Communication

- Rapports annuels 2019 des délégations de service public
  - transports publics urbains de voyageurs
  - gestion et exploitation du golf public à Baden
  - gestion et exploitation du centre aquatique Aquagolfe à Surzur
  - gestion et exploitation de l'aéroport de Vannes Golfe du Morbihan
  - gestion et exploitation des pépinières d'entreprises Créalis à Vannes et Le Prisme à Vannes
  - gestion et exploitation du crématorium à Plescop
  - réseaux de communications électroniques à très haut débit

- Rapport d'activités annuel 2019 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

- Rapport annuel 2019 de l'Echonova – REMA

- Rapport annuel 2019 de 47° Nautik – RENVA

- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Affiché le 06/10/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 22 septembre 2020, s'est réuni **le 28 septembre 2020, à** GRAND-CHAMP, à l'Espace 2000, route de Plumergat, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Moran GUILLERMIC
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Nadine FREMONT
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 18h30) - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (jusqu'à19h45) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Eric ANDRIEU Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SAINT-ARMEL	: Christian LE MENACH a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à François ARS à compter de 19h45 Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Ont été représentés :

LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a été représentée par Hélène BARON

Absents :

TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: Anne LE HENANFF Mohamed AZGAG Michel GILLET Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Affiché le 06/10/2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019 DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégataires doivent produire, chaque année à l'autorité délégante, un rapport comprenant un compte-rendu technique, financier et qualitatif. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Ces délégations sont les suivantes :

- Délégations de service public des Transports Publics Urbains de Voyageurs
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du golf public de Baden
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquagolfe de Surzur
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Aéroport Vannes Golfe du Morbihan
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du crématorium de Plescop
- Délégation de service public pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

Ces rapports seront mis à la disposition du public dans les différentes communes, conformément aux dispositions des articles L.1411-13 et L.1411-14 du CGCT.

Je vous demande de prendre acte de l'information donnée au Conseil Communautaire, au titre de l'année 2019, sur la gestion des différentes délégations listées ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Affiché le 06/10/2020

Rapport d'activités du délégataire

2019



Délégation de Service Public du réseau de transport urbain



RATP DEV

CTGMVA



kicéo

Le réseau de transport de
Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Le mot du délégataire

2019

17 novembre

Wuhan

Origine d'une pandémie qui atteindra la France le 19 janvier 2020 à Mulhouse. Une année dont le monde entier se souviendra mais en cette fin d'année 2019, rien ne nous laissait présager que nous serions confinés et que le réseau serait durement et durablement impacté. Nous allions de l'avant en imaginant des pistes d'amélioration structurante comme la refonte du réseau ou la modernisation d'Infobus.

L'année 2019 a été une très belle année pour le réseau Kicéo. Après de longs mois de préparation, l'offre sur les lignes périurbaines a été renforcée, simplifiée et uniformisée toute l'année. Toutes les mairies concernées par le tracé des lignes 21 à 23 ainsi que par les lignes mutualisées ont été impliquées dans la construction de l'offre finale. Après un vote unanime du Conseil Communautaire, le lancement en septembre a été une réussite saluée par les clients et relayée par la presse. Dorénavant, les clients de la seconde couronne peuvent effectuer un aller-retour vers Vannes du lundi au samedi sur la demi-journée.

Rejoignant cette idée de développer le réseau en dehors de Vannes, ce sont également trois des six nouvelles stations VLS qui verront le jour en dehors de la Ville centre en 2020.

Le fort développement du nombre de partenaires Elite en 2019, soit +30%, est également un signe fort de l'attrait et du dynamisme du réseau qui a enregistré un bond de plus de 8% en termes de fréquentation des abonnés annuels 26-64. Nous avons organisé deux jeux-concours avec nos clients Elite, en avril puis en décembre avec cinq fois plus de participants, pour gagner les lots mis en jeu par nos partenaires et le réseau.

Kicéo participe à de nombreuses manifestations professionnelles, culturelles ou sportives sur le territoire comme vous pourrez le découvrir dans ce rapport, mais en 2019 le point d'orgue est bien évidemment la gratuité de la totalité du réseau durant la Semaine de la mobilité. Une grande première à l'échelle de notre agglomération et à l'heure du lancement de la nouvelle offre périurbaine. Je n'oublierai pas également la Semaine du Golfe durant laquelle nous avons pu inviter à bord d'un vieux gréement, salariés, partenaires et de nombreux représentants de nos institutions politiques ou administratives ou du monde économique et institutionnel.

Les trois nouveaux bus électriques ne pouvaient être livrés sur 2019 même si la décision politique a été prise à une très grande majorité et nous les attendons en 2020. Nous restons convaincus que les défis environnementaux à relever sont une des grandes priorités, car il ne faudrait pas qu'après la crise financière de 2008 et la crise sanitaire de la fin de l'année 2019 ne vienne s'ajouter dans les futures années une crise environnementale.

Nous savons qu'il nous faudra imaginer un nouveau transport public sécurisé malgré les très nombreuses contraintes à résoudre, imaginer des voies réservées et partagées avec les modes doux et développer des moyens de paiement, d'abonnement et d'information sans contact. Le réseau est prêt à innover et à s'adapter aux nouvelles demandes de nos clients qui vont émerger avec la nécessaire réorganisation de notre économie et des entreprises qui composent notre territoire. Notre organisation au sein même de l'entreprise devra évoluer et la reprise prévue en 2020 de la totalité des bâtiments nous aidera à mettre en place les meilleures solutions.

Le réseau est solide et les équipes qui le font vivre au quotidien sont composées de professionnels confirmés. Notre engagement auprès de GMVA est total et nous nous engageons à mettre toute notre énergie et notre compétence au service de nos clients et de notre mission de service public.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Sommaire

I. LE SERVICE DELEGUE 1

A. La présentation de l'entreprise délégataire 1
1. La Présentation 1
2. L'organisation 1
3. Les effectifs 2

B. Le contrat 3
1. Le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération 3
2. La définition du contrat 4
3. Les avenants signés en 2019 4

C. Le service 5
1. Le service au 1er janvier 2019 5
2. Les évolutions du service en cours d'année 8

D. Les moyens techniques 10
1. Le dépôt mis à disposition 10
2. Les véhicules 10
3. Le SAEIV 11
4. Les autres moyens techniques 12
5. Les mobiliers aux arrêts 12
6. Les toilettes bout de ligne 13

II. LES ACTIONS COMMERCIALES EN 2019 14

A. L'offre numérique Kicéo 16
1. Les Newsletters 16
2. Tickizz, l'e-ticket Kicéo 16
3. L'appli Kicéo 17
4. www.kiceo.fr 18
5. Les Bornes d'Information Voyageurs 18
6. La page Facebook Kicéo 19
7. Le site internet et l'appli mobile Vélocéo 19

B. Les enquêtes 21
1. L'enquête Origines/Destinations 21
2. La mesure de la satisfaction clients 22

C. L'été 2019 23
1. Le guide 23
2. Le Ticket Groupe 23
3. Le Ticket Bateau-Bus 23
4. Le City Pass tourisme 23

D. La rentrée scolaire 24
1. Le dispositif de rentrée 24
2. Le bilan des ventes des abonnements annuels 24
3. Les étudiants 25
4. Le guide de la rentrée 26
5. La communication dédiée aux communes de deuxième couronne 26

E. Les animations 28
1. Le programme Elite 28
2. Les sorties en soirée pour les clients Mobicéo 29

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. La Semaine de la Mobilité 29
4. La promotion du 50% employeur 30
5. L'Offre découverte 30
6. La Semaine bleue 30
7. La sensibilisation des classes de CM2 30

F. Les partenariats 31

G. Bilan du programme des Actions Marketing, Commerciales et Communication 2019 34

III. LES CHIFFRES DU RESEAU EN 2019 35

A. La production kilométrique 36
1. La production kilométrique par lignes 36
2. La production kilométrique par mois 38

B. Les tarifs 2019 39
1. La gamme tarifaire applicable sur le réseau Kicéo 39
2. La tarification solidaire 40

C. Les recettes commerciales par titres de transport 42

D. La fréquentation du réseau 44
1. La fréquentation par titres 44
2. Le rapport Recettes / Fréquentation 2019 46
3. La fréquentation par lignes 47

E. Les principaux ratios 52
1. Le rapport Recettes / Voyage 52
2. Le rapport Voyages / Kilomètre 53

F. Les services TAD 54
1. Créacéo 54
2. Mobicéo 56
3. Le taux d'utilisation des véhicules TAD 57

IV. QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT 59

A. La qualité 59
1. Les critères 59
2. Les contrôles Qualité 60
3. Le SAEIV et les Bornes et Panneaux d'Informations Voyageurs (BIV-PIV) 61
4. Les remontées clients en 2019 63

B. La sécurité 65
1. La sinistralité 65
2. Les procès-verbaux 65
3. Les incivilités et plaintes 65
4. La sécurité sur le réseau 65
5. La présence policière dans les bus 65
6. La sensibilisation à la sécurité des classes de CM2 65
7. La discipline dans les véhicules scolaires 66
8. Les réunions de quartier organisées par la Ville de Vannes 66

C. L'environnement 67
1. Le recyclage 67

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 67
3. L'adhésion au projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » 68
4. Les véhicules électriques 68

V. VELOCEO 69

A. Le contexte 69

B. Les partenaires 69
1. La technologie 69
2. Le génie civil en stations 69
3. Le matériel 69
4. La régulation des stations et la maintenance 70

C. Le service 70
1. Le dimensionnement 70
2. La livrée des vélos et des stations 70
3. L'application mobile et le site internet 71
4. La gamme tarifaire 72
5. La communication 72

D. La vie du service en 2019 72
1. La stabilisation du système 72
2. Au quotidien 73

E. Les principaux résultats 73
1. La fréquentation 2019 73
2. La fréquence d'utilisation 74
3. Les mouvements par stations 75
4. Les mouvements entre stations 76
5. La grille tarifaire Vélocéo 76
6. Les recettes 2019 77

VI. LES COMPTES 78

A. Le compte d'exploitation 78

B. Le programme pluriannuel d'investissements 78

C. L'inventaire des biens 78

D. Les engagements financiers 78
1. La contribution forfaitaire financière 78
2. Le compte de recettes 78

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

I. Le service délégué

A. La présentation de l'entreprise délégataire

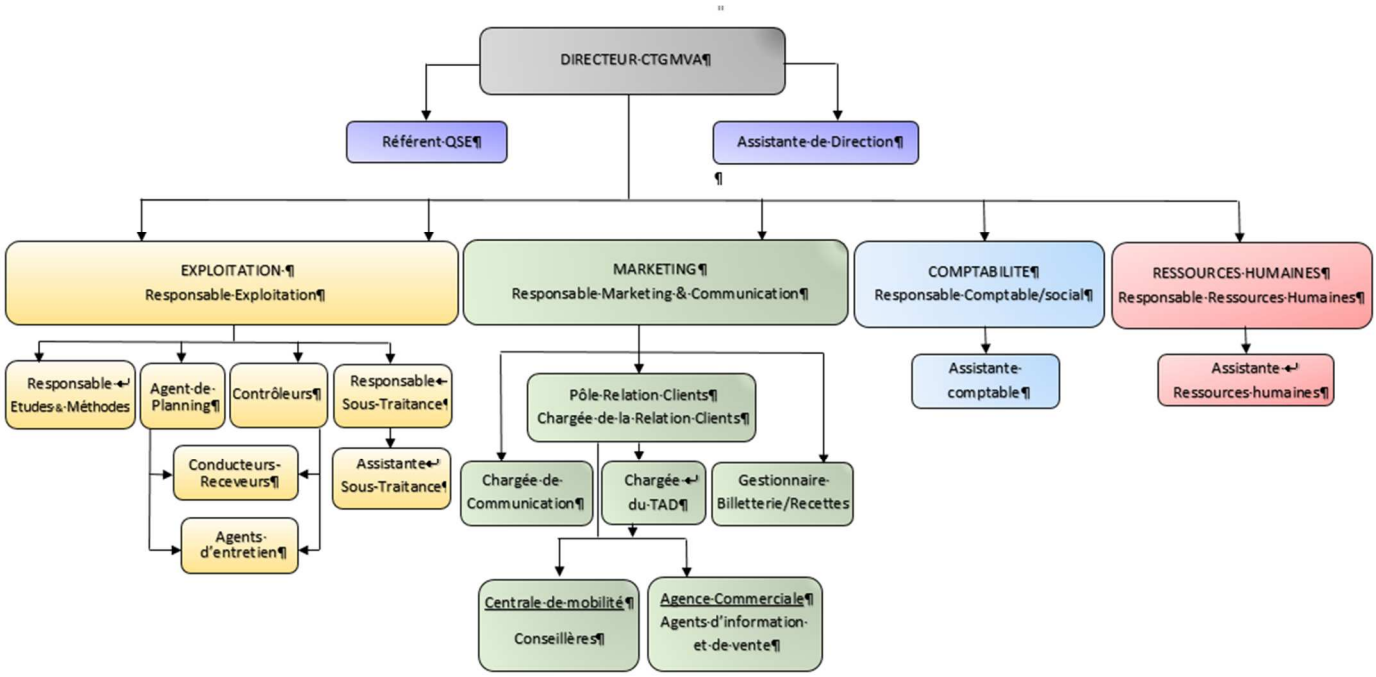
1. *La Présentation*

La Compagnie des Transports Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (CTGMVA) est une Société par Actions simplifiée (SAS) au capital de 400 000 €.
Elle est une filiale détenue à 100% par RATP Dev (Groupe RATP), et est rattachée à la région CENTRE GRAND OUEST.

La CTGMVA gère et exploite le réseau de transports urbains pour le compte de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (GMVA), Autorité Organisatrice en matière de transports sur son territoire, sous la marque commerciale Kicéo.

2. *L'organisation*

Organigramme de la CTGMVA au 31 décembre 2019



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

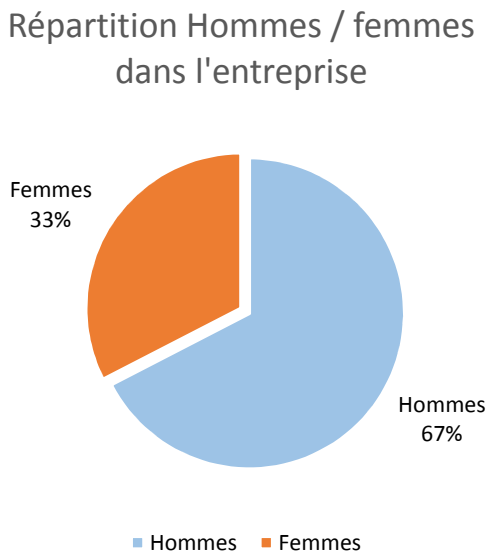
3. Les effectifs

Au 31 décembre 2019, la CTGMVA compte **132 collaborateurs**, dont :

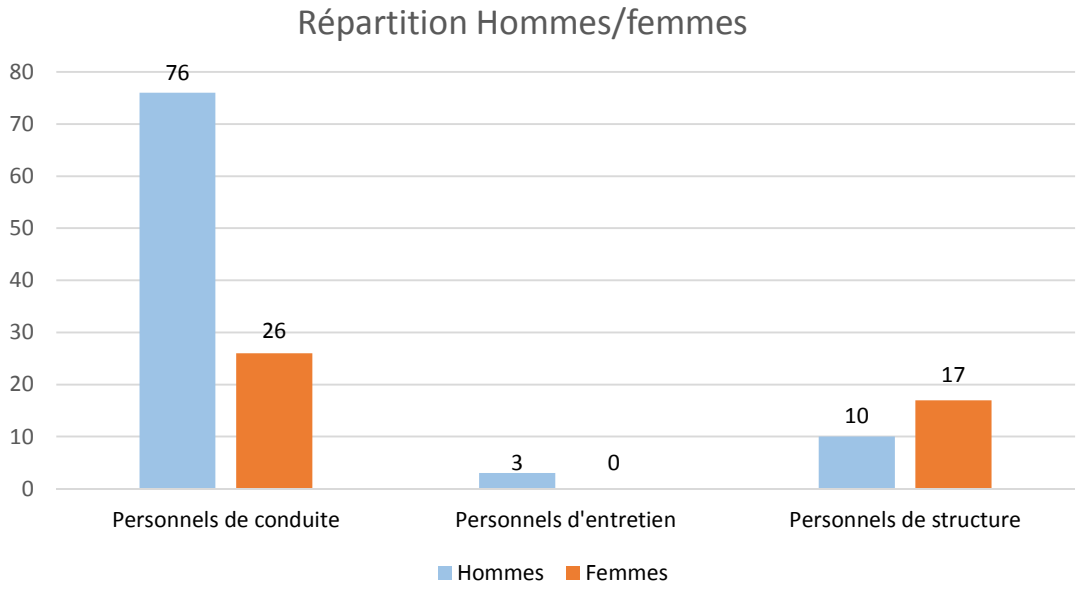
- 102 personnels de conduite
- 3 personnels d'entretien
- 27 personnels de structure

La moyenne d'âge dans l'entreprise est de 47 ans.

La répartition H/F dans l'entreprise



La répartition H/F par métier



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

B. Le contrat

1. *Le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération*

Issue de la fusion de 3 intercommunalités (Vannes agglo, Loc'h Communauté et la Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys), Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a vu le jour le 1er janvier 2017. Elle succède à Vannes agglomération, composée de 23 communes.

Son territoire s'étend sur 807 km², regroupe 34 communes dont 2 îles et compte 168 351 habitants (source INSEE : population au 1er janvier 2017).



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. La définition du contrat

Un contrat de convention de Délégation de Service Public est conclu le 29 septembre 2016 entre Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et RATP Dev, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017, pour une durée de sept ans arrivant à échéance le 31 décembre 2023. RATP Dev s'engage à créer une filiale dédiée, la CTGMVA, pour la gestion de ce contrat.

La CTGMVA, délégataire, assure la gestion et l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs pour le compte et sur le territoire de l'autorité délégante, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, et assure l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers mis à disposition par GMVA pendant toute la durée du contrat.

La CTGMVA assure le transport pour GMVA aux côtés de deux autres délégataires : la CTM pour la ligne 24 et Voyages Morio pour la ligne 25.

3. Les avenants signés en 2019

- *Avenant n°8 au 7 février 2019*

  - Enquête Origines Destinations / Montées Descentes (OD/MD)

- *Avenant n°9 au 25 avril 2019*

  - Adaptations apportées à la construction des services agents des lignes Kicéo n°2 et 4
  - Renfort de l'offre régulière (hors doublages scolaires) sur les lignes Kicéo n°20, 21, 22 et 23
  - Redéploiement de l'offre Créacéo afin de valoriser la nouvelle offre des lignes régulières périurbaines
  - Mise aux couleurs des nouveaux cars de lignes acquis dans le cadre du renfort d'offre sur les lignes périurbaines précitées avec la livrée Kicéo
  - Modification de la dénomination de la ligne Kicéo n°6 et de certains arrêts du réseau
  - Reconduction du tarif groupe estival sur la liaison Conleau / Parc du Golfe / Centre-ville, étendue à Conleau
  - Ajustement du compte d'exploitation annexé au contrat DSP

- *Avenant n°10 au 19 décembre 2019*

  - Ajustements sur certains services scolaires
  - Adaptations apportées à la construction de la ligne Kicéo n°8 pour fiabiliser les temps de parcours de la ligne et permettre la desserte de Chapeau Rouge
  - Adaptations apportées à la construction de la ligne Kicéo n°11 avec le prolongement de la ligne jusqu'au Port de Vannes et adaptation des services agents
  - Dispositifs embarqués SAEIV associés aux véhicules supplémentaires mis en circulation sur les lignes périurbaines Kicéo n°21 à 23 et sur la ligne urbaine Kicéo n°8
  - Prise en charge partielle par l'Autorité délégante des incidences sur les pertes de recettes commerciales de la mise en œuvre de la gratuité sur l'ensemble du réseau Kicéo durant la Semaine Européenne de la Mobilité 2019
  - Extension du périmètre d'intervention du délégataire en matière d'entretien et de maintenance du mobilier urbain
  - Ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement annexé au contrat DSP
  - Extension du dispositif de vélos en libre-service Vélocéo

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

C. Le service

1. *Le service au 1er janvier 2019*

- *Les lignes urbaines*

Du lundi au samedi toute l'année

- ✓ Ligne 1 : Ténénio – Kerniol – République – Cliscouët – Cassard
- ✓ Ligne 2 : P+R Ouest – Madeleine – République – Marcellin – Petit Tohannic
- ✓ Ligne 3 : Poulfanc – Delestraint – République – Sq. Morbihan – Conleau
- ✓ Ligne 4 : Le Poteau – St-Avé Mairie – Gare SNCF – République – Arradon Médiathèque
- ✓ Ligne 5 : Parissot – République – Poulfanc – Kersec
- ✓ Ligne 6 : P+R Ouest – Radieuse – République – Gare SNCF – Kerino – P+R Ouest
- ✓ Ligne 7 : St-Avé Le Dôme – République – Séné-Ajoncs
- ✓ Ligne 8 : Plescop – Vannes – St-Nolff
- ✓ Ligne 9 : Meucon – Vannes
- ✓ Ligne 10 : Theix – Vannes
- ✓ Ligne 11 : Ploeren – Vannes

Du lundi au vendredi en période scolaire

- ✓ Ligne 12 : Kerniol – Cliscouët – Cassard

Les dimanches et jours fériés

- ✓ Ligne D1 : Ténénio – Gare SNCF – République – Radieuse – Cliscouët – Conleau
- ✓ Ligne D2 : Parissot – Madeleine – Tohannic – Kersec

Du jeudi au samedi en soirée

- ✓ AfterBus : Fourchêne, Parissot ou Gare SNCF vers République puis à la demande vers les arrêts de Vannes

Les mercredis et samedis

- ✓ Villages de Séné (matins toute l'année)
- ✓ Liaison Poulfanc - Séné Bourg (après-midis en période scolaire)

- *Les lignes périurbaines*

Du lundi au samedi toute l'année (excepté pour la ligne 24 du lundi au dimanche)

- ✓ Ligne 20 : Elven – Vannes
- ✓ Ligne 21 : Plougoumelen – Le Bono – Baden – Vannes
- ✓ Ligne 22 : Surzur – Vannes
- ✓ Ligne 23 : Larmor-Baden – Port-Blanc – Le Moustoir – Vannes
- ✓ Ligne 24 : Port Navalo – Arzon – Sarzeau – Vannes
- ✓ Ligne 25 : Grand-Champ – Vannes

- *Les lignes mutualisées avec le réseau Régional BreizhGo*

Du lundi au dimanche toute l'année

- ✓ Ligne BZ03 : Colpo – Locmaria-Grand-Champ – Vannes

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Du lundi au samedi toute l'année

- ✓ Ligne BZ08 : La Trinité-Surzur – Vannes
- ✓ Ligne BZ09 : Sulniac – Treffléan – Vannes
- ✓ Ligne BZ11 : Plaudren – Monterblanc – Vannes

- *Les services scolaires*

Conformément aux engagements de RATP Dev, les services scolaires ont été restructurés depuis la rentrée de septembre 2017. De nouveaux contrats ont été signés avec les différentes sociétés de transport du territoire. Aucun service scolaire n'a été confié à une entreprise du Groupe. Les acteurs déjà présents sur le territoire ont été privilégiés en redéfinissant le périmètre et le cahier des charges de chacun.
CTGMVA poursuit ses efforts de rationalisation et de sécurisation des circuits scolaires en étroite collaboration avec GMVA. Chaque nouvelle demande de prise en charge d'un nouvel élève ou de création d'arrêt fait l'objet de l'établissement d'une fiche navette entre les deux parties. GMVA, après avoir pris en compte les différents aspects de la demande, émet son avis qui est alors transmis à la famille concernée. Cette fiche navette est établie et actualisée au fil de l'eau sur un fichier partagé.

Il n'y a pas eu de modification sur la consistance des 4 lots dits scolaires, lots n°6 à 9, qui ont été définis en tenant compte d'une logique géographique des dessertes à assurer. L'avenant n°10 daté du 19 décembre 2019 traite des modifications intervenues en cours d'année scolaire 2018/2019 ainsi que celles intervenues à compter de la rentrée de septembre 2019.

A la demande de CTGMVA et conformément à l'article 6.1 du contrat de Délégation de Services Publics, GMVA a répondu favorablement à la demande d'agrément du nouveau sous-traitant qui réalise les transports des primaires sur Grand-Champ et a validé de la même manière la mise à jour de l'agrément des transports Morio suite à la modification de leur capital.

Les ajustements sont liés à différents facteurs.

13 services ont été modifiés à la demande des familles pour des ajouts d'arrêt nécessitant une modification à la marge des circuits préexistants.

L'ouverture progressive du collège d'Elven induit une augmentation annuelle des effectifs à transporter. Ainsi, sur l'année scolaire 2019/2020, ce sont près de 100 élèves supplémentaires qui sont concernés par le passage en sixième. L'année scolaire 2020/2021 sera la dernière année de progression importante des effectifs. CTGMVA a mis à profit la reprise des circuits pour supprimer le point noir au lieu-dit « Le Lenn » sur la commune d'Elven avec un tourne à droite difficile, voire dangereux, à la sortie du passage à niveau.

Le changement de sectorisation du collège public d'Arradon induit également une augmentation d'une trentaine d'élèves à transporter. Afin de limiter les impacts financiers et environnementaux, CTGMVA a travaillé à la rationalisation du taux de charge des véhicules libérant ainsi un car qui a pu être affecté au transport des nouveaux élèves. Les circuits du mercredi après-midi ont également été modifiés pour tenir compte de la demande de modification des horaires souhaitée par les deux collèges du secteur.

Le secteur de Trédion est en plein essor démographique et les effectifs à transporter sont revus chaque année. Pour limiter les conséquences financières et ajuster au mieux les moyens, CTGMVA a proposé l'affectation d'un car de plus grande capacité et l'ajout d'un petit véhicule de 9 places.

Le marché de transport scolaire des primaires de Grand-Champ, géré initialement par la Communauté de Communes du Loc'h est arrivé à échéance en août 2019. CTGMVA a intégré les services concernés dans le cadre de sa DSP et en a confié la réalisation à l'ancien prestataire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4 lots représentant 274 services scolaires sont constitués

Lot 6 : Auray Voyages :
Scolaires Arradon, Baden, Plescop, Ploeren, Plougoumelen (primaires), Collège de Saint-Avé, Surzur

Lot 7 : Groupement CTM (mandataire), Morio et BSA :
Scolaires Colpo, Locqueltas, Meucon, Plescop, Saint-Avé

Lot 8 : Groupement Auray Voyages (mandataire), CTM et BSA :
Scolaires Elven, Monterblanc, Plaudren, Saint-Nolff

Lot 9 : Groupement CTM (mandataire) et Maury :
Scolaires Séné, Sulniac, Theix, Treffléan

- *Les services de Transport A la Demande*

Deux services de **T**ransport **A** la **D**emande (TAD) coexistent sur le réseau Kicéo, **Créacéo** et **Mobicéo**.
Une centrale de réservations, mutualisée entre ces deux services, est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h30. Les réservations doivent être effectuées la veille pour le lendemain ou avant 12h pour voyager l'après-midi et le samedi matin pour les déplacements du dimanche (Mobicéo) et du lundi matin.

Les clients Créacéo et Mobicéo voyagent à bord de véhicules 6 places mutualisés entre les deux services TAD.

- Le service **Créacéo**

Ouvert à tous, le service Créacéo est accessible avec un ticket de bus ou une carte d'abonnement (hors carte Scolaire). Ce service, complémentaire du réseau de bus, est disponible sur réservation téléphonique au 02 97 01 22 88 et permet de voyager du lundi au vendredi entre 9h et 16h et le samedi et pendant les vacances scolaires entre 9h et 18h, d'un arrêt Créacéo à un arrêt Kicéo de ligne régulière et inversement.

En 2019, le service compte **164 arrêts Créacéo** répartis sur les 34 communes du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Pour rappel, le service comptait 201 arrêts en 2018. Cette baisse du nombre d'arrêts Créacéo est en lien avec le renfort d'offre sur les lignes régulières périurbaines.

- Le service **Mobicéo**

Ce service est proposé aux ayants droit préalablement inscrits sur le service.
Sont ayants droit les personnes résidant sur le territoire de l'agglomération, dont l'invalidité définitive ne permet pas l'accès au réseau de transport collectif classique et titulaires d'une carte Mobilité Inclusion « invalidité » délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie.
Sont également ayants droit les personnes en court séjour venant de communes extérieures à l'agglomération, possédant la carte mentionnée et disposant d'une inscription pour un service équivalent sur un autre réseau.

Ce service permet de voyager du lundi au samedi de 7h à 20h et les dimanches de 11h à 20h, sur toutes les communes de l'agglomération (excepté l'Île aux Moines et l'Île d'Arz), d'adresse à adresse, sur réservation téléphonique préalable au 02 97 01 22 66.

Le service est également ouvert certains vendredis et samedis en soirée sur demande des ayants droits (52 dates par an).

Tous les véhicules sont équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR). Les transports sont groupés en fonction des origines/destinations des clients.

- *Le transport terrestre sur l'île d'Arz*

Les Ildarais résidant 8 mois de l'année et justifiant du paiement de l'impôt sur le revenu sur l'île ainsi que les scolaires bénéficient de la tarification Kicéo pour leurs déplacements terrestres.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Les évolutions du service en cours d'année

- *Les évolutions de l'été 2019*

Sur la gamme tarifaire

A compter du 6 juillet 2019, l'expérimentation **du Ticket Groupe**, lancée durant les étés 2017 et 2018, est reconduite pour la période juillet - août, au tarif de 5 euros.
Ce ticket est valable pour un aller-retour pour 5 personnes maximum, uniquement au départ de Conleau et de Parc du Golfe à destination des arrêts Le Port, République ou Le Brix via les lignes 3 et 7.
Ce titre de transport est en vente exclusivement auprès des conducteurs aux arrêts Conleau et Parc du Golfe.

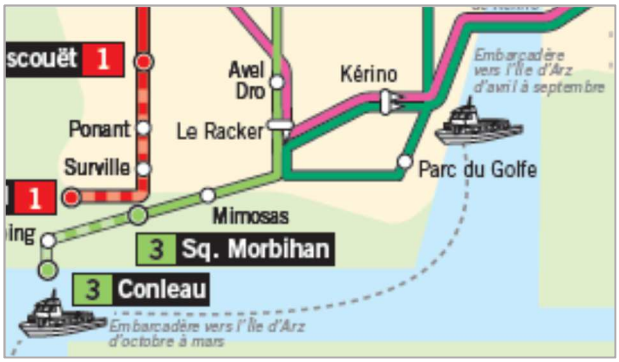
Du 6 avril au 29 septembre 2019, comme en 2018, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération restaure la liaison maritime Vannes - Conleau / Séné - Barrarac'h à titre expérimental. A cette occasion, le **Ticket Intermodal Petit Passeur/Kicéo** est de nouveau commercialisé.
Il est valable pour un trajet Bateau + un trajet Bus et existe en version « 1 voyage » pour 1 aller et « 2 voyages » pour 1 aller-retour. Il est à oblitérer à la montée dans le bus et valable 1 heure sur l'ensemble du réseau Kicéo.

Sur le réseau urbain

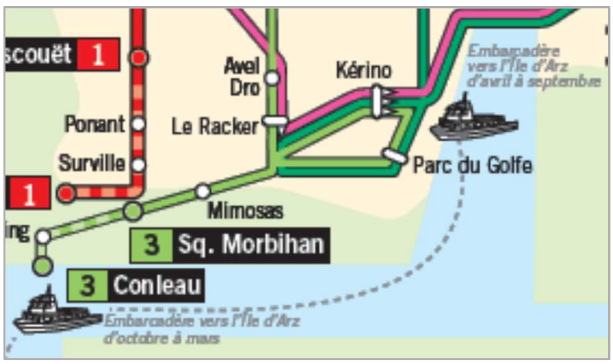
A compter du 6 juillet,

- Comme chaque été, l'itinéraire de la ligne Kicéo n°3 est modifié pour desservir le Parc du Golfe en juillet et août.

Antérieur au 6 juillet



A compter du 6 juillet



- L'arrêt Tréhornec est créé entre les arrêts Le Pargo et IUT et desservi par la ligne 6.

Sur le réseau périurbain

A compter du 6 juillet,

- La ligne 24 Arzon – Sarzeau – Vannes ne dessert pas les arrêts Arzon Eglise et Port Navalo pour la saison estivale. Le terminus de la ligne est réalisé à l'arrêt Le Crouesty.

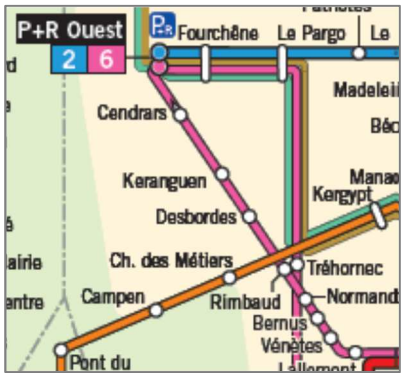
- *Les évolutions au 2 septembre 2019*

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

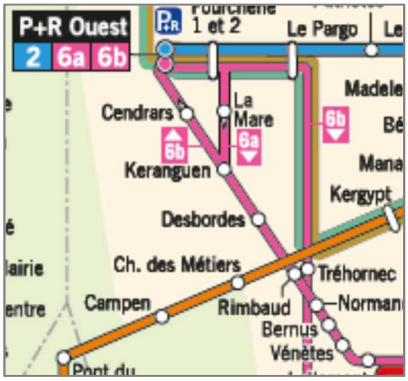
Sur le réseau urbain

- Pour une meilleure lisibilité de l'itinéraire de la ligne 6, la numérotation de la ligne évolue : l'appellation 6a correspond à une circulation « dans le sens des aiguilles d'une montre » et l'appellation 6b correspond au sens inverse. L'itinéraire de la ligne 6a est officialisé via la rue de la Mare et l'arrêt La Mare est desservi.

Antérieur au 2 septembre



A compter du 2 septembre



Sur les services scolaires

L'offre scolaire est en perpétuelle adaptation et évolution.
Le service commercial de CTGMVA renseigne au quotidien les familles des élèves et, dans la grande majorité des cas, leur apporte une réponse adaptée en utilisant les moyens déjà déployés.
Si tel n'est pas le cas, le service Sous-Traitance de CTGMVA prend le relais auprès des familles. La première étape consiste à caractériser la demande de la famille pour mieux l'analyser.
Les équipes sont ainsi amenées à se rendre sur les lieux pour vérifier la sécurité des cheminements piétons, l'emplacement des arrêts, la faisabilité des manœuvres et éventuels demi-tours ainsi que la praticabilité de la desserte.
GMVA est sollicitée pour valider la proposition émise. Les familles sont avisées par retour de la décision et de l'éventuelle date de mise en place.

Durant cette année 2019, le service Sous-Traitance a répondu aux demandes des familles, principalement par des créations d'arrêts mais également par la réorganisation et l'optimisation des circuits vers les collèges d'Elven et d'Arradon.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

D. Les moyens techniques

1. *Le dépôt mis à disposition*

Au sein d'un bâtiment partagé avec la CTM (Compagnie des Transports du Morbihan), le dépôt Kicéo, mis à disposition par GMVA et situé au 45 rue des Frères Lumière à Vannes, est composé de locaux administratifs, d'un parc de 57 places réservées aux bus et de 5 emplacements réservés aux véhicules légers (véhicules de service).

Des travaux d'électricité ont été réalisés en 2018, permettant la recharge de voitures électriques.

Un bâtiment annexe se trouvant au 27 rue des Frères Lumière fait fonction de remise de stockage, il est accolé à un parking composé de 32 places pour des véhicules légers dont 1 réservée PMR et un emplacement destiné aux deux-roues.

2. *Les véhicules*

- *Appartenant à Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération*

Le parc de véhicules mis à disposition de CTGMVA par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération est composé de 57 véhicules bus dont l'âge moyen au 31.12.2019 est de 8,39 ans (cf. Annexe 1 D 2/1) et de 5 véhicules légers, dont trois véhicules électriques PEUGEOT de type Tepee (2 livrés en 2018 et 1 en février 2019).

93% du parc est accessible aux PMR (rampe UFR pour 50 bus) et 100% est équipé de dispositifs d'informations sonore et visuelle.

En complément de la flotte VL, CTGMVA est dotée, depuis 2018, d'un véhicule supplémentaire en location longue durée.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- *Appartenant aux entreprises sous-traitantes*

Réseau urbain

100% des véhicules de la sous-traitance intervenant sur le réseau urbain sont accessibles avec rampe UFR et 80% sont équipés de dispositifs d'informations sonores et visuelles.

Les véhicules circulant sur le réseau urbain répondent aux critères suivants :

- Véhicules équipés de 3 portes avec une rampe PMR manuelle ou électrique
- Véhicules équipés de 3 girouettes (frontale, latérale et arrière)
- Moyenne d'âge du parc de 9 ans maximum tout au long du contrat.

Réseau périurbain

100% des véhicules de la sous-traitance, assurant les services des lignes 20 à 23, sont accessibles aux PMR.

Les véhicules circulant sur le réseau périurbain répondent aux critères suivants :

- Moyenne d'âge du parc de 9 ans maximum tout au long du contrat.

Services scolaires

Les véhicules dédiés aux services scolaires répondent aux critères suivants :

- Moyenne d'âge du parc de 13 ans maximum tout au long du contrat.

Moyenne d'âge des véhicules de la sous-traitance par lot, pour 2019 :

- Lot 1 : 10 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 7,92 ans
- Lot 2 : 11 véhicules dont 3 réserves — moyenne d'âge 6,61 ans
- Lot 3 : 6 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 6,12 ans
- Lot 4 : 6 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 1,84 ans
- Lot 5 : 11 véhicules dont 3 réserves — moyenne d'âge 2,94 ans
- Lot 6 : 17 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 9,76 ans
- Lot 7 : 23 véhicules dont 3 réserves — moyenne d'âge 12,63 ans
- Lot 8 : 23 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 7,69 ans
- Lot 9 : 18 véhicules dont 2 réserves — moyenne d'âge 11,98 ans

3. *Le SAEIV*

Pour faire suite à la levée de l'option 7 incluse dans l'avenant 1, **le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs** (SAEIV) est opérationnel sur le réseau depuis septembre 2017.

Les 57 véhicules appartenant à GMVA, ainsi que les véhicules d'Auray Voyages et de la CTM intervenant en sous-traitance sur le réseau urbain, sont équipés, permettant ainsi leur géolocalisation et le fonctionnement d'annonces sonores à l'intérieur comme à l'extérieur du véhicule ainsi qu'un journal lumineux.

L'Appli Kicéo Temps réel mise à la disposition des clients s'appuie sur ce SAEIV et permet aux utilisateurs du réseau d'être informés en temps réel de l'arrivée d'un bus à l'arrêt. Cette application est accessible par téléchargement sur un smartphone ou par la consultation du module « prochains passages » sur la page d'accueil du site internet www.kiceo.fr.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Par ailleurs, **une version light - Système d'Aide à l'Exploitation** (SAE) - dédiée aux services scolaires est également déployée. Tous les conducteurs scolaires sont dotés d'un smartphone leur donnant accès à l'appli qui délivre toutes les informations d'une feuille de route (horaires, arrêts à desservir, …).
Les clients scolaires peuvent, quant à eux, à l'instar des clients lignes régulières, connaitre en temps réel l'heure d'arrivée du car à l'arrêt.

4. *Les autres moyens techniques*

119 oblitérateurs sont mis à disposition du délégataire par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, répartis de la manière suivante (cf. Annexe 1 D 4/1) :

- CTGMVA 57
- CTM 31
- Auray Voyages 14
- KEOLIS 2
- Réserve 15

107 radios sont mises à disposition par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, réparties de la manière suivante (cf. Annexe 1 D 4/2) :

- CTGMVA 70
- Auray Voyages 6
- CTM 23
- Réserve 8

Cet équipement comprend 6 radios portatives et un relais-radio avec interface téléphonique installé sur le château d'eau du Prat.

5. *Les mobiliers aux arrêts*

Au 31 décembre 2018, le parc mobilier équipant les arrêts du réseau urbain, périurbain et scolaire de l'ancien périmètre de GMVA est composé de :

413 poteaux, dont :
- 51 poteaux Lacroix périurbain
- 35 poteaux Lacroix urbain
- 160 poteaux MDO
- 130 poteaux Métrobus
- 37 poteaux Signature

182 Abris-voyageurs non publicitaires Lignes régulières

234 abris-voyageurs scolaires

27 abris-voyageurs Abri Services
Ces mobiliers appartenant initialement au Département ont été rétrocédés à GMVA.

159 Abris-voyageurs publicitaires (122) et non publicitaires (37) équipant les arrêts de la Ville de Vannes
Le marché des abris-voyageurs équipant les arrêts de la Ville de Vannes a fait l'objet d'un appel d'offres attribué à Abri Services au 1er janvier 2017.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- *Le nettoyage du mobilier*

La CTGMVA assure les campagnes de nettoyage des poteaux et abris-voyageurs du réseau Kicéo situés sur l'ancien périmètre de GMVA, à l'exception des abris-voyageurs gérés dans le cadre du contrat GMVA / Abri Services.

413 poteaux
Deux campagnes de nettoyage par an, en juillet et décembre.

182 Abris-voyageurs non publicitaires Lignes régulières
Trois campagnes de nettoyage par an, en mars, juin et octobre.
Les abris équipant le pôle d'échanges Le Brix sont, quant à eux, nettoyés une fois par semaine pour l'ensemble du mobilier, à l'exception du toit qui est nettoyé une fois par mois.

234 abris-voyageurs scolaires
Une campagne de nettoyage par an en septembre.

27 abris-voyageurs Abri Services rétrocédés
Une campagne de nettoyage a lieu a minima tous les 30 jours.

6. Les toilettes bout de ligne

Ont été mises à disposition 10 unités de toilettes dont certaines raccordées aux réseaux eau et électricité (R) et d'autres autonomes (A) disposées sur certains terminus des lignes urbaines :

- Ligne 1 Ténénio (R)
- Ligne 2 Petit Tohannic (A)
- Ligne 3 Square du Morbihan (R)
- Ligne 4 St-Avé Le Poteau (A)
- Ligne 5 Ploeren Luscanen (R)*
- Ligne 6 P+R Ouest (A)
- Ligne 7 Séné-Ajoncs (R)
- Ligne 8 Plescop Kériolets (A)
- Ligne 9 Meucon (services techniques) (A)
- Ligne 11 Ploeren Tréoguer (R)

**inactif depuis septembre 2018 suite à la modification du terminus de la ligne.*

- *Le nettoyage des toilettes bout de ligne*

Les toilettes bout de ligne sont nettoyées deux fois par semaine et les toilettes autonomes vidangées une fois par semaine.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

II. Les actions commerciales en 2019

Depuis le début du contrat 2017-2023, *« le Délégataire produit au plus tard le 30 avril de chaque année le programme des actions commerciales et communication qu'il compte mettre en œuvre au cours de l'année scolaire suivante, conformément aux engagements pris dans le plan prévisionnel d'actions marketing, commerciales et communication. Ce programme annuel fait l'objet d'une présentation et d'un échange avec l'Autorité délégante pour validation des principaux points suivants : la stratégie créative, les rétro-plannings conduisant aux Bons A Tirer des principaux documents, la planification annuelle des partenariats envisagés pour le réseau ».*

En 2019, le rendez-vous de présentation du plan d'actions annuel à Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a lieu le 5 mars.

Il permet d'introduire l'évolution de l'image du réseau à travers la proposition des nouveaux visuels 2019/2020, le déploiement de l'information/communication accompagnant le renfort d'offre sur les lignes desservant les communes de deuxième et troisième couronnes et d'initier la gratuité pendant la Semaine Européenne de la Mobilité.

Le Plan d'Actions Marketing, Commerciales et Communication 2019 devient le fil conducteur des actions mises en œuvre au fil de l'année.

PLAN D'ACTIONS MARKETING, COMMERCIALES ET COMMUNICATION 2019/2020

MARS 19 | AVRIL 19 | MAI 19 | JUIN 19 | JUILLET 19 | AOUT 19 | SEPT 19 | OCT 19 | NOV 19 | DEC 19 | JAN 20 | FÉV 20

ENQUETES

- enquête OD
- tarifs solidaires

EVOLUTIONS DU RESEAU

- fiches horaires aux arrêts
- Distribution du Guide horaire Eté
- 6 pages scolaires
- Horaires scolaires
- Horaires Hiver
- 2e et 3e couronne
- CRÉACÉO
- publipostage senior
- TRANSITION ENERGETIQUE = 2 bus électriques

TEMPS REEL MULTIMODALITE

- MOBIBREIZH
- Vélocéo
- appli TEMPS RÉEL
- PETIT PASSEUR KICÉO
- correspondance BATEAU-BUS
- appli TEMPS RÉEL
- BIV TEMPS RÉEL
- Borne de consultation

PARTENARIATS SPONSORING MECENAT

- LES ÉMANCIPÉES Festival
- VANNES PHOTOS FESTIVAL
- la semaine du Golfe mor bihan
- LIVRA VANNES
- JAZZ EN VILLE Vannes
- RCV
- La vannetaise
- Don du Sang
- Studyrama

voussoirs GMVA / voussoirs Elite / voussoirs GMVA / voussoirs Elite / voussoirs GMVA / voussoirs Elite / voussoirs GMVA / voussoirs Elite / voussoirs GMVA / voussoirs Elite / voussoirs GMVA / voussoirs Elite

CONQUETE FIDELISATION

COMMERCIALISATION

- Lancement du processus de rentrée
- kicéo tickizz
- inscriptions scolaires
  - doc info
  - fiches inscription
- MOBICÉO de soirée
- Lancement processus VPC
- CityPass
- retour VPC
- MOBICÉO de soirée
- envoi VPC
- abonnements scolaires
  - en face à face
- permanences de rentrée
- présence campus
- agence commerciale
- kicéo ticket découverte offre d'essai
- MOBICÉO de soirée
- abonnement sénior
- kicéo ticket découverte offre d'essai
- kicéo ticket découverte offre d'essai
- MOBICÉO de soirée

COMMUNICATION

- actions dans les écoles
- doc étudiants
- 50% employeur
- actions auprès des entreprises
- Semaine de la Mobilité
- opération sécurité dans les collèges
- voeux
- calendriers
- Portes ouvertes UBS / IUT

INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER / INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER / INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER / INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER / INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER

TOUTE L'ANNÉE

- Elite : abonnements, partenaires, jeu concours
- accompagnement de publics à particularités : seniors, associations
- Borne de consultation
- appli TEMPS RÉEL
- BIV TEMPS RÉEL

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

A. L'offre numérique Kicéo

1. Les Newsletters

3 newsletters ont été adressées par mail aux clients Kicéo en 2019.

Juin	Abonnés étudiants	réabonnement	**627 mails**
Septembre	Abonnés 2ème couronne	rentrée 2019 nouvelle offre	**2 496 mails**
Décembre	Abonnés Elite	jeu	**4 528 mails / 463 participants**

Le web marketing permet un ciblage précis des informations délivrées (tri par titre de transport, commune de résidence, âge, …).

Les résultats de ces envois montrent des taux satisfaisants :
- Messages délivrés entre 91 et 96%
- Ouverture entre 26,65% et 54,12% (*25 à 30% très bon, supérieur à 30% excellent*)
- Désabonnement entre 0,26% et 0,53% (*0,4 à 0,6% bon, 0,3 à 0,4% très bon)*

qui valident la qualité du fichier clients Kicéo et la pertinence des informations envoyées.



2. Tickizz, l'e-ticket Kicéo

Le réseau propose l'achat de tickets numériques avec l'appli Tickizz.

Le principe est simple, c'est une appli à télécharger sur son smartphone (appli disponible sur l'App store et Google Play) qui permet l'achat direct d'un titre de transport : ticket unitaire ou carnet 10 voyages.



Les étapes sont les suivantes :

- Créer un compte,
- Choisir et acheter (avec une Carte Bancaire) les titres de transport souhaités, tickets unitaire ou 10 voyages,
- Sélectionner, valider le ticket juste avant la montée dans le bus et présenter son téléphone au conducteur



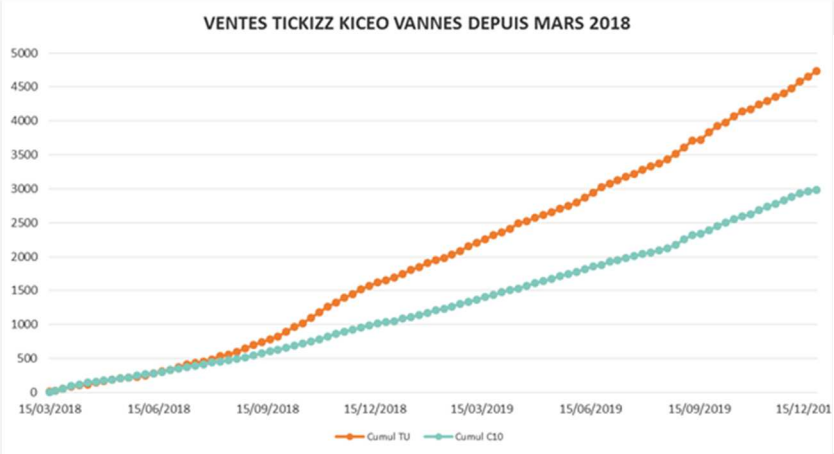
Un compte à rebours d'une heure (validité du ticket) s'enclenche sur l'écran du téléphone et génère un code à présenter en cas de contrôle.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

La promotion de Tickizz se fait sur tous les supports d'information Kicéo (guide, plan, kiceo.fr,...).



Les chiffres



3063 Tickets unitaires et **1947** Carnets 10 voyages Tickizz ont été vendus sur le réseau Kicéo en 2019.

Les tickets unitaires connaissent un regain d'intérêt de la part des clients à partir d'octobre.

3. *L'appli Kicéo*





Disponible sur l'App store et Google Play, elle permet d'obtenir sur son smartphone à la fois le positionnement et l'horaire de passage des bus aux arrêts.
Ce support modernise l'approche de l'information voyageurs.
Le module temps réel est aussi disponible sur le site internet www.kiceo.fr.

L'appli temps réel en 2019

3 065 téléchargements sur l'App Store
3 350 téléchargements sur Google Play

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. *www.kiceo.fr*

Le site internet offre plusieurs fonctionnalités pour faciliter l'utilisation du réseau Kicéo :

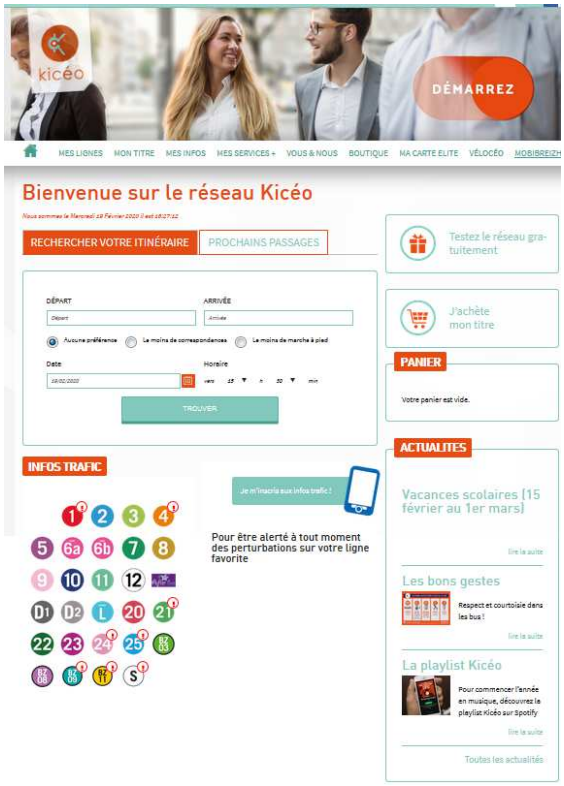
- La recherche d'itinéraire et l'e-boutique permettent de préparer et gérer ses déplacements de chez soi, répondant ainsi aux attentes des clients Kicéo.

- L'accès aux horaires en temps réel.

- Avec une inscription préalable, le module **Info trafic** permet de recevoir, par mail ou sms, les informations ligne par ligne. L'information est personnalisée et choisie par l'internaute.

- Le site kiceo.fr enregistre **660 841 visites** (le maximum de 3 789 visites est atteint le dimanche 1er septembre 2019, veille de la rentrée).

- La carte cliquable, dont le point d'entrée est la commune, permet d'accéder à une information au format « fiche horaire », mettant en valeur les services associés à la commune sélectionnée.



5. *Les Bornes d'Information Voyageurs*

15 Bornes ou Panneaux d'Information Voyageurs (BIV ou PIV) ont été installés à des arrêts stratégiques du réseau. Ils permettent aux clients de connaître, en temps réel, l'horaire de passage des prochains bus.

Ceux-ci sont déployés aux arrêts suivants :

- 2 bornes aux arrêts P+R Ouest
- 2 bornes aux arrêts Gare SNCF
- 2 bornes aux arrêts Le Brix
- 2 bornes aux arrêts Le Port
- 1 borne à l'arrêt Pont SNCF
- 1 borne à l'arrêt Fourchêne
- 1 borne à l'arrêt Radieuse
- 1 borne à l'arrêt Marcellin
- 1 borne à l'arrêt Poulfanc
- 1 borne à l'arrêt à l'arrêt IUT
- 1 borne à l'arrêt Parc du Golfe



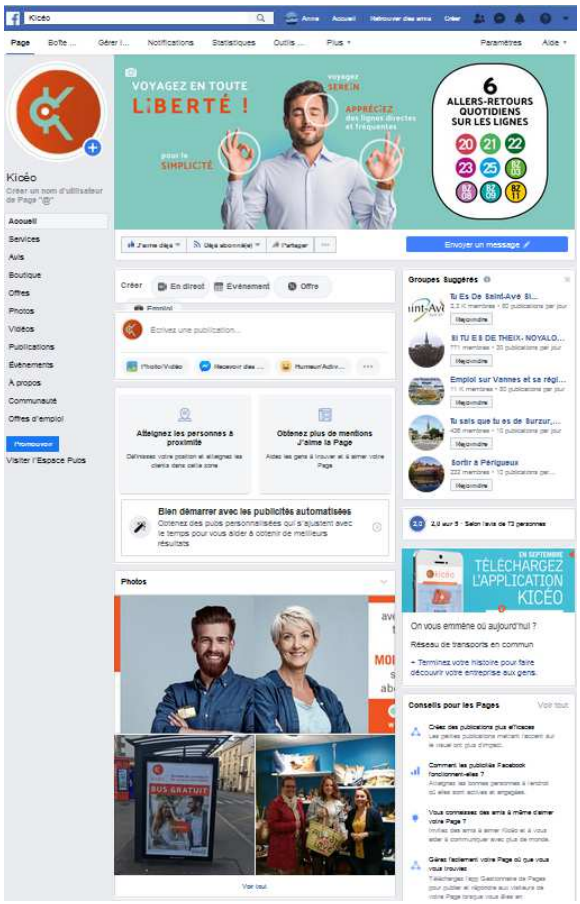
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6. La page Facebook Kicéo

Au 31 décembre, la page Kicéo compte 1 301 mentions j'aime, 148 mentions j'aime supplémentaires par rapport à 2018.

La page relaie l'actualité du réseau et offre une interactivité avec les internautes.
Des jeux sont organisés et les partenaires Elite sont mis en avant.

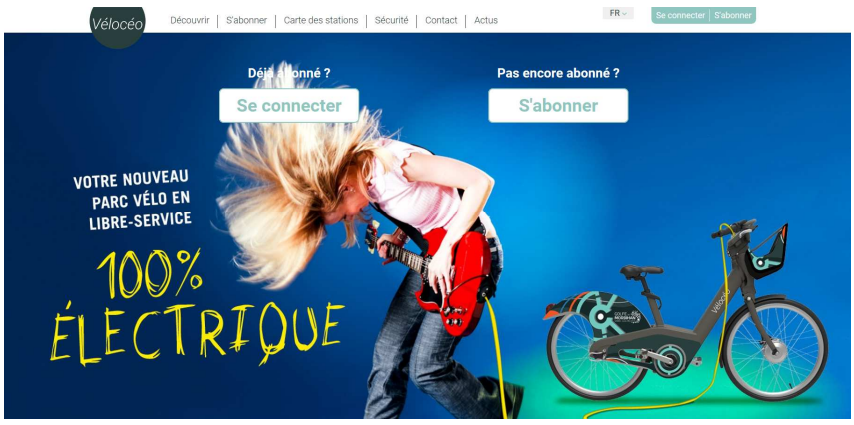
Cette page permet d'augmenter le nombre de personnes informées lors des situations perturbées exceptionnelles.

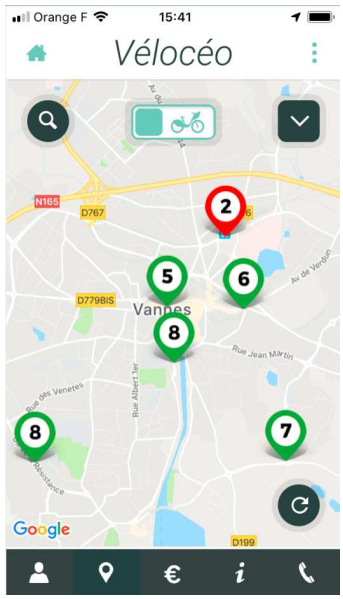


7. Le site internet et l'appli mobile Vélocéo

La solution Vélocéo de vélos à assistance électrique en libre-service (VAELS) (cf. Chap. V) s'appuie sur des outils numériques garants d'un service 24/24 7/7 :

- un site internet www.veloceo.fr, 8 574 visites en 2019

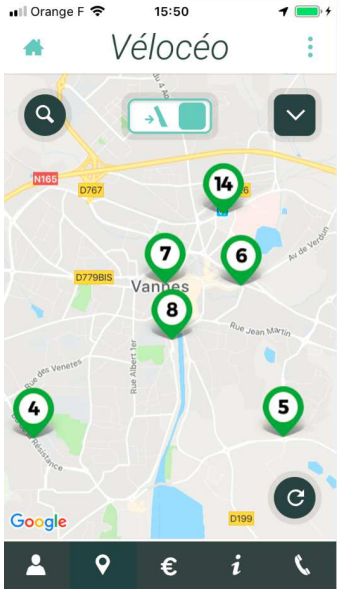




Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- une application mobile disponible sur l'App Store et Google Play

Ces outils permettent de se renseigner, s'abonner (paiement en ligne, facturation selon la consommation), visualiser en temps réel les stations dans lesquelles des vélos ou des emplacements sont disponibles.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

B. Les enquêtes

1. *L'enquête Origines/Destinations*

Figurant à l'Annexe 7 du contrat de la DSP 2017-2023, rattachée au Plan d'Actions Marketing, Commercialisation et Communication, une enquête Origines/Destinations est organisée sur les lignes urbaines du réseau Kicéo (Lignes 1 à 12) en mars 2019.

Cette enquête, confiée à un bureau d'études spécialisé, Tryom basé à Lanester, a été réalisée du 5 au 19 mars.

Elle vise à connaître :

- L'usage par service
- L'usage par point d'arrêt
- Le taux de charge instantanée
- Le taux de correspondance
- Les motifs de déplacements
- La situation professionnelle des utilisateurs
- La structure par âge
- La fréquence d'usage du réseau
- Les modes de déplacements avant et après le bus

Le planning de l'enquête destinée à reconstituer un jour-type de la fréquentation du réseau Kicéo a coïncidé à l'organisation suivante :

- Mardi 5 mars — Lignes 3, 4, 5 et 6
- Jeudi 7 mars — Lignes 1, 5 et 7
- Mardi 12 mars — Lignes 2, 6, 7, 9 et 12
- Jeudi 14 mars — Lignes 4, 8, 10 et 11
- Mardi 19 mars — Compléments sur les courses non enquêtées

Au total, elle a mobilisé 65 enquêteurs qui ont procédé à des comptages montées/descentes à chaque arrêt et interrogé en face à face les voyageurs sur toutes les courses réalisées.
Les questions ont porté sur :

- Les arrêts de montée et de descente correspondant au trajet enquêté
- La façon de venir à l'arrêt de bus et de le quitter
- La provenance et la destination du trajet en cours
- Le titre de transport utilisé
- Le nombre de déplacements quotidiens des personnes utilisant des tickets
- La typologie des personnes enquêtées.

Les principaux résultats de l'enquête OD 2019 sont proposés en Annexe II B 1/1 (cf. Diaporama présenté en Commission Attractivité et Développement du 12 décembre 2019)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. *La mesure de la satisfaction clients*

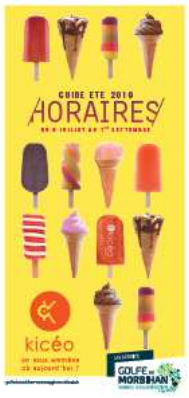
Rattachée au budget Marketing, la mesure de la satisfaction n'en demeure pas moins un sujet de qualité de service en ce sens présentée au Chapitre IV.

- L'installation d'une borne Satisfaction dans deux bus
- L'exploitation des résultats issus des trois bornes actives (1 dans l'agence commerciale Infobus Place de la République et 2 dans les bus)
- La participation à la consultation de GMVA dans le recrutement d'un cabinet d'audit pour initier l'intervention de clients mystère sur le réseau Kicéo en 2020.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

C. L'été 2019

1. Le guide



Edité à 35 000 exemplaires, le document est distribué dans plus de 170 lieux publics et les horaires sont aussi disponibles sur www.kiceo.fr.

2. Le Ticket Groupe



Un titre Groupe est proposé à 5€ entre Conleau - Le Parc du Golfe et le centre-ville (Le Port, République, Le Brix). Il est valable pour 5 personnes.

3. Le Ticket Bateau-Bus



Une liaison en bateau entre Conleau et Séné Barrarac'h, à vocation touristique et réalisée par « Le Petit Passeur », est proposée sur la période estivale par GMVA.
Une billetterie intermodale permet d'acheter à l'agence commerciale Infobus un seul ticket pour utiliser le bus et le bateau.

4. Le City Pass tourisme



L'office de Tourisme lance l'offre CITY PASS GOLFE DU MORBIHAN VANNES qui propose plus de 30 réductions ou avantages chez ses partenaires.
Un Pass Journée Kicéo est inclus dans cette offre.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

D. La rentrée scolaire

1. *Le dispositif de rentrée*



Les documents scolaires (information et inscription) sont envoyés dans les familles en juin.

8 439 courriers de réabonnement sont adressés aux clients.
1 200 dossiers d'inscription, composés du 6 pages scolaires et des fiches d'inscription SCOLAIRE et -26, sont déposés dans toutes les mairies du territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

Le processus de préparation des envois VPC (Vente par Correspondance) aboutit le 19 août à l'envoi de tous les abonnements préparés pendant la rentrée.
Le dispositif « Accueil rentrée » est ouvert à Kerniol et Infobus à partir du 19 août.
Des permanences ont lieu dans les communes de Baden, Monterblanc, Ploeren, Theix et Elven (234 ventes enregistrées).

2. *Le bilan des ventes des abonnements annuels*

Le volume de ventes par correspondance reste stable par rapport à 2018. 55,15 % des abonnements annuels débutant en septembre ont été envoyés par courrier (VPC + e-boutique) contre 44,85% en vente en face à face (Kerniol + Infobus+ permanences + présence campus).

	Vente par correspondance	E-boutique	Face à face	Permanences et présence campus	Total
Abonnement Scolaire	1 784	148	1 666	180	3 778
Abonnement Interne	5	0	22	1	28
abonnement ETUDIANT	26	66	504	7	603
Abonnement annuel-26	3 257	73	1 976	59	5 365
Abonnement annuel 26-64	167	3	81	1	252
Total	**5 239**	**290**	**4 249**	**248**	**10 026**

Le dispositif de rentrée mis en place du 19 août au 7 septembre a permis d'accueillir 6 718 clients (tous titres confondus dont abonnements mensuels) soit +3.2% par rapport à 2018, soit 32% à l'accueil de Kerniol et 68% à Infobus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Les étudiants







2 février 2019 Portes-ouvertes UBS et IUT. 160 visiteurs.

20 mai 2019 Information dispositif rentrée campus UBS via les différentes pages Facebook des sections : Faculté droit, sciences économiques et gestion, Faculté de sciences et sciences de l'ingénieur ….

27 juin 2019 Envoi de l'e-mailing de réabonnement ETUDIANT. 628 newsletters envoyées ; 91% des messages délivrés ; 54,12% des messages lus.

1er juillet 2019 Réunion des familles (lycéens) des différentes sections, mise à disposition de 500 documents étudiants pour les nouveaux étudiants (renseignements sur les différents abonnements et sur le dispositif de rentrée).

3 juillet 2019 Pré-rentrée des aides-soignants. Intervention en amphithéâtre. 70 personnes.

28 août 2019 Pré-rentrée des infirmiers et des auxiliaires de puériculture. Intervention en amphithéâtre, stand d'information et de ventes. 18 personnes.

5 et 6 septembre 2019 présence campus. Point de vente mobile (paiement par carte bancaire). 45 personnes.

12 septembre 2019 Welcome Deiz organisé par l'UBS : stand d'information. 40 personnes.

14 décembre 2019 15ème salon des Etudes Supérieures Studyrama. Mise à disposition de guides et de plans.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. Le guide de la rentrée



La charte graphique des documents d'information évolue.
Le guide 2019 fait un clin d'œil au numérique en rappelant le visuel d'un téléphone portable. La signature DEMARREZ fait son apparition sur un rappel de bouton numérique.

45 000 exemplaires imprimés.
21 635 guides et plans distribués dans 170 lieux publics dont les 34 mairies du territoire de GMVA.

Il est également adressé aux abonnés 65+ par voie postale : 1 597 envois

5. La communication dédiée aux communes de deuxième couronne

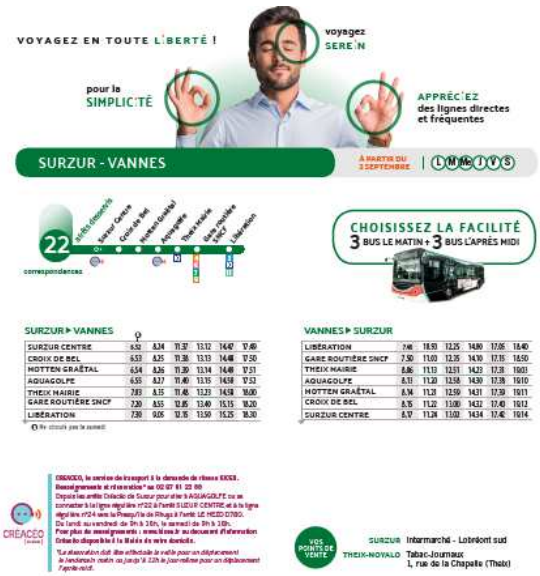
L'offre de transport évolue de façon notable sur les communes de 2ème couronne à la rentrée 2019.

Une campagne de communication spécifique est organisée pour promouvoir cette nouvelle offre :

- Réunion d'information dans les communes, organisées avec GMVA
- Fiches horaires disponibles dès le mois de juin
- Campagne d'affichage sur le réseau abris-voyageurs
- Sacs à baguette
- Banderoles (3x1m ou 5x1m)
- E-mailing à l'attention des habitants des communes concernées
- Page Facebook Kicéo







Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Affichage abri-voyageurs



Banderole





La communication Kicéo est aussi relayée par les communes (sites internet et réseaux sociaux).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

E. Les animations

1. *Le programme Elite*



Le programme de fidélisation Kicéo ELITE est destiné aux abonnés libre circulation -26 et 26-64.

Au 31 décembre 2019, la carte Elite offre des avantages chez 31 partenaires, dont 11 nouveaux.

Une communication dédiée est déployée :

- Un flyer Elite actualisé deux fois dans l'année, en janvier et juillet, édité à 400 exemplaires.
- 2 Newsletters à l'intention des abonnés
- 8 campagnes voussoirs des partenaires Elite



Deux jeux-concours sont organisés à l'intention des abonnés Elite :

- Du 8 au 26 avril : plus de 600€ de lots offerts par nos partenaires, 4 132 mailings envoyés, 96 participants.
- Du 2 au 14 décembre : plus de 1000 € de lots offerts par nos partenaires, 4 237 mailings envoyés, 94% messages délivrés, 463 participants.

6 826 cartes Elite sont en circulation en 2019.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Les sorties en soirée pour les clients Mobicéo



Mobicéo propose un service de soirée tous les vendredis et samedis soirs (hors jours fériés) en destination libre (cinéma, restaurant, …).

En 2019 :

- 50 dates déclenchées
- 69 courses
- 102 personnes transportées

3. La Semaine de la Mobilité

C'est une première pour la semaine de la mobilité 2019 (du 16 au 22 septembre), le réseau Kicéo est gratuit !



Pendant cette semaine, l'équipe Kicéo est présente en extérieur avec GMVA pour la promotion du réseau :

Mardi 17 sept Arradon marché (matinée)
Laroiseau CPAM (midi)
Mercredi 18 sept Vannes marché (matinée)
Keranguen (fin d'après-midi)
Vendredi 20 sept Elven marché (matinée)
Baden marché (fin d'après-midi)

La communication de GMVA « 7 jours pour tout changer » est aussi relayée sur kiceo.fr et sur Facebook.



Une campagne abri-voyageurs annonce la gratuité.

CPAM



Marché d'Elven



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. La promotion du 50% employeur

La promotion de la prime transport pour les salariés s'affiche à l'accueil de Kerniol et dans le guide de rentrée.



Cette communication est aussi diffusée sur kiceo.fr et Facebook.

5. L'Offre découverte

L' « Offre découverte » sur le site internet permet aux nouveaux arrivants sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération de tester le réseau.

178 Pass Journée envoyés du 1er janvier au 24 décembre 2019.

8 clients transforment l'essai en s'abonnant :
- 5 abonnements annuels 26-64
- 3 abonnements mensuels 26-64

6. La Semaine bleue

Toute l'année, et particulièrement à l'occasion de la semaine bleue, le réseau Kicéo se tient à disposition des communes pour intervenir auprès des Séniors.

Pour la Semaine bleue 2019, Kicéo participe au forum des séniors au Palais des Arts et des Congrès, organisé par le Conseil des aînés de la Mairie de Vannes (10/10) et organise un atelier à la Mairie de Surzur (7/10).



7. La sensibilisation des classes de CM2

2 visites de sensibilisation dans des classes de CM2 sont organisées en 2019 : le 18 juin à l'école Françoise d'Amboise et le 2 juillet à l'école de Kerniol. Elles sont présentées au Chapitre IV.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

F. Les partenariats

Mars – Festival Les Emancipéés



Kicéo est partenaire du festival Les Emancipéés (18 au 24 mars).

Une navette est organisée entre le Palais des Arts à Vannes et la Lucarne à Arradon le mardi 19 mars.

Des places de spectacles sont offertes aux abonnés Elite via la page Facebook Kicéo.

Une série spéciale de carnets 10 voyages et un affichage voussoir relaient la communication du festival.

Avril-mai – Vannes Photos Festival

Kicéo partenaire du Vannes Photos festival, commercialise une série spéciale de carnets 10 voyages et partage la communication du festival sur le site et la page Facebook Kicéo.



Juin – Livr'à Vannes

Kicéo relaie la communication du salon littéraire et organise les navettes qui transportent les écrivains pendant leur séjour à Vannes.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Mai-juin – La Semaine du Golfe

La 10ème édition de la Semaine du Golfe a lieu du 27 mai au 2 juin.
Kicéo participe à la fête en affrétant un vieux gréement, Etoile Molène.



Juillet – Jazz en Ville



Kicéo relaie la communication du festival (tickets 10 voyages, internet, Facebook).

Un jazz band joue à 3 reprises dans un bus Kicéo, créant ainsi une animation jazzy dans le bus.

Juillet – Bal des pompiers

Kicéo est partenaire du bal des pompiers de Vannes le 22 juillet 2019.



Septembre – Journée citoyenne du Lion's club

Kicéo s'associe au Lion's club et organise le transport des 200 élèves de CM2 qui participent à la Journée citoyenne 2019 (visite de lieux institutionnels à Vannes).

Le RCV

Le partenariat avec le Rugby Club de Vannes concerne notamment la mise en place de navettes les soirs de matchs.

En 2019, des navettes sont organisées sur 17 soirées et comptabilisent 8 485 voyages réalisés.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Octobre – La Vannetaise

La vannetaise
prévention et sensibilisation aux cancers féminins

Kicéo soutient l'évènement en relayant la communication de la course (internet, Facebook) et en proposant une navette pour les participantes entre le Parc du Golfe, Tohannic, P+R Ouest et le Port.

1 670 voyages sont enregistrés.

Nous aussi

Kicéo et l'association Nous Aussi (Association Française des Personnes Handicapées Intellectuelles) se rencontrent à 2 reprises en 2019 (mars et novembre). Les conducteurs sont sensibilisés, par le biais d'une note interne aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées intellectuelles dans le quotidien.

Don du sang

Tout au long de l'année Kicéo relaie la communication et les animations organisées par l'EFS Vannes. En fin d'année, une série spéciale de tickets aux couleurs du don de sang est créée.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

G. Bilan du programme des Actions Marketing, Commerciales et Communication 2019

2019 a vu la communication Kicéo prendre la pleine dimension numérique de ses produits tels l'application Temps réel Kicéo, Tickizz et Vélocéo, via l'évolution de son image et de sa communication avec l'amorce de la récurrence de nouveaux outils tels l'emailing.

Les publics aux besoins plus classiques n'en sont pas oubliés pour autant : les séniors et les publics à particularités notamment bénéficient toujours d'actions de proximité en fonction des besoins et des circonstances.

Ces deux dimensions ont particulièrement guidé les actions d'information et de communication déployées au moment du lancement du renfort d'offre sur les communes de deuxième couronne dès leur conception en privilégiant la co-construction avec leurs représentants.

Sous-jacente à ces aspects du plan d'actions, la commercialisation du réseau Kicéo continue de monopoliser toutes les énergies pour animer le développement de la fréquentation.

A quelques exceptions près, le relooking de l'agence commerciale ou l'enquête Tarif Solidaire s'étirant sur 2020, les actions figurant au plan d'actions Marketing, Commerciales et Communication prévues en 2019 ont été menées.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

III. Les chiffres du réseau en 2019

Les chiffres du réseau Kicéo portent, en 2018 comme en 2019, sur la période du 25 décembre de l'année précédente au 24 décembre de l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

A. La production kilométrique

1. *La production kilométrique par lignes*

(Intitulés de lignes et de lots cf. Chapitre 1 C. Le service)

	2019			2018	Evol. % Total km annuels 2018/2019
Lignes en propre	Km commerciaux	Km HLP	Total Km	Total Km	
Ligne 1	477 703	29 273	**506 976**	*512 339*	-1,05%
Ligne 2	308 314	21 729	**330 043**	*330 743*	-0,21%
Ligne 3	178 860	17 956	**196 817**	*198 863*	-1,03%
Ligne 4	328 835	24 555	**353 389**	*348 410*	1,43%
Ligne 5	273 232	40 460	**313 692**	*330 948*	-5,21%
Ligne 6	394 574	29 201	**423 774**	*427 216*	-0,81%
Ligne 7	298 819	31 432	**330 252**	*327 738*	0,77%
Ligne D1	25 878	2 994	**28 872**	*28 179*	2,46%
Ligne D2	10 086	2 865	**12 951**	*10 593*	22,26%
TOTAL Lignes en propre	**2 296 300**	**200 466**	**2 496 766**	**2 515 029**	**-0,73%**

Lignes sous-traitées	2019			2018	Evol. %
LOT 1	294 490		**294 490**	*281 019*	4,79%
LOT 2	334 344		**334 344**	*291 818*	14,57%
LOT 3	115 941		**115 941**	*111 352*	4,12%
LOT 4	196 215		**196 215**	*140 152*	40,00%
LOT 6	103 330		**103 330**	*96 063*	7,56%
LOT 7	120 368		**120 368**	*121 639*	-1,04%
LOT 8	190 586		**190 586**	*187 142*	1,84%
LOT 9	138 315		**138 315**	*137 992*	0,23%
TOTAL lignes sous-traitées	**1 493 589**		**1 493 589**	**1 367 178**	**9,25%**

Services TAD	2019			2018	Evol. %
CREACEO	29 650	76 125	**105 775**	*123 350*	-14,25%
MOBICEO	154 992	207 915	**362 908**	*316 366*	14,71%
TOTAL Services TAD	**184 642**	**284 040**	**468 683**	**439 716**	**6,59%**

TOTAL réseau Kicéo	**3 974 532**	**484 506**	**4 459 038**	**4 321 922**	**3,17%**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

La production kilométrique du réseau Kicéo correspondant à la DSP de CTGMVA est arrêtée à 4 459 038 kilomètres pour l'année 2019.

La production kilométrique 2019 intègre les kilomètres réalisés en propre sur le réseau urbain, et en sous-traitance sur les services de lignes régulières périurbaines, les services scolaires et le transport à la demande (TAD).

Au global, les **kilomètres en propre** diminuent de 0,73% (-18 263 km), en lien avec les évolutions de l'offre se référant aux avenants 4 (signé en 2018 avec effet en année pleine sur 2019 et notamment la modification de l'itinéraire ouest de la ligne 5) et 9 (signé en 2019, effectif à compter de l'été 2019 sur la ligne 4 et à la rentrée de septembre pour la ligne 2).

L'année 2019 est aussi marquée par un phénomène d'ampleur national aux répercussions locales, le mouvements des Gilets jaunes.
Initié en 2018, né de la contestation de la réduction de la vitesse à 80 km/h sur une grande partie du réseau routier, celui-ci a évolué vers des mouvement successifs de protestation (contre la LGV Paris – Rennes, la hausse du prix des carburants), les premières actions visibles ayant débuté fin 2018 dans les grandes villes avant d'essaimer à l'échelon départemental en début d'année 2019.
Dans le même temps, des services de la SNCF sont régulièrement annulés, perturbant les déplacements domicile-travail des abonnés et des opérations multiformes, le samedi dans un premier temps puis de façon récurrente par la suite, panachant des blocages de ronds-points, de la circulation sur les grands axes et des cortèges de manifestants en ville, impactent la circulation des services de transports collectifs.
En décembre 2019, le mouvement se mobilise contre la réforme des retraites, avec en point d'orgue concernant le réseau Kicéo, le blocage du Dépôt de Kerniol dès 6h30 le jeudi 19 décembre, empêchant le départ des premiers services avant un retour à la normale vers 8h30.

Concernant les kilomètres produits sur le réseau Kicéo, les évolutions négatives sont essentiellement le fait de la ligne 5, s'expliquant principalement par la configuration son itinéraire ouest, ramené de Luscanen à Parissot pour améliorer la ponctualité des horaires en septembre 2018 avec une incidence kilométrique portant en année pleine en 2019.

Les évolutions observées sur les lignes n°1, 2, 3 et 6 sont quant à elles en lien avec la réalité de l'exécution du service, que ce soit sous les effets du calendrier, des travaux et/ou déviations habituels ou du contexte social environnant décrit plus haut.

Les évolutions positives sont le fait des évolutions du services sur les lignes :

- 4 (+1,43%) avec l'effet en année pleine du traitement de l'amplitude du matin et du soir destinés à assurer une meilleure intermodalité avec le train en Gare SNCF de Vannes
- 7 (+0,77%) qui depuis septembre 2018 dessert la rue du Mené, propose l'amélioration de l'amplitude le matin depuis Séné vers la Gare SNCF et un renfort d'offre entre Parc du Golfe et la Gare SNCF le samedi matin
- D1 et D2, sur lesquelles l'amplitude de fonctionnement a été augmentée le matin en septembre 2018.

Les **services sous-traités** sont quant à eux le reflet de la contractualisation issue des appels d'offre du printemps 2017. Le volume kilométrique 2019 est arrêté à 1 493 589 kilomètres, en progression de 9,25% par rapport à 2018.
Après la restructuration des services de transport scolaire en septembre 2017, et les ajustements inhérents à chaque rentrée scolaire, ils intègrent en 2019 :

- Les effets de l'avenant n°10 de 2018 en année pleine : « dédiamétralisation » de la ligne n°10 Theix – Ploeren et une ligne n°10 Theix – Vannes Libération et une ligne n°11 Ploeren – Vannes Libération visible sur le volume kilométrique du Lot n°2 (+14,57%)
- Les effets de l'avenant n°9 de septembre 2019 associé au renfort d'offre sur les lignes périurbaines n°21, 22 et 23 (+40% sur le Lot n°4)

L'évolution des Lots scolaires n°6 à 9 reste en lien avec :

- L'actualité des établissements, qu'ils soient récemment créés (Elven) ou ayant connu des modifications de la sectorisation (Arradon)
- Les ajustements apportés de façon plus ponctuelle en fonction des demandes des familles.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Le Lot 5, qui concerne les services de **transports à la demande** Créacéo et Mobicéo, affiche une production kilométrique en hausse de 6,59% sur 2019 : si le service de transport à la demande Créacéo est en retrait du fait du renfort d'offre à compter de septembre 2019 sur toutes les lignes périurbaines y compris mutualisées, le transport adapté Mobicéo a pu se développer à la faveur des moyens libérés au profit des bénéficiaires du service (cf. paragraphe F consacré aux transports à la demande).

Au final, entre 2018 et 2019, quel que soit le volume de kilomètres considérés, commerciaux ou totaux, l'évolution de la production kilométrique est de +3,17%.

2. *La production kilométrique par mois*

mois	Kms commerciaux 2019	Kms commerciaux 2018	Evol. % 2018/2019
janvier	346 970	*330 125*	5,10%
février	336 839	*371 137*	-9,24%
mars	349 534	*303 020*	15,35%
avril	328 968	*349 340*	-5,83%
mai	339 963	*277 451*	22,53%
juin	335 519	*358 741*	-6,47%
juillet	276 814	*283 706*	-2,43%
août	229 408	*236 692*	-3,08%
septembre	368 036	*336 547*	9,36%
octobre	359 093	*340 292*	5,52%
novembre	348 761	*343 236*	1,61%
décembre	354 627	*329 100*	7,76%
total année	**3 974 532**	**3 859 387**	**2,98%**

Les évolutions mensuelles des kilomètres commerciaux sont disparates sur le premier semestre de l'année, et ce en raison du positionnement des vacances scolaires en mars et mai 2018 et en février et avril 2019.

A partir de septembre, la seconde partie de l'année exprime quant à elle davantage les effets des avenants en année pleine et depuis septembre 2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

B. Les tarifs 2019

1. *La gamme tarifaire applicable sur le réseau Kicéo*

	Tarif TTC au 01/01/19	Tarif TTC au 01/07/19	Titres en circulation au 31/12/19	*Titres en circulation au 31/12/18*	Evol. % Titres en circulation 2018/2019
Tickets					
Tickets unité	1,50 €	1,50 €	718 726	*680 318*	5,65%
Ticket journée	4,20 €	4,20 €	7 006	*6 303*	11,15%
Ticket groupe	5,00 €	5,00 €	184	*241*	-23,65%
Carnet 10 voyages	11,00 €	11,00 €	63 017	*59 269*	6,32%
Abonnements jeunes					
Mensuel -26	25,50 €	25,50 €	7 991	*8 280*	-3,49%
Annuel -26	229,50 €	229,50 €	5 824	*5 507*	5,76%
Mensuel -26 -50%	12,75 €	12,75 €	159	*202*	-21,29%
Annuel -26 -50%	114,75 €	114,75 €	143	*115*	24,35%
Annuel ETUDIANT	189,00 €	189,00 €	592	*563*	5,15%
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	135,00 €	135,00 €	3 245	*3 248*	-0,09%
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	68,00 €	68,00 €	143	*145*	-1,38%
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	0,00 €	0,00 €	77	*66*	16,67%
Carte SCOLAIRE Interne	75,00 €	75,00 €	23	*10*	130,00%
Abonnements tout public					
Mensuel 26/64	37,00 €	37,00 €	4 862	*4 683*	3,82%
Annuel 26/64	370,00 €	370,00 €	729	*641*	13,73%
Mensuel 26/64 -50%	18,50 €	18,50 €	256	*275*	-6,91%
Annuel 26/64 -50%	185,00 €	185,00 €	0	*0*	
Annuel 26/64 - Bienvenue	277,50 €	277,50 €	1	*1*	0,00%
Annuel 26/64 - AAH	122,10 €	122,10 €	136	*115*	18,26%
Annuel 26/64 - PDE	219,00 €	219,00 €	0	*1*	-100,00%
Titres seniors, TPMR et sociaux					
Mensuel 65+	25,00 €	25,00 €	288	*267*	7,87%
Annuel 65+	117,00 €	117,00 €	1 849	*1 786*	3,53%
Mobicéo 10 voyages	11,00 €	11,00 €	2 298	*2 263*	1,55%
Mobicéo salariés	37,00 €	37,00 €	122	*126*	-3,17%
Mobicéo étudiants	25,50 €	25,50 €	11	*8*	37,50%
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	5,00 €	5,00 €	10 553	*11 078*	-4,74%
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	10,00 €	10,00 €	2 303	*2 567*	-10,28%
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	20,00 €	20,00 €	1 345	*1 191*	12,93%
Titres multimodaux					
Tickets BreizhGo + Kicéo	0,50 €	0,50 €	4 370	*4 460*	-2,02%
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	18,25 €	18,25 €	1 084	*890*	21,80%
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	13,25 €	13,25 €	679	*615*	10,41%
BreizhGo / Kicéo - Tout public	18,50 €	18,50 €	21	*22*	-4,55%
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	12,75 €	12,75 €	294	*250*	17,60%
Bateau / Bus Aller	2,50 €	2,50 €	32	*55*	-41,82%
Bateau / Bus Aller-Retour	4,00 €	4,00 €	8	*36*	-77,78%
Divers					
Groupes	1,10 €	1,10 €	3 522	*4 490*	-21,56%
Duplicata	15,00 €	15,00 €	1 065	*1 055*	0,95%
BC Gratuits	0,00 €	0,00 €	57 558	*64 963*	-11,40%

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. La tarification solidaire

La tarification solidaire repose sur l'application de 3 niveaux de réduction, basés sur 3 niveaux de Quotient Familial (QF).
La grille de tarification correspond aux niveaux de ressource des bénéficiaires :

- **Tarif Solidaire ++** : 5 €/mois, pour les personnes appartenant à un foyer dont le QF est inférieur à 412 € (contremarque de couleur rose)
- **Tarif Solidaire +** : 10 €/mois, pour les personnes appartenant à un foyer dont le QF est compris entre 412 € et 507 € (contremarque de couleur bleu)
- **Tarif Solidaire** : 20 €/mois, pour les personnes appartenant à un foyer dont le QF est compris entre 507 € et 599 € (contremarque de couleur jaune)

- *Coupons délivrés en 2019*

mois	TS++ rose 5 €/mois	TS+ bleu 10 €/mois	TS jaune 20 €/mois	TOTAL
janvier	963	200	107	1 270
février	958	205	115	1 278
mars	983	204	111	1 298
avril	946	195	113	1 254
mai	922	198	119	1 239
juin	865	193	129	1 187
juillet	857	180	120	1 157
août	777	154	104	1 035
septembre	836	180	103	1 119
octobre	837	204	110	1 151
novembre	818	195	109	1 122
décembre	796	195	105	1 096
TOTAL	**10 558**	**2 303**	**1 345**	**14 206**
%	74%	16%	10%	100%

Les chiffres 2019 sont à comparer à ceux de 2018 :

- 11 046 coupons TS++
- 2 602 coupons TS+
- 1 191 coupons TS.

L'évolution 2018/2019 est globalement à la baisse avec -4,27% (-633 coupons). La tarification la moins aidée (TS jaune) est la seule à progresser entre 2018 et 2019 avec +12,93%, représentant 154 coupons supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- *Coupons délivrés par communes en 2019*

commune	TS++ rose	TS+ bleu	TS jaune	TOTAL	%
ARRADON	59	16	3	78	0,55%
ARZON	15	2	1	18	0,13%
BADEN	1	1		2	0,01%
COLPO		1	4	5	0,04%
ELVEN	83	21	4	108	0,76%
GRAND CHAMP	33	1		34	0,24%
LA TRINITE SURZUR	2		7	9	0,06%
LE BONO	2			2	0,01%
MEUCON	11			11	0,08%
MONTERBLANC	28			28	0,20%
PLAUDREN	3			3	0,02%
PLESCOP	224	16	15	255	1,80%
PLOEREN	44	20	1	65	0,46%
SARZEAU	6			6	0,04%
SENE	225	65	24	314	2,21%
ST ARMEL	7			7	0,05%
ST AVE	217	84	73	374	2,63%
ST GILDAS DE RHUYS	12		22	34	0,24%
ST NOLFF	156	8		164	1,15%
SURZUR	14	4	3	21	0,15%
THEIX NOYALO	189	23		212	1,49%
TREDION	1		2	3	0,02%
TREFFLEAN	3			3	0,02%
VANNES	9223	2041	1186	12450	87,64%
TOTAL	**10 558**	**2 303**	**1 345**	**14 206**	**100%**

Les bénéficiaires de 7 nouvelles communes sont représentés en 2019 sur le volet Tarifs solidaires.

- *Bilan 2018-2019*

	2018	2019	Evol. % 2018/2019
Coupons délivrés par CTGMVA	11 612	11 004	-5,24%
Bénéficiaires du Tarif Solidaire (base ventes CTGMVA)	2 145	2 048	-4,52%
Durée moyenne de l'abonnement (en nombre de mois)	5,4	5,4	
Coupons délivrés chez les dépositaires	3 227	3 202	-0,77%
Nombre total de coupons délivrés	**14 839**	**14 206**	**-4,27%**

La part des coupons commercialisés par les Dépositaires Kicéo décroît moins vite que les ventes assurées par les points de vente Agence commerciale Infobus et Dépôt CTGMVA.
Le mode manuel d'administration des ventes prises en charge par les Dépositaires ne permet pas de les rattacher à un abonné et de les intégrer au calcul de la durée moyenne de l'abonnement qui dans le même temps reste stable, en lien avec le volume des ventes et des bénéficiaires recensés par CTGMVA.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

C. Les recettes commerciales par titres de transport

en € HT	Recettes HT 2019	Part des Recettes %	Recettes HT 2018	Evol. 2018/2019	Evol. % 2018/2019
Tickets					
Tickets unité	980 081 €	22,78%	*927 706 €*	52 375 €	5,65%
Ticket journée	26 750 €	0,62%	*24 066 €*	2 684 €	11,15%
Ticket groupe	836 €	0,02%	*1 095 €*	-259 €	-23,62%
Carnet 10 voyages	630 170 €	14,65%	*592 690 €*	37 480 €	6,32%
TOTAL recettes Tickets	**1 637 837 €**	**38,07%**	***1 545 557 €***	**92 280 €**	**5,97%**
Abonnements jeunes					
Mensuel JEUNE	- €	0,00%	*- €*		
Annuel JEUNE	- €	0,00%	*5 756 €*	-5 756 €	-100,00%
Mensuel JEUNE -50%	- €	0,00%	*- €*		
Annuel JEUNE -50%	- €	0,00%	*98 €*	-98 €	-100,00%
Mensuel -26	185 246 €	4,31%	*191 945 €*	-6 699 €	-3,49%
Annuel -26	1 172 340 €	27,25%	*1 105 895 €*	66 445 €	6,01%
Mensuel -26 -50%	1 843 €	0,04%	*2 341 €*	-498 €	-21,27%
Annuel -26 -50%	13 037 €	0,30%	*11 040 €*	1 997 €	18,09%
Annuel ETUDIANT	99 385 €	2,31%	*91 703 €*	7 682 €	8,38%
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	398 355 €	9,26%	*389 711 €*	8 644 €	2,22%
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	8 991 €	0,21%	*9 112 €*	-121 €	-1,32%
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	- €	0,00%	*- €*		
Carte SCOLAIRE Interne	1 032 €	0,02%	*268 €*	764 €	285,01%
TOTAL recettes Abonnements jeunes	**1 880 229 €**	**43,70%**	***1 807 869 €***	**72 360 €**	**4,00%**
Abonnements tout public					
Mensuel 26/64	163 540 €	3,80%	*157 519 €*	6 021 €	3,82%
Annuel 26/64	228 025 €	5,30%	*209 605 €*	18 420 €	8,79%
Mensuel 26/64 -50%	4 305 €	0,10%	*4 625 €*	-320 €	-6,91%
Annuel 26/64 -50%	- €	0,00%	*- €*		
Annuel 26/64 - Bienvenue	248 €	0,01%	*52 €*	196 €	376,11%
Annuel 26/64 - AAH	13 709 €	0,32%	*11 803 €*	1 906 €	16,14%
Annuel 26/64 - PDE	17 €	0,00%	*202 €*	-185 €	-91,67%
TOTAL recettes Abonnements tout public	**409 843 €**	**9,53%**	***383 806 €***	**26 037 €**	**6,78%**
Titres seniors, TPMR et sociaux					
Mensuel 65+	6 545 €	0,15%	*6 068 €*	477 €	7,87%
Annuel 65+	196 939 €	4,58%	*189 965 €*	6 974 €	3,67%
Mobicéo 10 voyages	22 980 €	0,53%	*22 630 €*	350 €	1,55%
Mobicéo salariés	4 104 €	0,10%	*4 238 €*	-134 €	-3,17%
Mobicéo étudiants	255 €	0,01%	*185 €*	70 €	37,84%
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	47 968 €	1,11%	*50 355 €*	-2 387 €	-4,74%
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	20 936 €	0,49%	*23 336 €*	-2 400 €	-10,28%
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	24 455 €	0,57%	*21 655 €*	2 800 €	12,93%
TOTAL recettes Titres seniors, TPMR et sociaux	**324 182 €**	**7,54%**	***318 432 €***	**5 750 €**	**1,81%**
Titres multimodaux					
Tickets BreizhGo + Kicéo	1 986 €	0,05%	*2 027 €*	-41 €	-2,00%
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	17 985 €	0,42%	*14 766 €*	3 219 €	21,80%
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	8 179 €	0,19%	*7 408 €*	771 €	10,41%
BreizhGo / Kicéo - Tout public	353 €	0,01%	*370 €*	-17 €	-4,55%
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	3 408 €	0,08%	*2 898 €*	510 €	17,59%
Bateau / Bus Aller	73 €	0,00%	*125 €*	-52 €	-41,82%
Bateau / Bus Aller-Retour	29 €	0,00%	*131 €*	-102 €	-77,79%
TOTAL recettes Titres multimodaux	**32 013 €**	**0,74%**	***27 725 €***	**4 288 €**	**15,46%**
Divers					
Groupes	3 522 €	0,08%	*4 490 €*	-968 €	-21,56%
Duplicata	14 523 €	0,34%	*14 386 €*	137 €	0,95%
TOTAL recettes Divers	**18 045 €**	**0,42%**	***18 876 €***	**-831 €**	**-4,40%**
TOTAL tous titres	**4 302 149 €**	**100,00%**	***4 102 265 €***	**199 884 €**	**4,87%**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Depuis le début du contrat, la CTGMVA transmet à GMVA les chiffres de l'activité, et notamment ceux des ventes, au 20 du mois suivant, pour la période allant du 25 du mois M-2 au 24 du mois M-1.

Exemple : les chiffres du mois de mars 2019 ont été transmis au 20 avril 2019, pour remonter les chiffres de l'activité du 25 février au 24 mars 2019.

Les chiffres proposés ici sont le reflet de la totalité des ventes 2019, arrêtées au 24 décembre, y compris celles issues des territoires de Rhuys et du Loc'h collectées depuis le 1er juillet 2017 et en partie reversées à GMVA.

Les modalités de reversement des recettes dites « 3 DSP » entre GMVA et CTGMVA, portant sur des quoteparts d'abonnements et non sur des abonnements complets, ont été fixées au cours du second semestre 2018 (cf. avenant n°6).

Au 24 décembre, l'impact effectif du reversement des recettes 3 DSP collectées en 2019 est de 107 776,13 € HT.
Un complément, rattaché aux périodes d'affectation de recettes des abonnements annuels glissants débutant en 2019 mais réellement encaissés en 2020 du fait des prélèvements mensuels, sera reversé en 2020.
Le montant définitif sera connu fin 2020.

Les commentaires suivants portent sur la totalité des recettes collectées en 2018 et en 2019 et non sur les recettes définitivement conservées.

Entre 2018 et 2019, sans augmentation des tarifs, les recettes commerciales Kicéo progressent de 4,87% (+199 884 €HT).

Les grandes masses de la structure des recettes Kicéo sont constituées par :
- Les Titres oblitérés, pour 38,07%, au niveau de 2018
- Les Abonnements jeunes, qu'ils soient scolaires ou libre circulation, toujours pour 43,70%
- Les Abonnements tout public et séniors (9,53%), TPMR et sociaux (7,54%), observant un léger glissement entre les deux, à la faveur des premiers
- La Multimodalité continuant de ressortir à moins de 1%.

Les Titres oblitérés et les Abonnements jeunes qui comptent pour plus de 80% des recettes continuent de porter la progression.
- Si les Carnets 10 voyages représentent l'évolution relative la plus forte (+6,32%), les Tickets unitaires apportent toujours la plus grosse contribution en valeur absolue (52 375 € HT sur 92 280 € HT), la progression des résultats du Ticket journée se faisant plus modeste (+11,15%) par rapport à l'évolution antérieure.
- Côté Abonnements jeunes, les évolutions du titre -26 annuel se confirment années après années tandis que les abonnements mensuels et mensuels 50% connaissent un tassement. Dans le même temps, à périmètre constant, les abonnements scolaires progressent également.

Les Abonnements 26-64 annuels se distinguent en 2019 en apportant un écot de près de 25 K€, correspondant à un solde positif de 88 abonnements établis entre décembre 2018 et décembre 2019, dont les deux-tiers sur le dernier trimestre 2019.

Les Titres seniors, TPMR et sociaux progressent quant à eux de 1,81%, dans des proportions moindres par rapport à l'année précédente.
- Le titre 65+ annuel est associé à 1 849 bénéficiaires en 2019 (1 786 en 2018)
- L'évolution de la tarification solidaire est quant à elle négative sur les tarifs les plus aidés.

L'intermodalité, certes peu intégrée sur le réseau Kicéo en termes de titres de transport et impactée par l'extension du réseau Kicéo aux communautés de communes de Rhuys et du Loc'h au 7 juillet 2017, reprend une certaine vigueur sur les titres Train + Bus Tout public et Car + Bus Jeunes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

D. La fréquentation du réseau

1. La fréquentation par titres

	Voyages 2019	Part des Voyages %	Voyages 2018	Evol. 2018/2019	Evol. % 2018/2019
Tickets					
Tickets unité	826 535	10,25%	*782 366*	*44 169*	5,65%
Ticket journée	21 018	0,25%	*18 909*	*2 109*	11,15%
Ticket groupe	644	0,01%	*840*	*-196*	-23,33%
Carnet 10 voyages	693 187	8,54%	*651 959*	*41 228*	6,32%
TOTAL Tickets	**1 541 384**	**20,19%**	**1 454 074**	**87 310**	**6,00%**
Abonnements jeunes					
Mensuel JEUNE	0	0,00%	*0*		
Annuel JEUNE	0	0,17%	*13 013*	*-13 013*	-100,00%
Mensuel JEUNE -50%	0	0,00%	*0*		
Annuel JEUNE -50%	0	0,01%	*450*	*-450*	-100,00%
Mensuel -26	359 595	4,88%	*372 600*	*-13 005*	-3,49%
Annuel -26	2 521 838	31,17%	*2 379 638*	*142 200*	5,98%
Mensuel -26 -50%	7 155	0,12%	*9 090*	*-1 935*	-21,29%
Annuel -26 -50%	55 913	0,63%	*47 813*	*8 100*	16,94%
Annuel ETUDIANT	172 500	2,09%	*159 263*	*13 237*	8,31%
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	1 034 240	13,24%	*1 010 592*	*23 648*	2,34%
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	46 240	0,61%	*46 912*	*-672*	-1,43%
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	22 528	0,27%	*20 544*	*1 984*	9,66%
Carte SCOLAIRE Interne	1 050	0,00%	*273*	*777*	284,62%
TOTAL Abonnements jeunes	**4 221 058**	**55,30%**	**4 060 188**	**160 870**	**3,96%**
Abonnements tout public					
Mensuel 26/64	218 790	2,76%	*210 735*	*8 055*	3,82%
Annuel 26/64	302 213	3,66%	*279 713*	*22 500*	8,04%
Mensuel 26/64 -50%	11 520	0,16%	*12 375*	*-855*	-6,91%
Annuel 26/64 -50%	0	0,00%	*0*		
Annuel 26/64 - Bienvenue	713	0,00%	*150*	*563*	375,00%
Annuel 26/64 - AAH	55 575	0,63%	*47 850*	*7 725*	16,14%
Annuel 26/64 - PDE	38	0,01%	*450*	*-413*	-91,67%
TOTAL Abonnements tout public	**588 848**	**7,71%**	**551 273**	**37 575**	**6,82%**
Titres seniors, TPMR et sociaux					
Mensuel 65+	7 200	0,09%	*6 675*	*525*	7,87%
Annuel 65+	449 729	5,67%	*433 083*	*16 646*	3,84%
Mobicéo 10 voyages	22 980	0,30%	*22 630*	*350*	1,55%
Mobicéo salariés*	0	0,00%	*0*		
Mobicéo étudiants*	0	0,00%	*0*		
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	474 885	6,53%	*498 510*	*-23 625*	-4,74%
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	103 635	1,51%	*115 515*	*-11 880*	-10,28%
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	60 525	0,70%	*53 595*	*6 930*	12,93%
TOTAL Titres seniors, TPMR et sociaux	**1 118 954**	**14,66%**	**1 130 008**	**-11 054**	**-0,98%**
Titres multimodaux					
Tickets BreizhGo + Kicéo	8 740	0,12%	*8 920*	*-180*	-2,02%
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	48 780	0,52%	*40 050*	*8 730*	21,80%
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	30 555	0,36%	*27 675*	*2 880*	10,41%
BreizhGo / Kicéo - Tout public	945	0,01%	*990*	*-45*	-4,55%
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	13 230	0,15%	*11 250*	*1 980*	17,60%
Bateau / Bus Aller	32	0,00%	*55*	*-23*	-41,82%
Bateau / Bus Aller-Retour	16	0,00%	*72*	*-56*	-77,78%
TOTAL Titres multimodaux	**102 298**	**1,34%**	**89 012**	**13 286**	**14,93%**
Divers					
Groupes	3 522	0,06%	*4 490*	*-968*	-21,56%
BC Gratuits	57 558	0,85%	*64 963*	*-7 405*	-11,40%
TOTAL Divers	**61 080**	**0,80%**	**69 453**	**-8 373**	**-12,06%**
TOTAL tous titres	**7 633 621**	**100,00%**	***7 354 008***	***279 613***	**3,80%**

** cf. nombre de clients Mobicéo transportés (cf. Chapitre III F.2)*

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Le contrat GMVA – CTGMVA 2017 – 2023 a introduit des modalités de reporting spécifiques en termes de clés de mobilité par titres. Ainsi, les abonnements à validité mensuelle se voient attribuer 45 voyages par mois et les abonnements à validité annuelle 37,5 par mois.

Les dispositions prises par l'avenant n°6 traitant du volet 3 DSP, si elles impactent le montant total des recettes commerciales avec effet rétrocatif connu sur N+1, n'agissent pas sur le volet Fréquentation dans la mesure où des règles de prorata de titres ont été introduites : la totalité des déplacements associés aux ventes de titres de transport reste donc prise en compte.

A fin 2019, la fréquentation Kicéo évolue de +3,80% par rapport à 2018, en retrait d'un point par rapport à l'évolution précédente (+4,98%).

Sous l'effet des tarifs solidaires en circulation, seule la mobilité liée aux Titres seniors et sociaux diminue.

L'usage des titres oblitérés, porté par les Tickets unitaires et les Carnets 10 voyages ne se dément pas, dans la limite habituelle des 20% de l'usage sur le réseau Kicéo.

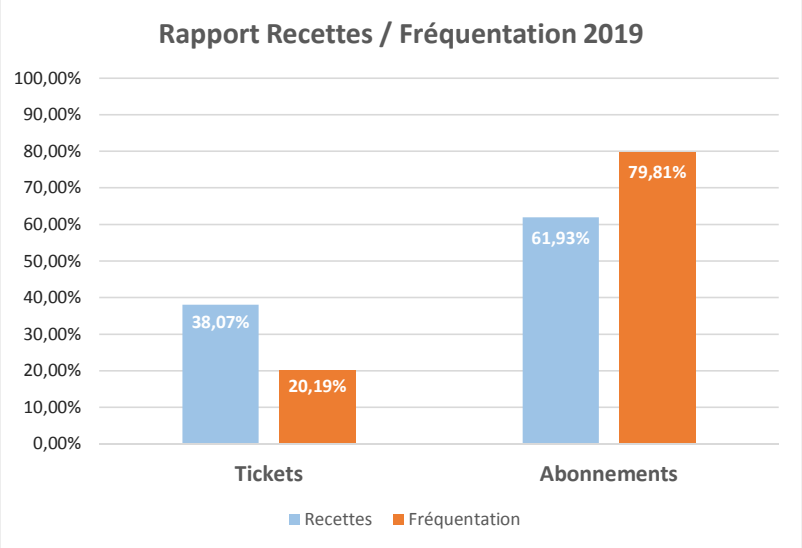
Les Abonnements jeunes, incluant les étudiants, continuent de représenter 55% de la fréquentation globale du réseau. Qu'ils soient libre circulation pour trois quarts d'entre eux ou scolaires à la journée pour le quart restant, ils progressent tous de manière significative (respectivement de 5,98% pour les premiers et de 2,34% pour les seconds) tandis que les Annuels étudiants confirment leur belle dynamique.

Côté Abonnements tout public, le fait majeur est incarné par le titre Annuel 26/64 dont la présence sur le réseau progresse significativement, de 8,04%, certes dans un contexte d'évolution négative de la Tarification solidaire (-28 575 voyages entre 2018 et 2019).
L'étude fine du volet Tarification solidaire initiée en 2019 devrait livrer ses enseignements en 2020.

Comme en 2018, la projection de fréquentation réalisée en phase de réponse à l'appel d'offres lancé par GMVA est tenue pour tous les titres, sauf pour la Multimodalité et les Groupes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Le rapport Recettes / Fréquentation 2019



Les Tickets, s'ils représentent 20% des voyages, comptent pour 38% des recettes.

A l'inverse, le rapport recette au voyage est inversé pour les Abonnements : un peu plus de 60% des recettes pour près de 80% de la fréquentation.

Ces deux composantes de la clientèle contribuent à l'équilibre du contrat.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. La fréquentation par lignes

- *Les lignes urbaines*

N° de lignes	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019	%
Ligne 1	128 029	131 494	147 013	133 789	136 887	125 761	111 421	100 706	141 408	163 499	143 065	149 174	**1 612 246**	26,9%
Ligne 2	47 934	50 937	54 671	51 076	51 645	43 485	45 318	47 486	77 306	73 534	53 227	66 526	**663 145**	11,1%
Ligne 3	34 815	35 498	40 749	38 373	41 180	39 188	42 970	36 636	54 529	47 972	40 486	39 910	**492 306**	8,2%
Ligne 4	48 350	48 760	60 024	47 797	52 240	46 049	40 926	42 366	63 411	56 505	48 904	62 026	**617 358**	10,3%
Ligne 5	52 221	60 421	58 752	62 228	60 187	55 626	50 126	44 082	61 449	65 205	57 804	56 837	**684 938**	11,4%
Ligne 6	67 463	67 892	73 206	68 381	66 907	61 497	46 168	33 255	63 609	66 161	53 175	59 152	**726 866**	12,1%
Ligne 7	34 938	31 683	34 392	34 007	37 052	35 334	37 032	40 138	52 235	53 303	43 051	45 641	**478 806**	8,0%
Ligne 8	24 688	22 905	29 596	25 676	22 548	22 046	16 841	12 698	27 347	30 847	23 159	26 392	**284 743**	4,8%
Ligne 9	8 652	7 235	9 188	7 384	9 634	5 809	5 031	4 531	8 928	9 312	7 998	7 998	**91 700**	1,5%
Ligne 10	14 175	13 341	15 814	15 109	15 631	13 225	10 280	7 580	13 970	15 833	14 201	16 625	**165 784**	2,8%
Ligne 11	7 686	7 241	8 721	7 384	8 292	7 157	5 419	4 381	7 969	9 797	8 611	9 525	**92 183**	1,5%
Ligne 12	1 653	1 537	3 840	1 372	1 953	1 284	182		1 984	1 900	1 626	1 626	**18 957**	0,3%
AfterBus	475	386	388	394	425	406	295	406	458	563	478	478	**5 152**	0,1%
Ligne D1	3 061	3 684	2 623	3 130	4 103	5 108	3 101	3 634	4 073	2 727	4 390	2 315	**41 949**	0,7%
Ligne D2	770	369	379	332	596	946	676	620	832	771	892	877	**8 060**	0,1%
TOTAL	474 910	483 383	539 356	496 432	509 280	462 921	415 786	378 519	579 508	597 929	501 067	545 102	5 984 193	100,0%

La fréquentation des lignes urbaines du réseau Kicéo est arrêtée à 5 984 193 voyages à fin 2019.

Elle est issue des comptages des titres oblitérés et des titres à vue par les personnels de conduite pendant leur service et constitue à ce titre une donnée instantanée.
Cette donnée brute, vérifiée en 2019 concernant l'étape de la saisie des comptages, est associée à un service conducteur qui peut être « multi-lignes ».
Cette disposition d'exploitation a pu continuer de générer, selon les services conducteurs, des amalgames entre les lignes dans l'affectation des voyages par lignes.

Des services « multi-lignes » ont notamment été mis en œuvre entre les lignes 2 et 6 de janvier à août 2019, avant le nouvel habillage de septembre. La différence est visible, avec pour la ligne 2 une moyenne de 49 000 voyages par mois de janvier à août et une moyenne de 67 600 voyages par mois de septembre à décembre.

Sur ces bases, la fréquentation 2019 des lignes urbaines représente 78,4% de la fréquentation globale issue des ventes de titres de transport (7 633 621 voyages).

La ligne 1 qui dessert les quartiers résidentiels les plus denses de Vannes représente toujours plus du quart de la fréquentation des lignes urbaines Kicéo.

Les lignes 2 et 6, dont les terminus se rejoignent à l'ouest au niveau du P+R, avec toutes les réserves déjà exprimées, continuent quant à elles de compter pour près du quart (23%) de la fréquentation du réseau urbain.

L'évolution de la ligne 5 qui devance la ligne 4 à la faveur des actions engagées pour en améliorer la ponctualité est intéressante : la ligne gagne un peu plus de 65 000 voyages entre 2018 et 2019.

Ces cinq lignes continuent de représenter 72% de la fréquentation urbaine en 2019.
Les lignes 3, 7, 8 et 10+11 pèsent pour leur part pour 25% des voyages urbains, avec un rééquilibrage entre les lignes 10 et 11 suite à leur réorganisation de septembre 2018.

Les lignes n°9, 12, AfterBus et D1/D2 concernent des volumes représentant 3% de la fréquentation urbaine.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

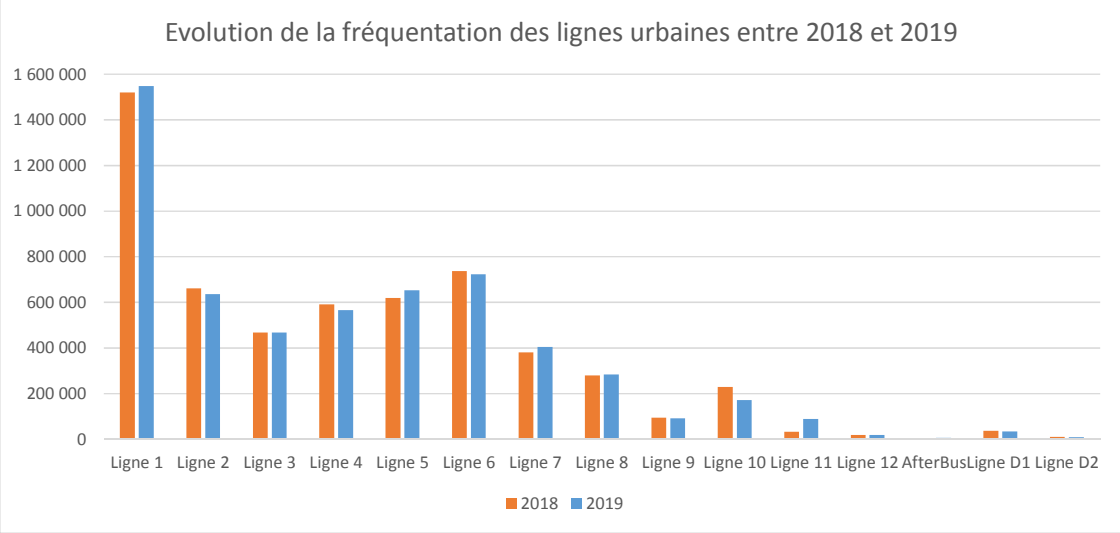
L'enquête Origines/Destinations représente quant à elle, sur la seule période scolaire, une approche complémentaire, destinée à reconstituer une journée-type de semaine.

De l'enquête Origines/Destinations 2019, la fréquentation des lignes 1 à 12 se répartit comme suit :

- La **ligne 1** (Ténénio – Ménimur – Kercado – Cliscouët via le centre-ville de Vannes) continue de représenter près de 30% de la fréquentation globale ;
- La **ligne** est – ouest **2** (UBS – Le Fourchêne/P+R) compte pour 13% des voyages ;
- Elle est suivie de près par la **ligne** « circulaire » **6** (12% de la fréquentation quotidienne) qui prend en charge de nombreux déplacements inter quartiers ;
- La **ligne 4** St-Avé – Arradon avec plus de 2 600 voyages par jour scolaire est la première des lignes non exclusivement vannetaise ;
- Elle est suivie de près par la **ligne 5** pour plus de 9% de la fréquentation totale ;
- Les **lignes 3, 7 et 8** oscillent entre 1 362 et 1 834 voyages par jour ;
- La construction radiale des **lignes 9** (Meucon), **10** (Theix) et **11** (Ploeren) conditionne les niveaux moindres de fréquentation, avec une mention spéciale pour la ligne n°10 qui représente deux fois plus de mouvements quotidiens ;
- La vocation scolaire de la **ligne 12** avec des services uniquement en heures de pointe transparait dans ses résultats (0,4% de la fréquentation totale sur une journée-type de période scolaire).

N° de lignes	Enquête OD mars 2019	
Ligne 1	7 276	28,8%
Ligne 2	3 357	13,3%
Ligne 3	1 834	7,3%
Ligne 4	2 632	10,4%
Ligne 5	2 371	9,4%
Ligne 6	3 059	12,0%
Ligne 7	1 572	6,2%
Ligne 8	1 362	5,4%
Ligne 9	491	1,9%
Ligne 10	829	3,3%
Ligne 11	425	1,7%
Ligne 12	101	0,4%
	25 309	100,0%

La comparaison 2018-2019



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

N° de lignes	TOTAL 2019	TOTAL 2018	Evol. %
Ligne 1	1 612 246	1 520 365	6,0%
Ligne 2	663 145	661 979	0,2%
Ligne 3	492 306	468 509	5,1%
Ligne 4	617 358	591 615	4,4%
Ligne 5	684 938	619 223	10,6%
Ligne 6	726 866	737 909	-1,5%
Ligne 7	478 806	379 855	26,0%
Ligne 8	284 743	280 105	1,7%
Ligne 9	91 700	93 999	-2,4%
Ligne 10	165 784	228 940	-27,6%
Ligne 11	92 183	33 678	173,7%
Ligne 12	18 957	18 567	2,1%
AfterBus	5 152	4 154	24,0%
Ligne D1	41 949	36 862	13,8%
Ligne D2	8 060	9 225	-12,6%
TOTAL	5 984 193	5 684 985	5,3%

Après une évolution très favorable entre 2017 et 2018, la fréquentation des lignes urbaines continue de progresser de 5,30% entre 2018 et 2019 (+ 299 208 voyages).

Le comportement de la fréquentation de la ligne n°5 en réponse à une ponctualité améliorée est encourageant.

Celui de la ligne n°7 est le fait de la remontée des comptages auxquels viennent s'agréger les services Parc du Golfe – Gare SNCF du samedi matin et la liaison Poulfanc – Séné-Bourg.

De même que la ligne n°10 réagit à sa reconfiguration de septembre 2018, la ligne n°11 connait en 2019 sa première année de pleine exploitation.

- *Les lignes périurbaines*

Les périmètres périurbain et scolaire ayant été soumis à Appels d'offres au printemps 2017 pour une mise en place au 4 septembre de la même année, de nouvelles modalités de reporting interne ont été introduites auprès des sous-traitants avec effet en année pleine à partir de 2018 sur les lignes régulières, sans distinction des clientèles scolaires ou commerciales jusqu'en septembre 2019.

N° de lignes	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019
Ligne 20	3 619	4 621	3 635	4 027	4 005	2 452	3 167	2 441	3 829	6 502	5 794	7 009	**51 101**
Ligne 21	2 249	1 990	2 839	2 189	2 778	1 413	1 000	1 097	2 103	2 757	2 614	2 795	**25 824**
Ligne 22	2 885	2 304	3 863	2 378	4 266	2 396	529	422	1 719	2 437	1 733	2 018	**26 950**
Ligne 23	2 343	1 892	3 340	2 402	3 827	2 556	3 013	6 284	1 900	2 279	1 930	2 193	**33 959**
TOTAL	11 096	10 807	13 677	10 996	14 876	8 817	7 709	10 244	9 551	13 975	12 071	14 015	**137 834**

137 834 voyages ont été dénombrés sur les 4 lignes périurbaines sous-traitées desservant des communes de deuxième et troisième couronne du réseau Kicéo :

- Ligne n°20 : Elven – Vannes, en transit par St-Nolff
- Ligne n°21 : Plougoumelen – Le Bono – Baden – Vannes, via Le Moustoir/Arradon
- Ligne n°22 : Surzur – Vannes
- Ligne n°23 : Larmor-Baden – Port-Blanc – Vannes, via Le Moustoir/Arradon

Seuls les résultats de la ligne n°20 peuvent faire l'objet de comparaison : la fréquentation 2018 était de 46 645 voyages (43 799 en 2017), soit une évolution de 9,55% entre 2018 et 2019.

Les lignes n°21, 22 et 23 enregistrent néanmoins des résultats encourageants depuis septembre 2019 dès lors que l'analyse porte sur les seuls comptages de voyageurs commerciaux. A ce titre, la fréquentation observée sur les semaines de vacances scolaires est multipliée par trois par rapport à 2018 et celle des samedis par 4 (cf. Annexe III D 3/1)

Les lignes Kicéo 24 Port-Navalo – Vannes et 25 Grand-Champ – Vannes, opérées en DSP pour GMVA respectivement par CTM/Transdev et les Voyages Morio, ainsi que les lignes régulières du réseau BreizhGo BZ03, BZ08, BZ09 et BZ11, mutualisées entre la Région Bretagne et GMVA, font l'objet de modalités de reporting indépendantes de la CTGMVA.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- *Les Origines / Destinations des scolaires*

Effectifs scolaires 2018/2019 (au 31 décembre 2018)

	Etablissements scolaires																					
Communes	PRIMAIRES DE BADEN	PRIMAIRES DE COLPO	PRIMAIRES DE GRAND CHAMP	PRIMAIRES DE LOCQUELTAS	PRIMAIRES DE MONTERBLANC	PRIMAIRES DE PLAUDREN	PRIMAIRES DE PLOEREN	PRIMAIRES DE PLOUGOUMELEN	PRIMAIRES DE SAINT NOLFF	PRIMAIRES DE SULNIAC	PRIMAIRES DE SURZUR	PRIMAIRES DE TREDION	PRIMAIRES DE TREFFLEAN	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ARRADON	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ELVEN	PRIMAIRES ET COLLEGE DE PLESCOP	PRIMAIRES ET COLLEGE DE SENE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE ST AVE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE THEIX	VERS VANNES	ELEVES SCOLARISES HORS RTM	Total général
ARRADON														21						33	3	57
BADEN	4													158	1					36		199
COLPO		7																		50	1	58
ELVEN									2						140					49	4	195
GRAND CHAMP			15														1			5	1	22
ILE AUX MOINES														12						2		14
LA TRINITE SURZUR																	58		26	18	1	103
LARMOR BADEN	1													16						5	1	23
LE BONO														53						10		63
LE HEZO																			1	3		4
LOCMARIA GRAND CHAMP																				37	6	43
LOCQUELTAS				7												2				27	9	45
MEUCON																52		26		28	2	108
MONTERBLANC					14										70					85	3	172
PLAUDREN						18														55	1	74
PLESCOP																20				102	3	125
PLOEREN							1							191		7				87	1	287
PLOUGOUMELEN								1						43						9		53
SENE																	101	1		124	2	228
ST AVE																12		79		165	9	265
ST NOLFF									21						57			5		98	3	184
SULNIAC										11					118				11	29		169
SURZUR											4								106	67	2	179
THEIX NOYALO																	77		120	84	10	291
TREDION												5			49					9	3	66
TREFFLEAN													9		64		10		2	30	2	117
VANNES														3			7			352	16	378
ELEVES HORS RTM SCOLARISES RTM															3		2			102		107
Total général	5	7	15	7	14	18	1	1	23	11	4	5	9	497	502	93	256	111	266	1701	83	**3629**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Effectifs scolaires 2019/2020 (au 31 décembre 2019)

	Etablissements scolaires																		
Communes	PRIMAIRES DE BADEN	PRIMAIRES DE COLPO	PRIMAIRES DE GRAND CHAMP	PRIMAIRES DE LOCQUELTAS	PRIMAIRES DE MONTERBLANC	PRIMAIRES DE PLAUDREN	PRIMAIRES DE SAINT NOLFF	PRIMAIRES DE SULNIAC	PRIMAIRES DE SURZUR	PRIMAIRES DE TREDION	PRIMAIRES DE TREFFLEAN	PRIMAIRES ET COLLEGE DE PLESCOP	PRIMAIRES ET COLLEGE DE SENE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE ST AVE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE THEIX	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ARRADON	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ELVEN	VERS VANNES	ELEVES SCOLARISES HORS RTM	Total général
ARRADON																19		38	3	60
BADEN	2															144		50		196
COLPO		7														1		46	2	56
ELVEN							1										128	60	3	192
GRAND CHAMP			15															6	1	22
ILE AUX MOINES																9		3	1	13
LA TRINITE SURZUR													49		25			29	1	104
LARMOR BADEN	1															10		10	2	23
LE BONO																49		11		60
LE HEZO															1			3		4
LOCMARIA GRAND CHAMP																		37	4	41
LOCQUELTAS				7								3						27	9	46
MEUCON												32		19				54	1	106
MONTERBLANC					9									2			60	93	6	170
PLAUDREN						17												55	1	73
PLESCOP												20						103	3	126
PLOEREN												5				140		129	1	275
PLOUGOUMELEN																41		14		55
SENE													86	1		1		138	3	229
ST AVE												8		67				181	6	262
ST NOLFF							16							3		1	46	117	4	187
SULNIAC								7							12		120	35	1	175
SURZUR									4						83			87	3	177
THEIX NOYALO													63		109	1		105	12	290
TREDION										4							45	12	3	64
TREFFLEAN											8		7				58	39	3	115
VANNES													8		1	10	1	347	16	383
ELEVES HORS RTM SCOLARISES RTM													2			2	1	100		105
Total général	3	7	15	7	9	17	17	7	4	4	8	68	215	92	231	428	459	1929	89	**3609**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

E. Les principaux ratios

1. *Le rapport Recettes / Voyage*

Tickets	Recettes HT 2019	Voyages 2019	R/V
Tickets unité	980 081 €	826 535	1,19
Ticket journée	26 750 €	21 018	1,27
Ticket groupe	836 €	644	1,30
Carnet 10 voyages	630 170 €	693 187	0,91
TOTAL Tickets	**1 637 837 €**	**1 541 384**	**1,06**
Abonnements jeunes			
Mensuel JEUNE	- €	0	
Annuel JEUNE	- €	0	
Mensuel JEUNE -50%	- €	0	
Annuel JEUNE -50%	- €	0	
Mensuel -26	185 246 €	359 595	0,52
Annuel -26	1 172 340 €	2 521 838	0,46
Mensuel -26 -50%	1 843 €	7 155	0,26
Annuel -26 -50%	13 037 €	55 913	0,23
Annuel ETUDIANT	99 385 €	172 500	0,58
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	398 355 €	1 034 240	0,39
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	8 991 €	46 240	0,19
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	- €	22 528	0,00
Carte SCOLAIRE Interne	1 032 €	1 050	0,98
TOTAL Abonnements jeunes	**1 880 229 €**	**4 221 058**	**0,45**
Abonnements tout public			
Mensuel 26/64	163 540 €	218 790	0,75
Annuel 26/64	228 025 €	302 213	0,75
Mensuel 26/64 -50%	4 305 €	11 520	0,37
Annuel 26/64 -50%	- €	0	
Annuel 26/64 - Bienvenue	248 €	713	0,35
Annuel 26/64 - AAH	13 709 €	55 575	0,25
Annuel 26/64 - PDE	17 €	38	0,45
TOTAL Abonnements tout public	**409 843 €**	**588 848**	**0,70**
Titres seniors, TPMR et sociaux			
Mensuel 65+	6 545 €	7 200	0,91
Annuel 65+	196 939 €	449 729	0,44
Mobicéo 10 voyages	22 980 €	22 980	1,00
Mobicéo salariés*	4 104 €	0	
Mobicéo étudiants*	255 €	0	
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	47 968 €	474 885	0,10
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	20 936 €	103 635	0,20
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	24 455 €	60 525	0,40
TOTAL Titres seniors, TPMR et sociaux	**324 182 €**	**1 118 954**	**0,29**
Titres multimodaux			
Tickets BreizhGo + Kicéo	1 986 €	8 740	0,23
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	17 985 €	48 780	0,37
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	8 179 €	30 555	0,27
BreizhGo / Kicéo - Tout public	353 €	945	0,37
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	3 408 €	13 230	0,26
Bateau / Bus Aller	73 €	32	2,27
Bateau / Bus Aller-Retour	29 €	16	1,82
TOTAL Titres multimodaux	**32 013 €**	**102 298**	**0,31**
Divers			
Groupes	3 522 €	3 522	1,00
Duplicata	14 523 €		
BC Gratuits		57 558	
TOTAL Divers	**18 045 €**	**61 080**	**0,30**
TOTAL tous titres	**4 302 149 €**	**7 633 621**	**0,56**

** cf. nombre de clients Mobicéo transportés (cf. Chapitre III F.2)*

La recette au voyage 2019 est arrêtée, selon les règles d'arrondis en vigueur, à 0,564 € HT tous titres confondus (0,558 € HT en 2018).

L'écart avec 2018 est maintenu à moins d'un centime, en lien avec les glissements de fréquentation entre quelques titres (légère diminution des Tarifs sociaux) dans la mesure où les tarifs n'ont pas évolué entre 2018 et 2019.

Le ratio le plus élevé est bien sûr constaté sur les Tickets et le plus faible sur les Titres sociaux.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Le rapport Voyages / Kilomètre

Lignes	Voyages 2019	Kilomètres commerciaux 2019	V/Km
Ligne 1	1 612 246	477 703	3,37
Ligne 2	663 145	308 314	2,15
Ligne 3	492 306	178 860	2,75
Ligne 4	617 358	328 835	1,88
Ligne 5	684 938	273 232	2,51
Ligne 6	726 866	394 574	1,84
Ligne 7	478 806	298 819	1,60
Ligne D1	41 949	25 878	1,62
Ligne D2	8 060	10 086	0,80
TOTAL	5 325 674	2 296 300	2,32

Le ratio voyages/km proposé sur le seul réseau urbain, et traité sur les seuls kilomètres commerciaux, ressort à 2,32 en 2019, en progression par rapport à 2018 (2,16) et 2017 (2,00).
Les évolutions les plus importantes concernent les lignes n°5, 7 et 1.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

F. Les services TAD

1. Créacéo

Du 25 décembre 2018 au 24 décembre 2019

Le service Créacéo a été reconfiguré au 2 septembre 2019 en lien avec le renfort d'offre sur les lignes périurbaines Kicéo 21 à 23.

Les modifications apportées sont les suivantes :
- Suppression des arrêts Créacéo situés sur les itinéraires des lignes périurbaines bénéficiant de 6 allers-retours par jour
- Nouveaux points de rabattement pour les arrêts Créacéo suivants :
  - **Baden Centre** pour les arrêts Créacéo situés sur les communes de Plougoumelen, Le Bono et Baden,
  - **Arradon Mairie** pour les arrêts Créacéo des communes de Larmor-Baden et Arradon,
  - **Grand-Champ Place de l'église** pour les arrêts Créacéo de la commune de Brandivy,
  - **Meucon Mairie** pour les arrêts de Locmaria-Grand Champ, Locqueltas et Meucon,
  - **Monterblanc Centre** pour les arrêts de Monterblanc,
  - **Elven Centre** pour les arrêts Créacéo d'Elven et Trédion,
  - **Sulniac Centre** pour les arrêts Créacéo de Sulniac,
  - **Surzur Centre** pour les arrêts Créacéo de Surzur,
  - **Le Poulfanc** pour les arrêts Créacéo de Treffléan.

- *Les kilomètres parcourus par mois*

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Kms parcourus en 2019	10 556	10 978	10 018	10 287	9 793	10 291	11 804	11 123	6 067	5 424	4 522	4 913	**105 775**
Kms parcourus en 2018	*8 109*	*9 251*	*9 217*	*9 904*	*8 512*	*11 179*	*11 378*	*10 487*	*11 733*	*11 602*	*11 022*	*10 956*	***123 350***
Evol. % 2018-2019	30,2%	18,7%	8,7%	3,9%	15,1%	-8,0%	3,7%	6,1%	-48,3%	-53,2%	-59,0%	-55,2%	-14,2%

105 775 kilomètres ont été parcourus en 2019 au titre du service de Transport A la Demande Créacéo.

La diminution du nombre de kilomètres est liée à la modification de l'offre au 2 septembre 2019. Les kilomètres diminuent de 14,2%.

- *La fréquentation par mois*

2019	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019
nbre courses réalisées	443	488	451	467	440	459	533	439	244	200	181	182	**4 527**
nbre clients transportés	557	609	576	624	519	609	773	691	331	276	265	249	**6 079**
Taux de groupage	1,26	1,25	1,28	1,34	1,18	1,33	1,45	1,57	1,36	1,38	1,46	1,37	**1,34**

2018	*janv*	*févr*	*mars*	*avr*	*mai*	*juin*	*juil*	*août*	*sept*	*oct*	*nov*	*déc*	*TOTAL 2018*
nbre courses réalisées	*353*	*444*	*418*	*450*	*380*	*531*	*518*	*406*	*478*	*498*	*478*	*503*	***5 457***
nbre clients transportés	*461*	*556*	*518*	*528*	*496*	*665*	*719*	*556*	*605*	*612*	*575*	*609*	***6 900***
Taux de groupage	*1,31*	*1,25*	*1,24*	*1,17*	*1,31*	*1,25*	*1,39*	*1,37*	*1,27*	*1,23*	*1,20*	*1,21*	***1,26***

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6 079 clients ont été transportés en 2019 sur 4 527 courses, d'où un taux de groupage arrêté à 1,34 clients/course, supérieur à 2018 (1,26).

Juillet est le mois le plus fort en termes de fréquentation (773 clients) suivi par le mois d'août (691 clients) par ailleurs bien optimisé (1,57 clients/course).

En moyenne, 377 courses sont effectuées par mois, soit 15 courses par jour de fonctionnement du service.
En 2019, le nombre de courses réalisées et de clients transportés ont respectivement diminué de 17,04% et de 11,90% par rapport à 2018. Cette diminution est la conséquence de la modification de l'offre TAD à partir de septembre. Le nombre de courses réalisées et de clients transportés ont respectivement augmenté de 6,29% et 10,20% pour la période janvier à août 2019 par rapport à 2018.

- *La fréquentation par communes*

Du 1er janvier au 31 décembre 2019

	Fréquentation Créacéo par communes												
Communes	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Arradon	21	19	26	33	21	36	17	10	0	2	0	1	**186**
Baden	31	26	24	31	30	49	33	13	2	3	1	0	**243**
Brandivy	0	1	0	2	0	3	0	1	0	1	0	0	**8**
Elven	12	15	13	20	17	14	15	22	8	18	13	12	**179**
Grand-Champ	2	1	5	0	5	2	6	4	0	0	0	0	**25**
La Trinité-Surzur	37	20	22	18	18	14	15	5	0	0	0	0	**149**
Larmor-Baden	5	2	8	7	5	6	5	5	1	0	1	0	**45**
Le Bono	6	4	3	4	2	5	4	5	0	0	0	0	**33**
Le Hézo	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**
Le Tour-du-Parc	6	6	4	2	5	2	3	13	5	9	7	8	**70**
Locqueltas	5	1	3	1	1	0	5	1	2	8	6	2	**35**
Meucon	0	0	0	2	4	8	0	5	13	7	7	1	**47**
Monterblanc	60	52	40	49	37	102	125	135	1	4	2	1	**608**
Plaudren	2	3	0	6	4	6	4	0	2	0	0	0	**27**
Plescop	23	14	22	24	20	23	15	6	1	0	0	6	**154**
Ploeren	15	5	13	5	3	1	2	0	0	0	0	0	**44**
Plougoumelen	7	2	11	0	1	1	8	4	0	0	0	0	**34**
Saint-Avé	46	23	58	31	43	51	66	40	2	0	0	1	**361**
Saint-Gildas-de-Rhuys	0	0	1	0	1	2	0	0	0	1	0	2	**7**
Saint-Nolff	21	28	27	17	28	12	11	10	1	0	1	1	**157**
Sarzeau	16	7	11	18	14	22	43	37	15	23	8	9	**223**
Séné	116	110	136	118	86	132	154	121	94	118	122	101	**1408**
Séné hors navettes	36	69	34	48	37	17	41	25	53	60	51	48	**519**
Sulniac	18	17	20	16	16	10	33	30	2	1	1	0	**164**
Surzur	16	32	19	45	30	30	40	59	1	3	0	4	**279**
Theix - Noyalo	91	61	70	73	74	58	76	55	7	10	7	8	**590**
Trédion	25	17	11	19	11	13	27	34	12	26	5	27	**227**
Treffléan	14	14	19	17	20	26	43	31	8	14	0	6	**212**
Total global	**631**	**549**	**602**	**606**	**533**	**645**	**791**	**671**	**230**	**308**	**232**	**238**	**6036**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Concernant la fréquentation par communes, il ressort que :

- Une diminution des courses sur les communes bénéficiant du renfort d'offre en lignes régulières : Monterblanc (98,6% des voyages effectués entre janvier et août), Baden (97,53% des voyages effectués entre janvier et août), Sulniac (97,5% des voyages effectués entre janvier et août), Surzur (97,13% des voyages effectués entre janvier et août)
- Vraisemblablement les arrêts Créacéo les plus utilisés étaient situés sur les lignes régulières, le nombre de réservations étant quasi nul pour certaines communes depuis septembre.
- La spécificité des services spéciaux (navettes des Presqu'îles de Bellevue et Villages de Séné) les mercredis et samedis est bien identifiée sur Séné.
- Le nombre de voyages sur les communes de Séné et Trédion continue de progresser : +43,77% et +28,25% par rapport à 2018.

2. *Mobicéo*

Du 25 décembre 2018 au 24 décembre 2019

- *Les kilomètres parcourus par mois*

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Kms parcourus en 2019	27 945	28 232	28 304	32 257	31 401	29 202	29 487	25 439	32 544	34 760	30 819	32 517	**362 908**
Kms parcourus en 2018	*24 606*	*29 144*	*24 158*	*27 584*	*22 458*	*24 882*	*26 700*	*23 153*	*28 539*	*29 290*	*28 422*	*27 430*	***316 366***
Evol. % 2018-2019	13,6%	-3,1%	17,2%	16,9%	39,8%	17,4%	10,4%	9,9%	14,0%	18,7%	8,4%	18,5%	14,7%

En 2019, 362 908 kilomètres ont été parcourus par un service Mobicéo dont la consistance est demeurée inchangée depuis le 1er janvier 2019.
Le nombre de kilomètres parcourus a augmenté de 14,7% en 2019 par rapport à 2018.

- *La fréquentation par mois*

2019	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019
nbre courses réalisées	2 125	2 209	2 299	2 422	2 358	2 266	1 951	1 624	2 300	2 436	2 152	2 402	**26 544**
nbre clients transportés	2 389	2 501	2 572	2 738	2 631	2 529	2 219	1 907	2 567	2 709	2 410	2 689	**29 861**
Taux de groupage	1,12	1,13	1,12	1,13	1,12	1,12	1,14	1,17	1,12	1,11	1,12	1,12	**1,12**

2018	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2018
nbre courses réalisées	*1 950*	*2 442*	*1 867*	*2 270*	*1 851*	*2 118*	*2 101*	*1 711*	*2 234*	*2 412*	*2 252*	*2 266*	***25 474***
nbre clients transportés	*2 190*	*2 691*	*2 077*	*2 521*	*2 102*	*2 368*	*2 409*	*2 031*	*2 517*	*2 676*	*2 499*	*2 554*	***28 635***
Taux de groupage	*1,12*	*1,10*	*1,11*	*1,11*	*1,14*	*1,12*	*1,15*	*1,19*	*1,13*	*1,11*	*1,11*	*1,13*	***1,12***

En 2019, 675 ayants droit sont inscrits au service Mobicéo, dont 70 nouveaux clients. 13 salariés effectuent des trajets réguliers domicile/travail quotidiennement.

Ainsi, 29 861 voyages Mobicéo ont été réalisés en 2019 sur 26 544 courses (1,12 clients/course). La moyenne par course est de 13,67 km.

Au total, le TAD a produit 468 683 km (répartis à 22,6% sur Créacéo et 77,4% sur Mobicéo) et réalisé 35 940 voyages (16,9% sur Créacéo et 83,1% sur Mobicéo).
Par rapport à 2018, la proportion de kilomètres produits pour Mobicéo augmente de 14,7% tandis qu'elle diminue de de 14,2% pour Créacéo. La modification de l'offre Créacéo a libéré des créneaux sur les véhicules et donné plus de possibilités d'offre de transport aux clients Mobicéo.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

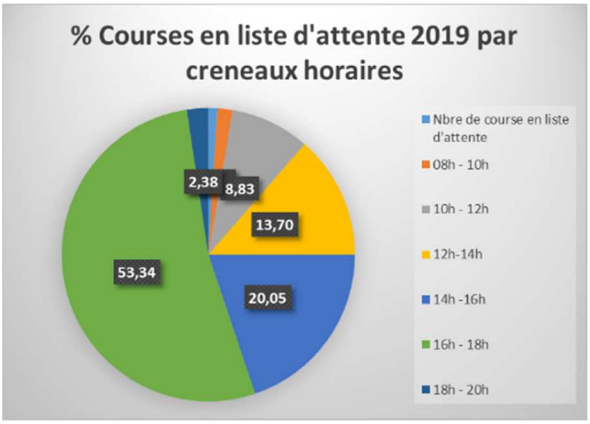
3. *Le taux d'utilisation des véhicules TAD*

En 2019, 883 demandes de transport Mobicéo ont été mises en liste d'attente au moment de la réservation en raison du manque de disponibilités (valeur non exhaustive selon la période et le flux d'appels).
Suite à des annulations, 64 clients ont pu voyager à l'horaire demandé.
318 clients ont voyagé à un autre horaire.
497 demandes sont restées sans solutions.

En septembre 2019, l'amplitude horaire de 2 véhicules a été modifiée afin de mieux répartir les réservations sur les créneaux demandés, notamment pour les déplacements domicile/travail avant 9h. De septembre à décembre, seul 1 déplacement a été enregistré sur liste d'attente sur le créneau 7h-9h.

Nombre de personnes en liste d'attente	
janv	83
févr	54
mars	128
avr	92
mai	127
juin	131
juil	25
août	27
sept	56
oct	57
nov	35
déc	68
total	**883**

La modification de l'offre Créacéo en septembre 2019 a permis de diminuer le nombre de clients Mobicéo en liste d'attente.



Le créneau 16h-18h est le créneau le plus demandé (53,34%) et pour lequel le service peut le plus rapidement atteindre la saturation.

La réelle tension des moyens véhicules disponibles à certaines heures motive l'analyse de l'activité par créneaux horaires.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

	01/01/18 au 31/12/18		01/01/19 au 31/12/19			
Créneaux horaires	Nbre d'heures de transport par jour	Nbre d'heures de transport par jour et par véhicule	Nbre d'heures de transport par jour	Nbre d'heures de transport par jour et par véhicule	Evolution heures/jour	% Temps de transport par jour et par véhicule clients MOBICEO
06h00 08h00	1,07	0,18	2,23	0,37	108,35%	100,00%
08h00 10h00	7,74	0,97	8,07	1,01	4,21%	78,81%
10h00 12h00	10,39	1,30	10,80	1,35	3,95%	74,91%
12h00 14h00	9,07	1,13	9,80	1,23	8,12%	78,55%
14h00 16h00	10,52	1,32	10,65	1,33	1,24%	83,18%
16h00 18h00	12,88	1,61	13,02	1,63	1,07%	90,65%
18h00 20h00	3,56	0,59	3,67	0,61	3,11%	99,82%
TOTAL	**55,23**	**7,10**	**58,25**	**7,53**	**5,46%**	**83,63%**

Entre 2018 et 2019, le nombre d'heures d'utilisation des véhicules a augmenté de 5,46%.

Le créneau 6h-8h a fortement augmenté (+108,35%) en raison de la modification d'horaires de 2 véhicules à 7h30 et 7h45 au lieu de 8h30 et 8h45. Ce créneau horaire est entièrement utilisé par des clients Mobicéo salariés.

83,63% des moyens sont dédiés aux clients Mobicéo.

Même si la modification de l'offre Créacéo a libéré de la place sur les véhicules pour les clients Mobicéo (83,63% des moyens utilisés par des clients Mobicéo en 2019 contre 81,58% en 2018), le service atteint régulièrement la saturation, notamment l'après-midi (les ayants droit sortant plus l'après-midi, le matin étant réservé aux soins) et principalement sur le créneau 16h-18h pour des motifs de déplacements loisirs et travail/domicile.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

IV. Qualité, sécurité et environnement

A. La qualité

1. *Les critères*

La mesure de la Qualité de service sur le réseau Kicéo est basée sur 13 critères répartis en 4 familles qui garantissent la qualité du service public. Le périmètre des contrôles s'étend sur les lignes régulières 1 à 12 et 20 à 23, ainsi que sur les services Créacéo et Mobicéo.

La desserte
- 1 Le respect des horaires
- 2 Le respect du nombre de courses
- 3 Le respect de l'itinéraire

Au point d'arrêt
- 4 Le respect de l'information au point d'arrêt
- 5 Le respect de l'entretien et de la propreté des mobiliers urbains

Le service à bord
- 6 L'état et la propreté des véhicules, des équipements embarqués et la charte graphique
- 7 L'attitude et l'amabilité des conducteurs et des contrôleurs
- 8 L'accueil des personnes à mobilité réduite
- 9 Le taux de contrôle dans les véhicules et la lutte contre la fraude

Les prestations clientèle
- 10 L'accueil de la clientèle et la rapidité de service en agence
- 11 L'accueil téléphonique
- 12 Les informations du site internet et de l'application smartphone
- 13 Les documents d'information et la cohérence entre les différentes sources

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Les contrôles Qualité

Tout au long de l'année 2019, la mesure de la qualité de service a été effectuée par le biais de contrôles internes ainsi que par un échange avec le réseau de bus Impulsyon de La Roche-sur-Yon sous la forme « client mystère » à bord des véhicules, en agence commerciale et aux arrêts.
Des agents d'information et de vente du réseau Kicéo ont eu l'opportunité d'auditer leurs collègues en se mettant à la place d'un client-voyageur qui se déplace dans une ville qu'il ne connait pas. Plusieurs accueils conducteurs ainsi que l'accueil en agence ont été testés sur une journée à Vannes et une journée à La Roche-sur-Yon.

Au titre du maintien de la prestation, la rénovation complète de deux selleries de bus a été effectuée et plusieurs parties adhésives micro-perforées extérieures ont également été remplacées sur 6 véhicules BHNS.

En complément de la borne satisfaction mise en place à l'agence commerciale Infobus en novembre 2018, deux bornes ont été installées dans les bus 186 et 187 en mai 2019.

Ces trois bornes permettent de poser une question sur différentes thématiques aux voyageurs de passage au point Infobus ou lors de leur trajet en bus.





En 2019, les trois bornes ont enregistré une moyenne de **641 votes mensuels**. Les résultats des votes sont les suivants :

Question posée : quelle est votre satisfaction sur	Mois	🙂	😐	☹
Le délai d'attente à Infobus ?	janv-19	84%	6%	10%
La borne d'information voyageurs ?	févr-19	75%	10%	15%
La réponse apportée à votre demande ?	mars-19	85%	5%	10%
L'application TICKIZZ ?	avr-19	81%	9%	10%
La propreté des bus ?	mai-19	81%	9%	10%
L'information aux arrêts de bus ?	juin-19	72%	12%	16%
La disponibilité des guides horaires ?	juil-19	75%	10%	15%
Les avantages proposés par la carte Elite ?	août-19	68%	11%	21%
Les avantages proposés par la carte Elite ?	sept-19	81%	9%	10%
La ponctualité des bus ?	oct-19	57%	17%	26%
L'information visuelle et sonore dans les bus ?	nov-19	75%	10%	15%
La fréquence de passage des lignes ?	déc-19	59%	16%	25%

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

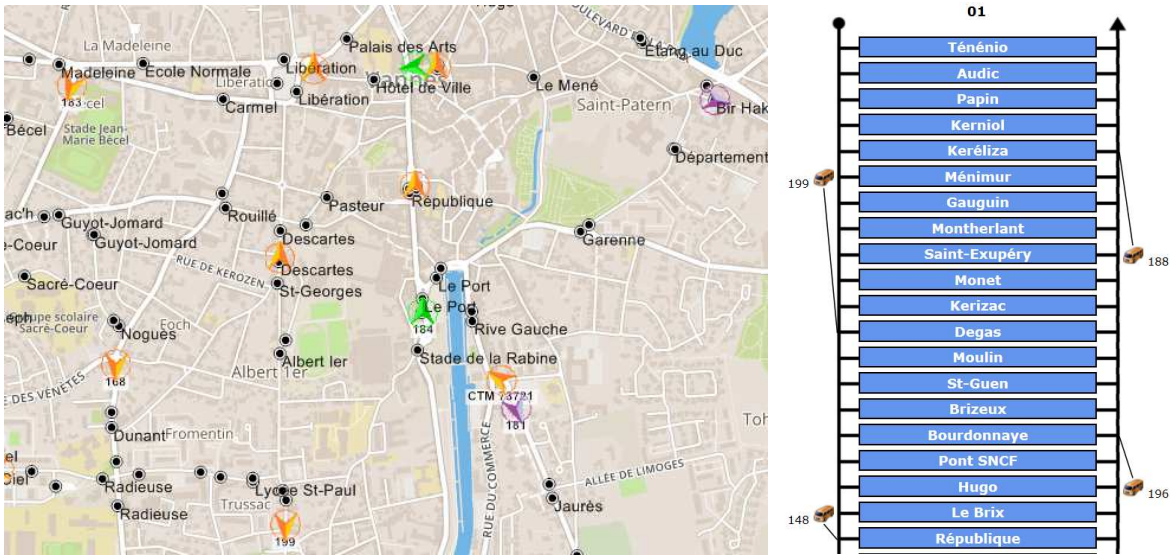
3. *Le SAEIV et les Bornes et Panneaux d'Informations Voyageurs (BIV-PIV)*

La CTGMVA dispose d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV).
Cet outil permet :

- Aux conducteurs d'estimer l'avance/retard sur les trois prochains arrêts de la ligne sur laquelle ils sont affectés,
- A la centrale de mobilité et à l'agence commerciale d'informer en temps réel les voyageurs sur l'horaire de passage d'un bus,
- Aux contrôleurs la réalisation d'actions de régulation lorsque cela est nécessaire,
- Au service Exploitation de mener des investigations pour le traitement des réclamations clients liées à la régularité et à la ponctualité des services,
- Au responsable Etude & Méthodes d'ajuster les temps de parcours des services en intégrant les temps inter-arrêts et les temps de prises en charge aux différentes heures de la journée.



Pupitre conducteur



Interface Exploitation (position des bus sur cartographie et thermomètre de ligne)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Le SAEIV génère également les données nécessaires au fonctionnement des outils d'information voyageurs tels que l'appli mobile Temps réel Kicéo ou les écrans TFT dans les bus.



Ecran TFT dans les BHNS

Depuis la rentrée de septembre 2019, 3 bornes et panneaux d'information voyageurs (BIV et PIV) supplémentaires ont été installés, portant à 15 le nombre de bornes et panneaux présents aux points d'arrêt stratégiques du réseau. Elles permettent aux clients de connaître, en temps réel, l'horaire de passage des 6 prochains bus.
Le nombre de bornes/panneaux et les arrêts concernés sont les suivants :

En 2018

- 2 bornes aux arrêts P+R Ouest
- 2 bornes aux arrêts Gare SNCF
- 2 bornes aux arrêts Le Port
- 1 borne à l'arrêt Pont SNCF
- 1 borne à l'arrêt Fourchêne
- 1 borne à l'arrêt Radieuse
- 1 borne à l'arrêt Marcellin
- 1 borne à l'arrêt Poulfanc
- 1 borne à l'arrêt à l'arrêt IUT

Depuis 2019

- 2 panneaux aux arrêts Le Brix
- 1 borne à l'arrêt Parc du Golfe (solaire)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. Les remontées clients en 2019

Les remontées clients comptabilisées incluent les suggestions, les réclamations, les demandes d'évolution et les remerciements/compliments.

Par canal

canal	nb remontées clients	%
Téléphone	893	55,3%
Boutique Bus	227	14,0%
Courrier	25	1,5%
Site internet/mail	471	29,1%
Total	1 616	100,0%

Le total des remontées clients est de 1 616 en 2019 (contre 1 494 en 2018). Les remontées clients reçues à l'oral (téléphone ou boutique) représentent, comme en 2018, 70% du total. Les 30% restants ont été reçus par écrit (formulaire de contact du site internet ou de l'appli, mail ou courrier).

Par canal et par mois

canal	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
Télephone	38	37	59	49	44	66	63	34	229	103	80	91	**893**
Boutique Bus	12	10	19	30	23	18	16	9	22	21	21	26	**227**
Courrier	1	0	3	2	1	4	3	1	1	4	2	3	**25**
Site internet/mail	32	28	30	20	23	25	34	31	101	52	47	48	**471**
total	83	75	111	101	91	113	116	75	353	180	150	168	1 616
%	5,1%	4,6%	6,9%	6,3%	5,6%	7,0%	7,2%	4,6%	21,8%	11,1%	9,3%	10,4%	100,0%

La période de rentrée est toujours sujette à une quantité plus importante de remontées clients. Les mois de septembre à décembre représentent plus de la moitié des remontées de l'année, avec près de 22% pour le seul mois de septembre.

Par thème

thème	nb remontées clients	%
Offre	268	16,6%
Régularité/Ponctualité	615	38,1%
Contrôle/PV	2	0,1%
Tarification	47	2,9%
Accessibilité	7	0,4%
Information voyageur	86	5,3%
Comportement agents	322	19,9%
Service sous traité	0	0,0%
Titres de transport	40	2,5%
Infrastructure	54	3,3%
Dommages	13	0,8%
Véhicules	124	7,7%
Conflit	38	2,4%
Total	1 616	100,0%

38,1% des réclamations reçues portent sur la régularité/ponctualité des services (35,9% en 2018), et 16,6% constituent une demande d'évolution de l'offre actuelle (y compris scolaire avec les demandes de création d'arrêts).

19,9% concernent des comportements d'agents (20,8% en 2018), tous personnels confondus, y compris agents de conduite de la sous-traitance et réclamations reçues au sujet des lignes 24 et 25.

Les réclamations portant sur la thématique des véhicules comptent pour 7,7% (2,4% en 2018 et 2,7% en 2017) et englobent aussi bien les vélos que les bus.

Les réclamations liées à l'information voyageurs sont en baisse avec 5,3% (9,8% en 2018 et 8% en 2017).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Par délai de réponse

thème	nb remontées clients	%
Moins d'une semaine (0 à 6 jrs)	927	57,4%
De une à deux semaines (7 à 14 jrs)	324	20,0%
Plus de deux semaines (15 jrs et +)	365	22,6%
Total	1 616	100,0%

Près de deux réclamations sur trois ont reçu une réponse dans un délai inférieur à 6 jours et 77,4% du total ont été traités sous deux semaines (pour mémoire, 85% en 2018).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

B. La sécurité

1. La sinistralité

Au cours de l'année 2019, 53 sinistres constatés (51 en 2018 et 61 en 2017) sur des véhicules appartenant à GMVA utilisés dans le cadre de l'activité de Kicéo, ont été répertoriés comme suit :

Taux de responsabilité* 0%	22 sinistres
Taux de responsabilité* 50%	2 sinistres
Taux de responsabilité* 100%	15 sinistres
Casse interne	14 sinistres

**Taux déterminés par les compagnies d'assurance*

2. Les procès-verbaux

38 810 voyageurs ont été contrôlés et 18 procès-verbaux ont été dressés (73 en 2018).

3. Les incivilités et plaintes

Comme en 2018, 2 agressions sur le personnel ont donné lieu à 2 dépôts de plainte en 2019.

En 2019, 76 dégradations sur le matériel roulant ont été recensées (85 en 2018), dont 72 de type lacération ou tags sur les sièges ou garnitures.

4. La sécurité sur le réseau

Depuis le début du contrat, la CTGMVA participe aux deux CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) organisés par les communes de Vannes et Saint-Avé.

5. La présence policière dans les bus

Kicéo et la Police Nationale ont convenu de la libre circulation des policiers en uniforme sur le réseau Kicéo. Ce même dispositif a été étendu aux services de la Gendarmerie de Vannes.

6. La sensibilisation à la sécurité des classes de CM2

En 2019, CTGMVA a réalisé, le mardi 18 juin à l'école Françoise d'Amboise et le mardi 2 juillet à l'école de Kerniol, deux interventions pour sensibiliser les classes de CM2 à l'utilisation du réseau de bus Kicéo.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Ces interventions se sont déroulées en deux parties :

- La première partie, en salle pendant environ une heure, a été l'occasion d'expliquer et d'échanger sur les différentes règles de sécurité et les comportements à adopter dans les transports.
- La deuxième partie a été l'opportunité de mettre en pratique les connaissances acquises en salle, avec une explication des informations disponibles à l'arrêt et dans le bus, la réalisation d'un appel radio auprès du contrôleur de service et enfin un trajet en bus dans le quartier de Ménimur.

7. *La discipline dans les véhicules scolaires*

En 2019, 16 courriers d'avertissements ou d'exclusion temporaire d'une semaine ont été envoyés à des familles d'élèves utilisant les transports scolaires, suite à des comportements inadéquats, voire dangereux, dans le car ou aux abords du car.

Ainsi, ont été envoyés 14 courriers d'avertissements :
- 71% pour non-respect des consignes de sécurité,
- 22% pour attitude irrespectueuse vis à vis du conducteur,
- 7% pour vandalisme,

Et 2 courriers d'exclusions temporaires, qui font suite à une récidive après courrier d'avertissement.

8. *Les réunions de quartier organisées par la Ville de Vannes*

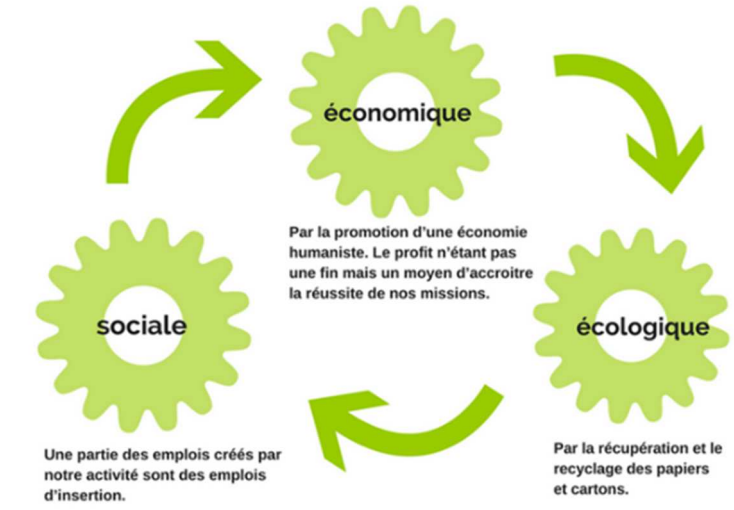
Les réunions de quartiers organisées par la Ville de Vannes ont été l'occasion pour Kicéo, comme en 2017 et 2018, de prendre part à la vie des quartiers et de répondre aux sollicitations des habitants en termes de transport public, par une présence systématique lors de ces rencontres.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

C. L'environnement

1. *Le recyclage*

Depuis juin 2018, le tri sélectif et le recyclage du papier sont mis en place au sein de l'entreprise, ainsi que le recyclage des gobelets et des toners d'imprimante. Pour ce faire, Kicéo fait appel à « La Feuille d'Erable », entreprise d'insertion professionnelle basée à Quéven qui valorise les déchets en privilégiant une économie circulaire.



- *Bilan 2019 :*

La transition de l'information papier vers l'information numérique entamée en 2017 se poursuit ainsi que les ajustements de commande des documents papier.

Plus de 2,5 tonnes de papier, 15 000 gobelets représentant 60 kg de plastique, et 10 kg de cartouches d'imprimantes ont été recyclés.
En outre, les ajustements de commande des documents papier ont permis l'économie de plus de 600kg de papier.

Quantités de déchets collectés (tonnes)			Equivalence en produits finis		
Papiers	2,53 T	⇨	920	Ramettes de papier	
Gobelets	0,06 T	⇨	0,05 T	Matières premières	
Cartouches	0,01 T	⇨	5	Cartouches	

2. *La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise*

Les contributions de CTGMVA à l'insertion professionnelle, en 2019, passent par :

- la réalisation de petits travaux d'entretien du dépôt confiés au labo coopératif de Vannes « La Belle Coop ».
- l'entretien des espaces paysagers du dépôt de Kerniol réalisé par l'ESAT du Prat depuis de nombreuses années.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. L'adhésion au projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

La CTGMVA a participé le 11 décembre 2019 à la deuxième journée Défi Zéro Gaspillage du territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, organisée à l'espace Montcalm.
Cette journée a rassemblé une centaine de participants autour de trois grands objectifs : partager l'information sur les actions réalisées au cours de la première année du programme DZG, s'enrichir de retours d'expériences d'autres territoires et présenter les perspectives envisagées pour la suite du programme.

4. Les véhicules électriques

Conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements, les véhicules de service sortant du parc sont remplacés par des véhicules électriques.

Deux bornes de recharge sont installées sur le dépôt, dont une à l'entrée, également proposée aux clients, depuis 2018.
Une troisième voiture de service a été livrée en 2019 (2 en 2018). 50% du parc des véhicules de service est électrique. Ces véhicules portent les couleurs du réseau Kicéo.





Habillage des voitures électriques

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

V. Vélocéo

Le service de vélos électriques en libre-service de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

A. Le contexte

Intégré à la réponse à l'appel d'offres de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, le service de location de vélos électriques en libre-service est rattaché à l'Option 6.1 du contrat CTGMVA/GMVA.

Il répond au nom commercial de Vélocéo.

B. Les partenaires

1. *La technologie*

La Société Smoove, créée en 2008 et basée à Montpellier et Lyon, conçoit, produit et développe des produits et services de mobilité durable en vélo en environnement urbain, à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur une solution flexible et modulaire permettant de répondre à des projets très différents.
Smoove fournit l'intelligence du système, et met son expérience au service de la gestion d'un projet faisant intervenir plusieurs acteurs.

2. *Le génie civil en stations*

La Ville de Vannes met le foncier à disposition pour une redevance d'usage symbolique.
L'accès au réseau électrique est le fait de l'opérateur ENEDIS.
Après accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Ville de Vannes, une entreprise de travaux publics a réalisé les plateformes accueillant les stations (diapasons + totems).

3. *Le matériel*



La Société Arcade conçoit **les vélos**.
Le vélo dispose d'un cadre en aluminium, pèse 24,6 kg avec la batterie et est doté de 3 vitesses. La chaîne est protégée. Le moteur électrique, installé sur la roue avant, permet une autonomie pouvant aller, selon le pédalage, jusqu'à 70 km en année 1.
4 heures sont nécessaires au rechargement complet de la batterie. La vitesse peut atteindre 25 km/h maximum.
La Smoove box, installée sur le cadre du vélo, lui permet de communiquer avec le client et avec la station.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Les stations sont équipées des supports ou diapasons accueillant les vélos. Ils sont alimentés en 220 Volts et assurent la recharge des batteries. La charge est possible par contact au niveau de la fourche.
L'intelligence du système est contenue dans les diapasons et dans le totem.

Les totems, en plus d'offrir une information sur le service, abritent également le raccordement au réseau électrique. Le coffret ENEDIS est logé dans le châssis du totem.

4. *La régulation des stations et la maintenance*

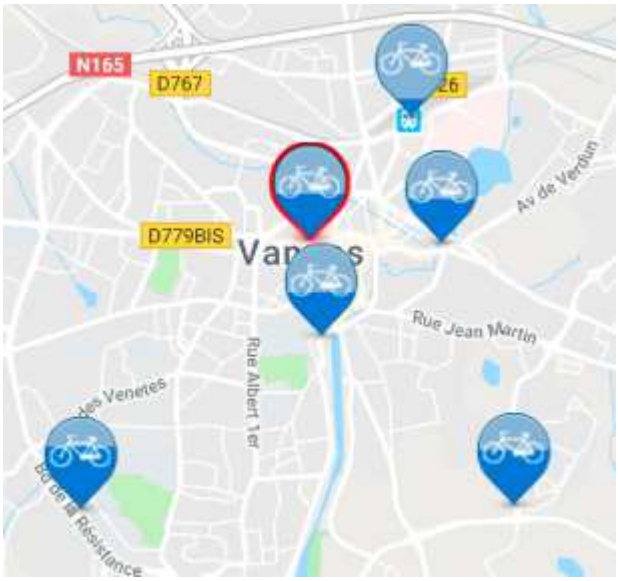
La régulation et la maintenance du service Vélocéo s'appuient sur un sous-traitant, Véloc'Ouest, installé à Theix, partenaire de Smoove pour des villes du Grand Ouest.
Les missions confiées à Véloc'Ouest par CTGMVA concernent la régulation des mouvements de vélos entre stations, le nettoyage et l'entretien des vélos, le nettoyage et l'entretien des stations, la gestion du stock des pièces détachées, …
Le contrat de sous-traitance signé à la date du démarrage du service a été validé par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération. Il prévoit également un suivi mensuel des interventions et du stock de pièces détachées.

C. Le service

1. *Le dimensionnement*

Le VAELS de GMVA Vélocéo :

- est déployé sur 6 stations
- compte 50 vélos
- 80 diapasons
  - Bir Hakeim : 12
  - Gare SNCF : 16
  - Hôtel de Ville : 12
  - Le Port : 16
  - IUT : 12
  - Université : 12



2. *La livrée des vélos et des stations*

En lien avec la marque Kicéo et son logo, une livrée personnalise les vélos et les stations. Le fond sobre gris et noir est un gage de distinction, tandis que les touches rouge orangé et vert d'eau éclairent l'ensemble.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



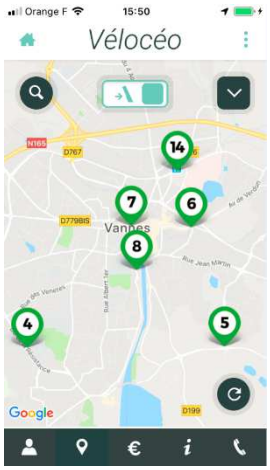




3. *L'application mobile et le site internet*

Les solutions VLS ou VAELS s'appuient sur des outils numériques : une application mobile disponible sur l'App Store et Google Play et un site internet www.veloceo.fr, garants d'un service 24/24-7/7.
Ils permettent de se renseigner, s'abonner (paiement en ligne, facturation selon la consommation), visualiser en temps réel les stations dans lesquelles des vélos ou des emplacements libres sont disponibles.



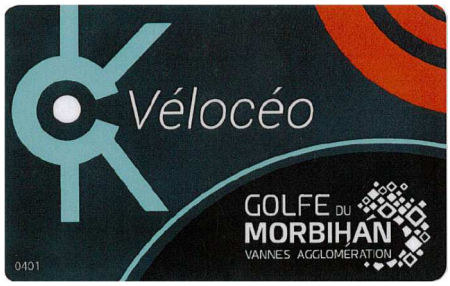


L'agence commerciale située Place de la République intervient en soutien pour les personnes ne disposant pas de Smartphone ou n'étant pas familiarisées avec les outils numériques.

Un numéro de téléphone dédié, le 02 97 01 22 23, est réservé au service Vélocéo.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. La gamme tarifaire



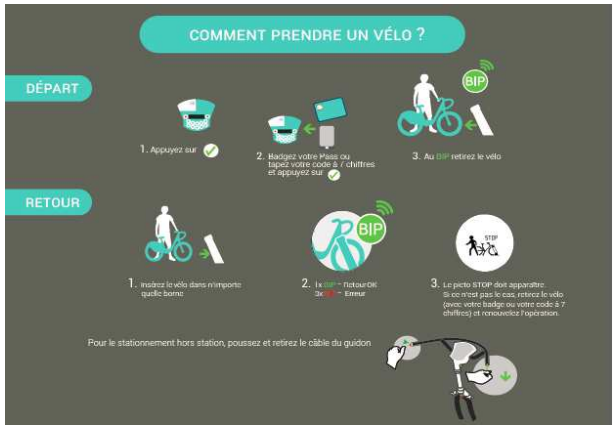
Après création d'un compte utilisateur et achat d'un abonnement (Pass Jour à 2 €, Abonnement annuel à 28 €, Abonnement Elite (Bus + Vélo) à 4 €) et attribution d'un code à 7 chiffres, le client décroche un vélo dont l'utilisation est gratuite pendant 45 mn.
Le quart d'heure suivant est facturé 0,50 € et chaque heure suivante 3 €.

Les abonnés annuels peuvent disposer d'un badge facilitant le décrochage/raccrochage d'un vélo.

5. La communication

Après le lancement du service le 9 juin 2018, la communication continue de s'appuyer sur le parti pris initial : celui de l'électrique qui s'exprime à travers les couleurs (bleu électrique), le fil jaune grâce auquel la guitare s'alimente sur le vélo, l'attitude rock du personnage et la base line « 100% électrique ».





Les totems proposent également une information « pas à pas » sur les modalités permettant de prendre et remettre un vélo facilement en station.

D. La vie du service en 2019

1. La stabilisation du système

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le service Vélocéo en 2019 ont été de deux ordres. Ils ont concerné :

- le système d'accrochage/verrouillage des vélos aux diapasons
- la communication entre le totem et les vélos, en particulier à la station Bir Hakeim, en lien avec les opérateurs de téléphonie mobile

Ils ont fait l'objet d'un diagnostic et d'un traitement appuyé à l'automne 2019.

Ces aléas ont parfois impacté la relation clients, avec des signalements y compris de la part des habitués, pour demander le remboursement des consommations indûment facturées du fait de la non prise en compte du raccrochage des vélos notamment.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

La mobilisation des nouveaux interlocuteurs Smoove en fin d'année a permis de consolider la fiabilité technologique du système. Si des dysfonctionnements peuvent ponctuellement subsister, ils sont signalés par Véloc'Ouest et/ou CTGMVA sous la forme de « tickets » et traités par l'assistance Smoove.

L'état d'esprit prévalant entre les différents partenaires est celui de l'amélioration continue pour fiabiliser le service.

2. *Au quotidien*

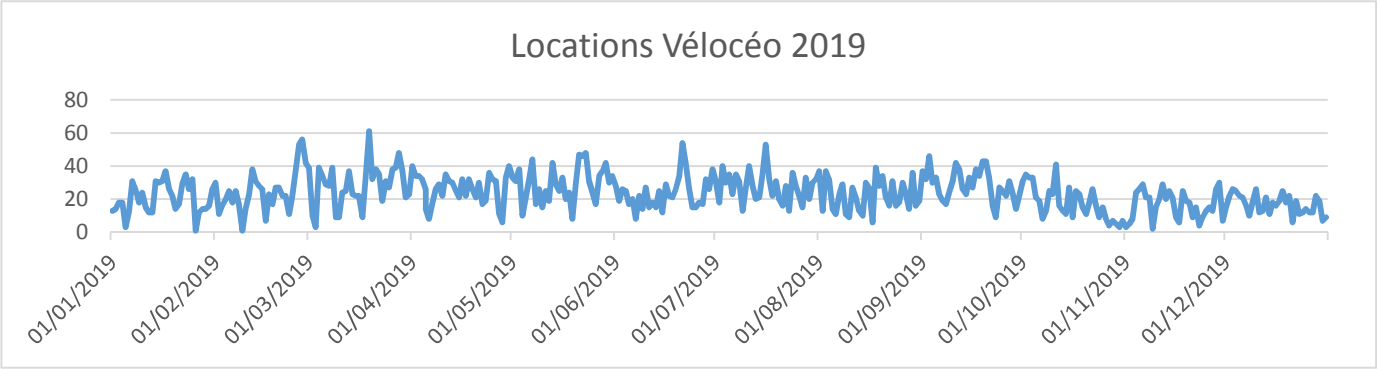
A de rares exceptions, la régulation des vélos entre les stations pour proposer des possibilités de décrochage et de raccrochage de vélos se déroule en mode « routine ».

Le maintien en bon état des vélos et des stations a quant à lui connu quelques aléas, en lien avec le phénomène de vandalisme.
Les vacances scolaires du printemps, la Fête de la musique, la deuxième quinzaine du mois d'août par exemple ont été la source de désordres et de dégradations importants, particulièrement sur la station Vélocéo Le Port.
La décision de fermer quelques stations a ainsi été prise à l'occasion du 14 juillet, du Bal des Pompiers et des Fêtes d'Arvor.
Depuis septembre, les dégradations sont immédiatement suivies d'un dépôt de plainte auprès des services de Police.

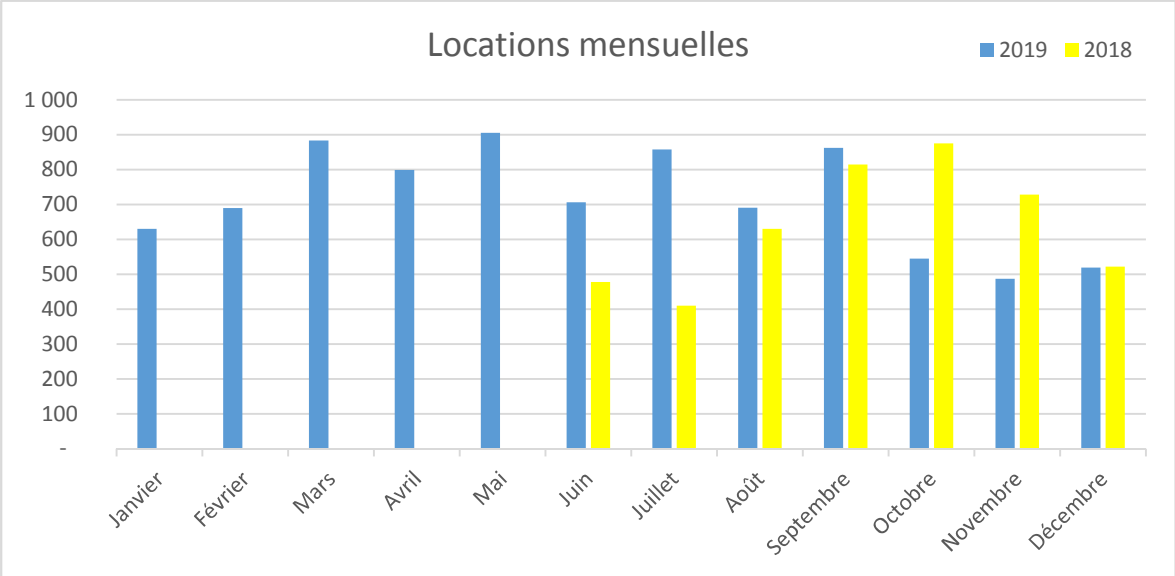
Le volet Approvisionnement en pièces détachées est également mieux compris (délais de livraison) et suivi (déclenchement anticipé) entre les différents intervenants.

E. Les principaux résultats

1. *La fréquentation 2019*



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



8 575 locations de plus de 2 minutes ont été enregistrées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.
Elles culminent en mai (905 locations), correspondant à 29 locations en moyenne par jour, avec des pointes à plus de 45.
Les variations journalières sont fortes. Les journées faibles peuvent correspondre à un arrêt du service en raison des animations organisées au centre-ville, à l'occasion des 14-15 juillet (Fêtes historiques), 15 août (Fêtes d'Arvor), Noël (patinoire), ou à des conditions météo très défavorables.
Les nombreux épisodes de pluie voire de tempêtes rencontrés à l'automne et à l'hiver 2019 peuvent expliquer les résultats contrastés des mois d'octobre et novembre 2019 par rapport aux mêmes mois de 2018.

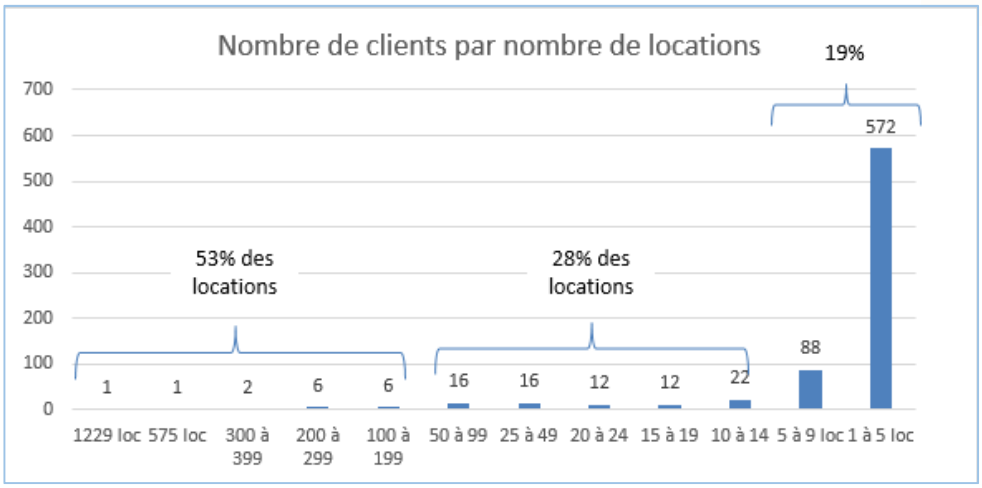
A fin décembre, les ratios moyens de 23 locations/jour, 201 locations/vélos et 0,55 location/jour/vélo sont en progression par rapport aux résultats de 2018.

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	**2019**	**2018**
Locations	630	690	883	799	905	706	858	691	862	545	487	519	8 575	4 458
Nombre de jours	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365	204
Locations/jour	20,32	24,64	28,48	26,63	29,19	23,53	27,68	22,29	28,73	17,58	16,23	16,74	23,49	21,85
Vélos actifs	33	42	45	46	42	45	45	36	42	45	47	42	43	50
Distance totale (km)	1 815	2 647	3 117	3 043	3 499	3 282	3 774	3 804	3 513	1 852	1 397	1 765	33 508	18 465
Durée totale (h)	186	187	330	357	427	445	629	516	449	291	144	179	4 140	2 333
Vitesse moyenne (km/h)	9,76	14,16	9,45	8,52	8,19	7,38	6,00	7,37	7,82	6,36	9,70	9,86	8,09	7,91
Distance moyenne (km)	3,17	3,87	3,29	3,66	3,90	4,73	4,40	4,86	3,99	3,25	3,15	3,50	3,81	3,93
Durée moyenne (mn)	20	16	23	25	28	38	44	23	20	15	12	13	23	31
Locations/vélo	19,09	16,43	19,62	17,37	21,55	15,69	19,07	19,19	20,52	12,11	10,38	12,36	201,76	89,16
Locations/vélo/jour	0,62	0,59	0,63	0,58	0,80	0,52	0,62	0,62	0,68	0,39	0,35	0,40	0,55	0,44
Nbre de clients différents	80	98	107	118	119	130	148	149	149	83	73	70	754	
Nbre de locations/clients	7,88	7,04	8,25	6,77	7,61	5,43	5,80	4,64	5,79	6,57	6,67	7,41	11,37	

2. *La fréquence d'utilisation*

754 clients différents ont utilisé le service Vélocéo en 2019, pour une moyenne de 11 locations par client.
Cette moyenne cache de fortes disparités : si quelques clients utilisent énormément le service (53% des locations sont effectuées par 16 clients), la plupart loue un vélo 5 fois dans l'année (660 clients représentent 18% des locations).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



3. *Les mouvements par stations*

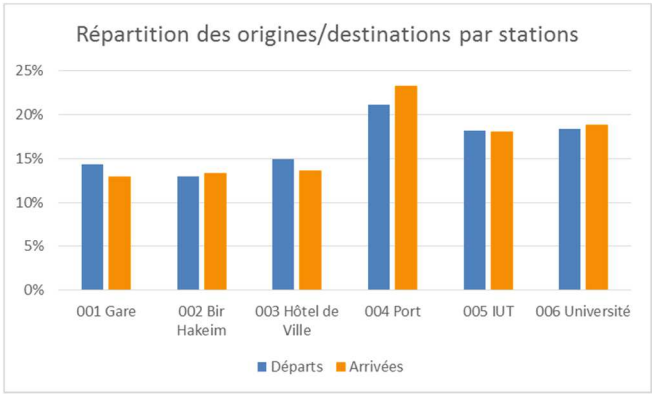
Nombre de Compte Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes 001 Gare	002 Bir Hakeim	003 Hôtel de Ville	004 Port	005 IUT	006 Université	Total général
001 Gare	135	283	166	256	91	301	1232
002 Bir Hakeim	223	208	71	296	121	189	1108
003 Hôtel de Ville	153	75	200	211	395	248	1282
004 Port	200	252	118	506	476	261	1813
005 IUT	77	128	412	424	239	283	1563
006 Université	322	199	200	299	227	330	1577
Total général	**1110**	**1145**	**1167**	**1992**	**1549**	**1612**	**8575**

Le Top 6 2019 des stations Vélocéo est :

1 – **Le Port** avec 3 805 mouvements
2 – **Université** avec 3 189 mouvements
3 – **IUT** avec 3 112 mouvements
4 – **Hôtel de Ville** avec 2 449 mouvements
5 – **Gare SNCF** avec 2 342 mouvements
6 – **Bir Hakeim** avec 2 253 mouvements

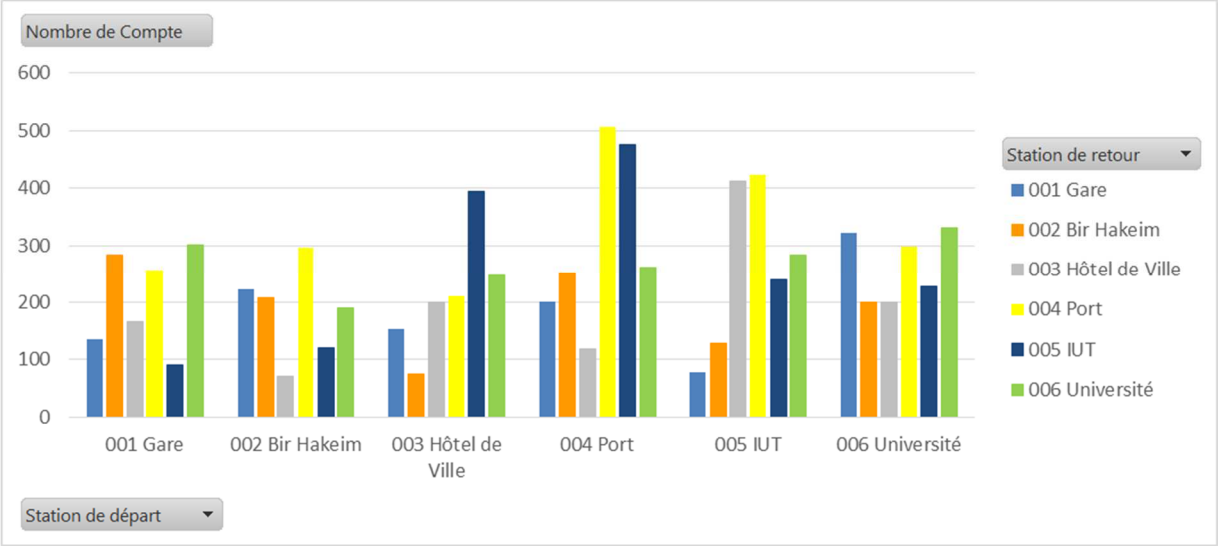
En 2019 la station IUT devance la station Hôtel de Ville.

Si la station **Le Port** surclasse les autres en termes de décrochages et raccrochages de vélos avec un total de 22% des mouvements, sa domination est moindre par rapport à 2018 (30% des mouvements).
Les stations **IUT** et **Université**, en progression par rapport à 2018, arrivent en deuxième et troisième position, reflétant l'usage du service par la cible Etudiants.
Comme en 2018, Gare SNCF et Bir Hakeim ferment le classement.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. Les mouvements entre stations



Station par station, les principales observations sont les suivantes :

- La station « s'auto alimentant » le plus, en ce sens que de nombreux mouvements ont pour origine et destination la même station, reste Le Port, dans des proportions proches de celles de 2018.
- Les stations du nord du territoire (Gare et Bir Hakeim) sont peu reliées à l'ouest (Station IUT).
- La station Le Port est celle qui génère les mouvements les plus nombreux dans quasiment toutes les stations (sauf Hôtel de Ville davantage reliée à la station IUT).

5. La grille tarifaire Vélocéo

ABONNEMENTS	Prix unitaire
Pass Jour	2,00 €
Pass annuel	28,00 €
Pass Kicéo	4,00 €

LOCATION	Prix unitaire
3/4 heure	gratuit
1/4 heure suivant	0,50 €
heure suivante	3,00 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6. Les recettes 2019

Les recettes sont issues :

- De la vente des titres (Pass Jour, Pass annuel, Pass Elite annuel Kicéo)
- Des consommations au-delà des trois quarts d'heure gratuits.

Ces données sont disponibles en année pleine à partir de 2019.

RECETTES figurant sur les comptes de l'entreprise au 31/12/2019

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	TOTAL HT	TOTAL TTC
STRIPE Solution de paiement SMOOVE	502,41 €	665,86 €	560,55 €	955,45 €	889,65 €	1 286,46 €	2 071,97 €	1 827,69 €	1 324,19 €	659,75 €	494,12 €	31,64 €	11 269,74 €	13 523,69 €
Abonnements Pass Annuel KICEO	- €	- €	- €	6,67 €	- €	3,33 €	3,33 €	6,66 €	10,00 €	- €	9,99 €	9,99 €	49,97 €	59,96 €
TOTAL NET	**502,41 €**	**665,86 €**	**560,55 €**	**962,12 €**	**889,65 €**	**1 289,79 €**	**2 075,30 €**	**1 834,35 €**	**1 334,19 €**	**659,75 €**	**504,11 €**	**41,63 €**	**11 319,71 €**	**13 583,65 €**
Commission Stripe													4 230,71 €	5 076,85 €
TOTAL BRUT													**15 550,42 €**	**18 660,50 €**

VENTES au 31/12/2019

Abonnements	2018	2019	Evolution
Pass Jour	761	1219	60%
Pass annuel	133	85	-36%
Pass Kicéo	58	24	-59%
Total	**952**	**1328**	**39%**

Abonnements	Nombre	PU TTC	Recettes HT	Recettes TTC
Pass Jour	1219	2,00 €	2 031,67 €	2 438,00 €
Pass annuel	85	28,00 €	1 983,33 €	2 380,00 €
Pass Kicéo	24	4,00 €	80,00 €	96,00 €
Total	**1328**		**4 095,00 €**	**4 914,00 €**

Les ventes d'abonnements Vélocéo ont progressé de 376 abonnements entre 2018 et 2019 (+39%), portées par le Pass Jour.

Les ventes d'abonnements représentent 35,6% des recettes commerciales Vélocéo en 2019 (59% en 2018).

LOCATIONS au-delà des trois quarts d'heure gratuits :

	Recettes HT	Recettes TTC
Recettes 2019	11 319,71 €	13 523,69 €
dont Ventes 2019	4 095,00 €	4 914,00 €
dont LOCATIONS 2019	**7 224,71 €**	**8 609,69 €**

63,4% des recettes Vélocéo proviennent des locations d'une durée supérieure à trois quarts d'heure (41% en 2018).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

VI. Les comptes

A. Le compte d'exploitation

Les comptes sociaux pour l'année 2019 seront disponibles à l'issue de la vérification des comptes annuels de la CTGMVA par les commissaires aux comptes et du résultat du vote de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 11 juin 2020.

B. Le programme pluriannuel d'investissements

Voir Annexe V B 1/1

C. L'inventaire des biens

- *Biens de retour GMVA*

Cf. Annexe VI C 1/1
Cet inventaire n'est pas contradictoire.

D. Les engagements financiers

1. *La contribution forfaitaire financière*

Au titre du contrat de DSP du 01/01/2017 au 31/12/2023	**12 561 399 €**
Contribution Financière Forfaitaire	10 770 546 €
Avenant 1 du 30/06/2017 (incidence financière sur 2019)	249 587 €
Avenant 2 du 28/09/2017 (incidence financière sur 2019)	526 304 €
Avenant 3 du 01/02/2018 (sans incidence financière)	
Avenant 4 du 29/03/2018 (incidence financière sur 2019)	282 559 €
Avenant 5 du 28/06/2018 (incidence financière sur 2019)	184 561 €
Avenant 6 du 27/09/2018 (incidence financière sur 2019)	49 740 €
Avenant 7 du 13/12/2018 (incidence financière sur 2019)	136 233 €
Avenant 8 du 07/02/2019 (sans incidence financière)	
Avenant 9 du 25/04/2019 (incidence financière sur 2019)	314 217 €
Avenant 10 du 19/12/2019 (incidence financière sur 2019)	47 652 €

2. *Le compte de recettes*

Recettes commerciales	**4 376 099 €**
Billetterie	4 302 149 €
Amendes	513 €
Publicité	45 813 €
Refacturation Tiers (CD56 et Région)	2 455€
Services occasionnels	13 849 €
Vélocéo	11 320 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Annexe I D 2/1 – Parc des véhicules

Immatriculation	N° Véhicule	Marque	Genre	TYPE	1ère mise en circulation	31/12/2019
3577 XL 56	97148	IRISBUS	TCP	AGORA	06/08/2003	16,41
8400 YC 56	97153	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	17/11/2005	14,13
8404 YC 56	97154	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	17/11/2005	14,13
8406 YC 56	97155	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	17/11/2005	14,13
1500 YL 56	97156	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/11/2006	13,12
1890 YL 56	97157	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/11/2006	13,12
1894 YL 56	97158	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/11/2006	13,12
4523 YS 56	97159	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/09/2007	12,29
4524 YS 56	97160	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/09/2007	12,29
4525 YS 56	97161	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/09/2007	12,29
5419 ZA 56	97162	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
5420 ZA 56	97163	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
5424 ZA 56	97164	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
5422 ZA 56	97165	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
AF-405-BM	97167	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	10/11/2009	10,15
AF-815-BN	97168	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	10/11/2009	10,15
AF-553-BP	97169	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	10/11/2009	10,15
AY-183-PH	97170	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	18/08/2010	9,38
AY-825-PG	97171	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	18/08/2010	9,38
AY-545-QK	97172	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/08/2010	9,37
AY-534-PG	97173	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	18/08/2010	9,38
BS-695-FG	97176	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BS-559-FH	97177	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BS-213-FJ	97178	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BS-293-FK	97179	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BA-582-JF	97183	HEULIEZ BU		GX 327	03/04/2006	13,75
AL-832-LM	97182	HEULIEZ BU		GX 327	03/04/2006	13,75
CJ-590-YJ	97180	HEULIEZ BU		GX 327	09/09/2005	14,32
CJ-638-YJ	97181	HEULIEZ BU		GX 327	09/09/2005	14,32
CH-510-RT	97185	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-252-RT	97184	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-890-RT	97187	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-736-RT	97186	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-063-RV	97188	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CW 460 GY	97189	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 596 GY	97190	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 696 GY	97193	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 796 GY	97191	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 870 GY	97192	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
DA-232-JL	97194	IRISBUS		CITELIS	13/11/2013	6,13
DA-049-XB	97195	IRISBUS		CITELIS	28/11/2013	6,09
DJ-409-DD	97196	IVECO		URBANWAY	01/08/2014	5,42
DJ-687-DD	97197	IVECO		URBANWAY	01/08/2014	5,42
DK-995-CW	97198	IVECO		URBANWAY	16/09/2014	5,29
DN-499-EZ	97199	IVECO		URBANWAY	13/01/2015	4,97
DN-250-BR	97200	IVECO		URBANWAY	07/01/2015	4,98
DP-172-VF	97201	IVECO		URBANWAY	13/03/2015	4,81
DP-349-VF	97202	IVECO		URBANWAY	13/03/2015	4,81
EA-888-WS	97203	IVECO		URBANWAY	29/03/2016	3,76
EA-021-ZR	97204	IVECO		URBANWAY	31/03/2016	3,75
EA-886-ZQ	97205	IVECO		URBANWAY	31/03/2016	3,75
EM-054-MR	97206	IVECO	TCP	URBANWAY	17/05/2017	2,62
EM-195-MR	97207	IVECO	TCP	URBANWAY	17/05/2017	2,62
EM-760-MQ	97208	IVECO	TCP	URBANWAY	17/05/2017	2,62
FC-141-MS	97209	IVECO	TCP	URBANWAY	14/12/2018	1,05
FC-194-MS	97210	IVECO	TCP	URBANWAY	14/12/2018	1,05
FC-572-NS	97211	IVECO	TCP	URBANWAY	17/12/2018	1,04
57					Age moyen parc	8,39

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Annexe I D 4/1 – Oblitérateurs

N° de série	Date de mise en service
4515	déc-79
4565	déc-79
4570	déc-79
4572	déc-79
8899	déc-79
8935	déc-79
8936	déc-79
8937	déc-79
8938	déc-79
5967	mars-81
7814	janv-85
8139	sept-87
8140	sept-87
8543	juin-89
8545	juin-89
8618	avr-90
8619	avr-90
8620	avr-90
8621	avr-90
8622	avr-90
8623	avr-90
8624	avr-90
8625	avr-90
8716	oct-91
8717	oct-91
8719	oct-91
8726	oct-91
2861	sept-92
3565	sept-92
3674	sept-92
4163	sept-92
4166	sept-92
4169	sept-92
8778	oct-92
8779	oct-92
8781	oct-92
8782	oct-92
8871	janv-94
8877	janv-94
8880	janv-94
8891	janv-94
8827	mai-94
8828	mai-94
8829	mai-94
8830	mai-94
8831	mai-94
8832	mai-94
8845	mai-94
57	juil-95
28	nov-98
33	nov-98
34	nov-98
49	nov-03
50	nov-03
1	août-04
8	août-04
063/05	déc-06
051/04	sept-08
053/04	sept-08
054/04	sept-08
058/04	sept-08
060/04	sept-08
062/04	sept-08
063/04	sept-08
009/05	oct-08
014/05	oct-08
021/05	oct-08
064/05	oct-08
065/05	oct-08
031/05	déc-08
064/04	janv-09
099/05	nov-09
001/10	sept-10
002/10	sept-10
003/10	sept-10
004/10	sept-10
005/10	sept-11
006/10	sept-12
007/10	sept-12
008/10	sept-12
009/10	sept-12
010/10	sept-12
011/10	sept-12
041/05	sept-12
044/05	sept-12
047/05	sept-12
049/05	sept-12
053/05	sept-12
057/05	sept-12
076/05	sept-12
080/05	sept-12
081/05	sept-12
090/05	sept-12
095/05	sept-12
104/05	sept-12
106/05	sept-12
108/05	sept-12
110/05	sept-12
006/12	mars-13
001/12	avr-13
002/12	avr-13
003/12	avr-13
004/12	avr-13
005/12	avr-13
009/12	avr-13
014/2014	août-19
016/2014	août-19
018/2014	août-19
023/2014	août-19
026/2014	août-19
028/2014	août-19
030/2014	août-19
003/14	réserve
004/14	réserve
005/14	réserve
006/14	réserve
007/14	réserve
008/14	réserve
009/14	réserve
119	**oblitérateurs**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Annexe I D 4/2 – Radios-téléphones

Nbre	Type	Modèle	Implantation	Mise en service
1	Portatif	Motoraola MT 2100	Contrôle Kicéo	janv-96
1	Embarqué	Motorola GM 950	Auray Voyages	janv-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	janv-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	janv-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	Auray Voyages	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Base depot	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Embarqué	Enregistreur Crystal CC670	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Embarqué	Enregistreur discolog 620	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Infra réseau	Station Mobile Dépôt	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Infra réseau	Base point infobus	Point Infobus	oct-99
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	janv-02
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-03
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	nov-04
1	Portatif	Motoraola MTS 2000	Dépôt Kiceo	juin-05
1	Portatif	Motorola GM 360	CTM	déc-06
1	Infra réseau	Poratif Kenwood TK3180	Exploitation Kiceo	déc-06
1	Embarqué	relais interface motorola TB 7100	Château d'eau du Prat	oct-07
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	nov-07
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08

Nbre	Type	Modèle	Implantation	Mise en service
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	janv-09
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	févr-09
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	nov-09
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	nov-09
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	nov-09
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	juil-11
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	sept-12
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	déc-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	déc-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola DM 2600	Kiceo	oct-15
1	Embarqué	Motorola DM 2600	Kiceo	oct-15
1	Embarqué	Motorola DM 2600	Kiceo	oct-15
1	Portatif	Portatif DP 4800	Kiceo	oct-15
TOTAL Radios-Téléphones				**107**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Annexe II B 1/1 – Enquête Origines/Destinations

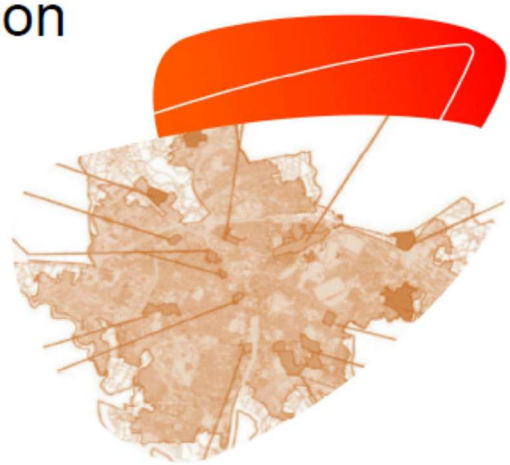




Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Tryom

La fréquentation du réseau



La fréquentation – Synthèse

Tryom

25309 voyages par jour

Fréquentation globale
en hausse de 14% de la fréquentation en 5 ans.

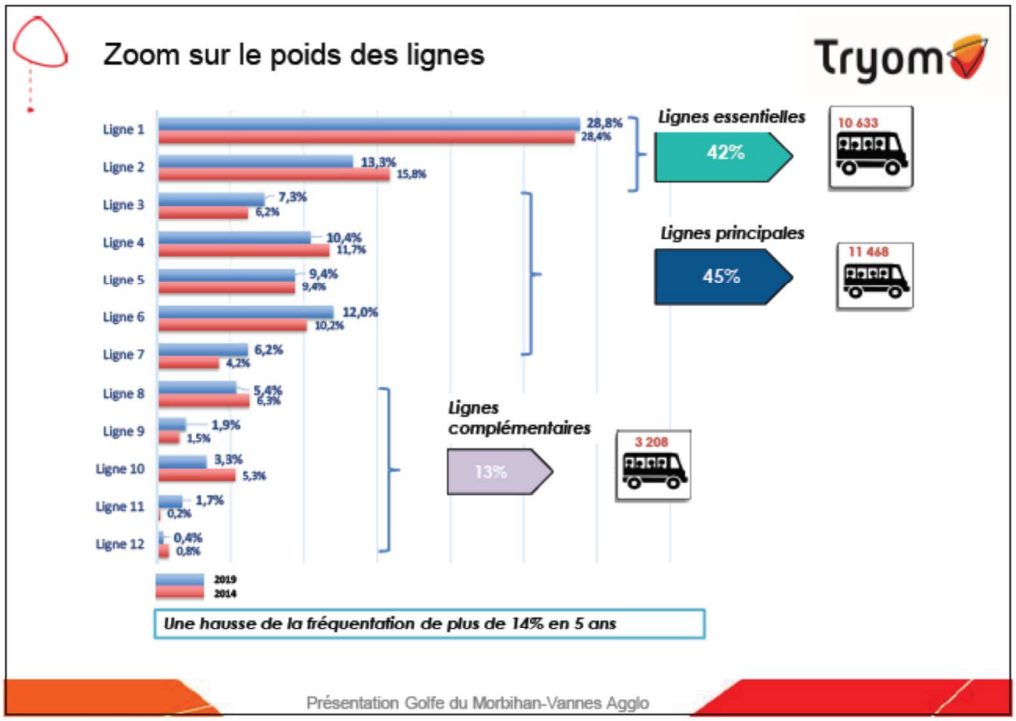
2 pics de fréquentation

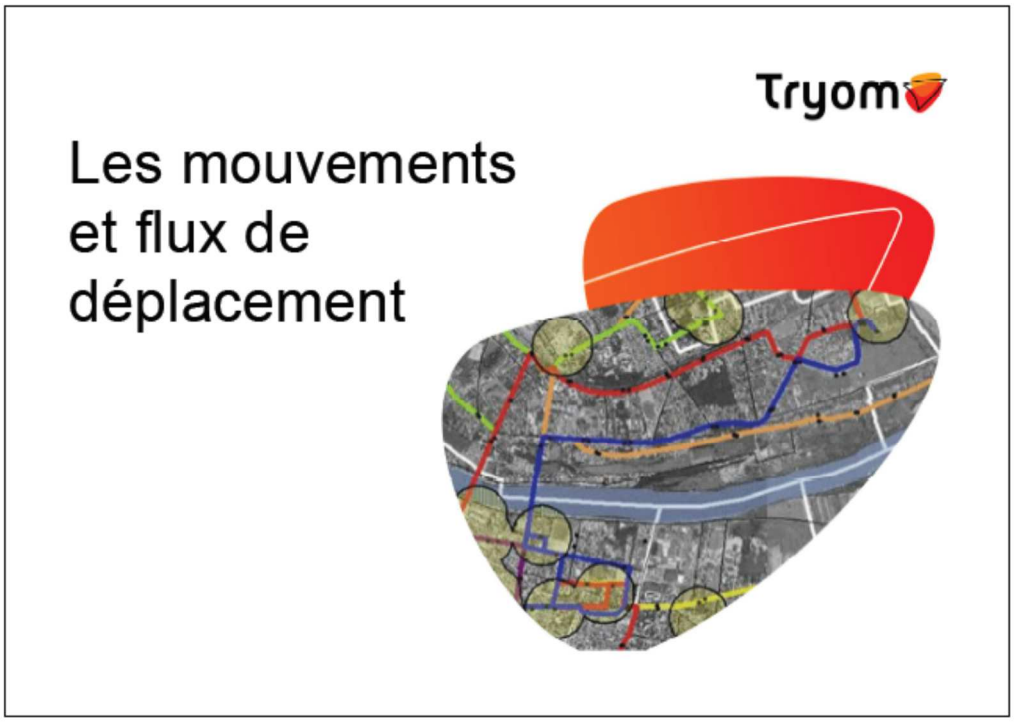
Fréquentation par tranche horaire :
- 2 pics de fréquentation en heures de pointe et particulièrement la tranche 7h-8h (13,5% de la fréquentation) et 16h-17h (13,7% de la fréquentation) soit les 2 périodes enregistrant plus de 3400 montées.
- Toutefois en heures de pointe de l'après midi, un étalement des voyages sur 3 tranches horaires : de 15h et ce jusqu'à 18h00

64% sur les 4 premières lignes du réseau

Fréquentation par ligne
- La ligne 1 représente 29% de la fréquentation = 7000 montées/jour
- une bonne répartition sur les 4 lignes majeures à plus de 10% de fréquentation (Lignes 2, 6, 4 et 5)
- Un réseau qui fonctionne bien sur l'ensemble de l'agglomération entre lignes essentielles et lignes principales

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE





Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Les flux de déplacements– Synthèse

Tryom



74% des flux du réseau Kicéo sont internes à la ville de Vannes

Des flux de déplacements en lien avec le centre-ville de Vannes et le quartier Ouest péri centre ville : 65% des flux totaux

27% des flux inter arrêts ont un lien avec l'arrêt République et 19% avec l'arrêt Le Brix



Concentration des mouvements dans le centre de Vannes

Localisation des principaux arrêts

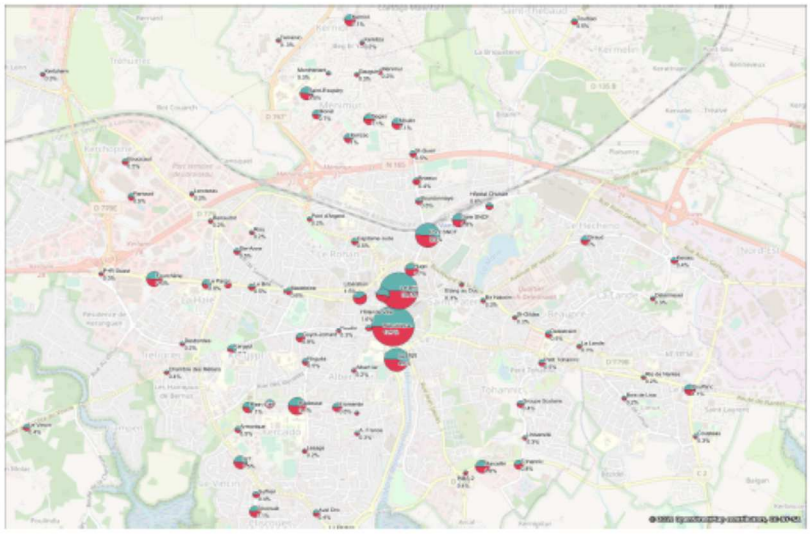
Concentration des mouvements dans le centre-ville de Vannes notamment l'arrêt **République** qui est le véritable nœud central du réseau qui représente plus de 13% des mouvements, complété avec les arrêts :

- **Le Brix**
- **Pont SNCF**
- **Le Port** qui représentent à eux 4 : **33% des montées/descentes**

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

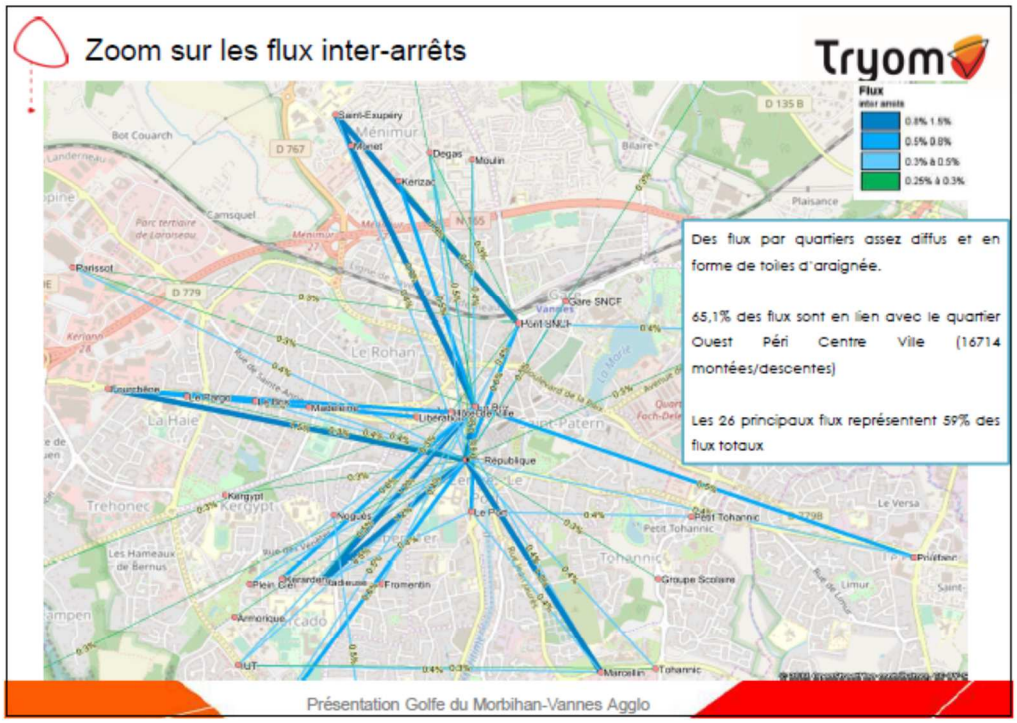
Zoom sur le poids des arrêts

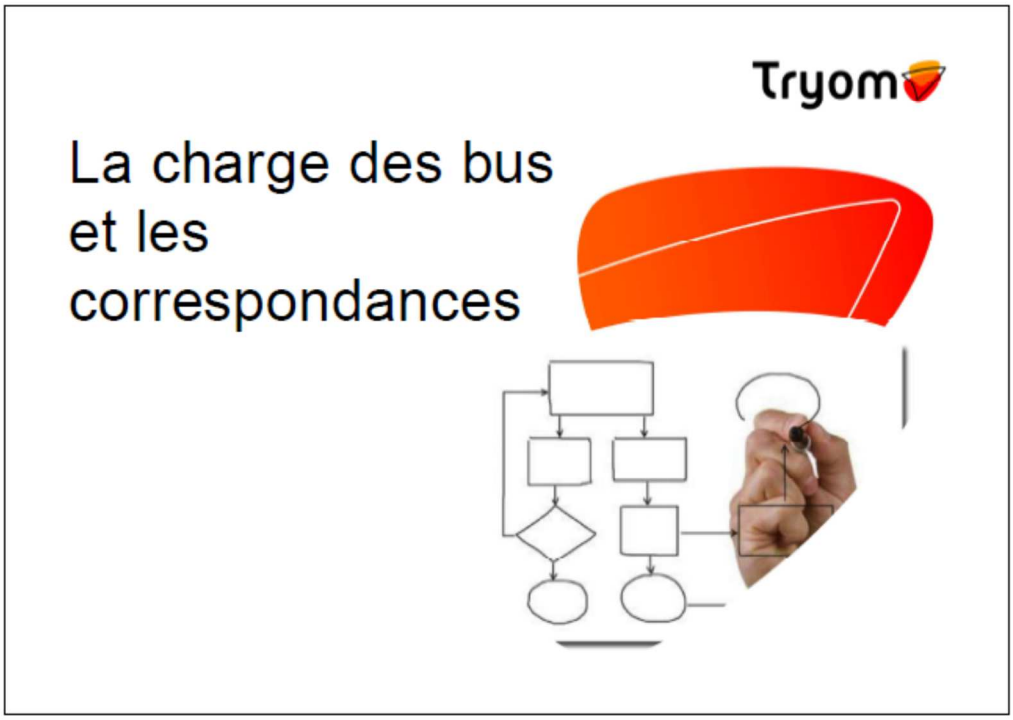
Tryom



Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE





Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

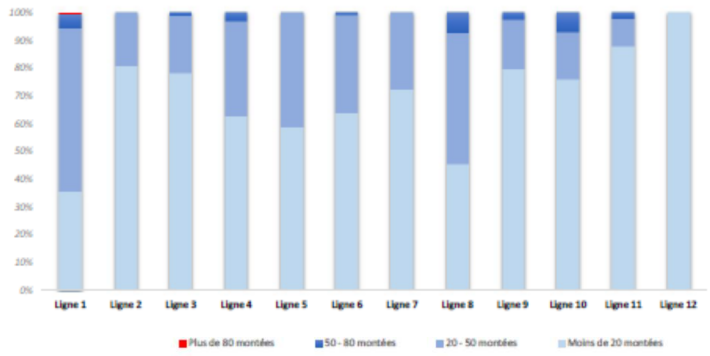
kicéo

La charge des bus

Tryom

La charge des bus correspond à **la charge maximale** : à savoir le nombre de voyageurs présents à bord des bus à l'instant T.

	Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3		Ligne 4		Ligne 5		Ligne 6		Ligne 7		Ligne 8		Ligne 9		Ligne 10		Ligne 11		Ligne 12	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Moins de 20 pers.	57	35%	128	81%	60	78%	53	62%	45	58%	52	63%	54	72%	18	45%	27	79%	31	76%	35	88%	12	100%
20 - 50 pers.	95	59%	31	19%	16	21%	29	34%	32	42%	29	35%	21	28%	19	48%	6	18%	7	17%	4	10%	0	0%
50 - 80 pers.	8	5%	0	0%	1	1%	3	4%	0	0%	1	1%	0	0%	3	8%	1	3%	3	7%	1	3%	0	0%
Plus de 80 pers.	1	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	161		159		77		85		77		82		75		40		34		41		40		12	



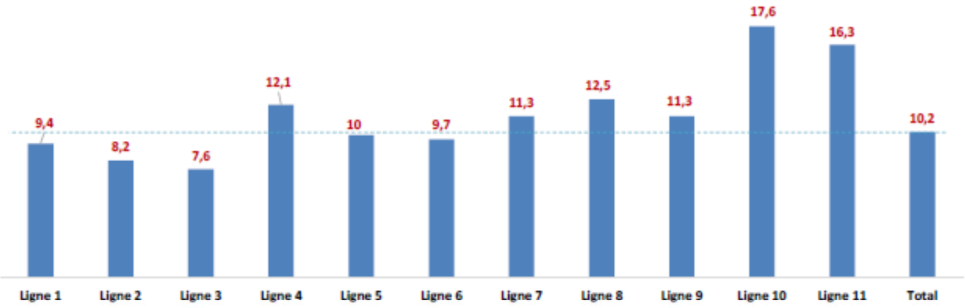
une seule course enregistre à un instant T plus de 80 personnes à bord du bus.
Cela concerne la **ligne 1**
Course de 7h13 au départ de Ténénlo
Charge max : 93
Nombre de montées totales : 132

Les bus rencontrent peu de phénomène de surcharge mais ils chargent tout au long de la course et particulièrement sur la ligne 1, puisque 34% des courses ont eu plus de 50 montées.
Les bus ne roulent pas à vide.

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Le nombre moyen d'arrêts par voyage

Tryom



En prenant la moyenne du nombre d'arrêts (en données redressées) compris entre l'arrêt de montée et de descente des voyageurs, on remarque que c'est à bord des lignes 10 et 11 que les trajets sont les plus longs avec respectivement 18 et 16 arrêts au global.

3,76 km par voyage sont parcourus en moyenne sur le réseau Kicéo.
Sur la base des résultats de l'enquête OD 2019, les clients du réseau Kicéo parcourent 95 000 km en bus sur un jour type de semaine.

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Les correspondances

Tryom

Un taux de Correspondance KICEO de 14,1%

Un taux de correspondance de 14,1%
Un taux assez fort mais qui reste identique à celui de 2014.
L'arrêt **République** représente l'arrêt de correspondance à 37% des voyages en correspondance en amont et 46% des correspondance en aval.
Le deuxième arrêt de correspondance le plus important est Le Brix **(16,8%)**

66% de trajets directs

Une part peu importante de trajets directs
66% des trajets en semaine sont directs c'est-à-dire sans correspondance ni en amont ni en aval du voyage (les clients sont venus à pied), ce qui est assez peu au regard d'autres études menées où le taux est souvent supérieur à 70%

Un taux multimodal de 18,0%

Un taux de mobilité de 18,0% en amont ou en aval.
(ensemble des personnes venant au point d'arrêt avec un autre mode de locomotion (bus/voiture/train/vélo...)

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

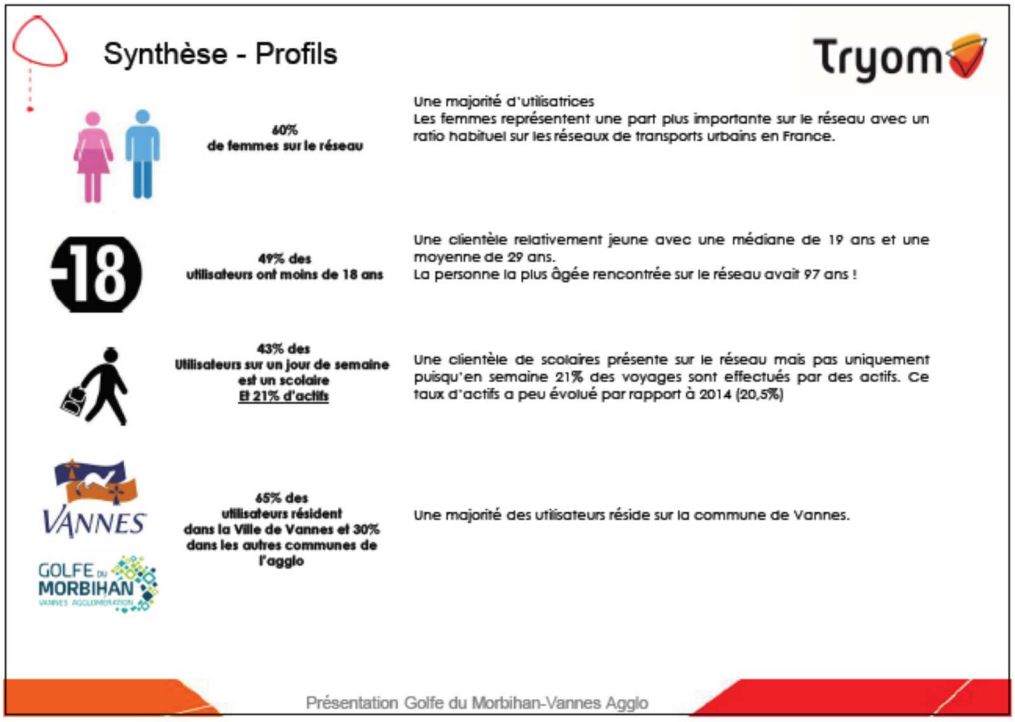
Tryom

Le profil et l'utilisation du réseau



Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE





Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Annexe III D 3/1 – Statistiques Lignes 21, 22, 23

Ligne 21

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
36	627	540	-14%	0,86	
37	862	605	-30%	0,70	
38	882	696	-21%	0,79	SEM 2019
39	880	697	-21%	0,79	
40	807	689	-15%	0,85	
41	774	627	-19%	0,81	
42	805	595	-26%	0,74	
43	148	553	274%	3,74	VAC SCO
44	183	469	156%	2,56	VAC SCO + 1/11
45	741	704	-5%	0,95	
46	731	633	-13%	0,87	11/11
47	713	668	-6%	0,94	
48	157	428	173%	2,73	
49	639	685	7%	1,07	
50	688	726	6%	1,06	
51	753	587	-22%	0,78	
52	53	267	404%	5,04	25/12 VAC SCO
TOTAL	**10 443**	**10 169**	**-3%**	**0,97**	

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
SEPT	3 251	2 538	-22%	0,78	SEM 2019
OCT	2 534	2 464	-3%	0,97	VAC SCO
NOV	2 525	2 902	15%	1,15	01/11 11/11
DEC	2 133	2 265	6%	1,06	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 443**	**10 169**	**-3%**	**0,97**	

	samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
	SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
07-sept	36	15	54	260%	3,60	
17-sept	37	8	64	700%	8,00	
21-sept	38	12	78	550%	6,50	SEM 2019
28-sept	39	18	81	350%	4,50	
05-oct	40	18	101	461%	5,61	
12-oct	41	14	92	557%	6,57	
19-oct	42	25	91	264%	3,64	
26-oct	43	37	57	54%	1,54	VAC SCO
02-nov	44	41	75	83%	1,83	VAC SCO + 1/11
09-nov	45	25	57	128%	2,28	
16-nov	46	20	83	315%	4,15	
23-nov	47	22	78	255%	3,55	
30-nov	48	24	100	317%	4,17	
07-déc	49	12	78	550%	6,50	
14-déc	50	22	86	291%	3,91	
21-déc	51	13	83	538%	6,38	
28-déc	52	13	62	377%	4,77	25/12 VAC SCO
	MOYENNE	**20**	**78**	**289%**	**3,89**	

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
SEPT	53	277	423%	5,23	SEM 2019
OCT	94	341	263%	3,63	VAC SCO
NOV	132	393	198%	2,98	01/11 11/11
DEC	60	309	415%	5,15	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**339**	**1 320**	**289%**	**3,89**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
36	612	486	-21%	0,79	
37	854	541	-37%	0,63	
38	870	618	-29%	0,71	SEM 2019
39	862	616	-29%	0,71	
40	789	588	-25%	0,75	
41	760	535	-30%	0,70	
42	780	504	-35%	0,65	
43	111	496	347%	4,47	VAC SCO
44	142	394	177%	2,77	VAC SCO + 1/11
45	716	647	-10%	0,90	
46	711	550	-23%	0,77	11/11
47	691	590	-15%	0,85	
48	133	328	147%	2,47	
49	627	607	-3%	0,97	
50	666	640	-4%	0,96	
51	740	504	-32%	0,68	
52	40	205	413%	5,13	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**594**	**521**	**-12%**	**0,88**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
SEPT	3 198	2 261	-29%	0,71	SEM 2019
OCT	2 582	2 517	-3%	0,97	VAC SCO
NOV	2 251	2 115	-6%	0,94	01/11 11/11
DEC	2 073	1 956	-6%	0,94	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 104**	**8 849**	**-12%**	**0,88**	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Ligne 22

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
36	694	479	-31%	0,69	
37	1 037	487	-53%	0,47	
38	1 028	575	-44%	0,56	SEM 2019
39	876	559	-36%	0,64	
40	1 020	589	-42%	0,58	
41	1 003	544	-46%	0,54	
42	916	575	-37%	0,63	
43	85	484	469%	5,69	VAC SCO
44	59	324	449%	5,49	VAC SCO + 1/11
45	1 044	457	-56%	0,44	
46	952	363	-62%	0,38	11/11
47	1 072	453	-58%	0,42	
48	1 099	320	-71%	0,29	
49	1 017	536	-47%	0,53	
50	1 060	440	-58%	0,42	
51	942	437	-54%	0,46	
52	44	263	498%	5,98	25/12 VAC SCO
TOTAL	**13 948**	**7 885**	**-43%**	**0,57**	

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
SEPT	3 635	2 100	-42%	0,58	SEM 2019
OCT	3 024	2 192	-28%	0,72	VAC SCO
NOV	4 226	1 917	-55%	0,45	01/11 11/11
DEC	3 063	1 676	-45%	0,55	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**13 948**	**7 885**	**-43%**	**0,57**	

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
07-sept	36	12	46	283%	3,83	
17-sept	37	9	61	578%	6,78	
21-sept	38	12	103	758%	8,58	SEM 2019
28-sept	39	8	61	663%	7,63	
05-oct	40	8	101	1163%	12,63	
12-oct	41	5	85	1600%	17,00	
19-oct	42	13	71	446%	5,46	
26-oct	43	13	73	462%	5,62	VAC SCO
02-nov	44	16	33	106%	2,06	VAC SCO + 1/11
09-nov	45	10	42	320%	4,20	
16-nov	46	5	43	760%	8,60	
23-nov	47	6	38	533%	6,33	
30-nov	48	15	76	407%	5,07	
07-déc	49	11	74	573%	6,73	
14-déc	50	9	54	500%	6,00	
21-déc	51	6	48	700%	8,00	
28-déc	52	12	62	417%	5,17	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**10**	**63**	**530%**	**6,30**		

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
SEPT	41	271	561%	6,61	SEM 2019
OCT	55	330	500%	6,00	VAC SCO
NOV	36	232	544%	6,44	01/11 11/11
DEC	38	238	526%	6,26	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**170**	**1 071**	**530%**	**6,30**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
36	682	433	-37%	0,63	
37	1 028	426	-59%	0,41	
38	1 016	472	-54%	0,46	SEM 2019
39	868	498	-43%	0,57	
40	1 012	488	-52%	0,48	
41	998	459	-54%	0,46	
42	903	504	-44%	0,56	
43	72	411	471%	5,71	VAC SCO
44	43	291	577%	6,77	VAC SCO + 1/11
45	1 034	415	-60%	0,40	
46	947	320	-66%	0,34	11/11
47	1 066	415	-61%	0,39	
48	1 084	244	-77%	0,23	
49	1 006	462	-54%	0,46	
50	1 051	386	-63%	0,37	
51	936	389	-58%	0,42	
52	32	201	528%	6,28	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**810**	**401**	**-51%**	**0,49**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
SEPT	3 594	1 829	-49%	0,51	SEM 2019
OCT	3 028	1 862	-39%	0,61	vac sco
NOV	4 131	1 685	-59%	0,41	01/11 11/11
DEC	3 025	1 438	-52%	0,48	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**13 778**	**6 814**	**-51%**	**0,49**	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Ligne 23

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
36	635	488	-23%	0,77	
37	782	594	-24%	0,76	
38	920	641	-30%	0,70	SEM 2019
39	543	529	-3%	0,97	
40	718	548	-24%	0,76	
41	749	479	-36%	0,64	
42	742	559	-25%	0,75	
43	317	524	65%	1,65	VAC SCO
44	163	445	173%	2,73	VAC SCO + 1/11
45	702	496	-29%	0,71	
46	845	413	-51%	0,49	11/11
47	828	399	-52%	0,48	
48	153	474	210%	3,10	
49	792	502	-37%	0,63	
50	797	531	-33%	0,67	
51	798	512	-36%	0,64	
52	164	299	82%	1,82	25/12 VAC SCO
TOTAL	**10 648**	**8 433**	**-21%**	**0,79**	

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
SEPT	2 880	2 252	-22%	0,78	SEM 2019
OCT	2 526	2 110	-16%	0,84	VAC SCO
NOV	2 691	2 227	-17%	0,83	01/11 11/11
DEC	2 551	1 844	-28%	0,72	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 648**	**8 433**	**-21%**	**0,79**	

	samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
	SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
07-sept	36	13	63	385%	4,85	
17-sept	37	20	74	270%	3,70	
21-sept	38	13	97	646%	7,46	SEM 2019
28-sept	39	16	90	463%	5,63	
05-oct	40	12	55	358%	4,58	
12-oct	41	9	64	611%	7,11	
19-oct	42	13	76	485%	5,85	
26-oct	43	51	70	37%	1,37	VAC SCO
02-nov	44	27	60	122%	2,22	VAC SCO + 1/11
09-nov	45	10	52	420%	5,20	
16-nov	46	5	59	1080%	11,80	
23-nov	47	21	30	43%	1,43	
30-nov	48	35	125	257%	3,57	
07-déc	49	10	68	580%	6,80	
14-déc	50	13	79	508%	6,08	
21-déc	51	7	64	814%	9,14	
28-déc	52	47	66	40%	1,40	25/12 VAC SCO
	MOYENNE	**19**	**70**	**270%**	**3,70**	

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
SEPT	62	324	423%	5,23	SEM 2019
OCT	85	265	212%	3,12	VAC SCO
NOV	98	326	233%	3,33	01/11 11/11
DEC	77	277	260%	3,60	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**322**	**1 192**	**270%**	**3,70**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
36	622	425	-32%	0,68	
37	762	520	-32%	0,68	
38	907	544	-40%	0,60	SEM 2019
39	527	439	-17%	0,83	
40	706	493	-30%	0,70	
41	740	415	-44%	0,56	
42	729	483	-34%	0,66	
43	266	454	71%	1,71	VAC SCO
44	136	385	183%	2,83	VAC SCO + 1/11
45	692	444	-36%	0,64	
46	840	354	-58%	0,42	11/11
47	807	369	-54%	0,46	
48	118	349	196%	2,96	
49	782	434	-45%	0,55	
50	784	452	-42%	0,58	
51	791	448	-43%	0,57	
52	117	233	99%	1,99	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**607**	**426**	**-30%**	**0,70**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
SEPT	2 818	1 928	-32%	0,68	SEM 2019
OCT	2 577	2 230	-13%	0,87	VAC SCO
NOV	2 457	1 516	-38%	0,62	01/11 11/11
DEC	2 474	1 567	-37%	0,63	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 326**	**7 241**	**-30%**	**0,70**	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

CTGMVA

A la charge de l'autorité délégante

Nature des investissements	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2017 - 2023
Véhicules	690 000 €	690 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €	2 400 000 €	1 800 000 €	1 200 000 €	9 780 000 €
Bornes alimentation électriques pour bus			160 000 €	240 000 €	320 000 €	240 000 €	160 000 €	1 120 000 €
Equipements embarqués (oblitérateurs + saeiv)	7 500 €	10 240 €	40 230 €	20 000 €	7 500 €	7 500 €	5 000 €	97 970 €
Matériel d'ateliers	- €	- €	- €	- €	45 200 €	- €	- €	45 200 €
Equipements divers								- €
Matériel informatique & Mat de bureau	14 000 €	- €	- €	2 000 €	- €	10 000 €	- €	26 000 €
Logiciels	20 000 €	- €	- €	20 000 €	- €	- €	- €	40 000 €
Mobilier de bureau	15 000 €	291 €	766 €	4 918 €	9 694 €	2 634 €	2 634 €	35 937 €
Matériel d'information du public								- €
Installations techniques	25 000 €	- €	- €	40 000 €	76 000 €	25 000 €	25 000 €	191 000 €
Location modulaires			7 000 €	7 000 €				14 000 €
Modernisation du point Infobus			- €	70 000 €				
Gros entretien Mat Roulant	8 000 €	20 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	80 000 €
Gros entretien Equipements Atelier (Infra)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Gros entretien Equipements Dépôts	- €	6 000 €	39 000 €	- €	301 400 €	20 000 €	20 000 €	386 400 €
Arceaux accroche vélos	- €	- €	- €	37 500 €	- €	- €	- €	37 500 €
Véhicules de service :	20 000 €	20 000 €	20 000 €	- €	20 000 €	20 000 €	- €	100 000 €
Transition énergétique : AMO marché bus				25 000 €				
Transition énergétique : AMO infrastructure recharge				50 000 €				
Transition énergétique : Passerelle d'accès toiture					200 000 €			
Transition énergétique : Sous-station électrique					480 000 €			
Transition énergétique : Génie Civil de la sous-station électrique					100 000 €			
énergétique : Modification local batterie et zone travail électrique					80 000 €			
TOTAL	**799 500 €**	**746 531 €**	**1 486 996 €**	**2 324 418 €**	**4 047 794 €**	**2 133 134 €**	**1 420 634 €**	**12 959 007 €**

Option - Investissement véhicules sous-traitance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2016 - 2023
Nombre de bus sous-traitance	11	6	6	0	0	9	2	
Nombre de car sous-traitance SCOLAIRE	13	5	5	6	2	3	3	
Total : Nombre de véhicule	**24**	**11**	**11**	**6**	**2**	**12**	**5**	**71**
Coût des véhicules urbains	**2 750 000 €**	**1 500 000 €**	**1 500 000 €**	**- €**	**- €**	**2 250 000 €**	**500 000 €**	**8 500 000 €**
Coût des véhicules interurbains	**2 080 000 €**	**800 000 €**	**800 000 €**	**960 000 €**	**320 000 €**	**480 000 €**	**480 000 €**	**5 920 000 €**
Matériel embarqué	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**1 890 000 €**
Total Option investissement véhicules sous-traitance	**5 100 000 €**	**2 570 000 €**	**2 570 000 €**	**1 230 000 €**	**590 000 €**	**3 000 000 €**	**1 250 000 €**	**10 390 000 €**
Total général investissement	**5 899 500 €**	**3 316 531 €**	**4 056 996 €**	**3 554 418 €**	**4 637 794 €**	**5 133 134 €**	**2 670 634 €**	**29 269 007 €**

RATP Dev

kicéo

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Annexe VI C 1/1 – Inventaire des biens de retour GMVA au 31.12.2019

Bureau Comptabilité	
Bureaux avec retour gauche et droit	2
Caissons 3 tiroirs	4
Grande armoire noire	1
Bureau Qualité et Marketing	
Bureaux avec retour gauche et droit	2
Caissons 3 tiroirs	4
Table grise trapèze	1
Bureau Billetterie	
Bureaux avec retour gauche	1
Caissons 3 tiroirs	2
Chaise secrétaire grise	1
Chaise secrétaire verte	1
Bureau Sous-Traitance	
Bureau avec retour droit	1
Bureaux avec retour gauche	1
Caisson 3 tiroirs	4
Chaise secrétaire grise	1
Chaise secrétaire rouge	1
Chaise verte	1
Table trapèze grise	1
Bureau Ressources Humaines	
Bureau avec retour gauche	1
Caisson gris 3 tiroirs	1
Petite Armoire	1
Chaise noire	1
Chaises rouges	1
Couloir étage	
Porte manteaux	1
Bureau Secrétariat de direction	
Bureau avec retour gauche	1
Caisson 3 tiroirs	1
Chaise rouge	2
Bureau Responsable Marketing	
Bureaux gris avec retour gauche et droit	2
Caissons 3 tiroirs	2
Table demi-lune	1
Chaise secrétaire rouge	1
Chaises rouges	4
Bureau Etudes et Méthode	
Bureau avec retour droit	1
Caisson 3 tiroirs	1
Chaise secrétaire grise et orange	1
Chaises oranges	2
Couloir exploitation	
Caissons 3 tiroirs	1
Réserve rez de chaussée	
Etagères côté rouge	2
Bureau Responsable Exploitation	
Bureau gris avec retour gauche avec tiroirs inclus	1
Caisson 3 tiroirs gris/noir	1
Chaise secrétaire grise et orange	1
Chaises rouges	2
Bureau Exploitation Kiceo	
Bureau gris avec tiroirs inclus	1
Caisson 3 tiroirs gris/noir	1
Armoire basse 2 portes coulissantes	1
Chaise secrétaire rouge	1
Chaises rouges	2
Bureau contrôleurs	
Bureaux érables droits	2
Caissons 3 tiroirs érables	3
Chaises secrétaires rouges	2
Chaises rouges	2
Bureau CSE	
Chaises rouges	4
Chaise secrétaire rouge	1
Bureau Gris avec caisson 2 tiroirs	1
Bureau Droit plateau poirier	1
Caissons mobiles	2
Fauteuil de travail	2

Salle prise de service	
Tables rectangulaires rose et jaune	2
Table ronde verte	1
Chaise grise plastique	1
Couloir conducteurs	
Tableaux lièges - grands	2
Vitrines	2
Salle de repos	
Table	1
Petites chaises en bois	2
Chaises grises plastiques	6
Porte manteaux	1
WC Femmes	
Petits vestiaires	24
WC Hommes	
Petits vestiaires	74
Grands vestiaires	4
Banc	1
Accueil	
Chaises rouges	2
Couloir haut accueil	
Chaise secrétaire verte	1
Couloir Tourisme	
Table trapèze	1
Bureau Responsable relation client	
Bureau retour droit	1
Caisson 3 tiroirs	1
Table	1
Chaises vertes	4
Chaise secrétaire verte	1
Centrale de mobilité	
Marguerites de 3 bureaux	2
Caissons 3 tiroirs	5
Chaises secrétaires vertes	6
Table	1
Table trapèze	1
Climatisation	1
INFO BUS	
Comptoir	1
Chaise rouge	1
Petite table grise carrée	1
Réfrigérateur	1
Climatisation	1
Salle de réunion 1	
Tables trapèzes	2
Tables rectangles	2
Chaises rouges	11
Ecran de projection	1
Demi lune	1
Salle de réunion 2	
Tables rectangles	6
Chaises rouges	12
Ecran de projection	1
Archives	
Armoire	1
Chaise secrétaire verte	1
Portant	1
Paravent	1
Mezzanine atelier	
Bureau retour droit	1
Chaises bois	6
Etagères côté rouge	6
Hangar	
Bureau gris retour droit avec 2 tiroirs intégrés	1
Bureau gris droit	1
Caisson 3 tiroirs	1
Demi-lune	1
Chaises coques plastiques vertes	3
Armoire	1

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

kicéo

Revue de presse

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

DU 01/09/2018 AU 31/08/2019

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

kicéo

Ligne N°



DELEGATAIRE :

transdev
CTM

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PLAN DU RAPPORT

I. Présentation de la délégation 3
A. Contrat 3
B. Service délégué et suivi du contrat 3
C. Délégataire(s) 4
II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP 6
A. Les Moyens humains 6
B. Les Moyens matériels 8
C. Etat des lieux des biens : Inventaire A et inventaire B 9
III. Qualité de service et promotion 10
A. Données globales 10
B. Communication et plan marketing 12
Bilan technique et financier 14
C. Suivi technique : Fréquentation 14
D. Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation 15
E. Suivi financier : Comptes Annuels 15
IV. Evolution du service : propositions du délégataire 16

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

I. Présentation de la délégation

A. *Contrat*

Note : Le délégataire indiquera ici la date de prise d'effet et la date de fin du contrat.

Date de début : 1er septembre 2015
Date de fin : 31 août 2025

Avenants

Note : Le délégataire renseignera dans le tableau suivant les avenants ayant été signés au cours de l'année, en précisant leurs dates de signature, ainsi que leurs objets et leurs conséquences financières

N° d'avenant	Date de signature	Objet de l'avenant
N°1	1er septembre 2015	Modifications rentrée 2015 + grille tarifaire scolaire
N°2	1er Janvier 2017	Transfert de compétence et modification des aspects contractuels commerciaux de la ligne (tarification et n° de ligne)
N°2 situation 2	24 avril 2017	Actualisation des tarifs
N°2 situation 3	1er janvier 2018	Actualisation des tarifs
N°2 situation 4	14 mai 2018	Actualisation des tarifs
N° 4	1er septembre 2018	Partie fixe perte des recettes et suppression DE car
N° 4 situation 2	1er Janvier 2019	Actualisation des tarifs
N° 4 situation 3	23 avril 2019	Actualisation des tarifs
N° 5	7 juillet 2019	Renfort offre commerciale

B. *Service délégué et suivi du contrat*

1. Désignation figurant au contrat

Note : Le délégataire renseignera synthétiquement dans le cadre suivant l'objet du service délégué.

Exploitation de la ligne 24 du réseau KICEO.

2. Description du service

Note : Le délégataire devra joindre l'annexe 1 du contrat « Description des services délégués » mise à jour au 31/08 (Fiches horaires voyageurs et scolaires)

Pièce jointe n°1 : « Description des services délégués »

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Evolution des arrêts du service

Note : Le délégataire renseignera dans les tableaux suivant les arrêts ayant été supprimés ou créés en cours d'année, en précisant la date de mise en place, ainsi que les motifs

Liste des arrêts supprimés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de suppression	Motif de suppression de l'arrêt
RAS			

Liste des arrêts créés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de création	Motif de création de l'arrêt
RAS		Septembre 2018	

C. *Délégataire(s)*

1. Fiche d'identité de l'entreprise(s) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) renseignera les champs suivant concernant l'identité de son entreprise et des éventuels sous-traitants.

Entreprise délégataire :

Nom de l'entreprise : CAT établissement CTM (Compagnie de Transports du Morbihan)
Groupe d'appartenance : TRANSDEV
Adresse : 43 rue des Frères Lumière – ZA de Kerniol – BP138 56004 VANNES Cedex
Structure juridique :SAS
Nom du dirigeant : M. Andrieux
Date de création : Inscription au RCS 5 février 1969
Nombre total de véhicules : 243

Entreprise sous-traitante n°1 :

Nom de l'entreprise : .....
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : .....
Structure juridique :.....
Nom du dirigeant : .....
Date de création : .....
Nombre total de véhicules : .....

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Entreprise sous-traitante n°2 :

Nom de l'entreprise : .....
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : .....
Structure juridique : .....
Nom du dirigeant : .....
Date de création : .....
Nombre total de véhicules : .....

Entreprise sous-traitante n°3:

Nom de l'entreprise : .....
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : .....
Structure juridique : .....
Nom du dirigeant : .....
Date de création : .....
Nombre total de véhicules : .....

2. Activités du (des) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) précisera s'il(s) exerce(nt) les activités listées, ainsi que le montant du chiffre d'affaire (en K€) de chacune de ses activités. Il indiquera également la part que représente chacune de ses activités dans le chiffre d'affaires de l'année (en %).

Entreprise délégataire

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Nature de l'activité	Chiffre d'affaires année (K€)	Part en % du chiffre d'affaires
Transport interurbain DSP CD56	7 301	34,65%
Transport spécifique scolaires Hors DSP CD56	1596	7,58%
Transport public (autres collectivités)* *Départements, agglomérations, régions, communautés de communes...*	9891	46,95%
Autres activités : - transport - autres	2281	10,83%
TOTAL	**21069**	**100,00%**

** Le transport périscolaire (piscine, centre aéré,...) est à comptabiliser dans « autres activités ».*

Détail des autres activités hors DSP et hors transport (exemple : taxi...) :

.....
.....
.....

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP

A. *Les Moyens humains*

1. Effectifs affectés au service

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant le nombre de conducteurs officiant sur le service délégué, en distinguant ceux qui sont à temps plein, de ceux qui sont à temps partiel.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	n	n-1	n-2	...
Personnel de conduite = Nb de conducteurs	**15,0**	**14,0**	**13,0**	**13,0**
Nb Temps plein délégataire	6	5	5	5
Nb Temps partiel délégataire	9	9	8	8
Nb Temps plein sous-traitant				
Nb Temps partiel sous-traitant				
Nb d'heures totales	23 764	22 780	21 635	21 401
Nb ETP	15	14	13	13
Autres personnels (structure)	**2,6**	**2,5**	**2,5**	**2,5**
Direction	0,08	0,08	0,08	0,08
Exploitation	0,87	0,87	0,87	0,87
Atelier, mécanique	0,81	0,79	0,79	0,79
Administratifs, comptables	0,79	0,79	0,79	0,79

Observations éventuelles : Personnel de conduite supplémentaire suite à la mise en place de l'offre commerciale supplémentaires depuis l'été 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Formation du personnel

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant les formations délivrées à ses salariés intervenant sur la délégation, en précisant leurs objectifs, leurs durées et le nombre de personnes ayant suivies cette formation au cours de l'année.

Nom de la formation	Objectif de la formation	Durée du stage (Nombre de jours)	Nombre de personnes formées au cours de l'année
F.C.O	Formation obligatoire dispensée tous les 5 ans et visant à rappeler la règlementation sociale européenne ainsi que le code de la route.	235	47
Formations SST : Initial et Maintien et actualisation des compétences	Apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours	64	64
Gestion des Conflits	Règles et consignes visant à savoir agir pour prévenir ou gérer un conflit	64	32
Maniement des extincteurs	Savoir utiliser et manier un extincteur	40	80
Eco Conduite	Adopter une conduite rationnelle et adapter à son environnement avec comme objectif une baisse de la consommation de carburant	50	50
Formation au handicap, Formation TPMR	Formation spécifique autour de la législation en matière de transport de Personnes à Mobilité Réduite, de la connaissance des différents types de handicap, des «bons gestes» pour la prise en charge et de la communication verbale et non verbale à adopter.	22	44
Formation aux outils métiers	Maitriser les fonctionnalités des logiciels métiers	9	5
Formations techniques diverses Atelier	Formation constructeur spécifique aux véhicules	54	14
Formation conducteurs CPS	Modules équipements de sécurité et situation d'urgence	48	96
Permis D et FIMO Voyageur	Acquérir les connaissances minimum nécessaires à l'exercice du métier de conducteur routier voyageur Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers voyageurs	140	2
Intégration des nouveaux conducteurs	Par l'intermédiaire d'un tuteur d'entreprise, le nouveau collaborateur est accompagné dans ses premiers pas d'activité (formation sur le matériel, organisation de l'entreprise…)	12	3

Observations éventuelles : *Le tableau ci-dessus présente les formations délivrées aux salariés intervenant sur l'ensemble des lignes exploitées par la CTM sur l'année 2018-2019.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

B. *Les Moyens matériels*

1. Véhicules de transport intervenant sur les lignes déléguées

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant, le nombre physique de véhicules (par catégorie) utilisés pour réaliser le service délégué. Il précisera également l'équivalent en véhicules comptabilisés en fonction du taux d'utilisation sur le contrat.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	n	n-1	n-2	n-3
Véhicules réels totaux	**14**	**14**	**13**	**13**
Nb de véhicules réél délégataire	14,0	14,0	13,0	13,0
Grand car A *(hors réserve)*	5,0	4,0	3,0	3,0
Grand car B *(hors réserve)*	1,0	0,0	0,0	0,0
Grand car C *(hors réserve)*	8,0	8,0	8,0	8,0
Petit car	0,0	2,0	2,0	2,0
VL				
Véhicules réels sous-traitants	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand car A *(hors réserve)*				
Grand car B *(hors réserve)*				
Grand car C *(hors réserve)*				
Petit car				
VL				
Véhicules comptabilisés totaux	**14**	**14**	**13**	**13**
Nb de véhicules comptabilisés délégataire	14,0	14,0	12,5	12,5
Grand car A	5,0	4,0	3,0	3,0
Grand car B	1,0	0,0	0,0	0,0
Grand car C	8,0	8,0	7,5	7,5
Petit car	0,0	2,0	2,0	2,0
VL				
Nb de véhicules comptabilisés sous-traitants	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand car A				
Grand car B				
Grand car C				
Petit car				
VL				
Véhicules de réserve (Nombre ou pourcentage)	**10%**	**10%**	**10%**	**10%**

Observations éventuelles :

Depuis septembre 2017 :

- *le car de catégorie C est financé à 100 % sur la ligne 24*
- *passage d'un petit car en Grand car de catégorie A*
- *doublage en mini car matin et soir entre Surzur -> Collèges de Sarzeau*

Depuis septembre 2018 :

- *Passage d'un petit car en Grand Car de catégorie A*
- *Doublage entre Surzur -> Collèges de Sarzeau effectué en Grand car*
- *Passage d'un petit car en Grand Car de catégorie A*
- *Doublage entre Surzur -> Collèges de Sarzeau effectué en Grand car*

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Note : Le délégataire remplira la liste des véhicules en service sur ce lot (PJ n°2), ainsi qu'un tableau de l'Etat du parc (PJ n°3) et joindra ces documents au présent rapport.

Pièce jointe n°2 : Liste des véhicules en service sur ce lot

Pièce jointe n°3 : Etat du parc

2. Autres investissements importants (hors véhicules)

Note : Le délégataire indiquera dans le cadre ci-dessous les autres investissements éventuels qu'il aurait fait au cours de l'année et ne concernant par les véhicules de transport.

Pas d'investissements importants autres que les véhicules

C. *Etat des lieux des biens : Inventaire A et inventaire B*

1. Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°4 relative à l'évolution de l'inventaire A et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 10 du contrat.

Pièce jointe n°4 : Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Observations éventuelles :

Liste exhaustive des poteaux d'arrêt annexée

2. Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°5 relative à l'évolution de l'inventaire B et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 12 du contrat.

Pièce jointe n°5 : Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Observations éventuelles :

Annexe contractuelle non modifiée

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

III. Qualité de service et promotion

A. *Données globales*

1. Contrôles qualité

a) Bilan des contrôles effectués par l'Autorité Organisatrice

Note : Le délégataire renseignera dans le tableau ci-dessous les contrôles effectués par l'Autorité Organisatrice, en indiquant les suites données aux remarques émises par cette dernière.

Date du contrôle	Période du contrôle *(PS ou VS ou été)*	N° du service contrôlé	Itinéraire du service contrôlé	Suites à donner par le délégataire	Actions correctives apportées suite au contrôle

Observations éventuelles :

Pas de contrôles effectués sur l'année scolaire 2018-2019

b) Bilan des contrôles effectués par le Délégataire (Autocontrôle)

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant les contrôles effectués en interne, en précisant leur nature, les dates de réalisations et les faits constatés, et les actions correctives éventuelles apportées à la suite de ce contrôle.

Date du contrôle	Nature du contrôle	N° du service contrôlé *(le cas échéant)*	Observations	Actions correctives apportées suite au contrôle
20/09/2018	Qualité	-	RAS	
16/10/2018	Qualité	-	RAS	
11/12/2018	Qualité	-	RAS	
05/02/2019	Qualité	-	RAS	
14/05/2019	Qualité	-	RAS	

Observations éventuelles :

En complément des contrôles qualité réalisés par notre contrôleur inter-réseau, des contrôles terrain sont effectués à la rentrée sur les services exploités afin de garantir la meilleure qualité de service.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Réclamations et dysfonctionnements

a) Bilan des réclamations de l'année en cours

Note : Le délégataire remplira le tableau ci-dessous en indiquant l'ensemble des réclamations reçues pour les lignes du présent contrat au cours de l'année. Il précisera la date de réception, le mode de réception (mail, téléphone, centrale de mobilité…), la nature (objet) de la réclamation, la réponse apportée au plaignant ainsi que les modifications éventuelles entreprises à la suite de ces réclamations.

Date de la réclamation	Mode de transmission de la réclamation	Nature de la réclamation	N° du service concerné *(le cas échéant)*	Réponse apportée à la réclamation et date de réponse	Actions correctives apportées suite à la réclamation
10/09/18	Correspondance pour le train Lorient non assurée	2403	-	Prise en compte de la demande	Difficulté à assurer l'ensemble des correspondances Trains
28/09/18	Correspondance avec le train de 7h32 trop courte	2401	-	Prise en compte de la demande	Impossibilité de modifier l'horaire du car. Desserte scolaire.
06/11/18	Service non réalisé le 02 novembre	2424	-		Le service de circule pas le 02/11 (voir FH)
20/11/18	Correspondance ligne 3 à Vannes pour Sarzeau		-	Prise en compte de la demande	Signaler au conducteur qui préviendra la L24
03/12/18	Le car n'est pas passé à Libération 17h15	2416	-	-	Le bus est bien passé à la libération

Observations éventuelles :

b) Bilan des dysfonctionnements de l'année en cours

Note : Le délégataire remplira le tableau suivant en listant les incidents et dysfonctionnements survenus au cours de l'année. Il précisera la date de l'incident, sa nature, le service éventuellement impacté, son degré de responsabilité, les suites éventuelles et les moyens éventuels qu'il aurait mis en œuvre suite à cet incident.

Date de l'incident	Nature de l'incident	N° du service concerné	Degré de responsabilité	Suites éventuelles	Moyens mis en œuvres éventuels suite à l'incident
24/09/18	Agression conducteur CTM	2410	-	Retard de la circulation	Dépôt de plainte
25/01/19	Soute ouverte sur un car	Scolaire LE Hezo	Conducteur fautif	Arrêt de l'autocar pour fermeture de la soute	Convocation du conducteur pour rappel des règles de sécurité
Eté 2019	Surcharge sur certaines circulations	2410 et 2412	-	Anticipation des doublages en fonction de la météo	Mise en place de doublage
Eté 2019	Retards importants sur cette course	-	-	Travail sur les horaires pour les prochaines FH	-

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Observations éventuelles :
Mise en place de doublages sur la ligne régulière (samedis et dimanches) lors des Week-Ends à forte fréquentation et pendant la période estivale.

B. *Communication et plan marketing*

INFORMATION VOYAGEURS

Comme tous les ans, la CTM a procédé à l'édition des supports d'information voyageurs.



L'information voyageur ainsi que les éventuelles perturbations de service sont également relayées sur le site internet de l'entreprise.

RENTREE 2018 : AMBASSADEURS

Comme chaque année de rentrée scolaire, la CTM a souhaité accompagner et rassurer les voyageurs grâce à ses « ambassadeurs » positionnés du 3 au 7 septembre à VANNES : Charles de Gaulle Libération et gare routière.

OBJECTIFS

- **Orienter et rassurer les voyageurs scolaires et commerciaux sur l'offre de transport.**
- **Promouvoir la ligne.**

RESULTATS

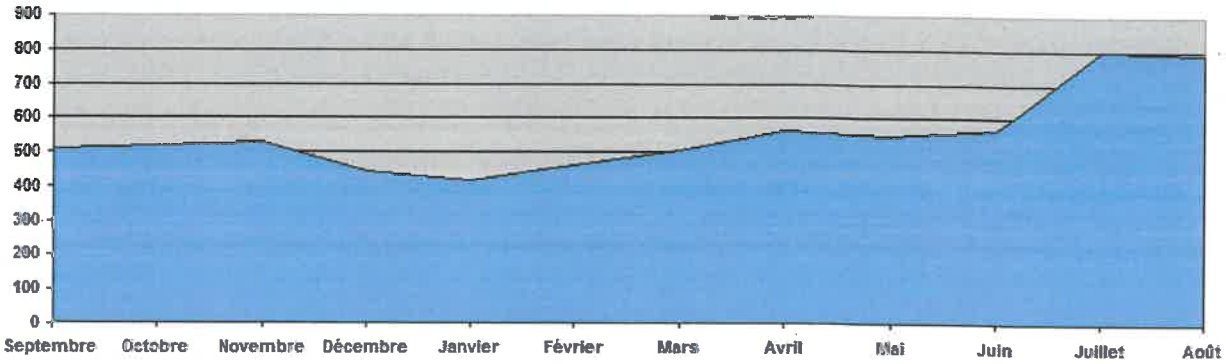
- Action de notoriété et d'image réussie auprès des voyageurs,
- Près de 1 050 personnes ont été renseignées sur l'ensemble des lignes exploitées par l'entreprise.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

WIFI A BORD DES CARS

Les véhicules de la ligne ont été équipés de systèmes WiFi afin de permettre aux voyageurs de profiter de leurs temps de trajet pour se divertir, se renseigner ou encore travailler.

6 649 connexions ont été enregistrées sur la période 2018 – 2019.



ACCOMPAGNEMENT DES EVENEMENTS LOCAUX

Nous avons mis en place de la gratuité de la ligne à l'occasion de la Semaine du Golfe, du 27 mai au 2 juin 2019.



DISTRIBUTION DE CHOCOLATS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, des chocolats ont été distribués aux voyageurs.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Bilan technique et financier

C. *Suivi technique : Fréquentation*

1. Evolution de la fréquentation

Note : Le délégataire remplira le tableau de la fréquentation globale de la ligne (Voyageurs + Scolaires) ci-dessous.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	DP		INT		Voyages commerciaux	TOTAL
	Nb d'élèves	Nb de voyages	Nb d'élèves	Nb de voyages		
2015-2016	656	229600	55	3850	89563	323013
2016-2017	683	239050	51	3570	99284	341904
2017-2018	652	228200	51	3570	105357	337127
2018-2019	620	217000	51	3570	123271	343841
2019-2020		0		0		0
2020-2021		0		0		0
2021-2022		0		0		0
2022-2023		0		0		0
2023-2024		0		0		0
2024-2025		0		0		0

Note : Le délégataire complètera ce tableau en fournissant des éléments de fréquentation plus détaillés dans la pièce jointe n°8. Il fera également une analyse de la fréquentation dans l'encart ci-dessous.

Pièce jointe n°7 : Données de fréquentation

Analyse de la fréquentation :

La fréquentation globale de la ligne est en augmentation de +1.99% par rapport à l'année dernière.

Nous notons une baisse sur l'effectif scolaire : moins 32 élèves demi-pensionnaires qui ont basculé sur l'abonnement -26 ou autre.

Nous constatons une hausse importante de la fréquentation commerciale. En effet, les voyages commerciaux ont enregistré une hausse de + 17 % ce qui a nécessité de nombreux doublages pendant ces périodes de fréquentation importante.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

D. *Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation*

Note : Le délégataire foumira à l'Autorité Organisatrice les éléments financiers relatifs à la ligne en complétant la pièce jointe n°9 relative au compte d'exploitation.

Pièce jointe n°8 : Matrice Compte d'Exploitation

Note : Le délégataire précisera ci-dessous les principes de calcul des frais généraux et leur affectation à la délégation (clé de répartition). Il précisera également le détail du poste « autres frais généraux ».

Principes et méthodes comptables retenus :

Clé de répartition en appliquant un pourcentage sur les coûts de production

Les autres frais généraux correspondent aux frais de siège.

Note : Le délégataire complètera le cas échéant l'encart suivant si des écarts sont constatés par rapport aux prévisions.

Informations détaillées et pertinentes sur les écarts par rapport au compte d'exploitation prévisionnel initial du contrat:

Les impacts dès la première année du contrat :

- Les UO ne tiennent pas compte du service ARZIBUS.

- Passage d'un minicar commercial en grand car.

- Passage d'un minicar de doublage entre Surzur et Sarzeau en autocar.

- Frais généraux plus importants que le prévisionnel contrat en raison d'une mauvaise évaluation de certains postes.

- mise en place de doublages sur les périodes de fortes fréquentations

- Renfort de l'offre commerciale à partir du 07 juillet 2019

E. *Suivi financier : Comptes Annuels*

Note : Le délégataire fournira en pièce jointe n°10 les Comptes Annuels.

Pièce jointe n°9 : Comptes annuels de l'entreprise

Observations éventuelles :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

IV. Evolution du service : propositions du délégataire

Note : Le délégataire fera des propositions d'évolution de service. Ces propositions contiendront des éléments techniques et financiers afin que l'Autorité organisatrice puisse les étudier.

Propositions d'évolution du service :

Un travail sur les horaires et les enchainements est à prévoir afin de limiter les retards. En effet, la circulation routière est de plus en plus importante sur ce territoire. Nos horaires sont donc difficilement réalisables sur certaines tranches horaires de la journée pendant la période estivale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°1 : DESCRIPTION DES SERVICES DÉLÉGUÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 1 du contrat de Délégation de Service public

- **Fiches horaires Voyageurs à jour:**
  - ***Services Voyageurs « Hiver – Printemps » (Annexe 1-1)***

- **Fiches horaires Scolaires à jour (Annexe 1-3) :**

transdev CTM
02 97 01 22 66 - www.lactm.com

Ligne 24 - Collèges de Sarzeau - Rentrée du matin 8h30

Communes desservies : Arzon, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
347	
7h57	Kerfontaine (carrefour)
8h00	Le Hézo Gare routière
8h02	Le Hézo Centre
8h04	St Armel La Villeneuve
8h05	St Armel Mairie
8h09	Lasné
8h10	Moulin du Chêne
8h12	St Colombier Centre
8h13	Kerhouël
8h15	Boisdanic
8h17	Kerblay Hopital
8h27	Sarzeau Collège Ste Marie
8h29	Sarzeau Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
348	
7h52	Rond Point de la Lande
7h53	Surzur Motten (rue des Lutins)
7h59	Toulbajour
8h05	Château d'eau
8h05	Kergo (carrefour)
8h06	Kerlann
8h07	Route du Hézo (carrefour)
8h08	Kerlann Born
8h11	Kerhuidic
8h11	Rue du Moulin Bothalec
8h13	La Pointe
8h14	Kervaché
8h16	Serre à Fleurs
8h21	Saint Colombier
8h27	Collège Ste Marie
8h29	Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
351	
7h42	Port Navalo Cinéma
7h45	Arzon Eglise
7h47	Le Crouesty Maison du Port
7h49	Kerjouanno
7h49	Tumiac (carrefour RD 780)
7h54	La Saline (D 198)
7h55	Kerpont (D 198)
7h56	Les Govelins (D 198)
7h57	St Gildas Pharmacie (D 198)
8h02	Les Serres
8h04	Kercoquen (chemin Fragon)
8h07	PEM
8h08	Sarzeau Médiathèque
8h10	Collège Ste Marie
8h12	Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
353	
7h53	Kerjambet (camping cadran solaire)
7h54	Bonastère
7h55	Route de Penvins
7h56	Penvins Eglise
7h57	Route de la Grée
7h58	Penvins Allée des Fées
8h00	Restaurant Mur du Roi
8h04	Landrezac
8h05	Kerbiric
8h06	Coët d'Amour
8h08	Route La Saline
8h08	La Saline
8h10	Suscinio
8h12	Penvins Route de Sarzeau
8h13	Kerguet
8h14	Kerblay (carrefour)
8h16	Sarzeau Collège Ste Marie
8h17	Sarzeau Collège de Rhuys
8h35	Sarzeau école Kerhoté

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
354	
7h54	Le Riellec
7h55	Kerino
7h56	Kerdouin
7h57	Botpenal
8h00	La Saline
8h02	Kerpont Plage
8h03	Les Govelin
8h04	La Croix Cornaud
8h07	Keraudren
8h09	St Gildas Pharmacie
8h11	Gramontard
8h12	Kercambre
8h14	Le Cossay
8h16	St Jacques La Grée
8h18	Kerignard
8h19	Trevenaste
8h21	Le Net "Roaliguen"
8h22	Kerogrange
8h25	Sarzeau Collège Ste Marie
8h27	Sarzeau Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
356	
7h28	Arzon Eglise
7h39	Arzon HLM (rue Centrale)
7h31	Rd Pt de la Paix
7h33	Taverno
7h35	Le Montemo
7h39	HLM (Y. Chapon)
7h40	Les Ormeaux
7h42	Granvol
7h43	Haut Resto
7h44	Le Resto
7h46	Kemers
7h48	Penceastel
7h50	Benance
7h51	Port Neze
7h54	Le Net
7h57	Le Logeo
7h58	Kerassel
7h59	Kerguffo
8h00	Bottan
8h01	Kerouët St Maur
8h04	Brillac Mairie
8h04	Port Brillac
8h09	Foumeray
8h10	St Martin
8h11	Benance
8h12	Kervoden
8h22	Sarzeau Collège Ste Marie
8h24	Sarzeau Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
357	
7h37	Le Cosquer
7h40	Lambre
7h42	Balanfoumis
7h45	Le Landier
7h48	Le Tour du Parc (abribus)
7h51	Pencadenic
7h56	Toulcaden
7h59	Balanfoumis 2
8h02	Moguenouët
8h03	Caden (carrefour)
8h04	Belle Croix
8h08	Kerentré 1
8h09	Kerentré 2
8h12	St Colombier Centre
8h14	Le Duer
8h20	Sarzeau Collège de Rhuys
8h23	Sarzeau Collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
360	
7h50	Liney
7h55	Noyalo Centre (Croix)
7h57	Noyalo Route de Surzur
7h59	Trebilair (Route de Noyalo)
8h00	Château d'eau
8h02	Lotissement Norhouët - Cadoudal
8h04	Surzur Croix Bel (rue Virel)
8h05	Surzur Centre (bas de la rue Virel)
8h08	Surzur Le Clandy (RD20)
8h11	Kervaché
8h14	Borhoedic (carrefour)
8h17	Quiberan (carrefour)
8h25	Saint Colombier
8h28	Sarzeau Collège Ste Marie
8h30	Sarzeau Collège de Rhuys

Pour l'école Kerhoté, descendre au collège de Rhuys et prendre le car n°353 qui vous déposera devant l'école.

MAJ au 26/11/2018

/!\ Le mardi matin, jour du marché d'Arzon, l'arrêt de report est au Rond Point de la Paix.
/!\ horaires indicatifs, susceptibles d'aménagements en cours d'année. Etre présent à l'arrêt du car 5 minutes avant l'horaire indiqué le matin.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.ctm.com

Ligne 24 - Collèges de Sarzeau - Sortie du soir 16h30

Communes desservies : Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau et Surzur.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 353	
16h20	Sarzeau Ecole Kerlarie
16h45	Sarzeau Collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 354	
17h05	Sarzeau Collège de Rhuys
17h12	Kerollaire (interv. CT et Jardi Golf)
17h15	Kerbiay
17h18	Kerguilleruic
17h20	St Jacques
17h22	Le Cossay
17h23	Kerlaux
17h25	Gouazan
17h27	Le Rieltec (1/2 tour)
17h28	Kerbourh
17h29	Le Botpenal
17h33	La Saline
17h35	Kerpont
17h37	Les Gorvelins
17h38	La Croix Cornaud
17h39	La Ville Neuve
17h40	Keraudren
17h41	St Gildas Pharmacie
17h43	Gramontard
17h44	Kercambre
17h46	Le Cossay
17h47	St Jacques La Grée
17h49	Kerignard
17h51	Le Roaliguen (Le Net)
17h52	Kerogrange

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 356	
17h05	Sarzeau collège de Rhuys
17h13	Bottan
17h14	Kergullio
17h15	Kerassel
17h16	Le Logeo
17h18	Le Net
17h22	Port Neze
17h23	Benitze
17h25	Pencastel
17h27	Kerhero
17h30	Kerjouanno
17h32	La Maison du Port
17h34	Arzon Eglise
17h35	Arzon HLM (rue Centrale)
17h36	Rd Pt de la Paix
17h38	La Locomotive
17h40	Les Mouettes
17h41	Taverno
17h43	Le Montero
17h45	HLM (Y. Chapon)
17h47	Les Grimeaux
17h48	Granzol
17h49	Haut Rego
17h50	Le Rego
17h53	Turniac
17h58	Kerouel St Maur
18h02	Brillac Mairie
18h03	Port Brillac
18h07	Fournevay
18h08	St Martin
18h09	Benance
18h10	Kervoden
18h16	La Corderie
18h16	Centre Culturel

Correspondance au collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 352	
16h50	Sarzeau Collège de Rhuys
17h12	Kerbiay (carrefour)
17h15	Kerguel
17h16	Penkins Route de Sarzeau
17h16	Suscinio
17h17	Route La Saline
17h19	La Saline
17h20	Coët d'Amour
17h21	Kerbino
17h22	Landrezac
17h24	Route de la Grée
17h27	Penvinil Eglise
17h28	Restaurant Mur du Roi
17h32	Bonastère
17h33	Kerjambel (camping cadran solaire)

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 355	
16h55	Sarzeau collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 357	
16h50	Sarzeau Collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 360	
17h05	Sarzeau Collège de Rhuys
17h10	Le Duer
17h15	Kerentrech (rue Mimosas)
17h18	Quiberan (carrefour)
17h19	Borhoedic (carrefour)
17h20	Kervache (carrefour)
17h25	Surzur (Rue de Lobreno)
17h26	Surzur (Rue du Bois)
17h29	Surzur rue des Lutins
17h31	Surzur Croix de Bel (rue Vire)
17h32	Lotissement de Norhoudi
17h36	Treviaire
17h40	Noyalo Route de Surzur
17h42	Noyalo Centre (Cruzo)
17h50	Borhoedic (carrefour)

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 714 vendredi / 351 scolaire	
16h50	Sarzeau Collège de Rhuys
16h55	Sarzeau médiathèque
16h56	La Corderie
16h58	Kercoquen (Chemin Fragon)
17h02	St Gildas Pharmacie
17h04	Les Govelins Dale
17h05	Kerpont Dale
17h06	La Saline Dale
17h07	Le Net emb
17h10	Kerjouanno
17h12	Crouesty maison du port
17h14	Arzon eglise
17h16	Port navalo Cinéma

Correspondance au collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 358	
17h05	Sarzeau collège de Rhuys
17h12	Coët d'Amour
17h13	St Colombier
17h17	Com Er Holt
17h18	Lasné Croix
17h20	St Armel Mairie
17h22	St Armel (carrefour)
17h24	Le Hézo Bourg
17h25	Le Hézo Mairie
17h29	Le Hézo Gare routière
17h32	Kerfontaine
17h35	Noyalo Centre

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 359	
17h05	Sarzeau Collège de Rhuys
17h11	Kerbiay Hopital
17h12	Bois d'Arlo
17h14	Kerhoudi
17h19	Belle Croix 1
17h20	Belle Croix 2
17h21	Caden (carrefour)
17h21	Balantourrie 2
17h22	Moguendudi
17h25	Le Landier
17h27	Le Tour du Parc (arrêtbus mairie)
17h29	Pencadenic
17h30	Toulcaden
17h34	Pontcaden
17h37	Lamure
17h45	Borhoedic

MAJ au 16/05/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Collèges de Sarzeau - Sortie du mercredi midi

Communes desservies : Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau et Surzur.

Année scolaire 2018 / 2019

Mercredi 353	
12h25	Sarzeau école Kerlohé

Mercredi 354	
12h40	Sarzeau Collège de Rhuys
12h44	Kerrollaire (inters. CT et Jardi Golf)
12h49	Kerblay
12h50	Kerguillehuic
12h51	St Jacques
12h53	Le Cossay
12h54	Kersauz
12h55	Gouezan
12h57	Le Rielec (1/2 tour)
12h58	Kerdouin
12h59	Le Botpenal
13h00	La Saline
13h02	Kerpont
13h04	Les Golvelins
13h05	La Croix Cornaud
13h06	La Ville Neuve
13h09	Keraudren
13h11	St Gildas Pharmacie
13h12	Gramontard
13h13	Kercambre
13h14	Le Cossay
13h15	St Jacques La Grée
13h17	Kérignard
13h18	Le Roaliguen (Le Net)
13h20	Kerogrange

Mercredi 357	
12h40	Sarzeau Collège de Rhuys
12h45	Kerblay Hopital
12h47	Bois d'Arlic
12h49	Kerhouët
12h54	Kerentré 2
12h55	Kerentré 1
12h56	Belle Croix (carrefour)
13h01	Minglio
13h02	Kervaohe
13h06	Bothalec
13h07	Le Moulin
12h09	Kerlann Borne
13h09	Route du Hezo
13h10	Kerlann Borne
13h10	Lotissement Norhouët
13h11	Château d'eau
13h12	Route de Noyalo
13h12	Le Goarh
13h13	Surzur Gare
13h16	La Croix de Bel
13h19	Toulbeaujour
13h20	Mollen Gratal
13h24	Trebilaire

Mercredi 356	
12h40	Sarzeau collège de Rhuys
12h48	Botlan
12h49	Kerguillo
12h50	Kerassel
12h51	Le Logeo
12h53	Le Net
12h57	Port Neze
12h58	Benimze
12h59	Penoastel
13h02	Kerners
13h05	Kerjouanno
13h07	La Maison du Port
13h09	Arzon Eglise
13h10	Arzon HLM (rue Centrale)
13h11	Rd Pt de la Paix
13h13	Port Navalo Cinéma
13h15	Les Mouettes
13h16	Taveno
13h18	Le Montero
13h20	HLM (Y. Chapon)
13h22	Les Ormeaux
13h23	Graniol
13h24	Haut Redo
13h25	Le Redo
13h28	Turniac
13h33	Kerouët St Maur
13h37	Brillac Mairie
13h38	Porh Brillac
13h42	Fournevay
13h43	St Martin
13h44	Benance
13h45	Kervocen
13h51	La Corderie

Correspondance au collège de Rhuys

Mercredi 355	
12h35	Sarzeau collège Ste Marie

12h40	Sarzeau collège de Rhuys
12h45	Le Duer
12h50	St Colombier
12h52	Kerentrech
12h54	Lasné
12h56	Lasné Croix
12h57	St Armel
12h59	St Armel - passage
13h00	Le Hézo Bourg
13h02	Le Hézo Mairie
13h03	Le Hézo Gare routière
13h05	Kerfontaine
13h10	Noyalo

Mercredi 351	
12h40	Sarzeau collège de Rhuys
12h48	Kerhouët
12h49	Kerlévenan
12h51	St Colomban Kerentré
12h57	Belle Croix
13h00	Kerbédéri
13h09	Surzur - Centre

Mercredi Doublage Sarzeau > Surzur	
12h40	Sarzeau collège de Rhuys
13h10	Surzur Centre

MAJ au 18/05/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Entrée de 8h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
352	
6h35	Port Navalo Cinéma
6h37	Rue des Genêts
6h40	Arzon Eglise
6h42	Le Crouesty Maison du Port
6h44	Kerjouanno
6h45	Tumiac (D 780)
6h47	Le Net (D 198)
6h49	La Saline (D198)
6h51	Kerpont (D198)
6h52	Les Govelins (D198)
6h53	La Villeneuve
6h55	St Gildas Pharmacie
6h58	Gouézand
7h03	Kercoquen
7h02	La Corderie
7h03	Sarzeau Médiathèque
7h05	Sarzeau Kerloké
7h13	St Armel Clos Salomon
7h14	Le Hézo Embranchement RD780
7h17	Noyalo Goh Velin RD780
7h32	Vannes Lycée St Paul
7h35	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
353	
6h30	Sarzeau Kerguet
6h33	Coët d'Amour
6h34	Landrezac
6h38	Penvins
6h39	Route de Banaster
6h43	Carrefour Kerjambet / Camping
6h45	Tour du Parc
6h47	Pen Caderic
6h50	Toulcaden
6h52	Moquenouët
6h53	Caden (carrefour)
6h53	Belle Croix
6h56	Saint Colombier (carrefour)
7h00	Lasné
7h01	Saint Armel
7h02	La Villeneuve
7h32	Vannes Lycée Saint Paul
7h35	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
354	
6h25	Keriboute
6h37	Kerguillo
6h38	Kerassel
6h38	Pont du Lindin
6h40	Brillac
6h43	Saint Martin
6h48	Bénance
6h54	Sarzeau Médiathèque
6h55	Kerloké
6h57	Le Duer
7h25	Vannes Lycée St Paul
7h28	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
355	
6h56	La Villeneuve
6h59	Le Hézo Mairie
7h02	Le Hézo Gare routière
7h03	Kerfontaine
7h05	L'Isle
7h06	Bourgerel
7h07	Le Loch
7h09	Noyalo Centre
7h10	Noyalo Port
7h12	Liney (carrefour)
7h13	Since
7h14	St Goustan
7h27	Vannes Lycée St Paul (Fromentin)
7h35	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
356	
6h38	Kerblay
6h39	Kerguilhuic (carrefour)
6h39	St Jacques
6h40	Kerfontaine
6h41	Kerignard
6h42	Trévenaste
6h43	Le Net
6h44	Le Grand Net
6h45	Le Treste
6h47	Kerogrange
7h00	Le Hézo Gare routière

Correspondance entre les véhicules au lycée Lesage (Place Cuxhaven) à 7h35

même véhicule :	
352 (CTM)	
7h40	Vannes Place de la Libération
7h45	Vannes Pont SNCF
7h50	Vannes Gare SNCF

changement de véhicule :	
345	
7h43	Lycée Jean Guéhenno
7h46	Arrêt Kervilette (école coiffure Scottoi)

changement de véhicule :	
347	
7h39	Saint Joseph
7h41	Sacré Coeur

même véhicule :	
355 (CTM)	
7h40	Vannes IEA Le Bondon (Golfiands)
7h48	Vannes ND Ménimur (Pompidou)
7h52	Lycée De Gaulle / St Exupéry

changement de véhicule :	
261 (Kadis)	
7h42	CFA (arrêt Desbordes)

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
311	
6h53	Kerblay
6h55	St Jacques
6h58	Le Cossay
7h03	St Gildas de Rhuys Pharmacie
7h05	Gouezand
7h10	Sarzeau Médiathèque

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
358 scolaire	
6h50	Port Navalo Cinéma
6h51	Rd Pt Kerouado (rue Genêts)
6h52	Arzon HLM
6h53	Arzon Eglise
6h55	Maison du Port Le Crouesty
6h57	Kerjouanno
6h58	Tumiac
6h59	Le Net
7h05	Kerrollaire
7h10	Sarzeau médiathèque
7h17	St Colombier Embranchement RD780
7h43	Lycée St Paul (rue Fromentin)
7h46	Lycée Lesage (Cuxhaven)
7h55	Vannes Pl. de la Libération

Fonctionnement de la navette vers le CFA pendant les vacances scolaires : départ 7h50 de la Libération, arrivée à 8h00 au CFA.

/!\ horaires indicatifs, susceptibles d'aménagements en cours d'année. Etre présent à l'arrêt du car 5 minutes avant l'horaire indiqué le matin.

MAJ au 4/10/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM

02 97 01 22 85 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Entrée de 9h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
311	
7h42	Port Navalo Cinéma
7h45	Arzon Centre
7h46	Le Crouesty Maison du Port
7h48	Kerjouanno
7h49	Tumiac (carrefour)
7h57	St Gildas de Rhuys Pharmacie
8h05	Sarzeau Médiathèque
8h06	Sarzeau Kerlohé
8h12	Le Duer
8h14	Kerentré
8h15	St Colombier (carrefour)
8h16	St Armel (carrefour)
8h35	Séné collège Cousteau

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
357	
7h54	Le Tour du Parc (alxibus)
7h56	Pencadenic
8h02	Toulcaden
8h03	Balanfournis 2
8h04	Moguenouët
8h05	Caden (carrefour)
8h06	Belle Croix
8h10	Le Pouldu (1/2 Tour)
8h09	Kerentré 1
8h11	Kerentré 2

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
355	
8h15	Le Hézo Gare routière
8h16	Kerfontaine
8h17	L'Isle
8h18	Bourgerel
8h19	Le Loch
8h22	Noyalo Centre
8h24	Noyalo Pont
8h26	Lirey
8h27	Since
8h28	Saint-Goustan (la Villa Bleue)
8h38	Séné Collège Cousteau

Correspondance entre les véhicules au collège Cousteau à 8h40

même véhicule :	
311 (CTM)	
8h50	Vannes Lycée St Paul
8h55	Vannes Lycée Lesage
8h59	Vannes Lycée St Joseph

changement de véhicule :	
303	
8h55	Lycée De Gaulle / St Exupéry

changement de véhicule :	
95 (Maury)	
8h50	Place de la Libération
8h54	Lycée Jean Guéhénno

changement de véhicule :	
82 (Maury)	
8h55	Lycée Notre Dame de Ménimur

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
355 (CTM)	
8h55	Vannes Lycée Lesage

changement de véhicule :	
ABV Car 807)	
8h57	Vannes Gare SNCF

changement de véhicule :	
MAURY Car 91	
8h50	Vannes Le Port
9h05	Vannes CFA (arrêt Desbordes)

changement de véhicule :	
CTM 211	
8h55	Vannes Sacré Coeur
8h57	Vannes St Joseph (rue Defforges)

changement de véhicule :	
94 (Maury)	
08:55	Vannes St Paul (rue Fromentin)

MAJ au 10/09/2018

/!\ horaires indicatifs, susceptibles d'aménagements en cours d'année. Etre présent à l'arrêt du car 5 minutes avant l'horaire indiqué le matin.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie de 15h45)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
348	
15h55	Saint Paul
16h00	Lycée Lesage
16h10	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
310 (CTM)	
15h55	Lycée De Gaulle / St Exupéry
16h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
302 (CTM)	
16h00	Place de la Libération
16h05	Collège Jules Simon

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
351 (CTM)	
16h05	Place de la Libération

Correspondance entre les véhicules à la gare SNCF à 16h15

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
714 voyageur / 351 scolaire	
16h15	Vannes Gare SNCF
16h27	Theix Rd point de Since
16h30	Noyalo centre
16h32	Noyalo l'Isle
16h34	Le Hézo Gare Routière
16h36	St Armel mairie
16h40	St Colombier centre
16h45	Le Duer
16h50	Sarzeau Collège de Rhuys
16h55	Sarzeau médiathèque
16h56	La Corderie
16h58	Kersoquen (Chemin Fragon)
17h02	St Gildas Pharmacie
17h04	Les Govelins Dale
17h05	Kerpont Dale
17h06	La Saline Dale
17h07	Le Net emb
17h10	Kerjouanno
17h12	Crouesty maison du port
17h14	Arzon eglise
17h16	Port navalo Cinéma

Correspondance avec les cars du collèges (cf. la fiche horaires des collèges de Sarzeau).

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
355	
15h55	Vannes Lycée Lesage
16h15	Séné Collège Cousteau
16h20	Since
16h21	Liney (carrefour)
16h23	Noyalo Centre
16h24	Noyalo Pont
16h26	Le Loch
16h28	Cléguer / Birhit
16h30	Kerfontaine
16h37	Le Hézo Gare routière
16h40	St Armel
16h45	St Colombier
16h50	Sarzeau collège Ste Marie
16h55	Sarzeau Collège de Rhuys

MAJ au 28/09/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM
02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie de 17h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
82 (Maury)	
17h07	Lycée ND Ménimur
17h20	Séré Cousteau

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
352 scolaire	
16h43	Vannes Lycée Jean Guéhenno
16h50	Vannes Sacré Coeur (arrêt Nogues)
17h05	Vannes Lycée Lesage
17h25	Vannes Collège Cousteau
17h27	St Goustan
17h29	Since
17h30	Lirey (carrefour)
17h31	Noyalo Pont
17h32	Noyalo Centre
17h33	Noyalo Le Loch
17h37	L'Isle
17h38	Kerfontaine
17h39	Le Hézo Gare routière
17h42	St Armel Mairie
17h47	St Colombier Centre
17h50	Le Duer
17h52	Sarzeau Kerloué
17h54	Sarzeau Médiathèque
17h55	La Corderie
17h57	Kercoquen
17h59	Gouézan
18h00	St Gildas Pharmacie
18h02	St Gildas La Villeneuve (D 198)
18h04	Les Govenlins (D 198)
18h05	Kerpont (D 198)
18h06	La Saline (D 198)
18h08	Le Net
18h11	Kerjouanno Centre PTT
18h13	Le Crouesty Maison du Port
18h15	Arzon Eglise
18h18	Port Navalo Cinéma

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
358 scolaire	
17h00	Lycée St Georges (arrêt Descartes)
17h03	Lycée St Paul (rue Fromentin)
17h05	Lycée Lesage (Pl Cuchaven)
17h15	Place de la Libération
17h30	Vannes Gare SNCF
17h42	Since
17h43	Lirey
17h44	Noyalo Pont
17h45	Noyalo Centre
17h56	Le Hézo Gare routière
17h58	Le Passage / Villeneuve
17h59	St Armel Mairie
18h00	Lasné
18h02	St Colombier Centre
18h05	Le Duer
18h07	Sarzeau Kerloué
18h10	Sarzeau Médiathèque
18h12	Sarzeau PEM
18h14	Kercoquen
18h14	Chemin Menguen
18h15	St Gildas Les Serres
18h15	St Gildas Pharmacie
18h17	La Villeneuve
18h18	Les Gohvelins
18h19	Kerpont
18h19	La Saline
18h21	Le Net
18h22	Kerjouanno
18h25	Le Crouesty Maison du Port
18h27	Arzon Eglise
18h32	Port Navalo Cinéma
A la demande des conducteurs	Le Logeo
	Brillac
	St Martin

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
347 scolaire	
16h45	Lycée De Gaulle / St Exupéry
16h55	Vannes Gare SNCF
17h15	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
353	
16h07	Sarzeau Kerloué
16h10	St Jacques
16h15	Le Cossay

Fonctionnement de la navette du CFA pendant les vacances scolaires : départ 17h10 du CFA, arrivée à 17h25 à la Gare SNCF. Et départ 17h40 du CFA, arrivée à 17h55 à la Gare SNCF.

MAJ au 10/10/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM
02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie de 18h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
301 (CTM)	
17h38	Lycée Jean Guéhenno
17h41	Lycée Saint Joseph
17h48	Lycée Saint Paul
17h51	Lycée Lesage
18h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi	
355 (CTM)	
Vendredi	
359 (CTM)	
17h45	CFA ⚠ pas de départ du CFA le vendredi
18h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
392 (CTM)	
17h50	Lycée De Gaulle / St Exupéry
18h00	Ménimur (Brizeux)
18h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
359 (CTM)	
17h55	Lycée Lesage (place Cuxhaven)
18h05	Place de la Libération

Correspondance à 18h05 Place de la Libération

18h05	Vannes Place de la Libération
18h20	St Goustan
18h25	Since
18h30	Linéy (carrefour)
18h32	Noyalo Centre
18h34	L'Isle
18h35	Le Loch
18h36	Kerfontaine
18h37	Le Hézo Gare routière

18h05	Vannes Place de la Libération
18h20	Vannes Gare SNCF
18h30	Theix Since
18h33	Noyalo Centre

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
353	
18h50	Le Hézo Gare routière
18h52	Belle Croix
18h52	Caden (carrefour)
18h53	Moquenoët
18h55	Toulcaden Pont Neuf
18h56	Le Tour du Parc
18h57	Pen Cadénic
18h58	Route de Pen Cadénic
19h03	Banastère
19h05	Penvins Eglise
19h06	Landrezac
19h07	Bodérin (carrefour)
19h12	Kerguet
19h25	Boisdanic - Kerblay (carrefour)

18h38	Le Hézo Gare routière
18h45	St Armel Mairie
18h50	St Colombier Centre
18h53	Le Duer
18h57	Sarzeau Kerloné
19h00	Sarzeau Médiathèque

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
354	
18h50	Sarzeau Kerloné
18h54	Kerblay
Arrêts à la demande au conducteur	St Jacques
	Le Cossay
	Kerfontaine
	Kerignard
	Trevenaste
	Grand Net
19h20	Kerogrange

Correspondance au Hézo à 18h38

18h38	Le Hézo Gare routière
18h39	Le Passage
18h40	St Armel Mairie
18h44	St Colombier Centre
18h49	Sarzeau Kerloné
18h51	Sarzeau Médiathèque
18h52	Kerrollaire
18h53	La Corderie
18h54	Rd Pt de Kerrollaire
18h55	Kercoquen
18h56	Gouëzan
18h57	St Gildas de Rhuys Pharmacie
19h01	Les Govelins
19h02	Kerpont
19h04	La Saline
19h07	Kerjouanno
19h09	Le Crouesty Maison du Port
19h11	Arzon Eglise
19h14	Port Navalo Cinéma
A la demande	Le Logeo
	Brillac
19h23	St Martin

MAJ au 18/05/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.ictm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie du mercredi midi)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Mercredi	
359 (CTM)	
12h06	Vannes Lycée SFX (arrêt Le Port)
12h10	Vannes Lycée St Paul
12h13	Vannes Lycée Lesage
12h16	Séné Collège Cousteau
12h20	Theix Since
12h23	Noyalo Départementale
12h27	Le Hézo Gare routière
12h29	St Armel Mairie
12h31	Lasné
12h33	St Colombier Centre
12h35	Le Duer
12h38	Sarzeau Médiathèque
12h44	Kercoquen
12h51	St Jacques La Grée
12h54	Le Cossay
12h57	St Gildas de Rhuys Pharmacie
13h02	Croix Comaud
13h03	Les Govelins
13h04	Kerport
13h05	La Saline
13h07	Le Net (carrefour)
13h08	Tumiac (carrefour)
13h09	Kerjouanno
13h11	Port du Crouesty
13h12	Arzon Centre
13h15	Port Navalo Cinéma

Mercredi	
351 (CTM)	
12h05	Place de la Libération

Mercredi	
331 (CTM)	
12h10	Lycée De Gaulle / St Exupéry

Mercredi	
303 (CTM)	
12h17	Notre Dame de Ménimur

Mercredi	
358 (CTM)	
12h02	Lycée Jean Guéhénno
12h10	Lycée St Joseph

Correspondance 12h20 à la gare SNCF

12h25	Vannes Gare SNCF
12h57	Belle Croix
12h58	Laden (carrefour)
12h59	Moquenoët
13h00	Balanfoumis
13h01	Pont Neuf
13h02	Le Tour du Parc
13h04	Pen Cadénic
13h08	Camping Cadran Solaire
13h13	Penvins Eglise
13h15	Landrézac
13h16	Route de Landrézac
13h17	Bodérin (carrefour)
13h19	Sarzeau Kerguet

Mercredi	
312 (CTM)	
12h05	Collège Sacré Coeur
12h10	Lycée St Paul
12h12	Lycée Lesage

Mercredi	
352 (CTM)	
12h12	Vannes Lycée Lesage
12h25	Vannes Kroko Libération
12h38	Vannes Gare SNCF
12h51	Noyalo Centre
12h52	Noyalo Le Loch
12h56	Kerfontaine
12h57	Le Hézo Gare routière
13h00	St Armel Mairie
13h01	Lasné
13h02	St Colombier Centre
13h04	Le Duer
13h06	Sarzeau Kerlohé
13h10	Sarzeau Médiathèque
13h13	La Corderie
13h14	Kerrollaire
13h15	Kercoquen
13h16	Chemin Menguen (carrefour)
13h17	Gouézan
13h18	St Gildas Pharmacie
13h20	St Gildas La Villeneuve (D 198)
13h21	Croix Comaud
13h23	Les Govelins (D 198)
13h24	Kerport (D 198)
13h25	La Saline (D 198)
13h26	Le Net (carrefour)
13h28	Kerjouanno Centre PTT
13h30	Le Crouesty Maison du Port
13h32	Arzon Eglise
13h33	Arzon HLM
13h35	Port Navalo Cinéma

MAJ au 6/09/2018

MAJ au 18/05/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie du midi : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
308 (CTM)	
12h02	Lycée Jean Guéhenno
12h05	St Joseph (uniquement le vendredi)
12h07	Lycée Lesage
12h15	Gare SNCF

Mercredi	
331 (CTM)	
12h05	Lycée De Gaulle / St Exupéry
12h15	Gare SNCF

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
351 (CTM)	
12h05	Place de la Libération
12h15	Gare SNCF

Fontionnement de la navette du CFA pendant les vacances scolaires le vendredi midi: départ 12h05 du CFA, arrivée à 12h25 à la Gare SNCF.

Correspondance 12h15 à la gare SNCF

VANNES GARE ROUTIÈRE (SNCF)	12.15
THEIX SINCE	12.26
NOYALO CENTRE	12.29
NOYALO GOH VELIN RD	↓
LE-HEZO EMBRANCHEMENT RD	12.33
ST-ARMEL CLOS SALOMON	12.34
ST-COLOMBIER EMBRANCHEMENT RD	12.35
SARZEAU MÉDIATHÈQUE	12.41
SARZEAU ARRÊT MULTIMODAL LA CORDERIE	12.43
ST-GILDAS-DE-RHUYS PHARMACIE RD	12.47
ST-GILDAS-DE-RHUYS LES GOVELINS RD	12.48
ST-GILDAS-DE-RHUYS KERPONT RD	12.49
ST-GILDAS-DE-RHUYS LA SALINE RD	12.50
ARZON KERJOUANNO	12.54
ARZON LE CROUESTY	12.56
ARZON EGLISE	12.58
PORT NAVALO CINÉMA	13.01

MAJ au 16/05/2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°2 : LISTE DES VÉHICULES EN SERVICE SUR CE LOT
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Ligne 24 AU 31/08/2019

N° immatriculation	Marque	Type	Catégorie	Année de 1ère mise en circulation	Age	Nb places	Livrée Kicéo	Autres équipements
DT-081-VJ	IVECO	CROSSWAY HV	A	03/08/2015	4,08	61	oui	1 pupitre ERG
DT-119-VJ	IVECO	CROSSWAY HV	A	03/08/2015	4,08	61	oui	1 pupitre ERG
DT-846-PR	IVECO	CROSSWAY HV	A	27/07/2015	4,10	61	oui	1 pupitre ERG
DT-486-PR	IVECO	CROSSWAY HV	A	27/07/2015	4,10	61	oui	1 pupitre ERG
CJ 967 WR	Mercedes	Intouro	A	17/08/2012	7,04	59	oui	1 pupitre ERG
BA 900 PY	Irisbus	Récréo2	B	27/09/2010	8,93	63	oui	
DH-251-KP	IVECO	Crossway Pop	C	07/07/2014	5,15	63	non	
DH-027-KP	IVECO	Crossway Pop	C	07/07/2014	5,15	63	non	
DH-989-LG	IVECO	Crossway Pop	C	07/07/2014	5,15	63	non	
BA-033-PZ	Irisbus	Récréo2	C	27/09/2010	8,93	63	non	
BA-980-PY	Irisbus	Récréo2	C	27/09/2010	8,93	63	non	
FB-788-PH	Irisbus	Arway	C	14/10/2008	10,88	59	oui	
CY-132-PP	Karosa	Récréo	C	03/11/2003	15,82	59	non	
8247 XK 56	Karosa	Récréo	C	09/07/2003	16,15	59	non	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°3 : ETAT DU PARC
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

TRANSPORTEUR : CTM

DATE : 31/08/2019

	avant			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	20
4																			DT-486-PR			
3														BA 900 PY				DH-989-LG	DT-081-VJ			
2							CY-132-PP							BA-980-PY				DH-251-KP	DT-119-VJ			
1							8247 XK 56					FB 788 PH		BA-033-PZ		CJ 967 WR		DH-027-KP	DT-846-PR			
Age			18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	

Achat année n

Arrêt année n

- Faire figurer les moins de 10 places
- Année = année de première mise en circulation
- Compléter chaque case avec le n° d'immatriculation
- Ne pas faire figurer les cars de réserve

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°4 : INVENTAIRE DES BIENS MIS À DISPOSITION PAR L'A.O. ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 10 du contrat de Délégation de Service public

1 – Poteaux d'arrêts provisoires

Nombre	Entreposage
/	/

2 – Mobilier aux points d'arrêts

- ***Ligne Régulière***

Commune	Sens	Intitulé poteau ou abri	Cohérence FH	Type de mobilier (et nb)
VANNES	A-R	Gare routière	Gare routière (SNCF)	Vitrine + espace d'attente
THEIX	vers Arzon	Since	Since	1 abri CD
THEIX	vers Vannes	Since	Since	1 poteau VA
NOYALO	vers Arzon	/	Pont de Noyalo	/
NOYALO	vers Vannes	Noyalo Le Pont	Pont de Noyalo	1 poteau VA + 1 abri communal
NOYALO	vers Arzon	Noyalo Embranchement RD780	Goh Velin (RD780)	1 platobus CD (?) + 1 poteau TIM
NOYALO	vers Vannes	Noyalo RD780	Goh Velin (RD780)	1 platobus CD (?) + 1 poteau VA
LE HEZO	vers Arzon	LE HEZO D780	Embranchement (RD 780)	1 poteau VA
LE HEZO	vers Vannes	LE HEZO D780	Embranchement (RD 780)	1 poteau VA
ST ARMEL	vers Arzon	Clos Salomon	Clos Salomon	1 abri CD
ST ARMEL	vers Vannes	Clos Salomon	Clos Salomon	1 abri CD
SARZEAU	vers Arzon	Pas d'intitulé	ST-COLOMBIER Office de Tourisme (RD780)	1 abri communal
SARZEAU	vers Vannes	Pas d'intitulé	ST-COLOMBIER Office de Tourisme (RD780)	1 abri communal
SARZEAU	vers Arzon	Pas d'intitulé	Kerollaire	1 poteau TIM + 1 platobus CD (?)
SARZEAU	vers Vannes	Pas d'intitulé	Kerollaire	1 poteau TIM + 1 platobus CD (?)
SARZEAU	vers Arzon	Pas d'intitulé	Médiathèque	1 abri communal + 1 boitier horaire CD
SARZEAU	vers Vannes	Pas d'intitulé	Médiathèque	1 abri communal + 1 boitier horaire CD
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	Pas d'intitulé	St Jacques Camping	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	St Jacques Le Port	St Jacques Camping	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	St Gildas Pharmacie	Pharmacie (RD 198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	Pharmacie	Pharmacie (RD 198)	1 abri CD
ARZON	vers Arzon	Maison du Port	Le Crouesty	1 poteau TIM
ARZON	vers Vannes	Maison du Port	Le Crouesty	1 poteau TIM + 1 abri communal
ARZON	A-R	Port Navalo	PORT NAVALO Cinéma	1 abri + 1 poteau TIM

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- ***Arrêts Scolaires***

Commune	Sens	Intitulé poteau ou abri	Cohérence FH	Type de mobilier (et nb)
VANNES	A-R	Libération	Pl. de la Libération	6 abris VA dt 1 dédié à TIM
NOYALO	vers Arzon	/	Centre	/
NOYALO	vers Vannes	Noyalo Centre	Centre	1 abri VA
LE HEZO	A-R	LE HEZO GR	Gare Routière	2 abris VA
ST ARMEL	vers Arzon	St Armel Centre	Mairie	1 abri communal + 1 poteau TIM
SARZEAU	vers Arzon	St Colombier centre	/	1 poteau TIM
SARZEAU	vers Vannes	St Colombier centre	/	poteau TIM + abri communal en béton
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	La Villeneuve	La Villeneuve (RD 198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	La Villeneuve	La Villeneuve (RD 198)	1 poteau TIM + 1 abri communal en béton
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	LES GOVELINS	Les Govelins (RD198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	LES GOVELINS	Les Govelins (RD198)	1 poteau TIM + 1 abri communal
St GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	kerpont	Kerpont (RD 198)	1 poteau TIM
St GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	/	Kerpont (RD 198)	/
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	La Saline	La Saline (RD 198)	1 poteau TIM + abri béton communal
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	La Saline	La Saline (RD 198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	Le Net	Le Net (RD 780)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	Le Net	Le Net (RD 780)	1 poteau TIM + 1 abri communal
ARZON	vers Vannes	Tumiac	Tumiac (RD 780)	1 poteau TIM + 1 abri communal
ARZON	vers Arzon	KERJOUANNO	Kerjouanno	1 poteau TIM
ARZON	vers Vannes	KERJOUANNO	Kerjouanno	1 poteau TIM + 1 abri CD
ARZON	vers Arzon	Arzon Centre	Eglise	1 poteau TIM
ARZON	vers Vannes	Arzon Eglise	Eglise	1 abri + 1 poteau TIM (sans flamme)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°5 : INVENTAIRE DES BIENS MIS À DISPOSITION PAR LE DÉLÉGATAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 12 du contrat de Délégation de Service public

Nature du bien	Informations	Commentaires
Dépôt CTM 43 rue des frères lumière 56004 Vannes Cedex		
Station de lavage		
Atelier mécanique		
Accueil du public		
Service commercial et exploitation		
Services RH, Comptabilité, Direction,		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°8 : DONNÉES FRÉQUENTATION
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Fréquentation globale de la Ligne n°24" - *Ne remplir que les données sur fond jaune*

Année	DP		INT		Voyages commerciaux	TOTAL
	Nb d'élèves	Nb de voyages	Nb d'élèves	Nb de voyages		
2015-2016	656	229600	55	3850	89563	**323013**
2016-2017	683	239050	51	3570	99284	**341904**
2017-2018	652	228200	51	3570	105357	**337127**
2018-2019	620	217000	51	3570	123271	**343841**
2019-2020		0		0		**0**
2020-2021		0		0		**0**
2021-2022		0		0		**0**
2022-2023		0		0		**0**
2023-2024		0		0		**0**
2024-2025		0		0		**0**

Voyages mensuels (en année scolaire) Ligne KICEO n°24

FREQUENTATION 2018- 2019										
MOIS	BILLET UNITAIRE	CARNET 10 VOY	CM SNCF	CORRES BU KICEO	KICEO + 65 ANS	KICEO - 26 ANS	KICEO 26-64	KICEO GRATUIT	PASS JOURNEE	**TOTAL**
sept-18	4475	1243	22	137	191	2415	918	26	22	**9449**
oct-18	4155	1295	41	157	179	2640	1262	24	42	**9795**
nov-18	2621	988	13	96	84	2504	848	14	22	**7190**
déc-18	2723	861	11	120	86	2223	815	17	21	**6877**
janv-19	2801	1060	54	142	121	2777	1227	32	54	**8268**
févr-19	2880	1030	65	172	201	2098	1221	14	68	**7749**
mars-19	3416	1293	78	161	198	3172	1380	14	34	**9746**
avr-19	4342	1336	125	172	189	2451	1213	16	43	**9887**
mai-19	4302	1284	110	193	197	2726	1366	22	29	**10229**
juin-19	4822	1933	109	226	160	2381	1273	30	68	**11002**
juil-19	9145	2060	201	330	237	2663	1592	60	122	**16410**
août-19	9822	2528	265	282	285	2079	1186	82	140	**16669**
Cumul	**55504**	**16911**	**1094**	**2188**	**2128**	**30129**	**14301**	**351**	**665**	**123271**
	45%	14%	1%	2%	2%	24%	12%	0%	1%	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

RECETTES 2018 - 2019

RECETTES			
MOIS	BILLET UNITAIRE	PASS JOURNEE	**TOTAL**
sept-18	6 712,50 €	63,00 €	**6 775,50 €**
oct-18	6 232,50 €	113,40 €	**6 345,90 €**
nov-18	3 931,50 €	42,00 €	**3 973,50 €**
déc-18	4 084,50 €	21,00 €	**4 105,50 €**
janv-19	4 201,50 €	117,60 €	**4 319,10 €**
févr-19	4 320,00 €	84,00 €	**4 404,00 €**
mars-19	5 124,00 €	126,00 €	**5 250,00 €**
avr-19	6 513,00 €	42,00 €	**6 555,00 €**
mai-19	6 453,00 €	42,00 €	**6 495,00 €**
juin-19	7 233,00 €	84,00 €	**7 317,00 €**
juil-19	13 717,50 €	163,80 €	**13 881,30 €**
août-19	14 733,00 €	147,00 €	**14 880,00 €**
Cumul	**83 256,00 €**	**1 045,80 €**	**84 301,80 €**

Fréquentation de la ligne par Origines et Destination : Année 2018-2019

Données valables du 01/09/2018 Au 31/08/2019

Ne remplir que les données sur fond jaune

Extraction des pupitres ERG de la ligne 24

Commune d'Origine \ Commune de Destination	ARZON EGLISE(28)	ARZON PEM(118)	KERJOUANNO(26)	KERPONT(23)	LA SALINE(25)	LA VILLENEUVE(99)	LE CROUESTY(27)	LE HEZO(12)	LE NET(98)	LES GOVELINS(21)	LES SERRES(200)	NOYALO(10)	PORT-NAVALO CIN(29)	SARZ PEM(116)	SARZEAU MEDIATH(18)	ST ARMEL(14)	ST COLOMBIER(16)	ST GILDAS DE RH(20)	ST JACQUES(19)	THEIX SINCE(203)	TUMIAC(30)	VANNES LIBERATI(2)	VANNES SNCF(1)	TOTAUX
ARZON EGLISE(28)		20	9		2	1		3	6	1	2	5	11	146	318	8	17	27		41	3	634	1053	2307
ARZON PEM(118)				1		2	1		3			2		8	35			21	2	9		81	173	338
KERJOUANNO(26)	7	3					25	20		2	3	10	46	175	263	14	29	61	3	29		765	2072	3527
KERPONT(23)													2	1	10	1	2	1		8		48	119	192
LA SALINE(25)	2	4					28					1	5	14	32			1		2		162	276	527
LA VILLENEUVE(99)	11	2	7				194	4				2	13	11	110	4	4	3	3	23		287	651	1329
LE CROUESTY(27)	4	24	52	13	43	216		112	61	33	31	35	25	301	1363	85	164	371	35	348	6	2244	6209	11775
LE HEZO(12)	7	1	28		1	1	91			10			3	45	173		13	18		26		839	746	2002
LE NET(98)	3	3	10				55			2	2		6	6	48	2	2	33		4		76	233	485
LES GOVELINS(21)		1	7				40	7				9	2	5	67	6	3	14		6		294	588	1049
LES SERRES(200)	3	7	8		1		67	1	1	1			8	1	39	7	4			9		126	240	523
NOYALO(10)	5	7	26			3	59	5	1	14	3		8	32	55		10	19	8	5		520	612	1392
PORT-NAVALO CIN(29)	2	3	26	4	15	10	39	3	12	8	10	9		40	228	7	6	65		32	1	518	1155	2193
SARZ PEM(116)	50	11	88	2	14	11	133	43	10	4	1	23	15		9	11	96	42	2	187		1290	2220	4262
SARZEAU MEDIATH(18)	378	49	1189	16	38	103	1264	180	57	54	121	39	191	8		112	564	645	19	554		6936	8589	21106
ST ARMEL(14)	12	2	26			3	135	1	3	11	1	1	10	4	258		6	21		15		1010	798	2317
ST COLOMBIER(16)	23	3	66	1	2	6	151	35	10	1		8	13	42	504	11		31		33		2426	1696	5062
ST GILDAS DE RH(20)	16	37	50		4		362	11	88	13	1	11	33	44	546	29	10		11	37		1137	2425	4865
ST JACQUES(19)		2	4		1		13							3	46		6	1		8		80	181	345
THEIX SINCE(203)	96	5	51		5	23	369	22	7	13		30	44	175	726	34	44	64	5			78	211	2002
TUMIAC(30)						1		10			1		7	8	165	1	5	17	2	15		280	589	1101
VANNES LIBERATI(2)	849	106	1184	51	186	278	2939	1136	134	415	113	1186	652	933	9847	1036	2296	1649	115	190				25295
VANNES SNCF(1)	1056	155	2121	107	231	406	5650	778	288	450	209	1182	1070	1171	9217	790	1717	2360	103	213	3			29277
TOTAUX	2524	445	4952	195	543	1064	11615	2371	681	1032	498	2553	2164	3173	24059	2158	4998	5464	308	1794	13	19831	30836	123271

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Fréquentation de la ligne par Services : Année 2018 - 2019

Données valables du 01/09/2018 Au 31/08/2019

Ne remplir que les données sur fond jaune

Extraction des pupitres ERG de la ligne 24

Mois		09, Septembre 2018	10, Octobre 2018	11, Novembre 2018	12, Decembre 2018	01, Janvier 2019	02, Fevrier 2019	03, Mars 2019	04, Avril 2019	05, Mai 2019	06, Juin 2019	07, Juillet 2019	08, Aout 2019	TOTAUX
2400		257	226	235	234	253	180	244	219	224	209	221	187	2689
2401		904	827	673	609	993	630	1117	666	886	418	286	187	8196
2402		215	179	48	62	166	126	189	186	185	181	199	134	1870
2403		219	248	261	166	233	208	264	164	211	213	260	253	2700
2404		225	211	212	162	162	159	197	195	192	258	154	226	2353
2405		311	303	381	251	262	215	301	296	287	252	607	653	4119
2406		106	110	99	84	105	94	114	49	101	87	95	90	1134
2407		501	433	317	352	336	415	443	447	563	710	829	897	6243
2408		255	228	138	118	127	154	163	261	217	294	561	534	3050
2409		501	458	330	314	367	383	386	521	471	694	771	803	5999
2410		554	615	423	437	408	468	536	601	578	862	1426	1188	8096
2411		570	735	427	524	597	616	570	793	549	672	1198	1226	8477
2412		544	569	340	346	303	433	497	593	480	621	1575	1261	7562
2413		310	364	273	234	259	315	256	425	358	413	872	880	4959
2414		874	825	725	685	811	577	932	896	1034	1038	1009	1079	10485
2415		513	507	78	232	432	467	457	482	500	540	700	715	5623
2416		701	766	719	539	961	864	955	762	850	582	785	785	9269
2417		461	409	236	230	197	219	343	359	420	612	988	881	5355
2418		271	358	25	166	363	326	348	321	297	319	487	548	3829
2419		136	141	112	64	46	90	144	142	125	227	379	300	1906
2420		458	504	385	474	270	269	505	479	485	539	1024	1105	6497
2421		19	12	4	7	5	29	11	9	8	31	545	584	1264
2422		234	277	207	194	189	186	211	237	277	254	216	200	2682
2423		99	70	101	83	125	51	102	167	171	184	34	64	1251
2424		69	58	47	19	33	34	54	56	58	57	91	110	686
2425		170	117	106	79	73	90	147	133	153	206	114	148	1536
2426		108	59	105	83	55	61	100	152	181	153	36	38	1131
2427		88	43	59	35	30	34	51	79	108	127	135	234	1023
2428		102	73	63	47	63	38	63	112	140	143	237	251	1332
2429		27										138	179	344
2430		68	70	61	47	44	25	46	85	120	73	178	216	1033
2431		19										77	88	184
2432		16										111	155	282
2433												62	50	112
TOTAL		9905	9795	7190	6877	8268	7756	9746	9887	10229	10969	16400	16249	123271

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Type de statistiques : Statistiques de validations

Filtres :
Date d'ouverture est comprise(e) entre vendredi 1 septembre 2018, vendredi 31 août 2019
Ligne est égal(e) à Vannes (KICEO 24).

Tableau : Un seul tableau : Tableau
Ligne : Par origine, destination tarifaire
Colonne : Par produit
Variable : Nombre de passagers transportés

	Par produit												
Par origine, destination tarifaire	TICKIZZ 10 VOYAGE(Ticket)	TICKIZZ UNITAIRE(Ticket)	BILLET UNITAIRE KICEO(Ticket)	CARNET A VOYAGES(Ticket)	CITY PASS(Ticket)	CM SNCF LIGNE KICEO(Ticket)	CORRESP KICEO UNITAIRE(Ticket)	KICEO +65 CPTE(Ticket)	KICEO -26 CTPE(Ticket)	KICEO 26-64 CPTE(Ticket)	KICEO GRATUIT(Ticket)	PASS JOURNEE(Ticket)	TOTAUX
ARZON EGLISE(28), ARZON PEM(118)			18	2									20
ARZON EGLISE(28), KERJOUANNO(26)			6				3						9
ARZON EGLISE(28), LA SALINE(25)			1						1				2
ARZON EGLISE(28), LA VILLENEUVE(99)									1				1
ARZON EGLISE(28), LE HEZO(12)				1					2				3
ARZON EGLISE(28), LE NET(98)			5	1									6
ARZON EGLISE(28), LES GOVELINS(21)				1									1
ARZON EGLISE(28), LES SERRES(200)				1					1				2
ARZON EGLISE(28), NOYALO(10)				1					4				5
ARZON EGLISE(28), PORT-NAVALO CIN(29)			4							6	1		11
ARZON EGLISE(28), SARZ PEM(116)			122	16			1		2	3	2		146
ARZON EGLISE(28), SARZEAU MEDIATH(18)			146	103					18	49	2		318
ARZON EGLISE(28), ST ARMEL(14)			5	2					1				8
ARZON EGLISE(28), ST COLOMBIER(16)			9	3					3	2			17
ARZON EGLISE(28), ST GILDAS DE RH(20)			12	6					1	5		3	27
ARZON EGLISE(28), THEIX SINCE(203)			10	4					23	4			41
ARZON EGLISE(28), TUMIAC(30)			3										3
ARZON EGLISE(28), VANNES LIBERATI(2)			220	219			1	4	160	24	5	1	634
ARZON EGLISE(28), VANNES SNCF(1)		1	613	165		1	2	16	167	76	5	7	1053
ARZON PEM(118), KERPONT(23)			1										1
ARZON PEM(118), LA VILLENEUVE(99)			2										2
ARZON PEM(118), LE CROUESTY(27)				1									1
ARZON PEM(118), LE NET(98)			3										3
ARZON PEM(118), NOYALO(10)							1				1		2
ARZON PEM(118), SARZ PEM(116)			6						2				8
ARZON PEM(118), SARZEAU MEDIATH(18)		1	22	4					1	4	3		35
ARZON PEM(118), ST GILDAS DE RH(20)			19	1							1		21
ARZON PEM(118), ST JACQUES(19)			2										2
ARZON PEM(118), THEIX SINCE(203)										9			9
ARZON PEM(118), VANNES LIBERATI(2)			48	9				1	7	12	2	2	81
ARZON PEM(118), VANNES SNCF(1)	1		94	30	2	5		3	13	17	8		173
KERJOUANNO(26), ARZON EGLISE(28)			6	1									7
KERJOUANNO(26), ARZON PEM(118)									1	2			3
KERJOUANNO(26), LE CROUESTY(27)			24	1									25
KERJOUANNO(26), LE HEZO(12)			10	3					6		1		20
KERJOUANNO(26), LES GOVELINS(21)			2										2
KERJOUANNO(26), LES SERRES(200)			3										3
KERJOUANNO(26), NOYALO(10)									9	1			10
KERJOUANNO(26), PORT-NAVALO CIN(29)			45	1									46
KERJOUANNO(26), SARZ PEM(116)			11	1					16	143	4		175
KERJOUANNO(26), SARZEAU MEDIATH(18)	1	1	99	63			1		21	72	5		263
KERJOUANNO(26), ST ARMEL(14)			14										14
KERJOUANNO(26), ST COLOMBIER(16)			16	12					1				29
KERJOUANNO(26), ST GILDAS DE RH(20)			51					1	1	3	4	1	61
KERJOUANNO(26), ST JACQUES(19)			2	1									3
KERJOUANNO(26), THEIX SINCE(203)		2	6	6					9	3	1		29
KERJOUANNO(26), VANNES LIBERATI(2)		1	488	70	1	1		21	73	82	37	11	785
KERJOUANNO(26), VANNES SNCF(1)	18	8	1187	179		17		24	115	407	123	3	2072
KERPONT(23), PORT-NAVALO CIN(29)										2			2
KERPONT(23), SARZ PEM(116)			1										1
KERPONT(23), SARZEAU MEDIATH(18)			5					1	3	1			10
KERPONT(23), ST ARMEL(14)				1									1
KERPONT(23), ST COLOMBIER(16)				1					1				2
KERPONT(23), ST GILDAS DE RH(20)										1			1
KERPONT(23), THEIX SINCE(203)			4	2					2				8
KERPONT(23), VANNES LIBERATI(2)			28	7					10	3			48
KERPONT(23), VANNES SNCF(1)			72	15					26	5	1		119
LA SALINE(25), ARZON EGLISE(28)			2										2
LA SALINE(25), ARZON PEM(118)			4										4
LA SALINE(25), LE CROUESTY(27)			23						2		3		28
LA SALINE(25), NOYALO(10)										1			1
LA SALINE(25), PORT-NAVALO CIN(29)			4	1									5
LA SALINE(25), SARZ PEM(116)			10	3					1				14
LA SALINE(25), SARZEAU MEDIATH(18)			21	1				1		6	3		32
LA SALINE(25), ST GILDAS DE RH(20)			1										1
LA SALINE(25), THEIX SINCE(203)										1	1		2
LA SALINE(25), VANNES LIBERATI(2)			129	23				1	3		4	2	162
LA SALINE(25), VANNES SNCF(1)			166	41				1	22	27	8	11	276
LA VILLENEUVE(99), ARZON EGLISE(28)			11										11
LA VILLENEUVE(99), ARZON PEM(118)			2										2
LA VILLENEUVE(99), KERJOUANNO(26)			4								3		7
LA VILLENEUVE(99), LE CROUESTY(27)			183	8		2				1			194
LA VILLENEUVE(99), LE HEZO(12)			3							1			4
LA VILLENEUVE(99), NOYALO(10)		1	1										2
LA VILLENEUVE(99), PORT-NAVALO CIN(29)			12	1									13
LA VILLENEUVE(99), SARZ PEM(116)			5	2					2	1	1		11
LA VILLENEUVE(99), SARZEAU MEDIATH(18)			78	16				1	8	7			110
LA VILLENEUVE(99), ST ARMEL(14)			2	1					1				4
LA VILLENEUVE(99), ST COLOMBIER(16)			2						2				4
LA VILLENEUVE(99), ST GILDAS DE RH(20)			3										3
LA VILLENEUVE(99), ST JACQUES(19)			3										3
LA VILLENEUVE(99), THEIX SINCE(203)	3	2	11	2					3	2			23
LA VILLENEUVE(99), VANNES LIBERATI(2)	1		211	13				1	40	10	8	3	287
LA VILLENEUVE(99), VANNES SNCF(1)			359	48				4	26	196	4	4	651
LE CROUESTY(27), ARZON EGLISE(28)			4										4
LE CROUESTY(27), ARZON PEM(118)			14	2					1	6	1		24
LE CROUESTY(27), KERJOUANNO(26)			47	1				2			2		52
LE CROUESTY(27), KERPONT(23)			13										13
LE CROUESTY(27), LA SALINE(25)			43										43
LE CROUESTY(27), LA VILLENEUVE(99)			202	11			1				2		216
LE CROUESTY(27), LE HEZO(12)			51	4					53	1	3		112
LE CROUESTY(27), LE NET(98)			38	13			3		1		6		61
LE CROUESTY(27), LES GOVELINS(21)			23	7					1		2		33
LE CROUESTY(27), LES SERRES(200)			23	1			1		6				31
LE CROUESTY(27), NOYALO(10)			15	5					15				35
LE CROUESTY(27), PORT-NAVALO CIN(29)			24									1	25
LE CROUESTY(27), SARZ PEM(116)			183	49			4	2	20	23	20		301
LE CROUESTY(27), SARZEAU MEDIATH(18)			658	249			6	24	143	208	71	4	1383
LE CROUESTY(27), ST ARMEL(14)	2		52	8					20	3			85
LE CROUESTY(27), ST COLOMBIER(16)			83	35					39	4	2	1	164
LE CROUESTY(27), ST GILDAS DE RH(20)			299	28			7	1	10	7	17	2	371
LE CROUESTY(27), ST JACQUES(19)			32	2					1				35
LE CROUESTY(27), THEIX SINCE(203)		1	75	21					161	89	1		348
LE CROUESTY(27), TUMIAC(30)			6										6
LE CROUESTY(27), VANNES LIBERATI(2)	1		1210	349		1	3	80	267	168	141	24	2244
LE CROUESTY(27), VANNES SNCF(1)	7	4	4102	685		125	14	282	313	474	186	37	6209
LE HEZO(12), ARZON EGLISE(28)			5						2				7
LE HEZO(12), ARZON PEM(118)			1										1
LE HEZO(12), KERJOUANNO(26)			7	7					14				28
LE HEZO(12), LA SALINE(25)									1				1
LE HEZO(12), LA VILLENEUVE(99)			1										1
LE HEZO(12), LE CROUESTY(27)			45	5					32	2	7		91
LE HEZO(12), LES GOVELINS(21)			1	4					4		1		10
LE HEZO(12), PORT-NAVALO CIN(29)			2					1					3

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

LE HEZO(12), SARZ PEM(116)			7	28							10		45
LE HEZO(12), SARZEAU MEDIATH(18)			59	62				1	32	15	4		173
LE HEZO(12), ST COLOMBIER(16)			5	2					6				13
LE HEZO(12), ST GILDAS DE RH(20)			12	2					2	2			18
LE HEZO(12), THEIX SINCE(203)			6	2					14	3	1		26
LE HEZO(12), VANNES LIBERATI(2)			169	132				1	505	11	14	7	839
LE HEZO(12), VANNES SNCF(1)		1	199	91		3	2	1	414	25	9	1	746
LE NET(98), ARZON EGLISE(28)			1	2									3
LE NET(98), ARZON PEM(118)			3										3
LE NET(98), KERJOUANNO(26)			8	2									10
LE NET(98), LE CROUESTY(27)			47	5							3		55
LE NET(98), LES GOVELINS(21)			2										2
LE NET(98), LES SERRES(200)			2										2
LE NET(98), PORT-NAVALO CIN(29)			5	1									6
LE NET(98), SARZ PEM(116)			5	1									6
LE NET(98), SARZEAU MEDIATH(18)		1	35	6						2	4		48
LE NET(98), ST ARMEL(14)			1						1				2
LE NET(98), ST COLOMBIER(16)			2										2
LE NET(98), ST GILDAS DE RH(20)			6	3				4		15	5		33
LE NET(98), THEIX SINCE(203)			2	1					1				4
LE NET(98), VANNES LIBERATI(2)			47	17					4	6	2		76
LE NET(98), VANNES SNCF(1)		2	167	33				2	16	11	1	1	233
LES GOVELINS(21), ARZON PEM(118)			1										1
LES GOVELINS(21), KERJOUANNO(26)			2	3						2			7
LES GOVELINS(21), LE CROUESTY(27)			30	4				1		2	3		40
LES GOVELINS(21), LE HEZO(12)			1	3					1		2		7
LES GOVELINS(21), NOYALO(10)			4						5				9
LES GOVELINS(21), PORT-NAVALO CIN(29)			2										2
LES GOVELINS(21), SARZ PEM(116)			3	1						1			5
LES GOVELINS(21), SARZEAU MEDIATH(18)			39	14					6	3	5		67
LES GOVELINS(21), ST ARMEL(14)			4	2									6
LES GOVELINS(21), ST COLOMBIER(16)				1					2				3
LES GOVELINS(21), ST GILDAS DE RH(20)			5							9			14
LES GOVELINS(21), THEIX SINCE(203)			2	1					2		1		6
LES GOVELINS(21), VANNES LIBERATI(2)	14		105	25				16	86	33	12	3	294
LES GOVELINS(21), VANNES SNCF(1)	4		284	93		1		5	121	30	47	3	588
LES SERRES(200), ARZON EGLISE(28)			2	1									3
LES SERRES(200), ARZON PEM(118)			7										7
LES SERRES(200), KERJOUANNO(26)			8										8
LES SERRES(200), LA SALINE(25)									1				1
LES SERRES(200), LE CROUESTY(27)			51	4			1		9	1	1		67
LES SERRES(200), LE HEZO(12)			1										1
LES SERRES(200), LE NET(98)										1			1
LES SERRES(200), LES GOVELINS(21)										1			1
LES SERRES(200), PORT-NAVALO CIN(29)			6	2									8
LES SERRES(200), SARZ PEM(116)			1										1
LES SERRES(200), SARZEAU MEDIATH(18)			25	4			5	1	3	1			39
LES SERRES(200), ST ARMEL(14)			3	2					1		1		7
LES SERRES(200), ST COLOMBIER(16)			3							1			4
LES SERRES(200), THEIX SINCE(203)			4	4						1			9
LES SERRES(200), VANNES LIBERATI(2)			62	39			1	1	20	3			126
LES SERRES(200), VANNES SNCF(1)			164	31			1		27	15	2		240
NOYALO(10), ARZON EGLISE(28)			2						1	2			5
NOYALO(10), ARZON PEM(118)				1						6			7
NOYALO(10), KERJOUANNO(26)			2	6					13	5			26
NOYALO(10), LA VILLENEUVE(99)			3										3
NOYALO(10), LE CROUESTY(27)			27	4					20	4	4		59
NOYALO(10), LE HEZO(12)			1	4									5
NOYALO(10), LE NET(98)			1										1
NOYALO(10), LES GOVELINS(21)			5	1					6	2			14
NOYALO(10), LES SERRES(200)				1						2			3
NOYALO(10), PORT-NAVALO CIN(29)			2	5						1			8
NOYALO(10), SARZ PEM(116)			18	1					3	7	2	1	32
NOYALO(10), SARZEAU MEDIATH(18)			27	7			1		17	2	1		55
NOYALO(10), ST COLOMBIER(16)			5						5				10
NOYALO(10), ST GILDAS DE RH(20)			14						2	3			19
NOYALO(10), ST JACQUES(19)			8										8
NOYALO(10), THEIX SINCE(203)			2	1					2				5
NOYALO(10), VANNES LIBERATI(2)			83	38				3	324	71	3		520
NOYALO(10), VANNES SNCF(1)			75	48		6	1	9	226	240	9		612
PORT-NAVALO CIN(29), ARZON EGLISE(28)			1								1		2
PORT-NAVALO CIN(29), ARZON PEM(118)			1								2		3
PORT-NAVALO CIN(29), KERJOUANNO(26)			25					1					26
PORT-NAVALO CIN(29), KERPONT(23)			4										4
PORT-NAVALO CIN(29), LA SALINE(25)			5	10					0	0			15
PORT-NAVALO CIN(29), LA VILLENEUVE(99)			8				1				1		10
PORT-NAVALO CIN(29), LE CROUESTY(27)			19	1				8	5	6			39
PORT-NAVALO CIN(29), LE HEZO(12)			1	1					1				3
PORT-NAVALO CIN(29), LE NET(98)			10	1						1	0		12
PORT-NAVALO CIN(29), LES GOVELINS(21)			6	1						1			8
PORT-NAVALO CIN(29), LES SERRES(200)			9	1									10
PORT-NAVALO CIN(29), NOYALO(10)			4	4							1		9
PORT-NAVALO CIN(29), SARZ PEM(116)			24	6					1	1	8		40
PORT-NAVALO CIN(29), SARZEAU MEDIATH(18)			97	26			6	28	20	47	4		228
PORT-NAVALO CIN(29), ST ARMEL(14)			2	3					2				7
PORT-NAVALO CIN(29), ST COLOMBIER(16)			6										6
PORT-NAVALO CIN(29), ST GILDAS DE RH(20)			48	3			2	1	6	3	2		65
PORT-NAVALO CIN(29), THEIX SINCE(203)			13	9					5	4	1		32
PORT-NAVALO CIN(29), TUMIAC(30)			1										1
PORT-NAVALO CIN(29), VANNES LIBERATI(2)	8		288	68			1	38	64	25	20	6	518
PORT-NAVALO CIN(29), VANNES SNCF(1)	5	1	746	136		16	4	43	101	67	25	9	1155
SARZ PEM(116), ARZON EGLISE(28)			32	14					2	2			50
SARZ PEM(116), ARZON PEM(118)			6	1				1		1	2		11
SARZ PEM(116), KERJOUANNO(26)			19							68	1		88
SARZ PEM(116), KERPONT(23)			2										2
SARZ PEM(116), LA SALINE(25)			13	1									14
SARZ PEM(116), LA VILLENEUVE(99)			9	2									11
SARZ PEM(116), LE CROUESTY(27)			94	7					11	9	12		133
SARZ PEM(116), LE HEZO(12)			10	28			2		3		2		43
SARZ PEM(116), LE NET(98)			5	3			2						10
SARZ PEM(116), LES GOVELINS(21)			4										4
SARZ PEM(116), LES SERRES(200)			1										1
SARZ PEM(116), NOYALO(10)			2	2			1		5	13			23
SARZ PEM(116), PORT-NAVALO CIN(29)			8	4					1	2			15
SARZ PEM(116), SARZEAU MEDIATH(18)			1					1	5	2			9
SARZ PEM(116), ST ARMEL(14)			4	1					4	2			11
SARZ PEM(116), ST COLOMBIER(16)			54	10					21	10	1		96
SARZ PEM(116), ST GILDAS DE RH(20)			13	5					2	21	1		42
SARZ PEM(116), ST JACQUES(19)			1					1					2
SARZ PEM(116), THEIX SINCE(203)		2	23	11				1	45	101	4		187
SARZ PEM(116), VANNES LIBERATI(2)	3	2	359	173			4	4	470	217	41	17	1290
SARZ PEM(116), VANNES SNCF(1)		6	914	277	3	62		14	298	594	23	9	2220
SARZEAU MEDIATH(18), ARZON EGLISE(28)			160	107			4	4	6	96	1		378
SARZEAU MEDIATH(18), ARZON PEM(118)		1	25	7					5	2	9		49
SARZEAU MEDIATH(18), KERJOUANNO(26)	2	3	202	376		1	2		37	538	28		1189
SARZEAU MEDIATH(18), KERPONT(23)			14	1							1		16
SARZEAU MEDIATH(18), LA SALINE(25)			28	3						6	1		38
SARZEAU MEDIATH(18), LA VILLENEUVE(99)			78	16			4		1	1	3		103
SARZEAU MEDIATH(18), LE CROUESTY(27)	2		650	196		2	17	19	163	151	60	4	1264
SARZEAU MEDIATH(18), LE HEZO(12)			71	59		1	4		38	4	3		180
SARZEAU MEDIATH(18), LE NET(98)		1	35	10						4	7		57
SARZEAU MEDIATH(18), LES GOVELINS(21)			36	12			3		1		2		54
SARZEAU MEDIATH(18), LES SERRES(200)			35	83					2	1			121
SARZEAU MEDIATH(18), NOYALO(10)			17	3					10	8	1		39
SARZEAU MEDIATH(18), PORT-NAVALO CIN(29)			95	33			1	31	12	19			191
SARZEAU MEDIATH(18), SARZ PEM(116)			1	2					2	3			8
SARZEAU MEDIATH(18), ST ARMEL(14)			55	8		3		9	25	9	3		112
SARZEAU MEDIATH(18), ST COLOMBIER(16)			301	9			7	5	66	173	3		564
SARZEAU MEDIATH(18), ST GILDAS DE RH(20)			197	106			5	39	119	170	10	5	645
SARZEAU MEDIATH(18), ST JACQUES(19)			14	2			1			1	1		19
SARZEAU MEDIATH(18), THEIX SINCE(203)	1	1	178	19				7	134	209	4	1	554
SARZEAU MEDIATH(18), VANNES LIBERATI(2)	29	63	1813	670			8	78	3263	877	91	44	6936
SARZEAU MEDIATH(18), VANNES SNCF(1)	15	12	4490	1114	3	67	33	129	1693	845	136	52	8589
ST ARMEL(14), ARZON EGLISE(28)			5						5	2			12
ST ARMEL(14), ARZON PEM(118)			2										2
ST ARMEL(14), KERJOUANNO(26)			18	4					1	3			26
ST ARMEL(14), LA VILLENEUVE(99)			2								1		3
ST ARMEL(14), LE CROUESTY(27)		1	105	3					20	2	4		135
ST ARMEL(14), LE HEZO(12)										1			1
ST ARMEL(14), LE NET(98)			3										3

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

ST ARMEL(14), LES GOVELINS(21)			3	3						2	3		
ST ARMEL(14), LES SERRES(200)			1										1
ST ARMEL(14), NOYALO(10)			1										1
ST ARMEL(14), PORT-NAVALO CIN(29)			10										10
ST ARMEL(14), SARZ PEM(116)			2	2									4
ST ARMEL(14), SARZEAU MEDIATH(18)			65	21				14	40	94	4		258
ST ARMEL(14), ST COLOMBIER(16)			2	4									6
ST ARMEL(14), ST GILDAS DE RH(20)			11	3				6	1	1			21
ST ARMEL(14), THEIX SINCE(203)			7	1					6	1			15
ST ARMEL(14), VANNES LIBERATI(2)	3	2	308	72			1	8	566	39	9	2	1010
ST ARMEL(14), VANNES SNCF(1)		1	340	63		1		12	164	205	11	1	798
ST COLOMBIER(16), ARZON EGLISE(26)			17	3					2	1			23
ST COLOMBIER(16), ARZON PEM(116)			2	1									3
ST COLOMBIER(16), KERJOUANNO(26)			19	26					2	17	2		66
ST COLOMBIER(16), KERPONT(23)			1										1
ST COLOMBIER(16), LA SALINE(25)			2										2
ST COLOMBIER(16), LA VILLENEUVE(99)			3						1		2		6
ST COLOMBIER(16), LE CROUESTY(27)			81	17					37	10	6		151
ST COLOMBIER(16), LE HEZO(12)			10	2					22			1	35
ST COLOMBIER(16), LE NET(98)			3	7									10
ST COLOMBIER(16), LES GOVELINS(21)				1									1
ST COLOMBIER(16), NOYALO(10)			8						2				8
ST COLOMBIER(16), PORT-NAVALO CIN(29)			5	4				1		2	1		13
ST COLOMBIER(16), SARZ PEM(116)			29	6					4	1	2		42
ST COLOMBIER(16), SARZEAU MEDIATH(18)			314	16			1	3	58	108	3	1	504
ST COLOMBIER(16), ST ARMEL(14)			2	7						2			11
ST COLOMBIER(16), ST GILDAS DE RH(20)			14	3				1	4	9			31
ST COLOMBIER(16), THEIX SINCE(203)			17	2					14				33
ST COLOMBIER(16), VANNES LIBERATI(2)	1	1	557	148			2	6	1626	53	18	14	2426
ST COLOMBIER(16), VANNES SNCF(1)	3		608	109		1	8	3	898	43	21	2	1696
ST GILDAS DE RH(20), ARZON EGLISE(26)			6	5						5			16
ST GILDAS DE RH(20), ARZON PEM(116)			34	2							1		37
ST GILDAS DE RH(20), KERJOUANNO(26)			22	2						1	25		50
ST GILDAS DE RH(20), LA SALINE(25)			3						1				4
ST GILDAS DE RH(20), LE CROUESTY(27)			296	22				2	9	8	20	5	362
ST GILDAS DE RH(20), LE HEZO(12)			7	1				1	1	1			11
ST GILDAS DE RH(20), LE NET(98)			15	14				15		42	2		88
ST GILDAS DE RH(20), LES GOVELINS(21)			4							9			13
ST GILDAS DE RH(20), LES SERRES(200)			1										1
ST GILDAS DE RH(20), NOYALO(10)			8						2	1			11
ST GILDAS DE RH(20), PORT-NAVALO CIN(29)			31						1	1			33
ST GILDAS DE RH(20), SARZ PEM(116)			25	4					2	10	3		44
ST GILDAS DE RH(20), SARZEAU MEDIATH(18)			188	97			1	32	69	155	4		546
ST GILDAS DE RH(20), ST ARMEL(14)			17	10				2					29
ST GILDAS DE RH(20), ST COLOMBIER(16)			8						1	1			10
ST GILDAS DE RH(20), ST JACQUES(19)			11										11
ST GILDAS DE RH(20), THEIX SINCE(203)			26						8	3			37
ST GILDAS DE RH(20), VANNES LIBERATI(2)			564	137				10	344	44	29	9	1137
ST GILDAS DE RH(20), VANNES SNCF(1)		1	1718	249		12		59	161	173	46	6	2425
ST JACQUES(19), ARZON PEM(116)			2										2
ST JACQUES(19), KERJOUANNO(26)			4										4
ST JACQUES(19), LA SALINE(25)										1			1
ST JACQUES(19), LE CROUESTY(27)			13										13
ST JACQUES(19), SARZ PEM(116)			3										3
ST JACQUES(19), SARZEAU MEDIATH(18)			35	4					5		2		46
ST JACQUES(19), ST COLOMBIER(16)			2						4				6
ST JACQUES(19), ST GILDAS DE RH(20)			1										1
ST JACQUES(19), THEIX SINCE(203)			4						4				8
ST JACQUES(19), VANNES LIBERATI(2)			53	7					14	5	1	0	80
ST JACQUES(19), VANNES SNCF(1)		4	147	11				1	13	3	2		181
THEIX SINCE(203), ARZON EGLISE(26)			16	13			5		11	51			96
THEIX SINCE(203), ARZON PEM(116)			3						1	1			5
THEIX SINCE(203), KERJOUANNO(26)			20	7		1			12	11			51
THEIX SINCE(203), LA SALINE(25)			2	1			1			1			5
THEIX SINCE(203), LA VILLENEUVE(99)	2	3	12	3			1			2			23
THEIX SINCE(203), LE CROUESTY(27)	1	2	91	28		1	10	4	113	115	4		369
THEIX SINCE(203), LE HEZO(12)			2	4					16				22
THEIX SINCE(203), LE NET(98)			3				1		2	1			7
THEIX SINCE(203), LES GOVELINS(21)			7	1			1		2	1	1		13
THEIX SINCE(203), NOYALO(10)			4						25	1			30
THEIX SINCE(203), PORT-NAVALO CIN(29)			21	11			3		9				44
THEIX SINCE(203), SARZ PEM(116)		1	17	18			8		25	103	2	1	175
THEIX SINCE(203), SARZEAU MEDIATH(18)	1		183	30			58	7	161	304	3	1	726
THEIX SINCE(203), ST ARMEL(14)			5	9			4		16				34
THEIX SINCE(203), ST COLOMBIER(16)		1	13	2			8		13	5	2		44
THEIX SINCE(203), ST GILDAS DE RH(20)			32	4			1		22	1	4		64
THEIX SINCE(203), ST JACQUES(19)			3						2				5
THEIX SINCE(203), VANNES LIBERATI(2)			29	7		2			20	19	1		78
THEIX SINCE(203), VANNES SNCF(1)			39	11		120	3	1	14	23			211
TUMIAC(30), LA VILLENEUVE(99)									1				1
TUMIAC(30), LE HEZO(12)			3						6	1			10
TUMIAC(30), LES SERRES(200)			1										1
TUMIAC(30), PORT-NAVALO CIN(29)			7										7
TUMIAC(30), SARZ PEM(116)			5						1	2			8
TUMIAC(30), SARZEAU MEDIATH(18)	4	4	104	24					16	8	5		165
TUMIAC(30), ST ARMEL(14)			0	1		0							1
TUMIAC(30), ST COLOMBIER(16)				5									5
TUMIAC(30), ST GILDAS DE RH(20)			15							2			17
TUMIAC(30), ST JACQUES(19)			2										2
TUMIAC(30), THEIX SINCE(203)			8						7				15
TUMIAC(30), VANNES LIBERATI(2)		1	102	85					61	20	7	4	280
TUMIAC(30), VANNES SNCF(1)	1	1	318	50		2			156	55	8		589
VANNES LIBERATI(2), ARZON EGLISE(26)			313	220			44	13	170	77	6	6	849
VANNES LIBERATI(2), ARZON PEM(116)			56	14		1	4	3	13	7	8		106
VANNES LIBERATI(2), KERJOUANNO(26)	1		649	131			47	36	159	121	34	6	1184
VANNES LIBERATI(2), KERPONT(23)			34	12					1	2	2		51
VANNES LIBERATI(2), LA SALINE(25)			108	42			4	2	20	8	5	1	186
VANNES LIBERATI(2), LA VILLENEUVE(99)			183	19			7		40	19	9	1	278
VANNES LIBERATI(2), LE CROUESTY(27)	4	2	1500	518	2	30	82	86	307	227	165	18	2939
VANNES LIBERATI(2), LE HEZO(12)	1		169	145			40	5	749	14	9	4	1136
VANNES LIBERATI(2), LE NET(98)			48	10		1	1		8	65		1	134
VANNES LIBERATI(2), LES GOVELINS(21)	10	10	128	35			24	18	107	53	27	3	415
VANNES LIBERATI(2), LES SERRES(200)			62	19			7		22	3			113
VANNES LIBERATI(2), NOYALO(10)			103	61			15	33	783	188	3		1186
VANNES LIBERATI(2), PORT-NAVALO CIN(29)			327	88		1	35	52	58	66	12	13	652
VANNES LIBERATI(2), SARZ PEM(116)			240	94	1	3	20	1	354	193	21	6	933
VANNES LIBERATI(2), SARZEAU MEDIATH(18)	79	22	2523	1111	1	15	230	139	4455	1152	77	43	9847
VANNES LIBERATI(2), ST ARMEL(14)	4	3	326	77			45	17	512	44	6	2	1036
VANNES LIBERATI(2), ST COLOMBIER(16)			446	205		1	91	4	1473	45	15	16	2296
VANNES LIBERATI(2), ST GILDAS DE RH(20)		2	713	159		2	48	46	440	193	34	12	1649
VANNES LIBERATI(2), ST JACQUES(19)			81	14			1	3	6	3	5	2	115
VANNES LIBERATI(2), THEIX SINCE(203)			29	7		4		4	133	12	1		190
VANNES SNCF(1), ARZON EGLISE(26)		3	676	108		4	33	16	128	70	8	10	1056
VANNES SNCF(1), ARZON PEM(116)			112	10		1	9	8	2	8	5		155
VANNES SNCF(1), KERJOUANNO(26)	9	5	1207	130		18	67	31	154	467	30	3	2121
VANNES SNCF(1), KERPONT(23)	1		75	30						1			107
VANNES SNCF(1), LA SALINE(25)			151	22			12		10	28	3	7	231
VANNES SNCF(1), LA VILLENEUVE(99)			216	27			10	4	20	116	11	2	406
VANNES SNCF(1), LE CROUESTY(27)	6	7	3717	435		223	179	201	287	381	185	29	5650
VANNES SNCF(1), LE HEZO(12)			198	98		1	53		400	12	10	6	778
VANNES SNCF(1), LE NET(98)			176	25			11	2	17	54	3		288
VANNES SNCF(1), LES GOVELINS(21)	6	1	160	46		1	55	4	118	18	40	1	450
VANNES SNCF(1), LES SERRES(200)			132	26			17		25	9			209
VANNES SNCF(1), NOYALO(10)		1	117	38			37	1	688	288	7	5	1182
VANNES SNCF(1), PORT-NAVALO CIN(29)	5	1	712	61		8	49	76	78	54	10	16	1070
VANNES SNCF(1), SARZ PEM(116)	1	1	470	168		54	31	2	98	326	16	4	1171
VANNES SNCF(1), SARZEAU MEDIATH(18)	12	5	4274	1090	2	146	398	113	1984	993	125	95	9217
VANNES SNCF(1), ST ARMEL(14)	1	2	316	62	2		42	13	180	180	8	4	790
VANNES SNCF(1), ST COLOMBIER(16)	2		649	133		3	66	4	764	77	16	3	1717
VANNES SNCF(1), ST GILDAS DE RH(20)	1	1	1707	198		7	73	28	230	48	52	19	2360
VANNES SNCF(1), ST JACQUES(19)			99	17			2	2	7	1	3	2	103
VANNES SNCF(1), THEIX SINCE(203)		1	57	13		100	12		18	11	1		213
VANNES SNCF(1), TUMIAC(30)			2						1				3
TOTAUX	276	208	55358	14074	17	1098	2188	2133	30279	14401	2574	665	123271

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°9 : COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Année	n			
Ligne	24			
Transporteur	CTM			
Unités d'œuvre				
Kilomètres totaux (délégataire et sous-traités)	**529 773**	**528 772**	**504 305**	**502 512**
dont Kilomètres sous-traités	**0**	**0**	**0**	**0**
Kilomètres produits	520 217	519 417	495 316	493 788
Kilomètres improductifs	*9 556*	*9 355*	*8 989*	*8 724*
Heures de conduite totales (délégataire et sous-traitées)	**23 837**	**22 850**	**21 785**	**21 401**
dont heures sous-traitées	**0**	**0**	**0**	**0**
Heures produites (HLP + en charge)	18 688	17 914	17 071	16 720
Heures improductives (taux d'improductivité = %)	5 149	4 936	4 714	4 681
Personnel de conduite (délégataire et sous-traitant)	**15**	**14**	**13**	**13**
Nb Temps plein	6	5	5	5
Nb Temps partiel	9	9	8	8
Véhicules réels totaux (délégataire et sous-traités)	**14**	**14**	**13**	**13**
dont véhicules sous-traitants				
Grand car A	5,0	4,0	3,0	3,0
Grand car B	1,0	1,0	2,0	2,0
Grand car C	8,0	8,0	8,0	8,0
Petit car	0,0	1,0		
VL				
Coûts unitaires (délégataire)	€HT			
Coût kilométrique de roulage (délégataire)	**0,68**	**0,67**	**0,64**	**0,62**
dont carburant	0,395	0,395	0,358	0,335
dont pneus	0,026	0,026	0,026	0,025
dont pièces	0,16	0,15	0,152	0,151
dont main d'œuvre	0,099	0,098	0,1	0,11
Coût horaire de conduite (délégataire)	**18,65**	**18,42**	**18,24**	**18,03**
Fréquentations				
Scolaires (inscription CTM)	**652**	**703**	**734**	**711**
Internes	51	51	51	55
Demi-pensionnaires (inscription CTM)	620	652	683	656
Commerciaux : nombre de voyages	123 271	105 357	74 668	89 563

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Amortissement des véhicules

Catégorie (A,B,C,PC, VL,R)	Immatriculation	année 1ère immatriculation	année d'achat	Amortissement total du véh année n €HT/an	frais financier total du véh année n €HT/an	tx d'utilisation du véhicule sur le contrat	Total annuité At imputée année n €HT/an
C	FB 788 PH	14/10/2008	2008	8700,9	223,1	100%	8924
C	BA-033-PZ	27/09/2010	2010	8700,9	223,1	100%	8924
C	8247 XK 56	09/07/2003	2003	8700,9	223,1	100%	8924
C	CY-132-PP	03/11/2003	2003	8700,9	223,1	100%	8924
C	DH-989-LG	07/07/2014	2014	8700,9	223,1	100%	8924
C	BA-980-PY	27/09/2010	2010	8700,9	223,1	100%	8924
C	DH-251-KP	07/07/2014	2014	8700,9	223,1	100%	8924
C	DH-027-KP	07/07/2014	2014	8700,9	223,1	100%	8924
A	DT-081-VJ	03/08/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	DT-119-VJ	03/08/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	DT-846-PR	27/07/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	DT-486-PR	27/07/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	CJ-967-WR	17/08/2012	2012	13369	343	100%	13712
B	BA-900-PY	27/09/2010	2010	11045	284	100%	11329
							0
							0

TOTAL Annuités véhicules catégorie A	**68 560 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie B	**5 525 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie C	**71 392 €**
TOTAL Annuités véhicules Réserve	**14 548 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie PC	**0 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie VL	**0 €**

PC = petit car
R = réserve

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

COMPTE D'EXPLOITATION

ANNEE 2018-2019

Transporteur		Ligne	24
	CTM		

1	VEHICULES	Coût Amort. HT
	Grands cars A	68 560
	Grands cars B	5 525
	Grands cars C	71 392
	Réserve	14 548
	Petits cars	0
	VL	0
	TOTAL	160 025

2	KILOMETRES	Coût Kms HT
	TOTAL	360 246

3	PERSONNEL DE CONDUITE	Coût Personnel HT
	TOTAL	444 560

SOUS TOTAL COÛTS DE PRODUCTION	964830,69

4	SOUS-TRAITANCE	Coût HT
	TOTAL	

5	FRAIS GENERAUX	€HT
	Personnel de structure	65 701
	Immobilier	30 692
	Frais de gare routière	1 237
	Information,promotion	28 751
	Assurances	22 102
	Impots et taxes	39 117
	Autres frais généraux	27 959
	TOTAL	215 559

TOTAL DES CHARGES	1 180 390

1	RECETTES	€ht/an
	Recettes Commerciales voyageurs	76 838
	Participations familiales scolaires	64 825
	CTGMVA - Contribution forfaitaire d'exploitation	410 076
	CTGMVA- Compensations Abonnés Scolaires	494 002
	CTGMVA - Ex abonné Ligne TIM / abo -26 ans	150 489
	TOTAL PRODUITS	1 196 230

RESULTAT D'EXPLOITATION	15 840

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

RATIOS

Vitesse commerciale sur la ligne (km/heure de conduite)	27,8369542
km/véhicules/an du délégataire	37840,92857
Coût kilométrique (total charges/total km)	2,22810466
Coût par voyage commercial (Pfixe + R Voy/nb voy)	3,949947676
dont usagers	0,623325843
dont GMVA	3,326621833
Part des frais généraux (% des charges)	18%
Part des frais généraux (% des coûts de production)	22%
Résultat d'exploitation (% CA)	1%

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

TRANSPORT PERIURBAIN DE L'AGGLOMERATION DE VANNES

Réseau Kiceo

CONVENTION DE DELEGATION : LOT N°M1

Ligne KICEO n°25

RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

DU 1/9/ 2018 AU 31/8/ 2019

DELEGATAIRE : Voyages Morio

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PLAN DU RAPPORT

I. Présentation de la délégation 3
A. Contrat 3
B. Service délégué et suivi du contrat 3
C. Délégataire(s) 4
II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP 6
A. Les Moyens humains 6
B. Les Moyens matériels 8
III. Bilan technique et financier 10
A. Suivi technique : Fréquentation 10
B. Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation 10
C. Suivi financier : Comptes Annuels 11
IV. Evolution du service : propositions du délégataire 12

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

I. Présentation de la délégation

A. *Contrat*

Note : Le délégataire indiquera ici la date de prise d'effet et la date de fin du contrat.

Date de début :1er janvier 2017
Date de fin : 31 Août 2025

Avenants

Note : Le délégataire renseignera dans le tableau suivant les avenants ayant été signés au cours de l'année, en précisant leurs dates de signature, ainsi que leurs objets et leurs conséquences financières

N° d'avenant	Date de signature	Objet de l'avenant
-3	-septembre 2018	- Transfert convention CG Morbihan - GMVA
-	-	-

B. *Service délégué et suivi du contrat*

1. Désignation figurant au contrat

Note : Le délégataire renseignera synthétiquement dans le cadre suivant l'objet du service délégué.

Exploitation de la ligne KICEO 25 ainsi que des renforts scolaires

2. Description du service

Note : Le délégataire devra joindre l'annexe 1 du contrat « Description des services délégués » mise à jour au 31/08 (Fiches horaires voyageurs et scolaires)

Pièce jointe n°1 : « Description des services délégués »

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Evolution des arrêts du service

Note : Le délégataire renseignera dans les tableaux suivant les arrêts ayant été supprimés ou créés en cours d'année, en précisant la date de mise en place, ainsi que les motifs

Liste des arrêts supprimés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de suppression	Motif de suppression de l'arrêt
-	-	-	-
-	-	-	-

Liste des arrêts créés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de création	Motif de création de l'arrêt
Grand-Champ	Lizolvan	Août 2018	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Grand-Champ	Locmeren des Bois	Août 2018	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Locqueltas	Boterbo	Août 2018	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Grand-Champ	Lann Guinet	Janvier 2019	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Meucon	Croix de Guern	Janvier 2019	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante

C. *Délégataire(s)*

1. Fiche d'identité de l'entreprise(s) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) renseignera les champs suivant concernant l'identité de son entreprise et des éventuels sous-traitants.

Entreprise délégataire :

Nom de l'entreprise : Voyages Morio
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : ZA de Lann Guinet
Structure juridique :EIRL
Nom du dirigeant : Marie-Paule KERRAND
Date de création : 1er janvier 1957
Nombre total de véhicules : 30

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Activités du (des) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) précisera s'il(s) exerce(nt) les activités listées, ainsi que le montant du chiffre d'affaire (en K€) de chacune de ses activités. Il indiquera également la part que représente chacune de ses activités dans le chiffre d'affaires de l'année (en %).

Entreprise délégataire

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

** Le transport périscolaire (piscine, centre aéré,…) est à comptabiliser dans « autres activités ».*

Détail des autres activités hors DSP et hors transport (exemple : taxi…) :

Transports occasionnels, séjours linguistiques et lignes longue distance

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP

A. *Les Moyens humains*

1. Effectifs affectés au service

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant le nombre de conducteurs officiant sur le service délégué, en distinguant ceux qui sont à temps plein, de ceux qui sont à temps partiel.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	n	n-1	n-2	...
Personnel de conduite = Nb de conducteurs	**12,0**	**12,0**	**0,0**	**0,0**
Nb Temps plein délégataire	2	2		
Nb Temps partiel délégataire	10	10		
Nb Temps plein sous-traitant				
Nb Temps partiel sous-traitant				
Nb d'heures totales				
Nb ETP	0	0	0	0
Autres personnels (structure)	**6,0**	**6,0**	**0,0**	**0,0**
Direction	2	2		
Exploitation	2	2		
Atelier, mécanique	2	2		
Administratifs, comptables				

Observations éventuelles :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le Années 2019 - 2019
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formation du personnel

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant les formations délivrées à ses salariés intervenant sur la délégation, en précisant leurs objectifs, leurs durées et le nombre de personnes ayant suivies cette formation au cours de l'année.

Nom de la formation	Objectif de la formation	Durée du stage	Nombre de personnes formées au cours de l'année
Formation Initial Service Scolaire	Apprendre le service et les process	3 jours	5
FCO	Perfectionnement conduite et réglementation	35 HEURES	4
SLO	Formation initiale pour devenir conducteur de ligne longue distance	21 HEURES	6
Formation contrôle équipement PMR	Aptitude contrôlé les équipements à destination des personnes à mobilité réduite dans les autocars	35 HEURES	0

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le Années 2019 - 2019
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Les Moyens matériels

2. Véhicules de transport intervenant sur les lignes déléguées

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant, le nombre physique de véhicules (par catégorie) utilisés pour réaliser le service délégué. Il précisera également l'équivalent en véhicules comptabilisés en fonction du taux d'utilisation sur le contrat.

Année			n	n-1	n-2
Véhicules réels totaux			**13**	**11**	**0**
	Nb de véhicules réél délégataire		13,0	11,0	0,0
		Grand car A *(hors réserve)*	0,0	0,0	
		Grand car B *(hors réserve)*	2,0	1,0	
		Grand car C *(hors réserve)*	10,0	9,0	
		Petit car	1,0	1,0	
		VL			
	Véhicules réels sous-traitants		0,0	0,0	0,0
		Grand car A *(hors réserve)*			
		Grand car B *(hors réserve)*			
		Grand car C *(hors réserve)*			
		Petit car			
		VL			
Véhicules de réserve (Nombre ou pourcentage)			**2**	**2**	

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Observations éventuelles :

Note : Le délégataire remplira la liste des véhicules en service sur ce lot (PJ n°2), ainsi qu'un tableau de l'Etat du parc (PJ n°3) et joindra ces documents au présent rapport.

Pièce jointe n°2 : Liste des véhicules en service sur ce lot
Pièce jointe n°3 : Etat du parc

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Autres investissements importants (hors véhicules)

Note : Le délégataire indiquera dans le cadre ci-dessous les autres investissements éventuels qu'il aurait fait au cours de l'année et ne concernant par les véhicules de transport.

B. *Etat des lieux des biens : Inventaire A et inventaire B*

1. Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°4 relative à l'évolution de l'inventaire A et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 10 du contrat.

Pièce jointe n°4 : Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Observations éventuelles :

2. Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°5 relative à l'évolution de l'inventaire B et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 12 du contrat.

Pièce jointe n°5 : Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Observations éventuelles :
Aucun bien mis à disposition en dehors du parc de véhicules

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

III. Bilan technique et financier

A. *Suivi technique : Fréquentation*

1. Evolution de la fréquentation

Note : Le délégataire remplira le tableau de la fréquentation globale de la ligne (Voyageurs + Scolaires) ci-dessous.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

2017-2018	516	180600	1	70	19189	199859
2018-2019	498	174300	1	70	41002	215372
2019-2020		0		0		0
2020-2021		0		0		0
2021-2022		0		0		0
2022-2023		0		0		0
2023-2024		0		0		0
2024-2025		0		0		0

Note : Le délégataire complètera ce tableau en fournissant des éléments de fréquentation plus détaillés dans la pièce jointe n°8. Il fera également une analyse de la fréquentation dans l'encart ci-dessous.

Pièce jointe n°7 : Données de fréquentation

Analyse de la fréquentation :
L'analyse a été effectuée compte tenu des ventes effectuées en appliquant les clés de mobilité de l'avenant 3 à la convention. Pour les abonnement annuels, les ventes ont été lissées mensuellement et consolidées avec les ventes des mois antérieures à la période.

B. *Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation*

Note : Le délégataire fournira à l'Autorité Organisatrice les éléments financiers relatifs à la ligne en complétant la pièce jointe n°9 relative au compte d'exploitation.

Pièce jointe n°8 : Matrice Compte d'Exploitation

Note : Le délégataire précisera ci-dessous les principes de calcul des frais généraux et leur affectation à la délégation (clé de répartition). Il précisera également le détail du poste « autres frais généraux ».

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Principes et méthodes comptables retenus :

L'indice de révision a été appliqué sur les charges et les recettes sont calculées selon le chiffre d'affaire réellement réalisé.

Note : Le délégataire complètera le cas échéant l'encart suivant si des écarts sont constatés par rapport aux prévisions.

Informations détaillées et pertinentes sur les écarts par rapport au compte d'exploitation prévisionnel initial du contrat:

NC

C. *Suivi financier : Comptes Annuels*

Note : Le délégataire fournira en pièce jointe n°10 les Comptes Annuels.

Pièce jointe n°9 : Comptes annuels de l'entreprise

Observations éventuelles :
NC

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le Années 2013 - 2019
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

IV. Evolution du service : propositions du délégataire

Note : Le délégataire fera des propositions d'évolution de service. Ces propositions contiendront des éléments techniques et financiers afin que l'Autorité organisatrice puisse les étudier.

Propositions d'évolution du service :

- Proposer un service direct de Locqueltas et Locmaria Grand-Champ vers Plescop
- Augmenter la fréquence sur la ligne 25 afin de permettre une utilisation quotidienne par les actifs

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°1 : DESCRIPTION DES SERVICES DÉLÉGUÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 1 du contrat de Délégation de Service public

- **Fiches horaires Voyageurs à jour:**
  - ***Services Voyageurs « Hiver » (Annexe 1-1)***

GRAND-CHAMP - VANNES

L M Me J V S



GRAND-CHAMP ▶ VANNES

jours de circulation	LM Me JV	LM Me JVS	LM Me JVS
BLD DU STADE	7.04	8.22	13.20
PL. DE L'ÉGLISE	7.07	8.25	13.22
LANN GUINET	7.08	8.26	13.23
CHANTICOQ	7.12	8.30	13.27
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	7.45	8.50	13.50
VANNES LIBÉRATION	7.35	8.55	13.55
RENAUDOT	7.30	9.00	14.00

VANNES ▶ GRAND-CHAMP

jours de circulation	LM Me JVS	LM Me JVS	LM Me JVS
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	11.58	16.05	18.05
VANNES LIBÉRATION	12.03	16.00	18.10
RENAUDOT	12.18	15.50	18.15
GRAND-CHAMP CHANTICOQ	12.30	16.25	18.30
LANN GUINET	12.34	16.29	18.34
PL. DE L'ÉGLISE	12.35	16.30	18.35
BLD DU STADE	12.38	16.35	18.40

  - ***Services Voyageurs « Été » (Annexe 1-2)***

GRAND-CHAMP - VANNES

L M Me J V S



GRAND-CHAMP ▶ VANNES

jours de circulation	LM Me JV	LM Me JVS	LM Me JVS
BLD DU STADE	7.04	8.22	13.20
PL. DE L'ÉGLISE	7.07	8.25	13.22
LANN GUINET	7.08	8.26	13.23
CHANTICOQ	7.12	8.30	13.27
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	7.45	8.50	13.50
VANNES LIBÉRATION	7.35	8.55	13.55
RENAUDOT	7.30	9.00	14.00

VANNES ▶ GRAND-CHAMP

jours de circulation	LM Me JVS	LM Me JVS	LM Me JVS
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	11.58	16.05	18.05
VANNES LIBÉRATION	12.03	16.00	18.10
RENAUDOT	12.18	15.50	18.15
GRAND-CHAMP CHANTICOQ	12.30	16.25	18.30
LANN GUINET	12.34	16.29	18.34
PL. DE L'ÉGLISE	12.35	16.30	18.35
BLD DU STADE	12.38	16.35	18.40

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- **Fiches horaires Scolaires à jour (Annexe 1-3) :**

Aller

GCP 101

Plum	Meriadec (bourg)	7h35
Gd-Chp	Locmiquel (chap)	7h39
Gd-Chp	Croix Locmiquel	7h41
Gd-Chp	Corn er Arrat	7h43
Plum	Lézégard	7h46
Plum	Bréarec	7h47
Gd-Chp	Kerfur	7h50
Gd-Chp	Parc er Menah embt	7h53
Gd-Chp	Karoual	7h56
Gd-Chp	Guenfrout	7h58
Gd-Chp	Kerleguin	8h01
Gd-Chp	Pratelmat	8h04
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 102

Gd-Chp	Penprat/Rescorles	7h26
Plez	Kerfuns	7h28
Plez	Petit Moustoir	7h32
Plez	Béléan	7h33
Plez	Lézunan	7h36
Plez	Leslégot (Embx)	7h39
Plez	Kericlet	7h42
Plez	Bois du Pont	7h47
Gd-Chp	Grinço Parfum	7h49
Gd-Chp	Coët er Garff	7h50
Gd-Chp	Bodéan	7h51
Gd-Chp	Visclen (embt Bodéan)	7h53
Gd-Chp	Grinço Manoir	7h55
Gd-Chp	Visclen (embt Guernanderf)	7h59
Gd-Chp	Guernanderf	8h01
Gd-Chp	Moustoir des fleurs	8h03
Gd-Chp	Coulac	8h05
Gd-Chp	Brinéhuen	8h07
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 103

Bleuzy	La Barrière	7h25
Brand	La Forêt	7h29
Bleuzy	Kerlagadec	7h34
Brand	Les Vieilles Granges	7h36
Bleuzy	Lann Bleuzy	7h38
Bleuzy	Chanticoq	7h41
Bleuzy	Scoulboch	7h42
Bleuzy	Bourg Bleuzy Zébras	7h43
Bleuzy	4 chemins	7h45
Brand	Quistenan	7h49
Brand	Ti Neüé (face embt)	7h50
Brand	Services Techniques	7h52
Brand	Bourg (Abribus)	7h53
Brand	Le Resto	7h56
Plum	Eglise	7h59
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 104

Gd Chp	Locméren des bois	7h20
Gd Chp	Kerbouleven (Embt)	7h22
Gd Chp	Limbloch (Embt Keravel)	7h23
Gd Chp	Kerméno	7h24
Gd Chp	Le Cosquer (embt)	7h26
Gd Chp	Kerret	7h29
Gd Chp	Kerbloch (Embt)	7h33
Gd Chp	Kerdelann	7h35
Gd-Chp	Loperhet	7h36
Gd-Chp	Guérihuel	7h38
Brand	Kerdréhan La Forêt	7h41
Gd-Chp	Néherlann	7h43
Brand	Coët Quenah	7h46
Brand	Corn er Hoet	7h49
Brand	Vialgoet	7h51
Brand	Talgoet	7h53
Gd-Chp	Toulnay (Embt)	7h57
Gd-Chp	Viahoult	7h59
Gd-Chp	Lézunéhec (Embt)	8h01
Gd-Chp	Rue du général Harty	8h04
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 105

Gd Chp	Gare routière (pour Locminé)	7h41
Gd-Chp	Locméren des Prés	7h44
Gd-Chp	Chapelle du Burgo (Embt)	7h45
Locm	Lério (Embt)	7h46
Locm	Collec corresp. Locminé	7h47
Locm	Résidence Koët Bihan	7h50
Locm	Talhouët (Abribus)	7h52
Locm	Rte de Keravelo	7h56
Locm	Locmaria (église)	7h59
Locm	Norvrange	8h03
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 106

Locm	Lann Bot Spern	7h30
Locm	Talnay (50m après l'embt)	7h32
Locm	Kerolivier	7h33
Locq	Coh-Parco	7h34
Locq	Feschel	7h35
Locq	Inter Bellevue/Kerfranc	7h37
Locq	Kerfranc	7h39
Locq	Kervelzo (Embt Bénauter)	7h41
Locq	Berluherne (Embt)	7h43
Locq	Morboulo (Abribus Gouthu	7h49
Locq	Morboulo (Abribus)	7h50
Locq	Mairie	7h55
Locm	Botcalpir	7h59
Locm	Pont du Loc'h	8h05
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 107

Plum	Cité Park er Velin	7h52
Plum	Le Resto	7h54
Plum	Toulmelin (Embt Lann)	7h56
Gd-Chp	Le Poteau	7h58
Gd-Chp	Gréo (Embt)	8h00
Gd-Chp	Pratel Fétan (Embt)	8h01
Gd-Chp	Parc er Menah	8h02
Gd-Chp	Bld du stade	8h04
Gd-Chp	Place de l'église	8h06
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 108

Van	Place Cuxhaven	7h42
Plez	Kerluherne	8h00
Plez	Couédic	8h04
Plez	Mairie	8h06
Plez	St Hamon	8h08
Plez	Kermaria	8h10
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	8h17
Gd-Chp	Gare routière	8h21

GCP 109

Locq	Keravel	7h45
Locq	Kerante	7h47
Locq	Boterbo	7h50
Locq	Lann Vihan (Embt)	7h50
Locq	Kerguelo	7h51
Locq	Rte américaine 1	7h52
Locq	Rte américaine 2	7h54
Locq	Eglise	7H55
Locm	Kerhervé (haut)	8h00
Locm	Kerhervé (bas abribus)	8h01
Gd-Chp	Keravelo (Embt)	8h06
Gd Chp	Gare routière	8h10

GCP 110

Gd-Chp	Gare routière	8h15
Plez	Gare routière	8h30

GCP

Gd-Chp	Gare routière	8h15
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	8h17
Plez	Gare routière	8h30

GCP

Gd-Chp	Gare routière	8h15
Gd-Chp	Visclen Bodéan	8h19
Plez	Gare routière	8h30

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Retour

GCP 101

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Place de l'église	17h28
Gd-Chp	Gendarmerie	17h30
Gd-Chp	Boulevard du stade	17h35
Gd-Chp	Parc er Menah (embt Kerovel	17h37
Gd-Chp	Kerovel	17h39
Gd-Chp	Guenfrout	17h40
Gd-Chp	Corn er Arrat	17h43
Gd-Chp	La Croix Locmiquel	17h45
Gd-Chp	Lisolvan	17h46
Gd-Chp	Coët er Garff	17h47
Gd-Chp	Bodéan	17h49
Gd-Chp	Visclen (embt Bodean)	17h51
Gd-Chp	Gringo Manoir	17h53
Gd-Chp	Visclen (embt Guern.)	17h57
Gd-Chp	Guernanderff	17h59
Gd-Chp	Chanticoq	18h02

GCP 102

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	cité Charles de Blois	17h28
Gd-Chp	Kerleguin	17h30
Gd-Chp	Pratelmat	17h32
Gd-Chp	Bréménuen	17h34
Gd-Chp	Coulac	17h35
Gd-Chp	Moustoir des fleurs	17h37
Gd-Chp	Penprat/Rescories	17h39
Plesc	Kerfuns	17h41
Plesc	Kériolet	17h45
Plesc	Couëdic	17h44
Plesc	Le Petit Moustoir	17h46
Plesc	Béléan	17h47
Plesc	Lézunan	17h49
Plesc	Lesléget	17h52
Plesc	Bois du pont	17h56
Gd-Chp	Gringo Parfum	17h58

GCP 103

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Parc er Menah (Gaug.)	17h35
Gd-Chp	Kerbaris	17h36
Gd-Chp	Le Poteau	17h38
Bleuzy	4 Chemins (zébras)	17h40
Bleuzy	Kerlagadec	17h41
Brand	Vieilles Granges	17h44
Bleuzy	Lann Bleuzy	17h46
Bleuzy	Chanticoq	17h50
Bleuzy	Scoulboch	17h51
Brand	Quistenan	17h55
Brand	Ti Ne06	17h56
Brand	Services Techniques	17h57
Brand	Bourg	17h58
Brand	Le Resto	18h02
Plum	Eglise	18h05
Plum	Cité Park er Velin	18h07
Plum	Le reste	18h09
Plum	Toulmelin (embt Lanvin)	18h10
Gd-Chp	Pratel Fetan	18h12

GCP 104

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Les Saints	17h28
Gd-Chp	Locmeren des bois	17h35
Gd-Chp	Kerbouleven (embt)	17h37
Gd-Chp	Limbloch (Embt Kerares)	17h38
Gd-Chp	Kerméno	17h40
Gd-Chp	Le cosquer (Embt)	17h41
Gd-Chp	Botségalo (Embt)	17h42
Gd-Chp	Kerret (Embt)	17h43
Gd-Chp	Kerbloch (Embt)	17h45
Gd-Chp	Trégondo	17h46
Gd-Chp	Kerdelann	17h47
Gd-Chp	Loperhet	17h49
Gd-Chp	Guérihuel	17h51
Brand	Kerdréhan La Forêt	17h53
Gd-Chp	Néhelann (Embt)	17h55
Brand	Coat Quenah	17h57
Brand	Corn er Hoet	17h59
Brand	Vialgoët	18h00
Brand	Tolgoët	18h01
Gd-Chp	Toulnay	18h05
Gd-Chp	Viahouit	18h07
Gd-Chp	Lézunéhec (Embt)	18h10

Infos mercredi midi

- Les cars quittent la gare routière de Plescop vers 11H50 et la gare routière de Grand-Champ vers 12h40 le mercredi midi.

GCP 105

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Locméran des Prés	17h30
Gd-Chp	Chapelle du Burgo (Embt)	17h31
Locm	Lério (Embt)	17h32
Locm	Locmaria (Eglise)	17h33
Locm	Résidence Koët Bihan	17h36
Locm	Talhouët (Abribus)	17h38
Locm	Route de Keravelo	17h42
Locm	Norvrange	17h50

GCP 106

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Locm	Pont du Loch	17h30
Locm	Botcalpir	17h35
Locq	Mairie	17h36
Locq	Morboulo (Abribus Goulet)	17h39
Locq	Morboulo (Café)	17h39
Locq	Berluherne(cosquer)	17h51
Locq	Kervalzo (Embt Bénisuter)	17h52
Locq	Kerfranc	17h54
Locq	Inter Bellevue/Kerfranc	17h54
Locq	Feschel	17h57
Locq	Coh-Parco	17h58
Locm	Kerolivier	17h59
Locm	Talnay	18h00
Locm	Lann Bot Spern	18h04
Locm	Pont du Loch + corresp. Locminé	18h04
Gd-Chp	Gare routière	18h09

GCP 107

Gd-Chp	Gare Routière	17h25
Gd-Chp	La Barrière	17h35
Brandivy	La Forêt	17h38
Gd-Chp	Le Gréo	17h42
Gd-Chp	Kerfur	17h44
Plum	Bréanec	17h45
Plum	Lezegard	17h46

GCP 108

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h30
Plesc	Mairie	17h37
Plesc	Saint Hamon	17h39
Plesc	Karmaria	17h40
Plesc	Kerluherne (arrêt TPK)	17h43

GCP 109

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Locq	Keraval	17h35
Locq	Kerante	17h37
Locq	Boterbo	17h38
Locq	Lann Vihan (Emtz)	17h38
Locq	Kerguelo	17h39
Locq	Rte américaine 1	17h41
Locq	Rte américaine 2	17h55
Locq	Eglise	17h44
Locm	Kerhervé (haut)	17h47
Locm	Kerhervé (Abribus)	17h48
Gd-Chp	Keravelo (Embt)	17h52

GCP 110

Plesc	Gare routière	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h20

GCP 112

Plesc	Gare routière	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h20

Mercredi Midi

GCP 111

Plesc	Gare routière	17h10
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h15
Gd-Chp	Gare routière	17h20

111/112

Plesc	Gare routière	11h50
Locm	Eglise (Rond point)	12h10
Locm	Botcalpir	12h12
Locq	Mairie	12h15

Morio Voyages



Circuits Collèges

Grand-Champ et Plescop

2018 / 2019

ZA de Lann Gunet
56390 Grand-Champ

02 97 66 77 15
contact@voyages-morio.com

mis à jour le 31 juillet 2018

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Aller

GCP 204		
Brand	Bod en estic	6h45
Brand	Quistenan (Embt)	6h46
Brand	Ti Neûé	6h47
Brand	Bourg (abribus)	6h49
Brand	Kerdréhan (Embt)	6h52
Plum	Eglise	6h56
Plum	Lézégard Izel	7h01
Gd-Chp	Guersach (Embt)	7h03
Gd-Chp	La Croix Locmiquel	7h06
Gd-Chp	Coët er Garff	7h08
Gd-Chp	Bodéan	7h11
	(embt Beaumarais)	
Plesc	Gare routière	7h15

GCP 205		
Gd-Chp	Kerbaris	6h35
Brand	Kerlande (embt St Laurent)	6h39
Brand	Coet Quenach (Embt)	6h41
Plum	Chanticoq	6h43
Bieuzy	Service technique	6h44
Bieuzy	Bourg Bieuzy (abribus)	6h45
Bieuzy	4 Chemins (abribus)	6h46
Brand	Corn er hoët	6h49
Brand	Vialgoet (Embt)	6h50
Brand	Tolgoët (Embt)	6h51
Gd-Chp	Le Poteau	6h52
Gd-Chp	Gréo (Embt)	6h53
Gd-Chp	Pratel Fetan (Embt)	6h54
Gd-Chp	Kerovel (Embt)	6h56
Gd-Chp	Parc Menah	6h57
Gd-Chp	Boulevard du Stade **	6h58
Gd-Chp	Place de l'eglise **	6h59
Gd-Chp	Cité Ch. de Blois	7h00
Gd-Chp	Bellevue	7h02
Gd-Chp	Guenfrout (Embt)	7h03
Gd-Chp	Kermaréchal Kerléguin	7h05
Gd-Chp	Pratelnat	7h06
Gd-Chp	Lesquegue	7h08
Plesc	Gare routière	7h15

GCP 206		
Gd-Chp	Locmeren des Bois	6h28
Gd-Chp	Kerbouiven	6h30
Gd-Chp	Botségalo	6h35
Gd-Chp	Trégondo	6h38
Gd-Chp	Kerdelann	6h39
Gd-Chp	Loperhet	6h42
Gd-Chp	Guérihuel	6h45
Gd-Chp	Néherdann (Embt)	6h47
Gd-Chp	Toulnay	6h49
Gd-Chp	Lezunehec	6h52
Gd-Chp	Rue Général Harty	7h54
Gd-Chp	Gare routière	7h01
Gd-Chp	Brénéhuen	7h03
Gd-Chp	Coulac (abribus)	7h04
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	7h06
Gd-Chp	Penprat (Embt)	7h08
Plesc	Kerfuns (Embt)	7h10
Plesc	Gare routière	7h15

GCP 210		
Gd-Chp	Kergonan (Embt) *	6h52
Gd-Chp	Boulevard du Stade	7h00
Gd-Chp	Place de l'eglise	7h01
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	7h03
Gd-Chp	Giratoire Chantiers	7h07
Gd-Chp	Vincent (Embt Boden)	7h09
Plesc	Gare routière	7h15

* Les élèves en correspondance pour St-Anne descendent Place de l'Eglise

** Pour les élèves allant à St-Georges, SFX, St-Paul, Lesage, Jules Simon et prenant le car à ces arrêts

Gare routière Plescop : Correspondances pour les circuits 204, 205, 206, 210

GCP 204		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	7h33

GCP 205		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	St-Georges/SFX	7h33
Vannes	St-Paul	7h35
Vannes	Lesage	7h37

GCP 206		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	7h25
Vannes	J. Guéhenno	7h33
Vannes	Bd Colonel Rémy (CFA)	7h34
Vannes	St-Joseph	7h35
Vannes	Sacré-Cœur	7h37

GCP 210		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	Kerlaudot	7h25
Vannes	L'Hermitage	7h30
Vannes	ND de Ménimur	7h35
Vannes	Gare	7h40

GCP 211		
Gd-Chp	Gare routière	8h15
Gd-Chp	Bd du Stade	8h22
Gd-Chp	Place de l'Eglise	8h25
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	8h27
Gd-Chp	Giratoire Chantiers	8h30
Gd-Chp	Vincent (Embt Boden)	8h32
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	8h45
Vannes	Gare routière	8h50
Vannes	Libération	8h55

Morio voyages



Circuits Vannes

2017 / 2018

ZA Lann Guinet 56390 Grand-Champ
02 97 66 77 15 - contact@voyages-morio.com

Mis à jour le 22 août 2017

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Retour

Retours entre 15h30 et 17h00

GCP218 L M Me J V

Vannes	Rennaudet	15h53
Vannes	Libération	16h00
Vannes	gare	16h05
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h10
Gd-Chp	Viscien	16h23
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	16h25
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	16h29
Gd-Chp	Place de l'Eglise	16h30
	C* Cars collège (à pied)	
Gd-Che	Rd du Stade	16h35

GCP 205 L M J V

Vannes	St-Georges/SFX	16h40
Vannes	St Paul	16h42
Vannes	Lesage	16h45
Vannes	Sacré Coeur (Place Mona)	16h47
Vannes	St-Joseph (TPV Kergoet)	16h52
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	16h56
Vannes	Rennaudet	16h58
Gd-Chp	Viscien	17h13
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h15
Gd-Chp	Gare routière	17h20
	C* Cars Collège	

GCP 209 L M J V

Vannes	ND de Ménimur	16h40
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h52
Gd-Chp	Viscien	17h04
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h15
	C* Cars Collège	

Retours le mercredi

GCP 204 Me

Vannes	ND de Ménimur	12h15
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	12h20
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h35
Gd-Chp	Gare routière	12h40

GCP 207 Me

Vannes	Lesage	12h06
Vannes	Sacré Coeur (Place Mona)	12h08
Vannes	St-Joseph (TPV Kergoet)	12h10
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	12h13
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h25
Gd-Chp	Gare routière	12h30

GCP 214 Me

Vannes	gare	11h58
Vannes	Hôtel Leclerc	12h03
Vannes	St-Georges/SFX	12h08
Vannes	St-Paul	12h11
Vannes	Rennaudet	12h18
Gd-Chp	Viscien	12h28
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h30
Gd-Chp	Gare routière	12h33
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	12h34
Gd-Chp	Place de l'Eglise	12h35
Gd-Chp	Rd du Stade	12h38

Retours après 17h00

GCP 206 L M Me J V

Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	17h53
Vannes	ND Ménimur (TPV Pompidou)	17h56
Vannes	St-Georges/SFX	18h02
Vannes	St-Paul	18h04
Vannes	Lesage	18h06
Vannes	St-Joseph (TPV Lattemant)	18h09
Vannes	Giratoire des Iles (CFA)	18h12
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	18h13
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 220 et 207	18h20
Plesc	Kerfuns (Embr)	18h23
Gd-Chp	Penprat (Embr)	18h25
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	18h27
Gd-Chp	Guernanderff (village)	18h29
Gd-Chp	Gare routière	18h35
Gd-Chp	Les Saints (Embr)	18h37
Gd-Chp	Kerméno	18h47
Gd-Chp	Botségalo (Embr)	18h49
Gd-Chp	Kerret (Embr)	18h51
Gd-Chp	Guerno Kerbarch	18h55
Gd-Chp	Loperhet	18h58
Gd-Chp	Guerihuel	19h00
Gd-Chp	Nêherlann (Embr)	19h02
Gd-Chp	Toulnay	19h04
Gd-Chp	Lezunehec	19h06

GCP 220 L M Me J V

Vannes	gare	18h05
Vannes	Libération	18h10
Vannes	Rennaudet	18h15
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 206/207	18h20
Gd-Chp	Viscien	18h23
Gd-Chp	Chanticoq	18h30
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	18h32
Gd-Chp	Place de l'Eglise	18h35
Gd-Chp	Gendarmerie	18h37
Gd-Chp	Rd du Stade	18h40
Gd-Chp	Parc er Menah (rue Gauguin)	18h42
Gd-Chp	Brémenic (Embr)	18h45
Gd-Chp	Kerbaris (Embr)	18h46
Gd-Chp	Le Poteau	18h48
Gd-Chp	Le Gréo	18h49
Gd-Chp	Pratel Fetan	18h50

GCP 207 L M Me J V

Plesc	Gare routière C* 220/206	18h20
Gd-Chp	Bodéan (Embr Beaumarais)	18h30
Gd-Chp	Coët er Garff	18h33
Gd-Chp	Corn ar Arrat	18h36
Plum	Lézégard (Embr Kerlann)	18h38
Plum	Park er Velin	18h41
Plum	Eglise	18h42
Brand	Ménétuvy (Embr)	18h44
Brand	Bourg (Abribus)	18h48
Brand	Ti Nellé	18h49
Brand	Vialgoët (Embo	18h50
Brand	Quistenan	18h51
Brand	Bonestic	18h52
Brand	Coet Quenach (Embr)	18h53
Beury	Bourg (Eglise)	18h54
Beury	Service technique	18h55
Beury	Chanticoq	18h56
Beury	4 chemins (Embr)	18h58
Brand	Corn er Hoët	19h01
Brand	Vialgoët (Embr)	19h03
Brand	Tolgoet (Embr)	19h04

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Retour

Retours entre 15h30 et 17h00

GCP218 L M Me J V

Vannes	[illegible]	15h55
Vannes	[illegible]	16h00
Vannes	[illegible]	16h05
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h10
Gd-Chp	Visclen (Embt Guernanderff)	16h23
Gd-Chp	[illegible]	16h25
Gd-Chp	[illegible]	16h29
Gd-Chp	Place de l'église	16h30
	C* Cars collège (a pied)	
Gd-Chp	[illegible]	16h35

GCP 205 L M J V

Vannes	St-Georges/SFX	16h40
Vannes	St Paul	16h42
Vannes	Lesage	16h45
Vannes	Sacré Coeur (Place Mons)	16h47
Vannes	St-Joseph (TPV Kergypt)	16h52
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	16h56
Vannes	[illegible]	16h58
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h15
Gd-Chp	Gare routière	17h20
	C* Cars Collège	

GCP 209 L M J V

Vannes	ND de Ménimur	16h40
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h52
Gd-Chp	Visclen (Embt Guernanderff)	17h04
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h15
	C* Cars Collège	

Retours le mercredi

GCP 204 Me

Vannes	ND de Ménimur	12h15
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	12h20
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h35
Gd-Chp	Gare routière	12h40

GCP 207 Me

Vannes	Lesage	12h06
Vannes	Sacré Coeur (Place Mons)	12h08
Vannes	St-Joseph (TPV Kergypt)	12h10
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	12h13
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h25
Gd-Chp	Gare routière	12h30

GCP 214 Me

Vannes	[illegible]	11h58
Vannes	[illegible]	12h03
Vannes	St-Georges/SFX	12h08
Vannes	St-Paul	12h11
Vannes	[illegible]	12h18
Gd-Chp	[illegible]	12h30
Gd-Chp	Gare routière	12h33
Gd-Chp	[illegible]	12h34
Gd-Chp	[illegible]	12h35
Gd-Chp	[illegible]	12h38

Retours après 17h00

GCP 206 L M Me J V

Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	17h53
Vannes	ND Ménimur (TPV Pompidou)	17h56
Vannes	St-Georges/SFX	18h02
Vannes	St-Paul	18h04
Vannes	Lesage	18h06
Vannes	St-Joseph (TPV Lalement)	18h09
Vannes	Giratoire des Iles (CFA)	18h12
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	18h13
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 220 et 207	18h20
Plesc	Kerfuns (Embt)	18h23
Gd-Chp	Penprat (Embt)	18h25
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	18h27
Gd-Chp	Guernanderff (Embt)	18h29
Gd-Chp	Gare routière	18h35
Gd-Chp	Les Saints (Embt)	18h37
Gd-Chp	Kerméno	18h47
Gd-Chp	Botségalo (Embt)	18h49
Gd-Chp	Kerret (Embt)	18h51
Gd-Chp	Guerno Kerbarch	18h55
Gd-Chp	Loperhet	18h58
Gd-Chp	Guerihuel	19h00
Gd-Chp	Néherlann (Embt)	19h02
Gd-Chp	Toulnay	19h04
Gd-Chp	Lezumehec	19h06

GCP 220 L M Me J V

Vannes	[illegible]	18h05
Vannes	[illegible]	18h10
Vannes	[illegible]	18h15
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 206/207	18h20
Gd-Chp	[illegible]	18h30
Gd-Chp	[illegible]	18h32
Gd-Chp	[illegible]	18h35
Gd-Chp	Gendarmerie	18h37
Gd-Chp	[illegible]	18h40
Gd-Chp	Parc er Menah (rés.Gauguin)	18h42
Gd-Chp	Brémenic (Embt)	18h45
Gd-Chp	Kerbaris (Embt)	18h46
Gd-Chp	Le Poteau	18h48
Gd-Chp	Pratel Fetan	18h50

GCP 207 L M Me J V

Plesc	Gare routière C* 220/206	18h20
Gd-Chp	Visclen Bodéan (Abribus)	18h30
Gd-Chp	Bodéan (Embt Beaumarais)	18h30
Gd-Chp	Coët er Garff	18h33
Gd-Chp	Corn ar Arrat	18h36
Plum	Lézégard (Embt Kenann)	18h38
Plum	Park er Velin	18h41
Plum	Eglise	18h42
Brand	Ménétavy (Embt)	18h44
Brand	Bourg (Abribus)	18h48
Brand	Ti Neüé	18h49
Brand	Vialgoët (Embt)	18h50
Brand	Quistenan	18h51
Brand	Bonestic	18h52
Brand	Coet Quenach (Embt)	18h53
Bieuzy	Bourg (Zébras)	18h54
Bieuzy	Chanticoq	18h56
Bieuzy	4 chemins (Zébras)	18h58
Brand	Corn er Hoët	19h01
Brand	Vialgoët (Embt)	19h03
Brand	Tolgoet (Embt)	19h04

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°2 : LISTE DES VÉHICULES EN SERVICE SUR CETTE LIGNE
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Ligne 25 **AU 31/08/2017**

N° immatriculation	Marque	Type	Catégorie	Année de 1ère mise en circulation	Age	Nb places	Livrée KICEO	Autres équipements
AR-061-XL	Temsa	Safari	C	2006	12	63	NON	
AD-394-PM	Temsa	Safari	C	2007	11	59	NON	
BT-244-PZ	IRISBUS	Axer	C	2005	13	55	NON	
BX-111-MW	King Long	Citeore	B	2011	7	55	OUI	PMR-annexe 11
AD-129-PM	Temsa	Safari	C	2005	13	63	NON	
DT-666-RD	Temsa	LD12	C	2015	3	59	NON	
DT-885-HS	Yutong	IC13	C	2015	3	63	NON	
BQ-475-KV	IRISBUS	RECREO	C	2004	14	59	oui	
BC-800-DR	Irisbus	RECREO	C	2006	12	63	oui	
DK-146-YD	Temsa	Tourmalin	C	2008	10	59	NON	
BA-771-CE	Volkswagen	Crafter	B	2009	9	22	NON	PMR
DT-896-RD	Temsa	LD12	C	2015	3	59	NON	
DN-483-YJ	Yutong	EC12	B	2015	3	59	OUI	PMR-annexe 11

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°3 : ETAT DU PARC
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

TRANSPORTEUR : Voyages Morio

DATE : 12 juin 2019

	avant	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
13																	DN493YJ		
12																	DT666RD		
11																	DT885HS		
10																	DT896RD		
9													BX111MW						
8											BA771CE								
7										DK146YD									
6									AD394PM										
5								BC800DR											
4								AR061XL											
3							BT244PZ												
2							AD129PM												
1						BK475KV													
Age		17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

Achat année n

Arrêt année n

- Faire figurer les moins de 10 places
- Année = année de première mise en circulation
- Compléter chaque case avec le n° d'immatriculation
- Ne pas faire figurer les cars de réserve

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°4 : INVENTAIRE DES BIENS MIS À DISPOSITION PAR L'A.O. ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 10 du contrat de Délégation de Service public

1 – Poteaux d'arrêts provisoires

Nombre	Entreposage
0	

2 – Mobilier aux points d'arrêts

- ***Arrêts Scolaires et ligne régulière sur les communes du Loc'h***

Point d'arrêt		Equipement (A = abri)
Bieuzy	4 Chemins (zébras)	A
Bieuzy	Chanticoq	A
Bieuzy	Kerlagadec	
Bieuzy	Bourg (zébras)	A
Bieuzy	Scoulboch	
Brand	Le Resto	
Brand	Bourg (Abribus)	A
Brand	Services Techniques	A
Brand	Ti Neüé	
Brand	Plunian (Embt Toul Falher)	
Brand	Plunian	
Brand	La forêt	
Brand	Les Vieilles Granges	A
Brand	Bod en estic	
Brand	Quistenan (Embt)	
Brand	Kerdréhan (Embt)	
Brand	Kerlande (embt St Laurent)	
Brand	Coet Quenach (Embt)	
Brand	Corn er hoët	
Brand	Vialgoet (Embt)	A
Brand	Tolgoët (Embt)	A
Brand	Ménétavy (Embt)	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Brand	Vialgoët (Embt)	
Brand	Quistenan	A
Gd Chp	Locmeren des bois	
Gd Chp	Kerbouleven (embt)	
Gd Chp	Limbloch (Embt Keraret)	
Gd Chp	Kerbloch (Embt)	A
Gd-Chp	La Barrière	
Gd-Chp	Kerleguin	
Gd-Chp	Kerfur (Ferme)	
Gd-Chp	Corn er Arrat	
Gd-Chp	La Croix Locmiquel	A
Gd-Chp	Bodéan	A
Gd-Chp	Visclen (embt Guern.)	A
Gd-Chp	Guernanderff	A
Gd-Chp	Grinço Parfum	
Gd-Chp	Parc er Menah (Gaug.)	A
Gd-Chp	Le Gréo	
Gd-Chp	Pratel Fétan (Embt)	
Gd-Chp	Kerdréhan La Forêt	A
Gd-Chp	Coet Quenah	
Gd-Chp	Corn er Hoet	
Gd-Chp	Vialgoët	A
Gd-Chp	Tolgoët	A
Gd-Chp	Viahouit	
Gd-Chp	Lézunéhec (Embt)	
Gd-Chp	Locméren des Prés	
Gd-Chp	Chapelle du Burgo (Embt)	
Gd-Chp	Keravelo (Embt)	
Gd-Chp	Coulac	
Gd-Chp	Penprat/Rescorles	A
Gd-Chp	Guersach (Embt)	A
Gd-Chp	Bodéan	
Gd-chp	Visclen (Embt Bodéan)	A
Gd-Chp	Kerbaris	
Gd-Chp	Gréo (Embt)	
Gd-Chp	Pratel Fetan (Embt)	
Gd-Chp	Kerovel (Embt)	A
Gd-Chp	Parc Menah (Ker Auto)	
Gd-Chp	Boulevard du	A

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

	Stade **	
Gd-Chp	Cité Ch. de Blois	A
Gd-Chp	Bellevue	A
Gd-Chp	Guenfrout (Embt)	A
Gd-Chp	Kermaréchal Kerléguin	
Gd-Chp	Pratelmat	A
Gd-Chp	Lesquegue	
Gd-Chp	Guerno Kerbarh	
Gd-Chp	Loperhet	A
Gd-Chp	Guérihuel	
Gd-Chp	Lezunehec	
Gd-Chp	Rue Général Harty	A
Gd-Chp	Gare routière	A
Gd-Chp	Brénéhuen	
Gd-Chp	Coulac (Abribus)	
Gd-Chp	Kergonan (Embt) *	
Gd-Chp	Place de l'eglise	A
Gd-Chp	Bld du stade	
Gd-Chp	Bd du Stade	
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	A
Gd-Chp	Penprat (Embt)	A
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	A
Gd-Chp	Guernanderff (Embt)	
Gd-Chp	Les Saints (Embt)	
Gd-Chp	Kerméno	
Gd-Chp	Botségalo (Embt)	
Gd-Chp	Kerret (Embt)	A
Gd-Chp	Guerno Kerbarch	
Gd-Chp	Loperhet	
Gd-Chp	Guerihuel	
Gd-Chp	Néherlann (Embt)	A
Gd-Chp	Toulnay	A
Gd-Chp	Chanticoq	A
Gd-Chp	Place de l'église	
Gd-Chp	Gendarmerie	
Gd-Chp	Parc er Menah (rés.Gauguin)	
Gd-Chp	Bréménic (Embt)	
Gd-Chp	Kerbaris (Embt)	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Gd-Chp	Le Poteau	A
Gd-Chp	Pratel Fetan	
Gd-Chp	Bodéan (Embt Beaumarais)	
Gd-Chp	Coët er Garff	
Gd-Chp	Corn ar Arrat	
Gd-Chp	Grinço Manoir	
Gd-Chp	Trégondo	
Locm	Rte de Keravelo	
Locm	Bénalo (Embt Gorvello)	
Locm	Norvrange (Embt)	
Locm	Lério (Embt)	A
Locm	Résidence Koët Bihan	A
Locm	Talhouët (Abribus)	A
Locm	Route de Keravelo	A
Locm	Collec (Mercredi)	
Locm	Cosquer (Embt)	
Locm	Pont du Loc'h	A
Locm	Lann Bot Spern	
Locm	Talnay (50m après l'embt)	
Locm	Kerolivier	
Locm	Norvrange	
Locm	Botcalpir	A
Locm	Kerhervé (bas abribus)	A
Locm	Kerhervé (haut)	
Locm	Kerhervé (Abribus)	
Locm	Eglise (Rond point)	
Locq	Berluherne (Embt)	
Locq	Morboulo (Abribus)	A
Locq	Lann Vihan (Embt)	A
Locq	Coh-Parco	
Locq	Feschel-Tost	
Locq	Inter Bellevue/Kerfranc	
Locq	Kerfranc	
Locq	Kervelzo (Embt Bénauter)	
Locq	Berluherne	
Locq	Morboulo (Café)	
Locq	Lann Vihan	
Locq	Kerguelo	
Locq	Keravel	
Locq	Kerante	A
Locq	Rue G. Cadoudal	A
Locq	Rue du Calvaire	A

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Locq	Mairie	
Meuc	Bel Air	A
Meuc	Eglise	A
Ples	Kerluherne	A
Ples	Mairie	
Ples	St Hamon	A
Ples	Kermaria	A
Ples	Kériolet	A
Ples	Couëdic	A
Ples	Le Petit Moustoir	
Ples	Béléan	
Ples	Lézunan	A
Ples	Leslégot	
Ples	Kerhéro	A
Ples	Kerscap	
Ples	Kerubé	A
Ples	Brambec d'en bas	
Ples	Bois du pont	
Ples	Mairie	A
Ples	Saint Hamon	A
Ples	Kermaria	
Ples	Kerluherne (arrêt TPV)	
Ples	Kerfuns (Embt)	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°6 : RAPPORT ANNUEL PLAN MARKETING ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Aucune action requise pour cette convention

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

MONTANTS DES VENTES DE SEPTEMBRE 2018 A AOÛT 2019

CODE PRODUIT PRINCIPAL	Somme de Montant septembre-2018	Somme de Montant octobre-2018	Somme de Montant novembre-2018	Somme de Montant décembre-2018	Somme de Montant janvier-2019	Somme de Montant février-2019	Somme de Montant mars-2019	Somme de Montant avril-2019	Somme de Montant mai-2019	Somme de Montant juin-2019	Somme de Montant juillet-2019	Somme de Montant août-2019	TOTAL LIGNE
-26 ANNUEL	1243,13	1281,38	1300,50	1281,38	1281,38	1300,50	1300,50	1300,50	1300,50	1338,75	1759,50	2667,94	17355,94
-26 MENSUEL	153,00	153,00	102,00	102,00	127,50	153,00	255,00	127,50	76,50	76,50	102,00	127,50	1555,50
ADULTE	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	30,83	61,67	709,17
CARNETS 10 VOYAGES	371,14			720,00			699,86			700,00		678,65	3169,65
ETUDIANT	47,25	70,88	70,88	70,88	70,88	70,88	70,88	70,88	23,63			23,63	590,63
Tickets KICEO MORIO	189,00	189,00	189,00	192,00	360,00	360,00	240,00	291,60	330,00	210,00	420,00	450,00	3420,60
TS BLEU		10,00	0,00		10,00								20,00
TS ROSE	43,00	19,00	5,00	12,19	12,19	7,19	-11,81	-11,36	-30,36	-30,36	-6,36	0,45	8,77
Total général	**2108,18**	**1784,92**	**1729,04**	**2440,10**	**1923,60**	**1953,23**	**2616,09**	**1840,78**	**1761,93**	**2356,56**	**2305,98**	**4009,83**	

NOMBRE DE TITRES DE SEPTEMBRE 2018 A AOÛT 2019

CODE PRODUIT PRINCIPAL	Somme de Titres septembre-2018	Somme de Titres octobre-2018	Somme de Titres novembre-2018	Somme de Titres décembre-2018	Somme de Titres janvier-2019	Somme de Titres février-2019	Somme de Titres mars 2019	Somme de Titres avril-2019	Somme de Titres mai-2019	Somme de Titres juin-2019	Somme de Titres juillet 2019	Somme de Titres août-2019	TOTAL LIGNE
-26 ANNUEL	65	67	68	67	67	68	68	68	68	69	69	69	813
-26 MENSUEL	6	6	4	4	5	6	10	5	3	2	1	1	53
ADULTE	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	24
CARNETS 10 VOYAGES	35			72			66			70		64	307
ETUDIANT	2	3	3	3	3	3	3	3	2	1	1	1	28
Tickets KICEO MORIO	126	126	126	128	240	240	160	194	220	140	280	300	2280
TS BLEU		1			1								2
TS ROSE	3	1	1	1	1	0	-1	1	0	0	0	1	8
Total général	**239**	**206**	**204**	**277**	**319**	**319**	**308**	**273**	**295**	**284**	**353**	**438**	**3515**

NOMBRE DE VOYAGES DE SEPTEMBRE 2018 A AOÛT 2019

CODE PRODUIT PRINCIPAL	Somme de Voyages septembre 2018	Somme de Voyages octobre 2018	Somme de Voyages Novembre 2018	Somme de Voyages Décembre 2018	Somme de Voyages Janvier 2019	Somme de Voyages Février 2019	Somme de Voyages Mars 2019	Somme de Voyages Avril 2019	Somme de Voyages Mai 2019	Somme de Voyages Juin 2019	Somme de Voyages Juillet 2019	Somme de Voyages Août 2019	TOTAL LIGNE
-26 ANNUEL	2438	2513	2550	2513	2513	2550	2550	2550	2550	2588	2475	2475	30263
-26 MENSUEL	270	270	180	180	225	270	450	225	135	90	45	45	2385
ADULTE	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	38	38	825
CARNETS 10 VOYAGES	385			792			726			770		704	3377
ETUDIANT	90	135	135	135	135	135	135	135	45	0	0	0	1080
Tickets KICEO MORIO	145	145	145	147	276	276	184	223	253	161	322	345	2622
TS BLEU	0	45	0	0	45	0	0	0	0	0	0	0	90
TS ROSE	135	45	45	45	45	0	-45	45	0	0	0	45	360

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

PIÈCE JOINTE N°8 : COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Année	n	n-1	n-2	...
Ligne				
Transporteur				
Unités d'œuvre				
Kilomètres totaux (délégataire et sous-traités)	**258 856**	**258 856**	**0**	**0**
dont Kilomètres sous-traités				
Kilomètres produits	248 900	248 900		
Kilomètres improductifs	*9 956*	*9 956*		
Heures de conduite totales (délégataire et sous-traitées)	**9 081**	**9 081**	**0**	**0**
dont heures sous-traitées				
Heures produites (HLP + en charge)	9 073	9 073		
Heures improductives (taux d'improductivité = %)	8	8		
Personnel de conduite (délégataire et sous-traitant)	**12**	**12**	**0**	**0**
Nb Temps plein	2	2		
Nb Temps partiel	10	10		
Véhicules réels totaux (délégataire et sous-traités)	**13**	**13**	**0**	**0**
dont véhicules sous-traitants				
Grand car A				
Grand car B	2,0	1,0		
Grand car C	10,0	11,0		
Petit car	1,0	1,0		
VL				
Coûts unitaires (délégataire)		€HT		
Coût kilométrique de roulage (délégataire)	**0,63**	**0,63**	**0,00**	**0,00**
dont carburant	**0,34**	0,32		
dont pneus	**0,04**	0,03		
dont pièces	**0,06**	0,05		
dont main d'œuvre	**0,19**	0,18		
Coût horaire de conduite (délégataire)	**24,32**	**20,94**		
Fréquentations				
Scolaires	**168 125**	**180 670**	**0**	0
Internes	1	70		
Demi-pensionnaires	168 124	180 600		
Commerciaux : nombre de voyages	41 002	19 189		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Amortissement des véhicules

Catégorie (A,B,C,PC, VL,R)	Immatriculation	année 1ère immatriculation	année d'achat	Amortissement total du véh année n €HT/an	frais financier total du véh année n €HT/an	tx d'utilisation du véhicule sur le contrat	Total annuité At imputée année n €HT/an
C	AR-061-XL	2006		9416		100,00%	9416
C	AD-394-PM	2007		9416		100,00%	9416
C	BT-244-PZ	2005		9416		100,00%	9416
B	BX-111-MW	2011		13601		100,00%	13601
C	AD-129-PM	2005		9416		100,00%	9416
C	DT-666-RD	2015		9416		100,00%	9416
C	DT-885-HS	2015		9416		100,00%	9416
C	BQ-475-KV	2004		5649,6		60,00%	3390
C	BC-800-DR	2006		5649,6		60,00%	3390
C	DK-146-YD	2008		9416		100,00%	9416
B	BA-771-CE	2009		9416		100,00%	9416
C	DT-896-RD	2015		5167		100,00%	5167
B	DN-483-YJ	2015		13601		100,00%	13601
							0
							0
							0
							0

TOTAL Annuités véhicules catégorie A	**0 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie B	**25 190 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie C	**75 747 €**
TOTAL Annuités véhicules Réserve	**15 066 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie PC	**5 557 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie VL	

PC = petit car

R = réserve

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2018-2019

Transporteur	Ligne
VOYAGES MORIO	25

1	VEHICULES	Coût Amort. HT
	Grands cars A	0
	Grands cars B	25 190
	Grands cars C	75 747
	Réserve	15 066
	Petits cars	5 557
	VL	0
	TOTAL	121 559

2	KILOMETRES	Coût Kms HT
	TOTAL	163 079

3	PERSONNEL DE CONDUITE	Coût Personnel HT
	TOTAL	220 850

SOUS TOTAL COÛTS DE PRODUCTION	505488,4

4	SOUS-TRAITANCE	Coût HT
	TOTAL	

5	FRAIS GENERAUX	€HT
	Personnel de structure	35 000
	Immobilier	29 732
	Frais de gare routière	0
	Information,promotion	8 000
	Assurances	3 500
	Impots et taxes	8 035
	Autres frais généraux	26 800
	TOTAL	111 067

TOTAL DES CHARGES	616 555

1	RECETTES	€ht/an
	Recettes Commerciales voyageurs	7 532
	Participations familiales scolaires	59 777
	Contribution forfaitaire d'exploitation	95 566
	Compensations Abonnés Scolaires	463 086
	Autres : à *préciser*	
	TOTAL PRODUITS	625 961

RESULTAT D'EXPLOITATION	9 406

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

RATIOS

Vitesse commerciale sur la ligne (km/heure de conduite)	27,4330431
km/véhicules/an du délégataire	5,0221E-05
Coût kilométrique (total charges/total km)	2,38184705
Coût par voyage commercial (Pfixe + R Voy/nb voy)	2,51446271
dont usagers	0,18369836
dont GMVA	2,33076435
Part des frais généraux (% des charges)	18%
Part des frais généraux (% des coûts de production)	22%
Résultat d'exploitation (% CA)	2%

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

BLUEGREEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANNEE 2019

GOLF BLUEGREEN BADEN
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

COMPTE D'EXPLOITATION 2019
GOLF DE BADEN VANNES AGGLO



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

BLUEGREEN

Golf de BADEN

BLUEGREEN

Comptes d'Exploitation Analytique **2019** *"PROVISOIRE*"* (en €)

*(* En cours de certification par les Commissaires aux Comptes)*

Société : Formule Golf SASU

			2019	2018	2017
RBE	10-Chiffre d'affaires	101-Abonnements	821 160	827 412	799 814
		110-Green fees	285 609	274 062	293 027
		112-Practices	56 375	53 509	60 245
		113-Voiturettes	20 186	21 022	24 154
		114-Cartes BG	5 100	4 613	5 284
		118-Autres golf liés à la fréquentation	10 809	7 342	9 848
		120-Autres golf hors fréquentation	6 631	6 663	4 081
		125-Enseignement	73 784	74 746	72 841
		126-Enseignement non lissé	54 884	67 068	59 487
		127-Enseignement Enfants	15 722	16 376	14 538
		130-Restauration solide	113 607	112 584	0
		131-Restauration liquide	146 589	129 489	0
		150-Locations de salles	492	242	188
		170-Boutique matériel	113 328	111 779	127 035
		171-Boutique vêtements	70 637	82 373	93 347
		172-Boutique accessoires	54 477	59 068	61 997
		195-Afterworks Resto	9	4 018	24 074
	Total 10-Chiffre d'affaires		1 849 398	1 852 366	1 649 959
	30-Coût matières		-277 117	-298 663	-212 408
	40-Charges de personnel		-666 714	-735 996	-562 786
	60-Autres charges	602-Engrais, phyto, semences	-17 713	-36 289	-33 868
		603-Petits mat, outil & pièces	-21 751	-35 337	-29 758
		604-Eau arrosage	-2 450	-383	-958
		605-Energie	-37 385	-35 839	-30 848
		606-Fournitures consommables	-15 469	-19 728	-15 304
		607-Fournitures administratives	-2 863	-9 892	-5 226
		609-Sables & graviers	-7 245	-828	-1 761
		611-Gardiennage & sécurité	-1 879	-2 014	-1 550
		613-Locations>5k€ à+ d'1 an	-11 239	-10 879	-19 642
		614-Locations ponctuelles	-17 632	-11 448	
		615-Maintenance & entretien	-25 689	-28 148	-22 419
		616-Assurances	-10 641	-10 620	-10 440
		620-Frais postaux	-1 063	-1 123	-727
		622-Honoraires	-2 155	-378	
		623-Publicité	-4 671	-12 774	-9 006
		624-Offerts direction	-544	-1 025	-79
		625-Voyages & déplacements	-7 138	-10 072	-10 327
		626-Telecom	-3 220	-2 851	-1 804
		627-Frais bancaires	-5 833	-4 246	-3 786
		628-Cotisations diverses	-2 426	-3 953	-248
		629-Redevance FFG	-1 568	-1 544	-1 224
		630-Cotisation AS	-9 000	-9 000	-9 420
		635-Redevance télévisions	-556		
		658-Autres charges exploitations	1 779	3 286	9 251
	Total 60-Autres charges		-208 351	-245 212	-199 145
	83-Provisions exploitations		-8 247	-833	614
Total Revenu Brut d'Exploitation			**688 970**	**571 662**	**676 234**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

11- CICE		31 028	24 427
12-Impôts & Taxes	-24 252	-24 924	-22 190
15-Loyer immobilier	-57 821	-90 140	-74 497
20-CB & Locations financières	-7 680	-7 680	-14 056
30-Amort & Provisions	-263 343	-193 508	-159 265
50-Exceptionnel	-64 009	2 320	4 586
Total Hors frais de service support	**271 864**	**288 759**	**435 239**
Quote part des frais de service Support	-111 638	-134 171	-116 856
Quote part des charges de marketing & communication structures *	-52 965	-47 141	-45 896
Résultat Net avant IS	**107 261**	**107 446**	**272 486**

* Selon le % des charges marketing sur l'ensemble des charges de structures du groupe BG (32.2%)

Golf de BADEN

BLUEGREEN

Revenu **B**rut d'**E**xploitation 2019 activité *"Restauration"* (en €)

Activité "Restauration"

			2019
10-RBE	**10-Chiffre d'affaires**	130-Restauration solide	113 607
		131-Restauration liquide	146 589
		195-Afterworks Resto	9
	Total 10-Chiffre d'affaires		260 205
	30-Coût matières		-83 385
	40-Charges de personnel		-139 163
	60-Autres charges	603-Petits mat, outil & pièces	
		606-Fournitures consommables	-7 474
		607-Fournitures administratives	
		608-Produits accueil	0
		614-Locations ponctuelles	-434
		615-Maintenance & entretien	-5 099
		625-Voyages & déplacements	-135
	Total 60-Autres charges		-13 141
Total Revenu Brut d'Exploitation			**24 516**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

COMMENTAIRES ET ANALYSES GOLF DE BADEN VANNES AGGLO



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

✓ Organigramme du site au 31/12/2019

L'organisation du site a changé et s'est stabilisée. L'objectif a été de mettre un responsable par métier de manière à avoir un relai permanent entre le Directeur et les équipes mais aussi d'apporter plus de compétences et de réactivité dans l'opérationnel au quotidien afin d'augmenter notre qualité de service. A noter également que l'équipe terrain s'est étoffée avec un jardinier supplémentaire dans l'équipe par rapport à 2018. Ci-dessous les changements significatifs d'organisation durant l'exercice 2019 :

- Eva Delobel est promue Responsable Accueil
- Antoine Le Gall est recruté en tant que Responsable Enseignement (création du poste)
- Séverine Odic est recrutée en tant que Responsable de Salle au restaurant
- Fergus Drake Lee est recruté en tant que jardinier de golf pour renforcer l'équipe en place

DIRECTION
Lilian THORIS (Directeur)

ACCUEIL
Eva DELOBEL (Responsable Accueil)
Audrey ROULLEY (Chargée de Clientèle)
Claudine LE QUILLIEC (Chargée de Clientèle)
Karla LE BOULAIRE (Apprentie Chargée de Clientèle)

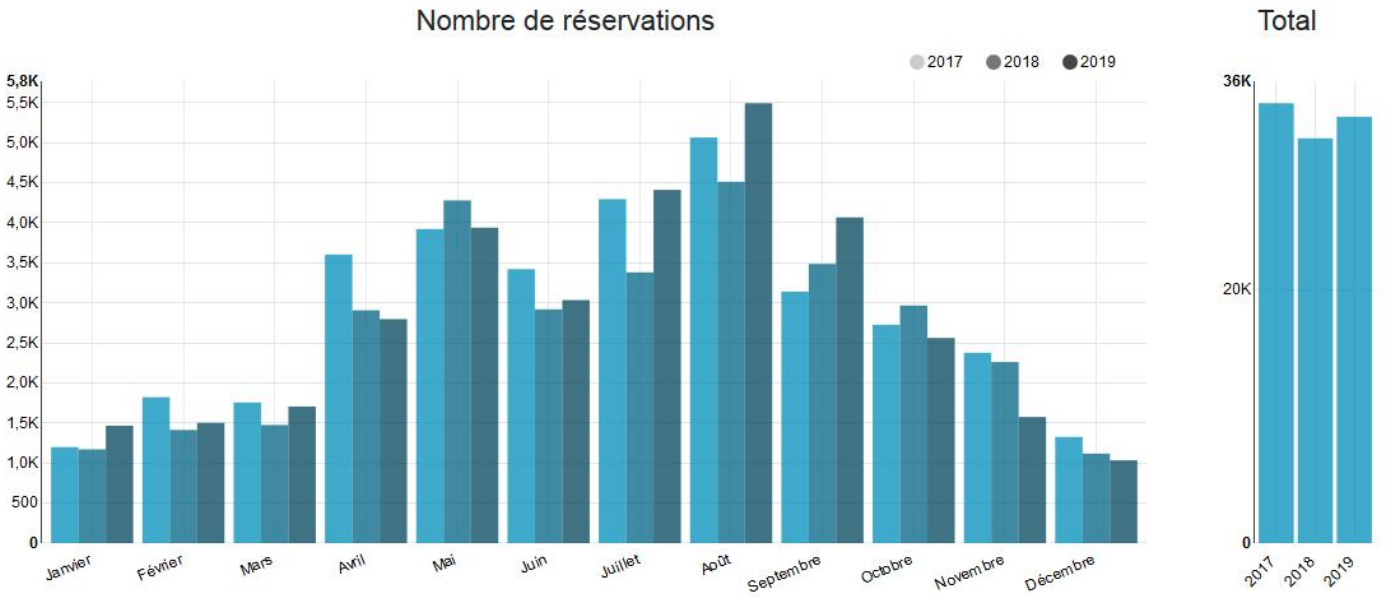
ENSEIGNEMENT
Antoine LE GALL (Responsable Enseignement)
Christophe VANDENTORREN (Enseignant)

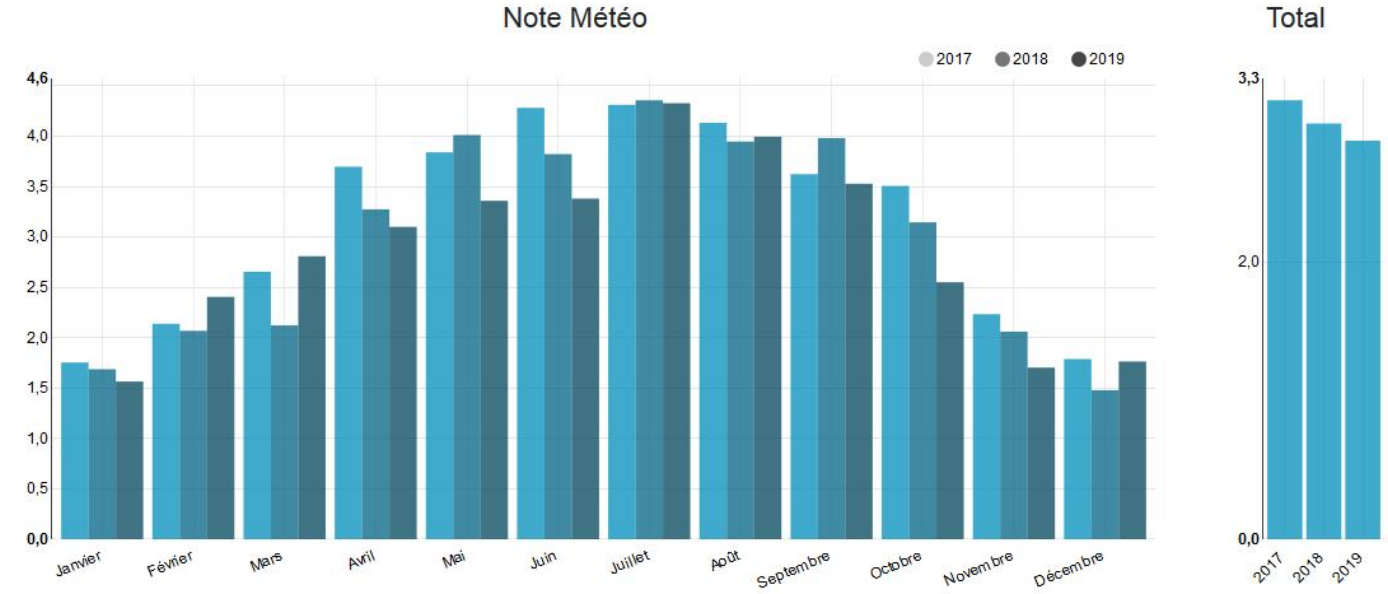
TERRAIN
Mickael JUGUET (Intendant de Parcours)
Mickael BLEUZEN (Adjoint Intendant de Parcours)
Alexandre POIRIER (Jardinier)
Florent GILLOT (Jardinier)
Fergus DRAKE LEE (jardinier)
Angello PROUTEAU (Jardinier)
Romain LE CHENE (Contrat professionnel)

RESTAURANT
Séverine ODIC (Responsable de Salle)
Asshin HAUDESTAINE (Serveuse)
Julien DORSON (Second de cuisine)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

✓ Nombre de réservations et note météo





Ces graphiques nous permettent de constater une légère hausse des réservations entre 2018 et 2019 avec une note météo équivalente sur les 3 premiers trimestres de l'année et qui se dégrade de manière significative sur le dernier trimestre. Voici la lecture à avoir sur notre business :
Il convient d'interpréter la note annuelle météo en regardant le découpage mensuel et de faire le rapprochement avec nos temps forts de commerce. En l'occurrence, on voit que la météo sur les mois de février et mars a été favorable, ce qui nous a permis dans lancer la saison dans des conditions optimales. De plus, on constate que lorsque le parcours est moins impacté par la sécheresse sur juillet/août naturellement il est plus occupé. Cependant, on remarque que la météo a été défavorable sur le dernier trimestre, nous impactant fortement économiquement. Les précipitations exceptionnelles tombées sur ces 3 dernier mois de l'année représentent l'équivalent de ce qu'il pleut habituellement sur une année.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

✓ Les abonnements

	2019	2018	2017
CA abonnement	821 K€ 704 abonnés	827 K€ 708 abonnés	800 K€ 719 abonnés

Périmètre d'ABO

	2018	2019
FRANCE	**332**	**332**
77	332	332
OUEST	**11**	
77	11	
UNISITE	**365**	**372**
77	365	372
Total général	**708**	**704**

Etude par âge

	2018	2019
ADULTE	679	681
-40 ANS	8	17
-30 ANS	11	
-26 ANS		1
-18 ANS	10	5
Total général	**708**	**704**

On constate une stabilisation du nombre d'abonné entre 2019 et 2018. Le golf de Baden est relativement proche de sa capacité maximum de remplissage et l'un des enjeux principal des prochaines années sera de pérenniser ce nombre tout en continuant à former de nouveaux golfeurs.

Cette stabilisation est aussi le résultat d'une météo compliquée sur 2018 qui nous a mis en difficulté sur l'entretien du parcours de par le manque d'eau et cela s'est traduit par des renouvellements d'abonnement plus compliqués à réaliser de par soit une fréquence de jeu moindre des golfeurs sur l'année, soit la fuite vers les golfs voisins car plus « verts ».
A noter également l'ouverture d'une nouvelle structure sur la ville de Theix, dans la zone d'Atlantheix, mais qui sur du long terme à plutôt pour vocation à nous amener des nouveaux golfeurs que de nous en prendre.

Les deux autres tableaux sont sur la répartition de nos abonnés. Il est intéressant de constater que 332 abonnés sur 704, soit 47%, sont sur une formule d'abonnement France leur permettant de pratiquer sur l'intégralité du réseau Bluegreen avec pour rappel 9 golfs en Bretagne dont 6 dans le Morbihan.
On remarque également que 96% des abonnés ont + de 40 ans. Ceci est assez symptomatique d'un territoire qui se veut âgé de par sa population mais aussi un sport qui se veut chronophage et cher dans l'opinion commune bien que nous faisons des efforts à travers notre politique pour casser ces clichés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

✓ Les GF

	2019	2018	2017
CA Green fee	286 K€	274 K€	293 K€

Le chiffre d'affaire des green fees est en hausse sur 2019 par rapport à 2018. Cela s'explique par 3 résultantes :

- Le compact 6 trous a été inauguré en octobre 2018 et nous a permis de proposer une nouvelle offre aux golfeurs,
- La météo nous a été plus favorable sur 2019 que 2018, ce qui a permis d'avoir un flux plus conséquent sur le site,
- Le dynamisme commercial de Bluegreen

Il convient généralement de comparer la somme des chiffres d'affaire abonnement et green fee et il est intéressant de constater que sur le golf de Baden ceci est stable depuis 3 ans à 1,18% près, ce qui permet d'avoir 60% du chiffre d'affaire total du golf de consolidé.

✓ L'enseignement

	2019	2018	2017
CA cours collectifs	74 K€	75 K€	73 K€
CA cours individuels	55 K€	67 K€	59 K€
CA école de golf	16 K€	16 K€	15 K€
CA TOTAL	144 K€	158 K€	147 K€

Le chiffre d'affaire des cours collectifs représente la vente des produits conçus pour les néophytes sur 6 mois et 1 an que l'on vend en majorité lors de nos opérations « Journées Portes Ouvertes ». En 2019, on notera la création de près de 130 nouveaux golfeurs à travers ces produits, en restant sur la dynamique de croissance que l'on a depuis 3 ans.

Le chiffre d'affaire des cours individuels est en baisse car dans notre organisation le nombre d'enseignants est passé à 2 contre 3 en 2018. Il s'agit de la formation de l'élève moniteur qui est arrivée à son terme fin février 2019.

Le nombre d'enfant à L'école de Golf est stable par rapport à 2017 et 2018. Elle compte près de 60 élèves. Notre travail effectué en collaboration avec l'Association Sportive du golf nous permet réellement d'inscrire les jeunes dans une dynamique sportive. De plus, le recrutement d'Antoine Le Gall en tant que responsable de l'enseignement nous a permis d'élever notre niveau de formation qui s'est traduit par des résultats sur le plan sportif à l'échelle nationale et l'obtention du label Sportif en novembre 2019. Ce label est délivré par la Fédération Française de Golf et nous positionne clairement comme une école de Golf de référence sur le département mais aussi sur la région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Ci-dessous l'évolution du classement de l'école de golf de Baden :

	Morbihan	Bretagne	France
2017	3	17	298
2018	3	14	256
2019	3	9	116

Le palmarès 2019 :

Par équipe :
Vainqueur du Morbihan et de Bretagne du trophée des Ecoles De Golf (6 joueurs: 2 U14, 2 U12, 2 U10)
Création d'une équipe U16 garçons (4ème/11) pour nous représenter au championnat de France

En Individuel :
- Morbihan: 20 participants, 5 champions
- Bretagne: 11 qualifiés (5 2018)
- Mérite inter-régions: 4 qualifiés (3 2018)
- France: 1 qualifié (0 2018).

On peut constater que nos efforts se traduisent par des résultats significatifs. Avec notre projet commun avec l'association sportive, nous comptons bien maintenir cette progression tout en continuant à nous donner les moyens. Pour l'association sportive, l'accompagnement des jeunes représente un budget d'environ 13 000€ sur 2019.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

✓ La boutique

	2019	2018	2017
Matériels	113 K€	112 K€	127 K€
Textiles	71 K€	82 K€	93 K€
Accessoires	54 K€	59 K€	62 K€
Total	238 K€	253 K€	282 K€

Le chiffre d'affaire de la boutique est dépendant de la météo, du flux sur le site, des collections présentées et de notre gestion. Sur 2018, notre objectif était de faire au moins le même chiffre d'affaire que 2017. Malheureusement, nous n'avons pu atteindre cet objectif et cela s'est traduit par un stock important en fin d'année qu'il a fallu écouler sur 2019. L'écoulement de ce stock est assez complexe car il nous a amené à commander moins et donc à avoir moins de nouveautés à présenter tout en nous obligeant à vendre notre « mauvais stock » de 2018 à des prix remisés qui entraîne fatalement une baisse de chiffre d'affaire et de marge. A fin 2019, globalement nous avons remis notre stock à un niveau correct et nous sommes donc prêts à faire du bon commerce et mettre en avant des produits correspondant à la consommation de nos golfeurs.



✓ Le practice et les locations

	2019	2018	2017
CA Practice	56 K€	54 K€	60 K€

	2019	2018	2017
CA Locations	31 K€	28 K€	34 K€

L'interprétation des 2 tableaux est assez simple. Ce sont des lignes de chiffre d'affaire qui sont en corrélations avec la fréquentation du golf. Nous avons pu voir précédemment que nous avons subi une légère augmentation des réservations sur 2019 par rapport à 2018 et nous retrouvons cette augmentation dans ces lignes de chiffre d'affaire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

✓ La Restauration



Historiquement, la restauration du golf de Baden était déléguée à un locataire gérant. Le contrat de monsieur et madame De Sousa arrivant à son terme fin février 2018, nous avons lancé un appel à candidature pour la reprise de la gérance du bar/restaurant du golf. Suite à la rencontre de plusieurs candidats, notre choix s'est porté sur l'un mais malheureusement il s'est retiré 10 jours avant l'ouverture prévue. Dans l'urgence dans laquelle nous étions suite au désistement du candidat retenu pour la gestion en dernière minute et dans un souci de continuité de service publique nous avons pris la décision de reprendre la gestion en direct de la partie restauration.

Pour mémoire, Le résultat de l'année 2018 fût encourageant et c'est pourquoi nous avions décidé de conserver la gestion du bar/restaurant sur 2019 avec pour ambition un résultat supérieur à 30K€ avec l'avantage d'avoir la main sur l'intégralité de l'offre sur la structure.

Ci-dessous le compte d'exploitation simplifié pour les exercices 2018 et 2019.

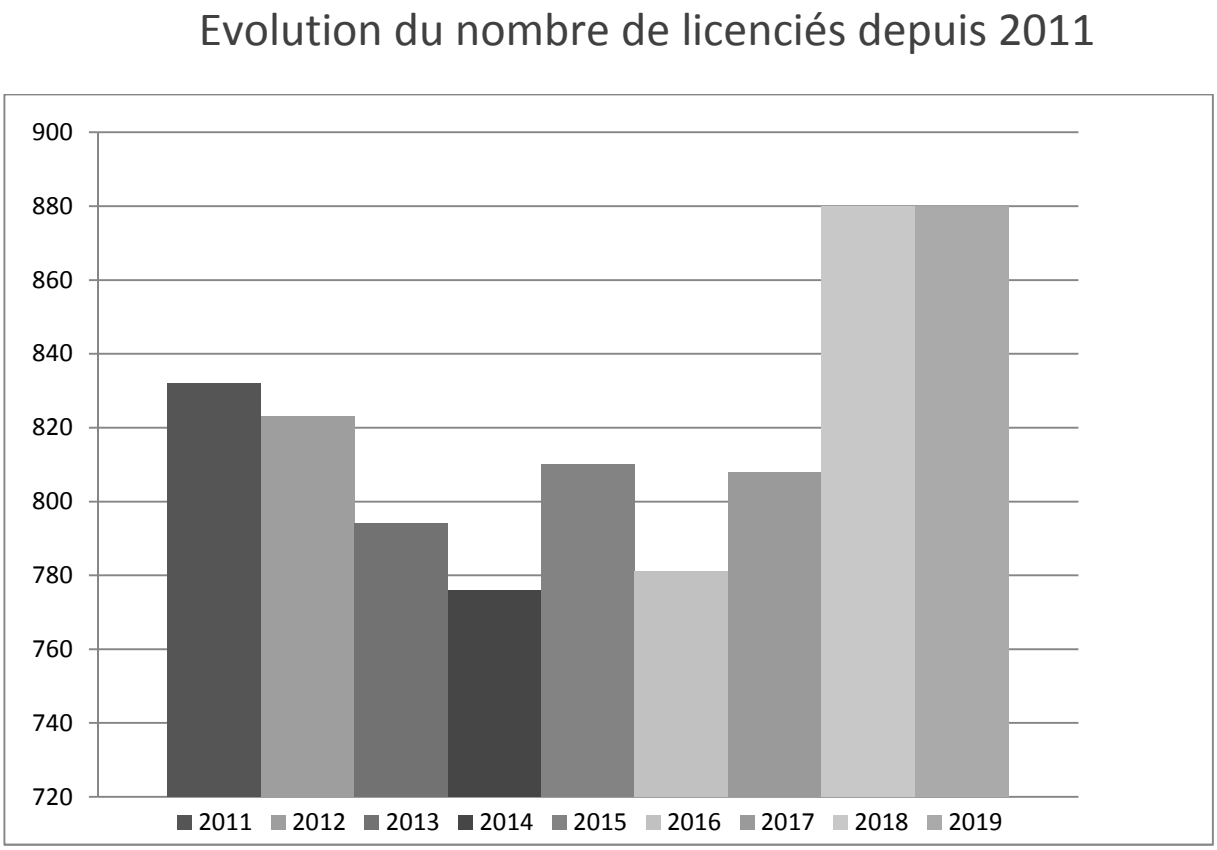
	2019	2018	Répartition % CA 2019	Répartition % CA Théorique
Chiffre d'affaire	260 205 €	242 072 €	100%	100%
Masse salariale	- 139 163 €	- 138 747 €	53%	52%
Coût matière	- 83 385 €	- 86 892 €	32%	30%
Autres charges	- 13 141 €	- 12 221 €	5%	8%
Résultat	**24 516 €**	**4 212 €**	**9%**	**10%**

Il faut savoir qu'à fin novembre 2018 nous étions dans la plaque pour réussir notre challenge et aller chercher les 30K€ de résultat que nous ambitionnons sauf que la météo nous a vraiment rendu la tâche difficile et nous avons réalisé un chiffre d'affaire inférieur de 50% à celui réalisé sur décembre 2018 et donc subis une perte de 8K€ de résultat sur ce mois. Malgré tout nous avons réalisé une année honorable et qui nous conforte dans notre choix de conserver la gestion de la restauration.

Pour la suite, nous avons des projets mais qui à l'heure actuelle sont à l'arrêt avec l'épisode Covid-19.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

✓ Les licences FFGolf



Les 880 licenciés se répartissent de la manière suivante :

- 33% de femmes et 67% d'hommes
- 87 moins de 19 ans
- 50 moins de 13 ans
- 71% de seniors (+ de 50 ans)
- Une moyenne d'âge de 58 ans

Baden est le 2nd golf de Bretagne en nombre de licenciés derrière le golf de Saint Laurent qui en possède 888. Le club se situe à la 74ième place sur 736 Golf en France.

✓ L'Association Sportive du golf

L'AS a pour missions d'organiser les compétitions du club ainsi que les compétitions fédérales s'y déroulants. Elle est également garante du développement sportif sur le site ainsi que l'animation de ses membres et l'intégration des nouveaux golfeurs. Elle a un lien naturellement fort avec Bluegreen, qui lui donne les moyens d'avancer dans ses missions à travers la mise à disposition de l'infrastructure et l'accompagnement des jeunes par exemple.

Voici un petit récapitulatif dans les grandes lignes de l'année 2019 de l'Association Sportive :

- Une situation financière saine

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Stagnation du nombre de membres (536) mais 48 nouveaux membres
- Organisation du premier Grand Prix International HANDIGOLF
- Un fort accompagnement des jeunes de l'école de golf
- Participation aux compétitions fédérales pour représenter le golf de Baden
- 10 Nouveaux sponsors (Compétitions, Tenues des équipes et Grand PrixHandi Golf)
- Participation à des opérations caritatives
- Présence de l'AS au forum des Associations de Baden, Vannes et contribution au Téléthon 2019
- 6920 départs de compétition de gérés
- Vœux personnalisés aux sponsors
- Panneau publicitaire pour sponsors
- …





A noter que Gilles Gouva, Président de l'Association a démissionné. A l'assemblée générale, 8 nouveaux membres sont entrés au bureau de l'association et ont élu Eric Monnin à la présidence. Ci-dessous le nouvel organigramme :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Une note complémentaire rédigée par l'AS est également jointe au dossier. On y trouve un peu plus de détail, notamment sur les résultats sportifs mais également un retour sur nos bonnes relations sur 2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

COMPTE-RENDU TECHNIQUE GOLF DE BADEN VANNES AGGLO



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. Planning entretien courant

a. Entretien des greens

Le principe de notre programme d'entretien des greens consiste en l'élaboration d'un planning d'intervention qui aura les objectifs suivants :

- Limiter l'impact des aérations de printemps sur le CA,
- Garantir des bonnes conditions de jeu sans altérer notre outil de travail,
- Planifier les opérations mécaniques dans le temps pour mieux les organiser (taux d'occupation du parcours),
- Développer de nouvelles méthodes de travail moins contraignantes mais tout aussi performantes.
- Evaluer et contrôler la couche de feutre afin d'adapter un programme personnalisé.

  Le feutre est une accumulation de matière organique superficielle, non décomposée (feuilles, talles, racines mortes…) et son accumulation provoque :
  - Une diminution de la perméabilité à l'air et à l'eau,
  - Une asphyxie du sol et une mauvaise vie microbienne,
  - Une diminution de l'enracinement et une tendance aux arrachements,
  - Une augmentation de maladies, de mousses, algues et pourritures.

Certaines graminées plus traçantes et plus agressives, mais aussi plus riches en lignine produisent plus de feutre.
L'intention des opérations est de **maintenir** l'épaisseur de feutre à un niveau inférieur ou égale à 0,5 cm. Pour réussir cet objectif et au-delà du simple travail mécanique d'aération, il convient de repenser l'entretien du green dans son ensemble (fertilisation, gestion de l'arrosage…).

L'aération des greens

Parmi toutes les opérations réalisées sur un green, l'aération reste la plus contraignante mais de loin la principale manière de maintenir un niveau d'oxygène satisfaisant dans le sol, de faciliter la circulation verticale de l'eau et de limiter la présence de feutre. **La présence de l'eau et de l'air dans le profil de surface permet aux micro-organismes** responsables de la digestion du feutre de se développer et de prospérer. La terminologie employée pour définir les différentes opérations mécaniques peut varier d'un parcours à l'autre. Le terme générique **aération** regroupe diverses techniques :

- Aération à lames (slicing, fentes profondes assez espacées),
- Aération de surface (spiking, poinçonnage de surface, peu profond, dense et quasi invisible),
- Aération à louchets pleins (pointes, croix, baïonnettes, micro-pointes) ou creux (cylindriques, éjection latérale, micro-louchets),
- Décompactage à broches avec plus ou moins d'angle de chasse (Vertidrain, Wiedenmann),
- Aération par injection d'air (Air Green, TTA),
- Aération par injection d'eau (Hydroject).

Il existe de nombreuses machines différentes pour résoudre les problèmes rencontrés tout au long de la vie du green. **L'aération est une pratique primordiale dans l'entretien des gazons**. Les golfeurs doivent comprendre toute l'importance de cette opération.
Pour une aération classique avec extraction (carottage), il convient de définir les bonnes dates d'intervention, ni trop tôt au risque de gêner les conditions de jeu plus longtemps, de favoriser le développement du pâturin annuel au détriment des autres graminées, d'augmenter sensiblement

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

l'apparition de maladies… ni trop tard à cause des fortes chaleurs. Une période bien choisie multiplie par trois l'efficacité de l'opération et donc le retour aux conditions de jeu normale.

Le top dressing

Dans cette stratégie de lutte contre le feutre, le topdressing reste de loin la plus efficace des solutions et la moins contraignante, la plus ancienne mais aussi la plus moderne.
Le topdressing est une opération qui consiste à épandre une fine couche de sable (ou de sable amendé par un conditionneur de sol ou de la matière organique) toutes les 2 à 3 semaines sur le green (0.2 à 0.5 litre/m^2) pour rendre le green plus ferme et plus uniforme. Le topdressing facilite l'infiltration de l'eau et de l'air dans le sol, limite l'accumulation du feutre (dilue) et évite la création du **black Layer** (asphyxie). Il peut être ou non accompagné d'une opération mécanique. On utilisera un sable lavé, extra-siliceux de 600 à 1200 microns.



.

Les niveaux de fertilisation en azote

L'azote source du développement du feutre

En premier lieu, il convient de déterminer le seuil en deçà duquel on ne pourra pas descendre, en fonction du sol, du climat et de l'utilisation qui est faite de la plante.
De 400 unités d'azote en 1990, on est passé à 300 unités au début des années 2000 pour commencer à voir des plans de fertilisation autour de 180 à 200 unités vers 2008.
De nos jours, dans certains cas de figure particulièrement spécifiques, il est même possible de trouver des niveaux de fertilisation de l'ordre de 100 à 130 unités sur greens. Cette réduction des doses a été possible par une meilleure utilisation des unités fertilisantes. Le fractionnement limite le lessivage vers les nappes. On utilise des apports adaptés aux besoins des plantes, tant dans les doses que dans les périodes d'apport, limitant ainsi le développement du feutre. La technicité des engrais modernes permet d'avoir une libération programmée qui colle là encore aux besoins de la plante. La fertilisation liquide est également une solution pour apporter peu et souvent (spoon feeding), tout en s'affranchissant des contraintes liées au jeu de golf (délitement des granules d'engrais). De plus, la notion d'amendement, partiellement oubliée durant des décennies est à nouveau introduite dans les plans de fertilisation. "**Nourris ton sol, il nourrira ta plante**"

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

La gestion de l'arrosage

Le rythme de l'arrosage dépend des conditions climatiques. La quantité d'eau apportée lors de chaque opération doit être suffisante pour humidifier, sans excès, le sol sur une dizaine de centimètres. Il faut donc éviter les arrosages fréquents et légers qui favorisent l'apparition d'un système racinaire peu profond rendant le gazon plus sensible au piétinement et à l'arrachement et, également, plus sensible à la chaleur et à la sécheresse. Mais il faut aussi éviter les arrosages trop abondants, car l'excès d'eau peut entrainer un lessivage des éléments fertilisants (surtout l'azote), un compactage des sols, conditionne le feutre et facilite le développement du pâturin annuel.
Par ailleurs, un profil saturé en eau limitera le développement des micro-organismes aérobies responsables de la dégradation du feutre. En principe, la dose d'arrosage est calculée de façon à couvrir le déficit hydrique hebdomadaire, c'est à dire l'évapotranspiration potentielle de la plante (ETP) soustrait à la pluviométrie. Cette dose d'arrosage est fonction, d'une part, du lieu et de la saison, d'autre part, de la nature du terrain à arroser et donc de sa réserve utile (RU).

Voici un focus lié à la problématique actuelle d'irrigation du golf de Baden :

Le golf de Baden est irrigué avec les eaux pluviales recueillies dans nos bassins mais surtout avec l'eau provenant de la station d'épuration de Pont Claou située sur le long du trou 15. Cette eau venant de la station d'épuration représente près de 80% de notre ressource en eau et sans cette aide l'entretien du parcours serait impossible.
Nous avons appris la fermeture progressive de cette station d'épuration à horizon 2020 pour des raisons de capacité mais également de normes, avec comme future station de rattachement celle du Bono. Un dossier technique piloté par le service développement de Bluegreen a été déposé à la DDTM fin décembre 2019 avec l'aide des différents partis : le SIAEP, SAUR (exploitant des stations d'épuration du Bono et Pont Claou) et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération propriétaire des stations et du golf. Nous avons eu un premier retour de la DDTM et lui avons émis des réponses complémentaires fin avril 2020. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'un retour mais nous sommes plutôt confiants sur l'issue de ce dossier.

En parallèle, GMVA finance et veille à la réalisation des travaux permettant d'acheminer l'eau de la station du Bono vers un bassin de Pont Claou conservé exclusivement pour l'usage du golf et ceci très certainement à horizon 2021.
L'intégralité des données techniques de ce dossier sont connues par les différents partis qui se sont réunis à plusieurs reprises. En 2021, l'irrigation du golf de Baden ne devrait plus être un problème majeur.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Ci-dessous quelques photos de nos outils côté golf :

- Un des deux bassins de stockage



- Forage permettant de récupérer 15m3/heure d'eau

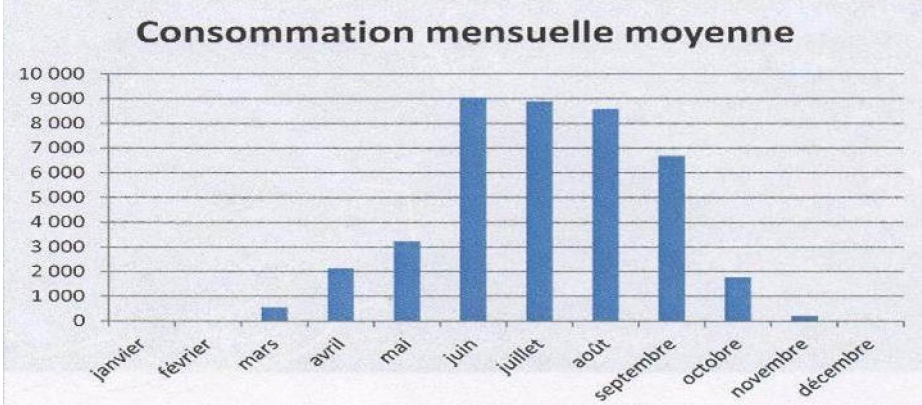


- Pompes envoyant 90m3/heure dans le réseau d'arrosage du golf



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Consommation



Nous consommons environs 45 000m3 d'eau par an avec un arrosage concentré sur la période allant d'avril à octobre. En été, nous pouvons aller jusqu'à l'utilisation de 600m3 d'eau par jour ce qui représente près de 6h d'arrosage.

Les hauteurs de tonte

La hauteur de tonte est un facteur important de l'affaiblissement de la plante. Celle-ci doit être baissée pour répondre à certaines périodes à des besoins spécifiques de préparation d'épreuves, mais lorsque les conditions environnementales sont difficiles (sec et chaud, froid, faible luminosité, humidité ambiante…), les hauteurs de coupe doivent être remontées.
Une augmentation de 0.3 millimètre sur un green tondu à 3 mm correspond à une augmentation de 10 % de la hauteur mais bien plus en terme de surface foliaire car le gain se fait à 100 % sur la partie terminale de la plante et non au niveau du collet, de la gaine ou de la tige.

Regarnissage des greens de golf et inversion de flore

Un green de golf doit obéir à des impératifs de jeu bien précis, en termes d'homogénéité du gazon, de roulabilité, de vitesse, et d'absence de grain, etc. Les graminées qui composent ce gazon doivent aussi pouvoir résister aux tontes les plus rases et être parfaitement adaptées à l'environnement. Bien peu d'espèces réunissent toutes ses qualités, et les agrostides ou les petites fétuques rouges sont, sans conteste, les espèces majeures sur les greens de golf : elles représentent la perfection.
Malheureusement, la plupart des greens de golf sont envahis de pâturins annuels. Certes, les pâturins résistent parfaitement aux tontes, ils peuvent donner un gazon de qualité, à la fois fin et très ras, mais dans tous les cas cette espèce est extrêmement fragile. Son entretien est particulièrement délicat en été (arrosages incessants), et sa sensibilité aux maladies (anthracnose, fusarioses…) entraîne de multiples traitements. De plus, du mois d'avril au mois de juin, les pâturins annuels fleurissent sans arrêt, c'est une réelle gêne pour l'homogénéité et donc pour le putting.
Toutes ces raisons ont conduit les professionnels à développer des techniques de conversion ou d'inversion de flore ; l'objectif est d'introduire de plus en plus d'agrostides dans le tapis végétal, afin d'inverser leur proportion par rapport aux pâturins annuels.
L'inversion ou la conversion est possible grâce à des regarnissages, et on va intervenir au moment même du déclin physiologique naturel des pâturins. La fin de printemps et les mois d'été sont la période la plus propice. On ne peut intervenir qu'avec des espèces plus agressives que le pâturin annuel, c'est l'intérêt des agrostides en cette période estivale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Programme d'entretien

Modélisation de l'entretien d'un green à adapter selon la région, le climat, la ressource en homme et en matériel à disposition et les périodes de haute et basse activité.

Travail mécanique

- **Régénération du gazon** : au printemps, dans le cas d'une couche importante de feutre, annuler et remplacer l'aération par un programme de régénération intensif avec un défeutreur type ROTADAIRON ED 130. Cette opération doit s'effectuer dans une période de végétation active (avril-mai) avec une T° de sol > à 12°C, à une profondeur de 20 à 25 mm (couteau n°3) suivi d'un sablage.
- **Travail d'aération** : prévoir une aération en croix au printemps et une aération Ø 16 mm fin d'été avec extraction, nettoyage et top-dressing. Profondeur 10 cm.
- **Travail à micro-louchets** en juin Ø 8 mm avec regarnissage d'agrostide stolonifère à 5 g/m². Travail en surface à 3 ou 4 cm de profondeur.
- **Décompactage** à broche de 8 mm sans extraction en juillet et octobre sur 0,20 à 0,25 m. Travail vertical sans angle de bêchage.
- **Verticutting** : en avril, mai et septembre en évitant les zones exposées. Uniquement sur des gazons sains et couverts. Ne pas ajouter du stress supplémentaire.
- **Micro aération de surface** : passage de spike une fois par semaine en hiver et en été, et une fois par mois en saison avec un Terraspike.
- **Topdressing** : toutes les opérations mécaniques seront suivies d'un topdressing uniquement en surfaçage à dose faible de 0,5 l/m² avec un sable 0,3/0,6.
- **Extension du travail des greens aux tours de greens.**

Travail du gazon

- **A partir du 1er juillet** : remonter la hauteur de coupe de 15 à 20 % et rouler à la lisseuse 2 fois/semaine à la place de la tonte. Il faut conserver les mêmes qualités de jeu en remontant la coupe mais en compensant par le passage de la lisseuse. Conserver cette technique tout au long de l'année sans dépasser 3 passages / semaine.
- **Limiter le pâturin annuel** : hors période chaude, il faut travailler régulièrement avec un ralentisseur de pousse du type Primo maxx à dose faible soit 0,20 l/ha en mélange avec des engrais liquide toutes les 3 semaines en avril, mai, juin et septembre.
- **Appliquer un programme de fertilisation adapté**.
- **Enlever la rosée sur les greens** : la rosée présente sur les greens est un facteur aggravant du développement des maladies cryptogamiques. L'humidité qui est maintenue une partie de la journée propose aux champignons pathogènes un milieu favorable à leur multiplication. En période où les greens ne sont pas tondus tous les jours, il est impératif de mettre en place une procédure pour enlever la rosée. De même, en période de tonte, modifier, lorsque c'est possible, l'ordre de tonte des trous pour que le green du 18 ne soit pas toujours tondu 2 ou 3 heures après les autres.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

b. Entretien des départs et tours de greens

- **Tonte** : pendant la période de végétation, tonte de 10 à 12 mm, y compris le maintien en état et le réglage du matériel. Le déplacement des marques de départs sera réalisé à chaque tonte.
- **Fertilisation** : apport d'engrais sur toute la surface par épandage après analyse de sol - Voir plan de fumure ci-dessous :

- **Traitement phytosanitaire** : un traitement sélectif des départs contre les adventices.
- **Aération / Décompactage** : passage d'un aérateur ou décompacteur à broches à raison de 100 trous/m^2 d'une profondeur de 10 à 20 cm et d'un diamètre de broches de 12 à 19 mm.
- **Divoting / Regarnissage** : ce poste comprend le regarnissage manuel avec un mélange sable-organique + ray grass anglais des zones dégradées des départs. Déplacer systématiquement les marques de départs, avec une rotation de 2 à 6 mètres minimum suivant la configuration et la superficie des tees. Cela aura pour effet direct d'éviter les déformations de surface, la dégradation trop marquée des surfaces gazonnées, facilitant la régénération naturelle et limitant par voie de conséquence les opérations de divoting.

c. Entretien des fairways

- **Tonte** : pendant la période de végétation, 14 à 20 mm de hauteur sur l'ensemble des fairways. Il n'est pas compris de ramassage du gazon sur les fairways. La tonte est effectuée avec une tondeuse hélicoïdale à 9 ou 11 lames.
- **Fertilisation** : plan de fertilisation en fonction des besoins et des critères d'analyse de sol
- **Traitement sélectif** : un traitement en mai
- **Opérations mécanique** : Blue Green propose l'amélioration du drainage des fairways par la mise en place d'opération de décompactage. Cette opération mécanique est réalisée à l'aide d'un matériel spécifique « **Shockwave** » (décompacteur à lames) et consiste à décompacter le sol latéralement avec pour effet d'améliorer d'une part le drainage de surface par action directe sans déformation et d'autre part la réduction des besoins en engrais et produits de phytosanitaires. Il stimule le développement racinaire de la plante et La vie microbienne du sol est intensifiée par l'accroissement des échanges d'air et d'eau. De ce fait, la décomposition de la matière organique (feutre) est plus rapide. Il favorise la pénétration de l'eau et des éléments fertilisants, le tallage est augmenté et réduit les risques de maladies cryptogamiques.
- **Conversion de flore** : Blue Green propose également la conversion de flore des fairways, l'objectif étant de trouver des espèces ou des variétés de gazon adaptées au site. Les graminées seront choisies pour leur bonne résistance aux maladies, à la sécheresse et au piétinement. Au sein de chaque espèce, les variétés les mieux notées au catalogue officiel du GNIS ainsi qu'au catalogue européen, seront retenues pour effectuer le regarnissage. Ces graminées remplaceront progressivement les anciennes variétés plus sensibles et plus gourmandes, permettant à terme une économie d'eau ainsi que la diminution des traitements phytosanitaires et des apports de fertilisants. Par exemple, sur fairways, utilisation de **fétuques élevées** (en mélange) pour avoir une meilleure résistance aux maladies et aux conditions sèches de l'été.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

d. Entretien des roughs et semi-roughs

- **Tonte des pré-roughs** : pendant la période de végétation, les tontes seront réalisées toutes les semaines sur l'ensemble des pré-roughs. Il n'est pas compris de ramassage du gazon. La tonte sera effectuée avec une tondeuse rotative à plateau mulching.
- **Désherbage sélectif** : localisé en fonction des besoins.
- **Débroussaillage des abords du parcours** : finition à la débroussailleuse ou avec les tondeuses sur coussin d'air. Ce poste comprend le débroussaillage manuel des zones de jeux non accessibles au matériel de tonte (talus enherbé, butte de bunkers…).

e. Entretien des bunkers

- **Ratissage** : passage régulier, 1 fois / semaine et 2 fois en saison, du râteau à bunker sur toute la surface des bunkers y compris les finitions (relèvement manuel du sable sur les bords du bunker, ramassage des cailloux et des déchets, désherbage) et remise en place des râteaux.
- **Découpe et désherbage** : délimitation propre des bords de bunker par le passage d'un coupe bordure mécanique, le désherbage et le ramassage des déchets suivi d'un soufflage.
- **Rechargement** : prestation réalisée pour obtenir une épaisseur minimum de 8 cm.
- **Tonte des talus** : à l'aide des tondeuses sur coussin d'air.
- **Remontage du sable** : selon les besoin et la météo.

f. Changement des positions de drapeaux, poubelles et lave-balle

Ces opérations seront effectuées au minimum 1 fois / semaine. Lors de compétitions, elles seront répétées autant de fois que nécessaire.

g. Entretien des abords

- **Gestion forestière** : ce poste comprend l'élagage et/ou l'abattage des arbres autour des greens/départs et fairways pour donner de l'air et de la lumière au gazon mais aussi pour faciliter le jeu.
- **Entretien des abords du club-house et parking** : taille, tonte, désherbage et soufflage.
- **Entretien des fossés et sorties de drains** : cette prestation comprend le débroussaillage et le nettoyage des fossés pour favoriser les évacuations des eaux.
- **Entretien des circulations** : entretien des chemins voiturettes, des allées et des terrasses club house et accueil. Un suivi de propreté des terrasses et des cheminements sera effectué aux abords du clubhouse par un désherbage.

h. Maintenance du practice

- **Tonte du practice** : une tonte / semaine en période de végétation.
- **Nettoyage et gestion des tapis** : trois fois par semaine les aires de practice sont soufflées, y compris la rotation d'un quart de tour des tapis pour répartir l'usure.
- **Fertilisation** : aucune fertilisation n'est réalisée sur le practice.
- **Désherbage sélectif**. Un désherbage tous les 5 ans
- **Ramassage et nettoyage des balles** y compris le week-end.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- **Clôture** : entretien des pieds de clôture, vérification des filets et grillages si nécessaire.
- **Nettoyage des abris du practice** : 5 nettoyages/ semaine en haute saison.

i. Entretien du système d'arrosage

Cela comprend l'entretien, la remise à niveau en cas de besoin, le remplacement des arroseurs, l'entretien des électrovannes, le remplacement des électrovannes. Il est prévu la remise en marche de la station de pompage.

- **Nettoyage des arroseurs.**
- **Suivi hydrique** : en saison au démarrage, il est prévu l'analyse complète (répartition pluviométrique et contrôle des buses).
- **Remise à niveau des arroseurs.**
- **Bassinage des greens** : le bassinage des greens correspond à un arrosage réalisé à la main pour apporter un complément d'eau sur les zones les plus sèches sans sur-arroser les zones adjacentes. Cette pratique permet de limiter la consommation en eau, apporter un mouillant avec l'utilisation de cartouches de produit et d'un applicateur, limiter l'impact des zones de "dry Patch"

j. Entretien, renouvellement du mobilier de parcours

On entend par mobilier de parcours : les panneaux de départs et de signalisation, les bancs, les poubelles, les lave-balles… La finalité est d'effectuer toutes les réparations nécessaires, et si besoin, renouveler ces matériels afin d'optimiser le confort des golfeurs sur les installations.

2. Actions de développement durable et biodiversité

Consciente de sa responsabilité, Blue Green s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche à la fois ambitieuse et concrète baptisée **Golf et Nature**. La démarche porte sur la **protection du patrimoine naturel allant de pair avec un entretien des parcours à faible impact environnemental et une utilisation rationnelle de l'eau ;** le tout, bien sûr, avec une attention permanente à la qualité de jeu irréprochable proposée aux golfeurs.

Dans le cadre de sa démarche Golf et Nature, Blue Green a capitalisé son expérience et expertise par l'élaboration en 2015 d'un **guide de bonnes pratiques pour la gestion écologique des golfs**.

Ce guide, qui rassemble une **trentaine de bonnes pratiques** structurées autour des 3 thématiques identifiées comme prioritaires par Blue Green -l'eau, l'entretien raisonné des parcours et la protection de la biodiversité- accompagne la démarche environnementale déployée sur l'ensemble des golfs Blue Green et en particulier sur le golf de Baden.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



DEMARCHE GOLF & NATURE

Guide des bonnes pratiques
de gestion écologique des golfs Blue Green

18] Effectuer un fauchage tardif des milieux ouverts herbacés

Objectif de préservation

Sur les golfs, les milieux ouverts situés hors des espaces de jeu sont parmi les éléments les plus intéressants écologiquement. Gérés en prairies de fauche, ils sont susceptibles d'accueillir un grand nombre d'espèces qui y trouvent nourriture et abris. Les prairies sont attractives pour les pollinisateurs (papillons, abeilles, etc.) et pour les orthoptères (criquets, sauterelles, etc.). Les insectes forment à leur tour des ressources alimentaires pour les oiseaux, les mammifères, etc.
Ces milieux ouverts deviennent de plus en plus rares dans la nature, leur conservation est d'autant plus importante sur les espaces gérés par l'homme.

Pratique de gestion

Réaliser une fauche annuelle tardive des prairies, avec exportation des végétaux. La fauche tardive permet à la flore et à la faune présente dans ces milieux d'achever leur cycle de reproduction.

Concrètement

Identifier sur les parcours les zones les plus pertinentes par rapport aux contraintes de jeu, des zones entières de roughs pouvant d'ailleurs être renaturées (plus la surface est importante, plus le milieu est intéressant pour la biodiversité).

La fauche annuelle s'effectue :

- à l'automne ou en hiver, à partir du mois d'octobre ;
- préférentiellement par temps chaud et sec, en milieu de journée car c'est le moment où les insectes sont les plus vifs et les plus aptes à s'échapper ;
- du centre de la parcelle vers l'extérieur pour faciliter la fuite des oiseaux, insectes et petits mammifères ;
- les résidus de fauche sont laissés 3 à 4 jours sur place pour permettre aux insectes piégés de retrouver leur milieu d'origine avant d'être exportés pour éviter l'enrichissement du sol en nutriments.

Où ? : zones du golf concernées

Roughs, zones libres entre les zones de jeu

Espèces concernées

Flore patrimoniale, insectes oiseaux des milieux ouverts, micromammifères, reptiles

Coûts

Pas de coûts additionnels - des économies possibles liées aux tontes moins fréquentes

Indicateur de suivi

Diversité des plantes et de l'entomofaune (suivi par inventaires périodiques)

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept. Oct. Nov. Déc.

Périodes favorables à la mise en oeuvre de la pratique

Guide Golf & Nature – Blue Green Page 24 sur 50

Blue Green s'engage à poursuivre et à renforcer sa démarche en cohérence avec les attentes de la collectivité et a construit un programme d'action autour des 4 axes suivants :

- L'excellence environnementale dans l'exploitation quotidienne,
- La mesure et le suivi des performances environnementales au travers d'indicateurs pertinents,
- Une labellisation environnementale pour une reconnaissance externe de l'exemplarité du golf de Baden,
- La sensibilisation et la pédagogie environnementale.

L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE POUR LE GOLF DE BADEN

Blue Green s'engage à mettre en place des pratiques durables pour l'exploitation du golf de Baden qui répondront au double objectif d'assurer la qualité de jeu tout en préservant l'environnement.

a. Diagnostic environnemental

Le déploiement de la démarche Golf et Nature sur le golf de Baden a été marqué par :

- Un diagnostic écologique faune flore complet mené en 2013 par la LPO, partenaire national de Blue Green pour l'accompagner dans le déploiement des meilleures pratique en faveur de la protection de la biodiversité sur les golfs. Un plan d'action écologique, défini selon les enjeux locaux identifiés, est défini et déployé sur le golf,
- Un diagnostic du système d'arrosage mené en 2016 par SIREV, partenaire spécialisé, pour identifier les actions d'optimisation

En tenant compte des diagnostics déjà réalisés mentionnés ci-dessus, Blue Green prend l'engagement suivant :

- **Réalisation d'un diagnostic écologique faune flore de suivi en 2020** qui permettra d'évaluer les progrès réalisés par rapport à l'état initial observé en 2013. Le diagnostic sera réalisé par la LPO selon les protocoles mis en œuvre pour le diagnostic initial.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

b. Nos pratiques environnementales

Une exploitation à faible impact environnemental

Les dispositions de Blue Green en faveur d'une exploitation à faible impact environnemental sont décrites en détail dans l'item PROGRAMME D'ENTRETIEN.

En matière d'exploitation, elles portent spécifiquement sur :

- La **gestion durable de la ressource en eau** : optimisation de l'arrosage pour minimiser les prélèvements en eau avec notamment l'individualisation des arroseurs de greens, le remplacement de tous les arroseurs du golf et l'utilisation de sondes de sol (hygrométrie, température et conductivité)
- La **préservation des sols** par un entretien raisonné des parcours : réduction des consommations d'intrants - engrais et produits phytosanitaires - et sélection autant que possible de produits naturels moins impactants sur l'Homme et l'environnement.
- La **maîtrise énergétique et la réduction de l'empreinte carbone** : réduction des consommations énergétiques notamment du parc matériel en privilégiant des achats de tondeuses à technologie hydride, parc voiturettes constitué à 100 % de voiturettes électriques, éclairage basse consommation, production d'énergie renouvelable.
- Le **tri et la valorisation des déchets** selon des filières respectueuses de la réglementation et de l'environnement.

Objectifs de gestion

Les principaux enjeux de gestion du golf concernent l'augmentation de la surface de prairies gérées de manière écologique, c'est-à-dire par une fauche annuelle tardive. Cette action permettra le développement d'une plus grande diversité floristique et entomologique (insectes). De manière générale, il est nécessaire d'adapter le calendrier d'entretien de la végétation du site afin que les interventions soient réalisées en dehors de la saison de reproduction des espèces. Enfin, les plans d'eau représentent un fort enjeu car ils accueillent plusieurs espèces patrimoniales mais présentent un potentiel encore non exprimé. Leur gestion en faveur de la biodiversité (restructuration et végétalisation des berges notamment) permettra à une plus grande richesse biologique de s'y développer.

Le plan d'action du golf de Baden est construit autour de 9 objectifs de gestion, classées par importance de priorité :

Objectif	Objectif opérationnel	Habitats ou espèces visés	Priorité
Maintenir et conforter la présence des espèces patrimoniales	*Gestion respectueuses des cycles de vie animale et végétale*	*Roughs*	**1**
	Implantation de nichoirs spécifiques	*Boisement*	**2**
Favoriser l'implantation de	*Gestion des berges*	*Amphibien, libellules*	**1**
	Fauches tardives	*Lépidoptères et orthoptères*	**1**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

nouvelles espèces	*Conserver les arbres morts et le lierre*	*Végétation, insectes et toute la chaine alimentaire*	**2**
	Implantation de nichoirs spécifiques (Martin pêcheur)	*Plan d'eau, Martin pêcheur*	**2**
Réduire l'impact environnemental	*Diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires*	*Végétation, insectes et toute la chaine alimentaire*	**1**
	Créer des composts	*Fertilisation organique sur les zones de jeu*	**2**
Suivre l'évolution des habitats et des espèces	*Mettre en œuvre tous les cinq ans une phase d'inventaire suivant les protocoles standardisés*	*Espèces patrimoniales, toutes espèces, habitats*	**1**

c. Priorité de gestion des golfs Blue Green

Les préconisations rendues par les experts naturalistes de la LPO chargés des diagnostics écologiques sont spécifiques à chaque site. Néanmoins, les plans de gestion présentent des similitudes en raison des particularités de gestion propres aux terrains de golf. En les comparants, on peut ainsi déterminer des grands types de mesures et leur attribuer des priorités au sein de la gestion écologique d'un golf.

- **Gestion extensive des prairies, pelouses et friches (dont roughs)**

Les milieux ouverts et semi-ouverts non utilisés pour le jeu sont l'un des principaux atouts écologiques des golfs. Ils représentent parfois des surfaces importantes et la gestion qui y est préconisée est souvent assez simple à mettre en œuvre. Pour ces raisons, ils constituent une cible prioritaire pour la démarche de gestion écologique de Blue Green.

Les roughs et autres milieux prairiaux doivent être fauchés de manière adaptée : au maximum une fois par an à l'automne, voire de manière plus espacée (tous les trois ans par exemple). Cette gestion permet aux espèces de faune et de flore de ces milieux de réaliser leur cycle de vie et notamment leur reproduction qui intervient essentiellement pendant le printemps et l'été. Il est aussi nécessaire d'exporter les résidus de fauche et de coupe afin d'éviter l'enrichissement du milieu, qui menacerait la diversité floristique.

Certains milieux ouverts ou semi-ouverts peuvent aussi être laissés en libre-évolution. C'est le cas de certaines friches, landes, dunes, pelouses maigres, etc. Cette absence d'entretien permet à la nature de s'y exprimer librement.

Ces mesures de gestion sont simples techniquement et économiquement à mettre en œuvre. Elles peuvent même représenter des économies d'entretien.

- **Protection et restauration des milieux aquatiques et des zones humides**

La présence de plans d'eau et de zones humides au sein des terrains de golfs leur confère également une valeur écologique intéressante, à condition qu'ils soient gérés de manière adaptée. Les plans d'eau, mares et cours d'eau des golfs présentent fréquemment une configuration défavorable à la biodiversité : berges abruptes et rectilignes, peu de végétation rivulaire, présence de poissons introduits, eutrophisation, etc.

Les principaux enjeux vis-à-vis de ces espaces sont donc la restructuration des berges en pente douce, la mise en place d'une bande végétalisée autour des pièces d'eau, l'élimination des poissons dans une partie des bassins au moins, voire la création de milieux aquatiques lorsqu'ils ne sont pas présents (ou de manière insuffisante). Ces actions permettront à une flore et une faune (amphibiens, odonates, oiseaux, etc.) plus

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

diversifiée et abondante de recoloniser ces lieux et de leur conférer un fort intérêt écologique à l'échelle locale (Trame verte et bleue).

N.B. : de très nombreuses espèces ne sont pas strictement inféodées à un type de milieu et ont besoin de plusieurs habitats pour réaliser leur cycle de vie. La présence de milieux aquatiques et humides sert donc aussi à la mise en place d'une mosaïque de milieux, au bénéfice d'espèces forestières, des prairies, des landes, etc.

- **Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires**

L'utilisation de pesticides sur les golfs est très dommageable pour la biodiversité, de même que l'emploi de fertilisants. Ils diminuent fortement la ressource alimentaire de nombreuses espèces et réduisent la diversité végétale terrestre et aquatique. La diminution de leur usage pour la gestion des espaces verts des golfs est un enjeu très important, d'autant plus que les objectifs du Plan Ecophyto 2022 imposeront aux golfs de ne plus en utiliser à cette date.

- **Lutte contre les espèces invasives**

Les espèces invasives représentent une problématique récurrente pour de nombreux golfs. La relative faible diversité floristique et faunistique de ces espaces verts peut faciliter leur propagation, au point qu'il peut être difficile de s'en débarrasser. Il est donc nécessaire d'effectuer une veille et une lutte régulière contre leur propagation sur tous les sites. Les préconisations rendues par les expertises montrent qu'elles représentent un problème sur une grande partie des golfs. Notons que l'éradication de certaines espèces peut être très compliquée et que la démarche doit respecter des critères spécifiques, sous peine d'être contre-productive. Dans tous les cas, la prévention reste la meilleure solution.

- **Préservation ou création de lisières et zones de transition entre milieux**

Les milieux de lisières, ou écotones, représentent des habitats très intéressants pour la faune et la flore en raison de leur position à l'interface des milieux (prairies-forêts, plan d'eau-prairies, etc.) Ils fournissent des refuges et une nourriture abondants pour de nombreuses espèces. Très souvent trop rares sur les golfs, leur restauration et leur conservation ne demandent qu'une adaptation peu ou non coûteuse des mesures de gestion de la végétation existantes. Exemples : zone tampon non fauchée autour des haies et arbres, ceinture de végétation autour des plans d'eau, etc.)

- **Restauration et conservation des boisements**

Les boisements présents sur les golfs prospectés ne sont pas toujours identifiés comme des milieux prioritaires pour la gestion écologique des terrains, souvent en raison de leur mauvais état de conservation (espèces d'ornement, plantations homogènes, fréquentation, etc.) et de la faible valeur ajoutée d'éventuelles mesures de gestion écologique. Néanmoins leur restauration peut être très intéressante dans certains cas (boisements mixtes, matures, vergers, golfs peu diversifiés, etc.) et permettre l'installation d'espèces forestières patrimoniales.

Notons que la conservation des arbres remarquables, arbres à cavités, bois mort, lierre (etc.) constitue une mesure presque incontournable de la gestion écologique des golfs, dans la mesure où les éléments conservés ne présentent pas de danger pour la sécurité des personnes. Elle est en effet très simple et primordiale pour la biodiversité.

- **Recréation d'habitats pour la faune et la flore : nichoirs, gîtes, mares**

Certains golfs présentent des potentialités en termes d'habitats de chasse pour certaines espèces mais peu d'offre de gîtes et refuges, notamment pour la reproduction. La plupart des diagnostics préconisent ainsi la mise en place de gîtes, nichoirs et refuges pour les oiseaux, les chiroptères, les reptiles et amphibiens ou les insectes. En outre, ces installations sont d'excellents supports de sensibilisation pour des publics variés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Notons qu'il est souvent préférable de privilégier les gîtes spécifiques pour espèces localement peu communes que les modèles généralistes.

- **Evaluation des mesures de gestion réalisées**

La mise en place de mesures de gestion doit permettre de constater une évolution positive de la biodiversité sur le long-terme. Pour évaluer les améliorations produites sur les golfs, il sera nécessaire de réaliser un bilan d'évolution plusieurs années après la mise en œuvre des mesures (5 ans environ).

- **Amélioration des connaissances naturalistes**

Sur certains golfs, il peut être intéressant de poursuivre le travail de diagnostic en étudiant des groupes d'espèces non compris dans l'évaluation réalisée ou en approfondissant les prospections sur certains d'entre eux en fonction des enjeux identifiés au préalable, des spécificités du golf et de l'intérêt de ses gestionnaires. Ce travail peut non seulement affiner les mesures de gestion mises en place sur les golfs mais également représenter pour Blue Green une contribution non négligeable à la collecte de données sur la biodiversité à l'échelle locale, voire aux politiques publiques engagées par l'Etat (Atlas de la biodiversité communale, SINP, etc.)



d. Bilan des actions en faveur de la Biodiversité

Blue Green et la LPO travaillent de concert sur une démarche d'intégration de la biodiversité au sein de l'entreprise Blue Green. Le tableau ci-après présente le bilan des principales actions mises en œuvre par Blue Green en 2018 suite au diagnostic en matière de préservation de la biodiversité sur le golf de Baden :

Principales actions mises en œuvre	
Fauche tardive annuelle des roughs et prairies	Maintien de la fauche tardive Augmentation de la superficie des prairies de fauche
Gestion des milieux humides	Curage de l'étang autour du départ du 9 et restructuration des berges.
Gestion différenciée	semis de jachères fleuries

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Lutte contre la flore invasive	Destruction systématique du Baccharis
Entretien d'arbres-têtards	Création de nouveaux arbres-têtards

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. Récapitulatif des Travaux et investissement : 63K€ sur 2019

CATEGORIES	DESIGNATION DE L'ACQUISITION	ENGAGES 2019
ARROSAGE	GEO HYDRO INVESTIGATION - FORAGE	1 100,00
ARROSAGE	UNITUD - ETUDE SUR REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES DE LA STATION EPURATION DU BONO	4 187,00
GROS MATERIEL - TURF	RANSOMES JACOBSEN - GP 400 DIESEL 18,8 CV AVEC ARCEAU-SERIE GY500416	26 440,64
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - ARMOIRE FROIDE GN2/1 POSITIVE 1 PORTE ET ACCESSOIRES	1 520,80
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - DESSERTE DESSOUS COMPTOIR 2 PORTES	1 590,00
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - PLONGE ET ETAGERES MURALES	755,00
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - TOASTER	690,00
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - COUPE FRITE	220,00
GROS MATERIEL - TURF	SOFIMAT - GATOR ELECTRIQUE JOHN DEERE SERIE 1MO4XE22JKM140092	12 500,00
AMENAGEMENT TERRAIN	BERTHO LAMOUR - COMPRESSEUR TWINAIR	704,00
AIRE DE LAVAGE	API - PISTOLETS AIRE DE LAVAGE CLIENTS	2 097,00
CLUB HOUSE	SAINT GOBAIN - CHANGEMENT MENUISERIE ALU ET VITRAGE	2 500,00
ARROSAGE	SIREV - REMPLACEMENT ELECTROVANNES	8 871,90
	TOTAL INVESTISSEMENTS HT - 2019	**63 176,34**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

DSP AQUAGOLFE SURZUR

Rapport d'activité 2019

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



AQUAGOLFE
ESPACE AQUATIQUE DE L'AGGLO
SURZUR

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Objet de la délégation

Cette délégation concerne la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique Aquagolfe Surzur pour le compte de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Le contrat a été conclu en 2016 pour une durée de 6 ans à compter de la mise à disposition des équipements par le délégant, soit jusqu'au 30 avril 2022.

Délégation de service > 3ème année pleine de délégation pour Equalia

Fréquentation globale du site en 2019 > **142 690 usagers**

Activités > **46 heures par semaine**

Scolaires > **16 118 enfants accueillis**

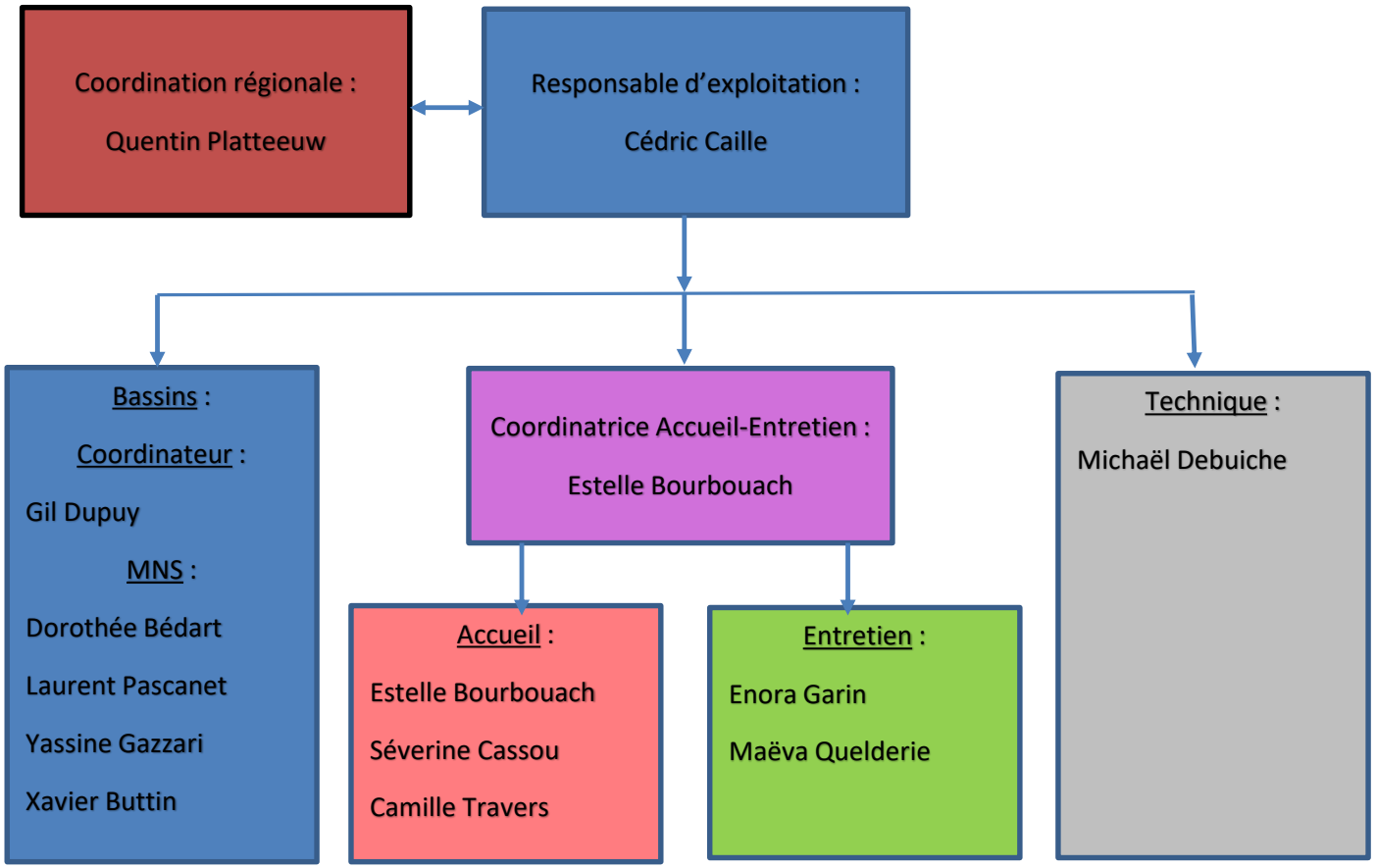
Détente > **11 007 usagers**

Equalia

Le service au public

ORGANIGRAMME

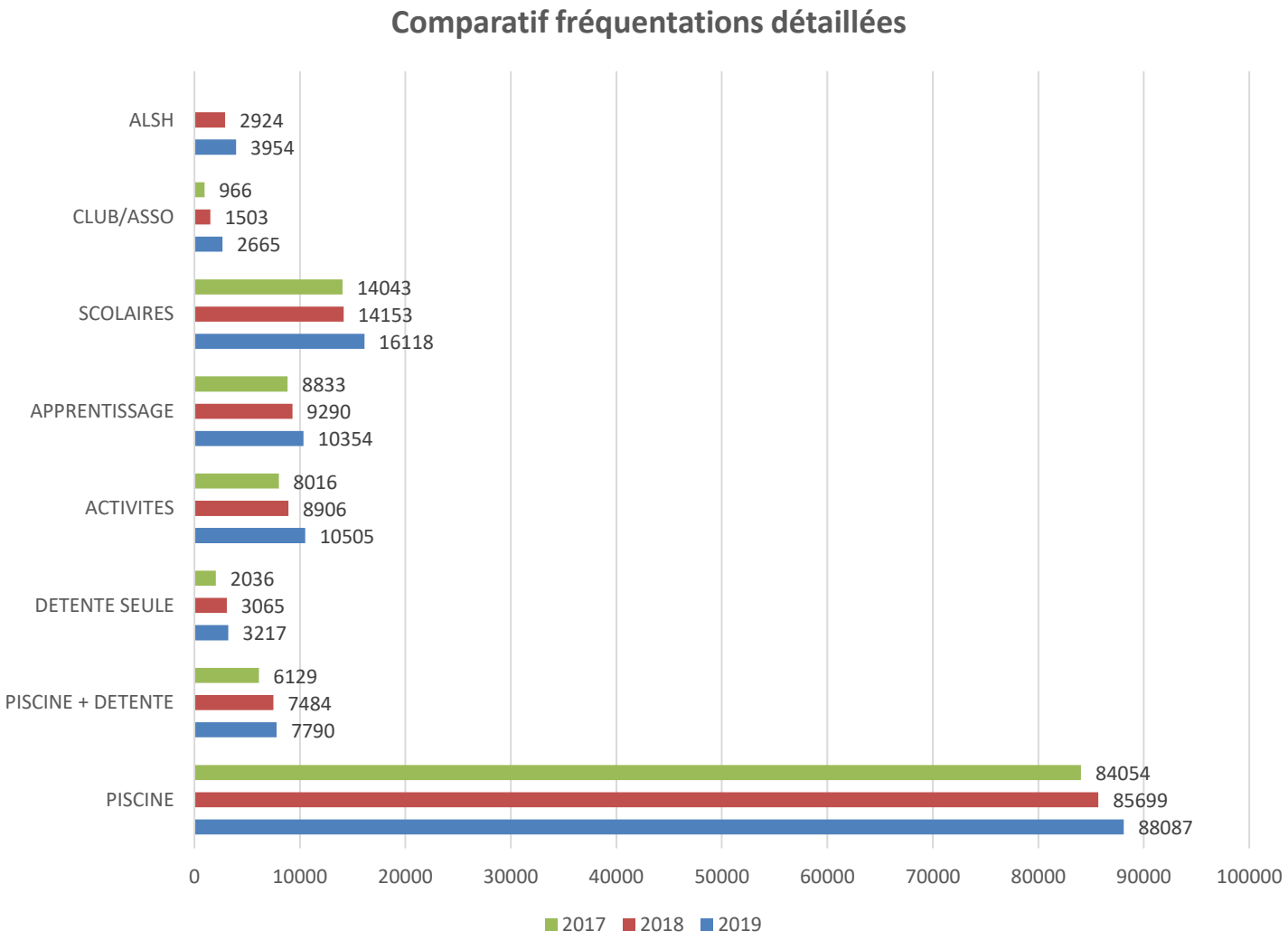
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Soit 12 agents sur le site : 11 ETP et 1 Temps partiel
Recrutement de saisonniers pour la période estivale

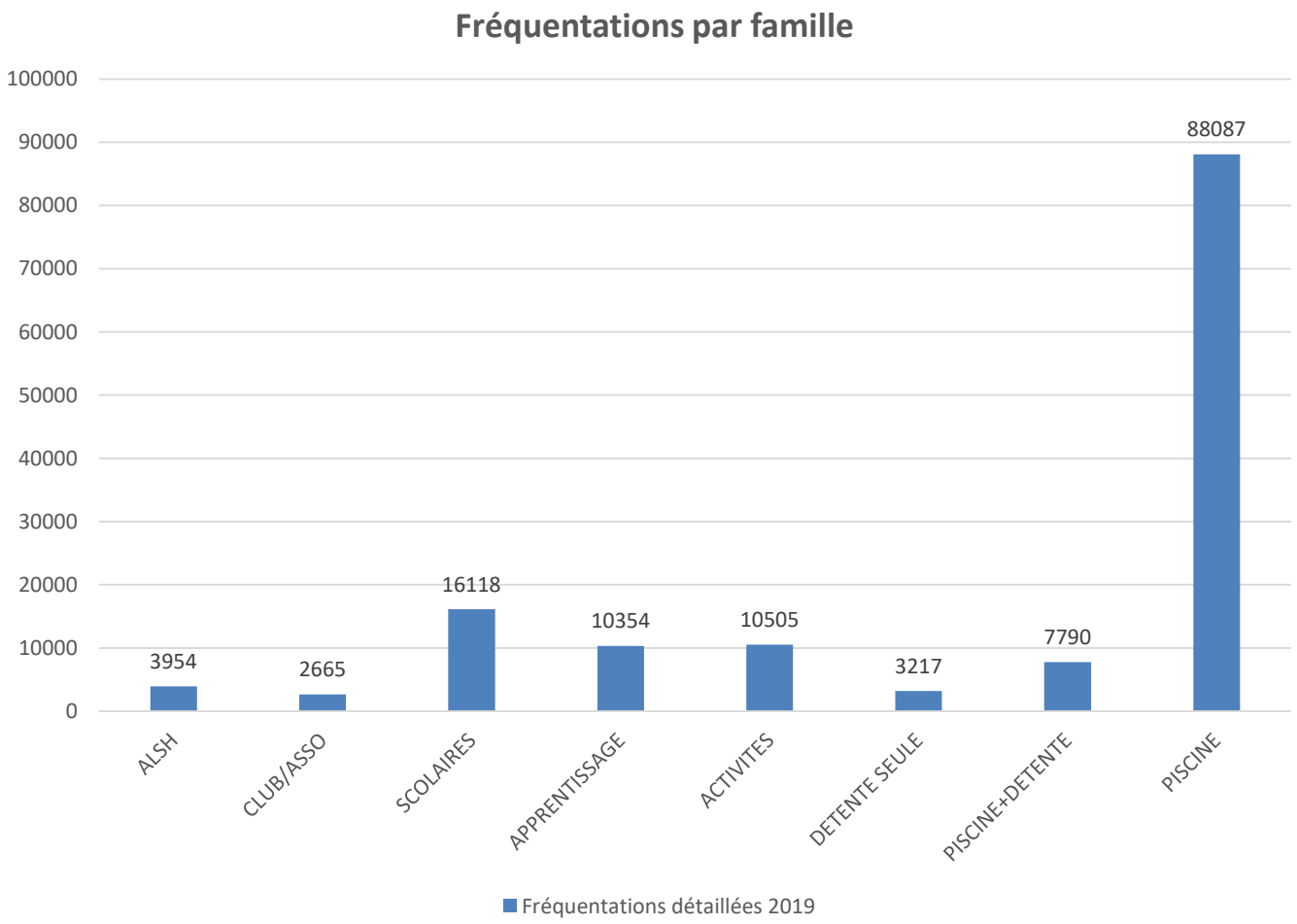
FREQUENTATIONS 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



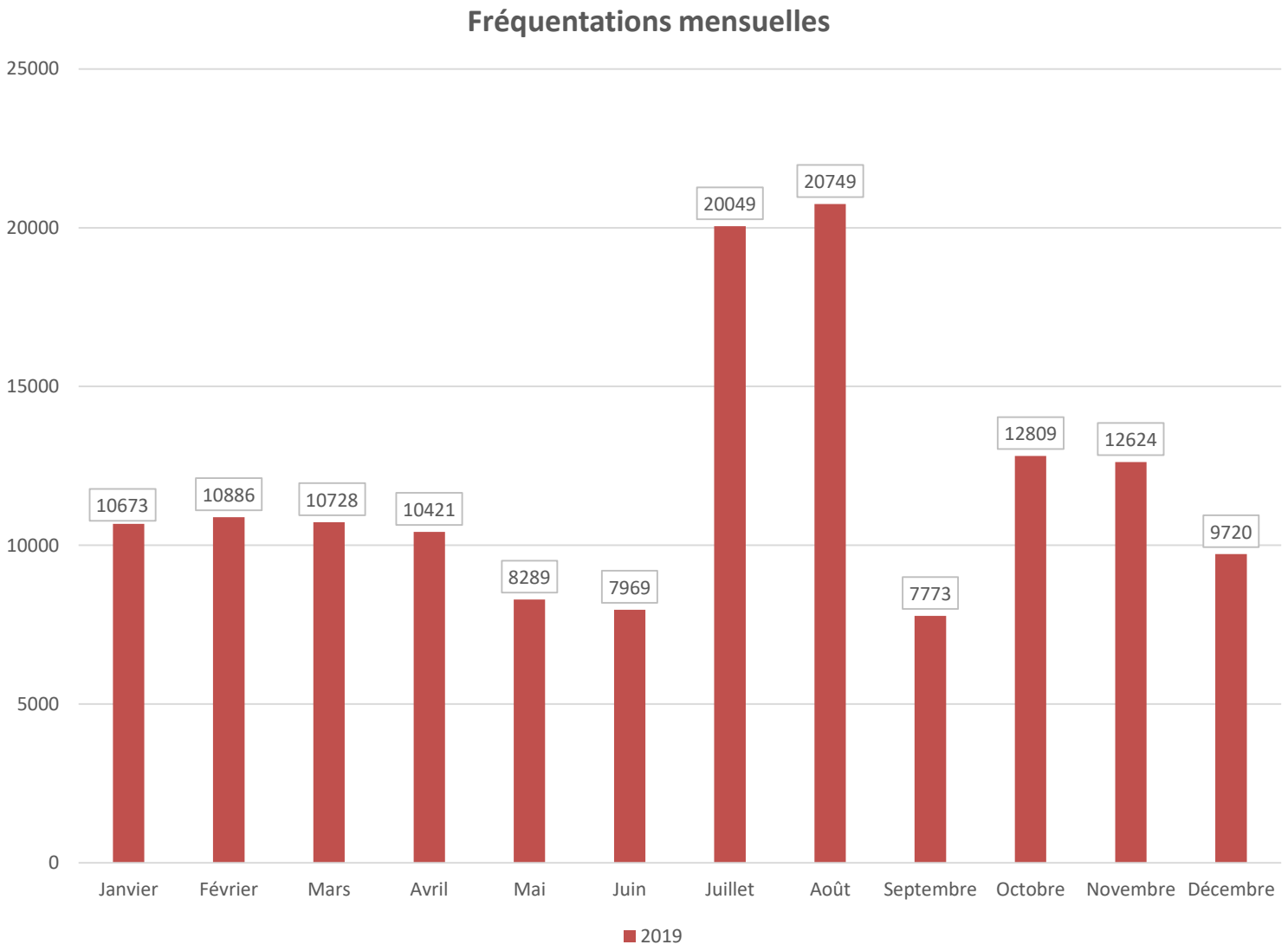
FREQUENTATIONS 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



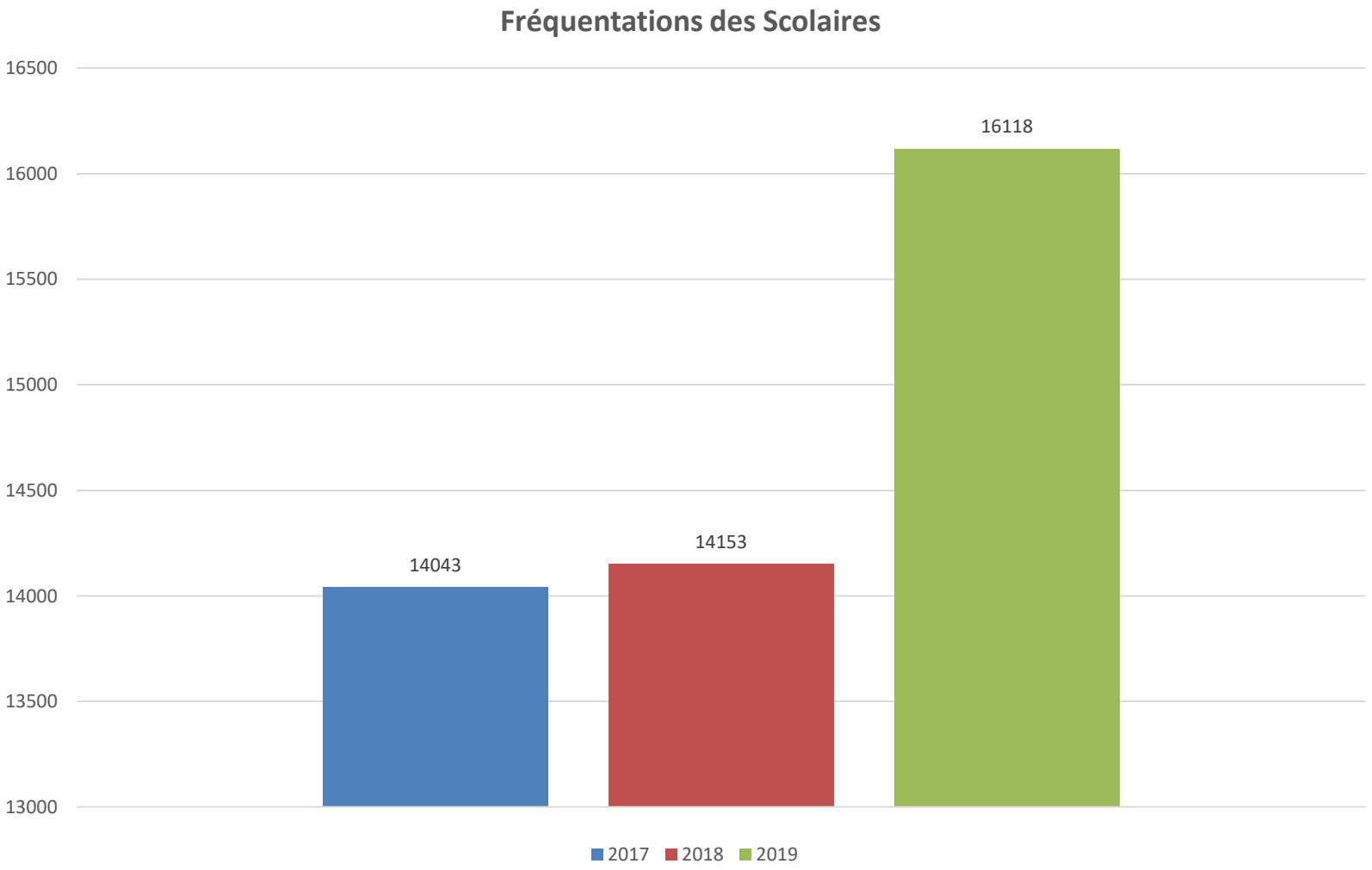
FREQUENTATIONS 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



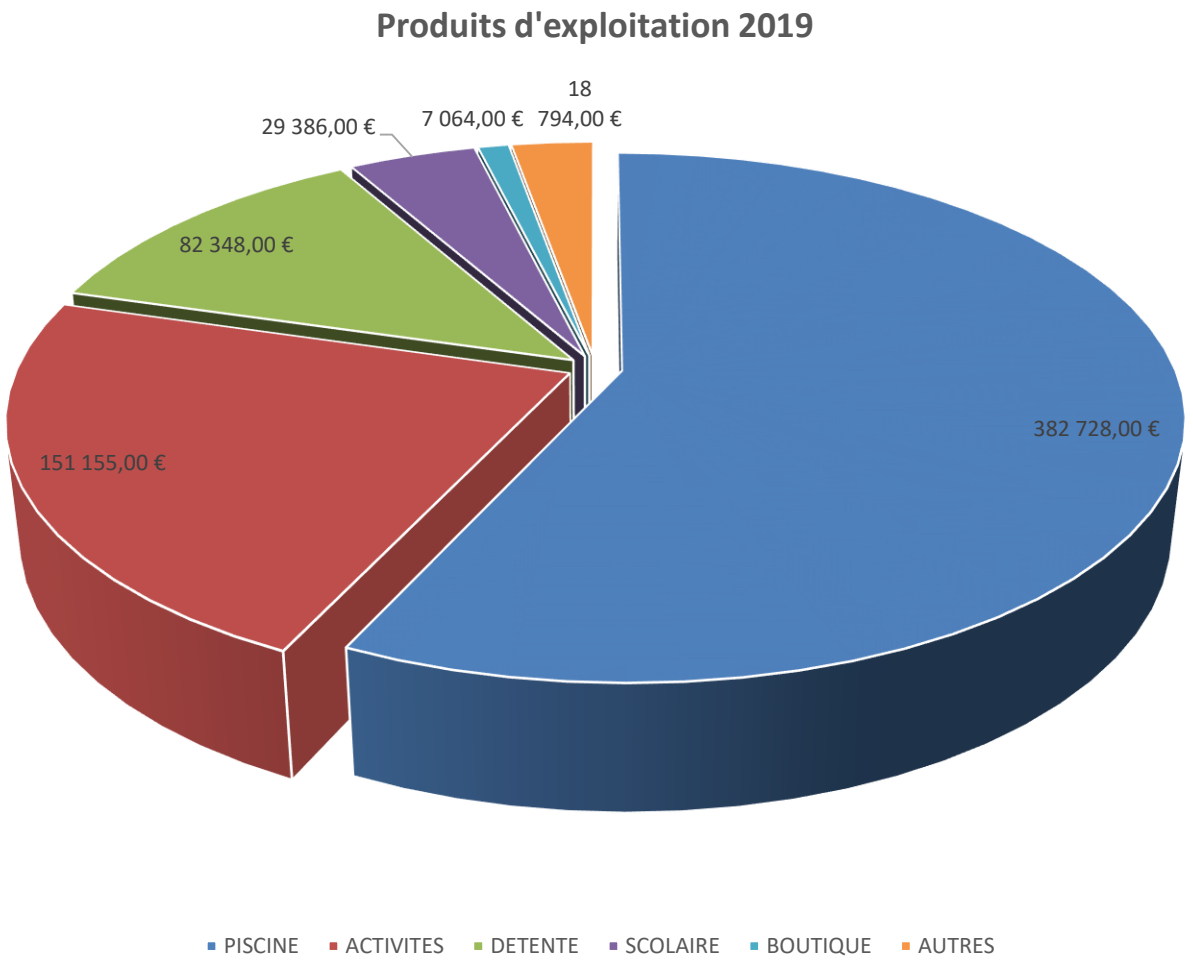
FREQUENTATIONS DES SCOLAIRES

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



FREQUENTATION SCOLAIRES – PRODUITS D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Recettes 2019 (hors subvention GMVA) : 671 475€ (2018 : 645 360€)

RECETTES 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

En € constants HT (valeur août 2015)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Recettes d'exploitation	**383 847**	**596 456**	**630 688**	**671 474**
Dont Entrées piscine	258 419	278 406	356 370	382 728
Dont Activités piscine	51 751	201 038	148 050	151 155
Dont Détente	42 471	48 315	71 882	82 348
Dont Scolaires	17 578	28 756	33 198	29 386
Dont Boutique	4 125	32 269	15 457	7 064
Dont autres (prestations et locations horaire)	9 505	7 673	5 730	18 794
Autres recettes (à détailler) *	**10 053**	**18 615**	**14 670**	**0**
Produits divers (CICE)	10 053	18 615	14 670	0
Total recettes	**393 900**	**615 071**	**645 358**	**671 474**
Contribution financière forfaitaire Vannes agglo	**153 826**	**232 339**	**233 137**	**240 686**

CHARGES 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Charges d'exploitation	**404 626**	**616 874**	**661 677**	**700 027**
Achats et fluides	109 958	167 998	200 776	207 024
- *eau*	*39 430*	45 458	63 206	59 709
- *chauffage*	*16 321*	38 792	53 906	54 369
- *électricité*	*54 207*	83 748	83 663	92 946
Masse salariale (Cf. onglet Carte des emplois)	219 242	342 629	353 757	353 374
Entretien courant (petites réparations)	12 794	8 248	12 407	15 135
Maintenance (Cf. onglet Contrats sous-traitance)	33 113	60 849	54 738	75 373
Renouvellement	29 518	37 150	40 000	49 120
Sécurité	0	0	0	0
Frais généraux de l'exploitation **	**85 011**	**125 059**	**116 578**	**136 731**
Charges de structure (Direction régionale, frais de siège)	**33 333**	**50 750**	**51 989**	**52 492**
Direction régionale	8 000	12 000	12 000	12 000
Frais de siège	25 333	38 750	39 989	40 492
Frais financiers	**4 060**	**2 021**	**3 928**	**10 763**
Aléas	**0**	**0**	**0**	**0**
Marge (6% du CA commercial)	**13 000**	**37 514**	**37 563**	**40 492**
Total charges	**542 596**	**832 217**	**871 734**	**940 504**

Observations :

DETAIL DES FRAIS GENERAUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

** Détail des frais généraux de l'exploitation	Réalisé 2019
Produits de traitement d'eau	7046
Autres produits et fournitures d'entretien	7514
Analyses et contrôles	1883
Fournitures administratives et billetterie	16765
Achat de marchandises	0
Billetterie et cartes d'accès	1978
Locations diverses	2923
Assurances	13184
Honoraires	16714
Promotion communication	7490
Transports, déplacements, véhicules	2524
Télécom-Affranchissement et autres fournitures administratives	4518
Services bancaires	1092
Médecine du travail	1507
Tenues du personnel	6774
Dotations aux amortissements	14874
Impôts et taxes	4404
RODP	136731

Observations :

EXECUTION FINANCIERE (SUIVI P3)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

SUIVI DE GESTION DE LA PROVISION P3

2019

2019	
Montant prévisionnel suivant la CGP HT	40 000,00
P3 consommé	49 070,67
Solde consommation du P3	-9 070,67

	N°Facture	Lieu	Nature de la prestation	Nature de pièce	Facture	Date	Fournisseur	Montant du P3	Tarif HT total
				Charge d'exploitation					
	109603	technique	manchette transparente	divers	109603	90/02/2019	transbonhomme	1 274,53 €	1 274,53 €
	189669	accueil	sono fixe	sonorisation	189669	26/03/2019	pixel hypermedia	2 665,56 €	2 665,56 €
	lor0421		solaire + ventilation	missenard	lor0421	19/04/2019	missenard	1 894,80 €	1 894,80 €
	FA192269		resistance hammam	nordique France	FA192269	15/05/2019	nordique France	642,62 €	642,62 €
	270623		renouvellemnt karcher	bertho lamour	270623	30/04/2019	bertho lamour	1 424,64 €	1 424,64 €
	23757		pompe solaire	bretagne bobinage	23757	19/06/2019	bretagne bobinage	260,90 €	260,90 €
	1002292		transat	gfi	1002292	28/06/2019	gfi	331,96 €	331,96 €
	lorp537		sonde hygrometrie spa	missenard	lorp537	28/06/2019	missenard	427,54 €	427,54 €
	lorp537		servo moteur vanne 3v ecs	missenard	lorp537	28/06/2019	missenard	368,74 €	368,74 €
	23800		pompe	bretagne bobinage	23800	28/06/2019	bretagne bobinage	359,60 €	359,60 €
	fc12351		echelle de bain	lpc	fc12351	01/07/2019	lpc	416,00 €	416,00 €
	fa0000791		analyseur riviere	asp	fa0000791	04/07/2019	asp	4 446,00 €	4 446,00 €
			eclairage subaqua	cged			cged	6 733,80 €	6 733,80 €
	23843		pompe rivière 1 reparation	bretagne bobinage	23843	03/07/2019	bretagne bobinage	2 454,50 €	2 454,50 €
	23836		pompe rivière 2 et 3 reparation	bretagne bobinage	23836	02/07/2019	bretagne bobinage	1 635,40 €	1 635,40 €
	fa0000834		analyseur rond	asp	fa0000834	26/07/2019	asp	4 446,00 €	4 446,00 €
	23953		remplacement pompe calpeda	bretagne bobinage	23953	25/07/2019	bretagne bobinage	359,60 €	359,60 €
	007f1900129		joint fractionnement ludique	rezolia	007f1900129	06/09/2019	rezolia	708,50 €	708,50 €
	1941094		refection mozaic baineo	atlantic sols confort	1941094	06/09/2019	atlantic sols confort	3 364,34 €	3 364,34 €
	f00176190900013		relamping bassins chgt fusible transfo	elfage	f00176190900013	10/09/2019	elfage	2 485,30 €	2 485,30 €
	1291064		sonde bassin	herve thermique	1291064	24/09/2019	herve thermique	1 667,12 €	1 667,12 €
	fa121073		lampe uv	bio uv	fa121073	18/09/2019	bio uv	630,54 €	630,54 €
	fa194300		commande hammam	nordique France	fa194300	27/09/2019	nordique France	473,33 €	473,33 €
	lor0464		filtre cta	missenard	lor0464	30/09/2019	missenard	1 091,15 €	1 091,15 €
	1301746		ria	herve thermique	1301746	31/10/2019	herve thermique	1 252,80 €	1 252,80 €
	40034207		gouiotte debordement	lmp	40034207	31/10/2019	lmp	1 224,00 €	1 224,00 €
	24710		moteur extraction bac tampon	bretagne bobinage	24710	20/12/2019	bretagne bobinage	1 014,90 €	1 014,90 €
	fcn00002985		casier (serrure,bracelet)	navic	fcn00002985	27/11/2019	navic	5 016,90 €	5 016,90 €
Sous Total Entretien réparation P3								49 070,67 €	49 070,67
Total 2019								#REF!	49 070,67 €

AXES DE PROGRESSION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Développement des partenariats CE
- Optimisation de l'occupation de l'espace détente
- Mise en place de nouvelles activités (aquapilate, trampo, etc.)
- Animations diverses
- Etude de mise en place de créneau avec personnes handicapés
- Mise en place de formation type BNSSA
- Continuité de la démarche qualité
- Réduction des charges

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

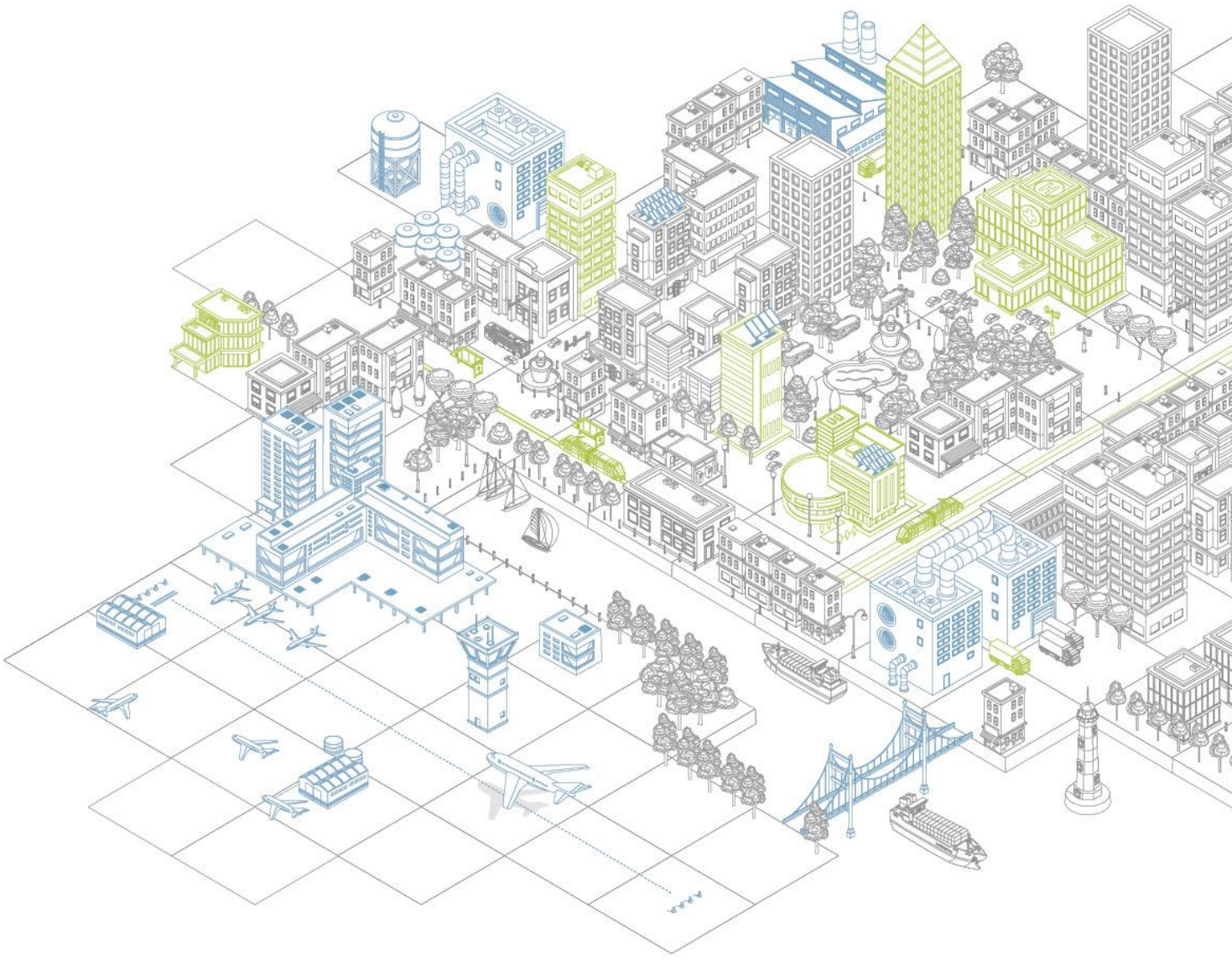
GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

edeis
l'Allié des territoires

ANNEE 2019

AEROPORT VANNES - GOLFE DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Délégataire : **Edeis Aéroport Vannes**

Délégant : **Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération**

Objet : **Délégation de service public de type affermage de l'aéroport de Vannes – Golfe du Morbihan**

Exercice : **1er janvier au 31 décembre 2019**

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Sommaire

Sommaire 3
Lexique des abréviations utilisées 5
Synthèse 7
1. Rappel des composantes majeures de la société 8
1.1. Composition du capital 9
1.2. Composition du capital 9
1.3. Rappel des éventuelles modifications statutaires intervenues au cours de l'exercice 10
2. Données comptables 11
2.1. Compte de résultat pour l'exploitation 12
2.2. Méthodes et éléments de calcul économique 12
2.3. Liasse fiscale 19
2.4. Etat du patrimoine immobilier 19
2.5. Situation des biens et immobilisations 19
2.6. Suivi du programme d'investissement 19
2.7. Autres dépenses de renouvellement 20
3. Analyse de la qualité de service 21
3.1. Suivi des indicateurs de qualité de service prévus 22
3.2. Incidents significatifs 25
3.3. Analyse qualitative du service public délégué au regard des prévisions d'activité de la société présentées dans l'offre du candidat 25
3.4. Mesures correctives et améliorations proposées 25
3.5. Travaux d'amélioration et d'adaptation à envisager 26
3.6. Communautés des Bonnes pratiques 26
3.7. Equipements complémentaires renouvelés et mis en œuvre 26
3.8. Programme de travaux futurs 27
3.9. Certifications et suivi de certifications 27
4. Informations relatives à l'exécution du service public délégué 30
4.1. Indicateur d'exploitation 31
4.2. Analyse de l'activité de la plateforme 32
4.3. Activité domaniale 39
4.4. Promotion et communication 39
4.5. Actions environnementales 54
4.6. Perspectives en termes d'activité 55

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.7. Effectifs 56
4.8. Analyse de l'évolution des clauses financières 58
5. Informations relatives à l'exécution du service public délégué 59
5.1. Relations avec le délégant 60
5.2. Respect des engagements contractuels 60
Annexes 63
Annexe 1 – Compte d'exploitation 2019 détaillé 63
Annexe 2 – Liasse fiscale 2019 63
Annexe 3 – Immobilisations 2019 63
Annexe 4 – Compte rendu de la Commission Consultative des Usagers 63
Annexe 5 – Flash infos mensuels 63
Annexe 6 – Guide tarifaire 2019 63
Annexe 7 – Attestations d'assurances 63
Annexe 8 – Liste des actions de développement 2019 63

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Lexique des abréviations utilisées

LFRV : Code international de classement géographique à quatre lettres de l'aérodrome de Vannes-Meucon

CEP : Compte d'Exploitation Prévisionnel

GER : Gros Entretien Renouvellement

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

DSAC : Direction de la Sécurité de l'Aviation civile ; nom de l'entité régionale de la DGAC compétente pour gérer les affaires courantes des aéroports. La DSAC compétente pour l'aéroport de Vannes est la DSAC Ouest (DSAC O), basée à Brest.

SIA : service d'Information Aéronautique

AFIS : « Aerodrome Flight Information Service », service d'information de vol fourni par la SERA aux équipages et aux aéronefs.

SMS : Système de Management de la Sécurité

MANEX : Manuel d'Exploitation

METAR : Meteorological Aerodrome Report, rapport d'observation météorologique utilisé pour l'aviation.

PCL : « Pilot Controlled Lightning », télécommande de balisage.

NOTAM : « Notice to Airmen », messages aux navigants aériens, publiés par les agences d'information aéronautique.

SSLIA : Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs

RCO : Recueil de Consignes Opérationnelles

VIP : Véhicule d'Intervention Poudre

C2FPA : Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport

CHEA : Conditions d'Homologation et Procédures d'Exploitation d'Aérodrome

PCN : Pavement Classification Number, code déterminant les caractéristiques de résistance des pistes destinées aux aéronefs

PAC : Plan d'Actions Correctives

Carte VAC : « Visual Approach Chart », Carte d'approche à vue.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Carte IAC : « Instrument Approach Chart », Carte d'approche aux instruments.

COT : Convention d'Occupation Temporaire

TSA : Services d'assistance technique

VNC : Valeur Nette Comptable

CCNTA : Convention Collective Nationale du Transport Aérien

JET A1 : Carburant utilisé par les moteurs d'aviation à turbine (turboréacteurs, turbopropulseurs).

AVGAS : Carburant utilisé par les moteurs d'aviation à pistons (aussi appelé 100LL ou 110LL).

GNSS : « Global Navigation Satellite System », système de positionnement par satellite. Une procédure d'approche GNSS permet de guider par satellite les aéronefs pour le décollage ou l'atterrissage.

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Synthèse

Dans le cadre du processus de décentralisation prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales, la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo est devenue propriétaire de l'aérodrome de Vannes Golfe du Morbihan. Cette décision a été actée au travers d'une convention portant mutation domaniale entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo en date du 29 décembre 2006.

Par délibération du Conseil du 18 avril 2013, la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo s'est prononcée sur le principe de la délégation du service public de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Vannes Golfe du Morbihan.

Aux termes de l'appel à concurrence pour la délégation de service public pour l'exploitation de la plate-forme aéroportuaire et par délibération en date du 19 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo a retenu l'offre de la société SNC-Lavalin pour l'exploitation de l'aérodrome de Vannes Golfe du Morbihan.

La Société de Vannes Aéroport (SOVANA) a été créée le 24 décembre 2013 pour se substituer à la société SNC-Lavalin dans l'exercice de ses obligations afférentes à la convention de délégation de service public.

Cette convention, conclue pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2014, fixe précisément les missions confiées à Edeis Aéroport Vannes ainsi que les objectifs qui lui sont assignés.

Conformément aux termes de la convention de délégation de service public, l'activité d'Edeis Aéroport Vannes consiste, en la réalisation, le développement, le renouvellement, l'entretien, l'exploitation et la promotion des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services compris dans le périmètre délégué tels que définis aux différents inventaires et plans annexés à la convention.

En application de l'article 11-2 de la convention de délégation de service public, Edeis Aéroport Vannes établit chaque année un rapport permettant à la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo d'exercer un contrôle de la délégation conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport permet de dresser un bilan exhaustif de la sixième année civile d'exploitation.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



1. Rappel des composantes majeures de la société

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1.1. Composition du capital

La Société EDEIS AÉROPORT VANNES, société dédiée à l'exploitation de l'aéroport de Vannes – Golfe du Morbihan au titre de la délégation de service public, immatriculé au RCS de Vannes depuis le 24 décembre 2013, est une SARL dotée d'un capital social de 7 500 euros détenu à 100 % par la société SNC-LAVALIN aéroports, devenue EDEIS Management (correspondant à la souscription et à la libération intégrale de 750 parts sociales de 10 € chacune) elle-même renommée Edeis Concessions. Composition du conseil d'administration (ou assimilé).

1.2. Composition du capital

La Société SNC-Lavalin Aéroports (société filiale à 100 % de la société SNC-Lavalin SAS) est associée unique de la SLAA depuis sa constitution.

STATUTS DE LA SOCIETE DEDIEE (au 31 décembre 2019)

Société de Vannes Aéroport
Délégataire

Forme juridique :
Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Capital social :
7 500 € détenu à 100 % par Edeis Concessions

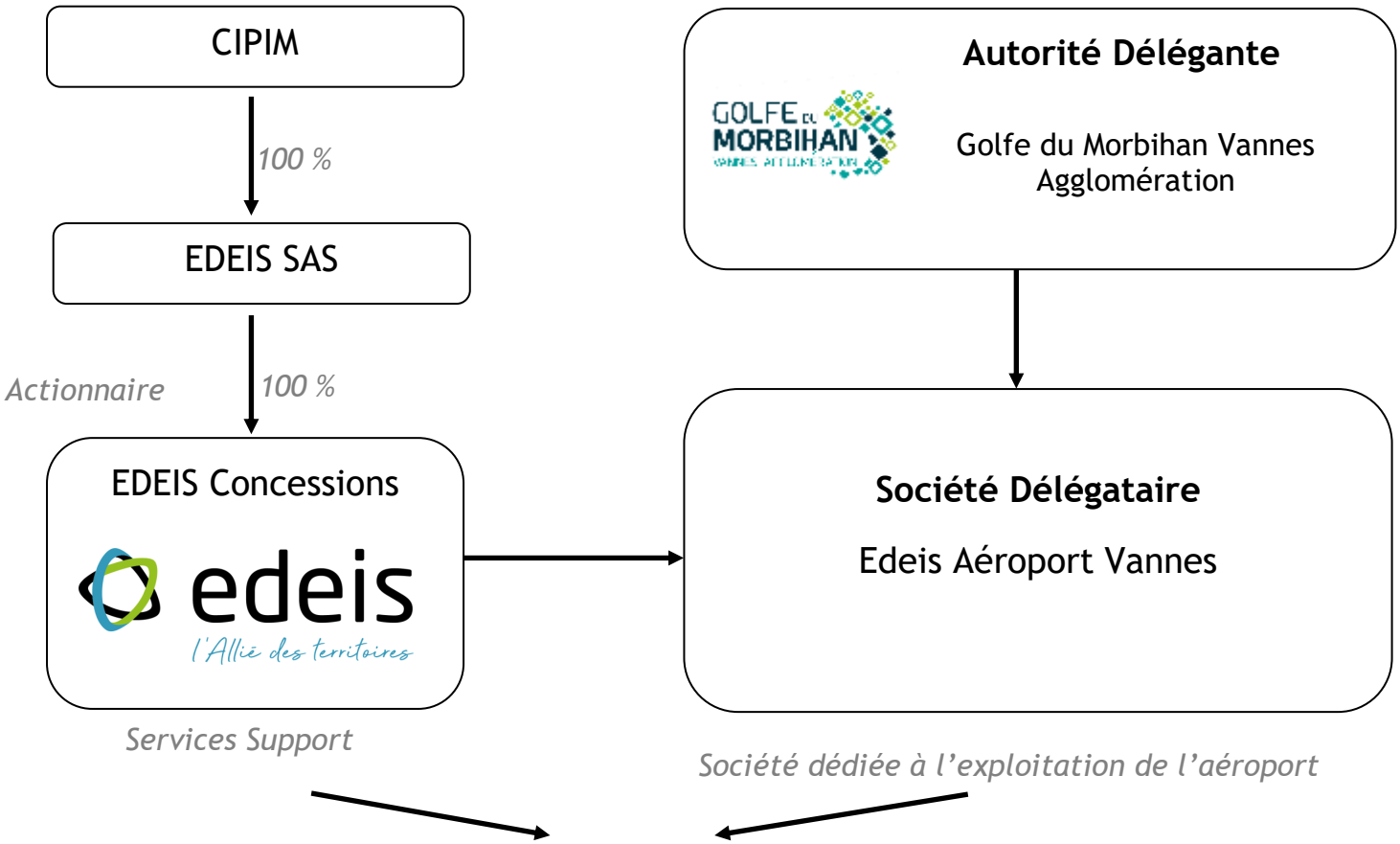
Objet social :
Exploiter, gérer et développer l'aéroport en application de la convention de délégation de service public.

Le 30 décembre 2016, la société SNC-Lavalin SAS a été cédée à la société CIPIM (groupement composé de la société Impact Holding et Ciclad 5FCPI), et a procédé à la modification de sa dénomination sociale pour devenir EDEIS. Le 12 janvier 2017, la société SNC-Lavalin Aéroports devenant filiale de la société EDEIS a changé de dénomination sociale pour devenir EDEIS Management. Le 11 juillet 2018, la dénomination sociale de la société Edeis Management a été changé par Edeis Concessions.

Le montage juridique est rappelé ci-après :

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



EDEIS Aéroport Vannes et la société SNC-Lavalin Aéroports, devenue EDEIS Concessions, ont conclu une convention d'assistance technique afin de faire bénéficier à la société d'exploitation des services supports et expertises disponible au sein de la Société EDEIS (ressources humaines, service juridique, ingénierie aéroportuaire…). EDEIS Concessions organise tout un réseau de services autour de la société dédiée pour prendre en charge et gérer tout au long du marché de service l'exploitation et l'entretien de l'aéroport de Vannes.

EDEIS Aéroport Vannes, Titulaire de la délégation de service public et l'interlocuteur unique de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération pendant la durée de la Délégation.

En 2019, la fonction de Gérant a été exercée par :

- Monsieur Simon DRESCHEL jusqu'au 2 mai 2019,
- Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN du 3 mai au 22 septembre 2019,
- Monsieur Franck GOLDNADEL depuis le 23 septembre 2019.

1.3. Rappel des éventuelles modifications statutaires intervenues au cours de l'exercice

Aucune modification statutaire n'a été effectuée au cours de l'exercice.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



2. Données comptables

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



2.1. Compte de résultat pour l'exploitation

Le compte de résultat 2019 détaillé de l'exploitation de l'aéroport figure en annexe du présent rapport. Toutefois, afin de faciliter l'analyse du résultat 2019, un compte de résultat simplifié est établi ci-dessous et est associé au compte d'exploitation prévisionnel du contrat de délégation.

Business plan de la délégation de service public

			Réalisé 2019	
	2019 CEP	2019 Réalisé	Exploitation	Régalien
Les Revenus				
Redevances réglementées	116 879	131 519	131 519	
Revenus commerciaux	88 616	218 218	218 218	
Chiffre d'Affaires	**205 495**	**349 737**	**349 737**	
Autres Revenus	**267 143**	**591 504**	**274 204**	**317 300**
Total des Revenus	**472 639**	**941 241**	**623 941**	**317 300**
Les Charges				
Achats	36 000	36 946	25 366	11 580
Charges externes	195 630	122 244	96 908	25 336
Autres charges externes	27 125	75 267	67 947	7 302
Impôts et taxes	33 200	80 240	35 590	44 650
Charges de personnel	312 700	411 465	183 254	228 211
Charges de gestion	70 384	196 870	196 870	
Charges financières				
Amortissements & Provisions	40 487	102 065	101 861	204
Rémunération du délégataire	30 000	30 000	30 000	
Total des charges	**745 526**	**1 055 095**	**737 795**	**317 300**
Résultat	**-272 888**	**-113 854**	**-113 854**	**0**
Subvention d'exploitation	272 887	278 078	278 078	
Redevance délégant		-64 830	-64 830	
Impôts sur les sociétés		-31 246	-31 246	
Résultat Net		**68 148**		

2.2. Méthodes et éléments de calcul économique

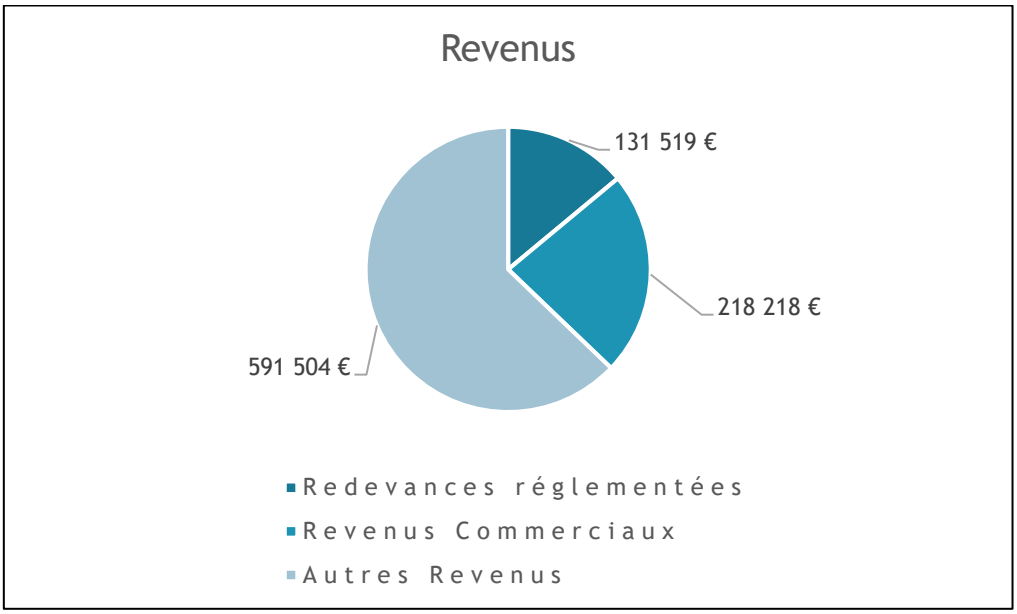
Les produits et charges présentés dans le compte d'exploitation proviennent d'une comptabilité conforme à la réglementation et utilisée sur les aéroports gérés par le groupe Edeis.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

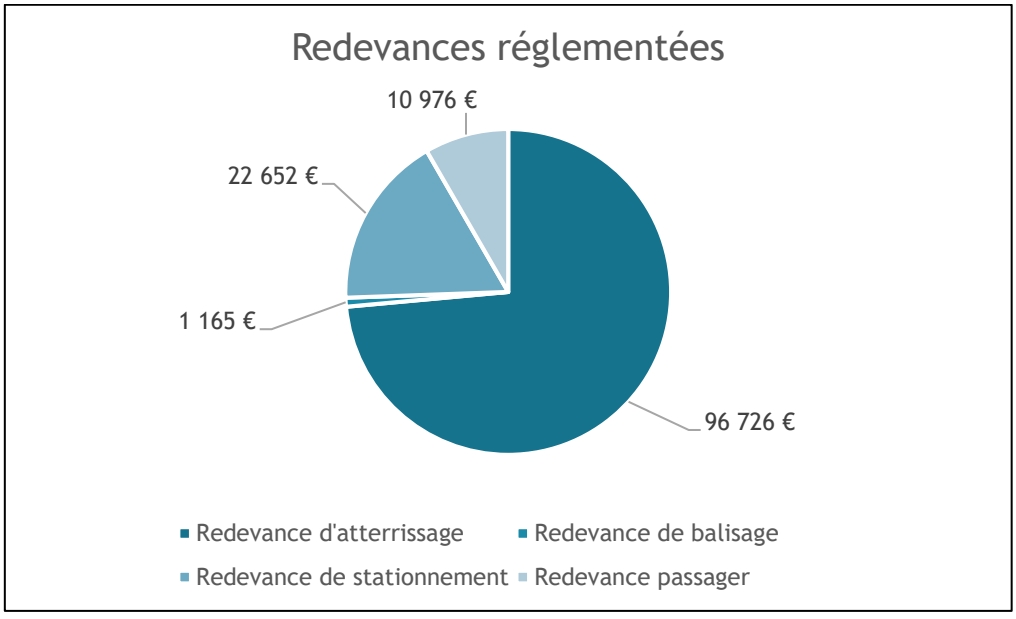
2.2.1. Les revenus

Les revenus de l'exercice 2019 représentent un montant de 941 241 €, et se répartissent de la façon suivante :



2.2.1.1. Redevances réglementées

Les redevances réglementées concernent les redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement et passagers. Elles sont réparties de la manière suivante :



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

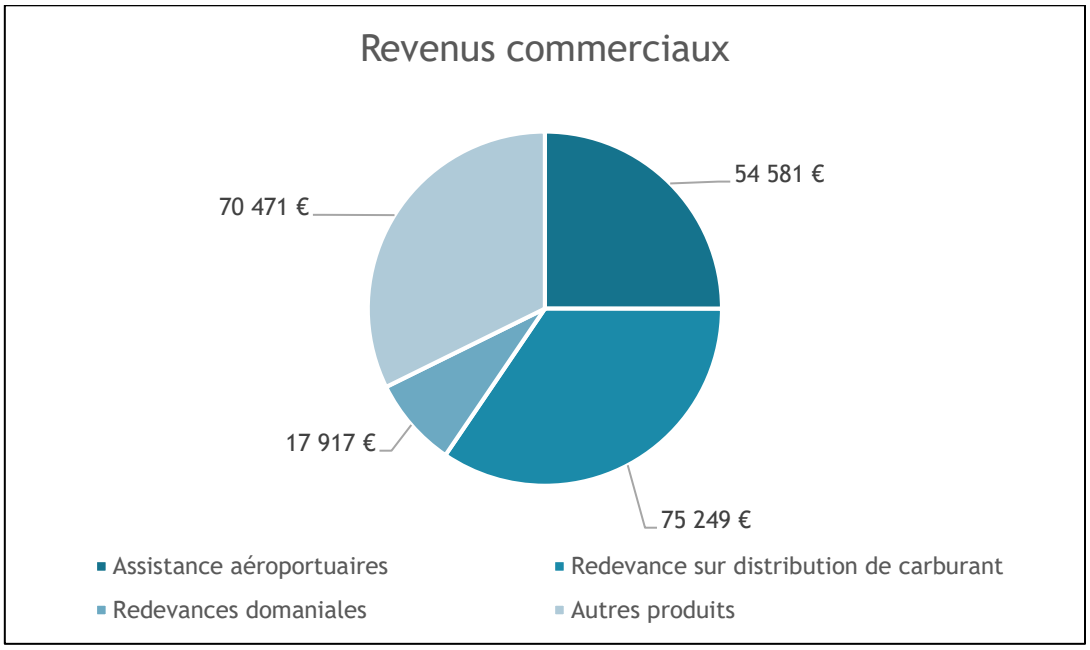
Les redevances d'atterrissage et de stationnement représentent respectivement 76 % et 15 % des redevances réglementées.

2.2.1.2. Revenus commerciaux

Les revenus commerciaux concernent principalement les revenus liés à l'assistance aux aéronefs. Ces revenus sont majoritairement générés par l'aviation commerciale, dont les vols d'affaires qui nécessitent un certain niveau de service.

Une part moins importante de ces revenus provient de la distribution de carburant et des revenus domaniaux. Les « autres produits » regroupent les prestations de catering et les ventes bar.

Les revenus commerciaux se répartissent de la manière suivante :

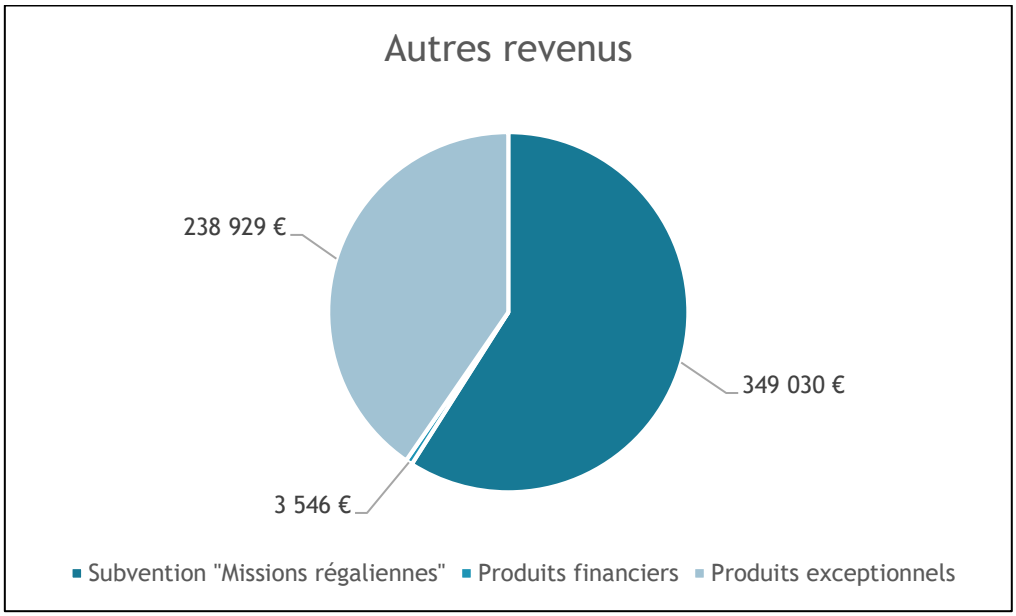


© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2.2.1.3. Autres revenus

Ces revenus concentrent le montant de la subvention « missions régaliennes » (Cf .2.2.1.4), les frais de facturation ainsi que les écarts de règlements.



2.2.1.4. Subvention d'Etat

L'article L213-3 du code de l'aviation civile autorise les exploitants d'aérodromes civils et les gestionnaires des zones civiles des aérodromes ouverts au trafic aérien commercial dont le ministère de la défense est affectataire principal à assurer, sous l'autorité du titulaire des pouvoirs de police, le sauvetage et la lutte contre les incendies d'aéronefs (SSLIA), la prévention du péril animalier (SPPA) ainsi que les mesures de sûreté aéroportuaire.

L'arrêté du 30 décembre 2009 fixe les modalités de déclaration des exploitants d'aérodromes pour l'établissement du tarif passager de la taxe d'aéroport. Il est ainsi prévu une déclaration par an comportant :

- Le trafic, les coûts et les ressources définitifs de l'année n-1.
- Les prévisions de trafic, de coûts et de ressources réactualisées de l'année n.
- Les prévisions de trafic, de coûts et de ressources de l'année n+1.

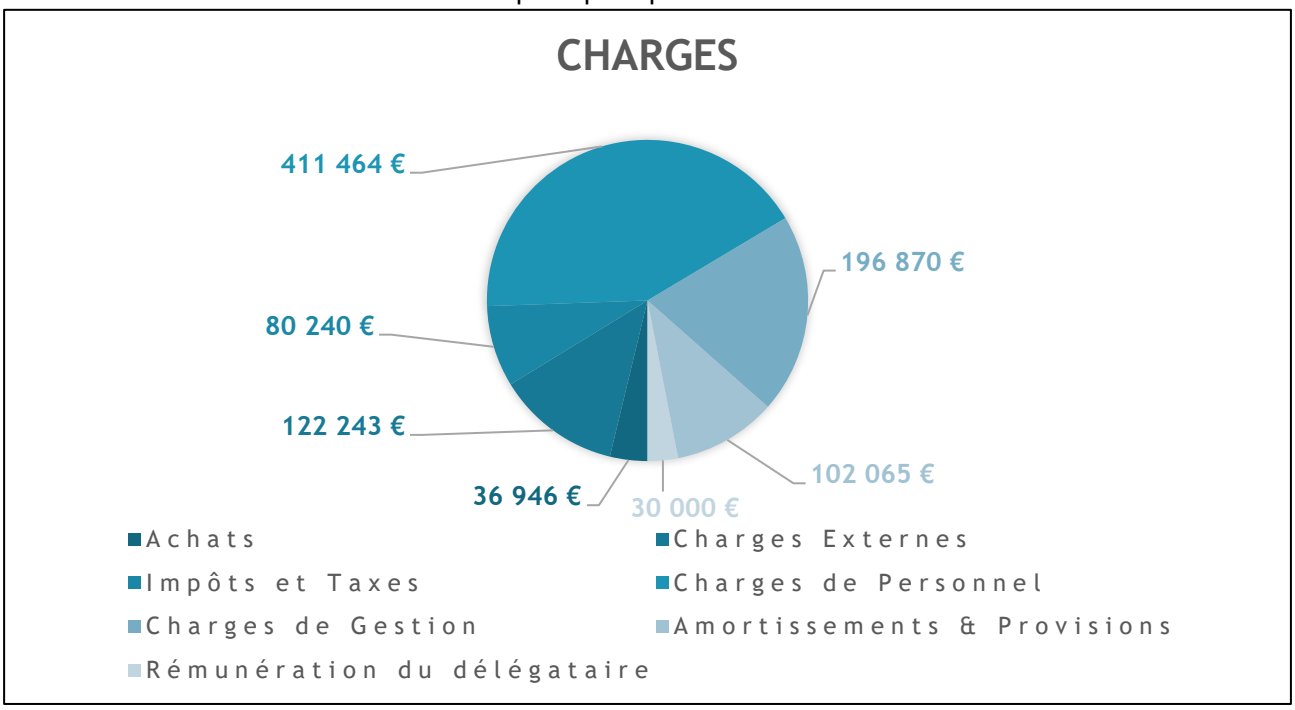
Le remboursement des charges 2019 liées aux missions régaliennes a été comptabilisé à hauteur de **317 300 €.** Elle est estimée à partir des codes analytiques renseignés pour chaque charge.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

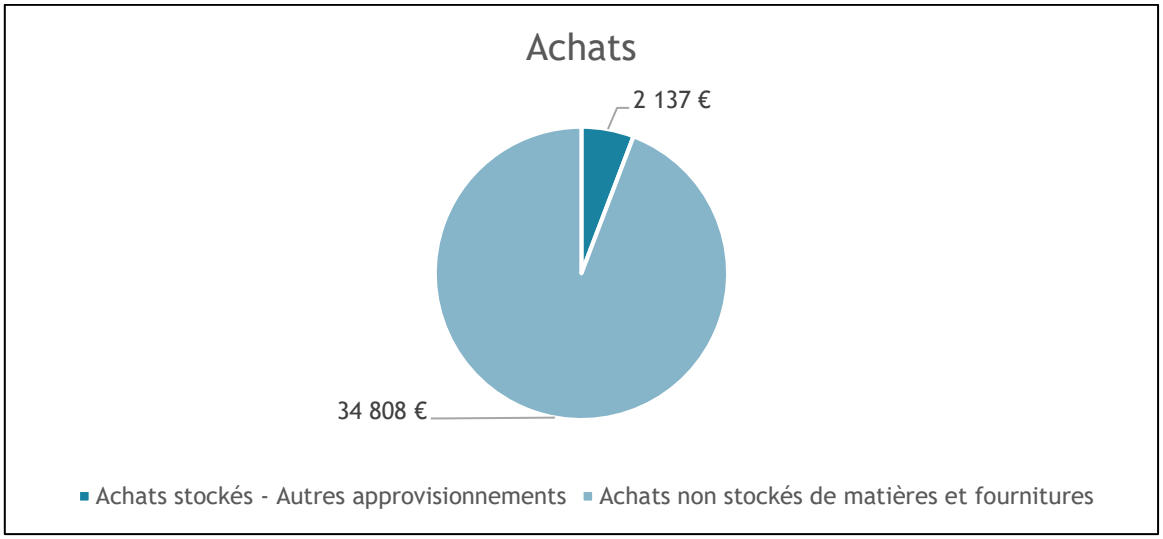
2.2.2. Les charges

Les dépenses 2019, d'un montant global de 1 055 095 € se répartissent de la façon suivante entre les principaux postes :



Remarque : les postes « Charges externes » et « Autres charges externes » ont été fusionnés pour une meilleure lisibilité.

2.2.2.1. Les achats



Les achats sont en diminution par rapport à 2018 (de -5 %). Les montants les plus importants concernent :

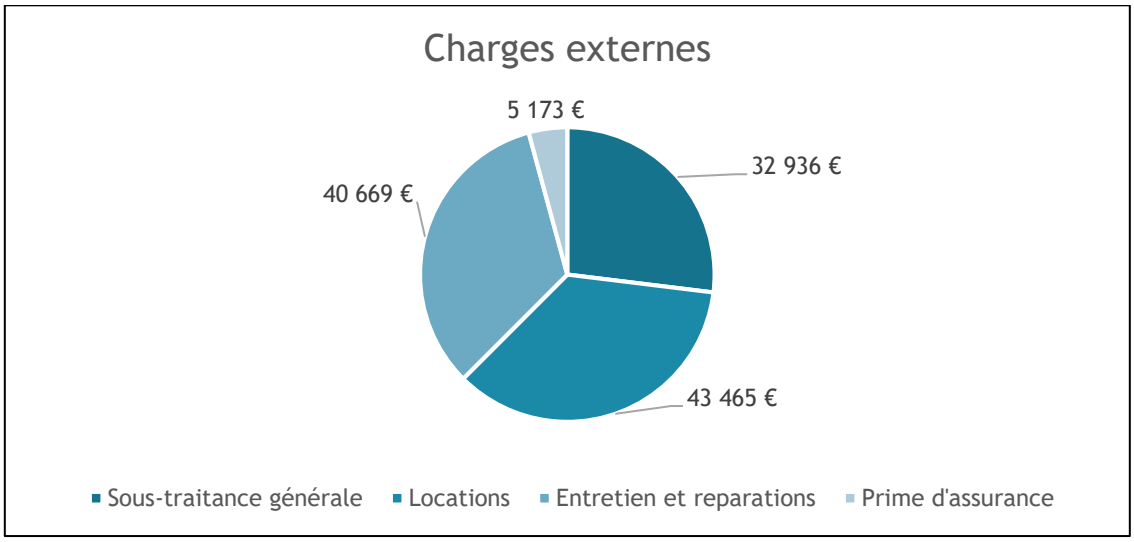
- Le carburant pour les véhicules (4,6 k€)

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Les frais d'électricité et d'eau (19 k€)

2.2.2.2. Les charges externes et autres charges externes



Les charges externes sont inférieures aux prévisions de la DSP et en très nette diminution (-19 %) par rapport à 2018.

La réintégration du véhicule incendie que SIDES avait mis à disposition à l'aéroport et le début du remboursement du véhicule reçu en octobre a entrainé une légère hausse du montant des locations.

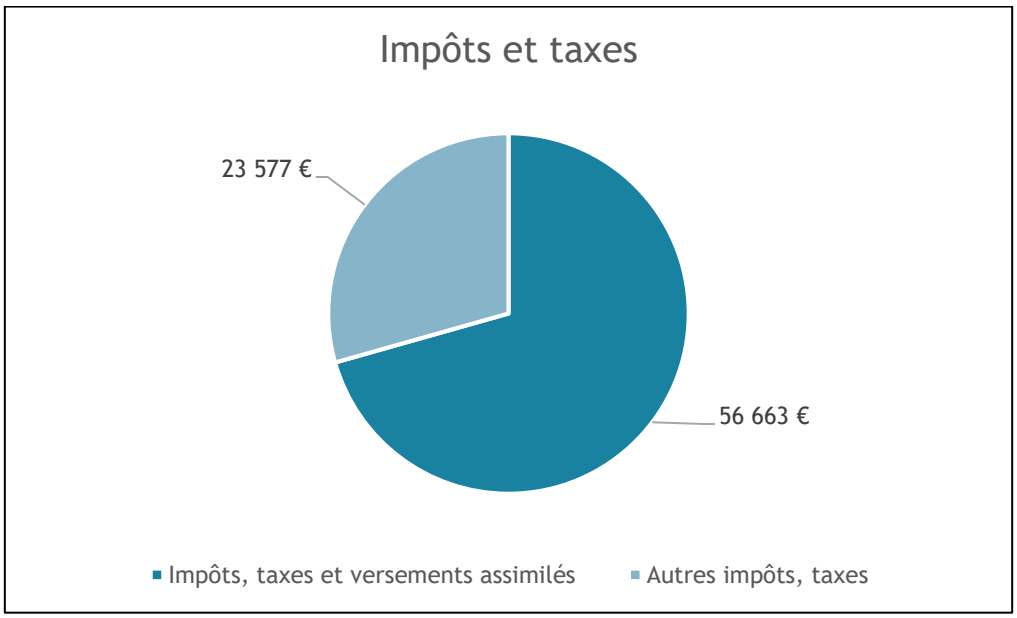
Concernant l'entretien et la réparation :

- L'entretien des bâtiments et des agencements représente 22 k€.
- Les différents contrats de maintenance, dont celui du balisage lumineux de piste représentent 23,5 k€

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

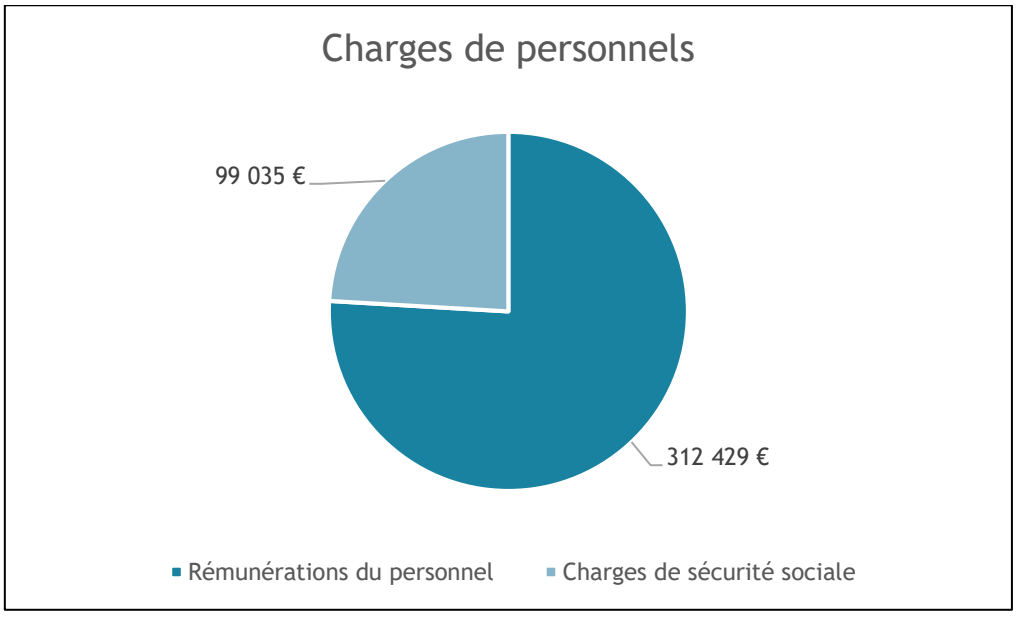
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2.2.2.3. *Impôts et Taxes*



Les impôts et taxes sont en sensible baisse par rapport à 2018. En effet, moins de frais de formation des personnels (SSLIA) ont été engagés durant l'exercice.

2.2.2.4. *Charges du personnel*



Les charges de personnel sont en légère hausse de 2 % par rapport au précédent exercice.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2.2.2.5. Amortissements & provisions

Le montant des amortissements pour l'année 2019 s'élève à 101 861 euros et se ventile de la façon suivante :

- - 10 313 € de provisions pour dépréciation des créances clients,
- 131 587 € de dotation aux amortissements et provisions
- -19 413 € de reprise sur compte GER.

2.2.2.6. Rémunération du délégataire

La rémunération du délégataire est conforme au contrat de délégation.

2.2.2.7. Subvention d'exploitation

La subvention d'exploitation représente 278 078 € en 2019.

2.2.3. Résultat

Le résultat d'exploitation de l'année 2019 s'élève à -113 854 €. La redevance qui sera versée à l'autorité Délégante est calculée conformément au contrat de DSP.

Le montant s'élève pour l'année 2019 à 64 830 € dont :

- 1 000 € de redevance fixe,
- 63 830 € de redevance variable. Ce calcul se base sur la formule du contrat de délégation prenant notamment comme variables d'entrée le chiffre d'affaires et le résultat.

2.3. Liasse fiscale

La liasse fiscale de l'année 2019 est présentée en annexe du présent rapport.

2.4. Etat du patrimoine immobilier

Depuis le mois de juin 2018, Edeis Aéroport Vannes assure la gestion des hangars H5, H6 et H7.

2.5. Situation des biens et immobilisations

Les dotations aux amortissements sont présentées en annexe.

2.6. Suivi du programme d'investissement

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Le contrat de délégation est sous forme d'affermage. Ainsi les investissements sont à la charge du délégant.

2.7. Autres dépenses de renouvellement

Le contrat de délégation de service public (titre III, article 25.2 de la convention de DSP) prévoit que les travaux suivants soient à la charge du Délégant :

- Les travaux neufs (de construction ou de transformation des bâtiments et d'infrastructures).
- Les grosses réparations et le renouvellement des biens classés comme biens de retour au sens de l'article 606 du code civil.

Un montant de 15 000 € HT annuel est provisionné par le Délégataire dans les comptes de la délégation. En fin de délégation, les montants provisionnés et non engagés seront reversés au Délégant.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



3. Analyse de la qualité de service

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.1. Suivi des indicateurs de qualité de service prévus

3.1.1. Respect des horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de l'aéroport ont été respectés durant l'année 2019.

Du 1er novembre au 31 mars, tous les jours	08h30 – 18h15
Du 1er avril au 31 octobre, tous les jours	08h30 – 19h15

Dans le cadre de la mission de service public qu'elle assure, Edeis Aéroport Vannes est en mesure de déclencher à minima un agent polyvalent pour répondre à toute demande de vol sanitaire, de vol commercial ou tout autre vol officiel (militaires, membres du gouvernement, etc.).

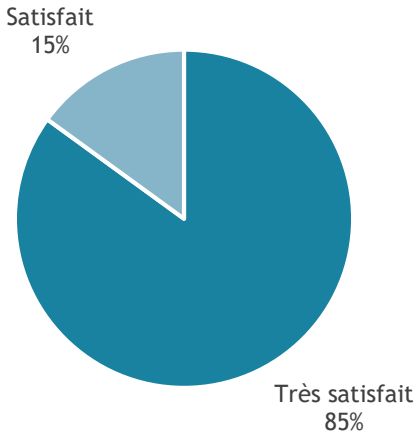
Ces missions ont amené Edeis Aéroport Vannes à définir un système d'astreinte téléphonique 24/24, 7j/7 avec une réactivité permettant l'ouverture du terrain en une heure maximum après déclenchement de la demande.

Sur l'ensemble de l'année 2019, 4 astreintes de nuit ont été déclenchées et au total 75 mouvements (sanitaires, affaires, militaires) ont nécessité une ouverture du terrain en dehors des horaires publiés.

3.1.2. Enquêtes de satisfaction client

Afin d'évaluer la satisfaction de nos clients, une enquête a été mise en place à partir de la saison 2017. Cette enquête nous a permis de mieux identifier les clients qui fréquentent notre plate-forme et d'évaluer trois niveaux de satisfaction. Les possibilités de réponses sont les suivantes : très satisfait, satisfait, insatisfait, très insatisfait.

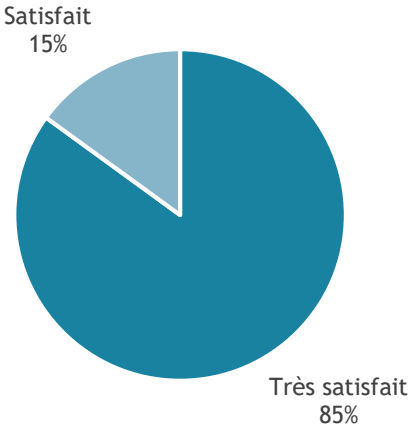
- Satisfaction globale de l'aéroport : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



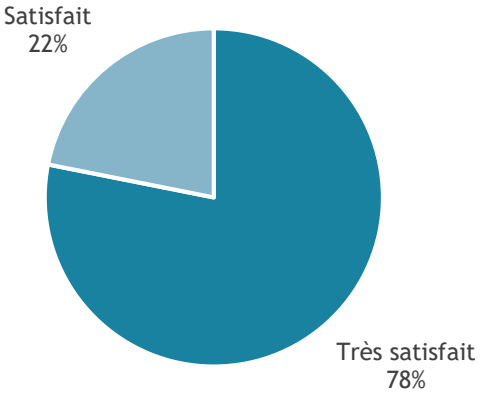
© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

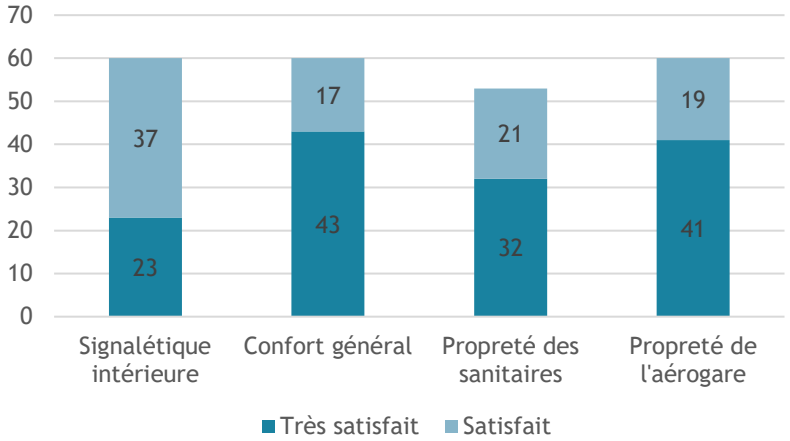
- Qualité de l'accueil et de l'information : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



- Service d'assistance : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



- Infrastructures : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



La campagne d'enquêtes de satisfaction 2019 a permis d'identifier les principales sources d'amélioration et de satisfaction.

Les principaux commentaires négatifs portent sur le niveau trop élevé des redevances appliquées sur le terrain.

En ce qui concerne les sources de satisfaction, celles-ci proviennent essentiellement de notre qualité d'accueil client et des services rendus. Les clients nous comparent souvent aux autres plateformes régionales et mettent en avant le fait que le service rendu est très supérieur aux autres aéroports.

3.1.3. Rappel des indicateurs proposés dans l'offre du délégataire

Qualité perçue :

- Indicateur n°1 : Satisfaction globale de l'aéroport
- Indicateur n°2 : Satisfaction concernant l'accueil et l'information fournie par le personnel de l'aéroport (amabilité, rapidité)
- Indicateur n°3 : Satisfaction concernant le service d'assistance piste
- Indicateur n°4 : Satisfaction concernant les infrastructures (qualité, propreté, nombre...)

Qualité intrinsèque :

- Indicateur n°5 : Respect du niveau SSLIA affiché / taux de déclassement du niveau de l'aéroport pour cause d'indisponibilité du personnel SSLIA
- Indicateur n°6 : Disponibilité de la piste / taux d'indisponibilité de la piste pour cause d'absence ou de retard du personnel SSLIA
- Indicateur n°7 : Disponibilité du balisage / taux d'indisponibilité du balisage pour cause de maintenance curative
- Indicateur n°8 : Disponibilité du niveau SSLIA demandé / taux de refus du niveau 5 pour cause d'indisponibilité du personnel SSLIA

Rappel des objectifs proposés dans l'offre EDEIS :

Indicateurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
1		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
2		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
3		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
4		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
5	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %
6	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %
7	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %
8	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %

(1) Pour les indicateurs 1 à 4, l'objectif prend en compte les réponses favorables ou neutres.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



3.1.4. Conformité par rapport aux engagements de l'offre

Indicateurs	Objectifs	Réalisé
1	85 %	100 %
2	85 %	100 %
3	85 %	100 %
4	85 %	100 %
5	90 %	100 %
6	90 %	100 %
7	90 %	100 %
8	90 %	100 %

Les indicateurs 1 à 4 sont issus de l'enquête satisfaction présentée dans le chapitre 3.3.2.

L'ensemble des indicateurs sont supérieurs aux objectifs proposés dans l'offre. La qualité de service est ainsi à un niveau supérieur aux attentes.

3.2. Incidents significatifs

3.2.1. Maintien des restrictions de la suspension de la procédure en piste 04

Un relevé d'obstacle a été réalisé par la société Géouest, société qui avait déjà réalisé le relevé pour la création des procédures aux instruments en piste 22 et 04. Ce relevé a été transmis aux services compétents de la DGAC.

Parallèlement, les demandes de levée de suspension de la procédure GNSS en piste 04 et la requalification de la pente à 3,5° au lieu de 3° pour la procédure en piste 22 ont été demandées par courrier et par mail.

Malgré ces demandes, les changements n'ont pas été réalisés en 2019. Cependant, ils sont intégrés au plan de charge de la DGAC pour l'année 2020.

3.3. Analyse qualitative du service public délégué au regard des prévisions d'activité de la société présentées dans l'offre du candidat

Se référer au chapitre 3.1

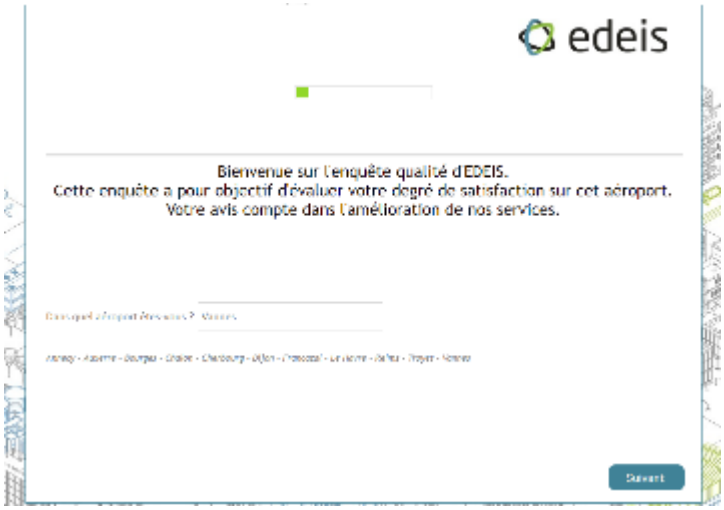
3.4. Mesures correctives et améliorations proposées

L'obtention d'une qualité de service maximale est un des objectifs principaux. Afin de satisfaire la clientèle d'affaire, un accueil personnalisé est réalisé. Celui-ci comprend la remise d'un cadeau à l'arrivée ainsi que la délivrance de boissons et la mise à disposition du salon VIP pour l'équipage.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

L'enquête de satisfaction proposée aux clients via une tablette est toujours disponible à l'accueil



3.5. Travaux d'amélioration et d'adaptation à envisager

L'aménagement actuel des parcelles de terrains mises en vente ne permet pas à des sociétés souhaitant s'implanter d'avoir un accès coté piste sur l'aire de mouvement. En 2018, la société Edeis a proposé au déléguant un projet d'aménagement possible de toute la zone afin de permettre un développement de l'activité économique en lien avec l'aéronautique. Edeis a présenté ce projet à la commission de suivi trimestriel de la DSP ainsi qu'aux basés lors de la CCU 2019.

3.6. Communautés des Bonnes pratiques

Le groupe EDEIS met la force de son réseau en avant et a pour politique de promouvoir le partage des bonnes pratiques observées sur les différents aéroports.

Les Communautés des Bonnes Pratiques ou CBP, sont organisées régulièrement autour de différents sujets et visent à informer des changements réglementaires, valoriser la montée en gamme du service proposé, former et mettre en place de procédures construites à partir des retours d'expérience et des standards internationaux. Plusieurs fois par an, un ou plusieurs agents de l'aéroport de Vannes participent à ces réunions, notamment concernant :

- L'exploitation : accueil et gestion des aéronefs, facturation, gestion domaniale etc.,
- La sécurité : bonnes pratiques SSLIA, partage d'expérience, péril animalier etc.,
- La sûreté : suivi des évolutions réglementaires en termes de sûreté etc.
- La navigation aérienne : évolutions réglementaires, méthodes de travail, retours d'expérience, échanges autour du SMS
- Le développement commercial : Procédures marketing et communication

3.7. Equipements complémentaires renouvelés et mis en œuvre

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Edeis Aéroport Vannes a procédé au remplacement des équipements suivants en 2019 :

- Achat d'un vidéoprojecteur
- Achat d'un moniteur pour PC
- Achat de pavillons
- Remplacement d'une partie de la toiture du hangar H5
- Achat de vêtements de travail (entretien des espaces verts et travaux divers) pour les nouveaux personnels recrutés
- Achat du matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts
- Achats de tenues de pompier pour les agents recrutés.
- Achat de protections auditives pour les personnels recrutés.
- Achat d'un camion incendie pour le SSLIA.
- Le resurfaçage d'une partie du parking avion a été réalisé courant 2019 par le Délégant. A l'issue de ces travaux, une zone interdite à la circulation des aéronefs a été matérialisée par un marquage au sol et des balises rétroréfléchissantes.

3.8. Programme de travaux futurs

Les équipements de la tour de contrôle ont été vérifiés par le délégant (ascenseur, climatiseurs, chaudière).

Le système de récupération des eaux pluviales doit être refait par le délégant. Les travaux débuteront début 2020.

3.9. Certifications et suivi de certifications

3.9.1. Programme de santé-sécurité du gestionnaire

La sécurité de chacun des employés revêt la plus haute importance pour EDEIS, l'objectif est d'offrir un milieu de travail sûr et sain dans tous les bureaux et sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire.

Chaque collaborateur est ainsi amené à travailler à son échelle pour réduire la fréquence et la gravité potentielle des incidents et des blessures en identifiant, en signalant et en éliminant les conditions de travail dangereuses. Pour se faire, des outils de prévention et des procédures de sécurité spécifiques ont été ajoutées à l'exploitation de l'aérodrome.

La mise en œuvre du programme Santé-Sécurité 2019 sur la plate-forme de Vannes-Golfe du Morbihan s'est faite avec succès, au-delà des objectifs initiaux.

Ce programme s'articule autour des outils de prévention suivants :

- Tenue à jour du document d'évaluation des risques professionnels (document unique)
- Réalisation d'inspections sécurité mensuelles afin de s'assurer que les conditions de travail restent sécuritaires tous les mois (12 inspections réalisées en 2019)
- Réalisation d'inspections environnement trimestrielles afin de diminuer l'impact environnemental de la plateforme (4 inspections en 2019)

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Preuve du bon fonctionnement de cette politique, aucun accident de travail n'est survenu en 2019.

edeis — L'ingénierie opérationnelle

Formulaire de danger immédiat

Un danger immédiat est une situation dangereuse ou un comportement dangereux (sans libération d'énergie) qui n'a pas engendré d'incident mais pour lesquels la possibilité d'un incident existait.

☒ Condition dangereuse ☐ Comportement dangereux

Projet / Site / Bureau / Opération :	EDEIS AEROPORT VANNES		
Localisation / Secteur :	Station carburant		
Nom du superviseur (si connu) :	M. AUBERT JEAN-PIERRE		
Votre nom (optionnel) :	F. RIVIERE	**Rapporté à :**	F.RIVIERE
Date :	05/12/2019	**Heure :**	09h00
Description du comportement dangereux ou de la condition dangereuse observé(e) :			
Absence de tenue ATEX, de bottes ATEX et de gants PVS pour hydrocarbures Absents. Risque d'exposition au produits toxiques et de brûlures grave.			
Actions correctives immédiatement prises :			
Utilisation d'une paire de gant nitrile et de cote de travail non adaptés.			
Autres actions correctives et préventives nécessaires :			
Demande de devis pour tenues ATEX pour hydrocarbure.			
Actions complétées par :		**Date :**	

Une fois rempli, ce formulaire doit être remis à votre représentant santé et sécurité et au Responsable/Directeur de l'exploitation concernée pour des fins de rapport et d'amélioration continue. Ce formulaire devrait également être téléchargé sur Sharepoint - Rubrique Santé-Sécurité.

ENR-SST Page 1 sur 1

Des formulaires de « dangers immédiats » permettent d'identifier et d'éliminer les risques au sein de l'exploitation

3.9.2. AFIS

L'autorité de surveillance, la DSAC Ouest, n'a pas réalisé d'audit au cours de l'année 2019. Néanmoins, comme chaque année, en accord avec la règlementation et le système SMS du groupe Edeis, une revue de sécurité a été réalisée en janvier 2019

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



3.9.3. SLIA / SPPA

L'autorité de surveillance, la DSAC Ouest, n'a pas réalisé d'audit au cours de l'année 2019.

3.9.4. Homologation de l'aérodrome (CHEA/TAC)

L'autorité de surveillance, la DSAC Ouest, n'a pas réalisé d'audit au cours de l'année 2019.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4. Informations relatives à l'exécution du service public délégué

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4.1. Indicateur d'exploitation

4.1.1. Continuité du service public

Durant toute l'année 2019, la continuité du service public a été assurée conformément aux horaires publiés.
En cas d'indisponibilité d'un des services pour causes de travaux, nettoyage, entretien, etc., information a été faite aux usagers par voie de l'information aérienne (NOTAM).
En ce qui concerne le balisage et la télécommande de balisage, en dehors des périodes où ceux-ci ont été désactivés pour cause de travaux ou d'entretien, une disponibilité de 100 % a été observée.

INDICATEUR N°6 : QUALITE INTRINSEQUE DE DISPONIBILITE DU PCL (DPCL)

- Nombre de jours théorique de fonctionnement : 365.
- Nombre de jours réel de fonctionnement : 365.
- Indicateur n°6 DPCL : 100 %.

Le fonctionnement de la télécommande de balisage est contrôlé deux fois par jour, le matin lors de la prise de poste et le soir lors de la fermeture du service AFIS.

4.1.2. Egalité de traitement entre tous les usagers

4.1.2.1. Politique tarifaire équitable

Un guide tarifaire a été établi pour 2019 sur la base des tarifs proposés par Edeis Aéroport de Vannes. Ce guide est disponible à l'affichage et à l'accueil pour tous les usagers de la plateforme. La politique tarifaire est mentionnée en partie 4.4.1 du présent rapport.

4.1.2.2. Conventions d'occupation temporaire

Depuis 1er juin 2018, Edeis a pris en charge la gestion des hangars H5, H6 et H7.
Des conventions temporaires ont été signées avec les locataires des lieux. Celles-ci sont au nombre de 8.
Deux conventions d'occupation temporaires, une pour un comptoir, l'autre pour un bureau situé dans l'aérogare sont signées avec des tiers.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4.1.2.3. Commission de consultation des usagers

La Commission de consultation des usagers s'est tenue le 27 novembre 2019 avec la participation d'un représentant du Délégant.
L'ordre du jour permet d'informer les usagers sur le montant des tarifs des redevances, les réalisations techniques, les modifications éventuelles d'exploitation et les projets pour l'année à venir. La commission s'achève sur les questions diverses des usagers.
Le compte-rendu afférent est fourni en annexe du présent rapport.

4.2. Analyse de l'activité de la plateforme

Avec un total de 32 787 mouvements pour l'année 2019 (31 792 en 2018), l'aéroport de Vannes enregistre une hausse du nombre de mouvements de +3 % par rapport à l'année précédente. L'activité d'affaires subit une baisse du nombre de mouvements réalisés.

Parmi tous les utilisateurs de la plateforme, quatre entités basées (ACPV, EPSVB, Club ULM et ATC dans une moindre mesure) génèrent 64 % des mouvements totaux annuel (plus de 21 300 en 2019). La plus forte contribution est celle de l'ACPV représentant à lui seul plus de 38 % du trafic en 2019 soient 12 596 mouvements (33 % en 2018).

Dans une plus faible proportion, le trafic « affaires », « militaire », le « travail aérien (autre que parachutages) », le « survol du Golfe et » « autres » complètent le profil de répartition du trafic sur la plateforme avec un total de 11537 mouvement.

La tendance globale du trafic sur l'aéroport témoigne d'une activité plus soutenue durant la saison estivale IATA avec un pic d'activité les mois d'août et septembre. Le trafic diminue de manière significative à partir du mois d'octobre pour atteindre son plus faible niveau en janvier.

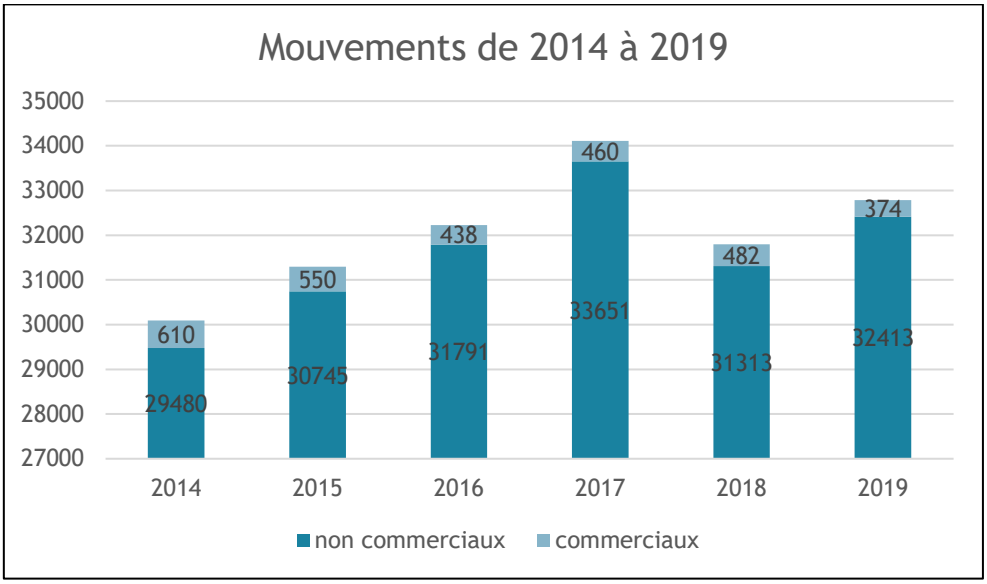
Tout comme l'année passée, le dernier trimestre a fortement été impacté par de très mauvaises conditions météorologiques.

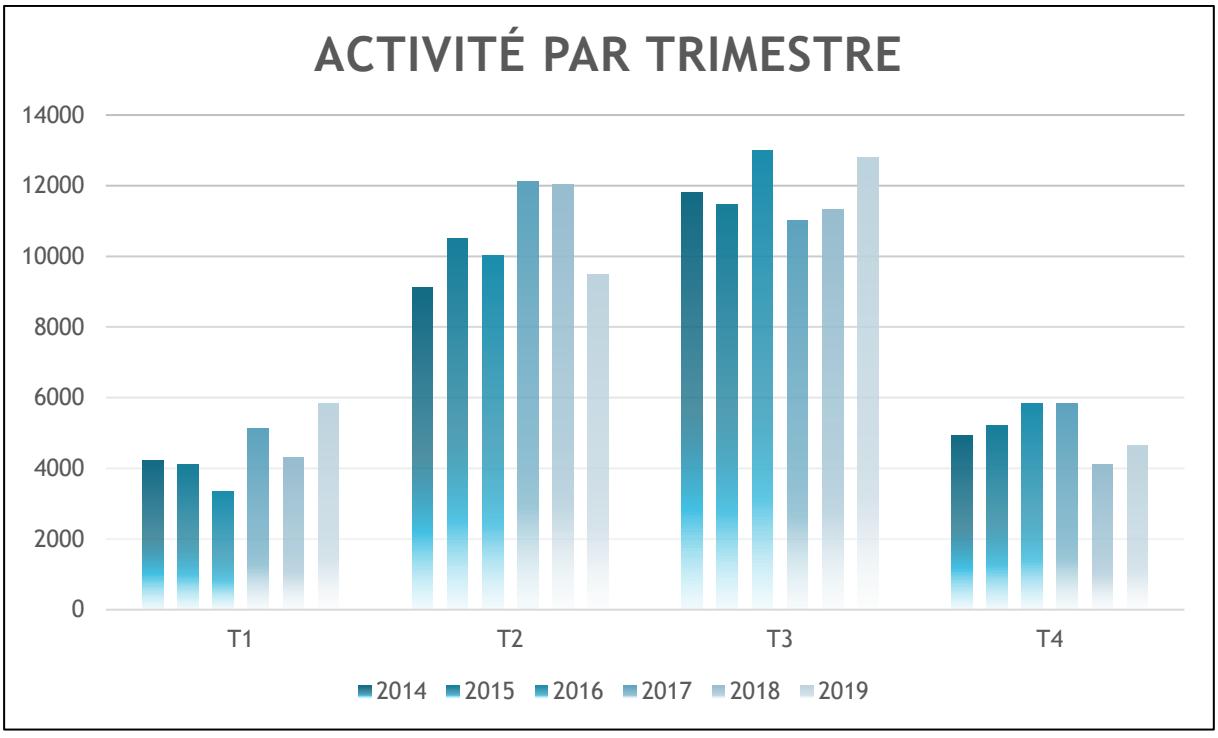
4.2.1. Statistiques générales

L'activité globale de la plateforme est en légère hausse par rapport à l'année 2018. Il faut cependant noter que tous les types d'activité ne suivent pas la même tendance. L'activité parachutiste, qui comprend notamment des entités basées, mais également des vols militaires, est en sensible hausse.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE





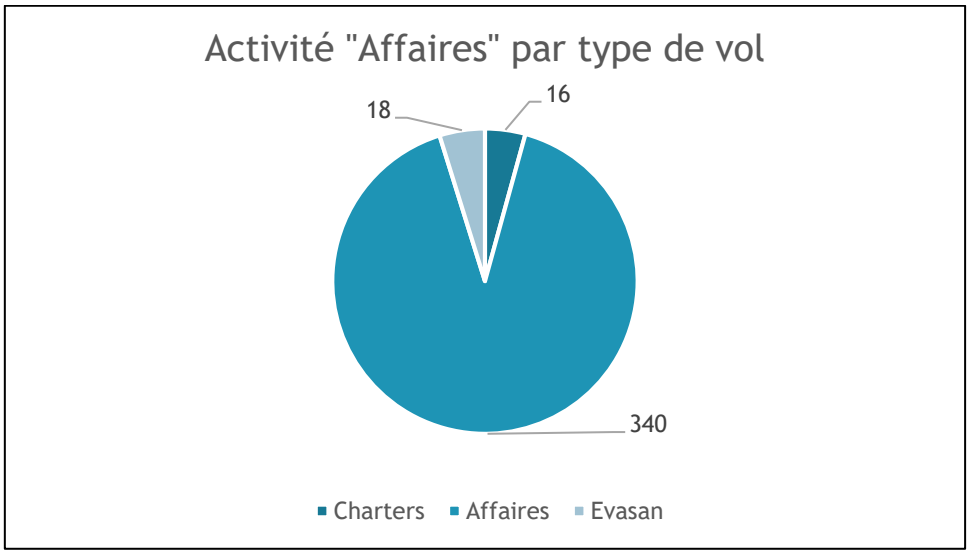
Alors que l'activité globale du premier trimestre est restée satisfaisante, le deuxième trimestre a pâti de mauvaises conditions météorologiques, entraînant une baisse sensible du nombre de mouvements. La saison estivale a quant à elle été très bonne, avec un pic d'activité en juillet et aout. Durant cette période, plus de 10 000 mouvements ont été enregistrés. Le dernier trimestre, bien que meilleur que celui de l'année passée, a été fortement impacté par les conditions météorologiques.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

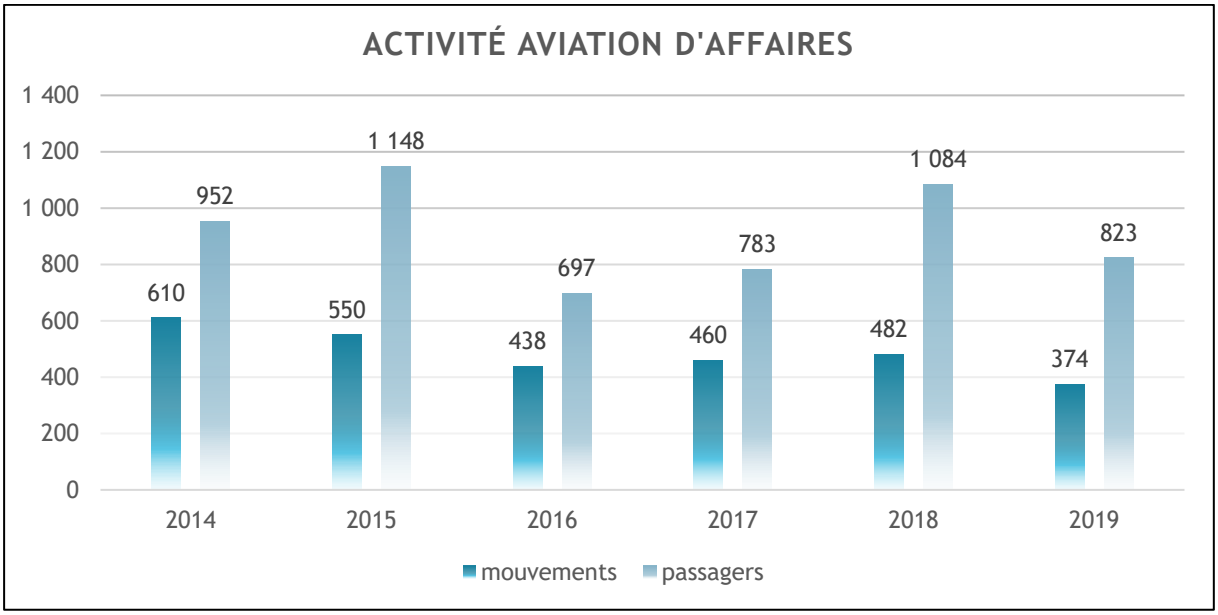
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.2.2. Statistiques commerciales

4.2.2.1. Par segment d'activité



La majorité de l'activité « affaires » est réalisée par des vols de transport public ou privé. Il est à noter que depuis le début de la DSP, on démontre une hausse sensible des vols dits « Sport » dus à l'accession du RCV en pro D2.

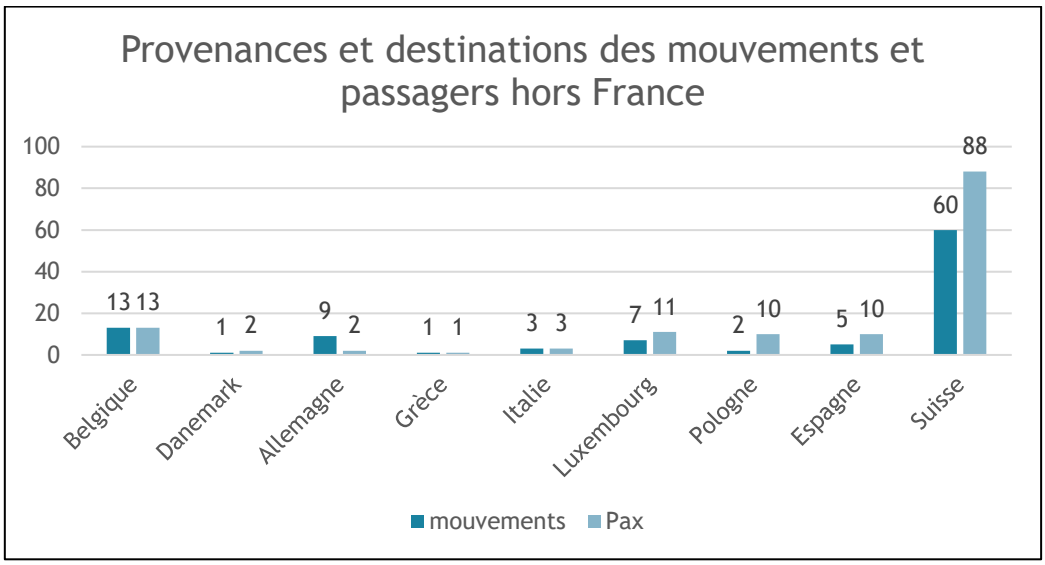


Le nombre de passagers commerciaux, bien qu'en baisse par rapport à 2018, reste relativement stable sur les trois dernières années d'exploitation. Ceci est dû principalement aux nombres de vols charters effectués dans le cadre de rencontres sportives qui se sont tenues à Vannes, mais également au profit du FC Lorient.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.2.2.2 Par pays

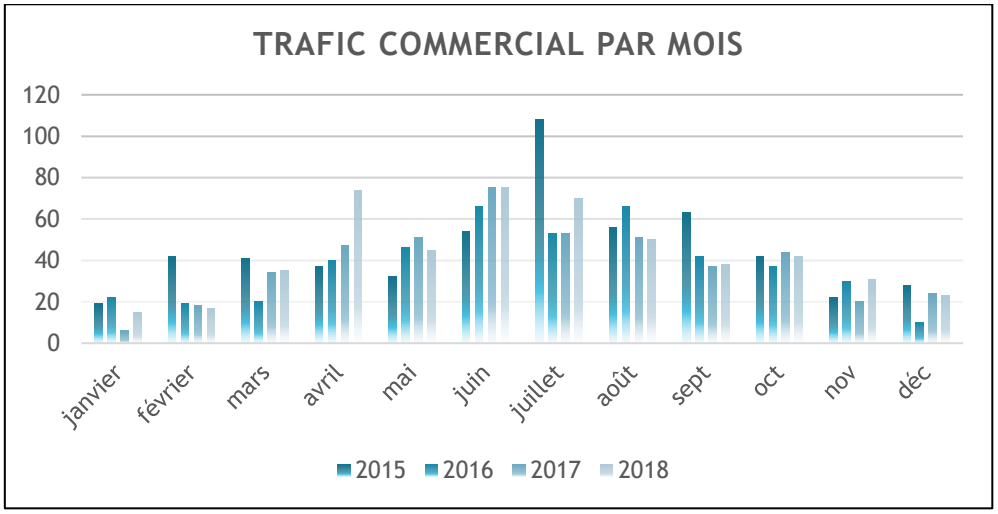


Comme les années précédentes, la Suisse est la destination étrangère la plus fréquente au départ ou à l'arrivée de l'aéroport de Vannes.

Le problème concernant les vols hors espace Schengen se pose toujours et principalement pour les vols du Royaume -Uni dont la demande reste régulière. En effet, Le terrain de Vannes n'étant pas un point de passage frontalier, ceux-ci ne peuvent toujours pas se poser directement à Vannes depuis leur terrain de départ. En conséquence, de nombreux vols sont dirigés vers les terrains de Lorient ou Rennes.

4.2.2.3. Saisonnalité

Le graphe ci-dessous prend en compte tous les vols d'aviation d'affaires, de charters et sanitaires.

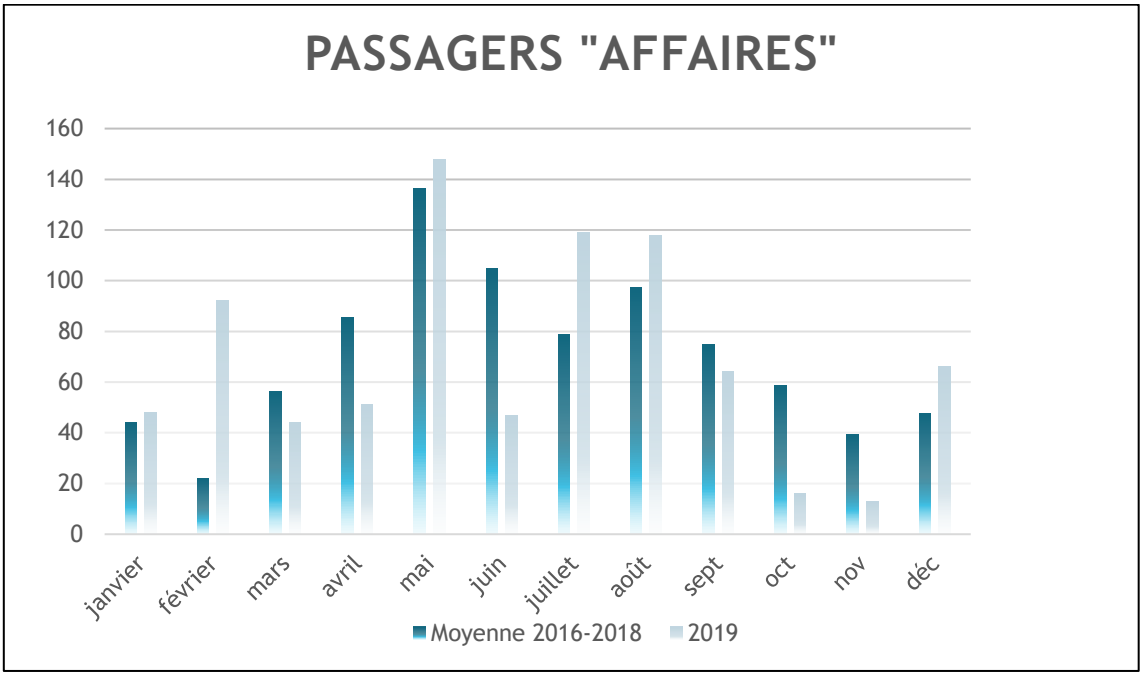


© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

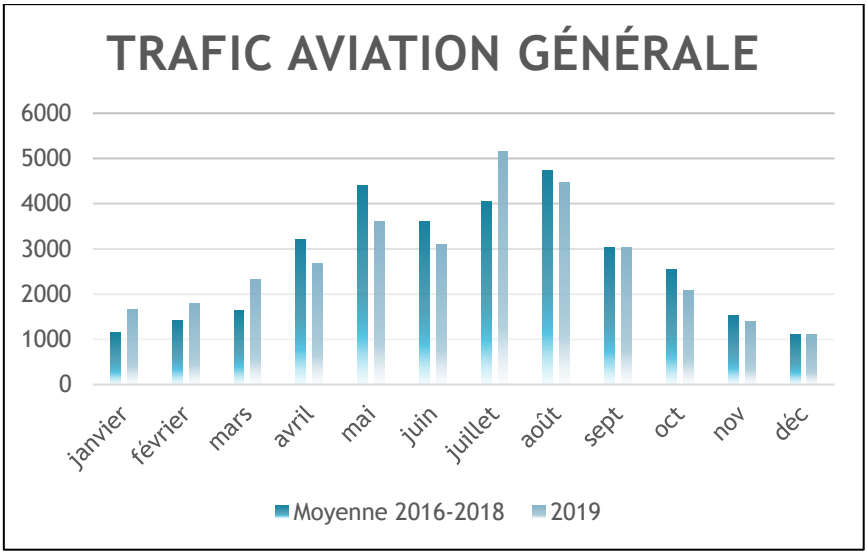
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.2.2.4. Nombre de passagers par mois

Le nombre de passagers commerciaux pour l'année 2019 est en baisse par rapport à l'année 2018, cependant, ce chiffre reste sensiblement égal à la moyenne des 3 dernières années et est notamment dû au nombre de vols charters liés à l'organisation de compétitions sportives à Vannes (vols RCV)



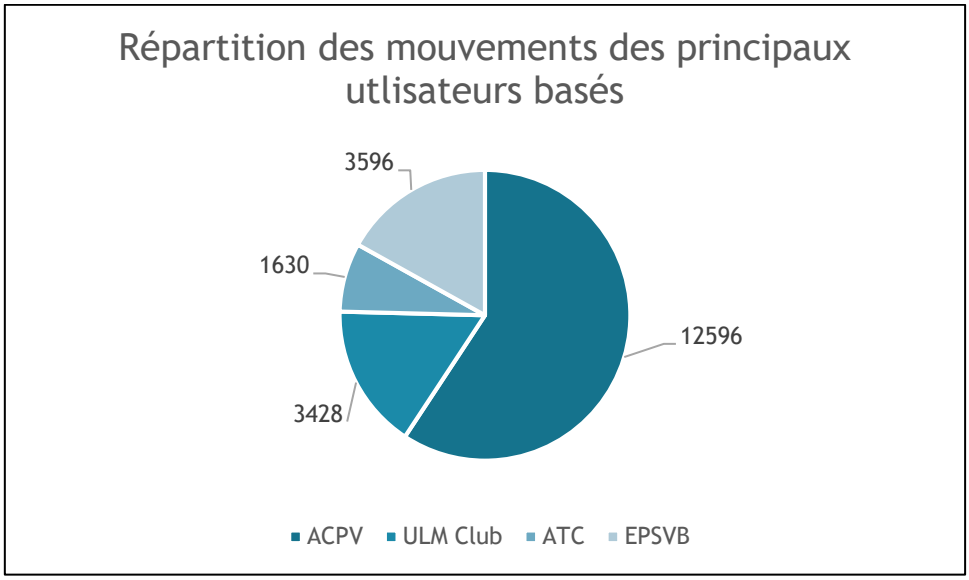
4.2.3. Trafic non commercial



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Comme depuis de nombreuses années, le trafic de loisir reste très important à Vannes. Nous constatons en 2019, comme précédemment indiqué, que hormis pour le second trimestre, l'activité est restée soutenue et supérieure à la moyenne de ces trois dernières années. Les 4 principaux acteurs présents sur la plateforme sont l'aéroclub du Pays de Vannes, l'ULM Club et l'école de parachutisme qui à eux seuls génèrent plus de la moitié des vols. L'Armée est également un acteur majeur avec une activité parachutiste très soutenue.



La fréquentation en quelques chiffres

Trafic "économique"	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/19
Total Mouvements commerciaux	610	550	438	460	**482**	**374**	**-22 %**
Total Passagers commerciaux	952	1148	697	783	**1084**	**826**	**-24 %**

Autres trafics	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/19
Mouvements	29 480	30 745	31 791	33 651	**31 370**	**32 413**	**+3 %**

Total général	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/19
Total Mouvements	30 090	31 295	32 229	34 111	**31 792**	**32787**	**+3 %**

Consommations carburants (hl)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/18
JET A1	3 284	3 756	3 386	3 537	**4 052**	**3 677**	**-9 %**
AVGAS	1 756	1 619	1 653	1 467	**1 517**	**1 401**	**-8 %**
Total Carburants	5 040	5 375	5 039	5 003	**5 569**	**5 078**	**-9 %**

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

La fréquentation en quelques photos



Phenom 100 de la compagnie SD Aviation



ATR 42 affrété par le RCV dans le cadre d'une rencontre de Pro D2 de Rugby



LJ 45 de la compagnie Air Luxembourg opérant un vol dans le cadre d'un prélèvement d'organes



Falcon 2000 de la compagnie Universal Aviation

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4.3. Activité domaniale

L'activité domaniale de l'année 2019 est résumée dans le tableau suivant.

Entité	Nombre	Date de signature	Échéance	Superficie	Montant
BRETAGNE HELICOPTERE	2	01/01/2017	31/12/2019	11,49 m2	804,30 € HT/an
		25/09/2018	31/12/2019	167 m2	3513,68 € HT/an
HELIBERTE	1	01/01/2017	31/12/2019	1 m2	673,20 € HT/an
AEROCLUB DU PAYS DE VANNES	1	01/08/2018	31/12/2019	515 m2	3558,65 € HT/an
ARNAUD COLLEAUX	1	01/08/2018	31/12/2019	26 m2	719,94 € HT/an
ECOLE DE PARACHUTISME SPORTIF DE VANNES BRETAGNE	1	03/09/2018	31/12/2019	361 m2	5909,57 € HT/an
ALAIN LE NET	1	07/08/2018	31/12/2019	30 m2	802,26 € HT/an
PHILIPPE LE NET	1	02/08/2018	31/12/2019	19 m2	566,96 € HT/an
CHRISTIAN LE TROTER	1	29/08/2018	31/12/2019	37 m2	1019,35 € HT/an
LOÏC PONDARD	1	29/08/2018	31/12/2019	10 m2	277,60 € HT/an

4.4. Promotion et communication

4.4.1. Salons Professionnels

Edeis a participé à plusieurs salons internationaux afin de présenter l'ensemble des plateformes du réseau aux professionnels de l'aviation et aux compagnies aériennes.

Ces salons sont des moments de contact privilégiés avec les compagnies aériennes en particulier et avec les opérateurs aériens en général. Il est essentiel de participer à ces grands rendez-vous professionnels pour bien ancrer dans l'esprit des décideurs des compagnies aériennes, l'existence et l'offre aéroportuaire de l'aéroport de Vannes.

Salons Aéroportuaires/Aéronautiques

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Le salon **Connect** a eu lieu à Cagliari en Sicile en juin 2019. Ce salon organise des rencontres BtoB de 20 minutes entres les aéroports européens et presque toutes les compagnies qui opèrent en France. En trois jours, l'aéroport rencontre en général une vingtaine de compagnies aériennes pour leur présenter les opportunités d'ouverture ou de développement de lignes aériennes.



Le salon **Routes** Europe a eu lieu à Hanovre, en Allemagne, du 8 au 10 avril 2019. L'aéroport était représenté par l'équipe marketing d'Edeis. Routes Europe est le principal rendez-vous du secteur de l'industrie dédié au développement des compagnies et des aéroports en Europe. C'est l'occasion pour Edeis de rencontrer tous ses partenaires compagnies aériennes et de mettre en valeur les aéroports gérés par le groupe. Ces rencontres permettent également de rencontrer les compagnies aériennes pour connaître leurs projets et leurs stratégies de développement.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Le grand rendez-vous de l'aviation d'affaires en Europe est le salon **EBACE** (European Business Aviation Convention & Exhibition) à Genève du 21 au 23 mai 2019. L'équipe exploitation Edeis était présente sur un stand dédié à la promotion de l'offre Edeis auprès des compagnies aériennes et de la clientèle affaires.

Lors de ce salon, Edeis a rencontré les principales compagnies affaires présentes. Les équipes d'Edeis s'attachent à développer la notoriété de la plate-forme et son attractivité en veillant à son référencement auprès des principaux « donneurs d'ordres ».

Salons du Tourisme

L'équipe marketing d'Edeis est aussi présente aux salons du tourisme qu'ils soient en France ou à l'étranger.

En 2019, Edeis a participé notamment aux salons suivants :

- FITUR, Feria Internacional de Turismo (Madrid)
- ITB, Internationale Tourismus-Börse (Berlin)
- IFTM, Top Résa (Paris)

4.4.2. Site internet

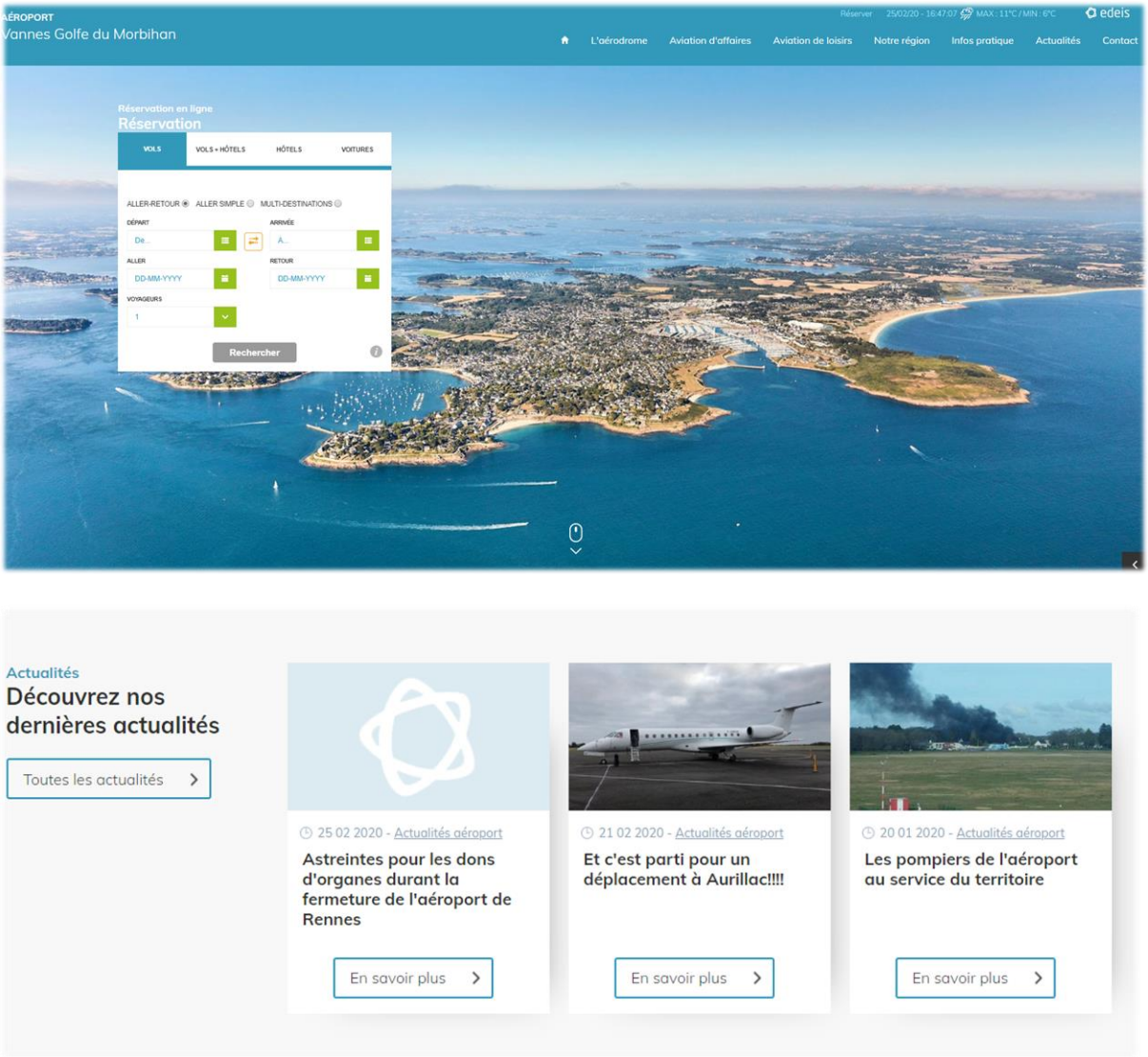
La cible privilégiée du site internet est bien évidemment le grand public. Néanmoins, certains onglets sont à destination des professionnels étant donné leur contenu technique.

www.vannes.aeroport.fr

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Ce site propose de nombreuses rubriques pratiques, une ergonomie conviviale et une navigation facile, tant pour les passagers, avec des informations utiles aux voyages ou au tourisme dans le Morbihan, que pour les opérateurs aériens.

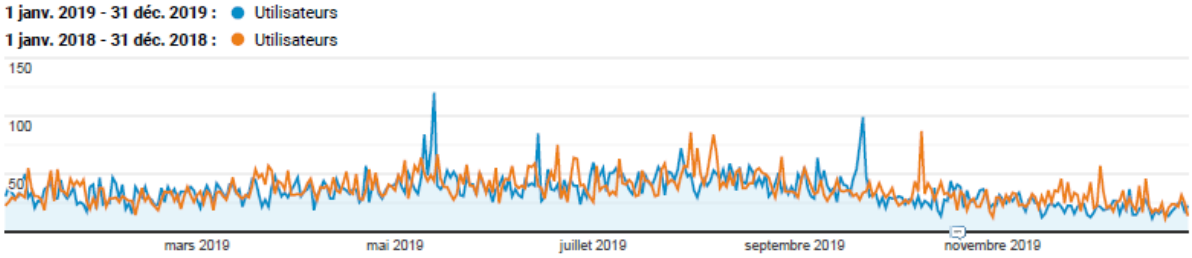


Page d'accueil du site

Mis en place en 2014 le site a maintenant atteint son public et se maintient à des niveaux comparables. La mise à jour des actualités est une piste d'amélioration identifiée pour développer d'autant plus l'audience du site. Un travail de refonte des sites internet des aéroports EDEIS a été réalisé en 2019, avec une mise en ligne au mois d'octobre.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



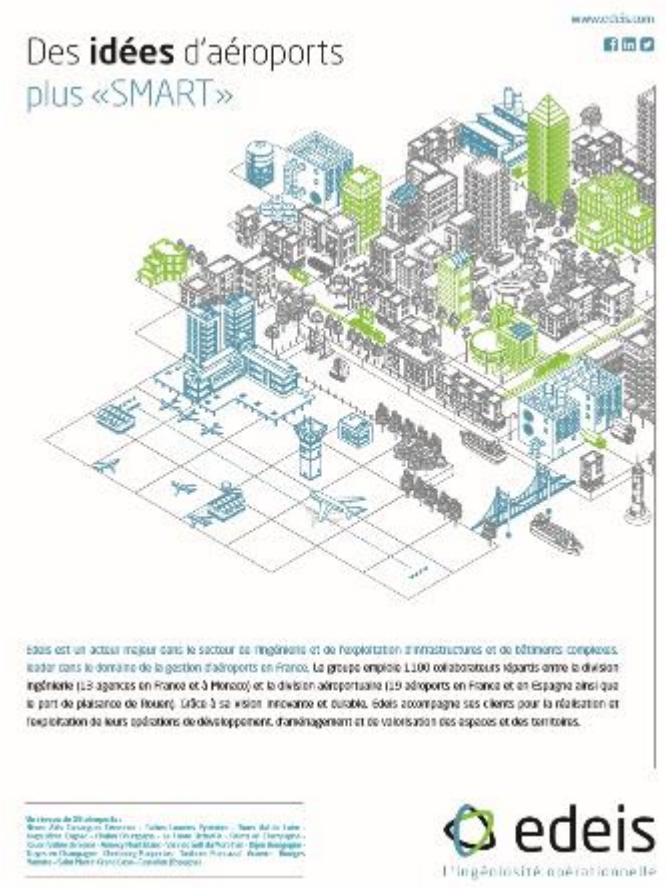
Nombre de visites en 2019

54 988 pages ont été consultées au cours de l'année soit une moyenne de 4 pages par visite. Le nombre de pages vues est stable par rapport à 2018 (- 0.2 %).

4.4.3. Insertions dans la presse spécialisée

Des insertions réalisées dans la presse professionnelle aéroportuaire, en France et à l'international.

Des publications ont notamment été faite dans le magazine Aéroport le Mag. La presse spécialisée est un relai important pour mettre en avant le groupe EDEIS et l'aéroport de Vannes.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.4.4. Autres actions de communication

4.4.4.1. Développement de l'aviation d'affaires

Une plaquette présentant les possibilités offertes aux entreprises du territoire au départ de l'aéroport de Vannes a été réalisée et envoyée. Cette démarche vise à promouvoir l'outil disponible pour les acteurs économiques de la région et à développer l'aviation à la demande.



En parallèle aux actions de promotion pour développer l'aviation d'affaires à l'import, Edeis travaille également pour promouvoir l'aéroport auprès des chefs d'entreprises locaux – potentiels utilisateurs stratégiques de la plateforme.

Plusieurs actions ont ainsi été menées en 2019, la liste des actions de développement sur l'année 2019 est présenté en ***Annexe 9***.

4.4.4.2. Développement de l'aviation de loisirs

Edeis et la Fédération Française Aéronautique (FFA), regroupant 600 aéroclubs affiliés et 41 000 pilotes privés licenciés, ont signé un partenariat de deux ans en décembre 2017.

Ce partenariat prévoit notamment la réduction de moitié du tarif public des redevances d'atterrissage pour les pilotes d'avion de moins de deux tonnes licenciés à la FFA, et la mise en place d'un programme de réflexion autour de l'aéroport du futur et des enjeux de sécurisation de l'exploitation des aéronefs électriques.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour favoriser le développement des aéroclubs et des terrains d'aviation de proximité comme l'aéroport de Vannes dont la majorité du trafic est l'aviation légère.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.4.5. Evènements locaux

Tout au long de l'année des évènement sont venus mettre en lumière l'activité intense de l'aéroport. On peut notamment citer :

- Janvier : La réunion de la Commission Consultative de l'environnement de l'aérodrome de Vannes Meucon s'est tenue le 22 janvier en présence des services de l'état, des représentants des associations et entreprises basées et des associations de riverains. Cette réunion s'est déroulée dans un cadre parfaitement apaisé ou chacun a pu exposer ses problèmes et demandes. La réunion s'est terminée par une visite de la tour de contrôle où les différents acteurs ont pu apprécier l'environnement aéronautique géré par nos services.



- Février : Des travaux d'entretien et de rénovation des deux pistes ont été effectués. Un « grattage » de la piste revêtue a été effectué pour supprimer la végétation perforant le bitume. La bretelle « C » de la piste en herbe a quant à elle été entièrement refaite et engazonnée, tout comme une patie de la piste en herbe.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Février : vol au départ de Vannes pour le RCV qui s'est rendu à Aurillac dans le cadre du championnat Pro D2 de Rugby



- Mars : Participation de l'aéroport avec la société Héliberté au salon du tourisme 2019



- Avril : Balayage de la piste et de l'aire de mouvement. Edeis Aéroport Vannes a reçu une quinzaine de jeunes dans le cadre de l'opération « Ticket sport et culture ». A cette occasion, ils ont bénéficié d'une présentation des moyens et des métiers de l'aéroport.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Mai : Le RCV utilise de nouveau l'aéroport de Vannes pour se rendre à Brive dans le cadre de la demi-finale de Pro D2 de rugby.



- Mai : Pour la troisième année consécutive, les coureurs du Tricondat ont pris leur envol de la piste. L'originalité de ce départ donné de la piste est très appréciée des concurrents.



- Mai : La société Jetco organise le 23 mai un cocktail d'inauguration dans ses hangars. Cet évènement a permis de nombreuses prises de contacts avec les principaux acteurs économiques de la plateforme, en particulier avec le concessionnaire Porsche de Lorient et la société de courtage en aviation d'affaire Air Brand.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Mai : Passage de l'humoriste Jamel Debbouze



- Mai : Edeis Aéroport Vannes a organisé un Fly' In dans le cadre de la semaine du Golfe. Ce Fly'in permettait aux usagers se rendant à Vannes de bénéficier de la gratuité des redevances aéronautiques.



- Juin : début de la première phase des travaux de récupération des eaux pluviales



- Juin : À la suite d'une demande du SDIS 56, un agent du SSLIA de l'aéroport est intervenu sur un cycliste ressentant des douleurs thoraciques. Arrivé sur place, constatant un arrêt cardiaque, l'agent a prodigué un massage cardiaque avant qu'une équipe du SDIS arrivée quelques minutes après ne reprenne la suite des opérations de secours.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Juin : Balayage de l'aire de manœuvre



- Juillet : L'aéroclub de Champagne a accueilli pendant 2 semaines l'aéroclub Brocard situé à Étampes. Les pilotes ont pu bénéficier d'une météo clémente pour visiter le Golfe et ses alentours.



- Juillet : Juillet : Intervention du SSLIA auprès d'un parachutiste dont la voile s'était mise en torche. Le blessé a été transporté à l'hôpital par le SDIS.

- Juillet : Entretien complet de la plateforme réalisé par les agents de l'aéroport. A cette occasion, les espaces verts, la piste en herbe et les parkings ont été entièrement nettoyés.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

- Juillet : Rencontre avec le Football Club de Lorient dans le but d'envisager certains déplacements de l'équipe au départ ou à l'arrivée de Vannes.

- Juillet : Arrivée du chef d'état-major des armées, le général Lecointre, ancien chef de corps du 3ème Rima de Vannes



- Juillet : venue de M. De Rugy, ministre de la transition écologique



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Aout : Vol du RCV vers Carcassonne réalisé par la compagnie Sprintair



- Septembre : Participation aux Journées Européennes du Patrimoine. Edeis Aéroport Vannes a accueilli plus de 350 personnes sur le week-end.



- Septembre : remise des clés par la société Sides du nouveau véhicule incendie de l'aéroport en présence de M. Dufeigneux durant le congrès national des sapeurs pompiers.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Septembre : Accréditation ACA de l'aéroport de Vannes. L'accréditation ACA est une initiative de l'ACI (Airports Council International) : il s'agit d'un programme destiné aux aéroports pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre



- Septembre : Venue du ministre de l'intérieur dans le cadre de sa participation au congrès national des sapeurs-pompiers qui se déroulait à Vannes.



- Octobre : Evènement Porsche organisé sur l'aéroport

- Octobre : Livraison du nouveau véhicule incendie



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Octobre : Participation d'une équipe de l'aéroport à l'opération 3Challenge contre la faim » à Nantes



- Octobre : opération « Tickets sports et loisirs »



- Novembre : Réunion de la Commission consultative des usagers.

- Décembre : Vol réalisé au profit du FC Lorient



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4.5. Actions environnementales

4.5.1. Bruit

En 2019, 9 réclamations pour nuisances émanant de 4 personnes ont été transmises par via le formulaire disponible sur le site internet de l'aéroport.

Ces plaintes concernent, pour la majorité d'entre elles, des survols d'hélicoptères ce qui a amenés l'exploitant à rencontrer l'opérateur effectuant des survols touristiques du Golfe du Morbihan. Celui-ci, conscient des nuisances occasionnées, a proposé plusieurs solutions afin d'éviter les nuisances dont notamment celle d'augmenter l'altitude de vol et celle de faire varier le sens de rotation des circuits.

Il est à noter qu'une seule de ces réclamations concerne l'environnement proche de l'aéroport (Saint Avé). Toutes les autres proviennent de Baden qui se situe en dehors de la zone gérée par le service AFIS.

Conformément aux engagements pris lors de la CCE de 2017, toutes les plaintes ont fait l'objet d'un traitement rapide et le délai de réponse moyen de l'exploitant aux riverains est de 2,5 jours.

La CCE 2019 devrait se tenir début 2020 mais à date de rédaction de ce rapport, aucune date n'a été proposée.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4.5.2. Carburant

Aucune pollution n'est à déplorer au cours de l'année 2019.

L'entretien réglementaire de la station est assuré par la société Madic sous les ordres de Total.

4.6. Perspectives en termes d'activité

L'aéroport est avant tout un outil qui permet d'accompagner le développement des activités économiques et touristiques locales. Aussi, l'amélioration de la renommée du Golfe du Morbihan ainsi que l'installation d'entreprises sur le territoire aura un impact positif sur la fréquentation de

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



l'aéroport. La montée en gamme de grands centres de thalassothérapie sera un terreau essentiel à la progression du trafic privé de l'aéroport.

Les évènements sportifs locaux peuvent également permettre un développement sensible de l'activité commerciale sur la plateforme.

Au cœur d'un territoire attractif, les perspectives d'évolution de l'aéroport ne peuvent qu'être positives.

4.7. Effectifs

Ni conflit social ni grève n'ont été observés en 2019 au sein de l'aéroport.

4.7.1. Liste

L'effectif d'Edeis Aéroport Vannes au 31 décembre 2019 est constitué de 10 salariés (1 cadre et 9 ouvriers spécialisés). Tous les salariés sont en CDI.

Noms	Age	Ancienneté	Qualifications	Agréments
AUBERT	49	4	Responsable Exploitation	Evaluateur AFIS
BERTHET	35	1.5	Agent SSLIA Polyvalent	Pompier Aérodrome
BURBAN	29	3	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
CLOUTRIER	41	7	Agent AFIS polyvalent	AFIS
L'HOTE	37	4	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
LAVARENNE	45	3	Référent SSLIA	Pompier Aérodrome
LE FRANC	31	5	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
LEROUX	45	6	Référent service AFIS	AFIS
MOUELLIC	40	0,6	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
NOCQUET	29	1,5	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
RIVIERE	30	1,5	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome

4.7.2. Situation du personnel

Durant l'année 2019, les mouvements de personnels ont été les suivants :

- Départ de Pierre l'Hôte (Agent SSLIA polyvalent)
- Recrutement de Yann Mouëllic (Agent SSLIA polyvalent)

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4.7.3. Formations et qualifications effectuées par le personnel

La formation est un axe majeur du travail d'Edeis. Dans ce cadre, les équipes reçoivent à la fois des formations règlementaires, mais aussi des formations permettant d'améliorer la polycompétence de chaque collaborateur. En 2019 les collaborateurs de l'aéroport de Vannes ont pu recevoir :

- Pour le service AFIS :
  - Dans le cadre de leur maintien de compétences, le service AFIS a organisé en janvier, en avril et en décembre une journée de formation en interne.
  - 20 heures de formation en langue anglaise dispensée par la CCI du Morbihan. Cette formation entre dans le cadre de la qualification des agents afin de pouvoir assurer le service en anglais
  - Dans le cadre de leur maintien de compétences, les agents du service AFIS se sont rendus en décembre sur l'aéroport de Saint Brieuc où était dispensée une journée de formation entrant dans le cadre d'un protocole signé entre les aéroports de Vannes, Morlaix, Quiberon, Belle-Ile, Saint Brieuc et Lannion.
- Pour le service SSLIA :
  - Dans le cadre de leur maintien des compétences, les pompiers d'aéroport suivent tous une formation en e-learning dispensée par l'organisme EFORSA à Auch.
  - En février, 2 agents SSLIA ont suivi une formation dans le cadre de leur recyclage « secourisme »
  - En juin un agent SSLIA a suivi la formation initiale de pompier d'aéroport à l'EFORSA à Auch et a obtenu à l'issu son agrément de pompier d'aérodrome
  - En juillet, un agent SSLIA a suivi la formation continue de pompier d'aéroport à l'EFORSA à Auch
  - En octobre, un agent SSLIA a suivi la formation continue de pompier d'aéroport à l'EFORSA à Auch
  - En octobre, un agent SSLIA a suivi la formation initiale à la prévention du péril animalier au C2FPA à Châteauroux.
  - En novembre, un agent a suivi une formation « marshaling » pour le guidage des aéronefs à Nîmes.
  - Tous les agents polyvalents de la plateforme ont suivi en 2019 20 heures de cours d'anglais dispensés par la CCI du Morbihan.

4.7.4. Accidents du travail survenus au cours de l'exercice

La politique menée par le groupe Edeis en termes de sécurité au travail porte ses fruits, puisqu'aucun accident du travail n'a été constaté en 2019.
L'exercice 2019 a représenté un total de 16 023 heures travaillées.

4.7.5. Observations de l'inspection du travail

Aucun contrôle de l'inspection du travail n'a été réalisé en 2019.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



4.8. Analyse de l'évolution des clauses financières

4.8.1. Evolution des tarifs

Les tarifs 2019 ont été calculés suivant la formule établie dans le contrat de DSP.

Conformément à la réglementation en vigueur, une procédure de consultation des usagers a été suivie et les nouveaux tarifs ont été présentés aux usagers lors d'une commission consultative. Les tarifs ont également été notifiés à la préfecture. Les services de cette dernière n'ont pas émis de remarque à ce sujet.

Pour 2019, la redevance d'accès aux installations de distribution de carburant n'a pas été augmentée conformément aux engagements du gestionnaire. Celle-ci reste à 10 centimes d'euros HT par litre de carburant distribué.

Le 27 novembre 2019, la grille tarifaire pour l'année 2020 a été présentée lors de la commission de consultation des usagers.

En ce qui concerne les tarifs basés, ceux-ci sont restés inchangés par rapport à 2019.

4.8.2. Situation des redevances et autres recettes d'exploitation

Se référer au compte d'exploitation en annexe.

4.8.3. Conventions d'occupation temporaires passées à titre gratuit

Aucune convention d'occupation temporaire n'a été passée à titre gratuit.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



5. Informations relatives à l'exécution du service public délégué

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

5.1. Relations avec le délégant

Les relations avec le délégant sont constantes, qu'elles soient par email, téléphone, rapport écrit ou lors de réunions.

Les contacts du délégant et du délégataire sont parfaitement identifiés et sont énumérés ci-dessous

Délégant

- Monsieur Pierre LE BODO, Président, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Monsieur Yves QUESTEL, 1er Vice-président, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Monsieur Yves BLEUNVEN, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du foncier, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Madame Séverine MERLET, Directrice de l'économie, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Délégataire

- Monsieur Franck GOLDNADEL, Directeur du Groupe Edeis, Président d'Edeis Concessions, Gérant d'Edeis Aéroport Vannes
- Monsieur Jérôme ARNAUD, Directeur Général, Edeis Concessions
- Monsieur Jérôme PANNETIER, Directeur des Opérations, Edeis Concessions
- Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Responsable d'exploitation, Edeis Aéroport Vannes

Chaque mois, le délégataire envoie par email au délégant un rapport intitulé « Flash Info » comprenant les statistiques de trafic et carburant, les évènements liés à la sécurité et la sûreté ainsi que les évènements particuliers. Ces flashs infos sont insérés en annexe de ce rapport.

Délégant et délégataire se rencontrent régulièrement pour traiter des sujets structurants pour la plate-forme.

5.2. Respect des engagements contractuels

5.2.1. Sécurité

La sécurité aéroportuaire est caractérisée par 2 domaines d'interventions principaux :

- ***Le SSLIA*** (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs) dont les acteurs sont les pompiers d'aérodrome. Leurs formations, recyclages et agréments sont validées par la DGAC. Parmi le personnel d'Edeis Aéroport Vannes, 6 agents d'exploitation sont, dans le cadre de leur polyvalence, agréés SSLIA. Le matériel nécessaire au SSLIA dépend des avions accueillis. Le véhicule utilisé pour assurer le service est un VIM 60.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de l'activité spécifique des agents de l'aéroport en qualité de pompiers d'aérodrome pour l'année 2019.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Inspections de piste journalière	30	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	30	**363**
Secours à personnes						3	2	2	3		1		**11**
Etat de veille				2					1	1			**4**
Etat d'alerte	3					2				1	1	2	**9**
Etat d'accident									1				**1**
Intervention diverses							1	1		1	1	1	**5**

Les visites de pistes, assurées par les agents SSLIA, participent directement aux missions SSLIA puisqu'il s'agit d'assurer la sécurité à l'atterrissage et au décollage des avions. L'activité aérienne de l'aéroport de Vannes impose au minimum une inspection de piste journalière.

Le SSLIA effectue une inspection de piste chaque matin à l'ouverture du service AFIS. L'état du balisage et des infrastructures est vérifié et toute anomalie est reporté à l'agent en poste à la tour de contrôle.

Les assistances aux mises en route des avions ainsi que les avitaillements en carburant nécessitent également une vigilance particulière de la part des pompiers.

Le SPPA (Service de Prévention du Péril Animalier) effectué par les salariés de l'aéroport formés et habilités par la DGAC, dont les pompiers d'aérodrome qui sont agréés pour cette mission. Le tableau ci-dessous collecte pour l'année 2019 l'ensemble des évènements relatifs au péril animalier.

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Animaux effarouchés	92	171	22	56	61	31	148	99	246	410	1048	935	**3319**
Animaux ramassés										1			**1**
Prélèvements													**0**
Impacts											1		1

Récapitulatif des évènements liés à la prévention du péril animalier

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Le péril animalier est le risque le plus usuel sur les aérodromes.

Chaque opération de prévention du péril animalier consiste principalement à effaroucher des oiseaux aux abords ou sur la piste, afin de permettre aux avions d'atterrir ou de décoller sans risque de collision ou d'ingestion dans les moteurs, celles-ci pouvant s'avérer extrêmement dangereuses, notamment dans les phases de décollage où l'avion a besoin de sa puissance maximum.

Le péril animalier s'étend également au gibier que l'on trouve soit habituellement, soit occasionnellement.

Afin d'assurer ce service, les agents disposent d'un effaroucheur électronique émettant des cris d'oiseaux en détresse mais également de dispositifs pyrotechniques telles les fusées CAPA, les fusées détonantes et les fusées crépitantes tirées au moyens d'un revolver.

5.2.2. Sureté

Pour l'année 2019, il n'y a pas eu d'utilisation de l'installation d'inspection filtrage des bagages de soute de l'aéroport de Vannes.

Tous les coûts inhérents à la sûreté et à la sécurité (investissements et charges de fonctionnement) sont pris en charge par Edeis Aéroport Vannes qui en informe officiellement chaque année la DGAC en vue d'un remboursement par l'Etat de l'ensemble de ces dépenses, en raison du caractère régalien de ces missions.

5.2.3. Autres

L'entretien des parties enherbées de la plateforme est principalement effectué par l'aéroport, le reste étant effectué ponctuellement par des agriculteurs voisins de la plate-forme pour faire du foin.

La maintenance de premier degré des équipements est effectuée par le personnel de l'aéroport, ainsi que par la société Efficience qui intervient dans le cadre d'un contrat de maintenance annuel. Ce contrat comporte la maintenance préventive et curative, aux périodicités préconisées par l'arrêté CHEA (Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodromes).

Maintenance, servitude et entretien des équipements sont constamment audités par l'entité de surveillance de la DGAC, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest basée à Brest.

La surveillance du domaine aéronautique est effectuée par les agents d'Edeis Aéroport Vannes. Une ronde est effectuée régulièrement par la brigade de gendarmerie d'ELVEN et par la brigade de gendarmerie des transports aériens de Brest.

L'assistance aéroportuaire pour les aéronefs civils ou militaire est effectuée par les agents de l'aéroport, avitaillement inclus.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Annexes

Annexe 1 - Compte d'exploitation 2019 détaillé

Annexe 2 - Liasse fiscale 2019

Annexe 3 - Immobilisations 2019

Annexe 4 - Compte rendu de la Commission Consultative des Usagers

Annexe 5 - Flash infos mensuels

Annexe 6 - Guide tarifaire 2019

Annexe 7 - Attestations d'assurances

Annexe 8 - Liste des actions de développement 2019

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



edeis
l'Allié des territoires

Siège social :
19, boulevard Paul Vaillant-Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : +33 (0)1 56 20 50 00 – Fax : +33 (0)1 56 20 50 10
www.edeis.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Aéroport de Vannes
Business Plan de la Délégation de Service Public

	2019 CEP	Réalisé 2019 Exploitation	Réalisé 2019 Régalien
Les Revenus			
Redevance d'atterrissage	73 930	96 726	
Redevance de balisage	3 859	1 165	
Redevance de stationnement	29 507	22 652	
Redevance passager	9 583	10 976	
Taxe d'aéroport		0	0
Redevances réglementées	**116 879**	**131 519**	**0**
Assistance aéroportuaires	64 184	54 581	
Redevance sur distribution de carburant	8 632	75 249	
Redevances domaniales	1 100	17 917	
Autres produits	14 700	70 471	
Revenus Commerciaux	**88 616**	**218 218**	**0**
Chiffre d'Affaires	**205 495**	**349 737**	**0**
Subvention "Missions régaliennes"	267 143	31 730	317 300
Produits financiers	0	3 546	
Produits exceptionnels	0	238 929	
Quote part de subventions virées au Résultat	0	0	
Autres Revenus	**267 143**	**274 204**	**317 300**
Total des Revenus	**472 638**	**623 941**	**317 300**

	2019 CEP	2019 Réalisé	2019 Réalisé
Les Charges			
Achats stockés - Autres approvisionnements	2 000	1 018	1 119
Achats non stockés de matières et fournitures	34 000	24 348	10 461
Achats	**36 000**	**25 366**	**11 580**
Sous-traitance générale		31 031	1 905
Locations	59 400	15 762	27 703
Entretien et reparations	127 330	45 999	-5 330
Prime d'assurance	8 500	4 116	1 057
Charges externes, divers	400	0	0
Charges Externes	**195 630**	**96 908**	**25 336**
Marketing et mesures incitatives	0	0	0
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	14 125	24 973	0
Publicité, publications, relations publiques	2 000	1 022	0
Déplacements, missions et réceptions	3 600	13 614	2 191
Frais postaux et de télécommunications	5 000	4 888	1 524
Services bancaires et assimilés	400	8 125	3 605
Autres charges externes, divers	2 000	15 325	0
Imprévus		0	0
Autres Charges Externes	**27 125**	**67 947**	**7 320**
Impôts, taxes et versements assimilés	21 400	12 013	44 650

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Autres impôts, taxes	11 80		
Impôts et Taxes	**33 200**	**35 590**	**44 650**
Rémunérations du personnel	210 800	139 392	173 037
Charges de sécurité sociale	101 900	43 862	55 174
Charges de Personnel	**312 700**	**183 254**	**228 211**
Direction des services du gestionnaire		0	0
Refacturation Service Informatique du Délégant		0	0
Contribution versées aux services		0	0
T additionnelle redev domaniale (T.Fonc)		0	0
Autres charges		116 268	0
Frais de gestion de l'Aéroport	70 384	80 602	0
Redevance domaniale		0	0
Charges de Gestion	**70 384**	**196 870**	**0**
Charges d'intérêts		0	0
Charges financières diverses		0	0
Charges Financières	**0**	**0**	**0**
Provisions pour dépreciation des créances clients		-10 313	0
Dotation aux amortissements et provisions	40 487	131 587	204
Reprises sur compte GER		-19 413	0
Amortissements & Provisions	**40 487**	**101 861**	**204**
Rémunération du délégataire	**30 000**	**30 000**	
Total des Charges	**745 526**	**737 795**	**317 300**

Résultat	**-272 888**	**-113 854**	**0**
Subvention du syndicat mixte			
Contribution reçue des services			
Subvention d'exploitation	272 887	278 078	0
Redevance variable (25% après IS)		-64 830	0
Impôts sur les sociétés		-31 246	0
Résultat Net	**0**	**68 148**	**0**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Saint-Honoré
PARTENAIRES

Russell Bedford

SARL EDEIS AEROPORT VANNES

AEROPORT DE VANNES MEUCON

56250 MONTERBLANC

LIASSE FISCALE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD (2020)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal **X**

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SARL EDEIS AEROPORT VANNES
AEROPORT DE VANNES MEUCON

56250 MONTERBLANC

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		79929986200018

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Entreposage et services auxili
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012017
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

S.A. CIPIM — 19 BD PAUL VAILLANT COUTURIER — 94200 IVRY SUR SEINE

n° SIRET : 8 2 4 5 4 5 2 8 9 0 0 0 2 0

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % : | Bénéfice imposable au taux de 28% : 111 594 | Bénéfice imposable au taux de 15% : | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15% :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% : | Autres plus-values imposables au taux de 19% : | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% : | Plus-values exonérées art.238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Pôle de compétitivité ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : | Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? | Si oui, indication du logiciel utilisé :

OGA/OMGA ☐ **Viseur conventionné** ☐

Nom, adresse, téléphone :

- **Professionnel de l'expertise comptable :** STH SEREG — 140 RUE DU FBG SAINT HONORE — 75008 PARIS
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**
  N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A ....., le .....

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** **31122019**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	94 275
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	94 275

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SARL EDEIS AEROPORT VANNES

31122019

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067 (2020)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

ANNEE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** du **01012019**

Adresse **AERO PORT DE VANNES MEUCON 56250 MONTERBLANC** au **31122019**

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ❶

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE		ADRESSE COMPLETE
1	AUBERT JEAN PIERRE	RESP. EXPLOITATION	5 RUE PERJAKEZ HELIAS 56450 THEIX
2	LEROUX MICKAEL	AGENT EXPLOITATION	CHEMIN DE KERGONAN 56340 PLOUHARNEL
3	CLOUTRIER FABIENNE	AGENT AFIS POLYVALENT	KERMAN 56660 SAINT JEAN BREVELAY
4	LAVARENNE PHILIPPE	REFERENT SSLIA	2 ALLEE DES HIRONDELLES 56390 LOCMARIA GRAND CHA
5	BERTHET GAEL	AGENT AFIS POLYVALENT	8 RUE MONSEIGN DE PANCEMONT 56000 VANNES
6			
7			
8			
9			
10			

	REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1	40 614	5 959			**46 573**	1 061			**47 634**
2	29 927	4 023			**33 950**	641			**34 591**
3	25 021	5 530			**30 551**	1 399			**31 951**
4	25 626	4 023			**29 649**	421			**30 070**
5	23 345	2 776			**26 121**				**26 121**
6									
7									
8									
9									
10									
**	**144 532**	**22 313**			**166 845**	**3 523**			**170 368**

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	615
Total	**615**

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice .....(total col. 9 + total col. 10) ❿	**170 983**	- de l'exercice ..... ❿	**111 594**
- de l'exercice précédent ❿	**162 719**	- de l'exercice précédent ❿	**136 461**

Nom et qualité du signataire

A ..... , le .....

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DGFiP N° 2050 2020

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **AEROPORT DE VANNES MEUCON 56250 MONTERBLANC**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **7 9 9 2 9 9 8 6 2 0 0 0 1 8**

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 960	AG 5 960		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	2 251	AQ 1 689	563	110 669
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 188	AS 36 120	68	500
	Autres immobilisations corporelles	AT	243 201	AU 196 508	46 693	77 771
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	100	BI	100	100
	TOTAL (II)	BJ	**287 701**	BK **240 277**	**47 424**	**189 040**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 390	BW	7 390	3 034
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	22 043	BY 3 817	18 226	36 121
	Autres créances (3)	BZ	849 240	CA	849 240	172 597
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	86 775	CG	86 775	483 135
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 431	CI	1 431	2 701
	TOTAL (III)	CJ	**966 879**	CK **3 817**	**963 062**	**697 588**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 254 579**	1A **244 093**	**1 010 486**	**886 628**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2051 2020

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**68 148**	**94 275**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**76 398**	**102 525**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	85 000	
	Provisions pour charges	DQ	50 757	55 170
	TOTAL (III)	DR	**135 757**	**55 170**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	35 495	28 147
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 206	32
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	257 575	171 492
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 862	56 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		36 608
	Autres dettes	EA	442 193	435 719
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**798 331**	**728 932**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 010 486**	**886 628**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	790 876	728 900
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) | DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	49 073	FB		FC	49 073	59 120
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	275 818	FH	32 454	FI	308 272	334 048
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**324 891**	FK	**32 454**	FL	**357 345**	**393 168**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	627 108	652 975
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	56 475	70 351
	Autres produits (1) (11)					FQ	204	164
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 041 132**	**1 116 657**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	32 807	56 106
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 137	1 887
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	399 179	431 433
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	80 240	86 798
	Salaires et traitements *					FY	312 429	309 451
	Charges sociales (10)					FZ	99 035	93 990
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	31 791	32 479
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	1 754	982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	100 000	15 000
	Autres charges (12)					GE	8 572	14 907
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**1 067 944**	**1 043 034**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(26 812)**	**73 623**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 546	3 877
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**3 546**	**3 877**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**3 546**	**3 877**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(23 267)**	**77 500**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2020

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	238 929	58 042
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		23
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**238 929**	**58 065**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	116 268	3 081
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**116 268**	**3 081**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**122 661**	**54 984**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	31 246	38 209
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 283 606**	**1 178 599**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 215 458**	**1 084 324**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**68 148**	**94 275**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	23 005	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	3 546	3 835
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	24 994	5 274
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ____ obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 ____ dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	103	
VNC des éléments d'actifs cédés (immo non amortissable)	109 825	
Complément TAP 2017		193 396
Remboursement divers		33 410
Autres produits et charges exceptionnels divers	6 340	12 123

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**			KD	**5 960**	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2	KP	112 077	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3	KS	36 188	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	207 423	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	20 206	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	15 573	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	**391 466**	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	100	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	**100**	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	**397 526**	ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions — par virement de poste à poste 1		Diminutions — par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		IO		LV		LW	**5 960**	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	109 825	MH	2 251	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	36 188	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	207 423	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	20 206	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	15 573	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	**109 825**	NH	**281 641**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	100	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	**100**	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	**109 825**	ØL	**287 701**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis 2020

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	PE	**5 960**	PF		PG		PH	**5 960**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 407	PW	281	PX		PY	1 689
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 688	QA	432	QB		QC	36 120
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	135 330	QE	26 848	QF		QG	162 178
	Matériel de transport	QH	14 818	QI	4 041	QJ		QK	18 859
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 282	QM	188	QN		QO	15 471
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	**202 525**	QV	**31 791**	QW		QX	**234 317**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	**208 485**	ØP	**31 791**	ØQ		ØR	**240 277**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2020

7 PROVISIONS INSCRITES AU B[illegible] AN

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	55 170	EP	15 000	EQ	19 413	ER	50 757	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	85 000	5X		5Y	85 000	
	TOTAL II	5Z	**55 170**	TV	**100 000**	TW	**19 413**	TX	**135 757**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	14 130	6U	1 754	6V	12 067	6W	3 817	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**14 130**	TY	**1 754**	TZ	**12 067**	UA	**3 817**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**69 300**	UB	**101 754**	UC	**31 481**	UD	**139 573**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	101 754	UF	31 481			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision pour risques et charges TAP		85 000		85 000
Totalisation		**85 000**		**85 000**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** Néant ☐ *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	100	UV		UW	100
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 523		4 523		
	Autres créances clients	UX	17 520		17 520		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	70		70		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 069		3 069		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	279		279		
	Groupe et associés (2)	VC	845 673		845 673		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	148		148		
	Charges constatées d'avance	VS	1 431		1 431		
	TOTAUX	VT	**872 814**	VU	**872 714**	VV	**100**
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 249		4 249	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	257 575	257 575		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 819	27 819		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 276	19 276		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 767	12 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	31 246	31 246		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	442 193	442 193		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**795 125**	VZ **790 876**	**4 249**	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122019**

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	**68 148**
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	3 555
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 555		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	103
	Amendes et pénalités	WJ	103	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	31 246
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	8 541
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	**111 594**

II . DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3			
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep--tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)					
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	

III . RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	**111 594**	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RESULTAT FISCAL **BENEFICE**(ligne XN) ou **DEFICIT**reportable en avant (ligne XO)		XN	**111 594**	XO **0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2019

Libellé	Montant
Pertes sur créances irrécouvrables	8 541
Totalisation	**8 541**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩ DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	40 308

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	94 275		Dividendes	ZE	94 275
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	**94 275**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**94 275**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 598 576)		YQ	577 373	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	32 105	22 401
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 82 323)		XQ	85 289	93 698
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	831	528
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	135 576	139 908
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	145 378	174 898
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**399 179**	**431 433**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	4 493	5 816
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS 14 686)		9Z	75 747	80 982
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**80 240**	**86 798**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	72 737	69 217
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	49 988	59 772
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *		ØB	295 234	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	0,60 %	0,63 %
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	111 594	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	1 380 732	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 824545289000020

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	AGENCEMENTS CONS	109 825				109 825
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1			(109 825)	(109 825)				
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			**(109 825)**				
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)		{ B } (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col.(7) = (2)+(3)+(4) -(5) -(6) (7)
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % (2)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	A 15 % Ou A 16,5 %(1) (5)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

DGFiP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	10
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	357 345
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	20 184
TOTAL 1	OX	**377 530**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	204
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	627 108
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 240
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**631 552**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	100 204
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	225 623
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 966
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	14 686
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8 572
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**352 052**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**657 030**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	137 520 070
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 79929986200018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

ADRESSE (voie) **AEROPORT DE VANNES MEUCON**

CODE POSTAL **56250** VILLE **MONTERBLANC**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	**1**	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	**750**
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SAS** Dénomination **EDEIS CONCESSIONS**

N° SIREN (si société établie en France) **507859213** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **750**

Adresse : N° **19** Voie **BD PAUL VAILLANT COUTURIER**

Code postal **94200** Commune **IVRY SUR SEINE** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2059-G 2020

1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 79929986200018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

ADRESSE (voie) **AEROPORT DE VANNES MEUCON**

CODE POSTAL **56250** VILLE **MONTERBLANC**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		**5 887**
Autres créances clients		**1 993**
CLIENTS FACTURES À ÉTABLIR HG	*1 993*	
Autres créances		**3 894**
ORGA SOCIAUX - PROD RECEV IJSS	*70*	
ÉTAT - PRODUITS À RECEVOIR	*279*	
INTERETS COURUS / CC	*3 546*	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**245 592**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**190 897**
FOURNISSEURS - FACTURES NON PA	*172 679*	
FOURNISSEURS - FACTURES A RECE	*18 218*	
Dettes fiscales et sociales		**54 696**
PROVISION CONGES PAYES	*27 798*	
CHARGES SUR CONGES A PAYER	*12 510*	
FONDS SOCIAL	*2 773*	
ÉTAT - CHARGES À PAYER	*7 782*	
TAXE SUR LES SALAIRES	*2 209*	
CAP FORM CONTINUE	*1 624*	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2019**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**1 431**
Charges constatées d'avance afférentes à 2020		1 431	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**1 431**

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

N° 1330-CVAE (2020)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2019

Dénomination de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**
Adresse : **AEROPORT DE VANNES MEUCON**

56250 MONTERBLANC

N° Siret de l'établissement principal : **79929986200018**

Activité : **Entreposage et services auxili** Code activité : **5223Z**

Déclarant Nom du signataire Qualité du signataire

A Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012019** au **31122019**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	657 030
Chiffre d'affaires de référence	A3	377 530
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	137 520 070

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00018	56	MONTERBLANC	137	10,00

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019 — **Au titre de l'année civile** 2019 — Néant X

Dénomination de l'entreprise	SARL EDEIS AEROPORT VANNES	N° Siren :799299862
Adresse	AEROPORT DE VANNES MEUCON 56250 MONTERBLANC	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés X — PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	SA CIPIM	N° Siren :824545289
Adresse	19 BD PAUL VAILLANT COUTURIER 94200 IVRY SUR SEINE	

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)	
III - CAS PARTICULIERS	
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux	
Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 A bis 2020
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

N° SIRET : **7 9 9 2 9 9 8 6 2 0 0 0 1 8**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

I - REINTEGRATIONS Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	68 148
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	43 446
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	**111 594**
II - DEDUCTIONS Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
III - RESULTAT FISCAL TOTAL II	F1	

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Bénéfice (I-II)	F2	**111 594**	
Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F6		
Résultat fiscal — Bénéfice	F8	**111 594**	
Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

N° 2058 B bis 2020
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant [X] *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Exercice ouvert le : **01012019**
clos le : **31122019**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I *a sexies-0* du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine		Moins-values A 19 % ou à 15 %	Moins-values A 16,5 %	Moins-values A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **79929986200018**
Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	**111 594**	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	**111 594**	CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	**111 594**	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI) (6)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

SIRET Société intégrée : **79929986200018**

Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

Néant * [X]

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 FC 2020
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

N° SIRET : 79929986200018

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 % (1)**	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	111 594
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	**111 594**

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

STH SEREG	SARL EDEIS AEROPORT VAN[illegible]ES	Page : 36

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2020

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local
5613703449165223Z1202093 561370344916	0007BAERODROME 01\B\00 56250 MONTERBLANC	200067932 7348 CA GOLFE DU MORBIHA	Occupé à titre gratuit		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Compte d'immobilisations

	Date	FOURNISSEUR	Descriptition	N° de Pièce	Nouvelle base amortissement selon protocole signé	MODE	DUREE	Taux	Analytique	2019 Amortissements 2019	2019 VNC fin 2019
205200 / 280520 - NOM DE DOMAINE											
	02/04/2014	OTIDEA	Site internet	360702014	5 960,00 €	linéaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**205200**			*5 960,00 €*	**5 960,00 €**	**0,00 €**				**0,00 €**	**0,00 €**
213500 / 281350 - AGENCEMENTS DES CONSTRUCTIONS											
BS-2013-001	01/09/2013	CEIA	Inter portique	7061139	1 076,40 €	lineaire	8 ans	12,5%		134,55 €	269,10 €
BS-2013-002	29/03/2013	IPCB	Serrurrerie	FA02924	1 175,00 €	lineaire	8 ans	12,5%		146,88 €	293,76 €
						lineaire	8 ans	12,5%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	8 ans	12,5%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	8 ans	12,5%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**213500**			*2 251,40 €*	**2 251,40 €**	**0,00 €**				**281,43 €**	**562,86 €**
213550/ 281355 - AGENCEMENTS DES CONSTRUCTIONS TA											
BS-2018-003	**04/04/2018**	**DGAC 1ERE ANNEE AMORT -2015**	**BAT SSLIA**	**3ORD005 TITRE001**	**0,00 €**	**non amortissable**	**-**	**0,0%**	**SLIA**	**0,00 €**	**0,00 €**
BS-2018-004	**04/04/2018**	**DGAC 1ERE ANNEE AMORT -2016**	**BAT SSLIA**	**3ORD005 TITRE001**	**0,00 €**	**non amortissable**	**-**	**0,0%**	**SLIA**	**0,00 €**	**0,00 €**
BS-2018-005	**31/12/2018**	**DGAC 1ERE ANNEE AMORT -2017**	**BAT SSLIA**	**3ORD005 TITRE001**	**0,00 €**	**non amortissable**	**-**	**0,0%**	**SLIA**	**0,00 €**	**0,00 €**
										0,00 €	0,00 €
										0,00 €	0,00 €
TOTAL	**213550**			*- €*	**0,00 €**	**0,00 €**				**0,00 €**	**0,00 €**
215400 / 281540 - MATERIEL ET OUTILLAGE											
	01/01/2014	PRO MA VERT	Tracteur (30000€)	942	15 156,16 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
BS-2014-002	01/01/2014	LENORMAND	Tondeuse (1626€)	13072423	1 488,79 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
BS-2014-003	31/07/2014	LENORMAND	Renouvellt tondeuse - pièces	14072417	1 187,36 €	lineaire	5 ans	20%		138,52 €	0,00 €
BS-2014-004	30/04/2014	CMB		38424	818,22 €	lineaire	5 ans	20%		54,56 €	0,00 €
BS-2015-001	30/06/2015	CMB	Nettoyeur haute pression	258181	176,62 €	lineaire	5 ans	20%		35,32 €	14,74 €
TOTAL	**215400**			*18 827,15 €*	**18 827,15 €**	**0,00 €**				**228,41 €**	**14,74 €**
215600 / 281560 - MATERIEL ET OUTILLAGE TA											
	01/01/2014	SMITHS	Contrôle bagages (31395€)	685	13 572,96 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	EIA	Portique détect.métaux (4261€)	347	1 132,38 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	EIA	Portique détect.métaux (675€)	347	179,50 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
BS-2014-008	14/03/2014	MEDISOL		1021976	1 840,00 €	lineaire	5 ans	20%		76,67 €	0,00 €
BS-2015-002	30/06/2015	CMB	Nettoyeur haute pression	2S58181	635,85 €	lineaire	5 ans	20%		127,17 €	52,99 €
TOTAL	**215600**			*17 360,69 €*	**17 360,69 €**	**0,00 €**				**203,84 €**	**52,99 €**
218100 / 281810 - INSTALLATIONS, AMENAGEMENTS DIVERS											
BS-2014-009	01/01/2014	PONTIV FROID		33757	166,99 €	lineaire	8 ans	12,5%		20,87 €	30,99 €
BS-2014-010	01/01/2014	PICB	Travaux compl.aéro (2106,07€)	3089	2 106,07 €	lineaire	8 ans	12,5%		263,26 €	406,78 €
BS-2014-011	01/01/2014	JYJ ENTREPRISE	Paysage (2585€)	2153	2 886,47 €	lineaire	8 ans	12,5%		360,81 €	585,99 €
BS-2014-012	01/01/2014	PICB	Rénovation aéro (3429,01€)	3088	1 227,11 €	lineaire	8 ans	12,5%		153,39 €	241,71 €
BS-2014-013	01/01/2014	AREMO 940	Tapis acceuil aéro (1487,41€)	940	1 102,89 €	lineaire	8 ans	12,5%		137,86 €	243,45 €
BS-2014-014	01/01/2014	METEO France	AMO et installation (1232€)		27 792,50 €	lineaire	8 ans	12,5%		3 474,06 €	6 875,99 €
BS-2014-015	01/01/2014	MGO	Situation 5 (28081€)		2 920,04 €	lineaire	8 ans	12,5%		365,01 €	390,04 €
BS-2014-016	01/01/2014	MGO	Situation 4 (4279,94€)		7 992,08 €	lineaire	8 ans	12,5%		999,01 €	1 887,54 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

BS-2014-017	01/01/2014	MGO	Situation 3 (8434 €)		14 857,61 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 857,02 €	2 785,52 €
BS-2014-018	01/01/2014	SERRURERIE RENOV AERO	Rénovation aéro (15679,15€)		12 022,24 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 502,78 €	2 253,36 €
BS-2014-019	01/01/2014	SETA	.(2326€)		2 204,60 €	lineaire	8 ans	12,5%		290,91 €	459,24 €
BS-2014-020	01/01/2014	SETA	PMR (2326,50€)		2 204,60 €	lineaire	8 ans	12,5%		290,81 €	459,74 €
BS-2014-021	01/01/2014	FMGO	Situation 2 (25326,50€)		23 999,46 €	lineaire	8 ans	12,5%		3 165,81 €	5 004,60 €
BS-2014-022	01/01/2014	FMGO	Situation 1 (10662,75€)		10 104,05 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 332,84 €	2 107,01 €
BS-2014-023	01/01/2014	DELTA	Box feu Mat.Météo (288€)		272,91 €	lineaire	8 ans	12,5%		36,00 €	56,91 €
BS-2014-024	01/01/2014	SETA	.(2326,50€)		2 204,60 €	lineaire	8 ans	12,5%		290,81 €	459,74 €
BS-2014-025	01/01/2014	GARCZYNSKI	Electricité (400€)		379,04 €	lineaire	8 ans	12,5%		50,00 €	79,04 €
BS-2014-027	01/01/2014	GARCZYNSKI	Parc Météo (25725,20€)		24 377,27 €	lineaire	8 ans	12,5%		3 215,65 €	5 083,37 €
BS-2014-028	01/01/2014	GARCZYNSKI	Parc Météo (8650€)		8 196,76 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 081,25 €	1 709,26 €
BS-2014-029	01/01/2014	VALMONT	Station Météo (1916€)		1 815,61 €	lineaire	8 ans	12,5%		239,50 €	378,61 €
BS-2014-030	01/01/2014	CAC BONK	Routeur parc météo (418€)		396,10 €	lineaire	8 ans	12,5%		52,25 €	82,60 €
BS-2014-031	01/01/2014	PROCAR	Abri météo (17600€)		16 677,81 €	lineaire	8 ans	12,5%		2 200,00 €	3 477,81 €
BS-2014-032	01/01/2014	DARTY	PC Météo France (416,39€)		394,57 €	lineaire	8 ans	12,5%		52,05 €	82,27 €
BS-2014-033	01/01/2014	STERELA	Mat.station parc météo (8150€)		7 722,96 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 018,75 €	1 610,46 €
BS-2014-034	01/01/2014	PYROCONTROLE	Capteur parc météo (514,90€)		487,92 €	lineaire	8 ans	12,5%		64,36 €	101,76 €
BS-2014-035	01/01/2014	VAISALIA	Parc météo (33430€)		31 678,36 €	lineaire	8 ans	12,5%		4 178,75 €	6 605,86 €
BS-2015-003	30/01/2015	AREMO 940	2 Tapis aéro		1 232,00 €	lineaire	8 ans	12,5%		154,00 €	474,93 €
						lineaire	8 ans	12,5%			
						lineaire	8 ans	12,5%			
TOTAL	**218100**			*207 422,62 €*	**207 422,62 €**	**0,00 €**				**26 847,99 €**	**45 244,05 €**
218200 / 281820 - MATERIEL DE TRANSPORT											
BS-2015-004	28/04/2015	AUVENOIS RENAULT	Traffic	114730-1	20 206,00 €	lineaire	5 ans	20%		4 041,20 €	1 347,07 €
						lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**218200**			*20 206,00 €*	**20 206,00 €**	**0,00 €**				**4 041,20 €**	**1 347,07 €**
218300 / 281830 - MATERIEL DE BUREAU											
BS-2015-005	17/07/2015	UGAP	Mobilier Tour de contrôle	49470243	942,44 €	linéaire	5 ans	20%	AFIS	188,49 €	102,10 €
						linéaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**218300**			*942,44 €*	**942,44 €**	**0,00 €**				**188,49 €**	**102,10 €**
218310 / 281831 - MATERIEL INFORMATIQUE											
	01/01/2014	ABM	Caisse bar (1800€)	R1304546	1 403,84 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	SYSOCO	Radio VHF portative (1123,04€)	52302	997,92 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	DELL	SBS serveur aéro (935€)	1403434369	700,18 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	DELL	SBS serveur SLIA (118,26€)	1403434369	837,42 €	lineaire	3 ans	33,33%	SLIA	0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	JVS	Serveur aéro (1444,07€)	786	1 120,97 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	JVS	Serveur aéro (3505,23€)	785	2 820,19 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	14/11/2014	JVS	PC remplacement PC04 (1218,30€)	2684	1 218,30 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	30/09/2014	JVS	.(3573€)	2515	3 573,00 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	17/03/2014	DIMENSDATA	Transmiss. METAR par SMS (1199,31€)	930004519	1 199,31 €	lineaire	3 ans	33,33%	AFIS	0,00 €	0,00 €
	04/02/2014	DELL	PC Exploitation (759,09€)	1403649629	759,08 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**218310**			*14 630,21 €*	**14 630,21 €**	**0,00 €**				**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL GENERAL					**287 600,51 €**					**31 791,35 €**	**47 323,80 €**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Compte rendu n° :	2019-01	**Réf. :**	
Rédigé par :	Jean-Pierre AUBERT	**Date :**	23 décembre 2019
Date de la réunion :	27 Novembre 2019	**Heure :**	18h15
Lieu :	Aéroport de Vannes	**Projet :**	Edeis Aéroport Vannes
Objet :	Réunion de la Commission Consultative des Usagers		
Présents :	Liste des présents en Annexe		
Diffusion :			

1. Compte Rendu de Réunion

Le document présenté en séance est annexé à ce CR. Les points importants discutés sont ici rappelés de manière chronologique.

Début de la réunion 18h15

Slide 4-5 : Edeis, Gestion et ingénierie des bâtiments et des infrastructures

La réunion commence par une présentation rapide de la structure du groupe Edeis et de son actionnariat 100% français.

Une carte des différentes agences et concessions est présentée avec l'information sur la mise en place d'Edeis sur l'aéroport de Dôle Jura et le port de St Malo au 1er Janvier 2020.

Slide 6 : La délégation de service public

Un rappel est fait sur l'organisation juridique du contrat de délégation de service public. L'autorité délégante (Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération) a un contrat avec la société délégataire Edeis Aéroport Vannes (partie opérationnelle sur site) qui est détenue à 100% par la société Edeis Concessions (services transverses).

Un rappel est réalisé sur la fin du contrat d'Edeis au 31-12-2020.

Slide 7 : La société d'exploitation

La société d'exploitation possède un effectif de 10 personnes dont 1 responsable d'exploitation qualifié AFIS, 6 pompiers d'aéroports polyvalents et 3 agents AFIS polyvalents.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

En 2019, un pompier d'aéroport, Pierre l'hôte a quitté la structure et a été remplacé par Yann Mouëllic, ancien pompier à la BSPP

Slide 9 : Evolution du trafic global

L'activité 2018, bien que légèrement inférieure à celle de 2017, reste à un niveau très élevé avec plus de 32 000 mouvements.

Slide 10 : Evolution du trafic « affaires »

Très nette augmentation en 2018 par rapport à 2017 de l'activité « affaire », aussi bien en ce qui concerne le nombre de mouvements (+12%) qu'en ce qui concerne le nombre de passagers (+39%). Cette très forte hausse du nombre de passagers est en partie due au nombre de vols « sports » réalisés pour le RCV.

Slide 11 : Activité « affaires » par type de vols

3 types de vols « affaires » sont réalisés sur la plateforme :

- Les vols de transport public qui représentent 85 % des mouvements,
- Les vols sanitaires qui représentent 12 % des mouvements,
- Les vols au profit d'équipes sportives qui représentent 3% des mouvements.

Slide 12 : Saisonnalité du trafic

Sur le graphique nous constatons que la majeure partie du trafic a lieu de mars à octobre.

En mai 2018, un pic d'activité inégalé a atteint près de 5 700 mouvements.

Slide 14 à 27 : Faits majeurs

L'exploitant effectue un rappel des principaux faits et activités de l'année 2019 en insistant sur l'implication au sein du territoire.

Slide 29 : Investissements 2019

L'exploitant rappelle les différents investissements réalisés, aussi bien par lui que par le délégant

Slide 30 à 34 : Investissements futurs

L'exploitant rappelle les différents investissements et travaux à venir avec comme point clé l'achèvement des travaux de récupération des eaux pluviales et la fin de la rénovation du parking avion

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Slide 36 à 45 : projet de développement immobilier

L'exploitant présente un projet de plan de composition général de la plateforme. Celui-ci insiste sur le fait que ce ne sont que des pistes à suivre et non pas un projet définitif.

Slide 47 : AFIS

Mickaël Leroux, responsable AFIS d'Edeis Aéroport Vannes fait un rappel aux usagers concernant la possibilité, voire l'obligation, de notifier les évènements liés à la sécurité. Il rappelle également la mise en application de l'arrêté du 12/07/2019 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs.

Un rappel important est également fait sur l'obligation d'un contact radio pour utiliser un terrain AFIS.

Slide 49 à 58 : Sureté

Le responsable d'exploitation évoque la mise en œuvre future d'un nouvel arrêté de police sur l'aéroport. De nombreux rappels concernant les accès et l'utilisation de la plateforme sont effectués.

Slide 60 à 64 : redevances règlementées 2020

Les redevances règlementées qui entreront en vigueur sont présentées. Il est à noté que les augmentations sont très faibles voire nulles, notamment en ce qui concernes celles impactant les basés.

En ce qui concerne les forfaits annuels, les tranches de MTOW ont été modifiées et nous voyons maintenant apparaitre une tranche pour les aéronefs dont la MTOW est inférieure ou égale à 1 tonne et une tranche comprise entre 1 tonne et 2 tonnes inclus.

2. Questions diverses

1) **Est-il prévu une intervention sur les taxiways B et D qui sont en mauvais état ?**

Edeis Aéroport Vannes interviendra et augmentera ses efforts pour supprimer l'herbe qui pousse de manière non homogène sur les taxiways concernés. Concernant les reprises d'enrobés, il n'y a actuellement pas de prévision de travaux.

2) **Pourquoi utiliser un tel véhicule incendie sur la plateforme ? L'activité justifie-t-elle une telle dépense ?**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Chaque année, l'exploitant rempli un questionnaire concernant le type d'aéronefs et le nombre de mouvements sur la plateforme. Ce questionnaire est ensuite transmis à la DGAC qui, en fonction des données détermine le niveau SSLIA applicable sur la plateforme.

En ce qui concerne l'acquisition du nouveau véhicule, celle-ci s'est faite après accord des services compétents de l'état et elle sera financée par l'état au titre du remboursement des missions régaliennes par le biais de la majoration de la taxe d'aéroport.

3) Quel impact auront les travaux de récupération des eaux pluviales sur l'activité ?

Edeis Aéroport Vannes souligne que ces travaux sont impératifs et est conscient de la gêne qui sera occasionnée. Tout sera mis en œuvre afin de limiter au maximum les contraintes liées à ces travaux. Il faut cependant rester conscient que certaines activités, comme la distribution de carburant devront être ponctuellement interrompues. En effet, le coût très élevé de la mise en place d'une citerne temporaire ne permet pas d'envisager cette solution. Par ailleurs, il a été rappelé qu'en début d'année 2019, cette même station a été fermée pendant une semaine et que malgré cela, l'activité a pu continuer sur le site.

Edeis souhaite que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible mais également dans des conditions optimales de sécurité, aussi bien pour les entreprises intervenant sur site que pour les usagers de la plateforme.

Une réunion sera programmée avec les parties prenantes en début d'année 2020.

4) Pourquoi les délais de réponses aux courriers transmis au siège sont-ils si long ?

Edeis convient qu'il y a eu un problème concernant certaines demandes. Celles-ci, bien que traitées avec un certain délai, font toute l'objet d'une réponse de la part d'Edeis.

5) Quand la procédure GNSS 04 sera-t-elle disponible ?

Cette suspension est en vigueur depuis plusieurs années et la DGAC n'a pu fournir un historique de celle-ci.

Un relevé d'obstacle a été réalisé par la société Geouest à la demande d'Edeis Aéroport Vannes. Les résultats de celui-ci ont été transmis aux Services de la Navigation Aérienne Ouest ainsi qu'un courrier demandant la levée de la suspension de la procédure. Nous sommes en attente du retour des services de l'état.

6) La création de 2 pistes parallèles ne risque-t-elle pas de pénaliser les activités sur site ?

Edeis Aéroport Vannes précise que les plans présentés ne restent qu'un projet et qu'une vue d'architecte qui ne tient aucunement compte des besoins opérationnels.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Si une piste parallèle en herbe parallèle est créée, cela sera fait dans le cadre d'un doublet de pistes ce qui permettra bien évidemment l'utilisation simultanée des 2 pistes.

L'exploitant propose aux usagers de se rencontrer en 2020 pour évoquer les projets et aménagements qui pourraient être réalisés à l'avenir.

Fin de la réunion vers 20h00

3. Annexe 1 : présentation

Jointe au document

4. Annexe 2 : Liste des présents

Nom	Prénom	Entité
ARRONDEAU	Jean-Pierre	RSA
AUBERT	Jean-Pierre	Edeis Aéroport Vannes
BLEUNVEN	Yves	Gofe du Morbihan Vannes Agglomération
CHEMINADE	Michel	Privé
GARBACCIO	Emmanuel	Jetco
GERMA	Didier	Aéro Tandem Celtic
GERMA	Karine	ATC Aviation
GOBRON	Marc	Aéroclub du Pays de Vannes
HARDOUIN	Jean-Noël	Ecole de Parachutisme de Vannes Bretagne
JACOB	Pierrick	Aéroclub du Pays de Vannes
KERBRAT	Hervé	MAPA
LEROUX	Mickaël	Edeis Aéroport Vannes
LEYGNAC	Thierry	Bretagne Hélicoptères
MIRABEL	Michel	MAPA
PANNETIER	Jérôme	Edeis
PONDARD	Loïc	Privé
RACOUPEAU	Alain	MAPA
REBOURG	Claude	MAPA

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Janvier 2019

COUP DE PROJECTEUR

La réunion de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) s'est tenue pour la première fois à l'aéroport le 21 janvier, en présence des différents membres.



CHIFFRES CLES

Très bon mois en termes d'activité aussi bien en ce qui concerne l'aviation de loisirs que l'aviation d'affaires. Cette dernière est en forte augmentation par rapport au mois de janvier 2018.

Le nombre de passagers au départ ou à l'arrivée reste relativement satisfaisant malgré le peu de vol charter ce mois-ci lié à des événements sportifs.

Conformément au nombre en hausse de mouvements d'affaires, les chiffres de distribution de Jet A1 sont en sensible hausse. Paradoxalement, bien que l'activité de loisir soit en forte hausse, la distribution d'Avgas est en net recul. Ceci s'explique par le fait que l'activité loisir de ce mois est en grande partie due à des vols courts et locaux (tours de piste) réalisés par l'aéroclub du pays de Vannes.

Mouvements	Jan 19	Jan 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	2	-100		0	2	-100
Aviation d'affaires	20	12	+67		20	12	+67
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	104	73	+42		104	73	+42
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	4	1	+300		4	1	+300
Travail aérien, para, survols du golfe	5	11	-55		5	11	-55
Aviation Générale	2414	1074	+125		2414	1074	+125
Total	**2 549**	**1 173**	**+117**		**2 549**	**1 173**	**+117**

Passagers	Jan 19	Jan 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	52	-100		0	52	-100
Affaires	57	16	+256		57	16	+256
Total	**57**	**68**	**-16**		**57**	**68**	**-16**

Carburant	Jan 19	Jan 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	11485	10081	+14		11485	10081	+14
Avgas 100LL	5246	7265	-28		5246	7265	-28
Total	**16 731**	**17 346**	**-4**		**16 731**	**17 346**	**-4**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Janvier 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

La revue de sécurité du service AFIS s'est tenue le 28 janvier en présence de M. Léo Merme, Directeur de la sécurité et de la navigation aérienne au sein du Groupe Edeis. Cette revue a pour but d'effectuer le bilan de l'année 2018 en terme de sécurité aérienne et de fixer les objectifs pour l'année 2019.

Des travaux d'entretien et de rénovation des 2 pistes ont été effectuées. Un « grattage de la piste revêtue a été effectué pour supprimer la végétation perforant le bitume. La bretelle « C » de la piste en herbe, quant à elle, été entièrement refaite et engazonnée, tout comme une partie de la piste en herbe.

Divers

La réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vannes meucon s'est tenue le 22 janvier en présence des services de l'Etat, des représentants des associations et entreprises basées et des associations de riverains. Cette réunion s'est déroulée dans un cadre parfaitement appaisé ou chacun a pu exposer ses problèmes et demandes. La réunion s'est terminée par une visite de la tour de contrôle ou les différents acteurs ont pu apprécier l'environnement aéronautique géré par nos services.

L'ACTUALITE EN IMAGE



Phenom 100 de la compagnie Luxaviation



Travaux de renovation de la bretelle "C"



Phenom 100 de la compagnie SD Aviation

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Février 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le RCV au départ de l'aéroport à destination de Brive le 23 février



CHIFFRES CLES

Une activité globale toujours très bonne pour ce mois de février, avec une météo exceptionnelle qui a permis la progression de l'aviation de loisirs.

Le RCV a de nouveau profité de la souplesse d'utilisation de l'aéroport pour se rendre à Brive dans le cadre du championnat Pro D2 de rugby.

Le volume d'AVGAS est en nette progression. Les conditions météorologiques de ce mois de rier n'ont pas été à l'activité parachutiste alors que celle-ci est consommatrice de Jet A1.

Mouvements	Fév 19	Fév 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	4	0	NC		4	2	+100
Aviation d'affaires	10	14	-29		32	26	+23
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	20	218	-91		124	291	-57
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	0	3	-100		4	4	0
Travail aérien, para, survols du golfe	74	116	-36		79	127	-38
Aviation Générale	1654	1427	+16		4068	2501	+63
Total	**1762**	**1778**	**-1**		**4311**	**2951**	**+46**

Passagers	Fév 19	Fév 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	77	0	NC		77	52	+48
Affaires	15	17	-12		72	33	+118
Total	**92**	**17**	**+441**		**149**	**85**	**+75**

Carburant	Fév 19	Fév 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	8480	14181	-40		19965	24262	-18
Avgas 100LL	6828	4903	+39		12074	12168	-1
Total	**15308**	**19084**	**-20**		**32039**	**36430**	**-12**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Nouveaux vols au départ de l'aéroport au profit du RCV : L'équipe s'est envolée le 23/02 dans la matinée à bord d'un ATR 42 de la compagnie Regourd Aviation et est retournée sur ses terres bretonnes vers 2h00 du matin dans la nuit du 23 au 24 février.

Les travaux sur la piste en herbe se sont poursuivis avec le passage d'un rouleau sur celle-ci afin que le gazon semé puisse correctement s'enraciner.

Divers

Le comité opérationnel-Nord Ouest réunissant toutes les agences d'ingénierie du nord ouest d'Edeis s'est tenu sur l'aéroport de vannes le 28/01/2019.

Le responsable AFIS, récemment formé comme évaluateur, a effectué sa première évaluation sur l'aéroport de Bourges. A l'issue d'une deuxième évaluation, celui-ci sera qualifié "évaluateur AFIS" par la DGAC.

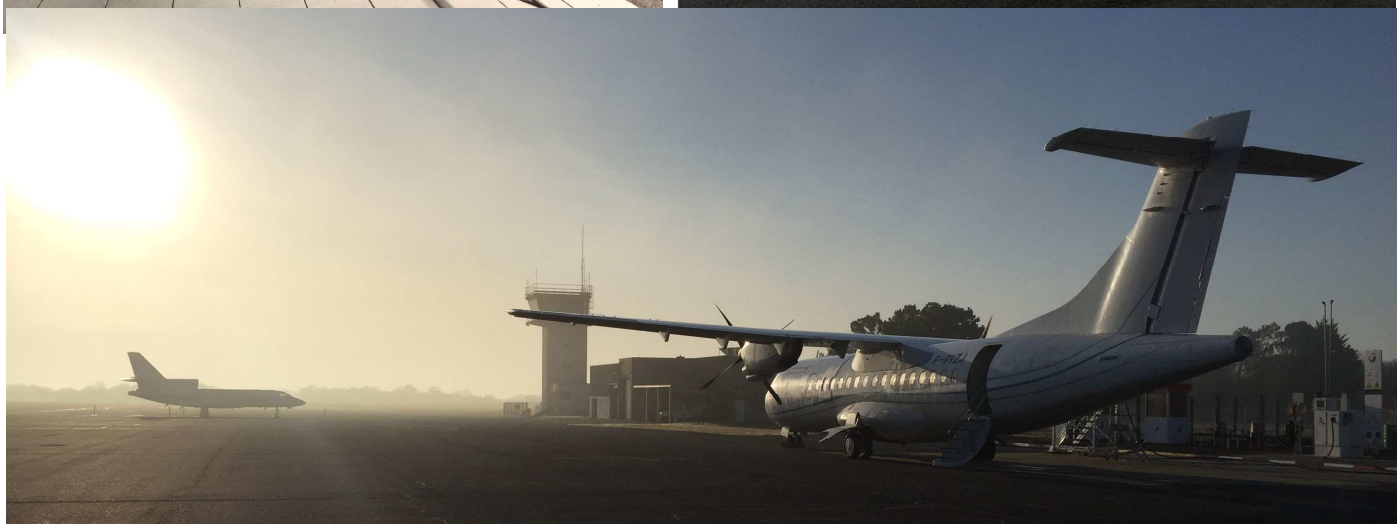
L'ACTUALITE EN IMAGE



Falcon 50 de la compagnie Harmony Jets



Falcon 7X opéré par la compagnie Universal



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

L'ingéniosité opérationnelle

Mars 2019

COUP DE PROJECTEUR

Edeis Aéroport Vannes au salon du tourisme de Vannes les 23 et 24 mars 2019



CHIFFRES CLES

Le nombre de mouvements à l'aéroport de Vannes augmente fortement par rapport au premier trimestre 2018. L'activité de loisir profite des excellentes conditions météorologiques, tout comme l'activité parachutiste militaire et civile.

Le volume de carburant distribué augmente fortement, aussi bien en JET A1 qu'en AVGAS. La double nature civile et militaire du trafic sur l'aéroport lors du premier trimestre permet cette ventilation des ventes.

Mouvements	Mars 19	Mars 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	4	-100		4	6	-33
Aviation d'affaires	12	29	-59		44	55	-20
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	298	152	+96		422	443	-5
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	2	2	0		6	6	0
Travail aérien, para, survols du golfe	250	96	+160		329	223	+48
Aviation Générale	1800	1335	+35		5868	3836	+53
Total	**2 362**	**1618**	**+46**		**6 673**	**4 569**	**+46**

Passagers	Mars 19	Mars 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	72	-100		77	124	-38
Affaires	45	19	+137		117	52	+125
Total	**45**	**91**	**-51**		**194**	**176**	**+10**

Carburant (L)	Mars 19	Mars 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	25057	18248	+37		45022	42510	+6
Avgas 100LL	11803	4298	+175		23877	16466	+45
Total	**36860**	**22546**	**+63**		**68899**	**58976**	**+17**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Mars 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Un vol pour un don d'organe s'est déroulé le 24 mars 2019, opéré par la société Oyonnair.

EDEIS a réuni l'intégralité des services AFIS du groupe sur l'aéroport d'Angers, dont EDEIS assure la gestion depuis le mois de janvier 2019. Les équipes d'EDEIS Aéroport Vannes ont pu bénéficier d'une présentation sur les évolutions réglementaires à venir ainsi que de retours d'expérience du réseau.

Divers

Edeis Aéroport Vannes était présent au salon du tourisme, afin de répondre aux questions du public.

Edeis Aéroport Vannes a rencontré un représentant de la société SAB dont une agence est située à Vannes, afin de présenter les avantages de l'aviation d'affaires.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Pc 12 opéré par la compagnie Nextgen Aviation Group



Phenom 100, société TIKA



C525 opéré par la compagnie Aviators

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

l'Allié des territoires

Avril 2019

COUP DE PROJECTEUR

Edeis Aéroport Vannes a reçu une quizaine de jeunes dans le cadre de l'opération « Ticket sport et culture ». A cette occasion, une présentation des moyens et des métiers de l'aéroport leur ont été présentés.



CHIFFRES CLES

Le nombre de mouvements, sur l'année 2019, est toujours en augmentation par rapport à 2018. Les conditions météorologiques défavorables ont été la cause de l'annulation de plusieurs séances de language, qui attendront des jours meilleurs.

Les volumes de carburant distribués résistent mieux sur le mois d'avril, portés par un nombre de mouvement d'aviation de loisir relativement stable sur la période.

Mouvements	Avril 19	Avril 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		4	6	-33
Aviation d'affaires	43	74	-42		87	129	-33
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	158	222	-29		580	665	-13
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	6	0	NC		12	6	+100
Travail aérien, para, survols du golfe	480	539	-11		809	762	+6
Aviation Générale	2000	2184	-8		7868	6020	+31
Total	**2687**	**3019**	**-11**		**9360**	**7588**	**+23**

Passagers	Avril 19	Avril 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		77	124	-38
Affaires	57	73	-22		174	193	-10
Total	**57**	**73**	**-22**		**251**	**317**	**-21**

Carburant (L)	Avril 19	Avril 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	33 154	37 706	-7		80 176	80 216	0
Avgas 100LL	7 696	8 932	-14		31 573	25 398	+24
Total	**42 850**	**46 638**	**-8**		**111 749**	**105 614**	**+6**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

l'Allié des territoires

Avril 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

L'aéroport a accompagné le bon déroulement de 2 vols pour des dons d'organes (4 mouvements) courant avril.

Edeis a rencontré la société IBC Aviation. Cette société de courtage en aviation d'affaires a présenté les diverses prestations qu'elle pouvait offrir à l'aéroport dans le cadre du développement de l'aviation d'affaires. Cette société sera mise en relation avec la société SAB qui a déjà fait part l'aéroport de sa volonté d'utiliser l'aviation d'affaires pour les déplacements de ses dirigeants.

L'équipe des pompiers de l'aéroport accueille un nouveau membre, Yann Moëllic. Issu de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, celui-ci a été recruté dans le cadre d'une PAE (Période d'Adaptation en Entreprise) qui devrait déboucher sur un CDI à compter du 1er aout 2019.

En réponse à l'écart au CHEA n°CA-7089 relatif au défaut de nivellement de la bande aménagée de la piste 04/22, les chambres de tirages des PAPI en piste 04 ont été mises en conformité.

Divers

L'aéroport a accueilli une quizaine de jeunes dans le cadre de l'opération « Ticket Sport-Culture »

Edeis a participé a l'assemblée générale de « Morbihan Tourisme » qui se déroulait à La Gacilly le 26 avril 2019.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Falcon 8 X opéré par la compagnie Albinati



Phenom 100 opéré par la compagnie Arcus Air GMBH



LJ 45 de la compagnie Luxembourg Air Ambulance effectuant un vol au profit du SAMU pour un don d'organes

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Mai 2019

COUP DE PROJECTEUR

Edeis Aéroport Vannes a organisé un Flly'in dans le cadre de la semaine du Golfe. Ce Fly'in permettait aux usagers se rendant à Vannes de bénéficier de la gratuité des redevances aéronautiques



CHIFFRES CLES

Très nette baisse de l'activité globale. Cette baisse est constatée aussi bien pour l'aviation "économique" que pour l'aviation de loisirs. Les conditions météorologique. Il est cependant à noté que l'année passée avait été exceptionnelle en terme d'activité et que ce mois de mai est conforme aux moyennes observées entre 2015 et 2017.

Très nette baisse du carburant distribué, cependant le volume de Jet A1 lié à l'activité parachutiste et d'affaire reste sensiblement identique au volume distribué en 2018.

Mouvements	Mai 19	Mai 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	8	4	+100		12	10	+20
Aviation d'affaires	27	31	-13		114	158	-28
Armées, douanes, gendarmerie, sécu	114	191	-40		694	786	-12
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	26	10	+160		38	18	+111
Travail aérien, para, survols du golfe	1011	916	+10		1820	1615	+13
Aviation Générale	2464	4547	-46		10332	10118	+2
Total	**3650**	**5699**	**-36**		**13010**	**13035**	**0**

Passagers	Mai 19	Mai 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	116	96	+21		193	257	-25
Affaires	54	100	-46		228	235	-3
Total	170	196	-13		421	492	-14

Carburant	Mai 19	Mai 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	49881	48050	+4		130057	128266	+1
Avgas 100LL	15701	24605	-36		47274	50003	-5
Total	**65582**	**72655**	**-10**		**177331**	**178269**	**-1**

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Mai 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

1 Vols pour des dons d'organes (2 mouvements) a été réalisé sur la plateforme courant mai.

Edeis a conatcté la société Air Brand. Cette société de courtage en aviation d'affaires a été mise en relation avec la société SAB implantée à Vannes afin de lui proposer des prestations au depart de l'aéroport.

Le RCV a de nouveau utilise l'aéroport de Vannes pour se rendre à Brive dans le cadre de la demi-finale de Pro D2 de rugby.

Divers

La société Jetco a organisé le 23 mai un cocktail d'inauguration dans ses hangars. Cet évènement a permis de nombreuses prises de contacts les principaux acteurs économiques de la plateforme.

Pour la troisème année consecutive, les coureurs du Tricondat ont pris leur envol de la piste. L'originalité de ce depart donné de la piste est très apprécié des concurrents.

Dans le cadre de la semaine du Golfe, Edeis a participé a des rencontres avec le club Morbihan Affaires et avec le CAP 56

L'ACTUALITE EN IMAGE



Jamel en déplacement à Vannes



Cocktail d'inauguration de Jetco



Embraer 145 utilisé par le RCV pour se rendre à Brive

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Juin 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le 16 juin, le SDIS 56 sollicite le SSLIA de l'aéroport pour un cycliste ressentant des douleurs thoraciques à Mongolérian. Arrivé sur place, un pompier d'Edeis Aéroport Vannes constate un arrêt cardiaque et prodigue un massage cardiaque jusqu'à l'arrivée du SDIS 56. Cette intervention a sans doute sauvé la vie de ce cycliste de 63 ans.

CHIFFRES CLES

Hausse sensible de l'acticité globale pour ce mois de juin. L'activité de parachutage liée aux associations (travail aérien) et aux militaires est en forte hausse. L'activité liée à l'aviation d'affaire est en baisse, aussi bien en termes de mouvements qu'en termes de passagers.

Les volumes de carburant distribués restent sensiblement identiques, même si l'on constate une très légère baisse liée à la baisse de l'aviation de loisir.

Mouvements	Juin 19	Juin 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		12	10	+20
Aviation d'affaires	37	71	-54		151	229	-36
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	241	145	+66		935	931	0
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	0	4	-100		38	22	+73
Travail aérien, para, survols du golfe	776	641	+21		2596	2256	+15
Aviation Générale	2112	2458	-14		12444	12906	-4
Total	**3166**	**3319**	**-5**		**16176**	**16354**	**-1**

Passagers	Juin 19	Juin 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		193	257	-25
Affaires	49	136	-65		277	371	-26
Total	**49**	**136**	**-65**		**470**	**628**	**-25**

Carburant (L)	Juin 19	Juin 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	54 425	53 544	+2		184 482	181 810	+1
Avgas 100LL	16 658	17 277	-4		63 932	67 280	-5
Total	**71 083**	**70 821**	**0**		**248 414**	**249 090**	**0**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Juin 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Edeis Aéroport Vannes a procédé au balayage de l'aire de manœuvre afin de nettoyer les parkings et la piste de tous les gravillons qui pouvait entrainer des problèmes de sécurité. Cette opération d'une durée de 7 heures a été réalisé avec 2 balayeuses.

Les travaux de récupération des eaux pluviales et de rénovation du parking prévus par le déléguant ont débuté et doivent se terminer courant juillet. Des restrictions de stationnement et de déplacement ont été mises en place afin de garantir la sécurité des équipes intervenant sur site et des aéronefs.

Divers

Dans le cadre de la préparation au défilé du 14 juillet sur les Champs Elysées, le 2ème Régiment du matériel de Bruz s'est entrainé sur la piste de l'aéroport les 25 et 26 juin. A cette occasion, une quizaine de véhicules ont investi la piste principale de l'aéroport pour 2 séances d'entrainement effectuées entre 19h00 et 22h30.

Le Club d'entreprise CAP 56, dont Edeis Aéroport est membre, a organisé une rencontre au cœur du RCV. A cette occasion, des échanges ont été effectués avec les dirigeants du club, notamment concernant leurs futurs déplacements aériens au départ de Vannes.

Suite à une demande du SDIS 56, un agent du SSLIA de l'aéroport est intervenu sur un cycliste ressentant des douleurs thoraciques. Arrivé sur place, constatant un arrêt cardiaque, l'agent a prodigué un massage cardiaque avant qu'une équipe du SDIS arrivée quelques minutes plus tard ne reprenne la suite des opérations de secours.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Falcon 2000 opéré par la compagnie Universal Aviation



Balayage de l'aire de mouvement



Véhicule s'entrainant pour le défilé du 14 juillet

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Juillet 2019

COUP DE PROJECTEUR

Notre plateforme a accueilli pendant presque 2 semaines l'aéroclub Brocard situé à Etampes. Les équipages ont pu bénéficier d'une météo parfaite pour visiter notre belle région et parfaire leurs compétences en vol.



CHIFFRES CLES

Très forte hausse de l'activité globale dûe à la très belle progression de l'activité loisir qui a profité d'excellentes conditions météorologiques. L'activité d'affaires est en très légère baisse ; cependant il faut ajouter à cette activité une sensible augmentation du nombre de mouvements liés au transport de passagers militaires (10 mouvements, 32 Pax)

Légère baisse du volume total distribué. Peu d'aéronefs d'aviation d'affaires ont effectué des avitaillements durant ce mois. Les volumes distribués en Jet A1 sont principalement dus à l'activité de parachutage et aux vols touristiques.

Mouvements	Juil 19	Juil 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		12	10	+20
Aviation d'affaires	46	50	-8		197	279	-29
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	228	273	-16		1163	1204	-3
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	3	20	-85		40	42	-5
Travail aérien, para, survols du golfe	1745	1105	+58		4341	3361	+29
Aviation Générale	3457	2228	-55		15901	15134	+5
Total	**5 478**	**3 676**	**+49**		**21 654**	**20 030**	**+8**

Passagers	Juil 19	Juil 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		193	257	-25
Affaires	128	118	+8		405	489	-17
Total	128	118	+8		598	746	-20

Carburant (L)	Juil 19	Juil 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	55 654	67 589	-18		240 136	249 399	-4
Avgas 100LL	28 974	26 150	+11		92 906	93 430	-1
Total	**84 628**	**93 739**	**-10**		**333 042**	**342 829**	**-3**

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

l'Allié des territoires

Juillet 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Le 25 juillet, le SSLIA est intervenu auprès d'un parachutiste dont la voile s'était mise en torche et qui avait atterri dans les arbres à l'extérieur de l'enceinte. Après un bilan, le blessé a été immobilisé et soigné puis transporté par le SDIS prévenu par l'équipe intervenant.

Les équipes de l'aéroport ont profité de la saison estivale pour réaliser un entretien complet de la plateforme. A cette occasion, les espaces verts, la piste en herbe et les parkings ont été entièrement nettoyés.

Les travaux de rénovation du parking situé devant le nouveau hangar militaire ont été achevés.

Divers

Une rencontre entre Edeis Aéroport Vannes et la société Air Affaires a été organisée à l'aéroport. Cette société souhaite présenter une offre d'aviation d'affaires aux entreprises locales. Une présentation des différentes offres sera réalisée prochainement. Au cours de cette réunion, Air Affaire et la société SAB se sont mises en contact.

Le ministre de la transition écologique et solidaire, François de Rugy, s'est rendu sur la plateforme de Vannes le 8 juillet 2019 dans le cadre de l'inauguration d'une centrale solaire à Quinipily.

Suite à une demande du Football Club de Lorient qui éprouve des difficultés à réaliser tous ses déplacements depuis l'aéroport de Lorient, l'aéroport a organisé une rencontre afin de présenter les possibilités et la souplesse d'utilisation de la plateforme de Vannes. Une offre commerciale a été transmise au club et nous sommes en attente de leur retour. Le FC Lorient envisage entre 4 et 8 vols au départ de Vannes.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Arrivée de M. de Rugy à l'aéroport



Arrivée du chef d'état major des armées transporté par un TBM 700 de l'armée de terre



Citation C550 opéré par la compagnie Valljet

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Août 2019

COUP DE PROJECTEUR

La saison de rugby reprend et les vols du Rugby Club Vannes aussi. L'aéroport a de nouveau accueilli l'équipe pour son déplacement en avion vers Carcassonne.

CHIFFRES CLES

L'activité de ce mois d'aout a été soutenue, malgré une très légère diminution par rapport au mois d'aout 2018. L'activité commerciale a elle aussi été bonne avec notemment 4 mouvements charters liés au déplacement du RCV.

L'activité de parachutage aussi bien que militaire que civile est toujours soutenue et engendre un nombre significatif de mouvements.

Le volume d'Avgas distribué affiche une belle croissance sur le mois. Ce bon chiffre peut être mis en relation avec une bonne fréquentation de la plateforme par des appareils non basés qui réalisent des pleins sur le terrain.

Mouvements	Août 19	Août 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	4	0	NC		16	10	+60
Aviation d'affaires	70	44	+59		267	323	-17
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	132	129	+2		1295	1333	-3
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	3	6	-50		43	48	-10
Travail aérien, para, survols du golfe	1276	1188	+7		5617	4549	+23
Aviation Générale	3094	3441	-10		18995	18575	+2
Total	**4579**	**4808**	**-5**		**26233**	**24838**	**+6**

Passagers	Août 19	Août 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	64	0	NC		257	257	0
Affaires	56	77	-35		461	566	-20
Total	120	77	+48		718	823	-13

Carburant (L)	Août 19	Août 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	53 314	56 958	-18		293 450	306 357	-4
Avgas 100LL	19 951	22 580	+11		112 857	116 010	-1
Total	**73 265**	**79 538**	**-10**		**406 307**	**422 367**	**-3**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Août 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Edeis se sont rencontrés le 29 août dans le cadre de la réunion du comité de suivi de la DSP.

Un pompier d'aéroport mis à la disposition de l'aéroport par l'armée dans le cadre de sa reconversion a signé un CDI à compter du 1er aout 2019.

Divers

Le FC Lorient et Edeis Aéroport Vannes se sont de nouveau entretenus concernant l'utilisation de la plateforme de Vannes. Il semblerait qu'un accord ponctuel ait été trouvé entre l'aéroport de Lorient et le club, mais la direction du FC Lorient a indiqué que quelques vols devraient être réalisés via la plateforme de Vannes durant la saison.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Falcon 8X de la compagnie Albinati



Honda HA 42 de la compagnie Flying Partners



Vol du RCV opéré par la compagnie Sprintair

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Septembre 2019

COUP DE PROJECTEUR

L'aéroport de Vannes a ouvert ses portes pour les Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019.

Pendant tout le weekend, l'équipe d'exploitation a présenté la plateforme et le matériel en service a connu un franc succès avec la visite de plus de 350 personnes durant le week-end.



CHIFFRES CLES

L'activité de parachutage aussi bien militaire que civile est toujours conséquente et vecteur d'un grand nombre de mouvements aériens.

L'activité générale de la plateforme est en baisse mais l'aviation d'affaire n'est quasiment pas impactée.

Les volumes de carburant distribués sont en baisse. Il est à noter que l'aérodrome de Belle-Ile, qui se fournit régulièrement sur notre station n'a pas effectué de transaction au mois de septembre 2019 alors qu'en 2018, 1 transaction avaiet été effectuée pour un total d'environ 4 800 litres d'Avgas. Ce volume représente 50 % du volume distribué en 2019.

Mouvements	Sept 19	Sept 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	34	32	+6		317	365	-13
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	220	160	+38		1515	1493	+1
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	0	6	-100		43	54	-20
Travail aérien, para, survols du golfe	786	1069	-26		6403	5618	+14
Aviation Générale	2035	2128	-4		21030	20703	+2
Total	**3075**	**3395**	**-9**		**29308**	**28233**	**+4**

Passagers	Sept 19	Sept 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	0	0	NC		257	257	0
Affaires	67	77	-13		528	566	-7
Total	67	77	-13		785	823	-5

Carburant (L)	Sept 19	Sept 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	37 703	51 900	-27		331 153	358 257	-8
Avgas 100LL	9 570	17 085	-44		122 427	133 095	-8
Total	**47 273**	**58 985**	**-20**		**453 580**	**491 352**	**-8**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Septembre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Une visite de la tour de contrôle par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a été effectué le 18 septembre. Cette visite avait pour but de réaliser un inventaire des opérations de maintenance et d'entretien à réaliser.

Remise des clés du nouveau véhicule incendie par Sides lors du congrès national des sapeurs pompiers.

Divers

M. Castaner, après avoir rendu visite au congrès national des sapeurs pompiers a utilisé la plateforme de Vannes pour son retour à Paris en utilisant un Beecg 200 de la Sécurité Civile.

Edeis Aéroport Vannes a participé à l'Assemblée Générale de Morbihan Affaire, club dont l'aéroport est membre.

Une réunion réunissant les responsables des aéroports Edeis s'est tenue au siège du groupe à Ivry sur Seine. Cette réunion avait pour but de passer en revue les bonnes pratiques à appliquer dans le cadre du développement commercial des aéroports.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Beech 200 de la sécurité civile utilisé par M. Castaner pour son retour à Paris



C56X opéré par la compagnie NetJets



Remises des clés du VIM en présence de M. Gilles Dufeigneux

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Octobre 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le nouveau véhicule incendie a été livré par la société Sides à l'aéroport de Vannes le 17/10/2019.

Le VIM 64 remplacera le véhicule jusquà présent en service sur l'aéroport qui avait été mis à disposition par Sides.



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

CHIFFRES CLES

Les mauvaises conditions météorologiques qui ont sévi dans la région impactent logiquement le trafic. Néanmoins, le nombre de mouvements reste en hausse en 2019 par rapport aux chiffres de l'an passé. Il est à noter également que près de 50 % des mouvements réalisés l'ont été par des aéronefs basés effectuant des tours de piste.

L'activité militaire, principalement liée aux activités de parachutage, pâtit également des conditions climatiques. Une semaine de sauts au profit des militaires a du être annulée.

Mouvements	Oct 19	Oct 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	16	36	-56		333	491	-32
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	56	188	-70		1 569	1 681	+7
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	0	6	-100		43	60	-28
Travail aérien, para, survols du golfe	270	292	-8		6 673	5 910	+13
Aviation Générale	1 747	1 842	-5		22 777	22 545	+1
Total	**2 089**	**2 364**	**-12**		**31 395**	**30 597**	**+3**

Passagers	Oct 19	Oct 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	0	0	NC		257	257	0
Affaires	18	52	-65		546	674	-19
Total	**18**	**52**	**-65**		**803**	**931**	**-14**

Carburant (L)	Oct 19	Oct 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	12 682	25 891	-51		343 835	384 148	-10
Avgas 100LL	5 722	11 172	-49		128 149	144 267	-11
Total	**18 404**	**37 063**	**-50**		**471 984**	**528 415**	**-11**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

l'Allié des territoires

Octobre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération s'est rendu sur l'aéroport avec M. Selvon de la société Espelia, designé AMO dans le cadre de la prochaine DSP. A cette occasion, une visite complète des installations de la plateforme et une présentation des services ont été effectuées.

Après une recette du véhicule effectuée à l'usine Sides de Saint Nazaire les 8 et 9 octobre 2019, le VIM 64 a été livré à l'aéroport le 17 octobre. Celui-ci a été mis en service opérationnel le 31/10/2019 après une formation dispensée par Sides à tous les pompiers d'aéroport.

Visite semestrielle du balisage lumineux assurée par la société Efficience les 28, 29 et 30 octobre dans le cadre du contrat de maintenace du balisage lumineux.

Divers

2 réunions concernant les futurs travaux de récupérations des eaux pluviales de l'aéroport se sont tenues avec les services de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. A cette occasion, une ébauche des mesures à prendre pour la réalisation des travaux en toute sécurité a été élaborée. Les usagers concernés par ces travaux ont été avertis par mail et une réunion de toutes les parties interessées sera planifiée.

Dans le cadre de l'opération « Tickets sports », plusieurs jeunes ont été accueillis sur la plateforme afin que leur soient présentées toutes les facettes de l'exploitation d'un aéroport.

Participation d'une équipe de l'aéroport au « Challenge contre la faim » qui s'est déroulé à Nantes le 18 octobre

L'ACTUALITE EN IMAGES



Participation au challenge contre la faim


Visite de l'aéroport dans le cadre de l'opération "Tickets Sport"


Falcon 8X opéré par la compagnie Albinati

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Novembre 2019

COUP DE PROJECTEUR

Nouveaux contacts entre le FC Lorient et l'aéroport.

L'utilisation de l'aéroport à plusieurs reprises par les « Merlus » pour la saison 2019-2020 a été confirmée. Le premier vol est prévu le 4 décembre

CHIFFRES CLES

Net rebond de l'activité globale par rapport à novembre 2018. Bien que l'activité d'affaires soit en baisse, nous notons un très net regain de l'activité des vols militaires principalement lié à l'activité de parachutage.

L'activité de losir a elle aussi profité d'une météorologie plus clémente entraineant une très forte hausse du nombre de mouvements réalisés.

Bonne progression des volumes de carburant distribués. Même si les volumes de Jet A1 distribués sont en légère baisse, cette baisse reste limitée grace à la bonne tenue de l'activité de parachutage militaire.

Mouvements	Nov 19	Nov 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	10	28	-64		343	429	-20
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	126	39	+223		1 697	1 720	-1
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	4	3	+33		47	63	-25
Travail aérien, para, survols du golfe	111	110	+1		6 784	6 020	+13
Aviation Générale	1 167	788	+48		23 944	23 333	+3
Total	**1 418**	**968**	**+46**		**32 815**	**31 565**	**+4**

Passagers	Nov 19	Nov 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	0	0	NC		257	257	0
Affaires	13	50	-65		559	724	-19
Total	13	5	-65		816	981	-14

Carburant (L)	Nov 19	Nov 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	10 803	11 832	-9		354 638	395 980	-10
Avgas 100LL	8 460	4 720	+79		136 609	148 987	-8
Total	**19 263**	**16 552**	**+16**		**491 247**	**544 967**	**-10**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Novembre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

1 vol pour des dons d'organes et 1 évacuation sanitaire ont été réalisés durant le mois. Lors du transfert d'organe, bien que celui-ci ait été réalisé avec un préavis très court, l'équipe a pu accueillir dans des conditions optimales le P180 de la compagnie Oyonnair qui opérait le vol.

Dans le cadre de la surveillance du prestataire des services de la navigation aérienne, la DGAC a procédé à une visite de suivi du service AFIS. Le compte rendu de cette visite n'a pas été encore reçu.

La réunion de la commission consultation des usagers s'est tenue le 27 novembre dans l'aérogare de l'aéroport. A cette occasion, nous avons pu échanger avec les usagers et leur présenter le projet des tarifs des redevances aéroportuaires 2020. Le compte rendu de cette réunion sera transmis courant décembre.

Divers

Participation du responsable d'exploitation à deux « Communautés de Bonnes Pratiques » au siège d'Edeis à Ivry sur Seine. Ces deux rencontres qui avaient pour thème l'exploitation et la sureté aéroportuaire permettent des échanges entre les différents responsables d'exploitation afin d'hamoniser les procédures et d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers et délégants.

L'ACTUALITE EN IMAGES



C25A opéré par la compagnie Luxaviation



E55P opéré par la compagnie Luxaviation



B190 opéré par la compagnie Twinjet dans le cadre d'une évacuation sanitaire

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Décembre 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le FC Lorient a réalisé son premier vol sur la plateforme de Vannes. De retour d'un match joué à Orléans, l'équipe s'est posée vers une heure du matin le 5 décembre après avoir brillamment remporté son match 4 à 0.

CHIFFRES CLES

Sensible regain d'activité pour ce dernier mois de l'année.

Malgré des conditions climatiques peu favorables la dernière semaine de décembre, le nombre de mouvements est en hausse. L'activité militaire a été très bonne avec des séances de sauts qui ont pu se dérouler sans contraintes météorologiques.

L'activité de loisirs a elle aussi profité d'une météorologie plus clémente entrainant une très forte hausse du nombre de mouvements réalisés.

Les volumes de carburant distribués sont en très nette hausse par rapport à décembre 2018, surtout en ce qui concerne le Jet A1. Ce bon résultat est en partie du à la bonne activité parachutiste militaire.

Mouvements	Déc 19	Déc 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	24	28	-14		356	429	-17
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	100	39	+156		1766	1720	+3
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	6	3	+100		34	63	-46
Travail aérien, para, survols du golfe	16	110	-85		6 531	6 020	+8
Aviation Générale	981	788	+24		24 100	23 333	+3
Total	**1127**	**968**	**+16**		**32 787**	**31 565**	**+4**

Passagers	Déc 19	Déc 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	30	0	NC		287	257	+12
Affaires	34	50	-32		593	724	-18
Total	64	5	+28		880	981	-10

Carburant	Déc 19	Déc 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	13049	9232	+41		367687	405212	-9
Avgas 100LL	3455	2717	+27		140064	151704	-8
Total	**16504**	**11949**	**+38**		**507751**	**556916**	**-9**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Décembre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

2 vols pour des dons d'organes ont été réalisés durant le mois. Bien que prévenue tardivement, l'équipe a pu se mettre en place dans les délais.

Le premier vol du FC Lorient s'est déroulé sur la plateforme. Une rencontre avec les dirigeants du club sera réalisée en début d'année 2020 pour effectuer un retour sur ce vol et voir quelles améliorations peuvent être apportées à la prestation.

1 réunion concernant les travaux de récupération des eaux pluviales s'est tenue avec les services de l'agglo.

Divers

Les responsables d'exploitation des aéroports et les cadres d'Edeis Concessions se sont réunis lors d'un séminaire à Paris. Durant cette rencontre, il a été question d'organisation de l'exploitation et des pistes d'améliorations à suivre afin d'augmenter l'efficacité des services rendus sur les diverses plateformes.

L'ACTUALITE EN IMAGES



F8x opéré par la compagnie Albinati



Embraer135 de la compagnie Regourd opération qui a réalisé le vol au profit du FC Lorient

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

VANNES AIRPORT

GUIDE DES REDEVANCES
AIRPORT FEES USER GUIDE



edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

AEROPORT DE VANNES GOLFE DU MORBIHAN

Règlement portant tarification des redevances pour services publics aéroportuaires

Regulation establishing Airport service fees

Applicable au 01/04/2019
Became effective on 2019, April the 1st

Tarification soumise à la commission consultative économique ou à la commission de consultation des usagers et notifiée, pour les aéroports d'Etat, à l'Autorité de supervision indépendante pour homologation et à la DGCCRF pour avis, pour les aéroports décentralisés, au représentant de l'Etat dans le département. Ce document remplace les versions publiées antérieurement.

Tariffs submitted to the economic consultative committee or to the consultative committee of users, and respectively homologated by the Autorité de supervision indépendante or notified to the local state representative. This document prevales on the previous versions.

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

SOMMAIRE

SOMMAIRE **3**

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX *USEFUL INFORMATIONS* **4**

2. CONDITIONS GENERALES GENERAL *TERMS AND CONDITIONS* **5**

2.1 CONDITIONS GENERALES GENERAL TERMS AND CONDITIONS **5**
2.1.1 DOMAINE D'APPLICATION. 5
2.1.2 SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRES ET AUTRES SERVICES. 5
2.1.3 TARIFS DES REDEVANCES, MODALITES DE PAIEMENT ET GARANTIES. 5
2.1.4 RECOUVREMENT. 6
2.1.5 LIMITATIONS DE RESPONSABILITE. 6
2.1.6 VERSION ORIGINALE, LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES. 7
2.2 CONDITIONS PARTICULIERES *SPECIAL CONDITIONS* **7**
2.2.1 LIMITES DE RESPONSABILITE *LIABILITY LIMITS* 7
2.2.2 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA) *VALUE ADDED TAX (VAT)* 7
2.2.3 FACTURATION *INVOICING* 8
2.2.4 MODES DE REGLEMENT *METHODS OF PAYMENT* 8

3. TARIFS DES REDEVANCES POUR SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRE *AIRPORT SERVICE FEES* **10**

3.1 PRINCIPES GENERAUX *BASIC GUIDELINES* **10**
3.2 INFORMATIONS A FOURNIR A L'AEROPORT. TRANSMISSION OF STATISTICAL DATA TO THE AIRPORT OPERATOR **10**
3.2.1 DONNEES RELATIVES A L'APPAREIL. *TECHNICAL AND COMMERCIAL CHARACTERISTIC OF THE AIRCRAFT* 10
3.2.2 DONNEES RELATIVES AU TRAFIC. *TRAFFIC DATAS* 11
3.2.3 DONNÉES DIVERSES. *OTHER DATAS* 11
3.3 REDEVANCES PRINCIPALES *AERONAUTICAL FEES* **11**
3.3.1 REDEVANCE D'ATTERRISSAGE. *LANDING FEES* 11
3.3.2 REDEVANCE BALISAGE. *RUNWAY LIGHTING CHARGE* 13
3.3.3 REDEVANCE DE STATIONNEMENT. *AIRCRAFT PARKING* 13
3.3.4 REDEVANCE FORFAITAIRE POUR AERONEF BASE. *AERONAUTIC FIXED RATES* 14
3.3.5 REDEVANCE PASSAGER *PASSENGERS FEES* 15
3.3.6 REDEVANCE AFIS. *AFIS FEES* 16
3.4 REDEVANCE D'USAGE DES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION DE CARBURANT *FUEL DISTRIBUTION FACILITIES* **16**
3.5 AIDES AU DEMARRAGE OCTROYEES AUX COMPAGNIES AERIENNES *START-UP AID TO AIRLINES* **16**

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX *USEFUL INFORMATIONS*

VOS CONTACTS A L'AEROPORT :

STANDARD AEROPORT
☎ : +33 (0) 2 97 60 78 79 E-mail : vannes.aeroport@edeis.com
EXPLOITATION
Jean-Pierre AUBERT Responsable d'exploitation ☎ : +33 (0) 2 97 60 78 79 E-mail : jean-pierre.aubert@edeis.com
EXPLOITATION /OPERATIONS / ESCALE
☎ : +33 (0) 2 97 60 78 79 E-mail Operations et Piste : vannes.aeroport@edeis.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. CONDITIONS GÉNÉRALES GENERAL *TERMS AND CONDITIONS*

2.1 Conditions générales General terms and conditions

2.1.1 DOMAINE D'APPLICATION.

Ces Conditions Générales s'appliquent à toutes les prestations et services délivrés par l'Aéroport et prévalent sur tous les termes et articles contradictoires contenus ou visés dans tout document remis par l'usager. Toute commande ou utilisation d'un service public aéroportuaire ou d'autres services vaut acceptation expresse, complète et sans réserves des présentes conditions générales, sauf accord écrit contraire.

The hereby general terms and conditions applies to all services provided by the Airport and prevails on user's standard terms and conditions or any other document issued by the User. Any order or use of aeronautical services or other services provided by the Airport is worth full acceptation of the hereby terms and conditions, unless a written agreement states otherwise.

2.1.2 SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRES ET AUTRES SERVICES.

Les services publics aéroportuaires délivrés par l'Aéroport donnent lieu à la perception de redevances pour services rendus aux exploitants d'aéronefs et à leurs prestataires de service à l'occasion de l'usage de terrains, d'infrastructures, d'installations, de locaux et d'équipements aéroportuaires fournis par l'exploitant d'aérodrome, fixées conformément aux dispositions de l'article R. 224-1 du Code de l'aviation civile, dans la mesure où cet usage est directement nécessaire à l'exploitation des aéronefs ou à celle d'un service de transport aérien. Les autres services délivrés par l'Aéroport donnent également lieu à la perception de redevances, fixées par l'Aéroport.

Aeronautical public services provided by the Airport are subject to payment of fees in order to compensate the use of Airport field, infrastructure, facilities, and equipment by aircraft owners or operators as far as this use is directly needed to operate an aircraft or an air transportation service, established according to Article R.224-1 of Code de l'aviation civile. Services other than aeronautical services provided by the Airport are subject to the payment of fees established by the Airport.

2.1.3 TARIFS DES REDEVANCES, MODALITES DE PAIEMENT ET GARANTIES.

Les tarifs des redevances de service public aéroportuaire sont réputés homologués et sont exécutoires dans les conditions de l'article R. 224-3 du Code de l'aviation civile. Les tarifs de ces redevances et des autres redevances sont publiés dans le règlement portant tarification des services publics aéroportuaires de l'Aéroport qui est consultable sur place, sur le site internet de l'Aéroport ou peut être obtenu sur simple demande.
Les paiements sont effectués comptants et avant tout décollage, nets et sans escompte. Toutefois, après accord préalable et écrit, certains usagers pourront être facturés périodiquement. L'usager souhaitant être exonéré de l'obligation de paiement comptant pourra être tenu, en contrepartie, de constituer une garantie adéquate (prépaiement sur facture « pro forma », dépôt de garantie, garantie à première demande, caution).
Les factures sont remises lors du paiement comptant et à défaut sont adressées par courrier postal ou électronique. Les factures peuvent être payées en espèces si le montant est inférieur à 1.000 Euros, par les cartes bancaires acceptées sur l'Aéroport, par chèque bancaire, par virement ou par prélèvement. Les frais bancaires relatifs aux règlements opérés par l'intermédiaire d'établissements bancaires sont à la charge de l'usager, qui devra stipuler sur son ordre : "frais à la charge de l'émetteur". Tous les prix sont indiqués hors taxes et les taxes s'appliquent conformément à la réglementation en vigueur. Certains usagers peuvent prétendre à une exonération de T.V.A., par application de l'article 262 II-4 du Code général des impôts, de l'instruction 3 A-6-07 du 06/07/2007 et de l'instruction du Code général des impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4° II de l'article 262). Le bénéficiaire s'engage à présenter l'attestation requise à l'Aéroport avant l'émission de la facture par l'Aéroport, à défaut de quoi l'Aéroport émettra la facture avec le taux de T.V.A. en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra se prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation.
Les factures sont payées au comptant, sauf accord préalable et écrit. A défaut, il sera comptabilisé des frais administratifs de 10 Euros par facture.
La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public est payable d'avance.

Tariffs of aeronautical public services are authorized and enforceable tariffs as provided by Article R.224-3 of Code de l'aviation civile. The said fees and the fees of others services are published in the regulation relative to Airport tariffs which is available to User's knowledge at the Airport or can downloaded from Airport's website or can be obtained on request.
Payments are due cash and before takeoff, net, without discount. However, after previous and written agreement, some Users could be billed periodically. The User who would like to be exonerated from the cash payment obligation could be asked, in

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

counterpart, to provide securities (previous payment on proforma bill, cash deposit, bank guarantee on first demand, personal security).
Bills are remitted during cash payment, and if not are sent by post or electronic mail. Bills inferior to € 1,000 can be paid in cash payment, by the credit cards accepted by the Airport, by bank cheque, by transfer or by order. Bank charges due to payment made through banks are at the User's expenses whom shall specify on his order "charges at the issuer's expenses". All fees and prices are without VAT and VAT is to be applied according to legislation. Some Users can ask for a VAT exoneration by implementation of Article 262 II-4 of Code général des impôts, of Instruction 3 A-6-07 dated 06 July 2007 and of Instruction of Code général des impôts in force at the date of the airport services (4° II of Article 262). The User shall address the adequate certificate to the Airport before the bill is made out, otherwise the bill will be made out with the VAT rate in force. In such a case, the User could not ask for regularization on bills already made out. Modifications shall enter into force starting at the reception date by the Airport of the requested certificate.
Bills are paid cash, unless previous and written agreement. In default of such an agreement, administrative fees of Euros 10 shall be added to the bill.
The fees due for occupation or lease of public property are to be paid in advance.

2.1.4 RECOUVREMENT.

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.
Tout retard de paiement entraînera de plein droit :
la facturation d'intérêts de retard calculés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente (taux « refi ») majoré de 10 points de pourcentage et à ce à compter du premier jour suivant la date d'échéance,
la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros,
lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'Aéroport peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification, liée aux frais de recouvrement (frais d'huissiers, de greffe etc).
En cas de non paiement dans les délais et après envoi d'une mise en demeure, le dossier est transmis au service contentieux pour recouvrement.
En outre, l'Aéroport pourra en fonction des circonstances : exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées ; appeler après simple mise en demeure les garanties constituées ; exiger le prépaiement ou le paiement comptant pour toute nouvelle prestation. Les pénalités ne sont pas soumises à TVA.
En outre, la transmission du dossier au service contentieux pourra entraîner la résiliation, à titre de sanction, des autorisations ou conventions dont bénéficie le débiteur.

Claims do not suspend payment.
Any late payment will involve in its own right:
penalties for late payment which are equal to the interest rate applied by the European central bank to his most recent financing operation (rate "refi") more 10 points starting the day after the due date
lump sum penalty for recovery costs amounting to Euros 40
when the recovery costs are superiors to the lump sum penalty for recovery costs of Euros 40, Airport can ask a complementary indemnification, on evidence, relative to recovery costs (bailiffs, courts…).
If the User has failed to respect payment terms and after formal notice, the file is sent to the recovery department for recovery.
Moreover, Airport shall according to circumstances : enjoin the immediate payment of all the overdue invoices; use its right on guarantees or securities, require prepayment or cash payment for all services. Penalty for late payment are not subject to VAT.
Moreover, the transfer of the file to the recovery department can lead to the termination, as a penalty, of the authorizations or contracts concluded with the debtor.

2.1.5 LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.

Quelle qu'en soit la cause, la responsabilité éventuelle de l'Aéroport sera limitée aux seuls dommages directs et à l'exclusion des dommages immatériels consécutifs et non consécutifs et ce dans la limite des plafonds contractuels des assurances souscrites par l'Aéroport, dont le montant peut être obtenu sur simple demande. Concernant les opérations d'assistance en escale, elles sont régies par les dispositions du contrat type IATA SGHA 2008 et notamment par son article 8 relatif aux responsabilités et indemnisations. Concernant les aéronefs ou véhicules terrestres à moteur stationnés sur l'Aéroport, ils demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou détenteur, l'Aéroport n'endossant pas la qualité de gardien.

Whatever the ground, the Airport liability shall be limited to direct damage and exclude all immaterial damage, consecutive or not, and any compensation shall be limited to the amount stated in the insurance policies of the Airport, which amount can be obtained on request. Regarding ground handling operations, limitation of liability and maximum compensation are in

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

accordance with terms stated in IATA's 2008 Standard Ground Handling Agreement (SGHA), especially its article 8 referring to liability and compensation. Regarding aircrafts and vehicles parked at the airport, they remain under their owner or user liability, the Airport being not the keeper.

2.1.6 VERSION ORIGINALE, LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES.

Le texte de langue française fait foi comme Conditions Générales originales. Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français dans le ressort desquels est situé l'Aéroport.
Toute surcharges ou ratures sur les présentes Conditions générales seront considérées comme nulles et non avenues, si elles ne sont pas paraphées par les deux Parties.

Only the French version of the hereby general terms and conditions are binding. Hereby general terms and conditions are submitted to French law. Any dispute relative to the application or the interpretation of the hereby general terms and conditions will fall exclusively under the jurisdiction of French courts where the airport is established.
Any addition or cross-out on the hereby extract will be considered as null and void, unless initialed by both parties.

2.2 Conditions particulières *Special conditions*

2.2.1 LIMITES DE RESPONSABILITÉ *LIABILITY LIMITS*

La police de responsabilité civile professionnelle d'exploitant d'aérodrome couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Aéroport à hauteur de 34 500 000 Euros (se référer au contrat pour les sous-limites et conditions de garantie).

2.2.2 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA) *VALUE ADDED TAX (VAT)*

Tout les prix sont indiqués hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) sur les services Aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, passagers, sur les carburants) est facturée au taux en vigueur.

Les exonérations de TVA sont encadrées par l'article 262, II-4 du Code général des impôts lequel dispose que :
« *II. Sont également éxonérés de la taxe sur la valeur ajoutée :*
4. les opérations de livraison, de transformation, de réparation, d'entretien, d'affrètement et de location portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies aériennes, dont les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des territoires et départements d'outre-mer, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80 % des services qu'elles exploitent ; ».
L'instruction 3 A-6-07 du 06/07/2007 actualise la liste des compagnies aériennes réputées remplir la condition d'éligibilité.

Le régime d'application de la T.V.A. sur les services aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de stationnement, passagers, sur les carburants) et services accessoires a été défini par la loi de finances du 31 décembre 1995 qui est résumée ci-dessous.

EXPLOITANT	REDUCTION
Compagnies aériennes françaises de transport agréées (*) réalisant **moins de 80 %** de leur trafic en international. *French authorised airlines whose international traffic represents less than 80%.*	Assujetties *Liable*
Compagnies aériennes françaises de transport agréées (*) réalisant **80 % ou plus** de leur trafic en international. *French authorised airlines whose international traffic represents more 80% or more.*	Exonérées *Exempted*
Compagnies aériennes étrangères de transport agréées et avions d'Etat étrangers utilisés dans le cadre de missions déclarées. *Foreign authorised airlines.*	Exonérées *Exempted*
Aviation privée, d'affaires, sociétés de travail aérien. *General aviation (business flight, private flight, or aerial work).*	Assujetties *Liable*
Aéronefs militaires français et étrangers, aéronefs d'Etat, français et étrangers. *French and foreign military aircraft, state aircraft*	Assujetties *Liable*

(*) Entreprises définies à l'article L6412-1 et L.6412-2 du Code des transports. *Compagnies defined in the articles L.641261 et L.6412-2 of the transportation Code.*

Les conditions d'exonérations seront appliquées en fonction de l'instruction du Code général des impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4° II de l'article 262) comme suit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Les compagnies françaises mentionnées à l'annexe A et l'ensemble des compagnies étrangères, à l'exception de celles mentionnées à l'annexe B de l'instruction, ne sont plus tenues de délivrer une attestation. Seules les compagnies françaises non mentionnées à l'annexe A et les compagnies étrangères mentionnées à l'annexe B, et souhaitant bénéficier de cette exonération s'engage à fournir à la société d'exploitation de l'Aéroport une attestation valable pour l'année en cours.

Ce document certifie que les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des DOM TOM, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80% des services exploités par le bénéficiaire (article 262 du Code général des impôts). Le bénéficiaire s'engage à faire parvenir à l'Aéroport cette attestation pour le 20 janvier de chaque année au plus tard pour une application au 1er janvier.
En l'absence de cette attestation, l'Aéroport émettra les factures du bénéficiaire avec le taux de T.V.A. en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra se prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation.
Pour les appareils ou vols effectués pour le compte d'une autre compagnie, l'application de la T.V.A. est fonction du régime auquel est soumise la compagnie qui est facturée pour les prestations Aéroportuaires.

All rates are excluding V.A.T. on airport services (landing fees, lighting and aircraft park fees, passenger, fuel) is invoiced at the current rate.The V.A.T application system on these services, summarised in the following table, was defined by the financial law of December 19, 1978.
Exemption terms shall be implemented according to Code général des impôts in force at the billing date.

2.2.3 FACTURATION *INVOICING*

Les facturations sont émises selon les informations transmises par l'Usager dans la fiche de demande de renseignements (identité, adresse de facturation, n°TVA intracommunautaire….).
Les factures récapitulatives des prestations aéronautiques se composent des redevances liées à chaque mouvement d'aéronef de l'Usager pour la période concernée. Elles ne peuvent être dissociées.
Les factures sont émises en double exemplaires et accompagnées d'un bordereau descriptif détaillant la prestation.

Bills are issued according to the datas the user filled in the information sheet (I.D., billing address, intra EU V.A.T. number…)
Recap bills of aeronautical services gather all the fees linked to each movement of user's aircraft during the period under consideration. Invoices are issued in duplicates.
Other services fees or, state fees invoices are issued on a monthly or on a quaterly basis.

2.2.4 MODES DE RÈGLEMENT *METHODS OF PAYMENT*

1. Par chèque bancaire ou postal en Euros :

adressé à : EDEIS AEROPORT VANNES Aéroport de Vannes – Golfe du Morbihan 56250 Monterblanc France
Libellé à l'ordre de : EDEIS AEROPORT VANNES

2. Par virement bancaire à l'ordre de :

EDEIS AEROPORT VANNES BANQUE : BNP PARIBAS CHAMPAGNE ARDENNES

Référence du compte :

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
30004	02484	00010384697	23

3. Par virement swift :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR 76 3000 4024 8400 0103 8469 723

IMPORTANT

Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client/date/n° facture)

Please quote reference number stated on the invoice (Client number/date/facture number)

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. TARIFS DES REDEVANCES POUR SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRE *AIRPORT SERVICE FEES*

Le barème des tarifs applicables aux redevances pour services publics aéroportuaires figurent dans le règlement portant tarification des redevances pour services publics aéroportuaires régulièrement notifié à l'Autorité de supervision indépendante ou au représentant de l'Etat dans le département.
Ces tarifs sont portés à la connaissance des Usagers et du public par voie d'affichage, et sont téléchargeables sur le site internet de l'Aéroport.

The fee schedule applied to aeronautical services is gathered in the regulation establishing aeronautical service fees. This schedule was homologated by the Autorité de supervision indépendante or notified to the local state representative.
These tariffs are made available to user's knowledge in the terminals or can be downloaded from our website.

3.1 Principes généraux *Basic guidelines*

Est considéré comme trafic national tout vol dont le point de départ et le point d'arrivée sont situés en des régions terrestres et des eaux territoriales adjacentes sur lesquelles la France exerce sa souveraineté, sa protection ou sa tutelle.
Tout autre vol est considéré comme trafic international. C'est le numéro de vol qui détermine le point de départ initial et le point d'arrivée final et donc le tarif à appliquer. Ce principe s'applique aux redevances d'atterrissage, de balisage et de stationnement.
Pour les redevances passagers, le tarif Schengen est applicable pour les vols dont la destination finale, pour un numéro de vol donné, est situé dans l'espace Schengen, le tarif international ou UE hors Schengen est applicable pour les vols dont la destination finale, pour un numéro de vol donné, est situé dans un pays hors espace Schengen.

All flights leaving from and arriving at land areas and adjacent territorial waters over which France exercises its sovereignty or its protection, are considered as national traffic.
All flights starting from or having as final destination one of the countries of the European Community are considered as domestic European traffic.
All other flights are considered as international traffic.
The tariff to be applied is determined by the flight number which specifies the initial point of departure and the final point of arrival. This principle applies to landing fees, lighting and parking fees, to the exclusion of passenger taxes.
For the latter, the Schengen tariff applies only to those flights whose final destination, of a given flight number, is situated in the Schengen area. The extra Schengen tariff applies to those flights whose final destination, of a given flight number is situated outside the Schengen area.

3.2 Informations à fournir à l'Aéroport. Transmission of statistical data to the Airport operator

3.2.1 DONNÉES RELATIVES À L'APPAREIL. *TECHNICAL AND COMMERCIAL CHARACTERISTIC OF THE AIRCRAFT*

Un mois avant l'arrivée d'un appareil pour les compagnies aériennes et avant facturation pour l'aviation générale, une copie des documents suivants doit être adressée à l'Aéroport :

- le certificat de navigabilité (CDN),
- un extrait du manuel de vol comprenant les pages de garde sur lesquelles figurent les indications du modèle et du numéro de série constructeur de l'appareil,
- les pages de limitation comportant l'indication de MMD.

En l'absence de ces informations, les redevances d'atterrissage et de stationnement seront calculées avec la MMD la plus élevée du modèle le plus lourd de la même famille d'appareil conformément aux fichiers de l'Aéroport. Aucun avoir rétroactif ne pourra être effectué.

Il appartient aux Usagers d'informer le « service facturation clients » de l'Aéroport de toute modification apportée à leur flotte : achats, ventes, locations, leasings, modifications des caractéristiques des aéronefs etc., sous peine de se voir facturer les prestations selon les seules caractéristiques connues de l'Aéroport.

Les mises à jour seront prises en compte à partir de la prochaine facturation, sans effet rétroactif.

Copy of the following documents shall be addressed to the Airport operator at least one month before the arrival of an aircraft belonging to an airline, or for general aviation one month before the invoice issue:

1. *airworthiness certificate,*
2. *abstract form the AFM including front page,*
3. *pages on which figures the aircraft's MTOW.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Without this information, landing and parking fees will be fixed at the rate corresponding to the highest MTOW of the heaviest aircraft from the family the aircraft belongs to.
Should the documents be modified thereafter, the aircraft operator shall advise the Airport operator accordingly and will send a copy of these new documents. The aircraft operator acknowledges that there can be no dispute and claim over earlier billings until such documents have been duly received.

3.2.2 DONNEES RELATIVES AU TRAFIC. *TRAFFIC DATAS*

Quelle que soit la nature de son trafic, l'exploitant aérien ou son représentant qui peut être l'organisme d'assistance, doit communiquer au service des redevances, à l'avance ou une heure au maximum après le mouvement la décomposition du chargement en passagers, fret et poste par escale, via le réseau SITA (messages de chargement LDM et SLS).

Cette décomposition distinguera les passagers bénéficiant d'une exonération totale de redevance selon l'article 6, arrêté du 28.02.1981 du Code de l'aviation civile. Il s'agit des :

- personnels dont le service à bord est directement lié au vol (membres d'équipages assurant le vol, agents de sûreté ou de police, accompagnateurs de fret),
- passagers en transit direct effectuant un arrêt momentané sur l'Aéroport et repartant par le même aéronef avec un numéro de vol au départ identique au numéro de vol de l'aéronef à bord duquel ils sont arrivés,
- passagers d'un aéronef ayant effectué un retour forcé sur l'Aéroport en raison d'incidents techniques ou de conditions atmosphériques défavorables,
- passagers d'un aéronef effectuant une escale technique,
- enfant de moins de 2 ans.

En l'absence de ces informations la facturation sera établie au maximum de la capacité de l'appareil (dernières données flottes transmises ou données constructeur par défaut), et aucun avoir rétroactif ne sera établi.

Whatever the nature of its traffic may be, airline operators or its representatives are requested to provide to the fee department the loading datas (passengers, freight and post) before or at least one hour after each movement. These information are transmitted via SITA web.
Passengers exempted from the payment of airport service fees according to article 6 from the decree of the civil aviation Code issued on February 28, 1981 will be set apart. It concerns:

- *crew members,*
- *transit passengers making a short halt at the airport and leaving in the same aircraft and with a flight number identical to the flight number at arrival,*
- *passengers of an aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions,*
- *passengers of an aircraft making a refulling stop,*
- *children under two years of age.*

Without the relevant informations, invoicing will be issued according to the aircraft maximum capacity rate (last by default datas provided by the manufacturer). no retroactive credit shall be established.

3.2.3 DONNÉES DIVERSES. *OTHER DATAS*

Toute information de nature à affecter la facturation doit être transmise sans délai au service redevances de l'Aéroport :

- changement d'adresse de facturation,
- changement de code IATA ou OACI,
- changement d'assistant aéroportuaire,
- changement de propriétaire ou d'exploitant de l'aéronef.

Any information which may be abble to affect invoicing is to be communicated to the airport's fee department :

- *modification of the mailing address,*
- *modification of IATA or ICAO code,*
- *modification of airport assistant,*
- *modification of aircraft's owner or operator.*

3.3 Redevances principales *Aeronautical fees*

3.3.1 REDEVANCE D'ATTERRISSAGE. *LANDING FEES*

Il s'agit de la redevance perçue pour l'usage des pistes, des voies de circulation et des aires de trafic.
Landing charges are associated with the use of airport's infrastructure and facilities by aircrafts.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

➲ **Base de facturation**

La redevance d'atterrissage est perçue pour tout atterrissage d'aéronef sous réserve des exceptions figurant ci-dessous. La redevance est calculée d'après la MMD portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, arrondie à la tonne supérieure, telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours.
La redevance est due par l'exploitant de l'aéronef et, à défaut, par son propriétaire.

Landing fees are charged for all aircrafts landing on the airport, and are based ont the maximum take-off weight (MTOW) quoted on the airworthiness Certificate, rounded up to the nearest metric ton above.

Nota : La redevance d'atterrissage ne comprend aucun service d'assistance. Toute demande de service complémentaire fera l'objet d'une facturation indépendante.
Landing charge does not include airport assistance. The request of extra-services will be billed separately.

➲ **Tarif de base HT pour aéronefs de moins de 6 tonnes**

Masse Maximum au Décollage en tonne *MTOW per tons*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
0 tonne à 1,999 t *0 tons to 1,999 t*	8,33 €
2 t à 2,999 t	17,50 €
3 t à 3,999 t	45,62 €
4 t à 4,999 t	62,59 €
5 t à 5,999 t	75,32 €

➲ **Tarif de base HT pour aéronefs de plus de 6 tonnes**

Masse Maximum au Décollage en tonne *MTOW per tons*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
6 t à 17,999 t inclus	118,82 €
Par tonne supplémentaire	+10,61€
18 t à 24,999 t inclus	246,13€
Par tonne supplémentaire	+13,79€
25 t à 30,999 t inclus	342,67 €
Par tonne supplémentaire	+27,58€
31 t et plus	508,17 €
Par tonne supplémentaire	+29,71€

➲ **Conditions particulières réglementaires.** ***Special conditions***

Sont exonérés de la redevance d'atterrissage :
- les aéronefs affectés au déplacement des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par le ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs d'Etat effectuant une mission technique sur ordre du Ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs appartenant à une entreprise de transport ou de travail aérien accomplissant un vol d'essai à condition qu'ils n'effectuent aucun transport ou aucun travail rémunéré
- les aéronefs effectuant un retour forcé sur l'Aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables à l'arrivée et au départ

Are exempted from the payment of landing charges:
- *aircrafts used by person who's duties figured on the list established by the Ministry charged of civil aviation*
- *state aircrafts used on a technical mission ordered by the Ministry in charge of civil aviation.*
- *aircrafts belonging to carriage company or air work only for test flight*
- *aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions on arrival or departure*

Se voient appliquer une réduction du montant de la redevance d'atterrissage :
- Les giravions : 50%
- Les aéronefs basés de moins de 3 tonnes (dont hélicoptère) appartenant à une entreprise de transport ou de travail aérien : 50%. Cet abbatement est cumulatif avec celui lié aux giravions

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

A reduction of landing charge is applied to:

- *Rotorcrafts : 50% reduction,*
- *Aircraft based under 3 tons (helicopter) owned a transport company or aerial work: 50% reduction. The reduction "rotorcraft" is cumulative.*

3.3.2 REDEVANCE BALISAGE. *RUNWAY LIGHTING CHARGE*

➲ **Base de facturation**

La redevance d'usage des dispositifs d'éclairage est due par tous les aéronefs qui effectuent un envol ou un atterrissage, lorsque le balisage a été allumé, soit en horaire de nuit, soit de jour par mauvaise visibilité, soit à la demande du Commandant de bord, soit pour une raison de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage.

Runway lighting charges are due by all aircratfs landing or taking off from the airport when the lighting is lit, at night or if visibility is bad, or as requested by the aircraft captain or if ordered by the civil aviation authority for safety reasons.

➲ **Tarifs de base HT**

Base	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
Par Mouvement *Per movement*	33,48 €

➲ **Conditions particulières règlementaires** ***Special conditions***

Sont exonérés de la redevance de balisage :

- les aéronefs affectés au déplacement des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par le ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs d'Etat effectuant une mission technique sur ordre du Ministre chargé de l'aviation civile.

Are exempted from the payment of lighting charges:

- *aircrafts used by person who's duties figured on the list established by the Ministry charged of civil aviation*
- *state aircrafts used on a technical mission ordered by the Ministry in charge of civil aviation.*

3.3.3 REDEVANCE DE STATIONNEMENT. *AIRCRAFT PARKING*

➲ **Base de facturation**

La redevance de stationnement est perçue pour le stationnement, sous réserve des exceptions figurant ci-dessous.
La redevance de stationnement est calculée par heure de stationnement d'après la masse maximale au décollage portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef , arrondie à la tonne supérieure, telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours.
Toute heure entamée est facturée.

Aircraft parking fees are due by all aircrafts parked on the airport, subjected to the exception mentioned below
Fees are calculated per metric ton and per hour and, are based on the maximum take-off weight shown on the aircraft certificat of airworthiness. Every started hour is due

➲ **Tarif de base HT**

Par tonne et par heure *Per ton and per hour*	**€ HT** *EX VTA*
enrobé *asphalt*	0,60 €
herbe *grass*	0,42 €

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

➲ **Conditions particulières réglementaires** ***Special conditions***

Sont exonérés de la redevance de stationnement:

- les aéronefs affectés au déplacement des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par le ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs d'Etat effectuant une mission technique sur ordre du Ministre chargé de l'aviation civile.

Are exempted from the payment of parking charges:

- *aircrafts used by person who's duties figured on the list established by the Ministry charged of civil aviation*
- *state aircrafts used on a technical mission ordered by the Ministry in charge of civil aviation.*

3.3.4 REDEVANCE FORFAITAIRE POUR AERONEF BASE. *AERONAUTIC FIXED RATES*

➲ **Base d'abonnement** *Subscription terms*

Les associations sportives et/ou aéro-clubs ainsi que les propriétaires privés possédant des aéronefs basés sur l'Aéroport de masse maximale inférieure à 3 tonnes et exploités à des fins exclusivement privées et non commerciales pourront opter pour la redevance forfaitaire annuelle.

Flying clubs and private individuals owners of aircrafts with an MTOW equal or under 3 metric tons, based on the airport, exploited for private purposes only may choose an annual fixed rate.

➲ **Tarif de base HT**

MMD *MTOW*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
< 1,299 t	139,05 €
1,3 t à 1,999 t	216,30 €
2 t à 2,999 t	360,50 €

Les associations ainsi que les propriétaires privés possédant des aéronefs non basées sur l'Aéroport de masse maximale inférieure à 2 tonnes et exploités à des fins exclusivement privées et non commerciales pourront opter pour une redevance forfaitaire.

MMD *MTOW*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
< 1,299 t	291,75 €
1,3 t à 1,999 t	442,05 €

Cette redevance forfaitaire comprend :

- un nombre illimité d'atterrissages durant toute l'année.

These aeronautical fixed rates include :

- *unlimited landings along the year,*

➲ **Modalités d'abonnement** *Methods of subscription*

- les abonnements annuels sont délivrés du 1er janvier au 31 décembre,
- **pour les abonnements souscrits en cours d'année, la facturation ne s'effectuera pas au prorata temporis,**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- **les abonnements sont délivrés pour une immatriculation. Un changement d'immatriculation en cours d'année n'entrainera pas un transfert de l'abonnement.**
- tout abonnement souscrit ne sera pas remboursé dans le cas de retrait de l'aéronef en cours d'année. Aucun remboursement ou report d'abonnement ne sera accordé en cas d'immobilisation de l'appareil pour des raisons techniques ou de vente ou de changement d'Aéroport d'attache.

- *Subscriptions are delivered from the 1st of January to 31st of December,*
- *Regarding subscription made during the year, the billing note won't be made prorata temporis,*
- *Subscriptions are delivered for one registration. A change of registration during the year will not result in a transfer of the subscription.*
- *No refund will be made if the owner choose to withdraw his aircraft during the year. No refund or postpoined will be accorded by the Airport operator in case of the aircraft immoblisation due to technical reason, sell or changment of the aircraft's airport base.*

3.3.5 REDEVANCE PASSAGER *PASSENGERS FEES*

La redevance par passager correspond à l'utilisation des installations aménagées pour l'embarquement, le débarquement et l'accueil des passagers et du public, ainsi que la mise à disposition de comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, ainsi que des installations de convoyage des bagages.
Les tarifs suivants n'intègrent pas la mission d'assistance aux personnes à mobilité réduite (APMR) qui fait l'objet d'une redevance spécifique.

Passengers fees are paid for the use of the structures and general facilities for passengers boarding, disembarkation and reception, as well as the use of check-in desks made and, conveyor belt.
The following rates do not include the assistance to disabled persons. This service is subject to a specific fee.

➲ **Base de facturation**

La redevance par passager est perçue à l'embarquement par l'ensemble des passagers pour tout aéronef sous réserve des exceptions figurant ci-dessous.

Passengers fees is due for every departing passenger on every flight. It is subjected to exemptions, which are mentioned below.

➲ **Tarif de base HT**

Destination du vol *Flight destination*	**Base**	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
Vol national, Schengen ou International *National, schengen or international flight*	Par passager départ *Per passenger departure*	15,45 €
Départ et destination de LFRV *Departure and destination to LFRV*	Par passager départ *Per passenger departure*	5,15 €

➲ **Conditions particulières réglementaires**

Sont exemptés du paiement de la redevance passagers :
- les membres d'équipage *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81)*,
- les passagers effectuant un arrêt momentané sur l'Aéroport et repartant par le même aéronef et avec un numéro de vol identique au numéro de vol de l'aéronef à l'arrivée *(Article 1er - Arrêté du 19/12/94)*,
- les passagers d'un aéronef ayant effectué un retour forcé sur l'Aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81)*,
- les passagers d'un aéronef effectuant une escale technique *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81)*,
- les enfants de moins de deux ans *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81).*

Are exempted from the paiement of passengers fees:
- *crew members,*
- *transit passengers making a short halt at the airport and leaving in the same aircraft and with a flight nimber identical to the flight number at arrival,*
- *passengers of an aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions,*
- *passengers of an aircraft making a refulling stop,*
- *children under two years of age.*

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.3.6 REDEVANCE AFIS. *AFIS FEES*

➲ **Base de facturation**

Ce service est du pour chaque mouvement IFR. Il s'agit d'un service d'information vol fourni aux pilotes des avions de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 3 tonnes.

This service is due for each IFR movement. It concerns flight information service provided to pilots for aircraft with MTOW superior or egal to 3 tons.

➲ **Tarifs de base HT**

Base	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
Par Mouvement IFR *Per IFR movement*	360 x (MTOW/50)^0,7

3.4 Redevance d'usage des installations de distribution de carburant *Fuel distribution facilities*

➲ **Base de facturation**

La redevance d'accès aux installations de distribution de carburant est due pour tout emport de carburant.

Charges for use of fuel infrastructure and distribution fees are billed depending on the number of litres delivered.

➲ **Tarif de base HT**

Carburant *Fuel*	**Unité** *Unit*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
AVGAS	Par litre *Per liter*	0,10
JET A1	Par lire *Per Liter*	0,10

Nota : les carburants des aéronefs sont vendus aux tarifs pétroliers en cours.

3.5 Aides au démarrage octroyées aux compagnies aériennes *Start-up aid to airlines*

En application des lignes directrices 2014, chaque projet d'aide en vue du lancement d'une nouvelle liaison sera rendu public et préalablement à son exécution sera notifié (régime d'aide ou notification individuelle) afin que soit vérifié la compatibilité de l'aide envisagée avec l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que les conditions cumulatives énoncées aux points 139 à 153 des lignes directrices sont remplies.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Willis Towers Watson

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITANT D'AERODROME

Nous, Willis Towers Watson Global Aerospace Paris, certifions que :

EDEIS AEROPORT VANNES
Aérodrome de Vannes Meucon
56250 MONTERBLANC

a souscrit, pour la période du **1er février 2019 au 31 janvier 2020**, une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITANT D'AERODROME** n° F31A00205119A / 144 garantissant les risques de mise en cause de la Responsabilité Civile de l'Assuré en cas de dommages causés aux tiers du fait de son activité d'exploitant de l'aérodrome :

VANNES

Il est précisé que le Contrat garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber sur l'Aérodrome susmentionné au titre des services ci-après si mis en œuvre ou réalisés par l'Assuré :

- système de télécommande radioélectrique du balisage lumineux (PCL) ;
- système de transmission automatique de paramètres (STAP) ;
- service « AFIS » ;
- avitaillement des aéronefs.

L'assurance est accordée à concurrence d'une limite de garantie de **50 000 000 EUR** par sinistre.

Limite unique et confondue pour l'ensemble des garanties de la police, y compris les risques du guerre et assimilés selon la clause AVN52 ; étant toutefois précisé qu'en ce qui concerne la Responsabilité Civile après Livraison, cette garantie constitue l'engagement maximum des Assureurs par sinistre et en tout pour l'année d'assurance.

La présente attestation d'assurance est délivrée pour valoir ce que de droit mais ne déroge en aucune manière aux clauses, conditions, limites et exclusions des conditions particulières et conventions spéciales de la police visée ci-dessus

Fait à PARIS, le 30 janvier 2019



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Votre Assurance

▸ PACK GREEN

ATTESTATION

COURTIER

ASCORA
50 QUAI CHARLES PASQUA
CS 57137
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01 55 62 11 11
Fax : 01 55 62 11 39
Email : CONTACT@ASCORA.COM
Portefeuille : 0204087584

Vos références :

Contrat n° 5872144804
Client n° 0494271920

AXA France IARD, atteste que :

EDEIS AEROPORT Vannes
Aéroport de Vannes MEUCON
56250 MONTERBLANC

est garanti au titre du contrat **N° 5872144804** souscrit par **SAS EDEIS CONCESSIONS,** garantissant les conséquences pécuniaires des Risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat, à savoir : **gestion d'aéroports incluant notamment la réalisation, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation, le développement et la promotion d'ouvrages, terrains, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services nécessaires au fonctionnement des aéroports.**

Sont souscrites au titre de ce contrat, les garanties listées en page 2, dans la limite des montants de garantie indiqués, qui s'entendent :

- par sinistre,
- pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance
- et **pour l'ensemble des assurés et des sites garantis par ce contrat.**

Il est précisé que l'assureur s'engage à renoncer à tout recours qu'il pourrait être amené à exercer à l'encontre des propriétaires et des gestionnaires des installations aéroportuaires aéroports, assurés additionnels du présent contrat, ainsi qu'à celle de leurs assureurs respectifs.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du **01/01/2019** au **01/01/2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 20/12/2018
Pour la société :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Tableau des garanties et franchises du contrat pour l'ensemble des assurés

Les montants de garanties s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance.

ENGAGEMENT ANNUEL MAXIMUM DE L'ASSUREUR ..... **7 000 000 €**

MONTANTS DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT *(Art. 2.1. des CG)* **:**

TOUS DOMMAGES GARANTIS CONFONDUS ..... **5 000 000 €**

Dont Dommages Matériels et Immatériels,
y compris **Frais d'Urgence** *(Art. 2.1.1 des CG)* ..... **5 000 000 €**

Dans ce montant, sont compris et limités :

- **Dommages aux biens confiés** *(Art. 2.1.2.2 des CG)* ..... **250 000 €**
- **Dommages aux biens des préposés** *(Art. 2.1.2.3 des CG)* ..... **250 000 €**

PERTES PECUNIAIRES *(Art. 2.2. des CG)* **:**

TOUS FRAIS GARANTIS CONFONDUS ..... **2 000 000 €**

Y compris :

- **Responsabilité Environnementale** *(Art. 2.2.1 des CG)*,
- **Frais de Dépollution des Sols et des Eaux** *(Art. 2.2.2. des CG)*
- **Frais de Décontamination des Biens Mobiliers et Immobiliers** *(Art. 2.2.3. des CG)*

Dans ce montant, sont compris et limités :

- **Frais engagés en cas de Pollution Subie** *(Art. 2.2.4. des CG),*
- **Frais de Recherche** *(Art. 2.2.5. des CG)*,
- **Frais d'Elimination des Déchets** *(Art. 2.2.6. des CG)*

Pour l'ensemble de ces Frais ..... **250 000 €**

PROTECTION JURIDIQUE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT *(Art. 2.3. des CG)* **:**

MONTANTS DE PRISE EN CHARGE ..... **Selon dispositions prévues à l'Art. 4.3.6 des CG**

FRANCHISES ET SEUIL D'INTERVENTION

Seuil d'intervention de la garantie Recours ..... **1 500 €**

Franchise par sinistre appliquée aux garanties RC Atteinte à l'Environnement et Pertes Pécuniaires : ..... **5 000 €**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

ATTESTATION

Votre Assurance

▸ DOMMAGES ENTREPRISE

SAS EDEIS CONCESSIONS
19 BD PAUL VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE FR

COURTIER

ASCORA
50 QUAI CHARLES PASQUA
CS 57137
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01 55 62 11 11
Fax : 01 55 62 11 39
Email : CONTACT@ASCORA.COM
Portefeuille : 0204087584

Vos références :

Contrat n° 6073124404
Client n° 0499886220

AXA France IARD, atteste que :

EDEIS AEROPORT VANNES
Aéroport de Vannes Meucon
56250 MONTERBLANC

Est assuré(e) par police « dommages aux biens » n° **6073124404,** auprès de la Compagnie **AXA France IARD – 313, Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex.**

Souscrite par **EDEIS CONCESSIONS – 19 bd Paul Vaillant Couturier – 94200 IVRY SUR SEINE,** agissant tant pour son compte que pour celui des propriétaires et/ou des délégants et des autres sociétés du groupe EDEIS CONCESSIONS dédiées à l'exploitation des aéroports.

Pour les évènements principaux suivants :

- Incendie, Explosions, foudre
- Dommages électriques
- Tempêtes, Neige, Grêle
- Tempêtes, Ouragans, Cyclones
- Choc de véhicule terrestre
- Vol, vandalisme
- Dégâts des eaux
- Catastrophes naturelles
- Evènements naturels hors catastrophes naturelles
- Bris de glaces
- Bris de machines et bris de machines informatiques et bureautiques
- Pertes d'exploitation
- Frais et pertes

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Recours des voisins et des tiers

Il est précisé que l'assureur s'engage à renoncer à tout recours qu'il pourrait être amené à exercer à l'encontre des propriétaires et des gestionnaires des installations aéroportuaires, assurés additionnels du présent contrat, ainsi qu'à celle de leurs assureurs respectifs.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du 01/01/2019 au 01/01/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 20 décembre 2018
Pour la société :



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE

6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance
1. International motor insurance ca

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année) 18/10/2019 AU (Jour / Mois / Année) 31/1[illegible]/2019

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur: FK-321-VY

6. Catégorie: C

7. Marque du véhicule: SIDES

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 18/10/2019 au 31/12/2019

Identification
FK-321-VY

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - AGI - imp. CLIP SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)		
A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance car

3. VALABLE DU Jour	Mois	Année	Jour	AU Mois	Année
01/01/2019			31/1	2/2019	

5. N° d'Immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur: 33N-2106B

6. Catégorie*: C

7. Marque du véhicule: SIDES

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification 33N-2106B

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - Imp. CLIP F SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance card

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année) — AU (Jour / Mois / Année)
01/01/2019 — 31/12/2019

4. BUREAU CENTRAL FRANÇAIS — N° 4486694404

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
41 D 202

6. Catégorie* 7. Marque du véhicule
C TRACMA

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

– SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
La durée ne peut excéder 1 mois

– NUMÉRO DE CONTRAT :
Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification
41 D 202

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - imp. CLP ☒ sol PEFC 10-61-1760 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

[1] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

[2] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

[3] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)		
A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCES ET ENTREPRISES
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance card

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année)	AU (Jour / Mois / Année)
01/01/2019	31/12/2019

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur	6. Catégorie*	7. Marque du véhicule
BB-687-SB		C JOHN DEERE

A	B	BG	CY[1]	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ[2]	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB[3]	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :	11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du	au
01/01/2019	31/12/2019

Identification
BB-687-SB

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - Imp. CLIP ⊞ SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE

6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a…
1. International motor insurance car…

3. VALABLE DU Jour	Mois	Année	Jour	AU Mois	Année
01/01/2019			31/1…		

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
BJ-131-MP

6. Catégorie* 7. Marque du véhicule
A LAND ROVER

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification
BJ-131-MP

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - imp. CLIP SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

[1] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

[2] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

[3] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance car

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année) — Jour

01/01/2019 — 31/1

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
DQ-314-FL

6. Catégorie* 7. Marque du véhicule
A Renault

A	B	BG	CY[1]	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ[2]	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB[3]	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification
DQ-314-FL

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - imp. CLIP ☒ sas PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Liste des actions de développement Edeis Aéroport Vannes 2019			
Cible	date	entités	objet
Tous domaines	septembre-19	Edeis	Mise en place d'une CBP "Actions commerciales" qui s'est réunie à Ivry/Seine
Vols sportifs	août-19	FC Lorient	Nouveaux échanges concernant les vols au départ de Vannes
Vols sportifs	juillet-19	FC Lorient	Propositions de services pour des vols au départ de Vannes
Domanial	juillet-14	Armée Française	entrainement défilé sur aéroport
Aviation d'affaires	juillet-19	Air Affaires-SAB	Rencontre et repas pour une présentation de l'aviation d'affaires
Réseau entrepreneurs	juin-19	RCV-CAP 56	Rencontre avec les entreprises et RCV
Domanial	mai-19	BMW	Manifestation automobile sur la plateforme
Réseau entrepreneurs	mai-19	Jetco	Inauguration Jetco + rencontre porsche
Aviation d'affaires	mai-19	Air Brand	Mise en relation avec la société SAB
Réseau entrepreneurs	avril-19	SAB	Présentation de l'aviation d'affaires
Aviation d'affaires	avril-19	IBC Aviation	Présentation de la société et offre de services en aviation d'affaires
Tourisme	mars-19		Participation au salon du tourisme de Vannes

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Balance générale par type de compte

Sélection

Code compte, de	600000	à	799999	Edition en paysage	Non	Edition condensée	Non
Date, du	01/01/2019	au	31/12/2019			Uniquement les comptes mouvementés	Oui
Etablissement, de		à	zzzzzzzzzzzzzz			Uniquement les comptes non soldés	Non
Groupe de comptes, de		à	zzzzzzzzzzzzzz			Totalisation par établissement	Non
Périmètre groupe		Plan de comptes structuré				Avec les écritures de simulation	Non
Plan groupe		Approche	NAT	Niveau	3	Edition du détail des comptes	Oui

Eléments	Cumul avant période		Cumul période		Solde cumulé	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
602210 COMBUSTIBLES CHAUFFAGE -			2 137,08		2 137,08	
604000 SOUS-TRAITANCE			30 452,00		30 452,00	
606110 EAU			1 681,59	338,95	1 342,64	
606111 EDF GDF			26 926,20	9 147,32	17 778,88	
606120 CARBURANT			4 762,80	312,72	4 450,08	
606121 CARBURANT ENGINS AEROPO			179,16		179,16	
606130 VETEMENT DE TRAVAIL			5 072,74		5 072,74	
606300 PRODUITS ENTRETIEN			706,68		706,68	
606310 PETIT EQUIPEMENT			3 266,33		3 266,33	
606400 FOURNITURES DE BUREAU			1 488,12		1 488,12	
606411 DOCUMENTS PERSONNALISES			523,82		523,82	
607000 ACHATS DE PRESTATIONS REF			3,73		3,73	
607100 ACHATS DE CATERING			811,85		811,85	
607200 ACHATS DE PRESTATIONS			385,54		385,54	
607300 ACHAT DE CARBURANT JET A1			17 839,28	2 137,16	15 702,12	
607310 ACHAT DE CARBURANT AVGA			9 697,28	74,70	9 622,58	
607710 ACHATS BAR - RESTAURATION			7 066,43	785,62	6 280,81	
611030 SOUS TRAITANCE			3 595,47	1 942,12	1 653,35	
612200 CREDIT-BAIL			23 005,43		23 005,43	
613200 REDEVANCE DOMANIALE FIX			2 000,00	1 000,00	1 000,00	
613201 REDEVANCE DOMANIALE VA			135 594,14	71 764,00	63 830,14	
613520 LOCATION AUTRES VOITURES			2 916,43	479,34	2 437,09	
613540 LOCATION MATERIEL BUREA			1 439,10	345,32	1 093,78	
613542 LOCATION MAT & LOG INFOR			21 747,80	10 031,07	11 716,73	
613550 LOCATION MATERIEL LLD			2 052,68	177,06	1 875,62	
613551 LOCATION			2 806,89		2 806,89	
613560 LOCATION MATERIEL LCD			904,05	374,85	529,20	
615250 NETTOYAGE DES BATIMENTS			9 358,65	1 141,44	8 217,21	
615502 ENTRETIEN DES AGENCEMEN			14 044,43		14 044,43	
615520 ENTRETIEN VEHIC UTILITAIRE			7 186,55	20 684,00		13 497,45
615530 ENTRETIEN MATERIEL ET OUT			3 598,05		3 598,05	
615540 ENTRETIEN MATERIEL BUREA			4 630,87		4 630,87	
615580 ENTRETIEN AUTRES BIENS			156,90		156,90	
615600 MAINTENANCE			30 170,52	6 651,33	23 519,19	
616100 ASSURANCES MULTIRISQUES			879,25		879,25	
616200 ASSURANCES PROFESSIONNE			2 672,67	139,56	2 533,11	
616380 ASSURANCE VOITURE DE SOCI			1 760,95		1 760,95	
618000 DOCUMENTATION			468,41	30,16	438,25	
618500 COLLOQUES, SEMINAIRES			163,96		163,96	
621400 PERSONNEL MIS A DISPOSITIO			830,73		830,73	
622600 HONORAIRES AVOCATS ET DIV			1 369,58		1 369,58	
622605 HONORAIRES DIVERS			12 900,00		12 900,00	
622610 HONORAIRES COMPTABILITE			3 300,00	1 150,00	2 150,00	
622620 REMUNERATION EDEIS MANA			30 000,00		30 000,00	
622621 SERVICES PARTAGES EDEIS M			80 602,24		80 602,24	
622625 HONORAIRES GROUPE CONSE			7 100,00		7 100,00	
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX			1 469,06	15,38	1 453,68	
623110 ANNONCES ET INSERTIONS			350,00		350,00	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Balance générale par type de compte

Eléments	Cumul avant période		Cumul période		Solde cumulé	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623300 FRAIS DE FOIRES ET EXPOSITI			671,66		671,66	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			2 414,15	227,03	2 187,12	
625110 FRAIS DEPLACEMENTS-ALLO			1 255,56		1 255,56	
625120 FRAIS DEPLACEMENTS-BILLE			8 027,09	975,78	7 051,31	
625130 PEAGES ET STATIONNEMENTS			592,77		592,77	
625610 MISSIONS (HOTELS, REPAS)			5 827,61	1 724,14	4 103,47	
625700 MISSIONS (INVITATIONS)			615,13		615,13	
626100 AFFRANCHISSEMENT			304,32		304,32	
626200 TELECOMMUNICATIONS			1 421,11	388,56	1 032,55	
626220 FRAIS DE TELEPHONES PORTA			1 718,96		1 718,96	
626230 FRAIS TELECOMMUNICATIONS			3 930,86	575,13	3 355,73	
627000 FRAIS BANCAIRES (SAUF BNP)			9 871,16	27,34	9 843,82	
627004 FRAIS BANCAIRES			1 972,25	86,36	1 885,89	
628100 COTISATION PROFESSIONNEL			5 002,00		5 002,00	
628110 INDEMNITES STAGE NON SOU			1 148,75		1 148,75	
631100 TAXE SUR LES SALAIRES			15 002,61		15 002,61	
633300 FORMATION PROFESSIONNEL			1 624,34		1 624,34	
633310 FORMATION PROFESSIONNEL			40 036,00		40 036,00	
635110 CONTRIBUTION ECONOMIQUE			4 772,00	279,00	4 493,00	
635140 TVTS			3 555,00		3 555,00	
635200 TIPP - TAXE INTER. PRODUITS			14 686,00		14 686,00	
635800 DROITS ET TAXES DIVERS			411,50	207,00	204,50	
635801 AUTRES DROITS TAXABLES			798,79	160,51	638,28	
641100 SALAIRES DE BASE			228 331,77		228 331,77	
641102 SALAIRES DE BASE - Maintien			163,34		163,34	
641110 SALAIRES DE BASE - Absences				133,17		133,17
641130 MAJORATION (jours fériés)			3 306,29		3 306,29	
641131 MAJORATION (nuit)			795,27		795,27	
641132 MAJORATION (dimanche)			4 530,09		4 530,09	
641141 HEURES SUP (125 %)			2 293,34		2 293,34	
641142 HEURES SUP (150 %)			6 921,72		6 921,72	
641220 CONGES PAYES			4 977,69		4 977,69	
641240 PROVISION CONGES A PAYER			27 798,00	25 720,42	2 077,58	
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS			19 423,14		19 423,14	
641310 PRIMES EXCEPTIONNELLES			4 660,00		4 660,00	
641340 PRIME ANCIENNETE			4 583,22		4 583,22	
641370 PRIMES D'ASTREINTE			12 906,00		12 906,00	
641380 PRIMES SUR OBJECTIFS			2 575,00		2 575,00	
641421 INDEMNITES DE SERVITUDE			5 662,00		5 662,00	
641422 INDEMNITES DE PANIER			9 355,80		9 355,80	
645100 COTISATION URSSAF			72 681,61	216,51	72 465,10	
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLE			3 683,45		3 683,45	
645210 COTISATIONS PREVOYANCE			1 962,16		1 962,16	
645300 RETRAITE COMPLEMENTAIRE			16 856,40		16 856,40	
645510 PROV. POUR CONGES A PAYEI			12 510,00		12 510,00	
645520 CHARGES / PROV. CONGES A P				11 574,19		11 574,19
645800 COTISATIONS AUTRES ORGAN			500,00		500,00	
647400 VERSEMENT AUX AUTRES OEU			1 476,67		1 476,67	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHAR			1 155,60		1 155,60	
654400 PERTES/CREANCES IRRECOUV			8 549,82	8,33	8 541,49	
658000 CHARGES DIVERSES DE GESTI			30,89		30,89	
671200 PENALITES ET AMENDES FISC			103,13		103,13	
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANT			116 165,04		116 165,04	
681120 DAP - MAT/OUTIL			432,24		432,24	
681121 DAP - AGENCEMENTS			26 847,89		26 847,89	
681123 DAP - MAT TRANSP			4 041,20		4 041,20	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Balance générale par type de compte

Eléments	Cumul avant période		Cumul période		Solde cumulé	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681124 DAP - MAT BUREAU			188,49		188,49	
681127 DOTATION AMORT AGENCTS I			281,43		281,43	
681500 DOT.PROV.POUR RISQUES ET C			85 000,00		85 000,00	
681510 DOT.PROV.POUR G.E.R.			15 000,00		15 000,00	
681740 DOT.PROV.POUR DEP.CREANC			1 754,25		1 754,25	
698100 INTEGRATION FISCALE - CHAR			31 246,00		31 246,00	
706540 REDEVANCE AFIS NAT			7 727,00	32 668,00		24 941,00
706541 REDEVANCE AFIS INTERNAT.				398,00		398,00
706542 REDEVANCE AFIS INTRACOM			488,00	7 425,00		6 937,00
706550 REDEV. ATTERRISSAGE NAT			30 299,01	122 186,03		91 887,02
706551 REDEV. ATTERRISSAGE INTER				236,58		236,58
706552 REDEV. ATTERRISSAGE INTRA			344,55	4 946,87		4 602,32
706560 REDEV. BALISAGE NAT			365,34	1 430,82		1 065,48
706562 REDEV. BALISAGE INTRACOM				99,46		99,46
706570 REDEV. STATIONNEMENT NAT			3 404,72	23 088,99		19 684,27
706572 REDEV. STATIONNEMENT INTR			13,20	2 981,04		2 967,84
706580 REDEV. PASSAGER NAT			4 522,45	13 386,05		8 863,60
706582 REDEV. PASSAGER INTRACOM			618,00	2 730,15		2 112,15
706610 ASSISTANCE TECHNIQUE NAT			4 275,50	44 673,90		40 398,40
706611 ASSISTANCE TECHNIQUE INTE			82,50	647,00		564,50
706612 ASSISTANCE TECHNIQUE INTR			672,50	14 291,00		13 618,50
706800 REDEVANCE DOM HANGAR				16 382,53		16 382,53
706810 REDEVANCE DOM BUREAUX				1 184,90		1 184,90
706870 REV. AVITAILLEMENT			375,00	61 147,05		60 772,05
706890 REDEVANCE AUTRES REVENU				349,58		349,58
707000 VTES MARCHANDISES BAR RE			34,04	1 466,14		1 432,10
707005 VENTES MARCHANDISES BAR				2 784,38		2 784,38
707010 VENTES MARCHANDISES BAR				4 960,58		4 960,58
707100 VTES PRESTA CATERING			43 400,79	53 689,58		10 288,79
707102 VTES PRESTA CATERING INTR				918,00		918,00
707200 VENTES DE PRESTATIONS				95,00		95,00
707300 VENTE DE CARBURANT JETA1				19 166,55		19 166,55
707310 VENTES CARBURANT AVGAS			731,72	11 177,15		10 445,43
707320 TIC S/VE JET NAT.			261,72	10 450,95		10 189,23
740100 CONTRIBUTION FINANCIERE D			7 965,00	286 042,73		278 077,73
740200 SUBVENTION - MAJO. TAXE AE				349 030,00		349 030,00
758000 PRODUITS DIVERS GESTION C				204,11		204,11
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIER				3 545,70		3 545,70
772000 PRODUITS SUR EXERCICES AN				238 928,73		238 928,73
781510 REP/PROV GER				19 413,20		19 413,20
781740 REPRISE/PROV.DEP. DES CREA				12 067,49		12 067,49
791000 TRANSFERTS DE CHARGES				9 609,70		9 609,70
791002 TRANSFERT DE CHARGES EXO				4 371,44		4 371,44
791024 TRANSFERT DE CHARGES CON				569,48		569,48
791025 TRANSFERT DE CHARGES DE P			3 000,00	13 443,57		10 443,57
Total type de compte Gestion			*1 495 065,04*	*1 563 213,00*		*68 147,96*
Total général			**1 495 065,04**	**1 563 213,00**		**68 147,96**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE





PEPINIERES D'ENTREPRISES : LE PRISME ET CREALIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Un équipement de GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

vipe Services





Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION

A/ ORGANIGRAMME 2019
B/ PROCEDURE DE GESTION DES DEMANDES DE LOCATION
C/ DESCRIPTIF DES SERVICES PROPOSES
E/ LES BAUX
F/ ETAT DE L'OFFRE AU 31/12/2019

2. TRAVAUX

A/ TRAVAUX EFFECTUES EN 2019
B/ DIFFICULTES A TRAITER EN 2020

3. INVENTAIRE DES BIENS

4. TAUX D'OCCUPATION DETAILLE DES LOCAUX

5. TYPOLOGIE DES USAGERS ET SERVICES

A/ DETAIL SUR LES LOCATAIRES
B/ DEMANDES ENTRANTES ET FINS DE CONTRAT
C/ DOMICILIATIONS TELEPHONIQUES
D/ POINT COURRIER

6. PROMOTION ET COMMUNICATION

A/ ANIMATIONS
B/ ACTIONS DE COMMUNICATION

7. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE LA DSP

8. TARIFS ET AUTRES RECETTES

A/ TARIFS 2019
B/ LOCATION DES SALLES DE REUNION

9. ANNEXE: Propositions d'amélioration et d'évolution

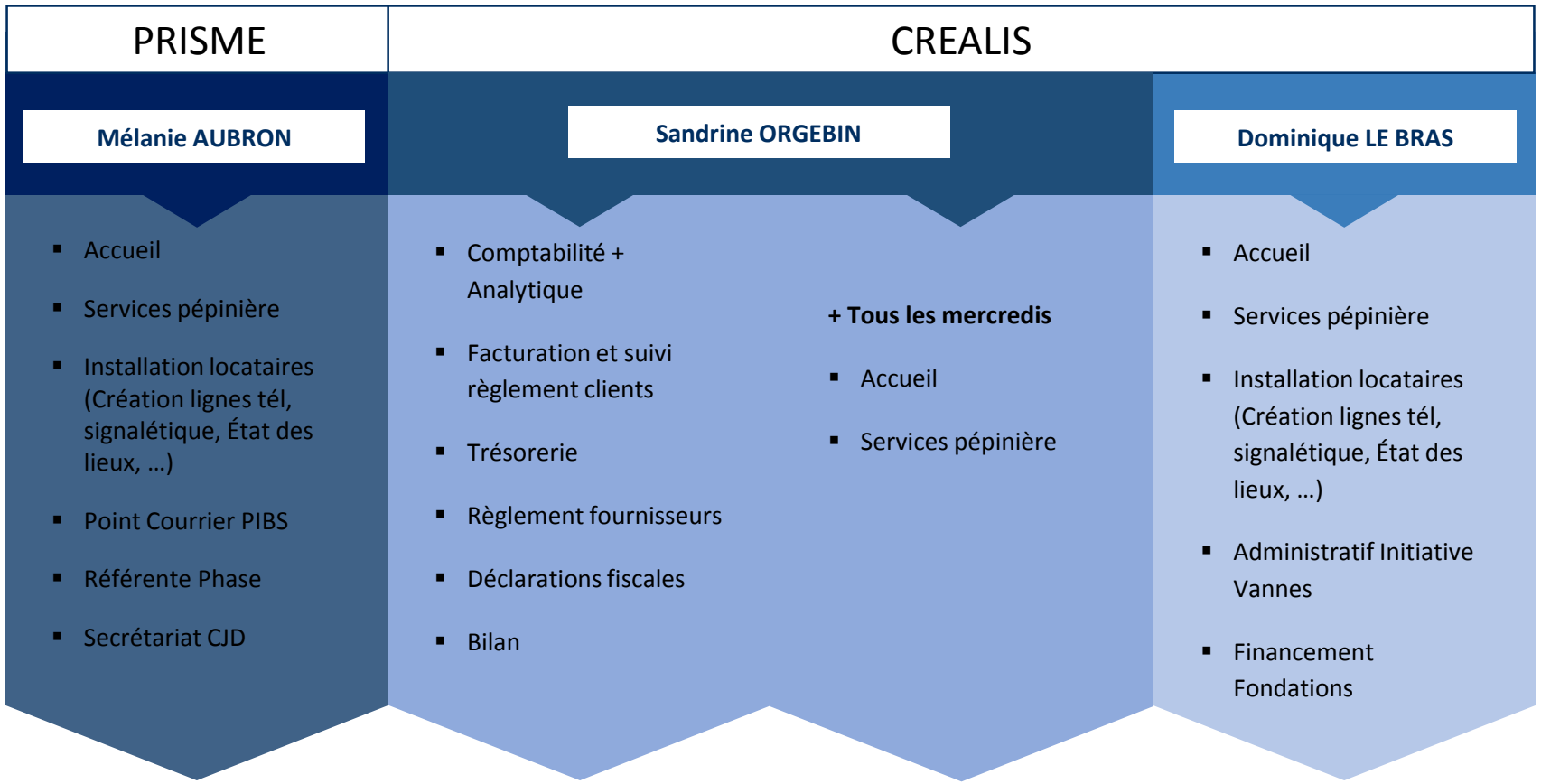
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

A/ ORGANIGRAMME

Président Vipe Services : Maryvonne LE ROCH-NOCERA

Directeur : Xavier COLAS



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

B/ Procédure de gestion des demandes de location

ACCUEIL :

- Accueil des prospects, visiteurs, sans rendez-vous, du lundi au vendredi
- Prise de renseignements sur l'activité, le profil du créateur, le local souhaite, la date d'entrée souhaitée…
- Visite du local et des services communs
- Présentation des actions d'accompagnement, d'informations, de formations

CRITERES DE SELECTION :

- Créateur d'entreprise (de 0 à 2 ans) (l'ancienne DSP indiquait « cible prioritaire : 0 à 2 ans)
- Porteur de projet/Auto entrepreneur/ Entreprise de moins de 12 mois (Créalis uniquement)
- Prisme : activités tertiaires, technologies de l'information et de la communication (TIC) et projets tertiaires innovants.
- Créalis : activité tertiaire pour les bureaux et activité de petite production, d'e-commerce ou de transformation pour les ateliers.
- Qualité du Plan d'affaires et équilibre financier

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : PIECES JUSTIFICATIVES

- Extrait k-bis
- Prévisionnel sur 3 ans
- Compte de trésorerie
- Dossier type d'information sur l'activité, le profil du candidat

ETUDE ET VALIDATION DU DOSSIER PAR COMITE MENSUEL VIPE SERVICES/GMVA

PREPARATION ADMINISTRATIVE DE L'ENTREE

- Rédaction du bail, du contrat de services, du contrat postal
- Etat des lieux
- Assurance du local

ACCUEIL DU LOCATAIRE

- <u>Installation technique du locataire :</u>
  - Connexions téléphonique, internet, outils de communication (copieur, scan)
  - Communication sur l'arrivée du locataire : petit déjeuner d'accueil, mail de présentation, signalétique entreprise
- <u>Entrée comptable :</u>
  - Facturation des frais de dossier et de la caution
  - Règlement des loyer/charges par prélèvement automatique

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

C/ Descriptif des services proposés

Accueil physique et téléphonique

⇨ Horaires d'ouverture :

- Prisme : de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30
- Créalis : de 8h30 à 12h30 & de 14h00 à 18h00 (17h00 le vendredi)

⇨ Standard téléphonique personnalisé

Domiciliations

⇨ postales (Vannes Services Entreprises)
⇨ téléphoniques (Prisme)

Courrier

⇨ Réception et enlèvement des colis
⇨ Distribution du courrier, mise à disposition d'une machine à affranchir, expédition du courrier affranchi

Services

⇨ Service de téléphonie (mise à disposition d'un poste et d'une ligne téléphonique)

⇨ Pose d'une signalétique personnalisée sur chaque porte

⇨ Sécurisation du site (alarme au Prisme)

⇨ 4 Salles de réunion au Prisme et 2 à Créalis : mise à disposition de vidéo projecteurs

⇨ Signalétique intérieure

Conseils

⇨ Conseils et accompagnements des entreprises

⇨ Conseils administratifs et comptables aux entreprises

Animations régulières

Cafétéria

Micro-ondes
Frigo
Machine de boissons chaudes et froides + confiseries
Mise à disposition de journaux (Télégramme, Ouest France)

Achats groupés (dans le but d'obtenir des tarifs préférentiels)

Fournitures
Cartes de visites pour les locataires
Service de ménage aux entreprises
Offre de prestation de plateaux repas pour les réunions

Récupération des cartouches imprimantes pour recyclage

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

D/ Les baux

Les contrats en vigueur depuis la nouvelle DSP 2019 sont:

- Le bail de courte durée de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois)
- Le bail de colocation (Créalis uniquement)
- Le bail commercial pour les structures d'accompagnement (Prisme uniquement)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

E/ Etat de l'offre au 31/12/2019

En 2019, Le Prisme propose :

Pour les entreprises de < 2 ans : 37 Bureaux

Pour les structures d'accompagnement : 21 Bureaux

En 2019, Créalis propose :

Pour les entreprises de < 2 ans :

Bureaux de l'étage : 8 bureaux

Bureau co-location : 1 bureau de 20 m², divisé en 3 postes de co-location

Ateliers : 12 ateliers

Pour les porteurs de projets ou entreprise < 12 mois ou auto-entrepreneur :

Bureaux du rez-de-chaussée : 8 petits bureaux

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. TRAVAUX

A/ Etats des travaux effectués en 2019

- Maintenance / contrôles par GMVA 2019 (refacturés à Vipe services)

TOTAL : 10 341,50€HT (8.585,20€HT en 2018) dont Nouveauté 2020 : COMMUN PEPINIERES (numérique) **:** 2.795 € HT

- Entretien/réparations pris en charge directement par VIPE Services :

Le Prisme

INTERVENTIONS		PRESTATAIRES	MONTANT HT
RECHERCHE INFILTRATION TOIT PRISME	14/01/19	SRIO	522,30€
ENLEVEMENT DU VERRE	Répétitif	LES CLES DU TEMPS	140€
POSE PANNEAU PRISME	31/05/19	LES CLES DU TEMPS	212€
REMPLACEMENT DALLE PLAFOND	30/09/19	LES CLES DU TEMPS	180€
TRAVAUX DIVERS	30/11/19	LES CLES DU TEMPS	91,45€
RECYCLAGE DES CARTOUCHES	31/12/19	LES ATELIERS DU BOCAGE	39€
TOTAL HT			**1.184,75€**

Créalis

INTERVENTIONS		PRESTATAIRES	MONTANT HT
ENTRETIEN COMPRESSEUR	14/01/19	BERTHO-LAMOUR	80,58€
TRAVAUX DIVERS	Répétitif	LES CLES DU TEMPS	364€
INTERVENTION IMPRIMANTE	18/03/19	DELTA INFORMATIQUE	69€
CLE VACHETTE AGIFORCE	25/03/19	LTM	46,76€
PORTE LOCAL COURRIER	4/04/19	VANNES SERRURE	47,50€
TOTAL HT			**607,84€**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Travaux

A/ Etats des travaux effectués en 2019 - Détails

Créalis

Des travaux de rafraichissement ont été effectués au RDC de la pépinière Créalis.
[Nota mai 2020] A ce jour, les travaux terminés sont les suivants : peinture, réfection du sol, mobilier hall.



AVANT

Les travaux restants pour 2020 sont :
- Signalétique complète du RDC
- Projet artistique cage d'escalier
- Aménagement du coin cuisine en fonction du crédit restant

En parallèle :
Des travaux de réfection du réseaux d'eaux usées sont prévus sur 2020.
la 1ere étape : passage caméra pour connaître les dégradations.



APRES

Prisme

Concernant les infiltrations, 3 expertises ont eu lieu.

Ces expertises ont démontré que l'origine du dommage provenait de l'absence de mise en œuvre de membrane d'étanchéité qui doit recouvrir totalement le précadre au linteau des châssis menuisés.

Les services techniques de GMVA sont dans l'attente d'une expertise contradictoire de la société REALU, qui a effectué la pose des menuiseries.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Travaux

B/ Difficultés restant à traiter en 2020

Prisme

NATURE DE LA DIFFICULTE	LOCALISATION	ATTENTE VIPE Services	PLANIFICATION GMVA
Infiltrations au niveau des fenêtres, tablettes moisies	**De nombreux bureaux et parties communes**	**Solution définitive du problème**	**Garantie décennale en cours : 3 expertises réalisées**
Infiltrations fenêtres et sol au niveau de la porte fenêtre (sortie de secours)	**Club Entreprises**		**Garantie décennale en cours : 3 expertises réalisées**
De nombreuses personnes se perdent sur la place et viennent se renseigner ici	**Place Albert Einstein**	**Reprise de la signalétique (par exemple numérotation des bâtiments) + Indiquer PRISME et VIPE de manière plus visible**	**Mémona va échanger sur la faisabilité d'une signalétique plus claire sur toute la zone du PIBS.**
Manque un panneau « Point de rassemblement » en cas d'évacuation	**Place Albert Einstein**	**Installation sur la Place d'un panneau**	
Aérations trop fortes air froid + bruit . Les mousses installées ne tiennent pas.	**Bureaux + salles de réunions**	**Etudier la possibilité de remplacer les aérateurs ?**	
Stationnements gênants devant la rampe d'accès **+ plinthe dangereuse le long de l'accès PMR**	**Devant bâtiment**	**Marquage au sol « arrêt minute » devant l'entrée** **Marquage au sol « interdit de stationner » devant local vélo et accès rampe PMR**	
Stationnements gênants devant poste local courrier	**Arrière du bâtiment**	**Marquage au sol « interdit de stationner »**	
Liste des entreprises susceptibles d'intervenir au Prisme et à Créalis	**Documents à fournir**		
Digicode manuel sur la porte extérieure du local courrier **Poubelle verre : emplacement à trouver.**	**Sujets complémentaires**		
Mauvais fonctionnement du vidéoprojecteur	**Prisme, salle Plate du Golfe**	**Remplacement par modèle identique à celui de la salle Sinagot**	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Travaux

B/ Difficultés restant à traiter en 2020

Créalis

TRAVAUX, MAINTENANCE, ENTRETIEN À ENVISAGER

Nature de la difficulté	Localisation	Solution amélioration
Bouchage récurent à cause de la chute des feuilles d'arbres	Chéneaux gouttières	Débouchage plus régulier
Se bouchent régulièrement	Toilettes	Intervention prévue par GMVA en 2020
Oxydation du support et usure des bandes plastifiées réutilisables (sont déchirées, difficiles à changer)	Tableau signalétique à l'entrée bâtiment	Remplacement du système vieillissant devenu inesthétique et usé.

CRÉALIS : AMÉLIORATIONS À ENVISAGER

Nature de la difficulté	Localisation	Solution amélioration
Le local postal (qui reste ouvert) ne permet pas le dépôt de courrier, dans les BP personnelles. En dehors des horaires d'ouverture de l'accueil, l'impossibilité de déposer des courriers aux Entreprises est problématique.	Boite aux lettres extérieure	Demande de création d'une boite aux lettres communes, accessible de l'extérieur, et sécurisée (type dépôts de livres en bibliothèque)
Les containers sont déposés au bord de la rue Lefèvre Utile, pour enlèvement. Ils sont renversés et vidés de leur contenu par temps de vent.	Enclos pour containers	Demande de fourniture d'un enclos en bois ou autre, pour maintenir les containers en place.
Les salles de réunion ne sont pas équipées d'une solution fixe de vidéo-projection (écran + vidéo-projeteur)	Salles de réunion	Demande de fourniture d'écrans enroulables au plafond et vidéo-projecteurs
Pas de système d'alarme opérationnel	Ensemble de la pépinière	Installation des équipements et mise en place d'une vidéo-surveillance.

3. Inventaire des biens

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Prisme

Mobilier (inventaire décembre 2019)	
Bureaux	88
Caissons	72
Chaises de Bureau	85
Chaises	235
Armoires Hautes	6
Armoires Basses	1
Fauteuils	6
Tables	47
Tables rondes	4
Tables Hautes rectangles	5
Tables Hautes rondes	3
Petite étagère	1
Chaises Hautes	19
Canapé de jardin	1
Table de jardin	1
Sièges de jardin	2
Transats	2
Tables en fer de terrasse	2
Chaises en fer de terrasse	4

- Un inventaire par les services techniques de GMVA du mobilier au Prisme a été réalisé en décembre 2019.
- Celui du mobilier de Créalis est en cours.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Inventaire des biens

Prisme

Vidéo (Aloes) : rappel du contrat DSP - Prisme	
Vidéoprojecteur + télécommande	4
Cordon VGA 5ml	4
Cordon HDMI 2 ml	4

Extincteurs/Sécurité Incendie (Extincteurs Nantais) : (rappel du contrat DSP)	
Extincteur eau pulvérisée 6L	15
Extincteur poudre polyvalente 6kg	1
Extincteur Neige CO2 2kg	6
Panneau classe feu	22
Plan d'évacuation 600*400	13
Plan d'évacuation 600*400	1
Panneau Espace Attente Sécurisé	6
Registre de Sécurité	1
Boite Alu Brossé pour cache Extincteur	1

Postes téléphoniques (rappel de l'annexe 15) : rappel du contrat DSP

	Téléphones			Câbles téléphoniques	Câbles réseau(bureau+baie)
	Marque	**Type**	**Nombre**		
Prisme	Alcatel	IP 4018	48	50	189
	Alcatel	IP 4028	7		
	Alcatel	IP 8068	1		
	Alcatel	400DEC	1		
	Alcatel	Gateway	1		

Matériel à disposition (rappel de l'annexe 15 du contrat DSP)

Baies Informatiques

1 baie brassage et matériel actif (42 U - 800*1000)
1 baie compartimentée (4 compartiments 10U - 800*1000)

Matériels Réseau

3 switchs AVAYA ERS 4850 GTS-PWR+ au Prisme
3 switchs AVAYA ERS 4850 GTS-PWR+ à Créalis
4 SFP 10 Gbase 1310 nm

Matériels Réseau WIFI

1 routeur Mikrotik au Prisme avec portail captif
18 bornes wifi réparties sur Créalis et le Prisme
4 commutateurs 4 ports 10/100/1000 PoE répartis sur Créalis et le Prisme
2 imprimantes ticket printer technologic

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Inventaire des biens

Créalis

Mobilier : (rappel du dernier inventaire, inventaire en cours d'actualisation)

Mobilier de bureau

table/bureau	9
bureau	17
caisson à roulettes	15
fauteuil à roulettes	8
chaise à roulettes	18
chaise visiteur	28
armoire	6
étagère/meuble rangement	6

Mobilier à usage du Personnel de VIPE SERVICES (compris dans cette liste ci-dessus)

Mobilier des Locaux Communs

Salle HOUAT :	
table rectangle marron	10
angle table marron	4
chaise tissu bleu/noir	23
desserte blanc/rouge	1
vestiaire métal	1
Salle HOEDIC :	
table rectangle beige	5
chaise plastique	6
chaise tissu	2
chaise métal vert	4
Coin CUISINE :	
bar/banque	1
meuble rangement 2 P	1
meuble étagère	1
chaises pliantes tissu	17
table pique nique bois	1
Hall ACCUEIL :	
table basse noire	2
table basse marron	1
fauteuil tissu noir	12
présentoir métal gris	1
table mange-debout noir	2
siège haut simili	5
DOUCHES :	
placard vestiaire bois	4
Salle COPIEUR :	
table rectangle gris	1
étagère métal blanc	1
meuble 2 P gris	1
chaise toile style transat noir	6

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Inventaire des biens

Créalis

Matériels divers : téléphonie, internet (rappel du dernier inventaire, inventaire en cours d'actualisation)	
Matériels	
écran projection	1
paper board	2
tableau magnétique mural	1
tableau magnétique sur pied	1
frigo ARTHUR MARTIN petit	1
frigo LIEBHERR grand	1
babyfoot	1
four micro-ondes SHARP	1
four micro-ondes WHIRLPOOL	1
charriot "diable" à roulettes	1
billot IDEAL	1
machine a affranchir (location)	1
porte-manteau perroquet noir	1
imprimante EPSON 4720	1
UC DELL	1
ecran SAMSUNG	1
clavier CHERRY DW 8000	1
lampe bureau noire	1
paire enceintes audio GUILLEMOT	1
standard ALCATEL LUCENT (location)	1
standard mobile DECT ALCATEL (location)	1
terminal tickets wifi	1
imprimante HP	1
UC HP	1
ecran VIEWSONIC	1
clavier HP	1
calculatrice FIDUCIAL	1

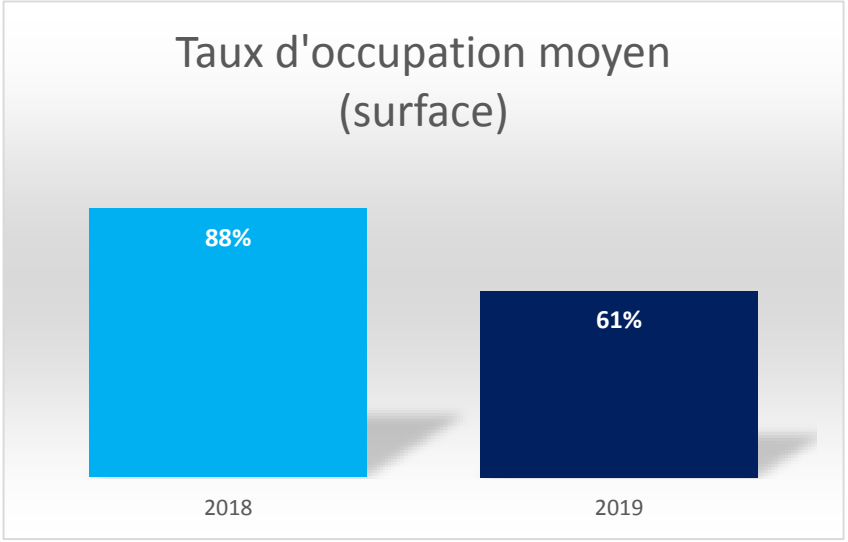
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. Taux d'occupation détaillé des locaux

Prisme

En surface occupée :

LE PRISME	% Occupation	Nombre d'entreprises	Nombre de structures d'accompagnement	Nombre total de personnes
Au 30 Novembre 2018	77%	17	9	59
Au 31 Décembre 2018	74%	16	9	58
Au 31 Janvier 2019	57%	9	9	40
Au 28 février 2019	57%	9	9	40
Au 31 Mars 2019	55%	8	9	39
Au 30 Avril 2019	56%	9	9	40
Au 31 Mai 2019	55%	9	8	38
Au 30 Juin 2019	56%	10	8	40
Au 31 Juillet 2019	54%	9	8	39
Au 31 Août 2019	54%	9	8	39
Au 30 Septembre 2019	73%	12	9	51
Au 31 Octobre 2019	75%	13	9	55
Au 30 Novembre 2019	75%	13	9	55
Au 31 Décembre 2019	66%	11	9	46



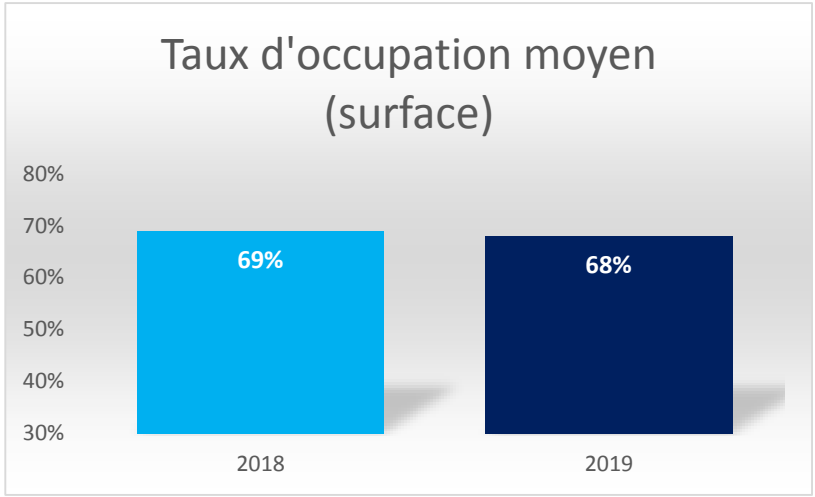
4. Taux d'occupation détaillé des locaux

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Créalis

En surface occupée :

CREALIS	Atelier	Petit bureau	Bureau Etage	TOTAL	Nb Entreprises	Nb Salariés
31-janv.-19	73%	100%	33%	**68%**	16	29
28-févr.-19	73%	90%	33%	**68%**	15	28
31-mars -19	82%	90%	29%	**74%**	15	30
30-avr.-19	50%	90%	29%	**50%**	14	22
31-mai -19	74%	65%	29%	**67%**	13	22
30-juin-19	75%	65%	29%	**66%**	14	24
31-juil.-19	83%	55%	13%	**71%**	14	21
31-août-19	92%	55%	13%	**77%**	13	22
30-sept.-19	83%	40%	0%	**68%**	10	21
31-oct.-19	83%	40%	0%	**68%**	8	20
30-nov. -19	83%	40%	0%	**68%**	8	20
31-déc.-19	83%	40%	0%	**68%**	8	20
TAUX MOYEN année 2019	**78%**	**63%**	**17%**	**68%**	**12**	**23**



5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Arrivées 2019 en vert

Locataires	Nom du contact	Effectif fin 2018	ACTIVITE	Date d'entrée	Date de départ du dernier bail signé	Date de fin de contrat	Ancienneté au 31/12/2019 ou au moment du départ	Informations Complémentaires
H.L.B - ELIXANCE	LEGENTIL Bruno	1	Spécialiste en Colorants et Additifs pour Plastiques	01/05/2015	01/01/2019	31/12/2019	4 ans et 8 mois	Avait été prolongé en 2019
	GRESSET Mathieu	1	Logiciels & matériels informatiques	01/05/2015	01/02/2019	30/11/2019	4 ans et 7 mois	Avait été prolongé en 2019
FRANCOIS BERTHEMET	BERTHEMET François	1	Graphisme	01/09/2018	01/09/2018	28/02/2019	6 mois	
Bretagne Consultant Travaux	LESELLIER Marc	1	Consultant Ingénierie - Coordination de travaux	01/06/2016	01/06/2019	30/11/2019	3 ans et 6 mois	Avait été prolongé en 2019
OCEA PATRIMOINE	MORVAN Patrick	1	Conseil en gestion de patrimoine	01/07/2016	01/07/2016	30/06/2019	3 ans	
OPTIC PERFORMANCE	FAVRE Sébastien	3	Logiciel d'optimisation commerciale	01/09/2016	01/09/2019	31/08/2020	3 ans et 4 mois	Avait été prolongé en 2019
ORIENT'ACTION (Lvld Consulting)	ANDRE Laurence	1	Conseillère en évolution professionnelle, bilan de compétences, bilan d'orientation, recrutement, formation en entreprise, ressources humaines	01/05/2017	01/05/2017	31/04/2020	2 ans et 8 mois	
LODAEL CONSEIL FORMATION	SINQUIN Gwenaël	1	Conseil et formation en entreprise.	01/10/2018	01/10/2018	30/09/2021	1 an et 3 mois	
LE PRINTEMPS DE L'ENTREPRISE	HAMONIC Christophe	1	Enseignement, promotion des étudiants au sein du monde professionnel.	01/11/2018	01/11/2018	31/10/2021	1 an et 2 mois	
VAKOM (Galy Man)	LAURENT Olivier	1	Conseil en ressources et relations humaines. Formation, conseil, coaching, recrutement…	01/09/2019	01/09/2019	31/08/2022	4 mois	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Années 2019 en vert

Locataires	Nom du contact	Effectif fin 2018	ACTIVITE	Date d'entrée	Date de départ du dernier bail signé	Date de fin de contrat	Ancienneté au 31/12/2019 ou au moment du départ	Informations Complémentaires
GEOLINK	LE GUENNEC Gwénaël	1	Services dédiés pour la promotion des territoires et l'implantation d'entreprises à travers des plateformes digitales et des équipes sectorielles	01/06/2019	01/06/2019	31/05/2022	7 mois	
LE MONDE EST A VOUS	LIOT Cécile	2	Prestation de Conseil, formation et accompagnement des particuliers et entreprises dans les domaines de la stratégie, du marketing et de la vente.	01/04/2019	01/04/2019	31/03/2022	8 mois	
LH DIGITAL CONSEIL (INWIN)	HERVAULT Ludovic	1	Conseil et accompagnement des entreprises vers les nouvelles technologies	01/09/2019	01/09/2019	31/08/2022	4 mois	
RGA EURL	GREGOIRE Romain	1	Architecte	01/10/2019	01/10/2019	30/09/2022	3 mois	
RPAE	DUVAL Stéphanie	1	Conseil, formation et coaching auprès des entreprises pour développer les compétences et l'épanouissement professionnel	01/09/2019	01/09/2019	31/8/2022	4 mois	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

LES FINS DE CONTRAT

Locataires	Nom du contact	Effectif fin 2018	ACTIVITE	Date d'entrée	Date de départ du dernier bail signé	Date de fin de contrat	Ancienneté au 31/12/2019 ou au moment du départ	Informations Complémentaires
H.L.B - ELIXANCE	LEGENTIL Bruno	1	Spécialiste en Colorants et Additifs pour Plastiques	01/05/2015	01/01/2019	31/12/2019	4 ans et 8 mois	Avait été prolongé en 2019
SCRIBA	GRESSET Mathieu	1		01/05/2015	01/02/2019	30/11/2019	4 ans et 7 mois	Avait été prolongé en 2019
FRANCOIS BERTHEMET	BERTHEMET François	1	Graphisme	01/09/2018	01/09/2018	28/02/2019	6 mois	
Bretagne Consultant Travaux	LESELLIER Marc	1	Consultant Ingénierie - Coordination de travaux	01/06/2016	01/06/2019	30/11/2019	3 ans et 6 mois	Avait été prolongé en 2019
OCEA PATRIMOINE	MORVAN Patrick	1	Conseil en gestion de patrimoine	01/07/2016	01/07/2016	30/06/2019	3 ans	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

LES LOCATAIRES DU PRISME PAR ANNEE D'ENTREE

Année	Nombre d'entrées	Liste des locataires
2015	2	*H.L.B ELIXANCE *SCRIBA
2016	3	*BRETAGNE CONSULTANT TRAVAUX *OCEA PATRIMOINE *OPTIC PERFORMANCE
2017	1	*ORIENT'ACTION
2018	3	*FRANCOIS BERTHEMET *LODAEL CONSEIL FORMATION *LE PRINTEMPS DE L'ENTREPRISE
2019	6	*LE MONDE EST A VOUS *GEOLINK *VAKOM *LH DIGITAL CONSEIL *RPAE *RGA

LES DEPARTS DU PRISME PAR CAUSE

Cause de départ	Nombre de départs	Liste des locataires
Fin de bail	**5**	*FRANCOIS BERTHEMET *OCEA PATRIMOINE *SCRIBA *BRETAGNE CONSULTANT TRAVAUX *HLB ELIXANCE

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT AU PRISME
(BAUX COMMERCIAUX)

LOCATAIRES	CONTACTS	ACTIVITE
ADIE	COZIEN Maïwenn	Association pour le droit à l'initiative économique L'Adie aide des personnes à l'écart du marché du travail et n'ayant pas accès au système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit
BGE	TOSTEN Agnès	Le Réseau s'adresse aux : demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, étudiants, retraités, etc… Il mobilise les ressources nécessaires pour assurer conseil et formation (financements publics, financements privés, fondations…)
BRETAGNE ACTIVE	GUILLEMOTO Sébastien	Favoriser le financement d'entreprises créatrices d'emplois par ou pour des personnes en difficulté - Accompagner les structures d'utilité sociale dans leurs démarches de développement et de professionnalisation
CPME	DOZOUL Claude	Union départementale des activités du commerce de l'industrie et des services
CLUB ENTREPRISES	BARBIER Marie	Réseau d'entreprises
ENTREPRENDRE AU FEMININ (départ fin avril 2019)	BERTHO Cynthia	Accompagner le parcours professionnel des femmes vers la création/reprise d'entreprise. Promotion et mise en réseau des femmes
FILEO GROUPE	JAFFRELO Martine	Permet de tester en grandeur réelle leur activité en toute sécurité dans une entreprise coopérative en leur apportant conseil, formation & accompagnement.
INITIATIVE VANNES	CANDAU Frédéric	Plateforme de prêt
POLE E2S (arrivée sept 2019)	FLEURY Laurianne	Primo-accueil et accueil des porteurs de projet d'économie sociale et solidaire du Pays de Vannes, gestion du Tag56, propulseur de l'entrepreneuriat d'innovation sociale
VIPE VANNES	COLAS Xavier	Technopole

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Arrivées 2019 en vert

Locataire en 2019	Local	Nom Dirigeant	Activité	Effectif	Date d'entrée initiale	Ancienneté au 31/12/2019 OU au départ	Date dernier bail signé	Type/Durée de Bail ou COP	Date de fin de contrat	Information Comptable
ABYSS – STRATO	Atel 4	SCACCHETTI Arnaud	Rénovation maisons individuelles	2	01/12/14	5 ans et 1 mois	01/12/19	6 mois de prolongation	31/05/20	
TERSYS	atel 2/atel 5 bis	ORANGE Philippe	Systèmes électroniques	4	20/02/15	4 ans et 11 mois	21/02/20	1 an de prolongation	21/02/21	
TES 56	At 2 bis	LE STRAT Nicolas	SAV Chauffage climatisation	1	01/03/18	1 an et 10 mois	01/03/18	3 ans	28/02/21	
WARP CODE	Bur 4	CHAMPALAUNE Sébastien / LE TALLEC Cédric	Développement Web	2	01/03/19	10 mois	01/03/19	3 ans	28/02/22	
KANATA/ELABORE	At 3, 3 bis et 1 bis	GUENEGO Laure Anne	Import d'épicerie fine et bio	4	01/04/19	9 mois	01/04/19	3 ans	28/02/22	
MADAME POP UP	Bur 7 et 8	LARCHER Anne Lise	Studio photos	1	01/04/19	9 mois	01/04/19	3 ans	31/03/22	
NS GROUP - XI EVENTS	At 5	VALIENTE Sullivan	Location Installation matériel Evenementiel	2	01/06/19	7 mois	01/06/19	3 ans	31/05/22	Redressement puis liquidation 2020 (à jour sur 2019)
LES INOXYDABLES	At 1	GRAESSEL Fabrice/CORNEC Yann	e-commerce visserie de détail	2	01/08/19	5 mois	01/08/19	3 ans	31/07/22	
GEMS LYNE	Bur 3	KERNEUR Evelyne	Import Export de bijoux	1	01/04/18	1 an et 9 mois	01/04/18	3 ans	30/09/19	
TIWAL	Atelier 1/1bis/2bis/3bis	BERTRAND Emmanuel	Construction de bateaux	8	01/05/13	5 ans et 11 mois	01/01/19	3 mois de prolongation	31/03/19	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Locataire en 2019	Local	Nom Dirigeant	Activité	Effectif	Date d'entrée initiale	Ancienneté au 31/12/2019 OU au départ	Date dernier bail signé	Type/Durée de Bail ou COP	Date de fin de contrat	Information Comptable
COGEO	Bur 9	OVAERT David	Géomètre expert	2	01/10/14	4 ans et 9 mois	01/10/16	3 ans	30/06/19	
SYGETYK	atel 6 bis	GUEZELLO Stéphane	Vente sur catalogue de Thé, Café, Pâtisseries	1	01/05/15	4 ans et 4 mois	01/05/19	8 mois de prolongation	31/08/19	
OZ IDEA	bur 6	MAYET Anaïs	Graphisme	1	01/02/16	3 ans et 3 mois	01/03/19	1 an de prolongation	30/04/19	
LA P'TITE FAMILLE	bur 8	TEJERA Emmanuelle	Garde et accompagnement d'enfants à domicile	1	01/05/16	2 ans et 11 mois	01/05/16	3 ans	31/03/19	
PLANTARD YANN	bur 3	PLANTARD Yann	Gestion patrimoine & protection des personnes	1	01/05/17	2 ans et 3 mois	01/05/17	3 ans	31/07/19	
AGIROUTE	bur 1	GIRARD Virginie	Prévention & formation sur les risques routiers	1	01/05/17	1 an et 9 mois	01/05/17	3 ans	31/01/19	
GOLFE DU MORBIHAN AVENIR	bur 10	LECHARD Amaury	Golfe du Morbihan Avenir	1	01/09/17	2 ans	01/09/17	3 ans	31/08/19	Montant 2018 à régler : 505,23€
KAP-D	bur 5	RANDA Déborah	Conseil RH, Formation & Coaching Entreprises	1	01/12/17	1 an et 7 mois	01/12/17	3 ans	30/06/19	
AGIRORCE	Bur 4	LECOINTRE Yannick	Force de vente - Commercialisation de produits divers	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	Impayé 2018+2019 de 6994,21€ HT (provisionné sur bilans précédents: 95 % : 944,49€ HT)
QUELSENS	Coloc Bur 14	GHESQUIERES Perle	Communication visuelle	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

LES FINS DE CONTRAT

Locataire en 2019	Local	Nom Dirigeant	Activité	Effectif	Date d'entrée initiale	Ancienneté au 31/12/2019 OU au départ	Date dernier bail signé	Type/Durée de Bail ou COP	Date de fin de contrat	Information Comptable
GEMS LYNE	Bur 3	KERNEUR Evelyne	Import Export de bijoux	1	01/04/18	1 an et 9 mois	01/04/18	3 ans	30/09/19	
TIWAL	Atelier 1/1bis/2bis/3bis	BERTRAND Emmanuel	Construction de bateaux	8	01/05/13	5 ans et 11 mois	01/01/19	3 mois de prolongation	31/03/19	
VERT MER	coloc Bur 14	LE MAITRE Géraldine	Communication graphique	1	01/08/14	5 ans	01/08/16	3 ans	31/07/19	
COGEO	Bur 9	OVAERT David	Géomètre expert	2	01/10/14	4 ans et 9 mois	01/10/16	3 ans	30/06/19	
SYGETYK	atel 6 bis	GUEZELLO Stéphane	Vente sur catalogue de Thé, Café, Pâtisseries	1	01/05/15	4 ans et 4 mois	01/05/19	8 mois de prolongation	31/08/19	
OZ IDEA	bur 6	MAYET Anaïs	Graphisme	1	01/02/16	3 ans et 3 mois	01/03/19	1 an de prolongation	30/04/19	
LA P'TITE FAMILLE	bur 8	TEJERA Emmanuelle	Garde et accompagnement d'enfants à domicile	1	01/05/16	2 ans et 11 mois	01/05/16	3 ans	31/03/19	
PLANTARD YANN	bur 3	PLANTARD Yann	Gestion patrimoine & protection des personnes	1	01/05/17	2 ans et 3 mois	01/05/17	3 ans	31/07/19	
AGIROUTE	bur 1	GIRARD Virginie	Prévention & formation sur les risques routiers	1	01/05/17	1 an et 9 mois	01/05/17	3 ans	31/01/19	
GOLFE DU MORBIHAN AVENIR	bur 10	LECHARD Amaury	Golfe du Morbihan Avenir	1	01/09/17	2 ans	01/09/17	3 ans	31/08/19	
KAP-D	bur 5	RANDA Déborah	Conseil RH, Formation & Coaching Entreprises	1	01/12/17	1 an et 7 mois	01/12/17	3 ans	30/06/19	
AGIRORCE	Bur 4	LECOINTRE Yannick	Force de vente - Commercialisation de produits divers	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	Impayé 2018+2019 de 6994,21€ HT (provisionné sur bilans précédents: 95 % : 944,49€ HT)
QUELSENS	Coloc Bur 14	GHESQUIERES Perle	Communication visuelle	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

LES LOCATAIRES DE CREALIS PAR ANNEE D'ENTREE

Année	Nombre d'entrées	Liste entreprises
2013	1	*TIWAL
2014	3	*VERT MER / COGEO / ABYSS
2015	2	* TERSYS / SYGETIK
2016	2	* OZ'IDEA / LA P'TITE FAMILLE
2017	4	* PLANTARD / AGIROUTE / GMVA / KAP-D
2018	4	* AGIFORCE / QUELSENS / TES 56 / GEMS LYNE
2019	5	*WARP CODE/KANATA/MADAME POP UP/NS GROUP/LES INOXYDABLES

LES DEPARTS DE CREALIS PAR CAUSE

Cause de départ	Nombre de départs	Liste entreprises parties
A trouvé un local adapté à son besoin	2	• KAP-D • YANN PLANTARD
Impayés	1	• AGIFORCE
A souhaité réduire ses charges fixes	2	• GEMS LYNE • QUELSENS
Fin de bail ou anticipation sur la fin de bail	6	• TIWAL • VERT MER • OZIDEA • SYGETIK • LA P'TITE FAMILLE • COGEO
Autre	2	• GOLFE DU MORBIHAN AVENIR • AGIROUTE

5B. DEMANDES ENTRANTES ET FINS DE CONTRAT

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

LES DEMANDES DE LOCATION AU PRISME

Nous avons enregistré **37** demandes de renseignements pour la pépinière en 2019.

- **7** ont abouti à un contrat de location au PRISME
- 2 ont opté pour une simple domiciliation postale

2019:

- 7 nouveaux contrats (dont Pôle E2S)
- 6 fins de contrats (dont Entreprendre au Féminin)

LES DEMANDES DE LOCATION À CRÉALIS

Nous avons enregistré **16** demandes de renseignements :

- 5 dossiers ont été validés et fait l'objet d'un contrat de bail (pour un bureau, aucun atelier).
- 1 dossier a abouti à des locations ponctuelles de bureaux

2019:

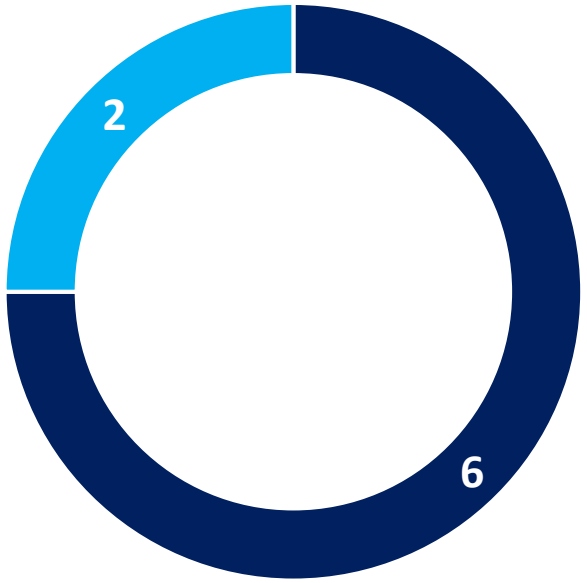
- 5 nouveaux contrats
- 13 fins de contrats

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

5C. Domiciliations téléphoniques (Prisme)

Vipe Services propose 2 types de domiciliation téléphonique :

-Domiciliation téléphonique avec renvoi d'appels
-Domiciliation téléphonique avec prise de messages



Nombres de contrats de domiciliations téléphoniques
Au 31/12/209

5D. Point courrier Prisme

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Le point courrier est géré par la SASU Vannes Services Entreprises.

Au 31 décembre 2019, au Prisme, on compte :

• **98** Cases et domiciliations postales (dont 77 entreprises et associations hors pépinière et 21 locataires)

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6. Promotion et communication

A/ Animations

Prisme :

Date	Thème	Nb de participants
Jeudi 17 janvier	Le Tribunal de Commerce : son rôle, son fonctionnement	5
Mardi 19 mars	St Patrick	Annulé faute de participants
Vendredi 28 juin	Petit déjeuner présentation nouveaux arrivés	20
Jeudi 12 septembre	Apéro de rentrée PIBS	40
Vendredi 11 octobre	Petit déjeuner présentation des nouveaux arrivés	30
Vendredi 8 novembre	Petit déjeuner de présentation des incubés Nov'Activ et Tag 56	25
Jeudi 19 décembre	Cocktail de fin d'année 2 pépinières (BBF Vannes)	10

Créalis :

Date	Thème	Nb de participants
tous les vendredis	Petit déjeuner	varie de 6 à + de 15
Jeudi 17 janvier	Le Tribunal de Commerce : son rôle, son fonctionnement	5
Jeudi 19 décembre	Cocktail de fin d'année 2 pépinières (BBF Vannes)	10
Vendredi 20 décembre	repas de fin d'année	25

Animations de Vipe Vannes auxquelles les locataires étaient conviés :

- Territoire de réseaux
- Planète E-Commerce Bretagne
- Territoire d'Optimisme
- Jeudis du Numérique
- Assemblée Générale de Vipe Vannes (en qualité d'invités si non adhérent)
- Les Rencontres Économiques de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Technoférence Images&Réseaux "Usine du Futur »
- Apéro de rentrée PIBS
- Congrès des pompiers

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6. Promotion et communication

B/ Actions de communication

Campagne d'affichage 2019/2020



ABRI SERVICES : du 10/10/2019 au 9/01/2020







PUBLI ESPACE : DU 30/11/2019 AU 29/02/2020

6. Promotion et communication

B/ Actions de communication

- Communication digitale régulière sur les réseaux sociaux





Thématiques :

Booster son activité professionnelle

Fin du travail à domicile

Convivialité au travail

Accès à des structures d'accompagnement



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



- Présence digitale accrue en 2020 :
  - Création d'un site web pépinières dédié
  - Création d'un compte Linkedin Vipe Services

7. Compte de résultat annuel de l'exploitation de la DSP

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

A/ Compte de résultat de la DSP

Rappel des redevances d'affermage prévues au contrat:

	1ère année	2ème année	3ème année
Redevance revenant au délégant	12.627€	30.609€	52.329€

Il est précisé que concernant 2019, le contrat de DSP a été signé le 28/02/2019.
Il y a donc eu une situation comptable faite au 28/02/2019 sur le mode de calcul de l'ancienne DSP.
Cette situation fait apparaitre une redevance affermage complémentaire de 11 928,74 €.
A cette somme s'ajoute la redevance prévue dans le nouveau contrat, proratisé sur la période considérée.

Soit un total de redevance de 22 451,24 €. **(11 928,74 € + 10 522,50 € (10/12 de 12 627 € du 01 03 au 31 12 2019) = 22 451,24 €)**

Notre expert-comptable se tiendra à votre disposition pour répondre à toute question sur ce sujet.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

VIPE Services
Compte de résultat 31/12/2019

PRODUITS	2019	2018
Produits		
- Loyers	159 282 €	187 785 €
- Redevances services	88 291 €	121 088 €
- Charges refacturées	35 949 €	60 856 €
- Produits exceptionnels et financiers	1 816 €	7 592 €
- Reprise provision indemnité départ à la retraite	10 009 €	- €
- Reprise provision dépréciation clients	15 054 €	4 551 €
- Divers exploitation	3 674 €	1 051 €
- Autres produits	50 123 €	80 417 €
TOTAL PRODUITS	**364 196 €**	**463 340 €**

CHARGES	2019	2018
Charges		
- Refacturation Personnel détaché VIPE	81 132 €	85 394 €
- Personnel détaché autres	28 680 €	33 183 €
- Redevance affermage	22 451 €	61 382 €
- Taxe Foncière	25 351 €	25 806 €
- Autres charges externes	149 393 €	166 467 €
	307 007 €	**372 232 €**
- Impôts et taxes	**826 €**	**827 €**
- Amortissements	**1 353 €**	**3 359 €**
- Provision clients douteux	**932 €**	**16 112 €**
- Provision indemnité départ à la retraite	**- €**	**1 270 €**
- Provision pour pertes sur contrats	**- €**	**31 395 €**
- Divers exploitation	**7 683 €**	**4 176 €**
- Divers exceptionnel	**80 €**	**3 304 €**
- Autres charges	**8 421 €**	**29 665 €**
- Impôt sur les bénéfices	**4 183 €**	**3 937 €**
TOTAL CHARGES	**330 486 €**	**466 277 €**

RESULTAT	33 710 €	- 2 937 €

B/ Rapport des commissaires au compte

Non applicable

8. Tarifs et autres recettes

A/ Tarifs 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Tarif 2019 au m²:

- Loyer : 9,35€HT
- Taxe Foncière : 1,53€HT
- Redevance Services : 11,10€HT

Incluant une évolution au 1er janvier 2019 (ILAT pour les loyers et pas d'augmentation des services)

Surface du bureau	Loyer total (internet compris)
12 m²	293,66 €HT
13 m²	315,64 €HT

8. Tarifs et autres recettes

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

A/ Tarifs 2019

	CREALIS		PRISME		
SERVICES	**TARIFS 2019**		**TARIFS 2019**		
	Coût total				
Bureau (étage)	**19,22 €** ***(internet en sus)***		***Bureau***	**21,98 €**	***(internet en sus)***
Atelier	**7,56 €** ***(internet en sus)***				
Bureau attenant à l'atelier	**8,57 €** ***(internet en sus)***				
Petit Bureau du Rez-de-chaussée	**8,57 €** ***(internet en sus)***				
Bureau en co-location (6.80 m²) selon activité	*129,15€ HT/poste de travail (internet inclus)*				
Abonnement et connexion Internet					
1 poste	29,90 € HT / mois				
2 postes et plus	40 € HT / mois				
DETAIL DES SERVICES	**TARIFS 2019**		**TARIFS 2019**		
	Loyer et taxe foncière				
Bureau (étage)	6,97 €	HT / m² / mois	***Bureau***	9,35 €	HT / m² / mois
Atelier	4,76 €	HT / m² / mois			HT / m² / mois
Bureau attenant à l'atelier	6,34 €	HT / m² / mois			HT / m² / mois
Petit Bureau du Rez-de-chaussée	6,34 €	HT / m² / mois			HT / m² / mois
Taxe foncière	0,65 €	HT / m² / mois	***Taxe foncière***	1,53 €	HT / m² / mois
	Redevance services				
Bureau (étage)	11,60 €		***Bureau***	11,10 €	HT / m² / mois
Atelier	2,15 €				
Bureau attenant à l'atelier	1,58 €				
Petit Bureau du Rez-de-chaussée	1,58 €				
	Ménage				
Option	14,00 € - de 12 m² 21,00 € de 12 m² à 20 m² 26,00 € + de 20 m²				
Domiciliations					
Domiciliation téléphonique avec renvoi direct	62,42 € HT / trimestre				
Domiciliation téléphonique avec prise de message	234,60 € HT / trimestre				
Domiciliation Fax	62,42 € HT / trimestre				

8. Tarifs et autres recettes

A/ Tarifs 2019

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
PRISME
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

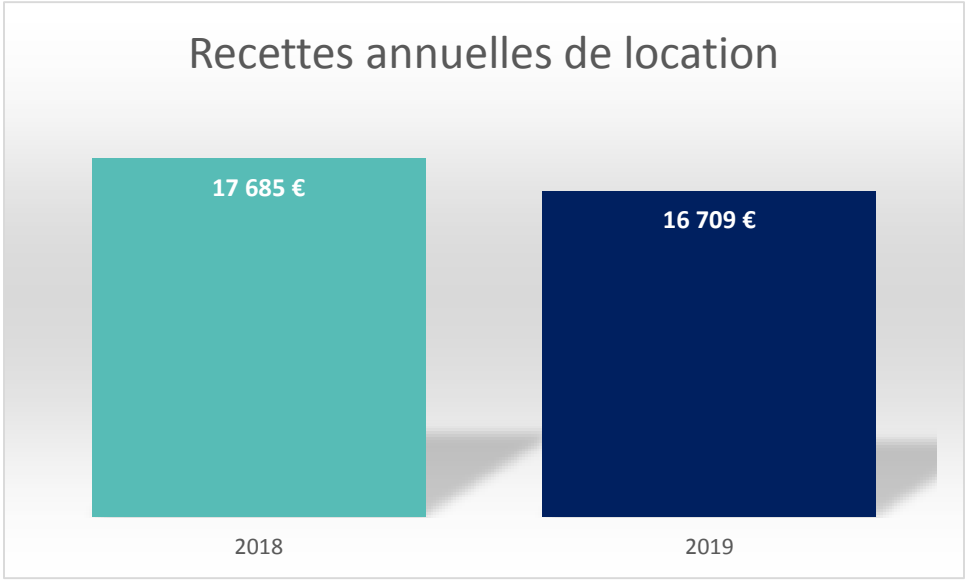
	CREALIS
Frais d'installation et de dossier :	
forfait installation	**190.00 € HT**
Ligne supplémentaire	
ligne supplémentaire téléphone ou fax	16,12 € HT / mois
ligne supplémentaire interne	10,20 € HT / mois
Photocopie	
Noir et Blanc de 1 à 100	0,11 €.
Noir et Blanc de 101 à 500	0,10 €.
Noir et Blanc + 500	0,09 €.
Couleur de 1 à 25	0,63 €.
Couleur de 26 à 500	0,56 €.
Couleur + 500	0,35 €.
Services hors redevance	
Utilisation machine à affranchir (si montant affranchissements > 15.24 €)	14,18 € HT / mois
Cases et domiciliations postales	
Case postale	147,90 € HT / trimestre
Case postale avec livraison courrier	232,50 € HT / trimestre
Domiciliation postale	199,92 € HT / trimestre
Location de salles de réunion (service gratuit pour les locataires)	
jusqu'à 10 personnes	66,30 € HT / 1/2 journée
	91,80 € HT / journée
de 11 à 20 personnes	86,70 € HT / 1/2 journée
	122,40 € HT / journée
de 21 à 25 personnes	96,90 € HT / 1/2 journée
	132,60 € HT / journée
Plus de 25 personnes	127,50 € HT / 1/2 journée
	168,30 € HT / journée
Location bureau polyvalent (service gratuit pour les locataires)	
6 pers max	31,62 € HT/ la 1/2 journée
	41,82 € HT / la journée

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8. Tarifs et autres recettes

B/ Location des salles de réunion

Société	Recette HT
CNFPT	5916 €
CIBC	3116,10 €
FONGECIF	1244,40 €
RPAE	1082,22 €
SOLVEIG ROLLAND	990,42€
FABIENNE FICHOT	703,80 €
HOLONOMIE	550,80 €
ANTHEA RH	481,44 €
RHIZOME	367,20 €
ATELIER CONSEIL RH	347,82 €
MAGNETIC WAY	270,30 €
AUTO BILAN SYSTEM	244,80 €
EUROVIA	183,60 €
SEMAPHORES	158,10 €
ADEL PRO RH	132,60 €
AUTRES	919,02 €
TOTAL	16 708,62 €



9. ANNEXE: Propositions d'améliorations et d'évolutions

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Une enquête de satisfaction sera réalisée au mois de Octobre 2020. (Dans le contexte actuel, nous avons réalisé une enquête au début de la phase de confinement qui sera actualisée au mois de juin)

Les indicateurs de satisfaction proposés sont les suivants:

- **Taux de satisfaction des locataires**
- **Nombre cumulé de participants aux animations**
- **Taux de recommandation par les locataires**

Nos propositions d'amélioration sont les suivantes:

- **Améliorer la qualité et la quantité des animations à partir de septembre 2020**
- **Mise en place d'équipements digitaux dans la pépinière (projet à détailler)**
- **Mise en œuvre d'une salle de créativité (A chiffres / faisabilité + budget à étudier)**
- **Améliorer l'aspect extérieur de l'entrée de Créalis (selon possibilités budgétaires restantes)**

9. ANNEXE: Proposition d'une nouvelle offre

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Notre proposition d'évolution pour une meilleure satisfaction et un meilleur taux d'occupation est d'ajouter une nouvelle offre d'hébergement comme suit:

Nouvelle offre d'hébergement

QUI ?

Les entreprises ou porteurs de projets **accompagnés** sous la forme du Pass Création ou autre par une des structures d'accompagnement présentes au Prisme (dont la Technopole)

OÙ ?

Au Prisme (pour tester)
Dans la limite de 6 bureaux au 2ème étage : 2.5 / 2.6 / 2.7 / 2.8 / 2.11/2.12.
2 X 12 m² , 1 X 13m² , 2 X 13.4 m² , 1 X 14m²

OFFRE ?

Une offre tout compris: loyer, services, internet et taxe foncière inclus.

PRIX ?

	1ère année	2ème année	3ème année
Tarifs HT (12m²)	99 €	169 €	298 €
% du tarif normal	33%	57%	100%
Economie Locataire:	- 199 €	- 129 €	-

Rappel: tarif actuel bureau 12m² services et TF inclus: 298,34€ HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DU PAYS DE VANNES

Rapport Annuel du Délégataire 2019

CRÉMATORIUMS DE FRANCE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Table des matières

1. PREAMBULE 3

2. ACTIVITE DE L'ANNEE 4

2.1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 4
2.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE 7
2.3. LA CREMATION EN REGION BRETAGNE 8
2.4. VOLUMES DES PRESTATIONS REALISEES PAR L'ETABLISSEMENT EN 2019 9
2.4.1. Volumes des prestations réalisées par le crématorium 9
2.4.2. Volumes des prestations réalisées par le parc mémorial 13
2.5. EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACE AUX ETABLISSEMENTS VOISINS 14
2.6. MOYENS HUMAINS 15
2.6.1. Salariés 15
2.6.2. Qualifications 15
2.6.3. Formations 15

3. LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE 16

3.1. RELATIONS AVEC LES USAGERS 16
3.1.1. Mesure de la qualité du service rendu 17
3.1.2. Réclamations, litiges et contentieux 19
3.2. TARIFS PRATIQUES PAR NOTRE ETABLISSEMENT 20
3.2.1. Les clauses de révisions 20
3.2.2. Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués 21
3.2.3. Gratuité pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes 22
3.3. PRINCIPE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION 23
3.4. PRINCIPE DE NEUTRALITE 24
3.5. PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT 25
3.6.1. Biens de retour / biens de reprise et biens propres 25
3.6.2. Liste des engagements 25
3.6.3. Contrats avec Orthometals 26
3.7. MAINTENANCE 27

4. LES COMPTES 29

4.1. COMPTE DE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT 29
4.1.1. Details des recettes de l'année 2019 29
4.1.2. Compte de résultat complet 30
4.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS 33
4.2.1. Etat de variation de patrimoine 33
4.2.2. Tableau des immobilisations et amortissements 33

5. CONCLUSION & PERSPECTIVES 35

5.1. PREVISIONNEL 2020 35
5.2. GESTION DE LA CRISE COVID-19 35

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1. Préambule

La Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes (devenue Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération) a confié la construction et l'exploitation du Crématorium et du Parc Mémorial du Pays de Vannes à La Société des Crématoriums de France par contrat de concession pour une durée initiale de 20 ans à compter du 5 juin 2007, soit jusqu'au 5 juin 2027.

La durée du contrat a été prorogée de 7 ans et demi par voie d'avenant du 30 décembre 2017, en contrepartie de la mise en conformité du crématorium par le délégataire. Ainsi, le terme du contrat de concession est fixé au 5 décembre 2034.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2019 constitue donc le 13ème rapport que notre société vous remet et a pour but de vous présenter en détail l'activité de ce crématorium en 2019, les principaux faits marquants de l'exercice qui vient de s'achever, ainsi que les principaux indicateurs économiques y relatifs.

Comme vous pourrez le lire plus bas, cette année a été marquée par :

- Une activité et un chiffre d'affaires en hausse (volume des crémations en augmentation de 5,9% par rapport à l'exercice précédent) ;
- L'ouverture prochaine du crématorium d'Allaire (56) dont nos estimations laissent penser à une baisse de l'activité du crématorium de Vannes d'environ 300 crémations par an ;
- Un taux de satisfaction des usagers toujours de très haut niveau (96%).

Nous espérons que la lecture de ce rapport vous apportera tous les éléments nécessaires à vous assurer des efforts engagés par La Société des Crématoriums de France pour conduire, avec tout le professionnalisme requis, cette mission de service public que vous nous avez confiée.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2. Activité de l'année

2.1. Présentation de l'établissement

Inauguré le 1er juin 2007, le Crématorium et Parc Mémorial du Pays de Vannes est implanté sur une surface légèrement vallonnée de près de 20 000 m². Il dispose de deux salles de recueillement indépendantes, l'une pouvant accueillir 100 à 200 personnes, l'autre environ 20 personnes.

A l'issue du moment de recueillement, le salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de se retrouver pour un temps de convivialité avec les proches. Le salon des retrouvailles est réservé par la famille ou par l'entreprise de pompes funèbres avant l'accueil au crématorium.

L'établissement est doté d'un parking public de 50 places, dont 3 pour personnes handicapées. 3 places supplémentaires ont été créées du côté de l'accès technique. En 2019, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a acquis une parcelle contiguë au crématorium pour y construire un parking qui permettra de régler les problèmes de stationnement rencontrés par les usagers du crématorium et du parc mémorial.

L'entrée du bâtiment est précédée d'un préau et d'un parvis. Le crématorium est entouré d'un parc paysager destiné à la mémorialisation.

Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 640,40 m², comprend :

Partie publique

- Un espace d'accueil comprenant une borne d'accueil et un espace d'attente
- Un bureau d'accueil des familles
- Un salon d'attente
- Un bureau d'accueil administratif
- Un bureau de direction
- La salle de recueillement n°1, comportant 102 places assises
- La salle de recueillement n°2 qui a été transformée en local d'archives
- Un condouloir qui a doublé de capacité depuis les travaux
- Un salon des retrouvailles avec sortie directe vers l'extérieur
- Une salle de remise des urnes et de visualisation
- Des sanitaires pour le public

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Partie technique

- Les sas de départ n°1 et n°2 contigus aux salles de recueillement
- Un dégagement, pour mener les cercueils des sas de départ à la salle de transfert
- Une salle de transfert comportant deux appareils de crémation Facultatieve Technologies de type FT III (2ème appareil mis en service en mai 2017) et une ligne de filtration double
- Un local de stockage des urnes fermant à clé
- Une entrée mortuaire
- Un local technique pour le stockage du matériel et du réactif de la filtration
- Des vestiaires pour le personnel, avec douche et sanitaires
- Un local détente, avec cuisinette, réservé au personnel
- Un local matériel donnant sur l'extérieur, pour entreposer le matériel de jardinage

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation n° 14/56/393, délivrée par arrêté du Préfet du département du Morbihan le 16 juin 2014 et valable jusqu'au 16 juin 2020. En vertu du décret 2020-352 du 27 mars 2020, notre habilitation funéraire a été prorogée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020. Nous avons transmis à la préfecture du Morbihan un dossier de renouvellement au courant du mois de mai 2020.

Suivi de la conformité

Au cours de cet exercice, l'ensemble des mesures obligatoires relatives à la conformité de votre équipement a été réalisé dans les temps. La Société des Crématoriums de France s'appuie pour cela sur l'expertise du service qualité de Funecap Groupe, sa maison-mère, qui se tient en permanence au fait des nombreuses et régulières évolutions réglementaires, et de plus en plus restrictives compte tenu de la sensibilité liée à cet ERP (Etablissement Recevant du Public) particulier, et a réalisée dans le cadre du plan groupe de Prévention et Gestion des Risques les missions suivantes :

- 15 janvier 2020 : contrôle des rejets atmosphériques
- 15 janvier 2020 : contrôle de conformité du bâtiment
- 30 janvier 2019 : contrôle des installations électriques
- 29 mars 2019 : contrôle des moyens de secours
- 29 mars 2019 : contrôle des installations de gaz
- 5 avril 2019 : contrôle périodique des extincteurs
- 23 mai 2019 : diagnostic sur l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du crématorium
- 18 juillet 2019 : contrôle des appareils de levage

Références des règlements intérieurs

Le règlement intérieur du crématorium et le règlement intérieur du Parc Mémorial ont été signés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes le 6 juin 2007. Ils sont à la disposition du public au crématorium.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Rappel des horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert 6 jours sur 7, du lundi au samedi, sur le mode de fonctionnement suivant :

- Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- Et le samedi de 10h00 à 12h00

Une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 depuis le numéro du standard du crématorium par le personnel de l'établissement, sauf pour les appels qui arrivent entre 21h30 et 7h30 qui sont redirigés vers un répondeur téléphonique. Le personnel de l'établissement traite les messages à l'ouverture. Cette mobilisation permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des opérateurs funéraires.

Le Parc Mémorial

Dans ce parc qui descend en pente douce vers le ruisseau du Pont Bellec, les proches du défunt ont la possibilité d'honorer sa mémoire et de se recueillir auprès des cendres. Les cendres peuvent être enfouies dans la terre au pied d'un rosier ou d'un arbre, ou conservées dans une urne disposée dans un petit caveau. Ce parc est le premier parc cinéraire en France conçu selon une approche écologique. Un programme d'entretien basé sur le développement durable a été mis en place, notamment pour maintenir une certaine biodiversité. Ce programme respectueux de l'homme et de l'environnement permet, par exemple, d'éviter le recours aux pesticides.

Une prairie fleurie a été aménagée pour favoriser l'équilibre naturel entre les différentes espèces animales et végétales de l'écosystème local.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2.2. Evolution de la crémation en France

Les données 2019 ne seront disponibles qu'à compter du dernier trimestre 2020. Nous vous présentons ainsi les statistiques 2018, dernières données publiques disponibles à ce jour.

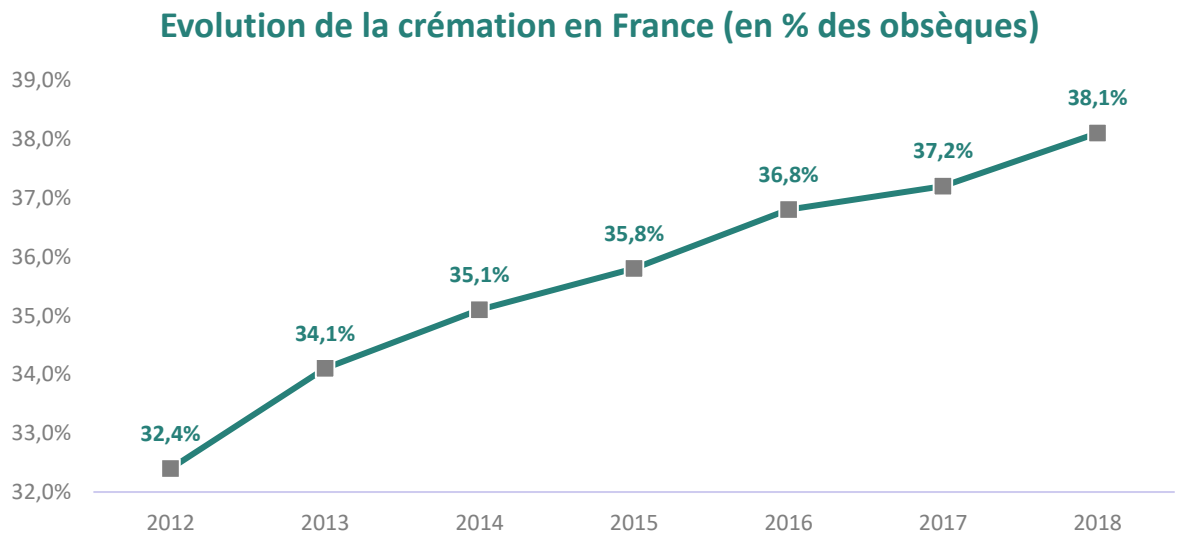
L'année 2018 en France (derniers chiffres disponibles) :

- 188 crématoriums en France Métropolitaine
- 232 577 crémations réalisées
- 38,13 % de taux de crémation
- 50% des français souhaitent être incinérés

(dernières enquêtes disponibles)

En 2018, le nombre de crémations réalisées en France Métropolitaine a augmenté de 3,5 % par rapport à l'année 2017 alors que le nombre de décès n'a augmenté que de 1,2 % sur cette même période.
Le choix de la crémation est hétérogène selon les régions (entre 30% et 70% des obsèques) et est en général sensiblement plus élevé dans les zones urbaines que rurales.
En 2018 et sur l'ensemble du territoire métropolitain, 38,1 % des défunts ont été incinérés. Cette pratique est donc en constante évolution.

Evolution de la crémation en France							
Année	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Taux de crémation	32,4%	34,1%	35,1%	35,8%	36,8%	37,2%	38,1%



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

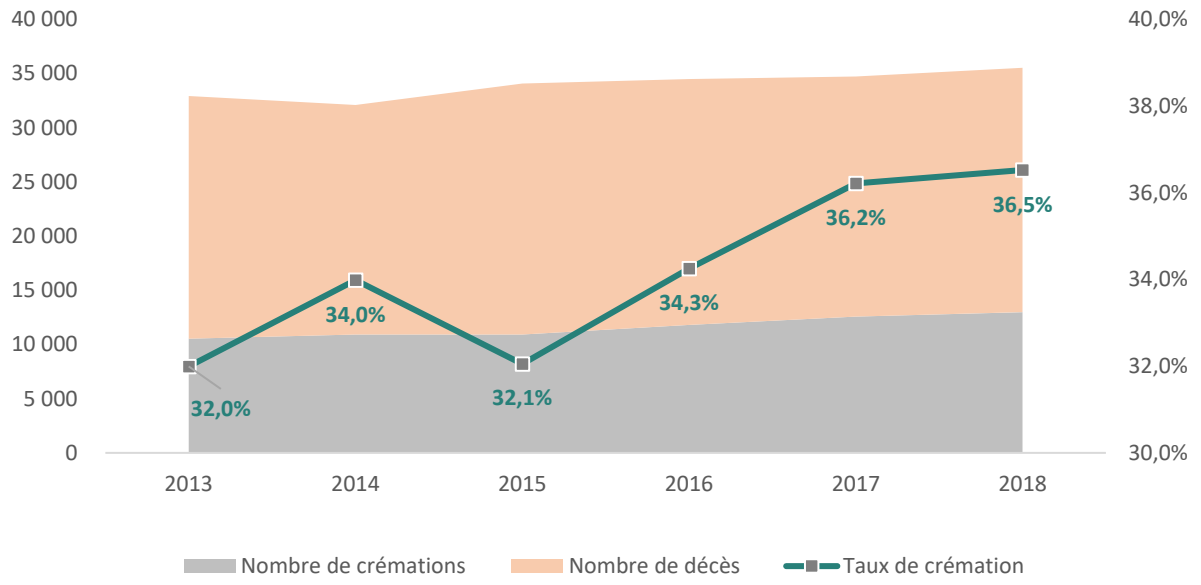
2.3. La crémation en région Bretagne

La crémation en Bretagne en 2018 :

- 13 crématoriums en activité
- 13.905 crémations réalisées
- 39,1 % de taux de crémation

Le nombre de crémations réalisées en Bretagne en 2018 a augmenté de 3,1% par rapport à 2017. Le nombre de décès a quant à lui évolué de 2,3 % sur cette même période. Le taux de crémation de la région Bretagne est toujours en-deçà du niveau national et est resté quasiment stable entre 2017 et 2018 (+0,3 point).

Evolution de la crémation en Bretagne



Evolution de la crémation en Bretagne						
Année	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre de décès	32 931	32 104	34 090	34 489	34 739	35 532
Variation N/N-1		*-2,5%*	*6,2%*	*1,2%*	*0,7%*	*2,3%*
Nombre de crémations	10 536	10 910	10 927	11 813	12 580	12 978
Taux de crémation	*32,0%*	*34,0%*	*32,1%*	*34,3%*	*36,2%*	*36,5%*

Liste des crématoriums de la région Bretagne :

Bégard, Brest, Carhaix-Plouguer, Lorient, Noyal-Pontivy, Montfort sur Meu, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Thégonnec, Vannes

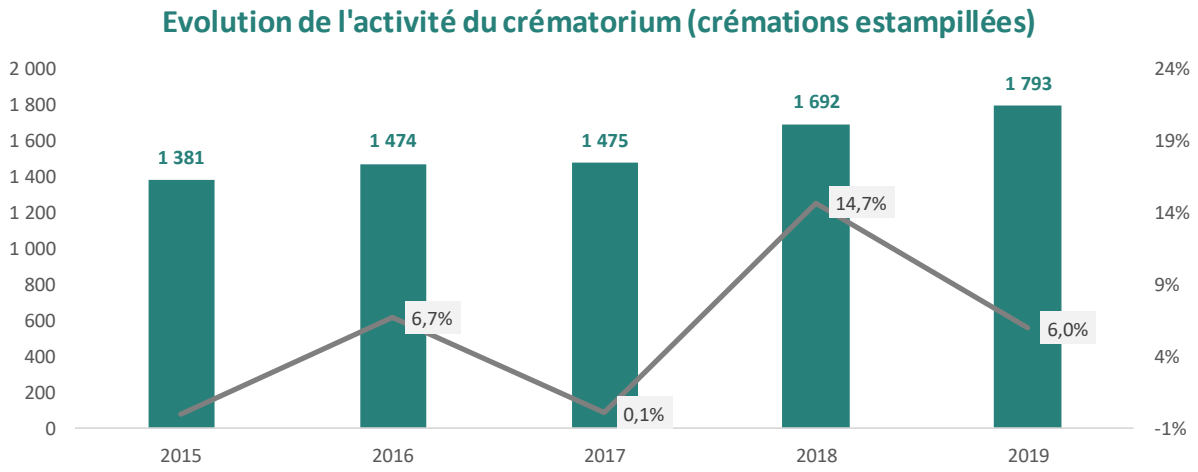
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2.4. Volumes des prestations réalisées par l'établissement en 2019

2.4.1. Volumes des prestations réalisées par le crématorium

Le nombre de crémations adultes a augmenté de 5,9 % par rapport à l'année 2018 (de 1.650 à 1.761) et se décompose de la manière suivante. Les salles de recueillement sont toujours autant demandées par les familles (**89,9% des crémations en 2018 et 90% en 2019 donnent lieu à une demande de cérémonie au sein du crématorium**), témoignant de la parfaite correspondance de ce modèle de cérémonies personnalisées aux demandes des familles et évolutions sociétales.

Nombre de crémations et autres prestations	2018	2019
Crémation adultes	1 650	1 761
Crémations d'enfants 1 à 12 ans	2	0
Crémations d'enfants - d'un an	11	10
Crémations d'indigents	0	0
Crémations de restes mortels exhumés de moins de 5 ans	4	3
Crémations de restes mortels exhumés de plus de 5 ans	25	19
Total des crémations estampillées	**1 692**	**1 793**
Crémations de relèves collectives de sépultures	0	0
Crémations de pièces anatomiques	1	25
Locations salle de recueillement dans le cadre d'une crémation	1 496	1 599
Location de salle de recueillement dans le cadre d'une inhumation	0	3
Locations salon des retrouvailles	5	44



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

L'activité du crématorium est en augmentation constante depuis le début de la DSP (+6,8% de crémations par an en moyenne depuis 2015). L'exercice 2019 poursuit cette tendance et a ainsi enregistré une augmentation de +5,9% des crémations réalisées, après +14,7% l'année précédente.

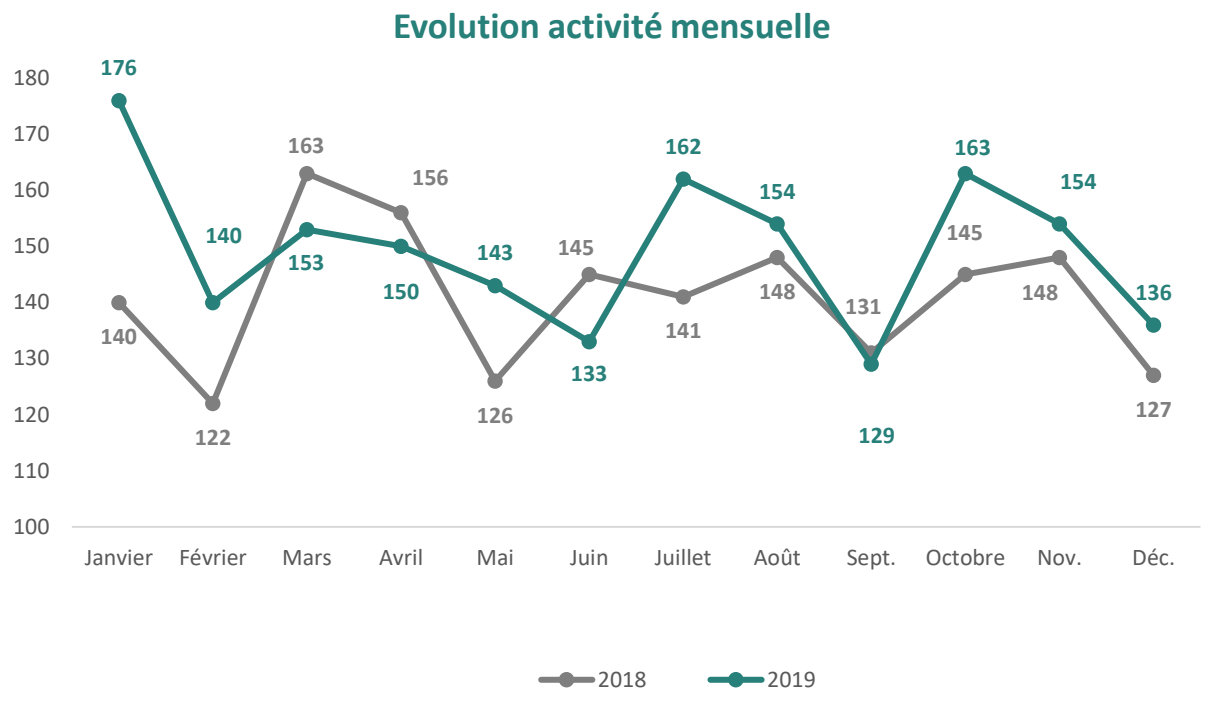
Nous avons analysé l'évolution de la mortalité sur le bassin de population situé dans un cercle de 20 kilomètres de rayon autour du crématorium. Sur la base des décès enregistrés auprès de l'état-civil et publiés par l'INSEE, recensant l'intégralité des défunts dont le décès a été déclaré auprès des communes visées ci-dessus, le contrôle de gestion de Funecap Groupe nous a communiqué les statistiques suivantes :

Evolution de la mortalité sur le bassin de population du crématorium (distance : 20 kilomètres)					
Année	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Nombre de décès enregistrés à l'état-civil	2 770	2 822	2 816	2 862	2 883
Taux croissance	*n.d.*	*1,9%*	*-0,2%*	*1,6%*	*0,7%*

La croissance de 5,9% des volumes en 2019 est ainsi sensiblement supérieure à la hausse du nombre de décès sur le secteur servi par le crématorium, qui se limite à +0.7%. Cette croissance plus rapide des volumes au sein du crématorium s'explique (i) par la croissance naturelle du taux de crémation à l'échelle régionale (les statistiques 2019 publiées courant 2020 permettront de valider cette hypothèse) mais aussi et surtout (ii) **par l'attrait des opérateurs funéraires pour notre crématorium qui a été capable de développer sa part de marché sur son territoire.**

La gestion du crématorium selon le modèle La Société des Crématoriums de France (cérémonies personnalisées, prestation « clé en main » permettant de prendre le relais des opérateurs funéraires et d'élever le niveau de qualité dans la prise en charge des familles endeuillées) est en effet régulièrement mise en avant lors des échanges entre notre équipe et les opérateurs funéraires.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Evolution de l'activité mensuelle (nombre de crémations estampillées)												
Mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Octobre**	**Nov.**	**Déc.**
2018	140	122	163	156	126	145	141	148	131	145	148	127
2019	176	140	153	150	143	133	162	154	129	163	154	136
Var. 2019 vs. 2018	*25,7%*	*14,8%*	*-6,1%*	*-3,8%*	*13,5%*	*-8,3%*	*14,9%*	*4,1%*	*-1,5%*	*12,4%*	*4,1%*	*7,1%*

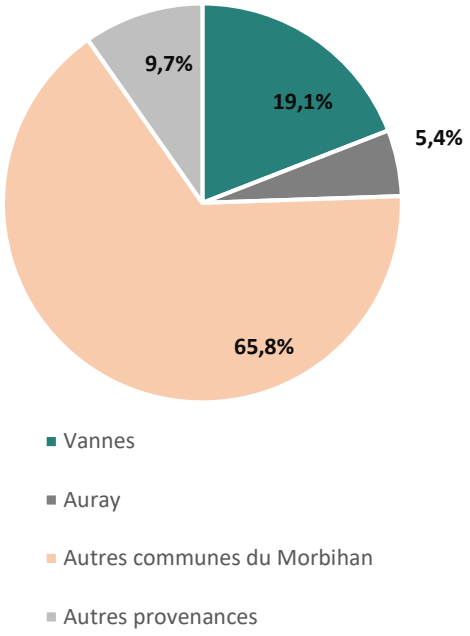
Le crématorium réalise en moyenne 149 crémations par mois, contre 141 en 2018. L'activité est légèrement supérieure à 2018 avec des variations similaires durant l'année, le crématorium ayant cependant connu une activité plus soutenue sur le deuxième semestre 2019, comme visible sur le graphique ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

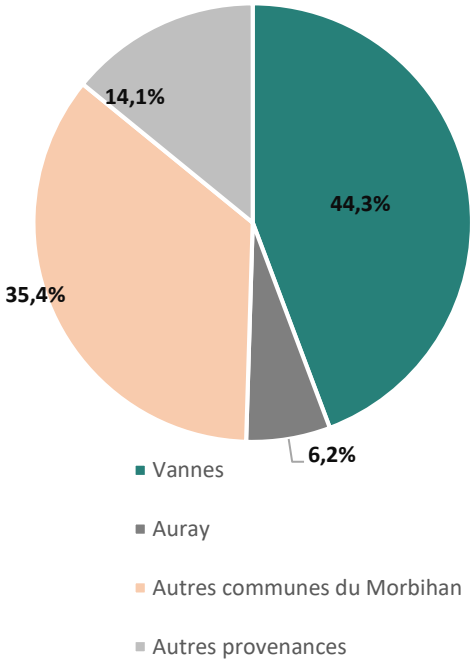
Provenance des crémations

Le crématorium parvient à attirer davantage encore les familles du Morbihan (90.3% au lieu de 89.2% en 2018, +1 point). Vannes est davantage représentée dans le graphique relatif aux lieux de décès compte tenu de la présence du centre hospitalier Bretagne-Atlantique.

Provenance des crémations en 2019
Selon le lieu de résidence des défunts



Provenance des crémations en 2019
Selon le lieu de décès des défunts



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

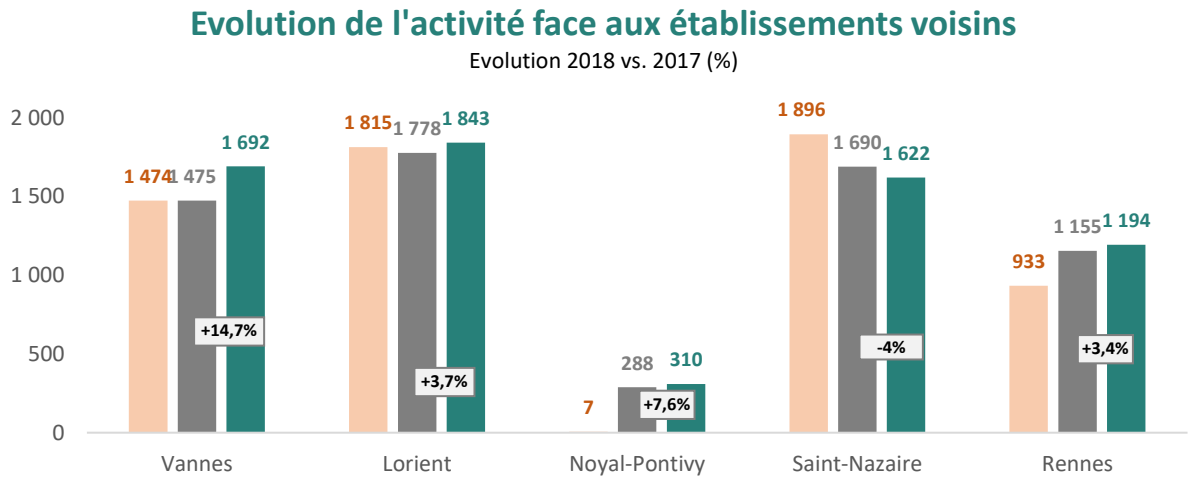
2.4.2. Volumes des prestations réalisées par le parc mémorial

Nombre de prestations du parc mémorial	2019	2018
Arbre, réservation et entretien pendant 10 ans	**1**	1
Arbre, réservation et entretien pendant 20 ans	**0**	1
Arbre, réservation et entretien pendant 30 ans	**1**	1
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 10 ans	**4**	5
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 20 ans	**1**	3
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 30 ans	**1**	1
Dispersion des cendres	**60**	72
Dispersion des cendres et accompagnement famille	**47**	56
Gravure par lettre	**112**	341
Inhumation des cendres	**2**	0
Ouverture - fermeture de case	**5**	8
Plaque de bronze	**35**	29
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 10 ans	**8**	6
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 20 ans	**2**	3
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 10 ans	**25**	17
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 20 ans	**0**	2
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 30 ans	**1**	1

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2.5. Evolution de l'activité face aux établissements voisins

L'évolution de l'activité face aux établissements voisins sur la période 2016-2018 est présentée ci-dessous. Précisons que la Société des Crématoriums de France est également gestionnaire du crématorium de Rennes Métropole. Les données de l'activité des autres établissements voisins ne seront connues qu'au dernier trimestre 2020 (source : Fédération Française de Crémation).



Fait marquant de l'exercice 2019 : au cours de l'exercice 2019, **la ville d'Allaire** (56), située à proximité de Redon (à 1h en voiture du crématorium de Vern-sur-Seiche), **a lancé un appel d'offres relatif au financement, à la construction et à l'exploitation d'un crématorium situé sur sa commune**. Les travaux débuteront en 2021 et l'activité devrait se situer autour de 600 crémations à la mise en service en 2022. Une partie de cette activité prévisionnelle impactera négativement celle de notre crématorium à partir de l'exercice 2022. **Nous avons estimé que le crématorium de Vannes perdra environ 300 crémations par an dès l'ouverture de l'établissement d'Allaire, soit entre 15% et 20% de son activité actuelle**.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

2.6. Moyens humains

2.6.1. Salariés

L'équipe est actuellement constituée de 5 salariés, étant précisé que Madame Elise PETER est en congé maternité depuis l'année 2018 et a été remplacée par du personnel intérimaire. Cette organisation permet d'assurer sans difficulté le maintien de l'activité.

Nom	Fonction	Date d'entrée dans la société	Date de sortie de la société
Michel DEGARDIN	Directeur d'établissement	01/11/1999	n.a.
Jérémy CONNOUE	Adjoint du directeur	02/09/2002	n.a.
Jérémy LAIGNIER	Assistant funéraire	05/11/2012	n.a.
Elise PETER	Agent de crématorium-Paysagiste	14/12/2015	n.a.
Samuel MELSENS	Assistant funéraire	01/02/2018	n.a.
Hugo GUEGUEN	Assistant funéraire	05/11/2018	n.a.

2.6.2. Qualifications

Michel DEGARDIN est titulaire du diplôme d'assistant funéraire (Niveau 4) et de responsable d'agence (niveau 6).
Jérémy CONNOUE, Jérémy LAIGNIER, Samuel MELSENS et Hugo GUEGUEN sont titulaires du diplôme d'assistant funéraire (niveau 4).

2.6.3. Formations

Le service RH du siège de La Société des Crématoriums de France, soutenu par le service RH de Funecap Groupe, a organisé cette année une session de formation incendie pour l'intégralité des salariés du crématorium (le 2 décembre 2019).

Tous les salariés de La Société des Crématoriums de France bénéficient généralement d'une ou plusieurs formations par an leur permettant (i) de développer leurs compétences et (ii) de se maintenir au niveau des exigences réglementaires, notamment en termes de sécurité, compte tenu de la sensibilité de cet établissement.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3. Les conditions d'exécution du service

3.1. Relations avec les usagers

En tant que gestionnaire de crématorium, nos interlocuteurs sont multiples :

- Au premier rang d'entre eux figurent **les opérateurs funéraires** qui nous contactent dans le but de réserver un horaire de crémation pour la famille en deuil qu'ils accompagnent dans l'organisation des obsèques. Cette **prise de contact a lieu quelques jours avant les obsèques** et vise dans un premier temps à réserver un temps pour la réalisation de la crémation et, le cas échéant, l'accueil des familles au sein de notre établissement dans le cadre d'une cérémonie (prestation très demandée au sein de notre crématorium avec plus de 90% de cérémonies) ;

- Nous entrons ensuite directement en relation avec **les familles** : préalablement à l'accueil au sein du crématorium, **la spécificité de La Société des Crématoriums de France est en effet de proposer aux familles un accompagnement personnalisé**. Nous contactons les familles quelques jours avant le jour de la crémation afin de recueillir leurs souhaits pour **l'organisation du moment de recueillement et notamment les textes, musiques, photos ou vidéos qu'elle souhaite voir diffuser pendant la cérémonie ;**

- Contrairement à ce que pratiquent de nombreux acteurs sur le territoire national, et c'est ici la principale spécificité du fonctionnement de *La Société des Crématoriums de France,* le personnel du crématorium assure lui-même les cérémonies. **Notre personnel est ainsi polyvalent et en mesure d'assurer chacune des tâches nécessaires au fonctionnement du crématorium**, allant de la réalisation de l'acte technique de crémation à l'accueil des familles et l'animation des cérémonies personnalisées ;

- **Cette organisation des cérémonies en interne permet d'assurer aux familles tout le professionnalisme de rigueur dans un moment si particulier et chargé en émotion** : là ou certains délégataires (opérateurs indépendants ou groupes de services funéraires) n'assurent pas eux-mêmes les cérémonies et laissent aux opérateurs funéraires le soin de gérer non seulement l'animation des cérémonies mais également leur organisation technique (ordinateurs, câbles, etc.), ne leur permettant pas de maîtriser de façon homogène le niveau de cette prestation délivrée au sein de l'établissement dont ils ont la charge, **l'organisation mise en place par La Société des Crématoriums de France permet au contraire d'accueillir les familles avec un standard de qualité élevé et constant**, à la hauteur des attentes fortes des familles en ces circonstances (comme en témoignent les indicateurs de satisfaction client que vous trouverez au paragraphe suivant).

Les principales relations avec nos usagers au cours de l'année 2019 furent les suivants :

- Le comité éthique s'est tenu le 29 mai 2019 afin d'établir le bilan de l'activité de l'établissement ;

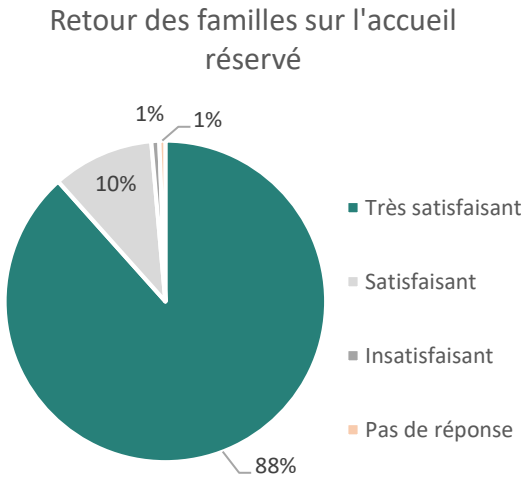
- La journée du Souvenir, organisée le 1er novembre 2019. Une annonce est parue dans la presse afin d'informer les usagers et riverains de l'organisation de la journée du

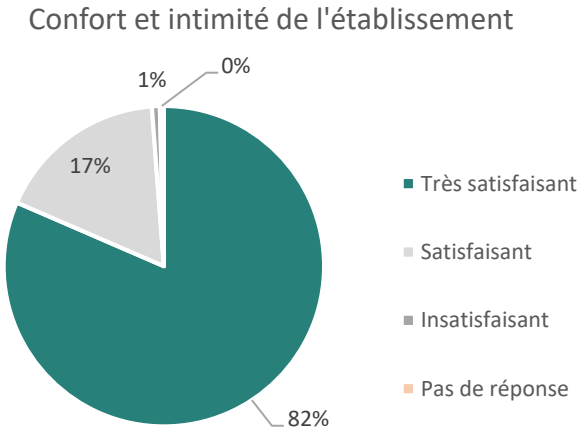
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

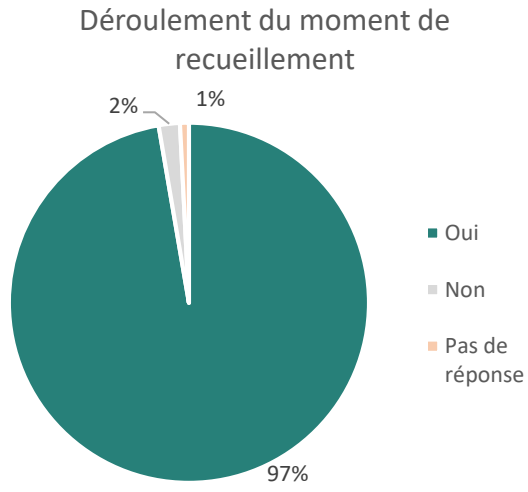
Souvenir. L'établissement a accueilli une vingtaine de personnes en matinée et une quarantaine en après-midi. La journée a été ponctuée par des performances du harpiste celtique, Tristan LE GOVIC. L'après-midi, une visite du crématorium a été organisée.

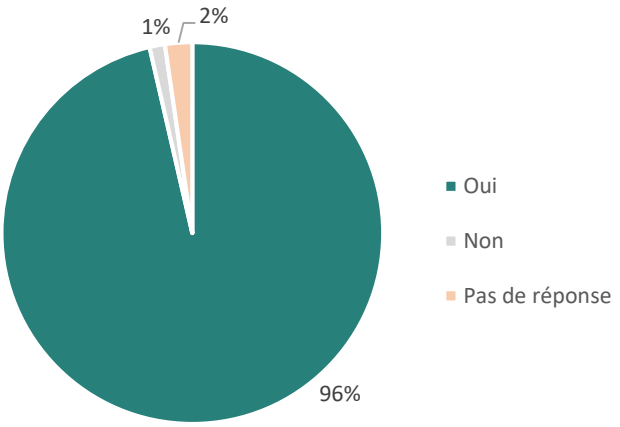
3.1.1. Mesure de la qualité du service rendu

Depuis le 1er janvier 2017, le personnel remet un questionnaire qualité aux familles ayant accompagné le défunt au crématorium pour un moment de recueillement afin d'avoir leur ressenti sur les prestations mises en œuvre et dans un souci permanent d'amélioration des prestations que nous proposons.
Vous trouverez ci-dessous les résultats synthétisés pour l'année. L'analyse des questionnaires montre un **très haut niveau de satisfaction (environ 96%)**, encore en progression par rapport à 2018 sur les items « accueil réservé » (+3 points) et « confort de l'établissement » (+4 points).









Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Ces enquêtes sont remises sous forme d'un questionnaire papier après le moment de recueillement ou lors de la remise de l'urne. Le taux de retour s'élève à 30 % (soit 480 questionnaires). Nous considérons qu'il s'agit d'un **taux de retour très satisfaisant** compte tenu de la nature sensible de notre activité et de la moyenne constatée sur nos établissements.

Il est prévu au cours de l'année 2020 l'évolution vers un **nouveau système de questionnaire par SMS** (via le prestataire Avis Vérifiés, qu'un grand nombre d'établissements accueillant du public utilise et dont Funecap Groupe a déjà l'expérience). Nous considérons que ce nouveau questionnaire sera en mesure de nous apporter des retours plus rapides que les questionnaires clients utilisés actuellement, et qu'un nombre plus important de familles sera susceptible de l'utiliser, permettant de profiter de retours encore plus précis et de **gagner encore en qualité de service auprès des familles**.

➲ La certification de services :

Depuis 2010, *La Société des Crématoriums de France* s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de services sous le contrôle de la société Bureau Véritas Certification.

En 2018, le périmètre de certification s'étendait à 13 des établissements qui lui ont été confiés.

Gérer un crématorium en France : Un métier de service public à part entière

Caractéristiques certifiées :

- L'information sur nos métiers et nos prestations est complète et facilement accessible.
- Chaque famille et chaque professionnel bénéficie d'un accueil personnalisé et professionnel
- Nous exerçons nos missions dans le respect total de l'éthique et des défunts
- Le moment de recueillement est un moment de sérénité personnalisé en fonction des attentes des familles
- Nous assurons l'intégrité du service public
- Nous assurons la satisfaction des familles

VeriSelect
CERTIFICATION DE SERVICES

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

En 2020, La Société des Crématoriums de France a décidé de faire évoluer son référentiel pour obtenir la certification ISO 9001, une norme qualité reconnue au niveau national et international. Nous visons la certification de l'ensemble des établissements de notre société en 2021.

3.1.2. Réclamations, litiges et contentieux

3 réclamations nous ont été adressées en 2019 sur 1.793 crémations, soit un taux de retour très faible de 0,15% (**99.85% des cérémonies n'ayant donc donné lieu à aucune réclamation des familles**) :

- Une réclamation concernait la qualité de la cérémonie, et plus particulièrement un problème informatique en ayant affecté le déroulement normal ;
- Nous avons reçu une réclamation en janvier 2019 relative aux volontés du défunt ;
- Une réclamation en juin 2019 concernait la prestation du maître de cérémonie.

Pour chacune de ces réclamations, le Directeur de l'établissement a immédiatement pris contact avec la famille et a ensuite rédigé un courrier à destination de cette dernière afin de présenter à nouveau les excuses de l'équipe et de réaffirmer notre volonté de les accompagner de la meilleure manière possible. Ces 3 réclamations se sont conclues par un échange avec les familles qui ont apprécié la réaction de l'équipe du crématorium.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.2. Tarifs pratiqués par notre établissement

3.2.1. Les clauses de révisions

La formule de révision des tarifs (définie au contrat de délégation de service public en son annexe 5) **qui permet prendre en compte la hausse mécanique des charges d'exploitation du crématorium due aux évolutions de marché** est la suivante :

$P/P_0 = 0.15 + 0.85 [(0.75 S/S_0) + (0.10 EG/ EG_0) + (0.15 FSD1/ FSD1_0)]$

Po = Tarif en vigueur au jour de la signature du contrat de délégation de service public puis tarif à réviser

P = Tarif Révisé

S = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de *l'indice trimestriel du salaire mensuel brut de base*, base 100 en 1998

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice *Electricité, gaz et Chaleur*, base 100 en 2000

FSD1 = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice *Frais et Services divers 1*, base 100 en juillet 2004

S_0, EG_0 et $FSD1_0$ sont les dernières valeurs connues de ces indices au jour de la signature du contrat.

Les indices "N" sont le résultat, pour chacun des indices, de la moyenne arithmétique des douze valeurs mensuelles ou quatre valeurs trimestrielles sur la période de Septembre N-2 à Août N-1.

Conformément au contrat de délégation de service public, les tarifs du crématorium ont donc été augmentés de 1,54% à compter du 1er janvier 2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.2.2. Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➢ **Liste des tarifs T.T.C. du crématorium**

Tarifs du crématorium	1er janvier 2018	1er janvier 2019
Crémation adulte	601	610
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit
Accueil – personnel de portage	Inclus	Inclus
Remise de l'urne	Inclus	Inclus
Dépôt provisoire de l'urne, forfait mensuel au-delà du 1er	88	89
Supplément pour le samedi après-midi	176	179
Crémation pièces anatomiques	197	200
Crémation restes mortels de moins de 5 ans	601	610
Crémation restes mortels de plus de 5 ans	439	446
Crémation relève collective de sépultures hors pulvérisation	769	781
Location salle avec recueillement personnalisé	147	149
Location du salon des retrouvailles	110	112

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

➢ **Liste des tarifs T.T.C. du parc mémorial**

Tarifs du Parc mémorial	1er janvier 2018	1er janvier 2019
Rosier individuel (1 enfouissement)		
Plantation, entretien pendant 10 ans	694	683
Plantation, entretien pendant 20 ans	1 198	1 180
Plantation, entretien pendant 30 ans	1 634	1 609
Rosier arbustif (2 enfouissements)		
Plantation, entretien pendant 10 ans	1 420	1 398
Plantation, entretien pendant 20 ans	2 603	2 564
Plantation, entretien pendant 30 ans	3 902	3 843
Arbre familial (7 enfouissements)		
Plantation, entretien pendant 10 ans	2 284	2 249
Plantation, entretien pendant 20 ans	3 961	3 901
Plantation, entretien pendant 30 ans	5 740	5 653
Enfouissement des cendres (rosiers / arbres)	119	117
Plaque de bronze (rosiers/arbres)	167	164
La plaque de granit noir pendant 10 ans	528	520
Caveau à urnes familial et rosier (4 urnes, plaque de granit)		
Pour une durée de 10 ans	1 473	1 451
Pour une durée de 20 ans	2 720	2 679
Pour une durée de 30 ans	3 824	3 766
Ouverture/fermeture du caveau	110	108
Gravure par lettre	12	12
Enfouissement des cendres		
Avec remise d'un certificat	119	117
En présence de la famille	156	154

3.2.3. Gratuité pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes

Il n'y a pas eu de crémation de personnes dépourvues de ressources suffisantes au Crématorium du pays de Vannes en 2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.3. Principe de continuité d'exploitation

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité du Crématorium du Pays de Vannes, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums voisins. Aucun arrêt de ce type n'a eu lieu en 2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.4. Principe de neutralité

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, **nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale de tous les usagers sans discrimination possible**, entreprises de Pompes Funèbres et familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, de façon parfaitement transparente.

En ce qui concerne les moments de recueillements, une latitude complète est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour choisir l'horaire de réservation d'une des salles de recueillement qui sont mises à disposition par notre personnel pour toutes les confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, des entreprises et des familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.5. Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

3.6.1. Biens de retour / biens de reprise et biens propres

Les *biens de retour* sont les biens meubles et immeubles (terrains d'assiette des ouvrages compris), affectés à l'exploitation du service public et indispensables à celle-ci, qui reviennent à la collectivité concédante au terme du contrat.

Les *biens de reprise* sont les biens acquis par le délégataire, qui sans être indispensables au service public, sont utiles à son exploitation et qui peuvent être transférés à la personne publique qui jouit sur eux d'un droit de reprise. Ils sont transférés en contrepartie du paiement de la valeur (valeur vénale ou valeur nette comptable généralement) si elle actionne ce droit. Dans le cas contraire, ils restent propriétés du concessionnaire.

Un inventaire a été établi le 31 décembre 2019 par le délégataire et a été annexé à ce rapport.

3.6.2. Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc.) contractés pour le Crématorium et le Parc mémorial du Pays de Vannes est détaillée ci-dessous :

- Contrats de travail avec :
  - Michel DEGARDIN, Directeur du crématorium.
  - Jérémy CONNOUE, Adjoint au Directeur.
  - Jérémy LAIGNIER, Assistant funéraire
  - Elise PETER, Agent de crématorium-paysagiste
  - Samuel MELSENS, Assistant funéraire
  - Hugo GUEGUEN, Assistant funéraire

- Contrat de location pour trois fontaines à eau avec la société ELIS
- Contrat d'abonnement avec la société ELIS pour la mise en place et le renouvellement des distributeurs de papier toilettes et bobines essuie-mains dans l'établissement et l'entretien des tapis
- Assurance multirisques professionnelle auprès de MMA Pro par l'intermédiaire du Cabinet Condorcet, pour la responsabilité civile et dommages aux biens
- Assurance du véhicule de fonction avec la société MMA Pro par l'intermédiaire du Cabinet Condorcet
- Contrat de maintenance préventive pour les appareils de crémation avec la société Facultatieve Technologies
- Contrat de maintenance préventive et corrective pour les portails et portes sectionnelles avec la société ASSA ABLOY (anciennement Crawford)
- Contrat de télésurveillance avec Nextecur (CTCAM)
- Abonnement avec la SAUR pour l'alimentation en eau potable
- Abonnement EDF pour la fourniture d'électricité
- Abonnement Gasnatural pour la fourniture de gaz depuis le 1er octobre 2016
- Abonnement Orange pour ligne support ADSL et alarme
- Abonnement SFR pour 5 téléphones portables et 2 téléphones fixes
- Contrat avec la société MQB pour l'entretien, la maintenance et les dépannages des installations de chauffage et climatisation

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Contrat avec Eurofeu relatif au contrôle des extincteurs.
- Contrat avec la société SIPROPRE pour l'entretien régulier de l'établissement
- Convention avec la société PROSERVE DASRI pour l'élimination des pièces anatomiques avec divers centres hospitaliers (clinique Océane de Vannes, Hôpital Chubert de Vannes, Clinique Mutualiste de Lorient, Hôpital de Redon et Centre CHBS
- Contrat avec la société Ropert Paysages pour l'entretien des pelouses
- Contrat avec le pressing 5àsec pour le nettoyage des vêtements professionnels de l'équipe

- Nouveau contrat de maintenance (préventif et curatif) pour l'appareil de crémation et l'équipement de filtration signé à partir du 1er janvier 2020 avec la société Prodestis
- Convention avec EMTA (filiale de Veolia) pour le transport et le traitement des réactifs usagés issus du système de filtration des fumées de crémation. Ce contrat, mis en place à l'aide du service de Prévention et de Gestion des Risques de Funecap Groupe, s'est poursuivi cette année et nous permet d'aller bien plus loin que la réglementation en vigueur et d'anticiper sur ses évolutions en assurant une traçabilité complète des réactifs issus de la crémation et de leur élimination dans le strict respect des normes environnementales.

3.6.3. Contrats avec Orthometals

Il existe des résidus métalliques produits par la crémation qui proviennent essentiellement du cercueil et des prothèses et sont principalement constitués d'acier, de chrome, de cobalt, de titane et parfois d'or en quantités infimes. Ces métaux sont légalement considérés comme des résidus ne faisant pas partie intégrante des cendres du défunt et doivent être obligatoirement recyclés et éliminés.

Comme pour l'ensemble des établissements gérés par notre groupe, la collecte, le recyclage et la valorisation de ces résidus métalliques s'effectuent dans le cadre d'un partenariat global entre Funecap Groupe et la société Orthometals – société qui suit les règles les plus strictes de traçabilité et de respect des normes environnementales dans le cadre d'une certification ISO 9001 & 14001.

Dans le respect de l'éthique qui est la nôtre, l'intégralité des fonds collectés (~10€ par crémation) est reversée à la Fondation Funecap, sous l'égide de la Fondation de France. Dans ce cadre très stricte, cette fondation ne peut participer qu'à des actions en faveur d'œuvres caritatives ou d'intérêt général et d'associations à but non lucratif.

Ainsi en 2019, la fondation a soutenu les actions de plusieurs partenaires associatifs afin de leur donner les moyens d'agir concrètement notamment dans le secteur de l'enfance en difficulté ou du développement d'actions sociales locales. Au premier rang de ces associations, se trouve l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque qui permet de sauver des enfants qui, sans les opérations cardiaques financés par elle, seraient condamnés à terme. Ainsi notre action a permis de sauver 10 enfants en 2019 et près d'une centaine depuis 10 ans.

MECENAT CHIRURGIE CARDIAQUE
enfants du monde

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3.7. Maintenance

En vertu de l'article 15 du contrat de DSP, le délégataire est responsable du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages et équipements durant toute la durée du contrat
Dans les faits, plus d'une vingtaine d'opérations de maintenance ont eu lieu en 2019 afin de conserver en très bon état l'appareil de crémation et de filtration.

L'ensemble des dépenses correspondantes s'élève à 23.906 € en 2019. Par ailleurs, 18.490 € ont été dépensés en 2019 au titre de l'entretien du parc cinéraire.

- **Janvier 2019 :**
  - Réparation fuite d'air sur FT3 n°2 (2017)
  - Changement des roues de translation pour la table d'introduction
- **Février 2019**
  - Maintenance sur FT3 n°2 (2017)
  - Maintenance sur Pulvérisateur High Speed
- **Mars 2019**
  - Vérification du Joint de la porte d'introduction, vérification table d'introduction et filtration
  - Vérification des FT3 n°1 (2007), FT3 n°2 (2017) et la filtration
- **Avril 2019**
  - Modification sur le joint de la porte d'introduction et remplacement du joint d'étanchéité de la porte de décendrage, réparation de micro-fuite de gaz au niveau du brûleur de combustion FT3 n°1 (2007)
- **Mai 2019**
  - Pose de roulement pour porte de décendrage FT3 n°1 (2007)
- **Aout 2019**
  - Vérification et réglage FT3 n°2 (2017)
  - Maintenance Pulvérisateur High Speed, réglages sur FT3 n°2 (2017)
  - Maintenance FT3 n°1 (2007)
  - Changement Tube o2 sur FT3 n°1 (2007)
- **Septembre 2019**
  - Remplacement du Joint port fût usager filtration
  - Remplacement du capteur de dépression FT3 n°2 (2017)
- **Octobre 2019**
  - Réfection des allées dans le parc en béton désactivé
  - Création de panneaux de circulation dans le parc
  - Pose de barrières à la sortie du condouloir pour éviter le stationnement sur la pelouse du parc
- **Novembre 2019**
  - Maintenance FT3 n°2 (2017) les 4 et 5 novembre
  - Maintenance pulvérisateur et filtration le 26 novembre
- **Décembre 2019**
  - Mise en place d'une prise électrique pour le branchement d'une fontaine à eau branchée sur le réseau dans le SAS d'accueil des entreprises de pompes funèbres.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Maintenance de la porte sectionnelle
- Pose d’un traitement anti-mousse sur la toiture

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4. Les comptes

4.1. Compte de résultat de l'établissement

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable est appliqué par les entreprises depuis les exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions, sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles s'appuie sur la méthode « par composants » : chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre dans la limite de la durée de la DSP ;
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

4.1.1. Details des recettes de l'année 2019

Chiffre d'affaires de l'exercice (en € HT)	2018	2019	Var 2019/2018 (€)	Var 2019/2018 (€)
Crémation adulte	826 375	895 175	68 800	8,3%
Crémation d'exhumation moins de 5 ans	2 003	1 525	(478)	(23,9%)
Crémation d'exhumation plus de 5 ans	9 146	7 062	(2 084)	(22,8%)
Crémation enfant de moins d'un an	0	0	0	n.a.
Crémation pièces anatomiques - petit conteneur	164	4 167	4 003	2438,0%
Arbre, réservation et entretien pendant 10 ans	1 874	1 903	29	1,6%
Arbre, réservation et entretien pendant 20 ans	3 251	0	(3 251)	(100,0%)
Arbre, réservation et entretien pendant 30 ans	4 711	4 783	73	1,5%
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 10 ans	6 046	4 910	(1 136)	(18,8%)
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 20 ans	6 698	2 267	(4 431)	(66,2%)
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 30 ans	3 138	3 187	48	1,5%
Dispersion des cendres	7 020	5 950	(1 070)	(15,2%)
Dispersion des cendres et accompagnement famille	7 187	6 112	(1 075)	(15,0%)
Gravure par lettre	3 410	1 120	(2 290)	(67,2%)
Inhumation des cendres		198	198	n.a.
Ouverture - fermeture de case	720	458	(262)	(36,3%)
Plaque de bronze	3 963	4 871	907	22,9%
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 10 ans	6 990	9 467	2 477	35,4%
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 20 ans	6 410	4 338	(2 072)	(32,3%)
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 10 ans	9 676	14 458	4 783	49,4%
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 20 ans	1 967	0	(1 967)	(100,0%)
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 30 ans	1 341	1 362	21	1,6%
Location salle recueillement dans le cadre d'une crémation	183 262	198 543	15 281	8,3%
Location salle recueillement dans le cadre d'une inhumation	123	373	250	204,1%
Location salon des retrouvailles jusqu'à 1 heure	458	4 107	3 648	796,0%
Accueil et prise en charge	0	0	0	n.a.
Remise commerciale	-123	-2	121	(98,6%)
Chiffre d'affaires total	**1 095 809**	**1 176 333**	**80 523**	**7,3%**

En 2019, le crématorium a réalisé **1.793 crémations estampillées, soit une progression de 6.2% de l'activité** par rapport à l'exercice 2018. L'évolution du chiffre d'affaires total (+7.3%) s'explique donc (i) principalement par l'effet des **volumes de crémations supplémentaires - +5.9%**, (ii) de **l'effet, plus marginal, de la formule d'indexation** des tarifs appliquée au 1er janvier 2019 (+1,54%, voir §3.2.1) et enfin (iii) de la **facturation de davantage de cérémonies en lien avec l'augmentation de** l'activité (comme précisé plus haut, 88% des crémations sont accompagnées de cérémonies personnalisées réalisées au sein du crématorium par le personnel, +1 point vs. 2018).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Nous avons réalisé 10 crémations d'enfants de moins de 12 ans, qui ne sont pas visibles dans le tableau ci-dessus en raison de **notre choix de proposer la gratuité des prestations** de ce type, qui ne génèrent donc aucun chiffre d'affaires.

4.1.2. Compte de résultat complet

Compte de résultat (en €)	2018	2019	Var 2019/18 (€)	Var 2019/18 (%)
Produit d'exploitation	**1 067 626**	**1 158 742**	**91 116**	**9%**
Achats (y compris variation de stocks)	**(84 956)**	**(84 389)**	**566**	**(1)%**
Achats d'articles funéraires	(9 061)	(12 466)	(3 405)	38%
Eau	(240)	(387)	(147)	61%
Gaz	(42 189)	(39 336)	2 853	(7)%
Electricité	(20 577)	(18 828)	1 749	(9)%
Réactifs de l'unité de filtration	(4 813)	(2 487)	2 326	(48)%
Fournitures administratives et équipements	(8 076)	(10 886)	(2 810)	35%
Services extérieurs	**(73 811)**	**(97 367)**	**(23 556)**	**32%**
Entretien et réparations sur biens immobiliers	(33 773)	(25 139)	8 634	(26)%
Entretien et maintenance sur biens mobiliers	(1 925)	(6 544)	(4 618)	240%
Maintenance et contrôle des équipements de crémation et filtration	(15 149)	(28 436)	(13 287)	88%
Communication et télécommunications	(5 928)	(6 163)	(235)	4%
Autres dépenses (assurance, télésurveillance, etc.)	(17 035)	(31 085)	(14 049)	82%
Autres services extérieurs	**(193 599)**	**(194 307)**	**(708)**	**0%**
Impôts et taxes	**(22 546)**	**(15 204)**	**7 341**	**(33)%**
Charges de personnel	**(216 360)**	**(273 204)**	**(56 844)**	**26%**
Dotations aux amortissements	**(160 476)**	**(151 940)**	**8 536**	**(5)%**
Résultat d'Exploitation	**315 878**	**342 330**	**26452**	**8%**
Résultat financier	**24**	**(54)**	**(78)**	**(326)%**
Resultat exceptionnel	**(23)**	**447**	**470**	**(2028)%**
Résultat avant impot	**315 879**	**342 723**	**26 844**	**8,5%**
Impôts sur les bénéfices	**(86 399)**	**(95 963)**	**(9 564)**	**11,1%**
Résultat net	**229 480**	**246 761**	**17 281**	**7,5%**

ACHATS

Le gaz et l'électricité représentent les principaux postes de dépenses dans cette section :

- **Le gaz** est lié à la consommation des appareils de crémation. Ce poste de dépenses a été réduit de 7% au cours de l'année 2019 grâce (i) **aux négociations des équipes Achats de Funecap Groupe**, qui ont réussi à obtenir une baisse du prix de l'approvisionnement en gaz en septembre 2019 et (ii) à l'activité plus élevée. Il est plus économique, en effet, de solliciter intensément un appareil de manière continue (compte tenu de l'inertie permettant de maintenir la température à haut niveau tout au long de la journée sur un appareil pleinement sollicité) plutôt qu'alterner des périodes de forte puis faible activité qui présentent l'inconvénient de nécessiter de l'alimentation supplémentaire en gaz afin de maintenir la température à son niveau requis. L'activité

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

plus intense en 2019 a donc paradoxalement permis de consommer moins de gaz qu'en 2018.

- **L'électricité inclut à la fois l'énergie nécessaire pour alimenter le bâtiment (éclairage, etc.) et le fonctionnement du système de filtration** et des appareils de crémation. Dans le même schéma que pour la consommation de gaz, il a été signé avec Engie un contrat cadre pour l'ensemble de nos crématoriums pour l'approvisionnement en énergie.

- Les autres postes d'achat ont été contenus, malgré l'augmentation plus prononcée du chiffre d'affaires réalisé, signe de la capacité de SCF de la bonne gestion de ces coûts dans un contexte de croissance de l'activité.

SERVICES EXTERIEURS

- Les coûts d'entretiens du bâtiment – hors appareils de crémation et de filtration - ont diminué en 2019. Ceux-ci s'expliquent par un ensemble de petit travaux non récurrents effectués en 2018. Les dépenses 2019 correspondent essentiellement à l'entretien des espaces verts et au nettoyage des locaux ;

- Les coûts d'entretien et de maintenance des appareils de crémation et filtration ont fortement augmenté en 2019. Cette hausse s'explique par la fin de la garantie des fours et de la ligne de filtration par le constructeur Facultatieve Technologie et à la hausse des coûts de maintenances imputables à l'ajout de la ligne de filtration depuis 2018. **La décision, début 2020, de signer un contrat de maintenance avec Prodestis va nous permettre de gagner en qualité et en réactivité d'intervention sur nos crématoriums.**

- Les autres charges concernent principalement les assurances, les honoraires, la maintenance des outils informatiques, la télésurveillance du site et les frais de pressing des vêtements de travail et du matériel de protection du personnel du crématorium.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS, IMPÔTS ET TAXES

Pas de variation matérielle en 2019.

Les autres services extérieurs comprennent les coûts de personnel extérieur et les frais de structure et de siège qui correspondent aux charges d'accompagnement et de gestion de la Direction de La Société des Crématoriums de France et de l'utilisation des fonctions support et expertises de Funecap Groupe, telles que décrites tout au long de ce rapport et indispensables à la gestion du crématorium. Elles concernent :

- L'**assistance informatique** (téléphonie, logiciel de gestion, etc.) afin de prévenir toute interruption du service public ;
- L'assistance **comptable, financière, fiscale** ;
- L'administration du personnel et l'organisation de sa formation (paie, etc.) ;
- Les **nombreuses interventions du service PGR de Funecap Groupe (Prévention et Gestion des Risques)**, s'agissant du suivi au quotidien des nombreuses évolutions réglementaires toujours plus contraignantes compte tenu de la sensibilité particulière d'un crématorium ;
- La **production du rapport du délégataire** ainsi que la communication au délégant, sur simple demande, de tout élément demandé relatif à l'activité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

CHARGES DE PERSONNEL

Elles correspondent aux salaires et aux charges sociales :

- De **l'équipe du crématorium** qui assure l'accueil des familles, les cérémonies de recueillement, l'accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles, la tenue des registres de crémation, les contrôles administratifs, les crémations et l'entretien courant des installations ;

- Du **responsable du crématorium**, pour la gestion globale de l'activité et les relations avec le délégant, les opérateurs funéraires et les familles et la coordination avec le Siège de *La Société des Crématoriums de France* ;

- Les **frais de formations du personnel** (voir le paragraphe 1.2.3 décrivant les actions de développement des compétences des salariés mises en place par Funecap Groupe au cours de cet exercice).

AUTRES ELEMENTS

Le détail des dotations aux amortissements est présenté en Annexe 2.

Le résultat financier comprend les charges et produits financières des intérêts sur comptes courants.

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits exceptionnels dont la reprise de provisions sur les amortissements dérogatoires.

La hausse du chiffre d'affaires ainsi que la bonne gestion des coûts du crématorium nous permettent donc de dégager un bénéfice net en 2019 de 247k€, en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires. Comme précisé au §2.5, l'ouverture d'ici 2022 du crématorium d'Allaire va cependant peser significativement sur l'activité du crématorium de Vannes. Le siège de SCF, en collaboration avec l'équipe du crématorium, mettra en place toutes les mesures nécessaires afin de fidéliser les opérateurs existants, très satisfaits de la qualité du service qui leur est offert. Il est cependant à craindre une baisse d'activité d'environ 300 crémations par an, soit 15% à 20% de l'activité actuelle.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

4.2.1. Etat de variation de patrimoine

Le détail des acquisitions et des amortissements vous est joint en Annexe 2.

En 2019, les travaux d'installation pour le deuxième appareil de crémation ont été finalisés et immobilisés.

Le remplacement de la chaudière de la ligne de filtration qui a eu lieu fin 2018 conformément au contrat de DSP pour un montant de 98.769 € a été immobilisé en 2019.

4.2.2. Tableau des immobilisations et amortissements

Libellé	Date acquisition	Durée	Px Achat HT	Amortis. Antérieur	Dotation exercice	Amortis. cummulé	V.N.C.
VANNES - ACCUEIL - LICENCE OPEN OFFICE STANDARD	18/03/2013	1	348	348	-	348	-
VANNES - BUREAU - LICENCE OPENOFFICE STANDARD	18/03/2013	1	348	348	-	348	-
VANNES - VIDEO - LICENCE OPEN WINDOWS CLIENT PRO	18/03/2013	1	127	127	-	127	-
VANNES - BUREAU - LICENCE OPENWNDOWS CLIENT PRO	18/03/2013	1	127	127	-	127	-
VANNES - ACCUEIL - LICENCE OPEN WINDOWS CLIENT	18/03/2013	1	127	127	-	127	-
Total 205000			1 079	1 079	-	1 079	-
VANNES - PARC MEMORIAL	02/11/2007	10	127 034	127 034	-	127 034	-
Total 214100			127 034	127 034	-	127 034	-
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - CONCESSION DROIT	01/09/2015	7	12 785	6 092	1 826	7 918	4 867
VANNES - LICENCE WIN &1 PRO 64BITS	21/10/2015	1	189	189	-	189	-
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - DEVELOPPEMENT	01/12/2015	7	713	328	119	447	266
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - DEVELOPPEMENT	01/12/2016	5	389	142	70	212	177
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - DEVELOPPEMENT	01/12/2017	4	181	42	39	81	100
Total 205000			14 258	6 794	2 055	8 848	5 410
VANNES - CONSTRUCTION CREMATORIUM	05/06/2007	30	1 247 910	722 055	41 597	763 652	484 259
VANNES - PORTAIL METALLIQUE A BARREAUDAGE VERTICAL	01/03/2018	12	1 121	78	93	172	949
VANNES - DEPOSE CLOTURE EXISTANTE ET RACCORD	26/03/2018	12	225	14	19	33	192
VANNES - AMENAGEMENT EXERTIREUR DEVANT SA	30/11/2018	10	15 000	132	1 500	1 632	13 368
Total 214100			1 264 256	722 279	43 209	765 488	498 768
VANNES - EXTINCTEURS LA PROTECARMORICAINE	31/05/2007	5	498	498	-	498	-
VANNES - EXTINCTEURS LA PROTECTION ARMORICAI	27/06/2007	5	176	176	-	176	-
VANNES - CAVEAU A URNES BONNA SABLA	21/09/2007	10	3 482	3 482	-	3 482	-
VANNES - DETECTION VOL NORD PROTECTION	30/04/2008	10	6 467	6 467	-	6 467	-
VANNES - MOTORISATION PORTES SECTIONNELLES SALLE	19/07/2008	5	690	690	-	690	-
VANNES - PORTILLON CLOTURE	19/07/2008	5	936	936	-	936	-
VANNES - 75 CAVURNE TRAPEZE / PUPITRE GRIS	26/04/2017	10	8 784	1 480	878	2 358	6 426
VANNES - 80 CAVURNE NOIR AFRIQUE IMPALA	31/05/2017	10	3 767	599	377	975	2 792
VANNES - ECLAIRAGE PARC MEMORIAL	15/02/2008	10	6 318	6 318	-	6 318	-
VANNES - CPLT CONSTRUCTION CREMATORIUM	01/01/2008	10	5 109	5 109	-	5 109	-
VANNES - AMENAGEMENT PARC VARIANTE	08/04/2009	10	26 060	25 368	693	26 060	-
VANNES - AMENAGEMENT PARC VARIANTE	08/06/2009	10	215	206	9	215	-
Vannes - 5 caveau ... Urne grisavec porte noire	06/02/2009	10	1 151	1 140	11	1 151	-
BASSIN	01/03/2010	10	6 560	5 798	656	6 454	106
PERGOLAS	01/03/2010	10	2 220	1 962	222	2 184	36
BASSIN - ENROCHEMNT ET PAILLAG	01/03/2010	10	1 050	928	105	1 033	17
BANCS SQUARE	07/05/2010	10	1 485	1 286	149	1 434	51
AMENAGEMENT PARC	09/08/2010	10	6 179	5 189	618	5 807	372
VANNES - AMENAGEMENT DES ABORDS DE VOIRIES	16/12/2011	10	3 820	2 691	382	3 073	747
VANNES - AMENAGEMENT ALLEE BROCELIANDE	25/06/2012	10	6 088	3 970	609	4 578	1 509
VANNES - TRAVAUX AMENAGEMENT ALLEE SALON DES	14/06/2013	10	13 334	7 401	1 333	8 735	4 599
VANNES - AMENAGEMENT ESPACE DEDISPERSION	14/06/2013	10	14 804	8 189	1 480	9 669	5 135
VANNES - FOURNITURE ET POSE TOITURE DE PROTECTON	01/01/2014	13	2 285	851	176	1 027	1 258
VANNES - SYSTEME DE TELESURVEILLANCE	08/09/2015	10	2 602	862	260	1 123	1 479
Total 214500			124 080	91 594	7 958	99 553	24 527
TONDEUSE JOHN DEERE JS63 6.5CV	02/04/2010	4	581	581	-	581	-
Total 215400			581	581	-	581	-
VANNES - TRAVAUX ELECTRIQUES	29/05/2018	10	1 798	107	180	287	1 511
VANNES - RECOUVREMENT DES RIVES ET DES POUTRES	05/07/2018	10	2 057	101	206	307	1 750
VANNES CONSTRUCTION/MISE EN CONFORMITE	02/02/2018	16	455 459	25 971	28 466	54 437	401 022
VANNES - SUPPRESSION DECHETS +ENGAZONNEMENT	05/07/2018	16	3 930	121	246	367	3 563
VANNES - REGLAGE ET RABOTAGE PORTES	09/10/2018	16	1 935	28	121	149	1 786
VANNES - POSTE DE TRAVAIL ACCUEIL + FONTAINE	14/12/2018	16	567	2	35	37	530
VANNES - BUTEES DE BANQUETTES	19/10/2018	16	541	7	34	41	500
Total 214500			466 287	26 336	29 288	55 624	410 663

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Libellé	Date acquisition	Durée	Px Achat HT	Amortis. Antérieur	Dotation exercice	Amortis. cummulé	V.N.C.
VANNES - FOUR CREMATION FT IIIFACULTATIEVE	06/06/2007	10	105 581	105 581	-	105 581	-
VANNES - SONORISATION PETITE SALLE EQUITUS	22/06/2007	5	2 053	2 053	-	2 053	-
VANNES - AUTOPORTEE J DEERE MARQUER	24/08/2007	4	3 349	3 349	-	3 349	-
VANNES - HP JAMO EQUITUS	24/04/2007	5	3 790	3 790	-	3 790	-
VANNES - INSTAL + M.E.S SONO	05/06/2007	5	1 056	1 056	-	1 056	-
VANNES - SOLDE FOUR FTIII	01/01/2008	10	16 604	16 604	-	16 604	0
VANNES - AUTOLAVEUSE OCCASION	02/01/2012	5	100	100	-	100	-
VANNES - CHARIOT A PLATEAUX AMOVIBLES	24/10/2012	5	500	500	-	500	-
VANNES - REFECTION COMPLETE FTIII - PART REBRIQU	17/12/2012	10	31 200	18 848	3 120	21 968	9 232
VANNES - CATAFALQUE EN CHENE VERNIS	11/03/2013	10	1 296	753	130	882	413
VANNES - ECRAN DE VIDEO SURVEILLANCE COULEUR	11/04/2013	10	535	306	53	360	175
VANNES - DEFIBRILLATEUR LIFEPAK CR PLUS AUTO	26/12/2013	5	1 000	1 000	-	1 000	-
VANNES - REFECTION PARTIELLE FTIII	04/12/2015	5	16 264	10 008	3 253	13 261	3 003
VANNES - CATAFALQUE	30/10/2018	10	1 772	31	177	208	1 565
FILTRATION VANNES FT	10/01/2018	13	392 571	29 444	30 198	59 642	332 929
VANNES CONFORMITE APPAREIL	02/02/2018	13	39 194	2 750	3 015	5 765	33 429
VANNES - TONDEUSE JD JS63V 53 CM MULCHING	17/02/2017	4	564	264	141	405	159
VANNES - DEBROUSSAILLEUSE FR410 CE STIHL	31/03/2017	4	908	398	227	625	282
VANNES - SOUFFLEUR THERMIQUE ADOS GRAND CONFORT ST	31/03/2017	4	583	256	146	401	181
VANNES - REMORQUE MONOBLOC AUTOPORTEE - REHAUSS	31/03/2017	4	769	338	192	530	239
VANNES - GRANDE SALLE RECUEILLEMENT - AMPL	21/06/2017	5	1 347	413	269	682	665
VANNES - APPAREIL DE CREMATIONFT III	04/05/2017	13	68 164	8 717	5 243	13 961	54 203
VANNES - APPAREIL DE CREMATIONFT III - PART REBRIQ	04/05/2017	5	27 266	9 069	5 453	14 522	12 744
VANNES - APPAREIL DE CREMATIONFT III - PART REBRIQ	04/05/2017	10	40 898	6 801	4 090	10 891	30 007
VANNES - 1 CATAFALQUE	26/06/2017	10	1 069	162	107	269	800
Total 215400			758 431	222 590	55 814	278 404	480 027
VANNES - LIAISON INFORMATIQUE POUR CAMERA	31/10/2012	10	1 383	853	138	992	391
Total 218100			1 383	853	138	992	391
VANNES - CITROEN C3 CLUB HDI 7	26/04/2012	1	236	236	-	236	-
Total 218200			236	236	-	236	-
VANNES - HP PAVILIN DM1 4030 SF ULTRA PORTABLE 11	11/01/2012	3	270	270	-	270	-
VANNES - FIREWALL UTM9S NETGEAR POSECURE UNI	05/04/2013	3	753	753	-	753	-
VANNES - TABLETTE APPLE IPAD MINI 16 GO WIFI	30/10/2014	3	203	203	-	203	-
VANNES - IMPRIMANTE KONICA C3350	08/03/2016	3	1 956	1 838	118	1 956	-
VANNES - IMPRIMANTE KONICA BH3300P	08/03/2016	3	521	490	31	521	-
Total 218300			3 704	3 555	149	3 704	-
VANNES - CREMATORIUM AM DE CO	31/05/2007	10	69 666	69 666	-	69 666	-
VANNES - CHAISES SALLE RECUEILLEMENT AMDECO	20/02/2008	10	288	288	-	288	-
Total 218400			69 954	69 954	-	69 954	-
VANNES - ECRAN DELL OPTIPLEX 3240	01/01/2017	3	733	489	244	733	-
VANNES- OPTIPLEX5260 AIO BTX ACCUEIL	30/11/2018	3	700	20	233	254	446
VANNES -FUJITSU LIFEBOOK A357 - PORTABLE PARC JCO	30/11/2018	3	633	19	211	230	404
Total 218300			2 066	528	689	1 216	850
VANNES- PC E300 PC TACTILE COMPLET	31/01/2019	3	4 333	-	1 322	1 322	3 011
VANNES- REFECTION COMPLETE GARNISSAGE FTIII	31/12/2018	10	67 250	18	6 725	6 743	60 507
ASPIRATEUR A AMIANTE - VANNES	17/12/2018	10	469	2	47	49	420
VANNES - REMPLACEMENT POMPE DECIRCULATION D'EAU GL	17/07/2018	10	1 986	91	199	290	1 696
Total 215400			74 038	112	8 292	8 404	65 634
VANNES - MEUBLE EN MEDIUM PEIN	12/06/2009	10	3 377	3 227	150	3 377	-
ARMOIRE VESTIAIRE	23/10/2009	10	2 074	1 906	168	2 074	-
VANNES - SUPPORT ECRAN PLAT	23/10/2009	10	972	893	79	972	-
VANNES - 22 BANCS A3 BACK MODULAR CHENE NATURE	25/05/2017	10	22 572	3 624	2 257	5 881	16 691
VANNES- ARMOIRE BASSE A RIDEAUX BUREAU / BRU	13/12/2018	10	347	0	35	35	312
VANNES- RAYONNAGE ARCHI PRO H200*L150 ACIER (pet	28/02/2019	10	657	-	55	55	602
VANNES -MOBILIER BRUNEAU	30/11/2018	10	1 637	14	164	178	1 459
Total 218400			31 635	9 665	2 907	12 572	19 063
FRAIS D ETABLISSEMENT VANNES	03/04/2007	3	2 950	2 950	-	2 950	-
Total 201000			2 950	2 950	-	2 950	-
VANNES - DEPOT DE GARANTIE ELI	29/05/2007	0	602	-	-	-	602
Total 275060			602	-	-	-	602
PLESCOP - TRAVAUX EXT PARC FA2612002319	02/12/2019	10	18 490	-	147	147	18 343
Total 212000			18 490	-	147	147	18 343
PLESCOP - MISSENARD POMPE A CHALEUR FA LORP699	15/12/2019	5	3 739	-	33	33	3 707
Total 215400			3 739	-	33	33	3 707
VANNES - GUEDON INTERVENTION PORTAIL F2232	14/10/2019	10	2 780	-	59	59	2 721
VANNES - GUEDON MISE AUX NORMES F2158	25/04/2019	10	850	-	58	58	792
Total 218100			3 630	-	118	118	3 512
VANNES - APORTECH 2 ENCEINTES F1813	24/12/2019	3	1 345	-	9	9	1 336
Total 218300			1 345	-	9	9	1 336
VANNES - AMBIANCE AGENCEMENT F0005180	07/10/2019	4	1 955	-	114	114	1 841
Total 218420			1 955	-	114	114	1 841
Total général			2 971 733	1 286 139	150 919	1 437 058	1 534 675

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

5. Conclusion & Perspectives

5.1. Prévisionnel 2020

Au vu du nombre de crémations réalisées en 2019, l'activité prévue pour 2020 devra être revue à la hausse. La Société des Crématoriums de France estime à 2% la hausse du nombre de crémations comparé à 2019, sans préjudice de la concurrence. Concernant les dépenses 2020, elles devraient être maintenues en ligne avec 2019.

5.2. Gestion de la crise Covid-19

En ces temps aussi graves qu'inédits de pandémie, il est important de souligner que La Société des Crématoriums de France a su assurer la **pérennité du service public qui lui est confié**. La solidité financière de la société et de sa maison mère, la culture du service au famille profondément ancrée en chaque employé, la profondeur de ses équipes et de ses expertises internes (notamment juridiques pour respecter une réglementation en constante évolution et parfois contradictoire) sont autant d'atouts pour affronter avec force cette crise sans précédent.

Notre établissement est ainsi demeuré ouvert depuis le début de la crise sanitaire qui frappe notre pays : l'accueil des familles s'est poursuivi et des cérémonies ont été organisées en extérieur afin de garantir la sécurité de tous (des familles endeuillées tout comme du personnel de l'établissement) tout en prenant en compte l'extrême importance pour une famille de pouvoir se recueillir (même en groupe limité aux plus proches). Là où la plupart des crématoriums concurrents demeuraient fermés au public.

La Société des Crématoriums de France a **mis un point d'honneur à toujours maintenir l'organisation de moments de recueillement à 5 personnes minimum puis à les étendre jusqu'à 20 personnes** au sein de ses crématoriums. A compter de fin avril, les cérémonies dans leur intégralité qui ont repris au sein de l'ensemble des établissements de La Société des Crématoriums de France dont l'activité pouvait le permettre.

Tout au long de cette période, **votre crématorium a continué à proposer, grâce à la mobilisation de son équipe et de son Directeur, le maintien de véritables cérémonies en extérieur du crématorium, tout en assurant la gratuité de cette prestation.**

Nous avons également testé à cette occasion dans plusieurs de nos établissements un système de *streaming* des cérémonies permettant la diffusion des cérémonies via un site internet dédié et sécurisé afin que les proches qui ne pouvaient se déplacer puissent néanmoins participer à la célébration. Ce système sera pérennisé et étendu à tous nos établissements dans les mois à venir.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

CRÉMATORIUMS DE FRANCE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Inventaire

31-déc-19

Crématorium et Parc Mémorial du Pays de Vannes

		Type de biens	état général		
Espace	Description	Retour / Reprise	neuf	bon état	Mauvais état
Hall d'accueil	1 banque d'accueil	Retour		x	
	Ecran Télévision	Reprise		x	
	2 Assises coussins sur murets	Reprise		x	
	1 fauteuil (Cuir)	Reprise		x	
Bureau d'accueil	2 Bureaux	Retour		x	
	2 Chaises	Retour		x	
	2 fauteuils de bureau	Retour		x	
	4 armoires basses 2 étagères	Reprise		x	
	1 poste téléphonique (fixe) + 4 téléphones portables	Reprise		x	
	1 imprimante - fax multifonctions	Reprise		x	
	1 PC fixe	Reprise		x	
	1 écran caméras extérieures	Reprise		x	
	1 dispositif interphone	Reprise			x
	1 PC portable	Reprise		x	
	2 corbeilles	Reprise		x	
Bureau du directeur	1 bureau - plan de travail	Retour		x	
	2 chaises	Reprise		x	
	1 caisson 2 tiroirs	Reprise		x	
	1 poste téléphonique	Reprise		x	
	1 imprimante laser (NB)	Reprise		x	
	1 corbeille	Reprise		x	
	1 téléphone portable	Reprise		x	
	2 écrans de PC (PC Portable + Ecran)	Reprise		x	
	1 Vestiaire Métallique +4 armoires basses + 1 armoire Mi haute	Reprise		x	
	1 écran cameras extérieures + Dispositif interphone	Retour			x
Salon d'attente	4 fauteuils (cuir) + 1 fauteuil (tissus)	Retour		x	
	2 canapés 2 places (tissus)	Retour		x	
	2 meubles bas (3 portes et 2 portes) +1 meuble haut	Retour		x	
Salle de remise des urnes	1 meuble de présentation des urnes cinéraires	Retour		x	
	1 dispositif de visualisation	Retour		x	
	2 fauteuils (tissus)	Retour		x	
Salle de cérémonie	1 Sellette en bois	Retour		x	
	1 système de sonorisation	Retour		x	
	1 micro	Retour		x	
	20 bancs en bois	Retour		x	
	2 Chaises	Retour		x	
	1 écran TV + Ordinateur pour vision et lecteur DVD	Retour		x	
	1 ambon (intégrant le matériel audio)	Retour		x	

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Salle d'Archives	4 Etagères métalliques pour archives	Retour			
	1 Armoire métallique pour archives mémorialisation	Retour	x		
	Ambon	Retour			x
	2 Bancs (de la grande salle)	Retour		x	
	6 petits bancs ancienne salle de recueillement 2	Retour		x	
Condouloir	1 table à hauteur pour registres avec supports registres	Retour		x	
	2 Tables Hautes (ancienne salle des retrouvailles)	Reprise		x	
	1 Canapé 2 Places (tissus) + 5 Fauteuils (tissus)	Retour		x	
Salon des retrouvailles	3 tables hautes	Retour	x		
	12 chaises hautes	Retour	x		
	4 canapés 2 places en simili	Retour	x		
	Comptoir avec étagères	Retour	x		
	6 fauteuils en simili cuir	Retour	x		
	3 éléments bas	Retour	x		
	3 consoles	Retour	x		
	3 tables basses carrées	Retour	x		
	1 table basse rectangulaire	Retour	x		
	1 évier + meuble bas et réfrigérateur	Retour	x		
Accès funéraire	1 tablette murale	Reprise		x	
	Baie informatique dans placard	Reprise		x	
	3 chariots à fleurs 4 niveaux	Reprise		x	x
	2 portes-cercueils métalliques noirs + 3 en bois	Retour			x
Salle des appareils	1 appareil de crémation FT3 2007	Retour		x	
	1 appareil de crémation FT3 2017	Retour		x	
	1 pulvérisateur high speed FT	Retour		X	
	1 unité de transfert FT	Retour	x		
	1 meuble bas métallique pour estampilles et urnes	Retour	x		
	2 barres de décendrage	Retour	x		
	1 pince métallique	Retour	x		
	1 aimant	Retour	x		
	1 aspirateur	Retour	x		
	1 disperseur de cendres	Retour			
	5 bacs métalliques - cendriers	Retour	x		
	1 ligne de filtration FT	Retour	x		
	1 aspirateur de classe H	Retour	x		
	1 Table d'introduction FT pour les deux appareils	Retour	x		
	1 Brosse de Décendrage	Retour			
	Pinceaux pour ramassage cendres	Retour	x		
	1 caméra de visualisation	Retour	x		
Cuisine	4 chaises	Reprise	x		
	1 table	Reprise	x		
	1 réfrigérateur	Reprise	x		
	1 four à micro-ondes	Reprise	x		

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

	1 Cafetière dolce gusto + bouilloire électrique + Cafetière	Reprise	x		
	Meuble de cuisine avec plaque céramique	Retour	x		
	Etagère et Meuble Bas pour Stockage café et Biscuit	Retour	x		
	1 évier double	Retour	x		
	1 Poubelle	Reprise	x		
Local de conservation des urnes cinéraires	6 niveaux d'étagères intégrées	Retour	x		
Local Nettoyage	Étagère à six niveau pour Produits d'entretiens etc	Reprise	x		
	1 aspirateur	Reprise	x		
	1 chariot de ménage	Reprise	x		
	1 ballon d'eau chaude	Retour	x		
Local Archives	6 niveaux d'étagères intégrées	Retour	x		
Local matériel Parc	Souffleur à feuille thermique	Reprise		x	
	Tondeuse auto-tractée John Deehr	Reprise		x	
	Tondeuse auto-portée John Deehr	Reprise		x	
	petit matériel sécateur, échenilloir, cisailles etc	Reprise		x	
	Armoires type vestiaires	Reprise		x	
	Pulvérisateur pour rosiers	Reprise		x	
local fitration	Chariot pour transport de fûts de 220 Litres	Reprise			

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Rapport Annuel
VANNES AGGLO NUMERIQUE

Exercice 2019

Délégant : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Sommaire

1 Avant-Propos 5
1.1 Edito 5
1.2 Introduction 7
1.3 Vos interlocuteurs en 2019 8
2 Vision synthétique 9
2.1 Faits marquants de l'année écoulée 9
2.2 Historique du contrat 9
2.3 Comités – Réunions réalisés 11
3 Rapport de conception et construction du réseau 12
3.1 Déploiement 12
3.1.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service 12
3.1.2 Rapport de l'activité 2019 13
3.2 Recette 13
3.2.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service 13
3.2.2 Rapport de l'activité 2019 14
3.3 SIG Bureau d'études 14
3.3.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service 14
4 Exploitation Maintenance 15
4.1 Le Contrat d'Exploitation Maintenance 15
4.2 Fonctionnement général de l'Exploitant 16

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.3 Eléments techniques pris en exploitation 16
4.3.1 Cartographie du réseau exploité 16
4.3.2 Eléments en exploitation 17
4.3.3 Réception des DOE 18
4.3.4 Base de données adresses (IPE) 19
4.4 Exploitation Commerciale 19
4.4.1 Marketing 19
4.4.2 Relations opérateurs 25
4.4.3 Administration des ventes 32
4.4.4 Volume facturé 41
4.5 Exploitation technique 45
4.5.1 Les raccordements 45
4.5.2 Supervision et exploitation du réseau 61
4.5.3 Maintenance du réseau 75
4.5.4 Gestion du Patrimoine 79
4.5.5 Le système d'information 85
5 Communication 95
5.1 Communication 95
5.1.1 Organisations et missions 95
5.1.2 Reporting actions de communication - Manifestions spécifiques 95
5.1.3 Reporting réunion publique 97
6 Rapport administratif et financier 98

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6.1 Juridique 98
6.1.1 Préambule 98
6.1.2 Attestations d'assurance actualisées 100
6.1.3 Extrait Kbis 100
6.1.4 Inventaire des Contrats conclus sur la DSP 100
6.1.5 Contrat de Crédit 100
6.2 Financier 100
6.2.1 Préambule 100
6.2.2 Faits Marquants 101
6.2.3 Indicateurs financiers 102
6.2.4 Comptes sociaux 103
6.2.5 Situation de trésorerie de l'exercice 2019 105
6.2.6 Charges 107
6.2.7 Recettes 108
6.2.8 État des immobilisations 109
6.2.9 Rapports annuels (CAC / Activité / Gestion) 110
6.2.10 Indicateurs prévisionnels & Plan d'affaires 111
7 Conclusion et Perspectives 112
8 Annexes 113

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1 Avant-Propos

1.1 Edito



2019 a été une année riche pour Altitude Infrastructure.

- 570 000 prises contractualisées en 2019
- Soit 3,3 millions de prises à ce jour
- 4 projets remportés
- 280 M€ de Chiffre d'affaires
- 500 000 prises déployées
- 80 000 foyers et entreprises raccordés
- 500 collaborateurs

Une année riche de succès avec la signature de 4 nouveaux projets FttH départementaux (Tarn-et-Garonne, Côte-d'Or, Vendée, Landes) représentant un total de 550 000 prises FttH, portant ainsi à 17, le nombre de projets Très Haut Débit opérés par le Groupe. Le projet de la Côte d'Or et des Landes marquent également la concrétisation des réseaux AMEL pour Altitude Infrastructure avec un déploiement 100% en fonds propres, qui montre de nouveau notre capacité d'investissement.

Une année riche sur le plan humain, plus des 150 collaborateurs ont rejoint nos effectifs pour mieux vous accompagner et répondre à nos attentes et ambitions respectives.

Une année riche en partenariats, 67% des NRO commandés par les 4 OCEN, réunis sur nos réseaux aux côtés des opérateurs alternatifs. Plus de 73 000 prises de commandes ont été enregistrées, ce qui confirme l'engouement des usagers pour une connexion 100% fibre.

Une année riche en débats sectoriels : mode STOC, bandeaux verts (Enedis), accélération du rythme de déploiement, etc. Autant de sujets sur lesquels nous nous mobilisons afin d'améliorer la qualité des réseaux pour tenir nos engagements à vous restituer votre patrimoine dans les meilleures conditions d'exploitation.

Une année riche également pour l'ensemble de notre écosystème. Le marché des RIP en 2019 a représenté plus de 150 000 nouveaux abonnés FttH (Fiber to The Home), 8 projets attribués, 10 Appels à Manifestation d'Engagements Locaux - AMEL, 1 000 000 de prises déployées. En tant que Vice-président d'InfraNum, je ne peux que m'enorgueillir.

Engagé depuis plus de 15 ans aux côtés des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de vos stratégies d'aménagement numérique, Altitude Infrastructure est aujourd'hui un acteur essentiel du Plan France Très Haut Débit. Le succès croissant de notre Groupe est aussi le vôtre et nous vous en remercions.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

L'année 2020 s'inscrira dans notre histoire à tous de manière singulière. Cette crise sanitaire que nous traversons a démontré que les réseaux d'initiative publique étaient fiables et dimensionnés et que notre secteur d'activité est un secteur économique essentiel. Nous espérons que les éléments factuels présentés dans ce rapport d'activités 2019 illustrent notre implication au quotidien et conforteront la pérennité de notre collaboration.

David EL FASSY

Président Altitude Infrastructure,
Vice-président InfraNum

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1.2 Introduction

Après la finalisation de la construction du réseau REV@ en 2017, 2019 est la seconde année d'exploitation du réseau en nominal. Les équipes se sont efforcées, encore plus en 2019, à travailler l'attractivité du réseau auprès des opérateurs pour faire progresser le chiffre d'affaires de la Délégation de Service Public (DSP).

Le rapport d'activité fera un bilan de l'activité commerciale à fin 2019. Nous verrons ainsi que la vente de services auprès du grand-public et des professionnels confirme la dynamique observée sur les années précédentes

Il s'intéressera également au volet technique lié au réseau REV@. Nous nous intéresserons à l'exploitation de ce réseau et à sa maintenance. Nous ferons également un focus sur l'activité production (raccordement des clients) et le volet système d'information.

Enfin financièrement, nous présenterons les chiffres liés à l'exercice comptable 2019 de la délégation de service public.

Ce document présentera ainsi l'activité de Vannes Agglo Numérique sur une période qui correspond à l'exercice 2019, qui s'étend sur une année pleine du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

1.3 Vos interlocuteurs en 2019

Sur les différentes activités principales de la DSP les interlocuteurs, au cours de l'année 2019, sont les suivants :

altitude THD infrastructure



Ilham DJEHAICH
Directrice Générale Altitude Infrastructure THD



Ludovic Bardin
Directeur Régional Nord



François CHEVALLIER
Responsable commercial de DSP



Sébastien BOUILLON
Responsable Administratif et Financier

altitude infrastructure Construction



Guillaume CAVALIER
Directeur Général Attitude Infrastructure Construction



Christophe DEVOS
Responsable Attitude Infrastructure Construction



Khelil Cherifi
Chargé de déploiement

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

altitude infrastructure Exploitation



Tony CAVELIER
Directeur Général
Altitude Infrastructure Exploitation



Alain PORTAIS
Directeur des Opérations
Altitude Infrastructure Exploitation



Anthony DELEMARLE
Chargé d'exploitation

2 Vision synthétique

2.1 Faits marquants de l'année écoulée

- Février : arrivée de l'Opérateur Commercial à Envergure Nationale (OCEN) Free
- Avril : Arrivée de Ludovic Bardin, Directeur Régional Nord
- Mai : Arrivée de Virginie Hoarau, Assistante Administrative Région Nord
- Juin : Signature du protocole d'accord avec Orange
- Juillet : arrivée des OCEN Bouygues et SFR
- Décembre : l'agglomération donne son accord à V@N pour l'application d'une offre promotionnelle à destination des professionnels.
- Décembre : arrêt du réseau Wimax

2.2 Historique du contrat

Exercice 2013 :

- 22/01/13. Le tribunal administratif de Rennes déboute Orange de leur demande d'annulation d'attribution de la convention de Délégation de Service Public.
- 28/01/13. Le marché est notifié à Vannes Agglo Numérique (Groupe Altitude infrastructure).
- Avenant n°1 : Modification du périmètre ferme et conditionnel de la mission 3 au regard de l'autorisation par l'ARCEP pour l'utilisation de la technologie VDSL2 et de son impact sur le territoire de la DSP.
- Avenant n°2 : Modification du catalogue de service.
- PV de réception du réseau/ REV@ : Réception par Vannes Agglo Numérique du réseau REV@ remis par Vannes agglo 28/03/13
- Mise en place contrat Exploit/Maintenance entre Vannes Agglo Numérique et AIE : 09/10/13

REV@ Le très haut débit Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Mise en place contrat de SI entre Vannes Agglo Numérique et AIE : 09/10/13
- Mise en place du contrat de travaux entre Vannes Agglo Numérique et AIH : 08/04/13
- Mise en place GAPD Travaux : 25/06/13

Exercice 2014 :

- Signatures de contrats de service avec divers FAI au cours de l'année.

Exercice 2015 :

- Mise en place d'un contrat de licence de marque entre Vannes agglo et Vannes Agglo Numérique pour l'usage du nom commercial REV@.
- Signature d'un contrat de mise à disposition d'autorisation d'utilisation de la fréquence 3.5Ghz sur Vannes entre Vannes Agglo Numérique et la société Nomotech.
- Signatures de contrats de service avec divers FAI au cours de l'année.
- Signature du contrat d'utilisation des supports aériens avec ERDF.
- Avenant n°3 : Modification du catalogue de service. Ce nouveau catalogue est réorganisé pour en faciliter la lecture, clarifier les prestations, formaliser les engagements de services et officialiser les options.
- Avenant n°4 : Remplacements des 2 PM supprimés d'Arradon et Saint Avé suite aux déploiements de prises FTTH sur ces zones par un opérateur privé. Ces deux PM sont remplacés par la pose d'un PM sur l'île d'Arz et par un fibrage de la ZA Aéropark.

Exercice 2016 :

- Levée partielle de la garantie à première demande travaux : 300.000€ ont été levé le 28/01/16
- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception des travaux pour la mission 1, le 7 Avril 2016
- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception des travaux pour la mission 2, le 7 Avril 2016
- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception partiel des travaux pour la mission 3, le 7 Avril 2016

Exercice 2017 :

- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception général des travaux pour les missions 1, 2 et 3 le 13/04/17
- Levée du solde de garantie à première demande travaux : 300.000€ ont été levé le 28/07/17

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Vote avenant n°6 substituant le point-haut radio de réserve par le déploiement de la ZA de Lann Borne à Surzur le 06/10/17
- Reprise du capital de la DSP par ALTO le 21/11/17
- Le 10 septembre 2017, le siège social a été transféré au 23 rue des Tanneurs, ZA du Landy 56450 Theix-Noyalo

Exercice 2018 :

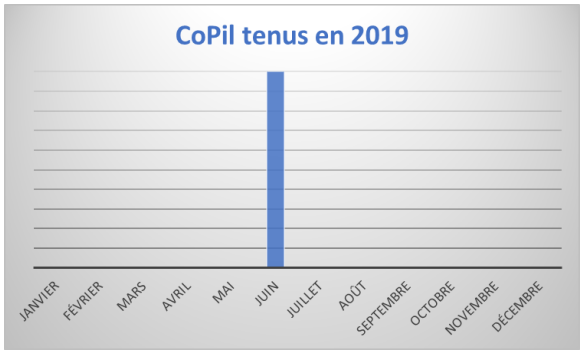
- Notification de l'avenant n°7 substituant le point-haut radio de réserve par le déploiement de la ZA de Lann Borne à Surzur le 03/07/18 (rectificatif de l'avenant 6).
- Notification de l'avenant n° 8 le 03/07/18, apportant des modifications du catalogue de service de la DSP.
- Notification de l'avenant n° 9, apportant des modifications du catalogue de service de la DSP. Notamment la mise en application de l'offre d'accès FTTH passif V 3.0
- Notification de l'avenant n° 10, apportant des modifications du catalogue de service en V 3.1

Exercice 2019 :

- Notification de l'avenant n°11 ayant pour objet l'approbation du nouveau catalogue de service en version V3.2 et l'approbation des nouvelles conditions d'accès aux Fourreaux et Chambres en version V2.0, le 27 juin 2019.
- Validation de l'avenant n°12 ayant pour objet l'Arrêt de la Mission 2 (Activité Radio à éteindre fin 2019), l'extension de la Mission 1, l'extension de réseau FTTO, l'extension de la Mission 3 et l'extension de réseau FTTH, suite à la délibération du 23 décembre 2019. Cet avenant sera notifié sur le début d'année 2020.

2.3 Comités – Réunions réalisés

1 Comité de pilotage :



Le deuxième comité de pilotage initialement prévu en décembre a été décalé en début 2020 pour des raisons de disponibilités d'agenda.

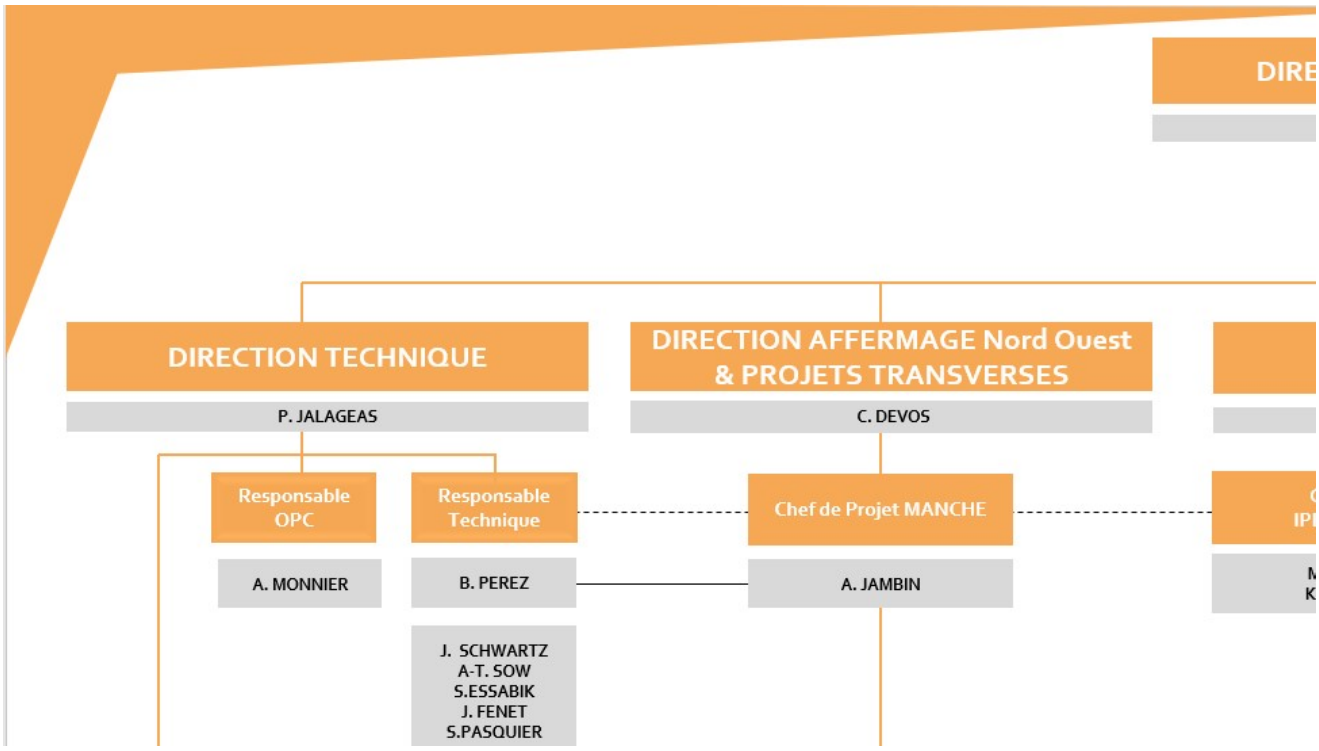
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

3 Rapport de conception et construction du réseau

3.1 Déploiement

3.1.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service

Voici l'organigramme de la société Altitude Infrastructure Construction qui réalise les constructions de prises FTTH, ou qui accompagne les collectivités lors des phases de conception et réalisation des prises FTTH dans le cadre d'un affermage.



Les actions consistent à :

- Faire le lien entre la collectivité et AI.
- Participer aux réunions techniques avec l'ensemble des acteurs.
- Collecter les informations pour le reporting interne.
- Travailler en amont pour faciliter une prise en exploitation du réseau
- Coordonner l'ensemble des tâches de AI
- Validations des règles d'ingénierie.
- Réunions de travail
- Commander les équipements actifs
- Pose et mise en service des équipements actifs
- Transformer les shelters en NRO

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

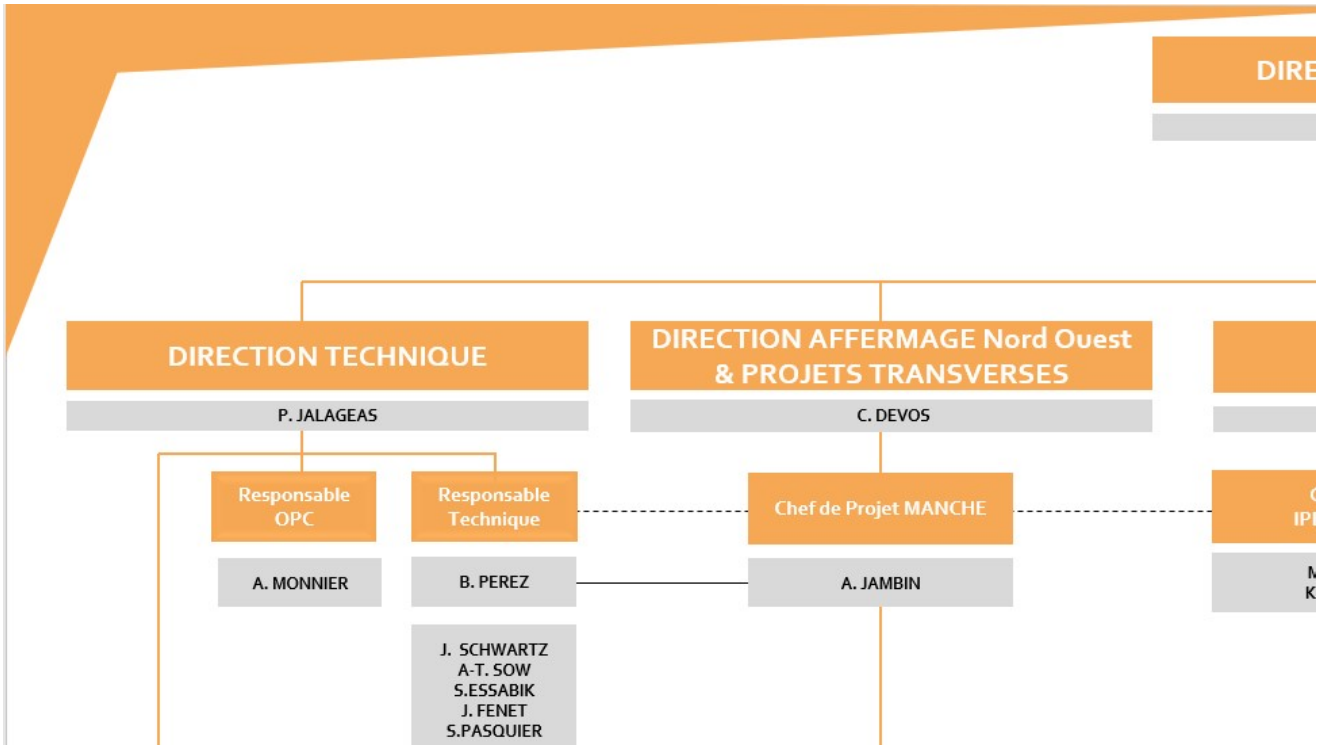
- Analyse des livrables DOE
- Transformer et intégrer les données SIG du Délégant dans le SIG de l'exploitant
- Déclaration ARCEP de Cofinancement et déclaration préalable
- Commander les FO nécessaires aux liens de collecte et de transport

3.1.2 Rapport de l'activité 2019

La conception et construction initiale du réseau étant terminées, Altitude Infrastructure Construction continue néanmoins d'intervenir en réalisation par exemple des extensions ou densification de réseau.

3.2 Recette

3.2.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service



Le service Recette, rattaché à la Direction Générale d'Altitude Infrastructure Construction, est composé d'un Responsable National, d'une Assistante technique et d'un Responsable régional dédié au projet. Ceux-ci gèrent l'organisation du chargé de Recette basé localement et des techniciens mobiles s'assurent des applications et transmissions des procédures ainsi que les échanges avec le Délégataire. De plus, l'Assistante du pôle réalise les contrôles de fichiers d'adresses ainsi que les lancements réglementaires CRMAD.

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Ces techniciens auditent le réseau, valident le respect des règles ainsi que la conformité par rapport aux documents. Des bilans sont ensuite établis et remontés au Responsable au siège d'Altitude Infrastructure pour traitement de l'information.

3.2.2 Rapport de l'activité 2019

La conception et construction initiale du réseau étant terminées, le service de recette n'a plus à intervenir.

3.3 SIG Bureau d'études

3.3.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service

Organisation Direction Technique depuis Mars 2018.

- Inventaire exhaustif du réseau (mise à jour annuellement + shape/Grace THD/NetGeo)
- Suivi annuel des déploiements Très Haut Débit des opérateurs tiers sur le territoire et stratégie de mise en cohérence des réseaux (ENEDIS, Orange, Etc.)

POLE SIG	1 Responsable SIG National 1 Gestionnaire Base de Données 1 Géomaticien	Le rôle de ce pôle dans les affermages est d'accompagner les collaborateurs AIC et les collectivités dans la gestion des données SIG afin de mieux les contrôler, les intégrer dans NETGEO et les exporter ou importer dans le modèle GRACE THD. Création d'une Base de données Unique pour AIC « ODIN » Création d'outils de contrôle des données SIG Création d'outils d'intégration, transformation, et export des données SIG sous le modèle GRACE THD.
POLE ACTIVATION	1 Responsable Activation 1 Technicien Activation	Le rôle de ce pôle dans les affermages est d'accompagner les collaborateurs AIC local pour réaliser les mises en service de nos équipements actifs Réalisation des Configurations d'équipements Réaliser l'architecture du réseau Actif
POLE PROCESS & REGLES D'INGENIERIES OPERATIONNELLES	1 Responsable Process 1 Responsable Ingénierie Opérationnelle	Le rôle de ce pôle dans les affermages consiste principalement à accompagner les collectivités et les collaborateurs AIC pour répondre aux diverses questions techniques et créer des process internes afin de clarifier les actions de chacun.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4 Exploitation Maintenance

4.1 Le Contrat d'Exploitation Maintenance

Le contrat d'Exploitation Maintenance a été signé en mars 2018 entre Vannes Agglo Numérique et Altitude Infrastructure Exploitation (AIE) suite à l'intégration de la société de DSP au sein d'ALTO. Ce contrat cadre les missions que Vannes Agglo Numérique a confié à l'Exploitant Mainteneur. Les missions principales sont, entre autres, les suivantes :

- Supervision du réseau
- Administration et gestion technique du Réseau
- Administration de l'éligibilité des Usagers
- Gestion de la capacité en connectivité optique du Réseau, reconstitution de la capacité
- Sur demande du Délégataire : travaux de raccordements et de raccordements longs, de dévoiement et d'enfouissement, de densification
- Provisionning des liens de communications et leurs mises en service
- Fourniture des liens de collecte nationaux
- Maintenance préventive et curative des éléments actifs et passifs du Réseau
- Exploitation du Système d'information
- Assistance à la commercialisation et à la promotion du réseau : des technologies et des services, prospection commerciale…
- Gestion commerciale du Réseau : assistance à la commercialisation, aide à l'évolution du catalogue de services, prise de commande des Usagers, support en ligne des Usagers, gestion de la relation commerciale via notamment la facturation et le recouvrement, suivi des contrats de services…
- Gestion administrative du Réseau : fournir les tableaux de bord liés à l'exploitation technique et commerciale du Réseau, rédaction des documents techniques à destination des Usagers, assistance à la rédaction de modèles de contrats de services….

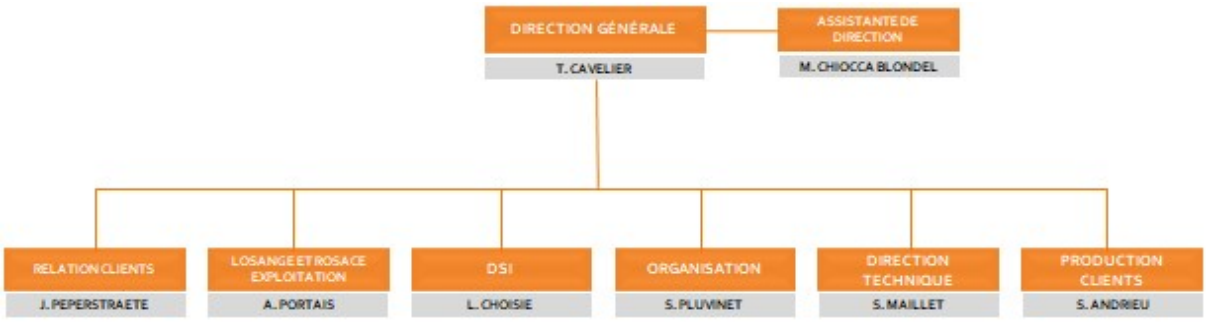
Aucun avenant au contrat d'Exploitation-Maintenance n'a été signé au cours de l'exercice.

CEM et avenants	Reva
Contrat initial	28/03/2018
Avenant 1	En cours
Objet	Intégration nouvelles missions et rémunérations liées à l'offre d'accès passif V2.2 et V3.0. (BPU : BRAM + Baie Opérateur). Mise à jour BPU : Déplacement à tort raccordeur + signalisation à tort incident FAI Démontage Radio

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

4.2 Fonctionnement général de l'Exploitant

En 2019, l'Exploitant-Mainteneur est organisé sous la Direction d'Altitude Infrastructure Exploitation. L'organisation est la suivante :



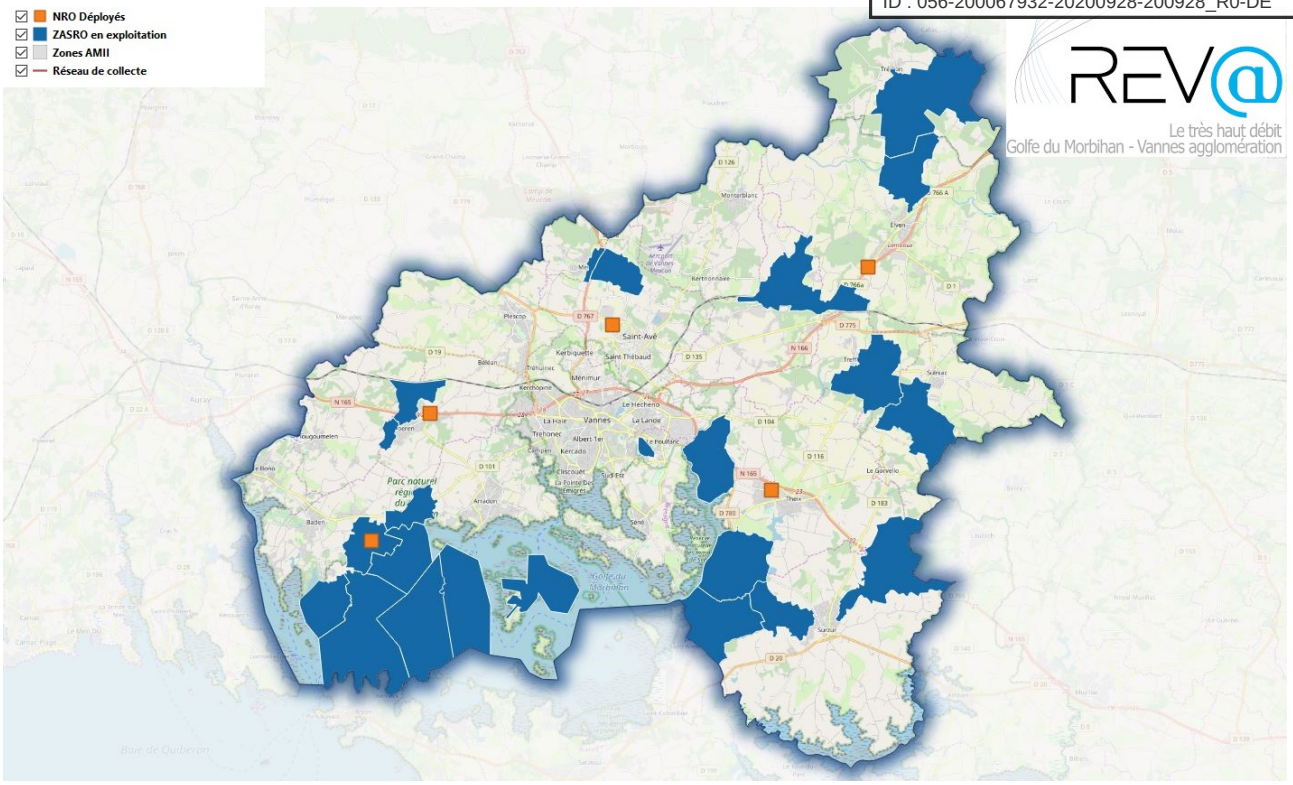
L'année écoulée a été riche en activité et l'équipe de Direction AIE a globalement maintenue sa structure 2018. Toutefois, il faut souligner un changement majeur avec l'arrivée d'un pilier fort de cette organisation qui est le service Relation Clients sous la responsabilité de Julie Peperstraete.
Cette nouvelle branche apporte les dimensions relationnelle et contractuelle indispensables à la création de la Relation clients au sein d'AIE. Enfin, autre changement notable avec l'arrivée de Melissa Chiocca-Blondel auprès de Tony Cavelier en tant qu'Assistante de Direction.

Le rôle et l'organisation de chaque pôle d'Altitude Infrastructure Exploitation est abordée de façon plus détaillée dans la suite du rapport annuel.

4.3 Eléments techniques pris en exploitation

4.3.1 Cartographie du réseau exploité

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

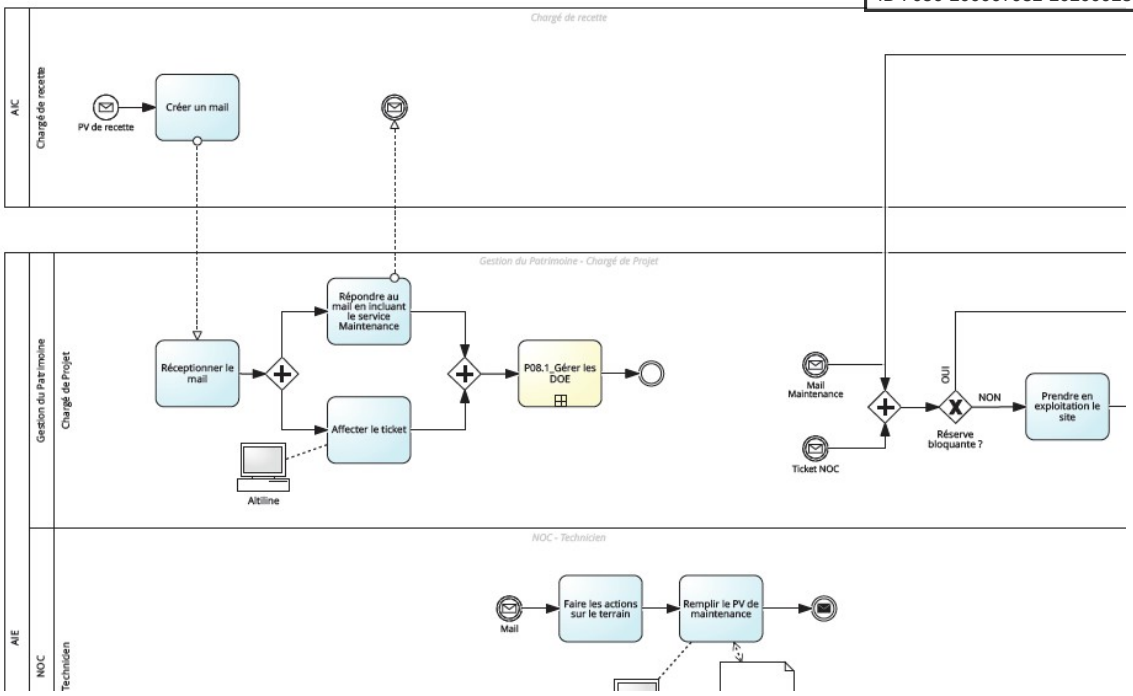


4.3.2 Eléments en exploitation

Le service Gestion du Patrimoine est le point d'entrée chez Altitude Infrastructure Exploitation de toute prise en Exploitation d'un site. Il pilote les différentes actions métiers pour s'assurer d'une prise en Exploitation optimale.

Voici un schéma explicatif du processus de prise en Exploitation :

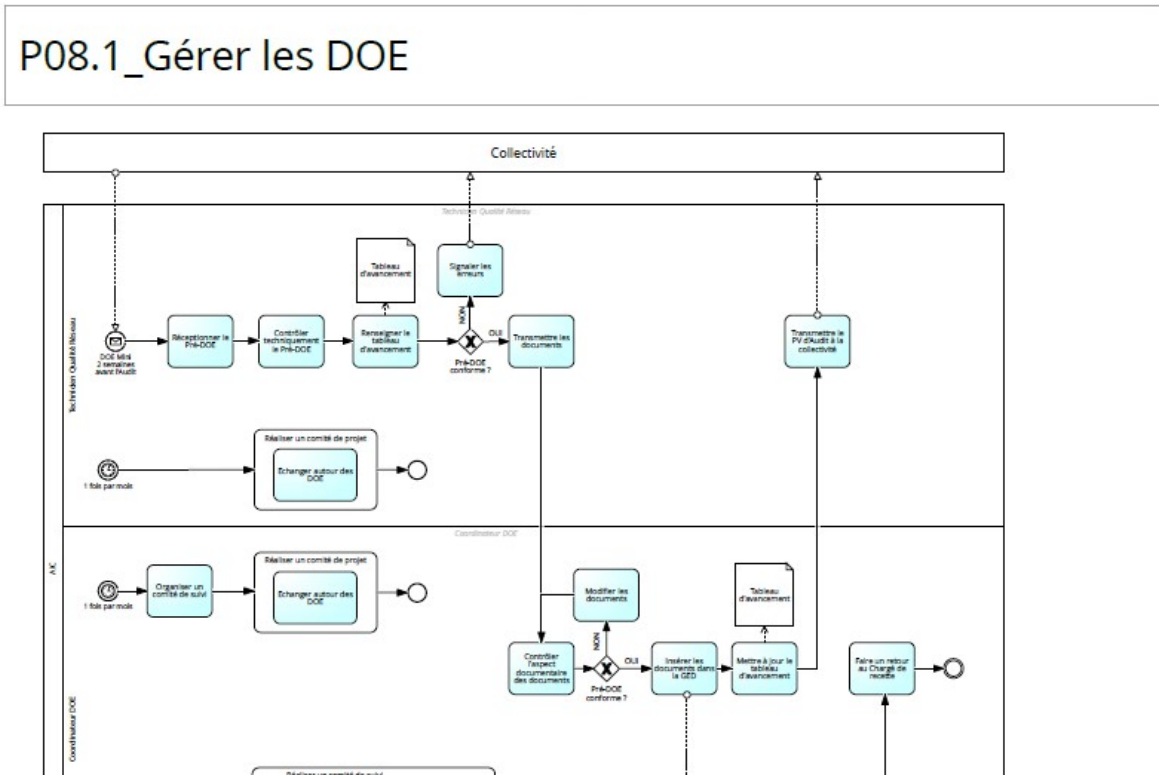
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération



4.3.3 Réception des DOE

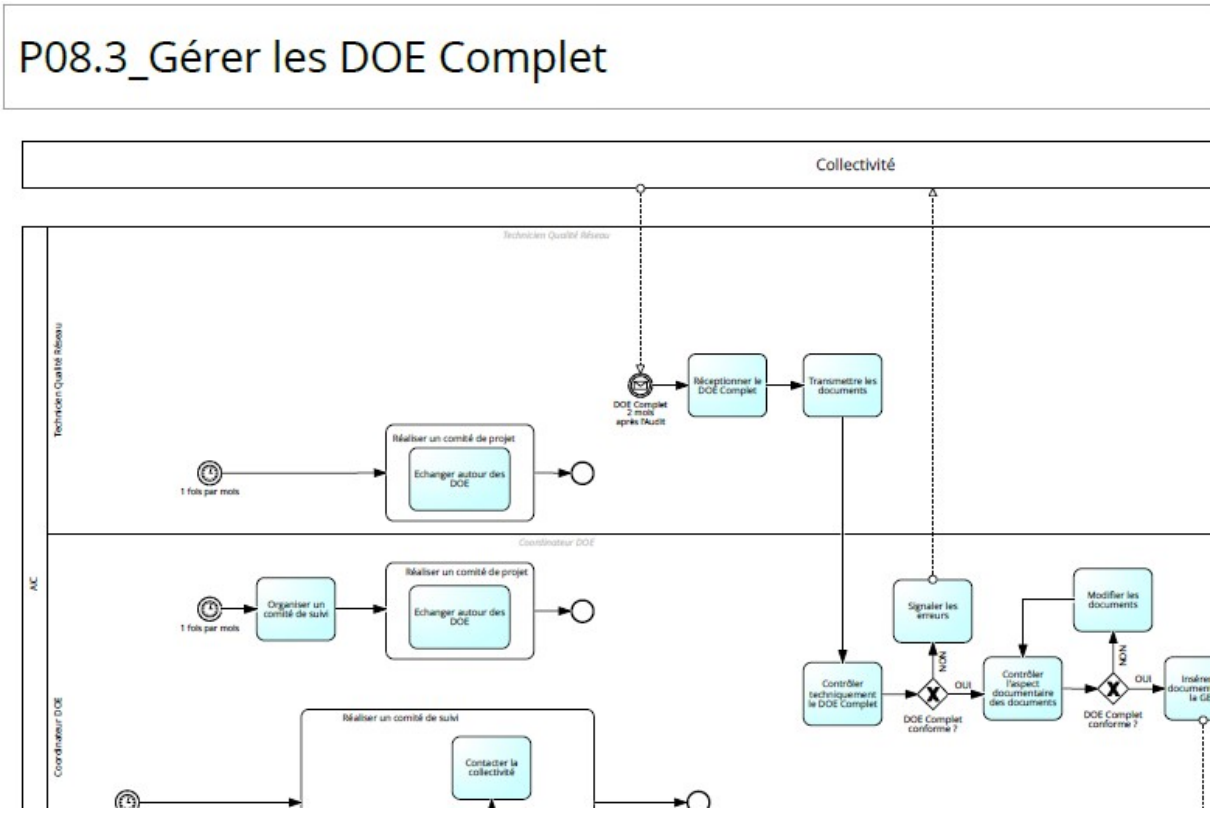
Vous trouverez ci-dessous le processus de contrôle des DOE.

Gestion des PRE-DOE (DOE minimal pour la prise en Exploitation) :



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Gestion des DOE complets :



4.3.4 Base de données adresses (IPE)

Annexe 1 : **Annexe IPE REVA.csv**

4.4 Exploitation Commerciale

4.4.1 Marketing

4.4.1.1 Organisation et missions

Constitué de 3 personnes, le service Marketing concentre et mutualise l'ensemble des réflexions liées à l'évolution des gammes de service proposées sur le réseau. En lien constant avec les Usagers et l'ARCEP, il a pour mission de définir une stratégie tarifaire globale cohérente par rapport aux évolutions du marché.

Pour cela, il pilote des missions de benchmarks, d'analyse économique et d'échanges techniques, pour garantir la mise en œuvre d'offres bien positionnées et qu'il sera possible de déployer de manière industrielle.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

De plus, le service a pour but d'observer et d'anticiper les futurs besoins. A court terme, les chantiers liés au développement des territoires intelligents et de prise en charge des besoins des professionnels sur les réseaux FttH sont au cœur des réflexions.

Altitude Infrastructure THD propose une gamme de services complète, conçue de manière à satisfaire différents objectifs :

- Permettre la réponse à l'ensemble des usages en télécommunications fixes sur un territoire ;
- Être en mesure de proposer des alternatives aux différentes offres Haut Débit, dans le cadre de la bascule technologique vers le Très Haut Débit ;
- Répondre, tant sur un plan technique qu'au plan tarifaire, aux besoins des différentes typologies opérateurs (nationaux, locaux, alternatifs, spécialisés) ;
- Être et demeurer compétitif afin de contribuer efficacement à la stimulation du marché sur les territoires desservis ;
- Assurer un mode de gestion industriel de ses services, afin de simplifier et de fluidifier les processus opérationnels entre opérateurs d'infrastructures et opérateurs de services.

Dans le cadre de cette stratégie, Altitude Infrastructure THD met à disposition des opérateurs plusieurs types de services adaptés aux contraintes du marché, ceci afin de leur permettre de vendre des services aux usagers finaux, de favoriser leur implantation sur votre territoire et ainsi de développer l'offre de services haut-débit sur ce territoire.

Une veille technique et tarifaire est réalisée constamment, afin de s'assurer de la compétitivité des services proposés. De plus, un regard attentif est porté sur la compatibilité des offres proposées avec le cadre réglementaire.

Le service Marketing est donc force de proposition pour contribuer à l'évolution du catalogue de services proposé sur votre Réseau.

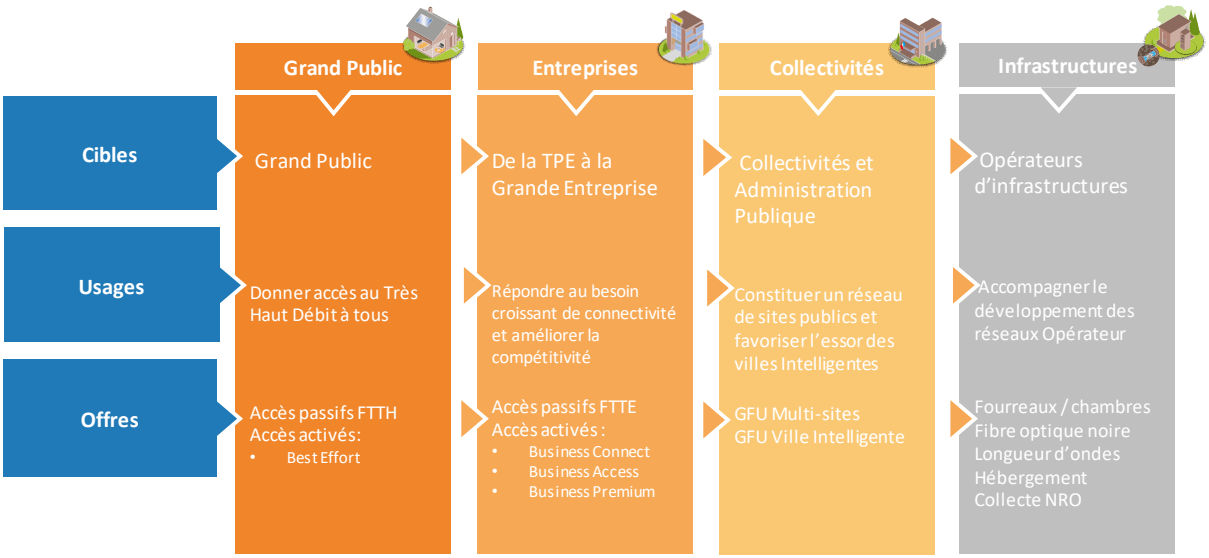
4.4.1.2 Le catalogue de services

Le nouveau catalogue de services proposé sur votre réseau en 2019 est basé sur 4 grands piliers et se tourne vers les usages :

- Gamme **« Grand Public » :** permet de proposer des offres passives ou actives sur le réseau BLOM selon les modalités et volontés des opérateurs.
- Gamme **« Entreprise » :** cible et répond aux besoins des TPE jusqu'à la grande Entreprise
- Gamme **« Collectivité » :** permet de constituer un réseau de sites publics et qui anticipe l'essor des villes intelligentes.
- Gamme **« Infrastructure » :** vise à répondre aux besoins propres des opérateurs afin d'établir leurs réseaux de collecte, d'interconnexions et d'hébergement.

Les quatre (4) gammes de Services du catalogue :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

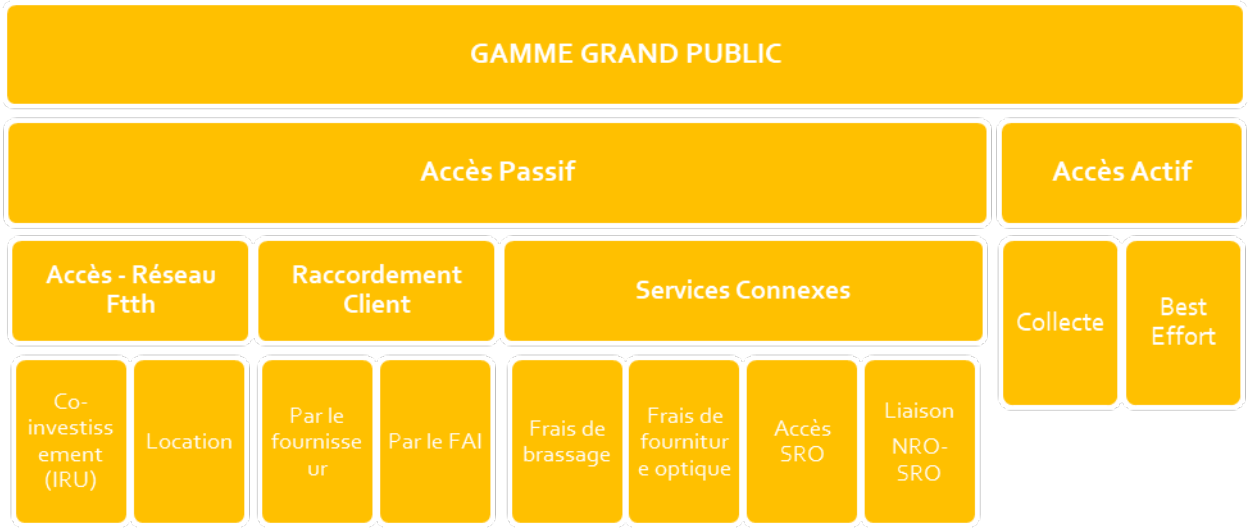


- Gamme Grand Public

Sur la gamme « Grand Public », le service Marketing a notamment travaillé sur cette année à bonifier son offre d'accès FttH passif afin de répondre au mieux aux différentes demandes des OCEN et de l'autorité de régulation et est ainsi en mesure de proposer une offre d'accès unique pour l'ensemble des OCEN.

L'offre FttH activée n'a quant à elle pas subie de modification majeure mais reste constamment benchmarkée pour analyser des évolutions du marché.

Schématisation des Offres FttH passif et actif :

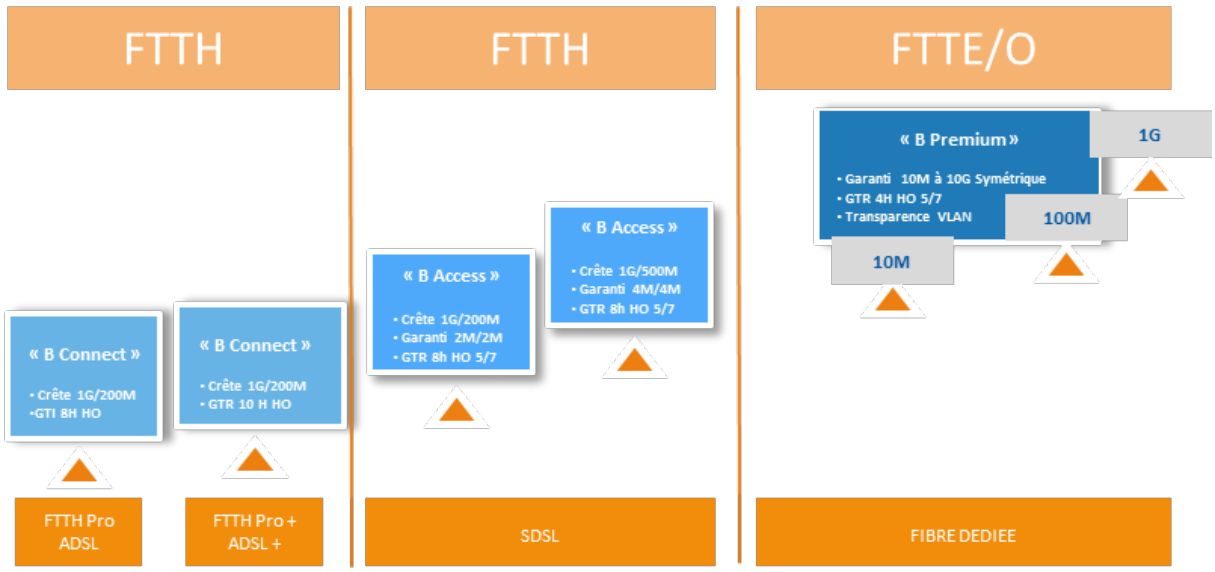


- Gamme Entreprise

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

La gamme « Entreprise » a pour sa part été remise à jour dans son ensemble avec la création des offres « Business C.A.P » (Business Connect, Business Access, Business Premium) permettant d'offrir une solution adaptée à chaque segment du marché (TPE, PME, Grandes Entreprises) avec des liens de types FTTH/FTTE/FTTO en réponse notamment à des accès cuivre proposés sur le bas et le milieu du Marché.

L'escalier des offres activées Entreprise « Business C.A.P. » :



- Gamme Collectivité

Cette nouvelle gamme regroupe l'ensemble des services permettant de constituer des réseaux de sites publics ou d'équipement publics, premiers pas vers la « Smart city ».

Elle contient deux offres de services destinées à des Groupes Fermés d'Utilisateurs (G.F.U) et construites pour favoriser les budgets d'investissements plutôt que de fonctionnement grâce à son modèle de tarification en I.R.U.

Proposées sur une base d'accès passif, des options d'activation des accès sont également disponibles au catalogue.

Structure de la gamme Collectivité :



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Schématisation des offres de la gamme Collectivité :



- Gamme Infrastructure

Cette gamme propose des services largement différenciés, afin de permettre de répondre aux principaux besoins de développement des Opérateurs.

Ainsi le catalogue de services propose entre autres des offres, telles que des accès en Fibre Optique Noire (en location ou en IRU), de l'hébergement d'équipements en local technique (type NRO), une offre de Collecte Activée au NRO.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.4.1.3 Les contrats de services

Opérateurs / Offres souscrites	Business Connect	Business Access	Business Premium	Best Effort
ADISTA			1	
ALCATRAZ			1	
ALPHALINK		1	1	1
ALSATIS			1	
BLUE COMM	1			
BOUYGUES TELECOM			1	
BRETAGNE TELECOM	1		1	
CELESTE			1	
CODEPI	1		1	1
COMCABLE	1			1
CORIOLIS	1			1
FLEXNETWORK	1	1	1	
GROUPE CONVERGENCE	1	1	1	
HEXANET		1	1	
INFOMIL			1	
IPEVA	1		1	
KEYYO			1	
LASOTEL	1		2	1
LINKT	1		1	
METRO OPTIC			1	
NERIM			1	
NETALIS	1		1	1
NETENSIA			1	
NETWORTH TELECOM			1	
NORDNET				1
NUMLOG			1	
OPEN IP			1	
OZONE	1		1	1
SERVEURCOM	1	1	1	
SEWAN COMMUNICATIONS	1		1	
SFR			1	
STELLA TELECOM			1	
TDF			1	
VOIP TELECOM	1	1	1	1
WAYCOM INTERNATIONAL			1	
WIBOX	1			
K NET	1		1	1
Total général	**17**	**6**	**33**	**10**

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.4.2 Relations opérateurs

2019 aura été marquée sur le marché grand public par l'arrivée massive des OCEN (Opérateur Commercial d'Envergure Nationale) que l'on reconnait comme étant les 4 acteurs majeurs du marché : Orange SFR Bouygues et Free.

Bouygues Telecom et SFR ont continué leur développement à un rythme régulier tandis que le dynamisme important de FREE a poussé Orange à arriver rapidement pour rattraper son retard. La course à la protection du parc client DSL et à la conquête est donc définitivement lancée tandis que les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Locale (OCEL) tentent de résister, tant sur la conquête que sur leur parc Fibre installé.

Sur la marché Pro, les grands opérateurs nationaux ont poursuivi sur leur lancée de 2018 tandis que les grossistes et les opérateurs locaux ont gagné des parts de marché sous l'angle de la proximité client et d'un positionnement tarifaire agressif.

4.4.2.1 Relations opérateurs – Grand Public / OCEN

La Relation Opérateurs Grand Public OCEN est réalisée suivant le modèle ci-dessous :

- Responsable de Comptes dont les principales missions sont les suivantes :
    - Interface principale de l'OCEN
    - Assurer l'arrivée de l'OCEN sur l'ensemble des NRO d'une plaque
    - Faire évoluer les contrats avec les OCEN en concertation avec toutes les parties prenantes
    - Développer le commerce avec les OCEN
    - Piloter les instances commerce avec l'OCEN
- Responsable Opérationnel de Comptes dont les principales missions sont les suivantes :
    - Interface opérationnelle de l'OCEN
    - Faire évoluer les contrats STOC (Sous traitance à l'Opérateur Commercial) avec les OCEN en concertation avec toutes les parties prenantes
    - Piloter les instances exploitation et production avec l'OCEN
    - Gestion des escalades des OCEN
    - Gestion des offres sur mesure et des projets transverses liés aux OCEN

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

En résumé, une fois le référencement national des OCEN sur les réseaux exploités par AIE, l'objectif est de faire venir l'OCEN sur l'ensemble des NRO d'une plaque tout en respectant le cadre réglementaire des contrats signés avec ces derniers : offre d'accès aux lignes FTTH passif et contrat STOC ; et en respectant le cadre réglementaire imposé par les instances telles que l'ARCEP.

Les équipes travaillent au quotidien pour établir et entretenir des relations de confiance avec les opérateurs.

4.4.2.2 Relations opérateurs - Grand Public / Alternatifs et OCEL

La Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs est l'interface entre les Fournisseurs d'Accès à Internet alternatifs et Altitude Infrastructure THD. Sa mission première est de référencer l'ensemble de ces opérateurs sur tous nos réseaux, à l'exception des acteurs purement locaux, de les suivre et de les animer commercialement afin de développer leur présence sur nos réseaux.

Ce service est constitué d'un Responsable de la Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs qui s'appuie sur les autres membres de l'équipe DIVOP (un Directeur, un Responsable des Ventes B to C, une Assistante Commerciale, un Responsable Marketing Opérationnel en charge du développement des outils commerciaux, et une Responsable Communication en charge de la communication locale).

Dans le cadre de sa mission, la Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs œuvre pour :

- Trouver de nouveaux opérateurs GP pertinents, leur présenter nos offres et les référencer sur nos marchés, en local et/ou au national,
- Piloter l'ensemble des démarches (administratives, contractuelles, techniques, SI) nécessaires à l'initialisation d'un partenariat commercial,
- Améliorer le taux de pénétration des FAI GP sur nos marchés et booster la rentabilité,
- Définir des plans d'action commerciaux et marketing en étroite collaboration avec les opérateurs clients, afin de les animer commercialement,
- Accompagner les clients pour optimiser leurs relations auprès d'autres services de la société (Administration des ventes, production, exploitation, ingénierie, systèmes d'informations, responsables de développement commerciaux) mais aussi des délégants ;
- Assurer la communication, auprès des opérateurs GP sur les actualités, l'évolution des services/outils, les indicateurs de performances… mais également en interne sur leur activité.

Le marché du Grand Public est un marché de masse, structuré autour des principes de volumes et de rentabilité unitaire. Les clients sont donc essentiellement des opérateurs en capacité de se déployer sur l'ensemble de nos marchés, plus quelques acteurs locaux identifiés selon leur potentiel et leur capacité technique/commerciale à venir sur nos marchés (FAI locaux comme ma Box Internet, FAI associatif ou coopératif).

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Les opérateurs alternatifs sont donc gérés par le service DIVOP de la maison mère, avec l'appui ponctuel local du Responsable de Développement Commercial quant à la relation avec des opérateurs GP locaux et l'animation des forces de vente sur le terrain notamment lors des réunions publiques.

Ce sont aujourd'hui 5 acteurs qui sont présents quasiment sur tous nos marchés (Coriolis Telecom, K-Net, Nordnet, Ozone, Vitis Netgem Videofutur), plus des acteurs locaux (Vialis, ENES, Blue Infra, Comcable, Ma Box Internet…) ainsi que certains opérateurs pros qui viennent sur l'offre Best Effort afin d'adresser les artisans, professions libérales et TPE/TPI.

Afin de faire venir et de fidéliser les Opérateurs Télécoms Grand Public Alternatifs, les critères d'automatisations sont essentiels, avec de forts volumes à traiter et un ciblage commercial essentiellement réalisé sur l'ouverture de nouvelles prises commercialisables.

Les FAI Grand Public Alternatifs ont besoin avant tout :

- De forts volumes de prises commercialisables, avec une livraison régulière, des plannings fiables et des informations techniques relatives notamment à la qualité du réseau DSL,
- De bénéficier de processus industrialisés et d'outils fiables : la qualité de notre Extranet est plébiscitée par l'intégralité de nos FAI Grand Public Alternatifs et notamment l'intégration des services en Webservice,
- D'animations commerciales / co-marketing, avec des incitations financières pour les faire venir et/ou les fidéliser sur nos marchés ;
- La nécessité de proposer des délais de raccordement bas et de faibles taux d'échecs de raccordement.

Nos équipes travaillent au quotidien pour établir et entretenir des relations de confiance avec les opérateurs, basées sur les principes suivants :

- La **neutralité,** afin de garantir un climat de saine concurrence entre les opérateurs GP,
- La **fiabilité** et le **respect** de nos engagements, passant par une exigence de qualité d'exploitation et de conception ;
- **L'évolutivité** de nos services, dans le but de répondre constamment aux besoins du marché et d'autoriser le développement des usages,
- La **compétitivité** de nos tarifs, gage d'une accessibilité des services pour les clients finaux,
- **L'écoute**, permettant d'entretenir une relation commerciale de confiance avec nos interlocuteurs chez les FAI Grand Public Alternatifs,
- La **réactivité et la disponibilité**, pour garantir sur le long terme la satisfaction de nos Usagers,
- Un **accompagnement de qualité**, afin d'optimiser les performances commerciales des opérateurs sur nos marchés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

En 2019, la Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs a assuré :

- La mise en place du nouveau catalogue avec l'offre Best Effort au forfait, proposant des FAR lissés, afin de répondre aux attentes du marché et de faciliter la venue des opérateurs alternatifs avec un investissement initial minimal ;
- Le développement commercial des FAI Grand Public Alternatifs sur l'intégralité de nos marchés, notamment Ozone, Nordnet et K-Net qui ont connu un développement de leur prise de commande en 2019 malheureusement ralentie sur le 2nd semestre par l'arrivée massive des OCEN sur l'ensemble de nos marchés,
- L'accompagnement des clients avec la mise en place de RDV récurrents avec les FAI Grand Public Alternatifs pour dresser le bilan commercial de la période, améliorer la qualité de nos raccordements lors de comités de production, analyser la facturation et échanger autour de sujets comme le recouvrement avec le service SRO, écouter leurs attentes en termes d'outils liés à notre système d'informations et les intégrer à notre road map dans le but de faciliter leur développement commercial,
- Le développement de la communication auprès des FAI sur les évolutions des outils et des procédures (tickets administratifs, anonymisation des données RGPD…), sur les alertes des incidents réseaux, la formation des FAI (outil MyMaps, évolution de l'extranet), meilleure collaboration avec le service communication locale et Responsables de Développement Commercial local… ;
- L'amélioration de la Feuille de Route envoyée tous les mois à nos clients, comme outil d'information et de formation des FAI, complétée par le fichier de déploiement prévisionnel des prises par DSP et par un fichier de taux de pénétration par communes et par DSP, avec emprises xDSL pour améliorer les performances commerciales de nos clients,
- L'utilisation généralisée d'un outil de signature dématérialisée de contrats (Docusign), afin de fluidifier et simplifier la signature des offres sur nos marchés par les FAI,
- L'organisation, l'animation et le reporting auprès des FAI Grand Public Alternatifs d'un challenge à vocation commerciale dont le périmètre était limité à certains marchés dans le but de développer les ventes de nos clients spécifiquement sur ces marchés avec un bilan mitigé pour certains FAI qui n'ont pas joué le jeu du fait de règles du jeu prévoyant un seuil de prises de commandes à atteindre pour débloquer une gratification dont ils auraient aimé bénéficier dès la 1ère prise de commande.

4.4.2.3 Relations opérateurs – Professionnel

- Les missions :

La Relation Opérateurs Professionnels constitue le point d'entrée pour le référencement des opérateurs de services Pros sur l'ensemble de nos réseaux. De manière nationale et centralisée, ce positionnement a pour but d'étendre « naturellement » les accords de commercialisation d'une plaque à une autre, au profit d'un lancement commercial rapide et d'une offre riche et variée.

Constituée d'un Responsable des Relations Opérateurs Professionnels, d'un ingénieur Avant-Vente National destiné à épauler nos partenaires, disposant du support d'un Responsable Marketing

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Opérationnel en charge du développement d'outils commerciaux et d'une Responsable en charge de la Communication Locale, ainsi que d'une Assistante, elle a pour but :

- D'initialiser les relations avec l'ensemble des opérateurs ;
- De piloter l'ensemble des démarches (administratives, contractuelles, techniques, SI) nécessaires à l'initialisation d'un partenariat commercial ;
- De mettre en relation les interlocuteurs locaux de chaque opérateur avec les membres de la société ad hoc
- De définir des plans d'actions commerciaux en lien avec les Usagers ;
- De faire la passerelle entre les opérateurs et l'ensemble des services opérationnels de l'entreprise qui est amené à collaborer avec ces usagers (Administration des ventes, production, exploitation, ingénierie, systèmes d'informations).
- D'animer la relation commerciale à l'échelle nationale et de fournir les outils nécessaires au déploiement commercial et de répondre aux interrogations des Usagers.

La gestion des Opérateurs Commerciaux adressant le marché pro est prise en charge par le service Front Office de la société mère. Le Marché Professionnel répond à des contraintes d'industrialisation croissantes à mesure du développement des offres professionnelles sur les infrastructures FttH (Business Connect et Business Access notamment), tout en nécessitant une relation rapprochée afin d'adresser au mieux les demandes de services émanant des acteurs publics et des entreprises du territoire.

De manière générale, l'animation des plus de 80 Opérateurs Commerciaux B to B référencés chez Altitude Infrastructure s'articule de la manière suivante :

- Les Opérateurs Commerciaux nationaux sont animés par la maison-mère en ce qui concerne leur siège et au niveau local en ce qui concerne les agences
- Les Opérateurs Commerciaux Locaux sont animés directement au niveau local.

Afin de satisfaire aux exigences des Usagers finaux, le rôle du Délégataire est de créer une relation de partenariat constructif avec les opérateurs de services, les Usagers.

La mission de la Relation Opérateurs Pro consiste non seulement à animer les Opérateurs Commerciaux déjà usagers des réseaux opérés par la maison-mère mais également d'en recruter de nouveaux afin de renforcer l'animation commerciale. A ce titre, au niveau national, 2019 a vu l'officialisation de partenariats prometteurs avec des sociétés comme Waycom, Networth Telecom, FlexNetworks (Groupe Alliance) qui ont vocation à travailler sur toutes les plaques.

Parmi les plus de 80 Opérateurs Commerciaux B to B référencés, un certain nombre d'entre eux sont des opérateurs de gros ou opérateurs d'opérateurs, qui permettent à des entreprises de taille plus modeste de proposer des services opérés, à valeur ajoutée, le plus souvent en marque blanche, sur nos réseaux.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Grâce à ces offres en marque blanche, se sont plusieurs centaines d'entreprises de services informatiques locales, d'opérateurs ou d'intégrateurs locaux, qui commercialisent les offres Pro sur les territoires qui nous sont confiés.

Pour cela, nos équipes travaillent au quotidien pour établir et entretenir des relations fortes avec les opérateurs, basées sur les principes suivants :

- La **neutralité**, afin de garantir un climat de saine concurrence entre les opérateurs ;
- La **fiabilité** et le **respect** de nos engagements, passant par une exigence de qualité d'exploitation et de conception ;
- **L'évolutivité** de nos services, dans le but de répondre constamment aux besoins du marché et d'autoriser le développement des usages de demain ;
- La **compétitivité** de nos tarifs, gage d'une accessibilité des services pour les clients finaux ;
- **L'écoute**, permettant d'entretenir une relation commerciale de confiance avec nos interlocuteurs parmi les FAI ;
- La réactivité et la disponibilité, pour garantir sur le long terme la satisfaction de nos Usagers.

- Les faits marquants de 2019 :

2019 a été une année riche en évènements pour la Relation Opérateurs Pros. En effet, l'équipe s'est agrandie et structurée dans le but d'accompagner la croissance de l'activité Pro.

Cette année a été celle d'une promotion sur le catalogue Pro sur presque toutes les plaques, afin de garantir un tarif attractif sur toutes nos offres Pros et pour dynamiser les ventes des gros débits Business Premium et pour favoriser une plus grande présence des opérateurs nationaux sur tous nos réseaux

Toujours dans la volonté de gagner en efficacité, 2019 aura été une année où l'activité avant-vente a beaucoup progressé, notamment via le développement d'outil à disposition des Responsables de Développement Commercial.

Par ailleurs, dans l'optique de garder en permanence le lien avec nos partenaires usagers du réseau, une Feuille de Route est envoyée régulièrement à tous les partenaires Pros de la maison-mère, afin de les tenir au courant des évolutions du réseau, des processus, des actualités des offres et des marchés.

4.4.2.4 Cotations réalisées et offres sur mesure

Quelques cotations de dimensions nationales ont été effectuée sur 2019 et ont impacté ou impacteront notre activité commerciale. Voici une énumération des différentes études :

GAMME	PROJET
ELIGIBILITE EN MASSE pour raccordement FTTO d'établissements	ENVIRON 75 ETUDES
ELIGIBILITE EN MASSE 1 > Grande distribution	INFOMIL
ELIGIBILITE EN MASSE 2 > Industrie automobile	LINKT
ELIGIBILITE EN MASSE 3 > Grande distribution	CODEPI
ELIGIBILITE EN MASSE 4 > Finance et banque	BOUYG
ELIGIBILITE EN MASSE 5 > Institution gouvernementale	LINKT
ELIGIBILITE EN MASSE pour raccordement de points hauts pour accès 5G	SFR
ELIGIBILITE EN MASSE pour raccordement de points hauts pour accès 5G	ATC
Etude pour mise à disposition d'une fibre optique noire	KOSC
Etude OSM en déport de collecte en POP vers site client	TYCLOUD
Etude pour mise à disposition d'une Business Premium en 2G	NETANCIA

4.4.2.5 Perceptives 2020

Fin 2019 une nouvelle organisation commerciale destinée à accélérer la progression des marchés Pros a été dévoilée :

Création d'une DIVOP (Division Opérateurs) PRO comprenant

- Un Directeur Commercial
- Arrivée d'un second Responsable de la Relation Opérateurs Professionnels afin de gagner en présence chez nos clients opérateurs commerciaux
- Priorité donnée aux Responsables de Développement Commercial des réseaux opérés par Altitude Infrastructure sur le marché professionnel

De plus 2020 sera l'année d'une évolution technique majeure des offres Pros activées d'Altitude Infrastructure, la version 2 de l'offre Business CAP comprenant notamment :

- Une porte de collecte 10G mutualisée pour tous les services Pros

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- L'allocation de VLAN pour chaque « site client final », ce qui permet à Altitude Infrastructure de répondre aux attentes de certain grands opérateurs nationaux et internationaux (SFR, Jaguar, Verizon, …)
- L'arrivée de la QOS (Qualité de service) sur l'offre Business Access, ce qui permettra d'enrichir les offres de nos clients opérateurs par la priorisation de la voix, de la visio, etc.

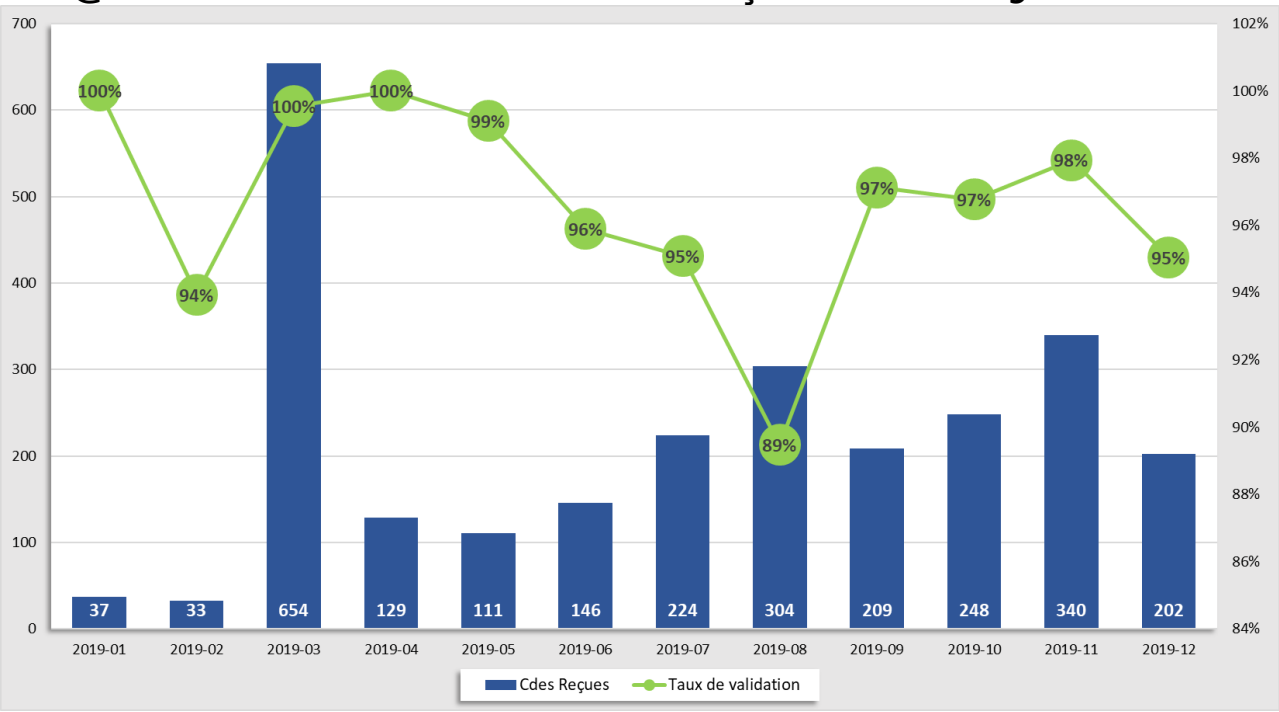
Cette offre permettra (permet déjà…) d'améliorer la présence d'acteurs majeurs sur le marché entreprise : SFR Business, Jaguar Networks, ou d'acteurs internationaux – Verizon, Colt, …- qui attendaient avec impatience ces évolutions majeures.

4.4.3 Administration des ventes

4.4.3.1 Etat des commandes

4.4.3.1.1 Volume commandes envoyées/validées (ICC)

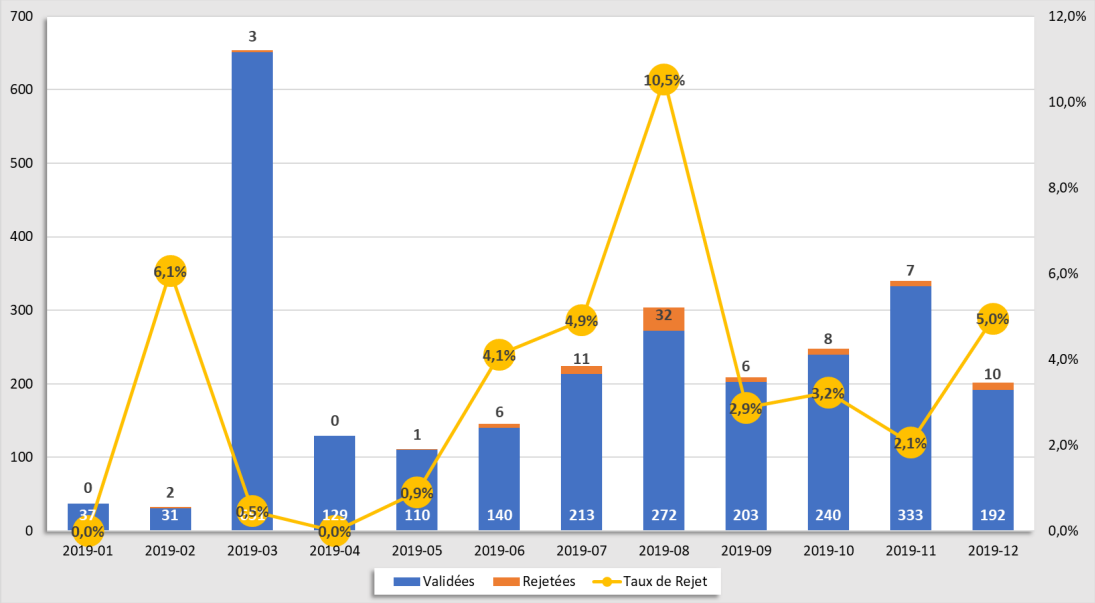
REV@ - Taux de validation des commandes reçues - Année 2019



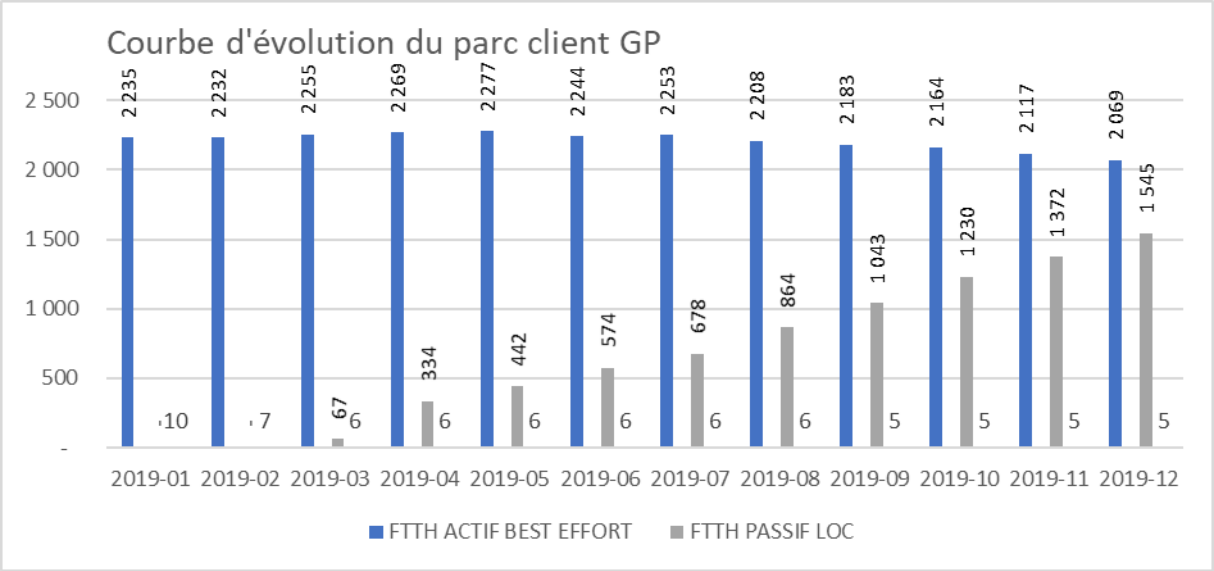
L'arrivée des OCEN, notamment de Free, impacte fortement le volume de commandes dès mars 2019.

4.4.3.1.2 Volume commandes rejetées (ICC)

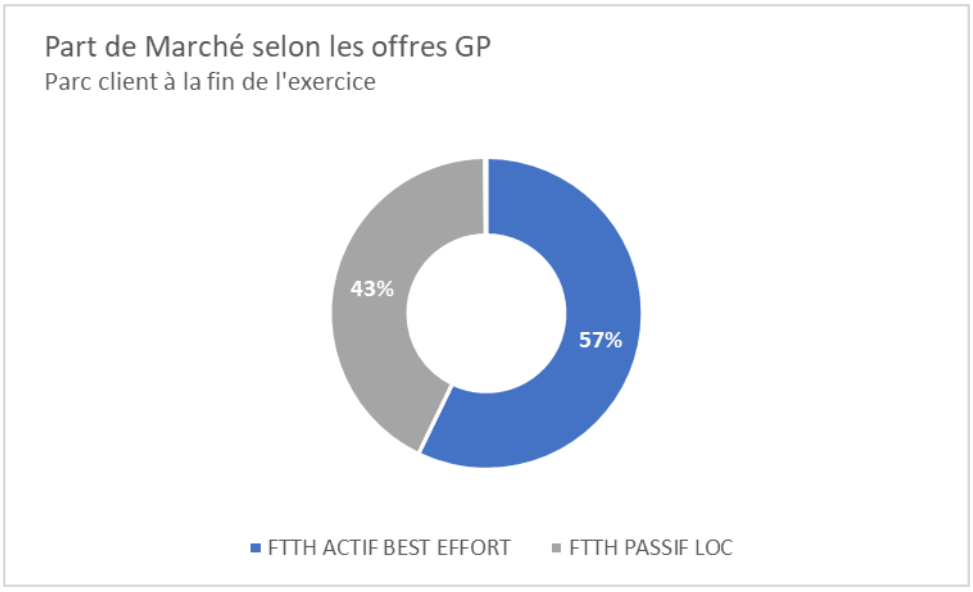
REV@ - Taux de rejet des commandes reçues - Année 2019

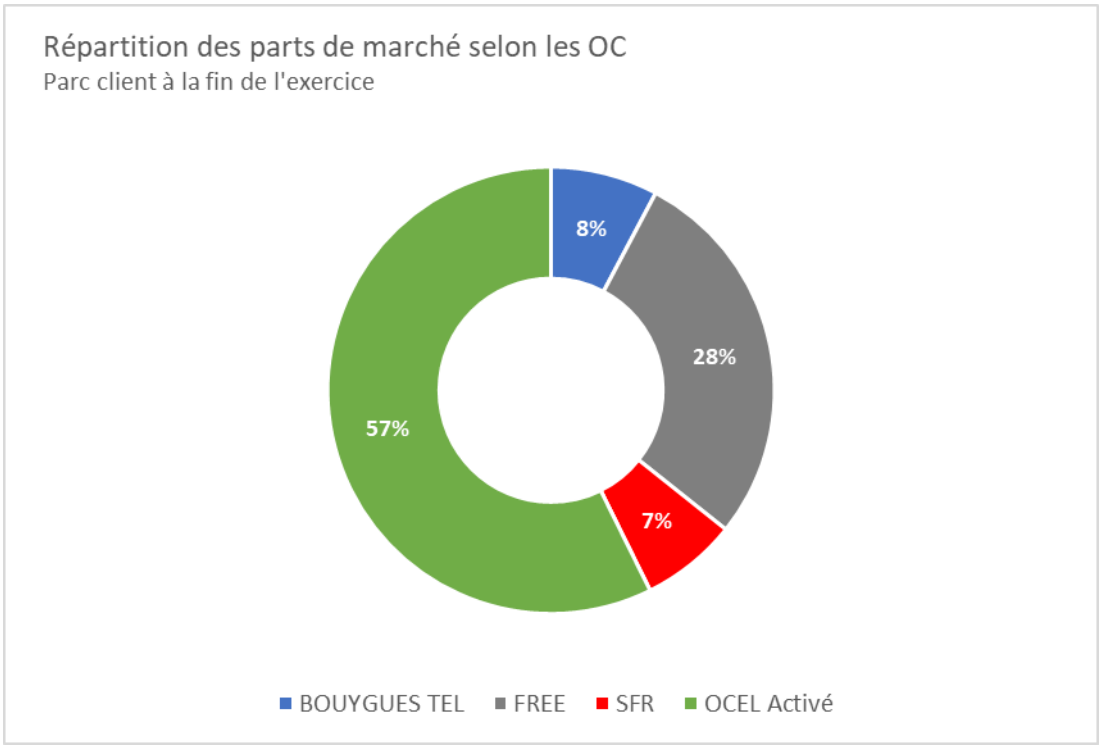


4.4.3.2 Offre à destination du Grand Public

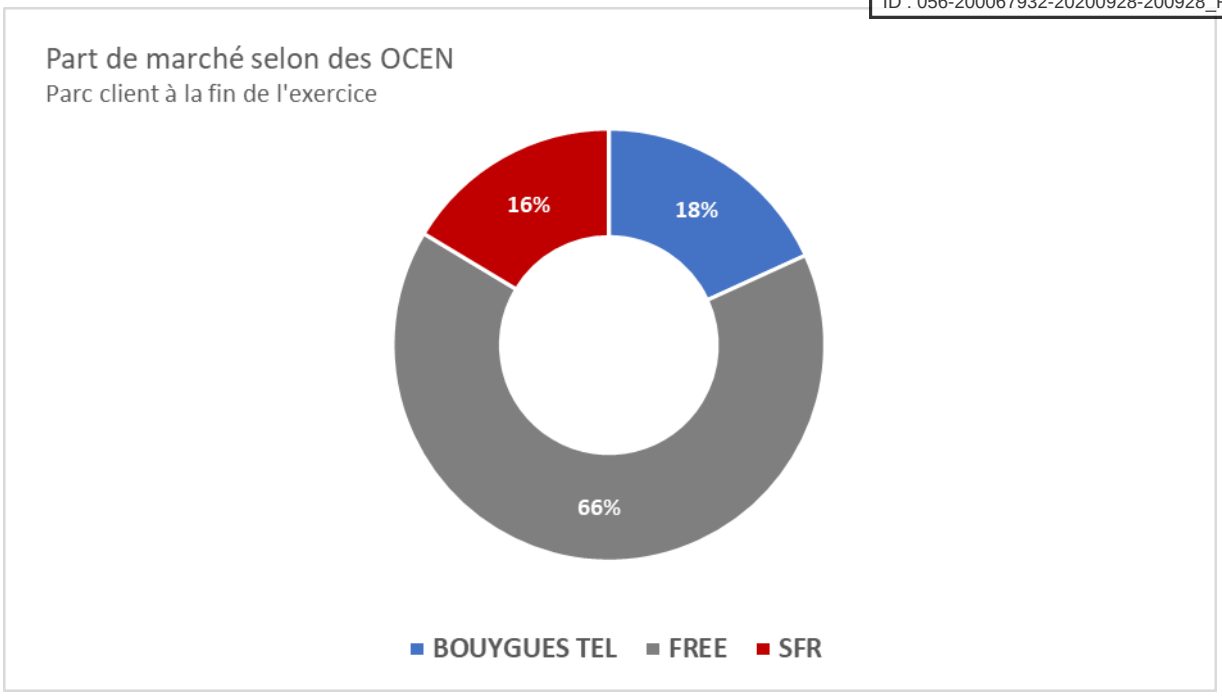


Le parc GP atteind 3 619 abonnés à fin 2019 avec une majorité en FTTH activé pour 2 069 clients, puis en FTTH location passive avec 1 545 clients et enfin la fin du Wimax avec 5 clients radio.

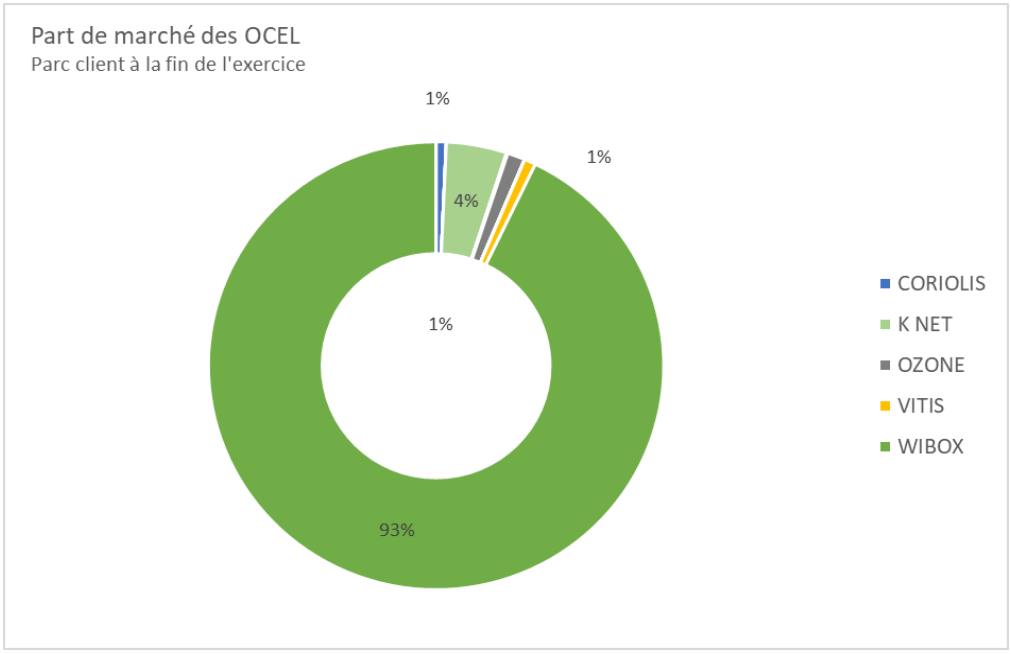




Les OCEL conservent une part de marché conséquente avec 57% face aux opérateurs nationaux.



Sur ce focus des opérateurs nationaux (hors opérateurs locaux), on constate que Free a su se constituer une part de marché dominante tandis que Bouygues et SFR développent leurs parcs depuis leurs arrivées respectivement en Avril et Juillet 2019.



Sur les 57% que représentent les OCEL, Wibox reste très dominant avec 93% du parc client.

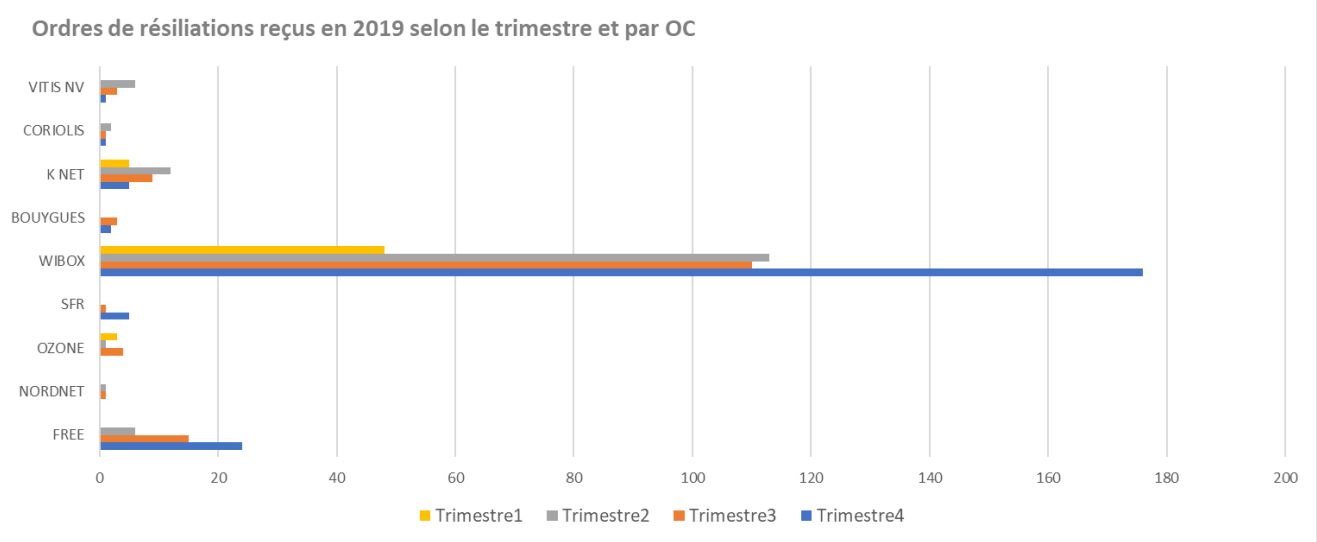
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Evolution des prises de commandes distinction OCEN - OCEL

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
BOUYGUES TEL	-	-	-	-	5	13	16	69	57	60	51	57
FREE	1	-	414	86	72	80	84	69	60	84	122	43
SFR	1	-	-	-	-	-	48	72	33	38	66	65
ORANGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total OCEN	**2**	**-**	**414**	**86**	**77**	**93**	**148**	**210**	**150**	**182**	**239**	**165**

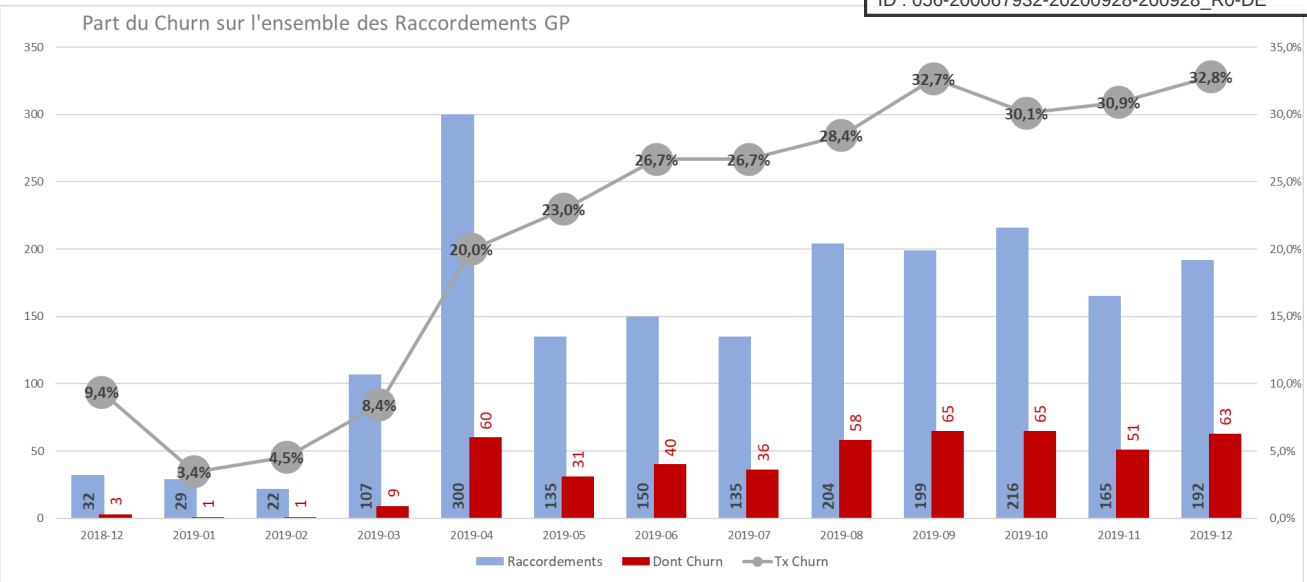
WIBOX	27	26	24	19	17	25	17	8	16	16	9	5
VITIS	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CORIOLIS	1	-	2	1	-	-	1	-	-	-	1	-
K NET	4	1	3	1	-	-	3	2	1	-	-	-
NORDNET	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-
OZONE	1	1	1	-	2	-	-	-	-	1	-	-
Total OCEL	**33**	**28**	**34**	**21**	**20**	**25**	**21**	**10**	**18**	**17**	**10**	**5**

Total Commandes GP	**35**	**28**	**448**	**107**	**97**	**118**	**169**	**220**	**168**	**199**	**249**	**170**



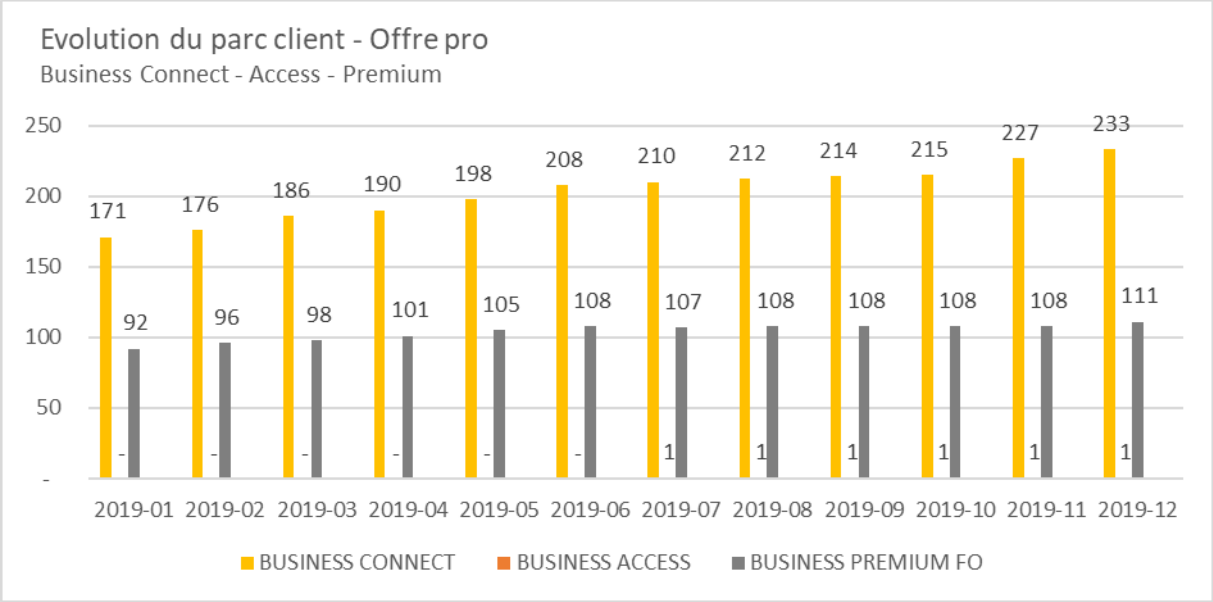
Dans la suite de cette analyse, nous vous proposons de concentrer votre attention sur le Churn. Il est communément admis que les résiliations de liens FTTH pour changer de technologie sont rarissimes. La qualité de service de technologies concurrentes tel que l'ADSL, hertziennes, câbles ou satellitaires ne pouvant rivaliser avec le FTTH, nous vous proposons d'analyser les résiliations que nous pouvons recevoir par le biais du Churn, c'est à dire le changement d'opérateurs commercial.

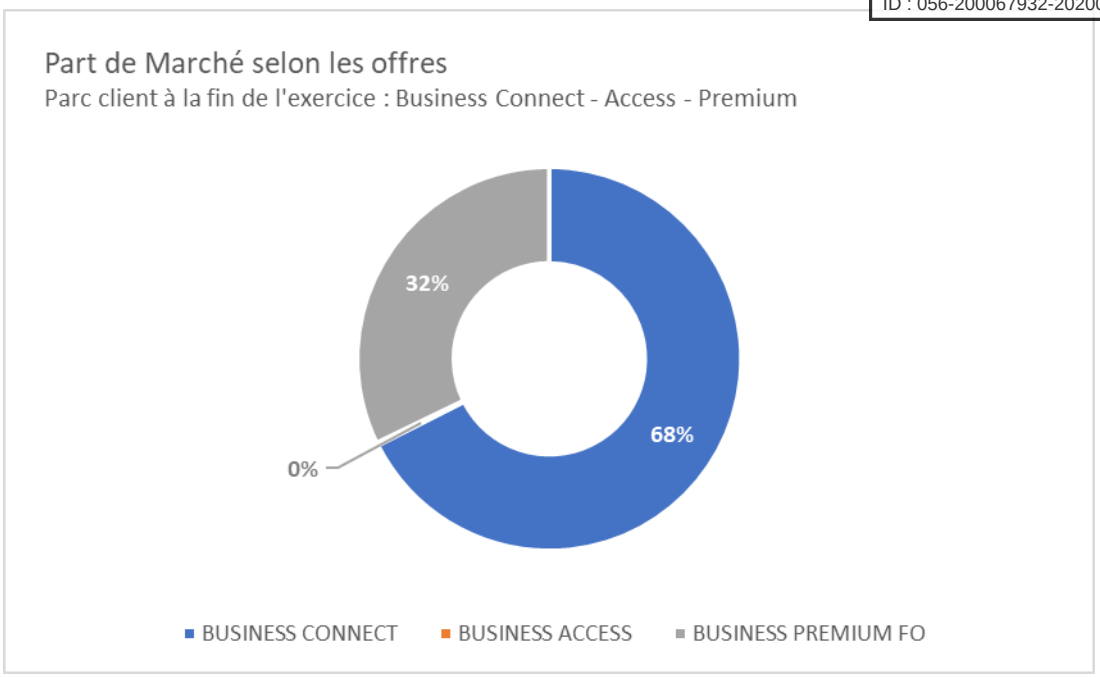
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

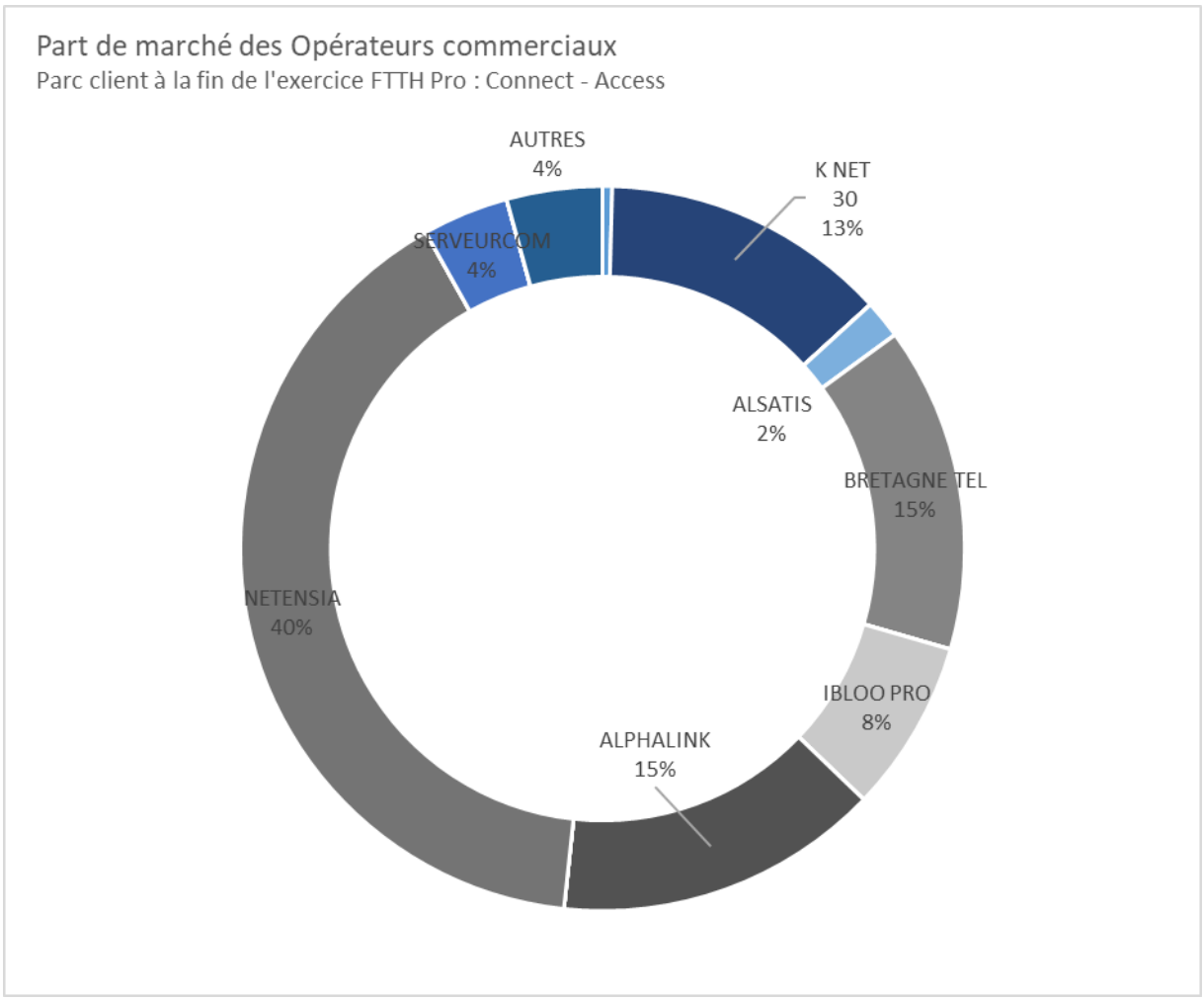


On peut constater que l'arrivée des OCEN sur le territoire dynamise le marché et provoque l'intérêt des abonnés qui n'hésitent pas à changer d'opérateur.

4.4.3.3 Offres à destination des Entreprises



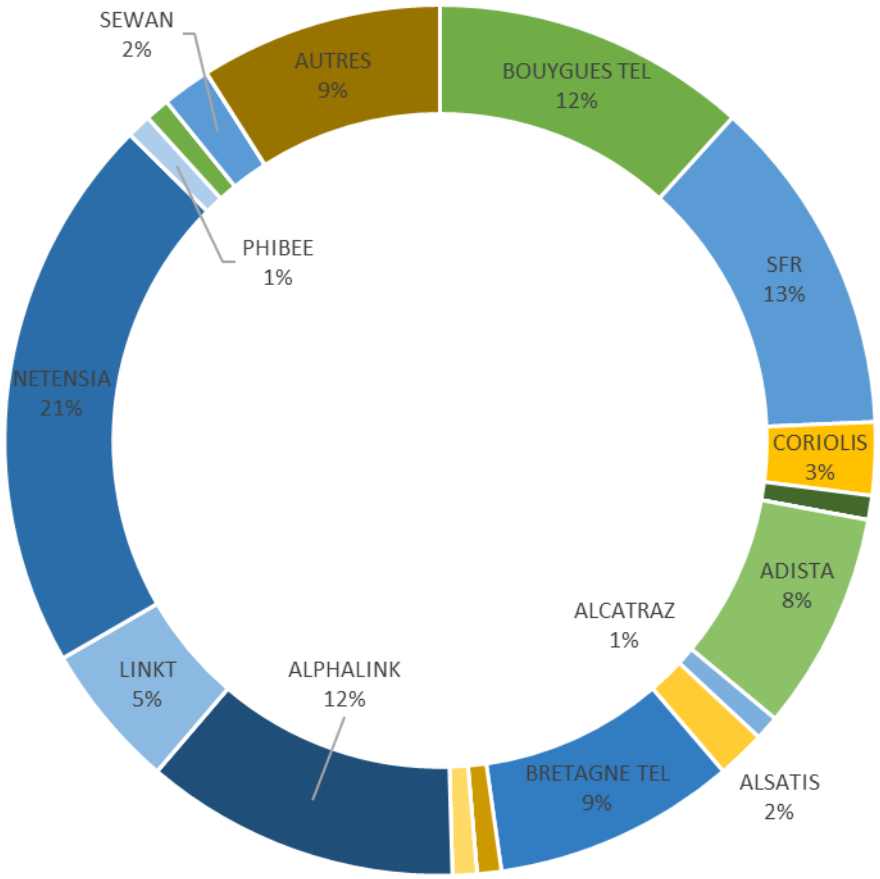




REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Part de marché des Opérateurs commerciaux
Parc client à la fin de l'exercice Produit Premium



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Evolution des prises de commandes par OC - distinction des produits

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
NETENSIA	1	5	2	6	-	1	1	1	4	4	3	1
K NET	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
SERVEURCOM	-	2	1	1	2	-	1	-	-	2	2	-
ADISTA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
GROUPE CONVERGENCE	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1	-
BRETAGNE TELECOM	1	2	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1
ALSATIS	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
ALPHALINK	1	2	-	6	2	1	2	-	2	-	3	2
Autres OC mineurs	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3	1	1
Total FTTH Pro Connect - Access	**3**	**11**	**6**	**13**	**5**	**2**	**6**	**1**	**9**	**9**	**14**	**5**

SFR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-
ADISTA	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-
BOUYGUES TEL	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3
LINKT	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
COMPLETEL	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
ALPHALINK	-	-	3	1	-	-	-	-	-	1	-	-
SEWAN	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
CORIOLIS TELECOM	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-
GROUPE CONVERGENCE	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
NETENSIA	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1
BRETAGNE TELECOM	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Autres OC mineurs	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Total Premium FTTE Passif - FTTO	**1**	**2**	**6**	**3**	**2**	**3**	**2**	**-**	**1**	**3**	**7**	**6**

Total Commandes PRO	**4**	**13**	**12**	**16**	**7**	**5**	**8**	**1**	**10**	**12**	**21**	**11**

4.4.3.4 Offres de la gamme infrastructure

Nous vous proposons de porter notre attention sur le déploiement des opérateurs d'envergure nationale au sein de notre infrastructure à fin 2019. Nous pourrons ainsi mesurer leur influence et leur capacité d'action sur le territoire.

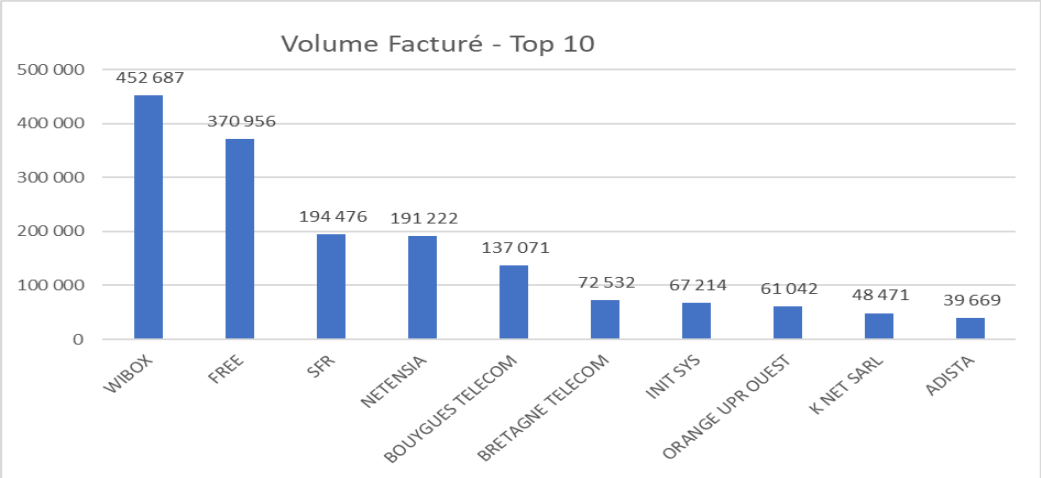
Bouygues Telecom a assuré son déploiement au sein de 5 NRO, lui permettant de porter son influence commerciale sur 100% des prises commercialisables à fin 2019.

Free est présent également sur 5 NRO s'assurant une couverture de 100% du parc de prises commercialisables fin Décembre 2019.

SFR investit 3 NRO ce qui lui permet d'adresser 86% des prises commercialisables à fin 2019.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.4.4 Volume facturé



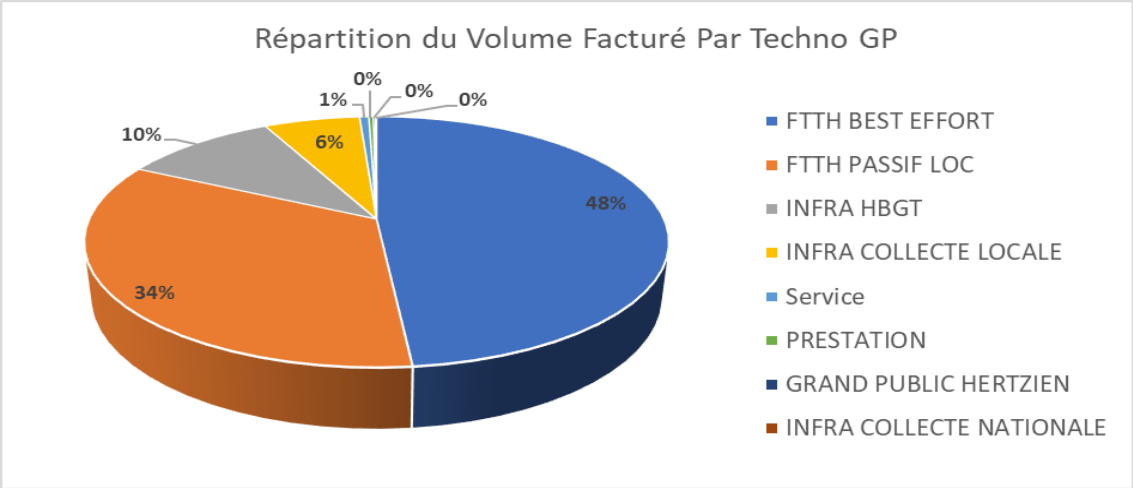
4.4.4.1 Volume facturé – Grand Public

Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Client GP

GAMME	Nom FAI	Mois janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
⊟GRAND PUBLIC	WIBOX	39 018	38 575	39 446	39 225	38 772	37 754	36 368	37 983	37 532	32 589	36 398	35 303	448 965
	FREE			10 898	46 963	31 439	16 636	52 306	29 630	33 509	31 635		59 001	312 017
	K NET SARL	1 943	2 060	2 048	2 042	1 959	1 883	1 957	1 869	1 976	1 884		3 522	23 142
	BOUYGUES TELECOM						95	545	1 280	2 155	3 082	4 185	4 349	15 688
	SFR							26	1 383	2 602	2 736	4 336	4 165	15 248
	OZONE	568	716	566	532	648	573	555	555	515	459	499	499	6 686
	VITIS NETGEM VIDEOFUTUR	430	409	409	815	455	437	470	363	345	327		654	5 113
	CORIOLIS TELECOM SAS	273	424	274	605	478	312	297	288	275	429		559	4 213
	NORDNET		173	193	37	182	185	37	144	19	181		74	1 226
⊟INFRASTRUCTURE	BOUYGUES TELECOM	1 600	1 600	1 600	1 620	1 620	1 620	1 620	1 559	1 881	52 097	2 307	2 444	71 570
	LASOTEL	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170		340	2 040
	ORANGE SA						205						-	205
	MORBIHAN HAUT DEBIT						205				- 77			128
Total général		**44 172**	**88 547**	**57 255**	**93 661**	**82 167**	**70 018**	**97 044**	**88 116**	**83 897**	**128 440**	**49 005**	**115 495**	**997 817**

Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Offre GP

GAMME	OFFRE	Mois janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
⊟GRAND PUBLIC	FTTH BEST EFFORT	42 033	42 221	42 815	43 136	42 374	41 025	39 564	41 129	40 561	35 770	36 798	40 512	487 937
	FTTH PASSIF LOC			10 898	46 963	31 439	16 731	52 877	32 293	38 265	37 453	8 520	67 515	342 953
	GRAND PUBLIC HERTZIEN	199	136	120	120	120	120	120	73	100	100	100	100	1 408
⊟INFRASTRUCTURE	INFRA HBGT	1 940	46 190	3 421	3 442	8 234	12 142	4 484	4 622	4 683	4 606	2 862	6 505	103 131
	INFRA COLLECTE LOCALE								10 000	197	50 347	494	594	61 632
	INFRA COLLECTE NATIONALE									90	164	231	270	755
Total général		**44 172**	**88 547**	**57 255**	**93 661**	**82 167**	**70 018**	**97 044**	**88 116**	**83 897**	**128 440**	**49 005**	**115 495**	**997 817**



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.4.4.2 Volume facturé – Entreprises

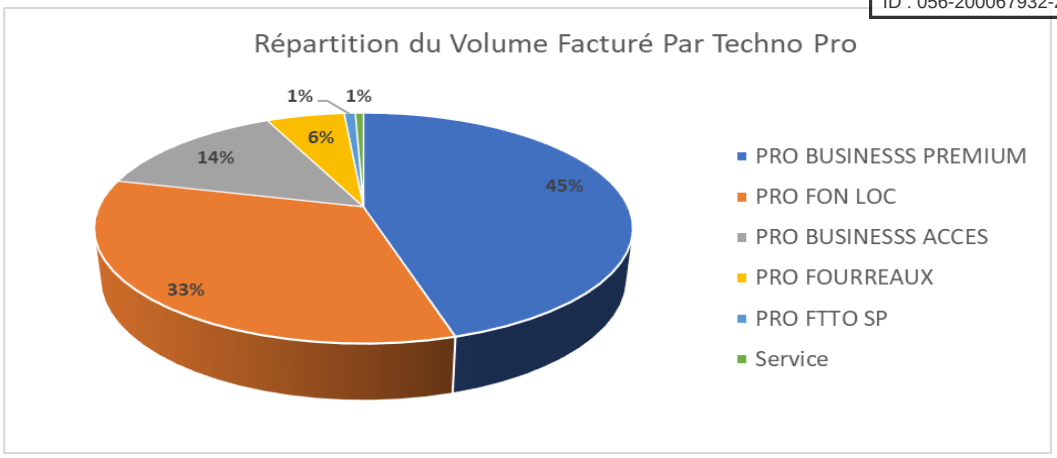
Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Client Pro

GAMME	Nom FAI	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
SITE PUBLIC ET PRIVE	NETENSIA	12 431	14 283	15 006	13 992	13 333	36 185	14 670	13 133	12 821	14 016		26 434	186 304
	SFR	18 506	6 135	6 135	13 438	10 395	45 108	13 315	5 350	5 350	5 350	5 243	21 356	155 681
	BRETAGNE TELECOM	5 301	6 498	5 993	6 433	5 850	5 850	5 850	5 850	7 100	5 790		12 017	72 532
	INIT SYS	4 278	5 362	7 269	4 035	6 060	5 261	6 005	5 313	5 352	5 816	6 133	6 331	67 214
	ORANGE UPR OUEST	- 3 608			3 000		57 650		4 000				-	61 042
	BOUYGUES TELECOM	4 405	3 940	3 940	3 940	4 240	4 087	4 110	4 110	398	7 822	4 110	4 710	49 812
	ADISTA	3 305	3 305	3 305	3 305	3 305	3 305	3 762	3 075	3 075	3 375	3 307	3 245	39 669
	VILLE DE VANNES	682	-	1 100	-	3 399	45 062	2 196	- 5 071	2 358		-	19 705	30 021
	K NET SARL	2 080	2 080	2 080	2 080	2 080	2 080	2 080	2 269	2 110	2 110		4 130	25 179
	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN						25 172						-	25 172
	COMPLETEL						20 395	300	482	800	800	800	800	24 377
	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO	2 486					2 085				443	- 443	17 483	22 053
	MAIRIE DE GRAND-CHAMP			10 186						7 777	3 422		476	21 862
	LINKT	1 221	1 360	1 802	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760		3 820	20 523
	LASOTEL	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510	3 565	1 510	1 510	1 510	1 510		3 020	20 175
	MAIRIE DE SAINT NOLFF	8 843	2 256	5 159			46						648	16 951
	IBLOO PRO	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080		2 160	12 960
	SERVEURCOM	410	410	2 274	545	1 614	1 460	1 087	725	2 068	770		1 540	12 902
	SDIS 56	4 108				-	21 738	- 15 454					2 045	12 436
	COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN	3 618						2 457					6 000	12 075
	ALSATIS	735	735	735	1 068	1 165	780	- 372	735	735	735	1 100	1 070	9 221
	CORIOLIS TELECOM SAS	60	60	60	4 560	148	230	850	570	570	570		1 140	8 818
	ORANGE SA						8 404						-	8 404
	UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD						7 977						-	7 977
	VILLE D ARRADON						2 133	4 660					112	6 905
	SEWAN COMMUNICATIONS	545	545	545	545	545	895	872	440	440	440		880	6 692
	STELLA TELECOM	415	415	415	415	715	771	585	585	585	585		1 170	6 656
	ESPE DE BRETAGNE						6 255						-	6 255
	TY CLOUD									2 000			3 960	5 960
	VILLE DE PLOEREN			5 667			250						42	5 959
	SERVICE DES EAUX VANNES							4 482	-				1 394	5 876
	GROUPE CONVERGENCE.COM		1 250		440	220	595	265	265	655	610		1 450	5 750
	CENTRE D ONCOLOGIE SAINT YVES						5 561						-	5 561
	NUMLOG	455	455	455	455	455	455	455	455	455	455		910	5 460
	PREFECTURE DU MORBIHAN						2 136			2 917			-	5 053
	MAIRIE DU BONO	4 724											178	4 902
	RECTORAT DE L ACADEMIE DE RENNES						6 125			1 000		- 2 298		4 827
	NERIM SAS	170	170	470	385	340	340	340	340	340	340		680	3 915
	INFOMIL	320	320	320	320	320	320	320	320	320	320	320	320	3 840
	ALCATRAZ	300	165	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	2 665
	DDTM VANNES						2 603						-	2 603
	ASERTI INTERNATIONAL										2 448			2 448
	THEATRE ANNE DE BRETAGNE						2 174						-	2 174
	CROUS DE RENNES						2 114						-	2 114
	PHIBEE SARL	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	2 040
	HEXANET SAS	300		38	170	170	170	170	170	170	170		340	1 868
	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATL						1 637						-	1 637
	VIPE SERVICE VANNES						1 498						-	1 498
	CODEPI	60	60	60	381	105	105	105	105	105	105		210	1 401
	DEPARTEMENT DU MORBIHAN										1 019		312	1 331
	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERAT						1 090							1 090
	CELYA	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90		180	1 080
	MAIRIE DE ST AVE						1 014						-	1 014
	LYCEE CHARLES DE GAULLE VANNES						952						-	952
	LYCEE LESAGE VANNES						952						-	952
	LYCEE JEAN GUEHENNO VANNES						952						-	952
	CORIOLIS TELECOM		152	170	170	170	170							832
	MAIRIE DE SENE						779						-	779
	LABORATOIRE DEP D ANALYSE MORBIHAN						592						-	592
	CCAS							590						590
	DRFIP BRETAGNE ET ILLE ET VILAINE						543						-	543
	DRFIP35						543						-	543
	GROUPEMENT COPRO SDEM EDM AMPM						512						-	512
	MORBIHAN HAUT DEBIT						740		-	278				463
	CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN						449						-	449
	MAIRIE D ILE D ARZ						442						-	442
	MAIRIE DE THEIX						362						-	362
	VILLE DE SURZUR						307						-	307
	AXIANS MASSELIN COMMUNICATIONS												300	300
	MAIRIE DE PLESCOP						111		-				27	138
	VILLE DE LARMOR BADEN						134						-	134
	MAIRIE DE PLOUGOUMELEN						61						-	61
Total SITE PUBLIC ET PRIVE		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**
Total général		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**

Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Offre Pro

GAMME	OFFRE	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
SITE PUBLIC ET PRIVE	PRO BUSINESSS PREMIUM	36 551	39 371	40 408	46 419	38 660	38 568	39 364	37 777	35 633	42 682	18 540	59 511	473 485
	PRO FON LOC	30 418	2 571	22 112	3 633	8 074	238 540	6 525	- 1 071	13 775	6 313	- 2 741	21 223	349 373
	PRO BUSINESSS ACCES	10 357	10 863	13 733	11 456	12 725	11 842	12 640	11 345	12 646	12 326	2 862	24 795	147 590
	PRO FOURREAUX	392					57 650						-	58 042
	PRO FTTO SP	1 282									1 019		6 045	8 346
	PRESTATION				3 000									3 000
	INFRA COLLECTE LOCALE									2 000				2 000
Total SITE PUBLIC ET PRIVE		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**
Total général		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.4.4.3 Etat du recouvrement

Clients	>= 60 JRS	30 / 59 JRS	0 / 29 JRS	Non Echues	Total Créances au 31/12/2019
FAI	**76 922**	**55 397**	**116 898**	**294 956**	**544 173**
FREE	11 708	42 180	40 125	74 392	**168 405**
BOUYGUES TELECOM	20 592	10 788	60 389	24 659	**116 429**
WIBOX	-	-	180	72 221	**72 401**
SFR & COMPLETEL	1 303	40	10 997	43 899	**56 239**
NETENSIA	80	600	-	26 514	**27 194**
ORANGE	20 632	40	-	-	**20 672**
INIT SYS	6 335	120	-	6 371	**12 826**
BRETAGNE TELECOM	339	-	-	12 097	**12 436**
CORIOLIS TELECOM SAS	8 547	1 039	-	1 779	**11 366**
K NET SARL	993	40	-	8 212	**9 245**
ADISTA	244	40	3 307	3 245	**6 836**
LASOTEL	2 137	-	-	3 428	**5 565**
LINKT	536	40	-	3 860	**4 436**
SDIS 56	-	-	-	3 222	**3 222**
ALSATIS	280	40	1 100	1 110	**2 530**
STELLA TELECOM	524	40	-	1 490	**2 054**
VITIS NETGEM VIDEOFUTUR	1 239	40	-	734	**2 012**
SERVEURCOM	-	-	-	1 540	**1 540**
SEWAN COMMUNICATIONS	40	40	-	1 320	**1 400**
NERIM SAS	-	380	-	960	**1 340**
CODEPI	642	-	-	570	**1 212**
OZONE	-	-	539	539	**1 079**
NUMLOG	-	-	-	910	**910**
CORIOLIS TELECOM	751	-	-	-	**751**
ALCATRAZ	-	40	260	220	**520**
HEXANET SAS	-	-	-	380	**380**
NORDNET	-	21	-	314	**336**
INFOMIL	-	-	-	320	**320**
AXIANS MASSELIN COMMUNICATIONS	-	-	-	300	**300**
CELYA	-	-	-	180	**180**
PHIBEE SARL	-	-	-	170	**170**
CELESTE	-	- 40	-	-	- **40**
MORBIHAN HAUT DEBIT	-	- 92	-	-	- **92**
SITE PUBLIC & PRIVE	**91 928**	**3 385**	**- 1 797**	**15 991**	**109 506**
VILLE DE VANNES	57 574	-	-	- 24 780	**32 794**
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO	- 126	532	- 532	20 979	**20 853**
MAIRIE DE SAINT NOLFF	10 612	-	-	778	**11 389**
MAIRIE DE GRAND-CHAMP	9 333	-	-	571	**9 904**
COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN	32	-	-	7 200	**7 232**
TY CLOUD	2 000	-	-	4 410	**6 410**
DDTM VANNES	6 189	-	-	40	**6 229**
IBLOO PRO	796	-	-	2 520	**3 316**
ASERTI INTERNATIONAL	-	2 938	-	40	**2 978**
SERVICE DES EAUX VANNES	-	-	-	1 713	**1 713**
GROUPE CONVERGENCE.COM	-	-	-	1 450	**1 450**
DRFIP35	1 331	-	-	-	**1 331**
DRFIP BRETAGNE ET ILLE ET VILAINE	1 291	-	-	-	**1 291**
RECTORAT DE L ACADEMIE DE RENNES	2 440	-	- 1 240	40	**1 240**
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	-	-	-	374	**374**
MAIRIE DU BONO	-	-	-	213	**213**
MAIRIE DE PLESCOP	173	-	-	33	**205**
VILLE D ARRADON	85	- 85	134	-	**134**
VIPE SERVICE VANNES	40	-	-	40	**80**
VILLE DE PLOEREN	-	-	-	50	**50**
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	-	-	-	40	**40**
PREFECTURE DU MORBIHAN	40	-	- 40	40	**40**
LYCEE LESAGE VANNES	40	-	- 40	40	**40**
CCAS	40	-	- 40	40	**40**
MAIRIE DE ST AVE	40	-	- 40	40	**40**
MAIRIE DE SENE	-	-	-	40	**40**
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN	-	-	-	40	**40**
CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATL	-	-	-	40	**40**
Total général	**168 850**	**58 781**	**115 101**	**310 947**	**653 679**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.5 Exploitation technique

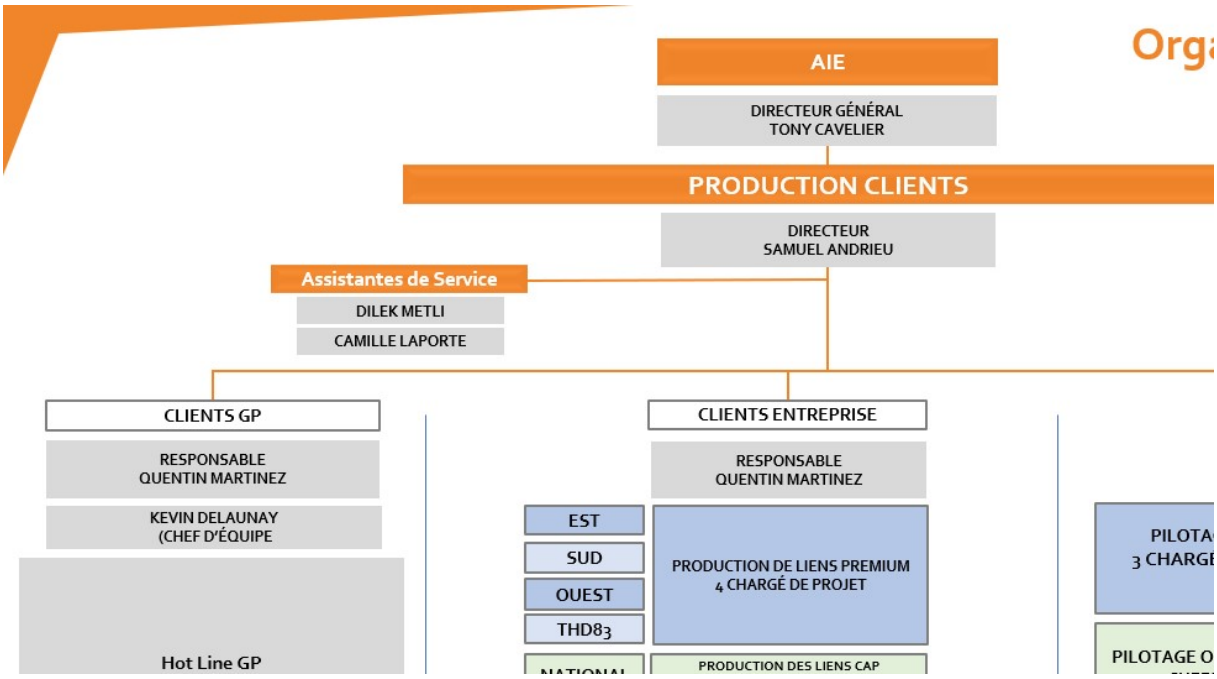
4.5.1 Les raccordements

4.5.1.1 Organisation et rôle

Le service Production Clients est une Direction dédiée au sein d'Altitude Infrastructure Exploitation.

Il est composé d'une trentaine de collaborateurs répartis en trois pôles.

- Le Pôle Production Grand Public
- Le Pôle Production Entreprises
- Le Pôle Production Transverse



Ses missions principales sont :

- Mettre en place les processus de traitement des commandes dans le cadre des protocoles inter-opérateurs pour produire les commandes reçues des FAI aussi bien en mode OI qu'en mode STOC ;
- Dimensionner les ressources et les moyens pour produire en mode industriel les commandes GP ou Entreprise dans des volumes en forte hausse ;
- Organiser la planification des opérations de raccordements clients sur l'ensemble des marchés en fonction du flux de commandes entrantes des FAI ;
- Sélectionner les sous-traitants et partenaires à qui sont confiés les prestations de raccordements clients GP ou Entreprise sur l'ensemble des marchés opérés par Altitude Infrastructure ;

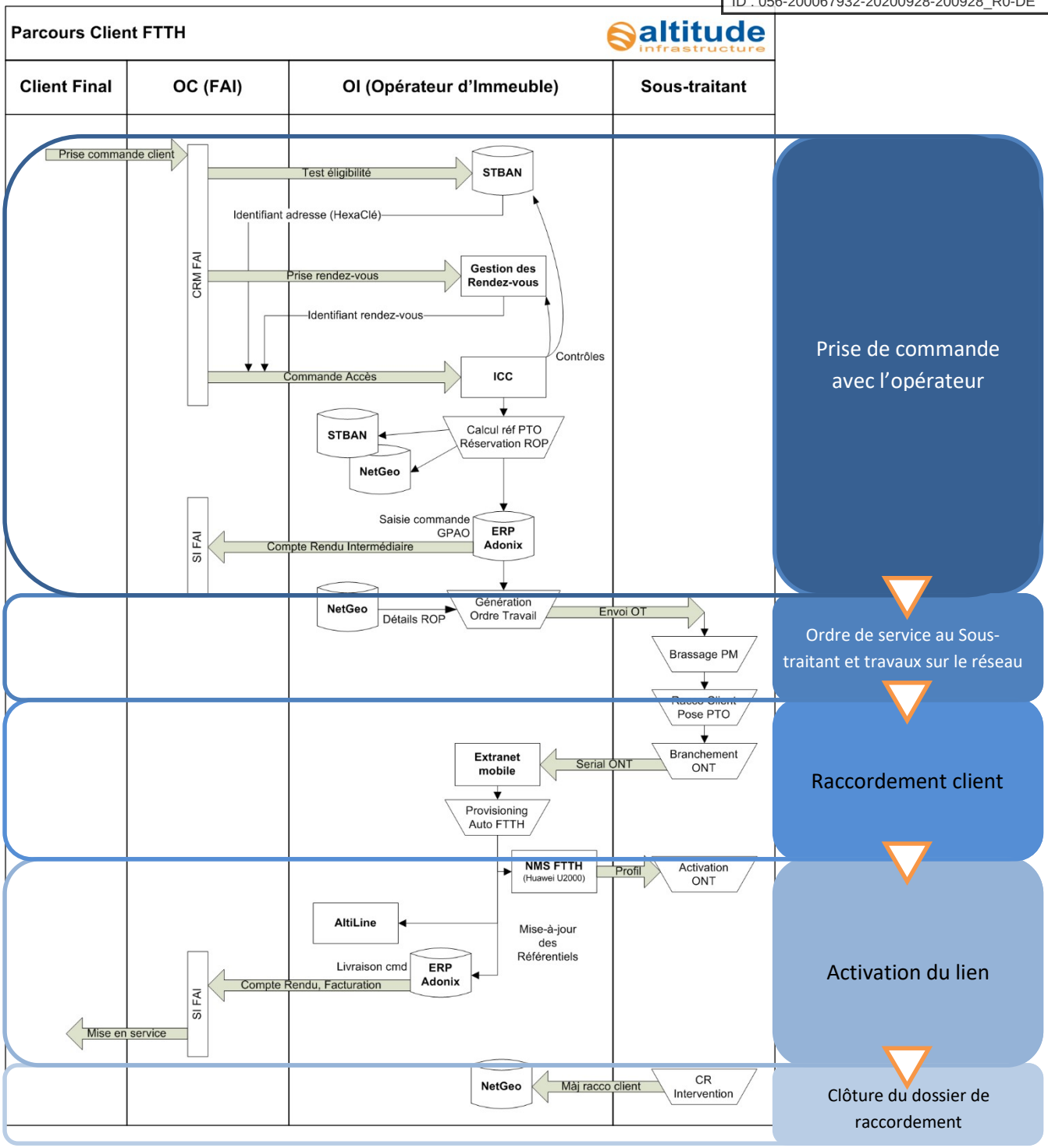
Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- Piloter ces entreprises pour réaliser les raccordements clients dans les délais et avec le niveau de qualité requis en garantissant la satisfaction des Clients Finaux ;
- Assurer le support aux opérations le jour J à travers une plateforme d'appel (Hotline), composée d'une dizaine de personnes en charge d'accompagner les techniciens raccordeurs sur le terrain (reprovisionning à chaud, modification de ROP, etc.) ;
- Organiser et planifier la mise à disposition des infrastructures et emplacements dans les NRO pour permettre aux FAI en mode passif (OCEN) d'installer et de mettre en service leurs équipements en vue de la commercialisation de leurs offres ;
- Produire en fonction des plannings de raccordements les liens NRO/PM afin d'anticiper la saturation capacitaire des liens (ajout de coupleurs, etc.).

4.5.1.2 Procédure pour les raccordements

En vue de la réalisation des raccordements finaux, tant pour ce qui concerne les parties du Réseau réalisées sous la maitrise d'ouvrage du Délégataire que des Délégants, le processus de raccordement en mode OI suit les étapes décrites ci-dessous :

L'organisation du raccordement client s'appuie sur notre SI qui centralise l'ensemble des étapes du raccordement client.

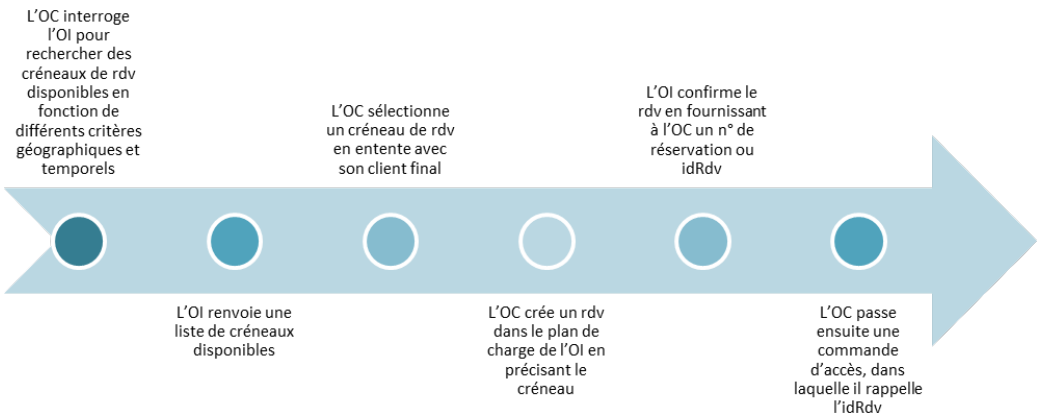


La prise de commande du client final est réalisée par l'opérateur commercial qui saisit tout nouvel abonné via son accès extranet au Système d'information d'Altitude Infrastructure.

Le système d'information va permettre en temps réel :

- De s'assurer de l'éligibilité de l'abonné via la base STBAN ;

- D'accéder au module de gestion des rendez-vous pour définir une date de raccordement, selon le processus suivant :



Provisionning du lien

Pour chaque client, une route optique est définie pour vérifier la capacité fibre et définir les points d'intervention sur le réseau afin de rendre le raccordement opérationnel entre le NRO et le SRO.

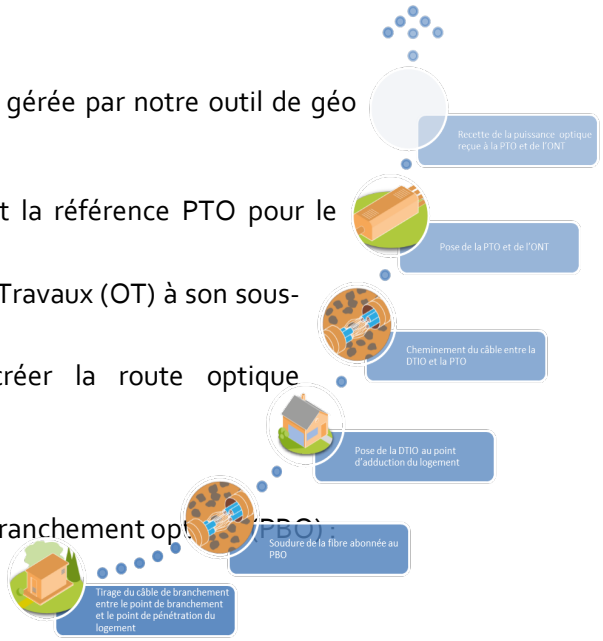
La route optique désigne le chemin parcouru par la lumière pour aller d'un point « A » vers un point « B ».

Pour qu'un service puisse être amené jusqu'au logement du client final, il faut déterminer la route optique entre le PBO du client jusqu'au SRO où celui-ci sera connecté à l'équipement de l'Opérateur Commercial.

Ce provisionning a pour objectifs :

- d'attribuer une fibre depuis le NRO au PBO
- d'identifier les alignements de fibre à réaliser dans les BPE
- de vérifier et attribuer la fibre au coupleur dans le SRO
- de générer un ordre de travaux au sous-traitant

L'attribution des fibres et des connecteurs aux têtes de câbles est gérée par notre outil de géo référencement de la fibre NetGéov2.



- NetGéo calcule automatiquement la route optique et la référence PTO pour le client final
- Altitude Infrastructure génère et envoie les Ordres de Travaux (OT) à son sous-traitant
- Le sous-traitant intervient sur le réseau pour créer la route optique conformément à l'ordre de travaux.

Raccordement final du client

Le sous-traitant réalise le raccordement du client final au Point de Branchement op[illegible](PBO).

Activation du lien

Le cas échéant, l'activation du lien se déroulera en 2 étapes :

1. L'intervention du technicien chez le client final se conclut par l'activation de l'ONT en saisissant le numéro de série de l'ONT via son accès extranet.
2. La saisie du numéro de série déclenche le provisionning automatique FTTH en ouvrant les ports et les services associés au nouvel abonné.

À l'issue de ces actions Altitude Infrastructure communique au FAI via son ERP le rapport d'intervention et la facturation associée.

Clôture du dossier de raccordement

La prestation de raccordement est terminée lorsque le technicien a renseigné le Système d'Information Géolocalisé (NetGeo).

Cela permet de saisir l'ensemble des informations relatives aux raccordements :

- Identification de l'infrastructure mobilisée
- Mise à jour concernant le PBO
- Mise à jour des fibres du coupleur utilisées
- Identification de l'entrée de câble utilisée

4.5.1.3 Raccordement Wimax

Aucun raccordement sur le Wimax n'a eu lieu en 2019.

4.5.1.4 Raccordements FTTH Grand Public

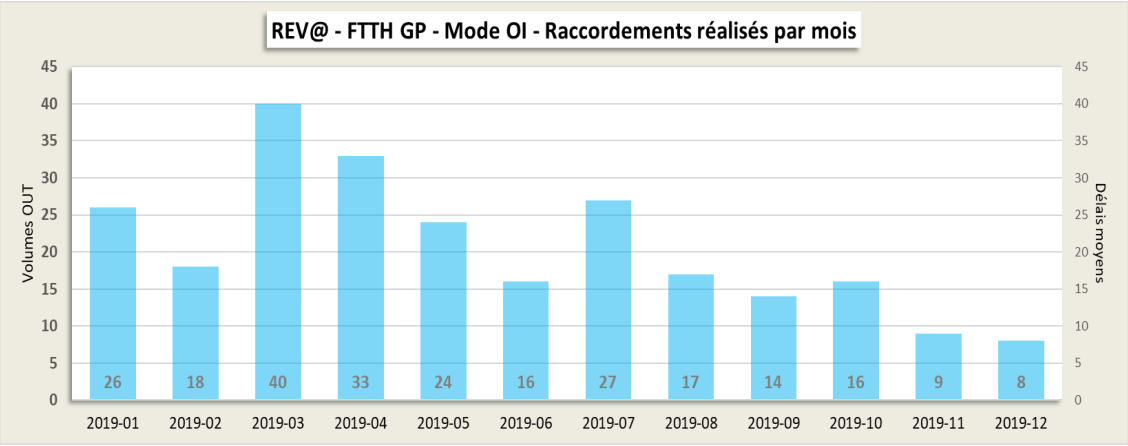
4.5.1.4.1 Liste des raccordeurs en mode OI présents sur le réseau

ELCARE (SPIE) a été la seule entreprise intervenante en mode OI pour la réalisation des raccordements.

La liste de l'ensemble des raccordements réalisés en 2019 en mode STOC et OI est présente en annexe 2.

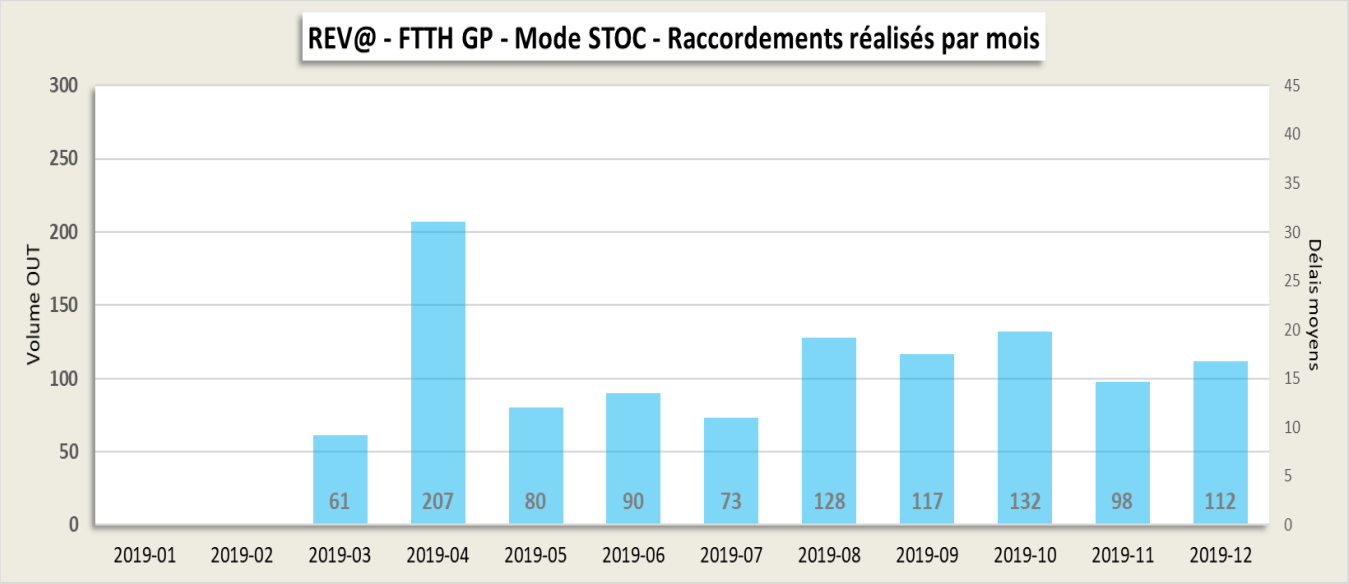
4.5.1.4.2 Volume raccordements en mode OI et en mode STOC

MODE OI



En mode OI le nombre total de raccordements réalisés sur l'année 2019 est de 248.

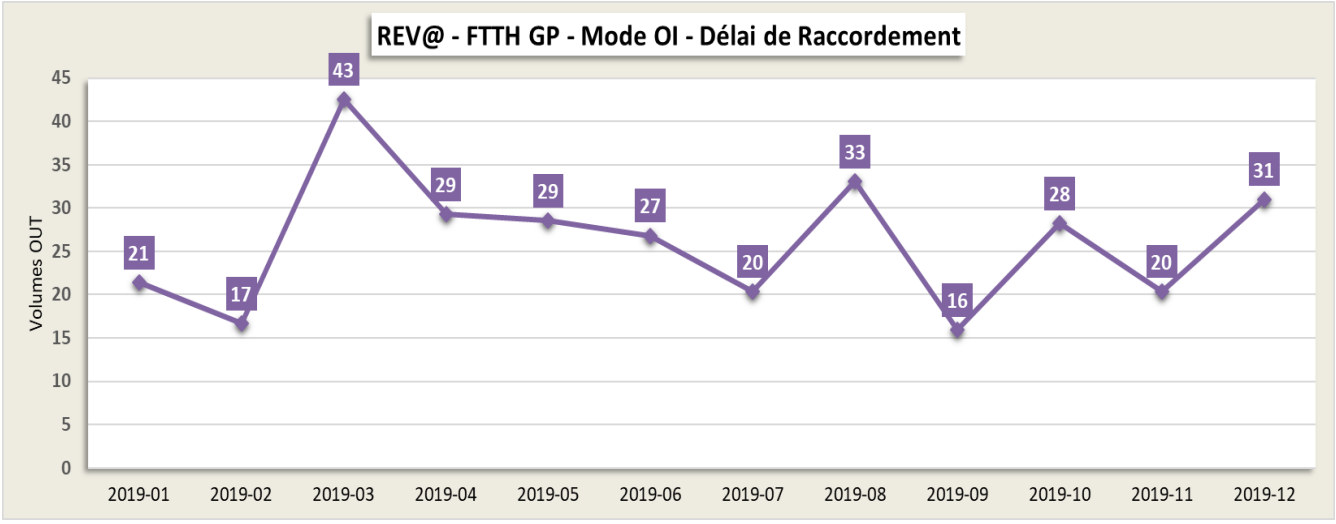
MODE STOC



En mode STOC le nombre total de raccordements réalisés sur l'année 2019 est de 1098

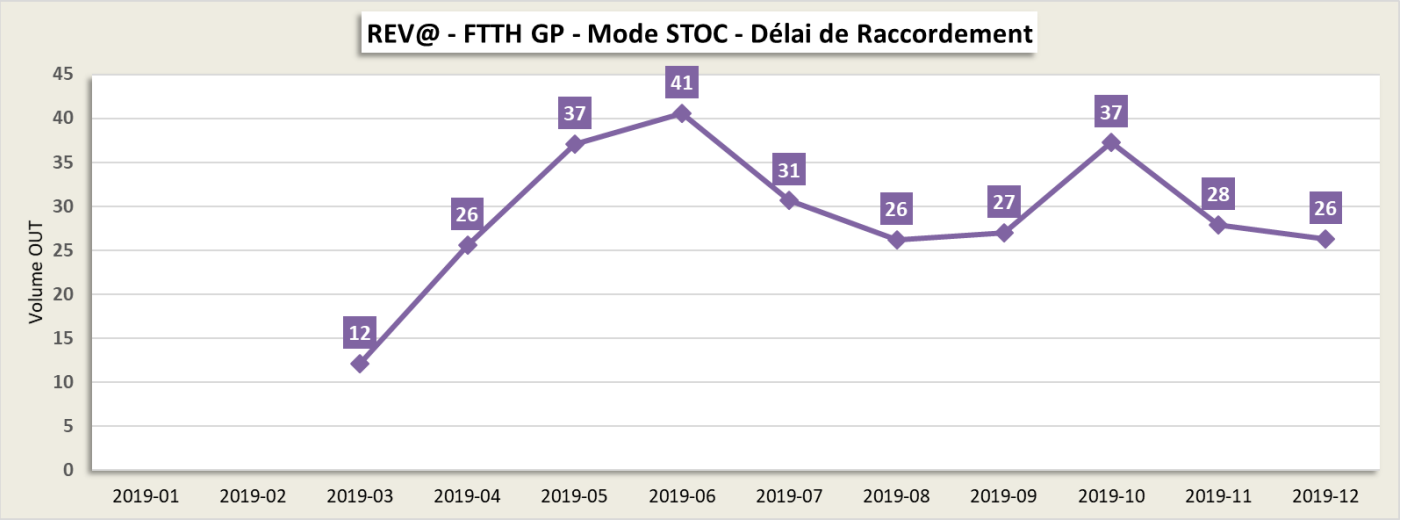
4.5.1.4.3 Délai de raccordements en mode OI et en mode STOC

MODE **OI**



Le délai moyen des raccordements réalisés en mode OI s'établit sur l'année 2019 à 27 jours calendaires en moyenne.

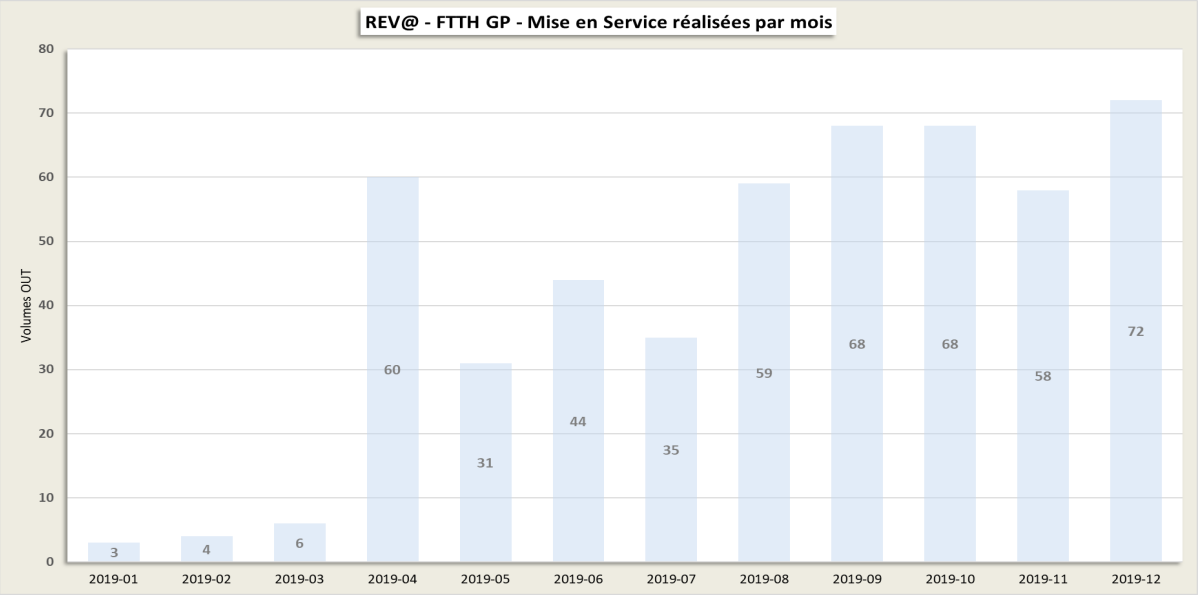
MODE STOC



Le délai moyen des raccordements réalisés en mode STOC s'établit sur l'année 2019 à **27** jours calendaires en moyenne.

4.5.1.4.4 Volume des mises en service réalisées

MODE OI et MODE STOC

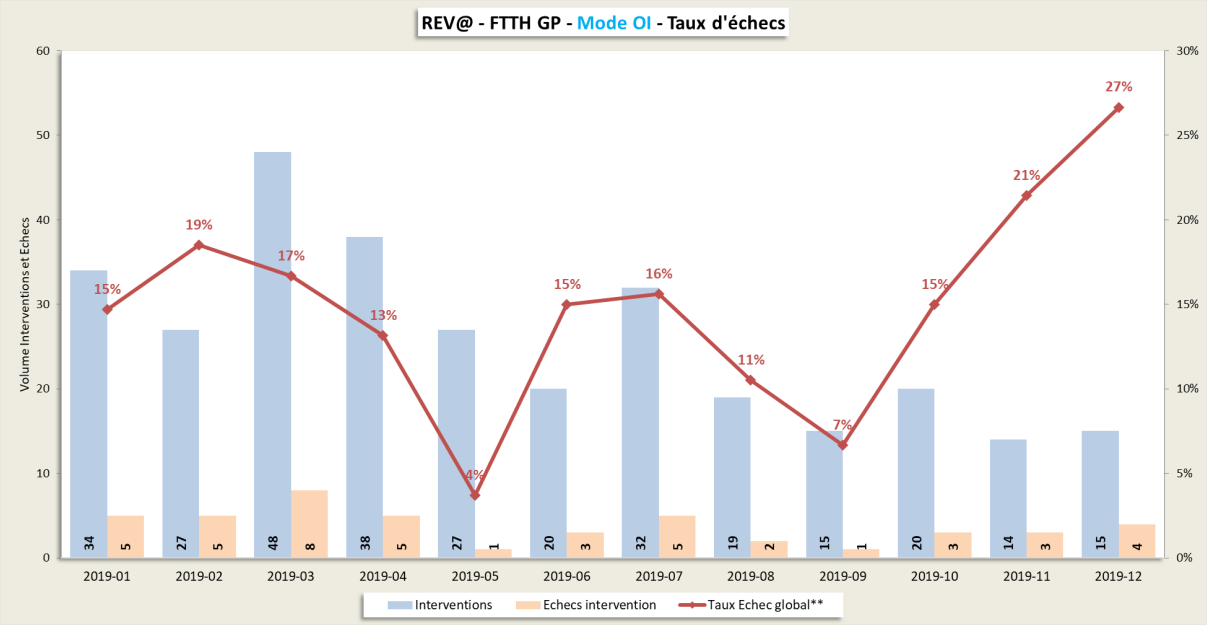


Le nombre de Mises en Service réalisées en 2019 (sur PTO existante) s'élève à **508.**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

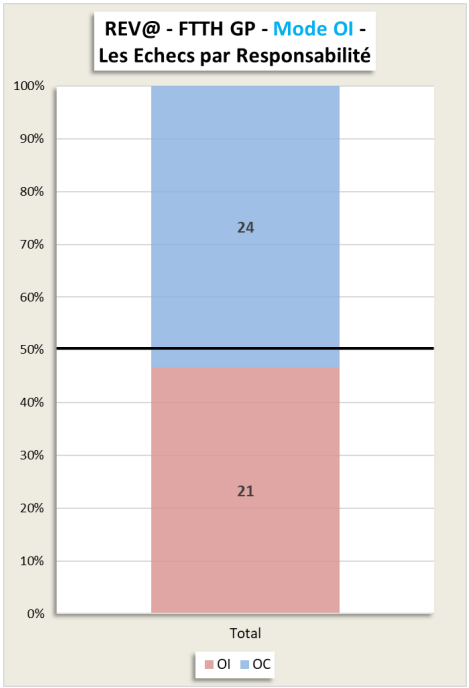
4.5.1.4.5 Echec de raccordements en mode OI et en mode STOC

MODE OI : pourcentage d'échec à la première intervention



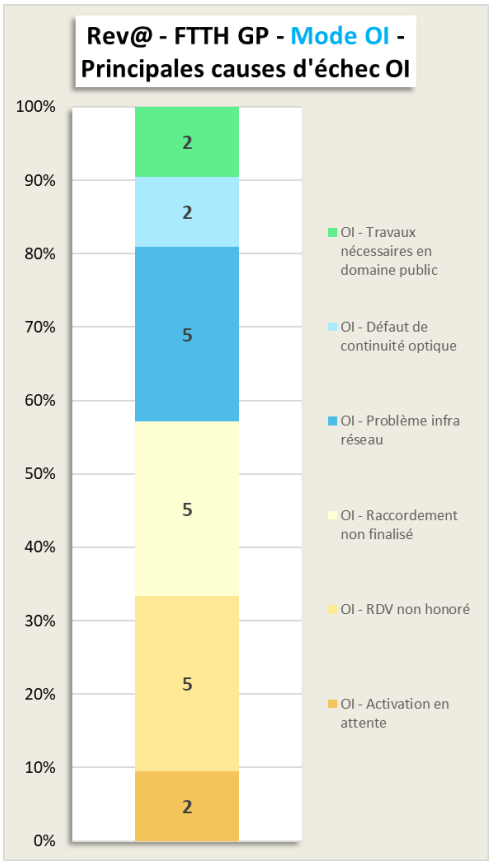
Le taux d'échec moyen jour J sur l'ensemble des opérations en mode OI réalisées en 2019 est de 15%.

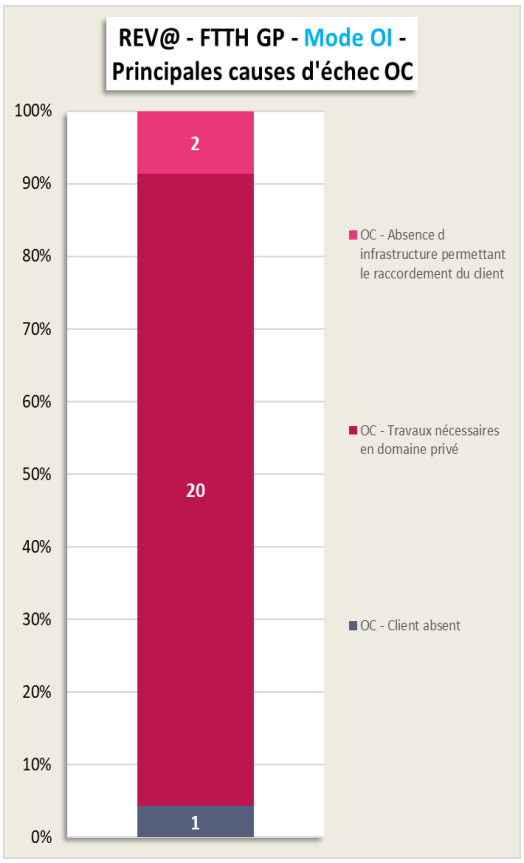
MODE OI répartition des échecs cause OI et cause OC



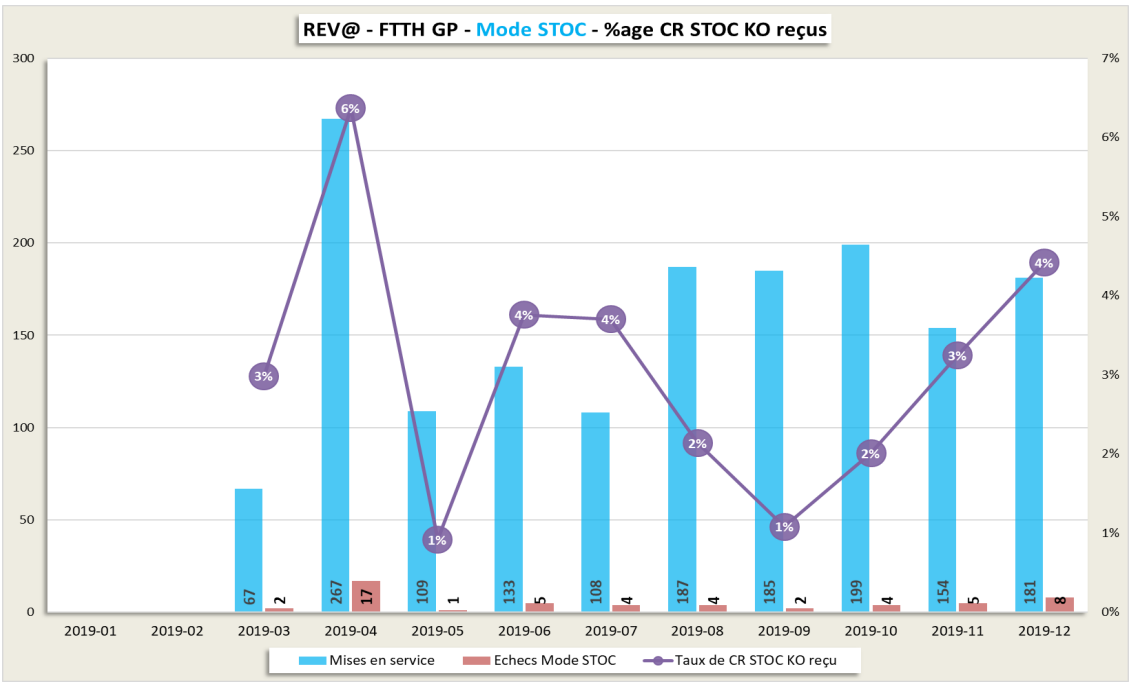
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

MODE OI : répartition des échecs cause OI et cause OC par grands items





MODE STOC : pourcentage de CR STOC KO reçus VS raccordements réalisés

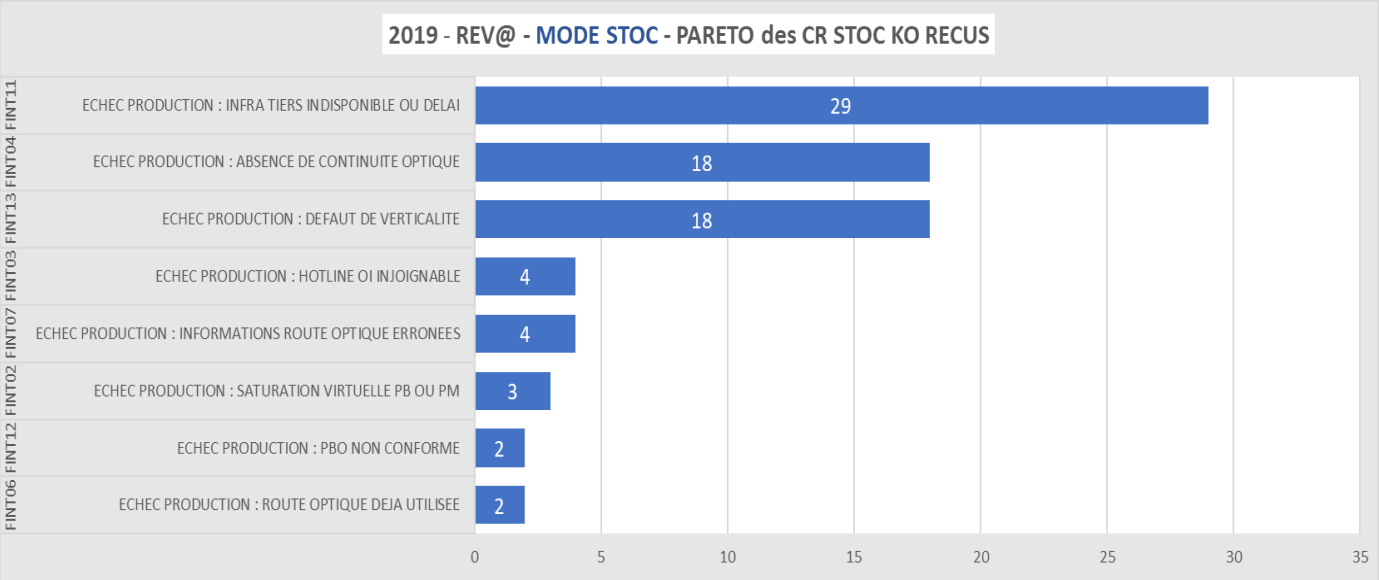


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Le taux de CR STOC KO reçus en mode STOC sur l'année 2019 est de 3%.

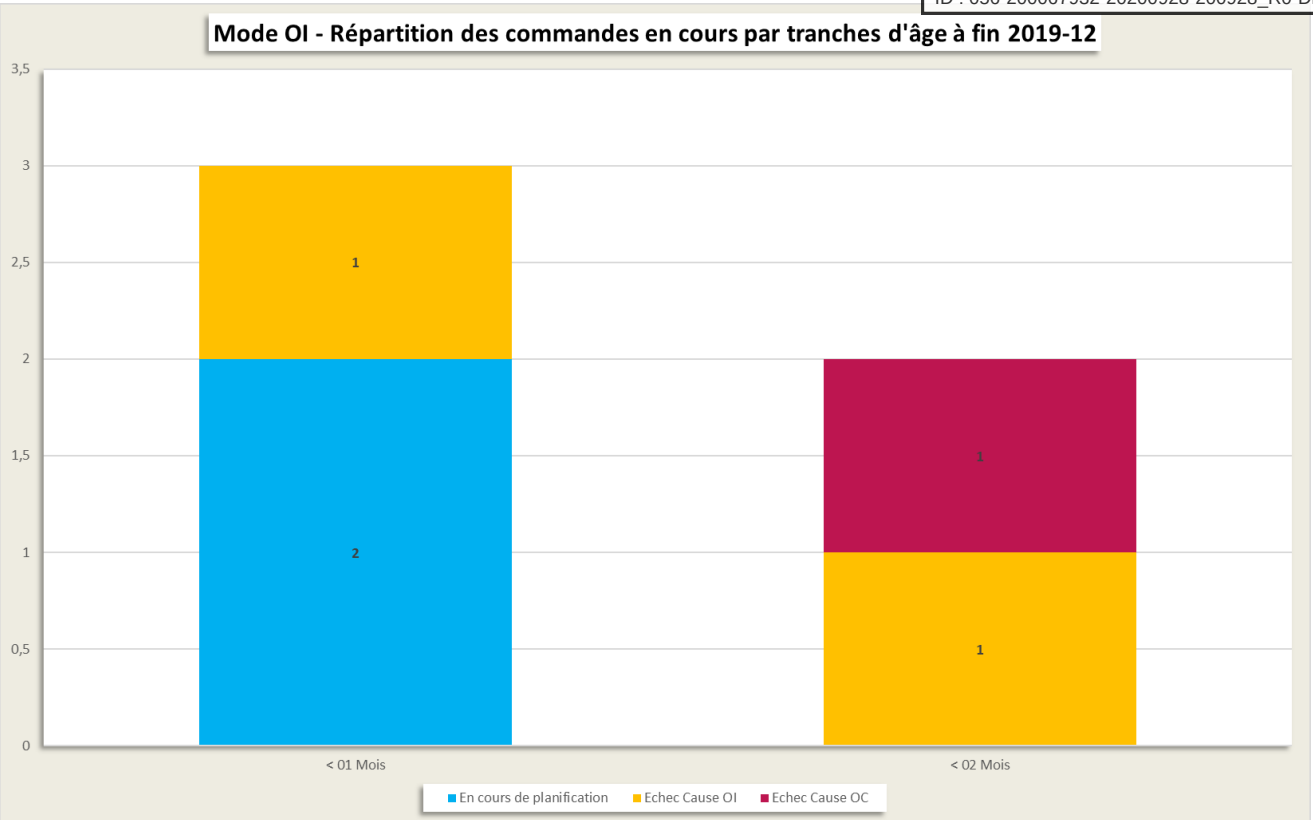
MODE STOC : répartition des CR STOC KO cause OI transmis par grands items

En mode STOC, l'OCEN ne communique que sur les échecs (CR STOC KO) de la responsabilité de l'OI tels que définis dans la matrice du protocole InteropFibre.



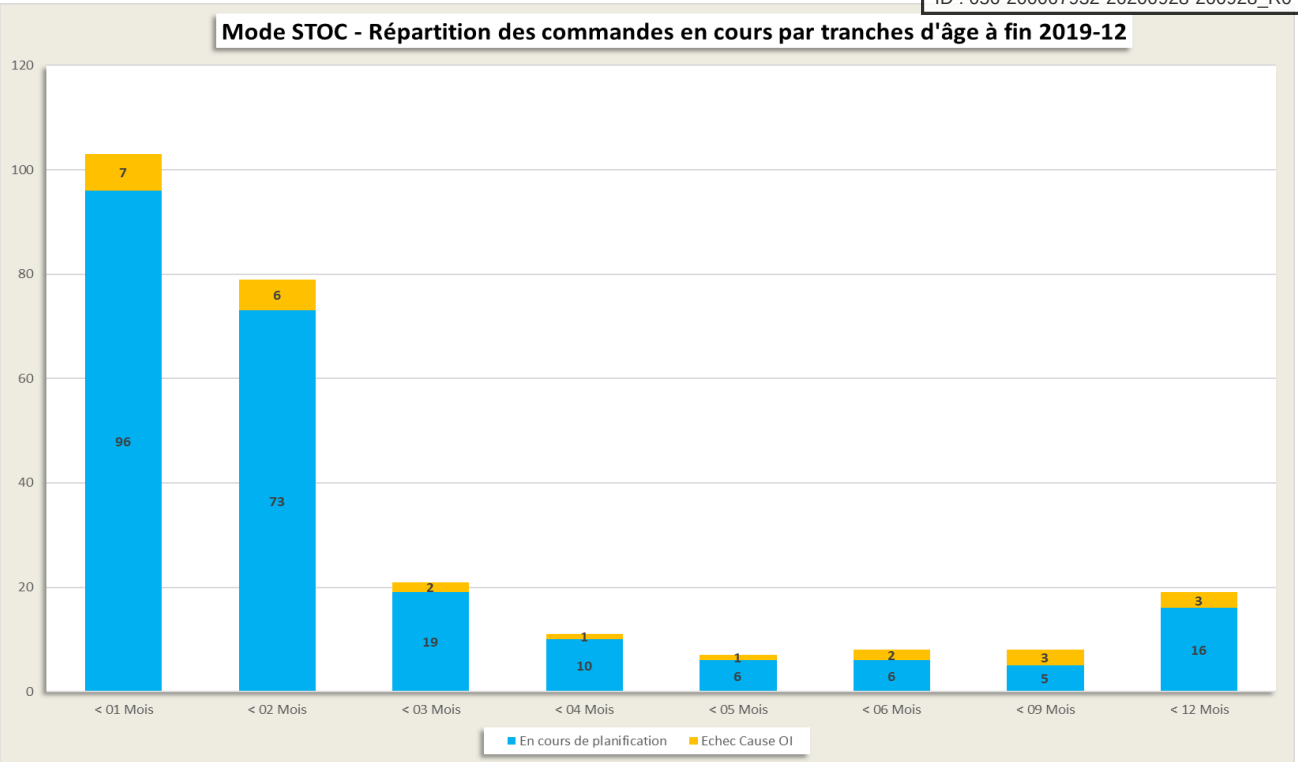
4.5.1.4.6 Age des commandes en attente en mode OI et en mode STOC

MODE OI



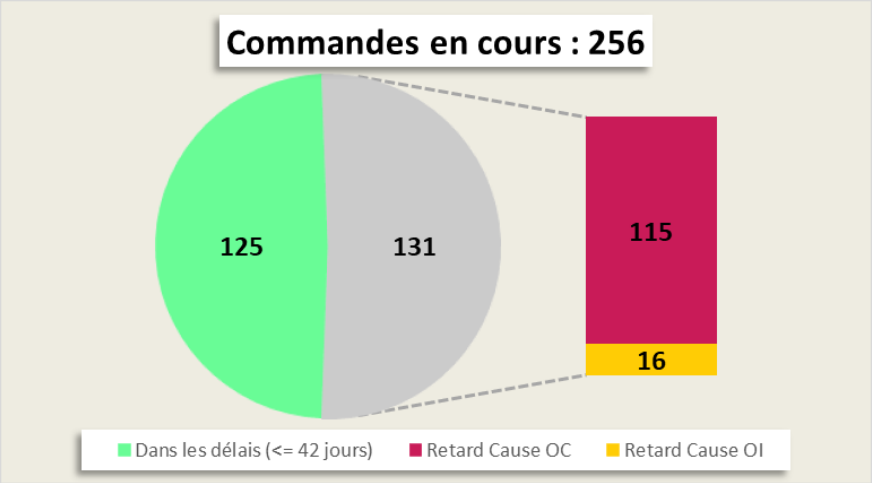
Pour le Mode OI, le volume de commandes en cours au 31/12/2019 est de 5, toutes ont moins de 2 mois.

MODE STOC



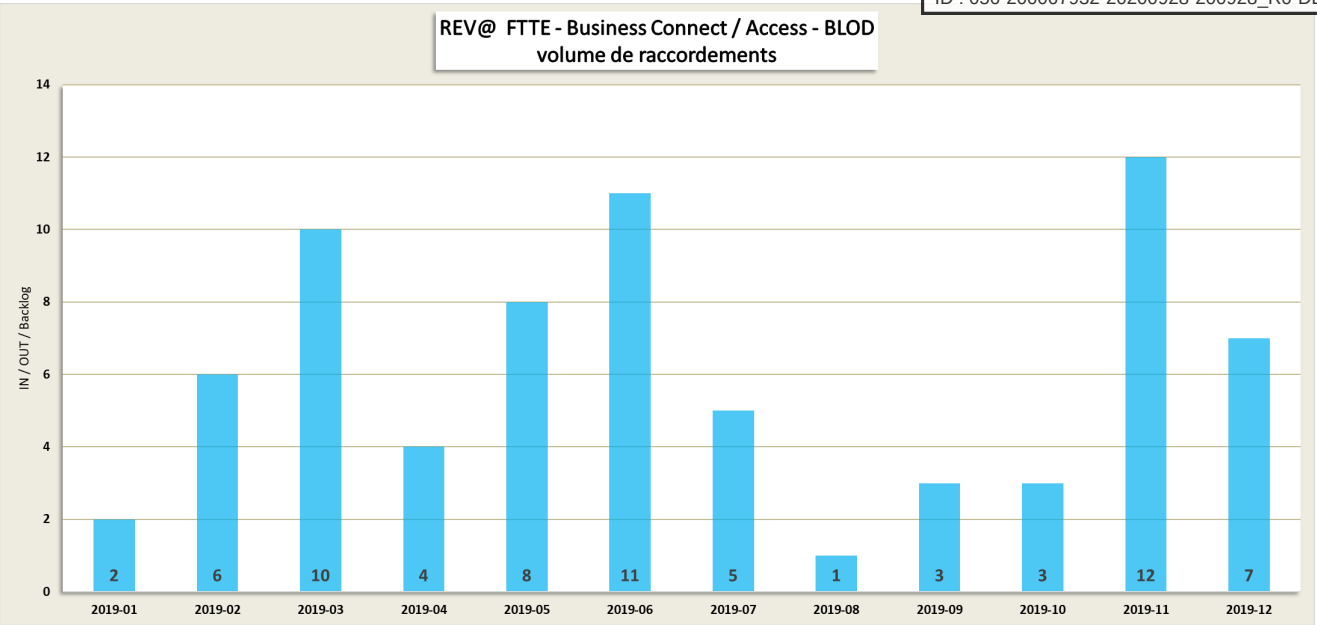
Pour le Mode STOC le volume de commandes en cours au 31/12/2019 est de 256.

Elles se répartissent de la manière suivante :

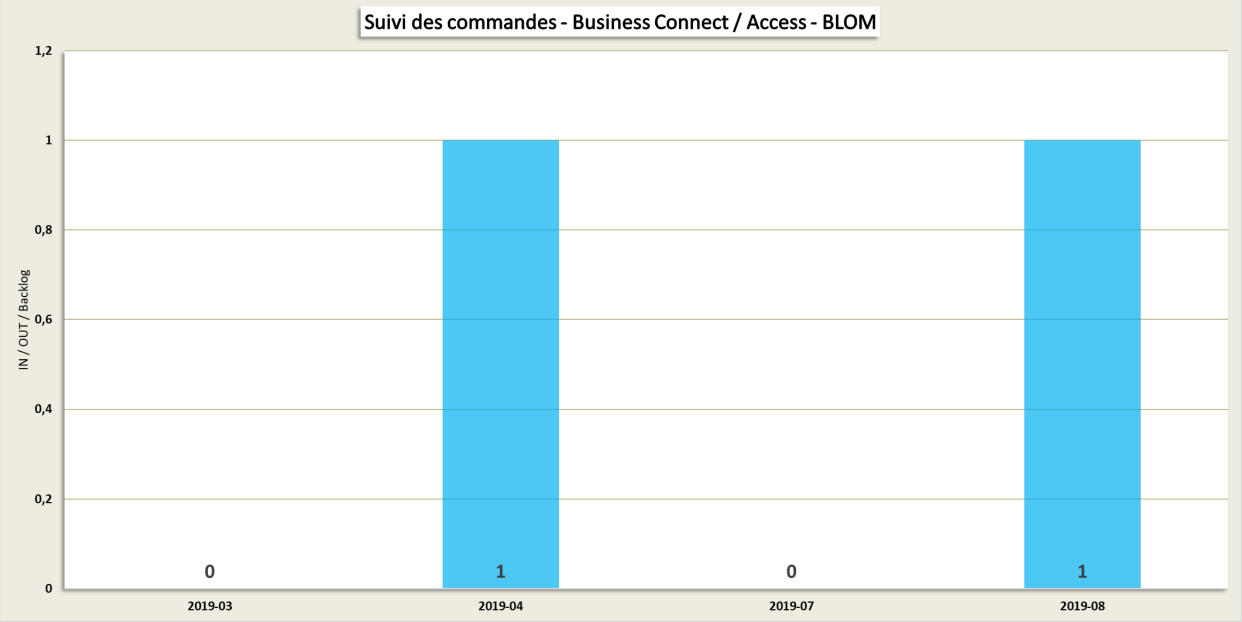


4.5.1.5 Raccordements FTTH TPE

4.5.1.5.1 Volume de raccordement



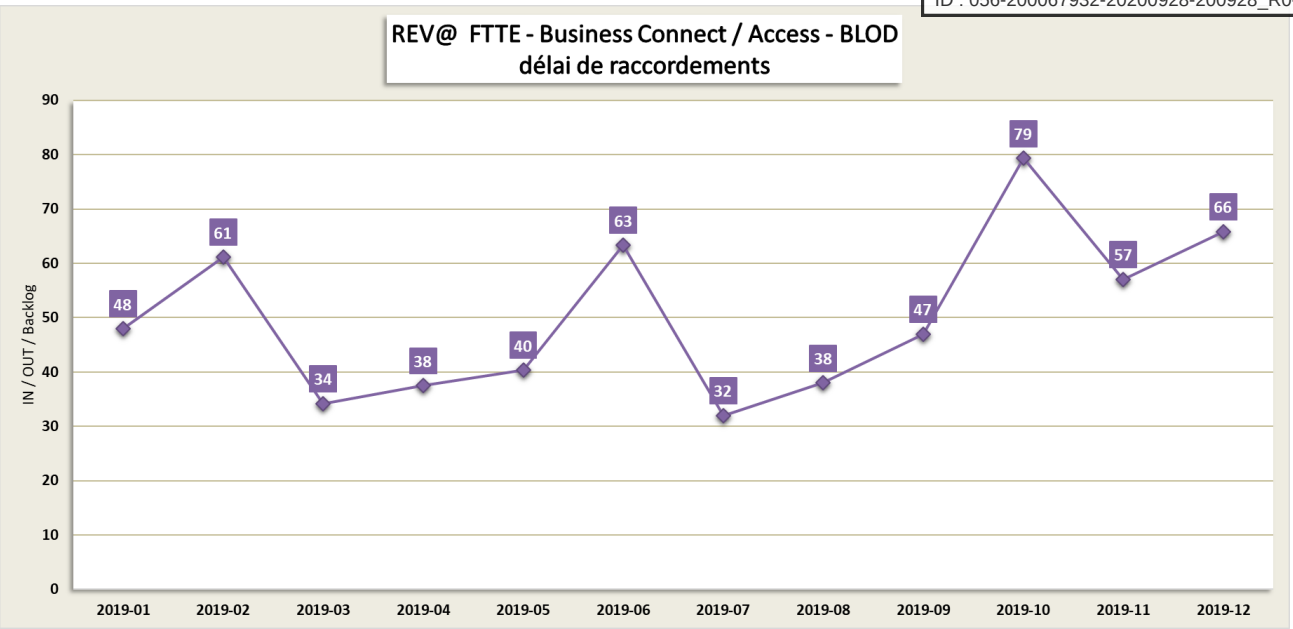
Le nombre de raccordements FTTE Connect/Acces en BLOD s'élève à 72 liens mis en service sur 2019.



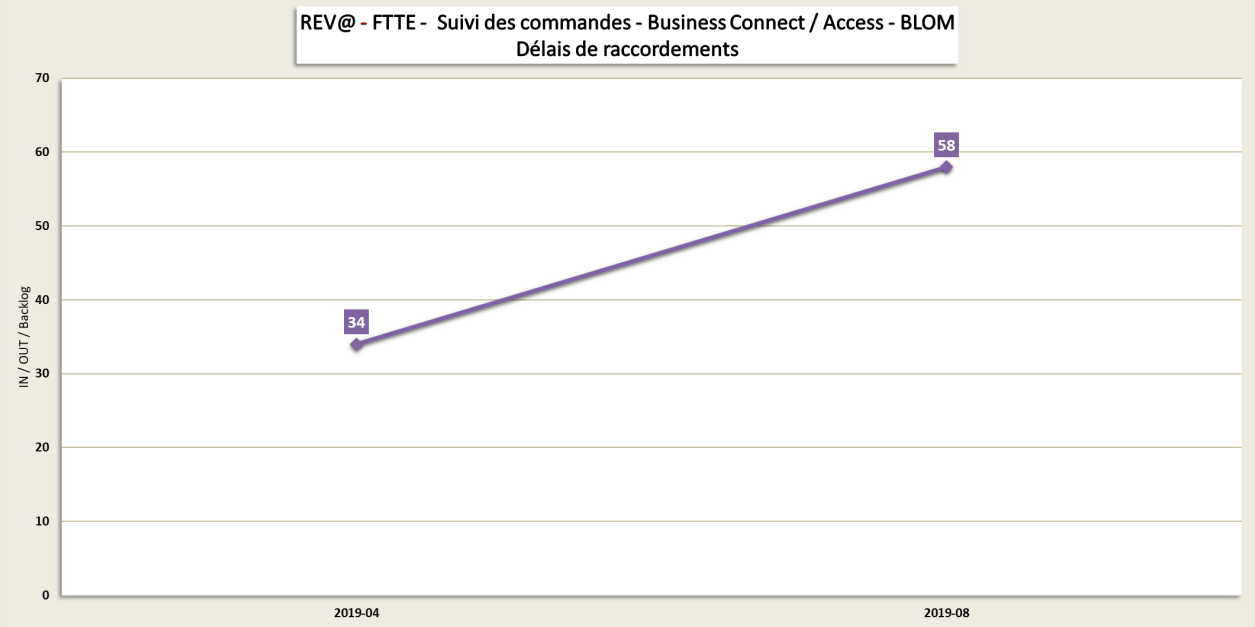
Le nombre de raccordements FTTE Connect/Acces en BLOM s'élève à 2 liens mis en service sur 2019.

4.5.1.5.2 Délai de raccordement

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



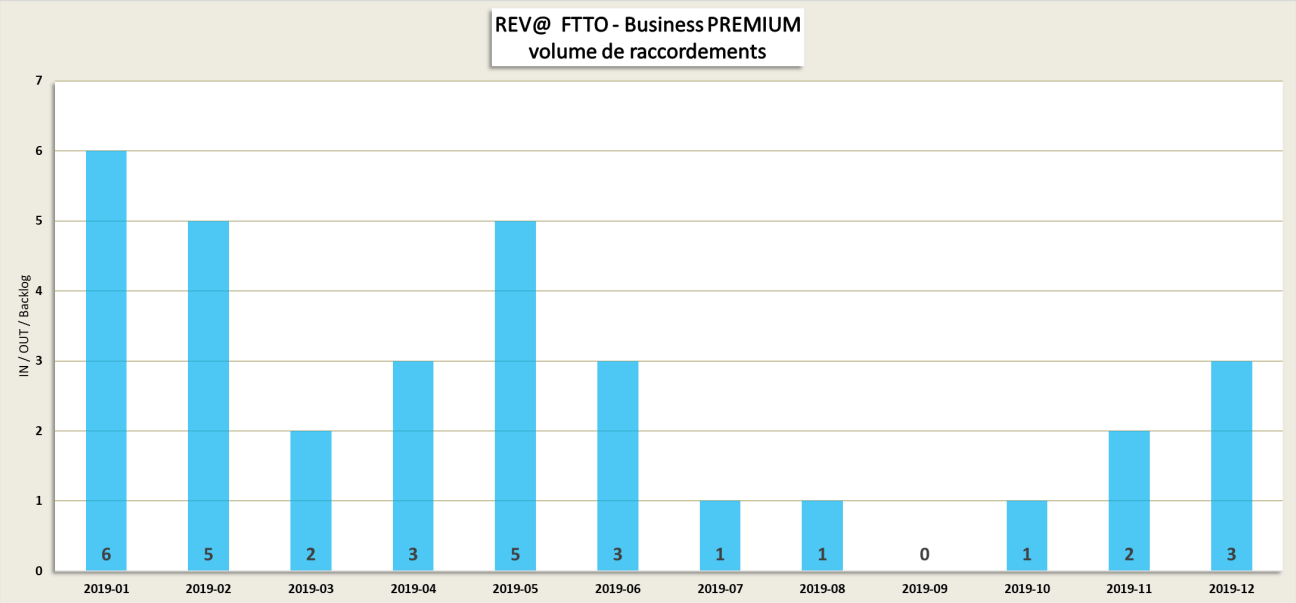
Le délai de raccordement moyen FTTE en 2019 est de 51 jours calendaires.



Le délai de raccordement moyen FTTE en 2019 est de 46 jours calendaires.

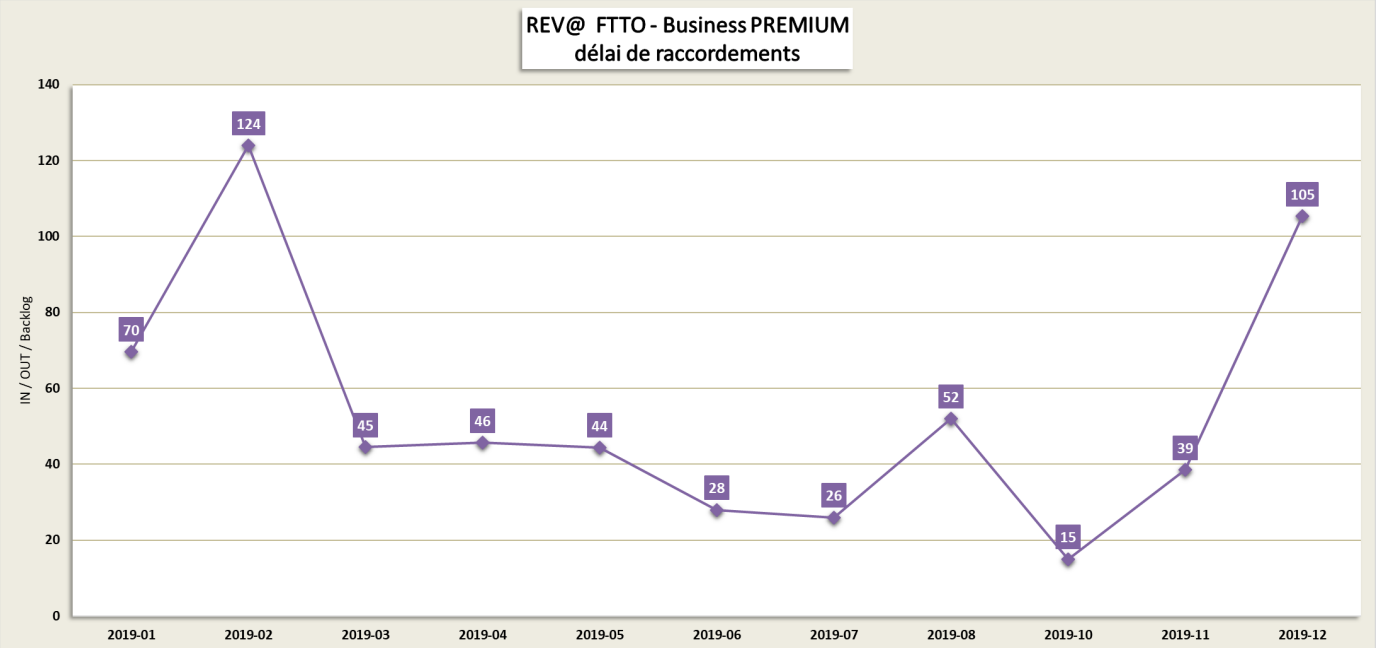
4.5.1.6 Raccordements FTTO

4.5.1.6.1 Volume de raccordement



Le nombre de raccordements FTTO PREMIUM s'élève à 32 liens mis en service sur 2019.

4.5.1.6.2 Délai de raccordement

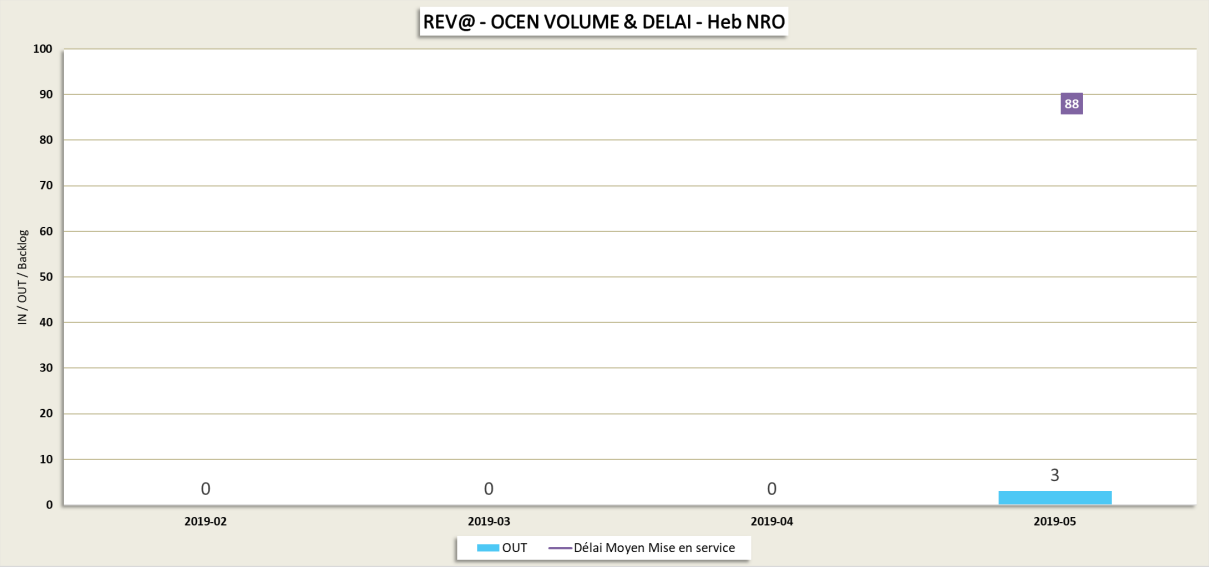


Le délai de raccordement moyen FTTO en 2019 est de 64 jours calendaires.

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

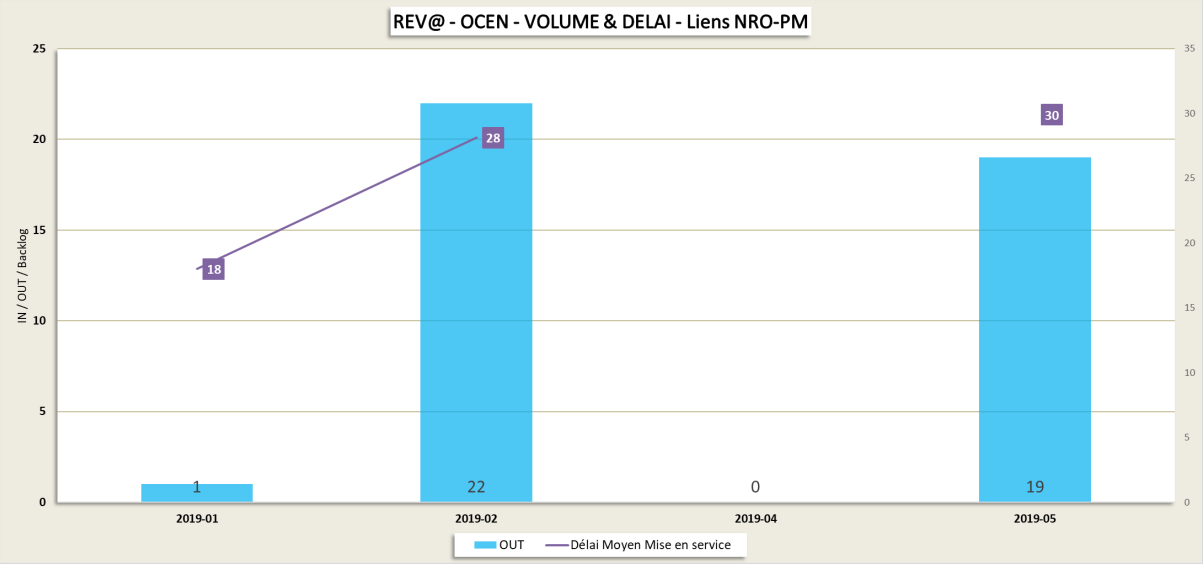
4.5.1.7 Prestation d'installation des OCEN

4.5.1.7.1 Hébergements en local technique



3 commandes d'hébergement NRO ont été livrées en 2019 sur REV@.

4.5.1.7.2 Liens NRO-PM



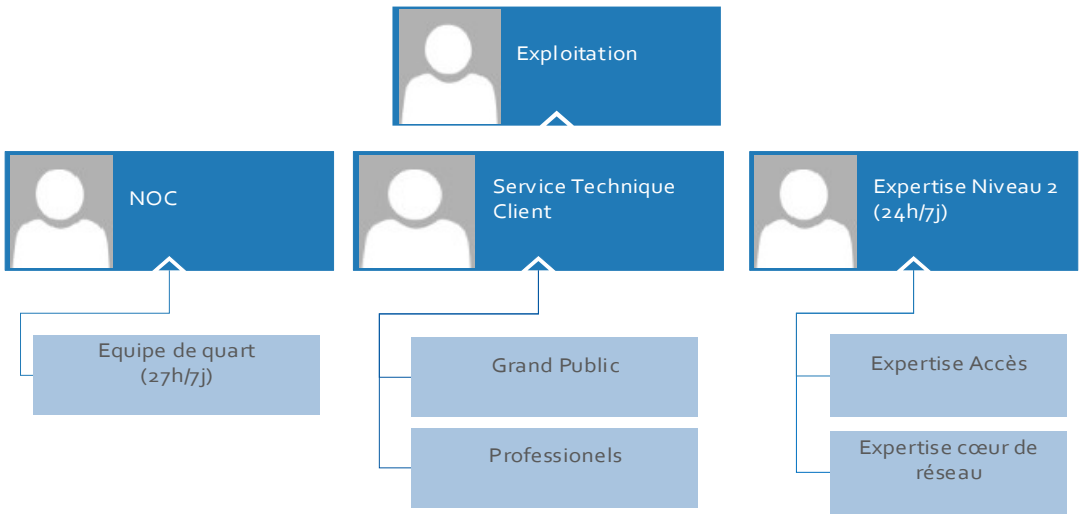
42 commandes de liens NRO-PM ont été livrées pour les OCEN dans un délai moyen de 29 jours calendaires.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.5.2 Supervision et exploitation du réseau

4.5.2.1 Organisation et rôle

Les équipes Exploitation d'Altitude Infrastructure Exploitation sont organisées comme décrit dans l'organigramme ci-dessous :



Le NOC (Network Operating Center) a la responsabilité de la supervision de l'ensemble du réseau ainsi que du traitement des incidents sur celui-ci. Il est situé à Val-de-Reuil. Une équipe de 8 personnes se relaie pour assurer une présence 24h/24 et 7j/7. Cette présence est renforcée en heures ouvrées.

Le NOC est aussi garant de l'ensemble des opérations réalisées sur le réseau. Il réalise les opérations de configurations demandées par les autres services en HNO et pilote à distance l'ensemble des autres opérations.

Le NOC est prévenu dès lors qu'un technicien pénètre sur l'un de nos sites actifs ou le quitte et peut donner accès à distance aux techniciens (via une ouverture de porte à distance de nos NRO). L'implication du NOC sur les accès permet d'être extrêmement réactif en cas d'erreur humaine lors d'une intervention et de s'assurer systématiquement que lorsqu'un technicien quitte un site, aucun dysfonctionnement n'est à signaler.

Le Service Technique Client (STC) est constitué d'une équipe de techniciens dont la mission est le traitement des incidents client unitaire. Le STC travaille en étroite collaboration avec le NOC afin de confronter en permanence les remontées du réseau aux remontées des clients. De plus, le STC s'appuie sur le NOC pour le traitement des incidents en heures non ouvrées.

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

En cas de difficulté technique, le NOC et le STC peuvent faire appel aux compétences du pôle Expertise Niveau 2. Celui-ci est disponible 24h/24 et 7j/7 par le biais d'astreintes techniques.

De la même manière, le management de l'exploitation est disponible 24h/24 et 7j/7 par le biais d'astreintes managériales.

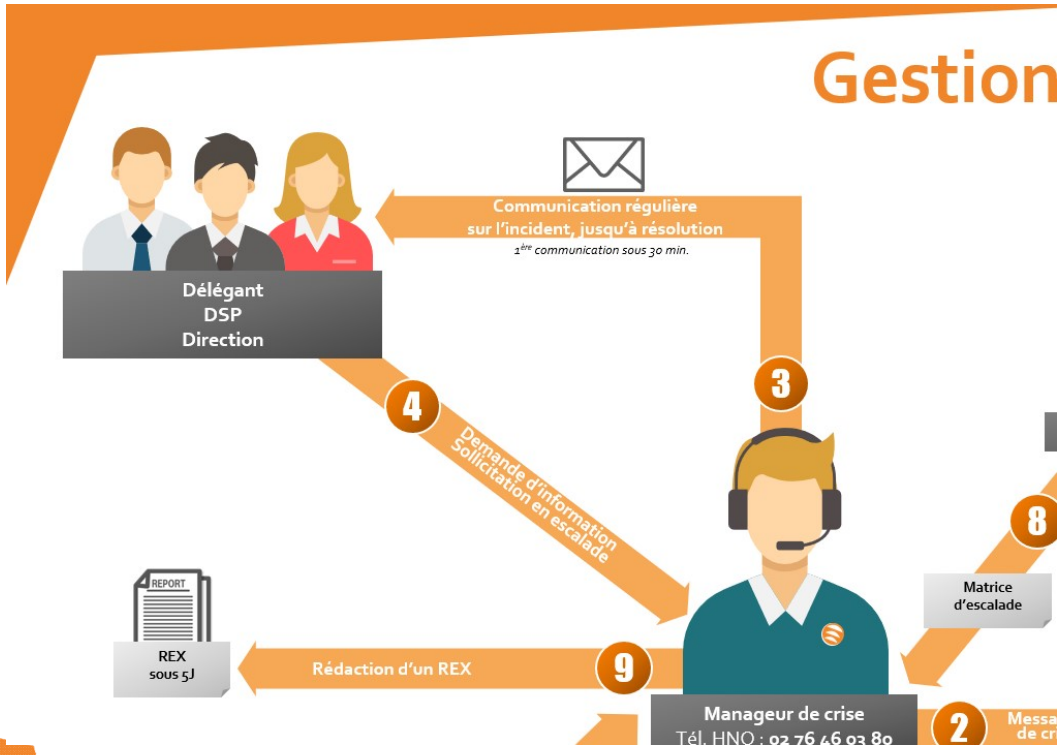
L'équipe Expertise Niveau 2 travaille en étroite relation avec le pôle ingénierie d'Altitude Infrastructure Exploitation, qui réalise notamment :

- La configuration de l'ensemble des équipements et supports de communication ainsi que la validation des procédures associées,
- Les évolutions de l'architecture du réseau et la formation le cas échéant de l'exploitation. Toute évolution de l'architecture déjà existante et/ou de la capacité d'accès, est réalisée selon des règles d'ingénierie strictes qui doivent être conformes aux spécifications techniques de l'ensemble du Réseau afin de conserver son homogénéité et sa sécurité,
- Les évolutions possibles des offres de services.

Jean-Baptiste Mouterde - Responsable Exploitation : fort de 10 ans d'expérience dans les télécommunications, dans l'exploitation des réseaux opérateurs puis en responsabilité de services techniques chez différents opérateurs d'envergure nationale, il a rejoint Altitude Infrastructure en tant que responsable Exploitation.

4.5.2.2 Procédures

En cas d'incident important, un processus de communication est mis en place :



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

De plus, en cas de besoin, les Usagers comme les Délégants peuvent solliciter le management de l'exploitation en escalade. Voici la matrice d'escalade en place :

HO :

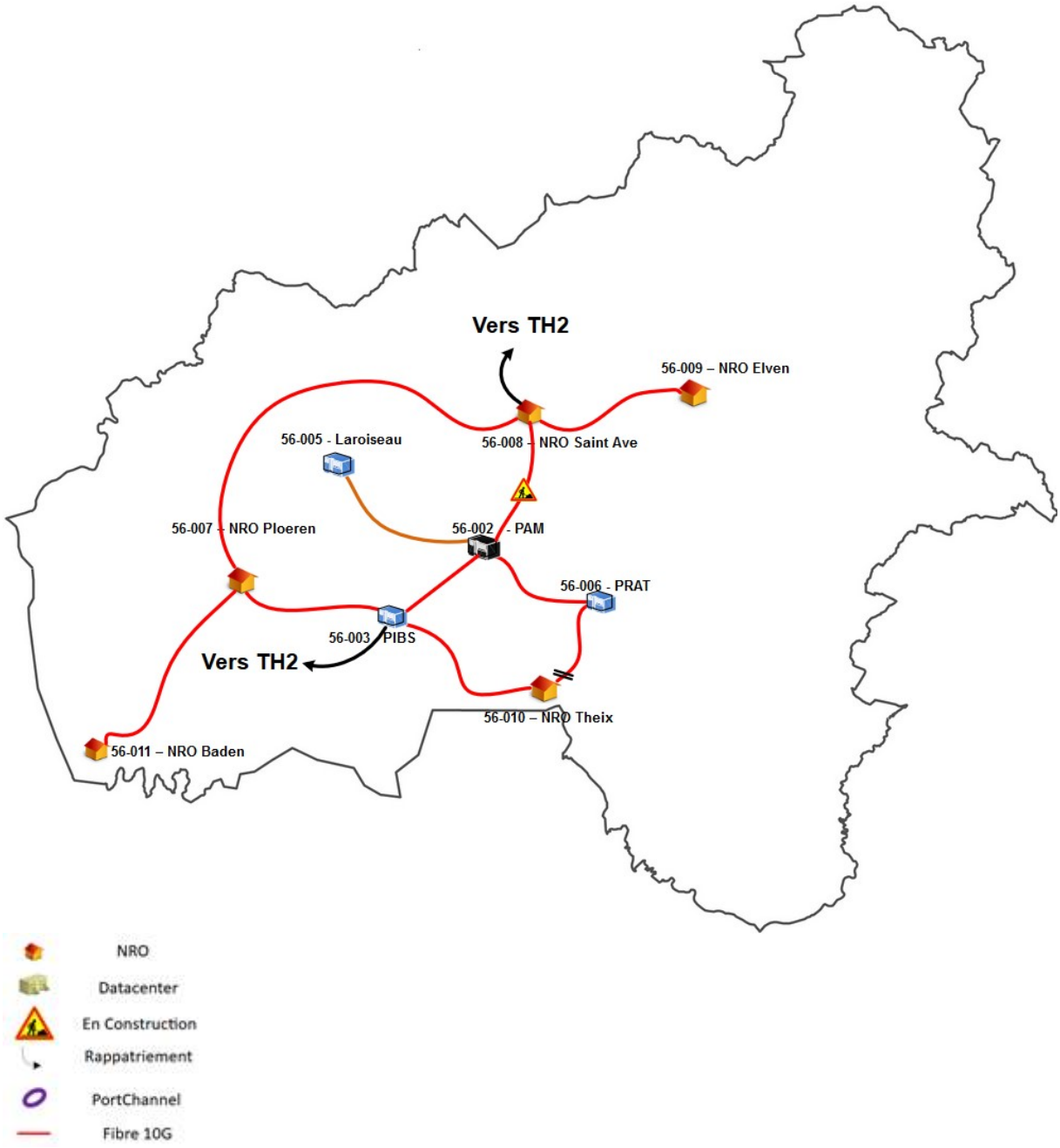
Niveau 1	AIE HO Tel : 09 70 84 51 00 Mail : stcn1-operateurs@altitudeinfra.fr lien extranet : https://extranet.altitudeinfra.fr/index.php **Horaires : Lundi au vendredi de 9h00 à 18h00**
Niveau 2	**Responsable Niveau 1** Anthony SAIDI Tel. : 02 76 46 30 77 Tel. : 07 62 18 97 55 E-mail : anthony.saidi@altitudeinfra.fr N° de téléphone de Backup : 02 76 46 31 08
Niveau 3	**Responsable Exploitation** Jean-Baptiste Mouterde Tél. : 02 76 46 10 60 Tél. : 06 99 47 14 31 E-Mail: jeanbaptiste.mouterde@altitudeinfra.fr N° de téléphone de Backup : 02 76 46 03 80
Niveau 4	**Directeur Exploitation** Alain Portais Tél. : 02 76 46 30 71 Tél. : 06 64 74 05 08 E-Mail: alain.portais@altitudeinfra.fr N° de téléphone de Backup : 02 76 46 03 80

HNO :

Niveau 1	AIE HNO et Week-end Tel: 09 70 84 51 00 Mail : noc-support@altitudeinfra.fr Lien extranet : https://extranet.altitudeinfra.fr/index.php
Niveau 2	**Manager d'astreinte niveau 1** Tél. : 02 76 46 31 08
Niveau 3	**Manager d'astreinte niveau 2** Tél. : 02 76 46 03 80

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.5.2.3 Schéma logique du réseau

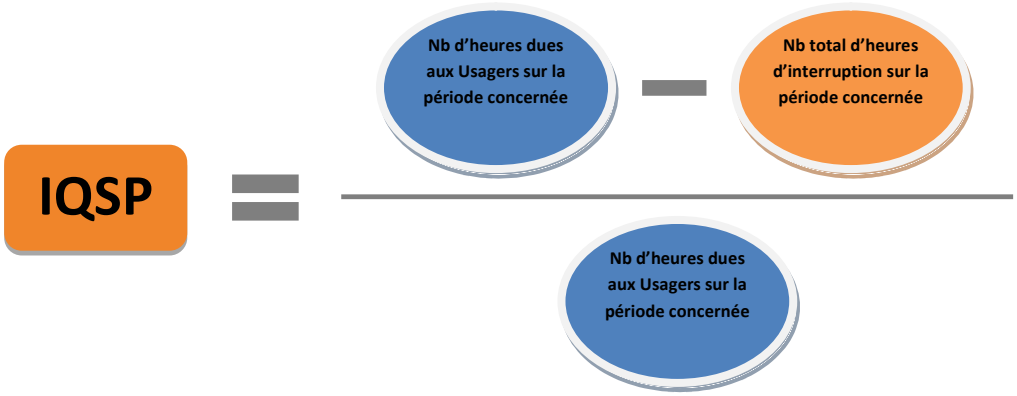


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

4.5.2.4 Qualité de services

Taux de disponibilité du réseau : cet indicateur correspond à l'Indice de Qualité du Service Public (IQSP), c'est-à-dire à la moyenne de la totalité des taux de disponibilités de l'ensemble des services commercialisés par le Délégataire, sur une période d'un mois.

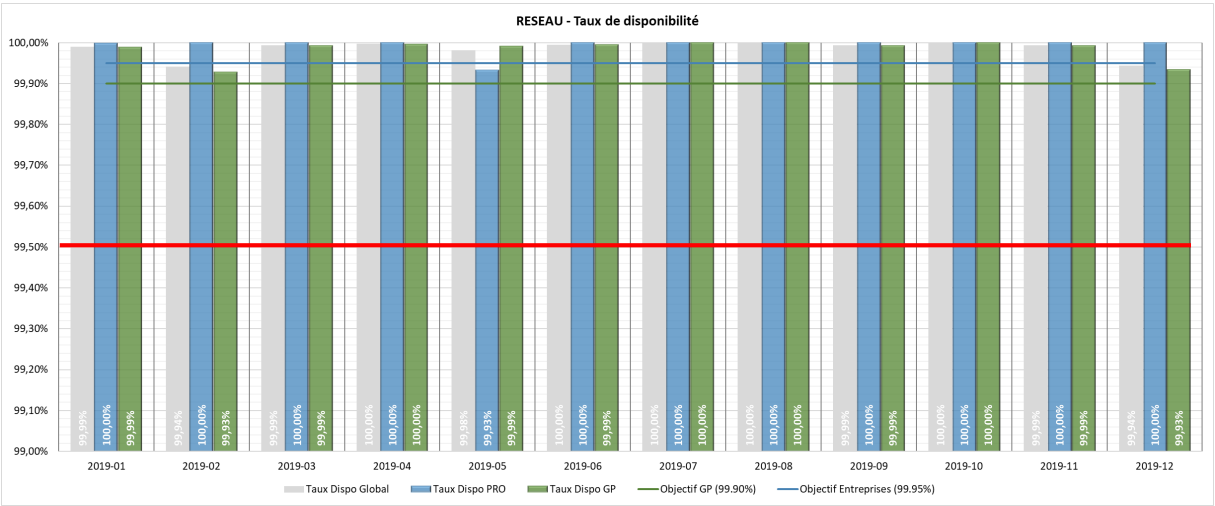
Il est calculé de la manière suivante :



De plus, afin de mieux mesurer le ressenti utilisateur, celui-ci est représenté par trois taux de disponibilité :

- En gris, le taux de disponibilité global
- En bleu, il s'agit d'un focus sur les services de type professionnel
- En vert, il s'agit d'un focus sur les services de type grand public

De même, deux objectifs sont présentés : un objectif entreprise à 99,95% (courbe bleue sur le graphique) et un objectif grand public à 99,9% (courbe verte sur le graphique). Ces objectifs sont les objectifs que se fixe l'exploitation. L'objectif de la convention de DSP est quant à lui de 99,5% (courbe rouge).



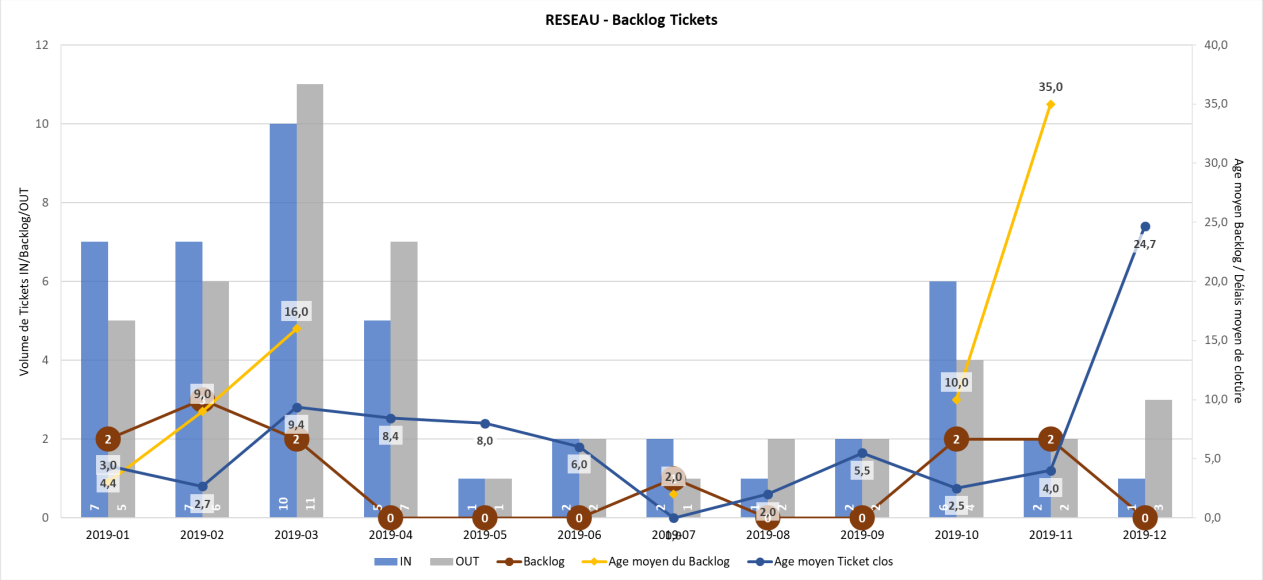
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Suivi des tickets d'incident sur le réseau : cet indicateur mesure l'activité sur les tickets d'incident sur le réseau :

- En terme de volume :
  - nombre de tickets d'incident ouvert (IN)
  - nombre de tickets d'incident clos (OUT)
  - nombre de tickets d'incident en stock (Backlog)
- En terme d'âge :
  - moyenne d'âge des tickets au moment de leur clôture (en jours)
  - moyenne d'âge des tickets en stock (en jours)

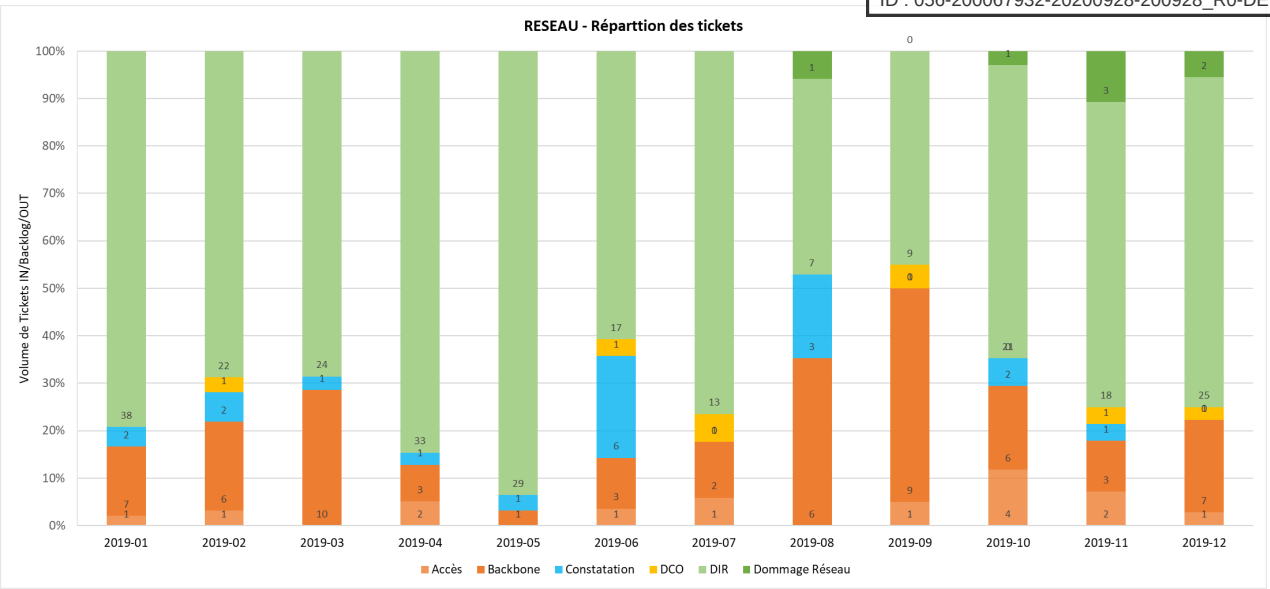
Il ne répertorie que les incidents (interruption ou dégradation) de nature à impacter la qualité de service fourni aux clients de ce réseau.



Répartition de l'ensemble des tickets réseau par catégorie : cet indicateur reprend la répartition de l'ensemble des tickets réseau par catégorie.

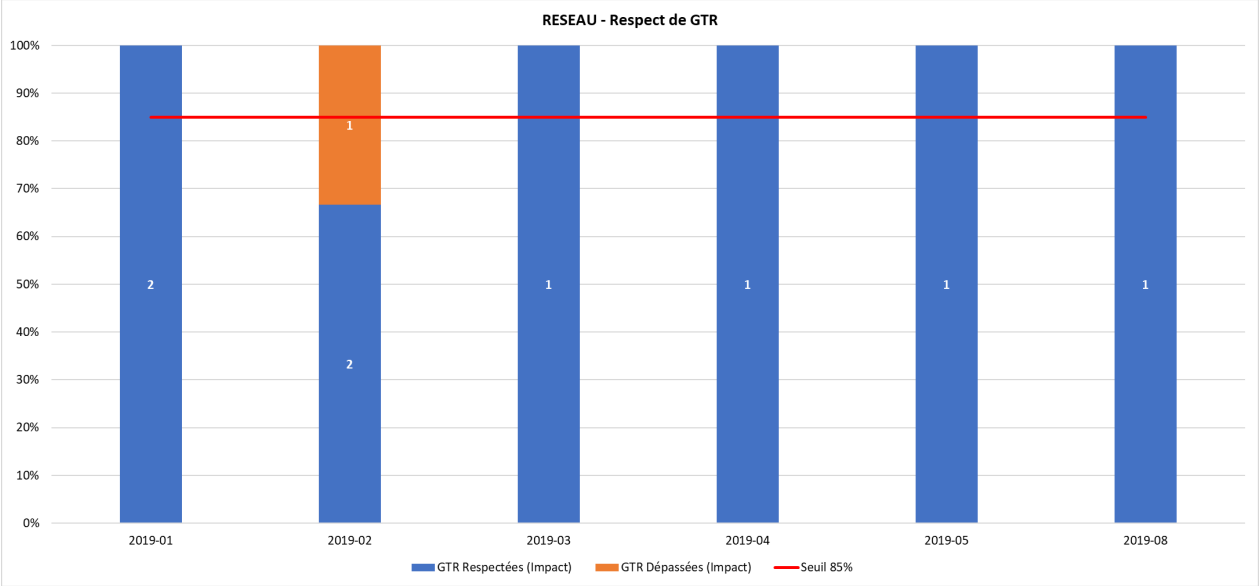
On y retrouve :

- Accès : ensemble des tickets d'incident ouverts entre les NRO et les clients
- Backbone : ensemble des tickets d'incidents ouverts sur les NRO ou entre les NRO et notre cœur de réseau
- Constatation : tickets sans impact, nécessitant un suivi dans le temps
- DIR : ensemble des opérations planifiées sur le réseau
- Dommage réseau : catégorie créée en cours d'année afin de regrouper les signalements de dommages sur nos réseaux, signalement sans impact client.



Taux de respect de GTR pour les coupures totales sur le réseau : cet indicateur mesure le respect de GTR pour l'ensemble des pannes réseau, jusqu'en sortie du SRO, en coupure totale de service. La GTR sur l'ensemble des éléments du réseau est de 4h, 24h/24 et 7j/7.

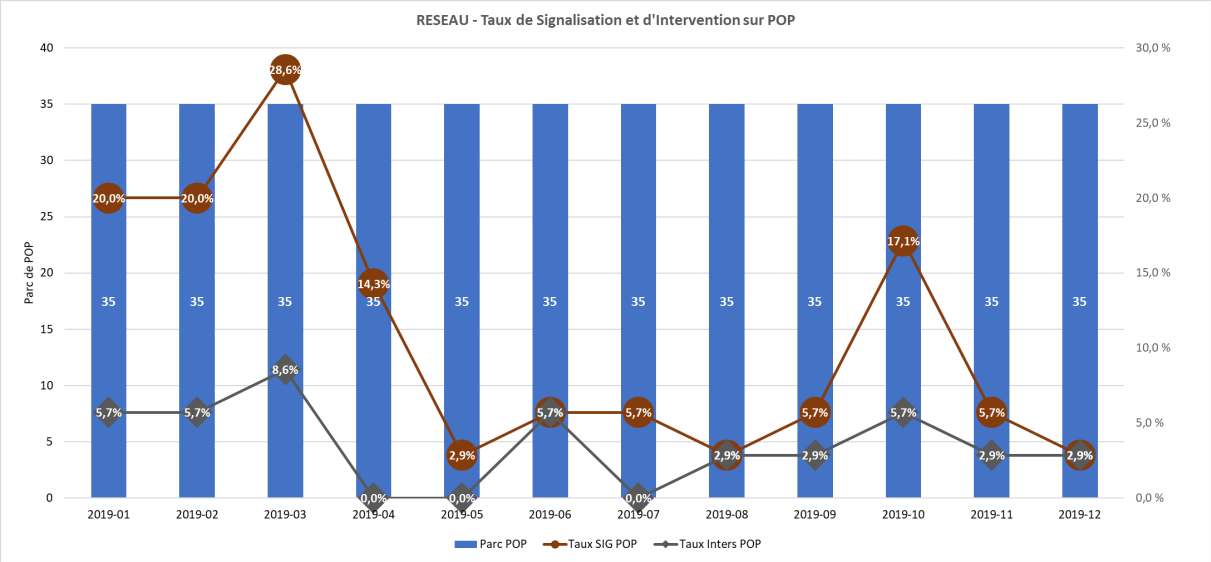
L'objectif de 85% de respect de la GTR est l'objectif de l'exploitation.



Taux de signalisation et d'intervention sur les POP : cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents sur l'ensemble des POP du réseau.
On y retrouve :

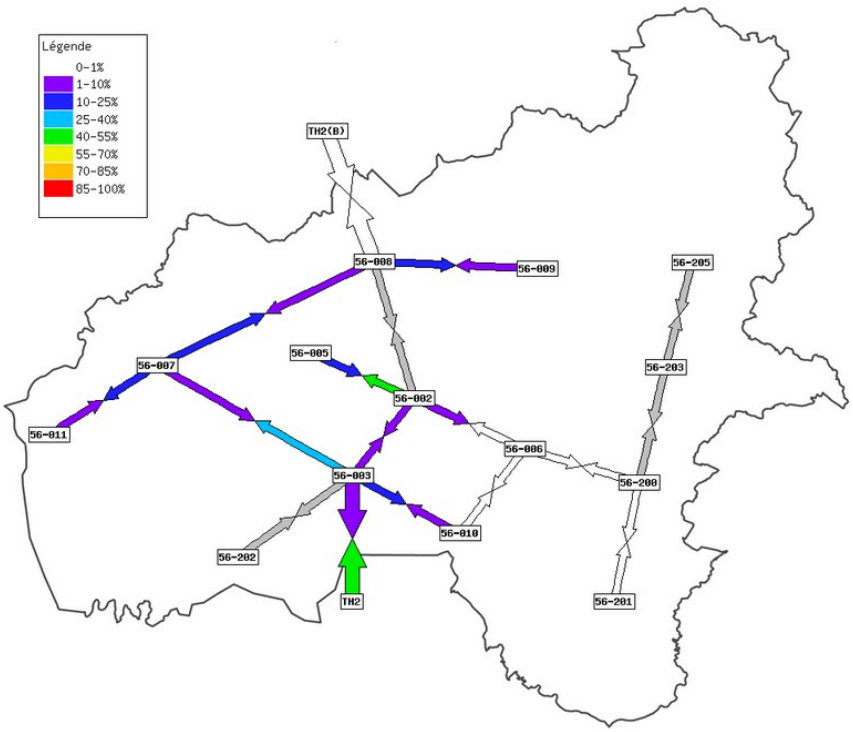
- Le nombre de POP (en barres)
- Le taux de signalisation (par exemple, un taux de signalisation de 10% sur un ensemble de 10 POP indique qu'il y a eu un incident)

Le taux d'intervention (par exemple, un taux d'intervention de 10% sur un ensemble de 10 POP indique qu'il y a eu une intervention sur site dans le cadre d'un incident).



4.5.2.5 Capacité du réseau

Schéma du réseau et taux d'occupation : ce schéma reprend les éléments de cœur de réseau ainsi que les liens entre eux. Il montre de plus le taux d'occupation de ces différents liens.

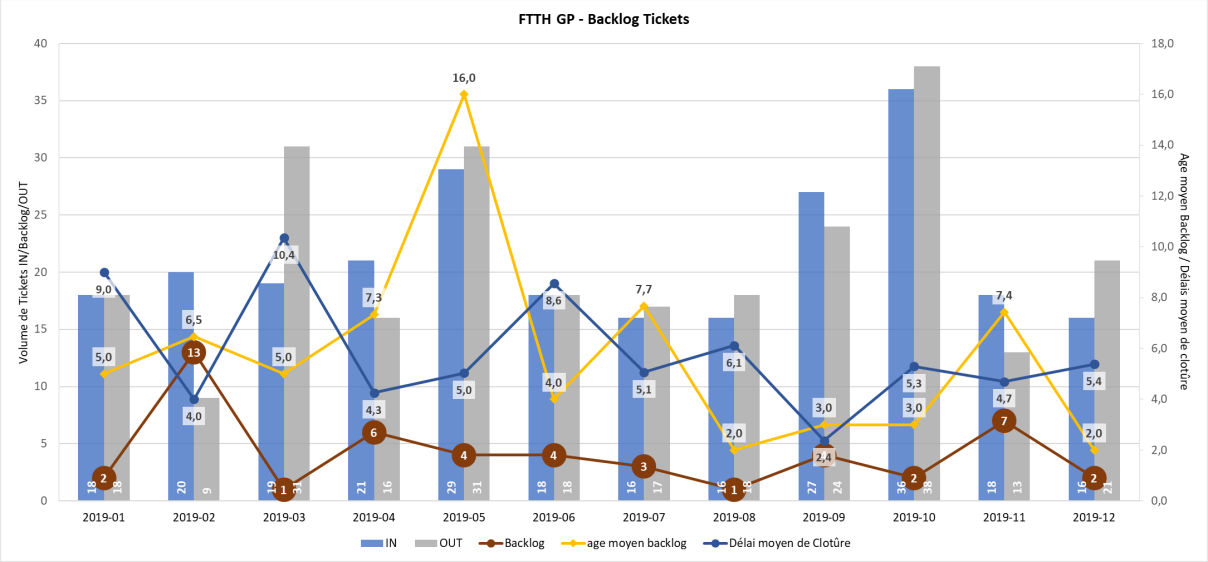


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

4.5.2.6 Incidents clients

Suivi des tickets d'incident clients grand public : cet indicateur mesure l'activité sur les tickets d'incident client, sur les offres grand public.

- en terme de volume :
  - nombre de tickets d'incident ouvert (IN)
  - nombre de tickets d'incident clos (OUT)
  - nombre de tickets d'incident en stock (Backlog)
- en terme d'âge :
  - moyenne d'âge des tickets au moment de leur clôture (en jours)
  - moyenne d'âge des tickets en stock (en jours)

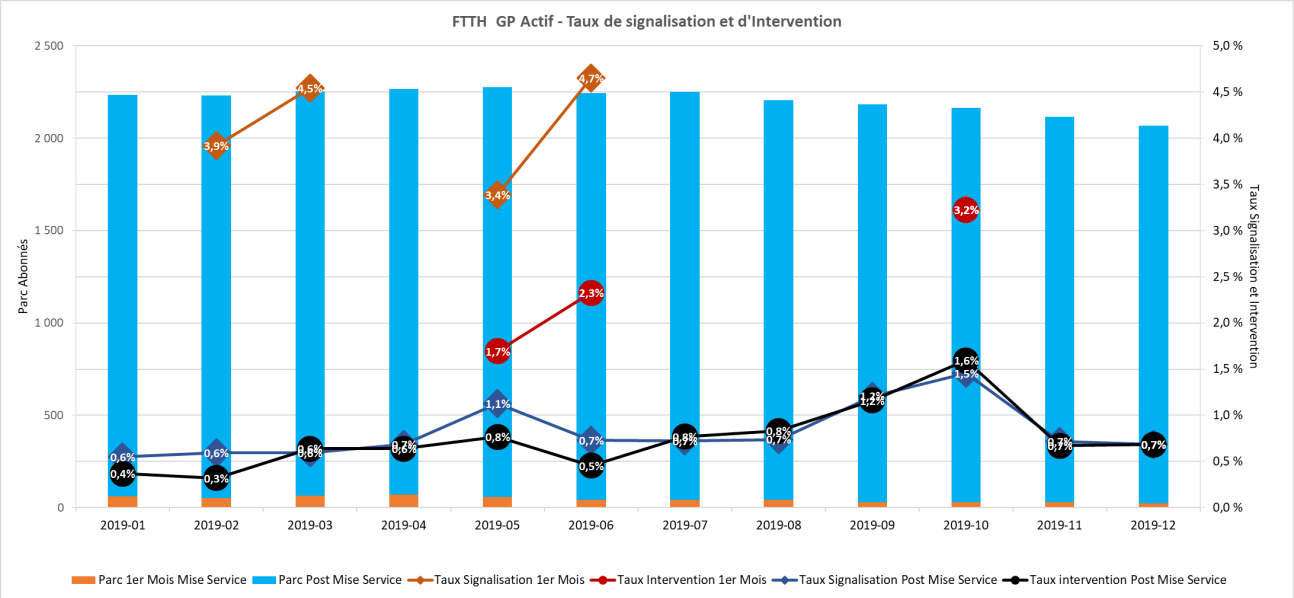


Taux de signalisation et d'intervention pour les clients grand public en service activé : cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents. Afin d'être au plus proche des indicateurs de l'ARCECP, celui-ci dissocie les incidents lors du mois suivant l'installation d'un lien des incidents survenant après ce premier lien. En effet, lors du premier mois d'installation d'un lien, des incidents peuvent être ouverts pour des ajustements de configuration ou de l'installation. Ce même lien est réputé stable une fois le premier mois passé.

Nous retrouvons donc sur ce graphique :

- pour le premier mois d'installation :
  - le nombre de liens concernés : barres oranges
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe orange
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe rouge
- pour les liens installés depuis plus d'un mois :

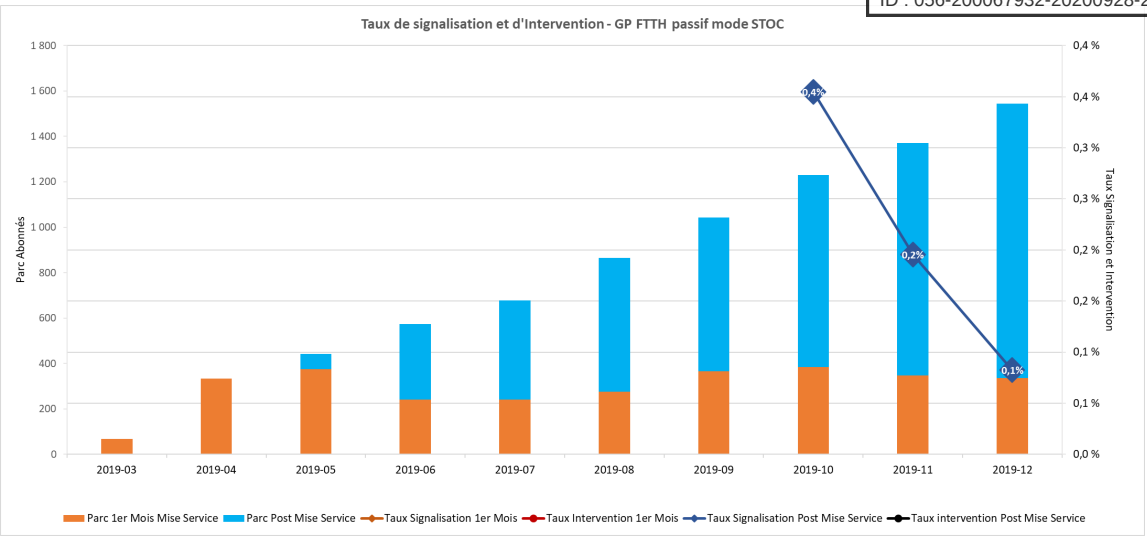
- le nombre de liens concernés : barres bleues (en cumulatif avec les barres oranges)
- le taux de signalisation sur ces liens : courbe bleue
- le taux d'intervention sur ces liens : courbe noire



Taux de signalisation et d'intervention pour les clients grand public en service passif, traité en mode STOC : cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents. Afin d'être au plus proche des indicateurs de l'ARCECP, celui-ci dissocie les incidents lors du mois suivant l'installation d'un lien des incidents survenant après ce premier lien. En effet, lors du premier mois d'installation d'un lien, des incidents peuvent être ouverts pour des ajustements de configuration ou de l'installation. Ce même lien est réputé stable une fois le premier mois passé.

Nous retrouvons donc sur ce graphique :

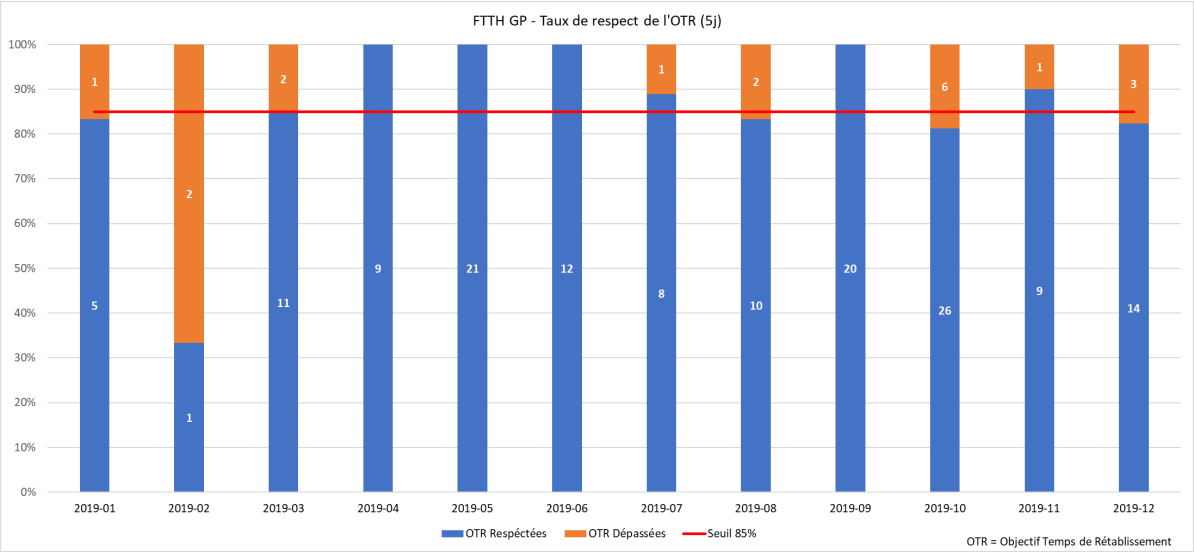
- pour le premier mois d'installation :
  - le nombre de liens concernés : barres oranges
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe orange
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe rouge
- pour les liens installés depuis plus d'un mois :
  - le nombre de liens concernés : barres bleues (en cumulatif avec les barres oranges)
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe bleue
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe noire



Respect d'OTR pour les clients grand public : même si les clients grand public ne sont pas sur des offres soumises à GTR, nous nous fixons 5 jours comme objectif de temps de rétablissement (OTR).

Cet indicateur mesure le respect de cette OTR pour l'ensemble des incidents clients grand public en coupure totale, pour les pannes de notre responsabilité.

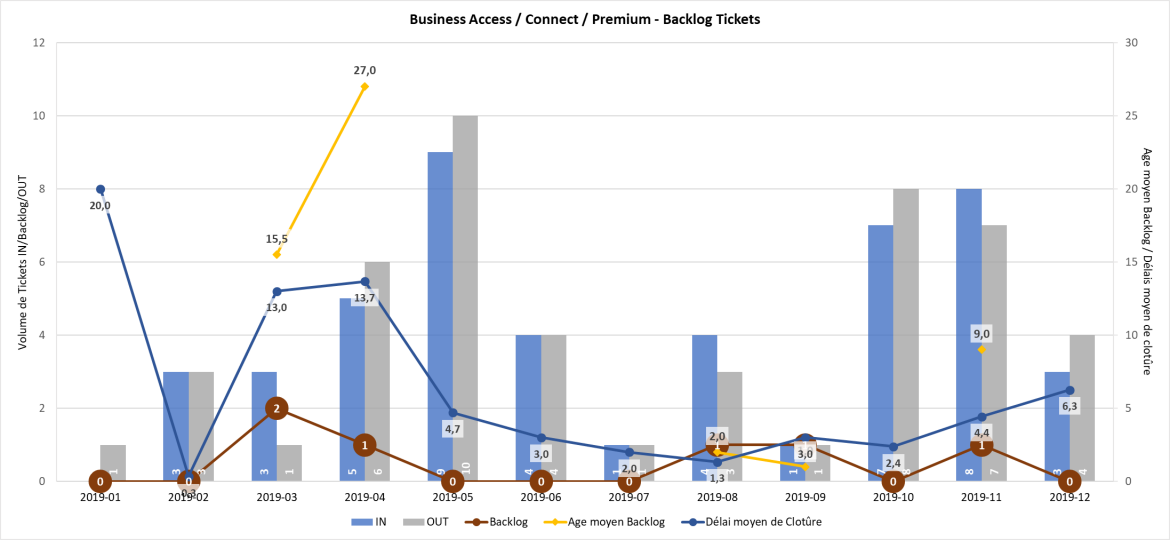
Le service exploitation se fixe pour objectif de respecter un taux d'OTR de 85%.



Suivi des tickets d'incident clients entreprise : cet indicateur mesure l'activité sur les tickets d'incident client, sur les offres entreprise.

- en terme de volume :
  - nombre de tickets d'incident ouvert (IN)
  - nombre de tickets d'incident clos (OUT)
  - nombre de tickets d'incident en stock (Backlog)
- en terme d'âge :

- moyenne d'âge des tickets au moment de leur clôture (en jours)
- moyenne d'âge des tickets en stock (en jours)

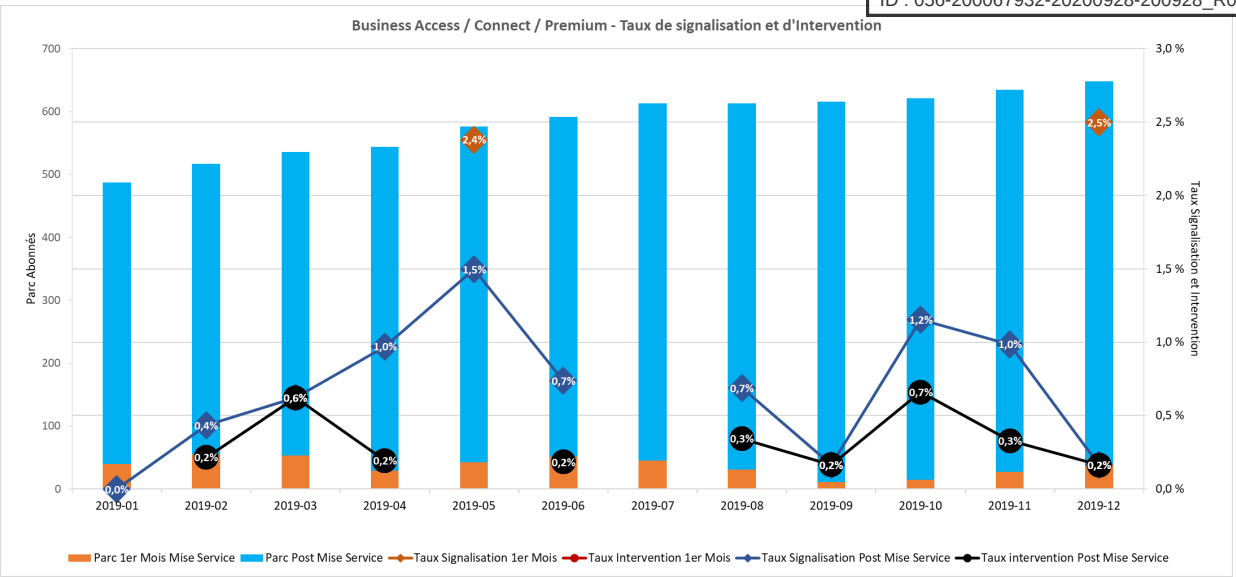


Taux de signalisation et d'intervention clients entreprise : de la même manière que pour les clients grand public, cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents. Afin d'être au plus proche des indicateurs de l'ARCECP, celui-ci dissocie les incidents lors du mois suivant l'installation d'un lien des incidents survenant après ce premier lien. En effet, lors du premier mois d'installation d'un lien, des incidents peuvent être ouverts pour des ajustements de configuration ou de l'installation. Ce même lien étant réputé stable une fois le premier mois passé.

Nous retrouvons donc sur ce graphique :

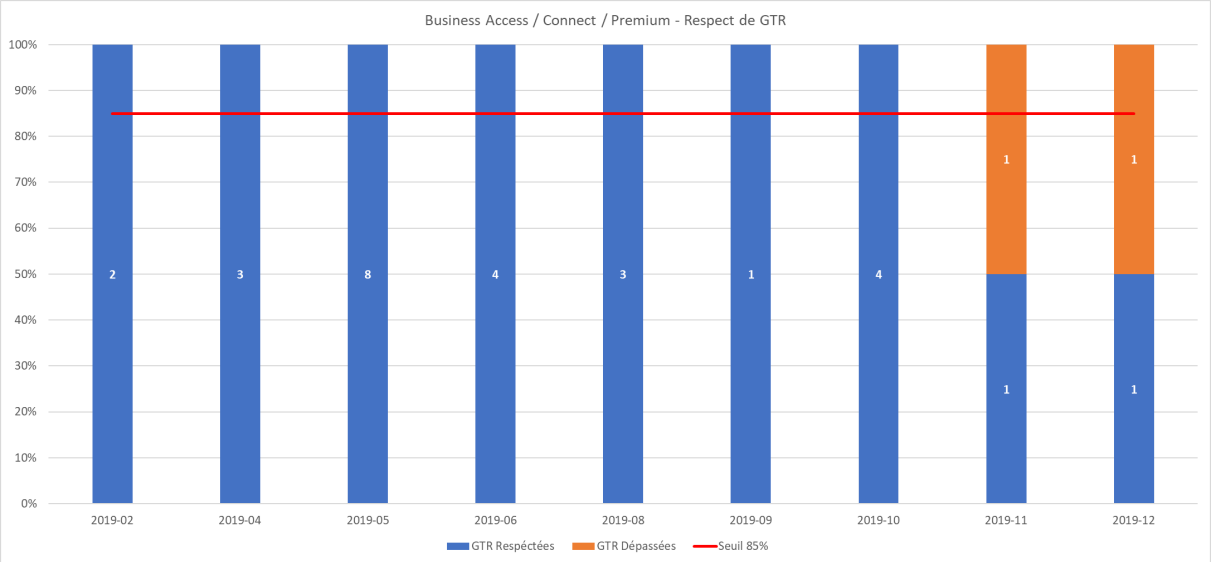
- pour le premier mois d'installation :
  - le nombre de liens concernés : barres oranges
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe orange
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe rouge
- pour les liens installés depuis plus d'un mois :
  - le nombre de liens concernés : barres bleues (en cumulatif avec les barres oranges)
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe bleue
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe noire

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Respect de GTR clients entreprise : cet indicateur mesure le respect de cette GTR pour l'ensemble des incidents clients entreprise en coupure totale, pour les pannes de notre responsabilité. Pour chaque incident, la durée de celui-ci est comparée avec le niveau de GTR souscrit sur le lien concerné.

Le service exploitation se fixe pour objectif de respecter un taux de GTR de 85%.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.5.3 Maintenance du réseau

4.5.3.1 Organisation et rôle

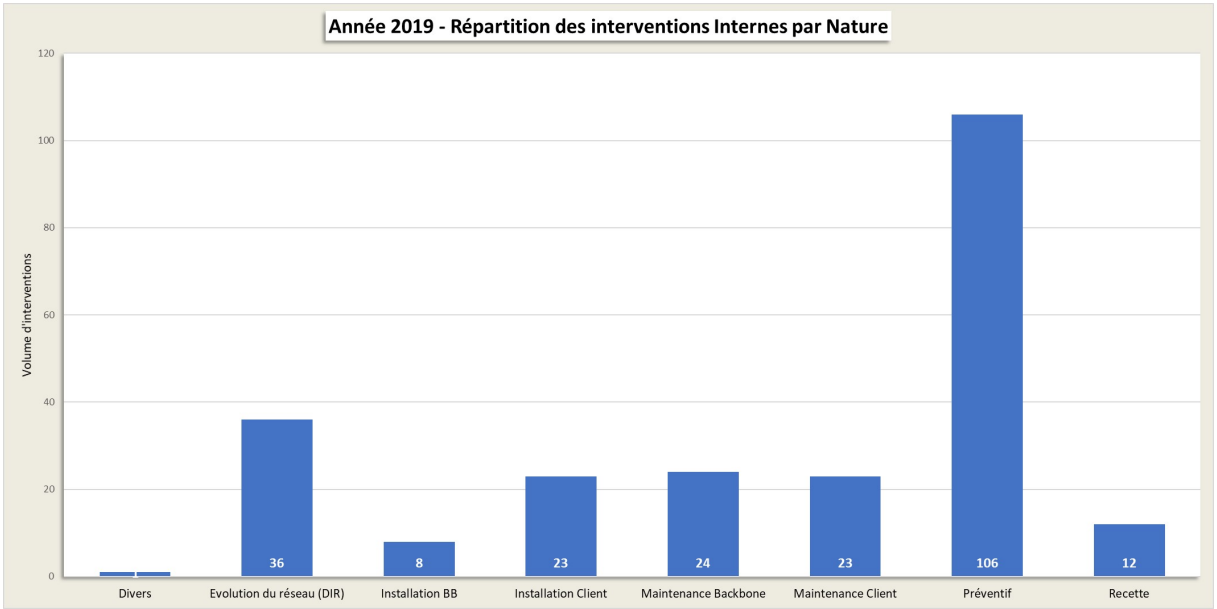


Pour répondre localement aux incidents et assurer le bon fonctionnement du réseau, Rev@ compte sur une équipe technique organisée sur la plaque Ouest. Celle-ci s'organise de manière à assurer une GTR de 4 heures sur le réseau la semaine et les week-ends. Une partie de l'équipe est ainsi présente sur le département (Anthony Delemarle), une autre partie intervient en renfort si nécessaire. De plus, un contrat de sous-traitance avec la société Axians a été souscrit. Le technicien est équipé d'un véhicule de type Kangoo permettant de se déplacer de manière autonome avec à son bord le spare nécessaire pour parer à tous types de pannes.



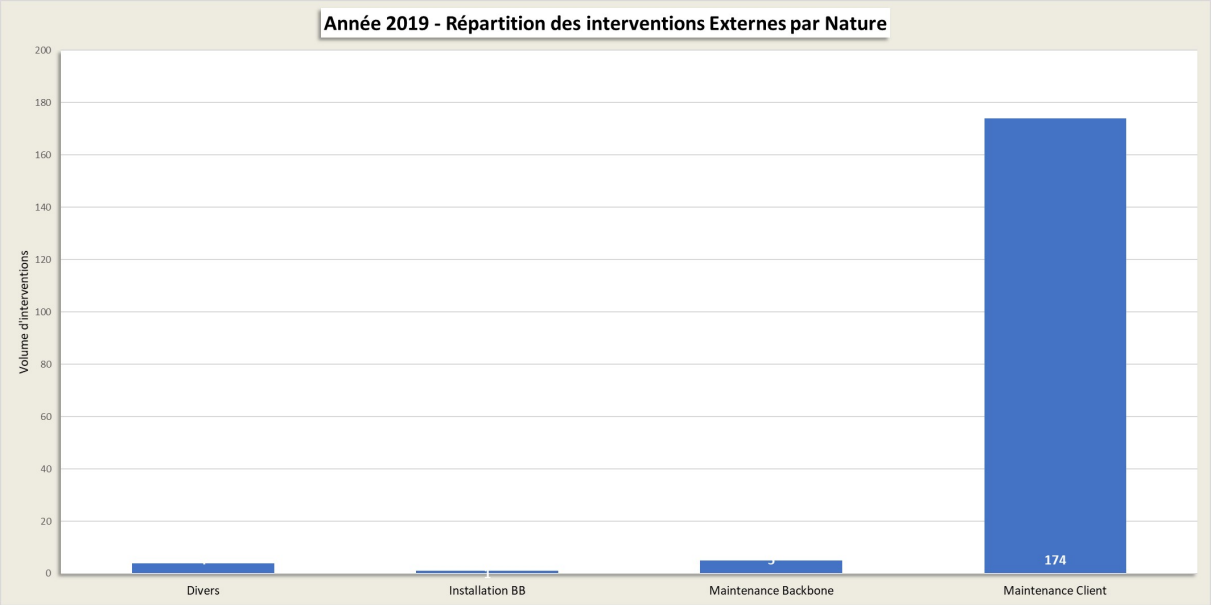
4.5.3.2 Répartition des interventions

4.5.3.2.1 Interventions internes par nature



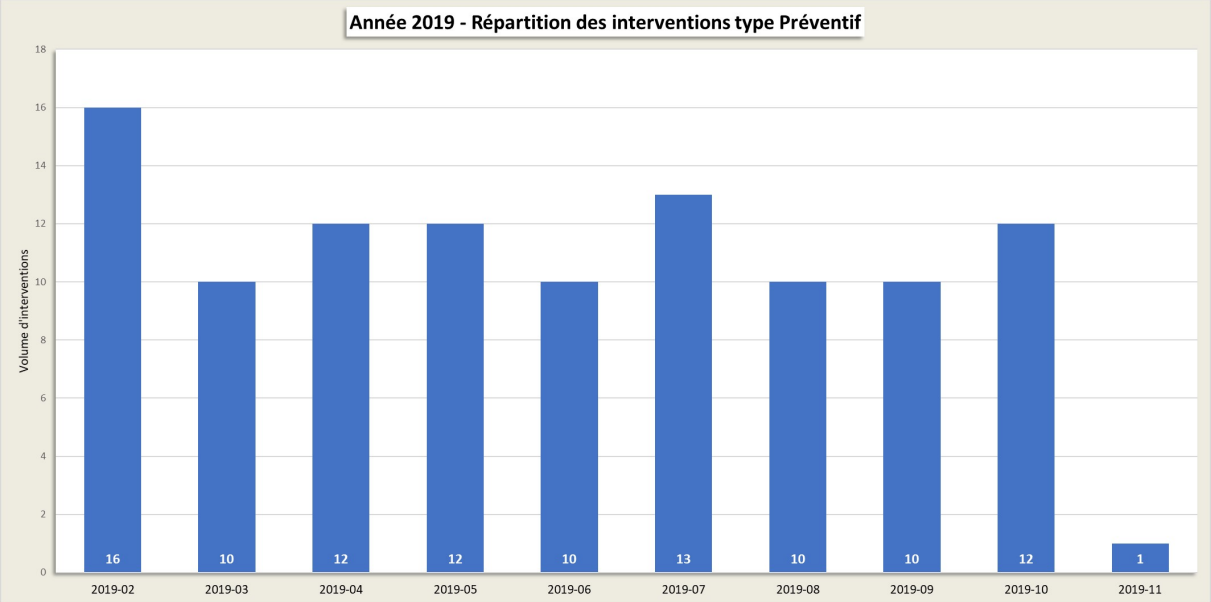
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

4.5.3.2.2 Interventions externes par nature



4.5.3.3 Maintenances préventives

4.5.3.3.1 Maintenances préventives de l'année écoulée



4.5.3.3.2 Compte rendu des visites de maintenances préventives

Selon annexe 3 « Rapports Préventifs 2019 ».

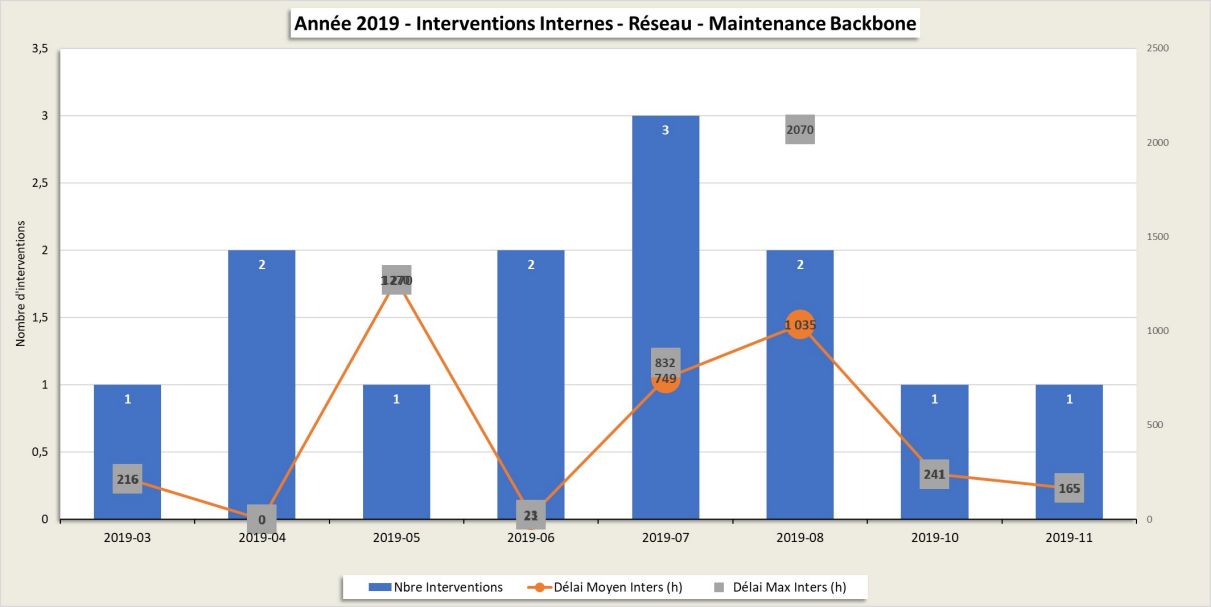
4.5.3.3.3 Programme de maintenances préventive à venir

Programme maintenances préventives 2020 - réseau Rev@			
T1	**T2**	**T3**	**T4**
56-002 POP PAM	56-008-HA MEUCON	56-010 NRO THEIX	56-011-KD ILE AUX MOINES
56-003 PIBS	56-008-HB SAINT AVE	56-010-JA THEIX	56-011-KE ILE AUX MOINES
56-004 PARC DU GOLFE	56-008-HC AEROPARK	56-010-JB SENE	56-011-KF ILE D ARZ
56-005 LAROISEAU	56-009 NRO ELVEN	56-010-JC NOYALO	56-011-KG BADEN
56-006 POP PRAT	56-009-IA TREDION	56-010-JD LE HEZO	56-011-KH LARMOR BADEN
56-007 NRO PLOEREN	56-009-IB SAINT NOLFF	56-010-JE LA TRINITE SURZUR	56-011-KJ BADEN
56-007-GA PLOEREN	56-009-ID TREFFLEAN	56-010-JG SURZUR	56-011-KR BADEN
56-007-GB PLOEREN	56-009-IE SULNIAC	56-011 NRO BADEN	56-012 GOHELIS ELVEN
56-008 NRO SAINT AVE	56-009-IF ELVEN	56-011-KC ARRADON	56-013 POMPIDOU

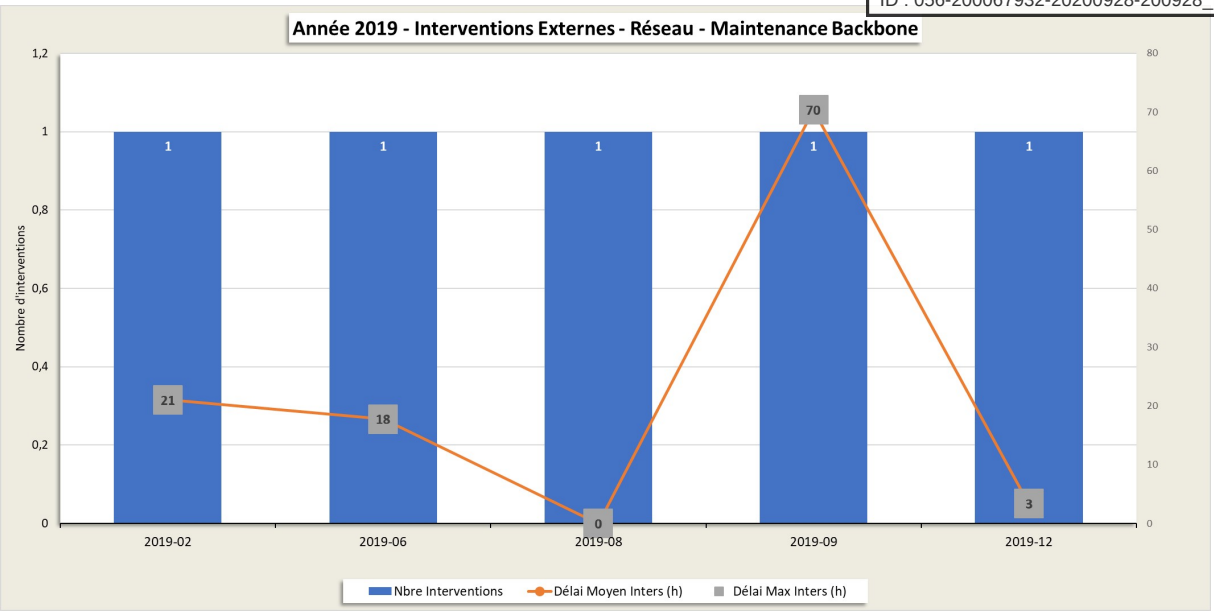
4.5.3.4 Evolution générale de l'état des matériels et des équipements exploités

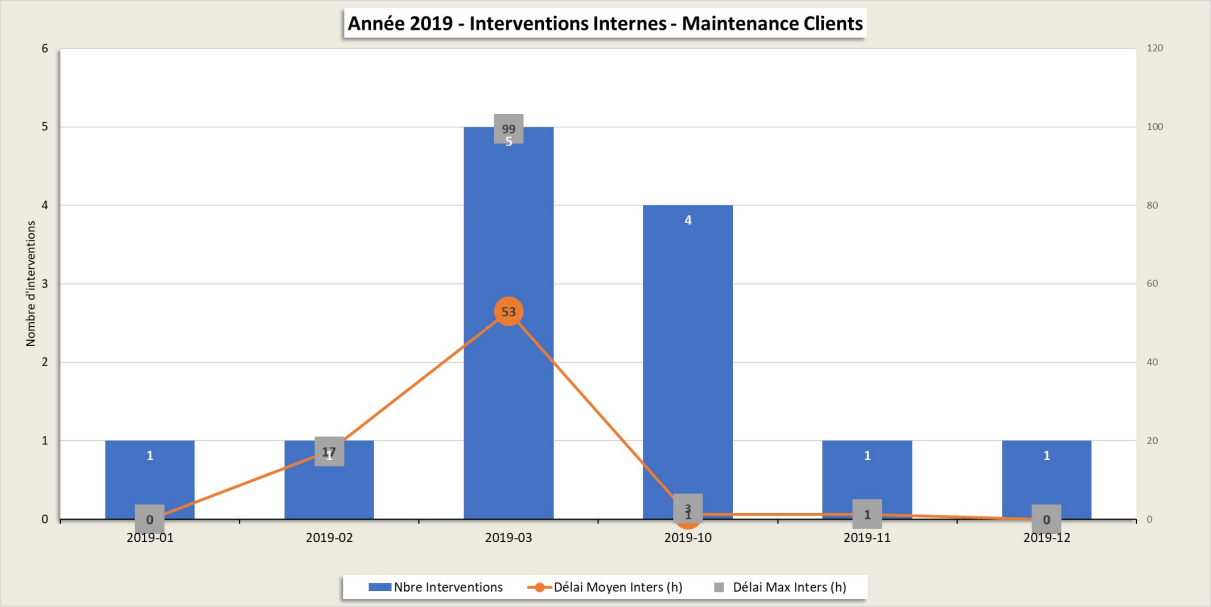
Selon annexe 4 « Etat Matériel Rev@ ».

4.5.3.5 Maintenances curatives

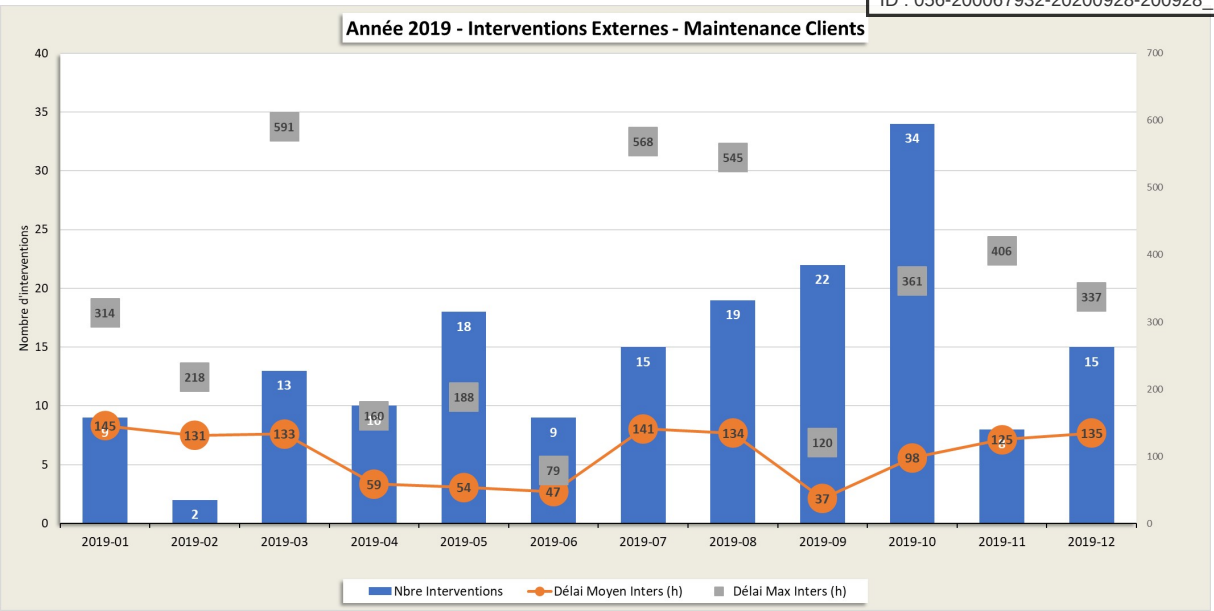


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération





REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

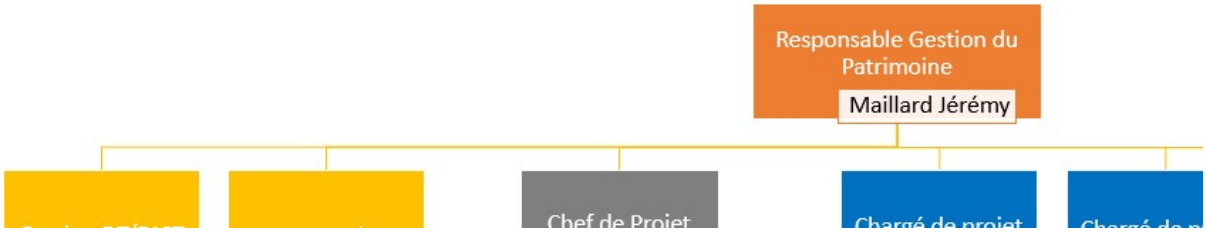


4.5.4 Gestion du Patrimoine

4.5.4.1 Organisation et rôle

Le service Gestion du Patrimoine a été créé en Avril 2018. Celui-ci a pour but de suivre le réseau, en étant garant des données métiers (DOE, DICT.FR, NETGEO,etc.), et réalise des audits pour s'assurer que le réseau continue de vivre et d'évoluer en respectant les règles d'ingénierie.

Celui-ci est garant des référentiels métiers d'Altitude Infrastructure Exploitation, il est organisé comme expliqué ci-dessous :



Les **gestionnaires de DT/DICT** traitent les demandes de travaux sous l'emprise du réseau que nous exploitons en répondant suivant la législature en vigueur et en étant disponible pour fournir des explications ou faire intervenir une personne sur le terrain si les entreprises de travaux en ont besoin.

Le **chef de projet transverse** traite les sujets tel que l'Evolution Réseau, la gestion de capacité, les enfouissements et dévoiements. Il a aussi la charge de projet spécifique comme sur l'année 2019 avec la reprise des PBO détaillée dans le paragraphe **5.4.6.3.**

Les **chargés de projet SIG** sont les garants des référentiels métier (NETGEO et STBAN). Ils œuvrent pour s'assurer de la qualité des bases de données et du respect de cohérence entre le terrain et le référentiel. Ils ont aussi la charge de réaliser les modifications ou création lors d'évolution, extension ou modification du réseau mais aussi la création ou mise à jour des adresses dans notre référentiel STBAN.

Le **chargé de projet DOE et suivi de Prise en Exploitation** ainsi que **le contrôleur DOE** sont garants de la prise en Exploitation des nouveaux sites à exploiter et à commercialiser. Ils réalisent le suivi des réserves et le contrôle de complétude des DOE pour s'assurer que les services opérationnels peuvent fonctionner de manière optimale.

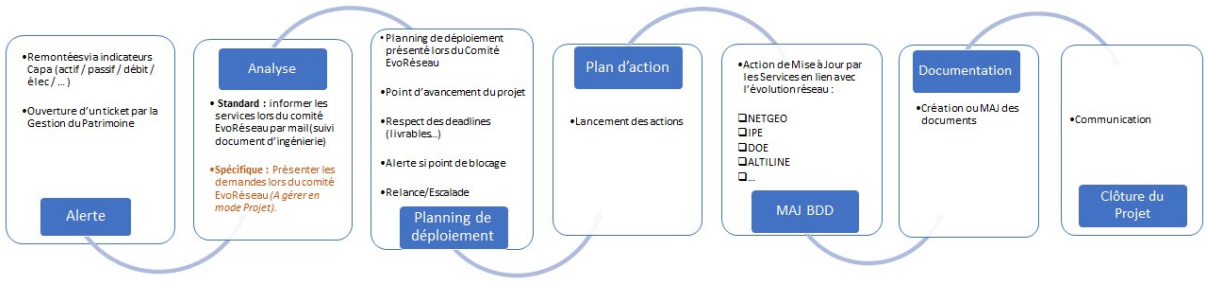
4.5.4.2 Procédures

Matrice escalade du service :

Niveau 1	**Gestion du Patrimoine** E-Mail: gestion-patrimoine-aie@altitudeinfra.fr
Niveau 2	**Responsable Gestion du Patrimoine** Jérémy Maillard Tel. : 02 76 46 30 65 Tel. : 06 66 12 15 89 E-mail : jeremy.maillard@altitudeinfra.fr
Niveau 3	**Directeur Général Adjoint** Sebastien Maillet Tel. : 02 76 46 10 57 Tel. : 06 99 47 14 94 E-Mail: sebastien.maillet@altitudeinfra.fr

Processus de gestion de L'évolution de nos réseaux :

Lors d'une remontée d'alerte d'un indicateur sur la capacité d'un équipement ou d'une infrastructure (équipement actif, câble, SRO, Coupleur, PBO, etc.), des actions sont réalisées. Vous trouverez ci-dessous le processus cible d'une demande d'évolution réseau :



Les demandes sont traitées de deux façons différentes :

- **Evolution Réseau dite « Standard »** : Ce sont les demandes d'évolution réseau qui sont prévues dans les documents d'ingénierie. Cette évolution sera communiquée à l'ensemble des parties prenantes du projet et au comité « Evo Réseau ». La gestion du Patrimoine sera présente en tant que Pilote.

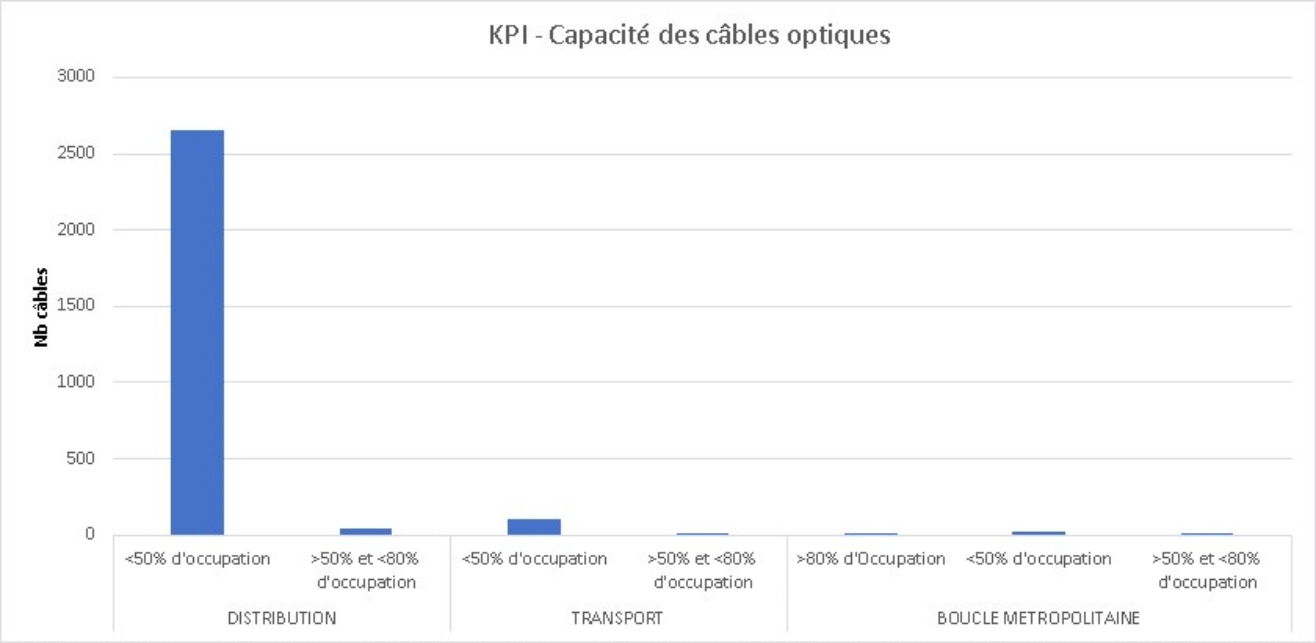
Evolution Réseau dite « Spécifique » : Ce sont toutes les demandes d'évolution réseau « non décrites » par les documents d'ingénierie, nécessitant une étude particulière. Celle-ci sera gérée comme un projet unique avec un chef de projet et son équipe. Dans le cas où cette évolution serait par la suite récurrente, un document d'ingénierie devra être créé.

4.5.4.3 Capacité du réseau

Vous trouverez plusieurs éléments sur la capacité du réseau :

- Capacité des ports des Switch, vous trouverez le détail dans l'annexe 5 : **Annexe Capa SWITCH REVA.xlsx**
- Capacité des ports des coupleurs, vous trouverez le détail dans l'annexe 6 : **Annexe Capa GPON REVA.xlsx**

De plus, voici un état de la capacité des câbles par type (COLLECTE/TRANSPORT/DISTRIBUTION) représenté en forme d'un graphique et en détail dans l'annexe 7 : **Annexe Capa Cable Optique REVA.xlsx**



4.5.4.4 Inventaire du réseau

4.5.4.4.1 Inventaire du réseau au format shape et/ou Grace THD

Annexe 8 : **Shape REVA.zip**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.5.4.4.2 Inventaire des éléments actifs du réseau

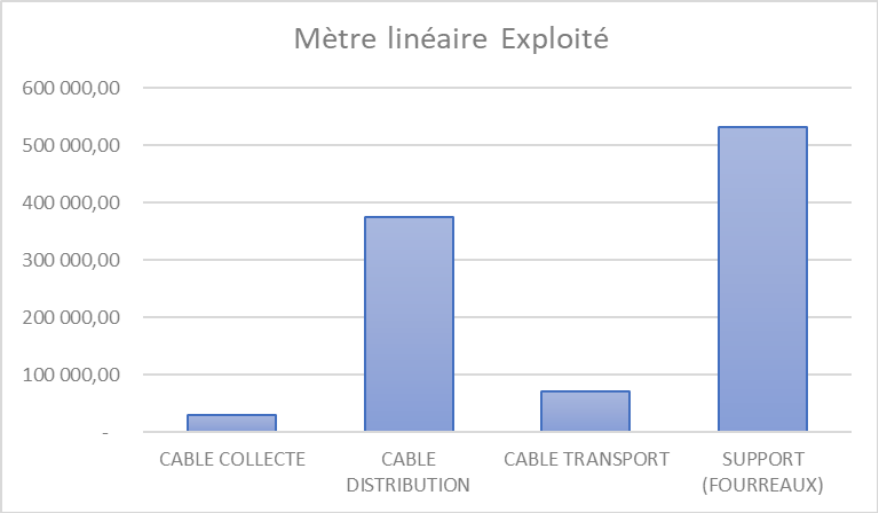
Annexe 9 : **Annexe Inventaire actif REVA.xlsx**

4.5.4.4.3 Mètre linéaire de réseau exploité

Sur l'année 2019, voici le mètre linéaire et kilomètre linéaire exploité dans le tableau ci-dessous.

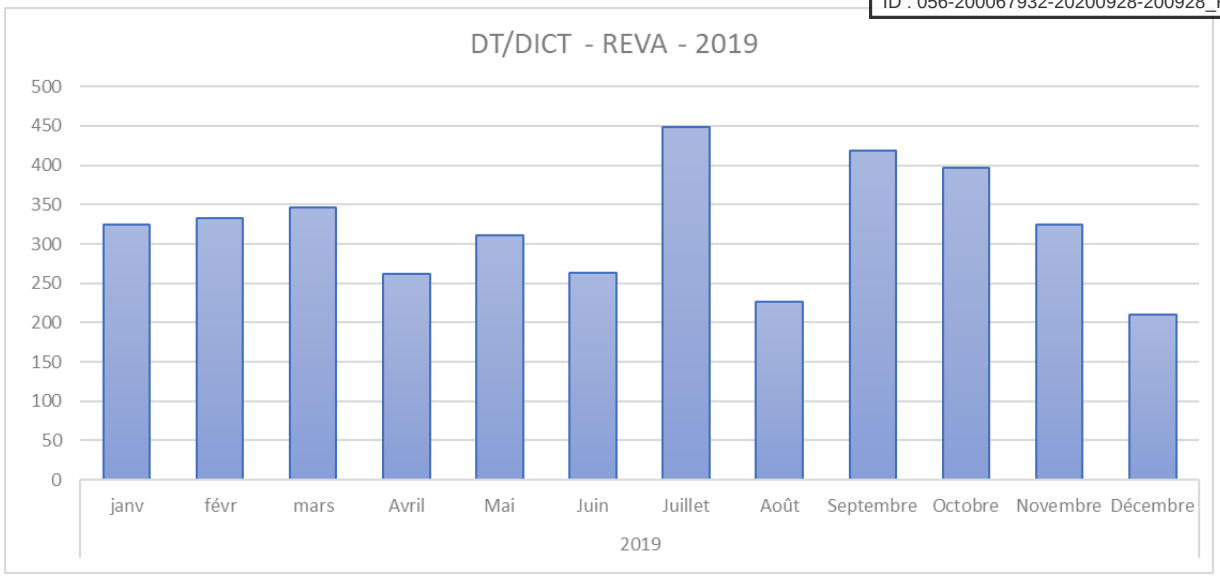
Nous avons le mètre linéaire des supports/fourreaux qui intègre un ou plusieurs câbles et le détail en mètre linéaire des câbles par type fonctionnel.

	ML	KL
CABLE COLLECTE	30 201,31	30,20
CABLE DISTRIBUTION	376 156,33	376,16
CABLE TRANSPORT	72 066,20	72,07
SUPPORT (FOURREAUX)	532 089,94	532,09



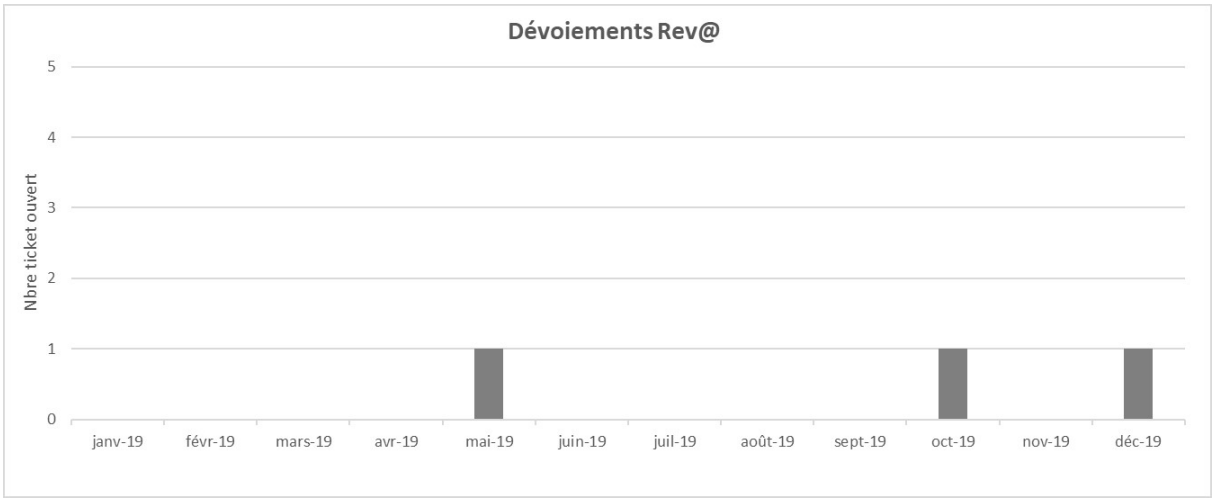
4.5.4.5 DT et DICT

Vous trouverez ci-dessous le graphique représentant le nombre DT/DICT répondues sur l'exercice 2019 :



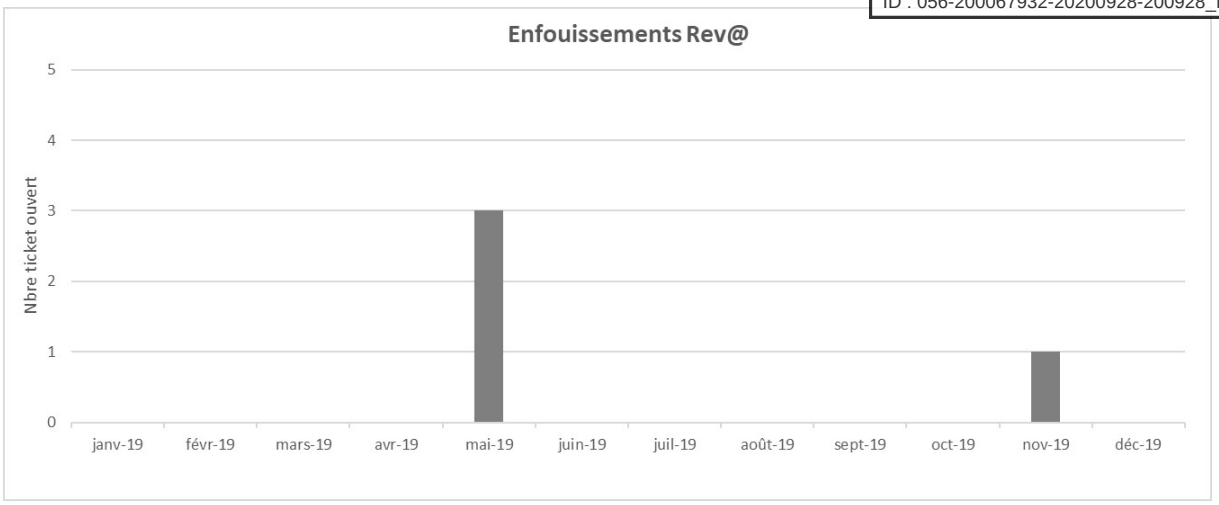
4.5.4.6 Vie du réseau

4.5.4.6.1 Dévoiement et enfouissement



Le listing est présent en annexe 10.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE



Le listing est présent en annexe 11.

4.5.4.6.2 Reprise et cession de réseaux

Il n'y eu aucune reprise ou cession de réseau pour la période concernée.

4.5.4.6.3 Autres

L'année 2019 marque la fin de la Radio sur la DSP. En effet, le service Wimax a été éteint le 31/12/2019 et le démontage des sites aura lieu début 2020.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.5.5 Le système d'information

4.5.5.1 Présentation

Un Système d'Information (SI) désigne l'ensemble des éléments logiciels, process, humains et matériels informatiques utilisés pour le métier d'opérateur de télécommunication.

Le SI est développé par le groupe Altitude Infrastructure au niveau national. Il est ensuite utilisé par chaque entité du groupe (AIC, ATHD, AIE) et mis à disposition sous forme d'un droit d'usage vers les différents marchés/concessions.

Techniquement, le SI est identique quels que soient les réseaux exploités par le groupe Altitude Infrastructure. En revanche, le découpage par marché est natif dans toutes les briques du SI. Cette distinction permet d'isoler un marché par rapport à un autre.

Le SI est d'origine multi-technologique : FTTH/FTTE (BLOM), FTTO (BLOD), 4G LTE, Wimax, radio 5.4GHz, Wifi, FH, ADSL, SDSL … Mais le développement de l'entreprise Altitude Infrastructure ces dernières années a orienté le SI quasi exclusivement vers les technologies Fibre Fttx.

Fonctionnellement, le SI permet d'automatiser les process à toutes les étapes du parcours client :

- Suivi du déploiement,
- Étude d'éligibilité,
- Prise en exploitation, ouverture à la commercialisation,
- Enregistrement de prospect,
- Réservation de rendez-vous,
- Prise de commande,
- Production et Mise en service,
- Facturation,
- Exploitation et Supervision,
- Gestion des incidents,
- Maintenance, Intervention.

Depuis sa création, Altitude Infrastructure a investi en continu dans son Système d'Information, avec par exemple une équipe internalisée d'informaticiens. Comme les années précédentes, le SI a donc continué d'évoluer et de progresser sur la plupart de ses composantes.

Le SI du groupe Altitude Infrastructure est développé, exploité et maintenu par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) sous la responsabilité de M. Laurent CHOISIE.

Enfin, les valeurs de la DSI sont :

- Structurer, fiabiliser et **industrialiser l'entreprise**
- Une DSI agile et **performante**
- **Transparence** envers nos clients

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

4.5.5.2 Organisation

Courant 2019, la Direction des Systèmes d'Information a conservé sa structure globale mais a continué sa croissance.

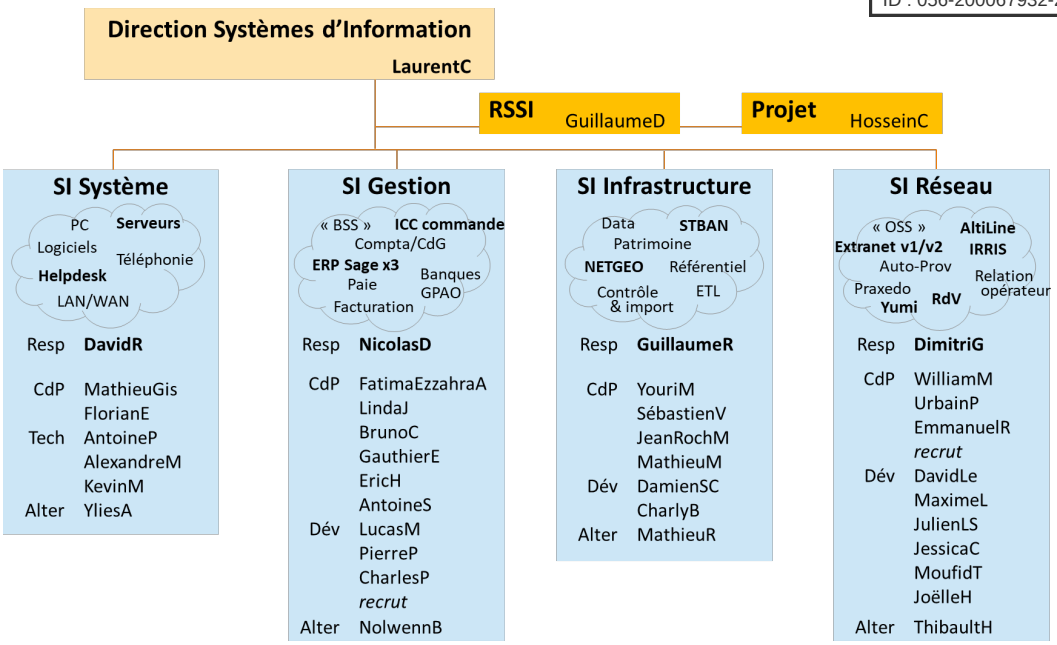
Dans le détail, le poste dédié à la cybersécurité a été pérennisé et transformé en RSSI, responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.
De plus, un chef de projet informatique a été recruté pour la gestion d'un marché spécifique.
Enfin et surtout, les effectifs de tous les services ont progressé. La DSI est passée de 33 collaborateurs présents au 1er janvier 2019 à 40 au 31 décembre 2019. Soit une augmentation forte de plus de 20%.

La DSI est organisée de la façon suivante :

- le directeur des Systèmes d'Information, M. Laurent CHOISIE,
- le service **SI Système**, responsable M. David RIBEIRO,
- le service **SI Réseau**, responsable M. Dimitri GUILLOT,
- le service **SI Infrastructure**, responsable M. Guillaume RAIMOND,
- le service **SI Gestion**, responsable M. Nicolas DELMAS,
- un **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information** directement rattaché au DSI,
- un **chef de projet informatique dédié** directement rattaché au DSI.

Chaque service possède son périmètre fonctionnel en fonction d'un grand métier du groupe Altitude Infrastructure. Le détail des mots-clés est indiqué dans l'organigramme ci-dessous.
Chaque service est structuré autour d'un responsable. Puis chaque application est détenue par un chef de projet. Enfin les développeurs sont répartis en fonction des projets en cours.
Les équipes de la DSI sont basées au siège du groupe Altitude Infrastructure à Val-de-Reuil (27).

L'organigramme de la DSI au 31/12/2019 est donc le suivant :



4.5.5.3 Description des applications et évolutions

A. Sécurité informatique

La sécurité informatique a toujours été une des préoccupations de la DSI d'Altitude Infrastructure.

Le périmètre de ce RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) est transverse à toute la DSI mais aussi à tout le groupe Altitude Infrastructure.

Sur 2019, les chantiers se sont poursuivis autour des axes suivants :

- Formation/sensibilisation à la sécurité informatique des collaborateurs,
- Construction d'une PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) et mise en application des règles de sécurité, notamment avec le service SI Système,
- Suivi de l'application du RGPD et de ses divers impacts dans l'entreprise,
- Charte informatique, remise à jour des chartes utilisateur,
- Audit de sécurité et actions correctrices.

B. Extranet

L'Extranet, vitrine du SI d'Altitude Infrastructure, est disponible sur https://extranet.altitudeinfra.fr .

Cette interface permet à nos clients FAI d'interagir directement avec Altitude Infrastructure en temps réel. Pour un client opérateur, il agrège tous les marchés sur lesquels il a souscrit des commandes. Pour un client Collectivités, il agrège toutes les commandes de tous les opérateurs sur son marché.

Les grandes fonctionnalités de l'Extranet sont :

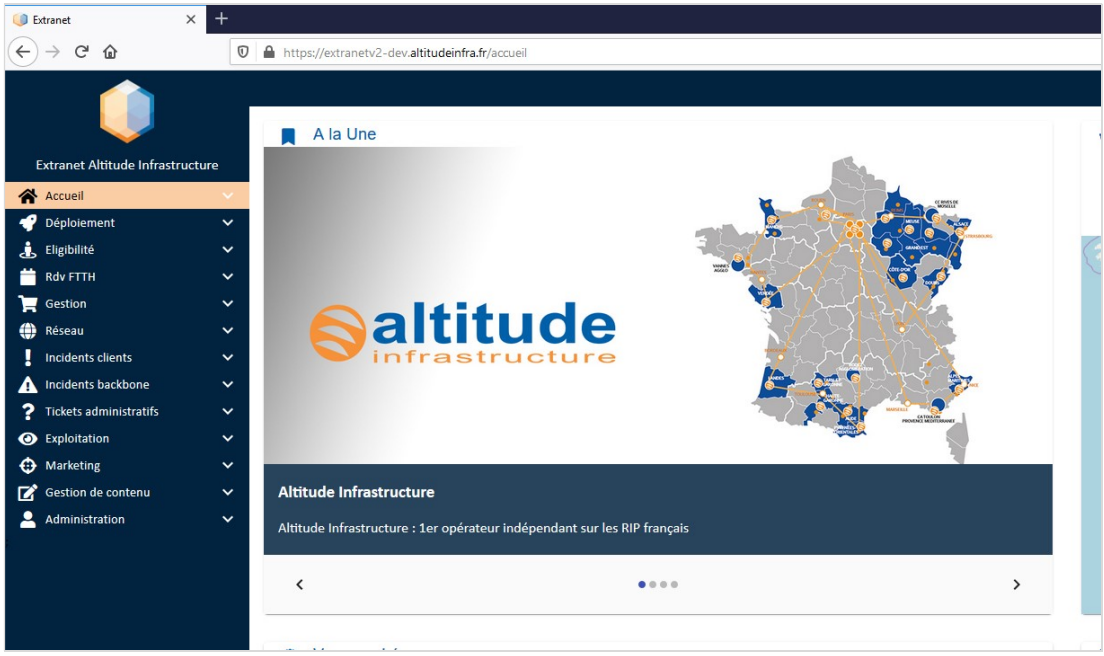
- Le suivi du déploiement et la vue cartographique du réseau,
- L'éligibilité,
- La prise de commande et le suivi de la production des liens clients,
- La consultation du parc et sa facturation,
- Les incidents, SAV.

Courant 2019, un projet de refonte technologique et ergonomique a été lancé. Cet Extranet v2 conservera des fonctionnalités identiques mais apportera :

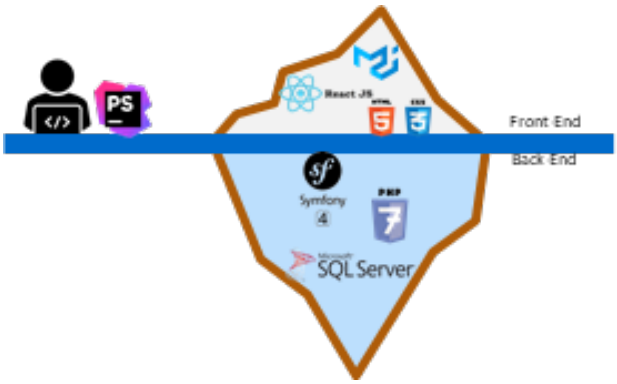
- un nouveau design plus adapté aux standards web actuels
- une page d'accueil repensée avec accès à des actualités, fil Twitter etc …
- la gestion des comptes sera confiée/déléguée aux clients
- les commandes en cours de production et les abonnements actifs seront regroupés dans un seul module « commandes »
- la gestion des tickets sera améliorée et également regroupée.

Des versions béta non-ouvertes aux clients ont été réalisées sur 2019. L'ouverture commerciale de l'Extranet v2 est prévue courant 2020, avec plusieurs étapes.

Vue prévisionnelle Extranet v2 :



Représentation graphique des technologies utilisées pour le projet Extranet v2 :

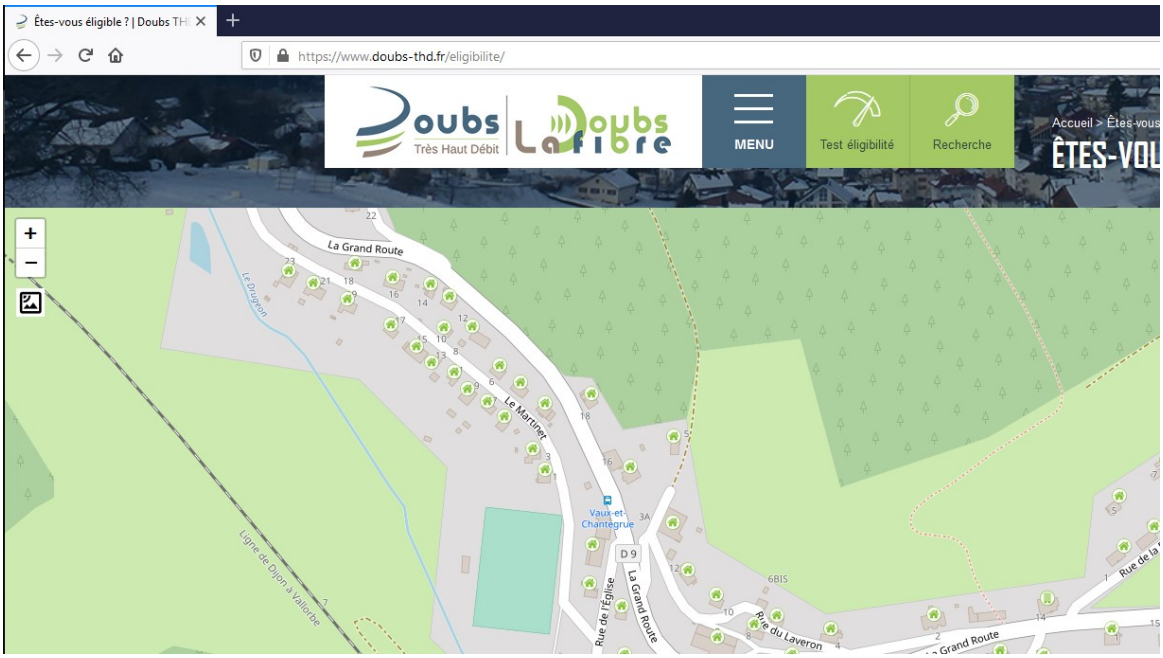


En parallèle, le support de la version 1 actuellement en production a permis de garder un rythme de développement soutenu avec 9 versions mises en production tout au long de l'année.
Le détail des versions Extranet mises en service sur l'année 2019 est fourni en annexe 12 ci-après.

C. Site web DSP, Prospect

A chaque marché, un site web dédié est créé. Ce site vitrine permet de communiquer spécifiquement sur une DSP. Il contient une présentation du projet et diverses informations.
Un module d'éligibilité est également présent. Il permet à tout administré de tester son éligibilité sur le réseau de la DSP.
Enfin, le site web permet d'enregistrer des contacts dans l'éventualité de les recontacter à des fins commerciales. On appelle donc ces contacts des prospects.

Une évolution importante de l'année 2019 a été la refonte des pages éligibilité dans les sites web des DSP. Précédemment réalisées en prestation externe, les pages d'éligibilité ne donnaient pas entière satisfaction. Elles ont donc été redéveloppées en interne par les équipes du SI Altitude Infrastructure.



Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

D. Éligibilité

Le SI AI met à disposition de ces clients FAI plusieurs modes d'éligibilité :

- **Extranet**, interface IHM pour des tests d'éligibilité FttH, FO pro, radio …
- WS STBAN, interface M2M pour des tests d'éligibilité FttH, correspond à « l'Outil d'Aide à la Prise de Commande » **OAPC** exigé par l'ARCEP, et normalisé par le Groupe Interop.
- Les fichiers réglementaires (ex. CRMAD, IPE) imposés par l'ARCEP et normalisés par le Groupe Interop dans le **protocole Infra-PM**, disponibles en FTP ou via l'Extranet.

Courant 2019, la principale évolution a été la reprise du moteur OAPC. Toutes les fonctionnalités ont été revues et les performances améliorées. Par ailleurs, en Groupe Interop, le SI Altitude Infrastructure a pris le lead technique sur le sujet et a proposé des nouvelles méthodes simplifiées et un upgrade technologique (passage en technologie REST).

E. Prise de commande, Interop Accès, ICC

La prise de commande est automatisée dans le SI AI via :

- l'application ICC (Interface Commande Client) pour les offres FttH actives,
- l'application ICCv4 pour les offres FttH passives « Interop »,
- le webservice Gestion,
- l'Extranet (formulaire de saisie).

Concernant l'application ICC utilisée pour les offres activées, il n'y a pas eu d'évolution majeure sur le protocole V1R6 courant 2019 car elle est destinée à être éteinte au profit du moteur ICCv4.

L'application ICCv4, utilisée pour les offres passives, est un nouveau moteur de traitement des commandes développé en interne pour la gestion des flux Interop.
A fin 2019, les 4 OCENs (Orange, Free, SFR, BouyguesTelecom) sont interconnectés avec le SI d'Altitude Infrastructure sur le nouveau moteur ICCv4.

Dans le détail, voici toutes les fonctionnalités qui ont été développées courant 2019 sur le moteur ICCv4 :

- mise en production du nouveau moteur ICCv4,
- mise en place des protocoles Interop Accès 1.3 et Accès 1.4,
- intégration des offres activées à partir du protocole Accès 1.4,
- gestion des zones de cofinancement,
- refonte du WebService eMutation (permettant le changement de route optique lors d'un reprovisioning à chaud),
- gestion des restitutions de PTO.

F. ERP Sage x3

La solution Sage x3 est un ERP complet de gestion d'entreprise.
De nombreux domaines fonctionnels sont gérés par l'ERP Sage x3 :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- les Ventes (commandes et abonnements),
- la Production,
- la Facturation,
- les Achats et les Stocks,
- la Compatibilité et le Contrôle de Gestion.

L'intérêt pour le groupe Altitude Infrastructure est de bénéficier d'une solution logicielle unique pour tous ces domaines fonctionnels et pour toutes ses entités. L'ERP Sage X3 peut être considéré comme la colonne vertébrale du SI.

Après le projet de refonte mis en production en février 2018, l'année 2019 a permis d'améliorer les process de l'entreprise, comme notamment :

- automatisation du process d'achats,
- amélioration du suivi de production,
- indexation des commandes,
- méthode de regroupement des contremarques d'achat,
- industrialisation de la facturation (génération automatique des fichiers et dépôt automatique sur la plateforme de transfert),
- gestion des pénalités de recouvrement en automatique,
- consolidation des comptes pour tout le groupe Altitude,
- import de pièces comptables en masse,
- import de stock en masse pour AIC,
- etc …

G. Production client

La production des différents liens client s'appuie sur la fonctionnalité GPAO de notre ERP, mais aussi sur des briques fonctionnelles plus techniques :

- **Gestion des rendez-vous**. Afin de permettre aux FAI de sélectionner des créneaux dans les plans de charge des techniciens raccordeurs, un outil a été développé. Il permet aux FAI, en amont de la commande, de programmer la date d'installation avec son client final.
- **Calcul des PTO**. Si la commande porte sur un nouveau logement non encore raccordé, un numéro est calculé pour identifier la prise qui va être posée. Cette numérotation doit répondre aux exigences de l'ARCEP (format 2-4-4 et unicité au niveau national)
- **Génération des ROP**. À partir des informations d'adresses présentes dans la commande, le SI sélectionne une route optique possible pour le raccordement du client, et passe son statut à l'état « Réservé ». Lors du raccordement, cette ROP passera à l'état « Affecté ».
- **Ordre de travail terrain**. Dans le cas d'une commande STOC, les informations de ROP sont transmises à l'opérateur via les flux Interop. En revanche, dans le cas d'une commande en mode OI, un ordre de travail est envoyé au sous-traitant directement depuis le SI AI. Pour ce faire, nous utilisons l'application Praxedo mise en œuvre courant 2018. Cette application mobile est destinée aux techniciens sur le terrain. On parle de FieldManagement.
- **Provisioning automatique**. Lors du raccordement d'un client FttH activé, l'équipement ONT chez le client final et l'équipement OLT dans le backbone sont paramétrés en direct et automatiquement pour récupérer leurs configurations.

Courant 2019, l'application Praxedo a été utilisée pour une nouvelle fonctionnalité : les audits production. Ces audits servent au service Production pour contrôler, à froid, sur le terrain, la réalité des échecs des FAI en mode STOC.

De plus, courant 2019, l'application de provisioning automatique a dû évoluer pour suivre des évolutions technologiques des matériels d'accès. En effet, Altitude Infrastructure installe désormais des nouveaux équipements GPON et la façon de les paramétrer a évolué. Cet upgrade a été réalisé sans coupure de la production et en gérant les 2 versions des équipements.

H. SAV, AltiLine et IRRIS

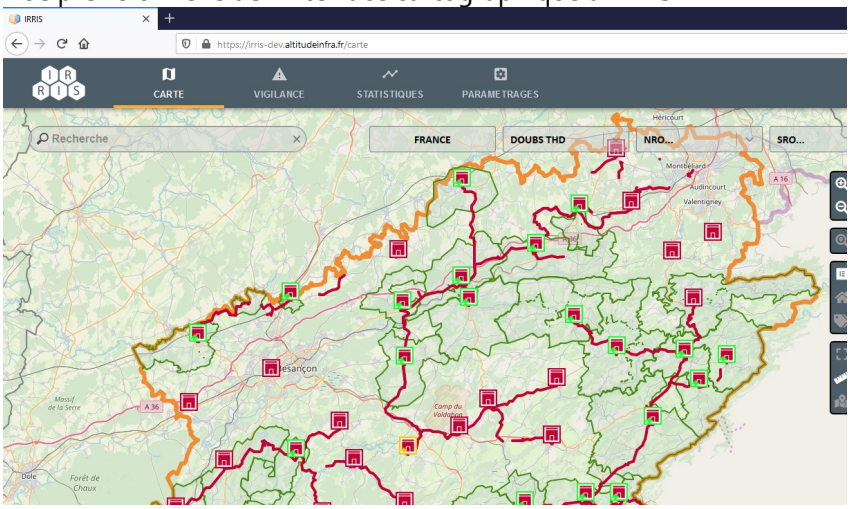
L'outil interne pour la gestion des incidents s'appelle AltiLine. C'est l'outil quotidien de l'Exploitation aussi bien pour le traitement des incidents client que Backbone.

En 2019, un projet majeur de refonte d'AltiLine a été lancé. La nouvelle solution s'appellera « **IRRIS** » pour Interface Référentiel du Réseau d'Infrastructure et de Services.
Le périmètre fonctionnel de ce nouvel outil IRRIS est large :

- base référentiel modélisant tous les réseaux fibre optique exploités,
- agréger les différents référentiels internes dans un seul outil pour l'exploitant,
- gérer les incidents SAV clients, backbone et administratifs,
- calculer les impacts en cas d'incident,
- gérer le capaplanning,
- produire des statistiques sur le réseau et les incidents,
- etc…

Plus globalement, il doit fournir à l'exploitant Altitude Infrastructure un outil pensé et dédié pour des réseaux de fibre optique FttH. Il devra également supporter la montée en charge des volumes à venir. Enfin, il devra surtout améliorer la productivité des équipes d'exploitation et de maintenance.

Vue prévisionnelle de l'interface cartographique d'IRRIS :



Une équipe dédiée a été créée autour d'un chef de projet pour le développement de ce nouvel outil.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

L'objectif d'une mise en production pour un premier lot de fonctionnalités est défini au 10/02/2020, mais les développements ont débuté dès mai 2019.

Malgré ce nouveau projet et les ressources qu'il mobilise, le support de l'application AltiLine existante a continué. 9 nouvelles versions d'AltiLine ont été mises en production sur 2019.

Le détail des versions AltiLine mises en service sur l'année 2019 est fourni en annexe 12 ci-après.

I. Patrimoine Fibre, NetGeo et Mux

Altitude Infrastructure a retenu le logiciel métier « NetGeo » de l'éditeur GISmartware pour gérer le patrimoine fibre optique de ses réseaux. Ce logiciel de référence permet de structurer les données métiers : supports et infrastructures (fourreaux), câbles, tubes-brins, épissures, boîtes de protection, chambres et routes optiques.

Les interfaces mises à disposition autour de NetGeo sont les suivantes :

- **Client lourd NetGeo Telecom**, application SIG fonctionnant en local sur la machine d'un utilisateur, permettant de lire, modifier et importer des données.
- **Serveur applicatif**. L'architecture Client/Serveur mise en place par Altitude Infrastructure permet aux sous-traitants une saisie des données à distance via un flux web.
- **Client web NetGeo Online**. Interface web cartographique ne nécessitant aucune installation et mise à disposition gratuitement auprès de toutes les Collectivités.

Courant 2019, il n'y a pas eu de mise à jour majeure. En revanche, on peut noter :

- de nombreuses tâches d'administration ont été menées,
- de nouveaux réseaux ont été créés,
- des patchs fournis par l'éditeur ont été mis en place,
- le volume des données a vu une croissance très importante.

Altitude Infrastructure n'étant pas suffisamment satisfait des performances de l'outil, plusieurs réunions ont eu lieu avec l'éditeur. Un plan d'action a été décidé fin 2019.

Malgré tout, en parallèle, un nouveau projet a été lancé pour étudier et mettre en place une nouvelle solution afin de mieux gérer les données optiques. Ce projet s'appelle Mux.
L'objectif de Mux est d'agréger les données STBAN et NetGeo dans un nouvel environnement très performant lui permettant de supporter la montée en charge.
Son modèle de données est similaire à gracethd. Mux utilise des nouvelles technologies comme Kafka et ElasticSearch pour le traitement et la mise à disposition des données.

J. Référentiel Adresses, STBAN

Altitude Infrastructure a développé une solution propriétaire appelée STBAN (Système Traitement Base Adresse Normalisée) pour la gestion des adresses éligibles au FttH.
STBAN et la base de référence contenant l'ensemble des bâtiments (« Immeuble ») et des logements couverts par les déploiements FttH d'Altitude Infrastructure.
La solution STBAN est utilisée pour produire les flux d'échange Interop, protocole Infra-PM.

Or, courant 2019, une évolution importante a été d'adapter STBAN au nouveau protocole Interop Infra-PM 3.1. Cette nouvelle version s'accompagne de nouvelles spécifications techniques « STBAN 2.4 » publiées vers le constructeur.
Le SI AI est donc opérationnel pour le flux Infra-PM 3.1. Nous sommes dans l'attente de nos clients opérateurs qui ne souhaitent pas de double run avec le flux Infra-PM 3.0. Les annonces des différents opérateurs rendent une bascule PM3.0 vers PM3.1 courant 1er semestre 2020.

Pour remplir la base de données STBAN, une interface de contrôle et d'import en masse a été développée. Cette interface s'appelle « l'ETL STBAN ». Elle permet aux constructeurs de contrôler la qualité des données produites et d'importer en masse les informations des adresses déployées.
Une équipe dédiée fait évoluer l'application au quotidien. Sur l'année 2019, 9 mises en production ont eu lieu.

Le détail des versions ETL STBAN mises en service sur l'année 2019 est fourni en annexe 12 ci-après.

K. Reporting et Business Intelligence BI

Altitude Infrastructure a lancé début 2019 un projet d'informatique décisionnelle ou Business Intelligence (BI). L'objectif est de mieux exploiter les données présentes dans le SI AI dans un but de reporting métier.

Courant 2019, plusieurs solutions ont été étudiées selon différents critères :

- Capacité à s'intégrer dans le SI AI existant
- Capacité à tenir des volumes de données importants et une montée en charge rapide
- Capacité à fournir une interface moderne et ergonomique à destination du management de l'entreprise
- Capacité à laisser certains utilisateurs clefs autonomes dans la production de rapport
- Capacité à partager des rapports

La solution PowerBI de Microsoft a été retenue.

La mise en place et l'intégration de la solution a duré plusieurs mois ; notamment, la réplication quotidienne des données et leur structuration dans des entrepôts de données.
Les premiers indicateurs ont été mis en place pour le service Production en novembre 2019 et sont désormais utilisés opérationnellement.

4.5.5.4 Versioning des applications

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

Un versioning détaillé et horodaté des principales applications est joint en annexe 12 au présent rapport.

5 Communication

5.1 Communication

5.1.1 Organisations et missions

La Délégation de Service Public dispose d'un Directeur de projet et d'une assistante de direction. Le Responsable du développement local est chargé de la commercialisation du réseau, en relation directe avec la chargée de communication du siège. Des échanges récurrents sont réalisés entre les équipes. Nous attachons une attention particulière aux actions commerciales et de communication qui sont menées sur le territoire afin de continuer à faire progresser la notoriété de la marque et mettre en lumière la disponibilité de la fibre optique sur notre périmètre.

Notre mission passe par une communication multi-canals afin de toucher un public des plus larges.

5.1.2 Reporting actions de communication - Manifestions spécifiques

Le réseau étant intégralement déployé, nous mêlons des actions à grande échelle afin de toucher le plus de cibles possibles. En parallèle, des actions de proximité permettent de répondre aux interrogations des administrés et d'informer les personnes éligibles sur le périmètre du réseau fibre REV@.

Notre stratégie se base sur une communication 360° afin d'adapter les messages à chacune de nos cibles :

- **Evènements et partenariats**

Le réseau fibre REV@ soucieux de soutenir les initiatives locales, a ainsi apporté son aide dans l'élaboration d'un lien fibre optique pour l'évènement « La Semaine du Golfe ». Cette manifestation, qui a lieu tous les ans, est l'un des grands évènements maritimes de Bretagne. Nous avons en contrepartie pu mettre en lumière le réseau très haut débit par l'installation d'oriflammes publicitaires à plusieurs endroits du rassemblement.

De même, REV@ participe activement au développement local, et a renouvelé son adhésion à l'Agence de Développement et Technopole VIPE Vannes, avec pour objectif de tisser des liens entre les acteurs économiques et accentuer le dynamisme du secteur grâce au très haut débit.



- **Supports de communication**

Sur l'exercice 2019, nous avons créé de nouveaux supports permettant de toucher l'ensemble des usagers ; passant des foyers éligibles, aux élus et aux entreprises du territoire via :

- La création d'une vidéo explicative sur le raccordement à domicile : un format assez court avec des termes simplifiés. La vidéo permet d'expliquer en quelques minutes le raccordement d'un abonné à la fibre optique, de la partie publique jusqu'au salon.

- Une autre vidéo, cette fois-ci pour promouvoir la fibre optique et présenter les usages numériques rendus possibles grâce à cette technologie. Nous avons pu travailler avec des images de l'Agglomération, de l'office de tourisme et des banques d'images afin d'avoir un rendu vraiment personnalisé. Nous souhaitions mettre en avant le territoire afin que chaque lecteur s'approprie la vidéo.

- La création de supports de communication. Qu'ils soient plutôt à titre pédagogique ou essentiellement commercial, ces visuels sont destinés à la fois aux entreprises et au grand public. Nous avons produit une brochure destinée spécifiquement aux professionnels leur expliquant les démarches d'accès à la fibre PRO.

- La communication digitale : site web et réseaux sociaux. L'équipe a régulièrement animé nos interfaces afin d'apporter les informations nécessaires aux administrés du territoire.

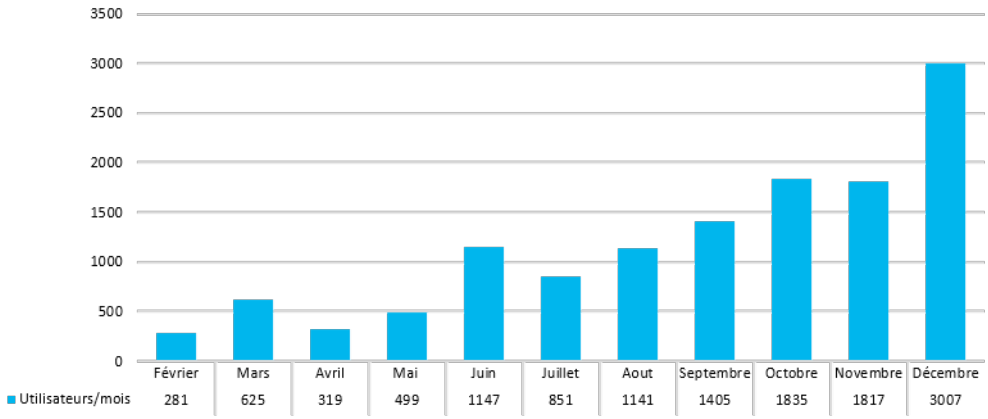
  En complément, nous avons travaillé sur plusieurs campagnes de communication digitale comme le Google Adwords ; avec l'achat de mots clés pour toujours développer le référencement du site web. YouTube est également une plateforme très en vogue ; nous profitons du trafic que ce site génère pour y intégrer une campagne publicitaire « La fibre Rev@ ». Le ciblage a été réalisé selon les centres d'intérêts des lecteurs ainsi que via les codes postaux. Notre message a comptabilisé plus de 24 000 impressions (= une impression vidéo est comptée lorsque la lecture de l'annonce publicitaire débute).





REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

De plus, le site web nous a permis de toucher et d'informer en moyenne plus de 1000 usagers/mois au cours de l'année 2019. On remarque facilement l'impact des campagnes digitales sur le flux de visites.



- Une campagne de cross media

Sur la fin de l'année, nous avons mis en place une campagne de communication cross media, permettant d'informer les usagers de la disponibilité de la fibre et des démarches d'accès, via divers canaux : envois d'e-mails, de SMS, accompagné d'une communication digitale via Facebook. A cela s'ajoute une campagne de diffusion en boîtes aux lettres sur les adresses éligibles.
Cette communication a généré près de 1 000 visites sur le site web, et touché plus de 6 000 personnes sur une période d'une semaine.

- La Relation presse

En parallèle, les relations presse sont également un très bon moyen de relayer les actualités phares du réseau Rev@ via des médias locaux et nationaux. Nous travaillons avec une attachée presse qui gère les relations avec les journalistes et est donc chargée de développer la visibilité du projet.

5.1.3 Reporting réunion publique

Le réseau REV@ n'est pas concernée par cette information sur la période donnée.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6 Rapport administratif et financier

6.1 Juridique

6.1.1 Préambule

La Convention de DSP (type affermo-concessif) a été signée le 24 janvier 2013 entre La Communauté d'agglomération du Pays de Vannes et Vannes Agglo Numérique et est entrée en vigueur le 29 janvier 2013.

Aux termes de l'article 2 de la Convention de DSP, la société Vannes Agglo Numérique, Délégataire du service public, s'est vu confier l'établissement et l'exploitation du Réseau pour une durée de 25 années.

Le capital social du Délégataire est détenu à 100% par Alto.

Alto est une société holding créée dans le cadre du financement et du refinancement de six sociétés de projet (SPV) titulaires de contrat de délégation de service public relatif à la conception, au financement ainsi qu'à l'exploitation de réseaux de communications électroniques très haut débit. La société ALTO est actuellement détenue à 68 % par AI THD et à 32 % par la Caisse des dépôts et consignations. Etablissement public français de premier plan et partenaire de long terme, la Caisse des dépôts et consignations assure, en qualité d'investisseur, une sécurité d'actionnariat de la société ALTO.

Les avenants signés depuis le début de l'exécution de la Convention de DSP sont présentés ci-après :

- **Avenant n°1** (2013) :
    - Ajustement de la découpe des zones arrières des points de mutualisation ;
    - Ajustement de la priorisation d'une zone initialement programmée en raison de l'introduction de la VDSL2.
- **Avenant n°2** : (2013) : Modification du catalogue de services.
- **Avenant n°3** (2015) :
    - Evolution du catalogue de services et de la grille tarifaire ;
    - Modification de l'annexe 9 (catalogue de services).
- **Avenant n°4** (2015) :

- Modification du nombre de sites remarquables et du nombre de points remarquables des déploiements des prises FTTH ;
- Modification de l'annexe 1 "spécification du réseau".

- **Avenant n°6** (2017) :
  - Modification des spécifications du Réseau ;
  - Modification des dispositions financières pour tenir compte de la modification des spécifications du Réseau.

- **Avenant n°7** (2018) :
  - Modification des spécifications du Réseau ;
  - Modification des dispositions financières pour tenir compte de la modification des spécifications du Réseau.

- **Avenant n°8** (2018) :
  - Modification du catalogue de services ;
  - Modification de l'annexe 9 (catalogue de services).

- **Avenant n°9** (2018) :
  - Approbation du nouveau catalogue de services ;
  - Approbation de la mise en application de l'offre d'accès FTTH passif V.3.0.

- **Avenant n°10** (2018) :
  - Evolution de l'annexe 9 résultant des prescriptions ARCEP relatives à la correction des redevances mensuelles du cofinancement ;
  - Modification de l'annexe A : catalogue de services ;
  - Modification de l'annexe B : Offre d'accès.

- **Avenant n°11** (2019) :
  - Approbation du nouveau catalogue de services V.3.2 ;
  - Approbation des nouvelles conditions d'accès aux Fourreaux et Chambres v.2.0.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6.1.2 Attestations d'assurance actualisées

En annexe 13 et 14, vous trouverez les attestations d'assurances suivantes :

- Responsabilité Civile 2019 ;
- Dommage aux biens 2019.

6.1.3 Extrait Kbis

En annexe 15, vous trouverez l'extrait K-bis à jour.

6.1.4 Inventaire des Contrats conclus sur la DSP

En annexe 16, vous trouverez un inventaire des contrats conclus sur la DSP.

6.1.5 Contrat de Crédit

En annexe 17, vous trouverez une copie de l'Avenant n°1 à la Convention d'Avances en Compte Courant Délégataire.

6.2 Financier

6.2.1 Préambule

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux méthodes comptables en vigueur et aux principes du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition tandis que les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition selon l'avancement de la construction.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6.2.2 Faits Marquants

- Organisation Opérationnelle

A compter de Février 2019, une nouvelle organisation territoriale a été mise en place ayant pour vocation d'assurer une relation de proximité avec l'ensemble de l'écosystème de la Société de Projet. Deux opérationnels mutualisés avec d'autres DSP du groupe Altitude dans le Nord de la France sont ainsi arrivés courant 2019 :

- un Directeur
- une Assistante de Direction.

- Déploiement et extension du réseau

L'Agglomération de Vannes a souhaité que Vannes Agglo Numérique assure la couverture de 100 nouveaux sites professionnels répartis sur 6 Zones d'Activité Economique ce qui représentera à terme 110 km de réseau supplémentaire pour un montant total d'investissement de 1 780 000 €. Cet investissement sera subventionné en totalité par l'Agglomération.

- Activité commerciale

L'activité commerciale a été particulièrement soutenue sur le réseau THD de l'Agglomération de Vannes. Ainsi le parc d'abonnés est passé de 1 820 fin 2018 à 3 384 au 31/12/2019 soit une progression d'un peu plus de 85%. Ce dynamisme commercial découle de l'arrivée de trois Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (FREE, Bouygues et SFR) sur le réseau THD durant l'exercice 2019.

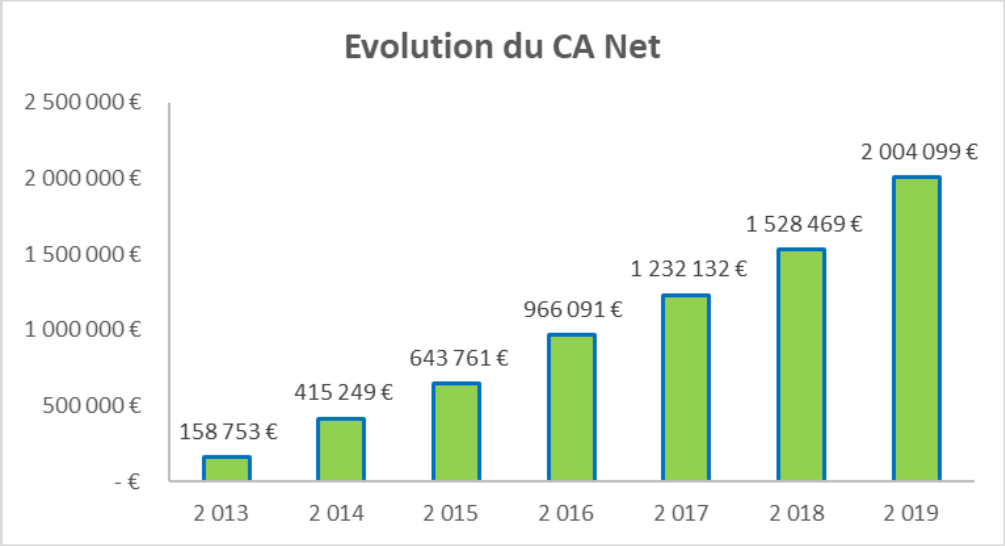
Les prises de commandes massives de ces derniers (1564 sur l'année) ont aussi permis une forte progression du taux de pénétration qui atteint près de 30% au terme de l'exercice 2019.

- Situation Financière

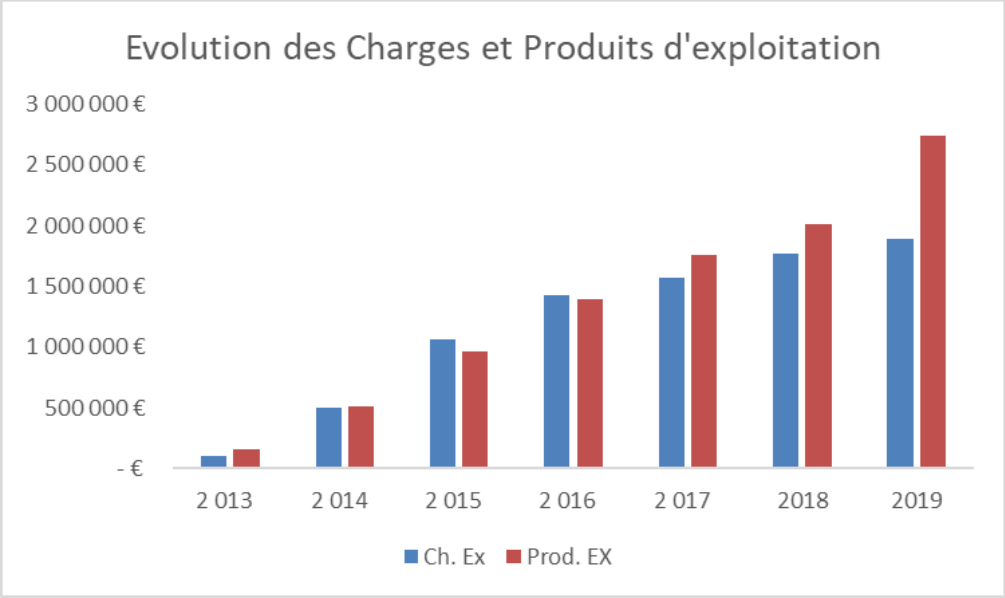
L'arrêt de l'activité radio, validé par le biais de l'avenant N°12 au contrat de DSP, a généré en fin d'exercice une dépréciation des immobilisations liées à cette technologie à hauteur de 390 000 € ainsi que des coûts liés au démontage de ces installations comptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 49 000 €.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

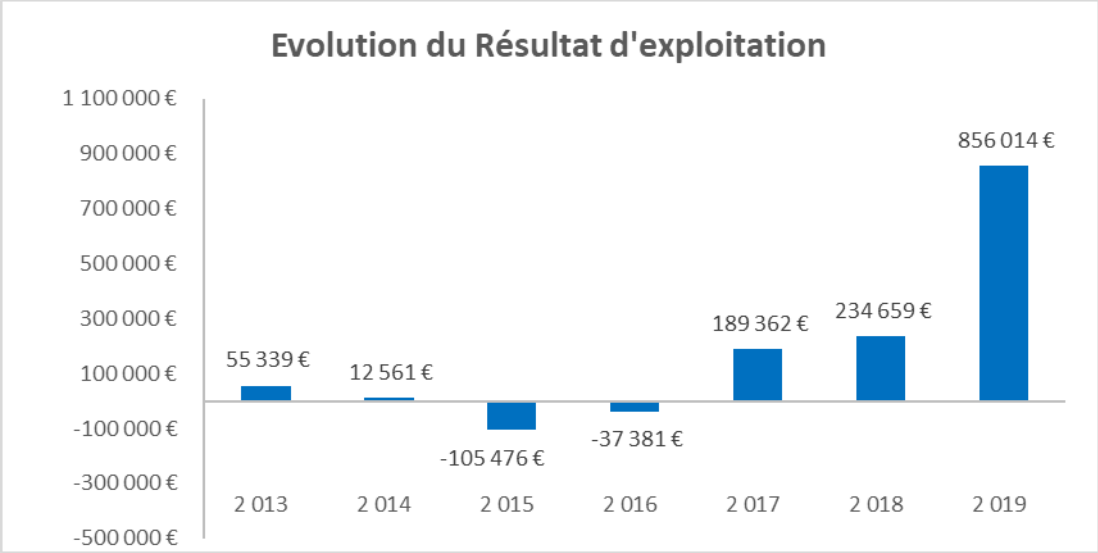
6.2.3 Indicateurs financiers



• Le chiffre d'affaires net réalisé sur l'exercice 2019 a progressé de plus de 31% par rapport à l'année 2018. Ainsi, la gamme de services dédiés au marché Grand Public a généré près de 300 K€ de recettes supplémentaires tandis que les prestations vendues pour le marché des professionnels ont augmenté de 135 K€. A noter également que les produits enregistrés pour les prestations en lien avec l'arrivée des OCEN (hébergement au sein des NRO, collecte activée…) sont en hausse d'environ 75 K€.



• Les charges d'exploitations enregistrées en 2019 sont en hausse de 115 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de 6% comparée à l'année précédente est essentiellement due aux postes de charges externes ainsi qu'aux charges supportées par la société Ad hoc qui sont détaillées dans la partie 6.2.6. du présent rapport d'activité.



• Comme lors des exercices 2017 et 2018, le résultat d'exploitation est positif pour l'année 2019. Il a par ailleurs été multiplié par plus de 3,5 par rapport à l'exercice précédent, ce qui souligne les bonnes performances économiques et commerciales enregistrées par la société Rev@ sur 2019.

6.2.4 Comptes sociaux

Compte de résultat simplifié

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires net	2 004 099 €	1 528 469 €	1 232 132 €	966 091 €	643 761 €	415 249 €	158 753 €
Subvention reprise au compte de résultat	739 616 €	478 459 €	522 419 €	422 471 €	313 776 €	96 479 €	- €
Transfert de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	10 €	6 €	8 €	- €	- €	1 €	2 €
Produits d'exploitation	**2 743 726 €**	**2 006 935 €**	**1 754 559 €**	**1 388 562 €**	**957 537 €**	**511 729 €**	**158 755 €**
Achats et charges externes	875 263 €	770 389 €	617 370 €	552 140 €	468 120 €	239 273 €	83 463 €
Impôts et taxes	22 520 €	22 537 €	16 507 €	19 758 €	9 087 €	1 331 €	1 239 €
Salaires, traitements et charges	137 266 €	147 230 €	117 058 €	123 140 €	94 955 €	83 342 €	18 488 €
Dotations aux amortissements	852 654 €	822 220 €	804 569 €	730 905 €	490 851 €	175 221 €	- €
Autres charges	10 €	9 901 €	9 693 €	- €	- €	1 €	226 €
Charges d'exploitation	**1 887 712 €**	**1 772 276 €**	**1 565 197 €**	**1 425 943 €**	**1 063 013 €**	**499 167 €**	**103 416 €**
Résultat d'exploitation	**856 014 €**	**234 659 €**	**189 362 €**	**- 37 381 €**	**- 105 476 €**	**12 561 €**	**55 339 €**
Produits financiers	26 351 €	11 €	283 832 €	- €	5 769 €	15 €	- €
Charges financières	332 826 €	319 882 €	852 326 €	246 495 €	215 479 €	54 728 €	- €
Résultat financier	**- 306 475 €**	**- 319 870 €**	**- 568 495 €**	**- 246 495 €**	**- 209 710 €**	**- 54 713 €**	**- €**
Résultat courant avant impôts	**549 539 €**	**- 85 211 €**	**- 379 133 €**	**- 283 875 €**	**- 315 187 €**	**- 42 152 €**	**55 339 €**
Produit Exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges Exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat exceptionnel	**- 443 258 €**	**- 442 €**	**- 4 867 €**	**85 937 €**	**- 24 881 €**	**3 900 €**	**- €**
Impôts sur les bénéfices		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	**106 281 €**	**- 85 653 €**	**- 384 000 €**	**- 197 938 €**	**- 340 069 €**	**- 38 251 €**	**55 339 €**

L'année 2019 fait apparaître une forte hausse du poste « reprise de subvention » ainsi qu'un résultat exceptionnel négatif de 443 K€. La forte progression de ces deux postes s'explique par l'arrêt de l'activité radio proposée jusqu'alors par Vannes Agglo Numérique et validé par l'avenant 12 en décembre 2019. En effet, cet arrêt a entraîné la comptabilisation sur l'exercice 2019 d'une reprise

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

exceptionnelle de 257 K€ correspondant aux subventions perçues par le délégant pour le financement des investissements liés à cette technologie ainsi que la constatation en charge exceptionnelle de la dépréciation de la valeur nette comptable de ces mêmes investissements enregistrés en immobilisation corporelle.

Le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 106 K€.

Bilan simplifié

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Immobilisations incorporelles	573 339 €	606 076 €	638 814 €	671 551 €	344 494 €	344 940 €	175 000 €
Immobilisations corporelles	14 025 450 €	14 209 781 €	14 580 913 €	14 805 157 €	13 389 247 €	8 193 595 €	3 548 066 €
Immobilisations financières	373 €	53 €	53 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Autre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Actif immobilisé net	**14 599 162 €**	**14 815 911 €**	**15 219 780 €**	**15 476 739 €**	**13 733 771 €**	**8 538 565 €**	**3 723 096 €**
Créances et acomptes	5 483 943 €	3 674 614 €	3 738 028 €	777 771 €	652 306 €	1 652 906 €	483 864 €
Disponibilités et valeurs mobilières	79 795 €	965 277 €	230 509 €	176 299 €	259 389 €	221 800 €	1 313 142 €
Actif circulant	**5 563 738 €**	**4 639 891 €**	**3 968 537 €**	**954 070 €**	**911 695 €**	**1 874 706 €**	**1 797 006 €**
Charges constatées d'avance	2 564 €	2 415 €	27 142 €	2 117 €	5 487 €	9 436 €	13 924 €
Capital souscrit non appelé	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total Actif	**20 165 464 €**	**19 458 216 €**	**19 215 458 €**	**16 432 926 €**	**14 650 952 €**	**10 422 707 €**	**5 534 026 €**
Capital social	1 272 058 €	1 272 058 €	1 272 058 €	1 272 058 €	1 272 058 €	636 000 €	636 000 €
Report à nouveau	- 1 009 046 €	- 923 393 €	- 539 393 €	- 341 454 €	- 1 386 €	36 866 €	- 284 €
Résultat de l'exercice	106 281 €	- 85 653 €	- 384 000 €	- 197 939 €	- 340 069 €	- 38 251 €	37 150 €
Subvention d'investissement	7 727 058 €	8 462 579 €	8 941 025 €	8 944 037 €	7 648 721 €	5 741 004 €	2 956 378 €
Capitaux propres	**8 096 351 €**	**8 725 591 €**	**9 289 690 €**	**9 676 702 €**	**8 579 324 €**	**6 375 618 €**	**3 629 244 €**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- €	2 015 €	6 238 €	4 779 349 €	5 080 964 €	2 402 452 €	1 801 940 €
Compte(s) courant(s) d'associé(s)	10 615 469 €	10 282 646 €	9 684 490 €	19 501 €	19 098 €	20 943 €	18 189 €
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	- €	- €	- €	2 018 €	- €	6 315 €	- €
Dettes fournisseurs	1 241 071 €	304 627 €	114 250 €	1 873 386 €	917 055 €	1 554 706 €	39 264 €
Dettes fiscales et sociales	131 242 €	117 001 €	84 832 €	57 538 €	36 856 €	43 391 €	29 396 €
Autres dettes	- €	7 262 €	- €	- €	7 511 €	1 418 €	591 €
Dettes	**11 987 781 €**	**10 713 551 €**	**9 889 810 €**	**6 731 792 €**	**6 061 484 €**	**4 029 224 €**	**1 889 380 €**
Produits constatés d'avance	81 332 €	19 074 €	35 959 €	24 432 €	10 144 €	17 865 €	15 402 €
Total Passif	**20 165 464 €**	**19 458 216 €**	**19 215 458 €**	**16 432 926 €**	**14 650 952 €**	**10 422 707 €**	**5 534 026 €**

L'actif de la société s'élève à 20 165 K€ à fin 2019. Comparé à l'exercice précédent, on constate que l'actif immobilisé est en légère diminution tandis que l'actif circulant (Créances et disponibilités) augmente de quasiment 900 K€.

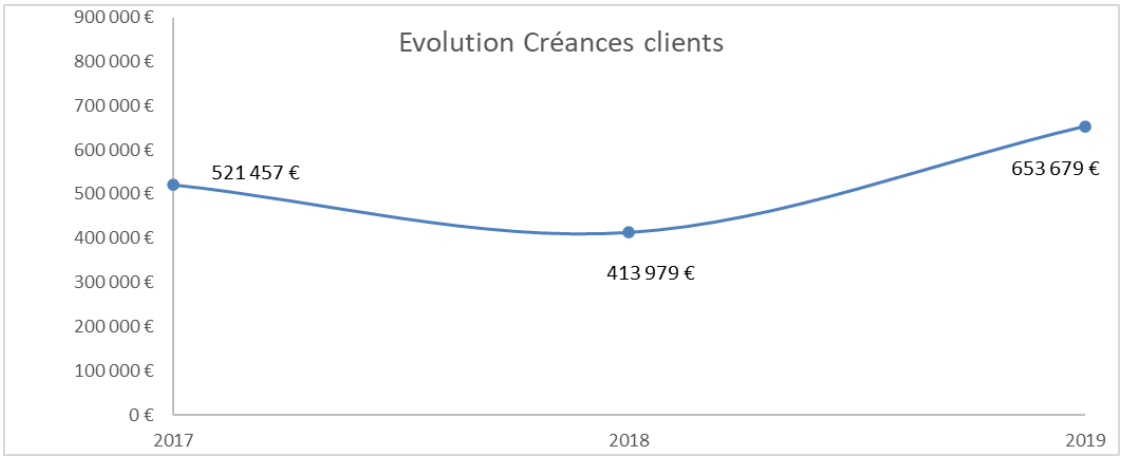
Concernant le passif de la société, on constate une dégradation des fonds propres d'un peu plus de 600 K€ principalement lié à la reprise exceptionnelle au compte de résultat de l'intégralité des subventions perçues sur les immobilisations relatives à l'activité radio. Le passif circulant a quant à lui augmenté d'un peu plus de 1,25 M€, avec notamment une hausse importante des dettes fournisseurs par rapport à l'exercice 2018 (+ 937 K€).

6.2.5 Situation de trésorerie de l'exercice 2019

Créances clients 2019

4 500 K€ des créances sont constitués du compte courant ALTO à la suite des opérations de cash pooling réalisées au cours de l'exercice avec la société mère. L'essentiel du reste des créances se décompose comme suit :

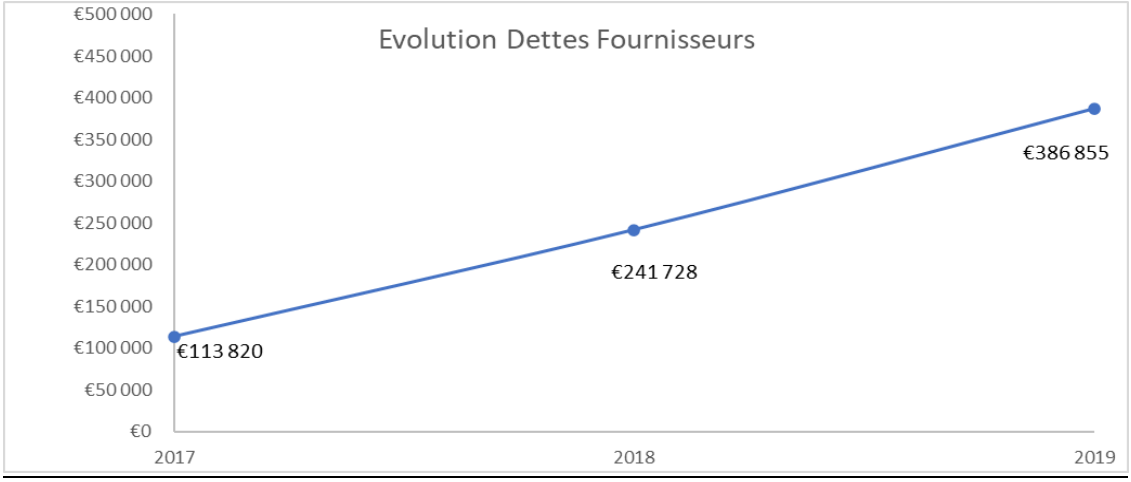
Clients	>= 60 JRS	30 / 59 JRS	0 / 29 JRS	Non Echues	Total Créances échues au 31/12/2019	Total Créances au 31/12/2019	% Créances échues au 31/12/2019
FAI	**76 922**	**55 397**	**116 898**	**294 956**	**249 217**	**544 173**	**46%**
FREE	11 708	42 180	40 125	74 392	**94 013**	**168 405**	56%
BOUYGUES TELECOM	20 592	10 788	60 389	24 659	**91 770**	**116 429**	79%
WIBOX	-	-	180	72 221	**180**	**72 401**	0%
SFR & COMPLETEL	1 303	40	10 997	43 899	**12 340**	**56 239**	22%
NETENSIA	80	600	-	26 514	**680**	**27 194**	3%
ORANGE	20 632	40	-	-	**20 672**	**20 672**	100%
INIT SYS	6 335	120	-	6 371	**6 455**	**12 826**	50%
BRETAGNE TELECOM	339	-	-	12 097	**339**	**12 436**	3%
CORIOLIS TELECOM SAS	8 547	1 039	-	1 779	**9 586**	**11 366**	84%
Autres	7 385	589	5 206	33 024	**13 181**	**46 205**	29%
SITE PUBLIC & PRIVE	**91 928**	**3 385**	**- 1 797**	**15 991**	**93 515**	**109 506**	**85%**
VILLE DE VANNES	57 574	-	-	- 24 780	**57 574**	**32 794**	176%
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO	- 126	532	- 532	20 979	**- 126**	**20 853**	-1%
MAIRIE DE SAINT NOLFF	10 612	-	-	778	**10 612**	**11 389**	93%
MAIRIE DE GRAND-CHAMP	9 333	-	-	571	**9 333**	**9 904**	94%
COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN	32	-	-	7 200	**32**	**7 232**	0%
TY CLOUD	2 000	-	-	4 410	**2 000**	**6 410**	31%
DDTM VANNES	6 189	-	-	40	**6 189**	**6 229**	99%
Autres	6 314	2 853	- 1 266	6 793	**7 902**	**14 695**	54%
Total général	**168 850**	**58 781**	**115 101**	**310 947**	**342 732**	**653 679**	**52%**



Dettes fournisseurs 2019

Le poste dettes fournisseurs se décompose comme suit :

Fournisseurs		Montant	%
AIE		376 189 €	97%
ORANGE		7 272 €	2%
PAIERIE DPT		2 541 €	1%
DEC		2 160 €	1%
Autres Fournisseurs	-	1 307 €	0%
Total		386 855 €	100%

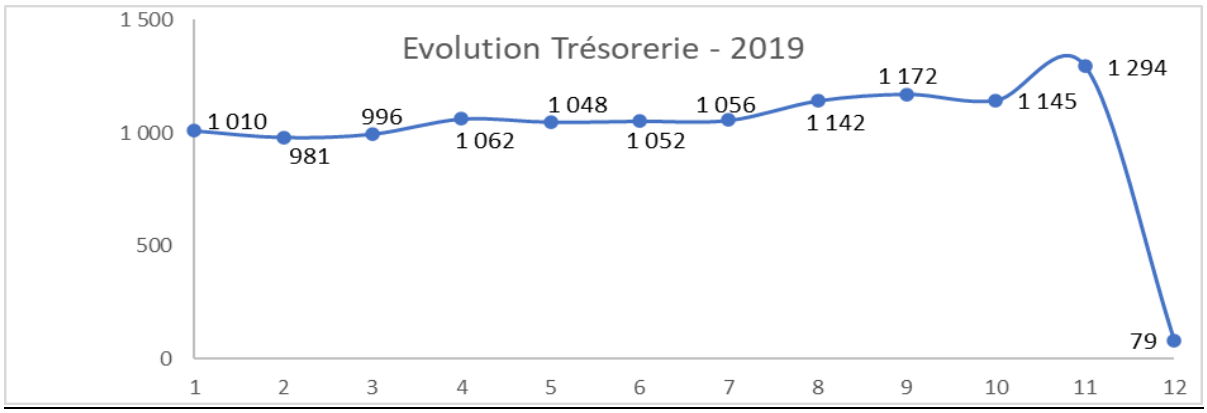


Evolution de la trésorerie mensuelle sur l'exercice 2019

Trésorerie 2019

Vannes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Disponibilités en K€	1 010	981	996	1 062	1 048	1 052	1 056	1 142	1 172	1 145	1 294	79
Evolution mensuelle	45	-29	15	67	-14	4	4	86	29	-27	149	-1 214

965 Solde Trésorerie au 31/12/2018 (en K€)

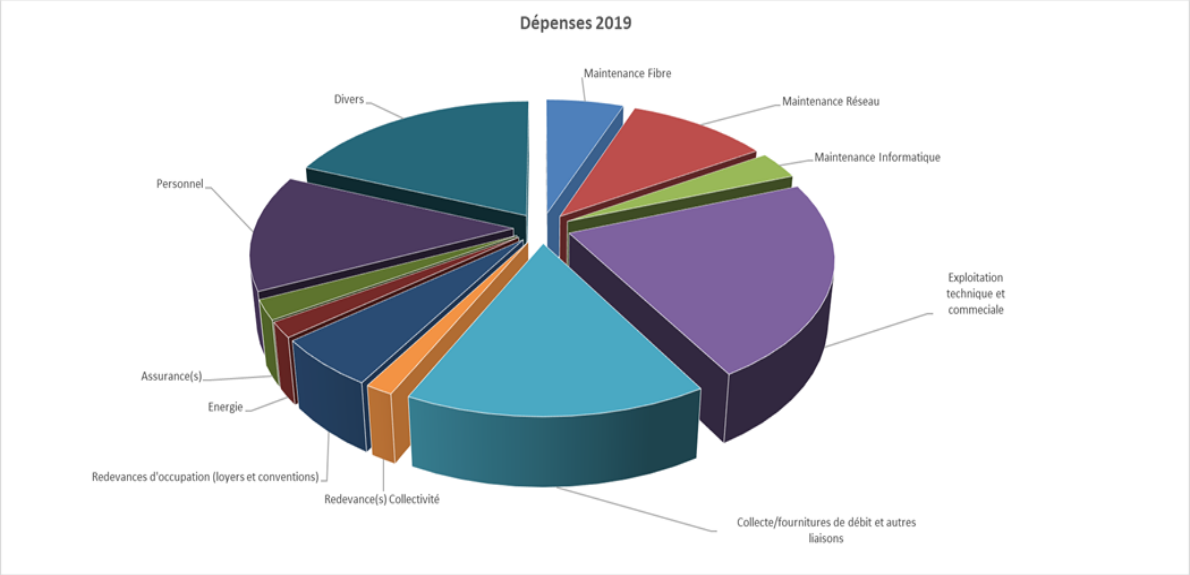


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

6.2.6 Charges

Evolution des charges 2019 vs 2018 en K€			
Exercices			
	2019	2018	% évolution
Maintenance Fibre	59	104	-43%
Maintenance Réseau	107	92	16%
Maintenance Informatique	33	34	-3%
Exploitation technique et commeciale	231	239	-3%
Collecte/fournitures de débit et autres liaisons	161	158	2%
Redevance(s) Collectivité	15	15	0%
Redevances d'occupation (loyers et conventions)	57	11	418%
Energie	18	13	38%
Assurance(s)	23	21	10%
Personnel	137	147	-7%
Divers	194	116	67%
Total Dépenses	1035	950	9%

Pour l'exercice 2019, les charges d'exploitation de la société Vannes Agglo Numérique s'élèvent à 1 035 K€ ce qui constitue une légère progression de près de 9% comparé à l'année 2018.
On constate que les charges de maintenance fibre ont été quasiment divisées par deux suite à la régularisation d'un trop payé en 2018.
A l'inverse, le poste de redevances d'occupation a été multiplié par 5. Cette forte hausse est due à l'arrêt de la radio qui génère des frais de résiliation relatifs au contrat des points hauts utilisés pour la technologie Wimax.
Les charges diverses ont également fortement progressé avec la mise en place à compter de 2019 de la refacturation par la Holding ALTO de la quote-part des salaires des collaborateurs intervenant sur la DSP. Ces frais n'ayant jamais été facturés depuis le démarrage de l'activité, une facturation rétroactive pour les années 2017 et 2018 a été réalisée.

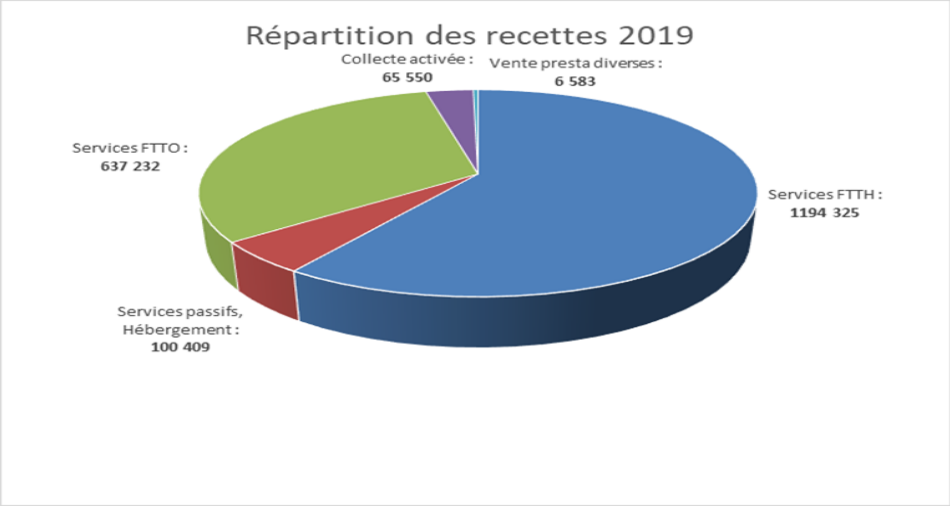


6.2.7 Recettes

En 2019, la société Rev@ a réalisé un chiffre d'affaires net qui s'établit à 2 004 K€ dont la répartition par type de services est la suivante :

Répartition des recettes (en €)

Nature de services	Montant	%
Services FTTH	1 194 325	60%
Services passifs, Hébergement	100 409	5%
Services FTTO	637 232	32%
Collecte activée	65 550	3%
Vente presta diverses	6 583	0%
Total	2 004 099	100%



6.2.8 État des immobilisations

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente l'état des immobilisations telles qu'elles figurent à l'actif du bilan de la société au 31 décembre 2019.

Immobilisations							
	Brut	Amort 31/12/2019	Net	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Immobilisations incorporelles	**715 000 €**	**141 661 €**	**573 339 €**	**606 076 €**	**638 814 €**	**671 551 €**	**344 494 €**
Système d'information	700 000 €	135 160 €	564 840 €	596 078 €	638 814 €	671 551 €	344 494 €
Frais Accès Service	15 000 €	6 501 €	8 499 €	9 999 €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	**17 479 749 €**	**3 454 300 €**	**14 025 450 €**	**14 209 781 €**	**14 580 913 €**	**14 805 157 €**	**13 389 247 €**
GC / Fibre	4 142 €	924 €	3 219 €	3 396 €	3 574 €	3 752 €	3 929 €
Terminaux Clients	10 580 €	132 €	10 448 €	- €	- €	- €	- €
Extension réseau	46 374 €	2 024 €	44 350 €	- €	- €	- €	- €
Conception réseau	3 043 036 €	677 383 €	2 365 653 €	2 496 467 €	2 627 282 €	2 758 096 €	2 566 247 €
Locaux réseaux Vannes	1 281 373 €	259 399 €	1 021 974 €	1 078 486 €	1 134 999 €	1 191 511 €	919 911 €
Equipements actifs	492 134 €	163 873 €	328 261 €	307 207 €	343 035 €	378 863 €	231 694 €
Equipements prises non desservies	- €	- €	- €	446 805 €	503 608 €	560 412 €	519 227 €
Infrastructure horizontale	9 485 526 €	1 986 915 €	7 498 611 €	7 913 249 €	8 411 037 €	8 789 703 €	7 329 158 €
Evolution Réseau	164 112 €	9 202 €	154 909 €	53 390 €	- €	- €	- €
Dévoiement	78 173 €	9 515 €	68 658 €	68 035 €	- €	- €	- €
Enfouissements	50 087 €	2 262 €	47 825 €	- €	- €	- €	- €
Invest baies NRO	62 236 €	151 €	62 085 €				
Install.Clients	2 479 660 €	320 509 €	2 159 151 €	1 780 219 €	1 551 828 €	1 034 348 €	611 642 €
Outillage industriel	12 462 €	12 462 €	- €	- €	- €	2 895 €	7 048 €
Matériel de Transport	10 065 €	9 548 €	517 €	3 033 €	5 550 €	8 066 €	64 €
Autres immo en cours	259 790 €	- €	259 790 €	59 494 €	- €	77 512 €	1 200 326 €
Immobilisations financières	**373 €**	**- €**	**373 €**	**53 €**	**53 €**	**30 €**	**30 €**
Cautionnement	373 €	- €	373 €	53 €	53 €	- €	- €
Total immobilisations	**18 195 122 €**	**3 595 961 €**	**14 599 162 €**	**14 815 911 €**	**15 219 780 €**	**15 476 739 €**	**13 733 771 €**

Méthode comptable retenue :

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles a débuté le 01/07/2014. Les investissements corporels sont amortis en linéaire selon les règles suivantes :

- Equipements actifs => 10 ans
- Installations clients, Baies NRO et Enfouissements => amorti à caducité
- Outillage industriel et matériel de transport => 3 ans
- Matériel informatique => 5 ans

Sur l'exercice 2019, les principales évolutions concernant les immobilisations sont :

- la sortie d'immobilisations corporelles relatives à l'activité radio pour un montant de 447 K€,

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

- la réalisation de nombreuses nouvelles opérations d'installations/raccordements clients commandés par les OCEN pour leurs abonnés à leur arrivée sur le réseau. Le poste a ainsi augmenté d'environ 360 K€ par rapport à l'année précédente,
- la réalisation et la livraison d'extension de réseau supplémentaire opéré par notre sous-traitant à hauteur de 100 K€,
- l'acquisition et la mise en service de baies au sein des NRO du réseau permettant d'accueillir les OCEN pour 62 K€,
- la réalisation d'opérations d'enfouissement du réseau pour un montant de 49 K€.

6.2.9 Rapports annuels (CAC / Activité / Gestion)

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Rev@ étant postérieure à la rédaction du présent compte-rendu d'activité, l'approbation des comptes et le rapport du commissaire aux comptes conséquents seront remis au délégant à cette issue.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

6.2.10 Indicateurs prévisionnels & Plan d'affaires

	2 020 PREV
Produits d'exploitation	**1 478 199 €**
Recettes d'exploitation	**1 478 199 €**
Services FTTH	**851 424 €**
Services FTTH - services activés	126 614 €
Services FTTH - loc FON	156 217 €
Services FTTH - Co-invest	568 594 €
FttB	**507 990 €**
Hébergements NRO	**22 333 €**
Location annuelle FON	**61 425 €**
IRU FON	**35 027 €**
Charges d'exploitation	**727 395 €**
Sous-traitance d'exploitation	**412 703 €**
Maintenance SI	22 607 €
Maintenance Réseau	109 250 €
Spare	- €
Back Office / Exploitation	134 441 €
Gestion commerciale	33 610 €
Maintenance des infrastructures Fibre	111 474 €
Liaisons de Management Outband	1 320 €
Charges externes	**157 396 €**
Livraison de trafic (collecte + liaison louée)	30 000 €
Redevance d'occupation du domaine public	5 531 €
Taxe ARCEP	4 782 €
Offre FTTX	15 575 €
Offre RCA	58 062 €
Energie	28 446 €
Frais de contrôle	15 000 €
Charges Société Ad Hoc	**157 297 €**
Impôt et Taxes	6 379 €
Assurances	30 000 €
Salaires et traitements	120 918 €
Excedent Brut d'Exploitation	**750 803 €**
Dotations aux amortissements	935 662 €
Reprise de subvention	1 084 450 €
Résultat d'exploitation	**899 591 €**
Résultat financier	**- 260 107 €**
Impôts sur les bénéfices	**65 484 €**
Résultat net (marge)	**574 000 €**

Affiché le 06/10/2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

7 Conclusion et Perspectives

Les efforts initiés en 2018 visant à travailler l'attractivité du réseau pour les OCEN ont été récompensés par leur arrivée sur le territoire au cours de l'année 2019.

La signature du protocole abouti avec Orange concrétise sa commercialisation qui sera effective dès le second semestre 2020.

La présence des opérateurs historiques sur le territoire laisse présager de belles perspectives de développement économique qui, associée à l'implication des équipes de Rev@ et du Groupe Altitude Infrastructure, contribueront à faire de la DSP REV@ une réussite et un exemple de partenariat Public / Privé dans le domaine des Délégations de Service Public.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_R0-DE

8 Annexes

Annexe 1 - IPE REVA

Annexe 2 - REVA_2019-liste des raccordements OI-STOC-5.1.3.2

Annexe 3 - Rapports Préventifs 2019

Annexe 4 - Etat Matériel Rev@.xls

Annexe 5 - Capa SWITCH REVA.xlsx

Annexe 6 - Capa GPON REVA.xlsx

Annexe 7 - Capa Cable Optique REVA.xlsx

Annexe 8 - SHAPE REVA

Annexe 9 -Inventaire actif REVA.xlsx

Annexe 10 - Dévoiements Rev@

Annexe 11 - Enfouissement Rev@.xlsx

Annexe 12 - Versioning_Extranet_Altiline_ETL ESTEBAN

Annexe 13 - RC Vannes_2019

Annexe 14 - BRIS Vannes_2019

Annexe 15 - RA_2019_Rev@_KBIS_2020

Annexe 16 - RA-2019_REV@ - Inventaire des contrats.vFT.xls

Annexe 17 - RA_Rev@_2019_Annexe10a_Contrat_de_Crédits

Annexe 18 - RA_Rev@_2019_Annexe10b_Avenant_n1_Contrat_de_Crédits

Annexe 19 - RA_Rev@_2019_Annexe10c_Avenant_n2_Contrat_de_Crédits

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Affiché le 06/10/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 22 septembre 2020, s'est réuni **le 28 septembre 2020, à** GRAND-CHAMP, à l'Espace 2000, route de Plumergat, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Moran GUILLERMIC
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Nadine FREMONT
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 18h30) - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (jusqu'à19h45) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Eric ANDRIEU Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SAINT-ARMEL	: Christian LE MENACH a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à François ARS à compter de 19h45 Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Ont été représentés :

LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a été représentée par Hélène BARON

Absents :

TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: Anne LE HENANFF Mohamed AZGAG Michel GILLET Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Affiché le 06/10/2020

Rapport d'activités du délégataire

2019



Délégation de Service Public du réseau de transport urbain



RATP DEV

CTGMVA



kicéo

Le réseau de transport de
Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Le mot du délégataire

2019

17 novembre

Wuhan

Origine d'une pandémie qui atteindra la France le 19 janvier 2020 à Mulhouse. Une année dont le monde entier se souviendra mais en cette fin d'année 2019, rien ne nous laissait présager que nous serions confinés et que le réseau serait durement et durablement impacté. Nous allions de l'avant en imaginant des pistes d'amélioration structurante comme la refonte du réseau ou la modernisation d'Infobus.

L'année 2019 a été une très belle année pour le réseau Kicéo. Après de longs mois de préparation, l'offre sur les lignes périurbaines a été renforcée, simplifiée et uniformisée toute l'année. Toutes les mairies concernées par le tracé des lignes 21 à 23 ainsi que par les lignes mutualisées ont été impliquées dans la construction de l'offre finale. Après un vote unanime du Conseil Communautaire, le lancement en septembre a été une réussite saluée par les clients et relayée par la presse. Dorénavant, les clients de la seconde couronne peuvent effectuer un aller-retour vers Vannes du lundi au samedi sur la demi-journée.

Rejoignant cette idée de développer le réseau en dehors de Vannes, ce sont également trois des six nouvelles stations VLS qui verront le jour en dehors de la Ville centre en 2020.

Le fort développement du nombre de partenaires Elite en 2019, soit +30%, est également un signe fort de l'attrait et du dynamisme du réseau qui a enregistré un bond de plus de 8% en termes de fréquentation des abonnés annuels 26-64. Nous avons organisé deux jeux-concours avec nos clients Elite, en avril puis en décembre avec cinq fois plus de participants, pour gagner les lots mis en jeu par nos partenaires et le réseau.

Kicéo participe à de nombreuses manifestations professionnelles, culturelles ou sportives sur le territoire comme vous pourrez le découvrir dans ce rapport, mais en 2019 le point d'orgue est bien évidemment la gratuité de la totalité du réseau durant la Semaine de la mobilité. Une grande première à l'échelle de notre agglomération et à l'heure du lancement de la nouvelle offre périurbaine. Je n'oublierai pas également la Semaine du Golfe durant laquelle nous avons pu inviter à bord d'un vieux gréement, salariés, partenaires et de nombreux représentants de nos institutions politiques ou administratives ou du monde économique et institutionnel.

Les trois nouveaux bus électriques ne pouvaient être livrés sur 2019 même si la décision politique a été prise à une très grande majorité et nous les attendons en 2020. Nous restons convaincus que les défis environnementaux à relever sont une des grandes priorités, car il ne faudrait pas qu'après la crise financière de 2008 et la crise sanitaire de la fin de l'année 2019 ne vienne s'ajouter dans les futures années une crise environnementale.

Nous savons qu'il nous faudra imaginer un nouveau transport public sécurisé malgré les très nombreuses contraintes à résoudre, imaginer des voies réservées et partagées avec les modes doux et développer des moyens de paiement, d'abonnement et d'information sans contact. Le réseau est prêt à innover et à s'adapter aux nouvelles demandes de nos clients qui vont émerger avec la nécessaire réorganisation de notre économie et des entreprises qui composent notre territoire. Notre organisation au sein même de l'entreprise devra évoluer et la reprise prévue en 2020 de la totalité des bâtiments nous aidera à mettre en place les meilleures solutions.

Le réseau est solide et les équipes qui le font vivre au quotidien sont composées de professionnels confirmés. Notre engagement auprès de GMVA est total et nous nous engageons à mettre toute notre énergie et notre compétence au service de nos clients et de notre mission de service public.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Sommaire

I. LE SERVICE DELEGUE 1

A. La présentation de l'entreprise délégataire 1
1. La Présentation 1
2. L'organisation 1
3. Les effectifs 2

B. Le contrat 3
1. Le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération 3
2. La définition du contrat 4
3. Les avenants signés en 2019 4

C. Le service 5
1. Le service au 1er janvier 2019 5
2. Les évolutions du service en cours d'année 8

D. Les moyens techniques 10
1. Le dépôt mis à disposition 10
2. Les véhicules 10
3. Le SAEIV 11
4. Les autres moyens techniques 12
5. Les mobiliers aux arrêts 12
6. Les toilettes bout de ligne 13

II. LES ACTIONS COMMERCIALES EN 2019 14

A. L'offre numérique Kicéo 16
1. Les Newsletters 16
2. Tickizz, l'e-ticket Kicéo 16
3. L'appli Kicéo 17
4. www.kiceo.fr 18
5. Les Bornes d'Information Voyageurs 18
6. La page Facebook Kicéo 19
7. Le site internet et l'appli mobile Vélocéo 19

B. Les enquêtes 21
1. L'enquête Origines/Destinations 21
2. La mesure de la satisfaction clients 22

C. L'été 2019 23
1. Le guide 23
2. Le Ticket Groupe 23
3. Le Ticket Bateau-Bus 23
4. Le City Pass tourisme 23

D. La rentrée scolaire 24
1. Le dispositif de rentrée 24
2. Le bilan des ventes des abonnements annuels 24
3. Les étudiants 25
4. Le guide de la rentrée 26
5. La communication dédiée aux communes de deuxième couronne 26

E. Les animations 28
1. Le programme Elite 28
2. Les sorties en soirée pour les clients Mobicéo 29

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. La Semaine de la Mobilité 29
4. La promotion du 50% employeur 30
5. L'Offre découverte 30
6. La Semaine bleue 30
7. La sensibilisation des classes de CM2 30

F. Les partenariats 31

G. Bilan du programme des Actions Marketing, Commerciales et Communication 2019 34

III. LES CHIFFRES DU RESEAU EN 2019 35

A. La production kilométrique 36
1. La production kilométrique par lignes 36
2. La production kilométrique par mois 38

B. Les tarifs 2019 39
1. La gamme tarifaire applicable sur le réseau Kicéo 39
2. La tarification solidaire 40

C. Les recettes commerciales par titres de transport 42

D. La fréquentation du réseau 44
1. La fréquentation par titres 44
2. Le rapport Recettes / Fréquentation 2019 46
3. La fréquentation par lignes 47

E. Les principaux ratios 52
1. Le rapport Recettes / Voyage 52
2. Le rapport Voyages / Kilomètre 53

F. Les services TAD 54
1. Créacéo 54
2. Mobicéo 56
3. Le taux d'utilisation des véhicules TAD 57

IV. QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT 59

A. La qualité 59
1. Les critères 59
2. Les contrôles Qualité 60
3. Le SAEIV et les Bornes et Panneaux d'Informations Voyageurs (BIV-PIV) 61
4. Les remontées clients en 2019 63

B. La sécurité 65
1. La sinistralité 65
2. Les procès-verbaux 65
3. Les incivilités et plaintes 65
4. La sécurité sur le réseau 65
5. La présence policière dans les bus 65
6. La sensibilisation à la sécurité des classes de CM2 65
7. La discipline dans les véhicules scolaires 66
8. Les réunions de quartier organisées par la Ville de Vannes 66

C. L'environnement 67
1. Le recyclage 67

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 67
3. L'adhésion au projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » 68
4. Les véhicules électriques 68

V. VELOCEO 69

A. Le contexte 69

B. Les partenaires 69
1. La technologie 69
2. Le génie civil en stations 69
3. Le matériel 69
4. La régulation des stations et la maintenance 70

C. Le service 70
1. Le dimensionnement 70
2. La livrée des vélos et des stations 70
3. L'application mobile et le site internet 71
4. La gamme tarifaire 72
5. La communication 72

D. La vie du service en 2019 72
1. La stabilisation du système 72
2. Au quotidien 73

E. Les principaux résultats 73
1. La fréquentation 2019 73
2. La fréquence d'utilisation 74
3. Les mouvements par stations 75
4. Les mouvements entre stations 76
5. La grille tarifaire Vélocéo 76
6. Les recettes 2019 77

VI. LES COMPTES 78

A. Le compte d'exploitation 78

B. Le programme pluriannuel d'investissements 78

C. L'inventaire des biens 78

D. Les engagements financiers 78
1. La contribution forfaitaire financière 78
2. Le compte de recettes 78

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

I. Le service délégué

A. La présentation de l'entreprise délégataire

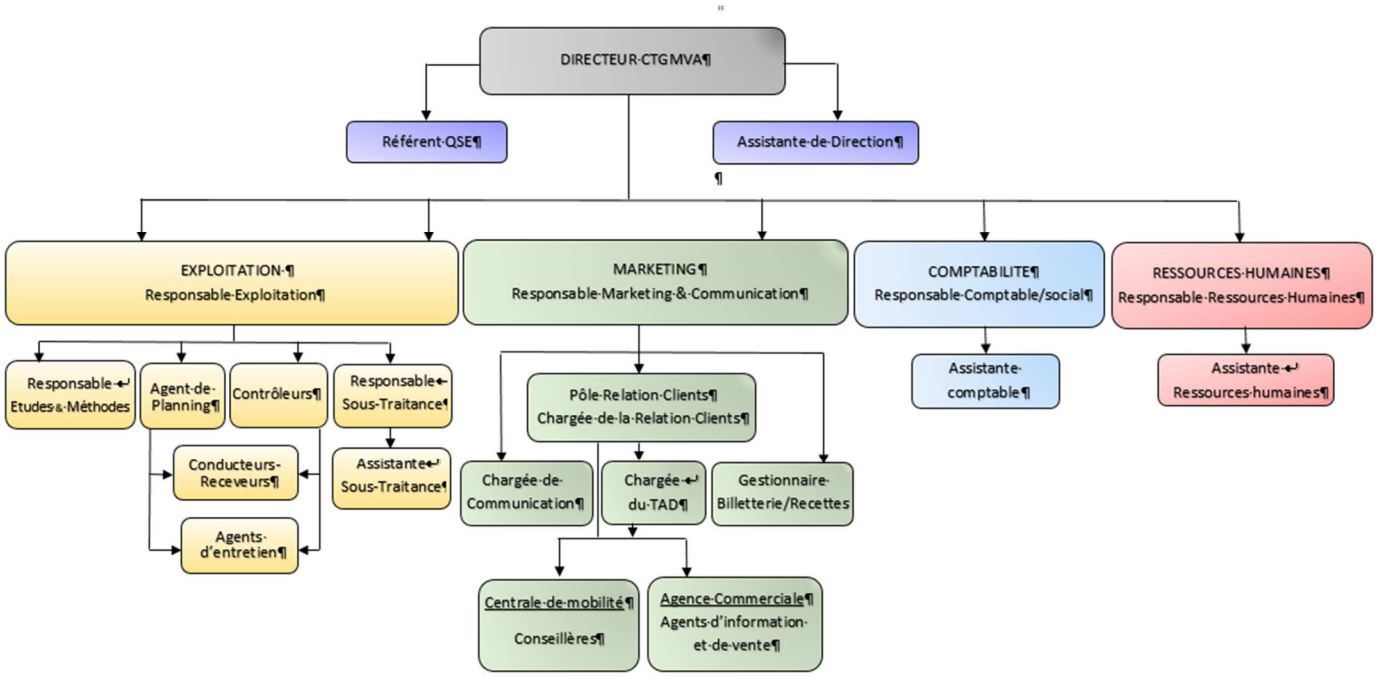
1. *La Présentation*

La Compagnie des Transports Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (CTGMVA) est une Société par Actions simplifiée (SAS) au capital de 400 000 €.
Elle est une filiale détenue à 100% par RATP Dev (Groupe RATP), et est rattachée à la région CENTRE GRAND OUEST.

La CTGMVA gère et exploite le réseau de transports urbains pour le compte de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (GMVA), Autorité Organisatrice en matière de transports sur son territoire, sous la marque commerciale Kicéo.

2. *L'organisation*

Organigramme de la CTGMVA au 31 décembre 2019



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

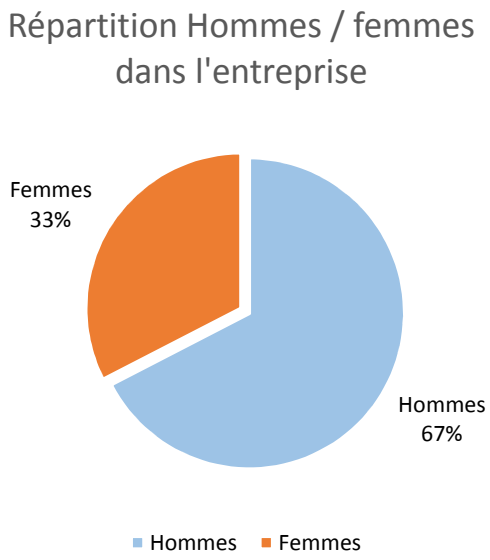
3. Les effectifs

Au 31 décembre 2019, la CTGMVA compte **132 collaborateurs**, dont :

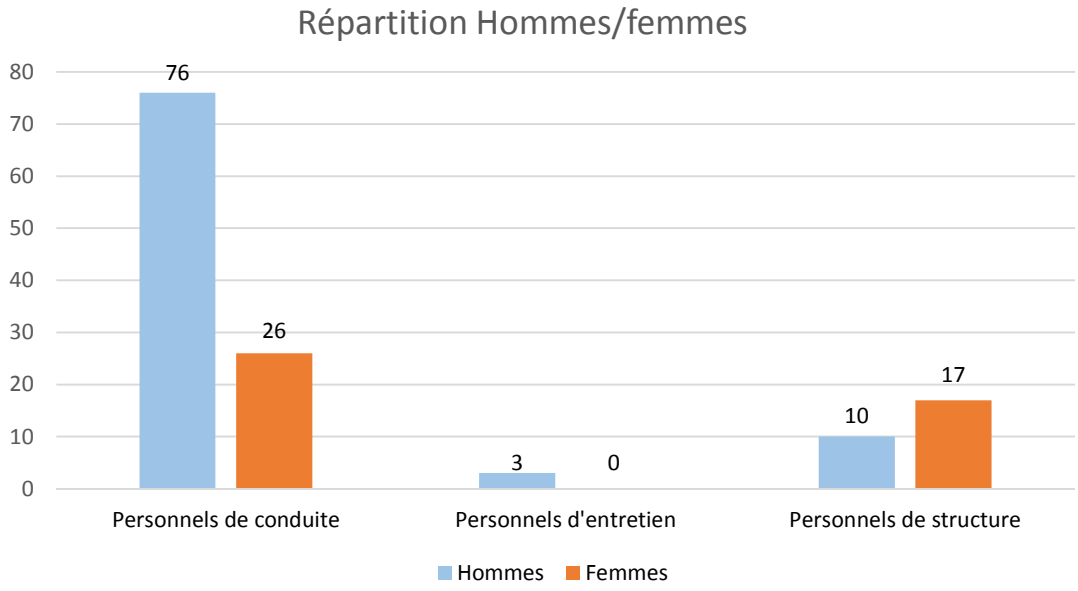
- 102 personnels de conduite
- 3 personnels d'entretien
- 27 personnels de structure

La moyenne d'âge dans l'entreprise est de 47 ans.

La répartition H/F dans l'entreprise



La répartition H/F par métier



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

B. Le contrat

1. *Le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération*

Issue de la fusion de 3 intercommunalités (Vannes agglo, Loc'h Communauté et la Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys), Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a vu le jour le 1er janvier 2017. Elle succède à Vannes agglomération, composée de 23 communes.

Son territoire s'étend sur 807 km², regroupe 34 communes dont 2 îles et compte 168 351 habitants (source INSEE : population au 1er janvier 2017).



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. La définition du contrat

Un contrat de convention de Délégation de Service Public est conclu le 29 septembre 2016 entre Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et RATP Dev, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017, pour une durée de sept ans arrivant à échéance le 31 décembre 2023. RATP Dev s'engage à créer une filiale dédiée, la CTGMVA, pour la gestion de ce contrat.

La CTGMVA, délégataire, assure la gestion et l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs pour le compte et sur le territoire de l'autorité délégante, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, et assure l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers mis à disposition par GMVA pendant toute la durée du contrat.

La CTGMVA assure le transport pour GMVA aux côtés de deux autres délégataires : la CTM pour la ligne 24 et Voyages Morio pour la ligne 25.

3. Les avenants signés en 2019

- *Avenant n°8 au 7 février 2019*

  - Enquête Origines Destinations / Montées Descentes (OD/MD)

- *Avenant n°9 au 25 avril 2019*

  - Adaptations apportées à la construction des services agents des lignes Kicéo n°2 et 4
  - Renfort de l'offre régulière (hors doublages scolaires) sur les lignes Kicéo n°20, 21, 22 et 23
  - Redéploiement de l'offre Créacéo afin de valoriser la nouvelle offre des lignes régulières périurbaines
  - Mise aux couleurs des nouveaux cars de lignes acquis dans le cadre du renfort d'offre sur les lignes périurbaines précitées avec la livrée Kicéo
  - Modification de la dénomination de la ligne Kicéo n°6 et de certains arrêts du réseau
  - Reconduction du tarif groupe estival sur la liaison Conleau / Parc du Golfe / Centre-ville, étendue à Conleau
  - Ajustement du compte d'exploitation annexé au contrat DSP

- *Avenant n°10 au 19 décembre 2019*

  - Ajustements sur certains services scolaires
  - Adaptations apportées à la construction de la ligne Kicéo n°8 pour fiabiliser les temps de parcours de la ligne et permettre la desserte de Chapeau Rouge
  - Adaptations apportées à la construction de la ligne Kicéo n°11 avec le prolongement de la ligne jusqu'au Port de Vannes et adaptation des services agents
  - Dispositifs embarqués SAEIV associés aux véhicules supplémentaires mis en circulation sur les lignes périurbaines Kicéo n°21 à 23 et sur la ligne urbaine Kicéo n°8
  - Prise en charge partielle par l'Autorité délégante des incidences sur les pertes de recettes commerciales de la mise en œuvre de la gratuité sur l'ensemble du réseau Kicéo durant la Semaine Européenne de la Mobilité 2019
  - Extension du périmètre d'intervention du délégataire en matière d'entretien et de maintenance du mobilier urbain
  - Ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement annexé au contrat DSP
  - Extension du dispositif de vélos en libre-service Vélocéo

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

C. Le service

1. *Le service au 1er janvier 2019*

- *Les lignes urbaines*

Du lundi au samedi toute l'année

- ✓ Ligne 1 : Ténénio – Kerniol – République – Cliscouët – Cassard
- ✓ Ligne 2 : P+R Ouest – Madeleine – République – Marcellin – Petit Tohannic
- ✓ Ligne 3 : Poulfanc – Delestraint – République – Sq. Morbihan – Conleau
- ✓ Ligne 4 : Le Poteau – St-Avé Mairie – Gare SNCF – République – Arradon Médiathèque
- ✓ Ligne 5 : Parissot – République – Poulfanc – Kersec
- ✓ Ligne 6 : P+R Ouest – Radieuse – République – Gare SNCF – Kerino – P+R Ouest
- ✓ Ligne 7 : St-Avé Le Dôme – République – Séné-Ajoncs
- ✓ Ligne 8 : Plescop – Vannes – St-Nolff
- ✓ Ligne 9 : Meucon – Vannes
- ✓ Ligne 10 : Theix – Vannes
- ✓ Ligne 11 : Ploeren – Vannes

Du lundi au vendredi en période scolaire

- ✓ Ligne 12 : Kerniol – Cliscouët – Cassard

Les dimanches et jours fériés

- ✓ Ligne D1 : Ténénio – Gare SNCF – République – Radieuse – Cliscouët – Conleau
- ✓ Ligne D2 : Parissot – Madeleine – Tohannic – Kersec

Du jeudi au samedi en soirée

- ✓ AfterBus : Fourchêne, Parissot ou Gare SNCF vers République puis à la demande vers les arrêts de Vannes

Les mercredis et samedis

- ✓ Villages de Séné (matins toute l'année)
- ✓ Liaison Poulfanc - Séné Bourg (après-midis en période scolaire)

- *Les lignes périurbaines*

Du lundi au samedi toute l'année (excepté pour la ligne 24 du lundi au dimanche)

- ✓ Ligne 20 : Elven – Vannes
- ✓ Ligne 21 : Plougoumelen – Le Bono – Baden – Vannes
- ✓ Ligne 22 : Surzur – Vannes
- ✓ Ligne 23 : Larmor-Baden – Port-Blanc – Le Moustoir – Vannes
- ✓ Ligne 24 : Port Navalo – Arzon – Sarzeau – Vannes
- ✓ Ligne 25 : Grand-Champ – Vannes

- *Les lignes mutualisées avec le réseau Régional BreizhGo*

Du lundi au dimanche toute l'année

- ✓ Ligne BZ03 : Colpo – Locmaria-Grand-Champ – Vannes

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Du lundi au samedi toute l'année

- ✓ Ligne BZ08 : La Trinité-Surzur – Vannes
- ✓ Ligne BZ09 : Sulniac – Treffléan – Vannes
- ✓ Ligne BZ11 : Plaudren – Monterblanc – Vannes

- *Les services scolaires*

Conformément aux engagements de RATP Dev, les services scolaires ont été restructurés depuis la rentrée de septembre 2017. De nouveaux contrats ont été signés avec les différentes sociétés de transport du territoire. Aucun service scolaire n'a été confié à une entreprise du Groupe. Les acteurs déjà présents sur le territoire ont été privilégiés en redéfinissant le périmètre et le cahier des charges de chacun.
CTGMVA poursuit ses efforts de rationalisation et de sécurisation des circuits scolaires en étroite collaboration avec GMVA. Chaque nouvelle demande de prise en charge d'un nouvel élève ou de création d'arrêt fait l'objet de l'établissement d'une fiche navette entre les deux parties. GMVA, après avoir pris en compte les différents aspects de la demande, émet son avis qui est alors transmis à la famille concernée. Cette fiche navette est établie et actualisée au fil de l'eau sur un fichier partagé.

Il n'y a pas eu de modification sur la consistance des 4 lots dits scolaires, lots n°6 à 9, qui ont été définis en tenant compte d'une logique géographique des dessertes à assurer. L'avenant n°10 daté du 19 décembre 2019 traite des modifications intervenues en cours d'année scolaire 2018/2019 ainsi que celles intervenues à compter de la rentrée de septembre 2019.

A la demande de CTGMVA et conformément à l'article 6.1 du contrat de Délégation de Services Publics, GMVA a répondu favorablement à la demande d'agrément du nouveau sous-traitant qui réalise les transports des primaires sur Grand-Champ et a validé de la même manière la mise à jour de l'agrément des transports Morio suite à la modification de leur capital.

Les ajustements sont liés à différents facteurs.

13 services ont été modifiés à la demande des familles pour des ajouts d'arrêt nécessitant une modification à la marge des circuits préexistants.

L'ouverture progressive du collège d'Elven induit une augmentation annuelle des effectifs à transporter. Ainsi, sur l'année scolaire 2019/2020, ce sont près de 100 élèves supplémentaires qui sont concernés par le passage en sixième. L'année scolaire 2020/2021 sera la dernière année de progression importante des effectifs. CTGMVA a mis à profit la reprise des circuits pour supprimer le point noir au lieu-dit « Le Lenn » sur la commune d'Elven avec un tourne à droite difficile, voire dangereux, à la sortie du passage à niveau.

Le changement de sectorisation du collège public d'Arradon induit également une augmentation d'une trentaine d'élèves à transporter. Afin de limiter les impacts financiers et environnementaux, CTGMVA a travaillé à la rationalisation du taux de charge des véhicules libérant ainsi un car qui a pu être affecté au transport des nouveaux élèves. Les circuits du mercredi après-midi ont également été modifiés pour tenir compte de la demande de modification des horaires souhaitée par les deux collèges du secteur.

Le secteur de Trédion est en plein essor démographique et les effectifs à transporter sont revus chaque année. Pour limiter les conséquences financières et ajuster au mieux les moyens, CTGMVA a proposé l'affectation d'un car de plus grande capacité et l'ajout d'un petit véhicule de 9 places.

Le marché de transport scolaire des primaires de Grand-Champ, géré initialement par la Communauté de Communes du Loc'h est arrivé à échéance en août 2019. CTGMVA a intégré les services concernés dans le cadre de sa DSP et en a confié la réalisation à l'ancien prestataire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4 lots représentant 274 services scolaires sont constitués

Lot 6 : Auray Voyages :
Scolaires Arradon, Baden, Plescop, Ploeren, Plougoumelen (primaires), Collège de Saint-Avé, Surzur

Lot 7 : Groupement CTM (mandataire), Morio et BSA :
Scolaires Colpo, Locqueltas, Meucon, Plescop, Saint-Avé

Lot 8 : Groupement Auray Voyages (mandataire), CTM et BSA :
Scolaires Elven, Monterblanc, Plaudren, Saint-Nolff

Lot 9 : Groupement CTM (mandataire) et Maury :
Scolaires Séné, Sulniac, Theix, Treffléan

- *Les services de Transport A la Demande*

Deux services de **T**ransport **A** la **D**emande (TAD) coexistent sur le réseau Kicéo, **Créacéo** et **Mobicéo**.
Une centrale de réservations, mutualisée entre ces deux services, est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h30. Les réservations doivent être effectuées la veille pour le lendemain ou avant 12h pour voyager l'après-midi et le samedi matin pour les déplacements du dimanche (Mobicéo) et du lundi matin.

Les clients Créacéo et Mobicéo voyagent à bord de véhicules 6 places mutualisés entre les deux services TAD.

- Le service **Créacéo**

Ouvert à tous, le service Créacéo est accessible avec un ticket de bus ou une carte d'abonnement (hors carte Scolaire). Ce service, complémentaire du réseau de bus, est disponible sur réservation téléphonique au 02 97 01 22 88 et permet de voyager du lundi au vendredi entre 9h et 16h et le samedi et pendant les vacances scolaires entre 9h et 18h, d'un arrêt Créacéo à un arrêt Kicéo de ligne régulière et inversement.

En 2019, le service compte **164 arrêts Créacéo** répartis sur les 34 communes du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Pour rappel, le service comptait 201 arrêts en 2018. Cette baisse du nombre d'arrêts Créacéo est en lien avec le renfort d'offre sur les lignes régulières périurbaines.

- Le service **Mobicéo**

Ce service est proposé aux ayants droit préalablement inscrits sur le service.
Sont ayants droit les personnes résidant sur le territoire de l'agglomération, dont l'invalidité définitive ne permet pas l'accès au réseau de transport collectif classique et titulaires d'une carte Mobilité Inclusion « invalidité » délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie.
Sont également ayants droit les personnes en court séjour venant de communes extérieures à l'agglomération, possédant la carte mentionnée et disposant d'une inscription pour un service équivalent sur un autre réseau.

Ce service permet de voyager du lundi au samedi de 7h à 20h et les dimanches de 11h à 20h, sur toutes les communes de l'agglomération (excepté l'Île aux Moines et l'Île d'Arz), d'adresse à adresse, sur réservation téléphonique préalable au 02 97 01 22 66.

Le service est également ouvert certains vendredis et samedis en soirée sur demande des ayants droits (52 dates par an).

Tous les véhicules sont équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR). Les transports sont groupés en fonction des origines/destinations des clients.

- *Le transport terrestre sur l'île d'Arz*

Les Ildarais résidant 8 mois de l'année et justifiant du paiement de l'impôt sur le revenu sur l'île ainsi que les scolaires bénéficient de la tarification Kicéo pour leurs déplacements terrestres.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Les évolutions du service en cours d'année

- *Les évolutions de l'été 2019*

Sur la gamme tarifaire

A compter du 6 juillet 2019, l'expérimentation **du Ticket Groupe**, lancée durant les étés 2017 et 2018, est reconduite pour la période juillet - août, au tarif de 5 euros.
Ce ticket est valable pour un aller-retour pour 5 personnes maximum, uniquement au départ de Conleau et de Parc du Golfe à destination des arrêts Le Port, République ou Le Brix via les lignes 3 et 7.
Ce titre de transport est en vente exclusivement auprès des conducteurs aux arrêts Conleau et Parc du Golfe.

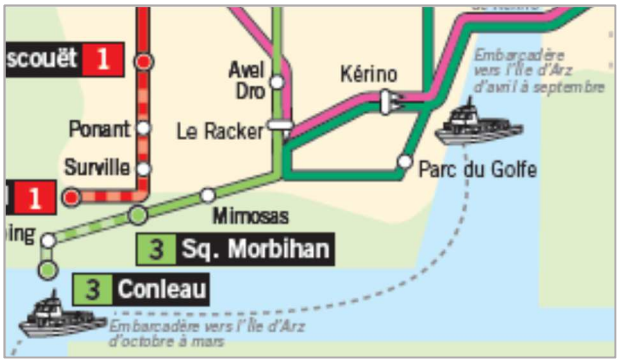
Du 6 avril au 29 septembre 2019, comme en 2018, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération restaure la liaison maritime Vannes - Conleau / Séné - Barrarac'h à titre expérimental. A cette occasion, le **Ticket Intermodal Petit Passeur/Kicéo** est de nouveau commercialisé.
Il est valable pour un trajet Bateau + un trajet Bus et existe en version « 1 voyage » pour 1 aller et « 2 voyages » pour 1 aller-retour. Il est à oblitérer à la montée dans le bus et valable 1 heure sur l'ensemble du réseau Kicéo.

Sur le réseau urbain

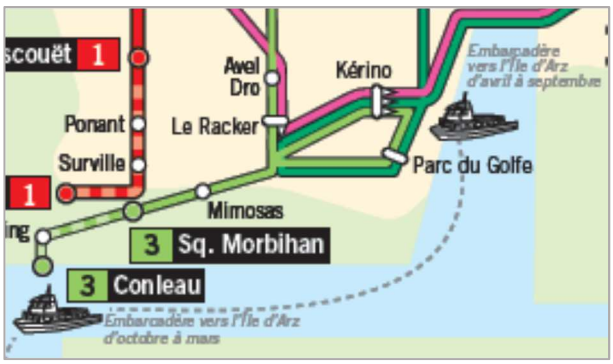
A compter du 6 juillet,

- Comme chaque été, l'itinéraire de la ligne Kicéo n°3 est modifié pour desservir le Parc du Golfe en juillet et août.

Antérieur au 6 juillet



A compter du 6 juillet



- L'arrêt Tréhornec est créé entre les arrêts Le Pargo et IUT et desservi par la ligne 6.

Sur le réseau périurbain

A compter du 6 juillet,

- La ligne 24 Arzon – Sarzeau – Vannes ne dessert pas les arrêts Arzon Eglise et Port Navalo pour la saison estivale. Le terminus de la ligne est réalisé à l'arrêt Le Crouesty.

- *Les évolutions au 2 septembre 2019*

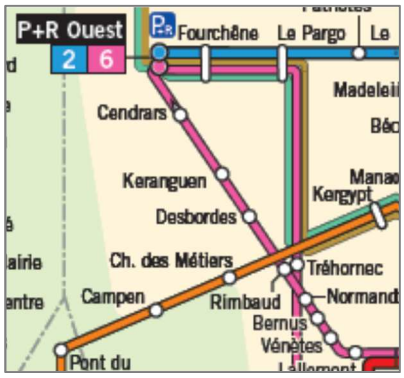
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

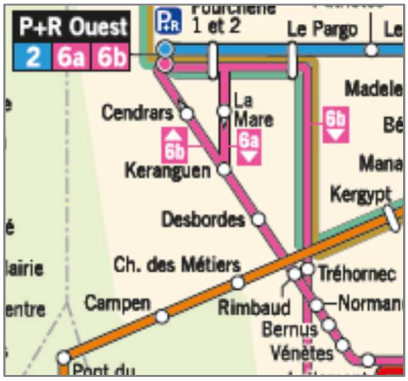
Sur le réseau urbain

- Pour une meilleure lisibilité de l'itinéraire de la ligne 6, la numérotation de la ligne évolue : l'appellation 6a correspond à une circulation « dans le sens des aiguilles d'une montre » et l'appellation 6b correspond au sens inverse. L'itinéraire de la ligne 6a est officialisé via la rue de la Mare et l'arrêt La Mare est desservi.

Antérieur au 2 septembre



A compter du 2 septembre



Sur les services scolaires

L'offre scolaire est en perpétuelle adaptation et évolution.
Le service commercial de CTGMVA renseigne au quotidien les familles des élèves et, dans la grande majorité des cas, leur apporte une réponse adaptée en utilisant les moyens déjà déployés.
Si tel n'est pas le cas, le service Sous-Traitance de CTGMVA prend le relais auprès des familles. La première étape consiste à caractériser la demande de la famille pour mieux l'analyser.
Les équipes sont ainsi amenées à se rendre sur les lieux pour vérifier la sécurité des cheminements piétons, l'emplacement des arrêts, la faisabilité des manœuvres et éventuels demi-tours ainsi que la praticabilité de la desserte.
GMVA est sollicitée pour valider la proposition émise. Les familles sont avisées par retour de la décision et de l'éventuelle date de mise en place.

Durant cette année 2019, le service Sous-Traitance a répondu aux demandes des familles, principalement par des créations d'arrêts mais également par la réorganisation et l'optimisation des circuits vers les collèges d'Elven et d'Arradon.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

D. Les moyens techniques

1. *Le dépôt mis à disposition*

Au sein d'un bâtiment partagé avec la CTM (Compagnie des Transports du Morbihan), le dépôt Kicéo, mis à disposition par GMVA et situé au 45 rue des Frères Lumière à Vannes, est composé de locaux administratifs, d'un parc de 57 places réservées aux bus et de 5 emplacements réservés aux véhicules légers (véhicules de service).

Des travaux d'électricité ont été réalisés en 2018, permettant la recharge de voitures électriques.

Un bâtiment annexe se trouvant au 27 rue des Frères Lumière fait fonction de remise de stockage, il est accolé à un parking composé de 32 places pour des véhicules légers dont 1 réservée PMR et un emplacement destiné aux deux-roues.

2. *Les véhicules*

- *Appartenant à Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération*

Le parc de véhicules mis à disposition de CTGMVA par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération est composé de 57 véhicules bus dont l'âge moyen au 31.12.2019 est de 8,39 ans (cf. Annexe 1 D 2/1) et de 5 véhicules légers, dont trois véhicules électriques PEUGEOT de type Tepee (2 livrés en 2018 et 1 en février 2019).

93% du parc est accessible aux PMR (rampe UFR pour 50 bus) et 100% est équipé de dispositifs d'informations sonore et visuelle.

En complément de la flotte VL, CTGMVA est dotée, depuis 2018, d'un véhicule supplémentaire en location longue durée.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- *Appartenant aux entreprises sous-traitantes*

Réseau urbain

100% des véhicules de la sous-traitance intervenant sur le réseau urbain sont accessibles avec rampe UFR et 80% sont équipés de dispositifs d'informations sonores et visuelles.

Les véhicules circulant sur le réseau urbain répondent aux critères suivants :

- Véhicules équipés de 3 portes avec une rampe PMR manuelle ou électrique
- Véhicules équipés de 3 girouettes (frontale, latérale et arrière)
- Moyenne d'âge du parc de 9 ans maximum tout au long du contrat.

Réseau périurbain

100% des véhicules de la sous-traitance, assurant les services des lignes 20 à 23, sont accessibles aux PMR.

Les véhicules circulant sur le réseau périurbain répondent aux critères suivants :

- Moyenne d'âge du parc de 9 ans maximum tout au long du contrat.

Services scolaires

Les véhicules dédiés aux services scolaires répondent aux critères suivants :

- Moyenne d'âge du parc de 13 ans maximum tout au long du contrat.

Moyenne d'âge des véhicules de la sous-traitance par lot, pour 2019 :

- Lot 1 : 10 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 7,92 ans
- Lot 2 : 11 véhicules dont 3 réserves — moyenne d'âge 6,61 ans
- Lot 3 : 6 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 6,12 ans
- Lot 4 : 6 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 1,84 ans
- Lot 5 : 11 véhicules dont 3 réserves — moyenne d'âge 2,94 ans
- Lot 6 : 17 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 9,76 ans
- Lot 7 : 23 véhicules dont 3 réserves — moyenne d'âge 12,63 ans
- Lot 8 : 23 véhicules dont 1 réserve — moyenne d'âge 7,69 ans
- Lot 9 : 18 véhicules dont 2 réserves — moyenne d'âge 11,98 ans

3. *Le SAEIV*

Pour faire suite à la levée de l'option 7 incluse dans l'avenant 1, **le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs** (SAEIV) est opérationnel sur le réseau depuis septembre 2017.

Les 57 véhicules appartenant à GMVA, ainsi que les véhicules d'Auray Voyages et de la CTM intervenant en sous-traitance sur le réseau urbain, sont équipés, permettant ainsi leur géolocalisation et le fonctionnement d'annonces sonores à l'intérieur comme à l'extérieur du véhicule ainsi qu'un journal lumineux.

L'Appli Kicéo Temps réel mise à la disposition des clients s'appuie sur ce SAEIV et permet aux utilisateurs du réseau d'être informés en temps réel de l'arrivée d'un bus à l'arrêt. Cette application est accessible par téléchargement sur un smartphone ou par la consultation du module « prochains passages » sur la page d'accueil du site internet www.kiceo.fr.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Par ailleurs, **une version light - Système d'Aide à l'Exploitation** (SAE) - dédiée aux services scolaires est également déployée. Tous les conducteurs scolaires sont dotés d'un smartphone leur donnant accès à l'appli qui délivre toutes les informations d'une feuille de route (horaires, arrêts à desservir, …).
Les clients scolaires peuvent, quant à eux, à l'instar des clients lignes régulières, connaitre en temps réel l'heure d'arrivée du car à l'arrêt.

4. *Les autres moyens techniques*

119 oblitérateurs sont mis à disposition du délégataire par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, répartis de la manière suivante (cf. Annexe 1 D 4/1) :

- CTGMVA 57
- CTM 31
- Auray Voyages 14
- KEOLIS 2
- Réserve 15

107 radios sont mises à disposition par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, réparties de la manière suivante (cf. Annexe 1 D 4/2) :

- CTGMVA 70
- Auray Voyages 6
- CTM 23
- Réserve 8

Cet équipement comprend 6 radios portatives et un relais-radio avec interface téléphonique installé sur le château d'eau du Prat.

5. *Les mobiliers aux arrêts*

Au 31 décembre 2018, le parc mobilier équipant les arrêts du réseau urbain, périurbain et scolaire de l'ancien périmètre de GMVA est composé de :

413 poteaux, dont :
- 51 poteaux Lacroix périurbain
- 35 poteaux Lacroix urbain
- 160 poteaux MDO
- 130 poteaux Métrobus
- 37 poteaux Signature

182 Abris-voyageurs non publicitaires Lignes régulières

234 abris-voyageurs scolaires

27 abris-voyageurs Abri Services
Ces mobiliers appartenant initialement au Département ont été rétrocédés à GMVA.

159 Abris-voyageurs publicitaires (122) et non publicitaires (37) équipant les arrêts de la Ville de Vannes
Le marché des abris-voyageurs équipant les arrêts de la Ville de Vannes a fait l'objet d'un appel d'offres attribué à Abri Services au 1er janvier 2017.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- *Le nettoyage du mobilier*

La CTGMVA assure les campagnes de nettoyage des poteaux et abris-voyageurs du réseau Kicéo situés sur l'ancien périmètre de GMVA, à l'exception des abris-voyageurs gérés dans le cadre du contrat GMVA / Abri Services.

413 poteaux
Deux campagnes de nettoyage par an, en juillet et décembre.

182 Abris-voyageurs non publicitaires Lignes régulières
Trois campagnes de nettoyage par an, en mars, juin et octobre.
Les abris équipant le pôle d'échanges Le Brix sont, quant à eux, nettoyés une fois par semaine pour l'ensemble du mobilier, à l'exception du toit qui est nettoyé une fois par mois.

234 abris-voyageurs scolaires
Une campagne de nettoyage par an en septembre.

27 abris-voyageurs Abri Services rétrocédés
Une campagne de nettoyage a lieu a minima tous les 30 jours.

6. Les toilettes bout de ligne

Ont été mises à disposition 10 unités de toilettes dont certaines raccordées aux réseaux eau et électricité (R) et d'autres autonomes (A) disposées sur certains terminus des lignes urbaines :

- Ligne 1 Ténénio (R)
- Ligne 2 Petit Tohannic (A)
- Ligne 3 Square du Morbihan (R)
- Ligne 4 St-Avé Le Poteau (A)
- Ligne 5 Ploeren Luscanen (R)*
- Ligne 6 P+R Ouest (A)
- Ligne 7 Séné-Ajoncs (R)
- Ligne 8 Plescop Kériolets (A)
- Ligne 9 Meucon (services techniques) (A)
- Ligne 11 Ploeren Tréoguer (R)

**inactif depuis septembre 2018 suite à la modification du terminus de la ligne.*

- *Le nettoyage des toilettes bout de ligne*

Les toilettes bout de ligne sont nettoyées deux fois par semaine et les toilettes autonomes vidangées une fois par semaine.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

II. Les actions commerciales en 2019

Depuis le début du contrat 2017-2023, *« le Délégataire produit au plus tard le 30 avril de chaque année le programme des actions commerciales et communication qu'il compte mettre en œuvre au cours de l'année scolaire suivante, conformément aux engagements pris dans le plan prévisionnel d'actions marketing, commerciales et communication. Ce programme annuel fait l'objet d'une présentation et d'un échange avec l'Autorité délégante pour validation des principaux points suivants : la stratégie créative, les rétro-plannings conduisant aux Bons A Tirer des principaux documents, la planification annuelle des partenariats envisagés pour le réseau ».*

En 2019, le rendez-vous de présentation du plan d'actions annuel à Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a lieu le 5 mars.

Il permet d'introduire l'évolution de l'image du réseau à travers la proposition des nouveaux visuels 2019/2020, le déploiement de l'information/communication accompagnant le renfort d'offre sur les lignes desservant les communes de deuxième et troisième couronnes et d'initier la gratuité pendant la Semaine Européenne de la Mobilité.

Le Plan d'Actions Marketing, Commerciales et Communication 2019 devient le fil conducteur des actions mises en œuvre au fil de l'année.

PLAN D'ACTIONS MARKETING, COMMERCIALES ET COMMUNICATION 2019/2020

	MARS 19	AVRIL 19	MAI 19	JUIN 19	JUILLET 19	AOUT 19	SEPT 19	OCT 19	NOV 19	DEC 19	JAN 20	FÉV 20
ENQUETES	enquête OD			tarifs solidaires								
EVOLUTIONS DU RESEAU			fiches horaires aux arrêts	Distribution du Guide horaire Eté 6 pages scolaires		Horaires scolaires	Horaires Hiver 2e et 3e couronne CREACEO publipostage senior					TRANSITION ENERGETIQUE = 2 bus électriques
TEMPS REEL MULTIMODALITE	MOBIBREIZH	Vélocéo			appli TEMPS RÉEL	correspondance BATEAU-BUS	appli TEMPS RÉEL	BIV TEMPS RÉEL	Borne de consultation			
PARTENARIATS SPONSORING MECENAT	Les Emancipées Festival	Vannes Photos Festival	La semaine du Golfe mor bihan	Livr'a Vannes	Jazz en Ville Vannes		RCV	La vannetaise	Don du Sang	Studyrama		
	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite	voussoirs GMVA / voussoirs Elite
COMMERCIALISATION	Lancement du processus de rentrée kicéo tickizz	inscriptions scolaires - doc info - fiches inscription MOBICÉO de soirée	Lancement processus VPC CityPass	retour VPC	MOBICÉO de soirée	envoi VPC abonnements scolaires en face à face permanences de rentrée	présence campus	agence commerciale kicéo ticket découverte offre d'essai MOBICÉO de soirée		abonnement sénior kicéo ticket découverte offre d'essai		kicéo ticket découverte offre d'essai MOBICÉO de soirée
CONQUETE FIDELISATION												
COMMUNICATION			actions dans les écoles			doc étudiants	50% employeur actions auprès des entreprises Semaine de la Mobilité		opération sécurité dans les collèges	voeux calendriers	Portes ouvertes UBS / IUT	
	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER	INTERNET / FACEBOOK / NEWSLETTER
TOUTE L'ANNÉE	Elite : abonnements, partenaires, jeu concours			accompagnement de publics à particularités : seniors, associations			Borne de consultation appli TEMPS RÉEL	BIV TEMPS RÉEL				

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

A. L'offre numérique Kicéo

1. Les Newsletters

3 newsletters ont été adressées par mail aux clients Kicéo en 2019.

Juin	Abonnés étudiants	réabonnement	**627 mails**
Septembre	Abonnés 2ème couronne	rentrée 2019 nouvelle offre	**2 496 mails**
Décembre	Abonnés Elite	jeu	**4 528 mails / 463 participants**

Le web marketing permet un ciblage précis des informations délivrées (tri par titre de transport, commune de résidence, âge, …).

Les résultats de ces envois montrent des taux satisfaisants :
- Messages délivrés entre 91 et 96%
- Ouverture entre 26,65% et 54,12% (*25 à 30% très bon, supérieur à 30% excellent*)
- Désabonnement entre 0,26% et 0,53% (*0,4 à 0,6% bon, 0,3 à 0,4% très bon)*

qui valident la qualité du fichier clients Kicéo et la pertinence des informations envoyées.



2. Tickizz, l'e-ticket Kicéo

Le réseau propose l'achat de tickets numériques avec l'appli Tickizz.

Le principe est simple, c'est une appli à télécharger sur son smartphone (appli disponible sur l'App store et Google Play) qui permet l'achat direct d'un titre de transport : ticket unitaire ou carnet 10 voyages.



Les étapes sont les suivantes :

- Créer un compte,
- Choisir et acheter (avec une Carte Bancaire) les titres de transport souhaités, tickets unitaire ou 10 voyages,
- Sélectionner, valider le ticket juste avant la montée dans le bus et présenter son téléphone au conducteur



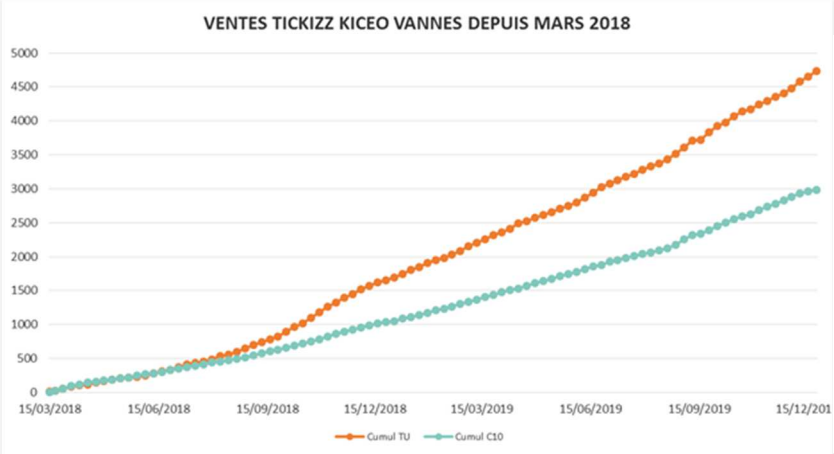
Un compte à rebours d'une heure (validité du ticket) s'enclenche sur l'écran du téléphone et génère un code à présenter en cas de contrôle.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

La promotion de Tickizz se fait sur tous les supports d'information Kicéo (guide, plan, kiceo.fr,...).



Les chiffres



3063 Tickets unitaires et **1947** Carnets 10 voyages Tickizz ont été vendus sur le réseau Kicéo en 2019.

Les tickets unitaires connaissent un regain d'intérêt de la part des clients à partir d'octobre.

3. *L'appli Kicéo*





Disponible sur l'App store et Google Play, elle permet d'obtenir sur son smartphone à la fois le positionnement et l'horaire de passage des bus aux arrêts.
Ce support modernise l'approche de l'information voyageurs.
Le module temps réel est aussi disponible sur le site internet www.kiceo.fr.

L'appli temps réel en 2019

3 065 téléchargements sur l'App Store
3 350 téléchargements sur Google Play

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4. *www.kiceo.fr*

Le site internet offre plusieurs fonctionnalités pour faciliter l'utilisation du réseau Kicéo :

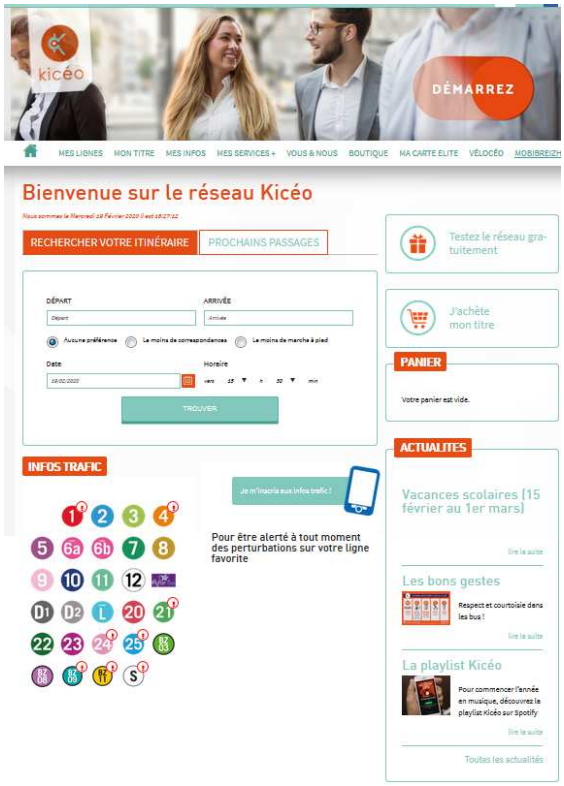
- La recherche d'itinéraire et l'e-boutique permettent de préparer et gérer ses déplacements de chez soi, répondant ainsi aux attentes des clients Kicéo.

- L'accès aux horaires en temps réel.

- Avec une inscription préalable, le module **Info trafic** permet de recevoir, par mail ou sms, les informations ligne par ligne. L'information est personnalisée et choisie par l'internaute.

- Le site kiceo.fr enregistre **660 841 visites** (le maximum de 3 789 visites est atteint le dimanche 1er septembre 2019, veille de la rentrée).

- La carte cliquable, dont le point d'entrée est la commune, permet d'accéder à une information au format « fiche horaire », mettant en valeur les services associés à la commune sélectionnée.



5. *Les Bornes d'Information Voyageurs*

15 Bornes ou Panneaux d'Information Voyageurs (BIV ou PIV) ont été installés à des arrêts stratégiques du réseau. Ils permettent aux clients de connaître, en temps réel, l'horaire de passage des prochains bus.

Ceux-ci sont déployés aux arrêts suivants :

- 2 bornes aux arrêts P+R Ouest
- 2 bornes aux arrêts Gare SNCF
- 2 bornes aux arrêts Le Brix
- 2 bornes aux arrêts Le Port
- 1 borne à l'arrêt Pont SNCF
- 1 borne à l'arrêt Fourchêne
- 1 borne à l'arrêt Radieuse
- 1 borne à l'arrêt Marcellin
- 1 borne à l'arrêt Poulfanc
- 1 borne à l'arrêt à l'arrêt IUT
- 1 borne à l'arrêt Parc du Golfe



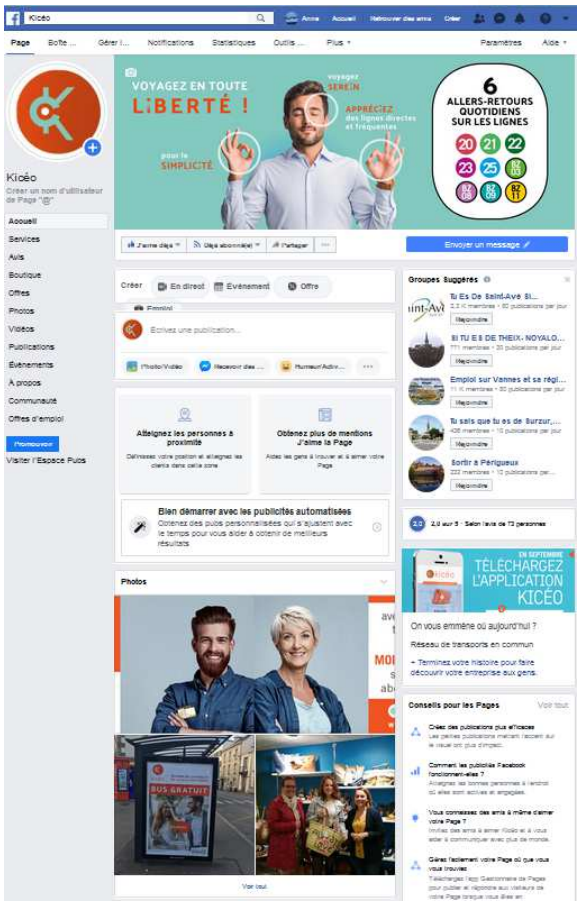
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6. La page Facebook Kicéo

Au 31 décembre, la page Kicéo compte 1 301 mentions j'aime, 148 mentions j'aime supplémentaires par rapport à 2018.

La page relaie l'actualité du réseau et offre une interactivité avec les internautes.
Des jeux sont organisés et les partenaires Elite sont mis en avant.

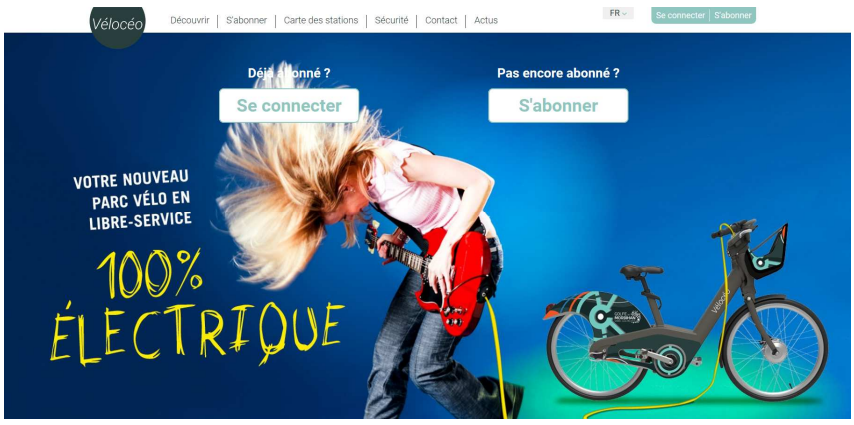
Cette page permet d'augmenter le nombre de personnes informées lors des situations perturbées exceptionnelles.

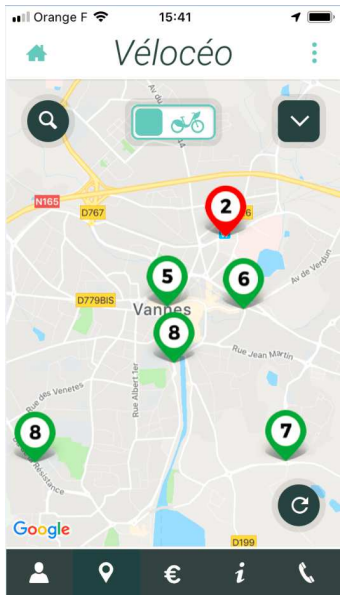


7. Le site internet et l'appli mobile Vélocéo

La solution Vélocéo de vélos à assistance électrique en libre-service (VAELS) (cf. Chap. V) s'appuie sur des outils numériques garants d'un service 24/24 7/7 :

- un site internet www.veloceo.fr, 8 574 visites en 2019

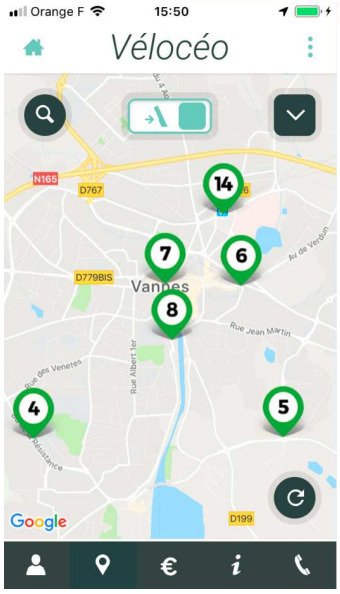




Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- une application mobile disponible sur l'App Store et Google Play

Ces outils permettent de se renseigner, s'abonner (paiement en ligne, facturation selon la consommation), visualiser en temps réel les stations dans lesquelles des vélos ou des emplacements sont disponibles.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

B. Les enquêtes

1. *L'enquête Origines/Destinations*

Figurant à l'Annexe 7 du contrat de la DSP 2017-2023, rattachée au Plan d'Actions Marketing, Commercialisation et Communication, une enquête Origines/Destinations est organisée sur les lignes urbaines du réseau Kicéo (Lignes 1 à 12) en mars 2019.

Cette enquête, confiée à un bureau d'études spécialisé, Tryom basé à Lanester, a été réalisée du 5 au 19 mars.

Elle vise à connaître :

- L'usage par service
- L'usage par point d'arrêt
- Le taux de charge instantanée
- Le taux de correspondance
- Les motifs de déplacements
- La situation professionnelle des utilisateurs
- La structure par âge
- La fréquence d'usage du réseau
- Les modes de déplacements avant et après le bus

Le planning de l'enquête destinée à reconstituer un jour-type de la fréquentation du réseau Kicéo a coïncidé à l'organisation suivante :

- Mardi 5 mars — Lignes 3, 4, 5 et 6
- Jeudi 7 mars — Lignes 1, 5 et 7
- Mardi 12 mars — Lignes 2, 6, 7, 9 et 12
- Jeudi 14 mars — Lignes 4, 8, 10 et 11
- Mardi 19 mars — Compléments sur les courses non enquêtées

Au total, elle a mobilisé 65 enquêteurs qui ont procédé à des comptages montées/descentes à chaque arrêt et interrogé en face à face les voyageurs sur toutes les courses réalisées.
Les questions ont porté sur :

- Les arrêts de montée et de descente correspondant au trajet enquêté
- La façon de venir à l'arrêt de bus et de le quitter
- La provenance et la destination du trajet en cours
- Le titre de transport utilisé
- Le nombre de déplacements quotidiens des personnes utilisant des tickets
- La typologie des personnes enquêtées.

Les principaux résultats de l'enquête OD 2019 sont proposés en Annexe II B 1/1 (cf. Diaporama présenté en Commission Attractivité et Développement du 12 décembre 2019)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. *La mesure de la satisfaction clients*

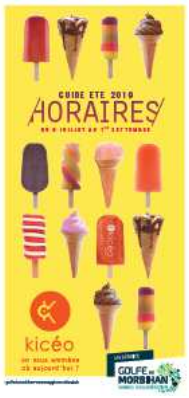
Rattachée au budget Marketing, la mesure de la satisfaction n'en demeure pas moins un sujet de qualité de service en ce sens présentée au Chapitre IV.

- L'installation d'une borne Satisfaction dans deux bus
- L'exploitation des résultats issus des trois bornes actives (1 dans l'agence commerciale Infobus Place de la République et 2 dans les bus)
- La participation à la consultation de GMVA dans le recrutement d'un cabinet d'audit pour initier l'intervention de clients mystère sur le réseau Kicéo en 2020.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

C. L'été 2019

1. Le guide



Edité à 35 000 exemplaires, le document est distribué dans plus de 170 lieux publics et les horaires sont aussi disponibles sur www.kiceo.fr.

2. Le Ticket Groupe



Un titre Groupe est proposé à 5€ entre Conleau - Le Parc du Golfe et le centre-ville (Le Port, République, Le Brix). Il est valable pour 5 personnes.

3. Le Ticket Bateau-Bus



Une liaison en bateau entre Conleau et Séné Barrarac'h, à vocation touristique et réalisée par « Le Petit Passeur », est proposée sur la période estivale par GMVA.
Une billetterie intermodale permet d'acheter à l'agence commerciale Infobus un seul ticket pour utiliser le bus et le bateau.

4. Le City Pass tourisme



L'office de Tourisme lance l'offre CITY PASS GOLFE DU MORBIHAN VANNES qui propose plus de 30 réductions ou avantages chez ses partenaires.
Un Pass Journée Kicéo est inclus dans cette offre.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

D. La rentrée scolaire

1. *Le dispositif de rentrée*



Les documents scolaires (information et inscription) sont envoyés dans les familles en juin.

8 439 courriers de réabonnement sont adressés aux clients.
1 200 dossiers d'inscription, composés du 6 pages scolaires et des fiches d'inscription SCOLAIRE et -26, sont déposés dans toutes les mairies du territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

Le processus de préparation des envois VPC (Vente par Correspondance) aboutit le 19 août à l'envoi de tous les abonnements préparés pendant la rentrée.
Le dispositif « Accueil rentrée » est ouvert à Kerniol et Infobus à partir du 19 août.
Des permanences ont lieu dans les communes de Baden, Monterblanc, Ploeren, Theix et Elven (234 ventes enregistrées).

2. *Le bilan des ventes des abonnements annuels*

Le volume de ventes par correspondance reste stable par rapport à 2018. 55,15 % des abonnements annuels débutant en septembre ont été envoyés par courrier (VPC + e-boutique) contre 44,85% en vente en face à face (Kerniol + Infobus+ permanences + présence campus).

	Vente par correspondance	E-boutique	Face à face	Permanences et présence campus	Total
Abonnement Scolaire	1 784	148	1 666	180	3 778
Abonnement Interne	5	0	22	1	28
abonnement ETUDIANT	26	66	504	7	603
Abonnement annuel-26	3 257	73	1 976	59	5 365
Abonnement annuel 26-64	167	3	81	1	252
Total	**5 239**	**290**	**4 249**	**248**	**10 026**

Le dispositif de rentrée mis en place du 19 août au 7 septembre a permis d'accueillir 6 718 clients (tous titres confondus dont abonnements mensuels) soit +3.2% par rapport à 2018, soit 32% à l'accueil de Kerniol et 68% à Infobus.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. *Les étudiants*







2 février 2019 Portes-ouvertes UBS et IUT. 160 visiteurs.

20 mai 2019 Information dispositif rentrée campus UBS via les différentes pages Facebook des sections : Faculté droit, sciences économiques et gestion, Faculté de sciences et sciences de l'ingénieur ….

27 juin 2019 Envoi de l'e-mailing de réabonnement ETUDIANT. 628 newsletters envoyées ; 91% des messages délivrés ; 54,12% des messages lus.

1er juillet 2019 Réunion des familles (lycéens) des différentes sections, mise à disposition de 500 documents étudiants pour les nouveaux étudiants (renseignements sur les différents abonnements et sur le dispositif de rentrée).

3 juillet 2019 Pré-rentrée des aides-soignants. Intervention en amphithéâtre. 70 personnes.

28 août 2019 Pré-rentrée des infirmiers et des auxiliaires de puériculture. Intervention en amphithéâtre, stand d'information et de ventes. 18 personnes.

5 et 6 septembre 2019 présence campus. Point de vente mobile (paiement par carte bancaire). 45 personnes.

12 septembre 2019 Welcome Deiz organisé par l'UBS : stand d'information. 40 personnes.

14 décembre 2019 15ème salon des Etudes Supérieures Studyrama. Mise à disposition de guides et de plans.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4. Le guide de la rentrée



La charte graphique des documents d'information évolue.
Le guide 2019 fait un clin d'œil au numérique en rappelant le visuel d'un téléphone portable. La signature DEMARREZ fait son apparition sur un rappel de bouton numérique.

45 000 exemplaires imprimés.
21 635 guides et plans distribués dans 170 lieux publics dont les 34 mairies du territoire de GMVA.

Il est également adressé aux abonnés 65+ par voie postale : 1 597 envois

5. La communication dédiée aux communes de deuxième couronne

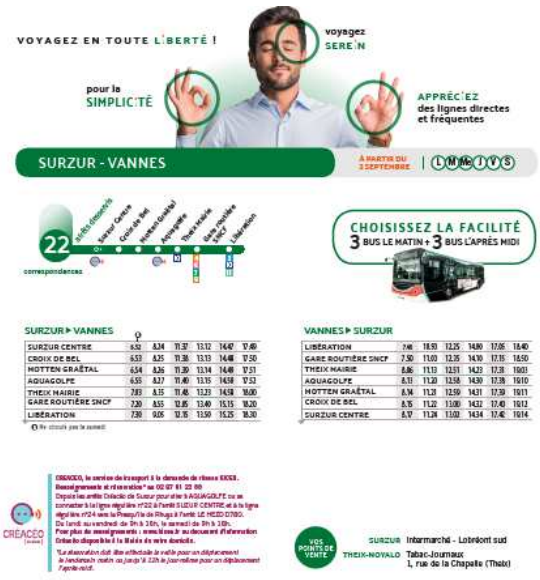
L'offre de transport évolue de façon notable sur les communes de 2ème couronne à la rentrée 2019.

Une campagne de communication spécifique est organisée pour promouvoir cette nouvelle offre :

- Réunion d'information dans les communes, organisées avec GMVA
- Fiches horaires disponibles dès le mois de juin
- Campagne d'affichage sur le réseau abris-voyageurs
- Sacs à baguette
- Banderoles (3x1m ou 5x1m)
- E-mailing à l'attention des habitants des communes concernées
- Page Facebook Kicéo







Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Affichage abri-voyageurs



Banderole





La communication Kicéo est aussi relayée par les communes (sites internet et réseaux sociaux).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

E. Les animations

1. *Le programme Elite*



Le programme de fidélisation Kicéo ELITE est destiné aux abonnés libre circulation -26 et 26-64.

Au 31 décembre 2019, la carte Elite offre des avantages chez 31 partenaires, dont 11 nouveaux.

Une communication dédiée est déployée :

- Un flyer Elite actualisé deux fois dans l'année, en janvier et juillet, édité à 400 exemplaires.
- 2 Newsletters à l'intention des abonnés
- 8 campagnes voussoirs des partenaires Elite



Deux jeux-concours sont organisés à l'intention des abonnés Elite :

- Du 8 au 26 avril : plus de 600€ de lots offerts par nos partenaires, 4 132 mailings envoyés, 96 participants.
- Du 2 au 14 décembre : plus de 1000 € de lots offerts par nos partenaires, 4 237 mailings envoyés, 94% messages délivrés, 463 participants.

6 826 cartes Elite sont en circulation en 2019.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Les sorties en soirée pour les clients Mobicéo



Mobicéo propose un service de soirée tous les vendredis et samedis soirs (hors jours fériés) en destination libre (cinéma, restaurant, …).

En 2019 :

- 50 dates déclenchées
- 69 courses
- 102 personnes transportées

3. La Semaine de la Mobilité

C'est une première pour la semaine de la mobilité 2019 (du 16 au 22 septembre), le réseau Kicéo est gratuit !



Pendant cette semaine, l'équipe Kicéo est présente en extérieur avec GMVA pour la promotion du réseau :

Mardi 17 sept Arradon marché (matinée)
Laroiseau CPAM (midi)
Mercredi 18 sept Vannes marché (matinée)
Keranguen (fin d'après-midi)
Vendredi 20 sept Elven marché (matinée)
Baden marché (fin d'après-midi)

La communication de GMVA « 7 jours pour tout changer » est aussi relayée sur kiceo.fr et sur Facebook.



Une campagne abri-voyageurs annonce la gratuité.

CPAM



Marché d'Elven



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4. La promotion du 50% employeur

La promotion de la prime transport pour les salariés s'affiche à l'accueil de Kerniol et dans le guide de rentrée.



Cette communication est aussi diffusée sur kiceo.fr et Facebook.

5. L'Offre découverte

L' « Offre découverte » sur le site internet permet aux nouveaux arrivants sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération de tester le réseau.

178 Pass Journée envoyés du 1er janvier au 24 décembre 2019.

8 clients transforment l'essai en s'abonnant :
- 5 abonnements annuels 26-64
- 3 abonnements mensuels 26-64

6. La Semaine bleue

Toute l'année, et particulièrement à l'occasion de la semaine bleue, le réseau Kicéo se tient à disposition des communes pour intervenir auprès des Séniors.

Pour la Semaine bleue 2019, Kicéo participe au forum des séniors au Palais des Arts et des Congrès, organisé par le Conseil des aînés de la Mairie de Vannes (10/10) et organise un atelier à la Mairie de Surzur (7/10).



7. La sensibilisation des classes de CM2

2 visites de sensibilisation dans des classes de CM2 sont organisées en 2019 : le 18 juin à l'école Françoise d'Amboise et le 2 juillet à l'école de Kerniol. Elles sont présentées au Chapitre IV.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

F. Les partenariats

Mars – Festival Les Emancipéés



Kicéo est partenaire du festival Les Emancipéés (18 au 24 mars).

Une navette est organisée entre le Palais des Arts à Vannes et la Lucarne à Arradon le mardi 19 mars.

Des places de spectacles sont offertes aux abonnés Elite via la page Facebook Kicéo.

Une série spéciale de carnets 10 voyages et un affichage voussoir relaient la communication du festival.

Avril-mai – Vannes Photos Festival

Kicéo partenaire du Vannes Photos festival, commercialise une série spéciale de carnets 10 voyages et partage la communication du festival sur le site et la page Facebook Kicéo.



Juin – Livr'à Vannes

Kicéo relaie la communication du salon littéraire et organise les navettes qui transportent les écrivains pendant leur séjour à Vannes.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Mai-juin – La Semaine du Golfe

La 10ème édition de la Semaine du Golfe a lieu du 27 mai au 2 juin.
Kicéo participe à la fête en affrétant un vieux gréement, Etoile Molène.



Juillet – Jazz en Ville



Kicéo relaie la communication du festival (tickets 10 voyages, internet, Facebook).

Un jazz band joue à 3 reprises dans un bus Kicéo, créant ainsi une animation jazzy dans le bus.

Juillet – Bal des pompiers

Kicéo est partenaire du bal des pompiers de Vannes le 22 juillet 2019.



Septembre – Journée citoyenne du Lion's club

Kicéo s'associe au Lion's club et organise le transport des 200 élèves de CM2 qui participent à la Journée citoyenne 2019 (visite de lieux institutionnels à Vannes).

Le RCV

Le partenariat avec le Rugby Club de Vannes concerne notamment la mise en place de navettes les soirs de matchs.

En 2019, des navettes sont organisées sur 17 soirées et comptabilisent 8 485 voyages réalisés.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Octobre – La Vannetaise

La vannetaise
prévention et sensibilisation aux cancers féminins

Kicéo soutient l'évènement en relayant la communication de la course (internet, Facebook) et en proposant une navette pour les participantes entre le Parc du Golfe, Tohannic, P+R Ouest et le Port.

1 670 voyages sont enregistrés.

Nous aussi

Kicéo et l'association Nous Aussi (Association Française des Personnes Handicapées Intellectuelles) se rencontrent à 2 reprises en 2019 (mars et novembre). Les conducteurs sont sensibilisés, par le biais d'une note interne aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées intellectuelles dans le quotidien.

Don du sang

Tout au long de l'année Kicéo relaie la communication et les animations organisées par l'EFS Vannes. En fin d'année, une série spéciale de tickets aux couleurs du don de sang est créée.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

G. Bilan du programme des Actions Marketing, Commerciales et Communication 2019

2019 a vu la communication Kicéo prendre la pleine dimension numérique de ses produits tels l'application Temps réel Kicéo, Tickizz et Vélocéo, via l'évolution de son image et de sa communication avec l'amorce de la récurrence de nouveaux outils tels l'emailing.

Les publics aux besoins plus classiques n'en sont pas oubliés pour autant : les séniors et les publics à particularités notamment bénéficient toujours d'actions de proximité en fonction des besoins et des circonstances.

Ces deux dimensions ont particulièrement guidé les actions d'information et de communication déployées au moment du lancement du renfort d'offre sur les communes de deuxième couronne dès leur conception en privilégiant la co-construction avec leurs représentants.

Sous-jacente à ces aspects du plan d'actions, la commercialisation du réseau Kicéo continue de monopoliser toutes les énergies pour animer le développement de la fréquentation.

A quelques exceptions près, le relooking de l'agence commerciale ou l'enquête Tarif Solidaire s'étirant sur 2020, les actions figurant au plan d'actions Marketing, Commerciales et Communication prévues en 2019 ont été menées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

III. Les chiffres du réseau en 2019

Les chiffres du réseau Kicéo portent, en 2018 comme en 2019, sur la période du 25 décembre de l'année précédente au 24 décembre de l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

A. La production kilométrique

1. *La production kilométrique par lignes*

(Intitulés de lignes et de lots cf. Chapitre 1 C. Le service)

	2019			2018	Evol. % Total km annuels 2018/2019
Lignes en propre	Km commerciaux	Km HLP	Total Km	Total Km	
Ligne 1	477 703	29 273	**506 976**	*512 339*	-1,05%
Ligne 2	308 314	21 729	**330 043**	*330 743*	-0,21%
Ligne 3	178 860	17 956	**196 817**	*198 863*	-1,03%
Ligne 4	328 835	24 555	**353 389**	*348 410*	1,43%
Ligne 5	273 232	40 460	**313 692**	*330 948*	-5,21%
Ligne 6	394 574	29 201	**423 774**	*427 216*	-0,81%
Ligne 7	298 819	31 432	**330 252**	*327 738*	0,77%
Ligne D1	25 878	2 994	**28 872**	*28 179*	2,46%
Ligne D2	10 086	2 865	**12 951**	*10 593*	22,26%
TOTAL Lignes en propre	**2 296 300**	**200 466**	**2 496 766**	**2 515 029**	**-0,73%**

Lignes sous-traitées	2019			2018	Evol. %
LOT 1	294 490		**294 490**	*281 019*	4,79%
LOT 2	334 344		**334 344**	*291 818*	14,57%
LOT 3	115 941		**115 941**	*111 352*	4,12%
LOT 4	196 215		**196 215**	*140 152*	40,00%
LOT 6	103 330		**103 330**	*96 063*	7,56%
LOT 7	120 368		**120 368**	*121 639*	-1,04%
LOT 8	190 586		**190 586**	*187 142*	1,84%
LOT 9	138 315		**138 315**	*137 992*	0,23%
TOTAL lignes sous-traitées	**1 493 589**		**1 493 589**	**1 367 178**	**9,25%**

Services TAD	2019			2018	Evol. %
CREACEO	29 650	76 125	**105 775**	*123 350*	-14,25%
MOBICEO	154 992	207 915	**362 908**	*316 366*	14,71%
TOTAL Services TAD	**184 642**	**284 040**	**468 683**	**439 716**	**6,59%**

TOTAL réseau Kicéo	**3 974 532**	**484 506**	**4 459 038**	**4 321 922**	**3,17%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

La production kilométrique du réseau Kicéo correspondant à la DSP de CTGMVA est arrêtée à 4 459 038 kilomètres pour l'année 2019.

La production kilométrique 2019 intègre les kilomètres réalisés en propre sur le réseau urbain, et en sous-traitance sur les services de lignes régulières périurbaines, les services scolaires et le transport à la demande (TAD).

Au global, les **kilomètres en propre** diminuent de 0,73% (-18 263 km), en lien avec les évolutions de l'offre se référant aux avenants 4 (signé en 2018 avec effet en année pleine sur 2019 et notamment la modification de l'itinéraire ouest de la ligne 5) et 9 (signé en 2019, effectif à compter de l'été 2019 sur la ligne 4 et à la rentrée de septembre pour la ligne 2).

L'année 2019 est aussi marquée par un phénomène d'ampleur national aux répercussions locales, le mouvements des Gilets jaunes.
Initié en 2018, né de la contestation de la réduction de la vitesse à 80 km/h sur une grande partie du réseau routier, celui-ci a évolué vers des mouvement successifs de protestation (contre la LGV Paris – Rennes, la hausse du prix des carburants), les premières actions visibles ayant débuté fin 2018 dans les grandes villes avant d'essaimer à l'échelon départemental en début d'année 2019.
Dans le même temps, des services de la SNCF sont régulièrement annulés, perturbant les déplacements domicile-travail des abonnés et des opérations multiformes, le samedi dans un premier temps puis de façon récurrente par la suite, panachant des blocages de ronds-points, de la circulation sur les grands axes et des cortèges de manifestants en ville, impactent la circulation des services de transports collectifs.
En décembre 2019, le mouvement se mobilise contre la réforme des retraites, avec en point d'orgue concernant le réseau Kicéo, le blocage du Dépôt de Kerniol dès 6h30 le jeudi 19 décembre, empêchant le départ des premiers services avant un retour à la normale vers 8h30.

Concernant les kilomètres produits sur le réseau Kicéo, les évolutions négatives sont essentiellement le fait de la ligne 5, s'expliquant principalement par la configuration son itinéraire ouest, ramené de Luscanen à Parissot pour améliorer la ponctualité des horaires en septembre 2018 avec une incidence kilométrique portant en année pleine en 2019.

Les évolutions observées sur les lignes n°1, 2, 3 et 6 sont quant à elles en lien avec la réalité de l'exécution du service, que ce soit sous les effets du calendrier, des travaux et/ou déviations habituels ou du contexte social environnant décrit plus haut.

Les évolutions positives sont le fait des évolutions du services sur les lignes :

- 4 (+1,43%) avec l'effet en année pleine du traitement de l'amplitude du matin et du soir destinés à assurer une meilleure intermodalité avec le train en Gare SNCF de Vannes
- 7 (+0,77%) qui depuis septembre 2018 dessert la rue du Mené, propose l'amélioration de l'amplitude le matin depuis Séné vers la Gare SNCF et un renfort d'offre entre Parc du Golfe et la Gare SNCF le samedi matin
- D1 et D2, sur lesquelles l'amplitude de fonctionnement a été augmentée le matin en septembre 2018.

Les **services sous-traités** sont quant à eux le reflet de la contractualisation issue des appels d'offre du printemps 2017. Le volume kilométrique 2019 est arrêté à 1 493 589 kilomètres, en progression de 9,25% par rapport à 2018.
Après la restructuration des services de transport scolaire en septembre 2017, et les ajustements inhérents à chaque rentrée scolaire, ils intègrent en 2019 :

- Les effets de l'avenant n°10 de 2018 en année pleine : « dédiamétralisation » de la ligne n°10 Theix – Ploeren et une ligne n°10 Theix – Vannes Libération et une ligne n°11 Ploeren – Vannes Libération visible sur le volume kilométrique du Lot n°2 (+14,57%)
- Les effets de l'avenant n°9 de septembre 2019 associé au renfort d'offre sur les lignes périurbaines n°21, 22 et 23 (+40% sur le Lot n°4)

L'évolution des Lots scolaires n°6 à 9 reste en lien avec :

- L'actualité des établissements, qu'ils soient récemment créés (Elven) ou ayant connu des modifications de la sectorisation (Arradon)
- Les ajustements apportés de façon plus ponctuelle en fonction des demandes des familles.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Le Lot 5, qui concerne les services de **transports à la demande** Créacéo et Mobicéo, affiche une production kilométrique en hausse de 6,59% sur 2019 : si le service de transport à la demande Créacéo est en retrait du fait du renfort d'offre à compter de septembre 2019 sur toutes les lignes périurbaines y compris mutualisées, le transport adapté Mobicéo a pu se développer à la faveur des moyens libérés au profit des bénéficiaires du service (cf. paragraphe F consacré aux transports à la demande).

Au final, entre 2018 et 2019, quel que soit le volume de kilomètres considérés, commerciaux ou totaux, l'évolution de la production kilométrique est de +3,17%.

2. *La production kilométrique par mois*

mois	Kms commerciaux 2019	Kms commerciaux 2018	Evol. % 2018/2019
janvier	346 970	*330 125*	5,10%
février	336 839	*371 137*	-9,24%
mars	349 534	*303 020*	15,35%
avril	328 968	*349 340*	-5,83%
mai	339 963	*277 451*	22,53%
juin	335 519	*358 741*	-6,47%
juillet	276 814	*283 706*	-2,43%
août	229 408	*236 692*	-3,08%
septembre	368 036	*336 547*	9,36%
octobre	359 093	*340 292*	5,52%
novembre	348 761	*343 236*	1,61%
décembre	354 627	*329 100*	7,76%
total année	**3 974 532**	**3 859 387**	**2,98%**

Les évolutions mensuelles des kilomètres commerciaux sont disparates sur le premier semestre de l'année, et ce en raison du positionnement des vacances scolaires en mars et mai 2018 et en février et avril 2019.

A partir de septembre, la seconde partie de l'année exprime quant à elle davantage les effets des avenants en année pleine et depuis septembre 2019.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

B. Les tarifs 2019

1. *La gamme tarifaire applicable sur le réseau Kicéo*

	Tarif TTC au 01/01/19	Tarif TTC au 01/07/19	Titres en circulation au 31/12/19	*Titres en circulation au 31/12/18*	Evol. % Titres en circulation 2018/2019
Tickets					
Tickets unité	1,50 €	1,50 €	718 726	*680 318*	5,65%
Ticket journée	4,20 €	4,20 €	7 006	*6 303*	11,15%
Ticket groupe	5,00 €	5,00 €	184	*241*	-23,65%
Carnet 10 voyages	11,00 €	11,00 €	63 017	*59 269*	6,32%
Abonnements jeunes					
Mensuel -26	25,50 €	25,50 €	7 991	*8 280*	-3,49%
Annuel -26	229,50 €	229,50 €	5 824	*5 507*	5,76%
Mensuel -26 -50%	12,75 €	12,75 €	159	*202*	-21,29%
Annuel -26 -50%	114,75 €	114,75 €	143	*115*	24,35%
Annuel ETUDIANT	189,00 €	189,00 €	592	*563*	5,15%
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	135,00 €	135,00 €	3 245	*3 248*	-0,09%
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	68,00 €	68,00 €	143	*145*	-1,38%
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	0,00 €	0,00 €	77	*66*	16,67%
Carte SCOLAIRE Interne	75,00 €	75,00 €	23	*10*	130,00%
Abonnements tout public					
Mensuel 26/64	37,00 €	37,00 €	4 862	*4 683*	3,82%
Annuel 26/64	370,00 €	370,00 €	729	*641*	13,73%
Mensuel 26/64 -50%	18,50 €	18,50 €	256	*275*	-6,91%
Annuel 26/64 -50%	185,00 €	185,00 €	0	*0*	
Annuel 26/64 - Bienvenue	277,50 €	277,50 €	1	*1*	0,00%
Annuel 26/64 - AAH	122,10 €	122,10 €	136	*115*	18,26%
Annuel 26/64 - PDE	219,00 €	219,00 €	0	*1*	-100,00%
Titres seniors, TPMR et sociaux					
Mensuel 65+	25,00 €	25,00 €	288	*267*	7,87%
Annuel 65+	117,00 €	117,00 €	1 849	*1 786*	3,53%
Mobicéo 10 voyages	11,00 €	11,00 €	2 298	*2 263*	1,55%
Mobicéo salariés	37,00 €	37,00 €	122	*126*	-3,17%
Mobicéo étudiants	25,50 €	25,50 €	11	*8*	37,50%
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	5,00 €	5,00 €	10 553	*11 078*	-4,74%
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	10,00 €	10,00 €	2 303	*2 567*	-10,28%
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	20,00 €	20,00 €	1 345	*1 191*	12,93%
Titres multimodaux					
Tickets BreizhGo + Kicéo	0,50 €	0,50 €	4 370	*4 460*	-2,02%
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	18,25 €	18,25 €	1 084	*890*	21,80%
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	13,25 €	13,25 €	679	*615*	10,41%
BreizhGo / Kicéo - Tout public	18,50 €	18,50 €	21	*22*	-4,55%
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	12,75 €	12,75 €	294	*250*	17,60%
Bateau / Bus Aller	2,50 €	2,50 €	32	*55*	-41,82%
Bateau / Bus Aller-Retour	4,00 €	4,00 €	8	*36*	-77,78%
Divers					
Groupes	1,10 €	1,10 €	3 522	*4 490*	-21,56%
Duplicata	15,00 €	15,00 €	1 065	*1 055*	0,95%
BC Gratuits	0,00 €	0,00 €	57 558	*64 963*	-11,40%

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. La tarification solidaire

La tarification solidaire repose sur l'application de 3 niveaux de réduction, basés sur 3 niveaux de Quotient Familial (QF).
La grille de tarification correspond aux niveaux de ressource des bénéficiaires :

- **Tarif Solidaire ++** : 5 €/mois, pour les personnes appartenant à un foyer dont le QF est inférieur à 412 € (contremarque de couleur rose)
- **Tarif Solidaire +** : 10 €/mois, pour les personnes appartenant à un foyer dont le QF est compris entre 412 € et 507 € (contremarque de couleur bleu)
- **Tarif Solidaire** : 20 €/mois, pour les personnes appartenant à un foyer dont le QF est compris entre 507 € et 599 € (contremarque de couleur jaune)

- *Coupons délivrés en 2019*

mois	TS++ rose 5 €/mois	TS+ bleu 10 €/mois	TS jaune 20 €/mois	TOTAL
janvier	963	200	107	1 270
février	958	205	115	1 278
mars	983	204	111	1 298
avril	946	195	113	1 254
mai	922	198	119	1 239
juin	865	193	129	1 187
juillet	857	180	120	1 157
août	777	154	104	1 035
septembre	836	180	103	1 119
octobre	837	204	110	1 151
novembre	818	195	109	1 122
décembre	796	195	105	1 096
TOTAL	**10 558**	**2 303**	**1 345**	**14 206**
%	74%	16%	10%	100%

Les chiffres 2019 sont à comparer à ceux de 2018 :

- 11 046 coupons TS++
- 2 602 coupons TS+
- 1 191 coupons TS.

L'évolution 2018/2019 est globalement à la baisse avec -4,27% (-633 coupons). La tarification la moins aidée (TS jaune) est la seule à progresser entre 2018 et 2019 avec +12,93%, représentant 154 coupons supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- *Coupons délivrés par communes en 2019*

commune	TS++ rose	TS+ bleu	TS jaune	TOTAL	%
ARRADON	59	16	3	78	0,55%
ARZON	15	2	1	18	0,13%
BADEN	1	1		2	0,01%
COLPO		1	4	5	0,04%
ELVEN	83	21	4	108	0,76%
GRAND CHAMP	33	1		34	0,24%
LA TRINITE SURZUR	2		7	9	0,06%
LE BONO	2			2	0,01%
MEUCON	11			11	0,08%
MONTERBLANC	28			28	0,20%
PLAUDREN	3			3	0,02%
PLESCOP	224	16	15	255	1,80%
PLOEREN	44	20	1	65	0,46%
SARZEAU	6			6	0,04%
SENE	225	65	24	314	2,21%
ST ARMEL	7			7	0,05%
ST AVE	217	84	73	374	2,63%
ST GILDAS DE RHUYS	12		22	34	0,24%
ST NOLFF	156	8		164	1,15%
SURZUR	14	4	3	21	0,15%
THEIX NOYALO	189	23		212	1,49%
TREDION	1		2	3	0,02%
TREFFLEAN	3			3	0,02%
VANNES	9223	2041	1186	12450	87,64%
TOTAL	**10 558**	**2 303**	**1 345**	**14 206**	**100%**

Les bénéficiaires de 7 nouvelles communes sont représentés en 2019 sur le volet Tarifs solidaires.

- *Bilan 2018-2019*

	2018	2019	Evol. % 2018/2019
Coupons délivrés par CTGMVA	11 612	11 004	-5,24%
Bénéficiaires du Tarif Solidaire (base ventes CTGMVA)	2 145	2 048	-4,52%
Durée moyenne de l'abonnement (en nombre de mois)	5,4	5,4	
Coupons délivrés chez les dépositaires	3 227	3 202	-0,77%
Nombre total de coupons délivrés	**14 839**	**14 206**	**-4,27%**

La part des coupons commercialisés par les Dépositaires Kicéo décroît moins vite que les ventes assurées par les points de vente Agence commerciale Infobus et Dépôt CTGMVA.
Le mode manuel d'administration des ventes prises en charge par les Dépositaires ne permet pas de les rattacher à un abonné et de les intégrer au calcul de la durée moyenne de l'abonnement qui dans le même temps reste stable, en lien avec le volume des ventes et des bénéficiaires recensés par CTGMVA.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

C. Les recettes commerciales par titres de transport

en € HT	Recettes HT 2019	Part des Recettes %	Recettes HT 2018	Evol. 2018/2019	Evol. % 2018/2019
Tickets					
Tickets unité	980 081 €	22,78%	*927 706 €*	52 375 €	5,65%
Ticket journée	26 750 €	0,62%	*24 066 €*	2 684 €	11,15%
Ticket groupe	836 €	0,02%	*1 095 €*	-259 €	-23,62%
Carnet 10 voyages	630 170 €	14,65%	*592 690 €*	37 480 €	6,32%
TOTAL recettes Tickets	**1 637 837 €**	**38,07%**	***1 545 557 €***	**92 280 €**	**5,97%**
Abonnements jeunes					
Mensuel JEUNE	- €	0,00%	*- €*		
Annuel JEUNE	- €	0,00%	*5 756 €*	-5 756 €	-100,00%
Mensuel JEUNE -50%	- €	0,00%	*- €*		
Annuel JEUNE -50%	- €	0,00%	*98 €*	-98 €	-100,00%
Mensuel -26	185 246 €	4,31%	*191 945 €*	-6 699 €	-3,49%
Annuel -26	1 172 340 €	27,25%	*1 105 895 €*	66 445 €	6,01%
Mensuel -26 -50%	1 843 €	0,04%	*2 341 €*	-498 €	-21,27%
Annuel -26 -50%	13 037 €	0,30%	*11 040 €*	1 997 €	18,09%
Annuel ETUDIANT	99 385 €	2,31%	*91 703 €*	7 682 €	8,38%
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	398 355 €	9,26%	*389 711 €*	8 644 €	2,22%
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	8 991 €	0,21%	*9 112 €*	-121 €	-1,32%
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	- €	0,00%	*- €*		
Carte SCOLAIRE Interne	1 032 €	0,02%	*268 €*	764 €	285,01%
TOTAL recettes Abonnements jeunes	**1 880 229 €**	**43,70%**	***1 807 869 €***	**72 360 €**	**4,00%**
Abonnements tout public					
Mensuel 26/64	163 540 €	3,80%	*157 519 €*	6 021 €	3,82%
Annuel 26/64	228 025 €	5,30%	*209 605 €*	18 420 €	8,79%
Mensuel 26/64 -50%	4 305 €	0,10%	*4 625 €*	-320 €	-6,91%
Annuel 26/64 -50%	- €	0,00%	*- €*		
Annuel 26/64 - Bienvenue	248 €	0,01%	*52 €*	196 €	376,11%
Annuel 26/64 - AAH	13 709 €	0,32%	*11 803 €*	1 906 €	16,14%
Annuel 26/64 - PDE	17 €	0,00%	*202 €*	-185 €	-91,67%
TOTAL recettes Abonnements tout public	**409 843 €**	**9,53%**	***383 806 €***	**26 037 €**	**6,78%**
Titres seniors, TPMR et sociaux					
Mensuel 65+	6 545 €	0,15%	*6 068 €*	477 €	7,87%
Annuel 65+	196 939 €	4,58%	*189 965 €*	6 974 €	3,67%
Mobicéo 10 voyages	22 980 €	0,53%	*22 630 €*	350 €	1,55%
Mobicéo salariés	4 104 €	0,10%	*4 238 €*	-134 €	-3,17%
Mobicéo étudiants	255 €	0,01%	*185 €*	70 €	37,84%
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	47 968 €	1,11%	*50 355 €*	-2 387 €	-4,74%
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	20 936 €	0,49%	*23 336 €*	-2 400 €	-10,28%
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	24 455 €	0,57%	*21 655 €*	2 800 €	12,93%
TOTAL recettes Titres seniors, TPMR et sociaux	**324 182 €**	**7,54%**	***318 432 €***	**5 750 €**	**1,81%**
Titres multimodaux					
Tickets BreizhGo + Kicéo	1 986 €	0,05%	*2 027 €*	-41 €	-2,00%
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	17 985 €	0,42%	*14 766 €*	3 219 €	21,80%
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	8 179 €	0,19%	*7 408 €*	771 €	10,41%
BreizhGo / Kicéo - Tout public	353 €	0,01%	*370 €*	-17 €	-4,55%
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	3 408 €	0,08%	*2 898 €*	510 €	17,59%
Bateau / Bus Aller	73 €	0,00%	*125 €*	-52 €	-41,82%
Bateau / Bus Aller-Retour	29 €	0,00%	*131 €*	-102 €	-77,79%
TOTAL recettes Titres multimodaux	**32 013 €**	**0,74%**	***27 725 €***	**4 288 €**	**15,46%**
Divers					
Groupes	3 522 €	0,08%	*4 490 €*	-968 €	-21,56%
Duplicata	14 523 €	0,34%	*14 386 €*	137 €	0,95%
TOTAL recettes Divers	**18 045 €**	**0,42%**	***18 876 €***	**-831 €**	**-4,40%**
TOTAL tous titres	**4 302 149 €**	**100,00%**	***4 102 265 €***	**199 884 €**	**4,87%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Depuis le début du contrat, la CTGMVA transmet à GMVA les chiffres de l'activité, et notamment ceux des ventes, au 20 du mois suivant, pour la période allant du 25 du mois M-2 au 24 du mois M-1.

Exemple : les chiffres du mois de mars 2019 ont été transmis au 20 avril 2019, pour remonter les chiffres de l'activité du 25 février au 24 mars 2019.

Les chiffres proposés ici sont le reflet de la totalité des ventes 2019, arrêtées au 24 décembre, y compris celles issues des territoires de Rhuys et du Loc'h collectées depuis le 1er juillet 2017 et en partie reversées à GMVA.

Les modalités de reversement des recettes dites « 3 DSP » entre GMVA et CTGMVA, portant sur des quoteparts d'abonnements et non sur des abonnements complets, ont été fixées au cours du second semestre 2018 (cf. avenant n°6).

Au 24 décembre, l'impact effectif du reversement des recettes 3 DSP collectées en 2019 est de 107 776,13 € HT.
Un complément, rattaché aux périodes d'affectation de recettes des abonnements annuels glissants débutant en 2019 mais réellement encaissés en 2020 du fait des prélèvements mensuels, sera reversé en 2020.
Le montant définitif sera connu fin 2020.

Les commentaires suivants portent sur la totalité des recettes collectées en 2018 et en 2019 et non sur les recettes définitivement conservées.

Entre 2018 et 2019, sans augmentation des tarifs, les recettes commerciales Kicéo progressent de 4,87% (+199 884 €HT).

Les grandes masses de la structure des recettes Kicéo sont constituées par :
- Les Titres oblitérés, pour 38,07%, au niveau de 2018
- Les Abonnements jeunes, qu'ils soient scolaires ou libre circulation, toujours pour 43,70%
- Les Abonnements tout public et séniors (9,53%), TPMR et sociaux (7,54%), observant un léger glissement entre les deux, à la faveur des premiers
- La Multimodalité continuant de ressortir à moins de 1%.

Les Titres oblitérés et les Abonnements jeunes qui comptent pour plus de 80% des recettes continuent de porter la progression.
- Si les Carnets 10 voyages représentent l'évolution relative la plus forte (+6,32%), les Tickets unitaires apportent toujours la plus grosse contribution en valeur absolue (52 375 € HT sur 92 280 € HT), la progression des résultats du Ticket journée se faisant plus modeste (+11,15%) par rapport à l'évolution antérieure.
- Côté Abonnements jeunes, les évolutions du titre -26 annuel se confirment années après années tandis que les abonnements mensuels et mensuels 50% connaissent un tassement. Dans le même temps, à périmètre constant, les abonnements scolaires progressent également.

Les Abonnements 26-64 annuels se distinguent en 2019 en apportant un écot de près de 25 K€, correspondant à un solde positif de 88 abonnements établis entre décembre 2018 et décembre 2019, dont les deux-tiers sur le dernier trimestre 2019.

Les Titres seniors, TPMR et sociaux progressent quant à eux de 1,81%, dans des proportions moindres par rapport à l'année précédente.
- Le titre 65+ annuel est associé à 1 849 bénéficiaires en 2019 (1 786 en 2018)
- L'évolution de la tarification solidaire est quant à elle négative sur les tarifs les plus aidés.

L'intermodalité, certes peu intégrée sur le réseau Kicéo en termes de titres de transport et impactée par l'extension du réseau Kicéo aux communautés de communes de Rhuys et du Loc'h au 7 juillet 2017, reprend une certaine vigueur sur les titres Train + Bus Tout public et Car + Bus Jeunes.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

D. La fréquentation du réseau

1. La fréquentation par titres

	Voyages 2019	Part des Voyages %	Voyages 2018	Evol. 2018/2019	Evol. % 2018/2019
Tickets					
Tickets unité	826 535	10,25%	*782 366*	*44 169*	5,65%
Ticket journée	21 018	0,25%	*18 909*	*2 109*	11,15%
Ticket groupe	644	0,01%	*840*	*-196*	-23,33%
Carnet 10 voyages	693 187	8,54%	*651 959*	*41 228*	6,32%
TOTAL Tickets	**1 541 384**	**20,19%**	**1 454 074**	**87 310**	**6,00%**
Abonnements jeunes					
Mensuel JEUNE	0	0,00%	*0*		
Annuel JEUNE	0	0,17%	*13 013*	*-13 013*	-100,00%
Mensuel JEUNE -50%	0	0,00%	*0*		
Annuel JEUNE -50%	0	0,01%	*450*	*-450*	-100,00%
Mensuel -26	359 595	4,88%	*372 600*	*-13 005*	-3,49%
Annuel -26	2 521 838	31,17%	*2 379 638*	*142 200*	5,98%
Mensuel -26 -50%	7 155	0,12%	*9 090*	*-1 935*	-21,29%
Annuel -26 -50%	55 913	0,63%	*47 813*	*8 100*	16,94%
Annuel ETUDIANT	172 500	2,09%	*159 263*	*13 237*	8,31%
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	1 034 240	13,24%	*1 010 592*	*23 648*	2,34%
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	46 240	0,61%	*46 912*	*-672*	-1,43%
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	22 528	0,27%	*20 544*	*1 984*	9,66%
Carte SCOLAIRE Interne	1 050	0,00%	*273*	*777*	284,62%
TOTAL Abonnements jeunes	**4 221 058**	**55,30%**	**4 060 188**	**160 870**	**3,96%**
Abonnements tout public					
Mensuel 26/64	218 790	2,76%	*210 735*	*8 055*	3,82%
Annuel 26/64	302 213	3,66%	*279 713*	*22 500*	8,04%
Mensuel 26/64 -50%	11 520	0,16%	*12 375*	*-855*	-6,91%
Annuel 26/64 -50%	0	0,00%	*0*		
Annuel 26/64 - Bienvenue	713	0,00%	*150*	*563*	375,00%
Annuel 26/64 - AAH	55 575	0,63%	*47 850*	*7 725*	16,14%
Annuel 26/64 - PDE	38	0,01%	*450*	*-413*	-91,67%
TOTAL Abonnements tout public	**588 848**	**7,71%**	**551 273**	**37 575**	**6,82%**
Titres seniors, TPMR et sociaux					
Mensuel 65+	7 200	0,09%	*6 675*	*525*	7,87%
Annuel 65+	449 729	5,67%	*433 083*	*16 646*	3,84%
Mobicéo 10 voyages	22 980	0,30%	*22 630*	*350*	1,55%
Mobicéo salariés*	0	0,00%	*0*		
Mobicéo étudiants*	0	0,00%	*0*		
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	474 885	6,53%	*498 510*	*-23 625*	-4,74%
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	103 635	1,51%	*115 515*	*-11 880*	-10,28%
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	60 525	0,70%	*53 595*	*6 930*	12,93%
TOTAL Titres seniors, TPMR et sociaux	**1 118 954**	**14,66%**	**1 130 008**	**-11 054**	**-0,98%**
Titres multimodaux					
Tickets BreizhGo + Kicéo	8 740	0,12%	*8 920*	*-180*	-2,02%
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	48 780	0,52%	*40 050*	*8 730*	21,80%
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	30 555	0,36%	*27 675*	*2 880*	10,41%
BreizhGo / Kicéo - Tout public	945	0,01%	*990*	*-45*	-4,55%
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	13 230	0,15%	*11 250*	*1 980*	17,60%
Bateau / Bus Aller	32	0,00%	*55*	*-23*	-41,82%
Bateau / Bus Aller-Retour	16	0,00%	*72*	*-56*	-77,78%
TOTAL Titres multimodaux	**102 298**	**1,34%**	**89 012**	**13 286**	**14,93%**
Divers					
Groupes	3 522	0,06%	*4 490*	*-968*	-21,56%
BC Gratuits	57 558	0,85%	*64 963*	*-7 405*	-11,40%
TOTAL Divers	**61 080**	**0,80%**	**69 453**	**-8 373**	**-12,06%**
TOTAL tous titres	**7 633 621**	**100,00%**	***7 354 008***	***279 613***	**3,80%**

** cf. nombre de clients Mobicéo transportés (cf. Chapitre III F.2)*

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Le contrat GMVA – CTGMVA 2017 – 2023 a introduit des modalités de reporting spécifiques en termes de clés de mobilité par titres. Ainsi, les abonnements à validité mensuelle se voient attribuer 45 voyages par mois et les abonnements à validité annuelle 37,5 par mois.

Les dispositions prises par l'avenant n°6 traitant du volet 3 DSP, si elles impactent le montant total des recettes commerciales avec effet rétrocatif connu sur N+1, n'agissent pas sur le volet Fréquentation dans la mesure où des règles de prorata de titres ont été introduites : la totalité des déplacements associés aux ventes de titres de transport reste donc prise en compte.

A fin 2019, la fréquentation Kicéo évolue de +3,80% par rapport à 2018, en retrait d'un point par rapport à l'évolution précédente (+4,98%).

Sous l'effet des tarifs solidaires en circulation, seule la mobilité liée aux Titres seniors et sociaux diminue.

L'usage des titres oblitérés, porté par les Tickets unitaires et les Carnets 10 voyages ne se dément pas, dans la limite habituelle des 20% de l'usage sur le réseau Kicéo.

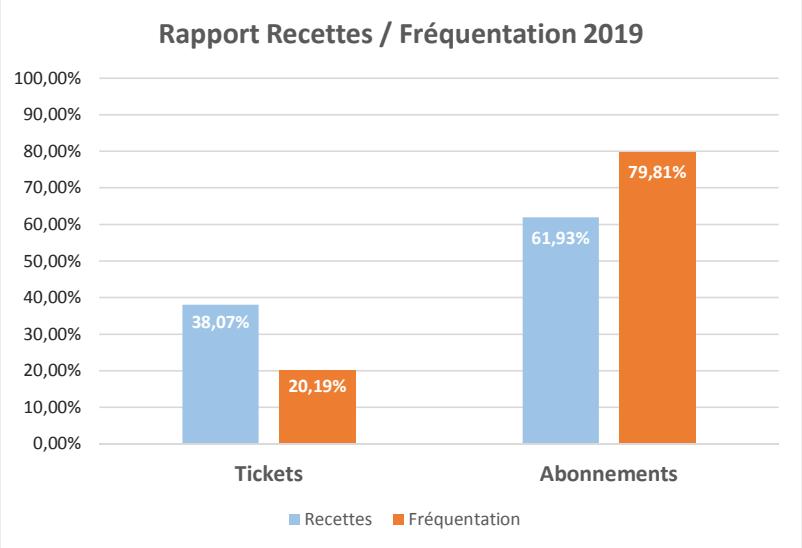
Les Abonnements jeunes, incluant les étudiants, continuent de représenter 55% de la fréquentation globale du réseau. Qu'ils soient libre circulation pour trois quarts d'entre eux ou scolaires à la journée pour le quart restant, ils progressent tous de manière significative (respectivement de 5,98% pour les premiers et de 2,34% pour les seconds) tandis que les Annuels étudiants confirment leur belle dynamique.

Côté Abonnements tout public, le fait majeur est incarné par le titre Annuel 26/64 dont la présence sur le réseau progresse significativement, de 8,04%, certes dans un contexte d'évolution négative de la Tarification solidaire (-28 575 voyages entre 2018 et 2019).
L'étude fine du volet Tarification solidaire initiée en 2019 devrait livrer ses enseignements en 2020.

Comme en 2018, la projection de fréquentation réalisée en phase de réponse à l'appel d'offres lancé par GMVA est tenue pour tous les titres, sauf pour la Multimodalité et les Groupes.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Le rapport Recettes / Fréquentation 2019



Les Tickets, s'ils représentent 20% des voyages, comptent pour 38% des recettes.

A l'inverse, le rapport recette au voyage est inversé pour les Abonnements : un peu plus de 60% des recettes pour près de 80% de la fréquentation.

Ces deux composantes de la clientèle contribuent à l'équilibre du contrat.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. La fréquentation par lignes

- *Les lignes urbaines*

N° de lignes	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019	%
Ligne 1	128 029	131 494	147 013	133 789	136 887	125 761	111 421	100 706	141 408	163 499	143 065	149 174	**1 612 246**	26,9%
Ligne 2	47 934	50 937	54 671	51 076	51 645	43 485	45 318	47 486	77 306	73 534	53 227	66 526	**663 145**	11,1%
Ligne 3	34 815	35 498	40 749	38 373	41 180	39 188	42 970	36 636	54 529	47 972	40 486	39 910	**492 306**	8,2%
Ligne 4	48 350	48 760	60 024	47 797	52 240	46 049	40 926	42 366	63 411	56 505	48 904	62 026	**617 358**	10,3%
Ligne 5	52 221	60 421	58 752	62 228	60 187	55 626	50 126	44 082	61 449	65 205	57 804	56 837	**684 938**	11,4%
Ligne 6	67 463	67 892	73 206	68 381	66 907	61 497	46 168	33 255	63 609	66 161	53 175	59 152	**726 866**	12,1%
Ligne 7	34 938	31 683	34 392	34 007	37 052	35 334	37 032	40 138	52 235	53 303	43 051	45 641	**478 806**	8,0%
Ligne 8	24 688	22 905	29 596	25 676	22 548	22 046	16 841	12 698	27 347	30 847	23 159	26 392	**284 743**	4,8%
Ligne 9	8 652	7 235	9 188	7 384	9 634	5 809	5 031	4 531	8 928	9 312	7 998	7 998	**91 700**	1,5%
Ligne 10	14 175	13 341	15 814	15 109	15 631	13 225	10 280	7 580	13 970	15 833	14 201	16 625	**165 784**	2,8%
Ligne 11	7 686	7 241	8 721	7 384	8 292	7 157	5 419	4 381	7 969	9 797	8 611	9 525	**92 183**	1,5%
Ligne 12	1 653	1 537	3 840	1 372	1 953	1 284	182		1 984	1 900	1 626	1 626	**18 957**	0,3%
AfterBus	475	386	388	394	425	406	295	406	458	563	478	478	**5 152**	0,1%
Ligne D1	3 061	3 684	2 623	3 130	4 103	5 108	3 101	3 634	4 073	2 727	4 390	2 315	**41 949**	0,7%
Ligne D2	770	369	379	332	596	946	676	620	832	771	892	877	**8 060**	0,1%
TOTAL	474 910	483 383	539 356	496 432	509 280	462 921	415 786	378 519	579 508	597 929	501 067	545 102	5 984 193	100,0%

La fréquentation des lignes urbaines du réseau Kicéo est arrêtée à 5 984 193 voyages à fin 2019.

Elle est issue des comptages des titres oblitérés et des titres à vue par les personnels de conduite pendant leur service et constitue à ce titre une donnée instantanée.
Cette donnée brute, vérifiée en 2019 concernant l'étape de la saisie des comptages, est associée à un service conducteur qui peut être « multi-lignes ».
Cette disposition d'exploitation a pu continuer de générer, selon les services conducteurs, des amalgames entre les lignes dans l'affectation des voyages par lignes.

Des services « multi-lignes » ont notamment été mis en œuvre entre les lignes 2 et 6 de janvier à août 2019, avant le nouvel habillage de septembre. La différence est visible, avec pour la ligne 2 une moyenne de 49 000 voyages par mois de janvier à août et une moyenne de 67 600 voyages par mois de septembre à décembre.

Sur ces bases, la fréquentation 2019 des lignes urbaines représente 78,4% de la fréquentation globale issue des ventes de titres de transport (7 633 621 voyages).

La ligne 1 qui dessert les quartiers résidentiels les plus denses de Vannes représente toujours plus du quart de la fréquentation des lignes urbaines Kicéo.

Les lignes 2 et 6, dont les terminus se rejoignent à l'ouest au niveau du P+R, avec toutes les réserves déjà exprimées, continuent quant à elles de compter pour près du quart (23%) de la fréquentation du réseau urbain.

L'évolution de la ligne 5 qui devance la ligne 4 à la faveur des actions engagées pour en améliorer la ponctualité est intéressante : la ligne gagne un peu plus de 65 000 voyages entre 2018 et 2019.

Ces cinq lignes continuent de représenter 72% de la fréquentation urbaine en 2019.
Les lignes 3, 7, 8 et 10+11 pèsent pour leur part pour 25% des voyages urbains, avec un rééquilibrage entre les lignes 10 et 11 suite à leur réorganisation de septembre 2018.

Les lignes n°9, 12, AfterBus et D1/D2 concernent des volumes représentant 3% de la fréquentation urbaine.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

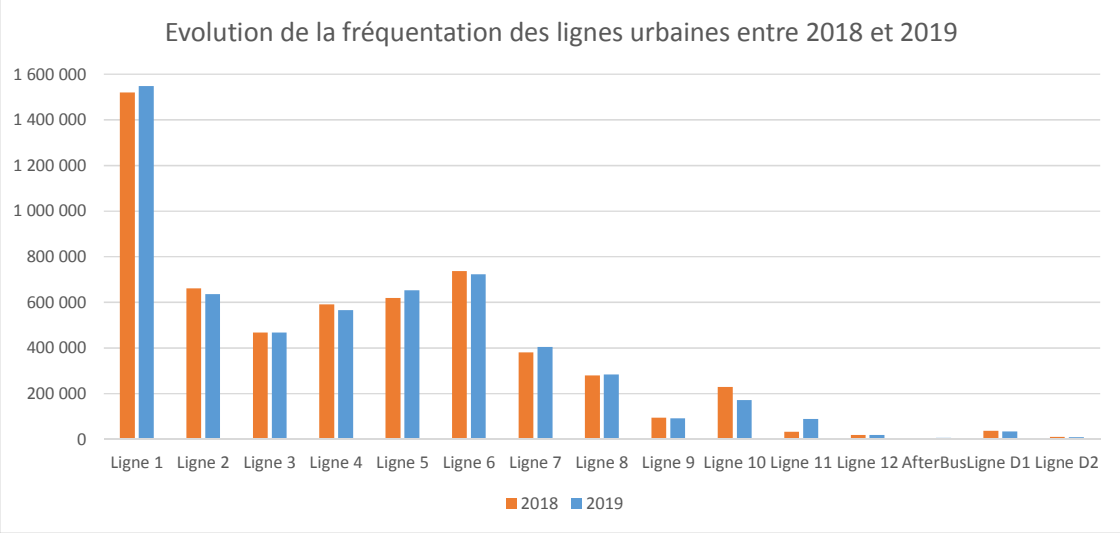
L'enquête Origines/Destinations représente quant à elle, sur la seule période scolaire, une approche complémentaire, destinée à reconstituer une journée-type de semaine.

De l'enquête Origines/Destinations 2019, la fréquentation des lignes 1 à 12 se répartit comme suit :

- La **ligne 1** (Ténénio – Ménimur – Kercado – Cliscouët via le centre-ville de Vannes) continue de représenter près de 30% de la fréquentation globale ;
- La **ligne** est – ouest **2** (UBS – Le Fourchêne/P+R) compte pour 13% des voyages ;
- Elle est suivie de près par la **ligne** « circulaire » **6** (12% de la fréquentation quotidienne) qui prend en charge de nombreux déplacements inter quartiers ;
- La **ligne 4** St-Avé – Arradon avec plus de 2 600 voyages par jour scolaire est la première des lignes non exclusivement vannetaise ;
- Elle est suivie de près par la **ligne 5** pour plus de 9% de la fréquentation totale ;
- Les **lignes 3, 7 et 8** oscillent entre 1 362 et 1 834 voyages par jour ;
- La construction radiale des **lignes 9** (Meucon), **10** (Theix) et **11** (Ploeren) conditionne les niveaux moindres de fréquentation, avec une mention spéciale pour la ligne n°10 qui représente deux fois plus de mouvements quotidiens ;
- La vocation scolaire de la **ligne 12** avec des services uniquement en heures de pointe transparait dans ses résultats (0,4% de la fréquentation totale sur une journée-type de période scolaire).

N° de lignes	Enquête OD mars 2019	
Ligne 1	7 276	28,8%
Ligne 2	3 357	13,3%
Ligne 3	1 834	7,3%
Ligne 4	2 632	10,4%
Ligne 5	2 371	9,4%
Ligne 6	3 059	12,0%
Ligne 7	1 572	6,2%
Ligne 8	1 362	5,4%
Ligne 9	491	1,9%
Ligne 10	829	3,3%
Ligne 11	425	1,7%
Ligne 12	101	0,4%
	25 309	100,0%

La comparaison 2018-2019



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

N° de lignes	TOTAL 2019	TOTAL 2018	Evol. %
Ligne 1	1 612 246	1 520 365	6,0%
Ligne 2	663 145	661 979	0,2%
Ligne 3	492 306	468 509	5,1%
Ligne 4	617 358	591 615	4,4%
Ligne 5	684 938	619 223	10,6%
Ligne 6	726 866	737 909	-1,5%
Ligne 7	478 806	379 855	26,0%
Ligne 8	284 743	280 105	1,7%
Ligne 9	91 700	93 999	-2,4%
Ligne 10	165 784	228 940	-27,6%
Ligne 11	92 183	33 678	173,7%
Ligne 12	18 957	18 567	2,1%
AfterBus	5 152	4 154	24,0%
Ligne D1	41 949	36 862	13,8%
Ligne D2	8 060	9 225	-12,6%
TOTAL	5 984 193	5 684 985	5,3%

Après une évolution très favorable entre 2017 et 2018, la fréquentation des lignes urbaines continue de progresser de 5,30% entre 2018 et 2019 (+ 299 208 voyages).

Le comportement de la fréquentation de la ligne n°5 en réponse à une ponctualité améliorée est encourageant.

Celui de la ligne n°7 est le fait de la remontée des comptages auxquels viennent s'agréger les services Parc du Golfe – Gare SNCF du samedi matin et la liaison Poulfanc – Séné-Bourg.

De même que la ligne n°10 réagit à sa reconfiguration de septembre 2018, la ligne n°11 connait en 2019 sa première année de pleine exploitation.

- *Les lignes périurbaines*

Les périmètres périurbain et scolaire ayant été soumis à Appels d'offres au printemps 2017 pour une mise en place au 4 septembre de la même année, de nouvelles modalités de reporting interne ont été introduites auprès des sous-traitants avec effet en année pleine à partir de 2018 sur les lignes régulières, sans distinction des clientèles scolaires ou commerciales jusqu'en septembre 2019.

N° de lignes	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019
Ligne 20	3 619	4 621	3 635	4 027	4 005	2 452	3 167	2 441	3 829	6 502	5 794	7 009	**51 101**
Ligne 21	2 249	1 990	2 839	2 189	2 778	1 413	1 000	1 097	2 103	2 757	2 614	2 795	**25 824**
Ligne 22	2 885	2 304	3 863	2 378	4 266	2 396	529	422	1 719	2 437	1 733	2 018	**26 950**
Ligne 23	2 343	1 892	3 340	2 402	3 827	2 556	3 013	6 284	1 900	2 279	1 930	2 193	**33 959**
TOTAL	11 096	10 807	13 677	10 996	14 876	8 817	7 709	10 244	9 551	13 975	12 071	14 015	**137 834**

137 834 voyages ont été dénombrés sur les 4 lignes périurbaines sous-traitées desservant des communes de deuxième et troisième couronne du réseau Kicéo :

- Ligne n°20 : Elven – Vannes, en transit par St-Nolff
- Ligne n°21 : Plougoumelen – Le Bono – Baden – Vannes, via Le Moustoir/Arradon
- Ligne n°22 : Surzur – Vannes
- Ligne n°23 : Larmor-Baden – Port-Blanc – Vannes, via Le Moustoir/Arradon

Seuls les résultats de la ligne n°20 peuvent faire l'objet de comparaison : la fréquentation 2018 était de 46 645 voyages (43 799 en 2017), soit une évolution de 9,55% entre 2018 et 2019.

Les lignes n°21, 22 et 23 enregistrent néanmoins des résultats encourageants depuis septembre 2019 dès lors que l'analyse porte sur les seuls comptages de voyageurs commerciaux. A ce titre, la fréquentation observée sur les semaines de vacances scolaires est multipliée par trois par rapport à 2018 et celle des samedis par 4 (cf. Annexe III D 3/1)

Les lignes Kicéo 24 Port-Navalo – Vannes et 25 Grand-Champ – Vannes, opérées en DSP pour GMVA respectivement par CTM/Transdev et les Voyages Morio, ainsi que les lignes régulières du réseau BreizhGo BZ03, BZ08, BZ09 et BZ11, mutualisées entre la Région Bretagne et GMVA, font l'objet de modalités de reporting indépendantes de la CTGMVA.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- *Les Origines / Destinations des scolaires*

Effectifs scolaires 2018/2019 (au 31 décembre 2018)

	Etablissements scolaires																					
Communes	PRIMAIRES DE BADEN	PRIMAIRES DE COLPO	PRIMAIRES DE GRAND CHAMP	PRIMAIRES DE LOCQUELTAS	PRIMAIRES DE MONTERBLANC	PRIMAIRES DE PLAUDREN	PRIMAIRES DE PLOEREN	PRIMAIRES DE PLOUGOUMELEN	PRIMAIRES DE SAINT NOLFF	PRIMAIRES DE SULNIAC	PRIMAIRES DE SURZUR	PRIMAIRES DE TREDION	PRIMAIRES DE TREFFLEAN	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ARRADON	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ELVEN	PRIMAIRES ET COLLEGE DE PLESCOP	PRIMAIRES ET COLLEGE DE SENE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE ST AVE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE THEIX	VERS VANNES	ELEVES SCOLARISES HORS RTM	Total général
ARRADON														21						33	3	57
BADEN	4													158	1					36		199
COLPO		7																		50	1	58
ELVEN									2						140					49	4	195
GRAND CHAMP			15														1			5	1	22
ILE AUX MOINES														12						2		14
LA TRINITE SURZUR																	58		26	18	1	103
LARMOR BADEN	1													16						5	1	23
LE BONO														53						10		63
LE HEZO																			1	3		4
LOCMARIA GRAND CHAMP																				37	6	43
LOCQUELTAS				7												2				27	9	45
MEUCON																52		26		28	2	108
MONTERBLANC					14										70					85	3	172
PLAUDREN						18														55	1	74
PLESCOP																20				102	3	125
PLOEREN							1							191		7				87	1	287
PLOUGOUMELEN								1						43						9		53
SENE																	101	1		124	2	228
ST AVE																12		79		165	9	265
ST NOLFF									21						57			5		98	3	184
SULNIAC										11					118				11	29		169
SURZUR											4								106	67	2	179
THEIX NOYALO																	77		120	84	10	291
TREDION												5			49					9	3	66
TREFFLEAN													9		64		10		2	30	2	117
VANNES														3			7			352	16	378
ELEVES HORS RTM SCOLARISES RTM															3		2			102		107
Total général	5	7	15	7	14	18	1	1	23	11	4	5	9	497	502	93	256	111	266	1701	83	**3629**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Effectifs scolaires 2019/2020 (au 31 décembre 2019)

	Etablissements scolaires																		
Communes	PRIMAIRES DE BADEN	PRIMAIRES DE COLPO	PRIMAIRES DE GRAND CHAMP	PRIMAIRES DE LOCQUELTAS	PRIMAIRES DE MONTERBLANC	PRIMAIRES DE PLAUDREN	PRIMAIRES DE SAINT NOLFF	PRIMAIRES DE SULNIAC	PRIMAIRES DE SURZUR	PRIMAIRES DE TREDION	PRIMAIRES DE TREFFLEAN	PRIMAIRES ET COLLEGE DE PLESCOP	PRIMAIRES ET COLLEGE DE SENE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE ST AVE	PRIMAIRES ET COLLEGE DE THEIX	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ARRADON	PRIMAIRES ET COLLEGES D'ELVEN	VERS VANNES	ELEVES SCOLARISES HORS RTM	Total général
ARRADON																19		38	3	60
BADEN	2															144		50		196
COLPO		7														1		46	2	56
ELVEN							1										128	60	3	192
GRAND CHAMP			15															6	1	22
ILE AUX MOINES																9		3	1	13
LA TRINITE SURZUR													49		25			29	1	104
LARMOR BADEN	1															10		10	2	23
LE BONO																49		11		60
LE HEZO															1			3		4
LOCMARIA GRAND CHAMP																		37	4	41
LOCQUELTAS				7								3						27	9	46
MEUCON												32		19				54	1	106
MONTERBLANC					9									2			60	93	6	170
PLAUDREN						17												55	1	73
PLESCOP												20						103	3	126
PLOEREN												5				140		129	1	275
PLOUGOUMELEN																41		14		55
SENE													86	1		1		138	3	229
ST AVE												8		67				181	6	262
ST NOLFF							16							3		1	46	117	4	187
SULNIAC								7							12		120	35	1	175
SURZUR									4						83			87	3	177
THEIX NOYALO													63		109	1		105	12	290
TREDION										4							45	12	3	64
TREFFLEAN											8		7				58	39	3	115
VANNES													8		1	10	1	347	16	383
ELEVES HORS RTM SCOLARISES RTM													2			2	1	100		105
Total général	3	7	15	7	9	17	17	7	4	4	8	68	215	92	231	428	459	1929	89	**3609**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

E. Les principaux ratios

1. *Le rapport Recettes / Voyage*

	Recettes HT 2019	Voyages 2019	R/V
Tickets			
Tickets unité	980 081 €	826 535	1,19
Ticket journée	26 750 €	21 018	1,27
Ticket groupe	836 €	644	1,30
Carnet 10 voyages	630 170 €	693 187	0,91
TOTAL Tickets	**1 637 837 €**	**1 541 384**	**1,06**
Abonnements jeunes			
Mensuel JEUNE	- €	0	
Annuel JEUNE	- €	0	
Mensuel JEUNE -50%	- €	0	
Annuel JEUNE -50%	- €	0	
Mensuel -26	185 246 €	359 595	0,52
Annuel -26	1 172 340 €	2 521 838	0,46
Mensuel -26 -50%	1 843 €	7 155	0,26
Annuel -26 -50%	13 037 €	55 913	0,23
Annuel ETUDIANT	99 385 €	172 500	0,58
Carte SCOLAIRE 1er et 2ème enfant	398 355 €	1 034 240	0,39
Carte SCOLAIRE 3ème enfant et +	8 991 €	46 240	0,19
Carte SCOLAIRE Collège Diwan	- €	22 528	0,00
Carte SCOLAIRE Interne	1 032 €	1 050	0,98
TOTAL Abonnements jeunes	**1 880 229 €**	**4 221 058**	**0,45**
Abonnements tout public			
Mensuel 26/64	163 540 €	218 790	0,75
Annuel 26/64	228 025 €	302 213	0,75
Mensuel 26/64 -50%	4 305 €	11 520	0,37
Annuel 26/64 -50%	- €	0	
Annuel 26/64 - Bienvenue	248 €	713	0,35
Annuel 26/64 - AAH	13 709 €	55 575	0,25
Annuel 26/64 - PDE	17 €	38	0,45
TOTAL Abonnements tout public	**409 843 €**	**588 848**	**0,70**
Titres seniors, TPMR et sociaux			
Mensuel 65+	6 545 €	7 200	0,91
Annuel 65+	196 939 €	449 729	0,44
Mobicéo 10 voyages	22 980 €	22 980	1,00
Mobicéo salariés*	4 104 €	0	
Mobicéo étudiants*	255 €	0	
Mensuel 26/64 Solidaire ++ (QF <392€)	47 968 €	474 885	0,10
Mensuel 26/64 Solidaire + (QF >392€ et <483 €)	20 936 €	103 635	0,20
Mensuel 26/64 Solidaire (QF >483€ et <570€)	24 455 €	60 525	0,40
TOTAL Titres seniors, TPMR et sociaux	**324 182 €**	**1 118 954**	**0,29**
Titres multimodaux			
Tickets BreizhGo + Kicéo	1 986 €	8 740	0,23
SNCF / Kicéo - Uzuël tout public	17 985 €	48 780	0,37
SNCF / Kicéo - Uzuël jeunes	8 179 €	30 555	0,27
BreizhGo / Kicéo - Tout public	353 €	945	0,37
BreizhGo / Kicéo - Jeunes	3 408 €	13 230	0,26
Bateau / Bus Aller	73 €	32	2,27
Bateau / Bus Aller-Retour	29 €	16	1,82
TOTAL Titres multimodaux	**32 013 €**	**102 298**	**0,31**
Divers			
Groupes	3 522 €	3 522	1,00
Duplicata	14 523 €		
BC Gratuits		57 558	
TOTAL Divers	**18 045 €**	**61 080**	**0,30**
TOTAL tous titres	**4 302 149 €**	**7 633 621**	**0,56**

** cf. nombre de clients Mobicéo transportés (cf. Chapitre III F.2)*

La recette au voyage 2019 est arrêtée, selon les règles d'arrondis en vigueur, à 0,564 € HT tous titres confondus (0,558 € HT en 2018).

L'écart avec 2018 est maintenu à moins d'un centime, en lien avec les glissements de fréquentation entre quelques titres (légère diminution des Tarifs sociaux) dans la mesure où les tarifs n'ont pas évolué entre 2018 et 2019.

Le ratio le plus élevé est bien sûr constaté sur les Tickets et le plus faible sur les Titres sociaux.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Le rapport Voyages / Kilomètre

Lignes	Voyages 2019	Kilomètres commerciaux 2019	V/Km
Ligne 1	1 612 246	477 703	3,37
Ligne 2	663 145	308 314	2,15
Ligne 3	492 306	178 860	2,75
Ligne 4	617 358	328 835	1,88
Ligne 5	684 938	273 232	2,51
Ligne 6	726 866	394 574	1,84
Ligne 7	478 806	298 819	1,60
Ligne D1	41 949	25 878	1,62
Ligne D2	8 060	10 086	0,80
TOTAL	5 325 674	2 296 300	2,32

Le ratio voyages/km proposé sur le seul réseau urbain, et traité sur les seuls kilomètres commerciaux, ressort à 2,32 en 2019, en progression par rapport à 2018 (2,16) et 2017 (2,00).
Les évolutions les plus importantes concernent les lignes n°5, 7 et 1.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

F. Les services TAD

1. Créacéo

Du 25 décembre 2018 au 24 décembre 2019

Le service Créacéo a été reconfiguré au 2 septembre 2019 en lien avec le renfort d'offre sur les lignes périurbaines Kicéo 21 à 23.

Les modifications apportées sont les suivantes :
- Suppression des arrêts Créacéo situés sur les itinéraires des lignes périurbaines bénéficiant de 6 allers-retours par jour
- Nouveaux points de rabattement pour les arrêts Créacéo suivants :
  - **Baden Centre** pour les arrêts Créacéo situés sur les communes de Plougoumelen, Le Bono et Baden,
  - **Arradon Mairie** pour les arrêts Créacéo des communes de Larmor-Baden et Arradon,
  - **Grand-Champ Place de l'église** pour les arrêts Créacéo de la commune de Brandivy,
  - **Meucon Mairie** pour les arrêts de Locmaria-Grand Champ, Locqueltas et Meucon,
  - **Monterblanc Centre** pour les arrêts de Monterblanc,
  - **Elven Centre** pour les arrêts Créacéo d'Elven et Trédion,
  - **Sulniac Centre** pour les arrêts Créacéo de Sulniac,
  - **Surzur Centre** pour les arrêts Créacéo de Surzur,
  - **Le Poulfanc** pour les arrêts Créacéo de Treffléan.

- *Les kilomètres parcourus par mois*

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Kms parcourus en 2019	10 556	10 978	10 018	10 287	9 793	10 291	11 804	11 123	6 067	5 424	4 522	4 913	**105 775**
Kms parcourus en 2018	*8 109*	*9 251*	*9 217*	*9 904*	*8 512*	*11 179*	*11 378*	*10 487*	*11 733*	*11 602*	*11 022*	*10 956*	***123 350***
Evol. % 2018-2019	30,2%	18,7%	8,7%	3,9%	15,1%	-8,0%	3,7%	6,1%	-48,3%	-53,2%	-59,0%	-55,2%	-14,2%

105 775 kilomètres ont été parcourus en 2019 au titre du service de Transport A la Demande Créacéo.

La diminution du nombre de kilomètres est liée à la modification de l'offre au 2 septembre 2019. Les kilomètres diminuent de 14,2%.

- *La fréquentation par mois*

2019	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019
nbre courses réalisées	443	488	451	467	440	459	533	439	244	200	181	182	**4 527**
nbre clients transportés	557	609	576	624	519	609	773	691	331	276	265	249	**6 079**
Taux de groupage	1,26	1,25	1,28	1,34	1,18	1,33	1,45	1,57	1,36	1,38	1,46	1,37	**1,34**

2018	*janv*	*févr*	*mars*	*avr*	*mai*	*juin*	*juil*	*août*	*sept*	*oct*	*nov*	*déc*	*TOTAL 2018*
nbre courses réalisées	*353*	*444*	*418*	*450*	*380*	*531*	*518*	*406*	*478*	*498*	*478*	*503*	***5 457***
nbre clients transportés	*461*	*556*	*518*	*528*	*496*	*665*	*719*	*556*	*605*	*612*	*575*	*609*	***6 900***
Taux de groupage	*1,31*	*1,25*	*1,24*	*1,17*	*1,31*	*1,25*	*1,39*	*1,37*	*1,27*	*1,23*	*1,20*	*1,21*	***1,26***

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6 079 clients ont été transportés en 2019 sur 4 527 courses, d'où un taux de groupage arrêté à 1,34 clients/course, supérieur à 2018 (1,26).

Juillet est le mois le plus fort en termes de fréquentation (773 clients) suivi par le mois d'août (691 clients) par ailleurs bien optimisé (1,57 clients/course).

En moyenne, 377 courses sont effectuées par mois, soit 15 courses par jour de fonctionnement du service.
En 2019, le nombre de courses réalisées et de clients transportés ont respectivement diminué de 17,04% et de 11,90% par rapport à 2018. Cette diminution est la conséquence de la modification de l'offre TAD à partir de septembre. Le nombre de courses réalisées et de clients transportés ont respectivement augmenté de 6,29% et 10,20% pour la période janvier à août 2019 par rapport à 2018.

- *La fréquentation par communes*

Du 1er janvier au 31 décembre 2019

	Fréquentation Créacéo par communes												
Communes	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Arradon	21	19	26	33	21	36	17	10	0	2	0	1	**186**
Baden	31	26	24	31	30	49	33	13	2	3	1	0	**243**
Brandivy	0	1	0	2	0	3	0	1	0	1	0	0	**8**
Elven	12	15	13	20	17	14	15	22	8	18	13	12	**179**
Grand-Champ	2	1	5	0	5	2	6	4	0	0	0	0	**25**
La Trinité-Surzur	37	20	22	18	18	14	15	5	0	0	0	0	**149**
Larmor-Baden	5	2	8	7	5	6	5	5	1	0	1	0	**45**
Le Bono	6	4	3	4	2	5	4	5	0	0	0	0	**33**
Le Hézo	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**
Le Tour-du-Parc	6	6	4	2	5	2	3	13	5	9	7	8	**70**
Locqueltas	5	1	3	1	1	0	5	1	2	8	6	2	**35**
Meucon	0	0	0	2	4	8	0	5	13	7	7	1	**47**
Monterblanc	60	52	40	49	37	102	125	135	1	4	2	1	**608**
Plaudren	2	3	0	6	4	6	4	0	2	0	0	0	**27**
Plescop	23	14	22	24	20	23	15	6	1	0	0	6	**154**
Ploeren	15	5	13	5	3	1	2	0	0	0	0	0	**44**
Plougoumelen	7	2	11	0	1	1	8	4	0	0	0	0	**34**
Saint-Avé	46	23	58	31	43	51	66	40	2	0	0	1	**361**
Saint-Gildas-de-Rhuys	0	0	1	0	1	2	0	0	0	1	0	2	**7**
Saint-Nolff	21	28	27	17	28	12	11	10	1	0	1	1	**157**
Sarzeau	16	7	11	18	14	22	43	37	15	23	8	9	**223**
Séné	116	110	136	118	86	132	154	121	94	118	122	101	**1408**
Séné hors navettes	36	69	34	48	37	17	41	25	53	60	51	48	**519**
Sulniac	18	17	20	16	16	10	33	30	2	1	1	0	**164**
Surzur	16	32	19	45	30	30	40	59	1	3	0	4	**279**
Theix - Noyalo	91	61	70	73	74	58	76	55	7	10	7	8	**590**
Trédion	25	17	11	19	11	13	27	34	12	26	5	27	**227**
Treffléan	14	14	19	17	20	26	43	31	8	14	0	6	**212**
Total global	**631**	**549**	**602**	**606**	**533**	**645**	**791**	**671**	**230**	**308**	**232**	**238**	**6036**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Concernant la fréquentation par communes, il ressort que :

- Une diminution des courses sur les communes bénéficiant du renfort d'offre en lignes régulières : Monterblanc (98,6% des voyages effectués entre janvier et août), Baden (97,53% des voyages effectués entre janvier et août), Sulniac (97,5% des voyages effectués entre janvier et août), Surzur (97,13% des voyages effectués entre janvier et août)
- Vraisemblablement les arrêts Créacéo les plus utilisés étaient situés sur les lignes régulières, le nombre de réservations étant quasi nul pour certaines communes depuis septembre.
- La spécificité des services spéciaux (navettes des Presqu'îles de Bellevue et Villages de Séné) les mercredis et samedis est bien identifiée sur Séné.
- Le nombre de voyages sur les communes de Séné et Trédion continue de progresser : +43,77% et +28,25% par rapport à 2018.

2. *Mobicéo*

Du 25 décembre 2018 au 24 décembre 2019

- *Les kilomètres parcourus par mois*

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Kms parcourus en 2019	27 945	28 232	28 304	32 257	31 401	29 202	29 487	25 439	32 544	34 760	30 819	32 517	**362 908**
Kms parcourus en 2018	*24 606*	*29 144*	*24 158*	*27 584*	*22 458*	*24 882*	*26 700*	*23 153*	*28 539*	*29 290*	*28 422*	*27 430*	***316 366***
Evol. % 2018-2019	13,6%	-3,1%	17,2%	16,9%	39,8%	17,4%	10,4%	9,9%	14,0%	18,7%	8,4%	18,5%	14,7%

En 2019, 362 908 kilomètres ont été parcourus par un service Mobicéo dont la consistance est demeurée inchangée depuis le 1er janvier 2019.
Le nombre de kilomètres parcourus a augmenté de 14,7% en 2019 par rapport à 2018.

- *La fréquentation par mois*

2019	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2019
nbre courses réalisées	2 125	2 209	2 299	2 422	2 358	2 266	1 951	1 624	2 300	2 436	2 152	2 402	**26 544**
nbre clients transportés	2 389	2 501	2 572	2 738	2 631	2 529	2 219	1 907	2 567	2 709	2 410	2 689	**29 861**
Taux de groupage	1,12	1,13	1,12	1,13	1,12	1,12	1,14	1,17	1,12	1,11	1,12	1,12	**1,12**

2018	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL 2018
nbre courses réalisées	*1 950*	*2 442*	*1 867*	*2 270*	*1 851*	*2 118*	*2 101*	*1 711*	*2 234*	*2 412*	*2 252*	*2 266*	***25 474***
nbre clients transportés	*2 190*	*2 691*	*2 077*	*2 521*	*2 102*	*2 368*	*2 409*	*2 031*	*2 517*	*2 676*	*2 499*	*2 554*	***28 635***
Taux de groupage	*1,12*	*1,10*	*1,11*	*1,11*	*1,14*	*1,12*	*1,15*	*1,19*	*1,13*	*1,11*	*1,11*	*1,13*	***1,12***

En 2019, 675 ayants droit sont inscrits au service Mobicéo, dont 70 nouveaux clients. 13 salariés effectuent des trajets réguliers domicile/travail quotidiennement.

Ainsi, 29 861 voyages Mobicéo ont été réalisés en 2019 sur 26 544 courses (1,12 clients/course). La moyenne par course est de 13,67 km.

Au total, le TAD a produit 468 683 km (répartis à 22,6% sur Créacéo et 77,4% sur Mobicéo) et réalisé 35 940 voyages (16,9% sur Créacéo et 83,1% sur Mobicéo).
Par rapport à 2018, la proportion de kilomètres produits pour Mobicéo augmente de 14,7% tandis qu'elle diminue de de 14,2% pour Créacéo. La modification de l'offre Créacéo a libéré des créneaux sur les véhicules et donné plus de possibilités d'offre de transport aux clients Mobicéo.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

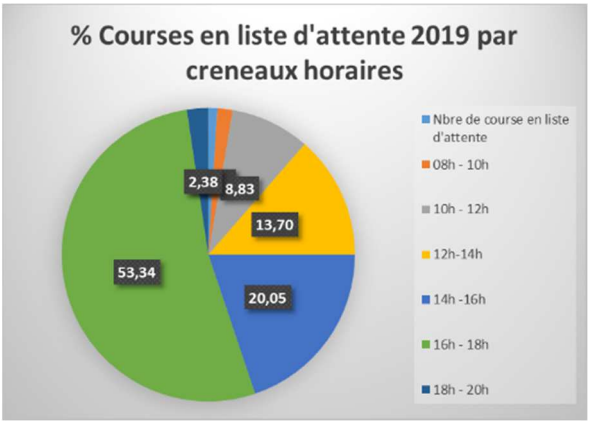
3. *Le taux d'utilisation des véhicules TAD*

En 2019, 883 demandes de transport Mobicéo ont été mises en liste d'attente au moment de la réservation en raison du manque de disponibilités (valeur non exhaustive selon la période et le flux d'appels).
Suite à des annulations, 64 clients ont pu voyager à l'horaire demandé.
318 clients ont voyagé à un autre horaire.
497 demandes sont restées sans solutions.

En septembre 2019, l'amplitude horaire de 2 véhicules a été modifiée afin de mieux répartir les réservations sur les créneaux demandés, notamment pour les déplacements domicile/travail avant 9h. De septembre à décembre, seul 1 déplacement a été enregistré sur liste d'attente sur le créneau 7h-9h.

Nombre de personnes en liste d'attente	
janv	83
févr	54
mars	128
avr	92
mai	127
juin	131
juil	25
août	27
sept	56
oct	57
nov	35
déc	68
total	**883**

La modification de l'offre Créacéo en septembre 2019 a permis de diminuer le nombre de clients Mobicéo en liste d'attente.



Le créneau 16h-18h est le créneau le plus demandé (53,34%) et pour lequel le service peut le plus rapidement atteindre la saturation.

La réelle tension des moyens véhicules disponibles à certaines heures motive l'analyse de l'activité par créneaux horaires.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

	01/01/18 au 31/12/18		01/01/19 au 31/12/19			
Créneaux horaires	Nbre d'heures de transport par jour	Nbre d'heures de transport par jour et par véhicule	Nbre d'heures de transport par jour	Nbre d'heures de transport par jour et par véhicule	Evolution heures/jour	% Temps de transport par jour et par véhicule clients MOBICEO
06h00 08h00	1,07	0,18	2,23	0,37	108,35%	100,00%
08h00 10h00	7,74	0,97	8,07	1,01	4,21%	78,81%
10h00 12h00	10,39	1,30	10,80	1,35	3,95%	74,91%
12h00 14h00	9,07	1,13	9,80	1,23	8,12%	78,55%
14h00 16h00	10,52	1,32	10,65	1,33	1,24%	83,18%
16h00 18h00	12,88	1,61	13,02	1,63	1,07%	90,65%
18h00 20h00	3,56	0,59	3,67	0,61	3,11%	99,82%
TOTAL	**55,23**	**7,10**	**58,25**	**7,53**	**5,46%**	**83,63%**

Entre 2018 et 2019, le nombre d'heures d'utilisation des véhicules a augmenté de 5,46%.

Le créneau 6h-8h a fortement augmenté (+108,35%) en raison de la modification d'horaires de 2 véhicules à 7h30 et 7h45 au lieu de 8h30 et 8h45. Ce créneau horaire est entièrement utilisé par des clients Mobicéo salariés.

83,63% des moyens sont dédiés aux clients Mobicéo.

Même si la modification de l'offre Créacéo a libéré de la place sur les véhicules pour les clients Mobicéo (83,63% des moyens utilisés par des clients Mobicéo en 2019 contre 81,58% en 2018), le service atteint régulièrement la saturation, notamment l'après-midi (les ayants droit sortant plus l'après-midi, le matin étant réservé aux soins) et principalement sur le créneau 16h-18h pour des motifs de déplacements loisirs et travail/domicile.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

IV. Qualité, sécurité et environnement

A. La qualité

1. *Les critères*

La mesure de la Qualité de service sur le réseau Kicéo est basée sur 13 critères répartis en 4 familles qui garantissent la qualité du service public. Le périmètre des contrôles s'étend sur les lignes régulières 1 à 12 et 20 à 23, ainsi que sur les services Créacéo et Mobicéo.

La desserte
- 1 Le respect des horaires
- 2 Le respect du nombre de courses
- 3 Le respect de l'itinéraire

Au point d'arrêt
- 4 Le respect de l'information au point d'arrêt
- 5 Le respect de l'entretien et de la propreté des mobiliers urbains

Le service à bord
- 6 L'état et la propreté des véhicules, des équipements embarqués et la charte graphique
- 7 L'attitude et l'amabilité des conducteurs et des contrôleurs
- 8 L'accueil des personnes à mobilité réduite
- 9 Le taux de contrôle dans les véhicules et la lutte contre la fraude

Les prestations clientèle
- 10 L'accueil de la clientèle et la rapidité de service en agence
- 11 L'accueil téléphonique
- 12 Les informations du site internet et de l'application smartphone
- 13 Les documents d'information et la cohérence entre les différentes sources

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Les contrôles Qualité

Tout au long de l'année 2019, la mesure de la qualité de service a été effectuée par le biais de contrôles internes ainsi que par un échange avec le réseau de bus Impulsyon de La Roche-sur-Yon sous la forme « client mystère » à bord des véhicules, en agence commerciale et aux arrêts.
Des agents d'information et de vente du réseau Kicéo ont eu l'opportunité d'auditer leurs collègues en se mettant à la place d'un client-voyageur qui se déplace dans une ville qu'il ne connait pas. Plusieurs accueils conducteurs ainsi que l'accueil en agence ont été testés sur une journée à Vannes et une journée à La Roche-sur-Yon.

Au titre du maintien de la prestation, la rénovation complète de deux selleries de bus a été effectuée et plusieurs parties adhésives micro-perforées extérieures ont également été remplacées sur 6 véhicules BHNS.

En complément de la borne satisfaction mise en place à l'agence commerciale Infobus en novembre 2018, deux bornes ont été installées dans les bus 186 et 187 en mai 2019.

Ces trois bornes permettent de poser une question sur différentes thématiques aux voyageurs de passage au point Infobus ou lors de leur trajet en bus.





En 2019, les trois bornes ont enregistré une moyenne de **641 votes mensuels**. Les résultats des votes sont les suivants :

Question posée : quelle est votre satisfaction sur	Mois	🙂	😐	☹
Le délai d'attente à Infobus ?	janv-19	84%	6%	10%
La borne d'information voyageurs ?	févr-19	75%	10%	15%
La réponse apportée à votre demande ?	mars-19	85%	5%	10%
L'application TICKIZZ ?	avr-19	81%	9%	10%
La propreté des bus ?	mai-19	81%	9%	10%
L'information aux arrêts de bus ?	juin-19	72%	12%	16%
La disponibilité des guides horaires ?	juil-19	75%	10%	15%
Les avantages proposés par la carte Elite ?	août-19	68%	11%	21%
Les avantages proposés par la carte Elite ?	sept-19	81%	9%	10%
La ponctualité des bus ?	oct-19	57%	17%	26%
L'information visuelle et sonore dans les bus ?	nov-19	75%	10%	15%
La fréquence de passage des lignes ?	déc-19	59%	16%	25%

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

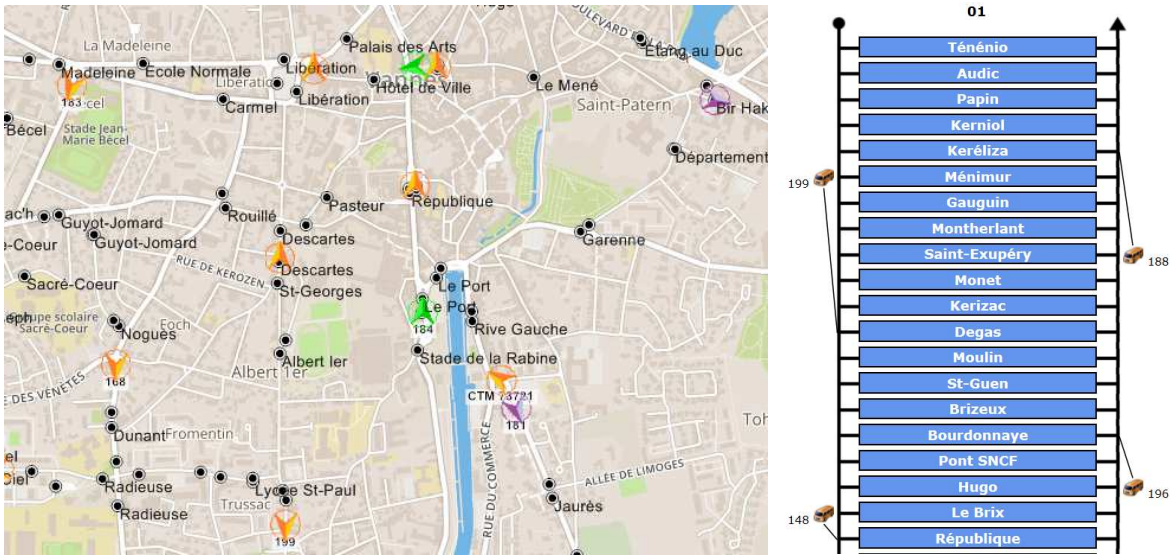
3. *Le SAEIV et les Bornes et Panneaux d'Informations Voyageurs (BIV-PIV)*

La CTGMVA dispose d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV).
Cet outil permet :

- Aux conducteurs d'estimer l'avance/retard sur les trois prochains arrêts de la ligne sur laquelle ils sont affectés,
- A la centrale de mobilité et à l'agence commerciale d'informer en temps réel les voyageurs sur l'horaire de passage d'un bus,
- Aux contrôleurs la réalisation d'actions de régulation lorsque cela est nécessaire,
- Au service Exploitation de mener des investigations pour le traitement des réclamations clients liées à la régularité et à la ponctualité des services,
- Au responsable Etude & Méthodes d'ajuster les temps de parcours des services en intégrant les temps inter-arrêts et les temps de prises en charge aux différentes heures de la journée.



Pupitre conducteur



Interface Exploitation (position des bus sur cartographie et thermomètre de ligne)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Le SAEIV génère également les données nécessaires au fonctionnement des outils d'information voyageurs tels que l'appli mobile Temps réel Kicéo ou les écrans TFT dans les bus.



Ecran TFT dans les BHNS

Depuis la rentrée de septembre 2019, 3 bornes et panneaux d'information voyageurs (BIV et PIV) supplémentaires ont été installés, portant à 15 le nombre de bornes et panneaux présents aux points d'arrêt stratégiques du réseau. Elles permettent aux clients de connaître, en temps réel, l'horaire de passage des 6 prochains bus.
Le nombre de bornes/panneaux et les arrêts concernés sont les suivants :

En 2018

- 2 bornes aux arrêts P+R Ouest
- 2 bornes aux arrêts Gare SNCF
- 2 bornes aux arrêts Le Port
- 1 borne à l'arrêt Pont SNCF
- 1 borne à l'arrêt Fourchêne
- 1 borne à l'arrêt Radieuse
- 1 borne à l'arrêt Marcellin
- 1 borne à l'arrêt Poulfanc
- 1 borne à l'arrêt à l'arrêt IUT

Depuis 2019

- 2 panneaux aux arrêts Le Brix
- 1 borne à l'arrêt Parc du Golfe (solaire)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4. Les remontées clients en 2019

Les remontées clients comptabilisées incluent les suggestions, les réclamations, les demandes d'évolution et les remerciements/compliments.

Par canal

canal	nb remontées clients	%
Téléphone	893	55,3%
Boutique Bus	227	14,0%
Courrier	25	1,5%
Site internet/mail	471	29,1%
Total	1 616	100,0%

Le total des remontées clients est de 1 616 en 2019 (contre 1 494 en 2018). Les remontées clients reçues à l'oral (téléphone ou boutique) représentent, comme en 2018, 70% du total. Les 30% restants ont été reçus par écrit (formulaire de contact du site internet ou de l'appli, mail ou courrier).

Par canal et par mois

canal	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
Télephone	38	37	59	49	44	66	63	34	229	103	80	91	**893**
Boutique Bus	12	10	19	30	23	18	16	9	22	21	21	26	**227**
Courrier	1	0	3	2	1	4	3	1	1	4	2	3	**25**
Site internet/mail	32	28	30	20	23	25	34	31	101	52	47	48	**471**
total	83	75	111	101	91	113	116	75	353	180	150	168	1 616
%	5,1%	4,6%	6,9%	6,3%	5,6%	7,0%	7,2%	4,6%	21,8%	11,1%	9,3%	10,4%	100,0%

La période de rentrée est toujours sujette à une quantité plus importante de remontées clients. Les mois de septembre à décembre représentent plus de la moitié des remontées de l'année, avec près de 22% pour le seul mois de septembre.

Par thème

thème	nb remontées clients	%
Offre	268	16,6%
Régularité/Ponctualité	615	38,1%
Contrôle/PV	2	0,1%
Tarification	47	2,9%
Accessibilité	7	0,4%
Information voyageur	86	5,3%
Comportement agents	322	19,9%
Service sous traité	0	0,0%
Titres de transport	40	2,5%
Infrastructure	54	3,3%
Dommages	13	0,8%
Véhicules	124	7,7%
Conflit	38	2,4%
Total	1 616	100,0%

38,1% des réclamations reçues portent sur la régularité/ponctualité des services (35,9% en 2018), et 16,6% constituent une demande d'évolution de l'offre actuelle (y compris scolaire avec les demandes de création d'arrêts).

19,9% concernent des comportements d'agents (20,8% en 2018), tous personnels confondus, y compris agents de conduite de la sous-traitance et réclamations reçues au sujet des lignes 24 et 25.

Les réclamations portant sur la thématique des véhicules comptent pour 7,7% (2,4% en 2018 et 2,7% en 2017) et englobent aussi bien les vélos que les bus.

Les réclamations liées à l'information voyageurs sont en baisse avec 5,3% (9,8% en 2018 et 8% en 2017).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Par délai de réponse

thème	nb remontées clients	%
Moins d'une semaine (0 à 6 jrs)	927	57,4%
De une à deux semaines (7 à 14 jrs)	324	20,0%
Plus de deux semaines (15 jrs et +)	365	22,6%
Total	1 616	100,0%

Près de deux réclamations sur trois ont reçu une réponse dans un délai inférieur à 6 jours et 77,4% du total ont été traités sous deux semaines (pour mémoire, 85% en 2018).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

B. La sécurité

1. La sinistralité

Au cours de l'année 2019, 53 sinistres constatés (51 en 2018 et 61 en 2017) sur des véhicules appartenant à GMVA utilisés dans le cadre de l'activité de Kicéo, ont été répertoriés comme suit :

Taux de responsabilité* 0%	22 sinistres
Taux de responsabilité* 50%	2 sinistres
Taux de responsabilité* 100%	15 sinistres
Casse interne	14 sinistres

**Taux déterminés par les compagnies d'assurance*

2. Les procès-verbaux

38 810 voyageurs ont été contrôlés et 18 procès-verbaux ont été dressés (73 en 2018).

3. Les incivilités et plaintes

Comme en 2018, 2 agressions sur le personnel ont donné lieu à 2 dépôts de plainte en 2019.

En 2019, 76 dégradations sur le matériel roulant ont été recensées (85 en 2018), dont 72 de type lacération ou tags sur les sièges ou garnitures.

4. La sécurité sur le réseau

Depuis le début du contrat, la CTGMVA participe aux deux CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) organisés par les communes de Vannes et Saint-Avé.

5. La présence policière dans les bus

Kicéo et la Police Nationale ont convenu de la libre circulation des policiers en uniforme sur le réseau Kicéo. Ce même dispositif a été étendu aux services de la Gendarmerie de Vannes.

6. La sensibilisation à la sécurité des classes de CM2

En 2019, CTGMVA a réalisé, le mardi 18 juin à l'école Françoise d'Amboise et le mardi 2 juillet à l'école de Kerniol, deux interventions pour sensibiliser les classes de CM2 à l'utilisation du réseau de bus Kicéo.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Ces interventions se sont déroulées en deux parties :

- La première partie, en salle pendant environ une heure, a été l'occasion d'expliquer et d'échanger sur les différentes règles de sécurité et les comportements à adopter dans les transports.
- La deuxième partie a été l'opportunité de mettre en pratique les connaissances acquises en salle, avec une explication des informations disponibles à l'arrêt et dans le bus, la réalisation d'un appel radio auprès du contrôleur de service et enfin un trajet en bus dans le quartier de Ménimur.

7. *La discipline dans les véhicules scolaires*

En 2019, 16 courriers d'avertissements ou d'exclusion temporaire d'une semaine ont été envoyés à des familles d'élèves utilisant les transports scolaires, suite à des comportements inadéquats, voire dangereux, dans le car ou aux abords du car.

Ainsi, ont été envoyés 14 courriers d'avertissements :
- 71% pour non-respect des consignes de sécurité,
- 22% pour attitude irrespectueuse vis à vis du conducteur,
- 7% pour vandalisme,

Et 2 courriers d'exclusions temporaires, qui font suite à une récidive après courrier d'avertissement.

8. *Les réunions de quartier organisées par la Ville de Vannes*

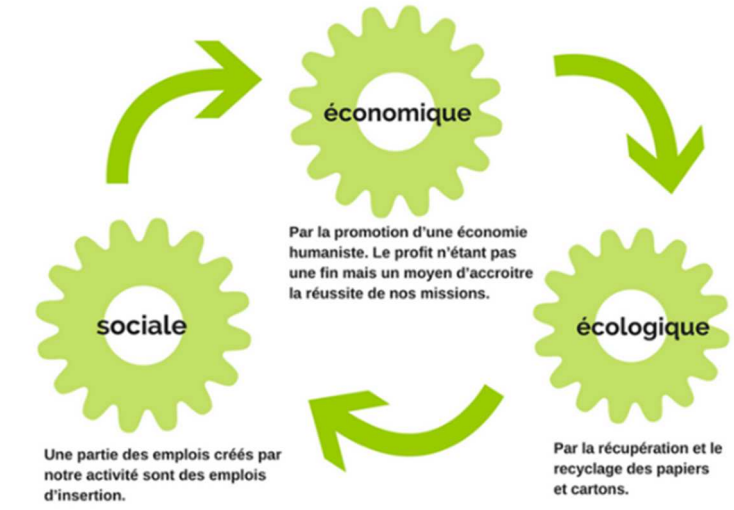
Les réunions de quartiers organisées par la Ville de Vannes ont été l'occasion pour Kicéo, comme en 2017 et 2018, de prendre part à la vie des quartiers et de répondre aux sollicitations des habitants en termes de transport public, par une présence systématique lors de ces rencontres.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

C. L'environnement

1. *Le recyclage*

Depuis juin 2018, le tri sélectif et le recyclage du papier sont mis en place au sein de l'entreprise, ainsi que le recyclage des gobelets et des toners d'imprimante. Pour ce faire, Kicéo fait appel à « La Feuille d'Erable », entreprise d'insertion professionnelle basée à Quéven qui valorise les déchets en privilégiant une économie circulaire.



- *Bilan 2019 :*

La transition de l'information papier vers l'information numérique entamée en 2017 se poursuit ainsi que les ajustements de commande des documents papier.

Plus de 2,5 tonnes de papier, 15 000 gobelets représentant 60 kg de plastique, et 10 kg de cartouches d'imprimantes ont été recyclés.
En outre, les ajustements de commande des documents papier ont permis l'économie de plus de 600kg de papier.

Quantités de déchets collectés (tonnes)			Equivalence en produits finis		
Papiers	2,53 T	⇨	920	Ramettes de papier	
Gobelets	0,06 T	⇨	0,05 T	Matières premières	
Cartouches	0,01 T	⇨	5	Cartouches	

2. *La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise*

Les contributions de CTGMVA à l'insertion professionnelle, en 2019, passent par :

- la réalisation de petits travaux d'entretien du dépôt confiés au labo coopératif de Vannes « La Belle Coop ».
- l'entretien des espaces paysagers du dépôt de Kerniol réalisé par l'ESAT du Prat depuis de nombreuses années.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. L'adhésion au projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

La CTGMVA a participé le 11 décembre 2019 à la deuxième journée Défi Zéro Gaspillage du territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, organisée à l'espace Montcalm.
Cette journée a rassemblé une centaine de participants autour de trois grands objectifs : partager l'information sur les actions réalisées au cours de la première année du programme DZG, s'enrichir de retours d'expériences d'autres territoires et présenter les perspectives envisagées pour la suite du programme.

4. Les véhicules électriques

Conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements, les véhicules de service sortant du parc sont remplacés par des véhicules électriques.

Deux bornes de recharge sont installées sur le dépôt, dont une à l'entrée, également proposée aux clients, depuis 2018.
Une troisième voiture de service a été livrée en 2019 (2 en 2018). 50% du parc des véhicules de service est électrique. Ces véhicules portent les couleurs du réseau Kicéo.





Habillage des voitures électriques

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

V. Vélocéo

Le service de vélos électriques en libre-service de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

A. Le contexte

Intégré à la réponse à l'appel d'offres de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, le service de location de vélos électriques en libre-service est rattaché à l'Option 6.1 du contrat CTGMVA/GMVA.

Il répond au nom commercial de Vélocéo.

B. Les partenaires

1. *La technologie*

La Société Smoove, créée en 2008 et basée à Montpellier et Lyon, conçoit, produit et développe des produits et services de mobilité durable en vélo en environnement urbain, à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur une solution flexible et modulaire permettant de répondre à des projets très différents.
Smoove fournit l'intelligence du système, et met son expérience au service de la gestion d'un projet faisant intervenir plusieurs acteurs.

2. *Le génie civil en stations*

La Ville de Vannes met le foncier à disposition pour une redevance d'usage symbolique.
L'accès au réseau électrique est le fait de l'opérateur ENEDIS.
Après accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Ville de Vannes, une entreprise de travaux publics a réalisé les plateformes accueillant les stations (diapasons + totems).

3. *Le matériel*



La Société Arcade conçoit **les vélos**.
Le vélo dispose d'un cadre en aluminium, pèse 24,6 kg avec la batterie et est doté de 3 vitesses. La chaîne est protégée. Le moteur électrique, installé sur la roue avant, permet une autonomie pouvant aller, selon le pédalage, jusqu'à 70 km en année 1.
4 heures sont nécessaires au rechargement complet de la batterie. La vitesse peut atteindre 25 km/h maximum.
La Smoove box, installée sur le cadre du vélo, lui permet de communiquer avec le client et avec la station.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Les stations sont équipées des supports ou diapasons accueillant les vélos. Ils sont alimentés en 220 Volts et assurent la recharge des batteries. La charge est possible par contact au niveau de la fourche.
L'intelligence du système est contenue dans les diapasons et dans le totem.

Les totems, en plus d'offrir une information sur le service, abritent également le raccordement au réseau électrique. Le coffret ENEDIS est logé dans le châssis du totem.

4. *La régulation des stations et la maintenance*

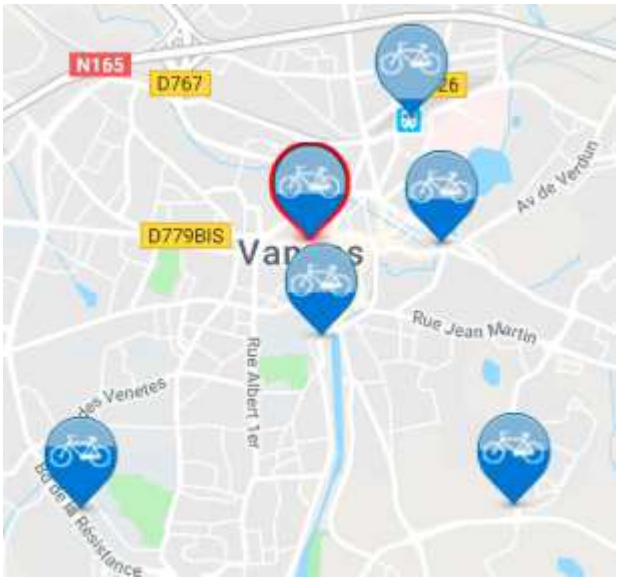
La régulation et la maintenance du service Vélocéo s'appuient sur un sous-traitant, Véloc'Ouest, installé à Theix, partenaire de Smoove pour des villes du Grand Ouest.
Les missions confiées à Véloc'Ouest par CTGMVA concernent la régulation des mouvements de vélos entre stations, le nettoyage et l'entretien des vélos, le nettoyage et l'entretien des stations, la gestion du stock des pièces détachées, …
Le contrat de sous-traitance signé à la date du démarrage du service a été validé par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération. Il prévoit également un suivi mensuel des interventions et du stock de pièces détachées.

C. Le service

1. *Le dimensionnement*

Le VAELS de GMVA Vélocéo :

- est déployé sur 6 stations
- compte 50 vélos
- 80 diapasons
  - Bir Hakeim : 12
  - Gare SNCF : 16
  - Hôtel de Ville : 12
  - Le Port : 16
  - IUT : 12
  - Université : 12



2. *La livrée des vélos et des stations*

En lien avec la marque Kicéo et son logo, une livrée personnalise les vélos et les stations. Le fond sobre gris et noir est un gage de distinction, tandis que les touches rouge orangé et vert d'eau éclairent l'ensemble.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



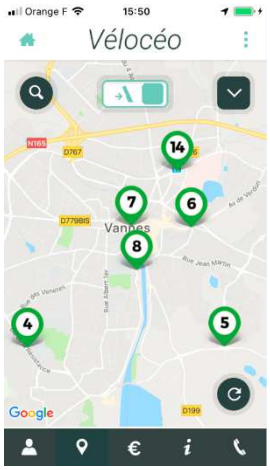




3. *L'application mobile et le site internet*

Les solutions VLS ou VAELS s'appuient sur des outils numériques : une application mobile disponible sur l'App Store et Google Play et un site internet www.veloceo.fr, garants d'un service 24/24-7/7.
Ils permettent de se renseigner, s'abonner (paiement en ligne, facturation selon la consommation), visualiser en temps réel les stations dans lesquelles des vélos ou des emplacements libres sont disponibles.



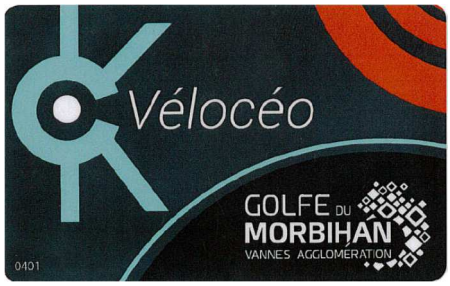


L'agence commerciale située Place de la République intervient en soutien pour les personnes ne disposant pas de Smartphone ou n'étant pas familiarisées avec les outils numériques.

Un numéro de téléphone dédié, le 02 97 01 22 23, est réservé au service Vélocéo.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4. La gamme tarifaire



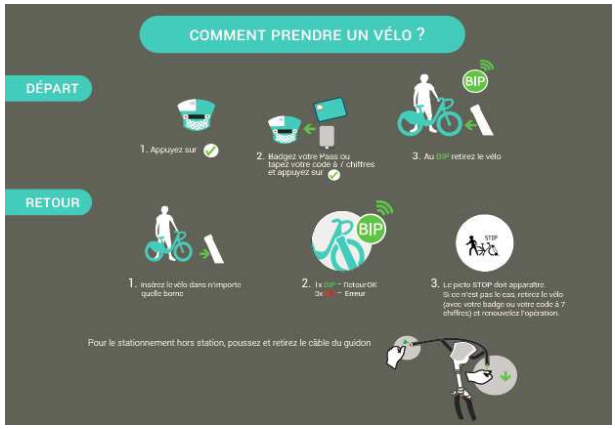
Après création d'un compte utilisateur et achat d'un abonnement (Pass Jour à 2 €, Abonnement annuel à 28 €, Abonnement Elite (Bus + Vélo) à 4 €) et attribution d'un code à 7 chiffres, le client décroche un vélo dont l'utilisation est gratuite pendant 45 mn.
Le quart d'heure suivant est facturé 0,50 € et chaque heure suivante 3 €.

Les abonnés annuels peuvent disposer d'un badge facilitant le décrochage/raccrochage d'un vélo.

5. La communication

Après le lancement du service le 9 juin 2018, la communication continue de s'appuyer sur le parti pris initial : celui de l'électrique qui s'exprime à travers les couleurs (bleu électrique), le fil jaune grâce auquel la guitare s'alimente sur le vélo, l'attitude rock du personnage et la base line « 100% électrique ».





Les totems proposent également une information « pas à pas » sur les modalités permettant de prendre et remettre un vélo facilement en station.

D. La vie du service en 2019

1. La stabilisation du système

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le service Vélocéo en 2019 ont été de deux ordres. Ils ont concerné :

- le système d'accrochage/verrouillage des vélos aux diapasons
- la communication entre le totem et les vélos, en particulier à la station Bir Hakeim, en lien avec les opérateurs de téléphonie mobile

Ils ont fait l'objet d'un diagnostic et d'un traitement appuyé à l'automne 2019.

Ces aléas ont parfois impacté la relation clients, avec des signalements y compris de la part des habitués, pour demander le remboursement des consommations indûment facturées du fait de la non prise en compte du raccrochage des vélos notamment.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

La mobilisation des nouveaux interlocuteurs Smoove en fin d'année a permis de consolider la fiabilité technologique du système. Si des dysfonctionnements peuvent ponctuellement subsister, ils sont signalés par Véloc'Ouest et/ou CTGMVA sous la forme de « tickets » et traités par l'assistance Smoove.

L'état d'esprit prévalant entre les différents partenaires est celui de l'amélioration continue pour fiabiliser le service.

2. *Au quotidien*

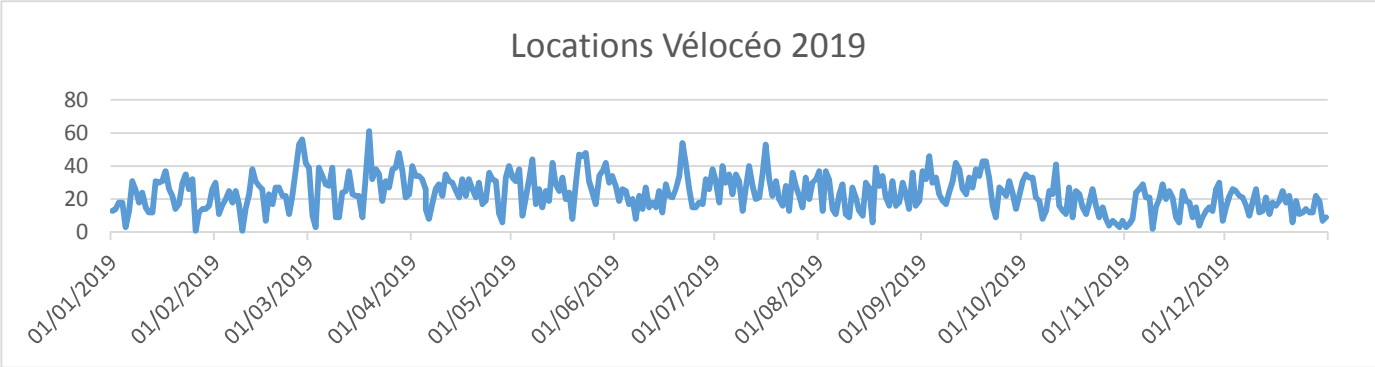
A de rares exceptions, la régulation des vélos entre les stations pour proposer des possibilités de décrochage et de raccrochage de vélos se déroule en mode « routine ».

Le maintien en bon état des vélos et des stations a quant à lui connu quelques aléas, en lien avec le phénomène de vandalisme.
Les vacances scolaires du printemps, la Fête de la musique, la deuxième quinzaine du mois d'août par exemple ont été la source de désordres et de dégradations importants, particulièrement sur la station Vélocéo Le Port.
La décision de fermer quelques stations a ainsi été prise à l'occasion du 14 juillet, du Bal des Pompiers et des Fêtes d'Arvor.
Depuis septembre, les dégradations sont immédiatement suivies d'un dépôt de plainte auprès des services de Police.

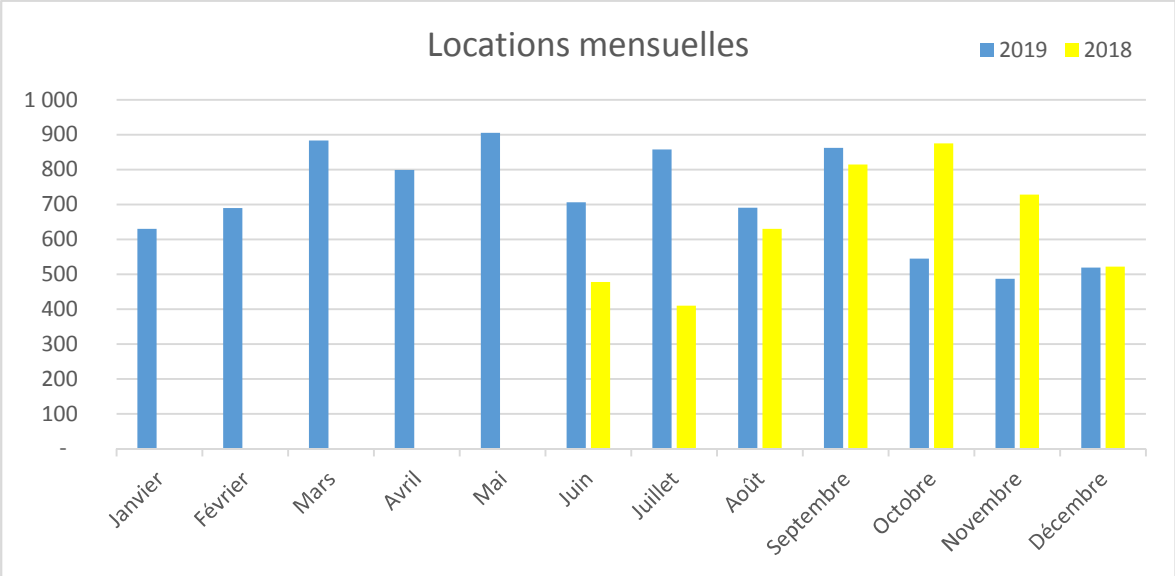
Le volet Approvisionnement en pièces détachées est également mieux compris (délais de livraison) et suivi (déclenchement anticipé) entre les différents intervenants.

E. Les principaux résultats

1. *La fréquentation 2019*



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



8 575 locations de plus de 2 minutes ont été enregistrées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.
Elles culminent en mai (905 locations), correspondant à 29 locations en moyenne par jour, avec des pointes à plus de 45.
Les variations journalières sont fortes. Les journées faibles peuvent correspondre à un arrêt du service en raison des animations organisées au centre-ville, à l'occasion des 14-15 juillet (Fêtes historiques), 15 août (Fêtes d'Arvor), Noël (patinoire), ou à des conditions météo très défavorables.
Les nombreux épisodes de pluie voire de tempêtes rencontrés à l'automne et à l'hiver 2019 peuvent expliquer les résultats contrastés des mois d'octobre et novembre 2019 par rapport aux mêmes mois de 2018.

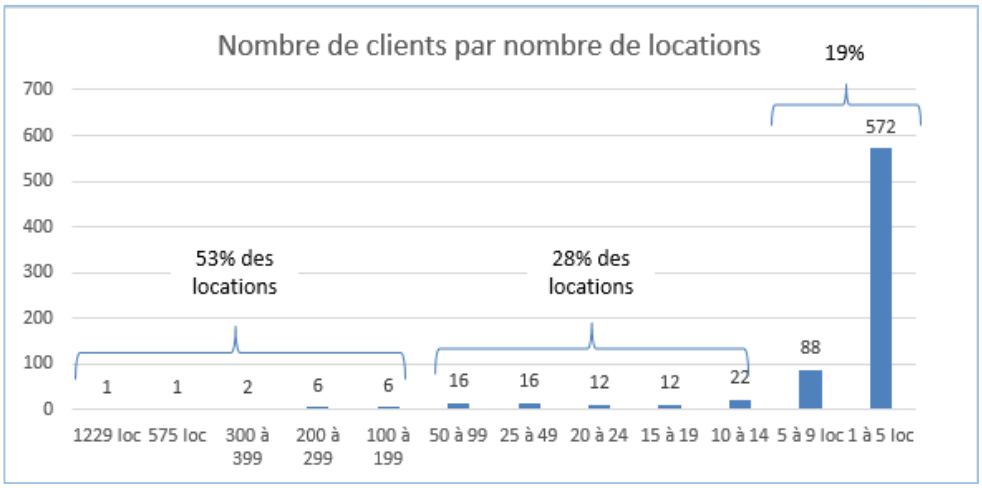
A fin décembre, les ratios moyens de 23 locations/jour, 201 locations/vélos et 0,55 location/jour/vélo sont en progression par rapport aux résultats de 2018.

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	**2019**	**2018**
Locations	630	690	883	799	905	706	858	691	862	545	487	519	8 575	4 458
Nombre de jours	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365	204
Locations/jour	20,32	24,64	28,48	26,63	29,19	23,53	27,68	22,29	28,73	17,58	16,23	16,74	23,49	21,85
Vélos actifs	33	42	45	46	42	45	45	36	42	45	47	42	43	50
Distance totale (km)	1 815	2 647	3 117	3 043	3 499	3 282	3 774	3 804	3 513	1 852	1 397	1 765	33 508	18 465
Durée totale (h)	186	187	330	357	427	445	629	516	449	291	144	179	4 140	2 333
Vitesse moyenne (km/h)	9,76	14,16	9,45	8,52	8,19	7,38	6,00	7,37	7,82	6,36	9,70	9,86	8,09	7,91
Distance moyenne (km)	3,17	3,87	3,29	3,66	3,90	4,73	4,40	4,86	3,99	3,25	3,15	3,50	3,81	3,93
Durée moyenne (mn)	20	16	23	25	28	38	44	23	20	15	12	13	23	31
Locations/vélo	19,09	16,43	19,62	17,37	21,55	15,69	19,07	19,19	20,52	12,11	10,38	12,36	201,76	89,16
Locations/vélo/jour	0,62	0,59	0,63	0,58	0,80	0,52	0,62	0,62	0,68	0,39	0,35	0,40	0,55	0,44
Nbre de clients différents	80	98	107	118	119	130	148	149	149	83	73	70	754	
Nbre de locations/clients	7,88	7,04	8,25	6,77	7,61	5,43	5,80	4,64	5,79	6,57	6,67	7,41	11,37	

2. *La fréquence d'utilisation*

754 clients différents ont utilisé le service Vélocéo en 2019, pour une moyenne de 11 locations par client.
Cette moyenne cache de fortes disparités : si quelques clients utilisent énormément le service (53% des locations sont effectuées par 16 clients), la plupart loue un vélo 5 fois dans l'année (660 clients représentent 18% des locations).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



3. *Les mouvements par stations*

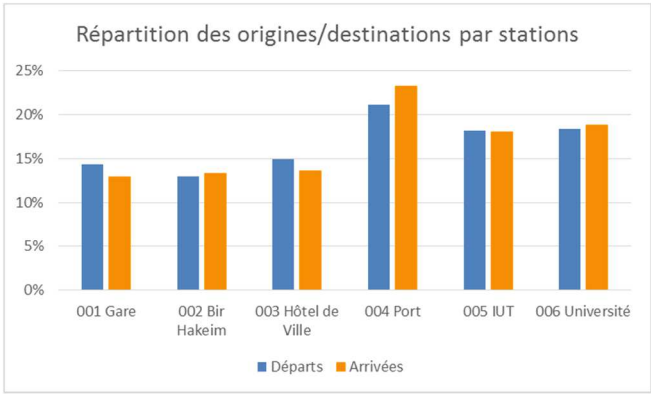
Nombre de Compte Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes 001 Gare	002 Bir Hakeim	003 Hôtel de Ville	004 Port	005 IUT	006 Université	Total général
001 Gare	135	283	166	256	91	301	1232
002 Bir Hakeim	223	208	71	296	121	189	1108
003 Hôtel de Ville	153	75	200	211	395	248	1282
004 Port	200	252	118	506	476	261	1813
005 IUT	77	128	412	424	239	283	1563
006 Université	322	199	200	299	227	330	1577
Total général	**1110**	**1145**	**1167**	**1992**	**1549**	**1612**	**8575**

Le Top 6 2019 des stations Vélocéo est :

1 – **Le Port** avec 3 805 mouvements
2 – **Université** avec 3 189 mouvements
3 – **IUT** avec 3 112 mouvements
4 – **Hôtel de Ville** avec 2 449 mouvements
5 – **Gare SNCF** avec 2 342 mouvements
6 – **Bir Hakeim** avec 2 253 mouvements

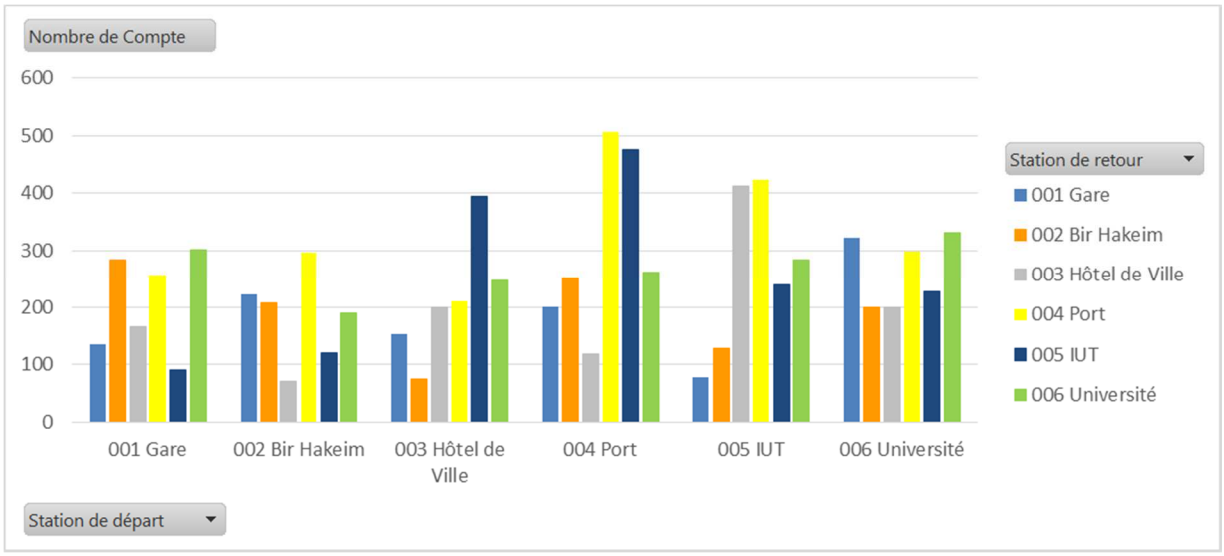
En 2019 la station IUT devance la station Hôtel de Ville.

Si la station **Le Port** surclasse les autres en termes de décrochages et raccrochages de vélos avec un total de 22% des mouvements, sa domination est moindre par rapport à 2018 (30% des mouvements).
Les stations **IUT** et **Université**, en progression par rapport à 2018, arrivent en deuxième et troisième position, reflétant l'usage du service par la cible Etudiants.
Comme en 2018, Gare SNCF et Bir Hakeim ferment le classement.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4. Les mouvements entre stations



Station par station, les principales observations sont les suivantes :

- La station « s'auto alimentant » le plus, en ce sens que de nombreux mouvements ont pour origine et destination la même station, reste Le Port, dans des proportions proches de celles de 2018.
- Les stations du nord du territoire (Gare et Bir Hakeim) sont peu reliées à l'ouest (Station IUT).
- La station Le Port est celle qui génère les mouvements les plus nombreux dans quasiment toutes les stations (sauf Hôtel de Ville davantage reliée à la station IUT).

5. La grille tarifaire Vélocéo

ABONNEMENTS	Prix unitaire
Pass Jour	2,00 €
Pass annuel	28,00 €
Pass Kicéo	4,00 €

LOCATION	Prix unitaire
3/4 heure	gratuit
1/4 heure suivant	0,50 €
heure suivante	3,00 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6. Les recettes 2019

Les recettes sont issues :

- De la vente des titres (Pass Jour, Pass annuel, Pass Elite annuel Kicéo)
- Des consommations au-delà des trois quarts d'heure gratuits.

Ces données sont disponibles en année pleine à partir de 2019.

RECETTES figurant sur les comptes de l'entreprise au 31/12/2019

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	TOTAL HT	TOTAL TTC
STRIPE Solution de paiement SMOOVE	502,41 €	665,86 €	560,55 €	955,45 €	889,65 €	1 286,46 €	2 071,97 €	1 827,69 €	1 324,19 €	659,75 €	494,12 €	31,64 €	11 269,74 €	13 523,69 €
Abonnements Pass Annuel KICEO	- €	- €	- €	6,67 €	- €	3,33 €	3,33 €	6,66 €	10,00 €	- €	9,99 €	9,99 €	49,97 €	59,96 €
TOTAL NET	**502,41 €**	**665,86 €**	**560,55 €**	**962,12 €**	**889,65 €**	**1 289,79 €**	**2 075,30 €**	**1 834,35 €**	**1 334,19 €**	**659,75 €**	**504,11 €**	**41,63 €**	**11 319,71 €**	**13 583,65 €**
Commission Stripe													4 230,71 €	5 076,85 €
TOTAL BRUT													**15 550,42 €**	**18 660,50 €**

VENTES au 31/12/2019

Abonnements	2018	2019	Evolution
Pass Jour	761	1219	60%
Pass annuel	133	85	-36%
Pass Kicéo	58	24	-59%
Total	**952**	**1328**	**39%**

Abonnements	Nombre	PU TTC	Recettes HT	Recettes TTC
Pass Jour	1219	2,00 €	2 031,67 €	2 438,00 €
Pass annuel	85	28,00 €	1 983,33 €	2 380,00 €
Pass Kicéo	24	4,00 €	80,00 €	96,00 €
Total	**1328**		**4 095,00 €**	**4 914,00 €**

Les ventes d'abonnements Vélocéo ont progressé de 376 abonnements entre 2018 et 2019 (+39%), portées par le Pass Jour.

Les ventes d'abonnements représentent 35,6% des recettes commerciales Vélocéo en 2019 (59% en 2018).

LOCATIONS au-delà des trois quarts d'heure gratuits :

	Recettes HT	Recettes TTC
Recettes 2019	11 319,71 €	13 523,69 €
dont Ventes 2019	4 095,00 €	4 914,00 €
dont LOCATIONS 2019	**7 224,71 €**	**8 609,69 €**

63,4% des recettes Vélocéo proviennent des locations d'une durée supérieure à trois quarts d'heure (41% en 2018).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

VI. Les comptes

A. Le compte d'exploitation

Les comptes sociaux pour l'année 2019 seront disponibles à l'issue de la vérification des comptes annuels de la CTGMVA par les commissaires aux comptes et du résultat du vote de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 11 juin 2020.

B. Le programme pluriannuel d'investissements

Voir Annexe V B 1/1

C. L'inventaire des biens

- *Biens de retour GMVA*

Cf. Annexe VI C 1/1
Cet inventaire n'est pas contradictoire.

D. Les engagements financiers

1. *La contribution forfaitaire financière*

Au titre du contrat de DSP du 01/01/2017 au 31/12/2023	**12 561 399 €**
Contribution Financière Forfaitaire	10 770 546 €
Avenant 1 du 30/06/2017 (incidence financière sur 2019)	249 587 €
Avenant 2 du 28/09/2017 (incidence financière sur 2019)	526 304 €
Avenant 3 du 01/02/2018 (sans incidence financière)	
Avenant 4 du 29/03/2018 (incidence financière sur 2019)	282 559 €
Avenant 5 du 28/06/2018 (incidence financière sur 2019)	184 561 €
Avenant 6 du 27/09/2018 (incidence financière sur 2019)	49 740 €
Avenant 7 du 13/12/2018 (incidence financière sur 2019)	136 233 €
Avenant 8 du 07/02/2019 (sans incidence financière)	
Avenant 9 du 25/04/2019 (incidence financière sur 2019)	314 217 €
Avenant 10 du 19/12/2019 (incidence financière sur 2019)	47 652 €

2. *Le compte de recettes*

Recettes commerciales	**4 376 099 €**
Billetterie	4 302 149 €
Amendes	513 €
Publicité	45 813 €
Refacturation Tiers (CD56 et Région)	2 455€
Services occasionnels	13 849 €
Vélocéo	11 320 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Annexe I D 2/1 – Parc des véhicules

Immatriculation	N° Véhicule	Marque	Genre	TYPE	1ère mise en circulation	31/12/2019
3577 XL 56	97148	IRISBUS	TCP	AGORA	06/08/2003	16,41
8400 YC 56	97153	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	17/11/2005	14,13
8404 YC 56	97154	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	17/11/2005	14,13
8406 YC 56	97155	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	17/11/2005	14,13
1500 YL 56	97156	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/11/2006	13,12
1890 YL 56	97157	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/11/2006	13,12
1894 YL 56	97158	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/11/2006	13,12
4523 YS 56	97159	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/09/2007	12,29
4524 YS 56	97160	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/09/2007	12,29
4525 YS 56	97161	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/09/2007	12,29
5419 ZA 56	97162	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
5420 ZA 56	97163	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
5424 ZA 56	97164	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
5422 ZA 56	97165	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	21/08/2008	11,37
AF-405-BM	97167	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	10/11/2009	10,15
AF-815-BN	97168	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	10/11/2009	10,15
AF-553-BP	97169	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	10/11/2009	10,15
AY-183-PH	97170	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	18/08/2010	9,38
AY-825-PG	97171	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	18/08/2010	9,38
AY-545-QK	97172	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	19/08/2010	9,37
AY-534-PG	97173	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	18/08/2010	9,38
BS-695-FG	97176	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BS-559-FH	97177	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BS-213-FJ	97178	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BS-293-FK	97179	IRISBUS	TCP	CITELIS 12	01/08/2011	8,42
BA-582-JF	97183	HEULIEZ BU		GX 327	03/04/2006	13,75
AL-832-LM	97182	HEULIEZ BU		GX 327	03/04/2006	13,75
CJ-590-YJ	97180	HEULIEZ BU		GX 327	09/09/2005	14,32
CJ-638-YJ	97181	HEULIEZ BU		GX 327	09/09/2005	14,32
CH-510-RT	97185	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-252-RT	97184	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-890-RT	97187	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-736-RT	97186	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CH-063-RV	97188	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	13/07/2012	7,47
CW 460 GY	97189	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 596 GY	97190	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 696 GY	97193	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 796 GY	97191	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
CW 870 GY	97192	IRISBUS		CITELIS - CREALIS	27/06/2013	6,52
DA-232-JL	97194	IRISBUS		CITELIS	13/11/2013	6,13
DA-049-XB	97195	IRISBUS		CITELIS	28/11/2013	6,09
DJ-409-DD	97196	IVECO		URBANWAY	01/08/2014	5,42
DJ-687-DD	97197	IVECO		URBANWAY	01/08/2014	5,42
DK-995-CW	97198	IVECO		URBANWAY	16/09/2014	5,29
DN-499-EZ	97199	IVECO		URBANWAY	13/01/2015	4,97
DN-250-BR	97200	IVECO		URBANWAY	07/01/2015	4,98
DP-172-VF	97201	IVECO		URBANWAY	13/03/2015	4,81
DP-349-VF	97202	IVECO		URBANWAY	13/03/2015	4,81
EA-888-WS	97203	IVECO		URBANWAY	29/03/2016	3,76
EA-021-ZR	97204	IVECO		URBANWAY	31/03/2016	3,75
EA-886-ZQ	97205	IVECO		URBANWAY	31/03/2016	3,75
EM-054-MR	97206	IVECO	TCP	URBANWAY	17/05/2017	2,62
EM-195-MR	97207	IVECO	TCP	URBANWAY	17/05/2017	2,62
EM-760-MQ	97208	IVECO	TCP	URBANWAY	17/05/2017	2,62
FC-141-MS	97209	IVECO	TCP	URBANWAY	14/12/2018	1,05
FC-194-MS	97210	IVECO	TCP	URBANWAY	14/12/2018	1,05
FC-572-NS	97211	IVECO	TCP	URBANWAY	17/12/2018	1,04
57					Age moyen parc	8,39

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Annexe I D 4/1 – Oblitérateurs

N° de série	Date de mise en service
4515	déc-79
4565	déc-79
4570	déc-79
4572	déc-79
8899	déc-79
8935	déc-79
8936	déc-79
8937	déc-79
8938	déc-79
5967	mars-81
7814	janv-85
8139	sept-87
8140	sept-87
8543	juin-89
8545	juin-89
8618	avr-90
8619	avr-90
8620	avr-90
8621	avr-90
8622	avr-90
8623	avr-90
8624	avr-90
8625	avr-90
8716	oct-91
8717	oct-91
8719	oct-91
8726	oct-91
2861	sept-92
3565	sept-92
3674	sept-92
4163	sept-92
4166	sept-92
4169	sept-92
8778	oct-92
8779	oct-92
8781	oct-92
8782	oct-92
8871	janv-94
8877	janv-94
8880	janv-94
8891	janv-94
8827	mai-94
8828	mai-94
8829	mai-94
8830	mai-94
8831	mai-94
8832	mai-94
8845	mai-94
57	juil-95
28	nov-98
33	nov-98
34	nov-98
49	nov-03
50	nov-03
1	août-04
8	août-04
063/05	déc-06
051/04	sept-08
053/04	sept-08
054/04	sept-08
058/04	sept-08
060/04	sept-08
062/04	sept-08
063/04	sept-08
009/05	oct-08
014/05	oct-08
021/05	oct-08
064/05	oct-08
065/05	oct-08
031/05	déc-08
064/04	janv-09
099/05	nov-09
001/10	sept-10
002/10	sept-10
003/10	sept-10
004/10	sept-10
005/10	sept-11
006/10	sept-12
007/10	sept-12
008/10	sept-12
009/10	sept-12
010/10	sept-12
011/10	sept-12
041/05	sept-12
044/05	sept-12
047/05	sept-12
049/05	sept-12
053/05	sept-12
057/05	sept-12
076/05	sept-12
080/05	sept-12
081/05	sept-12
090/05	sept-12
095/05	sept-12
104/05	sept-12
106/05	sept-12
108/05	sept-12
110/05	sept-12
006/12	mars-13
001/12	avr-13
002/12	avr-13
003/12	avr-13
004/12	avr-13
005/12	avr-13
009/12	avr-13
014/2014	août-19
016/2014	août-19
018/2014	août-19
023/2014	août-19
026/2014	août-19
028/2014	août-19
030/2014	août-19
003/14	réserve
004/14	réserve
005/14	réserve
006/14	réserve
007/14	réserve
008/14	réserve
009/14	réserve
119	**oblitérateurs**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Annexe I D 4/2 – Radios-téléphones

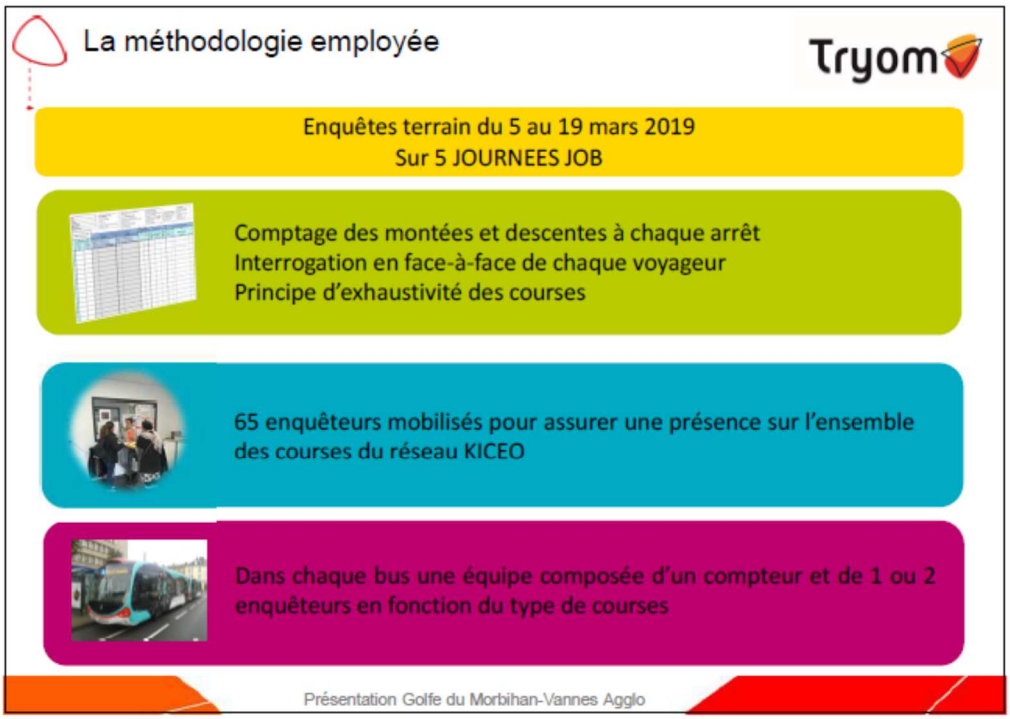
Nbre	Type	Modèle	Implantation	Mise en service
1	Portatif	Motoraola MT 2100	Contrôle Kicéo	janv-96
1	Embarqué	Motorola GM 950	Auray Voyages	janv-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	janv-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	janv-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	avr-98
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	Auray Voyages	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	oct-98
1	Embarqué	Base depot	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Embarqué	Enregistreur Crystal CC670	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Embarqué	Enregistreur discolog 620	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Infra réseau	Station Mobile Dépôt	Dépôt Kiceo	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	oct-98
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	CTM	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Embarqué	Motorola GM 950	KICEO	sept-99
1	Infra réseau	Base point infobus	Point Infobus	oct-99
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	janv-02
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-03
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	nov-04
1	Portatif	Motoraola MTS 2000	Dépôt Kiceo	juin-05
1	Portatif	Motorola GM 360	CTM	déc-06
1	Infra réseau	Poratif Kenwood TK3180	Exploitation Kiceo	déc-06
1	Embarqué	relais interface motorola TB 7100	Château d'eau du Prat	oct-07
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	nov-07
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08

Nbre	Type	Modèle	Implantation	Mise en service
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	CTM	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	sept-08
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	janv-09
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	févr-09
1	Embarqué	Motorola GM 360	Auray Voyages	nov-09
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	nov-09
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	nov-09
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	juil-11
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	sept-12
1	Portatif	Portatif Motorola GP 380	Contrôle Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-12
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	déc-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	déc-13
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola GM 360	Kiceo	sept-14
1	Embarqué	Motorola DM 2600	Kiceo	oct-15
1	Embarqué	Motorola DM 2600	Kiceo	oct-15
1	Embarqué	Motorola DM 2600	Kiceo	oct-15
1	Portatif	Portatif DP 4800	Kiceo	oct-15
TOTAL Radios-Téléphones				**107**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

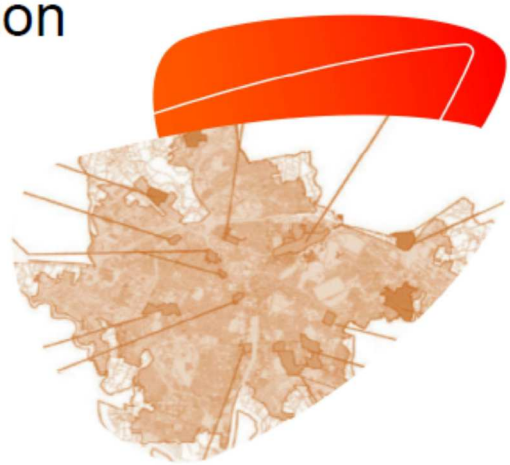
Annexe II B 1/1 – Enquête Origines/Destinations





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

La fréquentation du réseau



La fréquentation – Synthèse

25309 voyages par jour

Fréquentation globale
en hausse de 14% de la fréquentation en 5 ans.

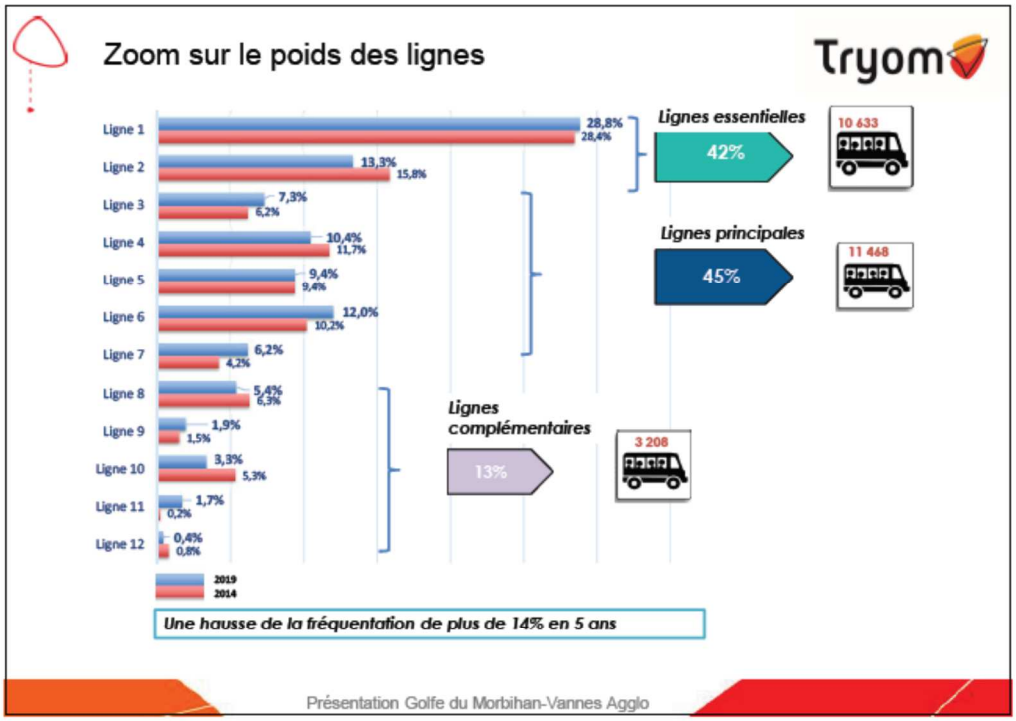
2 pics de fréquentation

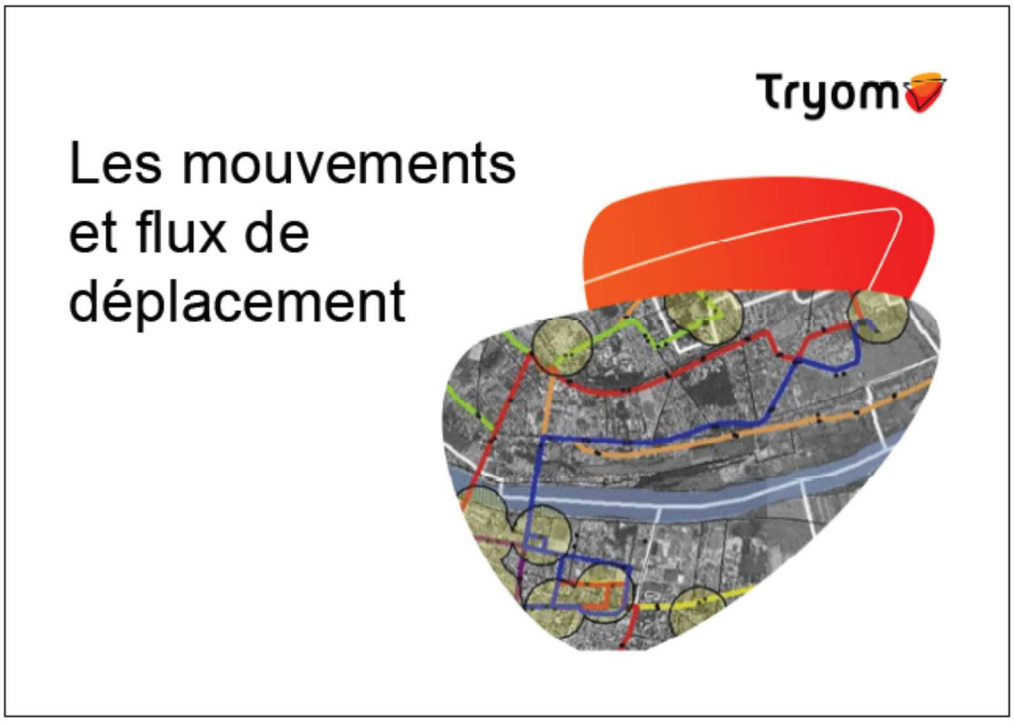
Fréquentation par tranche horaire :
- 2 pics de fréquentation en heures de pointe et particulièrement la tranche 7h-8h (13,5% de la fréquentation) et 16h-17h (13,7% de la fréquentation) soit les 2 périodes enregistrant plus de 3400 montées.
- Toutefois en heures de pointe de l'après midi, un étalement des voyages sur 3 tranches horaires : de 15h et ce jusqu'à 18h00

64% sur les 4 premières lignes du réseau

Fréquentation par ligne
- La ligne 1 représente 29% de la fréquentation = 7000 montées/jour
- une bonne répartition sur les 4 lignes majeures à plus de 10% de fréquentation (Lignes 2, 6, 4 et 5)
- Un réseau qui fonctionne bien sur l'ensemble de l'agglomération entre lignes essentielles et lignes principales

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Les flux de déplacements– Synthèse

Tryom



74% des flux du réseau Kicéo sont internes à la ville de Vannes

Des flux de déplacements en lien avec le centre-ville de Vannes et le quartier Ouest péri centre ville : 65% des flux totaux

27% des flux inter arrêts ont un lien avec l'arrêt République et 19% avec l'arrêt Le Brix



Concentration des mouvements dans le centre de Vannes

Localisation des principaux arrêts

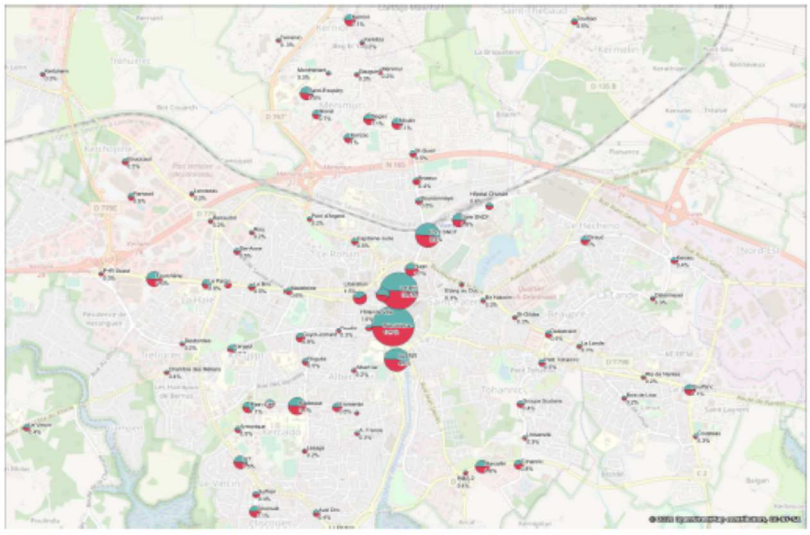
Concentration des mouvements dans le centre-ville de Vannes notamment l'arrêt **République** qui est le véritable nœud central du réseau qui représente plus de 13% des mouvements, complété avec les arrêts :

- **Le Brix**
- **Pont SNCF**
- **Le Port** qui représentent à eux 4 : **33% des montées/descentes**

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

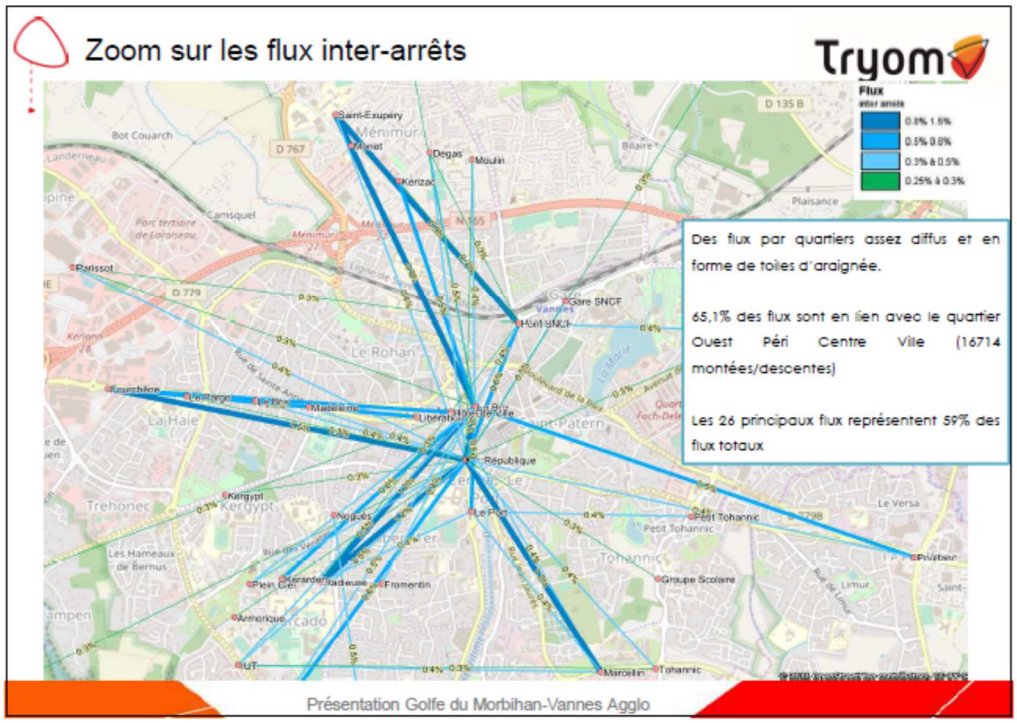
Zoom sur le poids des arrêts

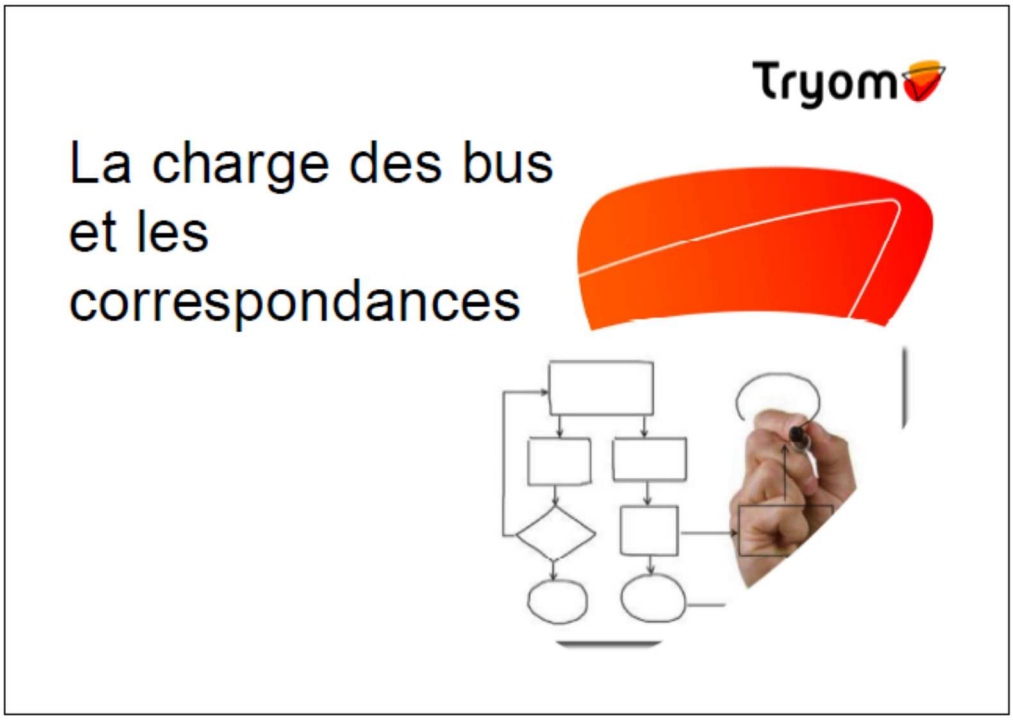
Tryom



Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

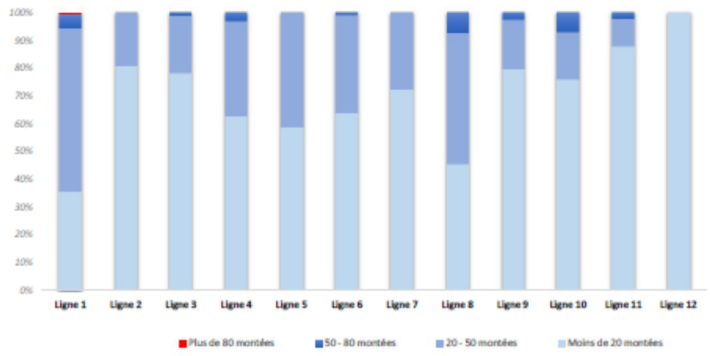
kicéo

La charge des bus

Tryom

La charge des bus correspond à **la charge maximale** : à savoir le nombre de voyageurs présents à bord des bus à l'instant T.

	Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3		Ligne 4		Ligne 5		Ligne 6		Ligne 7		Ligne 8		Ligne 9		Ligne 10		Ligne 11		Ligne 12	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Moins de 20 pers.	57	35%	128	81%	60	78%	53	62%	45	58%	52	63%	54	72%	18	45%	27	79%	31	76%	35	88%	12	100%
20 - 50 pers.	95	59%	31	19%	16	21%	29	34%	32	42%	29	35%	21	28%	19	48%	6	18%	7	17%	4	10%	0	0%
50 - 80 pers.	8	5%	0	0%	1	1%	3	4%	0	0%	1	1%	0	0%	3	8%	1	3%	3	7%	1	3%	0	0%
Plus de 80 pers.	1	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	161		159		77		85		77		82		75		40		34		41		40		12	



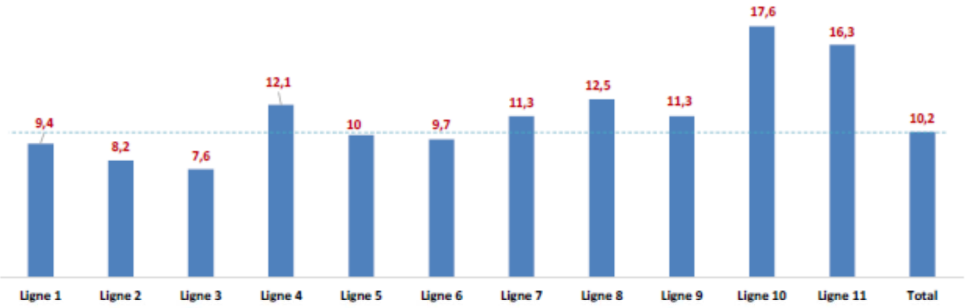
une seule course enregistre à un instant T plus de 80 personnes à bord du bus.
Cela concerne la **ligne 1**
Course de 7h13 au départ de Ténénlo
Charge max : 93
Nombre de montées totales : 132

Les bus rencontrent peu de phénomène de surcharge mais ils chargent tout au long de la course et particulièrement sur la ligne 1, puisque 34% des courses ont eu plus de 50 montées.
Les bus ne roulent pas à vide.

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Le nombre moyen d'arrêts par voyage

Tryom



En prenant la moyenne du nombre d'arrêts (en données redressées) compris entre l'arrêt de montée et de descente des voyageurs, on remarque que c'est à bord des lignes 10 et 11 que les trajets sont les plus longs avec respectivement 18 et 16 arrêts au global.

3,76 km par voyage sont parcourus en moyenne sur le réseau Kicéo.
Sur la base des résultats de l'enquête OD 2019, les clients du réseau Kicéo parcourent 95 000 km en bus sur un jour type de semaine.

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Les correspondances

Tryom



Un taux de Correspondance KICEO de 14,1%

Un taux de correspondance de 14,1%
Un taux assez fort mais qui reste identique à celui de 2014.
L'arrêt **République** représente l'arrêt de correspondance à 37% des voyages en correspondance en amont et 46% des correspondance en aval.
Le deuxième arrêt de correspondance le plus important est Le Brix **(16,8%)**



66% de trajets directs

Une part peu importante de trajets directs
66% des trajets en semaine sont directs c'est-à-dire sans correspondance ni en amont ni en aval du voyage (les clients sont venus à pied), ce qui est assez peu au regard d'autres études menées où le taux est souvent supérieur à 70%



Un taux multimodal de 18,0%

Un taux de mobilité de 18,0% en amont ou en aval.
(ensemble des personnes venant au point d'arrêt avec un autre mode de locomotion (bus/voiture/train/vélo...)

Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

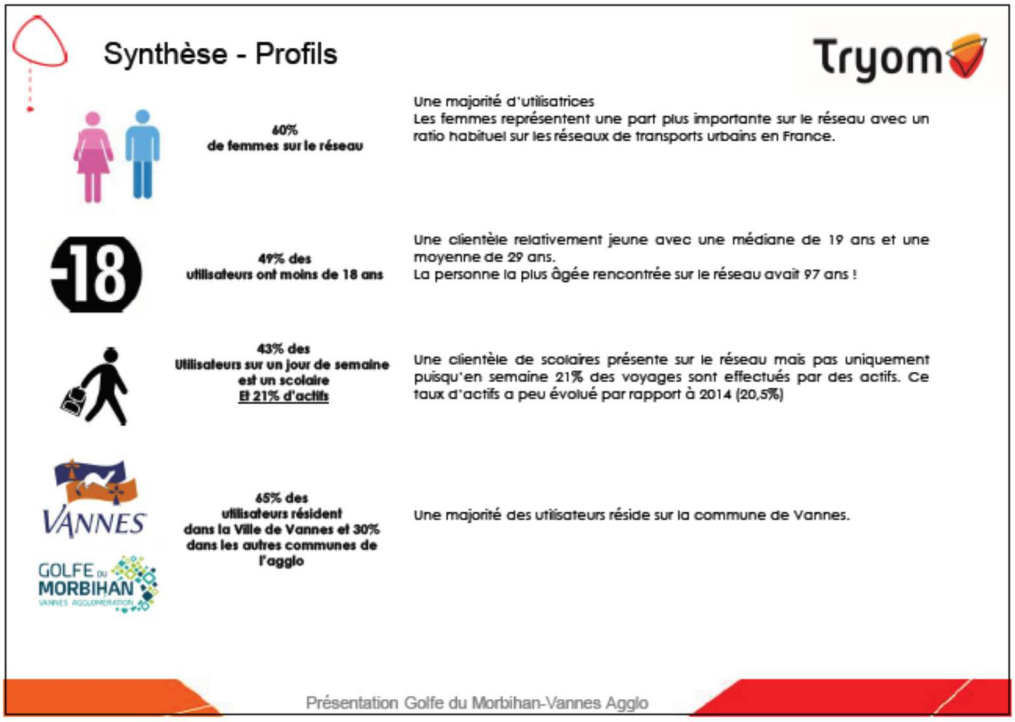
Tryom

Le profil et l'utilisation du réseau



Présentation Golfe du Morbihan-Vannes Agglo

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Annexe III D 3/1 – Statistiques Lignes 21, 22, 23

Ligne 21

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
36	627	540	-14%	0,86	
37	862	605	-30%	0,70	
38	882	696	-21%	0,79	SEM 2019
39	880	697	-21%	0,79	
40	807	689	-15%	0,85	
41	774	627	-19%	0,81	
42	805	595	-26%	0,74	
43	148	553	274%	3,74	VAC SCO
44	183	469	156%	2,56	VAC SCO + 1/11
45	741	704	-5%	0,95	
46	731	633	-13%	0,87	11/11
47	713	668	-6%	0,94	
48	157	428	173%	2,73	
49	639	685	7%	1,07	
50	688	726	6%	1,06	
51	753	587	-22%	0,78	
52	53	267	404%	5,04	25/12 VAC SCO
TOTAL	**10 443**	**10 169**	**-3%**	**0,97**	

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
SEPT	3 251	2 538	-22%	0,78	SEM 2019
OCT	2 534	2 464	-3%	0,97	VAC SCO
NOV	2 525	2 902	15%	1,15	01/11 11/11
DEC	2 133	2 265	6%	1,06	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 443**	**10 169**	**-3%**	**0,97**	

	samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
	SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
07-sept	36	15	54	260%	3,60	
17-sept	37	8	64	700%	8,00	
21-sept	38	12	78	550%	6,50	SEM 2019
28-sept	39	18	81	350%	4,50	
05-oct	40	18	101	461%	5,61	
12-oct	41	14	92	557%	6,57	
19-oct	42	25	91	264%	3,64	
26-oct	43	37	57	54%	1,54	VAC SCO
02-nov	44	41	75	83%	1,83	VAC SCO + 1/11
09-nov	45	25	57	128%	2,28	
16-nov	46	20	83	315%	4,15	
23-nov	47	22	78	255%	3,55	
30-nov	48	24	100	317%	4,17	
07-déc	49	12	78	550%	6,50	
14-déc	50	22	86	291%	3,91	
21-déc	51	13	83	538%	6,38	
28-déc	52	13	62	377%	4,77	25/12 VAC SCO
	MOYENNE	**20**	**78**	**289%**	**3,89**	

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
SEPT	53	277	423%	5,23	SEM 2019
OCT	94	341	263%	3,63	VAC SCO
NOV	132	393	198%	2,98	01/11 11/11
DEC	60	309	415%	5,15	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**339**	**1 320**	**289%**	**3,89**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
36	612	486	-21%	0,79	
37	854	541	-37%	0,63	
38	870	618	-29%	0,71	SEM 2019
39	862	616	-29%	0,71	
40	789	588	-25%	0,75	
41	760	535	-30%	0,70	
42	780	504	-35%	0,65	
43	111	496	347%	4,47	VAC SCO
44	142	394	177%	2,77	VAC SCO + 1/11
45	716	647	-10%	0,90	
46	711	550	-23%	0,77	11/11
47	691	590	-15%	0,85	
48	133	328	147%	2,47	
49	627	607	-3%	0,97	
50	666	640	-4%	0,96	
51	740	504	-32%	0,68	
52	40	205	413%	5,13	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**594**	**521**	**-12%**	**0,88**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L21	L21	Evolution	Rapport	
SEPT	3 198	2 261	-29%	0,71	SEM 2019
OCT	2 582	2 517	-3%	0,97	VAC SCO
NOV	2 251	2 115	-6%	0,94	01/11 11/11
DEC	2 073	1 956	-6%	0,94	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 104**	**8 849**	**-12%**	**0,88**	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Ligne 22

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
36	694	479	-31%	0,69	
37	1 037	487	-53%	0,47	
38	1 028	575	-44%	0,56	SEM 2019
39	876	559	-36%	0,64	
40	1 020	589	-42%	0,58	
41	1 003	544	-46%	0,54	
42	916	575	-37%	0,63	
43	85	484	469%	5,69	VAC SCO
44	59	324	449%	5,49	VAC SCO + 1/11
45	1 044	457	-56%	0,44	
46	952	363	-62%	0,38	11/11
47	1 072	453	-58%	0,42	
48	1 099	320	-71%	0,29	
49	1 017	536	-47%	0,53	
50	1 060	440	-58%	0,42	
51	942	437	-54%	0,46	
52	44	263	498%	5,98	25/12 VAC SCO
TOTAL	**13 948**	**7 885**	**-43%**	**0,57**	

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
SEPT	3 635	2 100	-42%	0,58	SEM 2019
OCT	3 024	2 192	-28%	0,72	VAC SCO
NOV	4 226	1 917	-55%	0,45	01/11 11/11
DEC	3 063	1 676	-45%	0,55	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**13 948**	**7 885**	**-43%**	**0,57**	

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
07-sept	36	12	46	283%	3,83	
17-sept	37	9	61	578%	6,78	
21-sept	38	12	103	758%	8,58	SEM 2019
28-sept	39	8	61	663%	7,63	
05-oct	40	8	101	1163%	12,63	
12-oct	41	5	85	1600%	17,00	
19-oct	42	13	71	446%	5,46	
26-oct	43	13	73	462%	5,62	VAC SCO
02-nov	44	16	33	106%	2,06	VAC SCO + 1/11
09-nov	45	10	42	320%	4,20	
16-nov	46	5	43	760%	8,60	
23-nov	47	6	38	533%	6,33	
30-nov	48	15	76	407%	5,07	
07-déc	49	11	74	573%	6,73	
14-déc	50	9	54	500%	6,00	
21-déc	51	6	48	700%	8,00	
28-déc	52	12	62	417%	5,17	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**10**	**63**	**530%**	**6,30**		

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
SEPT	41	271	561%	6,61	SEM 2019
OCT	55	330	500%	6,00	VAC SCO
NOV	36	232	544%	6,44	01/11 11/11
DEC	38	238	526%	6,26	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**170**	**1 071**	**530%**	**6,30**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
36	682	433	-37%	0,63	
37	1 028	426	-59%	0,41	
38	1 016	472	-54%	0,46	SEM 2019
39	868	498	-43%	0,57	
40	1 012	488	-52%	0,48	
41	998	459	-54%	0,46	
42	903	504	-44%	0,56	
43	72	411	471%	5,71	VAC SCO
44	43	291	577%	6,77	VAC SCO + 1/11
45	1 034	415	-60%	0,40	
46	947	320	-66%	0,34	11/11
47	1 066	415	-61%	0,39	
48	1 084	244	-77%	0,23	
49	1 006	462	-54%	0,46	
50	1 051	386	-63%	0,37	
51	936	389	-58%	0,42	
52	32	201	528%	6,28	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**810**	**401**	**-51%**	**0,49**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L22	L22	Evolution	Rapport	
SEPT	3 594	1 829	-49%	0,51	SEM 2019
OCT	3 028	1 862	-39%	0,61	vac sco
NOV	4 131	1 685	-59%	0,41	01/11 11/11
DEC	3 025	1 438	-52%	0,48	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**13 778**	**6 814**	**-51%**	**0,49**	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Ligne 23

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
36	635	488	-23%	0,77	
37	782	594	-24%	0,76	
38	920	641	-30%	0,70	SEM 2019
39	543	529	-3%	0,97	
40	718	548	-24%	0,76	
41	749	479	-36%	0,64	
42	742	559	-25%	0,75	
43	317	524	65%	1,65	VAC SCO
44	163	445	173%	2,73	VAC SCO + 1/11
45	702	496	-29%	0,71	
46	845	413	-51%	0,49	11/11
47	828	399	-52%	0,48	
48	153	474	210%	3,10	
49	792	502	-37%	0,63	
50	797	531	-33%	0,67	
51	798	512	-36%	0,64	
52	164	299	82%	1,82	25/12 VAC SCO
TOTAL	**10 648**	**8 433**	**-21%**	**0,79**	

LMMeJVS	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
SEPT	2 880	2 252	-22%	0,78	SEM 2019
OCT	2 526	2 110	-16%	0,84	VAC SCO
NOV	2 691	2 227	-17%	0,83	01/11 11/11
DEC	2 551	1 844	-28%	0,72	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 648**	**8 433**	**-21%**	**0,79**	

	samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
	SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
07-sept	36	13	63	385%	4,85	
17-sept	37	20	74	270%	3,70	
21-sept	38	13	97	646%	7,46	SEM 2019
28-sept	39	16	90	463%	5,63	
05-oct	40	12	55	358%	4,58	
12-oct	41	9	64	611%	7,11	
19-oct	42	13	76	485%	5,85	
26-oct	43	51	70	37%	1,37	VAC SCO
02-nov	44	27	60	122%	2,22	VAC SCO + 1/11
09-nov	45	10	52	420%	5,20	
16-nov	46	5	59	1080%	11,80	
23-nov	47	21	30	43%	1,43	
30-nov	48	35	125	257%	3,57	
07-déc	49	10	68	580%	6,80	
14-déc	50	13	79	508%	6,08	
21-déc	51	7	64	814%	9,14	
28-déc	52	47	66	40%	1,40	25/12 VAC SCO
	MOYENNE	**19**	**70**	**270%**	**3,70**	

samedis	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
SEPT	62	324	423%	5,23	SEM 2019
OCT	85	265	212%	3,12	VAC SCO
NOV	98	326	233%	3,33	01/11 11/11
DEC	77	277	260%	3,60	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**322**	**1 192**	**270%**	**3,70**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
36	622	425	-32%	0,68	
37	762	520	-32%	0,68	
38	907	544	-40%	0,60	SEM 2019
39	527	439	-17%	0,83	
40	706	493	-30%	0,70	
41	740	415	-44%	0,56	
42	729	483	-34%	0,66	
43	266	454	71%	1,71	VAC SCO
44	136	385	183%	2,83	VAC SCO + 1/11
45	692	444	-36%	0,64	
46	840	354	-58%	0,42	11/11
47	807	369	-54%	0,46	
48	118	349	196%	2,96	
49	782	434	-45%	0,55	
50	784	452	-42%	0,58	
51	791	448	-43%	0,57	
52	117	233	99%	1,99	25/12 VAC SCO
MOYENNE	**607**	**426**	**-30%**	**0,70**	

LàV	2018	2019	N-1/N	N/N-1	
SEM	L23	L23	Evolution	Rapport	
SEPT	2 818	1 928	-32%	0,68	SEM 2019
OCT	2 577	2 230	-13%	0,87	VAC SCO
NOV	2 457	1 516	-38%	0,62	01/11 11/11
DEC	2 474	1 567	-37%	0,63	25/12 VAC SCO
JANV					
FEV					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
AOUT					
TOTAL	**10 326**	**7 241**	**-30%**	**0,70**	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

CTGMVA

A la charge de l'autorité délégante

Nature des investissements	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2017 - 2023
Véhicules	690 000 €	690 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €	2 400 000 €	1 800 000 €	1 200 000 €	9 780 000 €
Bornes alimentation électriques pour bus			160 000 €	240 000 €	320 000 €	240 000 €	160 000 €	1 120 000 €
Equipements embarqués (oblitérateurs + saeiv)	7 500 €	10 240 €	40 230 €	20 000 €	7 500 €	7 500 €	5 000 €	97 970 €
Matériel d'ateliers	- €	- €	- €	- €	45 200 €	- €	- €	45 200 €
Equipements divers								- €
Matériel informatique & Mat de bureau	14 000 €	- €	- €	2 000 €	- €	10 000 €	- €	26 000 €
Logiciels	20 000 €	- €	- €	20 000 €	- €	- €	- €	40 000 €
Mobilier de bureau	15 000 €	291 €	766 €	4 918 €	9 694 €	2 634 €	2 634 €	35 937 €
Matériel d'information du public								- €
Installations techniques	25 000 €	- €	- €	40 000 €	76 000 €	25 000 €	25 000 €	191 000 €
Location modulaires			7 000 €	7 000 €				14 000 €
Modernisation du point Infobus			- €	70 000 €				
Gros entretien Mat Roulant	8 000 €	20 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	80 000 €
Gros entretien Equipements Atelier (Infra)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Gros entretien Equipements Dépôts	- €	6 000 €	39 000 €	- €	301 400 €	20 000 €	20 000 €	386 400 €
Arceaux accroche vélos	- €	- €	- €	37 500 €	- €	- €	- €	37 500 €
Véhicules de service :	20 000 €	20 000 €	20 000 €	- €	20 000 €	20 000 €	- €	100 000 €
Transition énergétique : AMO marché bus				25 000 €				
Transition énergétique : AMO infrastructure recharge				50 000 €				
Transition énergétique : Passerelle d'accès toiture					200 000 €			
Transition énergétique : Sous-station électrique					480 000 €			
Transition énergétique : Génie Civil de la sous-station électrique					100 000 €			
énergétique : Modification local batterie et zone travail électrique					80 000 €			
TOTAL	**799 500 €**	**746 531 €**	**1 486 996 €**	**2 324 418 €**	**4 047 794 €**	**2 133 134 €**	**1 420 634 €**	**12 959 007 €**

Option - Investissement véhicules sous-traitance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2016 - 2023
Nombre de bus sous-traitance	11	6	6	0	0	9	2	
Nombre de car sous-traitance SCOLAIRE	13	5	5	6	2	3	3	
Total : Nombre de véhicule	**24**	**11**	**11**	**6**	**2**	**12**	**5**	**71**
Coût des véhicules urbains	**2 750 000 €**	**1 500 000 €**	**1 500 000 €**	**- €**	**- €**	**2 250 000 €**	**500 000 €**	**8 500 000 €**
Coût des véhicules interurbains	**2 080 000 €**	**800 000 €**	**800 000 €**	**960 000 €**	**320 000 €**	**480 000 €**	**480 000 €**	**5 920 000 €**
Matériel embarqué	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**270 000 €**	**1 890 000 €**
Total Option investissement véhicules sous-traitance	**5 100 000 €**	**2 570 000 €**	**2 570 000 €**	**1 230 000 €**	**590 000 €**	**3 000 000 €**	**1 250 000 €**	**10 390 000 €**
Total général investissement	**5 899 500 €**	**3 316 531 €**	**4 056 996 €**	**3 554 418 €**	**4 637 794 €**	**5 133 134 €**	**2 670 634 €**	**29 269 007 €**

RATP Dev

kicéo

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Annexe VI C 1/1 – Inventaire des biens de retour GMVA au 31.12.2019

Bureau Comptabilité	
Bureaux avec retour gauche et droit	2
Caissons 3 tiroirs	4
Grande armoire noire	1
Bureau Qualité et Marketing	
Bureaux avec retour gauche et droit	2
Caissons 3 tiroirs	4
Table grise trapèze	1
Bureau Billetterie	
Bureaux avec retour gauche	1
Caissons 3 tiroirs	2
Chaise secrétaire grise	1
Chaise secrétaire verte	1
Bureau Sous-Traitance	
Bureau avec retour droit	1
Bureaux avec retour gauche	1
Caisson 3 tiroirs	4
Chaise secrétaire grise	1
Chaise secrétaire rouge	1
Chaise verte	1
Table trapèze grise	1
Bureau Ressources Humaines	
Bureau avec retour gauche	1
Caisson gris 3 tiroirs	1
Petite Armoire	1
Chaise noire	1
Chaises rouges	1
Couloir étage	
Porte manteaux	1
Bureau Secrétariat de direction	
Bureau avec retour gauche	1
Caisson 3 tiroirs	1
Chaise rouge	2
Bureau Responsable Marketing	
Bureaux gris avec retour gauche et droit	2
Caissons 3 tiroirs	2
Table demi-lune	1
Chaise secrétaire rouge	1
Chaises rouges	4
Bureau Etudes et Méthode	
Bureau avec retour droit	1
Caisson 3 tiroirs	1
Chaise secrétaire grise et orange	1
Chaises oranges	2
Couloir exploitation	
Caissons 3 tiroirs	1
Réserve rez de chaussée	
Etagères côté rouge	2
Bureau Responsable Exploitation	
Bureau gris avec retour gauche avec tiroirs inclus	1
Caisson 3 tiroirs gris/noir	1
Chaise secrétaire grise et orange	1
Chaises rouges	2
Bureau Exploitation Kiceo	
Bureau gris avec tiroirs inclus	1
Caisson 3 tiroirs gris/noir	1
Armoire basse 2 portes coulissantes	1
Chaise secrétaire rouge	1
Chaises rouges	2
Bureau contrôleurs	
Bureaux érables droits	2
Caissons 3 tiroirs érables	3
Chaises secrétaires rouges	2
Chaises rouges	2
Bureau CSE	
Chaises rouges	4
Chaise secrétaire rouge	1
Bureau Gris avec caisson 2 tiroirs	1
Bureau Droit plateau poirier	1
Caissons mobiles	2
Fauteuil de travail	2

Salle prise de service	
Tables rectangulaires rose et jaune	2
Table ronde verte	1
Chaise grise plastique	1
Couloir conducteurs	
Tableaux lièges - grands	2
Vitrines	2
Salle de repos	
Table	1
Petites chaises en bois	2
Chaises grises plastiques	6
Porte manteaux	1
WC Femmes	
Petits vestiaires	24
WC Hommes	
Petits vestiaires	74
Grands vestiaires	4
Banc	1
Accueil	
Chaises rouges	2
Couloir haut accueil	
Chaise secrétaire verte	1
Couloir Tourisme	
Table trapèze	1
Bureau Responsable relation client	
Bureau retour droit	1
Caisson 3 tiroirs	1
Table	1
Chaises vertes	4
Chaise secrétaire verte	1
Centrale de mobilité	
Marguerites de 3 bureaux	2
Caissons 3 tiroirs	5
Chaises secrétaires vertes	6
Table	1
Table trapèze	1
Climatisation	1
INFO BUS	
Comptoir	1
Chaise rouge	1
Petite table grise carrée	1
Réfrigérateur	1
Climatisation	1
Salle de réunion 1	
Tables trapèzes	2
Tables rectangles	2
Chaises rouges	11
Ecran de projection	1
Demi lune	1
Salle de réunion 2	
Tables rectangles	6
Chaises rouges	12
Ecran de projection	1
Archives	
Armoire	1
Chaise secrétaire verte	1
Portant	1
Paravent	1
Mezzanine atelier	
Bureau retour droit	1
Chaises bois	6
Etagères côté rouge	6
Hangar	
Bureau gris retour droit avec 2 tiroirs intégrés	1
Bureau gris droit	1
Caisson 3 tiroirs	1
Demi-lune	1
Chaises coques plastiques vertes	3
Armoire	1

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

kicéo

Revue de presse

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

DU 01/09/2018 AU 31/08/2019

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

kicéo

Ligne N°

24

DELEGATAIRE :

transdev
CTM

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PLAN DU RAPPORT

I. Présentation de la délégation 3
A. Contrat 3
B. Service délégué et suivi du contrat 3
C. Délégataire(s) 4
II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP 6
A. Les Moyens humains 6
B. Les Moyens matériels 8
C. Etat des lieux des biens : Inventaire A et inventaire B 9
III. Qualité de service et promotion 10
A. Données globales 10
B. Communication et plan marketing 12
Bilan technique et financier 14
C. Suivi technique : Fréquentation 14
D. Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation 15
E. Suivi financier : Comptes Annuels 15
IV. Evolution du service : propositions du délégataire 16

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

I. Présentation de la délégation

A. *Contrat*

Note : Le délégataire indiquera ici la date de prise d'effet et la date de fin du contrat.

Date de début : 1er septembre 2015
Date de fin : 31 août 2025

Avenants

Note : Le délégataire renseignera dans le tableau suivant les avenants ayant été signés au cours de l'année, en précisant leurs dates de signature, ainsi que leurs objets et leurs conséquences financières

N° d'avenant	Date de signature	Objet de l'avenant
N°1	1er septembre 2015	Modifications rentrée 2015 + grille tarifaire scolaire
N°2	1er Janvier 2017	Transfert de compétence et modification des aspects contractuels commerciaux de la ligne (tarification et n° de ligne)
N°2 situation 2	24 avril 2017	Actualisation des tarifs
N°2 situation 3	1er janvier 2018	Actualisation des tarifs
N°2 situation 4	14 mai 2018	Actualisation des tarifs
N° 4	1er septembre 2018	Partie fixe perte des recettes et suppression DE car
N° 4 situation 2	1er Janvier 2019	Actualisation des tarifs
N° 4 situation 3	23 avril 2019	Actualisation des tarifs
N° 5	7 juillet 2019	Renfort offre commerciale

B. *Service délégué et suivi du contrat*

1. Désignation figurant au contrat

Note : Le délégataire renseignera synthétiquement dans le cadre suivant l'objet du service délégué.

Exploitation de la ligne 24 du réseau KICEO.

2. Description du service

Note : Le délégataire devra joindre l'annexe 1 du contrat « Description des services délégués » mise à jour au 31/08 (Fiches horaires voyageurs et scolaires)

Pièce jointe n°1 : « Description des services délégués »

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. Evolution des arrêts du service

Note : Le délégataire renseignera dans les tableaux suivant les arrêts ayant été supprimés ou créés en cours d'année, en précisant la date de mise en place, ainsi que les motifs

Liste des arrêts supprimés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de suppression	Motif de suppression de l'arrêt
RAS			

Liste des arrêts créés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de création	Motif de création de l'arrêt
RAS		Septembre 2018	

C. *Délégataire(s)*

1. Fiche d'identité de l'entreprise(s) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) renseignera les champs suivant concernant l'identité de son entreprise et des éventuels sous-traitants.

Entreprise délégataire :

Nom de l'entreprise : CAT établissement CTM (Compagnie de Transports du Morbihan)
Groupe d'appartenance : TRANSDEV
Adresse : 43 rue des Frères Lumière – ZA de Kerniol – BP138 56004 VANNES Cedex
Structure juridique :SAS
Nom du dirigeant : M. Andrieux
Date de création : Inscription au RCS 5 février 1969
Nombre total de véhicules : 243

Entreprise sous-traitante n°1 :

Nom de l'entreprise : .....
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : .....
Structure juridique :.....
Nom du dirigeant : .....
Date de création : .....
Nombre total de véhicules : .....

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Entreprise sous-traitante n°2 :

Nom de l'entreprise : .....
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : .....
Structure juridique : .....
Nom du dirigeant : .....
Date de création : .....
Nombre total de véhicules : .....

Entreprise sous-traitante n°3:

Nom de l'entreprise : .....
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : .....
Structure juridique : .....
Nom du dirigeant : .....
Date de création : .....
Nombre total de véhicules : .....

2. Activités du (des) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) précisera s'il(s) exerce(nt) les activités listées, ainsi que le montant du chiffre d'affaire (en K€) de chacune de ses activités. Il indiquera également la part que représente chacune de ses activités dans le chiffre d'affaires de l'année (en %).

Entreprise délégataire

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Nature de l'activité	Chiffre d'affaires année (K€)	Part en % du chiffre d'affaires
Transport interurbain DSP CD56	7 301	34,65%
Transport spécifique scolaires Hors DSP CD56	1596	7,58%
Transport public (autres collectivités)* *Départements, agglomérations, régions, communautés de communes...*	9891	46,95%
Autres activités : - transport - autres	2281	10,83%
TOTAL	**21069**	**100,00%**

** Le transport périscolaire (piscine, centre aéré,...) est à comptabiliser dans « autres activités ».*

Détail des autres activités hors DSP et hors transport (exemple : taxi...) :

.....
.....
.....

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP

A. *Les Moyens humains*

1. Effectifs affectés au service

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant le nombre de conducteurs officiant sur le service délégué, en distinguant ceux qui sont à temps plein, de ceux qui sont à temps partiel.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	n	n-1	n-2	...
Personnel de conduite = Nb de conducteurs	**15,0**	**14,0**	**13,0**	**13,0**
Nb Temps plein délégataire	6	5	5	5
Nb Temps partiel délégataire	9	9	8	8
Nb Temps plein sous-traitant				
Nb Temps partiel sous-traitant				
Nb d'heures totales	23 764	22 780	21 635	21 401
Nb ETP	15	14	13	13
Autres personnels (structure)	**2,6**	**2,5**	**2,5**	**2,5**
Direction	0,08	0,08	0,08	0,08
Exploitation	0,87	0,87	0,87	0,87
Atelier, mécanique	0,81	0,79	0,79	0,79
Administratifs, comptables	0,79	0,79	0,79	0,79

Observations éventuelles : Personnel de conduite supplémentaire suite à la mise en place de l'offre commerciale supplémentaires depuis l'été 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Formation du personnel

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant les formations délivrées à ses salariés intervenant sur la délégation, en précisant leurs objectifs, leurs durées et le nombre de personnes ayant suivies cette formation au cours de l'année.

Nom de la formation	Objectif de la formation	Durée du stage (Nombre de jours)	Nombre de personnes formées au cours de l'année
F.C.O	Formation obligatoire dispensée tous les 5 ans et visant à rappeler la règlementation sociale européenne ainsi que le code de la route.	235	47
Formations SST : Initial et Maintien et actualisation des compétences	Apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours	64	64
Gestion des Conflits	Règles et consignes visant à savoir agir pour prévenir ou gérer un conflit	64	32
Maniement des extincteurs	Savoir utiliser et manier un extincteur	40	80
Eco Conduite	Adopter une conduite rationnelle et adapter à son environnement avec comme objectif une baisse de la consommation de carburant	50	50
Formation au handicap, Formation TPMR	Formation spécifique autour de la législation en matière de transport de Personnes à Mobilité Réduite, de la connaissance des différents types de handicap, des «bons gestes» pour la prise en charge et de la communication verbale et non verbale à adopter.	22	44
Formation aux outils métiers	Maitriser les fonctionnalités des logiciels métiers	9	5
Formations techniques diverses Atelier	Formation constructeur spécifique aux véhicules	54	14
Formation conducteurs CPS	Modules équipements de sécurité et situation d'urgence	48	96
Permis D et FIMO Voyageur	Acquérir les connaissances minimum nécessaires à l'exercice du métier de conducteur routier voyageur Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité Améliorer la pratique professionnelle et les conditions de sécurité des conducteurs routiers voyageurs	140	2
Intégration des nouveaux conducteurs	Par l'intermédiaire d'un tuteur d'entreprise, le nouveau collaborateur est accompagné dans ses premiers pas d'activité (formation sur le matériel, organisation de l'entreprise…)	12	3

Observations éventuelles : *Le tableau ci-dessus présente les formations délivrées aux salariés intervenant sur l'ensemble des lignes exploitées par la CTM sur l'année 2018-2019.*

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

B. *Les Moyens matériels*

1. Véhicules de transport intervenant sur les lignes déléguées

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant, le nombre physique de véhicules (par catégorie) utilisés pour réaliser le service délégué. Il précisera également l'équivalent en véhicules comptabilisés en fonction du taux d'utilisation sur le contrat.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	n	n-1	n-2	n-3
Véhicules réels totaux	**14**	**14**	**13**	**13**
Nb de véhicules réél délégataire	14,0	14,0	13,0	13,0
Grand car A *(hors réserve)*	5,0	4,0	3,0	3,0
Grand car B *(hors réserve)*	1,0	0,0	0,0	0,0
Grand car C *(hors réserve)*	8,0	8,0	8,0	8,0
Petit car	0,0	2,0	2,0	2,0
VL				
Véhicules réels sous-traitants	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand car A *(hors réserve)*				
Grand car B *(hors réserve)*				
Grand car C *(hors réserve)*				
Petit car				
VL				
Véhicules comptabilisés totaux	**14**	**14**	**13**	**13**
Nb de véhicules comptabilisés délégataire	14,0	14,0	12,5	12,5
Grand car A	5,0	4,0	3,0	3,0
Grand car B	1,0	0,0	0,0	0,0
Grand car C	8,0	8,0	7,5	7,5
Petit car	0,0	2,0	2,0	2,0
VL				
Nb de véhicules comptabilisés sous-traitants	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand car A				
Grand car B				
Grand car C				
Petit car				
VL				
Véhicules de réserve (Nombre ou pourcentage)	**10%**	**10%**	**10%**	**10%**

Observations éventuelles :

Depuis septembre 2017 :

- *le car de catégorie C est financé à 100 % sur la ligne 24*
- *passage d'un petit car en Grand car de catégorie A*
- *doublage en mini car matin et soir entre Surzur -> Collèges de Sarzeau*

Depuis septembre 2018 :

- *Passage d'un petit car en Grand Car de catégorie A*
- *Doublage entre Surzur -> Collèges de Sarzeau effectué en Grand car*
- *Passage d'un petit car en Grand Car de catégorie A*
- *Doublage entre Surzur -> Collèges de Sarzeau effectué en Grand car*

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Note : Le délégataire remplira la liste des véhicules en service sur ce lot (PJ n°2), ainsi qu'un tableau de l'Etat du parc (PJ n°3) et joindra ces documents au présent rapport.

Pièce jointe n°2 : Liste des véhicules en service sur ce lot
Pièce jointe n°3 : Etat du parc

2. Autres investissements importants (hors véhicules)

Note : Le délégataire indiquera dans le cadre ci-dessous les autres investissements éventuels qu'il aurait fait au cours de l'année et ne concernant par les véhicules de transport.

Pas d'investissements importants autres que les véhicules

C. *Etat des lieux des biens : Inventaire A et inventaire B*

1. Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°4 relative à l'évolution de l'inventaire A et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 10 du contrat.

Pièce jointe n°4 : Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Observations éventuelles :

Liste exhaustive des poteaux d'arrêt annexée

2. Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°5 relative à l'évolution de l'inventaire B et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 12 du contrat.

Pièce jointe n°5 : Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Observations éventuelles :

Annexe contractuelle non modifiée

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

III. Qualité de service et promotion

A. *Données globales*

1. Contrôles qualité

a) Bilan des contrôles effectués par l'Autorité Organisatrice

Note : Le délégataire renseignera dans le tableau ci-dessous les contrôles effectués par l'Autorité Organisatrice, en indiquant les suites données aux remarques émises par cette dernière.

Date du contrôle	Période du contrôle *(PS ou VS ou été)*	N° du service contrôlé	Itinéraire du service contrôlé	Suites à donner par le délégataire	Actions correctives apportées suite au contrôle

Observations éventuelles :

Pas de contrôles effectués sur l'année scolaire 2018-2019

b) Bilan des contrôles effectués par le Délégataire (Autocontrôle)

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant les contrôles effectués en interne, en précisant leur nature, les dates de réalisations et les faits constatés, et les actions correctives éventuelles apportées à la suite de ce contrôle.

Date du contrôle	Nature du contrôle	N° du service contrôlé *(le cas échéant)*	Observations	Actions correctives apportées suite au contrôle
20/09/2018	Qualité	-	RAS	
16/10/2018	Qualité	-	RAS	
11/12/2018	Qualité	-	RAS	
05/02/2019	Qualité	-	RAS	
14/05/2019	Qualité	-	RAS	

Observations éventuelles :

En complément des contrôles qualité réalisés par notre contrôleur inter-réseau, des contrôles terrain sont effectués à la rentrée sur les services exploités afin de garantir la meilleure qualité de service.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Réclamations et dysfonctionnements

a) Bilan des réclamations de l'année en cours

Note : Le délégataire remplira le tableau ci-dessous en indiquant l'ensemble des réclamations reçues pour les lignes du présent contrat au cours de l'année. Il précisera la date de réception, le mode de réception (mail, téléphone, centrale de mobilité…), la nature (objet) de la réclamation, la réponse apportée au plaignant ainsi que les modifications éventuelles entreprises à la suite de ces réclamations.

Date de la réclamation	Mode de transmission de la réclamation	Nature de la réclamation	N° du service concerné *(le cas échéant)*	Réponse apportée à la réclamation et date de réponse	Actions correctives apportées suite à la réclamation
10/09/18	Correspondance pour le train Lorient non assurée	2403	-	Prise en compte de la demande	Difficulté à assurer l'ensemble des correspondances Trains
28/09/18	Correspondance avec le train de 7h32 trop courte	2401	-	Prise en compte de la demande	Impossibilité de modifier l'horaire du car. Desserte scolaire.
06/11/18	Service non réalisé le 02 novembre	2424	-		Le service de circule pas le 02/11 (voir FH)
20/11/18	Correspondance ligne 3 à Vannes pour Sarzeau		-	Prise en compte de la demande	Signaler au conducteur qui préviendra la L24
03/12/18	Le car n'est pas passé à Libération 17h15	2416	-	-	Le bus est bien passé à la libération

Observations éventuelles :

b) Bilan des dysfonctionnements de l'année en cours

Note : Le délégataire remplira le tableau suivant en listant les incidents et dysfonctionnements survenus au cours de l'année. Il précisera la date de l'incident, sa nature, le service éventuellement impacté, son degré de responsabilité, les suites éventuelles et les moyens éventuels qu'il aurait mis en œuvre suite à cet incident.

Date de l'incident	Nature de l'incident	N° du service concerné	Degré de responsabilité	Suites éventuelles	Moyens mis en œuvres éventuels suite à l'incident
24/09/18	Agression conducteur CTM	2410	-	Retard de la circulation	Dépôt de plainte
25/01/19	Soute ouverte sur un car	Scolaire LE Hezo	Conducteur fautif	Arrêt de l'autocar pour fermeture de la soute	Convocation du conducteur pour rappel des règles de sécurité
Eté 2019	Surcharge sur certaines circulations	2410 et 2412	-	Anticipation des doublages en fonction de la météo	Mise en place de doublage
Eté 2019	Retards importants sur cette course	-	-	Travail sur les horaires pour les prochaines FH	-

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Observations éventuelles :
Mise en place de doublages sur la ligne régulière (samedis et dimanches) lors des Week-Ends à forte fréquentation et pendant la période estivale.

B. *Communication et plan marketing*

INFORMATION VOYAGEURS

Comme tous les ans, la CTM a procédé à l'édition des supports d'information voyageurs.



L'information voyageur ainsi que les éventuelles perturbations de service sont également relayées sur le site internet de l'entreprise.

RENTREE 2018 : AMBASSADEURS

Comme chaque année de rentrée scolaire, la CTM a souhaité accompagner et rassurer les voyageurs grâce à ses « ambassadeurs » positionnés du 3 au 7 septembre à VANNES : Charles de Gaulle Libération et gare routière.

OBJECTIFS

- **Orienter et rassurer les voyageurs scolaires et commerciaux sur l'offre de transport.**
- **Promouvoir la ligne.**

RESULTATS

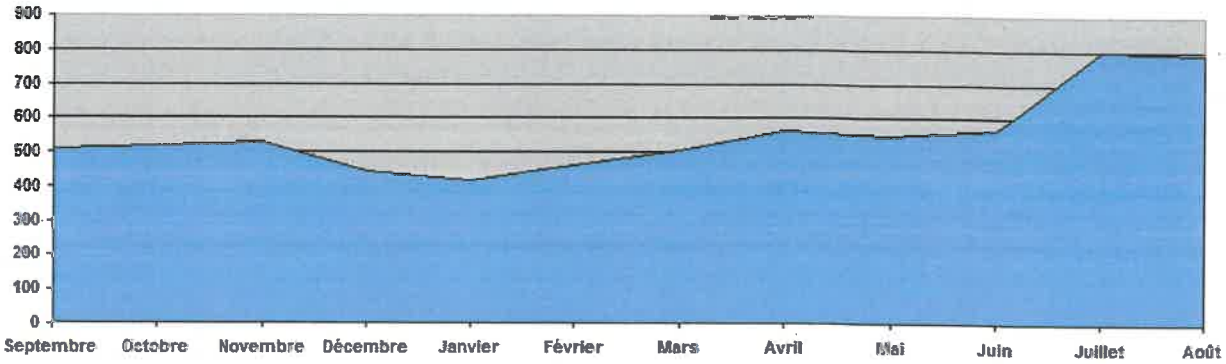
- Action de notoriété et d'image réussie auprès des voyageurs,
- Près de 1 050 personnes ont été renseignées sur l'ensemble des lignes exploitées par l'entreprise.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

WIFI A BORD DES CARS

Les véhicules de la ligne ont été équipés de systèmes WiFi afin de permettre aux voyageurs de profiter de leurs temps de trajet pour se divertir, se renseigner ou encore travailler.

6 649 connexions ont été enregistrées sur la période 2018 – 2019.



ACCOMPAGNEMENT DES EVENEMENTS LOCAUX

Nous avons mis en place de la gratuité de la ligne à l'occasion de la Semaine du Golfe, du 27 mai au 2 juin 2019.



DISTRIBUTION DE CHOCOLATS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, des chocolats ont été distribués aux voyageurs.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Bilan technique et financier

C. *Suivi technique : Fréquentation*

1. Evolution de la fréquentation

Note : Le délégataire remplira le tableau de la fréquentation globale de la ligne (Voyageurs + Scolaires) ci-dessous.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	DP		INT		Voyages commerciaux	TOTAL
	Nb d'élèves	Nb de voyages	Nb d'élèves	Nb de voyages		
2015-2016	656	229600	55	3850	89563	323013
2016-2017	683	239050	51	3570	99284	341904
2017-2018	652	228200	51	3570	105357	337127
2018-2019	620	217000	51	3570	123271	343841
2019-2020		0		0		0
2020-2021		0		0		0
2021-2022		0		0		0
2022-2023		0		0		0
2023-2024		0		0		0
2024-2025		0		0		0

Note : Le délégataire complètera ce tableau en fournissant des éléments de fréquentation plus détaillés dans la pièce jointe n°8. Il fera également une analyse de la fréquentation dans l'encart ci-dessous.

Pièce jointe n°7 : Données de fréquentation

Analyse de la fréquentation :

La fréquentation globale de la ligne est en augmentation de +1.99% par rapport à l'année dernière.

Nous notons une baisse sur l'effectif scolaire : moins 32 élèves demi-pensionnaires qui ont basculé sur l'abonnement -26 ou autre.

Nous constatons une hausse importante de la fréquentation commerciale. En effet, les voyages commerciaux ont enregistré une hausse de + 17 % ce qui a nécessité de nombreux doublages pendant ces périodes de fréquentation importante.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

D. *Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation*

Note : Le délégataire foumira à l'Autorité Organisatrice les éléments financiers relatifs à la ligne en complétant la pièce jointe n°9 relative au compte d'exploitation.

Pièce jointe n°8 : Matrice Compte d'Exploitation

Note : Le délégataire précisera ci-dessous les principes de calcul des frais généraux et leur affectation à la délégation (clé de répartition). Il précisera également le détail du poste « autres frais généraux ».

Principes et méthodes comptables retenus :

Clé de répartition en appliquant un pourcentage sur les coûts de production

Les autres frais généraux correspondent aux frais de siège.

Note : Le délégataire complètera le cas échéant l'encart suivant si des écarts sont constatés par rapport aux prévisions.

Informations détaillées et pertinentes sur les écarts par rapport au compte d'exploitation prévisionnel initial du contrat:

Les impacts dès la première année du contrat :

- Les UO ne tiennent pas compte du service ARZIBUS.

- Passage d'un minicar commercial en grand car.

- Passage d'un minicar de doublage entre Surzur et Sarzeau en autocar.

- Frais généraux plus importants que le prévisionnel contrat en raison d'une mauvaise évaluation de certains postes.

- mise en place de doublages sur les périodes de fortes fréquentations

- Renfort de l'offre commerciale à partir du 07 juillet 2019

E. *Suivi financier : Comptes Annuels*

Note : Le délégataire fournira en pièce jointe n°10 les Comptes Annuels.

Pièce jointe n°9 : Comptes annuels de l'entreprise

Observations éventuelles :

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

IV. Evolution du service : propositions du délégataire

Note : Le délégataire fera des propositions d'évolution de service. Ces propositions contiendront des éléments techniques et financiers afin que l'Autorité organisatrice puisse les étudier.

Propositions d'évolution du service :

Un travail sur les horaires et les enchainements est à prévoir afin de limiter les retards. En effet, la circulation routière est de plus en plus importante sur ce territoire. Nos horaires sont donc difficilement réalisables sur certaines tranches horaires de la journée pendant la période estivale.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°1 : DESCRIPTION DES SERVICES DÉLÉGUÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 1 du contrat de Délégation de Service public

- **Fiches horaires Voyageurs à jour:**
  - ***Services Voyageurs « Hiver – Printemps » (Annexe 1-1)***

- **Fiches horaires Scolaires à jour (Annexe 1-3) :**

transdev CTM
02 97 01 22 66 - www.lactm.com

Ligne 24 - Collèges de Sarzeau - Rentrée du matin 8h30

Communes desservies : Arzon, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
347	
7h57	Kerfontaine (carrefour)
8h00	Le Hézo Gare routière
8h02	Le Hézo Centre
8h04	St Armel La Villeneuve
8h05	St Armel Mairie
8h09	Lasné
8h10	Moulin du Chêne
8h12	St Colombier Centre
8h13	Kerhouël
8h15	Boisdanic
8h17	Kerblay Hopital
8h27	Sarzeau Collège Ste Marie
8h29	Sarzeau Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
348	
7h52	Rond Point de la Lande
7h53	Surzur Motten (rue des Lutins)
7h59	Toulbajour
8h05	Château d'eau
8h05	Kergo (carrefour)
8h06	Kerlann
8h07	Route du Hézo (carrefour)
8h08	Kerlann Born
8h11	Kerhuidic
8h11	Rue du Moulin Bothalec
8h13	La Pointe
8h14	Kervaché
8h16	Serre à Fleurs
8h21	Saint Colombier
8h27	Collège Ste Marie
8h29	Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
351	
7h42	Port Navalo Cinéma
7h45	Arzon Eglise
7h47	Le Crouesty Maison du Port
7h49	Kerjouanno
7h49	Tumiac (carrefour RD 780)
7h54	La Saline (D 198)
7h55	Kerpont (D 198)
7h56	Les Govelins (D 198)
7h57	St Gildas Pharmacie (D 198)
8h02	Les Serres
8h04	Kercoquen (chemin Fragon)
8h07	PEM
8h08	Sarzeau Médiathèque
8h10	Collège Ste Marie
8h12	Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
353	
7h53	Kerjambet (camping cadran solaire)
7h54	Bonastère
7h55	Route de Penvins
7h56	Penvins Eglise
7h57	Route de la Grée
7h58	Penvins Allée des Fées
8h00	Restaurant Mur du Roi
8h04	Landrezac
8h05	Kerbiric
8h06	Coët d'Amour
8h08	Route La Saline
8h08	La Saline
8h10	Suscinio
8h12	Penvins Route de Sarzeau
8h13	Kerguet
8h14	Kerblay (carrefour)
8h16	Sarzeau Collège Ste Marie
8h17	Sarzeau Collège de Rhuys
8h35	Sarzeau école Kerhoté

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
354	
7h54	Le Riellec
7h55	Kerino
7h56	Kerdouin
7h57	Botpenal
8h00	La Saline
8h02	Kerpont Plage
8h03	Les Govelin
8h04	La Croix Cornaud
8h07	Keraudren
8h09	St Gildas Pharmacie
8h11	Gramontard
8h12	Kercambre
8h14	Le Cossay
8h16	St Jacques La Grée
8h18	Kerignard
8h19	Trevenaste
8h21	Le Net "Roaliguen"
8h22	Kerogrange
8h25	Sarzeau Collège Ste Marie
8h27	Sarzeau Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
356	
7h28	Arzon Eglise
7h39	Arzon HLM (rue Centrale)
7h31	Rd Pt de la Paix
7h33	Taverno
7h35	Le Montero
7h39	HLM (Y. Chapon)
7h43	Les Ormeaux
7h42	Granvol
7h43	Haut Resto
7h44	Le Resto
7h46	Kemers
7h48	Penceatel
7h50	Benince
7h51	Port Neze
7h54	Le Net
7h57	Le Logeo
7h58	Kerassel
7h59	Kerguffo
8h00	Bottan
8h01	Kerouët St Maur
8h04	Brillac Mairie
8h04	Port Brillac
8h09	Foumeray
8h10	St Martin
8h11	Benance
8h12	Kervoden
8h22	Sarzeau Collège Ste Marie
8h24	Sarzeau Collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
357	
7h37	Le Cosquer
7h40	Lambre
7h42	Balanfoumis
7h45	Le Landier
7h48	Le Tour du Parc (abribus)
7h51	Pencadenic
7h56	Toulcaden
7h59	Balanfoumis 2
8h02	Moguenouët
8h03	Caden (carrefour)
8h04	Belle Croix
8h08	Kerentré 1
8h09	Kerentré 2
8h12	St Colombier Centre
8h14	Le Duer
8h20	Sarzeau Collège de Rhuys
8h23	Sarzeau Collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
360	
7h50	Liney
7h55	Noyalo Centre (Croix)
7h57	Noyalo Route de Surzur
7h59	Trebilair (Route de Noyalo)
8h00	Château d'eau
8h02	Lotissement Norhouët - Cadoudal
8h04	Surzur Croix Bel (rue Virel)
8h05	Surzur Centre (bas de la rue Virel)
8h08	Surzur Le Clandy (RD20)
8h11	Kervaché
8h14	Borhoedic (carrefour)
8h17	Quiberan (carrefour)
8h25	Saint Colombier
8h28	Sarzeau Collège Ste Marie
8h30	Sarzeau Collège de Rhuys

Pour l'école Kerhoté, descendre au collège de Rhuys et prendre le car n°353 qui vous déposera devant l'école.

MAJ au 26/11/2018

/!\ Le mardi matin, jour du marché d'Arzon, l'arrêt de report est au Rond Point de la Paix.
/!\ horaires indicatifs, susceptibles d'aménagements en cours d'année. Etre présent à l'arrêt du car 5 minutes avant l'horaire indiqué le matin.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.ctm.com

Ligne 24 - Collèges de Sarzeau - Sortie du soir 16h30

Communes desservies : Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau et Surzur.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 353	
16h20	Sarzeau école Kerlarie
16h45	Sarzeau Collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 354	
17h05	Sarzeau Collège de Rhuys
17h12	Kerollaire (interv. CT et Jardi Golf)
17h15	Kerbiay
17h18	Kerguilleruic
17h20	St Jacques
17h22	Le Cossay
17h23	Kerlaux
17h25	Gouazan
17h27	Le Rieltec (1/2 tour)
17h28	Kerbourh
17h29	Le Botpenal
17h33	La Salinie
17h35	Kerpont
17h37	Les Gohvelins
17h38	La Croix Cornaud
17h39	La Ville Neuve
17h40	Keraudren
17h41	St Gildas Pharmacie
17h43	Gramontard
17h44	Kercambre
17h46	Le Cossay
17h47	St Jacques La Grée
17h49	Kerignard
17h51	Le Roaliguen (Le Net)
17h52	Kerogrange

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 356	
17h05	Sarzeau collège de Rhuys
17h13	Bottan
17h14	Kergullio
17h15	Kerassel
17h16	Le Logeo
17h18	Le Net
17h22	Port Heze
17h23	Berlinze
17h25	Pencastel
17h27	Kerhero
17h30	Kerjouanno
17h32	La Maison du Port
17h34	Arzon Eglise
17h35	Arzon HLM (rue Centrale)
17h36	Rd Pt de la Paix
17h38	La Locomotive
17h40	Les Mouettes
17h41	Taverno
17h43	Le Montero
17h45	HLM (Y. Chapon)
17h47	Les Grimeaux
17h48	Granzol
17h49	Haut Rego
17h50	Le Rego
17h53	Turniac
17h58	Kerouet St Maur
18h02	Brillac Mairie
18h03	Port Brillac
18h07	Fournevay
18h08	St Martin
18h09	Benance
18h10	Kervoden
18h16	La Corderie
18h16	Centre Culturel

Correspondance au collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 355	
16h55	Sarzeau collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 357	
16h50	Sarzeau Collège Ste Marie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 360	
17h05	Sarzeau Collège de Rhuys
17h10	Le Duer
17h15	Kerentrech (rue Mimosas)
17h18	Quiberan (carrefour)
17h19	Borhoedic (carrefour)
17h20	Kervache (carrefour)
17h25	Surzur (Rue de Lorient)
17h26	Surzur (Rue du Bois)
17h29	Surzur rue des Lutins
17h31	Surzur Croix de Bel (rue Vire)
17h32	Lotissement de Norhoudt
17h36	Treblaire
17h40	Noyalo Route de Surzur
17h42	Noyalo Centre (Cruzo)
17h50	Borhoedic (carrefour)

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 714 voyageur / 351 scolaire	
16h50	Sarzeau Collège de Rhuys
16h55	Sarzeau médiathèque
16h56	La Corderie
16h58	Kercoquen (Chemin Fragon)
17h02	St Gildas Pharmacie
17h04	Les Govelins Dale
17h05	Kerpont Dale
17h06	La Saline Dale
17h07	Le Net emb
17h10	Kerjouanno
17h12	Crouesty maison du port
17h14	Arzon eglise
17h16	Port navalo Cinéma

Correspondance au collège de Rhuys

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 358	
17h05	Sarzeau Collège de Rhuys
17h11	Kerbiay Hopital
17h12	Bois d'Arlo
17h14	Kerhoudt
17h19	Belle Croix 1
17h20	Belle Croix 2
17h21	Caden (carrefour)
17h21	Balantoumie 2
17h22	Moguendoudt
17h25	Le Landier
17h27	Le Tour du Parc (arrêtbus mairie)
17h29	Pencadenic
17h30	Toulcaden
17h34	Pontcaden
17h37	Lamure
17h45	Borhoedic

MAJ au 16/05/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Collèges de Sarzeau - Sortie du mercredi midi

Communes desservies : Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau et Surzur.

Année scolaire 2018 / 2019

Mercredi 353	
12h25	Sarzeau école Kerlohé

Mercredi 354	
12h40	Sarzeau Collège de Rhuys
12h44	Kerrollaire (inters. CT et Jardi Golf)
12h49	Kerblay
12h50	Kerguillehuic
12h51	St Jacques
12h53	Le Cossay
12h54	Kersauz
12h55	Gouezan
12h57	Le Rielec (1/2 tour)
12h58	Kerdouin
12h59	Le Botpenal
13h00	La Saline
13h02	Kerpont
13h04	Les Golvelins
13h05	La Croix Cornaud
13h06	La Ville Neuve
13h09	Keraudren
13h11	St Gildas Pharmacie
13h12	Gramontard
13h13	Kercambre
13h14	Le Cossay
13h15	St Jacques La Grée
13h17	Kérignard
13h18	Le Roaliguen (Le Net)
13h20	Kerogrange

Mercredi 357	
12h40	Sarzeau Collège de Rhuys
12h45	Kerblay Hopital
12h47	Bois d'Arlic
12h49	Kerhouët
12h54	Kerentré 2
12h55	Kerentré 1
12h56	Belle Croix (carrefour)
13h01	Minglio
13h02	Kervaohe
13h06	Bothalec
13h07	Le Moulin
13h08	Kerlann Borne
13h09	Route du Hezo
13h10	Kerlann Borne
13h10	Lotissement Norhouët
13h11	Château d'eau
13h12	Route de Noyalo
13h12	Le Goarh
13h13	Surzur Gare
13h16	La Croix de Bel
13h19	Toulbeaujour
13h20	Motten Gratal
13h24	Trebilaire

Mercredi 356	
12h40	Sarzeau collège de Rhuys
12h48	Botlan
12h49	Kerguillo
12h50	Kerassel
12h51	Le Logeo
12h53	Le Net
12h57	Port Neze
12h58	Benimze
12h59	Penoastel
13h02	Kerners
13h05	Kerjouanno
13h07	La Maison du Port
13h09	Arzon Eglise
13h10	Arzon HLM (rue Centrale)
13h11	Rd Pt de la Paix
13h13	Port Navalo Cinéma
13h15	Les Mouettes
13h16	Taveno
13h18	Le Montero
13h20	HLM (Y. Chapon)
13h22	Les Ormeaux
13h23	Graniol
13h24	Haut Redo
13h25	Le Redo
13h28	Turniac
13h33	Kerouët St Maur
13h37	Brillac Mairie
13h38	Porh Brillac
13h42	Fournevay
13h43	St Martin
13h44	Benance
13h45	Kervocen
13h51	La Corderie

Correspondance au collège de Rhuys

Mercredi 355	
12h35	Sarzeau collège Ste Marie

Mercredi 351	
12h40	Sarzeau collège de Rhuys
12h48	Kerhouët
12h49	Kerlévenan
12h51	St Colomban Kerentré
12h57	Belle Croix
13h00	Kerbédéri
13h09	Surzur - Centre

Mercredi Doublage Sarzeau > Surzur	
12h40	Sarzeau collège de Rhuys
13h10	Surzur Centre

Correspondance au collège de Rhuys

12h40	Sarzeau collège de Rhuys
12h45	Le Duer
12h50	St Colombier
12h52	Kerentrech
12h54	Lasné
12h56	Lasné Croix
12h57	St Armel
12h59	St Armel - passage
13h00	Le Hézo Bourg
13h02	Le Hézo Mairie
13h03	Le Hézo Gare routière
13h05	Kerfontaine
13h10	Noyalo

MAJ au 18/05/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Entrée de 8h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
352	
6h35	Port Navalo Cinéma
6h37	Rue des Genêts
6h40	Arzon Eglise
6h42	Le Crouesty Maison du Port
6h44	Kerjouanno
6h45	Tumiac (D 780)
6h47	Le Net (D 198)
6h49	La Saline (D198)
6h51	Kerpont (D198)
6h52	Les Govelins (D198)
6h53	La Villeneuve
6h55	St Gildas Pharmacie
6h58	Gouézand
7h00	Kercoquen
7h02	La Corderie
7h03	Sarzeau Médiathèque
7h05	Sarzeau Kerloké
7h13	St Armel Clos Salomon
7h14	Le Hézo Embranchement RD780
7h17	Noyalo Goh Velin RD780
7h32	Vannes Lycée St Paul
7h35	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
353	
6h30	Sarzeau Kerguet
6h33	Coët d'Amour
6h34	Landrezac
6h38	Penvins
6h39	Route de Banaster
6h43	Carrefour Kerjambet / Camping
6h45	Tour du Parc
6h47	Pen Caderic
6h50	Toulcaden
6h52	Moquenouët
6h53	Caden (carrefour)
6h53	Belle Croix
6h56	Saint Colombier (carrefour)
7h00	Lasné
7h01	Saint Armel
7h02	La Villeneuve
7h32	Vannes Lycée Saint Paul
7h35	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
354	
6h25	Keriboute
6h37	Kerguillo
6h38	Kerassel
6h38	Pont du Lindin
6h40	Brillac
6h43	Saint Martin
6h48	Bénance
6h54	Sarzeau Médiathèque
6h55	Kerloké
6h57	Le Duer
7h25	Vannes Lycée St Paul
7h28	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
355	
6h56	La Villeneuve
6h59	Le Hézo Mairie
7h02	Le Hézo Gare routière
7h03	Kerfontaine
7h05	L'Isle
7h06	Bourgerel
7h07	Le Loch
7h09	Noyalo Centre
7h10	Noyalo Port
7h12	Limey (carrefour)
7h13	Since
7h14	St Goustan
7h27	Vannes Lycée St Paul (Fromentin)
7h35	Vannes Lycée Lesage

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
356	
6h38	Kerblay
6h39	Kerguilhuic (carrefour)
6h39	St Jacques
6h40	Kerfontaine
6h41	Kerignard
6h42	Trévenaste
6h43	Le Net
6h44	Le Grand Net
6h45	Le Treste
6h47	Kerogrange
7h00	Le Hézo Gare routière

Correspondance entre les véhicules au lycée Lesage (Place Cuxhaven) à 7h35

même véhicule :	
352 (CTM)	
7h40	Vannes Place de la Libération
7h45	Vannes Pont SNCF
7h50	Vannes Gare SNCF

changement de véhicule :	
345	
7h43	Lycée Jean Guéhenno
7h46	Arrêt Kervilette (école coiffure Scottoi)

changement de véhicule :	
347	
7h39	Saint Joseph
7h41	Sacré Coeur

même véhicule :	
355 (CTM)	
7h40	Vannes IEA Le Bondon (Golfiands)
7h48	Vannes ND Ménimur (Pompidou)
7h52	Lycée De Gaulle / St Exupéry

changement de véhicule :	
261 (Kadis)	
7h42	CFA (arrêt Desbordes)

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
311	
6h53	Kerblay
6h55	St Jacques
6h58	Le Cossay
7h03	St Gildas de Rhuys Pharmacie
7h05	Gouezand
7h10	Sarzeau Médiathèque

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
358 scolaire	
6h50	Port Navalo Cinéma
6h51	Rd Pt Kercouado (rue Genêts)
6h52	Arzon HLM
6h53	Arzon Eglise
6h55	Maison du Port Le Crouesty
6h57	Kerjouanno
6h58	Tumiac
6h59	Le Net
7h05	Kerrollaire
7h10	Sarzeau médiathèque
7h17	St Colombier Embranchement RD780
7h43	Lycée St Paul (rue Fromentin)
7h48	Lycée Lesage (Cuxhaven)
7h55	Vannes Pl. de la Libération

Fonctionnement de la navette vers le CFA pendant les vacances scolaires : départ 7h50 de la Libération, arrivée à 8h00 au CFA.

/!\ horaires indicatifs, susceptibles d'aménagements en cours d'année. Etre présent à l'arrêt du car 5 minutes avant l'horaire indiqué le matin.

MAJ au 4/10/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM

02 97 01 22 85 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Entrée de 9h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
311	
7h42	Port Navalo Cinéma
7h45	Arzon Centre
7h46	Le Crouesty Maison du Port
7h48	Kerjouanno
7h49	Tumiac (carrefour)
7h57	St Gildas de Rhuys Pharmacie
8h05	Sarzeau Médiathèque
8h06	Sarzeau Kerlohé
8h12	Le Duer
8h14	Kerentré
8h15	St Colombier (carrefour)
8h16	St Armel (carrefour)
8h35	Séné collège Cousteau

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
357	
7h54	Le Tour du Parc (alxibus)
7h56	Pencadenic
8h02	Toulcaden
8h03	Balanfournis 2
8h04	Moguenouët
8h05	Caden (carrefour)
8h06	Belle Croix
8h10	Le Pouldu (1/2 Tour)
8h09	Kerentré 1
8h11	Kerentré 2

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
355	
8h15	Le Hézo Gare routière
8h16	Kerfontaine
8h17	L'Isle
8h18	Bourgerel
8h19	Le Loch
8h22	Noyalo Centre
8h24	Noyalo Pont
8h26	Lirey
8h27	Since
8h28	Saint-Goustan (la Villa Bleue)
8h38	Séné Collège Cousteau

Correspondance entre les véhicules au collège Cousteau à 8h40

même véhicule :	
311 (CTM)	
8h50	Vannes Lycée St Paul
8h55	Vannes Lycée Lesage
8h59	Vannes Lycée St Joseph

changement de véhicule :	
303	
8h55	Lycée De Gaulle / St Exupéry

changement de véhicule :	
95 (Maury)	
8h50	Place de la Libération
8h54	Lycée Jean Guéhénno

changement de véhicule :	
82 (Maury)	
8h55	Lycée Notre Dame de Ménimur

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
355 (CTM)	
8h55	Vannes Lycée Lesage

changement de véhicule :	
ABV Car 807)	
8h57	Vannes Gare SNCF

changement de véhicule :	
MAURY Car 91	
8h50	Vannes Le Port
9h05	Vannes CFA (arrêt Desbordes)

changement de véhicule :	
CTM 211	
8h55	Vannes Sacré Coeur
8h57	Vannes St Joseph (rue Defforges)

changement de véhicule :	
94 (Maury)	
08:55	Vannes St Paul (rue Fromentin)

MAJ au 10/09/2018

/!\ horaires indicatifs, susceptibles d'aménagements en cours d'année. Etre présent à l'arrêt du car 5 minutes avant l'horaire indiqué le matin.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie de 15h45)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
348	
15h55	Saint Paul
16h00	Lycée Lesage
16h10	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
310 (CTM)	
15h55	Lycée De Gaulle / St Exupéry
16h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
302 (CTM)	
16h00	Place de la Libération
16h05	Collège Jules Simon

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
351 (CTM)	
16h05	Place de la Libération

Correspondance entre les véhicules à la gare SNCF à 16h15

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
714 voyageur / 351 scolaire	
16h15	Vannes Gare SNCF
16h27	Theix Rd point de Since
16h30	Noyalo centre
16h32	Noyalo l'Isle
16h34	Le Hézo Gare Routière
16h36	St Armel mairie
16h40	St Colombier centre
16h45	Le Duer
16h50	Sarzeau Collège de Rhuys
16h55	Sarzeau médiathèque
16h56	La Corderie
16h58	Kersoquen (Chemin Fragon)
17h02	St Gildas Pharmacie
17h04	Les Govelins Dale
17h05	Kerpont Dale
17h06	La Saline Dale
17h07	Le Net emb
17h10	Kerjouanno
17h12	Crouesty maison du port
17h14	Arzon eglise
17h16	Port navalo Cinéma

Correspondance avec les cars du collèges (cf. la fiche horaires des collèges de Sarzeau).

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
355	
15h55	Vannes Lycée Lesage
16h15	Séné Collège Cousteau
16h20	Since
16h21	Liney (carrefour)
16h23	Noyalo Centre
16h24	Noyalo Pont
16h26	Le Loch
16h28	Cléguer / Birhit
16h30	Kerfontaine
16h37	Le Hézo Gare routière
16h40	St Armel
16h45	St Colombier
16h50	Sarzeau collège Ste Marie
16h55	Sarzeau Collège de Rhuys

MAJ au 26/09/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM
02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie de 17h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
82 (Maury)	
17h07	Lycée ND Ménimur
17h20	Séré Cousteau

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
352 scolaire	
16h43	Vannes Lycée Jean Guéhenno
16h50	Vannes Sacré Coeur (arrêt Nogues)
17h05	Vannes Lycée Lesage
17h25	Vannes Collège Cousteau
17h27	St Goustan
17h29	Since
17h30	Lirey (carrefour)
17h31	Noyalo Pont
17h32	Noyalo Centre
17h33	Noyalo Le Loch
17h37	L'Isle
17h38	Kerfontaine
17h39	Le Hézo Gare routière
17h42	St Armel Mairie
17h47	St Colombier Centre
17h50	Le Duer
17h52	Sarzeau Kerloué
17h54	Sarzeau Médiathèque
17h55	La Corderie
17h57	Kercoquen
17h59	Gouézan
18h00	St Gildas Pharmacie
18h02	St Gildas La Villeneuve (D 198)
18h04	Les Govenlins (D 198)
18h05	Kerpont (D 198)
18h06	La Saline (D 198)
18h08	Le Net
18h11	Kerjouanno Centre PTT
18h13	Le Crouesty Maison du Port
18h15	Arzon Eglise
18h18	Port Navalo Cinéma

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
358 scolaire	
17h00	Lycée St Georges (arrêt Descartes)
17h03	Lycée St Paul (rue Fromentin)
17h05	Lycée Lesage (Pl Cuchaven)
17h15	Place de la Libération
17h30	Vannes Gare SNCF
17h42	Since
17h43	Lirey
17h44	Noyalo Pont
17h45	Noyalo Centre
17h56	Le Hézo Gare routière
17h58	Le Passage / Villeneuve
17h59	St Armel Mairie
18h00	Lasné
18h02	St Colombier Centre
18h05	Le Duer
18h07	Sarzeau Kerloué
18h10	Sarzeau Médiathèque
18h12	Sarzeau PEM
18h14	Kercoquen
18h14	Chemin Menguen
18h15	St Gildas Les Serres
18h15	St Gildas Pharmacie
18h17	La Villeneuve
18h18	Les Gohvelins
18h19	Kerpont
18h19	La Saline
18h21	Le Net
18h22	Kerjouanno
18h25	Le Crouesty Maison du Port
18h27	Arzon Eglise
18h32	Port Navalo Cinéma
A la demande au conducteur	Le Logeo
	Brillac
	St Martin

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
347 scolaire	
16h45	Lycée De Gaulle / St Exupéry
16h55	Vannes Gare SNCF
17h15	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
353	
18h07	Sarzeau Kerloué
18h10	St Jacques
18h15	Le Cossay

Fonctionnement de la navette du CFA pendant les vacances scolaires : départ 17h10 du CFA, arrivée à 17h25 à la Gare SNCF. Et départ 17h40 du CFA, arrivée à 17h55 à la Gare SNCF.

MAJ au 10/10/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM
02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie de 18h00)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
301 (CTM)	
17h38	Lycée Jean Guéhenno
17h41	Lycée Saint Joseph
17h48	Lycée Saint Paul
17h51	Lycée Lesage
18h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi	
355 (CTM)	
Vendredi	
359 (CTM)	
17h45	CFA ⚠ pas de départ du CFA le vendredi
18h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
392 (CTM)	
17h50	Lycée De Gaulle / St Exupéry
18h00	Ménimur (Brizeux)
18h05	Place de la Libération

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
359 (CTM)	
17h55	Lycée Lesage (place Cuxhaven)
18h05	Place de la Libération

Correspondance à 18h05 Place de la Libération

18h05	Vannes Place de la Libération
18h20	St Goustan
18h25	Since
18h30	Linéy (carrefour)
18h32	Noyalo Centre
18h34	L'Isle
18h35	Le Loch
18h36	Kerfontaine
18h37	Le Hézo Gare routière

18h05	Vannes Place de la Libération
18h20	Vannes Gare SNCF
18h30	Theix Since
18h33	Noyalo Centre

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
353	
18h50	Le Hézo Gare routière
18h52	Belle Croix
18h52	Caden (carrefour)
18h53	Moquenoët
18h55	Toulcaden Pont Neuf
18h56	Le Tour du Parc
18h57	Pen Cadénic
18h58	Route de Pen Cadénic
19h03	Banastère
19h05	Penvins Eglise
19h06	Landrezac
19h07	Bodérin (carrefour)
19h12	Kerguet
19h25	Boisdanic - Kerblay (carrefour)

Correspondance au Hézo à 18h38

18h38	Le Hézo Gare routière
18h45	St Armel Mairie
18h50	St Colombier Centre
18h53	Le Duer
18h57	Sarzeau Kerloné
19h00	Sarzeau Médiathèque

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
354	
18h50	Sarzeau Kerloné
18h54	Kerblay
Arrêts à la demande au conducteur	St Jacques
	Le Cossay
	Kerfontaine
	Kerignard
	Trevenaste
	Grand Net
19h20	Kerogrange

18h38	Le Hézo Gare routière
18h39	Le Passage
18h40	St Armel Mairie
18h44	St Colombier Centre
18h49	Sarzeau Kerloné
18h51	Sarzeau Médiathèque
18h52	Kerrollaire
18h53	La Corderie
18h54	Rd Pt de Kerrollaire
18h55	Kercoquen
18h56	Gouëzan
18h57	St Gildas de Rhuys Pharmacie
19h01	Les Govelins
19h02	Kerpont
19h04	La Saline
19h07	Kerjouanno
19h09	Le Crouesty Maison du Port
19h11	Arzon Eglise
19h14	Port Navalo Cinéma
A la demande	Le Logeo
	Brillac
19h23	St Martin

MAJ au 18/05/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.ictm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie du mercredi midi)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Mercredi	
359 (CTM)	
12h06	Vannes Lycée SFX (arrêt Le Port)
12h10	Vannes Lycée St Paul
12h13	Vannes Lycée Lesage
12h16	Séné Collège Cousteau
12h20	Theix Since
12h23	Noyalo Départementale
12h27	Le Hézo Gare routière
12h29	St Armel Mairie
12h31	Lasné
12h33	St Colombier Centre
12h35	Le Duer
12h38	Sarzeau Médiathèque
12h44	Kercoquen
12h51	St Jacques La Grée
12h54	Le Cossay
12h57	St Gildas de Rhuys Pharmacie
13h02	Croix Comaud
13h03	Les Govelins
13h04	Kerport
13h05	La Saline
13h07	Le Net (carrefour)
13h08	Tumiac (carrefour)
13h09	Kerjouanno
13h11	Port du Crouesty
13h12	Arzon Centre
13h15	Port Navalo Cinéma

Mercredi	
351 (CTM)	
12h05	Place de la Libération

Mercredi	
331 (CTM)	
12h10	Lycée De Gaulle / St Exupéry

Mercredi	
303 (CTM)	
12h17	Notre Dame de Ménimur

Mercredi	
358 (CTM)	
12h02	Lycée Jean Guéhénno
12h10	Lycée St Joseph
12h25	Vannes Gare SNCF
12h57	Belle Croix
12h58	Laden (carrefour)
12h59	Moquenoët
13h00	Balanfoumis
13h01	Pont Neuf
13h02	Le Tour du Parc
13h04	Pen Cadénic
13h08	Camping Cadran Solaire
13h13	Penvins Eglise
13h15	Landrézac
13h16	Route de Landrézac
13h17	Bodérin (carrefour)
13h19	Sarzeau Kerguet

Correspondance 12h20 à la gare SNCF

Mercredi	
312 (CTM)	
12h05	Collège Sacré Coeur
12h10	Lycée St Paul
12h12	Lycée Lesage
352 (CTM)	
12h12	Vannes Lycée Lesage
12h25	Vannes Kiosque Libération
12h38	Vannes Gare SNCF
12h51	Noyalo Centre
12h52	Noyalo Le Loch
12h56	Kerfontaine
12h57	Le Hézo Gare routière
13h00	St Armel Mairie
13h01	Lasné
13h02	St Colombier Centre
13h04	Le Duer
13h06	Sarzeau Kerlohé
13h10	Sarzeau Médiathèque
13h13	La Corderie
13h14	Kerrollaire
13h15	Kercoquen
13h16	Chemin Menguen (carrefour)
13h17	Gouézan
13h18	St Gildas Pharmacie
13h20	St Gildas La Villeneuve (D 198)
13h21	Croix Comaud
13h23	Les Govelins (D 198)
13h24	Kerport (D 198)
13h25	La Saline (D 198)
13h26	Le Net (carrefour)
13h28	Kerjouanno Centre PTT
13h30	Le Crouesty Maison du Port
13h32	Arzon Eglise
13h33	Arzon HLM
13h35	Port Navalo Cinéma

MAJ au 6/09/2018

MAJ au 18/05/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

transdev CTM

02 97 01 22 86 - www.lactm.com

Ligne 24 - Lycées de Vannes (Sortie du midi : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)

Communes desservies : Arzon, Le Tour du Parc, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys et Sarzeau.

Année scolaire 2018 / 2019

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
308 (CTM)	
12h02	Lycée Jean Guéhenno
12h05	St Joseph (uniquement le vendredi)
12h07	Lycée Lesage
12h15	Gare SNCF

Mercredi	
331 (CTM)	
12h05	Lycée De Gaulle / St Exupéry
12h15	Gare SNCF

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
351 (CTM)	
12h05	Place de la Libération
12h15	Gare SNCF

Fontionnement de la navette du CFA pendant les vacances scolaires le vendredi midi: départ 12h05 du CFA, arrivée à 12h25 à la Gare SNCF.

Correspondance 12h15 à la gare SNCF

VANNES GARE ROUTIÈRE (SNCF)	12.15
THEIX SINCE	12.26
NOYALO CENTRE	12.29
NOYALO GOH VELIN RD	|
LE-HEZO EMBRANCHEMENT RD	12.33
ST-ARMEL CLOS SALOMON	12.34
ST-COLOMBIER EMBRANCHEMENT RD	12.35
SARZEAU MÉDIATHÈQUE	12.41
SARZEAU ARRÊT MULTIMODAL LA CORDERIE	12.43
ST-GILDAS-DE-RHUYS PHARMACIE RD	12.47
ST-GILDAS-DE-RHUYS LES GOVELINS RD	12.48
ST-GILDAS-DE-RHUYS KERPONT RD	12.49
ST-GILDAS-DE-RHUYS LA SALINE RD	12.50
ARZON KERJOUANNO	12.54
ARZON LE CROUESTY	12.56
ARZON EGLISE	12.58
PORT NAVALO CINÉMA	13.01

MAJ au 16/05/2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°2 : LISTE DES VÉHICULES EN SERVICE SUR CE LOT
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Ligne 24 AU 31/08/2019

N° immatriculation	Marque	Type	Catégorie	Année de 1ère mise en circulation	Age	Nb places	Livrée Kicéo	Autres équipements
DT-081-VJ	IVECO	CROSSWAY HV	A	03/08/2015	4,08	61	oui	1 pupitre ERG
DT-119-VJ	IVECO	CROSSWAY HV	A	03/08/2015	4,08	61	oui	1 pupitre ERG
DT-846-PR	IVECO	CROSSWAY HV	A	27/07/2015	4,10	61	oui	1 pupitre ERG
DT-486-PR	IVECO	CROSSWAY HV	A	27/07/2015	4,10	61	oui	1 pupitre ERG
CJ 967 WR	Mercedes	Intouro	A	17/08/2012	7,04	59	oui	1 pupitre ERG
BA 900 PY	Irisbus	Récréo2	B	27/09/2010	8,93	63	oui	
DH-251-KP	IVECO	Crossway Pop	C	07/07/2014	5,15	63	non	
DH-027-KP	IVECO	Crossway Pop	C	07/07/2014	5,15	63	non	
DH-989-LG	IVECO	Crossway Pop	C	07/07/2014	5,15	63	non	
BA-033-PZ	Irisbus	Récréo2	C	27/09/2010	8,93	63	non	
BA-980-PY	Irisbus	Récréo2	C	27/09/2010	8,93	63	non	
FB-788-PH	Irisbus	Arway	C	14/10/2008	10,88	59	oui	
CY-132-PP	Karosa	Récréo	C	03/11/2003	15,82	59	non	
8247 XK 56	Karosa	Récréo	C	09/07/2003	16,15	59	non	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°3 : ETAT DU PARC
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

TRANSPORTEUR : CTM

DATE : 31/08/2019

	avant			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	20
25																						
24																						
23																						
22																						
21																						
20																						
19																						
18																						
17																						
16																						
15																						
14																						
13																						
12																						
11																						
10																						
9																						
8																						
7																						
6																						
5																						
4																				DT-486-PR		
3														BA 900 PY				DH-989-LG	DT-081-VJ			
2							CY-132-PP							BA-980-PY				DH-251-KP	DT-119-VJ			
1							8247 XK 56					FB 788 PH		BA-033-PZ		CJ 967 WR		DH-027-KP	DT-846-PR			
Age			18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	

Achat année n

Arrêt année n

- Faire figurer les moins de 10 places
- Année = année de première mise en circulation
- Compléter chaque case avec le n° d'immatriculation
- Ne pas faire figurer les cars de réserve

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°4 : INVENTAIRE DES BIENS MIS À DISPOSITION PAR L'A.O. ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 10 du contrat de Délégation de Service public

1 – Poteaux d'arrêts provisoires

Nombre	Entreposage
/	/

2 – Mobilier aux points d'arrêts

- ***Ligne Régulière***

Commune	Sens	Intitulé poteau ou abri	Cohérence FH	Type de mobilier (et nb)
VANNES	A-R	Gare routière	Gare routière (SNCF)	Vitrine + espace d'attente
THEIX	vers Arzon	Since	Since	1 abri CD
THEIX	vers Vannes	Since	Since	1 poteau VA
NOYALO	vers Arzon	/	Pont de Noyalo	/
NOYALO	vers Vannes	Noyalo Le Pont	Pont de Noyalo	1 poteau VA + 1 abri communal
NOYALO	vers Arzon	Noyalo Embranchement RD780	Goh Velin (RD780)	1 platobus CD (?) + 1 poteau TIM
NOYALO	vers Vannes	Noyalo RD780	Goh Velin (RD780)	1 platobus CD (?) + 1 poteau VA
LE HEZO	vers Arzon	LE HEZO D780	Embranchement (RD 780)	1 poteau VA
LE HEZO	vers Vannes	LE HEZO D780	Embranchement (RD 780)	1 poteau VA
ST ARMEL	vers Arzon	Clos Salomon	Clos Salomon	1 abri CD
ST ARMEL	vers Vannes	Clos Salomon	Clos Salomon	1 abri CD
SARZEAU	vers Arzon	Pas d'intitulé	ST-COLOMBIER Office de Tourisme (RD780)	1 abri communal
SARZEAU	vers Vannes	Pas d'intitulé	ST-COLOMBIER Office de Tourisme (RD780)	1 abri communal
SARZEAU	vers Arzon	Pas d'intitulé	Kerollaire	1 poteau TIM + 1 platobus CD (?)
SARZEAU	vers Vannes	Pas d'intitulé	Kerollaire	1 poteau TIM + 1 platobus CD (?)
SARZEAU	vers Arzon	Pas d'intitulé	Médiathèque	1 abri communal + 1 boitier horaire CD
SARZEAU	vers Vannes	Pas d'intitulé	Médiathèque	1 abri communal + 1 boitier horaire CD
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	Pas d'intitulé	St Jacques Camping	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	St Jacques Le Port	St Jacques Camping	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	St Gildas Pharmacie	Pharmacie (RD 198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	Pharmacie	Pharmacie (RD 198)	1 abri CD
ARZON	vers Arzon	Maison du Port	Le Crouesty	1 poteau TIM
ARZON	vers Vannes	Maison du Port	Le Crouesty	1 poteau TIM + 1 abri communal
ARZON	A-R	Port Navalo	PORT NAVALO Cinéma	1 abri + 1 poteau TIM

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- ***Arrêts Scolaires***

Commune	Sens	Intitulé poteau ou abri	Cohérence FH	Type de mobilier (et nb)
VANNES	A-R	Libération	Pl. de la Libération	6 abris VA dt 1 dédié à TIM
NOYALO	vers Arzon	/	Centre	/
NOYALO	vers Vannes	Noyalo Centre	Centre	1 abri VA
LE HEZO	A-R	LE HEZO GR	Gare Routière	2 abris VA
ST ARMEL	vers Arzon	St Armel Centre	Mairie	1 abri communal + 1 poteau TIM
SARZEAU	vers Arzon	St Colombier centre	/	1 poteau TIM
SARZEAU	vers Vannes	St Colombier centre	/	poteau TIM + abri communal en béton
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	La Villeneuve	La Villeneuve (RD 198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	La Villeneuve	La Villeneuve (RD 198)	1 poteau TIM + 1 abri communal en béton
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	LES GOVELINS	Les Govelins (RD198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	LES GOVELINS	Les Govelins (RD198)	1 poteau TIM + 1 abri communal
St GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	kerpont	Kerpont (RD 198)	1 poteau TIM
St GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	/	Kerpont (RD 198)	/
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	La Saline	La Saline (RD 198)	1 poteau TIM + abri béton communal
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	La Saline	La Saline (RD 198)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Arzon	Le Net	Le Net (RD 780)	1 poteau TIM
ST GILDAS DE RHUYS	vers Vannes	Le Net	Le Net (RD 780)	1 poteau TIM + 1 abri communal
ARZON	vers Vannes	Tumiac	Tumiac (RD 780)	1 poteau TIM + 1 abri communal
ARZON	vers Arzon	KERJOUANNO	Kerjouanno	1 poteau TIM
ARZON	vers Vannes	KERJOUANNO	Kerjouanno	1 poteau TIM + 1 abri CD
ARZON	vers Arzon	Arzon Centre	Eglise	1 poteau TIM
ARZON	vers Vannes	Arzon Eglise	Eglise	1 abri + 1 poteau TIM (sans flamme)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°5 : INVENTAIRE DES BIENS MIS À DISPOSITION PAR LE DÉLÉGATAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 12 du contrat de Délégation de Service public

Nature du bien	Informations	Commentaires
Dépôt CTM 43 rue des frères lumière 56004 Vannes Cedex		
Station de lavage		
Atelier mécanique		
Accueil du public		
Service commercial et exploitation		
Services RH, Comptabilité, Direction,		

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°8 : DONNÉES FRÉQUENTATION
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Fréquentation globale de la Ligne n°24" - *Ne remplir que les données sur fond jaune*

Année	DP		INT		Voyages commerciaux	TOTAL
	Nb d'élèves	Nb de voyages	Nb d'élèves	Nb de voyages		
2015-2016	656	229600	55	3850	89563	**323013**
2016-2017	683	239050	51	3570	99284	**341904**
2017-2018	652	228200	51	3570	105357	**337127**
2018-2019	620	217000	51	3570	123271	**343841**
2019-2020		0		0		**0**
2020-2021		0		0		**0**
2021-2022		0		0		**0**
2022-2023		0		0		**0**
2023-2024		0		0		**0**
2024-2025		0		0		**0**

Voyages mensuels (en année scolaire) Ligne KICEO n°24

FREQUENTATION 2018- 2019										
MOIS	BILLET UNITAIRE	CARNET 10 VOY	CM SNCF	CORRES BU KICEO	KICEO + 65 ANS	KICEO - 26 ANS	KICEO 26-64	KICEO GRATUIT	PASS JOURNEE	**TOTAL**
sept-18	4475	1243	22	137	191	2415	918	26	22	**9449**
oct-18	4155	1295	41	157	179	2640	1262	24	42	**9795**
nov-18	2621	988	13	96	84	2504	848	14	22	**7190**
déc-18	2723	861	11	120	86	2223	815	17	21	**6877**
janv-19	2801	1060	54	142	121	2777	1227	32	54	**8268**
févr-19	2880	1030	65	172	201	2098	1221	14	68	**7749**
mars-19	3416	1293	78	161	198	3172	1380	14	34	**9746**
avr-19	4342	1336	125	172	189	2451	1213	16	43	**9887**
mai-19	4302	1284	110	193	197	2726	1366	22	29	**10229**
juin-19	4822	1933	109	226	160	2381	1273	30	68	**11002**
juil-19	9145	2060	201	330	237	2663	1592	60	122	**16410**
août-19	9822	2528	265	282	285	2079	1186	82	140	**16669**
Cumul	**55504**	**16911**	**1094**	**2188**	**2128**	**30129**	**14301**	**351**	**665**	**123271**
	45%	14%	1%	2%	2%	24%	12%	0%	1%	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

RECETTES 2018 - 2019

RECETTES			
MOIS	BILLET UNITAIRE	PASS JOURNEE	**TOTAL**
sept-18	6 712,50 €	63,00 €	**6 775,50 €**
oct-18	6 232,50 €	113,40 €	**6 345,90 €**
nov-18	3 931,50 €	42,00 €	**3 973,50 €**
déc-18	4 084,50 €	21,00 €	**4 105,50 €**
janv-19	4 201,50 €	117,60 €	**4 319,10 €**
févr-19	4 320,00 €	84,00 €	**4 404,00 €**
mars-19	5 124,00 €	126,00 €	**5 250,00 €**
avr-19	6 513,00 €	42,00 €	**6 555,00 €**
mai-19	6 453,00 €	42,00 €	**6 495,00 €**
juin-19	7 233,00 €	84,00 €	**7 317,00 €**
juil-19	13 717,50 €	163,80 €	**13 881,30 €**
août-19	14 733,00 €	147,00 €	**14 880,00 €**
Cumul	**83 256,00 €**	**1 045,80 €**	**84 301,80 €**

Fréquentation de la ligne par Origines et Destination : Année 2018-2019

Données valables du 01/09/2018 Au 31/08/2019

Ne remplir que les données sur fond jaune

Extraction des pupitres ERG de la ligne 24

Commune d'Origine \ Commune de Destination	ARZON EGLISE(28)	ARZON PEM(118)	KERJOUANNO(26)	KERPONT(23)	LA SALINE(25)	LA VILLENEUVE(99)	LE CROUESTY(27)	LE HEZO(12)	LE NET(98)	LES GOVELINS(21)	LES SERRES(200)	NOYALO(10)	PORT-NAVALO CIN(29)	SARZ PEM(116)	SARZEAU MEDIATH(18)	ST ARMEL(14)	ST COLOMBIER(16)	ST GILDAS DE RH(20)	ST JACQUES(19)	THEIX SINCE(203)	TUMIAC(30)	VANNES LIBERATI(2)	VANNES SNCF(1)	TOTAUX
ARZON EGLISE(28)		20	9		2	1		3	6	1	2	5	11	146	318	8	17	27		41	3	634	1053	2307
ARZON PEM(118)				1		2	1		3			2		8	35			21	2	9		81	173	338
KERJOUANNO(26)	7	3					25	20		2	3	10	46	175	263	14	29	61	3	29		765	2072	3527
KERPONT(23)													2	1	10	1	2	1		8		48	119	192
LA SALINE(25)	2	4					28					1	5	14	32			1		2		162	276	527
LA VILLENEUVE(99)	11	2	7				194	4				2	13	11	110	4	4	3	3	23		287	651	1329
LE CROUESTY(27)	4	24	52	13	43	216		112	61	33	31	35	25	301	1363	85	164	371	35	348	6	2244	6209	11775
LE HEZO(12)	7	1	28		1	1	91			10			3	45	173		13	18		26		839	746	2002
LE NET(98)	3	3	10				55			2	2		6	6	48	2	2	33		4		76	233	485
LES GOVELINS(21)		1	7				40	7				9	2	5	67	6	3	14		6		294	588	1049
LES SERRES(200)	3	7	8		1		67	1	1	1			8	1	39	7	4			9		126	240	523
NOYALO(10)	5	7	26			3	59	5	1	14	3		8	32	55		10	19	8	5		520	612	1392
PORT-NAVALO CIN(29)	2	3	26	4	15	10	39	3	12	8	10	9		40	228	7	6	65		32	1	518	1155	2193
SARZ PEM(116)	50	11	88	2	14	11	133	43	10	4	1	23	15		9	11	96	42	2	187		1290	2220	4262
SARZEAU MEDIATH(18)	378	49	1189	16	38	103	1264	180	57	54	121	39	191	8		112	564	645	19	554		6936	8589	21106
ST ARMEL(14)	12	2	26			3	135	1	3	11	1	1	10	4	258		6	21		15		1010	798	2317
ST COLOMBIER(16)	23	3	66	1	2	6	151	35	10	1		8	13	42	504	11		31		33		2426	1696	5062
ST GILDAS DE RH(20)	16	37	50		4		362	11	88	13	1	11	33	44	546	29	10		11	37		1137	2425	4865
ST JACQUES(19)		2	4		1		13							3	46		6	1		8		80	181	345
THEIX SINCE(203)	96	5	51		5	23	369	22	7	13		30	44	175	726	34	44	64	5			78	211	2002
TUMIAC(30)						1		10			1		7	8	165	1	5	17	2	15		280	589	1101
VANNES LIBERATI(2)	849	106	1184	51	186	278	2939	1136	134	415	113	1186	652	933	9847	1036	2296	1649	115	190				25295
VANNES SNCF(1)	1056	155	2121	107	231	406	5650	778	288	450	209	1182	1070	1171	9217	790	1717	2360	103	213	3			29277
TOTAUX	2524	445	4952	195	543	1064	11615	2371	681	1032	498	2553	2164	3173	24059	2158	4998	5464	308	1794	13	19831	30836	123271

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Fréquentation de la ligne par Services : Année 2018 - 2019

Données valables du 01/09/2018 Au 31/08/2019

Ne remplir que les données sur fond jaune

Extraction des pupitres ERG de la ligne 24

Mois		09, Septembre 2018	10, Octobre 2018	11, Novembre 2018	12, Decembre 2018	01, Janvier 2019	02, Fevrier 2019	03, Mars 2019	04, Avril 2019	05, Mai 2019	06, Juin 2019	07, Juillet 2019	08, Aout 2019	TOTAUX
2400		257	226	235	234	253	180	244	219	224	209	221	187	2689
2401		904	827	673	609	993	630	1117	666	886	418	286	187	8196
2402		215	179	48	62	166	126	189	186	185	181	199	134	1870
2403		219	248	261	166	233	208	264	164	211	213	260	253	2700
2404		225	211	212	162	162	159	197	195	192	258	154	226	2353
2405		311	303	381	251	262	215	301	296	287	252	607	653	4119
2406		106	110	99	84	105	94	114	49	101	87	95	90	1134
2407		501	433	317	352	336	415	443	447	563	710	829	897	6243
2408		255	228	138	118	127	154	163	261	217	294	561	534	3050
2409		501	458	330	314	367	383	386	521	471	694	771	803	5999
2410		554	615	423	437	408	468	536	601	578	862	1426	1188	8096
2411		570	735	427	524	597	616	570	793	549	672	1198	1226	8477
2412		544	569	340	346	303	433	497	593	480	621	1575	1261	7562
2413		310	364	273	234	259	315	256	425	358	413	872	880	4959
2414		874	825	725	685	811	577	932	896	1034	1038	1009	1079	10485
2415		513	507	78	232	432	467	457	482	500	540	700	715	5623
2416		701	766	719	539	961	864	955	762	850	582	785	785	9269
2417		461	409	236	230	197	219	343	359	420	612	988	881	5355
2418		271	358	25	166	363	326	348	321	297	319	487	548	3829
2419		136	141	112	64	46	90	144	142	125	227	379	300	1906
2420		458	504	385	474	270	269	505	479	485	539	1024	1105	6497
2421		19	12	4	7	5	29	11	9	8	31	545	584	1264
2422		234	277	207	194	189	186	211	237	277	254	216	200	2682
2423		99	70	101	83	125	51	102	167	171	184	34	64	1251
2424		69	58	47	19	33	34	54	56	58	57	91	110	686
2425		170	117	106	79	73	90	147	133	153	206	114	148	1536
2426		108	59	105	83	55	61	100	152	181	153	36	38	1131
2427		88	43	59	35	30	34	51	79	108	127	135	234	1023
2428		102	73	63	47	63	38	63	112	140	143	237	251	1332
2429		27										138	179	344
2430		68	70	61	47	44	25	46	85	120	73	178	216	1033
2431		19										77	88	184
2432		16										111	155	282
2433												62	50	112
TOTAL		9905	9795	7190	6877	8268	7756	9746	9887	10229	10969	16400	16249	123271

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Type de statistiques: Statistiques de validations

Filtres
Date d'ouverture est comprise(e) entre vendredi 1 septembre 2018, vendredi 31 août 2019
Ligne est égal(e) à Vannes (KICEO 24).

Tableau: Un seul tableau : Tableau
Ligne: Par origine, destination tarifaire
Colonne: Par produit
Variable: Nombre de passagers transportés

	Par produit												
Par origine, destination tarifaire	TICKIZZ 10 VOYAGE(Ticket)	TICKIZZ UNITAIRE(Ticket)	BILLET UNITAIRE KICEO(Ticket)	CARNET A VOYAGES(Ticket)	CITY PASS(Ticket)	CM SNCF LIGNE KICEO(Ticket)	CORRESP KICEO UNITAIRE(Ticket)	KICEO +65 CPTE(Ticket)	KICEO -28 CTPE(Ticket)	KICEO 29-64 CPTE(Ticket)	KICEO GRATUIT(Ticket)	PASS JOURNEE(Ticket)	TOTAUX
ARZON EGLISE(28), ARZON PEM(118)			18	2									20
ARZON EGLISE(28), KERJOUANNO(26)			6				3						9
ARZON EGLISE(28), LA SALINE(25)			1						1				2
ARZON EGLISE(28), LA VILLENEUVE(99)									1				1
ARZON EGLISE(28), LE HEZO(12)				1					2				3
ARZON EGLISE(28), LE NET(98)			5	1									6
ARZON EGLISE(28), LES GOVELINS(21)				1									1
ARZON EGLISE(28), LES SERRES(200)				1					1				2
ARZON EGLISE(28), NOYALO(10)				1					4				5
ARZON EGLISE(28), PORT-NAVALO CIN(29)			4							6	1		11
ARZON EGLISE(28), SARZ PEM(116)			122	16			1		2	3	2		146
ARZON EGLISE(28), SARZEAU MEDIATH(18)			146	103					18	49	2		318
ARZON EGLISE(28), ST ARMEL(14)			5	2					1				8
ARZON EGLISE(28), ST COLOMBIER(16)			9	3					3	2			17
ARZON EGLISE(28), ST GILDAS DE RH(20)			12	6					1	5		3	27
ARZON EGLISE(28), THEIX SINCE(203)			10	4					23	4			41
ARZON EGLISE(28), TUMIAC(30)			3										3
ARZON EGLISE(28), VANNES LIBERATI(2)			220	219			1	4	160	24	5	1	634
ARZON EGLISE(28), VANNES SNCF(1)		1	613	165		1	2	16	167	76	5	7	1053
ARZON PEM(118), KERPONT(23)			1										1
ARZON PEM(118), LA VILLENEUVE(99)			2										2
ARZON PEM(118), LE CROUESTY(27)				1									1
ARZON PEM(118), LE NET(98)			3										3
ARZON PEM(118), NOYALO(10)							1				1		2
ARZON PEM(118), SARZ PEM(116)			6						2				8
ARZON PEM(118), SARZEAU MEDIATH(18)		1	22	4					1	4	3		35
ARZON PEM(118), ST GILDAS DE RH(20)			19	1							1		21
ARZON PEM(118), ST JACQUES(19)			2										2
ARZON PEM(118), THEIX SINCE(203)										9			9
ARZON PEM(118), VANNES LIBERATI(2)			48	9				1	7	12	2	2	81
ARZON PEM(118), VANNES SNCF(1)	1		94	30	2	5		3	13	17	8		173
KERJOUANNO(26), ARZON EGLISE(28)			6	1									7
KERJOUANNO(26), ARZON PEM(118)									1	2			3
KERJOUANNO(26), LE CROUESTY(27)			24	1									25
KERJOUANNO(26), LE HEZO(12)			10	3					6		1		20
KERJOUANNO(26), LES GOVELINS(21)			2										2
KERJOUANNO(26), LES SERRES(200)			3										3
KERJOUANNO(26), NOYALO(10)									9	1			10
KERJOUANNO(26), PORT-NAVALO CIN(29)			45	1									46
KERJOUANNO(26), SARZ PEM(116)			11	1					16	143	4		175
KERJOUANNO(26), SARZEAU MEDIATH(18)	1	1	99	63			1		21	72	5		263
KERJOUANNO(26), ST ARMEL(14)			14										14
KERJOUANNO(26), ST COLOMBIER(16)			16	12					1				29
KERJOUANNO(26), ST GILDAS DE RH(20)			51					1	1	3	4	1	61
KERJOUANNO(26), ST JACQUES(19)			2	1									3
KERJOUANNO(26), THEIX SINCE(203)		2	6	6					9	3	1		29
KERJOUANNO(26), VANNES LIBERATI(2)		1	488	70	1	1		21	73	82	37	11	785
KERJOUANNO(26), VANNES SNCF(1)	18	8	1187	179		17		24	115	407	123	3	2072
KERPONT(23), PORT-NAVALO CIN(29)										2			2
KERPONT(23), SARZ PEM(116)			1										1
KERPONT(23), SARZEAU MEDIATH(18)			5					1	3	1			10
KERPONT(23), ST ARMEL(14)				1									1
KERPONT(23), ST COLOMBIER(16)				1					1				2
KERPONT(23), ST GILDAS DE RH(20)										1			1
KERPONT(23), THEIX SINCE(203)			4	2					2				8
KERPONT(23), VANNES LIBERATI(2)			28	7					10	3			48
KERPONT(23), VANNES SNCF(1)			72	15					26	5	1		119
LA SALINE(25), ARZON EGLISE(28)			2										2
LA SALINE(25), ARZON PEM(118)			4										4
LA SALINE(25), LE CROUESTY(27)			23						2		3		28
LA SALINE(25), NOYALO(10)										1			1
LA SALINE(25), PORT-NAVALO CIN(29)			4	1									5
LA SALINE(25), SARZ PEM(116)			10	3					1				14
LA SALINE(25), SARZEAU MEDIATH(18)			21	1				1		6	3		32
LA SALINE(25), ST GILDAS DE RH(20)			1										1
LA SALINE(25), THEIX SINCE(203)										1	1		2
LA SALINE(25), VANNES LIBERATI(2)			129	23				1	3		4	2	162
LA SALINE(25), VANNES SNCF(1)			166	41				1	22	27	8	11	276
LA VILLENEUVE(99), ARZON EGLISE(28)			11										11
LA VILLENEUVE(99), ARZON PEM(118)			2										2
LA VILLENEUVE(99), KERJOUANNO(26)			4								3		7
LA VILLENEUVE(99), LE CROUESTY(27)			183	8		2				1			194
LA VILLENEUVE(99), LE HEZO(12)			3							1			4
LA VILLENEUVE(99), NOYALO(10)		1	1										2
LA VILLENEUVE(99), PORT-NAVALO CIN(29)			12	1									13
LA VILLENEUVE(99), SARZ PEM(116)			5	2					2	1	1		11
LA VILLENEUVE(99), SARZEAU MEDIATH(18)			78	16				1	6	7			110
LA VILLENEUVE(99), ST ARMEL(14)			2	1					1				4
LA VILLENEUVE(99), ST COLOMBIER(16)			2						2				4
LA VILLENEUVE(99), ST GILDAS DE RH(20)			3										3
LA VILLENEUVE(99), ST JACQUES(19)			3										3
LA VILLENEUVE(99), THEIX SINCE(203)	3	2	11	2					3	2			23
LA VILLENEUVE(99), VANNES LIBERATI(2)	1		211	13				1	40	10	8	3	287
LA VILLENEUVE(99), VANNES SNCF(1)			359	48				4	26	196	4	4	651
LE CROUESTY(27), ARZON EGLISE(28)			4										4
LE CROUESTY(27), ARZON PEM(118)			14	2					1	6	1		24
LE CROUESTY(27), KERJOUANNO(26)			47	1				2			2		52
LE CROUESTY(27), KERPONT(23)			13										13
LE CROUESTY(27), LA SALINE(25)			43										43
LE CROUESTY(27), LA VILLENEUVE(99)			202	11			1				2		216
LE CROUESTY(27), LE HEZO(12)			51	4					53	1	3		112
LE CROUESTY(27), LE NET(98)			38	13			3		1		6		61
LE CROUESTY(27), LES GOVELINS(21)			23	7					1		2		33
LE CROUESTY(27), LES SERRES(200)			23	1			1		6				31
LE CROUESTY(27), NOYALO(10)			15	5					15				35
LE CROUESTY(27), PORT-NAVALO CIN(29)			24									1	25
LE CROUESTY(27), SARZ PEM(116)			183	49			4	2	20	23	20		301
LE CROUESTY(27), SARZEAU MEDIATH(18)			658	249			6	24	143	208	71	4	1383
LE CROUESTY(27), ST ARMEL(14)	2		52	8					20	3			85
LE CROUESTY(27), ST COLOMBIER(16)			83	35					39	4	2	1	164
LE CROUESTY(27), ST GILDAS DE RH(20)			299	28			7	1	10	7	17	2	371
LE CROUESTY(27), ST JACQUES(19)			32	2					1				35
LE CROUESTY(27), THEIX SINCE(203)		1	75	21					161	89	1		348
LE CROUESTY(27), TUMIAC(30)			6										6
LE CROUESTY(27), VANNES LIBERATI(2)	1		1210	349		1	3	80	267	168	141	24	2244
LE CROUESTY(27), VANNES SNCF(1)	7	4	4102	685		125	14	282	313	474	186	37	6209
LE HEZO(12), ARZON EGLISE(28)			5						2				7
LE HEZO(12), ARZON PEM(118)			1										1
LE HEZO(12), KERJOUANNO(26)			7	7					14				28
LE HEZO(12), LA SALINE(25)									1				1
LE HEZO(12), LA VILLENEUVE(99)			1										1
LE HEZO(12), LE CROUESTY(27)			45	5					32	2	7		91
LE HEZO(12), LES GOVELINS(21)			1	4					4		1		10
LE HEZO(12), PORT-NAVALO CIN(29)			2					1					3

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

LE HEZO(12), SARZ PEM(116)			7	28							10		45
LE HEZO(12), SARZEAU MEDIATH(18)			59	62				1	32	15	4		173
LE HEZO(12), ST COLOMBIER(16)			5	2					6				13
LE HEZO(12), ST GILDAS DE RH(20)			12	2					2	2			18
LE HEZO(12), THEIX SINCE(203)			6	2					14	3	1		26
LE HEZO(12), VANNES LIBERATI(2)			169	132				1	505	11	14	7	839
LE HEZO(12), VANNES SNCF(1)		1	199	91		3	2	1	414	25	9	1	746
LE NET(98), ARZON EGLISE(28)			1	2									3
LE NET(98), ARZON PEM(118)			3										3
LE NET(98), KERJOUANNO(26)			8	2									10
LE NET(98), LE CROUESTY(27)			47	5							3		55
LE NET(98), LES GOVELINS(21)			2										2
LE NET(98), LES SERRES(200)			2										2
LE NET(98), PORT-NAVALO CIN(29)			5	1									6
LE NET(98), SARZ PEM(116)			5	1									6
LE NET(98), SARZEAU MEDIATH(18)		1	35	6						2	4		48
LE NET(98), ST ARMEL(14)			1						1				2
LE NET(98), ST COLOMBIER(16)			2										2
LE NET(98), ST GILDAS DE RH(20)			6	3				4		15	5		33
LE NET(98), THEIX SINCE(203)			2	1					1				4
LE NET(98), VANNES LIBERATI(2)			47	17					4	6	2		76
LE NET(98), VANNES SNCF(1)		2	167	33				2	16	11	1	1	233
LES GOVELINS(21), ARZON PEM(118)			1										1
LES GOVELINS(21), KERJOUANNO(26)			2	3						2			7
LES GOVELINS(21), LE CROUESTY(27)			30	4				1		2	3		40
LES GOVELINS(21), LE HEZO(12)			1	3					1		2		7
LES GOVELINS(21), NOYALO(10)			4						5				9
LES GOVELINS(21), PORT-NAVALO CIN(29)			2										2
LES GOVELINS(21), SARZ PEM(116)			3	1						1			5
LES GOVELINS(21), SARZEAU MEDIATH(18)			39	14					6	3	5		67
LES GOVELINS(21), ST ARMEL(14)			4	2									6
LES GOVELINS(21), ST COLOMBIER(16)				1					2				3
LES GOVELINS(21), ST GILDAS DE RH(20)			5							9			14
LES GOVELINS(21), THEIX SINCE(203)			2	1					2		1		6
LES GOVELINS(21), VANNES LIBERATI(2)	14		105	25				16	86	33	12	3	294
LES GOVELINS(21), VANNES SNCF(1)	4		284	93		1		5	121	30	47	3	588
LES SERRES(200), ARZON EGLISE(28)			2	1									3
LES SERRES(200), ARZON PEM(118)			7										7
LES SERRES(200), KERJOUANNO(26)			8										8
LES SERRES(200), LA SALINE(25)									1				1
LES SERRES(200), LE CROUESTY(27)			51	4			1		9	1	1		67
LES SERRES(200), LE HEZO(12)			1										1
LES SERRES(200), LE NET(98)										1			1
LES SERRES(200), LES GOVELINS(21)										1			1
LES SERRES(200), PORT-NAVALO CIN(29)			6	2									8
LES SERRES(200), SARZ PEM(116)			1										1
LES SERRES(200), SARZEAU MEDIATH(18)			25	4			5	1	3	1			39
LES SERRES(200), ST ARMEL(14)			3	2					1		1		7
LES SERRES(200), ST COLOMBIER(16)			3							1			4
LES SERRES(200), THEIX SINCE(203)			4	4						1			9
LES SERRES(200), VANNES LIBERATI(2)			62	39			1	1	20	3			126
LES SERRES(200), VANNES SNCF(1)			164	31			1		27	15	2		240
NOYALO(10), ARZON EGLISE(28)			2						1	2			5
NOYALO(10), ARZON PEM(118)				1						6			7
NOYALO(10), KERJOUANNO(26)			2	6					13	5			26
NOYALO(10), LA VILLENEUVE(99)			3										3
NOYALO(10), LE CROUESTY(27)			27	4					20	4	4		59
NOYALO(10), LE HEZO(12)			1	4									5
NOYALO(10), LE NET(98)			1										1
NOYALO(10), LES GOVELINS(21)			5	1					6	2			14
NOYALO(10), LES SERRES(200)				1						2			3
NOYALO(10), PORT-NAVALO CIN(29)			2	5						1			8
NOYALO(10), SARZ PEM(116)			18	1					3	7	2	1	32
NOYALO(10), SARZEAU MEDIATH(18)			27	7			1		17	2	1		55
NOYALO(10), ST COLOMBIER(16)			5						5				10
NOYALO(10), ST GILDAS DE RH(20)			14						2	3			19
NOYALO(10), ST JACQUES(19)			8										8
NOYALO(10), THEIX SINCE(203)			2	1					2				5
NOYALO(10), VANNES LIBERATI(2)			83	38				3	324	71	3		520
NOYALO(10), VANNES SNCF(1)			75	48		6	1	9	226	240	9		612
PORT-NAVALO CIN(29), ARZON EGLISE(28)			1								1		2
PORT-NAVALO CIN(29), ARZON PEM(118)			1								2		3
PORT-NAVALO CIN(29), KERJOUANNO(26)			25					1					26
PORT-NAVALO CIN(29), KERPONT(23)			4										4
PORT-NAVALO CIN(29), LA SALINE(25)			5	10					0	0			15
PORT-NAVALO CIN(29), LA VILLENEUVE(99)			8				1				1		10
PORT-NAVALO CIN(29), LE CROUESTY(27)			19	1				8	5	6			39
PORT-NAVALO CIN(29), LE HEZO(12)			1	1					1				3
PORT-NAVALO CIN(29), LE NET(98)			10	1						1	0		12
PORT-NAVALO CIN(29), LES GOVELINS(21)			6	1						1			8
PORT-NAVALO CIN(29), LES SERRES(200)			9	1									10
PORT-NAVALO CIN(29), NOYALO(10)			4	4							1		9
PORT-NAVALO CIN(29), SARZ PEM(116)			24	6					1	1	8		40
PORT-NAVALO CIN(29), SARZEAU MEDIATH(18)			97	26			6	28	20	47	4		228
PORT-NAVALO CIN(29), ST ARMEL(14)			2	3					2				7
PORT-NAVALO CIN(29), ST COLOMBIER(16)			6										6
PORT-NAVALO CIN(29), ST GILDAS DE RH(20)			48	3			2	1	6	3	2		65
PORT-NAVALO CIN(29), THEIX SINCE(203)			13	9					5	4	1		32
PORT-NAVALO CIN(29), TUMIAC(30)			1										1
PORT-NAVALO CIN(29), VANNES LIBERATI(2)	8		288	68			1	38	64	25	20	6	518
PORT-NAVALO CIN(29), VANNES SNCF(1)	5	1	746	136		16	4	43	101	67	25	9	1155
SARZ PEM(116), ARZON EGLISE(28)			32	14					2	2			50
SARZ PEM(116), ARZON PEM(118)			6	1				1		1	2		11
SARZ PEM(116), KERJOUANNO(26)			19							68	1		88
SARZ PEM(116), KERPONT(23)			2										2
SARZ PEM(116), LA SALINE(25)			13	1									14
SARZ PEM(116), LA VILLENEUVE(99)			9	2									11
SARZ PEM(116), LE CROUESTY(27)			94	7					11	9	12		133
SARZ PEM(116), LE HEZO(12)			10	28			2		3		2		43
SARZ PEM(116), LE NET(98)			5	3			2						10
SARZ PEM(116), LES GOVELINS(21)			4										4
SARZ PEM(116), LES SERRES(200)			1										1
SARZ PEM(116), NOYALO(10)			2	2			1		5	13			23
SARZ PEM(116), PORT-NAVALO CIN(29)			8	4					1	2			15
SARZ PEM(116), SARZEAU MEDIATH(18)			1					1	5	2			9
SARZ PEM(116), ST ARMEL(14)			4	1					4	2			11
SARZ PEM(116), ST COLOMBIER(16)			54	10					21	10	1		96
SARZ PEM(116), ST GILDAS DE RH(20)			13	5					2	21	1		42
SARZ PEM(116), ST JACQUES(19)			1					1					2
SARZ PEM(116), THEIX SINCE(203)		2	23	11				1	45	101	4		187
SARZ PEM(116), VANNES LIBERATI(2)	3	2	359	173			4	4	470	217	41	17	1290
SARZ PEM(116), VANNES SNCF(1)		6	914	277	3	62		14	298	594	23	9	2220
SARZEAU MEDIATH(18), ARZON EGLISE(28)			160	107			4	4	6	96	1		378
SARZEAU MEDIATH(18), ARZON PEM(118)		1	25	7					5	2	9		49
SARZEAU MEDIATH(18), KERJOUANNO(26)	2	3	202	376		1	2		37	538	28		1189
SARZEAU MEDIATH(18), KERPONT(23)			14	1							1		16
SARZEAU MEDIATH(18), LA SALINE(25)			28	3						6	1		38
SARZEAU MEDIATH(18), LA VILLENEUVE(99)			78	16			4		1	1	3		103
SARZEAU MEDIATH(18), LE CROUESTY(27)	2		650	196		2	17	19	163	151	60	4	1264
SARZEAU MEDIATH(18), LE HEZO(12)			71	59		1	4		38	4	3		180
SARZEAU MEDIATH(18), LE NET(98)		1	35	10						4	7		57
SARZEAU MEDIATH(18), LES GOVELINS(21)			36	12			3		1		2		54
SARZEAU MEDIATH(18), LES SERRES(200)			35	83					2	1			121
SARZEAU MEDIATH(18), NOYALO(10)			17	3					10	8	1		39
SARZEAU MEDIATH(18), PORT-NAVALO CIN(29)			95	33			1	31	12	19			191
SARZEAU MEDIATH(18), SARZ PEM(116)			1	2					2	3			8
SARZEAU MEDIATH(18), ST ARMEL(14)			55	8		3		9	25	9	3		112
SARZEAU MEDIATH(18), ST COLOMBIER(16)			301	9			7	5	66	173	3		564
SARZEAU MEDIATH(18), ST GILDAS DE RH(20)			197	106			5	39	119	170	10	5	645
SARZEAU MEDIATH(18), ST JACQUES(19)			14	2			1			1	1		19
SARZEAU MEDIATH(18), THEIX SINCE(203)	1	1	178	19				7	134	209	4	1	554
SARZEAU MEDIATH(18), VANNES LIBERATI(2)	29	63	1813	670			8	78	3263	877	91	44	6936
SARZEAU MEDIATH(18), VANNES SNCF(1)	15	12	4490	1114	3	67	33	129	1693	845	136	52	8589
ST ARMEL(14), ARZON EGLISE(28)			5						5	2			12
ST ARMEL(14), ARZON PEM(118)			2										2
ST ARMEL(14), KERJOUANNO(26)			18	4					1	3			26
ST ARMEL(14), LA VILLENEUVE(99)			2								1		3
ST ARMEL(14), LE CROUESTY(27)		1	105	3					20	2	4		135
ST ARMEL(14), LE HEZO(12)										1			1
ST ARMEL(14), LE NET(98)			3										3

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

ST ARMEL(14), LES GOVELINS(21)			3	3						2	3		
ST ARMEL(14), LES SERRES(200)			1										1
ST ARMEL(14), NOYALO(10)			1										1
ST ARMEL(14), PORT-NAVALO CIN(29)			10										10
ST ARMEL(14), SARZ PEM(116)			2	2									4
ST ARMEL(14), SARZEAU MEDIATH(18)			65	21				14	40	94	4		258
ST ARMEL(14), ST COLOMBIER(16)			2	4									6
ST ARMEL(14), ST GILDAS DE RH(20)			11	3				6	1	1			21
ST ARMEL(14), THEIX SINCE(203)			7	1					6	1			15
ST ARMEL(14), VANNES LIBERATI(2)	3	2	308	72			1	8	566	39	9	2	1010
ST ARMEL(14), VANNES SNCF(1)		1	340	63		1		12	164	205	11	1	798
ST COLOMBIER(16), ARZON EGLISE(26)			17	3					2	1			23
ST COLOMBIER(16), ARZON PEM(116)			2	1									3
ST COLOMBIER(16), KERJOUANNO(26)			19	26					2	17	2		66
ST COLOMBIER(16), KERPONT(23)			1										1
ST COLOMBIER(16), LA SALINE(25)			2										2
ST COLOMBIER(16), LA VILLENEUVE(99)			3						1		2		6
ST COLOMBIER(16), LE CROUESTY(27)			81	17					37	10	6		151
ST COLOMBIER(16), LE HEZO(12)			10	2					22			1	35
ST COLOMBIER(16), LE NET(98)			3	7									10
ST COLOMBIER(16), LES GOVELINS(21)				1									1
ST COLOMBIER(16), NOYALO(10)			8						2				8
ST COLOMBIER(16), PORT-NAVALO CIN(29)			5	4				1		2	1		13
ST COLOMBIER(16), SARZ PEM(116)			29	6					4	1	2		42
ST COLOMBIER(16), SARZEAU MEDIATH(18)			314	16			1	3	58	108	3	1	504
ST COLOMBIER(16), ST ARMEL(14)			2	7						2			11
ST COLOMBIER(16), ST GILDAS DE RH(20)			14	3				1	4	9			31
ST COLOMBIER(16), THEIX SINCE(203)			17	2					14				33
ST COLOMBIER(16), VANNES LIBERATI(2)	1	1	557	148			2	6	1626	53	18	14	2426
ST COLOMBIER(16), VANNES SNCF(1)	3		608	109		1	8	3	898	43	21	2	1696
ST GILDAS DE RH(20), ARZON EGLISE(26)			6	5						5			16
ST GILDAS DE RH(20), ARZON PEM(116)			34	2							1		37
ST GILDAS DE RH(20), KERJOUANNO(26)			22	2						1	25		50
ST GILDAS DE RH(20), LA SALINE(25)			3						1				4
ST GILDAS DE RH(20), LE CROUESTY(27)			296	22				2	9	8	20	5	362
ST GILDAS DE RH(20), LE HEZO(12)			7	1				1	1	1			11
ST GILDAS DE RH(20), LE NET(98)			15	14				15		42	2		88
ST GILDAS DE RH(20), LES GOVELINS(21)			4							9			13
ST GILDAS DE RH(20), LES SERRES(200)			1										1
ST GILDAS DE RH(20), NOYALO(10)			8						2	1			11
ST GILDAS DE RH(20), PORT-NAVALO CIN(29)			31						1	1			33
ST GILDAS DE RH(20), SARZ PEM(116)			25	4					2	10	3		44
ST GILDAS DE RH(20), SARZEAU MEDIATH(18)			188	97			1	32	69	155	4		546
ST GILDAS DE RH(20), ST ARMEL(14)			17	10				2					29
ST GILDAS DE RH(20), ST COLOMBIER(16)			8						1	1			10
ST GILDAS DE RH(20), ST JACQUES(19)			11										11
ST GILDAS DE RH(20), THEIX SINCE(203)			26						8	3			37
ST GILDAS DE RH(20), VANNES LIBERATI(2)			564	137				10	344	44	29	9	1137
ST GILDAS DE RH(20), VANNES SNCF(1)		1	1718	249		12		59	161	173	46	6	2425
ST JACQUES(19), ARZON PEM(116)			2										2
ST JACQUES(19), KERJOUANNO(26)			4										4
ST JACQUES(19), LA SALINE(25)										1			1
ST JACQUES(19), LE CROUESTY(27)			13										13
ST JACQUES(19), SARZ PEM(116)			3										3
ST JACQUES(19), SARZEAU MEDIATH(18)			35	4					5		2		46
ST JACQUES(19), ST COLOMBIER(16)			2						4				6
ST JACQUES(19), ST GILDAS DE RH(20)			1										1
ST JACQUES(19), THEIX SINCE(203)			4						4				8
ST JACQUES(19), VANNES LIBERATI(2)			53	7					14	5	1	0	80
ST JACQUES(19), VANNES SNCF(1)		4	147	11				1	13	3	2		181
THEIX SINCE(203), ARZON EGLISE(26)			16	13			5		11	51			96
THEIX SINCE(203), ARZON PEM(116)			3						1	1			5
THEIX SINCE(203), KERJOUANNO(26)			20	7		1			12	11			51
THEIX SINCE(203), LA SALINE(25)			2	1			1			1			5
THEIX SINCE(203), LA VILLENEUVE(99)	2	3	12	3			1			2			23
THEIX SINCE(203), LE CROUESTY(27)	1	2	91	28		1	10	4	113	115	4		369
THEIX SINCE(203), LE HEZO(12)			2	4					16				22
THEIX SINCE(203), LE NET(98)			3				1		2	1			7
THEIX SINCE(203), LES GOVELINS(21)			7	1			1		2	1	1		13
THEIX SINCE(203), NOYALO(10)			4						25	1			30
THEIX SINCE(203), PORT-NAVALO CIN(29)			21	11			3		9				44
THEIX SINCE(203), SARZ PEM(116)		1	17	18			8		25	103	2	1	175
THEIX SINCE(203), SARZEAU MEDIATH(18)	1		183	30			58	7	161	304	3	1	726
THEIX SINCE(203), ST ARMEL(14)			5	9			4		16				34
THEIX SINCE(203), ST COLOMBIER(16)		1	13	2			8		13	5	2		44
THEIX SINCE(203), ST GILDAS DE RH(20)			32	4			1		22	1	4		64
THEIX SINCE(203), ST JACQUES(19)			3						2				5
THEIX SINCE(203), VANNES LIBERATI(2)			29	7		2			20	19	1		78
THEIX SINCE(203), VANNES SNCF(1)			39	11		120	3	1	14	23			211
TUMIAC(30), LA VILLENEUVE(99)									1				1
TUMIAC(30), LE HEZO(12)			3						6	1			10
TUMIAC(30), LES SERRES(200)			1										1
TUMIAC(30), PORT-NAVALO CIN(29)			7										7
TUMIAC(30), SARZ PEM(116)			5						1	2			8
TUMIAC(30), SARZEAU MEDIATH(18)	4	4	104	24					16	8	5		165
TUMIAC(30), ST ARMEL(14)			0	1		0							1
TUMIAC(30), ST COLOMBIER(16)				5									5
TUMIAC(30), ST GILDAS DE RH(20)			15							2			17
TUMIAC(30), ST JACQUES(19)			2										2
TUMIAC(30), THEIX SINCE(203)			8						7				15
TUMIAC(30), VANNES LIBERATI(2)		1	102	85					61	20	7	4	280
TUMIAC(30), VANNES SNCF(1)	1	1	318	50		2			156	55	8		589
VANNES LIBERATI(2), ARZON EGLISE(26)			313	220			44	13	170	77	6	6	849
VANNES LIBERATI(2), ARZON PEM(116)			56	14		1	4	3	13	7	8		106
VANNES LIBERATI(2), KERJOUANNO(26)	1		649	131			47	36	159	121	34	6	1184
VANNES LIBERATI(2), KERPONT(23)			34	12					1	2	2		51
VANNES LIBERATI(2), LA SALINE(25)			108	42			4	2	20	8	5	1	186
VANNES LIBERATI(2), LA VILLENEUVE(99)			183	19			7		40	19	9	1	278
VANNES LIBERATI(2), LE CROUESTY(27)	4	2	1500	518	2	30	82	86	307	227	165	18	2939
VANNES LIBERATI(2), LE HEZO(12)	1		169	145			40	5	749	14	9	4	1136
VANNES LIBERATI(2), LE NET(98)			48	10		1	1		8	65		1	134
VANNES LIBERATI(2), LES GOVELINS(21)	10	10	128	35			24	18	107	53	27	3	415
VANNES LIBERATI(2), LES SERRES(200)			62	19			7		22	3			113
VANNES LIBERATI(2), NOYALO(10)			103	61			15	33	783	188	3		1186
VANNES LIBERATI(2), PORT-NAVALO CIN(29)			327	88		1	35	52	58	66	12	13	652
VANNES LIBERATI(2), SARZ PEM(116)			240	94	1	3	20	1	354	193	21	6	933
VANNES LIBERATI(2), SARZEAU MEDIATH(18)	79	22	2523	1111	1	15	230	139	4455	1152	77	43	9847
VANNES LIBERATI(2), ST ARMEL(14)	4	3	326	77			45	17	512	44	6	2	1036
VANNES LIBERATI(2), ST COLOMBIER(16)			446	205		1	91	4	1473	45	15	16	2296
VANNES LIBERATI(2), ST GILDAS DE RH(20)		2	713	159		2	48	46	440	193	34	12	1649
VANNES LIBERATI(2), ST JACQUES(19)			81	14			1	3	6	3	5	2	115
VANNES LIBERATI(2), THEIX SINCE(203)			29	7		4		4	133	12	1		190
VANNES SNCF(1), ARZON EGLISE(26)		3	676	108		4	33	16	128	70	8	10	1056
VANNES SNCF(1), ARZON PEM(116)			112	10		1	9	8	2	8	5		155
VANNES SNCF(1), KERJOUANNO(26)	9	5	1207	130		18	67	31	154	467	30	3	2121
VANNES SNCF(1), KERPONT(23)	1		75	30						1			107
VANNES SNCF(1), LA SALINE(25)			151	22			12		10	28	3	7	231
VANNES SNCF(1), LA VILLENEUVE(99)			216	27			10	4	20	116	11	2	406
VANNES SNCF(1), LE CROUESTY(27)	6	7	3717	435		223	179	201	287	381	185	29	5650
VANNES SNCF(1), LE HEZO(12)			198	98		1	53		400	12	10	6	778
VANNES SNCF(1), LE NET(98)			176	25			11	2	17	54	3		288
VANNES SNCF(1), LES GOVELINS(21)	6	1	160	46		1	55	4	118	18	40	1	450
VANNES SNCF(1), LES SERRES(200)			132	26			17		25	9			209
VANNES SNCF(1), NOYALO(10)		1	117	38			37	1	688	288	7	5	1182
VANNES SNCF(1), PORT-NAVALO CIN(29)	5	1	712	61		8	49	76	78	54	10	16	1070
VANNES SNCF(1), SARZ PEM(116)	1	1	470	168		54	31	2	98	326	16	4	1171
VANNES SNCF(1), SARZEAU MEDIATH(18)	12	5	4274	1090	2	146	398	113	1984	993	125	95	9217
VANNES SNCF(1), ST ARMEL(14)	1	2	316	62	2		42	13	180	160	8	4	790
VANNES SNCF(1), ST COLOMBIER(16)	2		649	133		3	66	4	764	77	16	3	1717
VANNES SNCF(1), ST GILDAS DE RH(20)	1	1	1707	198		7	73	28	230	48	52	19	2360
VANNES SNCF(1), ST JACQUES(19)			69	17			2	2	7	1	3	2	103
VANNES SNCF(1), THEIX SINCE(203)		1	57	13		100	12		18	11	1		213
VANNES SNCF(1), TUMIAC(30)			2						1				3
TOTAUX	276	208	55358	14074	17	1098	2188	2133	30279	14401	2574	665	123271

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°9 : COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Année	n	n-1	n-2	n-3
Ligne	24			
Transporteur	**CTM**			
Unités d'œuvre				
Kilomètres totaux (délégataire et sous-traités)	**529 773**	**528 772**	**504 305**	**502 512**
dont Kilomètres sous-traités	**0**	**0**	**0**	**0**
Kilomètres produits	520 217	519 417	495 316	493 788
Kilomètres improductifs	*9 556*	*9 355*	*8 989*	*8 724*
Heures de conduite totales (délégataire et sous-traitées)	**23 837**	**22 850**	**21 785**	**21 401**
dont heures sous-traitées	**0**	**0**	**0**	**0**
Heures produites (HLP + en charge)	18 688	17 914	17 071	16 720
Heures improductives (taux d'improductivité = %)	5 149	4 936	4 714	4 681
Personnel de conduite (délégataire et sous-traitant)	**15**	**14**	**13**	**13**
Nb Temps plein	6	5	5	5
Nb Temps partiel	9	9	8	8
Véhicules réels totaux (délégataire et sous-traités)	**14**	**14**	**13**	**13**
dont véhicules sous-traitants				
Grand car A	5,0	4,0	3,0	3,0
Grand car B	1,0	1,0	2,0	2,0
Grand car C	8,0	8,0	8,0	8,0
Petit car	0,0	1,0		
VL				
Coûts unitaires (délégataire)	€HT			
Coût kilométrique de roulage (délégataire)	**0,68**	**0,67**	**0,64**	**0,62**
dont carburant	0,395	0,395	0,358	0,335
dont pneus	0,026	0,026	0,026	0,025
dont pièces	0,16	0,15	0,152	0,151
dont main d'œuvre	0,099	0,098	0,1	0,11
Coût horaire de conduite (délégataire)	**18,65**	**18,42**	**18,24**	**18,03**
Fréquentations				
Scolaires (inscription CTM)	**652**	**703**	**734**	**711**
Internes	51	51	51	55
Demi-pensionnaires (inscription CTM)	620	652	683	656
Commerciaux : nombre de voyages	123 271	105 357	74 668	89 563

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Amortissement des véhicules

Catégorie (A,B,C,PC, VL,R)	Immatriculation	année 1ère immatriculation	année d'achat	Amortissement total du véh année n €HT/an	frais financier total du véh année n €HT/an	tx d'utilisation du véhicule sur le contrat	Total annuité At imputée année n €HT/an
C	FB 788 PH	14/10/2008	2008	8700,9	223,1	100%	8924
C	BA-033-PZ	27/09/2010	2010	8700,9	223,1	100%	8924
C	8247 XK 56	09/07/2003	2003	8700,9	223,1	100%	8924
C	CY-132-PP	03/11/2003	2003	8700,9	223,1	100%	8924
C	DH-989-LG	07/07/2014	2014	8700,9	223,1	100%	8924
C	BA-980-PY	27/09/2010	2010	8700,9	223,1	100%	8924
C	DH-251-KP	07/07/2014	2014	8700,9	223,1	100%	8924
C	DH-027-KP	07/07/2014	2014	8700,9	223,1	100%	8924
A	DT-081-VJ	03/08/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	DT-119-VJ	03/08/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	DT-846-PR	27/07/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	DT-486-PR	27/07/2015	2015	13369	343	100%	13712
A	CJ-967-WR	17/08/2012	2012	13369	343	100%	13712
B	BA-900-PY	27/09/2010	2010	11045	284	100%	11329
							0
							0

TOTAL Annuités véhicules catégorie A	**68 560 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie B	**5 525 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie C	**71 392 €**
TOTAL Annuités véhicules Réserve	**14 548 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie PC	**0 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie VL	**0 €**

PC = petit car
R = réserve

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

COMPTE D'EXPLOITATION

ANNEE 2018-2019

Transporteur		Ligne	24
	CTM		

1	VEHICULES	Coût Amort. HT
	Grands cars A	68 560
	Grands cars B	5 525
	Grands cars C	71 392
	Réserve	14 548
	Petits cars	0
	VL	0
	TOTAL	160 025

2	KILOMETRES	Coût Kms HT
	TOTAL	360 246

3	PERSONNEL DE CONDUITE	Coût Personnel HT
	TOTAL	444 560

SOUS TOTAL COÛTS DE PRODUCTION	964830,69

4	SOUS-TRAITANCE	Coût HT
	TOTAL	

5	FRAIS GENERAUX	€HT
	Personnel de structure	65 701
	Immobilier	30 692
	Frais de gare routière	1 237
	Information,promotion	28 751
	Assurances	22 102
	Impots et taxes	39 117
	Autres frais généraux	27 959
	TOTAL	215 559

TOTAL DES CHARGES	1 180 390

1	RECETTES	€ht/an
	Recettes Commerciales voyageurs	76 838
	Participations familiales scolaires	64 825
	CTGMVA - Contribution forfaitaire d'exploitation	410 076
	CTGMVA- Compensations Abonnés Scolaires	494 002
	CTGMVA - Ex abonné Ligne TIM / abo -26 ans	150 489
	TOTAL PRODUITS	1 196 230

RESULTAT D'EXPLOITATION	15 840

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

RATIOS

Vitesse commerciale sur la ligne (km/heure de conduite)	27,8369542
km/véhicules/an du délégataire	37840,92857
Coût kilométrique (total charges/total km)	2,22810466
Coût par voyage commercial (Pfixe + R Voy/nb voy)	3,949947676
dont usagers	0,623325843
dont GMVA	3,326621833
Part des frais généraux (% des charges)	18%
Part des frais généraux (% des coûts de production)	22%
Résultat d'exploitation (% CA)	1%

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

TRANSPORT PERIURBAIN DE L'AGGLOMERATION DE VANNES

Réseau Kiceo

CONVENTION DE DELEGATION : LOT N°M1

Ligne KICEO n°25

RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

DU 1/9/ 2018 AU 31/8/ 2019

DELEGATAIRE : Voyages Morio

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PLAN DU RAPPORT

I. Présentation de la délégation 3
A. Contrat 3
B. Service délégué et suivi du contrat 3
C. Délégataire(s) 4
II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP 6
A. Les Moyens humains 6
B. Les Moyens matériels 8
III. Bilan technique et financier 10
A. Suivi technique : Fréquentation 10
B. Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation 10
C. Suivi financier : Comptes Annuels 11
IV. Evolution du service : propositions du délégataire 12

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

I. Présentation de la délégation

A. *Contrat*

Note : Le délégataire indiquera ici la date de prise d'effet et la date de fin du contrat.

Date de début :1er janvier 2017
Date de fin : 31 Août 2025

Avenants

Note : Le délégataire renseignera dans le tableau suivant les avenants ayant été signés au cours de l'année, en précisant leurs dates de signature, ainsi que leurs objets et leurs conséquences financières

N° d'avenant	Date de signature	Objet de l'avenant
-3	-septembre 2018	- Transfert convention CG Morbihan - GMVA
-	-	-

B. *Service délégué et suivi du contrat*

1. Désignation figurant au contrat

Note : Le délégataire renseignera synthétiquement dans le cadre suivant l'objet du service délégué.

Exploitation de la ligne KICEO 25 ainsi que des renforts scolaires

2. Description du service

Note : Le délégataire devra joindre l'annexe 1 du contrat « Description des services délégués » mise à jour au 31/08 (Fiches horaires voyageurs et scolaires)

Pièce jointe n°1 : « Description des services délégués »

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le Années 2018 - 2019
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. Evolution des arrêts du service

Note : Le délégataire renseignera dans les tableaux suivant les arrêts ayant été supprimés ou créés en cours d'année, en précisant la date de mise en place, ainsi que les motifs

Liste des arrêts supprimés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de suppression	Motif de suppression de l'arrêt
-	-	-	-
-	-	-	-

Liste des arrêts créés au cours de l'année :

Commune	Nom de l'arrêt	Date de création	Motif de création de l'arrêt
Grand-Champ	Lizolvan	Août 2018	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Grand-Champ	Locmeren des Bois	Août 2018	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Locqueltas	Boterbo	Août 2018	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Grand-Champ	Lann Guinet	Janvier 2019	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante
Meucon	Croix de Guern	Janvier 2019	Arrêt le plus proche trop éloigné et création peu contraignante

C. *Délégataire(s)*

1. Fiche d'identité de l'entreprise(s) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) renseignera les champs suivant concernant l'identité de son entreprise et des éventuels sous-traitants.

Entreprise délégataire :

Nom de l'entreprise : Voyages Morio
Groupe d'appartenance : .....
Adresse : ZA de Lann Guinet
Structure juridique :EIRL
Nom du dirigeant : Marie-Paule KERRAND
Date de création : 1er janvier 1957
Nombre total de véhicules : 30

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Activités du (des) délégataire(s)

Note : Le délégataire (ou les délégataires) précisera s'il(s) exerce(nt) les activités listées, ainsi que le montant du chiffre d'affaire (en K€) de chacune de ses activités. Il indiquera également la part que représente chacune de ses activités dans le chiffre d'affaires de l'année (en %).

Entreprise délégataire

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

** Le transport périscolaire (piscine, centre aéré,…) est à comptabiliser dans « autres activités ».*

Détail des autres activités hors DSP et hors transport (exemple : taxi…) :

Transports occasionnels, séjours linguistiques et lignes longue distance

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

II. Les moyens mis en œuvre dans la DSP

A. *Les Moyens humains*

1. Effectifs affectés au service

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant le nombre de conducteurs officiant sur le service délégué, en distinguant ceux qui sont à temps plein, de ceux qui sont à temps partiel.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Année	n	n-1	n-2	...
Personnel de conduite = Nb de conducteurs	**12,0**	**12,0**	**0,0**	**0,0**
Nb Temps plein délégataire	2	2		
Nb Temps partiel délégataire	10	10		
Nb Temps plein sous-traitant				
Nb Temps partiel sous-traitant				
Nb d'heures totales				
Nb ETP	0	0	0	0
Autres personnels (structure)	**6,0**	**6,0**	**0,0**	**0,0**
Direction	2	2		
Exploitation	2	2		
Atelier, mécanique	2	2		
Administratifs, comptables				

Observations éventuelles :

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le Années 2019 - 2019
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formation du personnel

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant les formations délivrées à ses salariés intervenant sur la délégation, en précisant leurs objectifs, leurs durées et le nombre de personnes ayant suivies cette formation au cours de l'année.

Nom de la formation	Objectif de la formation	Durée du stage	Nombre de personnes formées au cours de l'année
Formation Initial Service Scolaire	Apprendre le service et les process	3 jours	5
FCO	Perfectionnement conduite et réglementation	35 HEURES	4
SLO	Formation initiale pour devenir conducteur de ligne longue distance	21 HEURES	6
Formation contrôle équipement PMR	Aptitude contrôlé les équipements à destination des personnes à mobilité réduite dans les autocars	35 HEURES	0

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Les Moyens matériels

2. Véhicules de transport intervenant sur les lignes déléguées

Note : Le délégataire indiquera dans le tableau suivant, le nombre physique de véhicules (par catégorie) utilisés pour réaliser le service délégué. Il précisera également l'équivalent en véhicules comptabilisés en fonction du taux d'utilisation sur le contrat.

Année			n	n-1	n-2
Véhicules réels totaux			**13**	**11**	**0**
	Nb de véhicules réél délégataire		13,0	11,0	0,0
		Grand car A *(hors réserve)*	0,0	0,0	
		Grand car B *(hors réserve)*	2,0	1,0	
		Grand car C *(hors réserve)*	10,0	9,0	
		Petit car	1,0	1,0	
		VL			
	Véhicules réels sous-traitants		0,0	0,0	0,0
		Grand car A *(hors réserve)*			
		Grand car B *(hors réserve)*			
		Grand car C *(hors réserve)*			
		Petit car			
		VL			
Véhicules de réserve (Nombre ou pourcentage)			**2**	**2**	

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

Observations éventuelles :

Note : Le délégataire remplira la liste des véhicules en service sur ce lot (PJ n°2), ainsi qu'un tableau de l'Etat du parc (PJ n°3) et joindra ces documents au présent rapport.

Pièce jointe n°2 : Liste des véhicules en service sur ce lot

Pièce jointe n°3 : Etat du parc

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. Autres investissements importants (hors véhicules)

Note : Le délégataire indiquera dans le cadre ci-dessous les autres investissements éventuels qu'il aurait fait au cours de l'année et ne concernant par les véhicules de transport.

B. *Etat des lieux des biens : Inventaire A et inventaire B*

1. Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°4 relative à l'évolution de l'inventaire A et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 10 du contrat.

Pièce jointe n°4 : Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (Inventaire A)

Observations éventuelles :

2. Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Note : Le délégataire remplira la pièce jointe n°5 relative à l'évolution de l'inventaire B et la joindra au présent rapport. Ce tableau vise à mettre à jour l'annexe 12 du contrat.

Pièce jointe n°5 : Inventaire des biens mis à disposition par le Délégataire (Inventaire B)

Observations éventuelles :
Aucun bien mis à disposition en dehors du parc de véhicules

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

III. Bilan technique et financier

A. *Suivi technique : Fréquentation*

1. Evolution de la fréquentation

Note : Le délégataire remplira le tableau de la fréquentation globale de la ligne (Voyageurs + Scolaires) ci-dessous.

(Ne remplir que les cases sur fond jaune)

2017-2018	516	180600	1	70	19189	199859
2018-2019	498	174300	1	70	41002	215372
2019-2020		0		0		0
2020-2021		0		0		0
2021-2022		0		0		0
2022-2023		0		0		0
2023-2024		0		0		0
2024-2025		0		0		0

Note : Le délégataire complètera ce tableau en fournissant des éléments de fréquentation plus détaillés dans la pièce jointe n°8. Il fera également une analyse de la fréquentation dans l'encart ci-dessous.

Pièce jointe n°7 : Données de fréquentation

Analyse de la fréquentation :
L'analyse a été effectuée compte tenu des ventes effectuées en appliquant les clés de mobilité de l'avenant 3 à la convention. Pour les abonnement annuels, les ventes ont été lissées mensuellement et consolidées avec les ventes des mois antérieures à la période.

B. *Suivi financier : Compte d'exploitation de la délégation*

Note : Le délégataire fournira à l'Autorité Organisatrice les éléments financiers relatifs à la ligne en complétant la pièce jointe n°9 relative au compte d'exploitation.

Pièce jointe n°8 : Matrice Compte d'Exploitation

Note : Le délégataire précisera ci-dessous les principes de calcul des frais généraux et leur affectation à la délégation (clé de répartition). Il précisera également le détail du poste « autres frais généraux ».

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Principes et méthodes comptables retenus :

L'indice de révision a été appliqué sur les charges et les recettes sont calculées selon le chiffre d'affaire réellement réalisé.

Note : Le délégataire complètera le cas échéant l'encart suivant si des écarts sont constatés par rapport aux prévisions.

Informations détaillées et pertinentes sur les écarts par rapport au compte d'exploitation prévisionnel initial du contrat:

NC

C. *Suivi financier : Comptes Annuels*

Note : Le délégataire fournira en pièce jointe n°10 les Comptes Annuels.

Pièce jointe n°9 : Comptes annuels de l'entreprise

Observations éventuelles :
NC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le Années 2013 - 2019
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

IV. Evolution du service : propositions du délégataire

Note : Le délégataire fera des propositions d'évolution de service. Ces propositions contiendront des éléments techniques et financiers afin que l'Autorité organisatrice puisse les étudier.

Propositions d'évolution du service :

- Proposer un service direct de Locqueltas et Locmaria Grand-Champ vers Plescop
- Augmenter la fréquence sur la ligne 25 afin de permettre une utilisation quotidienne par les actifs

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°1 : DESCRIPTION DES SERVICES DÉLÉGUÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 1 du contrat de Délégation de Service public

- **Fiches horaires Voyageurs à jour:**
  - ***Services Voyageurs « Hiver » (Annexe 1-1)***

GRAND-CHAMP - VANNES

L M Me J V S



GRAND-CHAMP ▶ VANNES

jours de circulation	LM Me JV	LM Me JVS	LM Me JVS
BLD DU STADE	7.04	8.22	13.20
PL. DE L'ÉGLISE	7.07	8.25	13.22
LANN GUINET	7.08	8.26	13.23
CHANTICOQ	7.12	8.30	13.27
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	7.45	8.50	13.50
VANNES LIBÉRATION	7.35	8.55	13.55
RENAUDOT	7.30	9.00	14.00

VANNES ▶ GRAND-CHAMP

jours de circulation	LM Me JVS	LM Me JVS	LM Me JVS
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	11.58	16.05	18.05
VANNES LIBÉRATION	12.03	16.00	18.10
RENAUDOT	12.18	15.50	18.15
GRAND-CHAMP CHANTICOQ	12.30	16.25	18.30
LANN GUINET	12.34	16.29	18.34
PL. DE L'ÉGLISE	12.35	16.30	18.35
BLD DU STADE	12.38	16.35	18.40

  - ***Services Voyageurs « Été » (Annexe 1-2)***

GRAND-CHAMP - VANNES

L M Me J V S



GRAND-CHAMP ▶ VANNES

jours de circulation	LM Me JV	LM Me JVS	LM Me JVS
BLD DU STADE	7.04	8.22	13.20
PL. DE L'ÉGLISE	7.07	8.25	13.22
LANN GUINET	7.08	8.26	13.23
CHANTICOQ	7.12	8.30	13.27
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	7.45	8.50	13.50
VANNES LIBÉRATION	7.35	8.55	13.55
RENAUDOT	7.30	9.00	14.00

VANNES ▶ GRAND-CHAMP

jours de circulation	LM Me JVS	LM Me JVS	LM Me JVS
VANNES GARE ROUTIÈRE SNCF	11.58	16.05	18.05
VANNES LIBÉRATION	12.03	16.00	18.10
RENAUDOT	12.18	15.50	18.15
GRAND-CHAMP CHANTICOQ	12.30	16.25	18.30
LANN GUINET	12.34	16.29	18.34
PL. DE L'ÉGLISE	12.35	16.30	18.35
BLD DU STADE	12.38	16.35	18.40

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- **Fiches horaires Scolaires à jour (Annexe 1-3) :**

Aller

GCP 101

Plum	Meriadec (bourg)	7h35
Gd-Chp	Locmiquel (chap)	7h39
Gd-Chp	Croix Locmiquel	7h41
Gd-Chp	Corn er Arrat	7h43
Plum	Lézégard	7h46
Plum	Bréarec	7h47
Gd-Chp	Kerfur	7h50
Gd-Chp	Parc er Menah embt	7h53
Gd-Chp	Karoual	7h56
Gd-Chp	Guenfrout	7h58
Gd-Chp	Kerleguin	8h01
Gd-Chp	Pratelmat	8h04
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 102

Gd-Chp	Penprat/Rescorles	7h26
Plez	Kerfuns	7h28
Plez	Petit Moustoir	7h32
Plez	Béléan	7h33
Plez	Lézunan	7h36
Plez	Leslégot (Embx)	7h39
Plez	Kericlet	7h42
Plez	Bois du Pont	7h47
Gd-Chp	Grinço Parfum	7h49
Gd-Chp	Coët er Garff	7h50
Gd-Chp	Bodéan	7h51
Gd-Chp	Visclen (embt Bodéan)	7h53
Gd-Chp	Grinço Manoir	7h55
Gd-Chp	Visclen (embt Guernanderf)	7h59
Gd-Chp	Guernanderf	8h01
Gd-Chp	Moustoir des fleurs	8h03
Gd-Chp	Coulac	8h05
Gd-Chp	Brinéhuen	8h07
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 103

Bleuzy	La Barrière	7h25
Brand	La Forêt	7h29
Bleuzy	Kerlagadec	7h34
Brand	Les Vieilles Granges	7h36
Bleuzy	Lann Bleuzy	7h38
Bleuzy	Chanticoq	7h41
Bleuzy	Scoulboch	7h42
Bleuzy	Bourg Bleuzy Zébras	7h43
Bleuzy	4 chemins	7h45
Brand	Quistenan	7h49
Brand	Ti Neüé (face embt)	7h50
Brand	Services Techniques	7h52
Brand	Bourg (Abribus)	7h53
Brand	Le Resto	7h56
Plum	Eglise	7h59
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 104

Gd Chp	Locméren des bois	7h20
Gd Chp	Kerboulaven (Embt)	7h22
Gd Chp	Limbloch (Embt Keravel)	7h23
Gd Chp	Kerméno	7h24
Gd Chp	Le Cosquer (embt)	7h26
Gd Chp	Kerret	7h29
Gd Chp	Kerbloch (Embt)	7h33
Gd Chp	Kerdelann	7h35
Gd-Chp	Loperhet	7h36
Gd-Chp	Guérihuel	7h38
Brand	Kerdréhan La Forêt	7h41
Gd-Chp	Néherlann	7h43
Brand	Coët Quenah	7h46
Brand	Corn er Hoet	7h49
Brand	Vialgoet	7h51
Brand	Talgoet	7h53
Gd-Chp	Toulnay (Embt)	7h57
Gd-Chp	Viahoult	7h59
Gd-Chp	Lézunéhec (Embt)	8h01
Gd-Chp	Rue du général Harty	8h04
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 105

Gd Chp	Gare routière (pour Locminé)	7h41
Gd-Chp	Locméren des Prés	7h44
Gd-Chp	Chapelle du Burgo (Embt)	7h45
Locm	Lério (Embt)	7h46
Locm	Collec corresp. Locminé	7h47
Locm	Résidence Koët Bihan	7h50
Locm	Talhouët (Abribus)	7h52
Locm	Rte de Keravelo	7h56
Locm	Locmaria (église)	7h59
Locm	Norvrange	8h03
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 106

Locm	Lann Bot Spern	7h30
Locm	Talnay (50m après l'embt)	7h32
Locm	Kerolivier	7h33
Locq	Coh-Parco	7h34
Locq	Feschel	7h35
Locq	Inter Bellevue/Kerfranc	7h37
Locq	Kerfranc	7h39
Locq	Kervelzo (Embt Bénauter)	7h41
Locq	Berluherne (Embt)	7h43
Locq	Morboulo (Abribus Gouthu	7h49
Locq	Morboulo (Abribus)	7h50
Locq	Mairie	7h55
Locm	Botcalpir	7H59
Locm	Pont du Loc'h	8h05
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 107

Plum	Cité Park er Velin	7h52
Plum	Le Resto	7h54
Plum	Toulmelin (Embt Lann)	7h56
Gd-Chp	Le Poteau	7h58
Gd-Chp	Gréo (Embt)	8h00
Gd-Chp	Pratel Fétan (Embt)	8h01
Gd-Chp	Parc er Menah	8h02
Gd-Chp	Bld du stade	8h04
Gd-Chp	Place de l'église	8h06
Gd-Chp	Gare routière	8h10

GCP 108

Van	Place Cuxhaven	7h42
Plez	Kerluherne	8h00
Plez	Couédic	8h04
Plez	Mairie	8h06
Plez	St Hamon	8h08
Plez	Kermaria	8h10
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	8h17
Gd-Chp	Gare routière	8h21

GCP 109

Locq	Keravel	7h45
Locq	Kerante	7h47
Locq	Boterbo	7h50
Locq	Lann Vihan (Embt)	7h50
Locq	Kerguelo	7h51
Locq	Rte américaine 1	7h52
Locq	Rte américaine 2	7h54
Locq	Eglise	7H55
Locm	Kerhervé (haut)	8h00
Locm	Kerhervé (bas abribus)	8h01
Gd-Chp	Keravelo (Embt)	8h06
Gd Chp	Gare routière	8h10

GCP 110

Gd-Chp	Gare routière	8h15
Plez	Gare routière	8h30

GCP

Gd-Chp	Gare routière	8h15
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	8h17
Plez	Gare routière	8h30

GCP

Gd-Chp	Gare routière	8h15
Gd-Chp	Visclen Bodéan	8h19
Plez	Gare routière	8h30

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Retour

GCP 101

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Place de l'église	17h28
Gd-Chp	Gendarmerie	17h30
Gd-Chp	Boulevard du stade	17h35
Gd-Chp	Parc er Menah (embt Kerovel	17h37
Gd-Chp	Kerovel	17h39
Gd-Chp	Guenfrout	17h40
Gd-Chp	Corn er Arrat	17h43
Gd-Chp	La Croix Locmiquel	17h45
Gd-Chp	Lisolvan	17h46
Gd-Chp	Coët er Garff	17h47
Gd-Chp	Bodéan	17h49
Gd-Chp	Visclen (embt Bodean)	17h51
Gd-Chp	Gringo Manoir	17h53
Gd-Chp	Visclen (embt Guern.)	17h57
Gd-Chp	Guernanderff	17h59
Gd-Chp	Chanticoq	18h02

GCP 102

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	cité Charles de Blois	17h28
Gd-Chp	Kerleguin	17h30
Gd-Chp	Pratelmat	17h32
Gd-Chp	Bréménuen	17h34
Gd-Chp	Coulac	17h35
Gd-Chp	Moustoir des fleurs	17h37
Gd-Chp	Penprat/Rescories	17h39
Plesc	Kerfuns	17h41
Plesc	Kériolet	17h45
Plesc	Couëdic	17h44
Plesc	Le Petit Moustoir	17h46
Plesc	Béléan	17h47
Plesc	Lézunan	17h49
Plesc	Lesléget	17h52
Plesc	Bois du pont	17h56
Gd-Chp	Gringo Parfum	17h58

GCP 103

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Parc er Menah (Graig)	17h35
Gd-Chp	Kerbaris	17h36
Gd-Chp	Le Poteau	17h38
Bleuzy	4 Chemins (zébras)	17h40
Bleuzy	Kerlagadec	17h41
Brand	Vieilles Granges	17h44
Bleuzy	Lann Bleuzy	17h46
Bleuzy	Chanticoq	17h50
Bleuzy	Scoulboch	17h51
Brand	Quistenan	17h55
Brand	TI NeOé	17h56
Brand	Services Techniques	17h57
Brand	Bourg	17h58
Brand	Le Resto	18h02
Plum	Eglise	18h05
Plum	Cité Park er Velin	18h07
Plum	Le reste	18h09
Plum	Toulmelin (embt Lanvin)	18h10
Gd-Chp	Pratel Fetan	18h12

GCP 104

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Les Saints	17h28
Gd-Chp	Locmeren des bois	17h35
Gd-Chp	Kerbouleven (embt)	17h37
Gd-Chp	Limbloch (Embt Kerares)	17h38
Gd-Chp	Kerméno	17h40
Gd-Chp	Le cosquer (Embt)	17h41
Gd-Chp	Botségalo (Embt)	17h42
Gd-Chp	Kerret (Embt)	17h43
Gd-Chp	Kerbloch (Embt)	17h45
Gd-Chp	Trégondo	17h46
Gd-Chp	Kerdelann	17h47
Gd-Chp	Loperhet	17h49
Gd-Chp	Guérihuel	17h51
Brand	Kerdréhan La Forêt	17h53
Gd-Chp	Néhelann (Embt)	17h55
Brand	Coat Quenah	17h57
Brand	Corn er Hoet	17h59
Brand	Vialgoët	18h00
Brand	Tolgoët	18h01
Gd-Chp	Toulnay	18h05
Gd-Chp	Viahouit	18h07
Gd-Chp	Lézunéhec (Embt)	18h10

Infos mercredi midi

- Les cars quittent la gare routière de Plescop vers 11H50 et la gare routière de Grand-Champ vers 12h40 le mercredi midi.

GCP 105

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Locméran des Prés	17h30
Gd-Chp	Chapelle du Burgo (Embt)	17h31
Locm	Lério (Embt)	17h32
Locm	Locmaria (Eglise)	17h33
Locm	Résidence Koët Bihan	17h36
Locm	Talhouët (Abribus)	17h38
Locm	Route de Keravelo	17h42
Locm	Norvrange	17h50

GCP 106

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Locm	Pont du Loch	17h30
Locm	Botcalpir	17h35
Locq	Mairie	17h36
Locq	Morboulo (Abribus Goulet)	17h39
Locq	Morboulo (Café)	17h39
Locq	Berluherne(cosquer)	17h51
Locq	Kervalzo (Embt Bénisuter)	17h52
Locq	Kerfranc	17h54
Locq	Inter Bellevue/Kerfranc	17h54
Locq	Feschel	17h57
Locq	Coh-Parco	17h58
Locm	Kerolivier	17h59
Locm	Talnay	18h00
Locm	Lann Bot Spern	18h04
Locm	Pont du Loch + corresp. Locminé	18h04
Gd-Chp	Gare routière	18h09

GCP 107

Gd-Chp	Gare Routière	17h25
Gd-Chp	La Barrière	17h35
Brandivy	La Forêt	17h38
Gd-Chp	Le Gréo	17h42
Gd-Chp	Kerfur	17h44
Plum	Bréanec	17h45
Plum	Lezegard	17h46

GCP 108

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h30
Plesc	Mairie	17h37
Plesc	Saint Hamon	17h39
Plesc	Karmaria	17h40
Plesc	Kerluherne (arrêt TPK)	17h43

GCP 109

Gd-Chp	Gare routière	17h25
Locq	Keraval	17h35
Locq	Kerante	17h37
Locq	Boterbo	17h38
Locq	Lann Vihan (Emtz)	17h38
Locq	Kerguelo	17h39
Locq	Rte américaine 1	17h41
Locq	Rte américaine 2	17h55
Locq	Eglise	17h44
Locm	Kerhervé (haut)	17h47
Locm	Kerhervé (Abribus)	17h48
Gd-Chp	Keravelo (Embt)	17h52

GCP 110

Plesc	Gare routière	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h20

GCP 112

Plesc	Gare routière	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h20

Mercredi Midi

GCP 111

Plesc	Gare routière	17h10
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h15
Gd-Chp	Gare routière	17h20

111/112

Plesc	Gare routière	11h50
Locm	Eglise (Rond point)	12h10
Locm	Botcalpir	12h12
Locq	Mairie	12h15

Morio Voyages



Circuits Collèges

Grand-Champ et Plescop

2018 / 2019

ZA de Lann Gunet
56390 Grand-Champ

02 97 66 77 15
contact@voyages-morio.com

mis à jour le 31 juillet 2018

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Aller

GCP 204		
Brand	Bod en estic	6h45
Brand	Quistenan (Embt)	6h46
Brand	Ti Neûé	6h47
Brand	Bourg (abribus)	6h49
Brand	Kerdréhan (Embt)	6h52
Plum	Eglise	6h56
Plum	Lézégard Izel	7h01
Gd-Chp	Guersach (Embt)	7h03
Gd-Chp	La Croix Locmiquel	7h06
Gd-Chp	Coët er Garff	7h08
Gd-Chp	Bodéan	7h11
	(embt Beaumarais)	
Plesc	Gare routière	7h15

GCP 205		
Gd-Chp	Kerbaris	6h35
Brand	Kerlande (embt St Laurent)	6h39
Brand	Coet Quenach (Embt)	6h41
Plum	Chanticoq	6h43
Bieuzy	Service technique	6h44
Bieuzy	Bourg Bieuzy (abribus)	6h45
Bieuzy	4 Chemins (abribus)	6h46
Brand	Corn er hoët	6h49
Brand	Vialgoet (Embt)	6h50
Brand	Tolgoët (Embt)	6h51
Gd-Chp	Le Poteau	6h52
Gd-Chp	Gréo (Embt)	6h53
Gd-Chp	Pratel Fetan (Embt)	6h54
Gd-Chp	Kerovel (Embt)	6h56
Gd-Chp	Parc Menah	6h57
Gd-Chp	Boulevard du Stade **	6h58
Gd-Chp	Place de l'eglise **	6h59
Gd-Chp	Cité Ch. de Blois	7h00
Gd-Chp	Bellevue	7h02
Gd-Chp	Guenfrout (Embt)	7h03
Gd-Chp	Kermaréchal Kerléguin	7h05
Gd-Chp	Pratelnat	7h06
Gd-Chp	Lesquegue	7h08
Plesc	Gare routière	7h15

GCP 206		
Gd-Chp	Locmeren des Bois	6h28
Gd-Chp	Kerbouiven	6h30
Gd-Chp	Botségalo	6h35
Gd-Chp	Trégondo	6h38
Gd-Chp	Kerdelann	6h39
Gd-Chp	Loperhet	6h42
Gd-Chp	Guérihuel	6h45
Gd-Chp	Néherdann (Embt)	6h47
Gd-Chp	Toulnay	6h49
Gd-Chp	Lezunehec	6h52
Gd-Chp	Rue Général Harty	7h54
Gd-Chp	Gare routière	7h01
Gd-Chp	Bréréhuen	7h03
Gd-Chp	Coulac (abribus)	7h04
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	7h06
Gd-Chp	Penprat (Embt)	7h08
Plesc	Kerfuns (Embt)	7h10
Plesc	Gare routière	7h15

GCP 210		
Gd-Chp	Kergonan (Embt) *	6h52
Gd-Chp	Boulevard du Stade	7h00
Gd-Chp	Place de l'eglise	7h01
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	7h03
Gd-Chp	Giratoire Chantiers	7h07
Gd-Chp	Vincent (Embt Boden)	7h09
Plesc	Gare routière	7h15

* Les élèves en correspondance pour St-Anne descendent Place de l'Eglise

** Pour les élèves allant à St-Georges, SFX, St-Paul, Lesage, Jules Simon et prenant le car à ces arrêts

Gare routière Plescop : Correspondances pour les circuits 204, 205, 206, 210

GCP 204		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	7h33

GCP 205		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	St-Georges/SFX	7h33
Vannes	St-Paul	7h35
Vannes	Lesage	7h37

GCP 206		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	7h25
Vannes	J. Guéhenno	7h33
Vannes	Bd Colonel Rémy (CFA)	7h34
Vannes	St-Joseph	7h35
Vannes	Sacré-Cœur	7h37

GCP 210		
Plesc	Gare routière	7h17
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	7h25
Vannes	J. Guéhenno	7h30
Vannes	ND de Ménimur	7h35
Vannes	Gare	7h40

GCP 211		
Gd-Chp	Gare routière	8h15
Gd-Chp	Bd du Stade	8h22
Gd-Chp	Place de l'Eglise	8h25
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	8h27
Gd-Chp	Giratoire Chantiers	8h30
Gd-Chp	Vincent (Embt Boden)	8h32
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	8h45
Vannes	Gare routière	8h50
Vannes	Libération	8h55

Morio voyages



Circuits Vannes

2017 / 2018

ZA Lann Guinet 56390 Grand-Champ
02 97 66 77 15 - contact@voyages-morio.com

Mis à jour le 22 août 2017

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Retour

Retours entre 15h30 et 17h00

GCP218 L M Me J V

Vannes	Rennaudet	15h53
Vannes	Libération	16h00
Vannes	gare	16h05
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h10
Gd-Chp	Viscien	16h23
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	16h25
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	16h29
Gd-Chp	Place de l'Eglise	16h30
	C* Cars collège (à pied)	
Gd-Che	Rd du Stade	16h35

GCP 205 L M J V

Vannes	St-Georges/SFX	16h40
Vannes	St Paul	16h42
Vannes	Lesage	16h45
Vannes	Sacré Coeur (Place Mons)	16h47
Vannes	St-Joseph (TPV Kergorfet)	16h52
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	16h56
Vannes	Rennaudet	16h58
Gd-Chp	Viscien	17h13
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h15
Gd-Chp	Gare routière	17h20
	C* Cars Collège	

GCP 209 L M J V

Vannes	ND de Ménimur	16h40
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h52
Gd-Chp	Viscien	17h04
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h15
	C* Cars Collège	

Retours le mercredi

GCP 204 Me

Vannes	ND de Ménimur	12h15
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	12h20
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h35
Gd-Chp	Gare routière	12h40

GCP 207 Me

Vannes	Lesage	12h06
Vannes	Sacré Coeur (Place Mons)	12h08
Vannes	St-Joseph (TPV Kergorfet)	12h10
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	12h13
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h25
Gd-Chp	Gare routière	12h30

GCP 214 Me

Vannes	gare	11h58
Vannes	Hôtel Leclerc	12h03
Vannes	St-Georges/SFX	12h08
Vannes	St-Paul	12h11
Vannes	Rennaudet	12h18
Gd-Chp	Viscien	12h28
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h30
Gd-Chp	Gare routière	12h33
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	12h34
Gd-Chp	Place de l'Eglise	12h35
Gd-Chp	Rd du Stade	12h38

Retours après 17h00

GCP 206 L M Me J V

Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	17h53
Vannes	ND Ménimur (TPV Pompidou)	17h56
Vannes	St-Georges/SFX	18h02
Vannes	St-Paul	18h04
Vannes	Lesage	18h06
Vannes	St-Joseph (TPV Kergorfet)	18h09
Vannes	Giratoire des Iles (CFA)	18h12
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	18h13
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 220 et 207	18h20
Plesc	Kerfuns (Embr)	18h23
Gd-Chp	Penprat (Embr)	18h25
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	18h27
Gd-Chp	Guernanderff (village)	18h29
Gd-Chp	Gare routière	18h35
Gd-Chp	Les Saints (Embr)	18h37
Gd-Chp	Kerméno	18h47
Gd-Chp	Botségalo (Embr)	18h49
Gd-Chp	Kerret (Embr)	18h51
Gd-Chp	Guerno Kerbarch	18h55
Gd-Chp	Loperhet	18h58
Gd-Chp	Guerihuel	19h00
Gd-Chp	Nêherlann (Embr)	19h02
Gd-Chp	Toulnay	19h04
Gd-Chp	Lezunehec	19h06

GCP 220 L M Me J V

Vannes	gare	18h05
Vannes	Libération	18h10
Vannes	Rennaudet	18h15
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 206/207	18h20
Gd-Chp	Viscien	18h23
Gd-Chp	Chanticoq	18h30
Gd-Chp	Giratoire Lann Guinet	18h32
Gd-Chp	Place de l'Eglise	18h35
Gd-Chp	Gendarmerie	18h37
Gd-Chp	Rd du Stade	18h40
Gd-Chp	Parc er Menah (rue Gauguin)	18h42
Gd-Chp	Brémenic (Embr)	18h45
Gd-Chp	Kerbaris (Embr)	18h46
Gd-Chp	Le Poteau	18h48
Gd-Chp	Le Gréo	18h49
Gd-Chp	Pratel Fetan	18h50

GCP 207 L M Me J V

Plesc	Gare routière C* 220/206	18h20
Gd-Chp	Bodéan (Embr Beaumarais)	18h30
Gd-Chp	Coët er Garff	18h33
Gd-Chp	Corn ar Arrat	18h36
Plum	Lézégard (Embr Kerlann)	18h38
Plum	Park er Velin	18h41
Plum	Eglise	18h42
Brand	Ménétuvy (Embr)	18h44
Brand	Bourg (Abribus)	18h48
Brand	Ti Nellé	18h49
Brand	Vialgoët (Embo	18h50
Brand	Quistenan	18h51
Brand	Bonestic	18h52
Brand	Coet Quenach (Embr)	18h53
Beury	Bourg (Zierne)	18h54
Beury	Service technique	18h55
Beury	Chanticoq	18h56
Beury	4 chemins (Zierne)	18h58
Brand	Corn er Hoët	19h01
Brand	Vialgoët (Embr)	19h03
Brand	Tolgoet (Embr)	19h04

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Retour

Retours entre 15h30 et 17h00

GCP218 L M Me J V

Vannes	[illegible]	15h55
Vannes	[illegible]	16h00
Vannes	[illegible]	16h05
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h10
Gd-Chp	Visclen (Embt Guernanderff)	16h23
Gd-Chp	[illegible]	16h25
Gd-Chp	[illegible]	16h29
Gd-Chp	Place de l'église	16h30
	C* Cars collège (a pied)	
Gd-Chp	[illegible]	16h35

GCP 205 L M J V

Vannes	St-Georges/SFX	16h40
Vannes	St Paul	16h42
Vannes	Lesage	16h45
Vannes	Sacré Coeur (Place Mons)	16h47
Vannes	St-Joseph (TPV Kergypt)	16h52
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	16h56
Vannes	[illegible]	16h58
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h15
Gd-Chp	Gare routière	17h20
	C* Cars Collège	

GCP 209 L M J V

Vannes	ND de Ménimur	16h40
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	16h52
Gd-Chp	Visclen (Embt Guernanderff)	17h04
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	17h10
Gd-Chp	Gare routière	17h15
	C* Cars Collège	

Retours le mercredi

GCP 204 Me

Vannes	ND de Ménimur	12h15
Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	12h20
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h35
Gd-Chp	Gare routière	12h40

GCP 207 Me

Vannes	Lesage	12h06
Vannes	Sacré Coeur (Place Mons)	12h08
Vannes	St-Joseph (TPV Kergypt)	12h10
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	12h13
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	12h25
Gd-Chp	Gare routière	12h30

GCP 214 Me

Vannes	[illegible]	11h58
Vannes	[illegible]	12h03
Vannes	St-Georges/SFX	12h08
Vannes	St-Paul	12h11
Vannes	[illegible]	12h18
Gd-Chp	[illegible]	12h30
Gd-Chp	Gare routière	12h33
Gd-Chp	[illegible]	12h34
Gd-Chp	[illegible]	12h35
Gd-Chp	[illegible]	12h38

Retours après 17h00

GCP 206 L M Me J V

Vannes	St Exupéry Ch de Gaulle	17h53
Vannes	ND Ménimur (TPV Pompidou)	17h56
Vannes	St-Georges/SFX	18h02
Vannes	St-Paul	18h04
Vannes	Lesage	18h06
Vannes	St-Joseph (TPV Lalement)	18h09
Vannes	Giratoire des Iles (CFA)	18h12
Vannes	J. Guéhenno (TPV Prat Lann)	18h13
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 220 et 207	18h20
Plesc	Kerfuns (Embt)	18h23
Gd-Chp	Penprat (Embt)	18h25
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	18h27
Gd-Chp	Guernanderff (Embt)	18h29
Gd-Chp	Gare routière	18h35
Gd-Chp	Les Saints (Embt)	18h37
Gd-Chp	Kerméno	18h47
Gd-Chp	Botségalo (Embt)	18h49
Gd-Chp	Kerret (Embt)	18h51
Gd-Chp	Guerno Kerbarch	18h55
Gd-Chp	Loperhet	18h58
Gd-Chp	Guerihuel	19h00
Gd-Chp	Néherlann (Embt)	19h02
Gd-Chp	Toulnay	19h04
Gd-Chp	Lezumehec	19h06

GCP 220 L M Me J V

Vannes	[illegible]	18h05
Vannes	[illegible]	18h10
Vannes	[illegible]	18h15
Vannes	Rd-Pt Laroiseau	18h16
Plesc	Gare routière C* 206/207	18h20
Gd-Chp	[illegible]	18h30
Gd-Chp	[illegible]	18h32
Gd-Chp	[illegible]	18h35
Gd-Chp	Gendarmerie	18h37
Gd-Chp	[illegible]	18h40
Gd-Chp	Parc er Menah (rés.Gauguin)	18h42
Gd-Chp	Brémenic (Embt)	18h45
Gd-Chp	Kerbaris (Embt)	18h46
Gd-Chp	Le Poteau	18h48
Gd-Chp	Pratel Fetan	18h50

GCP 207 L M Me J V

Plesc	Gare routière C* 220/206	18h20
Gd-Chp	Visclen Bodéan (Abribus)	18h30
Gd-Chp	Bodéan (Embt Beaumanais)	18h30
Gd-Chp	Coët er Garff	18h33
Gd-Chp	Corn ar Arrat	18h36
Plum	Lézégard (Embt Kenann)	18h38
Plum	Park er Velin	18h41
Plum	Eglise	18h42
Brand	Ménétavy (Embt)	18h44
Brand	Bourg (Abribus)	18h48
Brand	Ti Neüé	18h49
Brand	Vialgoët (Embt)	18h50
Brand	Quistenan	18h51
Brand	Bonestic	18h52
Brand	Coet Quenach (Embt)	18h53
Bieuzy	Bourg (Zébras)	18h54
Bieuzy	Chanticoq	18h56
Bieuzy	4 chemins (Zébras)	18h58
Brand	Corn er Hoët	19h01
Brand	Vialgoët (Embt)	19h03
Brand	Tolgoet (Embt)	19h04

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°2 : LISTE DES VÉHICULES EN SERVICE SUR CETTE LIGNE
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Ligne 25 **AU 31/08/2017**

N° immatriculation	Marque	Type	Catégorie	Année de 1ère mise en circulation	Age	Nb places	Livrée KICEO	Autres équipements
AR-061-XL	Temsa	Safari	C	2006	12	63	NON	
AD-394-PM	Temsa	Safari	C	2007	11	59	NON	
BT-244-PZ	IRISBUS	Axer	C	2005	13	55	NON	
BX-111-MW	King Long	Citeore	B	2011	7	55	OUI	PMR-annexe 11
AD-129-PM	Temsa	Safari	C	2005	13	63	NON	
DT-666-RD	Temsa	LD12	C	2015	3	59	NON	
DT-885-HS	Yutong	IC13	C	2015	3	63	NON	
BQ-475-KV	IRISBUS	RECREO	C	2004	14	59	oui	
BC-800-DR	Irisbus	RECREO	C	2006	12	63	oui	
DK-146-YD	Temsa	Tourmalin	C	2008	10	59	NON	
BA-771-CE	Volkswagen	Crafter	B	2009	9	22	NON	PMR
DT-896-RD	Temsa	LD12	C	2015	3	59	NON	
DN-483-YJ	Yutong	EC12	B	2015	3	59	OUI	PMR-annexe 11

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°3 : ETAT DU PARC
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

TRANSPORTEUR : Voyages Morio

DATE : 12 juin 2019

	avant	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
13																	DN493YJ		
12																	DT666RD		
11																	DT885HS		
10																	DT896RD		
9													BX111MW						
8											BA771CE								
7										DK146YD									
6									AD394PM										
5								BC800DR											
4								AR061XL											
3							BT244PZ												
2							AD129PM												
1						BK475KV													
Age		17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

Achat année n

Arrêt année n

- Faire figurer les moins de 10 places
- Année = année de première mise en circulation
- Compléter chaque case avec le n° d'immatriculation
- Ne pas faire figurer les cars de réserve

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°4 : INVENTAIRE DES BIENS MIS À DISPOSITION PAR L'A.O. ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Note : Mise à jour de l'Annexe 10 du contrat de Délégation de Service public

1 – Poteaux d'arrêts provisoires

Nombre	Entreposage
0	

2 – Mobilier aux points d'arrêts

- ***Arrêts Scolaires et ligne régulière sur les communes du Loc'h***

Point d'arrêt		Equipement (A = abri)
Bieuzy	4 Chemins (zébras)	A
Bieuzy	Chanticoq	A
Bieuzy	Kerlagadec	
Bieuzy	Bourg (zébras)	A
Bieuzy	Scoulboch	
Brand	Le Resto	
Brand	Bourg (Abribus)	A
Brand	Services Techniques	A
Brand	Ti Neüé	
Brand	Plunian (Embt Toul Falher)	
Brand	Plunian	
Brand	La forêt	
Brand	Les Vieilles Granges	A
Brand	Bod en estic	
Brand	Quistenan (Embt)	
Brand	Kerdréhan (Embt)	
Brand	Kerlande (embt St Laurent)	
Brand	Coet Quenach (Embt)	
Brand	Corn er hoët	
Brand	Vialgoet (Embt)	A
Brand	Tolgoët (Embt)	A
Brand	Ménétavy (Embt)	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Brand	Vialgoët (Embt)	
Brand	Quistenan	A
Gd Chp	Locmeren des bois	
Gd Chp	Kerbouleven (embt)	
Gd Chp	Limbloch (Embt Keraret)	
Gd Chp	Kerbloch (Embt)	A
Gd-Chp	La Barrière	
Gd-Chp	Kerleguin	
Gd-Chp	Kerfur (Ferme)	
Gd-Chp	Corn er Arrat	
Gd-Chp	La Croix Locmiquel	A
Gd-Chp	Bodéan	A
Gd-Chp	Visclen (embt Guern.)	A
Gd-Chp	Guernanderff	A
Gd-Chp	Grinço Parfum	
Gd-Chp	Parc er Menah (Gaug.)	A
Gd-Chp	Le Gréo	
Gd-Chp	Pratel Fétan (Embt)	
Gd-Chp	Kerdréhan La Forêt	A
Gd-Chp	Coet Quenah	
Gd-Chp	Corn er Hoet	
Gd-Chp	Vialgoët	A
Gd-Chp	Tolgoët	A
Gd-Chp	Viahouit	
Gd-Chp	Lézunéhec (Embt)	
Gd-Chp	Locméren des Prés	
Gd-Chp	Chapelle du Burgo (Embt)	
Gd-Chp	Keravelo (Embt)	
Gd-Chp	Coulac	
Gd-Chp	Penprat/Rescorles	A
Gd-Chp	Guersach (Embt)	A
Gd-Chp	Bodéan	
Gd-chp	Visclen (Embt Bodéan)	A
Gd-Chp	Kerbaris	
Gd-Chp	Gréo (Embt)	
Gd-Chp	Pratel Fetan (Embt)	
Gd-Chp	Kerovel (Embt)	A
Gd-Chp	Parc Menah (Ker Auto)	
Gd-Chp	Boulevard du	A

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

	Stade **	
Gd-Chp	Cité Ch. de Blois	A
Gd-Chp	Bellevue	A
Gd-Chp	Guenfrout (Embt)	A
Gd-Chp	Kermaréchal Kerléguin	
Gd-Chp	Pratelmat	A
Gd-Chp	Lesquegue	
Gd-Chp	Guerno Kerbarh	
Gd-Chp	Loperhet	A
Gd-Chp	Guérihuel	
Gd-Chp	Lezunehec	
Gd-Chp	Rue Général Harty	A
Gd-Chp	Gare routière	A
Gd-Chp	Brénéhuen	
Gd-Chp	Coulac (Abribus)	
Gd-Chp	Kergonan (Embt) *	
Gd-Chp	Place de l'eglise	A
Gd-Chp	Bld du stade	
Gd-Chp	Bd du Stade	
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	
Gd-Chp	Giratoire Chanticoq	A
Gd-Chp	Penprat (Embt)	A
Gd-Chp	Moustoir des Fleurs	A
Gd-Chp	Guernanderff (Embt)	
Gd-Chp	Les Saints (Embt)	
Gd-Chp	Kerméno	
Gd-Chp	Botségalo (Embt)	
Gd-Chp	Kerret (Embt)	A
Gd-Chp	Guerno Kerbarch	
Gd-Chp	Loperhet	
Gd-Chp	Guerihuel	
Gd-Chp	Néherlann (Embt)	A
Gd-Chp	Toulnay	A
Gd-Chp	Chanticoq	A
Gd-Chp	Place de l'église	
Gd-Chp	Gendarmerie	
Gd-Chp	Parc er Menah (rés.Gauguin)	
Gd-Chp	Bréménic (Embt)	
Gd-Chp	Kerbaris (Embt)	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Gd-Chp	Le Poteau	A
Gd-Chp	Pratel Fetan	
Gd-Chp	Bodéan (Embt Beaumarais)	
Gd-Chp	Coët er Garff	
Gd-Chp	Corn ar Arrat	
Gd-Chp	Grinço Manoir	
Gd-Chp	Trégondo	
Locm	Rte de Keravelo	
Locm	Bénalo (Embt Gorvello)	
Locm	Norvrange (Embt)	
Locm	Lério (Embt)	A
Locm	Résidence Koët Bihan	A
Locm	Talhouët (Abribus)	A
Locm	Route de Keravelo	A
Locm	Collec (Mercredi)	
Locm	Cosquer (Embt)	
Locm	Pont du Loc'h	A
Locm	Lann Bot Spern	
Locm	Talnay (50m après l'embt)	
Locm	Kerolivier	
Locm	Norvrange	
Locm	Botcalpir	A
Locm	Kerhervé (bas abribus)	A
Locm	Kerhervé (haut)	
Locm	Kerhervé (Abribus)	
Locm	Eglise (Rond point)	
Locq	Berluherne (Embt)	
Locq	Morboulo (Abribus)	A
Locq	Lann Vihan (Embt)	A
Locq	Coh-Parco	
Locq	Feschel-Tost	
Locq	Inter Bellevue/Kerfranc	
Locq	Kerfranc	
Locq	Kervelzo (Embt Bénauter)	
Locq	Berluherne	
Locq	Morboulo (Café)	
Locq	Lann Vihan	
Locq	Kerguelo	
Locq	Keravel	
Locq	Kerante	A
Locq	Rue G. Cadoudal	A
Locq	Rue du Calvaire	A

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Locq	Mairie	
Meuc	Bel Air	A
Meuc	Eglise	A
Ples	Kerluherne	A
Ples	Mairie	
Ples	St Hamon	A
Ples	Kermaria	A
Ples	Kériolet	A
Ples	Couëdic	A
Ples	Le Petit Moustoir	
Ples	Béléan	
Ples	Lézunan	A
Ples	Leslégot	
Ples	Kerhéro	A
Ples	Kerscap	
Ples	Kerubé	A
Ples	Brambec d'en bas	
Ples	Bois du pont	
Ples	Mairie	A
Ples	Saint Hamon	A
Ples	Kermaria	
Ples	Kerluherne (arrêt TPV)	
Ples	Kerfuns (Embt)	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°6 : RAPPORT ANNUEL PLAN MARKETING ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Aucune action requise pour cette convention

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

MONTANTS DES VENTES DE SEPTEMBRE 2018 A AOÛT 2019

CODE PRODUIT PRINCIPAL	Somme de Montant septembre-2018	Somme de Montant octobre-2018	Somme de Montant novembre-2018	Somme de Montant décembre-2018	Somme de Montant janvier-2019	Somme de Montant février-2019	Somme de Montant mars-2019	Somme de Montant avril-2019	Somme de Montant mai-2019	Somme de Montant juin-2019	Somme de Montant juillet-2019	Somme de Montant août-2019	TOTAL LIGNE
-26 ANNUEL	1243,13	1281,38	1300,50	1281,38	1281,38	1300,50	1300,50	1300,50	1300,50	1338,75	1759,50	2667,94	17355,94
-26 MENSUEL	153,00	153,00	102,00	102,00	127,50	153,00	255,00	127,50	76,50	76,50	102,00	127,50	1555,50
ADULTE	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	61,67	30,83	61,67	709,17
CARNETS 10 VOYAGES	371,14			720,00			699,86			700,00		678,65	3169,65
ETUDIANT	47,25	70,88	70,88	70,88	70,88	70,88	70,88	70,88	23,63			23,63	590,63
Tickets KICEO MORIO	189,00	189,00	189,00	192,00	360,00	360,00	240,00	291,60	330,00	210,00	420,00	450,00	3420,60
TS BLEU		10,00	0,00		10,00								20,00
TS ROSE	43,00	19,00	5,00	12,19	12,19	7,19	-11,81	-11,36	-30,36	-30,36	-6,36	0,45	8,77
Total général	**2108,18**	**1784,92**	**1729,04**	**2440,10**	**1923,60**	**1953,23**	**2616,09**	**1840,78**	**1761,93**	**2356,56**	**2305,98**	**4009,83**	

NOMBRE DE TITRES DE SEPTEMBRE 2018 A AOÛT 2019

CODE PRODUIT PRINCIPAL	Somme de Titres septembre-2018	Somme de Titres octobre-2018	Somme de Titres novembre-2018	Somme de Titres décembre-2018	Somme de Titres janvier-2019	Somme de Titres février-2019	Somme de Titres mars 2019	Somme de Titres avril-2019	Somme de Titres mai-2019	Somme de Titres juin-2019	Somme de Titres juillet 2019	Somme de Titres août-2019	TOTAL LIGNE
-26 ANNUEL	65	67	68	67	67	68	68	68	68	69	69	69	813
-26 MENSUEL	6	6	4	4	5	6	10	5	3	2	1	1	53
ADULTE	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	24
CARNETS 10 VOYAGES	35			72			66			70		64	307
ETUDIANT	2	3	3	3	3	3	3	3	2	1	1	1	28
Tickets KICEO MORIO	126	126	126	128	240	240	160	194	220	140	280	300	2280
TS BLEU		1			1								2
TS ROSE	3	1	1	1	1	0	-1	1	0	0	0	1	8
Total général	**239**	**206**	**204**	**277**	**319**	**319**	**308**	**273**	**295**	**284**	**353**	**438**	**3515**

NOMBRE DE VOYAGES DE SEPTEMBRE 2018 A AOÛT 2019

CODE PRODUIT PRINCIPAL	Somme de Voyages septembre 2018	Somme de Voyages octobre 2018	Somme de Voyages Novembre 2018	Somme de Voyages Décembre 2018	Somme de Voyages Janvier 2019	Somme de Voyages Février 2019	Somme de Voyages Mars 2019	Somme de Voyages Avril 2019	Somme de Voyages Mai 2019	Somme de Voyages Juin 2019	Somme de Voyages Juillet 2019	Somme de Voyages Août 2019	TOTAL LIGNE
-26 ANNUEL	2438	2513	2550	2513	2513	2550	2550	2550	2550	2588	2475	2475	30263
-26 MENSUEL	270	270	180	180	225	270	450	225	135	90	45	45	2385
ADULTE	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	38	38	825
CARNETS 10 VOYAGES	385			792			726			770		704	3377
ETUDIANT	90	135	135	135	135	135	135	135	45	0	0	0	1080
Tickets KICEO MORIO	145	145	145	147	276	276	184	223	253	161	322	345	2622
TS BLEU	0	45	0	0	45	0	0	0	0	0	0	0	90
TS ROSE	135	45	45	45	45	0	-45	45	0	0	0	45	360

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

PIÈCE JOINTE N°8 : COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION
ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Année	n	n-1	n-2	...
Ligne				
Transporteur				
Unités d'œuvre				
Kilomètres totaux (délégataire et sous-traités)	**258 856**	**258 856**	**0**	**0**
dont Kilomètres sous-traités				
Kilomètres produits	248 900	248 900		
Kilomètres improductifs	*9 956*	*9 956*		
Heures de conduite totales (délégataire et sous-traitées)	**9 081**	**9 081**	**0**	**0**
dont heures sous-traitées				
Heures produites (HLP + en charge)	9 073	9 073		
Heures improductives (taux d'improductivité = %)	8	8		
Personnel de conduite (délégataire et sous-traitant)	**12**	**12**	**0**	**0**
Nb Temps plein	2	2		
Nb Temps partiel	10	10		
Véhicules réels totaux (délégataire et sous-traités)	**13**	**13**	**0**	**0**
dont véhicules sous-traitants				
Grand car A				
Grand car B	2,0	1,0		
Grand car C	10,0	11,0		
Petit car	1,0	1,0		
VL				
Coûts unitaires (délégataire)		€HT		
Coût kilométrique de roulage (délégataire)	**0,63**	**0,63**	**0,00**	**0,00**
dont carburant	**0,34**	0,32		
dont pneus	**0,04**	0,03		
dont pièces	**0,06**	0,05		
dont main d'œuvre	**0,19**	0,18		
Coût horaire de conduite (délégataire)	**24,32**	**20,94**		
Fréquentations				
Scolaires	**168 125**	**180 670**	**0**	0
Internes	1	70		
Demi-pensionnaires	168 124	180 600		
Commerciaux : nombre de voyages	41 002	19 189		

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Amortissement des véhicules

Catégorie (A,B,C,PC, VL,R)	Immatriculation	année 1ère immatriculation	année d'achat	Amortissement total du véh année n €HT/an	frais financier total du véh année n €HT/an	tx d'utilisation du véhicule sur le contrat	Total annuité At imputée année n €HT/an
C	AR-061-XL	2006		9416		100,00%	9416
C	AD-394-PM	2007		9416		100,00%	9416
C	BT-244-PZ	2005		9416		100,00%	9416
B	BX-111-MW	2011		13601		100,00%	13601
C	AD-129-PM	2005		9416		100,00%	9416
C	DT-666-RD	2015		9416		100,00%	9416
C	DT-885-HS	2015		9416		100,00%	9416
C	BQ-475-KV	2004		5649,6		60,00%	3390
C	BC-800-DR	2006		5649,6		60,00%	3390
C	DK-146-YD	2008		9416		100,00%	9416
B	BA-771-CE	2009		9416		100,00%	9416
C	DT-896-RD	2015		5167		100,00%	5167
B	DN-483-YJ	2015		13601		100,00%	13601
							0
							0
							0
							0

TOTAL Annuités véhicules catégorie A	**0 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie B	**25 190 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie C	**75 747 €**
TOTAL Annuités véhicules Réserve	**15 066 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie PC	**5 557 €**
TOTAL Annuités véhicules catégorie VL	

PC = petit car

R = réserve

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2018-2019

Transporteur	Ligne
VOYAGES MORIO	25

1	VEHICULES	Coût Amort. HT
	Grands cars A	0
	Grands cars B	25 190
	Grands cars C	75 747
	Réserve	15 066
	Petits cars	5 557
	VL	0
	TOTAL	121 559

2	KILOMETRES	Coût Kms HT
	TOTAL	163 079

3	PERSONNEL DE CONDUITE	Coût Personnel HT
	TOTAL	220 850

SOUS TOTAL COÛTS DE PRODUCTION	505488,4

4	SOUS-TRAITANCE	Coût HT
	TOTAL	

5	FRAIS GENERAUX	€HT
	Personnel de structure	35 000
	Immobilier	29 732
	Frais de gare routière	0
	Information,promotion	8 000
	Assurances	3 500
	Impots et taxes	8 035
	Autres frais généraux	26 800
	TOTAL	111 067

TOTAL DES CHARGES	616 555

1	RECETTES	€ht/an
	Recettes Commerciales voyageurs	7 532
	Participations familiales scolaires	59 777
	Contribution forfaitaire d'exploitation	95 566
	Compensations Abonnés Scolaires	463 086
	Autres : à *préciser*	
	TOTAL PRODUITS	625 961

RESULTAT D'EXPLOITATION	9 406

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

RATIOS

Vitesse commerciale sur la ligne (km/heure de conduite)	27,4330431
km/véhicules/an du délégataire	5,0221E-05
Coût kilométrique (total charges/total km)	2,38184705
Coût par voyage commercial (Pfixe + R Voy/nb voy)	2,51446271
dont usagers	0,18369836
dont GMVA	2,33076435
Part des frais généraux (% des charges)	18%
Part des frais généraux (% des coûts de production)	22%
Résultat d'exploitation (% CA)	2%

BLUEGREEN

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANNEE 2019

GOLF BLUEGREEN BADEN
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

BLUEGREEN

COMPTE D'EXPLOITATION 2019
GOLF DE BADEN VANNES AGGLO



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

BLUEGREEN

Golf de BADEN

BLUEGREEN

Comptes d'Exploitation Analytique **2019** *"PROVISOIRE*"* (en €)

*(* En cours de certification par les Commissaires aux Comptes)*

Société : Formule Golf SASU

			2019	2018	2017
RBE	10-Chiffre d'affaires	101-Abonnements	821 160	827 412	799 814
		110-Green fees	285 609	274 062	293 027
		112-Practices	56 375	53 509	60 245
		113-Voiturettes	20 186	21 022	24 154
		114-Cartes BG	5 100	4 613	5 284
		118-Autres golf liés à la fréquentation	10 809	7 342	9 848
		120-Autres golf hors fréquentation	6 631	6 663	4 081
		125-Enseignement	73 784	74 746	72 841
		126-Enseignement non lissé	54 884	67 068	59 487
		127-Enseignement Enfants	15 722	16 376	14 538
		130-Restauration solide	113 607	112 584	0
		131-Restauration liquide	146 589	129 489	0
		150-Locations de salles	492	242	188
		170-Boutique matériel	113 328	111 779	127 035
		171-Boutique vêtements	70 637	82 373	93 347
		172-Boutique accessoires	54 477	59 068	61 997
		195-Afterworks Resto	9	4 018	24 074
	Total 10-Chiffre d'affaires		1 849 398	1 852 366	1 649 959
	30-Coût matières		-277 117	-298 663	-212 408
	40-Charges de personnel		-666 714	-735 996	-562 786
	60-Autres charges	602-Engrais, phyto, semences	-17 713	-36 289	-33 868
		603-Petits mat, outil & pièces	-21 751	-35 337	-29 758
		604-Eau arrosage	-2 450	-383	-958
		605-Energie	-37 385	-35 839	-30 848
		606-Fournitures consommables	-15 469	-19 728	-15 304
		607-Fournitures administratives	-2 863	-9 892	-5 226
		609-Sables & graviers	-7 245	-828	-1 761
		611-Gardiennage & sécurité	-1 879	-2 014	-1 550
		613-Locations>5k€ à+ d'1 an	-11 239	-10 879	-19 642
		614-Locations ponctuelles	-17 632	-11 448	
		615-Maintenance & entretien	-25 689	-28 148	-22 419
		616-Assurances	-10 641	-10 620	-10 440
		620-Frais postaux	-1 063	-1 123	-727
		622-Honoraires	-2 155	-378	
		623-Publicité	-4 671	-12 774	-9 006
		624-Offerts direction	-544	-1 025	-79
		625-Voyages & déplacements	-7 138	-10 072	-10 327
		626-Telecom	-3 220	-2 851	-1 804
		627-Frais bancaires	-5 833	-4 246	-3 786
		628-Cotisations diverses	-2 426	-3 953	-248
		629-Redevance FFG	-1 568	-1 544	-1 224
		630-Cotisation AS	-9 000	-9 000	-9 420
		635-Redevance télévisions	-556		
		658-Autres charges exploitations	1 779	3 286	9 251
	Total 60-Autres charges		-208 351	-245 212	-199 145
	83-Provisions exploitations		-8 247	-833	614
Total Revenu Brut d'Exploitation			**688 970**	**571 662**	**676 234**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

11- CICE		31 028	24 427
12-Impôts & Taxes	-24 252	-24 924	-22 190
15-Loyer immobilier	-57 821	-90 140	-74 497
20-CB & Locations financières	-7 680	-7 680	-14 056
30-Amort & Provisions	-263 343	-193 508	-159 265
50-Exceptionnel	-64 009	2 320	4 586
Total Hors frais de service support	**271 864**	**288 759**	**435 239**
Quote part des frais de service Support	-111 638	-134 171	-116 856
Quote part des charges de marketing & communication structures *	-52 965	-47 141	-45 896
Résultat Net avant IS	**107 261**	**107 446**	**272 486**

* Selon le % des charges marketing sur l'ensemble des charges de structures du groupe BG (32.2%)

Golf de BADEN

BLUEGREEN

Revenu **B**rut d'**E**xploitation 2019 activité *"Restauration"* (en €)

Activité "Restauration"

			2019
10-RBE	**10-Chiffre d'affaires**	130-Restauration solide	113 607
		131-Restauration liquide	146 589
		195-Afterworks Resto	9
	Total 10-Chiffre d'affaires		260 205
	30-Coût matières		-83 385
	40-Charges de personnel		-139 163
	60-Autres charges	603-Petits mat, outil & pièces	
		606-Fournitures consommables	-7 474
		607-Fournitures administratives	
		608-Produits accueil	0
		614-Locations ponctuelles	-434
		615-Maintenance & entretien	-5 099
		625-Voyages & déplacements	-135
	Total 60-Autres charges		-13 141
Total Revenu Brut d'Exploitation			**24 516**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

COMMENTAIRES ET ANALYSES GOLF DE BADEN VANNES AGGLO



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

✓ Organigramme du site au 31/12/2019

L'organisation du site a changé et s'est stabilisée. L'objectif a été de mettre un responsable par métier de manière à avoir un relai permanent entre le Directeur et les équipes mais aussi d'apporter plus de compétences et de réactivité dans l'opérationnel au quotidien afin d'augmenter notre qualité de service. A noter également que l'équipe terrain s'est étoffée avec un jardinier supplémentaire dans l'équipe par rapport à 2018. Ci-dessous les changements significatifs d'organisation durant l'exercice 2019 :

- Eva Delobel est promue Responsable Accueil
- Antoine Le Gall est recruté en tant que Responsable Enseignement (création du poste)
- Séverine Odic est recrutée en tant que Responsable de Salle au restaurant
- Fergus Drake Lee est recruté en tant que jardinier de golf pour renforcer l'équipe en place

DIRECTION
Lilian THORIS (Directeur)

ACCUEIL
Eva DELOBEL (Responsable Accueil)
Audrey ROULLEY (Chargée de Clientèle)
Claudine LE QUILLIEC (Chargée de Clientèle)
Karla LE BOULAIRE (Apprentie Chargée de Clientèle)

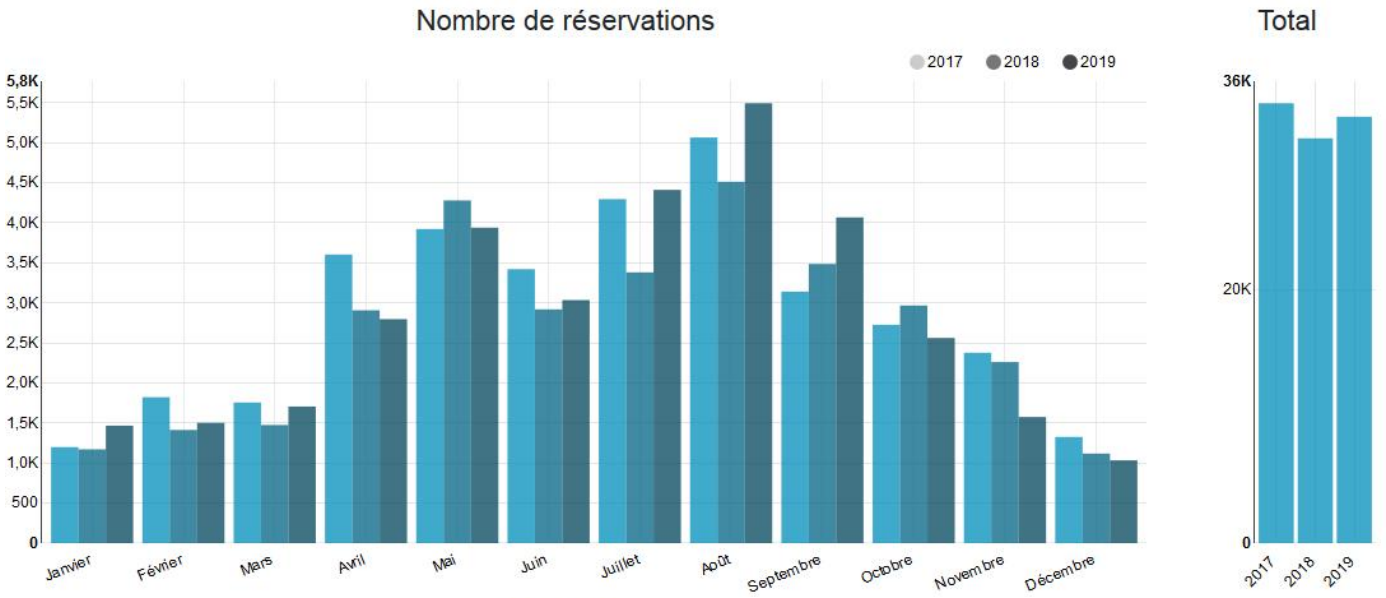
ENSEIGNEMENT
Antoine LE GALL (Responsable Enseignement)
Christophe VANDENTORREN (Enseignant)

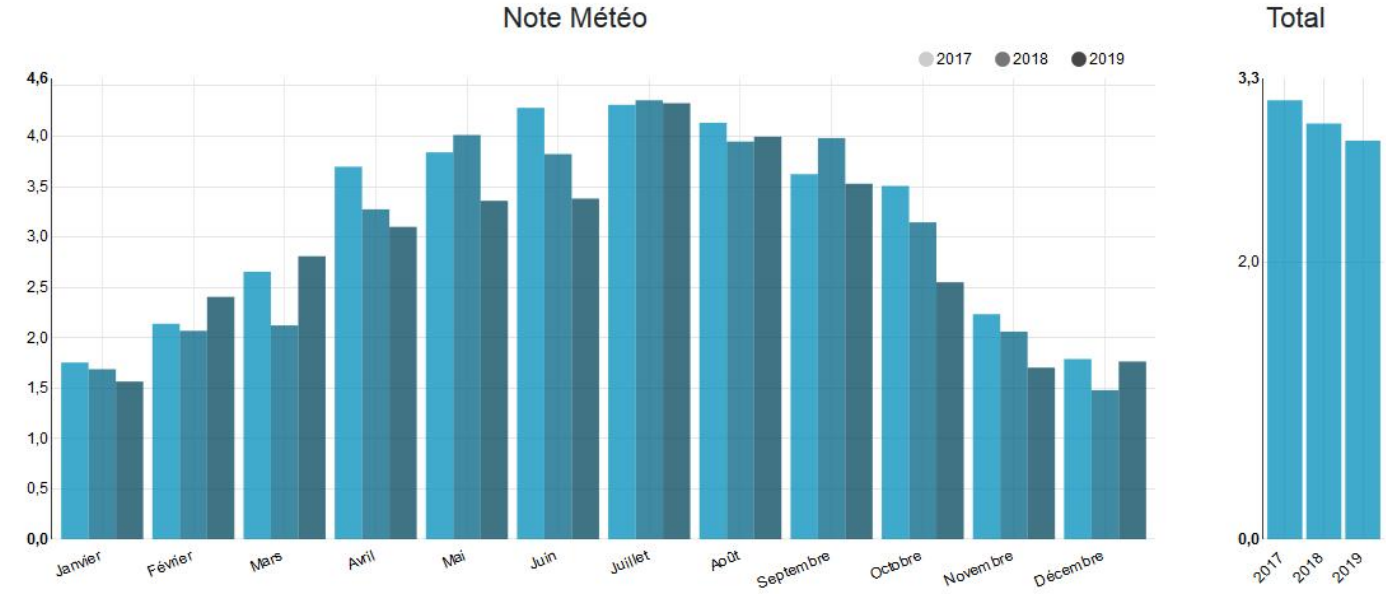
TERRAIN
Mickael JUGUET (Intendant de Parcours)
Mickael BLEUZEN (Adjoint Intendant de Parcours)
Alexandre POIRIER (Jardinier)
Florent GILLOT (Jardinier)
Fergus DRAKE LEE (jardinier)
Angello PROUTEAU (Jardinier)
Romain LE CHENE (Contrat professionnel)

RESTAURANT
Séverine ODIC (Responsable de Salle)
Asshin HAUDESTAINE (Serveuse)
Julien DORSON (Second de cuisine)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

✓ Nombre de réservations et note météo





Ces graphiques nous permettent de constater une légère hausse des réservations entre 2018 et 2019 avec une note météo équivalente sur les 3 premiers trimestres de l'année et qui se dégrade de manière significative sur le dernier trimestre. Voici la lecture à avoir sur notre business :
Il convient d'interpréter la note annuelle météo en regardant le découpage mensuel et de faire le rapprochement avec nos temps forts de commerce. En l'occurrence, on voit que la météo sur les mois de février et mars a été favorable, ce qui nous a permis dans lancer la saison dans des conditions optimales. De plus, on constate que lorsque le parcours est moins impacté par la sécheresse sur juillet/août naturellement il est plus occupé. Cependant, on remarque que la météo a été défavorable sur le dernier trimestre, nous impactant fortement économiquement. Les précipitations exceptionnelles tombées sur ces 3 dernier mois de l'année représentent l'équivalent de ce qu'il pleut habituellement sur une année.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

✓ Les abonnements

	2019	2018	2017
CA abonnement	821 K€ 704 abonnés	827 K€ 708 abonnés	800 K€ 719 abonnés

Périmètre d'ABO

	2018	2019
FRANCE	**332**	**332**
77	332	332
OUEST	**11**	
77	11	
UNISITE	**365**	**372**
77	365	372
Total général	**708**	**704**

Etude par âge

	2018	2019
ADULTE	679	681
-40 ANS	8	17
-30 ANS	11	
-26 ANS		1
-18 ANS	10	5
Total général	**708**	**704**

On constate une stabilisation du nombre d'abonné entre 2019 et 2018. Le golf de Baden est relativement proche de sa capacité maximum de remplissage et l'un des enjeux principal des prochaines années sera de pérenniser ce nombre tout en continuant à former de nouveaux golfeurs.

Cette stabilisation est aussi le résultat d'une météo compliquée sur 2018 qui nous a mis en difficulté sur l'entretien du parcours de par le manque d'eau et cela s'est traduit par des renouvellements d'abonnement plus compliqués à réaliser de par soit une fréquence de jeu moindre des golfeurs sur l'année, soit la fuite vers les golfs voisins car plus « verts ».
A noter également l'ouverture d'une nouvelle structure sur la ville de Theix, dans la zone d'Atlantheix, mais qui sur du long terme à plutôt pour vocation à nous amener des nouveaux golfeurs que de nous en prendre.

Les deux autres tableaux sont sur la répartition de nos abonnés. Il est intéressant de constater que 332 abonnés sur 704, soit 47%, sont sur une formule d'abonnement France leur permettant de pratiquer sur l'intégralité du réseau Bluegreen avec pour rappel 9 golfs en Bretagne dont 6 dans le Morbihan.
On remarque également que 96% des abonnés ont + de 40 ans. Ceci est assez symptomatique d'un territoire qui se veut âgé de par sa population mais aussi un sport qui se veut chronophage et cher dans l'opinion commune bien que nous faisons des efforts à travers notre politique pour casser ces clichés.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

✓ Les GF

	2019	2018	2017
CA Green fee	286 K€	274 K€	293 K€

Le chiffre d'affaire des green fees est en hausse sur 2019 par rapport à 2018. Cela s'explique par 3 résultantes :

- Le compact 6 trous a été inauguré en octobre 2018 et nous a permis de proposer une nouvelle offre aux golfeurs,
- La météo nous a été plus favorable sur 2019 que 2018, ce qui a permis d'avoir un flux plus conséquent sur le site,
- Le dynamisme commercial de Bluegreen

Il convient généralement de comparer la somme des chiffres d'affaire abonnement et green fee et il est intéressant de constater que sur le golf de Baden ceci est stable depuis 3 ans à 1,18% près, ce qui permet d'avoir 60% du chiffre d'affaire total du golf de consolidé.

✓ L'enseignement

	2019	2018	2017
CA cours collectifs	74 K€	75 K€	73 K€
CA cours individuels	55 K€	67 K€	59 K€
CA école de golf	16 K€	16 K€	15 K€
CA TOTAL	144 K€	158 K€	147 K€

Le chiffre d'affaire des cours collectifs représente la vente des produits conçus pour les néophytes sur 6 mois et 1 an que l'on vend en majorité lors de nos opérations « Journées Portes Ouvertes ». En 2019, on notera la création de près de 130 nouveaux golfeurs à travers ces produits, en restant sur la dynamique de croissance que l'on a depuis 3 ans.

Le chiffre d'affaire des cours individuels est en baisse car dans notre organisation le nombre d'enseignants est passé à 2 contre 3 en 2018. Il s'agit de la formation de l'élève moniteur qui est arrivée à son terme fin février 2019.

Le nombre d'enfant à L'école de Golf est stable par rapport à 2017 et 2018. Elle compte près de 60 élèves. Notre travail effectué en collaboration avec l'Association Sportive du golf nous permet réellement d'inscrire les jeunes dans une dynamique sportive. De plus, le recrutement d'Antoine Le Gall en tant que responsable de l'enseignement nous a permis d'élever notre niveau de formation qui s'est traduit par des résultats sur le plan sportif à l'échelle nationale et l'obtention du label Sportif en novembre 2019. Ce label est délivré par la Fédération Française de Golf et nous positionne clairement comme une école de Golf de référence sur le département mais aussi sur la région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Ci-dessous l'évolution du classement de l'école de golf de Baden :

	Morbihan	Bretagne	France
2017	3	17	298
2018	3	14	256
2019	3	9	116

Le palmarès 2019 :

Par équipe :
Vainqueur du Morbihan et de Bretagne du trophée des Ecoles De Golf (6 joueurs: 2 U14, 2 U12, 2 U10)
Création d'une équipe U16 garçons (4ème/11) pour nous représenter au championnat de France

En Individuel :
- Morbihan: 20 participants, 5 champions
- Bretagne: 11 qualifiés (5 2018)
- Mérite inter-régions: 4 qualifiés (3 2018)
- France: 1 qualifié (0 2018).

On peut constater que nos efforts se traduisent par des résultats significatifs. Avec notre projet commun avec l'association sportive, nous comptons bien maintenir cette progression tout en continuant à nous donner les moyens. Pour l'association sportive, l'accompagnement des jeunes représente un budget d'environ 13 000€ sur 2019.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

✓ La boutique

	2019	2018	2017
Matériels	113 K€	112 K€	127 K€
Textiles	71 K€	82 K€	93 K€
Accessoires	54 K€	59 K€	62 K€
Total	238 K€	253 K€	282 K€

Le chiffre d'affaire de la boutique est dépendant de la météo, du flux sur le site, des collections présentées et de notre gestion. Sur 2018, notre objectif était de faire au moins le même chiffre d'affaire que 2017. Malheureusement, nous n'avons pu atteindre cet objectif et cela s'est traduit par un stock important en fin d'année qu'il a fallu écouler sur 2019. L'écoulement de ce stock est assez complexe car il nous a amené à commander moins et donc à avoir moins de nouveautés à présenter tout en nous obligeant à vendre notre « mauvais stock » de 2018 à des prix remisés qui entraîne fatalement une baisse de chiffre d'affaire et de marge. A fin 2019, globalement nous avons remis notre stock à un niveau correct et nous sommes donc prêts à faire du bon commerce et mettre en avant des produits correspondant à la consommation de nos golfeurs.



✓ Le practice et les locations

	2019	2018	2017
CA Practice	56 K€	54 K€	60 K€

	2019	2018	2017
CA Locations	31 K€	28 K€	34 K€

L'interprétation des 2 tableaux est assez simple. Ce sont des lignes de chiffre d'affaire qui sont en corrélations avec la fréquentation du golf. Nous avons pu voir précédemment que nous avons subi une légère augmentation des réservations sur 2019 par rapport à 2018 et nous retrouvons cette augmentation dans ces lignes de chiffre d'affaire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

✓ La Restauration



Historiquement, la restauration du golf de Baden était déléguée à un locataire gérant. Le contrat de monsieur et madame De Sousa arrivant à son terme fin février 2018, nous avons lancé un appel à candidature pour la reprise de la gérance du bar/restaurant du golf. Suite à la rencontre de plusieurs candidats, notre choix s'est porté sur l'un mais malheureusement il s'est retiré 10 jours avant l'ouverture prévue. Dans l'urgence dans laquelle nous étions suite au désistement du candidat retenu pour la gestion en dernière minute et dans un souci de continuité de service publique nous avons pris la décision de reprendre la gestion en direct de la partie restauration.

Pour mémoire, Le résultat de l'année 2018 fût encourageant et c'est pourquoi nous avions décidé de conserver la gestion du bar/restaurant sur 2019 avec pour ambition un résultat supérieur à 30K€ avec l'avantage d'avoir la main sur l'intégralité de l'offre sur la structure.

Ci-dessous le compte d'exploitation simplifié pour les exercices 2018 et 2019.

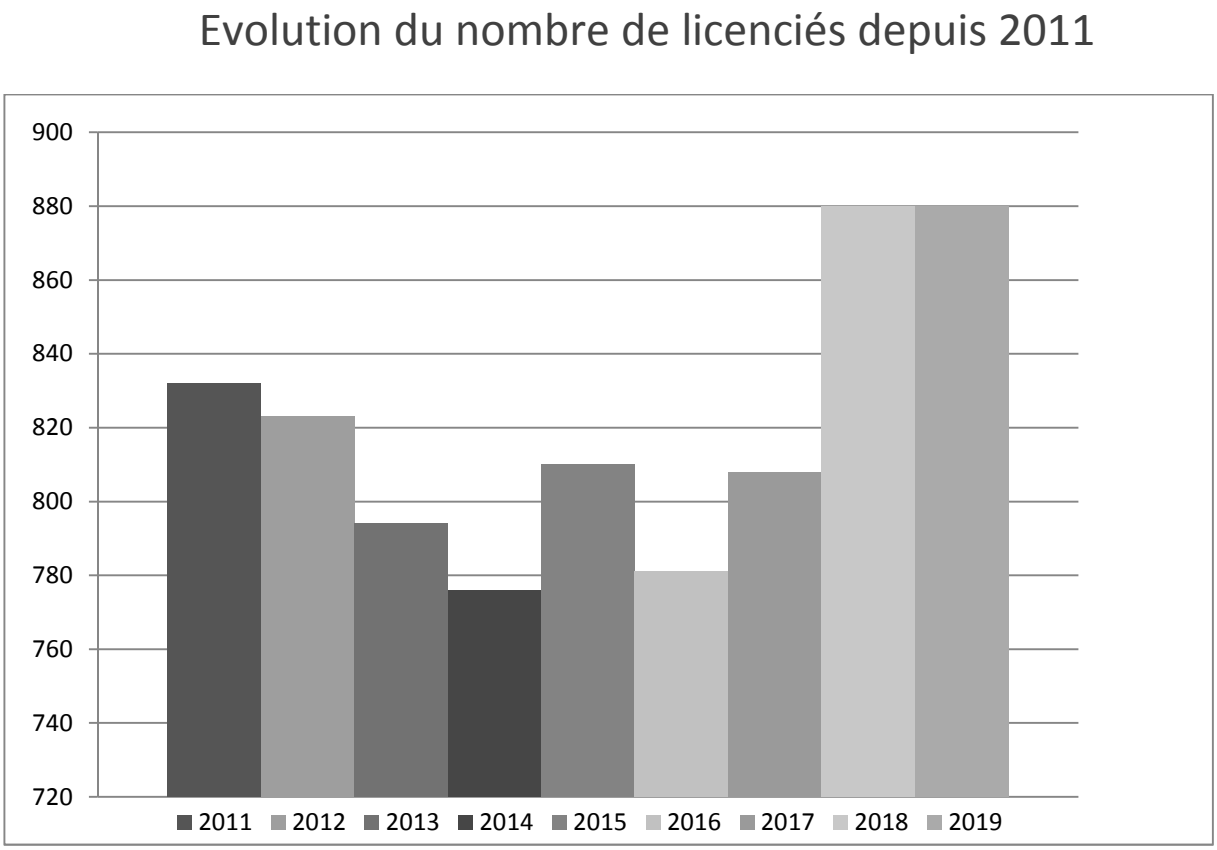
	2019	2018	Répartition % CA 2019	Répartition % CA Théorique
Chiffre d'affaire	260 205 €	242 072 €	100%	100%
Masse salariale	- 139 163 €	- 138 747 €	53%	52%
Coût matière	- 83 385 €	- 86 892 €	32%	30%
Autres charges	- 13 141 €	- 12 221 €	5%	8%
Résultat	**24 516 €**	**4 212 €**	**9%**	**10%**

Il faut savoir qu'à fin novembre 2018 nous étions dans la plaque pour réussir notre challenge et aller chercher les 30K€ de résultat que nous ambitionnons sauf que la météo nous a vraiment rendu la tâche difficile et nous avons réalisé un chiffre d'affaire inférieur de 50% à celui réalisé sur décembre 2018 et donc subis une perte de 8K€ de résultat sur ce mois. Malgré tout nous avons réalisé une année honorable et qui nous conforte dans notre choix de conserver la gestion de la restauration.

Pour la suite, nous avons des projets mais qui à l'heure actuelle sont à l'arrêt avec l'épisode Covid-19.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

✓ Les licences FFGolf



Les 880 licenciés se répartissent de la manière suivante :

- 33% de femmes et 67% d'hommes
- 87 moins de 19 ans
- 50 moins de 13 ans
- 71% de seniors (+ de 50 ans)
- Une moyenne d'âge de 58 ans

Baden est le 2nd golf de Bretagne en nombre de licenciés derrière le golf de Saint Laurent qui en possède 888. Le club se situe à la 74ième place sur 736 Golf en France.

✓ L'Association Sportive du golf

L'AS a pour missions d'organiser les compétitions du club ainsi que les compétitions fédérales s'y déroulants. Elle est également garante du développement sportif sur le site ainsi que l'animation de ses membres et l'intégration des nouveaux golfeurs. Elle a un lien naturellement fort avec Bluegreen, qui lui donne les moyens d'avancer dans ses missions à travers la mise à disposition de l'infrastructure et l'accompagnement des jeunes par exemple.

Voici un petit récapitulatif dans les grandes lignes de l'année 2019 de l'Association Sportive :

- Une situation financière saine

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Stagnation du nombre de membres (536) mais 48 nouveaux membres
- Organisation du premier Grand Prix International HANDIGOLF
- Un fort accompagnement des jeunes de l'école de golf
- Participation aux compétitions fédérales pour représenter le golf de Baden
- 10 Nouveaux sponsors (Compétitions, Tenues des équipes et Grand PrixHandi Golf)
- Participation à des opérations caritatives
- Présence de l'AS au forum des Associations de Baden, Vannes et contribution au Téléthon 2019
- 6920 départs de compétition de gérés
- Vœux personnalisés aux sponsors
- Panneau publicitaire pour sponsors
- …





A noter que Gilles Gouva, Président de l'Association a démissionné. A l'assemblée générale, 8 nouveaux membres sont entrés au bureau de l'association et ont élu Eric Monnin à la présidence. Ci-dessous le nouvel organigramme :

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Une note complémentaire rédigée par l'AS est également jointe au dossier. On y trouve un peu plus de détail, notamment sur les résultats sportifs mais également un retour sur nos bonnes relations sur 2019.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

COMPTE-RENDU TECHNIQUE GOLF DE BADEN VANNES AGGLO



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. Planning entretien courant

a. Entretien des greens

Le principe de notre programme d'entretien des greens consiste en l'élaboration d'un planning d'intervention qui aura les objectifs suivants :

- Limiter l'impact des aérations de printemps sur le CA,
- Garantir des bonnes conditions de jeu sans altérer notre outil de travail,
- Planifier les opérations mécaniques dans le temps pour mieux les organiser (taux d'occupation du parcours),
- Développer de nouvelles méthodes de travail moins contraignantes mais tout aussi performantes.
- Evaluer et contrôler la couche de feutre afin d'adapter un programme personnalisé.

  Le feutre est une accumulation de matière organique superficielle, non décomposée (feuilles, talles, racines mortes…) et son accumulation provoque :
  - Une diminution de la perméabilité à l'air et à l'eau,
  - Une asphyxie du sol et une mauvaise vie microbienne,
  - Une diminution de l'enracinement et une tendance aux arrachements,
  - Une augmentation de maladies, de mousses, algues et pourritures.

Certaines graminées plus traçantes et plus agressives, mais aussi plus riches en lignine produisent plus de feutre.
L'intention des opérations est de **maintenir** l'épaisseur de feutre à un niveau inférieur ou égale à 0,5 cm. Pour réussir cet objectif et au-delà du simple travail mécanique d'aération, il convient de repenser l'entretien du green dans son ensemble (fertilisation, gestion de l'arrosage…).

L'aération des greens

Parmi toutes les opérations réalisées sur un green, l'aération reste la plus contraignante mais de loin la principale manière de maintenir un niveau d'oxygène satisfaisant dans le sol, de faciliter la circulation verticale de l'eau et de limiter la présence de feutre. **La présence de l'eau et de l'air dans le profil de surface permet aux micro-organismes** responsables de la digestion du feutre de se développer et de prospérer. La terminologie employée pour définir les différentes opérations mécaniques peut varier d'un parcours à l'autre. Le terme générique **aération** regroupe diverses techniques :

- Aération à lames (slicing, fentes profondes assez espacées),
- Aération de surface (spiking, poinçonnage de surface, peu profond, dense et quasi invisible),
- Aération à louchets pleins (pointes, croix, baïonnettes, micro-pointes) ou creux (cylindriques, éjection latérale, micro-louchets),
- Décompactage à broches avec plus ou moins d'angle de chasse (Vertidrain, Wiedenmann),
- Aération par injection d'air (Air Green, TTA),
- Aération par injection d'eau (Hydroject).

Il existe de nombreuses machines différentes pour résoudre les problèmes rencontrés tout au long de la vie du green. **L'aération est une pratique primordiale dans l'entretien des gazons**. Les golfeurs doivent comprendre toute l'importance de cette opération.
Pour une aération classique avec extraction (carottage), il convient de définir les bonnes dates d'intervention, ni trop tôt au risque de gêner les conditions de jeu plus longtemps, de favoriser le développement du pâturin annuel au détriment des autres graminées, d'augmenter sensiblement

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

l'apparition de maladies… ni trop tard à cause des fortes chaleurs. Une période bien choisie multiplie par trois l'efficacité de l'opération et donc le retour aux conditions de jeu normale.

Le top dressing

Dans cette stratégie de lutte contre le feutre, le topdressing reste de loin la plus efficace des solutions et la moins contraignante, la plus ancienne mais aussi la plus moderne.
Le topdressing est une opération qui consiste à épandre une fine couche de sable (ou de sable amendé par un conditionneur de sol ou de la matière organique) toutes les 2 à 3 semaines sur le green (0.2 à 0.5 litre/m^2) pour rendre le green plus ferme et plus uniforme. Le topdressing facilite l'infiltration de l'eau et de l'air dans le sol, limite l'accumulation du feutre (dilue) et évite la création du **black Layer** (asphyxie). Il peut être ou non accompagné d'une opération mécanique. On utilisera un sable lavé, extra-siliceux de 600 à 1200 microns.



.

Les niveaux de fertilisation en azote

L'azote source du développement du feutre

En premier lieu, il convient de déterminer le seuil en deçà duquel on ne pourra pas descendre, en fonction du sol, du climat et de l'utilisation qui est faite de la plante.
De 400 unités d'azote en 1990, on est passé à 300 unités au début des années 2000 pour commencer à voir des plans de fertilisation autour de 180 à 200 unités vers 2008.
De nos jours, dans certains cas de figure particulièrement spécifiques, il est même possible de trouver des niveaux de fertilisation de l'ordre de 100 à 130 unités sur greens. Cette réduction des doses a été possible par une meilleure utilisation des unités fertilisantes. Le fractionnement limite le lessivage vers les nappes. On utilise des apports adaptés aux besoins des plantes, tant dans les doses que dans les périodes d'apport, limitant ainsi le développement du feutre. La technicité des engrais modernes permet d'avoir une libération programmée qui colle là encore aux besoins de la plante. La fertilisation liquide est également une solution pour apporter peu et souvent (spoon feeding), tout en s'affranchissant des contraintes liées au jeu de golf (délitement des granules d'engrais). De plus, la notion d'amendement, partiellement oubliée durant des décennies est à nouveau introduite dans les plans de fertilisation. "**Nourris ton sol, il nourrira ta plante**"

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

La gestion de l'arrosage

Le rythme de l'arrosage dépend des conditions climatiques. La quantité d'eau apportée lors de chaque opération doit être suffisante pour humidifier, sans excès, le sol sur une dizaine de centimètres. Il faut donc éviter les arrosages fréquents et légers qui favorisent l'apparition d'un système racinaire peu profond rendant le gazon plus sensible au piétinement et à l'arrachement et, également, plus sensible à la chaleur et à la sécheresse. Mais il faut aussi éviter les arrosages trop abondants, car l'excès d'eau peut entrainer un lessivage des éléments fertilisants (surtout l'azote), un compactage des sols, conditionne le feutre et facilite le développement du pâturin annuel.
Par ailleurs, un profil saturé en eau limitera le développement des micro-organismes aérobies responsables de la dégradation du feutre. En principe, la dose d'arrosage est calculée de façon à couvrir le déficit hydrique hebdomadaire, c'est à dire l'évapotranspiration potentielle de la plante (ETP) soustrait à la pluviométrie. Cette dose d'arrosage est fonction, d'une part, du lieu et de la saison, d'autre part, de la nature du terrain à arroser et donc de sa réserve utile (RU).

Voici un focus lié à la problématique actuelle d'irrigation du golf de Baden :

Le golf de Baden est irrigué avec les eaux pluviales recueillies dans nos bassins mais surtout avec l'eau provenant de la station d'épuration de Pont Claou située sur le long du trou 15. Cette eau venant de la station d'épuration représente près de 80% de notre ressource en eau et sans cette aide l'entretien du parcours serait impossible.
Nous avons appris la fermeture progressive de cette station d'épuration à horizon 2020 pour des raisons de capacité mais également de normes, avec comme future station de rattachement celle du Bono. Un dossier technique piloté par le service développement de Bluegreen a été déposé à la DDTM fin décembre 2019 avec l'aide des différents partis : le SIAEP, SAUR (exploitant des stations d'épuration du Bono et Pont Claou) et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération propriétaire des stations et du golf. Nous avons eu un premier retour de la DDTM et lui avons émis des réponses complémentaires fin avril 2020. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'un retour mais nous sommes plutôt confiants sur l'issue de ce dossier.

En parallèle, GMVA finance et veille à la réalisation des travaux permettant d'acheminer l'eau de la station du Bono vers un bassin de Pont Claou conservé exclusivement pour l'usage du golf et ceci très certainement à horizon 2021.
L'intégralité des données techniques de ce dossier sont connues par les différents partis qui se sont réunis à plusieurs reprises. En 2021, l'irrigation du golf de Baden ne devrait plus être un problème majeur.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Ci-dessous quelques photos de nos outils côté golf :

- Un des deux bassins de stockage



- Forage permettant de récupérer 15m3/heure d'eau

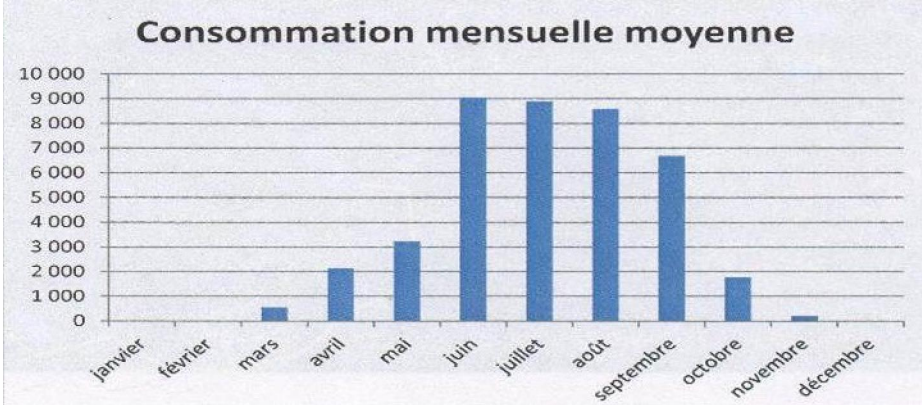


- Pompes envoyant 90m3/heure dans le réseau d'arrosage du golf



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Consommation



Nous consommons environs 45 000m3 d'eau par an avec un arrosage concentré sur la période allant d'avril à octobre. En été, nous pouvons aller jusqu'à l'utilisation de 600m3 d'eau par jour ce qui représente près de 6h d'arrosage.

Les hauteurs de tonte

La hauteur de tonte est un facteur important de l'affaiblissement de la plante. Celle-ci doit être baissée pour répondre à certaines périodes à des besoins spécifiques de préparation d'épreuves, mais lorsque les conditions environnementales sont difficiles (sec et chaud, froid, faible luminosité, humidité ambiante…), les hauteurs de coupe doivent être remontées.
Une augmentation de 0.3 millimètre sur un green tondu à 3 mm correspond à une augmentation de 10 % de la hauteur mais bien plus en terme de surface foliaire car le gain se fait à 100 % sur la partie terminale de la plante et non au niveau du collet, de la gaine ou de la tige.

Regarnissage des greens de golf et inversion de flore

Un green de golf doit obéir à des impératifs de jeu bien précis, en termes d'homogénéité du gazon, de roulabilité, de vitesse, et d'absence de grain, etc. Les graminées qui composent ce gazon doivent aussi pouvoir résister aux tontes les plus rases et être parfaitement adaptées à l'environnement. Bien peu d'espèces réunissent toutes ses qualités, et les agrostides ou les petites fétuques rouges sont, sans conteste, les espèces majeures sur les greens de golf : elles représentent la perfection.
Malheureusement, la plupart des greens de golf sont envahis de pâturins annuels. Certes, les pâturins résistent parfaitement aux tontes, ils peuvent donner un gazon de qualité, à la fois fin et très ras, mais dans tous les cas cette espèce est extrêmement fragile. Son entretien est particulièrement délicat en été (arrosages incessants), et sa sensibilité aux maladies (anthracnose, fusarioses…) entraîne de multiples traitements. De plus, du mois d'avril au mois de juin, les pâturins annuels fleurissent sans arrêt, c'est une réelle gêne pour l'homogénéité et donc pour le putting.
Toutes ces raisons ont conduit les professionnels à développer des techniques de conversion ou d'inversion de flore ; l'objectif est d'introduire de plus en plus d'agrostides dans le tapis végétal, afin d'inverser leur proportion par rapport aux pâturins annuels.
L'inversion ou la conversion est possible grâce à des regarnissages, et on va intervenir au moment même du déclin physiologique naturel des pâturins. La fin de printemps et les mois d'été sont la période la plus propice. On ne peut intervenir qu'avec des espèces plus agressives que le pâturin annuel, c'est l'intérêt des agrostides en cette période estivale.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Programme d'entretien

Modélisation de l'entretien d'un green à adapter selon la région, le climat, la ressource en homme et en matériel à disposition et les périodes de haute et basse activité.

Travail mécanique

- **Régénération du gazon** : au printemps, dans le cas d'une couche importante de feutre, annuler et remplacer l'aération par un programme de régénération intensif avec un défeutreur type ROTADAIRON ED 130. Cette opération doit s'effectuer dans une période de végétation active (avril-mai) avec une T° de sol > à 12°C, à une profondeur de 20 à 25 mm (couteau n°3) suivi d'un sablage.
- **Travail d'aération** : prévoir une aération en croix au printemps et une aération Ø 16 mm fin d'été avec extraction, nettoyage et top-dressing. Profondeur 10 cm.
- **Travail à micro-louchets** en juin Ø 8 mm avec regarnissage d'agrostide stolonifère à 5 g/m². Travail en surface à 3 ou 4 cm de profondeur.
- **Décompactage** à broche de 8 mm sans extraction en juillet et octobre sur 0,20 à 0,25 m. Travail vertical sans angle de bêchage.
- **Verticutting** : en avril, mai et septembre en évitant les zones exposées. Uniquement sur des gazons sains et couverts. Ne pas ajouter du stress supplémentaire.
- **Micro aération de surface** : passage de spike une fois par semaine en hiver et en été, et une fois par mois en saison avec un Terraspike.
- **Topdressing** : toutes les opérations mécaniques seront suivies d'un topdressing uniquement en surfaçage à dose faible de 0,5 l/m² avec un sable 0,3/0,6.
- **Extension du travail des greens aux tours de greens.**

Travail du gazon

- **A partir du 1er juillet** : remonter la hauteur de coupe de 15 à 20 % et rouler à la lisseuse 2 fois/semaine à la place de la tonte. Il faut conserver les mêmes qualités de jeu en remontant la coupe mais en compensant par le passage de la lisseuse. Conserver cette technique tout au long de l'année sans dépasser 3 passages / semaine.
- **Limiter le pâturin annuel** : hors période chaude, il faut travailler régulièrement avec un ralentisseur de pousse du type Primo maxx à dose faible soit 0,20 l/ha en mélange avec des engrais liquide toutes les 3 semaines en avril, mai, juin et septembre.
- **Appliquer un programme de fertilisation adapté**.
- **Enlever la rosée sur les greens** : la rosée présente sur les greens est un facteur aggravant du développement des maladies cryptogamiques. L'humidité qui est maintenue une partie de la journée propose aux champignons pathogènes un milieu favorable à leur multiplication. En période où les greens ne sont pas tondus tous les jours, il est impératif de mettre en place une procédure pour enlever la rosée. De même, en période de tonte, modifier, lorsque c'est possible, l'ordre de tonte des trous pour que le green du 18 ne soit pas toujours tondu 2 ou 3 heures après les autres.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

b. Entretien des départs et tours de greens

- **Tonte** : pendant la période de végétation, tonte de 10 à 12 mm, y compris le maintien en état et le réglage du matériel. Le déplacement des marques de départs sera réalisé à chaque tonte.
- **Fertilisation** : apport d'engrais sur toute la surface par épandage après analyse de sol - Voir plan de fumure ci-dessous :

- **Traitement phytosanitaire** : un traitement sélectif des départs contre les adventices.
- **Aération / Décompactage** : passage d'un aérateur ou décompacteur à broches à raison de 100 trous/m^2 d'une profondeur de 10 à 20 cm et d'un diamètre de broches de 12 à 19 mm.
- **Divoting / Regarnissage** : ce poste comprend le regarnissage manuel avec un mélange sable-organique + ray grass anglais des zones dégradées des départs. Déplacer systématiquement les marques de départs, avec une rotation de 2 à 6 mètres minimum suivant la configuration et la superficie des tees. Cela aura pour effet direct d'éviter les déformations de surface, la dégradation trop marquée des surfaces gazonnées, facilitant la régénération naturelle et limitant par voie de conséquence les opérations de divoting.

c. Entretien des fairways

- **Tonte** : pendant la période de végétation, 14 à 20 mm de hauteur sur l'ensemble des fairways. Il n'est pas compris de ramassage du gazon sur les fairways. La tonte est effectuée avec une tondeuse hélicoïdale à 9 ou 11 lames.
- **Fertilisation** : plan de fertilisation en fonction des besoins et des critères d'analyse de sol
- **Traitement sélectif** : un traitement en mai
- **Opérations mécanique** : Blue Green propose l'amélioration du drainage des fairways par la mise en place d'opération de décompactage. Cette opération mécanique est réalisée à l'aide d'un matériel spécifique « **Shockwave** » (décompacteur à lames) et consiste à décompacter le sol latéralement avec pour effet d'améliorer d'une part le drainage de surface par action directe sans déformation et d'autre part la réduction des besoins en engrais et produits de phytosanitaires. Il stimule le développement racinaire de la plante et La vie microbienne du sol est intensifiée par l'accroissement des échanges d'air et d'eau. De ce fait, la décomposition de la matière organique (feutre) est plus rapide. Il favorise la pénétration de l'eau et des éléments fertilisants, le tallage est augmenté et réduit les risques de maladies cryptogamiques.
- **Conversion de flore** : Blue Green propose également la conversion de flore des fairways, l'objectif étant de trouver des espèces ou des variétés de gazon adaptées au site. Les graminées seront choisies pour leur bonne résistance aux maladies, à la sécheresse et au piétinement. Au sein de chaque espèce, les variétés les mieux notées au catalogue officiel du GNIS ainsi qu'au catalogue européen, seront retenues pour effectuer le regarnissage. Ces graminées remplaceront progressivement les anciennes variétés plus sensibles et plus gourmandes, permettant à terme une économie d'eau ainsi que la diminution des traitements phytosanitaires et des apports de fertilisants. Par exemple, sur fairways, utilisation de **fétuques élevées** (en mélange) pour avoir une meilleure résistance aux maladies et aux conditions sèches de l'été.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

d. Entretien des roughs et semi-roughs

- **Tonte des pré-roughs** : pendant la période de végétation, les tontes seront réalisées toutes les semaines sur l'ensemble des pré-roughs. Il n'est pas compris de ramassage du gazon. La tonte sera effectuée avec une tondeuse rotative à plateau mulching.
- **Désherbage sélectif** : localisé en fonction des besoins.
- **Débroussaillage des abords du parcours** : finition à la débroussailleuse ou avec les tondeuses sur coussin d'air. Ce poste comprend le débroussaillage manuel des zones de jeux non accessibles au matériel de tonte (talus enherbé, butte de bunkers…).

e. Entretien des bunkers

- **Ratissage** : passage régulier, 1 fois / semaine et 2 fois en saison, du râteau à bunker sur toute la surface des bunkers y compris les finitions (relèvement manuel du sable sur les bords du bunker, ramassage des cailloux et des déchets, désherbage) et remise en place des râteaux.
- **Découpe et désherbage** : délimitation propre des bords de bunker par le passage d'un coupe bordure mécanique, le désherbage et le ramassage des déchets suivi d'un soufflage.
- **Rechargement** : prestation réalisée pour obtenir une épaisseur minimum de 8 cm.
- **Tonte des talus** : à l'aide des tondeuses sur coussin d'air.
- **Remontage du sable** : selon les besoin et la météo.

f. Changement des positions de drapeaux, poubelles et lave-balle

Ces opérations seront effectuées au minimum 1 fois / semaine. Lors de compétitions, elles seront répétées autant de fois que nécessaire.

g. Entretien des abords

- **Gestion forestière** : ce poste comprend l'élagage et/ou l'abattage des arbres autour des greens/départs et fairways pour donner de l'air et de la lumière au gazon mais aussi pour faciliter le jeu.
- **Entretien des abords du club-house et parking** : taille, tonte, désherbage et soufflage.
- **Entretien des fossés et sorties de drains** : cette prestation comprend le débroussaillage et le nettoyage des fossés pour favoriser les évacuations des eaux.
- **Entretien des circulations** : entretien des chemins voiturettes, des allées et des terrasses club house et accueil. Un suivi de propreté des terrasses et des cheminements sera effectué aux abords du clubhouse par un désherbage.

h. Maintenance du practice

- **Tonte du practice** : une tonte / semaine en période de végétation.
- **Nettoyage et gestion des tapis** : trois fois par semaine les aires de practice sont soufflées, y compris la rotation d'un quart de tour des tapis pour répartir l'usure.
- **Fertilisation** : aucune fertilisation n'est réalisée sur le practice.
- **Désherbage sélectif**. Un désherbage tous les 5 ans
- **Ramassage et nettoyage des balles** y compris le week-end.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- **Clôture** : entretien des pieds de clôture, vérification des filets et grillages si nécessaire.
- **Nettoyage des abris du practice** : 5 nettoyages/ semaine en haute saison.

i. Entretien du système d'arrosage

Cela comprend l'entretien, la remise à niveau en cas de besoin, le remplacement des arroseurs, l'entretien des électrovannes, le remplacement des électrovannes. Il est prévu la remise en marche de la station de pompage.

- **Nettoyage des arroseurs.**
- **Suivi hydrique** : en saison au démarrage, il est prévu l'analyse complète (répartition pluviométrique et contrôle des buses).
- **Remise à niveau des arroseurs.**
- **Bassinage des greens** : le bassinage des greens correspond à un arrosage réalisé à la main pour apporter un complément d'eau sur les zones les plus sèches sans sur-arroser les zones adjacentes. Cette pratique permet de limiter la consommation en eau, apporter un mouillant avec l'utilisation de cartouches de produit et d'un applicateur, limiter l'impact des zones de "dry Patch"

j. Entretien, renouvellement du mobilier de parcours

On entend par mobilier de parcours : les panneaux de départs et de signalisation, les bancs, les poubelles, les lave-balles… La finalité est d'effectuer toutes les réparations nécessaires, et si besoin, renouveler ces matériels afin d'optimiser le confort des golfeurs sur les installations.

2. Actions de développement durable et biodiversité

Consciente de sa responsabilité, Blue Green s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche à la fois ambitieuse et concrète baptisée **Golf et Nature**. La démarche porte sur la **protection du patrimoine naturel allant de pair avec un entretien des parcours à faible impact environnemental et une utilisation rationnelle de l'eau ;** le tout, bien sûr, avec une attention permanente à la qualité de jeu irréprochable proposée aux golfeurs.

Dans le cadre de sa démarche Golf et Nature, Blue Green a capitalisé son expérience et expertise par l'élaboration en 2015 d'un **guide de bonnes pratiques pour la gestion écologique des golfs**.

Ce guide, qui rassemble une **trentaine de bonnes pratiques** structurées autour des 3 thématiques identifiées comme prioritaires par Blue Green -l'eau, l'entretien raisonné des parcours et la protection de la biodiversité- accompagne la démarche environnementale déployée sur l'ensemble des golfs Blue Green et en particulier sur le golf de Baden.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



DEMARCHE GOLF & NATURE

Guide des bonnes pratiques
de gestion écologique des golfs Blue Green

18] Effectuer un fauchage tardif des milieux ouverts herbacés

Objectif de préservation

Sur les golfs, les milieux ouverts situés hors des espaces de jeu sont parmi les éléments les plus intéressants écologiquement. Gérés en prairies de fauche, ils sont susceptibles d'accueillir un grand nombre d'espèces qui y trouvent nourriture et abris. Les prairies sont attractives pour les pollinisateurs (papillons, abeilles, etc.) et pour les orthoptères (criquets, sauterelles, etc.). Les insectes forment à leur tour des ressources alimentaires pour les oiseaux, les mammifères, etc.
Ces milieux ouverts deviennent de plus en plus rares dans la nature, leur conservation est d'autant plus importante sur les espaces gérés par l'homme.

Pratique de gestion

Réaliser une fauche annuelle tardive des prairies, avec exportation des végétaux. La fauche tardive permet à la flore et à la faune présente dans ces milieux d'achever leur cycle de reproduction.

Concrètement

Identifier sur les parcours les zones les plus pertinentes par rapport aux contraintes de jeu, des zones entières de roughs pouvant d'ailleurs être renaturées (plus la surface est importante, plus le milieu est intéressant pour la biodiversité).

La fauche annuelle s'effectue :

- à l'automne ou en hiver, à partir du mois d'octobre ;
- préférentiellement par temps chaud et sec, en milieu de journée car c'est le moment où les insectes sont les plus vifs et les plus aptes à s'échapper ;
- du centre de la parcelle vers l'extérieur pour faciliter la fuite des oiseaux, insectes et petits mammifères ;
- les résidus de fauche sont laissés 3 à 4 jours sur place pour permettre aux insectes piégés de retrouver leur milieu d'origine avant d'être exportés pour éviter l'enrichissement du sol en nutriments.

Où ? : zones du golf concernées

Roughs, zones libres entre les zones de jeu

Espèces concernées

Flore patrimoniale, insectes oiseaux des milieux ouverts, micromammifères, reptiles

Coûts

Pas de coûts additionnels - des économies possibles liées aux tontes moins fréquentes

Indicateur de suivi

Diversité des plantes et de l'entomofaune (suivi par inventaires périodiques)

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept. Oct. Nov. Déc.

Périodes favorables à la mise en œuvre de la pratique

Guide Golf & Nature – Blue Green Page 24 sur 50

Blue Green s'engage à poursuivre et à renforcer sa démarche en cohérence avec les attentes de la collectivité et a construit un programme d'action autour des 4 axes suivants :

- L'excellence environnementale dans l'exploitation quotidienne,
- La mesure et le suivi des performances environnementales au travers d'indicateurs pertinents,
- Une labellisation environnementale pour une reconnaissance externe de l'exemplarité du golf de Baden,
- La sensibilisation et la pédagogie environnementale.

L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE POUR LE GOLF DE BADEN

Blue Green s'engage à mettre en place des pratiques durables pour l'exploitation du golf de Baden qui répondront au double objectif d'assurer la qualité de jeu tout en préservant l'environnement.

a. Diagnostic environnemental

Le déploiement de la démarche Golf et Nature sur le golf de Baden a été marqué par :

- Un diagnostic écologique faune flore complet mené en 2013 par la LPO, partenaire national de Blue Green pour l'accompagner dans le déploiement des meilleures pratique en faveur de la protection de la biodiversité sur les golfs. Un plan d'action écologique, défini selon les enjeux locaux identifiés, est défini et déployé sur le golf,
- Un diagnostic du système d'arrosage mené en 2016 par SIREV, partenaire spécialisé, pour identifier les actions d'optimisation

En tenant compte des diagnostics déjà réalisés mentionnés ci-dessus, Blue Green prend l'engagement suivant :

- **Réalisation d'un diagnostic écologique faune flore de suivi en 2020** qui permettra d'évaluer les progrès réalisés par rapport à l'état initial observé en 2013. Le diagnostic sera réalisé par la LPO selon les protocoles mis en œuvre pour le diagnostic initial.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

b. Nos pratiques environnementales

Une exploitation à faible impact environnemental

Les dispositions de Blue Green en faveur d'une exploitation à faible impact environnemental sont décrites en détail dans l'item PROGRAMME D'ENTRETIEN.

En matière d'exploitation, elles portent spécifiquement sur :

- La **gestion durable de la ressource en eau** : optimisation de l'arrosage pour minimiser les prélèvements en eau avec notamment l'individualisation des arroseurs de greens, le remplacement de tous les arroseurs du golf et l'utilisation de sondes de sol (hygrométrie, température et conductivité)
- La **préservation des sols** par un entretien raisonné des parcours : réduction des consommations d'intrants - engrais et produits phytosanitaires - et sélection autant que possible de produits naturels moins impactants sur l'Homme et l'environnement.
- La **maîtrise énergétique et la réduction de l'empreinte carbone** : réduction des consommations énergétiques notamment du parc matériel en privilégiant des achats de tondeuses à technologie hydride, parc voiturettes constitué à 100 % de voiturettes électriques, éclairage basse consommation, production d'énergie renouvelable.
- Le **tri et la valorisation des déchets** selon des filières respectueuses de la réglementation et de l'environnement.

Objectifs de gestion

Les principaux enjeux de gestion du golf concernent l'augmentation de la surface de prairies gérées de manière écologique, c'est-à-dire par une fauche annuelle tardive. Cette action permettra le développement d'une plus grande diversité floristique et entomologique (insectes). De manière générale, il est nécessaire d'adapter le calendrier d'entretien de la végétation du site afin que les interventions soient réalisées en dehors de la saison de reproduction des espèces. Enfin, les plans d'eau représentent un fort enjeu car ils accueillent plusieurs espèces patrimoniales mais présentent un potentiel encore non exprimé. Leur gestion en faveur de la biodiversité (restructuration et végétalisation des berges notamment) permettra à une plus grande richesse biologique de s'y développer.

Le plan d'action du golf de Baden est construit autour de 9 objectifs de gestion, classées par importance de priorité :

Objectif	Objectif opérationnel	Habitats ou espèces visés	Priorité
Maintenir et conforter la présence des espèces patrimoniales	*Gestion respectueuses des cycles de vie animale et végétale*	*Roughs*	**1**
	Implantation de nichoirs spécifiques	*Boisement*	**2**
Favoriser l'implantation de	*Gestion des berges*	*Amphibien, libellules*	**1**
	Fauches tardives	*Lépidoptères et orthoptères*	**1**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

nouvelles espèces	*Conserver les arbres morts et le lierre*	*Végétation, insectes et toute la chaine alimentaire*	**2**
	Implantation de nichoirs spécifiques (Martin pêcheur)	*Plan d'eau, Martin pêcheur*	**2**
Réduire l'impact environnemental	*Diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires*	*Végétation, insectes et toute la chaine alimentaire*	**1**
	Créer des composts	*Fertilisation organique sur les zones de jeu*	**2**
Suivre l'évolution des habitats et des espèces	*Mettre en œuvre tous les cinq ans une phase d'inventaire suivant les protocoles standardisés*	*Espèces patrimoniales, toutes espèces, habitats*	**1**

c. Priorité de gestion des golfs Blue Green

Les préconisations rendues par les experts naturalistes de la LPO chargés des diagnostics écologiques sont spécifiques à chaque site. Néanmoins, les plans de gestion présentent des similitudes en raison des particularités de gestion propres aux terrains de golf. En les comparants, on peut ainsi déterminer des grands types de mesures et leur attribuer des priorités au sein de la gestion écologique d'un golf.

- **Gestion extensive des prairies, pelouses et friches (dont roughs)**

Les milieux ouverts et semi-ouverts non utilisés pour le jeu sont l'un des principaux atouts écologiques des golfs. Ils représentent parfois des surfaces importantes et la gestion qui y est préconisée est souvent assez simple à mettre en œuvre. Pour ces raisons, ils constituent une cible prioritaire pour la démarche de gestion écologique de Blue Green.

Les roughs et autres milieux prairiaux doivent être fauchés de manière adaptée : au maximum une fois par an à l'automne, voire de manière plus espacée (tous les trois ans par exemple). Cette gestion permet aux espèces de faune et de flore de ces milieux de réaliser leur cycle de vie et notamment leur reproduction qui intervient essentiellement pendant le printemps et l'été. Il est aussi nécessaire d'exporter les résidus de fauche et de coupe afin d'éviter l'enrichissement du milieu, qui menacerait la diversité floristique.

Certains milieux ouverts ou semi-ouverts peuvent aussi être laissés en libre-évolution. C'est le cas de certaines friches, landes, dunes, pelouses maigres, etc. Cette absence d'entretien permet à la nature de s'y exprimer librement.

Ces mesures de gestion sont simples techniquement et économiquement à mettre en œuvre. Elles peuvent même représenter des économies d'entretien.

- **Protection et restauration des milieux aquatiques et des zones humides**

La présence de plans d'eau et de zones humides au sein des terrains de golfs leur confère également une valeur écologique intéressante, à condition qu'ils soient gérés de manière adaptée. Les plans d'eau, mares et cours d'eau des golfs présentent fréquemment une configuration défavorable à la biodiversité : berges abruptes et rectilignes, peu de végétation rivulaire, présence de poissons introduits, eutrophisation, etc.

Les principaux enjeux vis-à-vis de ces espaces sont donc la restructuration des berges en pente douce, la mise en place d'une bande végétalisée autour des pièces d'eau, l'élimination des poissons dans une partie des bassins au moins, voire la création de milieux aquatiques lorsqu'ils ne sont pas présents (ou de manière insuffisante). Ces actions permettront à une flore et une faune (amphibiens, odonates, oiseaux, etc.) plus

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

diversifiée et abondante de recoloniser ces lieux et de leur conférer un fort intérêt écologique à l'échelle locale (Trame verte et bleue).

N.B. : de très nombreuses espèces ne sont pas strictement inféodées à un type de milieu et ont besoin de plusieurs habitats pour réaliser leur cycle de vie. La présence de milieux aquatiques et humides sert donc aussi à la mise en place d'une mosaïque de milieux, au bénéfice d'espèces forestières, des prairies, des landes, etc.

- **Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires**

L'utilisation de pesticides sur les golfs est très dommageable pour la biodiversité, de même que l'emploi de fertilisants. Ils diminuent fortement la ressource alimentaire de nombreuses espèces et réduisent la diversité végétale terrestre et aquatique. La diminution de leur usage pour la gestion des espaces verts des golfs est un enjeu très important, d'autant plus que les objectifs du Plan Ecophyto 2022 imposeront aux golfs de ne plus en utiliser à cette date.

- **Lutte contre les espèces invasives**

Les espèces invasives représentent une problématique récurrente pour de nombreux golfs. La relative faible diversité floristique et faunistique de ces espaces verts peut faciliter leur propagation, au point qu'il peut être difficile de s'en débarrasser. Il est donc nécessaire d'effectuer une veille et une lutte régulière contre leur propagation sur tous les sites. Les préconisations rendues par les expertises montrent qu'elles représentent un problème sur une grande partie des golfs. Notons que l'éradication de certaines espèces peut être très compliquée et que la démarche doit respecter des critères spécifiques, sous peine d'être contre-productive. Dans tous les cas, la prévention reste la meilleure solution.

- **Préservation ou création de lisières et zones de transition entre milieux**

Les milieux de lisières, ou écotones, représentent des habitats très intéressants pour la faune et la flore en raison de leur position à l'interface des milieux (prairies-forêts, plan d'eau-prairies, etc.) Ils fournissent des refuges et une nourriture abondants pour de nombreuses espèces. Très souvent trop rares sur les golfs, leur restauration et leur conservation ne demandent qu'une adaptation peu ou non coûteuse des mesures de gestion de la végétation existantes. Exemples : zone tampon non fauchée autour des haies et arbres, ceinture de végétation autour des plans d'eau, etc.)

- **Restauration et conservation des boisements**

Les boisements présents sur les golfs prospectés ne sont pas toujours identifiés comme des milieux prioritaires pour la gestion écologique des terrains, souvent en raison de leur mauvais état de conservation (espèces d'ornement, plantations homogènes, fréquentation, etc.) et de la faible valeur ajoutée d'éventuelles mesures de gestion écologique. Néanmoins leur restauration peut être très intéressante dans certains cas (boisements mixtes, matures, vergers, golfs peu diversifiés, etc.) et permettre l'installation d'espèces forestières patrimoniales.

Notons que la conservation des arbres remarquables, arbres à cavités, bois mort, lierre (etc.) constitue une mesure presque incontournable de la gestion écologique des golfs, dans la mesure où les éléments conservés ne présentent pas de danger pour la sécurité des personnes. Elle est en effet très simple et primordiale pour la biodiversité.

- **Recréation d'habitats pour la faune et la flore : nichoirs, gîtes, mares**

Certains golfs présentent des potentialités en termes d'habitats de chasse pour certaines espèces mais peu d'offre de gîtes et refuges, notamment pour la reproduction. La plupart des diagnostics préconisent ainsi la mise en place de gîtes, nichoirs et refuges pour les oiseaux, les chiroptères, les reptiles et amphibiens ou les insectes. En outre, ces installations sont d'excellents supports de sensibilisation pour des publics variés.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Notons qu'il est souvent préférable de privilégier les gîtes spécifiques pour espèces localement peu communes que les modèles généralistes.

- **Evaluation des mesures de gestion réalisées**

La mise en place de mesures de gestion doit permettre de constater une évolution positive de la biodiversité sur le long-terme. Pour évaluer les améliorations produites sur les golfs, il sera nécessaire de réaliser un bilan d'évolution plusieurs années après la mise en œuvre des mesures (5 ans environ).

- **Amélioration des connaissances naturalistes**

Sur certains golfs, il peut être intéressant de poursuivre le travail de diagnostic en étudiant des groupes d'espèces non compris dans l'évaluation réalisée ou en approfondissant les prospections sur certains d'entre eux en fonction des enjeux identifiés au préalable, des spécificités du golf et de l'intérêt de ses gestionnaires. Ce travail peut non seulement affiner les mesures de gestion mises en place sur les golfs mais également représenter pour Blue Green une contribution non négligeable à la collecte de données sur la biodiversité à l'échelle locale, voire aux politiques publiques engagées par l'Etat (Atlas de la biodiversité communale, SINP, etc.)



d. Bilan des actions en faveur de la Biodiversité

Blue Green et la LPO travaillent de concert sur une démarche d'intégration de la biodiversité au sein de l'entreprise Blue Green. Le tableau ci-après présente le bilan des principales actions mises en œuvre par Blue Green en 2018 suite au diagnostic en matière de préservation de la biodiversité sur le golf de Baden :

Principales actions mises en œuvre	
Fauche tardive annuelle des roughs et prairies	Maintien de la fauche tardive Augmentation de la superficie des prairies de fauche
Gestion des milieux humides	Curage de l'étang autour du départ du 9 et restructuration des berges.
Gestion différenciée	semis de jachères fleuries

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Lutte contre la flore invasive	Destruction systématique du Baccharis
Entretien d'arbres-têtards	Création de nouveaux arbres-têtards

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. Récapitulatif des Travaux et investissement : 63K€ sur 2019

CATEGORIES	DESIGNATION DE L'ACQUISITION	ENGAGES 2019
ARROSAGE	GEO HYDRO INVESTIGATION - FORAGE	1 100,00
ARROSAGE	UNITUD - ETUDE SUR REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES DE LA STATION EPURATION DU BONO	4 187,00
GROS MATERIEL - TURF	RANSOMES JACOBSEN - GP 400 DIESEL 18,8 CV AVEC ARCEAU-SERIE GY500416	26 440,64
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - ARMOIRE FROIDE GN2/1 POSITIVE 1 PORTE ET ACCESSOIRES	1 520,80
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - DESSERTE DESSOUS COMPTOIR 2 PORTES	1 590,00
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - PLONGE ET ETAGERES MURALES	755,00
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - TOASTER	690,00
CLUB HOUSE	EQUIP PLUS - COUPE FRITE	220,00
GROS MATERIEL - TURF	SOFIMAT - GATOR ELECTRIQUE JOHN DEERE SERIE 1MO4XE22JKM140092	12 500,00
AMENAGEMENT TERRAIN	BERTHO LAMOUR - COMPRESSEUR TWINAIR	704,00
AIRE DE LAVAGE	API - PISTOLETS AIRE DE LAVAGE CLIENTS	2 097,00
CLUB HOUSE	SAINT GOBAIN - CHANGEMENT MENUISERIE ALU ET VITRAGE	2 500,00
ARROSAGE	SIREV - REMPLACEMENT ELECTROVANNES	8 871,90
	TOTAL INVESTISSEMENTS HT - 2019	**63 176,34**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

DSP AQUAGOLFE SURZUR

Rapport d'activité 2019



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

AQUAGOLFE
ESPACE AQUATIQUE DE L'AGGLO
SURZUR

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Objet de la délégation

Cette délégation concerne la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique Aquagolfe Surzur pour le compte de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Le contrat a été conclu en 2016 pour une durée de 6 ans à compter de la mise à disposition des équipements par le délégant, soit jusqu'au 30 avril 2022.

Délégation de service > 3ème année pleine de délégation pour Equalia

Fréquentation globale du site en 2019 > **142 690 usagers**

Activités > **46 heures par semaine**

Scolaires > **16 118 enfants accueillis**

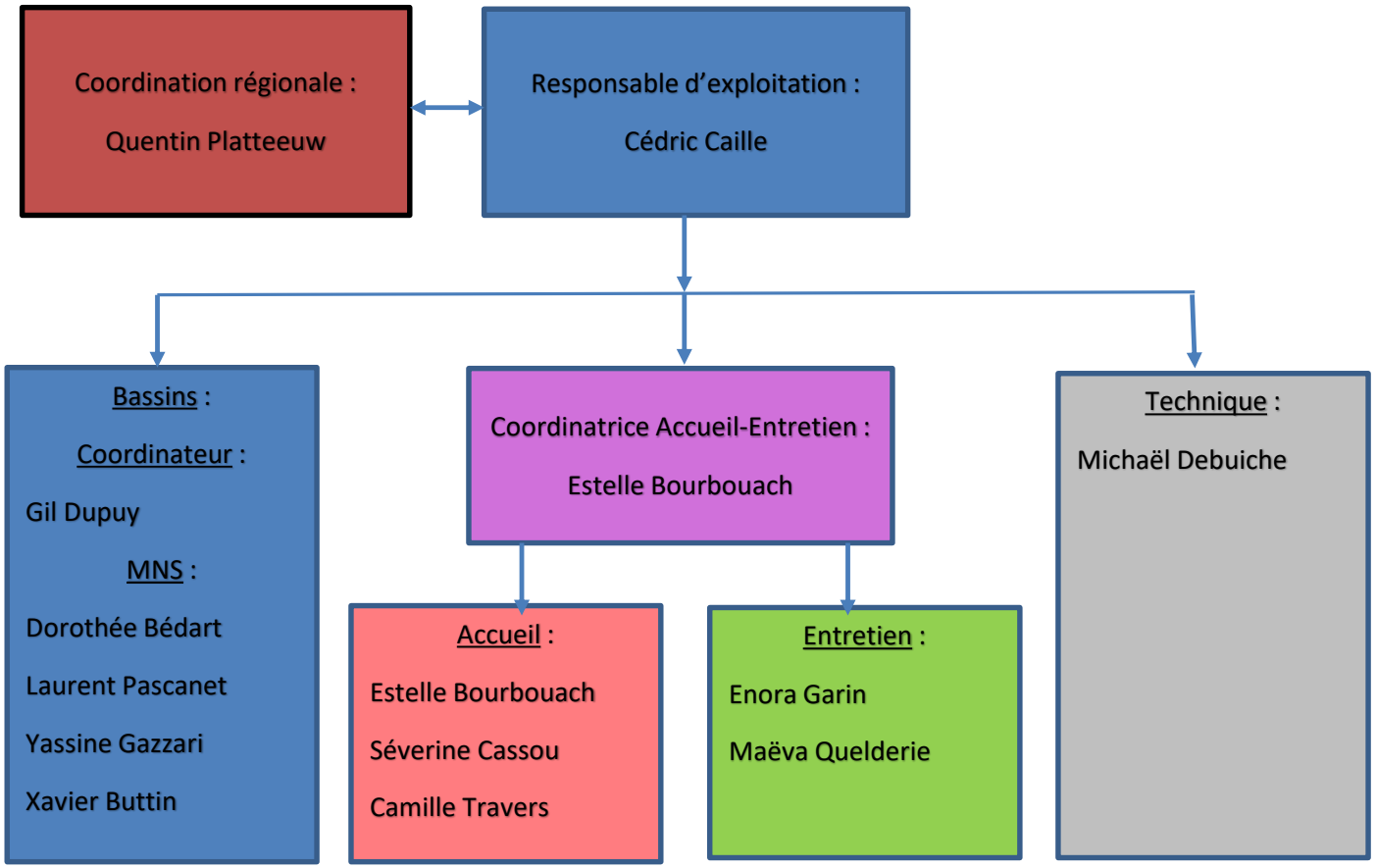
Détente > **11 007 usagers**

Equalia

Le service au public

ORGANIGRAMME

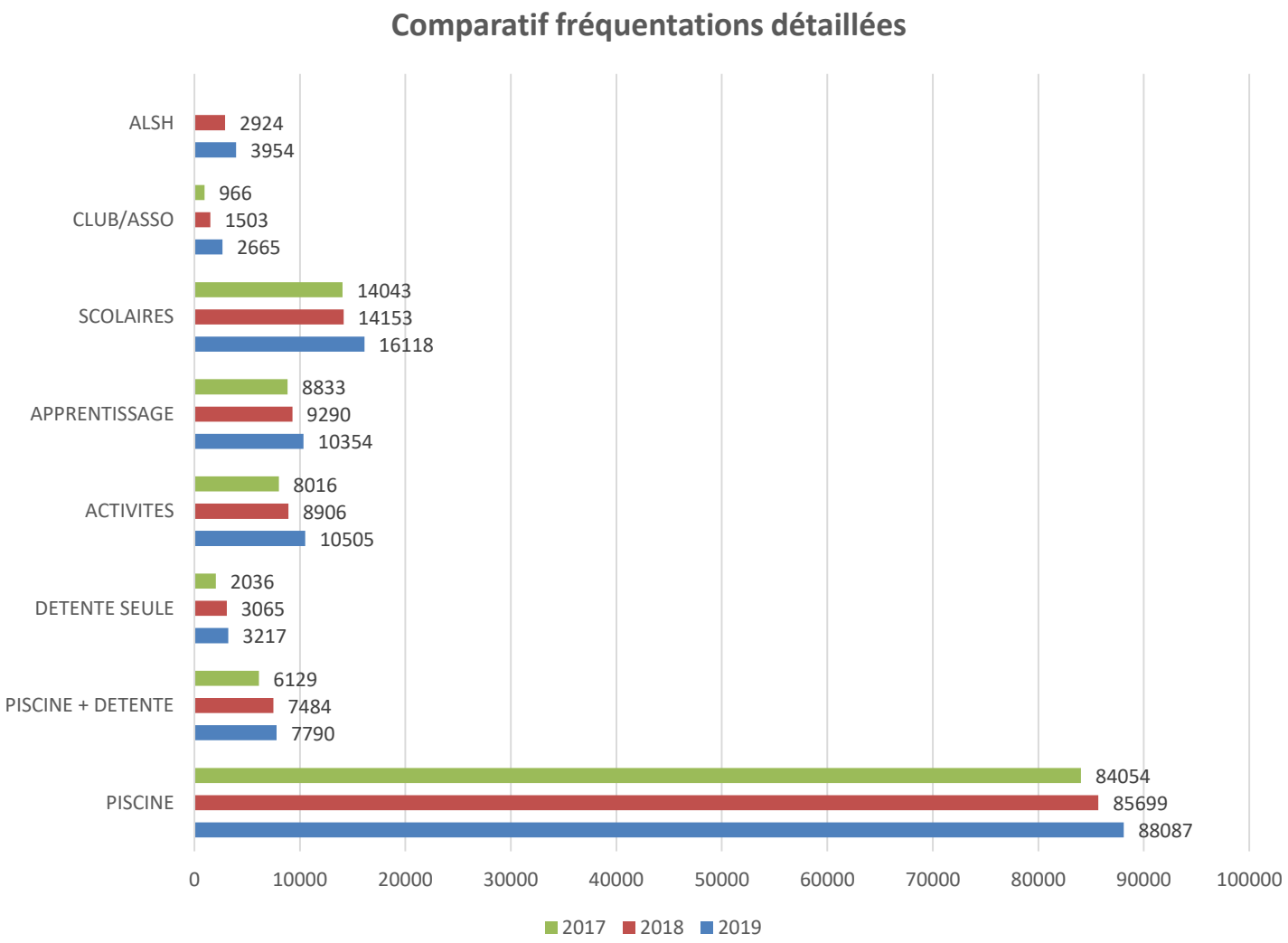
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Soit 12 agents sur le site : 11 ETP et 1 Temps partiel
Recrutement de saisonniers pour la période estivale

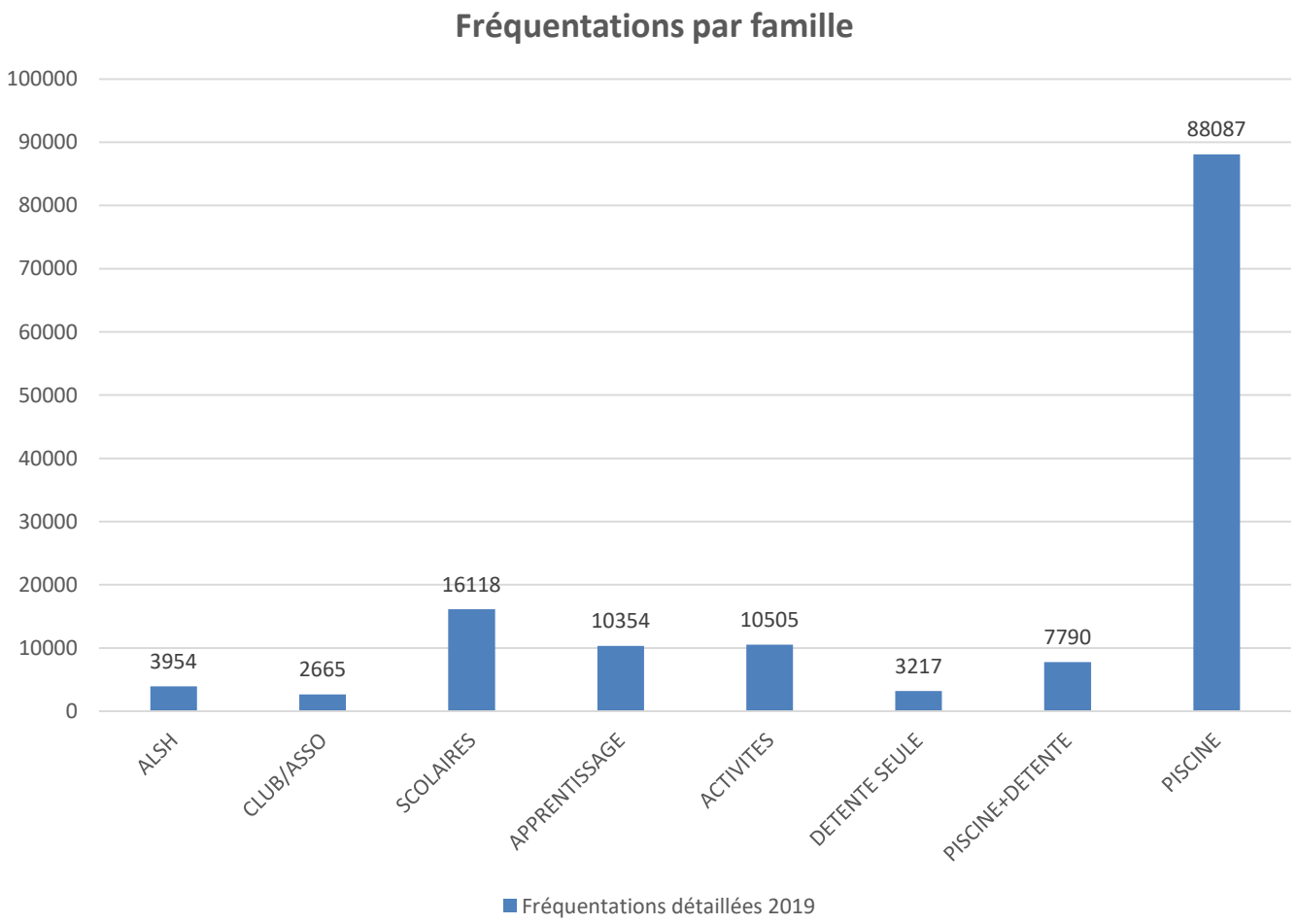
FREQUENTATIONS 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



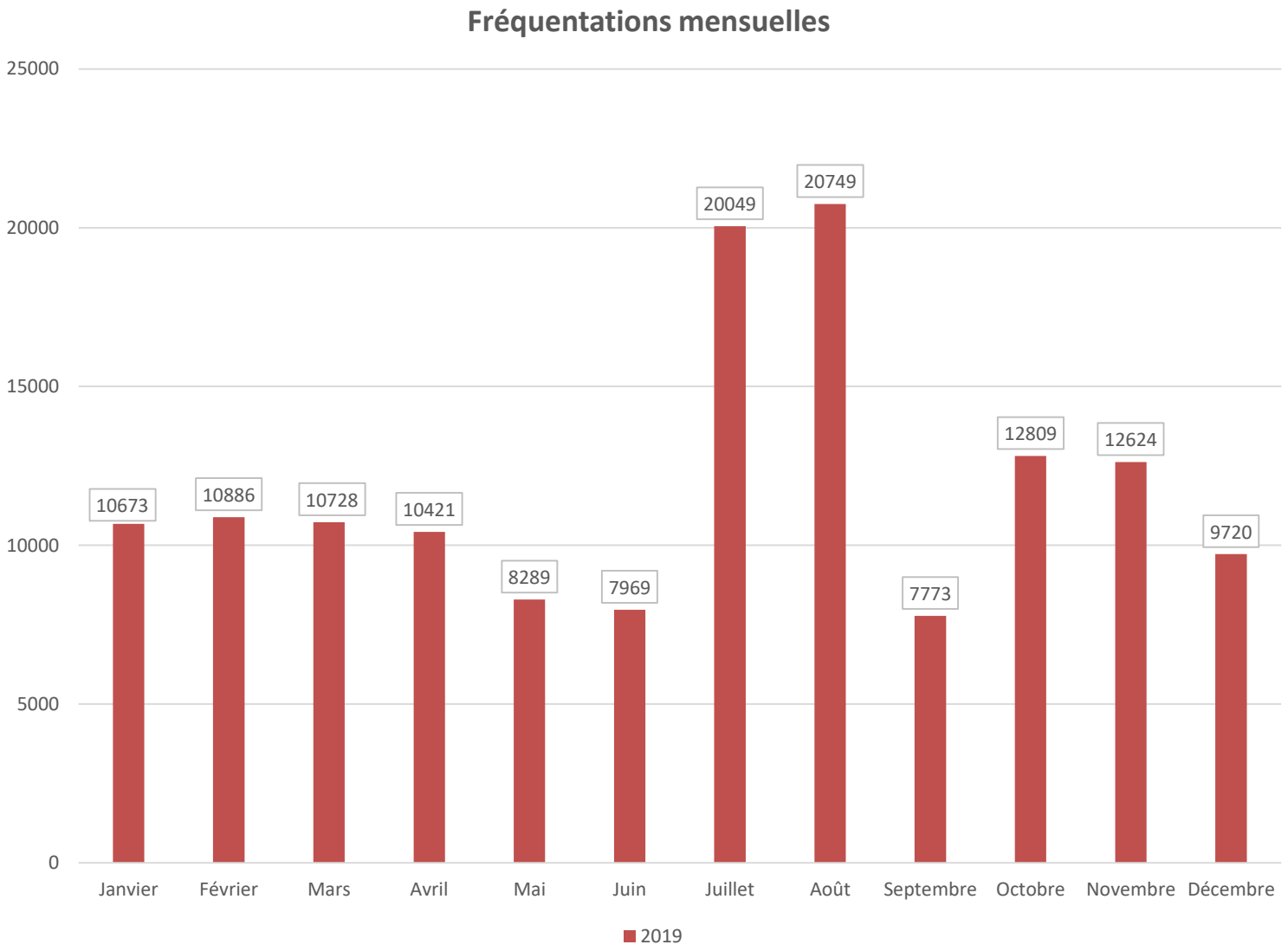
FREQUENTATIONS 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



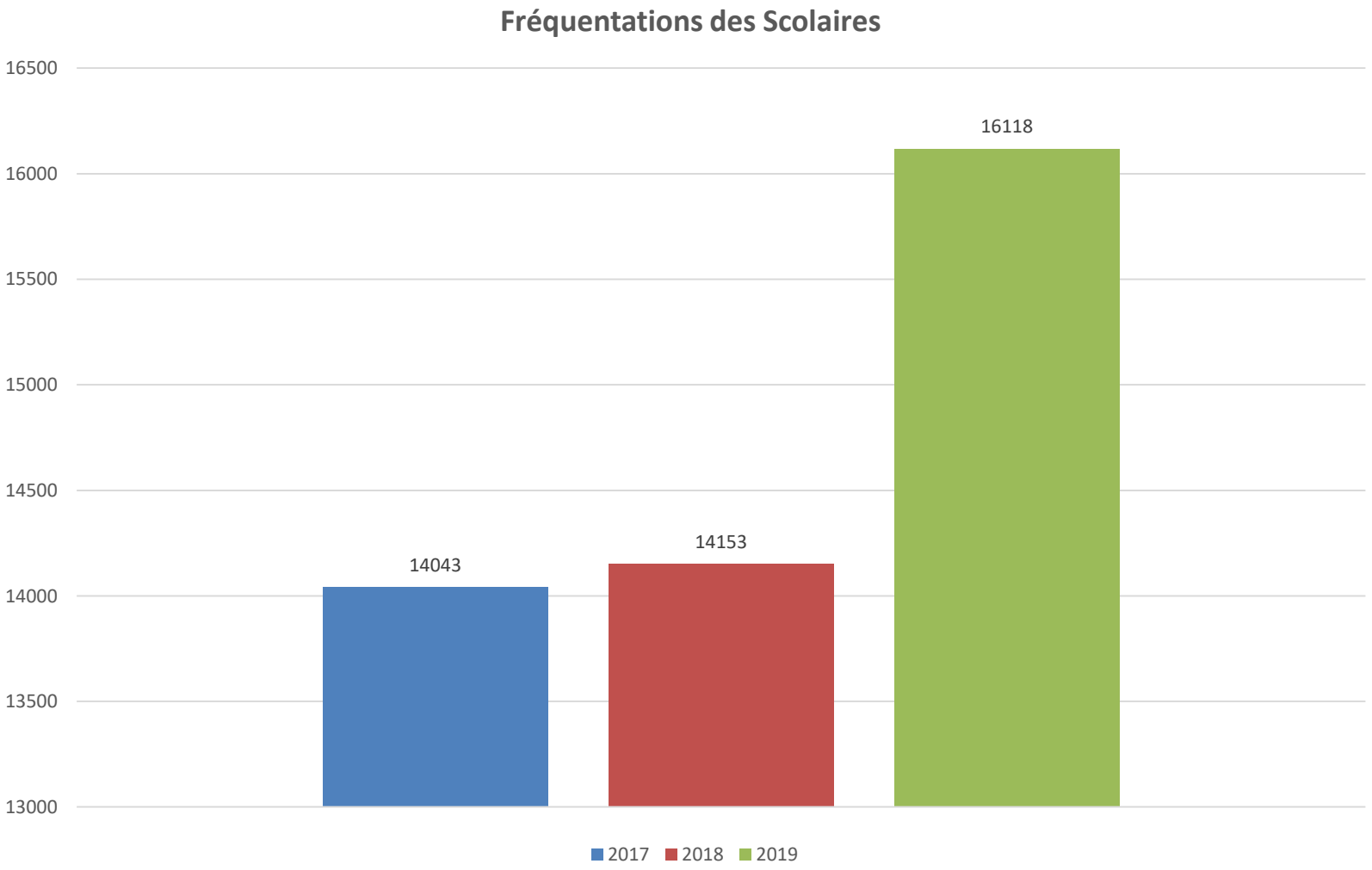
FREQUENTATIONS 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



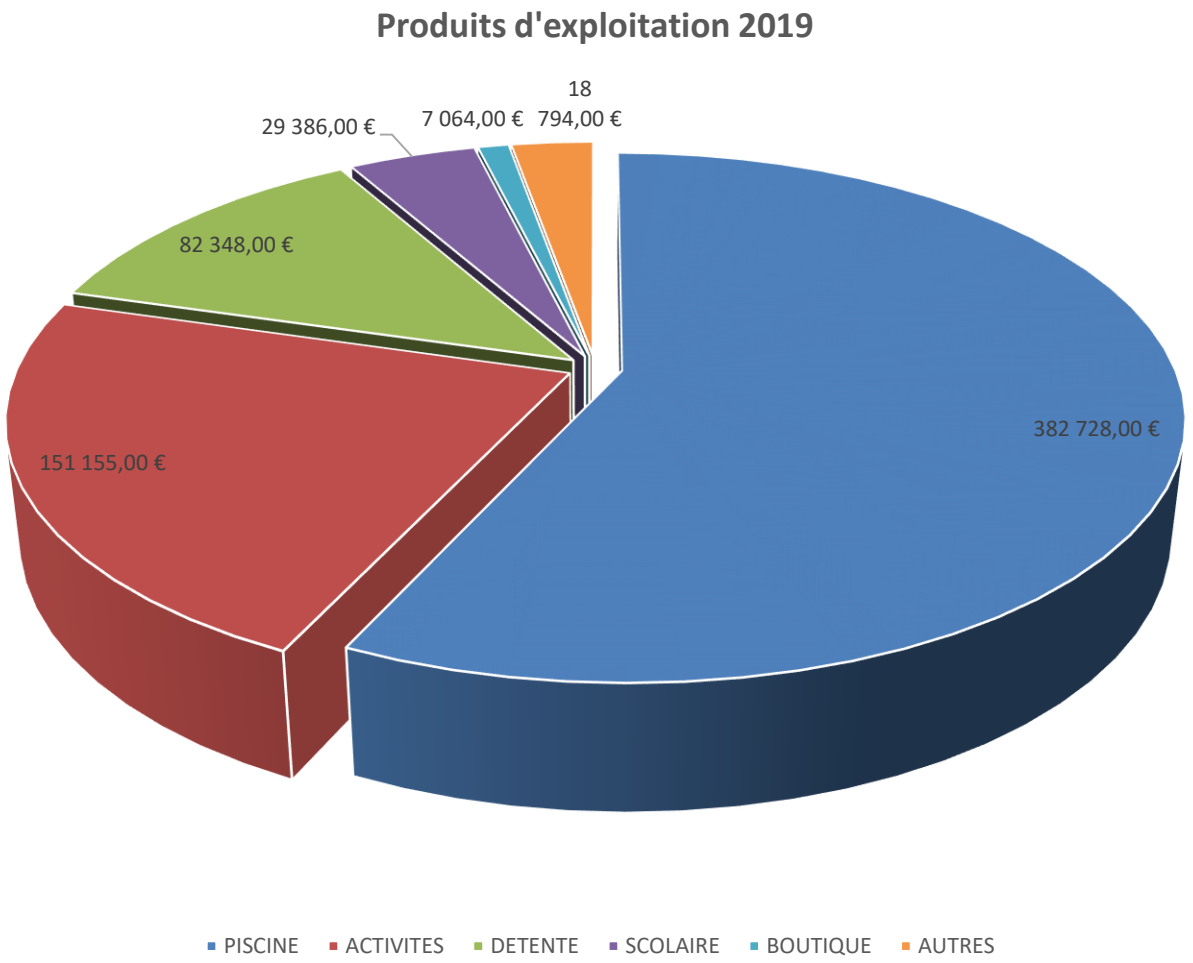
FREQUENTATIONS DES SCOLAIRES

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



FREQUENTATION SCOLAIRES – PRODUITS D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Recettes 2019 (hors subvention GMVA) : 671 475€ (2018 : 645 360€)

RECETTES 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

En € constants HT (valeur août 2015)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Recettes d'exploitation	**383 847**	**596 456**	**630 688**	**671 474**
Dont Entrées piscine	258 419	278 406	356 370	382 728
Dont Activités piscine	51 751	201 038	148 050	151 155
Dont Détente	42 471	48 315	71 882	82 348
Dont Scolaires	17 578	28 756	33 198	29 386
Dont Boutique	4 125	32 269	15 457	7 064
Dont autres (prestations et locations horaire)	9 505	7 673	5 730	18 794
Autres recettes (à détailler) *	**10 053**	**18 615**	**14 670**	**0**
Produits divers (CICE)	10 053	18 615	14 670	0
Total recettes	**393 900**	**615 071**	**645 358**	**671 474**
Contribution financière forfaitaire Vannes agglo	**153 826**	**232 339**	**233 137**	**240 686**

CHARGES 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Charges d'exploitation	**404 626**	**616 874**	**661 677**	**700 027**
Achats et fluides	109 958	167 998	200 776	207 024
- *eau*	*39 430*	45 458	63 206	59 709
- *chauffage*	*16 321*	38 792	53 906	54 369
- *électricité*	*54 207*	83 748	83 663	92 946
Masse salariale (Cf. onglet Carte des emplois)	219 242	342 629	353 757	353 374
Entretien courant (petites réparations)	12 794	8 248	12 407	15 135
Maintenance (Cf. onglet Contrats sous-traitance)	33 113	60 849	54 738	75 373
Renouvellement	29 518	37 150	40 000	49 120
Sécurité	0	0	0	0
Frais généraux de l'exploitation **	**85 011**	**125 059**	**116 578**	**136 731**
Charges de structure (Direction régionale, frais de siège)	**33 333**	**50 750**	**51 989**	**52 492**
Direction régionale	8 000	12 000	12 000	12 000
Frais de siège	25 333	38 750	39 989	40 492
Frais financiers	**4 060**	**2 021**	**3 928**	**10 763**
Aléas	**0**	**0**	**0**	**0**
Marge (6% du CA commercial)	**13 000**	**37 514**	**37 563**	**40 492**
Total charges	**542 596**	**832 217**	**871 734**	**940 504**

Observations :

DETAIL DES FRAIS GENERAUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

** Détail des frais généraux de l'exploitation	Réalisé 2019
Produits de traitement d'eau	7046
Autres produits et fournitures d'entretien	7514
Analyses et contrôles	1883
Fournitures administratives et billetterie	16765
Achat de marchandises	0
Billetterie et cartes d'accès	1978
Locations diverses	2923
Assurances	13184
Honoraires	16714
Promotion communication	7490
Transports, déplacements, véhicules	2524
Télécom-Affranchissement et autres fournitures administratives	4518
Services bancaires	1092
Médecine du travail	1507
Tenues du personnel	6774
Dotations aux amortissements	14874
Impôts et taxes	4404
RODP	136731

Observations :

EXECUTION FINANCIERE (SUIVI P3)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

SUIVI DE GESTION DE LA PROVISION P3

2019

2019	
Montant prévisionnel suivant la CGP HT	40 000,00
P3 consommé	49 070,67
Solde consommation du P3	-9 070,67

	N°Facture	Lieu	Nature de la prestation	Nature de pièce	Facture	Date	Fournisseur	Montant du P3	Tarif HT total
				Charge d'exploitation					
	109603	technique	manchette transparente	divers	109603	90/02/2019	transbonhomme	1 274,53 €	1 274,53 €
	189669	accueil	sono fixe	sonorisation	189669	26/03/2019	pixel hypermedia	2 665,56 €	2 665,56 €
	lor0421		solaire + ventilation	missenard	lor0421	19/04/2019	missenard	1 894,80 €	1 894,80 €
	FA192269		resistance hammam	nordique France	FA192269	15/05/2019	nordique France	642,62 €	642,62 €
	270623		renouvellemnt karcher	bertho lamour	270623	30/04/2019	bertho lamour	1 424,64 €	1 424,64 €
	23757		pompe solaire	bretagne bobinage	23757	19/06/2019	bretagne bobinage	260,90 €	260,90 €
	1002292		transat	gfi	1002292	28/06/2019	gfi	331,96 €	331,96 €
	lorp537		sonde hygrometrie spa	missenard	lorp537	28/06/2019	missenard	427,54 €	427,54 €
	lorp537		servo moteur vanne 3v ecs	missenard	lorp537	28/06/2019	missenard	368,74 €	368,74 €
	23800		pompe	bretagne bobinage	23800	28/06/2019	bretagne bobinage	359,60 €	359,60 €
	fc12351		echelle de bain	lpc	fc12351	01/07/2019	lpc	416,00 €	416,00 €
	fa0000791		analyseur riviere	asp	fa0000791	04/07/2019	asp	4 446,00 €	4 446,00 €
			eclairage subaqua	cged			cged	6 733,80 €	6 733,80 €
	23843		pompe rivière 1 reparation	bretagne bobinage	23843	03/07/2019	bretagne bobinage	2 454,50 €	2 454,50 €
	23836		pompe rivière 2 et 3 reparation	bretagne bobinage	23836	02/07/2019	bretagne bobinage	1 635,40 €	1 635,40 €
	fa0000834		analyseur rond	asp	fa0000834	26/07/2019	asp	4 446,00 €	4 446,00 €
	23953		remplacement pompe calpeda	bretagne bobinage	23953	25/07/2019	bretagne bobinage	359,60 €	359,60 €
	007f1900129		joint fractionnement ludique	rezolia	007f1900129	06/09/2019	rezolia	708,50 €	708,50 €
	1941094		refection mozaic baineo	atlantic sols confort	1941094	06/09/2019	atlantic sols confort	3 364,34 €	3 364,34 €
	f00176190900013		relamping bassins chgt fusible transfo	elfage	f00176190900013	10/09/2019	elfage	2 485,30 €	2 485,30 €
	1291064		sonde bassin	herve thermique	1291064	24/09/2019	herve thermique	1 667,12 €	1 667,12 €
	fa121073		lampe uv	bio uv	fa121073	18/09/2019	bio uv	630,54 €	630,54 €
	fa194300		commande hammam	nordique France	fa194300	27/09/2019	nordique France	473,33 €	473,33 €
	lor0464		filtre cta	missenard	lor0464	30/09/2019	missenard	1 091,15 €	1 091,15 €
	1301746		ria	herve thermique	1301746	31/10/2019	herve thermique	1 252,80 €	1 252,80 €
	40034207		gouiotte debordement	imp	40034207	31/10/2019	imp	1 224,00 €	1 224,00 €
	24710		moteur extraction bac tampon	bretagne bobinage	24710	20/12/2019	bretagne bobinage	1 014,90 €	1 014,90 €
	fcn00002985		casier (serrure,bracelet)	navic	fcn00002985	27/11/2019	navic	5 016,90 €	5 016,90 €
Sous Total Entretien réparation P3								49 070,67 €	49 070,67
Total 2019								#REF!	49 070,67 €

AXES DE PROGRESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Développement des partenariats CE
- Optimisation de l'occupation de l'espace détente
- Mise en place de nouvelles activités (aquapilate, trampo, etc.)
- Animations diverses
- Etude de mise en place de créneau avec personnes handicapés
- Mise en place de formation type BNSSA
- Continuité de la démarche qualité
- Réduction des charges

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

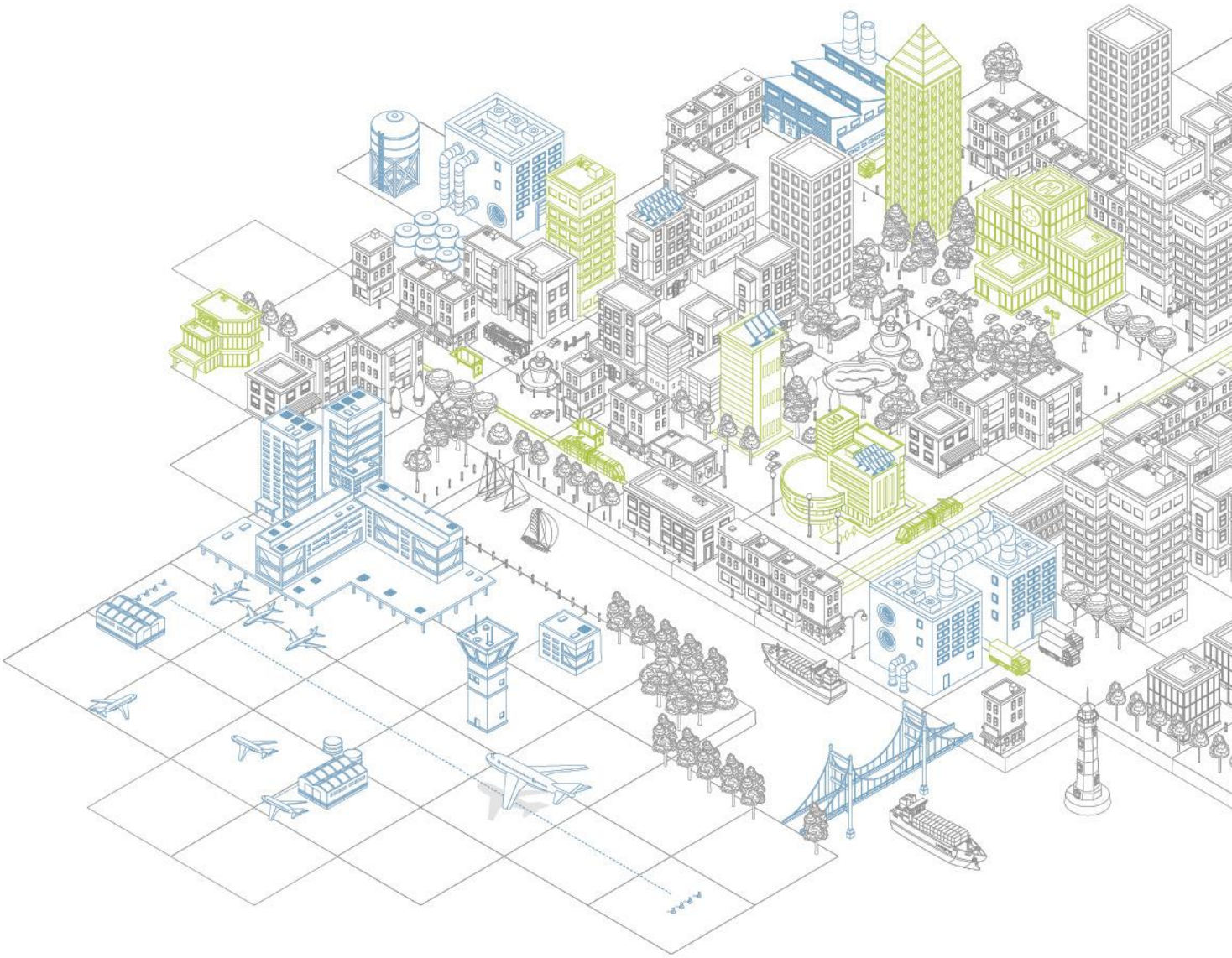
GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

edeis
l'Allié des territoires

ANNEE 2019

AEROPORT VANNES - GOLFE DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Délégataire : Edeis Aéroport Vannes

Délégant : Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

Objet : Délégation de service public de type affermage de l'aéroport de Vannes – Golfe du Morbihan

Exercice : 1er janvier au 31 décembre 2019

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Sommaire

Sommaire 3
Lexique des abréviations utilisées 5
Synthèse 7
1. Rappel des composantes majeures de la société 8
1.1. Composition du capital 9
1.2. Composition du capital 9
1.3. Rappel des éventuelles modifications statutaires intervenues au cours de l'exercice 10
2. Données comptables 11
2.1. Compte de résultat pour l'exploitation 12
2.2. Méthodes et éléments de calcul économique 12
2.3. Liasse fiscale 19
2.4. Etat du patrimoine immobilier 19
2.5. Situation des biens et immobilisations 19
2.6. Suivi du programme d'investissement 19
2.7. Autres dépenses de renouvellement 20
3. Analyse de la qualité de service 21
3.1. Suivi des indicateurs de qualité de service prévus 22
3.2. Incidents significatifs 25
3.3. Analyse qualitative du service public délégué au regard des prévisions d'activité de la société présentées dans l'offre du candidat 25
3.4. Mesures correctives et améliorations proposées 25
3.5. Travaux d'amélioration et d'adaptation à envisager 26
3.6. Communautés des Bonnes pratiques 26
3.7. Equipements complémentaires renouvelés et mis en œuvre 26
3.8. Programme de travaux futurs 27
3.9. Certifications et suivi de certifications 27
4. Informations relatives à l'exécution du service public délégué 30
4.1. Indicateur d'exploitation 31
4.2. Analyse de l'activité de la plateforme 32
4.3. Activité domaniale 39
4.4. Promotion et communication 39
4.5. Actions environnementales 54
4.6. Perspectives en termes d'activité 55

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.7. Effectifs 56
4.8. Analyse de l'évolution des clauses financières 58
5. Informations relatives à l'exécution du service public délégué 59
5.1. Relations avec le délégant 60
5.2. Respect des engagements contractuels 60
Annexes 63
Annexe 1 – Compte d'exploitation 2019 détaillé 63
Annexe 2 – Liasse fiscale 2019 63
Annexe 3 – Immobilisations 2019 63
Annexe 4 – Compte rendu de la Commission Consultative des Usagers 63
Annexe 5 – Flash infos mensuels 63
Annexe 6 – Guide tarifaire 2019 63
Annexe 7 – Attestations d'assurances 63
Annexe 8 – Liste des actions de développement 2019 63

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Lexique des abréviations utilisées

LFRV : Code international de classement géographique à quatre lettres de l'aérodrome de Vannes-Meucon

CEP : Compte d'Exploitation Prévisionnel

GER : Gros Entretien Renouvellement

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

DSAC : Direction de la Sécurité de l'Aviation civile ; nom de l'entité régionale de la DGAC compétente pour gérer les affaires courantes des aéroports. La DSAC compétente pour l'aéroport de Vannes est la DSAC Ouest (DSAC O), basée à Brest.

SIA : service d'Information Aéronautique

AFIS : « Aerodrome Flight Information Service », service d'information de vol fourni par la SERA aux équipages et aux aéronefs.

SMS : Système de Management de la Sécurité

MANEX : Manuel d'Exploitation

METAR : Meteorological Aerodrome Report, rapport d'observation météorologique utilisé pour l'aviation.

PCL : « Pilot Controlled Lightning », télécommande de balisage.

NOTAM : « Notice to Airmen », messages aux navigants aériens, publiés par les agences d'information aéronautique.

SSLIA : Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs

RCO : Recueil de Consignes Opérationnelles

VIP : Véhicule d'Intervention Poudre

C2FPA : Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport

CHEA : Conditions d'Homologation et Procédures d'Exploitation d'Aérodrome

PCN : Pavement Classification Number, code déterminant les caractéristiques de résistance des pistes destinées aux aéronefs

PAC : Plan d'Actions Correctives

Carte VAC : « Visual Approach Chart », Carte d'approche à vue.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Carte IAC : « Instrument Approach Chart », Carte d'approche aux instruments.

COT : Convention d'Occupation Temporaire

TSA : Services d'assistance technique

VNC : Valeur Nette Comptable

CCNTA : Convention Collective Nationale du Transport Aérien

JET A1 : Carburant utilisé par les moteurs d'aviation à turbine (turboréacteurs, turbopropulseurs).

AVGAS : Carburant utilisé par les moteurs d'aviation à pistons (aussi appelé 100LL ou 110LL).

GNSS : « Global Navigation Satellite System », système de positionnement par satellite. Une procédure d'approche GNSS permet de guider par satellite les aéronefs pour le décollage ou l'atterrissage.

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Synthèse

Dans le cadre du processus de décentralisation prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales, la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo est devenue propriétaire de l'aérodrome de Vannes Golfe du Morbihan. Cette décision a été actée au travers d'une convention portant mutation domaniale entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo en date du 29 décembre 2006.

Par délibération du Conseil du 18 avril 2013, la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo s'est prononcée sur le principe de la délégation du service public de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Vannes Golfe du Morbihan.

Aux termes de l'appel à concurrence pour la délégation de service public pour l'exploitation de la plate-forme aéroportuaire et par délibération en date du 19 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo a retenu l'offre de la société SNC-Lavalin pour l'exploitation de l'aérodrome de Vannes Golfe du Morbihan.

La Société de Vannes Aéroport (SOVANA) a été créée le 24 décembre 2013 pour se substituer à la société SNC-Lavalin dans l'exercice de ses obligations afférentes à la convention de délégation de service public.

Cette convention, conclue pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2014, fixe précisément les missions confiées à Edeis Aéroport Vannes ainsi que les objectifs qui lui sont assignés.

Conformément aux termes de la convention de délégation de service public, l'activité d'Edeis Aéroport Vannes consiste, en la réalisation, le développement, le renouvellement, l'entretien, l'exploitation et la promotion des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services compris dans le périmètre délégué tels que définis aux différents inventaires et plans annexés à la convention.

En application de l'article 11-2 de la convention de délégation de service public, Edeis Aéroport Vannes établit chaque année un rapport permettant à la Communauté d'Agglomération Vannes Agglo d'exercer un contrôle de la délégation conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport permet de dresser un bilan exhaustif de la sixième année civile d'exploitation.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



1. Rappel des composantes majeures de la société

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



1.1. Composition du capital

La Société EDEIS AÉROPORT VANNES, société dédiée à l'exploitation de l'aéroport de Vannes – Golfe du Morbihan au titre de la délégation de service public, immatriculé au RCS de Vannes depuis le 24 décembre 2013, est une SARL dotée d'un capital social de 7 500 euros détenu à 100 % par la société SNC-LAVALIN aéroports, devenue EDEIS Management (correspondant à la souscription et à la libération intégrale de 750 parts sociales de 10 € chacune) elle-même renommée Edeis Concessions. Composition du conseil d'administration (ou assimilé).

1.2. Composition du capital

La Société SNC-Lavalin Aéroports (société filiale à 100 % de la société SNC-Lavalin SAS) est associée unique de la SLAA depuis sa constitution.

STATUTS DE LA SOCIETE DEDIEE (au 31 décembre 2019)

Société de Vannes Aéroport
Délégataire

Forme juridique :
Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Capital social :
7 500 € détenu à 100 % par Edeis Concessions

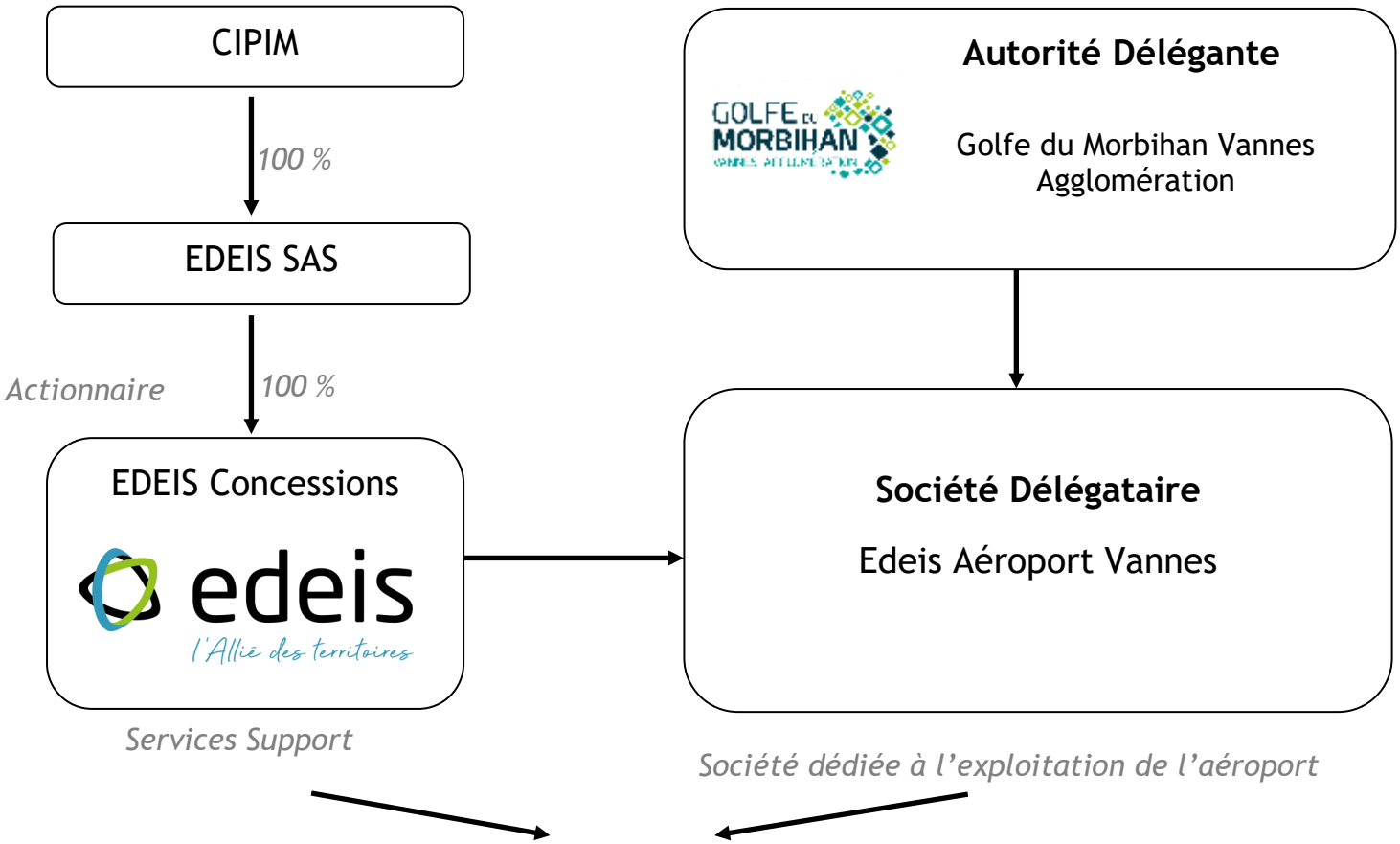
Objet social :
Exploiter, gérer et développer l'aéroport en application de la convention de délégation de service public.

Le 30 décembre 2016, la société SNC-Lavalin SAS a été cédée à la société CIPIM (groupement composé de la société Impact Holding et Ciclad 5FCPI), et a procédé à la modification de sa dénomination sociale pour devenir EDEIS. Le 12 janvier 2017, la société SNC-Lavalin Aéroports devenant filiale de la société EDEIS a changé de dénomination sociale pour devenir EDEIS Management. Le 11 juillet 2018, la dénomination sociale de la société Edeis Management a été changé par Edeis Concessions.

Le montage juridique est rappelé ci-après :

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



EDEIS Aéroport Vannes et la société SNC-Lavalin Aéroports, devenue EDEIS Concessions, ont conclu une convention d'assistance technique afin de faire bénéficier à la société d'exploitation des services supports et expertises disponible au sein de la Société EDEIS (ressources humaines, service juridique, ingénierie aéroportuaire…). EDEIS Concessions organise tout un réseau de services autour de la société dédiée pour prendre en charge et gérer tout au long du marché de service l'exploitation et l'entretien de l'aéroport de Vannes.

EDEIS Aéroport Vannes, Titulaire de la délégation de service public et l'interlocuteur unique de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération pendant la durée de la Délégation.

En 2019, la fonction de Gérant a été exercée par :

- Monsieur Simon DRESCHEL jusqu'au 2 mai 2019,
- Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN du 3 mai au 22 septembre 2019,
- Monsieur Franck GOLDNADEL depuis le 23 septembre 2019.

1.3. Rappel des éventuelles modifications statutaires intervenues au cours de l'exercice

Aucune modification statutaire n'a été effectuée au cours de l'exercice.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



2. Données comptables

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



2.1. Compte de résultat pour l'exploitation

Le compte de résultat 2019 détaillé de l'exploitation de l'aéroport figure en annexe du présent rapport. Toutefois, afin de faciliter l'analyse du résultat 2019, un compte de résultat simplifié est établi ci-dessous et est associé au compte d'exploitation prévisionnel du contrat de délégation.

Business plan de la délégation de service public

			Réalisé 2019	
	2019 CEP	2019 Réalisé	Exploitation	Régalien
Les Revenus				
Redevances réglementées	116 879	131 519	131 519	
Revenus commerciaux	88 616	218 218	218 218	
Chiffre d'Affaires	**205 495**	**349 737**	**349 737**	
Autres Revenus	**267 143**	**591 504**	**274 204**	**317 300**
Total des Revenus	**472 639**	**941 241**	**623 941**	**317 300**
Les Charges				
Achats	36 000	36 946	25 366	11 580
Charges externes	195 630	122 244	96 908	25 336
Autres charges externes	27 125	75 267	67 947	7 302
Impôts et taxes	33 200	80 240	35 590	44 650
Charges de personnel	312 700	411 465	183 254	228 211
Charges de gestion	70 384	196 870	196 870	
Charges financières				
Amortissements & Provisions	40 487	102 065	101 861	204
Rémunération du délégataire	30 000	30 000	30 000	
Total des charges	**745 526**	**1 055 095**	**737 795**	**317 300**
Résultat	**-272 888**	**-113 854**	**-113 854**	**0**
Subvention d'exploitation	272 887	278 078	278 078	
Redevance délégant		-64 830	-64 830	
Impôts sur les sociétés		-31 246	-31 246	
Résultat Net		**68 148**		

2.2. Méthodes et éléments de calcul économique

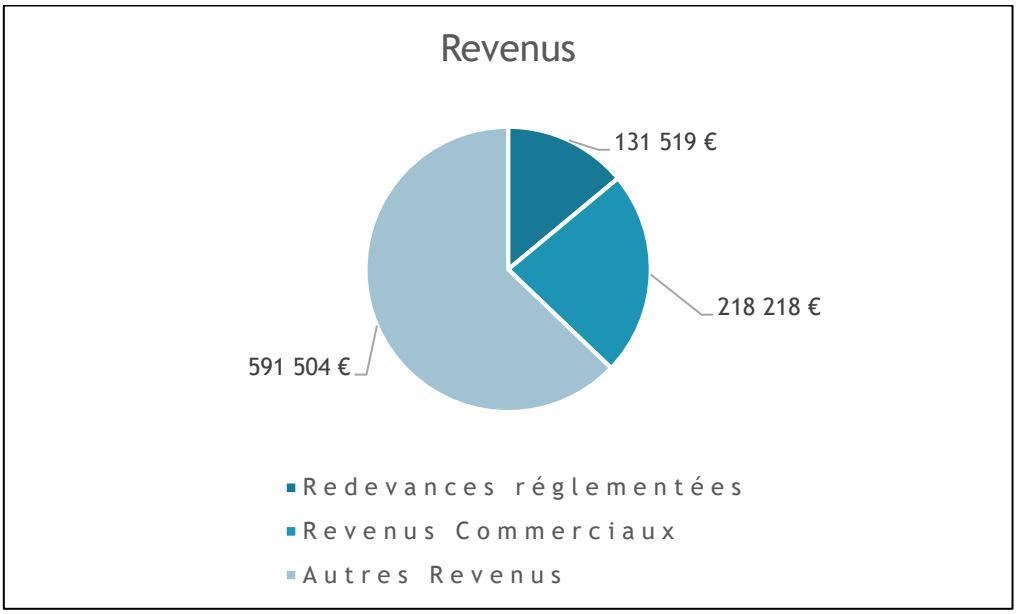
Les produits et charges présentés dans le compte d'exploitation proviennent d'une comptabilité conforme à la réglementation et utilisée sur les aéroports gérés par le groupe Edeis.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

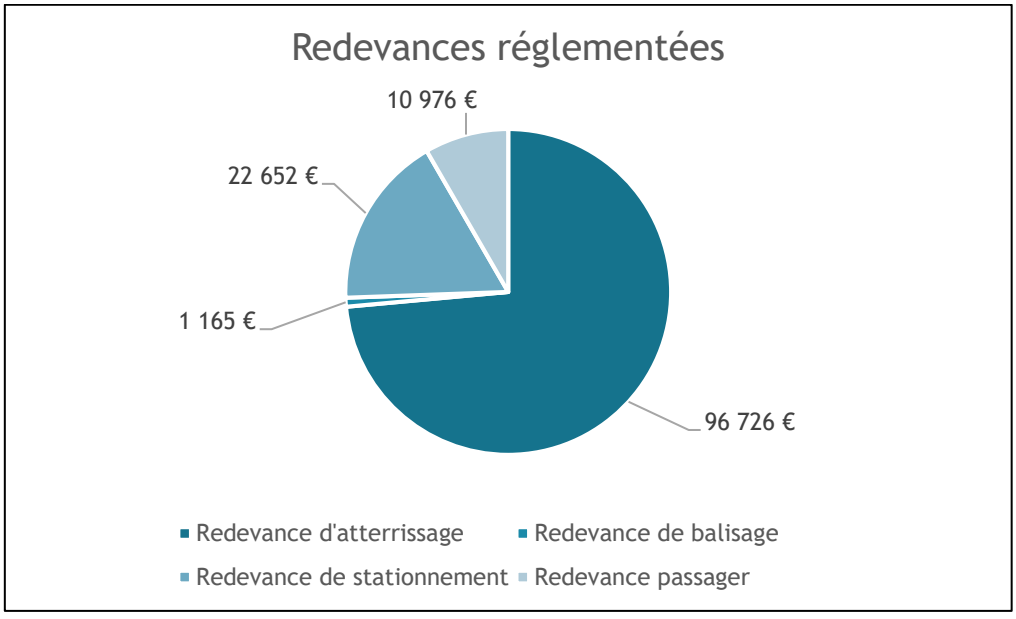
2.2.1. Les revenus

Les revenus de l'exercice 2019 représentent un montant de 941 241 €, et se répartissent de la façon suivante :



2.2.1.1. Redevances réglementées

Les redevances réglementées concernent les redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement et passagers. Elles sont réparties de la manière suivante :



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

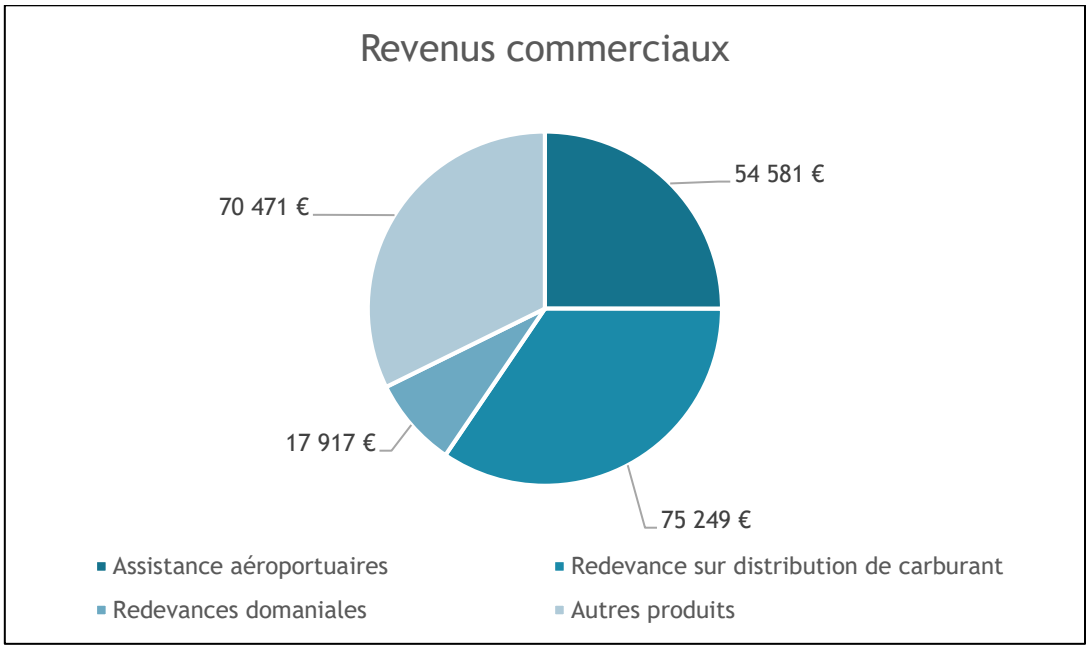
Les redevances d'atterrissage et de stationnement représentent respectivement 76 % et 15 % des redevances réglementées.

2.2.1.2. Revenus commerciaux

Les revenus commerciaux concernent principalement les revenus liés à l'assistance aux aéronefs. Ces revenus sont majoritairement générés par l'aviation commerciale, dont les vols d'affaires qui nécessitent un certain niveau de service.

Une part moins importante de ces revenus provient de la distribution de carburant et des revenus domaniaux. Les « autres produits » regroupent les prestations de catering et les ventes bar.

Les revenus commerciaux se répartissent de la manière suivante :

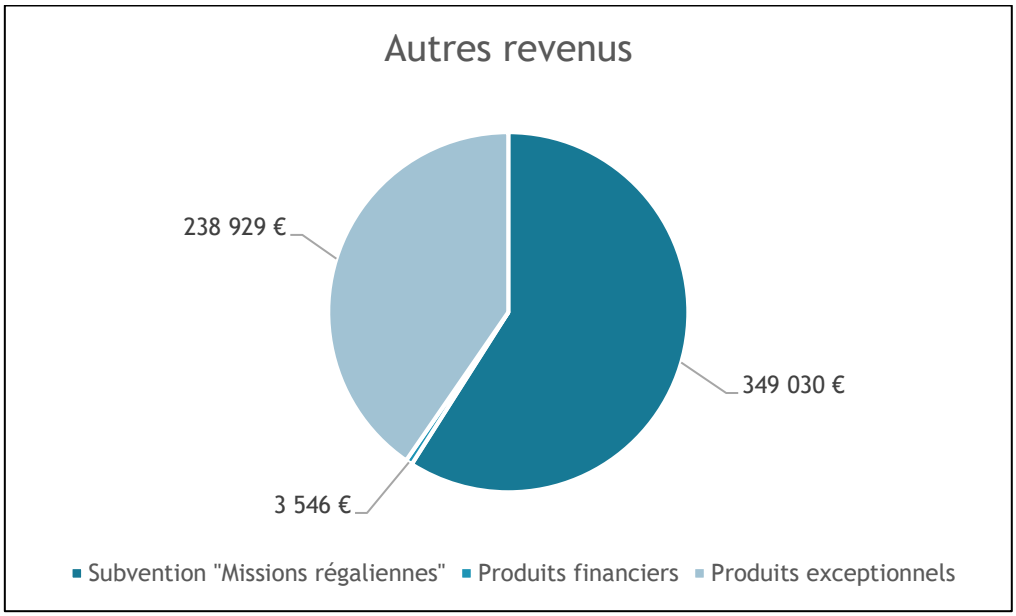


© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2.2.1.3. Autres revenus

Ces revenus concentrent le montant de la subvention « missions régaliennes » (Cf .2.2.1.4), les frais de facturation ainsi que les écarts de règlements.



2.2.1.4. Subvention d'Etat

L'article L213-3 du code de l'aviation civile autorise les exploitants d'aérodromes civils et les gestionnaires des zones civiles des aérodromes ouverts au trafic aérien commercial dont le ministère de la défense est affectataire principal à assurer, sous l'autorité du titulaire des pouvoirs de police, le sauvetage et la lutte contre les incendies d'aéronefs (SSLIA), la prévention du péril animalier (SPPA) ainsi que les mesures de sûreté aéroportuaire.

L'arrêté du 30 décembre 2009 fixe les modalités de déclaration des exploitants d'aérodromes pour l'établissement du tarif passager de la taxe d'aéroport. Il est ainsi prévu une déclaration par an comportant :

- Le trafic, les coûts et les ressources définitifs de l'année n-1.
- Les prévisions de trafic, de coûts et de ressources réactualisées de l'année n.
- Les prévisions de trafic, de coûts et de ressources de l'année n+1.

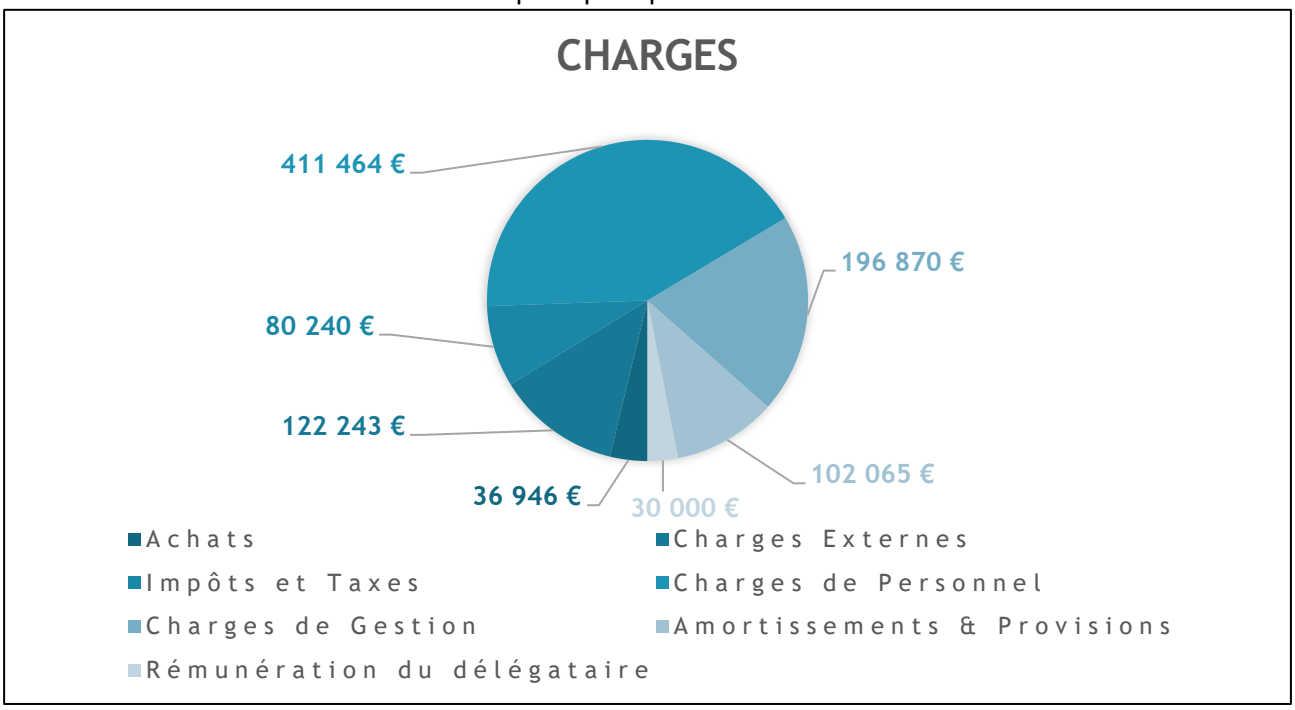
Le remboursement des charges 2019 liées aux missions régaliennes a été comptabilisé à hauteur de **317 300 €.** Elle est estimée à partir des codes analytiques renseignés pour chaque charge.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

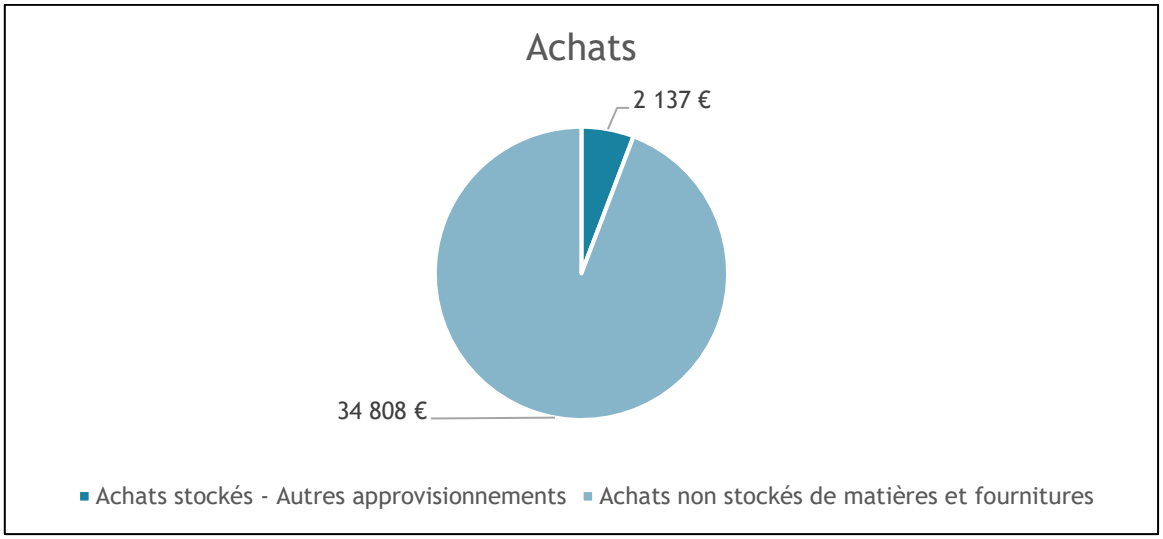
2.2.2. Les charges

Les dépenses 2019, d'un montant global de 1 055 095 € se répartissent de la façon suivante entre les principaux postes :



Remarque : les postes « Charges externes » et « Autres charges externes » ont été fusionnés pour une meilleure lisibilité.

2.2.2.1. Les achats



Les achats sont en diminution par rapport à 2018 (de -5 %). Les montants les plus importants concernent :

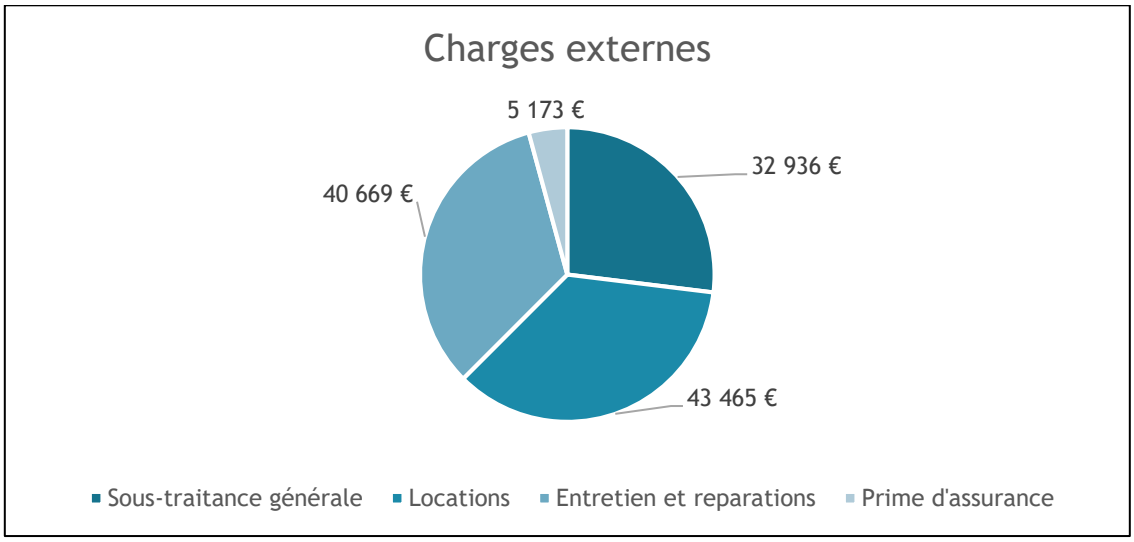
- Le carburant pour les véhicules (4,6 k€)

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Les frais d'électricité et d'eau (19 k€)

2.2.2.2. Les charges externes et autres charges externes



Les charges externes sont inférieures aux prévisions de la DSP et en très nette diminution (-19 %) par rapport à 2018.

La réintégration du véhicule incendie que SIDES avait mis à disposition à l'aéroport et le début du remboursement du véhicule reçu en octobre a entrainé une légère hausse du montant des locations.

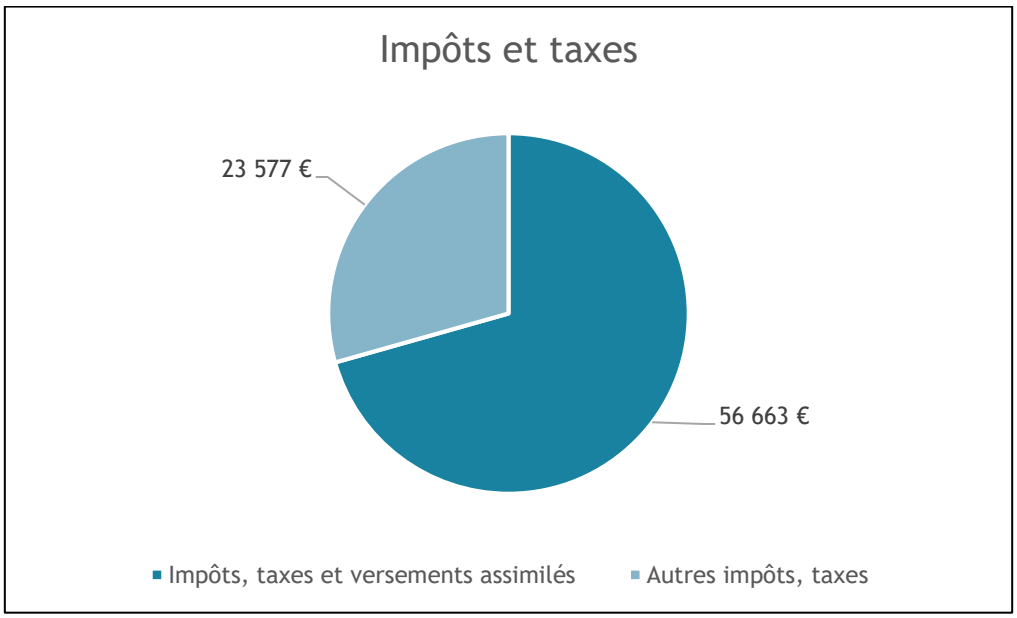
Concernant l'entretien et la réparation :

- L'entretien des bâtiments et des agencements représente 22 k€.
- Les différents contrats de maintenance, dont celui du balisage lumineux de piste représentent 23,5 k€

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

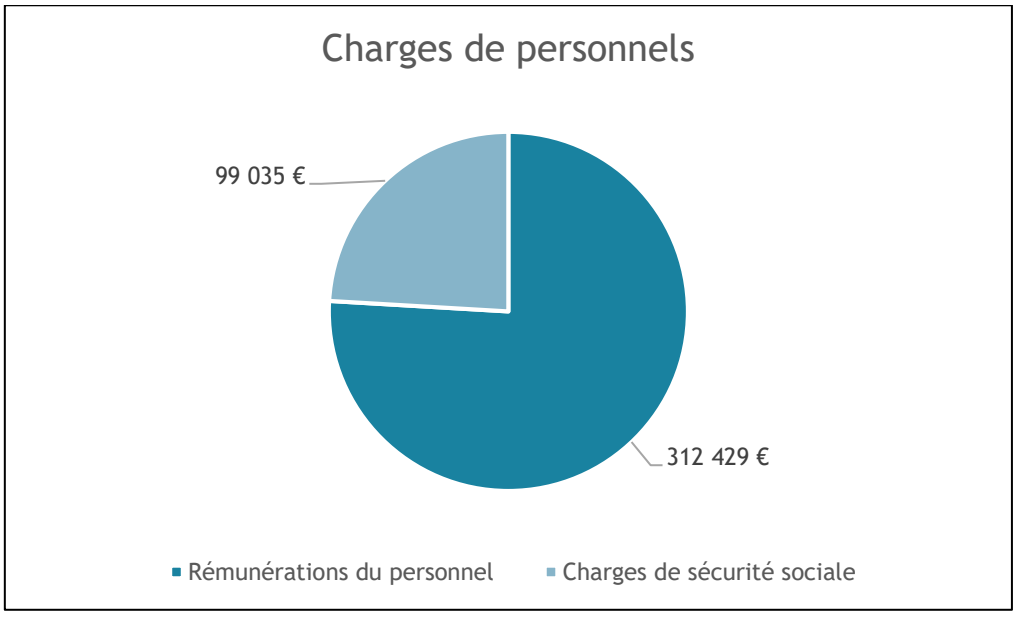
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2.2.2.3. *Impôts et Taxes*



Les impôts et taxes sont en sensible baisse par rapport à 2018. En effet, moins de frais de formation des personnels (SSLIA) ont été engagés durant l'exercice.

2.2.2.4. *Charges du personnel*



Les charges de personnel sont en légère hausse de 2 % par rapport au précédent exercice.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



2.2.2.5. Amortissements & provisions

Le montant des amortissements pour l'année 2019 s'élève à 101 861 euros et se ventile de la façon suivante :

- - 10 313 € de provisions pour dépréciation des créances clients,
- 131 587 € de dotation aux amortissements et provisions
- -19 413 € de reprise sur compte GER.

2.2.2.6. Rémunération du délégataire

La rémunération du délégataire est conforme au contrat de délégation.

2.2.2.7. Subvention d'exploitation

La subvention d'exploitation représente 278 078 € en 2019.

2.2.3. Résultat

Le résultat d'exploitation de l'année 2019 s'élève à -113 854 €. La redevance qui sera versée à l'autorité Délégante est calculée conformément au contrat de DSP.

Le montant s'élève pour l'année 2019 à 64 830 € dont :

- 1 000 € de redevance fixe,
- 63 830 € de redevance variable. Ce calcul se base sur la formule du contrat de délégation prenant notamment comme variables d'entrée le chiffre d'affaires et le résultat.

2.3. Liasse fiscale

La liasse fiscale de l'année 2019 est présentée en annexe du présent rapport.

2.4. Etat du patrimoine immobilier

Depuis le mois de juin 2018, Edeis Aéroport Vannes assure la gestion des hangars H5, H6 et H7.

2.5. Situation des biens et immobilisations

Les dotations aux amortissements sont présentées en annexe.

2.6. Suivi du programme d'investissement

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Le contrat de délégation est sous forme d'affermage. Ainsi les investissements sont à la charge du délégant.

2.7. Autres dépenses de renouvellement

Le contrat de délégation de service public (titre III, article 25.2 de la convention de DSP) prévoit que les travaux suivants soient à la charge du Délégant :

- Les travaux neufs (de construction ou de transformation des bâtiments et d'infrastructures).
- Les grosses réparations et le renouvellement des biens classés comme biens de retour au sens de l'article 606 du code civil.

Un montant de 15 000 € HT annuel est provisionné par le Délégataire dans les comptes de la délégation. En fin de délégation, les montants provisionnés et non engagés seront reversés au Délégant.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



3. Analyse de la qualité de service

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.1. Suivi des indicateurs de qualité de service prévus

3.1.1. Respect des horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de l'aéroport ont été respectés durant l'année 2019.

Du 1er novembre au 31 mars, tous les jours	08h30 – 18h15
Du 1er avril au 31 octobre, tous les jours	08h30 – 19h15

Dans le cadre de la mission de service public qu'elle assure, Edeis Aéroport Vannes est en mesure de déclencher à minima un agent polyvalent pour répondre à toute demande de vol sanitaire, de vol commercial ou tout autre vol officiel (militaires, membres du gouvernement, etc.).

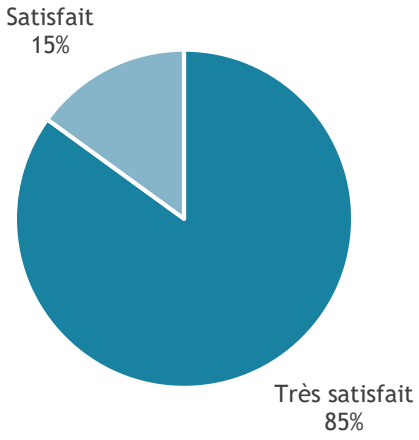
Ces missions ont amené Edeis Aéroport Vannes à définir un système d'astreinte téléphonique 24/24, 7j/7 avec une réactivité permettant l'ouverture du terrain en une heure maximum après déclenchement de la demande.

Sur l'ensemble de l'année 2019, 4 astreintes de nuit ont été déclenchées et au total 75 mouvements (sanitaires, affaires, militaires) ont nécessité une ouverture du terrain en dehors des horaires publiés.

3.1.2. Enquêtes de satisfaction client

Afin d'évaluer la satisfaction de nos clients, une enquête a été mise en place à partir de la saison 2017. Cette enquête nous a permis de mieux identifier les clients qui fréquentent notre plate-forme et d'évaluer trois niveaux de satisfaction. Les possibilités de réponses sont les suivantes : très satisfait, satisfait, insatisfait, très insatisfait.

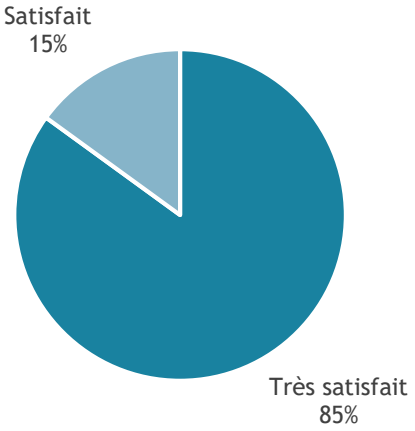
- Satisfaction globale de l'aéroport : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



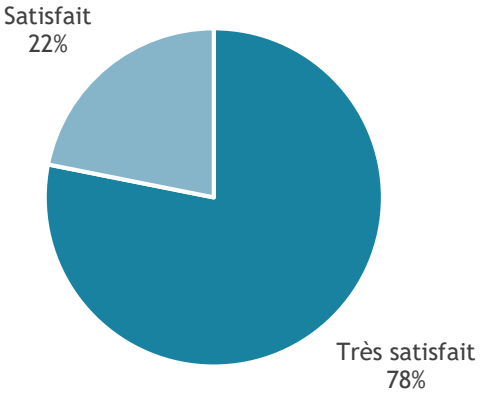
© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

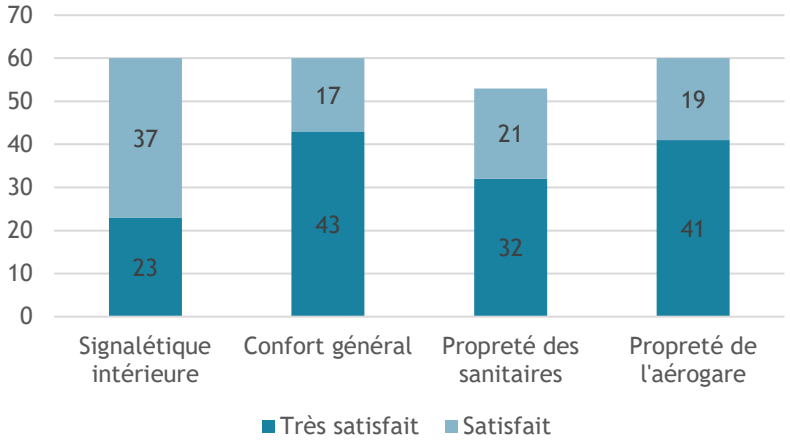
- Qualité de l'accueil et de l'information : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



- Service d'assistance : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



- Infrastructures : 100 % des utilisateurs se déclarent satisfaits.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



La campagne d'enquêtes de satisfaction 2019 a permis d'identifier les principales sources d'amélioration et de satisfaction.

Les principaux commentaires négatifs portent sur le niveau trop élevé des redevances appliquées sur le terrain.

En ce qui concerne les sources de satisfaction, celles-ci proviennent essentiellement de notre qualité d'accueil client et des services rendus. Les clients nous comparent souvent aux autres plateformes régionales et mettent en avant le fait que le service rendu est très supérieur aux autres aéroports.

3.1.3. Rappel des indicateurs proposés dans l'offre du délégataire

Qualité perçue :

- Indicateur n°1 : Satisfaction globale de l'aéroport
- Indicateur n°2 : Satisfaction concernant l'accueil et l'information fournie par le personnel de l'aéroport (amabilité, rapidité)
- Indicateur n°3 : Satisfaction concernant le service d'assistance piste
- Indicateur n°4 : Satisfaction concernant les infrastructures (qualité, propreté, nombre...)

Qualité intrinsèque :

- Indicateur n°5 : Respect du niveau SSLIA affiché / taux de déclassement du niveau de l'aéroport pour cause d'indisponibilité du personnel SSLIA
- Indicateur n°6 : Disponibilité de la piste / taux d'indisponibilité de la piste pour cause d'absence ou de retard du personnel SSLIA
- Indicateur n°7 : Disponibilité du balisage / taux d'indisponibilité du balisage pour cause de maintenance curative
- Indicateur n°8 : Disponibilité du niveau SSLIA demandé / taux de refus du niveau 5 pour cause d'indisponibilité du personnel SSLIA

Rappel des objectifs proposés dans l'offre EDEIS :

Indicateurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
1		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
2		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
3		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
4		80 %	82 %	83 %	84 %	85 %	≥85 %
5	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %
6	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %
7	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %
8	85 %	86 %	87 %	88 %	89 %	90 %	≥90 %

(1) Pour les indicateurs 1 à 4, l'objectif prend en compte les réponses favorables ou neutres.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



3.1.4. Conformité par rapport aux engagements de l'offre

Indicateurs	Objectifs	Réalisé
1	85 %	100 %
2	85 %	100 %
3	85 %	100 %
4	85 %	100 %
5	90 %	100 %
6	90 %	100 %
7	90 %	100 %
8	90 %	100 %

Les indicateurs 1 à 4 sont issus de l'enquête satisfaction présentée dans le chapitre 3.3.2.

L'ensemble des indicateurs sont supérieurs aux objectifs proposés dans l'offre. La qualité de service est ainsi à un niveau supérieur aux attentes.

3.2. Incidents significatifs

3.2.1. Maintien des restrictions de la suspension de la procédure en piste 04

Un relevé d'obstacle a été réalisé par la société Géouest, société qui avait déjà réalisé le relevé pour la création des procédures aux instruments en piste 22 et 04. Ce relevé a été transmis aux services compétents de la DGAC.

Parallèlement, les demandes de levée de suspension de la procédure GNSS en piste 04 et la requalification de la pente à 3,5° au lieu de 3° pour la procédure en piste 22 ont été demandées par courrier et par mail.

Malgré ces demandes, les changements n'ont pas été réalisés en 2019. Cependant, ils sont intégrés au plan de charge de la DGAC pour l'année 2020.

3.3. Analyse qualitative du service public délégué au regard des prévisions d'activité de la société présentées dans l'offre du candidat

Se référer au chapitre 3.1

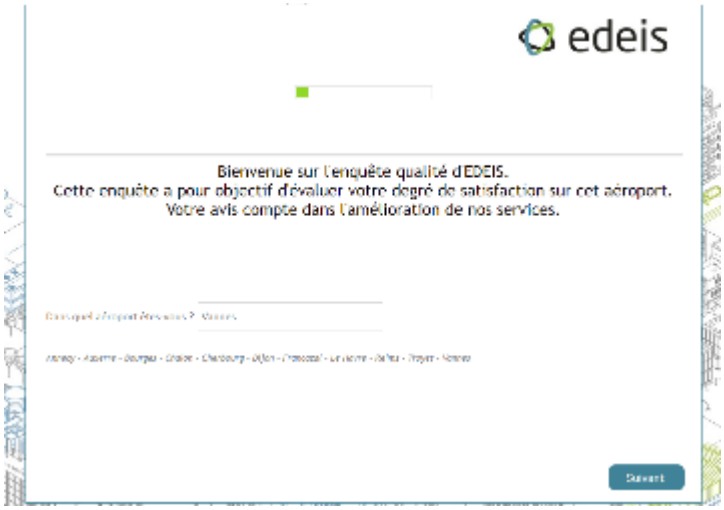
3.4. Mesures correctives et améliorations proposées

L'obtention d'une qualité de service maximale est un des objectifs principaux. Afin de satisfaire la clientèle d'affaire, un accueil personnalisé est réalisé. Celui-ci comprend la remise d'un cadeau à l'arrivée ainsi que la délivrance de boissons et la mise à disposition du salon VIP pour l'équipage.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

L'enquête de satisfaction proposée aux clients via une tablette est toujours disponible à l'accueil



3.5. Travaux d'amélioration et d'adaptation à envisager

L'aménagement actuel des parcelles de terrains mises en vente ne permet pas à des sociétés souhaitant s'implanter d'avoir un accès coté piste sur l'aire de mouvement. En 2018, la société Edeis a proposé au déléguant un projet d'aménagement possible de toute la zone afin de permettre un développement de l'activité économique en lien avec l'aéronautique. Edeis a présenté ce projet à la commission de suivi trimestriel de la DSP ainsi qu'aux basés lors de la CCU 2019.

3.6. Communautés des Bonnes pratiques

Le groupe EDEIS met la force de son réseau en avant et a pour politique de promouvoir le partage des bonnes pratiques observées sur les différents aéroports.

Les Communautés des Bonnes Pratiques ou CBP, sont organisées régulièrement autour de différents sujets et visent à informer des changements réglementaires, valoriser la montée en gamme du service proposé, former et mettre en place de procédures construites à partir des retours d'expérience et des standards internationaux. Plusieurs fois par an, un ou plusieurs agents de l'aéroport de Vannes participent à ces réunions, notamment concernant :

- L'exploitation : accueil et gestion des aéronefs, facturation, gestion domaniale etc.,
- La sécurité : bonnes pratiques SSLIA, partage d'expérience, péril animalier etc.,
- La sûreté : suivi des évolutions réglementaires en termes de sûreté etc.
- La navigation aérienne : évolutions réglementaires, méthodes de travail, retours d'expérience, échanges autour du SMS
- Le développement commercial : Procédures marketing et communication

3.7. Equipements complémentaires renouvelés et mis en œuvre

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Edeis Aéroport Vannes a procédé au remplacement des équipements suivants en 2019 :

- Achat d'un vidéoprojecteur
- Achat d'un moniteur pour PC
- Achat de pavillons
- Remplacement d'une partie de la toiture du hangar H5
- Achat de vêtements de travail (entretien des espaces verts et travaux divers) pour les nouveaux personnels recrutés
- Achat du matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts
- Achats de tenues de pompier pour les agents recrutés.
- Achat de protections auditives pour les personnels recrutés.
- Achat d'un camion incendie pour le SSLIA.
- Le resurfaçage d'une partie du parking avion a été réalisé courant 2019 par le Délégant. A l'issue de ces travaux, une zone interdite à la circulation des aéronefs a été matérialisée par un marquage au sol et des balises rétroréfléchissantes.

3.8. Programme de travaux futurs

Les équipements de la tour de contrôle ont été vérifiés par le délégant (ascenseur, climatiseurs, chaudière).

Le système de récupération des eaux pluviales doit être refait par le délégant. Les travaux débuteront début 2020.

3.9. Certifications et suivi de certifications

3.9.1. Programme de santé-sécurité du gestionnaire

La sécurité de chacun des employés revêt la plus haute importance pour EDEIS, l'objectif est d'offrir un milieu de travail sûr et sain dans tous les bureaux et sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire.

Chaque collaborateur est ainsi amené à travailler à son échelle pour réduire la fréquence et la gravité potentielle des incidents et des blessures en identifiant, en signalant et en éliminant les conditions de travail dangereuses. Pour se faire, des outils de prévention et des procédures de sécurité spécifiques ont été ajoutées à l'exploitation de l'aérodrome.

La mise en œuvre du programme Santé-Sécurité 2019 sur la plate-forme de Vannes-Golfe du Morbihan s'est faite avec succès, au-delà des objectifs initiaux.

Ce programme s'articule autour des outils de prévention suivants :

- Tenue à jour du document d'évaluation des risques professionnels (document unique)
- Réalisation d'inspections sécurité mensuelles afin de s'assurer que les conditions de travail restent sécuritaires tous les mois (12 inspections réalisées en 2019)
- Réalisation d'inspections environnement trimestrielles afin de diminuer l'impact environnemental de la plateforme (4 inspections en 2019)

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Preuve du bon fonctionnement de cette politique, aucun accident de travail n'est survenu en 2019.

edeis

Formulaire de danger immédiat

Un danger immédiat est une situation dangereuse ou un comportement dangereux (sans libération d'énergie) qui n'a pas engendré d'incident mais pour lesquels la possibilité d'un incident existait.

☒ Condition dangereuse ☐ Comportement dangereux

Projet / Site / Bureau / Opération :	EDEIS AEROPORT VANNES		
Localisation / Secteur :	Station carburant		
Nom du superviseur (si connu) :	M. AUBERT JEAN-PIERRE		
Votre nom (optionnel) :	F. RIVIERE	**Rapporté à :**	F.RIVIERE
Date :	05/12/2019	**Heure :**	09h00
Description du comportement dangereux ou de la condition dangereuse observé(e) :			
Absence de tenue ATEX, de bottes ATEX et de gants PVS pour hydrocarbures Absents. Risque d'exposition au produits toxiques et de brûlures grave.			
Actions correctives immédiatement prises :			
Utilisation d'une paire de gant nitrile et de cote de travail non adaptés.			
Autres actions correctives et préventives nécessaires :			
Demande de devis pour tenues ATEX pour hydrocarbure.			
Actions complétées par :		**Date :**	

Une fois rempli, ce formulaire doit être remis à votre représentant santé et sécurité et au Responsable/Directeur de l'exploitation concernée pour des fins de rapport et d'amélioration continue. Ce formulaire devrait également être téléchargé sur Sharepoint - Rubrique Santé-Sécurité.

ENR-SST Page 1 sur 1

Des formulaires de « dangers immédiats » permettent d'identifier et d'éliminer les risques au sein de l'exploitation

3.9.2. AFIS

L'autorité de surveillance, la DSAC Ouest, n'a pas réalisé d'audit au cours de l'année 2019. Néanmoins, comme chaque année, en accord avec la règlementation et le système SMS du groupe Edeis, une revue de sécurité a été réalisée en janvier 2019

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



3.9.3. SLIA / SPPA

L'autorité de surveillance, la DSAC Ouest, n'a pas réalisé d'audit au cours de l'année 2019.

3.9.4. Homologation de l'aérodrome (CHEA/TAC)

L'autorité de surveillance, la DSAC Ouest, n'a pas réalisé d'audit au cours de l'année 2019.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4. Informations relatives à l'exécution du service public délégué

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.1. Indicateur d'exploitation

4.1.1. Continuité du service public

Durant toute l'année 2019, la continuité du service public a été assurée conformément aux horaires publiés.
En cas d'indisponibilité d'un des services pour causes de travaux, nettoyage, entretien, etc., information a été faite aux usagers par voie de l'information aérienne (NOTAM).
En ce qui concerne le balisage et la télécommande de balisage, en dehors des périodes où ceux-ci ont été désactivés pour cause de travaux ou d'entretien, une disponibilité de 100 % a été observée.

INDICATEUR N°6 : QUALITE INTRINSEQUE DE DISPONIBILITE DU PCL (DPCL)

- Nombre de jours théorique de fonctionnement : 365.
- Nombre de jours réel de fonctionnement : 365.
- Indicateur n°6 DPCL : 100 %.

Le fonctionnement de la télécommande de balisage est contrôlé deux fois par jour, le matin lors de la prise de poste et le soir lors de la fermeture du service AFIS.

4.1.2. Egalité de traitement entre tous les usagers

4.1.2.1. Politique tarifaire équitable

Un guide tarifaire a été établi pour 2019 sur la base des tarifs proposés par Edeis Aéroport de Vannes. Ce guide est disponible à l'affichage et à l'accueil pour tous les usagers de la plateforme. La politique tarifaire est mentionnée en partie 4.4.1 du présent rapport.

4.1.2.2. Conventions d'occupation temporaire

Depuis 1er juin 2018, Edeis a pris en charge la gestion des hangars H5, H6 et H7.
Des conventions temporaires ont été signées avec les locataires des lieux. Celles-ci sont au nombre de 8.
Deux conventions d'occupation temporaires, une pour un comptoir, l'autre pour un bureau situé dans l'aérogare sont signées avec des tiers.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.1.2.3. Commission de consultation des usagers

La Commission de consultation des usagers s'est tenue le 27 novembre 2019 avec la participation d'un représentant du Délégant.
L'ordre du jour permet d'informer les usagers sur le montant des tarifs des redevances, les réalisations techniques, les modifications éventuelles d'exploitation et les projets pour l'année à venir. La commission s'achève sur les questions diverses des usagers.
Le compte-rendu afférent est fourni en annexe du présent rapport.

4.2. Analyse de l'activité de la plateforme

Avec un total de 32 787 mouvements pour l'année 2019 (31 792 en 2018), l'aéroport de Vannes enregistre une hausse du nombre de mouvements de +3 % par rapport à l'année précédente. L'activité d'affaires subit une baisse du nombre de mouvements réalisés.

Parmi tous les utilisateurs de la plateforme, quatre entités basées (ACPV, EPSVB, Club ULM et ATC dans une moindre mesure) génèrent 64 % des mouvements totaux annuel (plus de 21 300 en 2019). La plus forte contribution est celle de l'ACPV représentant à lui seul plus de 38 % du trafic en 2019 soient 12 596 mouvements (33 % en 2018).

Dans une plus faible proportion, le trafic « affaires », « militaire », le « travail aérien (autre que parachutages) », le « survol du Golfe et » « autres » complètent le profil de répartition du trafic sur la plateforme avec un total de 11537 mouvement.

La tendance globale du trafic sur l'aéroport témoigne d'une activité plus soutenue durant la saison estivale IATA avec un pic d'activité les mois d'août et septembre. Le trafic diminue de manière significative à partir du mois d'octobre pour atteindre son plus faible niveau en janvier.

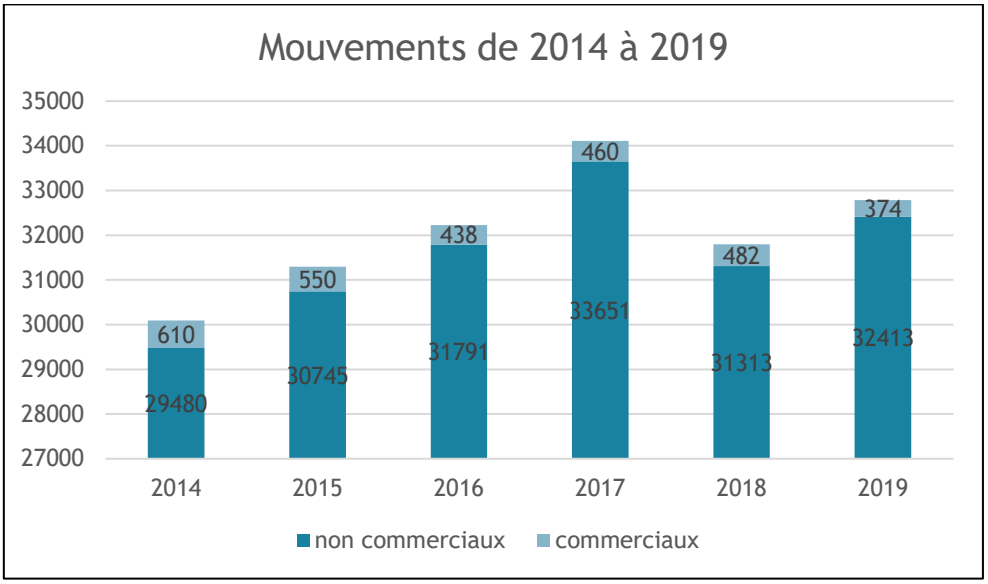
Tout comme l'année passée, le dernier trimestre a fortement été impacté par de très mauvaises conditions météorologiques.

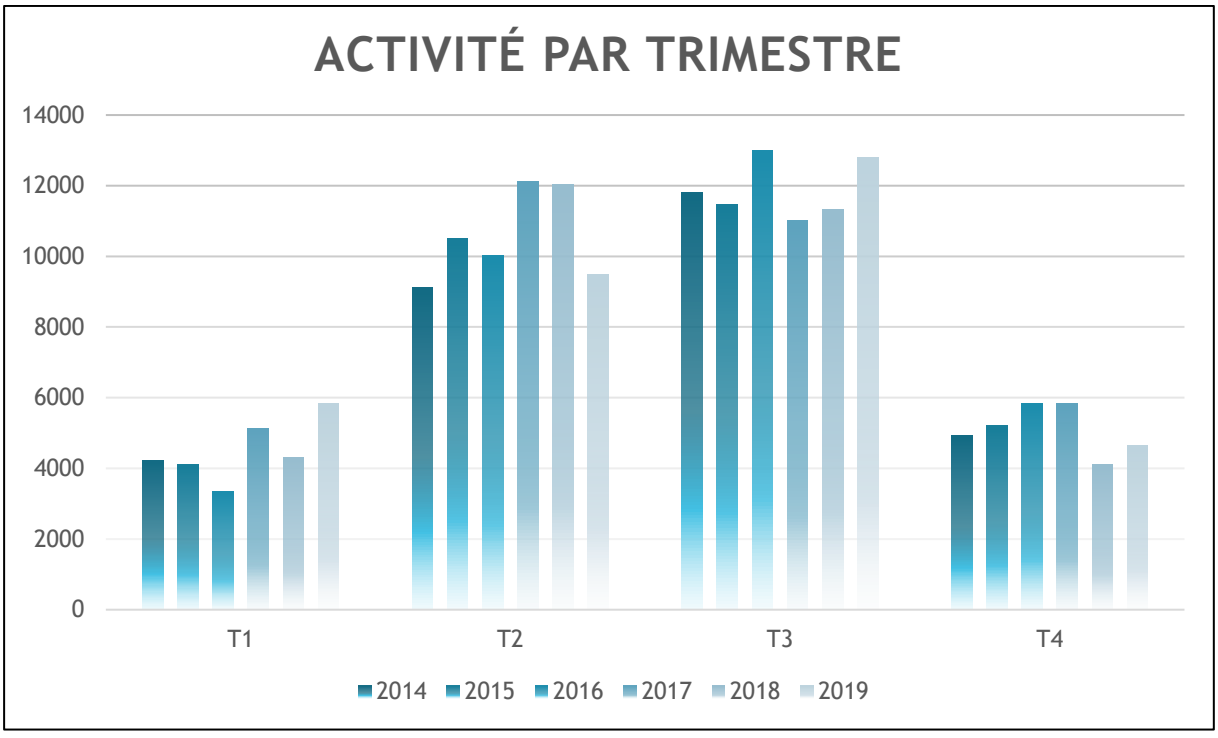
4.2.1. Statistiques générales

L'activité globale de la plateforme est en légère hausse par rapport à l'année 2018. Il faut cependant noter que tous les types d'activité ne suivent pas la même tendance. L'activité parachutiste, qui comprend notamment des entités basées, mais également des vols militaires, est en sensible hausse.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE





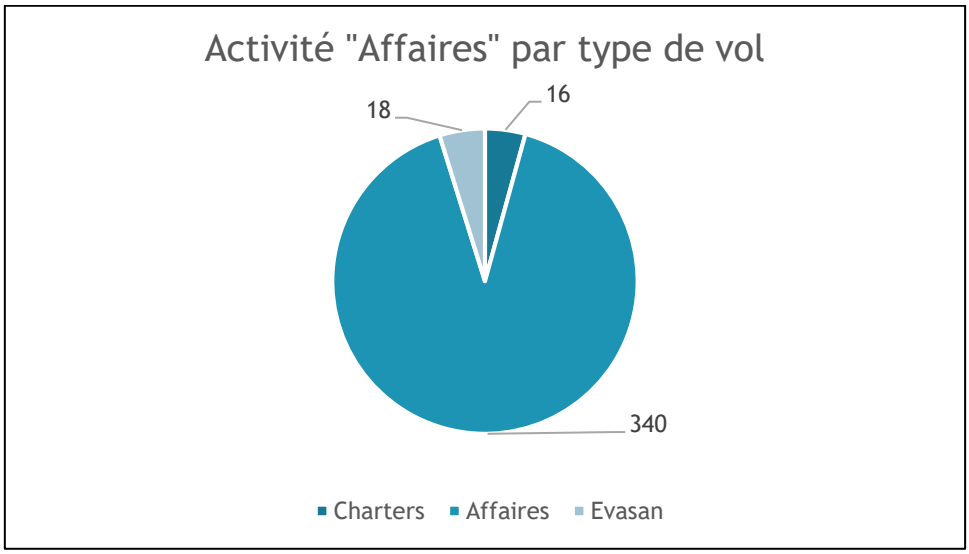
Alors que l'activité globale du premier trimestre est restée satisfaisante, le deuxième trimestre a pâti de mauvaises conditions météorologiques, entraînant une baisse sensible du nombre de mouvements. La saison estivale a quant à elle été très bonne, avec un pic d'activité en juillet et aout. Durant cette période, plus de 10 000 mouvements ont été enregistrés. Le dernier trimestre, bien que meilleur que celui de l'année passée, a été fortement impacté par les conditions météorologiques.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

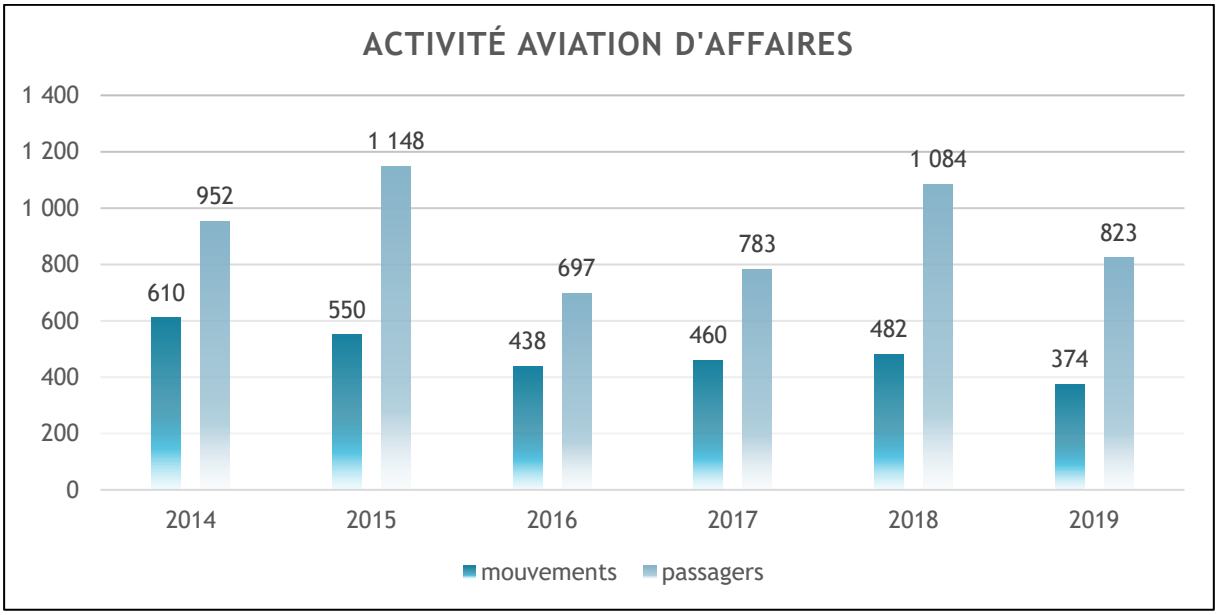
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.2.2. Statistiques commerciales

4.2.2.1. Par segment d'activité



La majorité de l'activité « affaires » est réalisée par des vols de transport public ou privé. Il est à noter que depuis le début de la DSP, on démontre une hausse sensible des vols dits « Sport » dus à l'accession du RCV en pro D2.

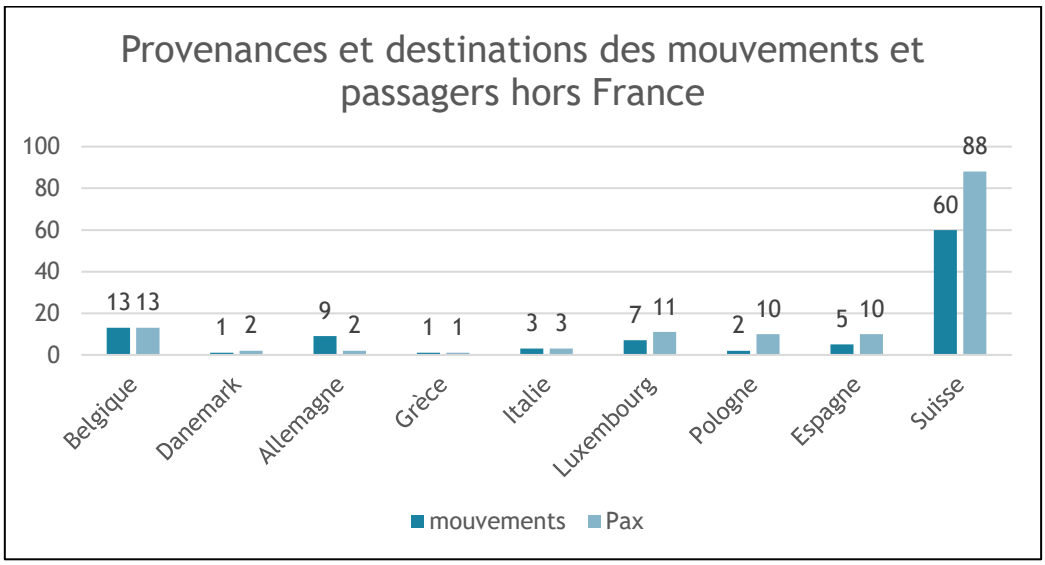


Le nombre de passagers commerciaux, bien qu'en baisse par rapport à 2018, reste relativement stable sur les trois dernières années d'exploitation. Ceci est dû principalement aux nombres de vols charters effectués dans le cadre de rencontres sportives qui se sont tenues à Vannes, mais également au profit du FC Lorient.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.2.2.2 Par pays

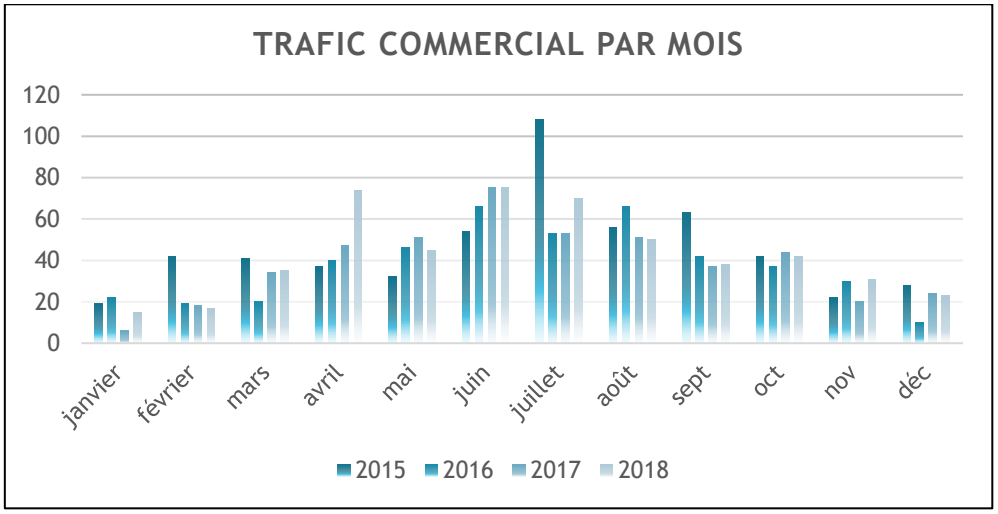


Comme les années précédentes, la Suisse est la destination étrangère la plus fréquente au départ ou à l'arrivée de l'aéroport de Vannes.

Le problème concernant les vols hors espace Schengen se pose toujours et principalement pour les vols du Royaume -Uni dont la demande reste régulière. En effet, Le terrain de Vannes n'étant pas un point de passage frontalier, ceux-ci ne peuvent toujours pas se poser directement à Vannes depuis leur terrain de départ. En conséquence, de nombreux vols sont dirigés vers les terrains de Lorient ou Rennes.

4.2.2.3. Saisonnalité

Le graphe ci-dessous prend en compte tous les vols d'aviation d'affaires, de charters et sanitaires.

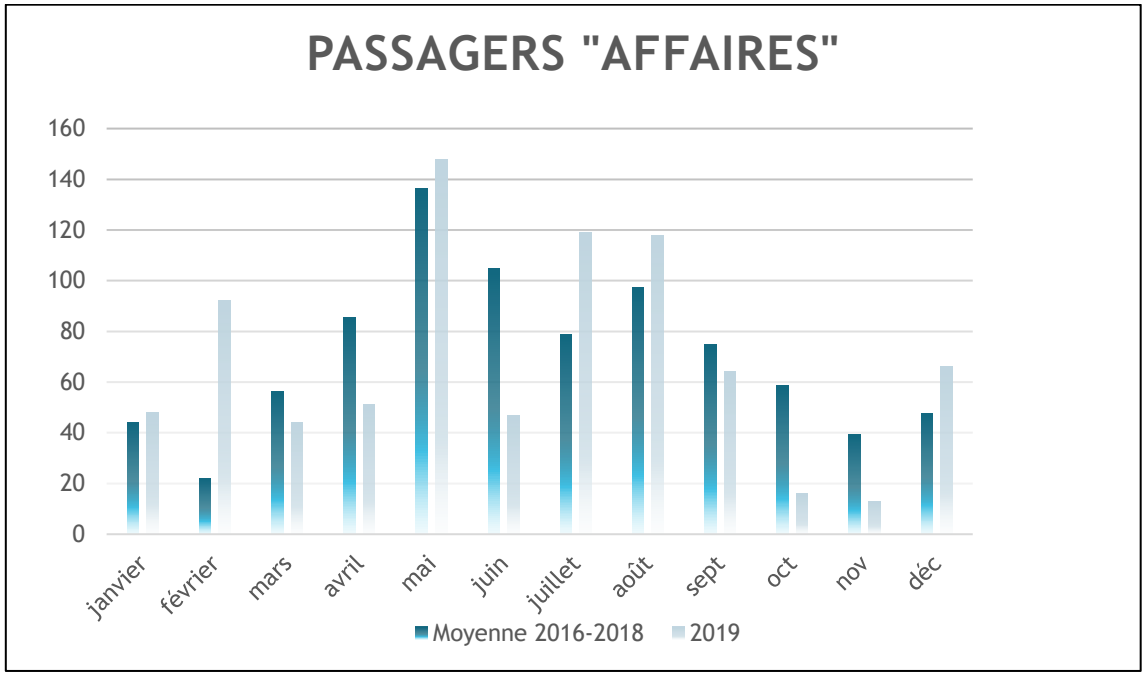


© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

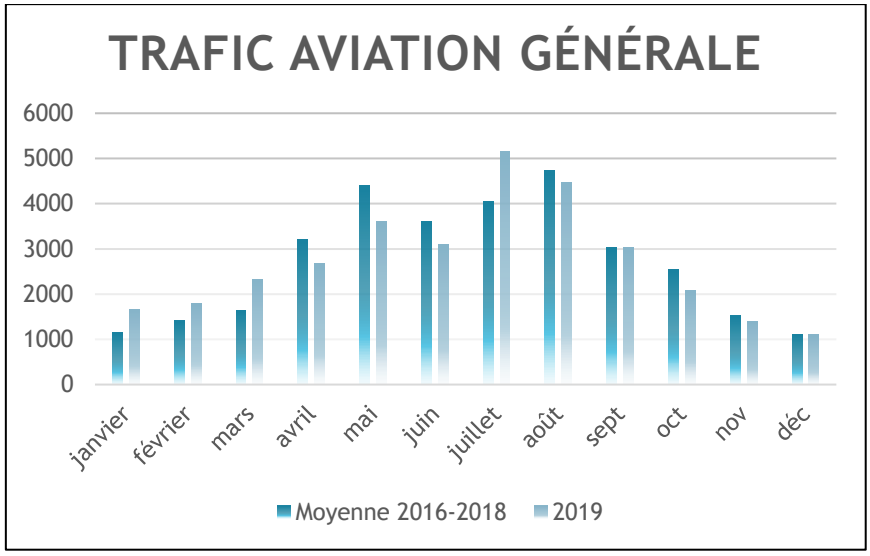
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.2.2.4. Nombre de passagers par mois

Le nombre de passagers commerciaux pour l'année 2019 est en baisse par rapport à l'année 2018, cependant, ce chiffre reste sensiblement égal à la moyenne des 3 dernières années et est notamment dû au nombre de vols charters liés à l'organisation de compétitions sportives à Vannes (vols RCV)



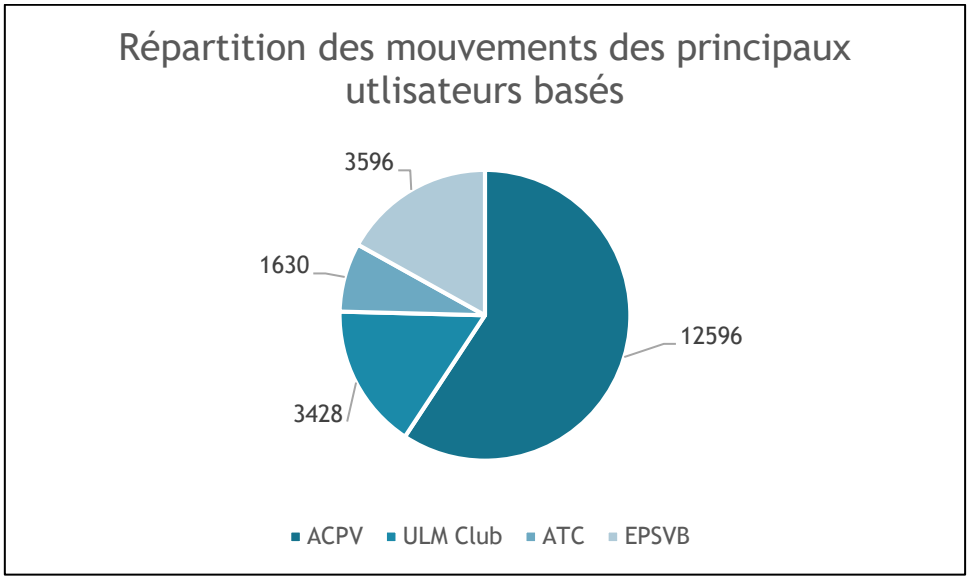
4.2.3. Trafic non commercial



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Comme depuis de nombreuses années, le trafic de loisir reste très important à Vannes. Nous constatons en 2019, comme précédemment indiqué, que hormis pour le second trimestre, l'activité est restée soutenue et supérieure à la moyenne de ces trois dernières années. Les 4 principaux acteurs présents sur la plateforme sont l'aéroclub du Pays de Vannes, l'ULM Club et l'école de parachutisme qui à eux seuls génèrent plus de la moitié des vols. L'Armée est également un acteur majeur avec une activité parachutiste très soutenue.



La fréquentation en quelques chiffres

Trafic "économique"	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/19
Total Mouvements commerciaux	610	550	438	460	**482**	**374**	**-22 %**
Total Passagers commerciaux	952	1148	697	783	**1084**	**826**	**-24 %**

Autres trafics	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/19
Mouvements	29 480	30 745	31 791	33 651	**31 370**	**32 413**	**+3 %**

Total général	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/19
Total Mouvements	30 090	31 295	32 229	34 111	**31 792**	**32787**	**+3 %**

Consommations carburants (hl)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 18/18
JET A1	3 284	3 756	3 386	3 537	**4 052**	**3 677**	**-9 %**
AVGAS	1 756	1 619	1 653	1 467	**1 517**	**1 401**	**-8 %**
Total Carburants	5 040	5 375	5 039	5 003	**5 569**	**5 078**	**-9 %**

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

La fréquentation en quelques photos



Phenom 100 de la compagnie SD Aviation



ATR 42 affrété par le RCV dans le cadre d'une rencontre de Pro D2 de Rugby



LJ 45 de la compagnie Air Luxembourg opérant un vol dans le cadre d'un prélèvement d'organes



Falcon 2000 de la compagnie Universal Aviation

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.3. Activité domaniale

L'activité domaniale de l'année 2019 est résumée dans le tableau suivant.

Entité	Nombre	Date de signature	Échéance	Superficie	Montant
BRETAGNE HELICOPTERE	2	01/01/2017	31/12/2019	11,49 m2	804,30 € HT/an
		25/09/2018	31/12/2019	167 m2	3513,68 € HT/an
HELIBERTE	1	01/01/2017	31/12/2019	1 m2	673,20 € HT/an
AEROCLUB DU PAYS DE VANNES	1	01/08/2018	31/12/2019	515 m2	3558,65 € HT/an
ARNAUD COLLEAUX	1	01/08/2018	31/12/2019	26 m2	719,94 € HT/an
ECOLE DE PARACHUTISME SPORTIF DE VANNES BRETAGNE	1	03/09/2018	31/12/2019	361 m2	5909,57 € HT/an
ALAIN LE NET	1	07/08/2018	31/12/2019	30 m2	802,26 € HT/an
PHILIPPE LE NET	1	02/08/2018	31/12/2019	19 m2	566,96 € HT/an
CHRISTIAN LE TROTER	1	29/08/2018	31/12/2019	37 m2	1019,35 € HT/an
LOÏC PONDARD	1	29/08/2018	31/12/2019	10 m2	277,60 € HT/an

4.4. Promotion et communication

4.4.1. Salons Professionnels

Edeis a participé à plusieurs salons internationaux afin de présenter l'ensemble des plateformes du réseau aux professionnels de l'aviation et aux compagnies aériennes.

Ces salons sont des moments de contact privilégiés avec les compagnies aériennes en particulier et avec les opérateurs aériens en général. Il est essentiel de participer à ces grands rendez-vous professionnels pour bien ancrer dans l'esprit des décideurs des compagnies aériennes, l'existence et l'offre aéroportuaire de l'aéroport de Vannes.

Salons Aéroportuaires/Aéronautiques

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Le salon **Connect** a eu lieu à Cagliari en Sicile en juin 2019. Ce salon organise des rencontres BtoB de 20 minutes entres les aéroports européens et presque toutes les compagnies qui opèrent en France. En trois jours, l'aéroport rencontre en général une vingtaine de compagnies aériennes pour leur présenter les opportunités d'ouverture ou de développement de lignes aériennes.



Le salon **Routes** Europe a eu lieu à Hanovre, en Allemagne, du 8 au 10 avril 2019. L'aéroport était représenté par l'équipe marketing d'Edeis. Routes Europe est le principal rendez-vous du secteur de l'industrie dédié au développement des compagnies et des aéroports en Europe. C'est l'occasion pour Edeis de rencontrer tous ses partenaires compagnies aériennes et de mettre en valeur les aéroports gérés par le groupe. Ces rencontres permettent également de rencontrer les compagnies aériennes pour connaître leurs projets et leurs stratégies de développement.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Le grand rendez-vous de l'aviation d'affaires en Europe est le salon **EBACE** (European Business Aviation Convention & Exhibition) à Genève du 21 au 23 mai 2019. L'équipe exploitation Edeis était présente sur un stand dédié à la promotion de l'offre Edeis auprès des compagnies aériennes et de la clientèle affaires.

Lors de ce salon, Edeis a rencontré les principales compagnies affaires présentes. Les équipes d'Edeis s'attachent à développer la notoriété de la plate-forme et son attractivité en veillant à son référencement auprès des principaux « donneurs d'ordres ».

Salons du Tourisme

L'équipe marketing d'Edeis est aussi présente aux salons du tourisme qu'ils soient en France ou à l'étranger.

En 2019, Edeis a participé notamment aux salons suivants :

- FITUR, Feria Internacional de Turismo (Madrid)
- ITB, Internationale Tourismus-Börse (Berlin)
- IFTM, Top Résa (Paris)

4.4.2. Site internet

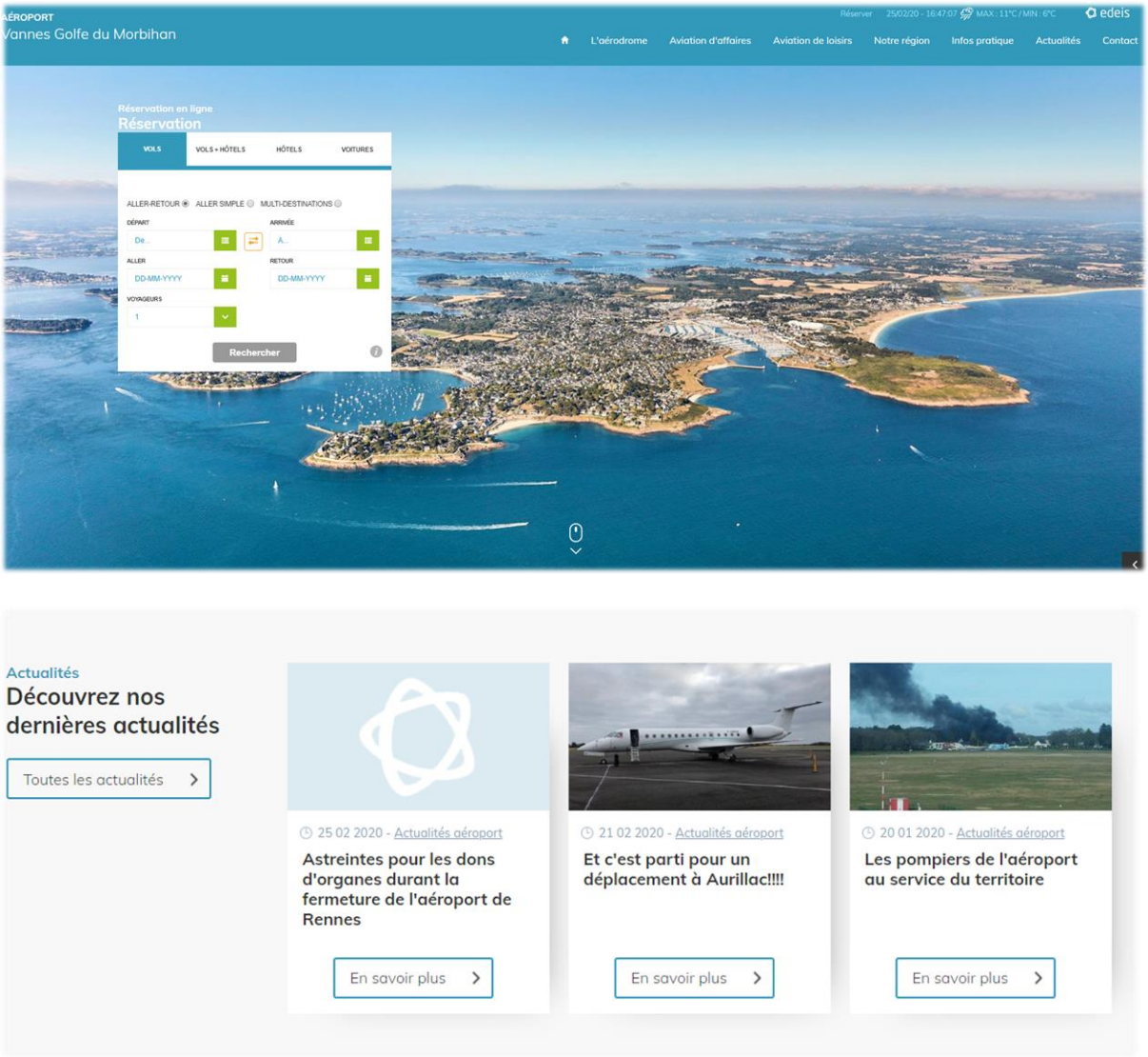
La cible privilégiée du site internet est bien évidemment le grand public. Néanmoins, certains onglets sont à destination des professionnels étant donné leur contenu technique.

www.vannes.aeroport.fr

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Ce site propose de nombreuses rubriques pratiques, une ergonomie conviviale et une navigation facile, tant pour les passagers, avec des informations utiles aux voyages ou au tourisme dans le Morbihan, que pour les opérateurs aériens.

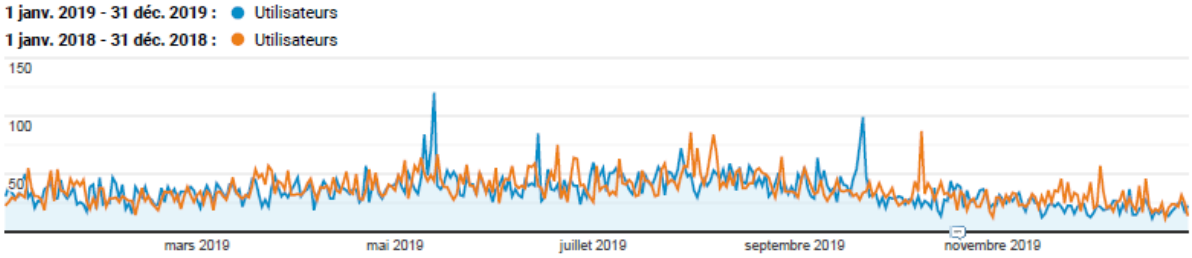


Page d'accueil du site

Mis en place en 2014 le site a maintenant atteint son public et se maintient à des niveaux comparables. La mise à jour des actualités est une piste d'amélioration identifiée pour développer d'autant plus l'audience du site. Un travail de refonte des sites internet des aéroports EDEIS a été réalisé en 2019, avec une mise en ligne au mois d'octobre.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



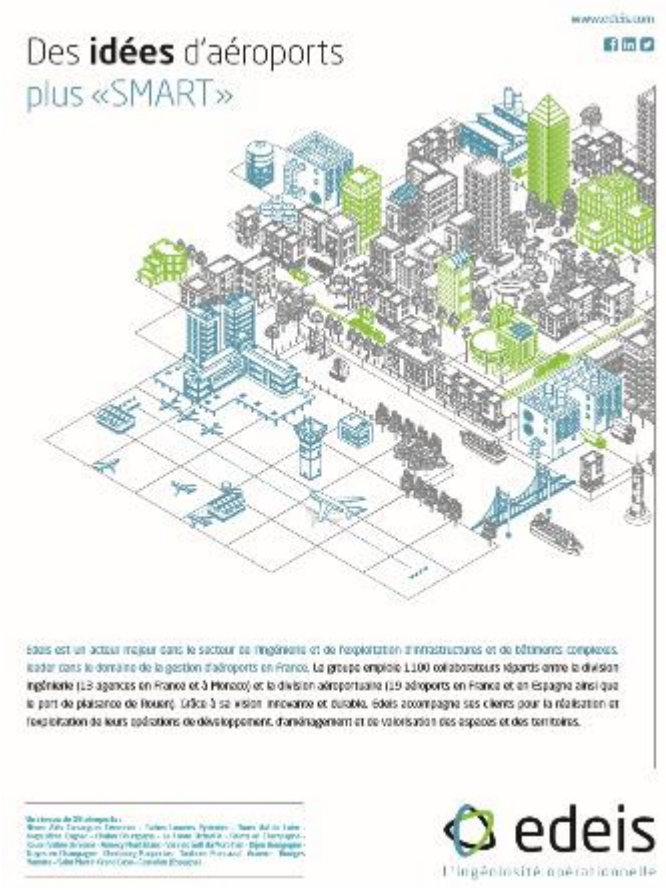
Nombre de visites en 2019

54 988 pages ont été consultées au cours de l'année soit une moyenne de 4 pages par visite. Le nombre de pages vues est stable par rapport à 2018 (- 0.2 %).

4.4.3. Insertions dans la presse spécialisée

Des insertions réalisées dans la presse professionnelle aéroportuaire, en France et à l'international.

Des publications ont notamment été faite dans le magazine Aéroport le Mag. La presse spécialisée est un relai important pour mettre en avant le groupe EDEIS et l'aéroport de Vannes.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.4.4. Autres actions de communication

4.4.4.1. Développement de l'aviation d'affaires

Une plaquette présentant les possibilités offertes aux entreprises du territoire au départ de l'aéroport de Vannes a été réalisée et envoyée. Cette démarche vise à promouvoir l'outil disponible pour les acteurs économiques de la région et à développer l'aviation à la demande.



En parallèle aux actions de promotion pour développer l'aviation d'affaires à l'import, Edeis travaille également pour promouvoir l'aéroport auprès des chefs d'entreprises locaux – potentiels utilisateurs stratégiques de la plateforme.

Plusieurs actions ont ainsi été menées en 2019, la liste des actions de développement sur l'année 2019 est présenté en ***Annexe 9***.

4.4.4.2. Développement de l'aviation de loisirs

Edeis et la Fédération Française Aéronautique (FFA), regroupant 600 aéroclubs affiliés et 41 000 pilotes privés licenciés, ont signé un partenariat de deux ans en décembre 2017.

Ce partenariat prévoit notamment la réduction de moitié du tarif public des redevances d'atterrissage pour les pilotes d'avion de moins de deux tonnes licenciés à la FFA, et la mise en place d'un programme de réflexion autour de l'aéroport du futur et des enjeux de sécurisation de l'exploitation des aéronefs électriques.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour favoriser le développement des aéroclubs et des terrains d'aviation de proximité comme l'aéroport de Vannes dont la majorité du trafic est l'aviation légère.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.4.5. Evènements locaux

Tout au long de l'année des évènement sont venus mettre en lumière l'activité intense de l'aéroport. On peut notamment citer :

- Janvier : La réunion de la Commission Consultative de l'environnement de l'aérodrome de Vannes Meucon s'est tenue le 22 janvier en présence des services de l'état, des représentants des associations et entreprises basées et des associations de riverains. Cette réunion s'est déroulée dans un cadre parfaitement apaisé ou chacun a pu exposer ses problèmes et demandes. La réunion s'est terminée par une visite de la tour de contrôle où les différents acteurs ont pu apprécier l'environnement aéronautique géré par nos services.



- Février : Des travaux d'entretien et de rénovation des deux pistes ont été effectués. Un « grattage » de la piste revêtue a été effectué pour supprimer la végétation perforant le bitume. La bretelle « C » de la piste en herbe a quant à elle été entièrement refaite et engazonnée, tout comme une patie de la piste en herbe.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Février : vol au départ de Vannes pour le RCV qui s'est rendu à Aurillac dans le cadre du championnat Pro D2 de Rugby



- Mars : Participation de l'aéroport avec la société Héliberté au salon du tourisme 2019



- Avril : Balayage de la piste et de l'aire de mouvement. Edeis Aéroport Vannes a reçu une quinzaine de jeunes dans le cadre de l'opération « Ticket sport et culture ». A cette occasion, ils ont bénéficié d'une présentation des moyens et des métiers de l'aéroport.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Mai : Le RCV utilise de nouveau l'aéroport de Vannes pour se rendre à Brive dans le cadre de la demi-finale de Pro D2 de rugby.



- Mai : Pour la troisième année consécutive, les coureurs du Tricondat ont pris leur envol de la piste. L'originalité de ce départ donné de la piste est très appréciée des concurrents.



- Mai : La société Jetco organise le 23 mai un cocktail d'inauguration dans ses hangars. Cet évènement a permis de nombreuses prises de contacts avec les principaux acteurs économiques de la plateforme, en particulier avec le concessionnaire Porsche de Lorient et la société de courtage en aviation d'affaire Air Brand.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Mai : Passage de l'humoriste Jamel Debbouze



- Mai : Edeis Aéroport Vannes a organisé un Fly' In dans le cadre de la semaine du Golfe. Ce Fly'in permettait aux usagers se rendant à Vannes de bénéficier de la gratuité des redevances aéronautiques.



- Juin : début de la première phase des travaux de récupération des eaux pluviales



- Juin : À la suite d'une demande du SDIS 56, un agent du SSLIA de l'aéroport est intervenu sur un cycliste ressentant des douleurs thoraciques. Arrivé sur place, constatant un arrêt cardiaque, l'agent a prodigué un massage cardiaque avant qu'une équipe du SDIS arrivée quelques minutes après ne reprenne la suite des opérations de secours.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Juin : Balayage de l'aire de manœuvre



- Juillet : L'aéroclub de Champagne a accueilli pendant 2 semaines l'aéroclub Brocard situé à Étampes. Les pilotes ont pu bénéficier d'une météo clémente pour visiter le Golfe et ses alentours.



- Juillet : Juillet : Intervention du SSLIA auprès d'un parachutiste dont la voile s'était mise en torche. Le blessé a été transporté à l'hôpital par le SDIS.

- Juillet : Entretien complet de la plateforme réalisé par les agents de l'aéroport. A cette occasion, les espaces verts, la piste en herbe et les parkings ont été entièrement nettoyés.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

- Juillet : Rencontre avec le Football Club de Lorient dans le but d'envisager certains déplacements de l'équipe au départ ou à l'arrivée de Vannes.

- Juillet : Arrivée du chef d'état-major des armées, le général Lecointre, ancien chef de corps du 3ème Rima de Vannes



- Juillet : venue de M. De Rugy, ministre de la transition écologique



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Aout : Vol du RCV vers Carcassonne réalisé par la compagnie Sprintair



- Septembre : Participation aux Journées Européennes du Patrimoine. Edeis Aéroport Vannes a accueilli plus de 350 personnes sur le week-end.



- Septembre : remise des clés par la société Sides du nouveau véhicule incendie de l'aéroport en présence de M. Dufeigneux durant le congrès national des sapeurs pompiers.



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Septembre : Accréditation ACA de l'aéroport de Vannes. L'accréditation ACA est une initiative de l'ACI (Airports Council International) : il s'agit d'un programme destiné aux aéroports pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre



- Septembre : Venue du ministre de l'intérieur dans le cadre de sa participation au congrès national des sapeurs-pompiers qui se déroulait à Vannes.



- Octobre : Evènement Porsche organisé sur l'aéroport

- Octobre : Livraison du nouveau véhicule incendie



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Octobre : Participation d'une équipe de l'aéroport à l'opération 3Challenge contre la faim » à Nantes



- Octobre : opération « Tickets sports et loisirs »



- Novembre : Réunion de la Commission consultative des usagers.

- Décembre : Vol réalisé au profit du FC Lorient



© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.5. Actions environnementales

4.5.1. Bruit

En 2019, 9 réclamations pour nuisances émanant de 4 personnes ont été transmises par via le formulaire disponible sur le site internet de l'aéroport.

Ces plaintes concernent, pour la majorité d'entre elles, des survols d'hélicoptères ce qui a amenés l'exploitant à rencontrer l'opérateur effectuant des survols touristiques du Golfe du Morbihan. Celui-ci, conscient des nuisances occasionnées, a proposé plusieurs solutions afin d'éviter les nuisances dont notamment celle d'augmenter l'altitude de vol et celle de faire varier le sens de rotation des circuits.

Il est à noter qu'une seule de ces réclamations concerne l'environnement proche de l'aéroport (Saint Avé). Toutes les autres proviennent de Baden qui se situe en dehors de la zone gérée par le service AFIS.

Conformément aux engagements pris lors de la CCE de 2017, toutes les plaintes ont fait l'objet d'un traitement rapide et le délai de réponse moyen de l'exploitant aux riverains est de 2,5 jours.

La CCE 2019 devrait se tenir début 2020 mais à date de rédaction de ce rapport, aucune date n'a été proposée.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.5.2. Carburant

Aucune pollution n'est à déplorer au cours de l'année 2019.

L'entretien réglementaire de la station est assuré par la société Madic sous les ordres de Total.

4.6. Perspectives en termes d'activité

L'aéroport est avant tout un outil qui permet d'accompagner le développement des activités économiques et touristiques locales. Aussi, l'amélioration de la renommée du Golfe du Morbihan ainsi que l'installation d'entreprises sur le territoire aura un impact positif sur la fréquentation de

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



l'aéroport. La montée en gamme de grands centres de thalassothérapie sera un terreau essentiel à la progression du trafic privé de l'aéroport.

Les évènements sportifs locaux peuvent également permettre un développement sensible de l'activité commerciale sur la plateforme.

Au cœur d'un territoire attractif, les perspectives d'évolution de l'aéroport ne peuvent qu'être positives.

4.7. Effectifs

Ni conflit social ni grève n'ont été observés en 2019 au sein de l'aéroport.

4.7.1. Liste

L'effectif d'Edeis Aéroport Vannes au 31 décembre 2019 est constitué de 10 salariés (1 cadre et 9 ouvriers spécialisés). Tous les salariés sont en CDI.

Noms	Age	Ancienneté	Qualifications	Agréments
AUBERT	49	4	Responsable Exploitation	Evaluateur AFIS
BERTHET	35	1.5	Agent SSLIA Polyvalent	Pompier Aérodrome
BURBAN	29	3	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
CLOUTRIER	41	7	Agent AFIS polyvalent	AFIS
L'HOTE	37	4	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
LAVARENNE	45	3	Référent SSLIA	Pompier Aérodrome
LE FRANC	31	5	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
LEROUX	45	6	Référent service AFIS	AFIS
MOUELLIC	40	0,6	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
NOCQUET	29	1,5	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome
RIVIERE	30	1,5	Agent SSLIA polyvalent	Pompier Aérodrome

4.7.2. Situation du personnel

Durant l'année 2019, les mouvements de personnels ont été les suivants :

- Départ de Pierre l'Hôte (Agent SSLIA polyvalent)
- Recrutement de Yann Mouëllic (Agent SSLIA polyvalent)

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.7.3. Formations et qualifications effectuées par le personnel

La formation est un axe majeur du travail d'Edeis. Dans ce cadre, les équipes reçoivent à la fois des formations règlementaires, mais aussi des formations permettant d'améliorer la polycompétence de chaque collaborateur. En 2019 les collaborateurs de l'aéroport de Vannes ont pu recevoir :

- Pour le service AFIS :
  - Dans le cadre de leur maintien de compétences, le service AFIS a organisé en janvier, en avril et en décembre une journée de formation en interne.
  - 20 heures de formation en langue anglaise dispensée par la CCI du Morbihan. Cette formation entre dans le cadre de la qualification des agents afin de pouvoir assurer le service en anglais
  - Dans le cadre de leur maintien de compétences, les agents du service AFIS se sont rendus en décembre sur l'aéroport de Saint Brieuc où était dispensée une journée de formation entrant dans le cadre d'un protocole signé entre les aéroports de Vannes, Morlaix, Quiberon, Belle-Ile, Saint Brieuc et Lannion.
- Pour le service SSLIA :
  - Dans le cadre de leur maintien des compétences, les pompiers d'aéroport suivent tous une formation en e-learning dispensée par l'organisme EFORSA à Auch.
  - En février, 2 agents SSLIA ont suivi une formation dans le cadre de leur recyclage « secourisme »
  - En juin un agent SSLIA a suivi la formation initiale de pompier d'aéroport à l'EFORSA à Auch et a obtenu à l'issu son agrément de pompier d'aérodrome
  - En juillet, un agent SSLIA a suivi la formation continue de pompier d'aéroport à l'EFORSA à Auch
  - En octobre, un agent SSLIA a suivi la formation continue de pompier d'aéroport à l'EFORSA à Auch
  - En octobre, un agent SSLIA a suivi la formation initiale à la prévention du péril animalier au C2FPA à Châteauroux.
  - En novembre, un agent a suivi une formation « marshaling » pour le guidage des aéronefs à Nîmes.
  - Tous les agents polyvalents de la plateforme ont suivi en 2019 20 heures de cours d'anglais dispensés par la CCI du Morbihan.

4.7.4. Accidents du travail survenus au cours de l'exercice

La politique menée par le groupe Edeis en termes de sécurité au travail porte ses fruits, puisqu'aucun accident du travail n'a été constaté en 2019.
L'exercice 2019 a représenté un total de 16 023 heures travaillées.

4.7.5. Observations de l'inspection du travail

Aucun contrôle de l'inspection du travail n'a été réalisé en 2019.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.8. Analyse de l'évolution des clauses financières

4.8.1. Evolution des tarifs

Les tarifs 2019 ont été calculés suivant la formule établie dans le contrat de DSP.

Conformément à la réglementation en vigueur, une procédure de consultation des usagers a été suivie et les nouveaux tarifs ont été présentés aux usagers lors d'une commission consultative. Les tarifs ont également été notifiés à la préfecture. Les services de cette dernière n'ont pas émis de remarque à ce sujet.

Pour 2019, la redevance d'accès aux installations de distribution de carburant n'a pas été augmentée conformément aux engagements du gestionnaire. Celle-ci reste à 10 centimes d'euros HT par litre de carburant distribué.

Le 27 novembre 2019, la grille tarifaire pour l'année 2020 a été présentée lors de la commission de consultation des usagers.

En ce qui concerne les tarifs basés, ceux-ci sont restés inchangés par rapport à 2019.

4.8.2. Situation des redevances et autres recettes d'exploitation

Se référer au compte d'exploitation en annexe.

4.8.3. Conventions d'occupation temporaires passées à titre gratuit

Aucune convention d'occupation temporaire n'a été passée à titre gratuit.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



5. Informations relatives à l'exécution du service public délégué

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



5.1. Relations avec le délégant

Les relations avec le délégant sont constantes, qu'elles soient par email, téléphone, rapport écrit ou lors de réunions.

Les contacts du délégant et du délégataire sont parfaitement identifiés et sont énumérés ci-dessous

Délégant

- Monsieur Pierre LE BODO, Président, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Monsieur Yves QUESTEL, 1er Vice-président, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Monsieur Yves BLEUNVEN, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du foncier, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Madame Séverine MERLET, Directrice de l'économie, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Délégataire

- Monsieur Franck GOLDNADEL, Directeur du Groupe Edeis, Président d'Edeis Concessions, Gérant d'Edeis Aéroport Vannes
- Monsieur Jérôme ARNAUD, Directeur Général, Edeis Concessions
- Monsieur Jérôme PANNETIER, Directeur des Opérations, Edeis Concessions
- Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Responsable d'exploitation, Edeis Aéroport Vannes

Chaque mois, le délégataire envoie par email au délégant un rapport intitulé « Flash Info » comprenant les statistiques de trafic et carburant, les évènements liés à la sécurité et la sûreté ainsi que les évènements particuliers. Ces flashs infos sont insérés en annexe de ce rapport.

Délégant et délégataire se rencontrent régulièrement pour traiter des sujets structurants pour la plate-forme.

5.2. Respect des engagements contractuels

5.2.1. Sécurité

La sécurité aéroportuaire est caractérisée par 2 domaines d'interventions principaux :

- ***Le SSLIA*** (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs) dont les acteurs sont les pompiers d'aérodrome. Leurs formations, recyclages et agréments sont validées par la DGAC. Parmi le personnel d'Edeis Aéroport Vannes, 6 agents d'exploitation sont, dans le cadre de leur polyvalence, agréés SSLIA. Le matériel nécessaire au SSLIA dépend des avions accueillis. Le véhicule utilisé pour assurer le service est un VIM 60.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de l'activité spécifique des agents de l'aéroport en qualité de pompiers d'aérodrome pour l'année 2019.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Inspections de piste journalière	30	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	30	**363**
Secours à personnes						3	2	2	3		1		**11**
Etat de veille				2					1	1			**4**
Etat d'alerte	3					2				1	1	2	**9**
Etat d'accident									1				**1**
Intervention diverses							1	1		1	1	1	**5**

Les visites de pistes, assurées par les agents SSLIA, participent directement aux missions SSLIA puisqu'il s'agit d'assurer la sécurité à l'atterrissage et au décollage des avions. L'activité aérienne de l'aéroport de Vannes impose au minimum une inspection de piste journalière.

Le SSLIA effectue une inspection de piste chaque matin à l'ouverture du service AFIS. L'état du balisage et des infrastructures est vérifié et toute anomalie est reporté à l'agent en poste à la tour de contrôle.

Les assistances aux mises en route des avions ainsi que les avitaillements en carburant nécessitent également une vigilance particulière de la part des pompiers.

Le SPPA (Service de Prévention du Péril Animalier) effectué par les salariés de l'aéroport formés et habilités par la DGAC, dont les pompiers d'aérodrome qui sont agréés pour cette mission. Le tableau ci-dessous collecte pour l'année 2019 l'ensemble des évènements relatifs au péril animalier.

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Animaux effarouchés	92	171	22	56	61	31	148	99	246	410	1048	935	**3319**
Animaux ramassés										1			**1**
Prélèvements													**0**
Impacts											1		1

Récapitulatif des évènements liés à la prévention du péril animalier

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Le péril animalier est le risque le plus usuel sur les aérodromes.

Chaque opération de prévention du péril animalier consiste principalement à effaroucher des oiseaux aux abords ou sur la piste, afin de permettre aux avions d'atterrir ou de décoller sans risque de collision ou d'ingestion dans les moteurs, celles-ci pouvant s'avérer extrêmement dangereuses, notamment dans les phases de décollage où l'avion a besoin de sa puissance maximum.

Le péril animalier s'étend également au gibier que l'on trouve soit habituellement, soit occasionnellement.

Afin d'assurer ce service, les agents disposent d'un effaroucheur électronique émettant des cris d'oiseaux en détresse mais également de dispositifs pyrotechniques telles les fusées CAPA, les fusées détonantes et les fusées crépitantes tirées au moyens d'un revolver.

5.2.2. Sureté

Pour l'année 2019, il n'y a pas eu d'utilisation de l'installation d'inspection filtrage des bagages de soute de l'aéroport de Vannes.

Tous les coûts inhérents à la sûreté et à la sécurité (investissements et charges de fonctionnement) sont pris en charge par Edeis Aéroport Vannes qui en informe officiellement chaque année la DGAC en vue d'un remboursement par l'Etat de l'ensemble de ces dépenses, en raison du caractère régalien de ces missions.

5.2.3. Autres

L'entretien des parties enherbées de la plateforme est principalement effectué par l'aéroport, le reste étant effectué ponctuellement par des agriculteurs voisins de la plate-forme pour faire du foin.

La maintenance de premier degré des équipements est effectuée par le personnel de l'aéroport, ainsi que par la société Efficience qui intervient dans le cadre d'un contrat de maintenance annuel. Ce contrat comporte la maintenance préventive et curative, aux périodicités préconisées par l'arrêté CHEA (Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodromes).

Maintenance, servitude et entretien des équipements sont constamment audités par l'entité de surveillance de la DGAC, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest basée à Brest.

La surveillance du domaine aéronautique est effectuée par les agents d'Edeis Aéroport Vannes. Une ronde est effectuée régulièrement par la brigade de gendarmerie d'ELVEN et par la brigade de gendarmerie des transports aériens de Brest.

L'assistance aéroportuaire pour les aéronefs civils ou militaire est effectuée par les agents de l'aéroport, avitaillement inclus.

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Annexes

Annexe 1 - Compte d'exploitation 2019 détaillé

Annexe 2 - Liasse fiscale 2019

Annexe 3 - Immobilisations 2019

Annexe 4 - Compte rendu de la Commission Consultative des Usagers

Annexe 5 - Flash infos mensuels

Annexe 6 - Guide tarifaire 2019

Annexe 7 - Attestations d'assurances

Annexe 8 - Liste des actions de développement 2019

© EDEIS 2020. Tous droits réservés. Confidentiel

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



edeis
l'Allié des territoires

Siège social :
19, boulevard Paul Vaillant-Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : +33 (0)1 56 20 50 00 – Fax : +33 (0)1 56 20 50 10
www.edeis.com

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Aéroport de Vannes
Business Plan de la Délégation de Service Public

	2019 CEP	Réalisé 2019 Exploitation	Réalisé 2019 Régalien
Les Revenus			
Redevance d'atterrissage	73 930	96 726	
Redevance de balisage	3 859	1 165	
Redevance de stationnement	29 507	22 652	
Redevance passager	9 583	10 976	
Taxe d'aéroport		0	0
Redevances réglementées	**116 879**	**131 519**	**0**
Assistance aéroportuaires	64 184	54 581	
Redevance sur distribution de carburant	8 632	75 249	
Redevances domaniales	1 100	17 917	
Autres produits	14 700	70 471	
Revenus Commerciaux	**88 616**	**218 218**	**0**
Chiffre d'Affaires	**205 495**	**349 737**	**0**
Subvention "Missions régaliennes"	267 143	31 730	317 300
Produits financiers	0	3 546	
Produits exceptionnels	0	238 929	
Quote part de subventions virées au Résultat	0	0	
Autres Revenus	**267 143**	**274 204**	**317 300**
Total des Revenus	**472 638**	**623 941**	**317 300**

	2019 CEP	2019 Réalisé	2019 Réalisé
Les Charges			
Achats stockés - Autres approvisionnements	2 000	1 018	1 119
Achats non stockés de matières et fournitures	34 000	24 348	10 461
Achats	**36 000**	**25 366**	**11 580**
Sous-traitance générale		31 031	1 905
Locations	59 400	15 762	27 703
Entretien et reparations	127 330	45 999	-5 330
Prime d'assurance	8 500	4 116	1 057
Charges externes, divers	400	0	0
Charges Externes	**195 630**	**96 908**	**25 336**
Marketing et mesures incitatives	0	0	0
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	14 125	24 973	0
Publicité, publications, relations publiques	2 000	1 022	0
Déplacements, missions et réceptions	3 600	13 614	2 191
Frais postaux et de télécommunications	5 000	4 888	1 524
Services bancaires et assimilés	400	8 125	3 605
Autres charges externes, divers	2 000	15 325	0
Imprévus		0	0
Autres Charges Externes	**27 125**	**67 947**	**7 320**
Impôts, taxes et versements assimilés	21 400	12 013	44 650

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Autres impôts, taxes	11 80		
Impôts et Taxes	**33 200**	**35 590**	**44 650**
Rémunérations du personnel	210 800	139 392	173 037
Charges de sécurité sociale	101 900	43 862	55 174
Charges de Personnel	**312 700**	**183 254**	**228 211**
Direction des services du gestionnaire		0	0
Refacturation Service Informatique du Délégant		0	0
Contribution versées aux services		0	0
T additionnelle redev domaniale (T.Fonc)		0	0
Autres charges		116 268	0
Frais de gestion de l'Aéroport	70 384	80 602	0
Redevance domaniale		0	0
Charges de Gestion	**70 384**	**196 870**	**0**
Charges d'intérêts		0	0
Charges financières diverses		0	0
Charges Financières	**0**	**0**	**0**
Provisions pour dépreciation des créances clients		-10 313	0
Dotation aux amortissements et provisions	40 487	131 587	204
Reprises sur compte GER		-19 413	0
Amortissements & Provisions	**40 487**	**101 861**	**204**
Rémunération du délégataire	**30 000**	**30 000**	
Total des Charges	**745 526**	**737 795**	**317 300**

Résultat	**-272 888**	**-113 854**	**0**
Subvention du syndicat mixte			
Contribution reçue des services			
Subvention d'exploitation	272 887	278 078	0
Redevance variable (25% après IS)		-64 830	0
Impôts sur les sociétés		-31 246	0
Résultat Net	**0**	**68 148**	**0**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Saint-Honoré
PARTENAIRES

Russell Bedford

SARL EDEIS AEROPORT VANNES

AEROPORT DE VANNES MEUCON

56250 MONTERBLANC

LIASSE FISCALE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD (2020)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal **X**

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SARL EDEIS AEROPORT VANNES
AEROPORT DE VANNES MEUCON

56250 MONTERBLANC

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		79929986200018

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Entreposage et services auxili
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012017
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

S.A. CIPIM — 19 BD PAUL VAILLANT COUTURIER — 94200 IVRY SUR SEINE

n° SIRET : 8 2 4 5 4 5 2 8 9 0 0 0 2 0

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % : | Bénéfice imposable au taux de 28% : 111 594 | Bénéfice imposable au taux de 15% : | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15% :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% : | Autres plus-values imposables au taux de 19% : | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% : | Plus-values exonérées art.238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Pôle de compétitivité ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : | Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé :

OGA/OMGA ☐ **Viseur conventionné** ☐

Nom, adresse, téléphone :

- **Professionnel de l'expertise comptable :** STH SEREG — 140 RUE DU FBG SAINT HONORE — 75008 PARIS
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**
- **N° d'agrément**

Signature et qualité du déclarant

A ....., le .....

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** **31122019**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	94 275
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	94 275

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SARL EDEIS AEROPORT VANNES

31122019

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067 (2020)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

ANNEE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** du **01012019**

Adresse **AERO PORT DE VANNES MEUCON 56250 MONTERBLANC** au **31122019**

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ❶

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE		ADRESSE COMPLETE
1	AUBERT JEAN PIERRE	RESP. EXPLOITATION	5 RUE PERJAKEZ HELIAS 56450 THEIX
2	LEROUX MICKAEL	AGENT EXPLOITATION	CHEMIN DE KERGONAN 56340 PLOUHARNEL
3	CLOUTRIER FABIENNE	AGENT AFIS POLYVALENT	KERMAN 56660 SAINT JEAN BREVELAY
4	LAVARENNE PHILIPPE	REFERENT SSLIA	2 ALLEE DES HIRONDELLES 56390 LOCMARIA GRAND CHA
5	BERTHET GAEL	AGENT AFIS POLYVALENT	8 RUE MONSEIGN DE PANCEMONT 56000 VANNES
6			
7			
8			
9			
10			

	REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1	40 614	5 959			**46 573**	1 061			**47 634**
2	29 927	4 023			**33 950**	641			**34 591**
3	25 021	5 530			**30 551**	1 399			**31 951**
4	25 626	4 023			**29 649**	421			**30 070**
5	23 345	2 776			**26 121**				**26 121**
6									
7									
8									
9									
10									
**	**144 532**	**22 313**			**166 845**	**3 523**			**170 368**

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	615
Total	**615**

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables** ❾	
- de l'exercice .....(total col. 9 + total col. 10) ❿	**170 983**	- de l'exercice ..... ❿	**111 594**
- de l'exercice précédent ❿	**162 719**	- de l'exercice précédent ❿	**136 461**

Nom et qualité du signataire

A ..... , le .....

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DGFiP N° 2050 2020

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **AEROPORT DE VANNES MEUCON 56250 MONTERBLANC**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **7 9 9 2 9 9 8 6 2 0 0 0 1 8**

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 960	AG 5 960		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	2 251	AQ 1 689	563	110 669
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 188	AS 36 120	68	500
	Autres immobilisations corporelles	AT	243 201	AU 196 508	46 693	77 771
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	100	BI	100	100
	TOTAL (II)	BJ	**287 701**	BK **240 277**	**47 424**	**189 040**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 390	BW	7 390	3 034
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	22 043	BY 3 817	18 226	36 121
	Autres créances (3)	BZ	849 240	CA	849 240	172 597
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	86 775	CG	86 775	483 135
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 431	CI	1 431	2 701
	TOTAL (III)	CJ	**966 879**	CK **3 817**	**963 062**	**697 588**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 254 579**	1A **244 093**	**1 010 486**	**886 628**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE
DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**68 148**	**94 275**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**76 398**	**102 525**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	85 000	
	Provisions pour charges	DQ	50 757	55 170
	TOTAL (III)	DR	**135 757**	**55 170**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	35 495	28 147
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 206	32
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	257 575	171 492
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 862	56 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		36 608
	Autres dettes	EA	442 193	435 719
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**798 331**	**728 932**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 010 486**	**886 628**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	790 876	728 900
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) | DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	49 073	FB		FC	49 073	59 120
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	275 818	FH	32 454	FI	308 272	334 048
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**324 891**	FK	**32 454**	FL	**357 345**	**393 168**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	627 108	652 975
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	56 475	70 351
	Autres produits (1) (11)					FQ	204	164
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 041 132**	**1 116 657**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	32 807	56 106
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 137	1 887
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	399 179	431 433
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	80 240	86 798
	Salaires et traitements *					FY	312 429	309 451
	Charges sociales (10)					FZ	99 035	93 990
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	31 791	32 479
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	1 754	982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	100 000	15 000
	Autres charges (12)					GE	8 572	14 907
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**1 067 944**	**1 043 034**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(26 812)**	**73 623**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 546	3 877
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**3 546**	**3 877**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**3 546**	**3 877**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(23 267)**	**77 500**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2020

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	238 929	58 042
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		23
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**238 929**	**58 065**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	116 268	3 081
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**116 268**	**3 081**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**122 661**	**54 984**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	31 246	38 209
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 283 606**	**1 178 599**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 215 458**	**1 084 324**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**68 148**	**94 275**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	23 005	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	3 546	3 835
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	24 994	5 274
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	103	
VNC des éléments d'actifs cédés (immo non amortissable)	109 825	
Complément TAP 2017		193 396
Remboursement divers		33 410
Autres produits et charges exceptionnels divers	6 340	12 123

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**			KD	**5 960**	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants M2]	KP	112 077	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3]	KS	36 188	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	207 423	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	20 206	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	15 573	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**			LN	**391 466**	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	100	1U		1V	
FINANCIERES	**TOTAL IV**			LQ	**100**	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	**397 526**	ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions par virement de poste à poste 1		Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**			IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**			IO		LV		LW	**5 960**	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	109 825	MH	2 251	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	36 188	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	207 423	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	20 206	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	15 573	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	**TOTAL III**			IY		NG	**109 825**	NH	**281 641**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	100	2G	
FINANCIERES	**TOTAL IV**			I3		NJ		NK	**100**	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	**109 825**	ØL	**287 701**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis 2020

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	PE	**5 960**	PF		PG		PH	**5 960**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 407	PW	281	PX		PY	1 689
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 688	QA	432	QB		QC	36 120
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	135 330	QE	26 848	QF		QG	162 178
	Matériel de transport	QH	14 818	QI	4 041	QJ		QK	18 859
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 282	QM	188	QN		QO	15 471
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	**202 525**	QV	**31 791**	QW		QX	**234 317**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	**208 485**	ØP	**31 791**	ØQ		ØR	**240 277**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2020

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU B[illegible]AN

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	55 170	EP	15 000	EQ	19 413	ER	50 757	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	85 000	5X		5Y	85 000	
	TOTAL II	5Z	**55 170**	TV	**100 000**	TW	**19 413**	TX	**135 757**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	14 130	6U	1 754	6V	12 067	6W	3 817	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**14 130**	TY	**1 754**	TZ	**12 067**	UA	**3 817**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**69 300**	UB	**101 754**	UC	**31 481**	UD	**139 573**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	101 754	UF	31 481			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision pour risques et charges TAP		85 000		85 000
Totalisation		**85 000**		**85 000**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	100	UV		UW	100
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 523		4 523		
	Autres créances clients	UX	17 520		17 520		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	70		70		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 069		3 069		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	279		279		
	Groupe et associés (2)	VC	845 673		845 673		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	148		148		
	Charges constatées d'avance	VS	1 431		1 431		
	TOTAUX	VT	**872 814**	VU	**872 714**	VV	**100**
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 249		4 249	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	257 575	257 575		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 819	27 819		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 276	19 276		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 767	12 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	31 246	31 246		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	442 193	442 193		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**795 125**	VZ **790 876**	**4 249**	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31122019

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

I. REINTEGRATIONS

				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	68 148
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	3 555
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 555			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	103
	Amendes et pénalités	WJ	103	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	31 246
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	8 541
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	111 594

II . DEDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep--tionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	) XG
		Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D) YD
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2
							TOTAL II			XH

III . RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI	111 594	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL **BENEFICE**(ligne XN) ou **DEFICIT**reportable en avant (ligne XO)	XN	111 594	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2019

Libellé	Montant
Pertes sur créances irrécouvrables	8 541
Totalisation	**8 541**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	40 308

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	94 275		Dividendes	ZE	94 275	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	**94 275**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**94 275**	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 598 576)		YQ	577 373	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	32 105	22 401
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 82 323)		XQ	85 289	93 698
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	831	528
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	135 576	139 908
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	145 378	174 898
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**399 179**	**431 433**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	4 493	5 816
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS 14 686)		9Z	75 747	80 982
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**80 240**	**86 798**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	72 737	69 217
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	49 988	59 772
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *		ØB	295 234	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	0,60 %	0,63 %
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	111 594	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL	
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC	
Groupe : résultat d'ensemble. JD	1 380 732	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO	
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe JJ 82454528900020

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	AGENCEMENTS CONS	109 825				109 825
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1			(109 825)	(109 825)				
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			**(109 825)**				
					(A)		{ B } (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col.(7) = (2)+(3)+(4) -(5) -(6) (7)
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % (2)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	A 15 % Ou A 16,5 %(1) (5)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

DGFiP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	10
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	357 345
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	20 184
TOTAL 1	OX	**377 530**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	204
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	627 108
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 240
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**631 552**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	100 204
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	225 623
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 966
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	14 686
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8 572
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**352 052**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**657 030**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	137 520 070

Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 79929986200018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

ADRESSE (voie) **AEROPORT DE VANNES MEUCON**

CODE POSTAL **56250** VILLE **MONTERBLANC**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	**1**	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	**750**
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SAS** Dénomination **EDEIS CONCESSIONS**

N° SIREN (si société établie en France) **507859213** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **750**

Adresse : N° **19** Voie **BD PAUL VAILLANT COUTURIER**

Code postal **94200** Commune **IVRY SUR SEINE** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2059-G 2020

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 79929986200018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

ADRESSE (voie) **AEROPORT DE VANNES MEUCON**

CODE POSTAL **56250** VILLE **MONTERBLANC**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		**5 887**
Autres créances clients		**1 993**
CLIENTS FACTURES À ÉTABLIR HG	*1 993*	
Autres créances		**3 894**
ORGA SOCIAUX - PROD RECEV IJSS	*70*	
ÉTAT - PRODUITS À RECEVOIR	*279*	
INTERETS COURUS / CC	*3 546*	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**245 592**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**190 897**
FOURNISSEURS - FACTURES NON PA	*172 679*	
FOURNISSEURS - FACTURES A RECE	*18 218*	
Dettes fiscales et sociales		**54 696**
PROVISION CONGES PAYES	*27 798*	
CHARGES SUR CONGES A PAYER	*12 510*	
FONDS SOCIAL	*2 773*	
ÉTAT - CHARGES À PAYER	*7 782*	
TAXE SUR LES SALAIRES	*2 209*	
CAP FORM CONTINUE	*1 624*	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2019**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**1 431**
Charges constatées d'avance afférentes à 2020		1 431	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**1 431**

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

N° 1330-CVAE (2020)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2019

Dénomination de l'entreprise : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**
Adresse : **AEROPORT DE VANNES MEUCON**

56250 MONTERBLANC

N° Siret de l'établissement principal : **79929986200018**

Activité : **Entreposage et services auxili** Code activité : **5223Z**

Déclarant Nom du signataire Qualité du signataire

A Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012019** au **31122019**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	657 030
Chiffre d'affaires de référence	A3	377 530
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	137 520 070

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00018	56	MONTERBLANC	137	10,00

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

N° 2069-RCI-SD
(2020)

Formulaire obligatoire

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019 — **Au titre de l'année civile** 2019 — Néant X

Dénomination de l'entreprise	SARL EDEIS AEROPORT VANNES	N° Siren :799299862
Adresse	AEROPORT DE VANNES MEUCON 56250 MONTERBLANC	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés X — PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	SA CIPIM	N° Siren :824545289
Adresse	19 BD PAUL VAILLANT COUTURIER 94200 IVRY SUR SEINE	

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)	
III - CAS PARTICULIERS	
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux	
Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.	

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

N° 2058 A bis 2020

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

N° SIRET : 7 9 9 2 9 9 8 6 2 0 0 0 1 8

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

I - REINTEGRATIONS Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	68 148
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	43 446
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	**111 594**
II - DEDUCTIONS Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
III - RESULTAT FISCAL TOTAL II	F1	

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Bénéfice (I-II)	F2	**111 594**	
Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F6		
Résultat fiscal — Bénéfice	F8	**111 594**	
Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Néant [X] *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Exercice ouvert le : **01012019**
clos le : **31122019**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I *a sexies-0* du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine		Moins-values A 19 % ou à 15 %	Moins-values A 16,5 %	Moins-values A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2058 ER 2020

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **79929986200018**
Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	**111 594**	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	**111 594**	CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	**111 594**	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI) (6)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

SIRET Société intégrée : **79929986200018**

Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

Néant * [X]

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

N° 2058 FC 2020
DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL EDEIS AEROPORT VANNES**

N° SIRET : 79929986200018

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE VANNES
13 AVENUE ST SYMPHORIEN
CS 22510
56020 VANNES CEDEX

Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 % (1)**	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	111 594
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	**111 594**

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

STH SEREG	SARL EDEIS AEROPORT VANNES	Page : 36

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2020

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local
5613703449165223Z1202093 561370344916	0007BAERODROME 01\B\00 56250 MONTERBLANC	200067932 7348 CA GOLFE DU MORBIHA	Occupé à titre gratuit		

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Compte d'immobilisations

	Date	FOURNISSEUR	Descriptition	N° de Pièce	Nouvelle base amortissement selon protocole signé	MODE	DUREE	Taux	Analytique	2019 Amortissements 2019	2019 VNC fin 2019
205200 / 280520 - NOM DE DOMAINE											
	02/04/2014	OTIDEA	Site internet	360702014	5 960,00 €	linéaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**205200**			*5 960,00 €*	**5 960,00 €**	**0,00 €**				**0,00 €**	**0,00 €**
213500 / 281350 - AGENCEMENTS DES CONSTRUCTIONS											
BS-2013-001	01/09/2013	CEIA	Inter portique	7061139	1 076,40 €	lineaire	8 ans	12,5%		134,55 €	269,10 €
BS-2013-002	29/03/2013	IPCB	Serrurrerie	FA02924	1 175,00 €	lineaire	8 ans	12,5%		146,88 €	293,76 €
						lineaire	8 ans	12,5%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	8 ans	12,5%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	8 ans	12,5%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**213500**			*2 251,40 €*	**2 251,40 €**	**0,00 €**				**281,43 €**	**562,86 €**
213550/ 281355 - AGENCEMENTS DES CONSTRUCTIONS TA											
BS-2018-003	**04/04/2018**	**DGAC 1ERE ANNEE AMORT -2015**	**BAT SSLIA**	**3ORD005 TITRE001**	**0,00 €**	**non amortissable**	**-**	**0,0%**	**SLIA**	**0,00 €**	**0,00 €**
BS-2018-004	**04/04/2018**	**DGAC 1ERE ANNEE AMORT -2016**	**BAT SSLIA**	**3ORD005 TITRE001**	**0,00 €**	**non amortissable**	**-**	**0,0%**	**SLIA**	**0,00 €**	**0,00 €**
BS-2018-005	**31/12/2018**	**DGAC 1ERE ANNEE AMORT -2017**	**BAT SSLIA**	**3ORD005 TITRE001**	**0,00 €**	**non amortissable**	**-**	**0,0%**	**SLIA**	**0,00 €**	**0,00 €**
										0,00 €	0,00 €
										0,00 €	0,00 €
TOTAL	**213550**			*- €*	**0,00 €**	**0,00 €**				**0,00 €**	**0,00 €**
215400 / 281540 - MATERIEL ET OUTILLAGE											
	01/01/2014	PRO MA VERT	Tracteur (30000€)	942	15 156,16 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
BS-2014-002	01/01/2014	LENORMAND	Tondeuse (1626€)	13072423	1 488,79 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
BS-2014-003	31/07/2014	LENORMAND	Renouvellt tondeuse - pièces	14072417	1 187,36 €	lineaire	5 ans	20%		138,52 €	0,00 €
BS-2014-004	30/04/2014	CMB		38424	818,22 €	lineaire	5 ans	20%		54,56 €	0,00 €
BS-2015-001	30/06/2015	CMB	Nettoyeur haute pression	258181	176,62 €	lineaire	5 ans	20%		35,32 €	14,74 €
TOTAL	**215400**			*18 827,15 €*	**18 827,15 €**	**0,00 €**				**228,41 €**	**14,74 €**
215600 / 281560 - MATERIEL ET OUTILLAGE TA											
	01/01/2014	SMITHS	Contrôle bagages (31395€)	685	13 572,96 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	EIA	Portique détect.métaux (4261€)	347	1 132,38 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	EIA	Portique détect.métaux (675€)	347	179,50 €	lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
BS-2014-008	14/03/2014	MEDISOL		1021976	1 840,00 €	lineaire	5 ans	20%		76,67 €	0,00 €
BS-2015-002	30/06/2015	CMB	Nettoyeur haute pression	2S58181	635,85 €	lineaire	5 ans	20%		127,17 €	52,99 €
TOTAL	**215600**			*17 360,69 €*	**17 360,69 €**	**0,00 €**				**203,84 €**	**52,99 €**
218100 / 281810 - INSTALLATIONS, AMENAGEMENTS DIVERS											
BS-2014-009	01/01/2014	PONTIV FROID		33757	166,99 €	lineaire	8 ans	12,5%		20,87 €	30,99 €
BS-2014-010	01/01/2014	PICB	Travaux compl.aéro (2106,07€)	3089	2 106,07 €	lineaire	8 ans	12,5%		263,26 €	406,78 €
BS-2014-011	01/01/2014	JYJ ENTREPRISE	Paysage (2585€)	2153	2 886,47 €	lineaire	8 ans	12,5%		360,81 €	585,99 €
BS-2014-012	01/01/2014	PICB	Rénovation aéro (3429,01€)	3088	1 227,11 €	lineaire	8 ans	12,5%		153,39 €	241,71 €
BS-2014-013	01/01/2014	AREMO 940	Tapis acceuil aéro (1487,41€)	940	1 102,89 €	lineaire	8 ans	12,5%		137,86 €	243,45 €
BS-2014-014	01/01/2014	METEO France	AMO et installation (1232€)		27 792,50 €	lineaire	8 ans	12,5%		3 474,06 €	6 875,99 €
BS-2014-015	01/01/2014	MGO	Situation 5 (28081€)		2 920,04 €	lineaire	8 ans	12,5%		365,01 €	390,04 €
BS-2014-016	01/01/2014	MGO	Situation 4 (4279,94€)		7 992,08 €	lineaire	8 ans	12,5%		999,01 €	1 887,54 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

BS-2014-017	01/01/2014	MGO	Situation 3 (8434 €)		14 857,61 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 857,20 €	2 785,82 €
BS-2014-018	01/01/2014	SERRURERIE RENOV AERO	Rénovation aéro (15679,15€)		12 022,24 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 502,78 €	2 839,36 €
BS-2014-019	01/01/2014	SETA	.(2326€)		2 204,60 €	lineaire	8 ans	12,5%		290,91 €	459,24 €
BS-2014-020	01/01/2014	SETA	PMR (2326,50€)		2 204,60 €	lineaire	8 ans	12,5%		290,81 €	459,74 €
BS-2014-021	01/01/2014	FMGO	Situation 2 (25326,50€)		23 999,46 €	lineaire	8 ans	12,5%		3 165,81 €	5 004,60 €
BS-2014-022	01/01/2014	FMGO	Situation 1 (10662,75€)		10 104,05 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 332,84 €	2 107,01 €
BS-2014-023	01/01/2014	DELTA	Box feu Mat.Météo (288€)		272,91 €	lineaire	8 ans	12,5%		36,00 €	56,91 €
BS-2014-024	01/01/2014	SETA	.(2326,50€)		2 204,60 €	lineaire	8 ans	12,5%		290,81 €	459,74 €
BS-2014-025	01/01/2014	GARCZYNSKI	Electricité (400€)		379,04 €	lineaire	8 ans	12,5%		50,00 €	79,04 €
BS-2014-027	01/01/2014	GARCZYNSKI	Parc Météo (25725,20€)		24 377,27 €	lineaire	8 ans	12,5%		3 215,65 €	5 083,37 €
BS-2014-028	01/01/2014	GARCZYNSKI	Parc Météo (8650€)		8 196,76 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 081,25 €	1 709,26 €
BS-2014-029	01/01/2014	VALMONT	Station Météo (1916€)		1 815,61 €	lineaire	8 ans	12,5%		239,50 €	378,61 €
BS-2014-030	01/01/2014	CAC BONK	Routeur parc météo (418€)		396,10 €	lineaire	8 ans	12,5%		52,25 €	82,60 €
BS-2014-031	01/01/2014	PROCAR	Abri météo (17600€)		16 677,81 €	lineaire	8 ans	12,5%		2 200,00 €	3 477,81 €
BS-2014-032	01/01/2014	DARTY	PC Météo France (416,39€)		394,57 €	lineaire	8 ans	12,5%		52,05 €	82,27 €
BS-2014-033	01/01/2014	STERELA	Mat.station parc météo (8150€)		7 722,96 €	lineaire	8 ans	12,5%		1 018,75 €	1 610,46 €
BS-2014-034	01/01/2014	PYROCONTROLE	Capteur parc météo (514,90€)		487,92 €	lineaire	8 ans	12,5%		64,36 €	101,76 €
BS-2014-035	01/01/2014	VAISALIA	Parc météo (33430€)		31 678,36 €	lineaire	8 ans	12,5%		4 178,75 €	6 605,86 €
BS-2015-003	30/01/2015	AREMO 940	2 Tapis aéro		1 232,00 €	lineaire	8 ans	12,5%		154,00 €	474,93 €
						lineaire	8 ans	12,5%			
						lineaire	8 ans	12,5%			
TOTAL	**218100**			*207 422,62 €*	**207 422,62 €**	**0,00 €**				**26 847,99 €**	**45 244,05 €**
218200 / 281820 - MATERIEL DE TRANSPORT											
BS-2015-004	28/04/2015	AUVENOIS RENAULT	Traffic	114730-1	20 206,00 €	lineaire	5 ans	20%		4 041,20 €	1 347,07 €
						lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**218200**			*20 206,00 €*	**20 206,00 €**	**0,00 €**				**4 041,20 €**	**1 347,07 €**
218300 / 281830 - MATERIEL DE BUREAU											
BS-2015-005	17/07/2015	UGAP	Mobilier Tour de contrôle	49470243	942,44 €	linéaire	5 ans	20%	AFIS	188,49 €	102,10 €
						linéaire	5 ans	20%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**218300**			*942,44 €*	**942,44 €**	**0,00 €**				**188,49 €**	**102,10 €**
218310 / 281831 - MATERIEL INFORMATIQUE											
	01/01/2014	ABM	Caisse bar (1800€)	R1304546	1 403,84 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	SYSOCO	Radio VHF portative (1123,04€)	52302	997,92 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	DELL	SBS serveur aéro (935€)	1403434369	700,18 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	DELL	SBS serveur SLIA (118,26€)	1403434369	837,42 €	lineaire	3 ans	33,33%	SLIA	0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	JVS	Serveur aéro (1444,07€)	786	1 120,97 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	01/01/2014	JVS	Serveur aéro (3505,23€)	785	2 820,19 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	14/11/2014	JVS	PC remplacement PC04 (1218,30€)	2684	1 218,30 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	30/09/2014	JVS	.(3573€)	2515	3 573,00 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
	17/03/2014	DIMENSDATA	Transmiss. METAR par SMS (1199,31€)	930004519	1 199,31 €	lineaire	3 ans	33,33%	AFIS	0,00 €	0,00 €
	04/02/2014	DELL	PC Exploitation (759,09€)	1403649629	759,08 €	lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
						lineaire	3 ans	33,33%		0,00 €	0,00 €
TOTAL	**218310**			*14 630,21 €*	**14 630,21 €**	**0,00 €**				**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL GENERAL					**287 600,51 €**					**31 791,35 €**	**47 323,80 €**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Compte rendu n° :	2019-01	**Réf. :**	
Rédigé par :	Jean-Pierre AUBERT	**Date :**	23 décembre 2019
Date de la réunion :	27 Novembre 2019	**Heure :**	18h15
Lieu :	Aéroport de Vannes	**Projet :**	Edeis Aéroport Vannes
Objet :	Réunion de la Commission Consultative des Usagers		
Présents :	Liste des présents en Annexe		
Diffusion :			

1. Compte Rendu de Réunion

Le document présenté en séance est annexé à ce CR. Les points importants discutés sont ici rappelés de manière chronologique.

Début de la réunion 18h15

Slide 4-5 : Edeis, Gestion et ingénierie des bâtiments et des infrastructures

La réunion commence par une présentation rapide de la structure du groupe Edeis et de son actionnariat 100% français.

Une carte des différentes agences et concessions est présentée avec l'information sur la mise en place d'Edeis sur l'aéroport de Dôle Jura et le port de St Malo au 1er Janvier 2020.

Slide 6 : La délégation de service public

Un rappel est fait sur l'organisation juridique du contrat de délégation de service public. L'autorité délégante (Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération) a un contrat avec la société délégataire Edeis Aéroport Vannes (partie opérationnelle sur site) qui est détenue à 100% par la société Edeis Concessions (services transverses).

Un rappel est réalisé sur la fin du contrat d'Edeis au 31-12-2020.

Slide 7 : La société d'exploitation

La société d'exploitation possède un effectif de 10 personnes dont 1 responsable d'exploitation qualifié AFIS, 6 pompiers d'aéroports polyvalents et 3 agents AFIS polyvalents.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

En 2019, un pompier d'aéroport, Pierre l'hôte a quitté la structure et a été remplacé par Yann Mouëllic, ancien pompier à la BSPP

Slide 9 : Evolution du trafic global

L'activité 2018, bien que légèrement inférieure à celle de 2017, reste à un niveau très élevé avec plus de 32 000 mouvements.

Slide 10 : Evolution du trafic « affaires »

Très nette augmentation en 2018 par rapport à 2017 de l'activité « affaire », aussi bien en ce qui concerne le nombre de mouvements (+12%) qu'en ce qui concerne le nombre de passagers (+39%). Cette très forte hausse du nombre de passagers est en partie due au nombre de vols « sports » réalisés pour le RCV.

Slide 11 : Activité « affaires » par type de vols

3 types de vols « affaires » sont réalisés sur la plateforme :

- Les vols de transport public qui représentent 85 % des mouvements,
- Les vols sanitaires qui représentent 12 % des mouvements,
- Les vols au profit d'équipes sportives qui représentent 3% des mouvements.

Slide 12 : Saisonnalité du trafic

Sur le graphique nous constatons que la majeure partie du trafic a lieu de mars à octobre.

En mai 2018, un pic d'activité inégalé a atteint près de 5 700 mouvements.

Slide 14 à 27 : Faits majeurs

L'exploitant effectue un rappel des principaux faits et activités de l'année 2019 en insistant sur l'implication au sein du territoire.

Slide 29 : Investissements 2019

L'exploitant rappelle les différents investissements réalisés, aussi bien par lui que par le délégant

Slide 30 à 34 : Investissements futurs

L'exploitant rappelle les différents investissements et travaux à venir avec comme point clé l'achèvement des travaux de récupération des eaux pluviales et la fin de la rénovation du parking avion

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Slide 36 à 45 : projet de développement immobilier

L'exploitant présente un projet de plan de composition général de la plateforme. Celui-ci insiste sur le fait que ce ne sont que des pistes à suivre et non pas un projet définitif.

Slide 47 : AFIS

Mickaël Leroux, responsable AFIS d'Edeis Aéroport Vannes fait un rappel aux usagers concernant la possibilité, voire l'obligation, de notifier les évènements liés à la sécurité. Il rappelle également la mise en application de l'arrêté du 12/07/2019 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs.

Un rappel important est également fait sur l'obligation d'un contact radio pour utiliser un terrain AFIS.

Slide 49 à 58 : Sureté

Le responsable d'exploitation évoque la mise en œuvre future d'un nouvel arrêté de police sur l'aéroport. De nombreux rappels concernant les accès et l'utilisation de la plateforme sont effectués.

Slide 60 à 64 : redevances règlementées 2020

Les redevances règlementées qui entreront en vigueur sont présentées. Il est à noté que les augmentations sont très faibles voire nulles, notamment en ce qui concernes celles impactant les basés.

En ce qui concerne les forfaits annuels, les tranches de MTOW ont été modifiées et nous voyons maintenant apparaitre une tranche pour les aéronefs dont la MTOW est inférieure ou égale à 1 tonne et une tranche comprise entre 1 tonne et 2 tonnes inclus.

2. Questions diverses

1) **Est-il prévu une intervention sur les taxiways B et D qui sont en mauvais état ?**

Edeis Aéroport Vannes interviendra et augmentera ses efforts pour supprimer l'herbe qui pousse de manière non homogène sur les taxiways concernés. Concernant les reprises d'enrobés, il n'y a actuellement pas de prévision de travaux.

2) **Pourquoi utiliser un tel véhicule incendie sur la plateforme ? L'activité justifie-t-elle une telle dépense ?**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Chaque année, l'exploitant rempli un questionnaire concernant le type d'aéronefs et le nombre de mouvements sur la plateforme. Ce questionnaire est ensuite transmis à la DGAC qui, en fonction des données détermine le niveau SSLIA applicable sur la plateforme.

En ce qui concerne l'acquisition du nouveau véhicule, celle-ci s'est faite après accord des services compétents de l'état et elle sera financée par l'état au titre du remboursement des missions régaliennes par le biais de la majoration de la taxe d'aéroport.

3) Quel impact auront les travaux de récupération des eaux pluviales sur l'activité ?

Edeis Aéroport Vannes souligne que ces travaux sont impératifs et est conscient de la gêne qui sera occasionnée. Tout sera mis en œuvre afin de limiter au maximum les contraintes liées à ces travaux. Il faut cependant rester conscient que certaines activités, comme la distribution de carburant devront être ponctuellement interrompues. En effet, le coût très élevé de la mise en place d'une citerne temporaire ne permet pas d'envisager cette solution. Par ailleurs, il a été rappelé qu'en début d'année 2019, cette même station a été fermée pendant une semaine et que malgré cela, l'activité a pu continuer sur le site.

Edeis souhaite que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible mais également dans des conditions optimales de sécurité, aussi bien pour les entreprises intervenant sur site que pour les usagers de la plateforme.

Une réunion sera programmée avec les parties prenantes en début d'année 2020.

4) Pourquoi les délais de réponses aux courriers transmis au siège sont-ils si long ?

Edeis convient qu'il y a eu un problème concernant certaines demandes. Celles-ci, bien que traitées avec un certain délai, font toute l'objet d'une réponse de la part d'Edeis.

5) Quand la procédure GNSS 04 sera-t-elle disponible ?

Cette suspension est en vigueur depuis plusieurs années et la DGAC n'a pu fournir un historique de celle-ci.

Un relevé d'obstacle a été réalisé par la société Geouest à la demande d'Edeis Aéroport Vannes. Les résultats de celui-ci ont été transmis aux Services de la Navigation Aérienne Ouest ainsi qu'un courrier demandant la levée de la suspension de la procédure. Nous sommes en attente du retour des services de l'état.

6) La création de 2 pistes parallèles ne risque-t-elle pas de pénaliser les activités sur site ?

Edeis Aéroport Vannes précise que les plans présentés ne restent qu'un projet et qu'une vue d'architecte qui ne tient aucunement compte des besoins opérationnels.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Si une piste parallèle en herbe parallèle est créée, cela sera fait dans le cadre d'un doublet de pistes ce qui permettra bien évidemment l'utilisation simultanée des 2 pistes.

L'exploitant propose aux usagers de se rencontrer en 2020 pour évoquer les projets et aménagements qui pourraient être réalisés à l'avenir.

Fin de la réunion vers 20h00

3. Annexe 1 : présentation

Jointe au document

4. Annexe 2 : Liste des présents

Nom	Prénom	Entité
ARRONDEAU	Jean-Pierre	RSA
AUBERT	Jean-Pierre	Edeis Aéroport Vannes
BLEUNVEN	Yves	Gofe du Morbihan Vannes Agglomération
CHEMINADE	Michel	Privé
GARBACCIO	Emmanuel	Jetco
GERMA	Didier	Aéro Tandem Celtic
GERMA	Karine	ATC Aviation
GOBRON	Marc	Aéroclub du Pays de Vannes
HARDOUIN	Jean-Noël	Ecole de Parachutisme de Vannes Bretagne
JACOB	Pierrick	Aéroclub du Pays de Vannes
KERBRAT	Hervé	MAPA
LEROUX	Mickaël	Edeis Aéroport Vannes
LEYGNAC	Thierry	Bretagne Hélicoptères
MIRABEL	Michel	MAPA
PANNETIER	Jérôme	Edeis
PONDARD	Loïc	Privé
RACOUPEAU	Alain	MAPA
REBOURG	Claude	MAPA

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Janvier 2019

COUP DE PROJECTEUR

La réunion de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) s'est tenue pour la première fois à l'aéroport le 21 janvier, en présence des différents membres.



CHIFFRES CLES

Très bon mois en termes d'activité aussi bien en ce qui concerne l'aviation de loisirs que l'aviation d'affaires. Cette dernière est en forte augmentation par rapport au mois de janvier 2018.

Le nombre de passagers au départ ou à l'arrivée reste relativement satisfaisant malgré le peu de vol charter ce mois-ci lié à des événements sportifs.

Conformément au nombre en hausse de mouvements d'affaires, les chiffres de distribution de Jet A1 sont en sensible hausse. Paradoxalement, bien que l'activité de loisir soit en forte hausse, la distribution d'Avgas est en net recul. Ceci s'explique par le fait que l'activité loisir de ce mois est en grande partie due à des vols courts et locaux (tours de piste) réalisés par l'aéroclub du pays de Vannes.

Mouvements	Jan 19	Jan 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	2	-100		0	2	-100
Aviation d'affaires	20	12	+67		20	12	+67
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	104	73	+42		104	73	+42
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	4	1	+300		4	1	+300
Travail aérien, para, survols du golfe	5	11	-55		5	11	-55
Aviation Générale	2414	1074	+125		2414	1074	+125
Total	**2 549**	**1 173**	**+117**		**2 549**	**1 173**	**+117**

Passagers	Jan 19	Jan 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	52	-100		0	52	-100
Affaires	57	16	+256		57	16	+256
Total	**57**	**68**	**-16**		**57**	**68**	**-16**

Carburant	Jan 19	Jan 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	11485	10081	+14		11485	10081	+14
Avgas 100LL	5246	7265	-28		5246	7265	-28
Total	**16 731**	**17 346**	**-4**		**16 731**	**17 346**	**-4**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Janvier 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

La revue de sécurité du service AFIS s'est tenue le 28 janvier en présence de M. Léo Merme, Directeur de la sécurité et de la navigation aérienne au sein du Groupe Edeis. Cette revue a pour but d'effectuer le bilan de l'année 2018 en terme de sécurité aérienne et de fixer les objectifs pour l'année 2019.

Des travaux d'entretien et de rénovation des 2 pistes ont été effectuées. Un « grattage de la piste revêtue a été effectué pour supprimer la végétation perforant le bitume. La bretelle « C » de la piste en herbe, quant à elle, été entièrement refaite et engazonnée, tout comme une partie de la piste en herbe.

Divers

La réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vannes meucon s'est tenue le 22 janvier en présence des services de l'Etat, des représentants des associations et entreprises basées et des associations de riverains. Cette réunion s'est déroulée dans un cadre parfaitement appaisé ou chacun a pu exposer ses problèmes et demandes. La réunion s'est terminée par une visite de la tour de contrôle ou les différents acteurs ont pu apprécier l'environnement aéronautique géré par nos services.

L'ACTUALITE EN IMAGE



Phenom 100 de la compagnie Luxaviation



Travaux de renovation de la bretelle "C"



Phenom 100 de la compagnie SD Aviation

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Février 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le RCV au départ de l'aéroport à destination de Brive le 23 février



CHIFFRES CLES

Une activité globale toujours très bonne pour ce mois de février, avec une météo exceptionnelle qui a permis la progression de l'aviation de loisirs.

Le RCV a de nouveau profité de la souplesse d'utilisation de l'aéroport pour se rendre à Brive dans le cadre du championnat Pro D2 de rugby.

Le volume d'AVGAS est en nette progression. Les conditions météorologiques de ce mois de rier n'ont pas été à l'activité parachutiste alors que celle-ci est consommatrice de Jet A1.

Mouvements	Fév 19	Fév 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	4	0	NC		4	2	+100
Aviation d'affaires	10	14	-29		32	26	+23
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	20	218	-91		124	291	-57
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	0	3	-100		4	4	0
Travail aérien, para, survols du golfe	74	116	-36		79	127	-38
Aviation Générale	1654	1427	+16		4068	2501	+63
Total	**1762**	**1778**	**-1**		**4311**	**2951**	**+46**

Passagers	Fév 19	Fév 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	77	0	NC		77	52	+48
Affaires	15	17	-12		72	33	+118
Total	**92**	**17**	**+441**		**149**	**85**	**+75**

Carburant	Fév 19	Fév 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	8480	14181	-40		19965	24262	-18
Avgas 100LL	6828	4903	+39		12074	12168	-1
Total	**15308**	**19084**	**-20**		**32039**	**36430**	**-12**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Nouveaux vols au départ de l'aéroport au profit du RCV : L'équipe s'est envolée le 23/02 dans la matinée à bord d'un ATR 42 de la compagnie Regourd Aviation et est retournée sur ses terres bretonnes vers 2h00 du matin dans la nuit du 23 au 24 février.

Les travaux sur la piste en herbe se sont poursuivis avec le passage d'un rouleau sur celle-ci afin que le gazon semé puisse correctement s'enraciner.

Divers

Le comité opérationnel-Nord Ouest réunissant toutes les agences d'ingénierie du nord ouest d'Edeis s'est tenu sur l'aéroport de vannes le 28/01/2019.

Le responsable AFIS, récemment formé comme évaluateur, a effectué sa première évaluation sur l'aéroport de Bourges. A l'issue d'une deuxième évaluation, celui-ci sera qualifié "évaluateur AFIS" par la DGAC.

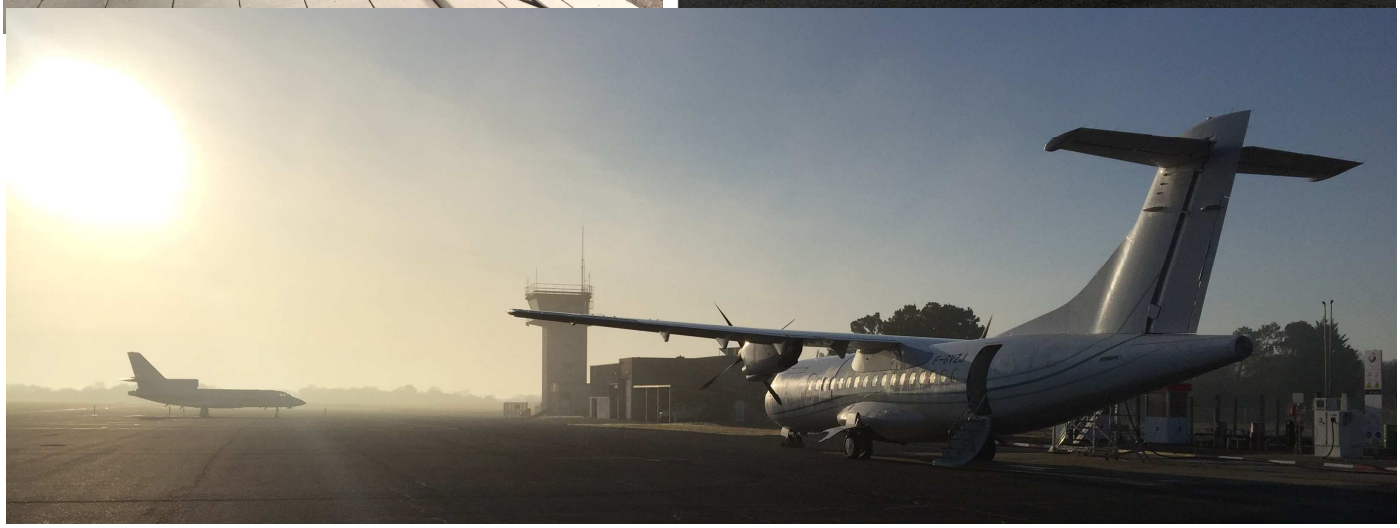
L'ACTUALITE EN IMAGE



Falcon 50 de la compagnie Harmony Jets



Falcon 7X opéré par la compagnie Universal



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Mars 2019

COUP DE PROJECTEUR

Edeis Aéroport Vannes au salon du tourisme de Vannes les 23 et 24 mars 2019



CHIFFRES CLES

Le nombre de mouvements à l'aéroport de Vannes augmente fortement par rapport au premier trimestre 2018. L'activité de loisir profite des excellentes conditions météorologiques, tout comme l'activité parachutiste militaire et civile.

Le volume de carburant distribué augmente fortement, aussi bien en JET A1 qu'en AVGAS. La double nature civile et militaire du trafic sur l'aéroport lors du premier trimestre permet cette ventilation des ventes.

Mouvements	Mars 19	Mars 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	4	-100		4	6	-33
Aviation d'affaires	12	29	-59		44	55	-20
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	298	152	+96		422	443	-5
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	2	2	0		6	6	0
Travail aérien, para, survols du golfe	250	96	+160		329	223	+48
Aviation Générale	1800	1335	+35		5868	3836	+53
Total	**2 362**	**1618**	**+46**		**6 673**	**4 569**	**+46**

Passagers	Mars 19	Mars 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	72	-100		77	124	-38
Affaires	45	19	+137		117	52	+125
Total	**45**	**91**	**-51**		**194**	**176**	**+10**

Carburant (L)	Mars 19	Mars 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	25057	18248	+37		45022	42510	+6
Avgas 100LL	11803	4298	+175		23877	16466	+45
Total	**36860**	**22546**	**+63**		**68899**	**58976**	**+17**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Mars 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Un vol pour un don d'organe s'est déroulé le 24 mars 2019, opéré par la société Oyonnair.

EDEIS a réuni l'intégralité des services AFIS du groupe sur l'aéroport d'Angers, dont EDEIS assure la gestion depuis le mois de janvier 2019. Les équipes d'EDEIS Aéroport Vannes ont pu bénéficier d'une présentation sur les évolutions réglementaires à venir ainsi que de retours d'expérience du réseau.

Divers

Edeis Aéroport Vannes était présent au salon du tourisme, afin de répondre aux questions du public.

Edeis Aéroport Vannes a rencontré un représentant de la société SAB dont une agence est située à Vannes, afin de présenter les avantages de l'aviation d'affaires.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Pc 12 opéré par la compagnie Nextgen Aviation Group



Phenom 100, société TIKA



C525 opéré par la compagnie Aviators

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

l'Allié des territoires

Avril 2019

COUP DE PROJECTEUR

Edeis Aéroport Vannes a reçu une quizaine de jeunes dans le cadre de l'opération « Ticket sport et culture ». A cette occasion, une présentation des moyens et des métiers de l'aéroport leur ont été présentés.



CHIFFRES CLES

Le nombre de mouvements, sur l'année 2019, est toujours en augmentation par rapport à 2018. Les conditions météorologiques défavorables ont été la cause de l'annulation de plusieurs séances de language, qui attendront des jours meilleurs.

Les volumes de carburant distribués résistent mieux sur le mois d'avril, portés par un nombre de mouvement d'aviation de loisir relativement stable sur la période.

Mouvements	Avril 19	Avril 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		4	6	-33
Aviation d'affaires	43	74	-42		87	129	-33
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	158	222	-29		580	665	-13
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	6	0	NC		12	6	+100
Travail aérien, para, survols du golfe	480	539	-11		809	762	+6
Aviation Générale	2000	2184	-8		7868	6020	+31
Total	**2687**	**3019**	**-11**		**9360**	**7588**	**+23**

Passagers	Avril 19	Avril 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		77	124	-38
Affaires	57	73	-22		174	193	-10
Total	**57**	**73**	**-22**		**251**	**317**	**-21**

Carburant (L)	Avril 19	Avril 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	33 154	37 706	-7		80 176	80 216	0
Avgas 100LL	7 696	8 932	-14		31 573	25 398	+24
Total	**42 850**	**46 638**	**-8**		**111 749**	**105 614**	**+6**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

l'Allié des territoires

Avril 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

L'aéroport a accompagné le bon déroulement de 2 vols pour des dons d'organes (4 mouvements) courant avril.

Edeis a rencontré la société IBC Aviation. Cette société de courtage en aviation d'affaires a présenté les diverses prestations qu'elle pouvait offrir à l'aéroport dans le cadre du développement de l'aviation d'affaires. Cette société sera mise en relation avec la société SAB qui a déjà fait part l'aéroport de sa volonté d'utiliser l'aviation d'affaires pour les déplacements de ses dirigeants.

L'équipe des pompiers de l'aéroport accueille un nouveau membre, Yann Moëllic. Issu de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, celui-ci a été recruté dans le cadre d'une PAE (Période d'Adaptation en Entreprise) qui devrait déboucher sur un CDI à compter du 1er aout 2019.

En réponse à l'écart au CHEA n°CA-7089 relatif au défaut de nivellement de la bande aménagée de la piste 04/22, les chambres de tirages des PAPI en piste 04 ont été mises en conformité.

Divers

L'aéroport a accueilli une quizaine de jeunes dans le cadre de l'opération « Ticket Sport-Culture »

Edeis a participé a l'assemblée générale de « Morbihan Tourisme » qui se déroulait à La Gacilly le 26 avril 2019.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Falcon 8 X opéré par la compagnie Albinati



Phenom 100 opéré par la compagnie Arcus Air GMBH



LJ 45 de la compagnie Luxembourg Air Ambulance effectuant un vol au profit du SAMU pour un don d'organes

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo

L'ingéniosité opérationnelle

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Mai 2019

COUP DE PROJECTEUR

Edeis Aéroport Vannes a organisé un Flly'in dans le cadre de la semaine du Golfe. Ce Fly'in permettait aux usagers se rendant à Vannes de bénéficier de la gratuité des redevances aéronautiques



CHIFFRES CLES

Très nette baisse de l'activité globale. Cette baisse est constatée aussi bien pour l'aviation "économique" que pour l'aviation de loisirs. Les conditions météorologique. Il est cependant à noté que l'année passée avait été exceptionnelle en terme d'activité et que ce mois de mai est conforme aux moyennes observées entre 2015 et 2017.

Très nette baisse du carburant distribué, cependant le volume de Jet A1 lié à l'activité parachutiste et d'affaire reste sensiblement identique au volume distribué en 2018.

Mouvements	Mai 19	Mai 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	8	4	+100		12	10	+20
Aviation d'affaires	27	31	-13		114	158	-28
Armées, douanes, gendarmerie, sécu	114	191	-40		694	786	-12
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	26	10	+160		38	18	+111
Travail aérien, para, survols du golfe	1011	916	+10		1820	1615	+13
Aviation Générale	2464	4547	-46		10332	10118	+2
Total	**3650**	**5699**	**-36**		**13010**	**13035**	**0**

Passagers	Mai 19	Mai 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	116	96	+21		193	257	-25
Affaires	54	100	-46		228	235	-3
Total	170	196	-13		421	492	-14

Carburant	Mai 19	Mai 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	49881	48050	+4		130057	128266	+1
Avgas 100LL	15701	24605	-36		47274	50003	-5
Total	**65582**	**72655**	**-10**		**177331**	**178269**	**-1**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Mai 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

1 Vols pour des dons d'organes (2 mouvements) a été réalisé sur la plateforme courant mai.

Edeis a conatcté la société Air Brand. Cette société de courtage en aviation d'affaires a été mise en relation avec la société SAB implantée à Vannes afin de lui proposer des prestations au depart de l'aéroport.

Le RCV a de nouveau utilise l'aéroport de Vannes pour se rendre à Brive dans le cadre de la demi-finale de Pro D2 de rugby.

Divers

La société Jetco a organisé le 23 mai un cocktail d'inauguration dans ses hangars. Cet évènement a permis de nombreuses prises de contacts les principaux acteurs économiques de la plateforme.

Pour la troisème année consecutive, les coureurs du Tricondat ont pris leur envol de la piste. L'originalité de ce depart donné de la piste est très apprécié des concurrents.

Dans le cadre de la semaine du Golfe, Edeis a participé a des rencontres avec le club Morbihan Affaires et avec le CAP 56

L'ACTUALITE EN IMAGE



Jamel en déplacement à Vannes



Cocktail d'inauguration de Jetco



Embraer 145 utilisé par le RCV pour se rendre à Brive

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Juin 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le 16 juin, le SDIS 56 sollicite le SSLIA de l'aéroport pour un cycliste ressentant des douleurs thoraciques à Mongolérian. Arrivé sur place, un pompier d'Edeis Aéroport Vannes constate un arrêt cardiaque et prodigue un massage cardiaque jusqu'à l'arrivée du SDIS 56. Cette intervention a sans doute sauvé la vie de ce cycliste de 63 ans.

CHIFFRES CLES

Hausse sensible de l'acticité globale pour ce mois de juin. L'activité de parachutage liée aux associations (travail aérien) et aux militaires est en forte hausse. L'activité liée à l'aviation d'affaire est en baisse, aussi bien en termes de mouvements qu'en termes de passagers.

Les volumes de carburant distribués restent sensiblement identiques, même si l'on constate une très légère baisse liée à la baisse de l'aviation de loisir.

Mouvements	Juin 19	Juin 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		12	10	+20
Aviation d'affaires	37	71	-54		151	229	-36
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	241	145	+66		935	931	0
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	0	4	-100		38	22	+73
Travail aérien, para, survols du golfe	776	641	+21		2596	2256	+15
Aviation Générale	2112	2458	-14		12444	12906	-4
Total	**3166**	**3319**	**-5**		**16176**	**16354**	**-1**

Passagers	Juin 19	Juin 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		193	257	-25
Affaires	49	136	-65		277	371	-26
Total	**49**	**136**	**-65**		**470**	**628**	**-25**

Carburant (L)	Juin 19	Juin 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	54 425	53 544	+2		184 482	181 810	+1
Avgas 100LL	16 658	17 277	-4		63 932	67 280	-5
Total	**71 083**	**70 821**	**0**		**248 414**	**249 090**	**0**

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Juin 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Edeis Aéroport Vannes a procédé au balayage de l'aire de manœuvre afin de nettoyer les parkings et la piste de tous les gravillons qui pouvait entrainer des problèmes de sécurité. Cette opération d'une durée de 7 heures a été réalisé avec 2 balayeuses.

Les travaux de récupération des eaux pluviales et de rénovation du parking prévus par le déléguant ont débuté et doivent se terminer courant juillet. Des restrictions de stationnement et de déplacement ont été mises en place afin de garantir la sécurité des équipes intervenant sur site et des aéronefs.

Divers

Dans le cadre de la préparation au défilé du 14 juillet sur les Champs Elysées, le 2ème Régiment du matériel de Bruz s'est entrainé sur la piste de l'aéroport les 25 et 26 juin. A cette occasion, une quizaine de véhicules ont investi la piste principale de l'aéroport pour 2 séances d'entrainement effectuées entre 19h00 et 22h30.

Le Club d'entreprise CAP 56, dont Edeis Aéroport est membre, a organisé une rencontre au cœur du RCV. A cette occasion, des échanges ont été effectués avec les dirigeants du club, notamment concernant leurs futurs déplacements aériens au départ de Vannes.

Suite à une demande du SDIS 56, un agent du SSLIA de l'aéroport est intervenu sur un cycliste ressentant des douleurs thoraciques. Arrivé sur place, constatant un arrêt cardiaque, l'agent a prodigué un massage cardiaque avant qu'une équipe du SDIS arrivée quelques minutes plus tard ne reprenne la suite des opérations de secours.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Falcon 2000 opéré par la compagnie Universal Aviation



Balayage de l'aire de mouvement



Véhicule s'entrainant pour le défilé du 14 juillet

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Juillet 2019

COUP DE PROJECTEUR

Notre plateforme a accueilli pendant presque 2 semaines l'aéroclub Brocard situé à Etampes. Les équipages ont pu bénéficier d'une météo parfaite pour visiter notre belle région et parfaire leurs compétences en vol.



CHIFFRES CLES

Très forte hausse de l'activité globale dûe à la très belle progression de l'activité loisir qui a profité d'excellentes conditions météorologiques. L'activité d'affaires est en très légère baisse ; cependant il faut ajouter à cette activité une sensible augmentation du nombre de mouvements liés au transport de passagers militaires (10 mouvements, 32 Pax)

Légère baisse du volume total distribué. Peu d'aéronefs d'aviation d'affaires ont effectué des avitaillements durant ce mois. Les volumes distribués en Jet A1 sont principalement dus à l'activité de parachutage et aux vols touristiques.

Mouvements	Juil 19	Juil 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		12	10	+20
Aviation d'affaires	46	50	-8		197	279	-29
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	228	273	-16		1163	1204	-3
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	3	20	-85		40	42	-5
Travail aérien, para, survols du golfe	1745	1105	+58		4341	3361	+29
Aviation Générale	3457	2228	-55		15901	15134	+5
Total	**5 478**	**3 676**	**+49**		**21 654**	**20 030**	**+8**

Passagers	Juil 19	Juil 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	0	0	0		193	257	-25
Affaires	128	118	+8		405	489	-17
Total	**128**	**118**	**+8**		**598**	**746**	**-20**

Carburant (L)	Juil 19	Juil 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	55 654	67 589	-18		240 136	249 399	-4
Avgas 100LL	28 974	26 150	+11		92 906	93 430	-1
Total	**84 628**	**93 739**	**-10**		**333 042**	**342 829**	**-3**

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

l'Allié des territoires

Juillet 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Le 25 juillet, le SSLIA est intervenu auprès d'un parachutiste dont la voile s'était mise en torche et qui avait atterri dans les arbres à l'extérieur de l'enceinte. Après un bilan, le blessé a été immobilisé et soigné puis transporté par le SDIS prévenu par l'équipe intervenant.

Les équipes de l'aéroport ont profité de la saison estivale pour réaliser un entretien complet de la plateforme. A cette occasion, les espaces verts, la piste en herbe et les parkings ont été entièrement nettoyés.

Les travaux de rénovation du parking situé devant le nouveau hangar militaire ont été achevés.

Divers

Une rencontre entre Edeis Aéroport Vannes et la société Air Affaires a été organisée à l'aéroport. Cette société souhaite présenter une offre d'aviation d'affaires aux entreprises locales. Une présentation des différentes offres sera réalisée prochainement. Au cours de cette réunion, Air Affaire et la société SAB se sont mises en contact.

Le ministre de la transition écologique et solidaire, François de Rugy, s'est rendu sur la plateforme de Vannes le 8 juillet 2019 dans le cadre de l'inauguration d'une centrale solaire à Quinipily.

Suite à une demande du Football Club de Lorient qui éprouve des difficultés à réaliser tous ses déplacements depuis l'aéroport de Lorient, l'aéroport a organisé une rencontre afin de présenter les possibilités et la souplesse d'utilisation de la plateforme de Vannes. Une offre commerciale a été transmise au club et nous sommes en attente de leur retour. Le FC Lorient envisage entre 4 et 8 vols au départ de Vannes.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Arrivée de M. de Rugy à l'aéroport



Arrivée du chef d'état major des armées transporté par un TBM 700 de l'armée de terre



Citation C550 opéré par la compagnie Valljet

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo

AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Août 2019

COUP DE PROJECTEUR

La saison de rugby reprend et les vols du Rugby Club Vannes aussi. L'aéroport a de nouveau accueilli l'équipe pour son déplacement en avion vers Carcassonne.

CHIFFRES CLES

L'activité de ce mois d'aout a été soutenue, malgré une très légère diminution par rapport au mois d'aout 2018. L'activité commerciale a elle aussi été bonne avec notemment 4 mouvements charters liés au déplacement du RCV.

L'activité de parachutage aussi bien que militaire que civile est toujours soutenue et engendre un nombre significatif de mouvements.

Le volume d'Avgas distribué affiche une belle croissance sur le mois. Ce bon chiffre peut être mis en relation avec une bonne fréquentation de la plateforme par des appareils non basés qui réalisent des pleins sur le terrain.

Mouvements	Août 19	Août 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	4	0	NC		16	10	+60
Aviation d'affaires	70	44	+59		267	323	-17
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	132	129	+2		1295	1333	-3
Sanitaire (Samu, Evasan, dons	3	6	-50		43	48	-10
Travail aérien, para, survols du golfe	1276	1188	+7		5617	4549	+23
Aviation Générale	3094	3441	-10		18995	18575	+2
Total	**4579**	**4808**	**-5**		**26233**	**24838**	**+6**

Passagers	Août 19	Août 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Charters	64	0	NC		257	257	0
Affaires	56	77	-35		461	566	-20
Total	120	77	+48		718	823	-13

Carburant (L)	Août 19	Août 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	53 314	56 958	-18		293 450	306 357	-4
Avgas 100LL	19 951	22 580	+11		112 857	116 010	-1
Total	**73 265**	**79 538**	**-10**		**406 307**	**422 367**	**-3**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Août 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Edeis se sont rencontrés le 29 août dans le cadre de la réunion du comité de suivi de la DSP.

Un pompier d'aéroport mis à la disposition de l'aéroport par l'armée dans le cadre de sa reconversion a signé un CDI à compter du 1er aout 2019.

Divers

Le FC Lorient et Edeis Aéroport Vannes se sont de nouveau entretenus concernant l'utilisation de la plateforme de Vannes. Il semblerait qu'un accord ponctuel ait été trouvé entre l'aéroport de Lorient et le club, mais la direction du FC Lorient a indiqué que quelques vols devraient être réalisés via la plateforme de Vannes durant la saison.

L'ACTUALITE EN IMAGES


Falcon 8X de la compagnie Albinati


Honda HA 42 de la compagnie Flying Partners



Vol du RCV opéré par la compagnie Sprintair

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Septembre 2019

COUP DE PROJECTEUR

L'aéroport de Vannes a ouvert ses portes pour les Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019.

Pendant tout le weekend, l'équipe d'exploitation a présenté la plateforme et le matériel en service a connu un franc succès avec la visite de plus de 350 personnes durant le week-end.



CHIFFRES CLES

L'activité de parachutage aussi bien militaire que civile est toujours conséquente et vecteur d'un grand nombre de mouvements aériens.

L'activité générale de la plateforme est en baisse mais l'aviation d'affaire n'est quasiment pas impactée.

Les volumes de carburant distribués sont en baisse. Il est à noter que l'aérodrome de Belle-Ile, qui se fournit régulièrement sur notre station n'a pas effectué de transaction au mois de septembre 2019 alors qu'en 2018, 1 transaction avaiet été effectuée pour un total d'environ 4 800 litres d'Avgas. Ce volume représente 50 % du volume distribué en 2019.

Mouvements	Sept 19	Sept 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	34	32	+6		317	365	-13
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	220	160	+38		1515	1493	+1
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	0	6	-100		43	54	-20
Travail aérien, para, survols du golfe	786	1069	-26		6403	5618	+14
Aviation Générale	2035	2128	-4		21030	20703	+2
Total	**3075**	**3395**	**-9**		**29308**	**28233**	**+4**

Passagers	Sept 19	Sept 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	0	0	NC		257	257	0
Affaires	67	77	-13		528	566	-7
Total	67	77	-13		785	823	-5

Carburant (L)	Sept 19	Sept 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	37 703	51 900	-27		331 153	358 257	-8
Avgas 100LL	9 570	17 085	-44		122 427	133 095	-8
Total	**47 273**	**58 985**	**-20**		**453 580**	**491 352**	**-8**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Septembre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Une visite de la tour de contrôle par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a été effectué le 18 septembre. Cette visite avait pour but de réaliser un inventaire des opérations de maintenance et d'entretien à réaliser.

Remise des clés du nouveau véhicule incendie par Sides lors du congrès national des sapeurs pompiers.

Divers

M. Castaner, après avoir rendu visite au congrès national des sapeurs pompiers a utilisé la plateforme de Vannes pour son retour à Paris en utilisant un Beecg 200 de la Sécurité Civile.

Edeis Aéroport Vannes a participé à l'Assemblée Générale de Morbihan Affaire, club dont l'aéroport est membre.

Une réunion réunissant les responsables des aéroports Edeis s'est tenue au siège du groupe à Ivry sur Seine. Cette réunion avait pour but de passer en revue les bonnes pratiques à appliquer dans le cadre du développement commercial des aéroports.

L'ACTUALITE EN IMAGES



Beech 200 de la sécurité civile utilisé par M. Castaner pour son retour à Paris



C56X opéré par la compagnie NetJets



Remises des clés du VIM en présence de M. Gilles Dufeigneux

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis *l'Allié des territoires*

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Octobre 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le nouveau véhicule incendie a été livré par la société Sides à l'aéroport de Vannes le 17/10/2019.

Le VIM 64 remplacera le véhicule jusquà présent en service sur l'aéroport qui avait été mis à disposition par Sides.



CHIFFRES CLES

Les mauvaises conditions météorologiques qui ont sévi dans la région impactent logiquement le trafic. Néanmoins, le nombre de mouvements reste en hausse en 2019 par rapport aux chiffres de l'an passé. Il est à noter également que près de 50 % des mouvements réalisés l'ont été par des aéronefs basés effectuant des tours de piste.

L'activité militaire, principalement liée aux activités de parachutage, pâtit également des conditions climatiques. Une semaine de sauts au profit des militaires a du être annulée.

Mouvements	Oct 19	Oct 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	16	36	-56		333	491	-32
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	56	188	-70		1 569	1 681	+7
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	0	6	-100		43	60	-28
Travail aérien, para, survols du golfe	270	292	-8		6 673	5 910	+13
Aviation Générale	1 747	1 842	-5		22 777	22 545	+1
Total	**2 089**	**2 364**	**-12**		**31 395**	**30 597**	**+3**

Passagers	Oct 19	Oct 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	0	0	NC		257	257	0
Affaires	18	52	-65		546	674	-19
Total	**18**	**52**	**-65**		**803**	**931**	**-14**

Carburant (L)	Oct 19	Oct 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	12 682	25 891	-51		343 835	384 148	-10
Avgas 100LL	5 722	11 172	-49		128 149	144 267	-11
Total	**18 404**	**37 063**	**-50**		**471 984**	**528 415**	**-11**

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Octobre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération s'est rendu sur l'aéroport avec M. Selvon de la société Espelia, designé AMO dans le cadre de la prochaine DSP. A cette occasion, une visite complète des installations de la plateforme et une présentation des services ont été effectuées.

Après une recette du véhicule effectuée à l'usine Sides de Saint Nazaire les 8 et 9 octobre 2019, le VIM 64 a été livré à l'aéroport le 17 octobre. Celui-ci a été mis en service opérationnel le 31/10/2019 après une formation dispensée par Sides à tous les pompiers d'aéroport.

Visite semestrielle du balisage lumineux assurée par la société Efficience les 28, 29 et 30 octobre dans le cadre du contrat de maintenace du balisage lumineux.

Divers

2 réunions concernant les futurs travaux de récupérations des eaux pluviales de l'aéroport se sont tenues avec les services de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. A cette occasion, une ébauche des mesures à prendre pour la réalisation des travaux en toute sécurité a été élaborée. Les usagers concernés par ces travaux ont été avertis par mail et une réunion de toutes les parties interessées sera planifiée.

Dans le cadre de l'opération « Tickets sports », plusieurs jeunes ont été accueillis sur la plateforme afin que leur soient présentées toutes les facettes de l'exploitation d'un aéroport.

Participation d'une équipe de l'aéroport au « Challenge contre la faim » qui s'est déroulé à Nantes le 18 octobre

L'ACTUALITE EN IMAGES



Participation au challenge contre la faim


Visite de l'aéroport dans le cadre de l'opération "Tickets Sport"


Falcon 8X opéré par la compagnie Albinati

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Novembre 2019

COUP DE PROJECTEUR

Nouveaux contacts entre le FC Lorient et l'aéroport.

L'utilisation de l'aéroport à plusieurs reprises par les « Merlus » pour la saison 2019-2020 a été confirmée. Le premier vol est prévu le 4 décembre

CHIFFRES CLES

Net rebond de l'activité globale par rapport à novembre 2018. Bien que l'activité d'affaires soit en baisse, nous notons un très net regain de l'activité des vols militaires principalement lié à l'activité de parachutage.

L'activité de losir a elle aussi profité d'une météorologie plus clémente entraineant une très forte hausse du nombre de mouvements réalisés.

Bonne progression des volumes de carburant distribués. Même si les volumes de Jet A1 distribués sont en légère baisse, cette baisse reste limitée grace à la bonne tenue de l'activité de parachutage militaire.

Mouvements	Nov 19	Nov 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	10	28	-64		343	429	-20
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	126	39	+223		1 697	1 720	-1
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	4	3	+33		47	63	-25
Travail aérien, para, survols du golfe	111	110	+1		6 784	6 020	+13
Aviation Générale	1 167	788	+48		23 944	23 333	+3
Total	**1 418**	**968**	**+46**		**32 815**	**31 565**	**+4**

Passagers	Nov 19	Nov 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	0	0	NC		257	257	0
Affaires	13	50	-65		559	724	-19
Total	13	5	-65		816	981	-14

Carburant (L)	Nov 19	Nov 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	10 803	11 832	-9		354 638	395 980	-10
Avgas 100LL	8 460	4 720	+79		136 609	148 987	-8
Total	**19 263**	**16 552**	**+16**		**491 247**	**544 967**	**-10**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Novembre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

1 vol pour des dons d'organes et 1 évacuation sanitaire ont été réalisés durant le mois. Lors du transfert d'organe, bien que celui-ci ait été réalisé avec un préavis très court, l'équipe a pu accueillir dans des conditions optimales le P180 de la compagnie Oyonnair qui opérait le vol.

Dans le cadre de la surveillance du prestataire des services de la navigation aérienne, la DGAC a procédé à une visite de suivi du service AFIS. Le compte rendu de cette visite n'a pas été encore reçu.

La réunion de la commission consultation des usagers s'est tenue le 27 novembre dans l'aérogare de l'aéroport. A cette occasion, nous avons pu échanger avec les usagers et leur présenter le projet des tarifs des redevances aéroportuaires 2020. Le compte rendu de cette réunion sera transmis courant décembre.

Divers

Participation du responsable d'exploitation à deux « Communautés de Bonnes Pratiques » au siège d'Edeis à Ivry sur Seine. Ces deux rencontres qui avaient pour thème l'exploitation et la sureté aéroportuaire permettent des échanges entre les différents responsables d'exploitation afin d'hamoniser les procédures et d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers et délégants.

L'ACTUALITE EN IMAGES



C25A opéré par la compagnie Luxaviation



E55P opéré par la compagnie Luxaviation



B190 opéré par la compagnie Twinjet dans le cadre d'une évacuation sanitaire

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

edeis
l'Allié des territoires

FlashInfo AEROPORT Vannes Golfe du Morbihan

Décembre 2019

COUP DE PROJECTEUR

Le FC Lorient a réalisé son premier vol sur la plateforme de Vannes. De retour d'un match joué à Orléans, l'équipe s'est posée vers une heure du matin le 5 décembre après avoir brillamment remporté son match 4 à 0.

CHIFFRES CLES

Sensible regain d'activité pour ce dernier mois de l'année.

Malgré des conditions climatiques peu favorables la dernière semaine de décembre, le nombre de mouvements est en hausse. L'activité militaire a été très bonne avec des séances de sauts qui ont pu se dérouler sans contraintes météorologiques.

L'activité de loisirs a elle aussi profité d'une météorologie plus clémente entrainant une très forte hausse du nombre de mouvements réalisés.

Les volumes de carburant distribués sont en très nette hausse par rapport à décembre 2018, surtout en ce qui concerne le Jet A1. Ce bon résultat est en partie du à la bonne activité parachutiste militaire.

Mouvements	Déc 19	Déc 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Aviation d'affaires vols sport	24	28	-14		356	429	-17
Armées, douanes, gendarmerie, sécu civile	100	39	+156		1766	1720	+3
Sanitaire (Samu, Evasan, dons d'organes)	6	3	+100		34	63	-46
Travail aérien, para, survols du golfe	16	110	-85		6 531	6 020	+8
Aviation Générale	981	788	+24		24 100	23 333	+3
Total	**1127**	**968**	**+16**		**32 787**	**31 565**	**+4**

Passagers	Déc 19	Déc 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Vols sport	30	0	NC		287	257	+12
Affaires	34	50	-32		593	724	-18
Total	64	5	+28		880	981	-10

Carburant	Déc 19	Déc 18	Var %		Cumul.19	Cumul.18	Var %
Jet A1	13049	9232	+41		367687	405212	-9
Avgas 100LL	3455	2717	+27		140064	151704	-8
Total	**16504**	**11949**	**+38**		**507751**	**556916**	**-9**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Décembre 2019

EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT

Exploitation

2 vols pour des dons d'organes ont été réalisés durant le mois. Bien que prévenue tardivement, l'équipe a pu se mettre en place dans les délais.

Le premier vol du FC Lorient s'est déroulé sur la plateforme. Une rencontre avec les dirigeants du club sera réalisée en début d'année 2020 pour effectuer un retour sur ce vol et voir quelles améliorations peuvent être apportées à la prestation.

1 réunion concernant les travaux de récupération des eaux pluviales s'est tenue avec les services de l'agglo.

Divers

Les responsables d'exploitation des aéroports et les cadres d'Edeis Concessions se sont réunis lors d'un séminaire à Paris. Durant cette rencontre, il a été question d'organisation de l'exploitation et des pistes d'améliorations à suivre afin d'augmenter l'efficacité des services rendus sur les diverses plateformes.

L'ACTUALITE EN IMAGES



F8x opéré par la compagnie Albinati



Embraer135 de la compagnie Regourd opération qui a réalisé le vol au profit du FC Lorient

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

VANNES AIRPORT

GUIDE DES REDEVANCES
AIRPORT FEES USER GUIDE



edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

AEROPORT DE VANNES GOLFE DU MORBIHAN

Règlement portant tarification des redevances pour services publics aéroportuaires

Regulation establishing Airport service fees

Applicable au 01/04/2019
Became effective on 2019, April the 1st

Tarification soumise à la commission consultative économique ou à la commission de consultation des usagers et notifiée, pour les aéroports d'Etat, à l'Autorité de supervision indépendante pour homologation et à la DGCCRF pour avis, pour les aéroports décentralisés, au représentant de l'Etat dans le département. Ce document remplace les versions publiées antérieurement.

Tariffs submitted to the economic consultative committee or to the consultative committee of users, and respectively homologated by the Autorité de supervision indépendante or notified to the local state representative. This document prevales on the previous versions.

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

SOMMAIRE

SOMMAIRE **3**

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX *USEFUL INFORMATIONS* **4**

2. CONDITIONS GENERALES GENERAL *TERMS AND CONDITIONS* **5**

2.1 CONDITIONS GENERALES GENERAL TERMS AND CONDITIONS **5**
2.1.1 DOMAINE D'APPLICATION. 5
2.1.2 SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRES ET AUTRES SERVICES. 5
2.1.3 TARIFS DES REDEVANCES, MODALITES DE PAIEMENT ET GARANTIES. 5
2.1.4 RECOUVREMENT. 6
2.1.5 LIMITATIONS DE RESPONSABILITE. 6
2.1.6 VERSION ORIGINALE, LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES. 7
2.2 CONDITIONS PARTICULIERES *SPECIAL CONDITIONS* **7**
2.2.1 LIMITES DE RESPONSABILITE *LIABILITY LIMITS* 7
2.2.2 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA) *VALUE ADDED TAX (VAT)* 7
2.2.3 FACTURATION *INVOICING* 8
2.2.4 MODES DE REGLEMENT *METHODS OF PAYMENT* 8

3. TARIFS DES REDEVANCES POUR SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRE *AIRPORT SERVICE FEES* **10**

3.1 PRINCIPES GENERAUX *BASIC GUIDELINES* **10**
3.2 INFORMATIONS A FOURNIR A L'AEROPORT. TRANSMISSION OF STATISTICAL DATA TO THE AIRPORT OPERATOR **10**
3.2.1 DONNEES RELATIVES A L'APPAREIL. *TECHNICAL AND COMMERCIAL CHARACTERISTIC OF THE AIRCRAFT* 10
3.2.2 DONNEES RELATIVES AU TRAFIC. *TRAFFIC DATAS* 11
3.2.3 DONNÉES DIVERSES. *OTHER DATAS* 11
3.3 REDEVANCES PRINCIPALES *AERONAUTICAL FEES* **11**
3.3.1 REDEVANCE D'ATTERRISSAGE. *LANDING FEES* 11
3.3.2 REDEVANCE BALISAGE. *RUNWAY LIGHTING CHARGE* 13
3.3.3 REDEVANCE DE STATIONNEMENT. *AIRCRAFT PARKING* 13
3.3.4 REDEVANCE FORFAITAIRE POUR AERONEF BASE. *AERONAUTIC FIXED RATES* 14
3.3.5 REDEVANCE PASSAGER *PASSENGERS FEES* 15
3.3.6 REDEVANCE AFIS. *AFIS FEES* 16
3.4 REDEVANCE D'USAGE DES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION DE CARBURANT *FUEL DISTRIBUTION FACILITIES* **16**
3.5 AIDES AU DEMARRAGE OCTROYEES AUX COMPAGNIES AERIENNES *START-UP AID TO AIRLINES* **16**

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX *USEFUL INFORMATIONS*

VOS CONTACTS A L'AEROPORT :

STANDARD AEROPORT
☎ : +33 (0) 2 97 60 78 79 E-mail : vannes.aeroport@edeis.com
EXPLOITATION
Jean-Pierre AUBERT Responsable d'exploitation ☎ : +33 (0) 2 97 60 78 79 E-mail : jean-pierre.aubert@edeis.com
EXPLOITATION /OPERATIONS / ESCALE
☎ : +33 (0) 2 97 60 78 79 E-mail Operations et Piste : vannes.aeroport@edeis.com

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. CONDITIONS GÉNÉRALES GENERAL *TERMS AND CONDITIONS*

2.1 Conditions générales General terms and conditions

2.1.1 DOMAINE D'APPLICATION.

Ces Conditions Générales s'appliquent à toutes les prestations et services délivrés par l'Aéroport et prévalent sur tous les termes et articles contradictoires contenus ou visés dans tout document remis par l'usager. Toute commande ou utilisation d'un service public aéroportuaire ou d'autres services vaut acceptation expresse, complète et sans réserves des présentes conditions générales, sauf accord écrit contraire.

The hereby general terms and conditions applies to all services provided by the Airport and prevails on user's standard terms and conditions or any other document issued by the User. Any order or use of aeronautical services or other services provided by the Airport is worth full acceptation of the hereby terms and conditions, unless a written agreement states otherwise.

2.1.2 SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRES ET AUTRES SERVICES.

Les services publics aéroportuaires délivrés par l'Aéroport donnent lieu à la perception de redevances pour services rendus aux exploitants d'aéronefs et à leurs prestataires de service à l'occasion de l'usage de terrains, d'infrastructures, d'installations, de locaux et d'équipements aéroportuaires fournis par l'exploitant d'aérodrome, fixées conformément aux dispositions de l'article R. 224-1 du Code de l'aviation civile, dans la mesure où cet usage est directement nécessaire à l'exploitation des aéronefs ou à celle d'un service de transport aérien. Les autres services délivrés par l'Aéroport donnent également lieu à la perception de redevances, fixées par l'Aéroport.

Aeronautical public services provided by the Airport are subject to payment of fees in order to compensate the use of Airport field, infrastructure, facilities, and equipment by aircraft owners or operators as far as this use is directly needed to operate an aircraft or an air transportation service, established according to Article R.224-1 of Code de l'aviation civile. Services other than aeronautical services provided by the Airport are subject to the payment of fees established by the Airport.

2.1.3 TARIFS DES REDEVANCES, MODALITES DE PAIEMENT ET GARANTIES.

Les tarifs des redevances de service public aéroportuaire sont réputés homologués et sont exécutoires dans les conditions de l'article R. 224-3 du Code de l'aviation civile. Les tarifs de ces redevances et des autres redevances sont publiés dans le règlement portant tarification des services publics aéroportuaires de l'Aéroport qui est consultable sur place, sur le site internet de l'Aéroport ou peut être obtenu sur simple demande.
Les paiements sont effectués comptants et avant tout décollage, nets et sans escompte. Toutefois, après accord préalable et écrit, certains usagers pourront être facturés périodiquement. L'usager souhaitant être exonéré de l'obligation de paiement comptant pourra être tenu, en contrepartie, de constituer une garantie adéquate (prépaiement sur facture « pro forma », dépôt de garantie, garantie à première demande, caution).
Les factures sont remises lors du paiement comptant et à défaut sont adressées par courrier postal ou électronique. Les factures peuvent être payées en espèces si le montant est inférieur à 1.000 Euros, par les cartes bancaires acceptées sur l'Aéroport, par chèque bancaire, par virement ou par prélèvement. Les frais bancaires relatifs aux règlements opérés par l'intermédiaire d'établissements bancaires sont à la charge de l'usager, qui devra stipuler sur son ordre : "frais à la charge de l'émetteur". Tous les prix sont indiqués hors taxes et les taxes s'appliquent conformément à la réglementation en vigueur. Certains usagers peuvent prétendre à une exonération de T.V.A., par application de l'article 262 II-4 du Code général des impôts, de l'instruction 3 A-6-07 du 06/07/2007 et de l'instruction du Code général des impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4° II de l'article 262). Le bénéficiaire s'engage à présenter l'attestation requise à l'Aéroport avant l'émission de la facture par l'Aéroport, à défaut de quoi l'Aéroport émettra la facture avec le taux de T.V.A. en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra se prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation.
Les factures sont payées au comptant, sauf accord préalable et écrit. A défaut, il sera comptabilisé des frais administratifs de 10 Euros par facture.
La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public est payable d'avance.

Tariffs of aeronautical public services are authorized and enforceable tariffs as provided by Article R.224-3 of Code de l'aviation civile. The said fees and the fees of others services are published in the regulation relative to Airport tariffs which is available to User's knowledge at the Airport or can downloaded from Airport's website or can be obtained on request.
Payments are due cash and before takeoff, net, without discount. However, after previous and written agreement, some Users could be billed periodically. The User who would like to be exonerated from the cash payment obligation could be asked, in

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

counterpart, to provide securities (previous payment on proforma bill, cash deposit, bank guarantee on first demand, personal security).
Bills are remitted during cash payment, and if not are sent by post or electronic mail. Bills inferior to € 1,000 can be paid in cash payment, by the credit cards accepted by the Airport, by bank cheque, by transfer or by order. Bank charges due to payment made through banks are at the User's expenses whom shall specify on his order "charges at the issuer's expenses". All fees and prices are without VAT and VAT is to be applied according to legislation. Some Users can ask for a VAT exoneration by implementation of Article 262 II-4 of Code général des impôts, of Instruction 3 A-6-07 dated 06 July 2007 and of Instruction of Code général des impôts in force at the date of the airport services (4° II of Article 262). The User shall address the adequate certificate to the Airport before the bill is made out, otherwise the bill will be made out with the VAT rate in force. In such a case, the User could not ask for regularization on bills already made out. Modifications shall enter into force starting at the reception date by the Airport of the requested certificate.
Bills are paid cash, unless previous and written agreement. In default of such an agreement, administrative fees of Euros 10 shall be added to the bill.
The fees due for occupation or lease of public property are to be paid in advance.

2.1.4 RECOUVREMENT.

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.
Tout retard de paiement entraînera de plein droit :
la facturation d'intérêts de retard calculés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente (taux « refi ») majoré de 10 points de pourcentage et à ce à compter du premier jour suivant la date d'échéance,
la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros,
lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'Aéroport peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification, liée aux frais de recouvrement (frais d'huissiers, de greffe etc).
En cas de non paiement dans les délais et après envoi d'une mise en demeure, le dossier est transmis au service contentieux pour recouvrement.
En outre, l'Aéroport pourra en fonction des circonstances : exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées ; appeler après simple mise en demeure les garanties constituées ; exiger le prépaiement ou le paiement comptant pour toute nouvelle prestation. Les pénalités ne sont pas soumises à TVA.
En outre, la transmission du dossier au service contentieux pourra entraîner la résiliation, à titre de sanction, des autorisations ou conventions dont bénéficie le débiteur.

Claims do not suspend payment.
Any late payment will involve in its own right:
penalties for late payment which are equal to the interest rate applied by the European central bank to his most recent financing operation (rate "refi") more 10 points starting the day after the due date
lump sum penalty for recovery costs amounting to Euros 40
when the recovery costs are superiors to the lump sum penalty for recovery costs of Euros 40, Airport can ask a complementary indemnification, on evidence, relative to recovery costs (bailiffs, courts…).
If the User has failed to respect payment terms and after formal notice, the file is sent to the recovery department for recovery.
Moreover, Airport shall according to circumstances : enjoin the immediate payment of all the overdue invoices; use its right on guarantees or securities, require prepayment or cash payment for all services. Penalty for late payment are not subject to VAT.
Moreover, the transfer of the file to the recovery department can lead to the termination, as a penalty, of the authorizations or contracts concluded with the debtor.

2.1.5 LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.

Quelle qu'en soit la cause, la responsabilité éventuelle de l'Aéroport sera limitée aux seuls dommages directs et à l'exclusion des dommages immatériels consécutifs et non consécutifs et ce dans la limite des plafonds contractuels des assurances souscrites par l'Aéroport, dont le montant peut être obtenu sur simple demande. Concernant les opérations d'assistance en escale, elles sont régies par les dispositions du contrat type IATA SGHA 2008 et notamment par son article 8 relatif aux responsabilités et indemnisations. Concernant les aéronefs ou véhicules terrestres à moteur stationnés sur l'Aéroport, ils demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou détenteur, l'Aéroport n'endossant pas la qualité de gardien.

Whatever the ground, the Airport liability shall be limited to direct damage and exclude all immaterial damage, consecutive or not, and any compensation shall be limited to the amount stated in the insurance policies of the Airport, which amount can be obtained on request. Regarding ground handling operations, limitation of liability and maximum compensation are in

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

accordance with terms stated in IATA's 2008 Standard Ground Handling Agreement (SGHA), especially its article 8 referring to liability and compensation. Regarding aircrafts and vehicles parked at the airport, they remain under their owner or user liability, the Airport being not the keeper.

2.1.6 VERSION ORIGINALE, LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES.

Le texte de langue française fait foi comme Conditions Générales originales. Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français dans le ressort desquels est situé l'Aéroport.
Toute surcharges ou ratures sur les présentes Conditions générales seront considérées comme nulles et non avenues, si elles ne sont pas paraphées par les deux Parties.

Only the French version of the hereby general terms and conditions are binding. Hereby general terms and conditions are submitted to French law. Any dispute relative to the application or the interpretation of the hereby general terms and conditions will fall exclusively under the jurisdiction of French courts where the airport is established.
Any addition or cross-out on the hereby extract will be considered as null and void, unless initialed by both parties.

2.2 Conditions particulières *Special conditions*

2.2.1 LIMITES DE RESPONSABILITÉ *LIABILITY LIMITS*

La police de responsabilité civile professionnelle d'exploitant d'aérodrome couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Aéroport à hauteur de 34 500 000 Euros (se référer au contrat pour les sous-limites et conditions de garantie).

2.2.2 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA) *VALUE ADDED TAX (VAT)*

Tout les prix sont indiqués hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) sur les services Aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, passagers, sur les carburants) est facturée au taux en vigueur.

Les exonérations de TVA sont encadrées par l'article 262, II-4 du Code général des impôts lequel dispose que :
« *II. Sont également éxonérés de la taxe sur la valeur ajoutée :*
4. les opérations de livraison, de transformation, de réparation, d'entretien, d'affrètement et de location portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies aériennes, dont les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des territoires et départements d'outre-mer, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80 % des services qu'elles exploitent ; ».
L'instruction 3 A-6-07 du 06/07/2007 actualise la liste des compagnies aériennes réputées remplir la condition d'éligibilité.

Le régime d'application de la T.V.A. sur les services aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de stationnement, passagers, sur les carburants) et services accessoires a été défini par la loi de finances du 31 décembre 1995 qui est résumée ci-dessous.

EXPLOITANT	REDUCTION
Compagnies aériennes françaises de transport agréées (*) réalisant **moins de 80 %** de leur trafic en international. *French authorised airlines whose international traffic represents less than 80%.*	Assujetties *Liable*
Compagnies aériennes françaises de transport agréées (*) réalisant **80 % ou plus** de leur trafic en international. *French authorised airlines whose international traffic represents more 80% or more.*	Exonérées *Exempted*
Compagnies aériennes étrangères de transport agréées et avions d'Etat étrangers utilisés dans le cadre de missions déclarées. *Foreign authorised airlines.*	Exonérées *Exempted*
Aviation privée, d'affaires, sociétés de travail aérien. *General aviation (business flight, private flight, or aerial work).*	Assujetties *Liable*
Aéronefs militaires français et étrangers, aéronefs d'Etat, français et étrangers. *French and foreign military aircraft, state aircraft*	Assujetties *Liable*

(*) Entreprises définies à l'article L6412-1 et L.6412-2 du Code des transports. *Compagnies defined in the articles L.641261 et L.6412-2 of the transportation Code.*

Les conditions d'exonérations seront appliquées en fonction de l'instruction du Code général des impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4° II de l'article 262) comme suit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Les compagnies françaises mentionnées à l'annexe A et l'ensemble des compagnies étrangères, à l'exception de celles mentionnées à l'annexe B de l'instruction, ne sont plus tenues de délivrer une attestation. Seules les compagnies françaises non mentionnées à l'annexe A et les compagnies étrangères mentionnées à l'annexe B, et souhaitant bénéficier de cette exonération s'engage à fournir à la société d'exploitation de l'Aéroport une attestation valable pour l'année en cours.

Ce document certifie que les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des DOM TOM, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80% des services exploités par le bénéficiaire (article 262 du Code général des impôts). Le bénéficiaire s'engage à faire parvenir à l'Aéroport cette attestation pour le 20 janvier de chaque année au plus tard pour une application au 1er janvier.
En l'absence de cette attestation, l'Aéroport émettra les factures du bénéficiaire avec le taux de T.V.A. en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra se prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation.
Pour les appareils ou vols effectués pour le compte d'une autre compagnie, l'application de la T.V.A. est fonction du régime auquel est soumise la compagnie qui est facturée pour les prestations Aéroportuaires.

All rates are excluding V.A.T. on airport services (landing fees, lighting and aircraft park fees, passenger, fuel) is invoiced at the current rate.The V.A.T application system on these services, summarised in the following table, was defined by the financial law of December 19, 1978.
Exemption terms shall be implemented according to Code général des impôts in force at the billing date.

2.2.3 FACTURATION *INVOICING*

Les facturations sont émises selon les informations transmises par l'Usager dans la fiche de demande de renseignements (identité, adresse de facturation, n°TVA intracommunautaire….).
Les factures récapitulatives des prestations aéronautiques se composent des redevances liées à chaque mouvement d'aéronef de l'Usager pour la période concernée. Elles ne peuvent être dissociées.
Les factures sont émises en double exemplaires et accompagnées d'un bordereau descriptif détaillant la prestation.

Bills are issued according to the datas the user filled in the information sheet (I.D., billing address, intra EU V.A.T. number…)
Recap bills of aeronautical services gather all the fees linked to each movement of user's aircraft during the period under consideration. Invoices are issued in duplicates.
Other services fees or, state fees invoices are issued on a monthly or on a quaterly basis.

2.2.4 MODES DE RÈGLEMENT *METHODS OF PAYMENT*

1. Par chèque bancaire ou postal en Euros :

adressé à : EDEIS AEROPORT VANNES Aéroport de Vannes – Golfe du Morbihan 56250 Monterblanc France
Libellé à l'ordre de : EDEIS AEROPORT VANNES

2. Par virement bancaire à l'ordre de :

EDEIS AEROPORT VANNES BANQUE : BNP PARIBAS CHAMPAGNE ARDENNES

Référence du compte :

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
30004	02484	00010384697	23

3. Par virement swift :

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR 76 3000 4024 8400 0103 8469 723

IMPORTANT

Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client/date/n° facture)

Please quote reference number stated on the invoice (Client number/date/facture number)

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. TARIFS DES REDEVANCES POUR SERVICES PUBLICS AEROPORTUAIRE *AIRPORT SERVICE FEES*

Le barème des tarifs applicables aux redevances pour services publics aéroportuaires figurent dans le règlement portant tarification des redevances pour services publics aéroportuaires régulièrement notifié à l'Autorité de supervision indépendante ou au représentant de l'Etat dans le département.
Ces tarifs sont portés à la connaissance des Usagers et du public par voie d'affichage, et sont téléchargeables sur le site internet de l'Aéroport.

The fee schedule applied to aeronautical services is gathered in the regulation establishing aeronautical service fees. This schedule was homologated by the Autorité de supervision indépendante or notified to the local state representative.
These tariffs are made available to user's knowledge in the terminals or can be downloaded from our website.

3.1 Principes généraux *Basic guidelines*

Est considéré comme trafic national tout vol dont le point de départ et le point d'arrivée sont situés en des régions terrestres et des eaux territoriales adjacentes sur lesquelles la France exerce sa souveraineté, sa protection ou sa tutelle.
Tout autre vol est considéré comme trafic international. C'est le numéro de vol qui détermine le point de départ initial et le point d'arrivée final et donc le tarif à appliquer. Ce principe s'applique aux redevances d'atterrissage, de balisage et de stationnement.
Pour les redevances passagers, le tarif Schengen est applicable pour les vols dont la destination finale, pour un numéro de vol donné, est situé dans l'espace Schengen, le tarif international ou UE hors Schengen est applicable pour les vols dont la destination finale, pour un numéro de vol donné, est situé dans un pays hors espace Schengen.

All flights leaving from and arriving at land areas and adjacent territorial waters over which France exercises its sovereignty or its protection, are considered as national traffic.
All flights starting from or having as final destination one of the countries of the European Community are considered as domestic European traffic.
All other flights are considered as international traffic.
The tariff to be applied is determined by the flight number which specifies the initial point of departure and the final point of arrival. This principle applies to landing fees, lighting and parking fees, to the exclusion of passenger taxes.
For the latter, the Schengen tariff applies only to those flights whose final destination, of a given flight number, is situated in the Schengen area. The extra Schengen tariff applies to those flights whose final destination, of a given flight number is situated outside the Schengen area.

3.2 Informations à fournir à l'Aéroport. Transmission of statistical data to the Airport operator

3.2.1 DONNÉES RELATIVES À L'APPAREIL. *TECHNICAL AND COMMERCIAL CHARACTERISTIC OF THE AIRCRAFT*

Un mois avant l'arrivée d'un appareil pour les compagnies aériennes et avant facturation pour l'aviation générale, une copie des documents suivants doit être adressée à l'Aéroport :

- le certificat de navigabilité (CDN),
- un extrait du manuel de vol comprenant les pages de garde sur lesquelles figurent les indications du modèle et du numéro de série constructeur de l'appareil,
- les pages de limitation comportant l'indication de MMD.

En l'absence de ces informations, les redevances d'atterrissage et de stationnement seront calculées avec la MMD la plus élevée du modèle le plus lourd de la même famille d'appareil conformément aux fichiers de l'Aéroport. Aucun avoir rétroactif ne pourra être effectué.

Il appartient aux Usagers d'informer le « service facturation clients » de l'Aéroport de toute modification apportée à leur flotte : achats, ventes, locations, leasings, modifications des caractéristiques des aéronefs etc., sous peine de se voir facturer les prestations selon les seules caractéristiques connues de l'Aéroport.

Les mises à jour seront prises en compte à partir de la prochaine facturation, sans effet rétroactif.

Copy of the following documents shall be addressed to the Airport operator at least one month before the arrival of an aircraft belonging to an airline, or for general aviation one month before the invoice issue:

1. *airworthiness certificate,*
2. *abstract form the AFM including front page,*
3. *pages on which figures the aircraft's MTOW.*

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Without this information, landing and parking fees will be fixed at the rate corresponding to the highest MTOW of the heaviest aircraft from the family the aircraft belongs to.
Should the documents be modified thereafter, the aircraft operator shall advise the Airport operator accordingly and will send a copy of these new documents. The aircraft operator acknowledges that there can be no dispute and claim over earlier billings until such documents have been duly received.

3.2.2 DONNEES RELATIVES AU TRAFIC. *TRAFFIC DATAS*

Quelle que soit la nature de son trafic, l'exploitant aérien ou son représentant qui peut être l'organisme d'assistance, doit communiquer au service des redevances, à l'avance ou une heure au maximum après le mouvement la décomposition du chargement en passagers, fret et poste par escale, via le réseau SITA (messages de chargement LDM et SLS).

Cette décomposition distinguera les passagers bénéficiant d'une exonération totale de redevance selon l'article 6, arrêté du 28.02.1981 du Code de l'aviation civile. Il s'agit des :

- personnels dont le service à bord est directement lié au vol (membres d'équipages assurant le vol, agents de sûreté ou de police, accompagnateurs de fret),
- passagers en transit direct effectuant un arrêt momentané sur l'Aéroport et repartant par le même aéronef avec un numéro de vol au départ identique au numéro de vol de l'aéronef à bord duquel ils sont arrivés,
- passagers d'un aéronef ayant effectué un retour forcé sur l'Aéroport en raison d'incidents techniques ou de conditions atmosphériques défavorables,
- passagers d'un aéronef effectuant une escale technique,
- enfant de moins de 2 ans.

En l'absence de ces informations la facturation sera établie au maximum de la capacité de l'appareil (dernières données flottes transmises ou données constructeur par défaut), et aucun avoir rétroactif ne sera établi.

Whatever the nature of its traffic may be, airline operators or its representatives are requested to provide to the fee department the loading datas (passengers, freight and post) before or at least one hour after each movement. These information are transmitted via SITA web.
Passengers exempted from the payment of airport service fees according to article 6 from the decree of the civil aviation Code issued on February 28, 1981 will be set apart. It concerns:

- *crew members,*
- *transit passengers making a short halt at the airport and leaving in the same aircraft and with a flight number identical to the flight number at arrival,*
- *passengers of an aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions,*
- *passengers of an aircraft making a refulling stop,*
- *children under two years of age.*

Without the relevant informations, invoicing will be issued according to the aircraft maximum capacity rate (last by default datas provided by the manufacturer). no retroactive credit shall be established.

3.2.3 DONNÉES DIVERSES. *OTHER DATAS*

Toute information de nature à affecter la facturation doit être transmise sans délai au service redevances de l'Aéroport :

- changement d'adresse de facturation,
- changement de code IATA ou OACI,
- changement d'assistant aéroportuaire,
- changement de propriétaire ou d'exploitant de l'aéronef.

Any information which may be abble to affect invoicing is to be communicated to the airport's fee department :

- *modification of the mailing address,*
- *modification of IATA or ICAO code,*
- *modification of airport assistant,*
- *modification of aircraft's owner or operator.*

3.3 Redevances principales *Aeronautical fees*

3.3.1 REDEVANCE D'ATTERRISSAGE. *LANDING FEES*

Il s'agit de la redevance perçue pour l'usage des pistes, des voies de circulation et des aires de trafic.
Landing charges are associated with the use of airport's infrastructure and facilities by aircrafts.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

➲ **Base de facturation**

La redevance d'atterrissage est perçue pour tout atterrissage d'aéronef sous réserve des exceptions figurant ci-dessous. La redevance est calculée d'après la MMD portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, arrondie à la tonne supérieure, telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours.
La redevance est due par l'exploitant de l'aéronef et, à défaut, par son propriétaire.

Landing fees are charged for all aircrafts landing on the airport, and are based ont the maximum take-off weight (MTOW) quoted on the airworthiness Certificate, rounded up to the nearest metric ton above.

Nota : La redevance d'atterrissage ne comprend aucun service d'assistance. Toute demande de service complémentaire fera l'objet d'une facturation indépendante.
Landing charge does not include airport assistance. The request of extra-services will be billed separately.

➲ **Tarif de base HT pour aéronefs de moins de 6 tonnes**

Masse Maximum au Décollage en tonne *MTOW per tons*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
0 tonne à 1,999 t *0 tons to 1,999 t*	8,33 €
2 t à 2,999 t	17,50 €
3 t à 3,999 t	45,62 €
4 t à 4,999 t	62,59 €
5 t à 5,999 t	75,32 €

➲ **Tarif de base HT pour aéronefs de plus de 6 tonnes**

Masse Maximum au Décollage en tonne *MTOW per tons*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
6 t à 17,999 t inclus	118,82 €
Par tonne supplémentaire	+10,61€
18 t à 24,999 t inclus	246,13€
Par tonne supplémentaire	+13,79€
25 t à 30,999 t inclus	342,67 €
Par tonne supplémentaire	+27,58€
31 t et plus	508,17 €
Par tonne supplémentaire	+29,71€

➲ **Conditions particulières réglementaires.** ***Special conditions***

Sont exonérés de la redevance d'atterrissage :
- les aéronefs affectés au déplacement des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par le ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs d'Etat effectuant une mission technique sur ordre du Ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs appartenant à une entreprise de transport ou de travail aérien accomplissant un vol d'essai à condition qu'ils n'effectuent aucun transport ou aucun travail rémunéré
- les aéronefs effectuant un retour forcé sur l'Aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables à l'arrivée et au départ

Are exempted from the payment of landing charges:
- *aircrafts used by person who's duties figured on the list established by the Ministry charged of civil aviation*
- *state aircrafts used on a technical mission ordered by the Ministry in charge of civil aviation.*
- *aircrafts belonging to carriage company or air work only for test flight*
- *aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions on arrival or departure*

Se voient appliquer une réduction du montant de la redevance d'atterrissage :
- Les giravions : 50%
- Les aéronefs basés de moins de 3 tonnes (dont hélicoptère) appartenant à une entreprise de transport ou de travail aérien : 50%. Cet abbatement est cumulatif avec celui lié aux giravions

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

A reduction of landing charge is applied to:

- *Rotorcrafts : 50% reduction,*
- *Aircraft based under 3 tons (helicopter) owned a transport company or aerial work: 50% reduction. The reduction "rotorcraft" is cumulative.*

3.3.2 REDEVANCE BALISAGE. *RUNWAY LIGHTING CHARGE*

➲ **Base de facturation**

La redevance d'usage des dispositifs d'éclairage est due par tous les aéronefs qui effectuent un envol ou un atterrissage, lorsque le balisage a été allumé, soit en horaire de nuit, soit de jour par mauvaise visibilité, soit à la demande du Commandant de bord, soit pour une raison de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage.

Runway lighting charges are due by all aircratfs landing or taking off from the airport when the lighting is lit, at night or if visibility is bad, or as requested by the aircraft captain or if ordered by the civil aviation authority for safety reasons.

➲ **Tarifs de base HT**

Base	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
Par Mouvement *Per movement*	33,48 €

➲ **Conditions particulières règlementaires** ***Special conditions***

Sont exonérés de la redevance de balisage :

- les aéronefs affectés au déplacement des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par le ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs d'Etat effectuant une mission technique sur ordre du Ministre chargé de l'aviation civile.

Are exempted from the payment of lighting charges:

- *aircrafts used by person who's duties figured on the list established by the Ministry charged of civil aviation*
- *state aircrafts used on a technical mission ordered by the Ministry in charge of civil aviation.*

3.3.3 REDEVANCE DE STATIONNEMENT. *AIRCRAFT PARKING*

➲ **Base de facturation**

La redevance de stationnement est perçue pour le stationnement, sous réserve des exceptions figurant ci-dessous.
La redevance de stationnement est calculée par heure de stationnement d'après la masse maximale au décollage portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef , arrondie à la tonne supérieure, telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours.
Toute heure entamée est facturée.

Aircraft parking fees are due by all aircrafts parked on the airport, subjected to the exception mentioned below
Fees are calculated per metric ton and per hour and, are based on the maximum take-off weight shown on the aircraft certificat of airworthiness. Every started hour is due

➲ **Tarif de base HT**

Par tonne et par heure *Per ton and per hour*	**€ HT** *EX VTA*
enrobé *asphalt*	0,60 €
herbe *grass*	0,42 €

edeis
L'ingéniosité opérationnelle

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

➲ **Conditions particulières réglementaires** ***Special conditions***

Sont exonérés de la redevance de stationnement:

- les aéronefs affectés au déplacement des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par le ministre chargé de l'aviation civile
- les aéronefs d'Etat effectuant une mission technique sur ordre du Ministre chargé de l'aviation civile.

Are exempted from the payment of parking charges:

- *aircrafts used by person who's duties figured on the list established by the Ministry charged of civil aviation*
- *state aircrafts used on a technical mission ordered by the Ministry in charge of civil aviation.*

3.3.4 REDEVANCE FORFAITAIRE POUR AERONEF BASE. *AERONAUTIC FIXED RATES*

➲ **Base d'abonnement** *Subscription terms*

Les associations sportives et/ou aéro-clubs ainsi que les propriétaires privés possédant des aéronefs basés sur l'Aéroport de masse maximale inférieure à 3 tonnes et exploités à des fins exclusivement privées et non commerciales pourront opter pour la redevance forfaitaire annuelle.

Flying clubs and private individuals owners of aircrafts with an MTOW equal or under 3 metric tons, based on the airport, exploited for private purposes only may choose an annual fixed rate.

➲ **Tarif de base HT**

MMD *MTOW*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
< 1,299 t	139,05 €
1,3 t à 1,999 t	216,30 €
2 t à 2,999 t	360,50 €

Les associations ainsi que les propriétaires privés possédant des aéronefs non basées sur l'Aéroport de masse maximale inférieure à 2 tonnes et exploités à des fins exclusivement privées et non commerciales pourront opter pour une redevance forfaitaire.

MMD *MTOW*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
< 1,299 t	291,75 €
1,3 t à 1,999 t	442,05 €

Cette redevance forfaitaire comprend :

- un nombre illimité d'atterrissages durant toute l'année.

These aeronautical fixed rates include :

- *unlimited landings along the year,*

➲ **Modalités d'abonnement** *Methods of subscription*

- les abonnements annuels sont délivrés du 1er janvier au 31 décembre,
- **pour les abonnements souscrits en cours d'année, la facturation ne s'effectuera pas au prorata temporis,**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- **les abonnements sont délivrés pour une immatriculation. Un changement d'immatriculation en cours d'année n'entrainera pas un transfert de l'abonnement.**
- tout abonnement souscrit ne sera pas remboursé dans le cas de retrait de l'aéronef en cours d'année. Aucun remboursement ou report d'abonnement ne sera accordé en cas d'immobilisation de l'appareil pour des raisons techniques ou de vente ou de changement d'Aéroport d'attache.

- *Subscriptions are delivered from the 1st of January to 31st of December,*
- *Regarding subscription made during the year, the billing note won't be made prorata temporis,*
- *Subscriptions are delivered for one registration. A change of registration during the year will not result in a transfer of the subscription.*
- *No refund will be made if the owner choose to withdraw his aircraft during the year. No refund or postpoined will be accorded by the Airport operator in case of the aircraft immoblisation due to technical reason, sell or changment of the aircraft's airport base.*

3.3.5 REDEVANCE PASSAGER *PASSENGERS FEES*

La redevance par passager correspond à l'utilisation des installations aménagées pour l'embarquement, le débarquement et l'accueil des passagers et du public, ainsi que la mise à disposition de comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, ainsi que des installations de convoyage des bagages.
Les tarifs suivants n'intègrent pas la mission d'assistance aux personnes à mobilité réduite (APMR) qui fait l'objet d'une redevance spécifique.

Passengers fees are paid for the use of the structures and general facilities for passengers boarding, disembarkation and reception, as well as the use of check-in desks made and, conveyor belt.
The following rates do not include the assistance to disabled persons. This service is subject to a specific fee.

➲ **Base de facturation**

La redevance par passager est perçue à l'embarquement par l'ensemble des passagers pour tout aéronef sous réserve des exceptions figurant ci-dessous.

Passengers fees is due for every departing passenger on every flight. It is subjected to exemptions, which are mentioned below.

➲ **Tarif de base HT**

Destination du vol *Flight destination*	**Base**	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
Vol national, Schengen ou International *National, schengen or international flight*	Par passager départ *Per passenger departure*	15,45 €
Départ et destination de LFRV *Departure and destination to LFRV*	Par passager départ *Per passenger departure*	5,15 €

➲ **Conditions particulières réglementaires**

Sont exemptés du paiement de la redevance passagers :
- les membres d'équipage *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81)*,
- les passagers effectuant un arrêt momentané sur l'Aéroport et repartant par le même aéronef et avec un numéro de vol identique au numéro de vol de l'aéronef à l'arrivée *(Article 1er - Arrêté du 19/12/94)*,
- les passagers d'un aéronef ayant effectué un retour forcé sur l'Aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81)*,
- les passagers d'un aéronef effectuant une escale technique *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81)*,
- les enfants de moins de deux ans *(Article 6 - Arrêté du 28/02/81).*

Are exempted from the paiement of passengers fees:
- *crew members,*
- *transit passengers making a short halt at the airport and leaving in the same aircraft and with a flight nimber identical to the flight number at arrival,*
- *passengers of an aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions,*
- *passengers of an aircraft making a refulling stop,*
- *children under two years of age.*

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.3.6 REDEVANCE AFIS. *AFIS FEES*

➲ **Base de facturation**

Ce service est du pour chaque mouvement IFR. Il s'agit d'un service d'information vol fourni aux pilotes des avions de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 3 tonnes.

This service is due for each IFR movement. It concerns flight information service provided to pilots for aircraft with MTOW superior or egal to 3 tons.

➲ **Tarifs de base HT**

Base	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
Par Mouvement IFR *Per IFR movement*	360 x (MTOW/50)^0,7

3.4 Redevance d'usage des installations de distribution de carburant *Fuel distribution facilities*

➲ **Base de facturation**

La redevance d'accès aux installations de distribution de carburant est due pour tout emport de carburant.

Charges for use of fuel infrastructure and distribution fees are billed depending on the number of litres delivered.

➲ **Tarif de base HT**

Carburant *Fuel*	**Unité** *Unit*	**Tarif € HT** *€ EX VTA*
AVGAS	Par litre *Per liter*	0,10
JET A1	Par lire *Per Liter*	0,10

Nota : les carburants des aéronefs sont vendus aux tarifs pétroliers en cours.

3.5 Aides au démarrage octroyées aux compagnies aériennes *Start-up aid to airlines*

En application des lignes directrices 2014, chaque projet d'aide en vue du lancement d'une nouvelle liaison sera rendu public et préalablement à son exécution sera notifié (régime d'aide ou notification individuelle) afin que soit vérifié la compatibilité de l'aide envisagée avec l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que les conditions cumulatives énoncées aux points 139 à 153 des lignes directrices sont remplies.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Willis Towers Watson

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITANT D'AERODROME

Nous, Willis Towers Watson Global Aerospace Paris, certifions que :

EDEIS AEROPORT VANNES
Aérodrome de Vannes Meucon
56250 MONTERBLANC

a souscrit, pour la période du **1er février 2019 au 31 janvier 2020**, une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITANT D'AERODROME** n° F31A00205119A / 144 garantissant les risques de mise en cause de la Responsabilité Civile de l'Assuré en cas de dommages causés aux tiers du fait de son activité d'exploitant de l'aérodrome :

VANNES

Il est précisé que le Contrat garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber sur l'Aérodrome susmentionné au titre des services ci-après si mis en œuvre ou réalisés par l'Assuré :

- système de télécommande radioélectrique du balisage lumineux (PCL) ;
- système de transmission automatique de paramètres (STAP) ;
- service « AFIS » ;
- avitaillement des aéronefs.

L'assurance est accordée à concurrence d'une limite de garantie de **50 000 000 EUR** par sinistre.

Limite unique et confondue pour l'ensemble des garanties de la police, y compris les risques du guerre et assimilés selon la clause AVN52 ; étant toutefois précisé qu'en ce qui concerne la Responsabilité Civile après Livraison, cette garantie constitue l'engagement maximum des Assureurs par sinistre et en tout pour l'année d'assurance.

La présente attestation d'assurance est délivrée pour valoir ce que de droit mais ne déroge en aucune manière aux clauses, conditions, limites et exclusions des conditions particulières et conventions spéciales de la police visée ci-dessus

Fait à PARIS, le 30 janvier 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Votre Assurance

▸ PACK GREEN

ATTESTATION

COURTIER

ASCORA
50 QUAI CHARLES PASQUA
CS 57137
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01 55 62 11 11
Fax : 01 55 62 11 39
Email : CONTACT@ASCORA.COM
Portefeuille : 0204087584

Vos références :
Contrat n° 5872144804
Client n° 0494271920

AXA France IARD, atteste que :

EDEIS AEROPORT Vannes
Aéroport de Vannes MEUCON
56250 MONTERBLANC

est garanti au titre du contrat **N° 5872144804** souscrit par **SAS EDEIS CONCESSIONS,** garantissant les conséquences pécuniaires des Risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat, à savoir : **gestion d'aéroports incluant notamment la réalisation, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation, le développement et la promotion d'ouvrages, terrains, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services nécessaires au fonctionnement des aéroports.**

Sont souscrites au titre de ce contrat, les garanties listées en page 2, dans la limite des montants de garantie indiqués, qui s'entendent :

- par sinistre,
- pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance
- et **pour l'ensemble des assurés et des sites garantis par ce contrat.**

Il est précisé que l'assureur s'engage à renoncer à tout recours qu'il pourrait être amené à exercer à l'encontre des propriétaires et des gestionnaires des installations aéroportuaires aéroports, assurés additionnels du présent contrat, ainsi qu'à celle de leurs assureurs respectifs.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du **01/01/2019** au **01/01/2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 20/12/2018
Pour la société :

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Tableau des garanties et franchises du contrat pour l'ensemble des assurés

Les montants de garanties s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance.

ENGAGEMENT ANNUEL MAXIMUM DE L'ASSUREUR ..... **7 000 000 €**

MONTANTS DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT *(Art. 2.1. des CG)* **:**

TOUS DOMMAGES GARANTIS CONFONDUS ..... **5 000 000 €**

Dont Dommages Matériels et Immatériels,
y compris **Frais d'Urgence** *(Art. 2.1.1 des CG)* ..... **5 000 000 €**

Dans ce montant, sont compris et limités :

- **Dommages aux biens confiés** *(Art. 2.1.2.2 des CG)* ..... **250 000 €**
- **Dommages aux biens des préposés** *(Art. 2.1.2.3 des CG)* ..... **250 000 €**

PERTES PECUNIAIRES *(Art. 2.2. des CG)* **:**

TOUS FRAIS GARANTIS CONFONDUS ..... **2 000 000 €**

Y compris :

- **Responsabilité Environnementale** *(Art. 2.2.1 des CG)*,
- **Frais de Dépollution des Sols et des Eaux** *(Art. 2.2.2. des CG)*
- **Frais de Décontamination des Biens Mobiliers et Immobiliers** *(Art. 2.2.3. des CG)*

Dans ce montant, sont compris et limités :

- **Frais engagés en cas de Pollution Subie** *(Art. 2.2.4. des CG),*
- **Frais de Recherche** *(Art. 2.2.5. des CG)*,
- **Frais d'Elimination des Déchets** *(Art. 2.2.6. des CG)*

Pour l'ensemble de ces Frais ..... **250 000 €**

PROTECTION JURIDIQUE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT *(Art. 2.3. des CG)* **:**

MONTANTS DE PRISE EN CHARGE ..... **Selon dispositions prévues à l'Art. 4.3.6 des CG**

FRANCHISES ET SEUIL D'INTERVENTION

Seuil d'intervention de la garantie Recours ..... **1 500 €**

Franchise par sinistre appliquée aux garanties RC Atteinte à l'Environnement et Pertes Pécuniaires : ..... **5 000 €**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

ATTESTATION

Votre Assurance
▸ DOMMAGES ENTREPRISE

SAS EDEIS CONCESSIONS
19 BD PAUL VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE FR

COURTIER
ASCORA
50 QUAI CHARLES PASQUA
CS 57137
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01 55 62 11 11
Fax : 01 55 62 11 39
Email : CONTACT@ASCORA.COM
Portefeuille : 0204087584

Vos références :
Contrat n° 6073124404
Client n° 0499886220

AXA France IARD, atteste que :

EDEIS AEROPORT VANNES
Aéroport de Vannes Meucon
56250 MONTERBLANC

Est assuré(e) par police « dommages aux biens » n° **6073124404,** auprès de la Compagnie **AXA France IARD – 313, Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex.**

Souscrite par **EDEIS CONCESSIONS – 19 bd Paul Vaillant Couturier – 94200 IVRY SUR SEINE,** agissant tant pour son compte que pour celui des propriétaires et/ou des délégants et des autres sociétés du groupe EDEIS CONCESSIONS dédiées à l'exploitation des aéroports.

Pour les évènements principaux suivants :

- Incendie, Explosions, foudre
- Dommages électriques
- Tempêtes, Neige, Grêle
- Tempêtes, Ouragans, Cyclones
- Choc de véhicule terrestre
- Vol, vandalisme
- Dégâts des eaux
- Catastrophes naturelles
- Evènements naturels hors catastrophes naturelles
- Bris de glaces
- Bris de machines et bris de machines informatiques et bureautiques
- Pertes d'exploitation
- Frais et pertes

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Recours des voisins et des tiers

Il est précisé que l'assureur s'engage à renoncer à tout recours qu'il pourrait être amené à exercer à l'encontre des propriétaires et des gestionnaires des installations aéroportuaires, assurés additionnels du présent contrat, ainsi qu'à celle de leurs assureurs respectifs.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du 01/01/2019 au 01/01/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 20 décembre 2018
Pour la société :



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE

6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance
1. International motor insurance ca

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année) 18/10/2019 — au 31/1[illegible]/2019

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur: FK-321-VY

6. Catégorie: C

7. Marque du véhicule: SIDES

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 18/10/2019 au 31/12/2019

Identification
FK-321-VY

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - AGI - imp. CLIP SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)		
A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance car

3. VALABLE DU Jour	Mois	Année	Jour	AU Mois	Année
01/01/2019			31/1	2/2019	

5. N° d'Immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur: 33N-2106B

6. Catégorie*: C

7. Marque du véhicule: SIDES

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification 33N-2106B

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - Imp. CLIP F SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance card

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année) — AU (Jour / Mois / Année)

01/01/2019 — 31/12/2019

4486694404

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
41 D 202

6. Catégorie* 7. Marque du véhicule
C TRACMA

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

– SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
La durée ne peut excéder 1 mois

– NUMÉRO DE CONTRAT :
Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification
41 D 202

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - imp. CLP Ⓑ sol PEFC 10-61-1760 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

[1] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

[2] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

[3] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)		
A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCES ET ENTREPRISES
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance card

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année) — AU (Jour / Mois / Année)

01/01/2019 — 31/12/2019

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur: BB-687-SB

6. Catégorie* 7. Marque du véhicule: C JOHN DEERE

A	B	BG	CY[1]	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ[2]	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB[3]	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification BB-687-SB

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - Imp. CLIP ID SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE

6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a…
1. International motor insurance car…

3. VALABLE DU Jour	Mois	Année	Jour	AU Mois	Année
01/01/2019			31/12		2019

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
BJ-131-MP

6. Catégorie* 7. Marque du véhicule
A LAND ROVER

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(2)	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification
BJ-131-MP

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - imp. CLIP SGI PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org).
- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

[1] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

[2] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.

[3] La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Catégorie de véhicule (code)

A. AUTOMOBILE	C. CAMION OU TRACTEUR	E. AUTOBUS OU AUTOCAR
B. MOTOCYCLE	D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE	F. REMORQUE
G. AUTRES		

Servyr
ASSURANCE ET ENTREPRISE
6 allée René Fonck – CS 60005 - 51688 REIMS Cedex 2
tél. 03 26 48 49 50 – email : sinistres@servyr.com

1. Carte internationale d'assurance a
1. International motor insurance car

3. VALABLE DU (Jour / Mois / Année) — Jour

01/01/2019 — 31/1

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
DQ-314-FL

6. Catégorie* 7. Marque du véhicule
A Renault

A	B	BG	CY[1]	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ[2]	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB[3]	TN	TR	UA	

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule).

EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

10. Cette carte a été délivrée par :

11. Signature de l'assureur

CARTE VERTE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

(UNIQUEMENT POUR LES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLETTES ET VÉHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES)

AXA

Cher Assuré,

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

☐ CARTE VERTE

☐ CERTIFICAT D'ASSURANCE

Relatif(s) à votre contrat d'assurance automobile

Document(s) établi(s) à l'intention de :
EDEIS AEROPORT VANNES
S/C EDEIS CONCESSIONS

56250 MONTERBLANC

- SI LE CERTIFICAT EST ÉTABLI PROVISOIREMENT :
  La durée ne peut excéder 1 mois

- NUMÉRO DE CONTRAT :
  Lorsqu'il n'est pas encore connu, le code Courtier d'Assurance est indiqué, suivi des 5 premières lettres du nom du Souscripteur
  Ex : 53 094 LANGL.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identification
DQ-314-FL

N° 4486694404

AXA

Réf. UER521K - 704709 12 2017 - imp. CLIP ⓔ sgi PEFC 10-31-1750 / Certifié PEFC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Liste des actions de développement Edeis Aéroport Vannes 2019			
Cible	date	entités	objet
Tous domaines	septembre-19	Edeis	Mise en place d'une CBP "Actions commerciales" qui s'est réunie à Ivry/Seine
Vols sportifs	août-19	FC Lorient	Nouveaux échanges concernant les vols au départ de Vannes
Vols sportifs	juillet-19	FC Lorient	Propositions de services pour des vols au départ de Vannes
Domanial	juillet-14	Armée Française	entrainement défilé sur aéroport
Aviation d'affaires	juillet-19	Air Affaires-SAB	Rencontre et repas pour une présentation de l'aviation d'affaires
Réseau entrepreneurs	juin-19	RCV-CAP 56	Rencontre avec les entreprises et RCV
Domanial	mai-19	BMW	Manifestation automobile sur la plateforme
Réseau entrepreneurs	mai-19	Jetco	Inauguration Jetco + rencontre porsche
Aviation d'affaires	mai-19	Air Brand	Mise en relation avec la société SAB
Réseau entrepreneurs	avril-19	SAB	Présentation de l'aviation d'affaires
Aviation d'affaires	avril-19	IBC Aviation	Présentation de la société et offre de services en aviation d'affaires
Tourisme	mars-19		Participation au salon du tourisme de Vannes

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Balance générale par type de compte

Sélection

Code compte, de	600000	à	799999	Edition en paysage	Non	Edition condensée	Non
Date, du	01/01/2019	au	31/12/2019			Uniquement les comptes mouvementés	Oui
Etablissement, de		à	zzzzzzzzzzzzzz			Uniquement les comptes non soldés	Non
Groupe de comptes, de		à	zzzzzzzzzzzzzz			Totalisation par établissement	Non
Périmètre groupe		Plan de comptes structuré				Avec les écritures de simulation	Non
Plan groupe		Approche	NAT	Niveau	3	Edition du détail des comptes	Oui

Eléments	Cumul avant période		Cumul période		Solde cumulé	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
602210 COMBUSTIBLES CHAUFFAGE -			2 137,08		2 137,08	
604000 SOUS-TRAITANCE			30 452,00		30 452,00	
606110 EAU			1 681,59	338,95	1 342,64	
606111 EDF GDF			26 926,20	9 147,32	17 778,88	
606120 CARBURANT			4 762,80	312,72	4 450,08	
606121 CARBURANT ENGINS AEROPO			179,16		179,16	
606130 VETEMENT DE TRAVAIL			5 072,74		5 072,74	
606300 PRODUITS ENTRETIEN			706,68		706,68	
606310 PETIT EQUIPEMENT			3 266,33		3 266,33	
606400 FOURNITURES DE BUREAU			1 488,12		1 488,12	
606411 DOCUMENTS PERSONNALISES			523,82		523,82	
607000 ACHATS DE PRESTATIONS REF			3,73		3,73	
607100 ACHATS DE CATERING			811,85		811,85	
607200 ACHATS DE PRESTATIONS			385,54		385,54	
607300 ACHAT DE CARBURANT JET A1			17 839,28	2 137,16	15 702,12	
607310 ACHAT DE CARBURANT AVGA			9 697,28	74,70	9 622,58	
607710 ACHATS BAR - RESTAURATION			7 066,43	785,62	6 280,81	
611030 SOUS TRAITANCE			3 595,47	1 942,12	1 653,35	
612200 CREDIT-BAIL			23 005,43		23 005,43	
613200 REDEVANCE DOMANIALE FIX			2 000,00	1 000,00	1 000,00	
613201 REDEVANCE DOMANIALE VA			135 594,14	71 764,00	63 830,14	
613520 LOCATION AUTRES VOITURES			2 916,43	479,34	2 437,09	
613540 LOCATION MATERIEL BUREA			1 439,10	345,32	1 093,78	
613542 LOCATION MAT & LOG INFOR			21 747,80	10 031,07	11 716,73	
613550 LOCATION MATERIEL LLD			2 052,68	177,06	1 875,62	
613551 LOCATION			2 806,89		2 806,89	
613560 LOCATION MATERIEL LCD			904,05	374,85	529,20	
615250 NETTOYAGE DES BATIMENTS			9 358,65	1 141,44	8 217,21	
615502 ENTRETIEN DES AGENCEMEN			14 044,43		14 044,43	
615520 ENTRETIEN VEHIC UTILITAIRE			7 186,55	20 684,00		13 497,45
615530 ENTRETIEN MATERIEL ET OUT			3 598,05		3 598,05	
615540 ENTRETIEN MATERIEL BUREA			4 630,87		4 630,87	
615580 ENTRETIEN AUTRES BIENS			156,90		156,90	
615600 MAINTENANCE			30 170,52	6 651,33	23 519,19	
616100 ASSURANCES MULTIRISQUES			879,25		879,25	
616200 ASSURANCES PROFESSIONNE			2 672,67	139,56	2 533,11	
616380 ASSURANCE VOITURE DE SOCI			1 760,95		1 760,95	
618000 DOCUMENTATION			468,41	30,16	438,25	
618500 COLLOQUES, SEMINAIRES			163,96		163,96	
621400 PERSONNEL MIS A DISPOSITIO			830,73		830,73	
622600 HONORAIRES AVOCATS ET DIV			1 369,58		1 369,58	
622605 HONORAIRES DIVERS			12 900,00		12 900,00	
622610 HONORAIRES COMPTABILITE			3 300,00	1 150,00	2 150,00	
622620 REMUNERATION EDEIS MANA			30 000,00		30 000,00	
622621 SERVICES PARTAGES EDEIS M			80 602,24		80 602,24	
622625 HONORAIRES GROUPE CONSE			7 100,00		7 100,00	
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX			1 469,06	15,38	1 453,68	
623110 ANNONCES ET INSERTIONS			350,00		350,00	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Balance générale par type de compte

Eléments	Cumul avant période		Cumul période		Solde cumulé	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623300 FRAIS DE FOIRES ET EXPOSITI			671,66		671,66	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			2 414,15	227,03	2 187,12	
625110 FRAIS DEPLACEMENTS-ALLO			1 255,56		1 255,56	
625120 FRAIS DEPLACEMENTS-BILLE			8 027,09	975,78	7 051,31	
625130 PEAGES ET STATIONNEMENTS			592,77		592,77	
625610 MISSIONS (HOTELS, REPAS)			5 827,61	1 724,14	4 103,47	
625700 MISSIONS (INVITATIONS)			615,13		615,13	
626100 AFFRANCHISSEMENT			304,32		304,32	
626200 TELECOMMUNICATIONS			1 421,11	388,56	1 032,55	
626220 FRAIS DE TELEPHONES PORTA			1 718,96		1 718,96	
626230 FRAIS TELECOMMUNICATIONS			3 930,86	575,13	3 355,73	
627000 FRAIS BANCAIRES (SAUF BNP)			9 871,16	27,34	9 843,82	
627004 FRAIS BANCAIRES			1 972,25	86,36	1 885,89	
628100 COTISATION PROFESSIONNEL			5 002,00		5 002,00	
628110 INDEMNITES STAGE NON SOU			1 148,75		1 148,75	
631100 TAXE SUR LES SALAIRES			15 002,61		15 002,61	
633300 FORMATION PROFESSIONNEL			1 624,34		1 624,34	
633310 FORMATION PROFESSIONNEL			40 036,00		40 036,00	
635110 CONTRIBUTION ECONOMIQUE			4 772,00	279,00	4 493,00	
635140 TVTS			3 555,00		3 555,00	
635200 TIPP - TAXE INTER. PRODUITS			14 686,00		14 686,00	
635800 DROITS ET TAXES DIVERS			411,50	207,00	204,50	
635801 AUTRES DROITS TAXABLES			798,79	160,51	638,28	
641100 SALAIRES DE BASE			228 331,77		228 331,77	
641102 SALAIRES DE BASE - Maintien			163,34		163,34	
641110 SALAIRES DE BASE - Absences				133,17		133,17
641130 MAJORATION (jours fériés)			3 306,29		3 306,29	
641131 MAJORATION (nuit)			795,27		795,27	
641132 MAJORATION (dimanche)			4 530,09		4 530,09	
641141 HEURES SUP (125 %)			2 293,34		2 293,34	
641142 HEURES SUP (150 %)			6 921,72		6 921,72	
641220 CONGES PAYES			4 977,69		4 977,69	
641240 PROVISION CONGES A PAYER			27 798,00	25 720,42	2 077,58	
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS			19 423,14		19 423,14	
641310 PRIMES EXCEPTIONNELLES			4 660,00		4 660,00	
641340 PRIME ANCIENNETE			4 583,22		4 583,22	
641370 PRIMES D'ASTREINTE			12 906,00		12 906,00	
641380 PRIMES SUR OBJECTIFS			2 575,00		2 575,00	
641421 INDEMNITES DE SERVITUDE			5 662,00		5 662,00	
641422 INDEMNITES DE PANIER			9 355,80		9 355,80	
645100 COTISATION URSSAF			72 681,61	216,51	72 465,10	
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLE			3 683,45		3 683,45	
645210 COTISATIONS PREVOYANCE			1 962,16		1 962,16	
645300 RETRAITE COMPLEMENTAIRE			16 856,40		16 856,40	
645510 PROV. POUR CONGES A PAYEI			12 510,00		12 510,00	
645520 CHARGES / PROV. CONGES A P				11 574,19		11 574,19
645800 COTISATIONS AUTRES ORGAN			500,00		500,00	
647400 VERSEMENT AUX AUTRES OEU			1 476,67		1 476,67	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHAI			1 155,60		1 155,60	
654400 PERTES/CREANCES IRRECOUV			8 549,82	8,33	8 541,49	
658000 CHARGES DIVERSES DE GESTI			30,89		30,89	
671200 PENALITES ET AMENDES FISC			103,13		103,13	
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANT			116 165,04		116 165,04	
681120 DAP - MAT/OUTIL			432,24		432,24	
681121 DAP - AGENCEMENTS			26 847,89		26 847,89	
681123 DAP - MAT TRANSP			4 041,20		4 041,20	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Balance générale par type de compte

Eléments	Cumul avant période		Cumul période		Solde cumulé	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681124 DAP - MAT BUREAU			188,49		188,49	
681127 DOTATION AMORT AGENCTS I			281,43		281,43	
681500 DOT.PROV.POUR RISQUES ET C			85 000,00		85 000,00	
681510 DOT.PROV.POUR G.E.R.			15 000,00		15 000,00	
681740 DOT.PROV.POUR DEP.CREANC			1 754,25		1 754,25	
698100 INTEGRATION FISCALE - CHAR			31 246,00		31 246,00	
706540 REDEVANCE AFIS NAT			7 727,00	32 668,00		24 941,00
706541 REDEVANCE AFIS INTERNAT.				398,00		398,00
706542 REDEVANCE AFIS INTRACOM			488,00	7 425,00		6 937,00
706550 REDEV. ATTERRISSAGE NAT			30 299,01	122 186,03		91 887,02
706551 REDEV. ATTERRISSAGE INTER				236,58		236,58
706552 REDEV. ATTERRISSAGE INTRA			344,55	4 946,87		4 602,32
706560 REDEV. BALISAGE NAT			365,34	1 430,82		1 065,48
706562 REDEV. BALISAGE INTRACOM				99,46		99,46
706570 REDEV. STATIONNEMENT NAT			3 404,72	23 088,99		19 684,27
706572 REDEV. STATIONNEMENT INTR			13,20	2 981,04		2 967,84
706580 REDEV. PASSAGER NAT			4 522,45	13 386,05		8 863,60
706582 REDEV. PASSAGER INTRACOM			618,00	2 730,15		2 112,15
706610 ASSISTANCE TECHNIQUE NAT			4 275,50	44 673,90		40 398,40
706611 ASSISTANCE TECHNIQUE INTE			82,50	647,00		564,50
706612 ASSISTANCE TECHNIQUE INTR			672,50	14 291,00		13 618,50
706800 REDEVANCE DOM HANGAR				16 382,53		16 382,53
706810 REDEVANCE DOM BUREAUX				1 184,90		1 184,90
706870 REV. AVITAILLEMENT			375,00	61 147,05		60 772,05
706890 REDEVANCE AUTRES REVENU				349,58		349,58
707000 VTES MARCHANDISES BAR RE			34,04	1 466,14		1 432,10
707005 VENTES MARCHANDISES BAR				2 784,38		2 784,38
707010 VENTES MARCHANDISES BAR				4 960,58		4 960,58
707100 VTES PRESTA CATERING			43 400,79	53 689,58		10 288,79
707102 VTES PRESTA CATERING INTR				918,00		918,00
707200 VENTES DE PRESTATIONS				95,00		95,00
707300 VENTE DE CARBURANT JETA1				19 166,55		19 166,55
707310 VENTES CARBURANT AVGAS			731,72	11 177,15		10 445,43
707320 TIC S/VE JET NAT.			261,72	10 450,95		10 189,23
740100 CONTRIBUTION FINANCIERE D			7 965,00	286 042,73		278 077,73
740200 SUBVENTION - MAJO. TAXE AE				349 030,00		349 030,00
758000 PRODUITS DIVERS GESTION C				204,11		204,11
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIER				3 545,70		3 545,70
772000 PRODUITS SUR EXERCICES AN				238 928,73		238 928,73
781510 REP/PROV GER				19 413,20		19 413,20
781740 REPRISE/PROV.DEP. DES CREA				12 067,49		12 067,49
791000 TRANSFERTS DE CHARGES				9 609,70		9 609,70
791002 TRANSFERT DE CHARGES EXO				4 371,44		4 371,44
791024 TRANSFERT DE CHARGES CON				569,48		569,48
791025 TRANSFERT DE CHARGES DE P			3 000,00	13 443,57		10 443,57
Total type de compte Gestion			*1 495 065,04*	*1 563 213,00*		*68 147,96*
Total général			**1 495 065,04**	**1 563 213,00**		**68 147,96**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE





PEPINIERES D'ENTREPRISES : LE PRISME ET CREALIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Un équipement de GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

vipe Services





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION

A/ ORGANIGRAMME 2019
B/ PROCEDURE DE GESTION DES DEMANDES DE LOCATION
C/ DESCRIPTIF DES SERVICES PROPOSES
E/ LES BAUX
F/ ETAT DE L'OFFRE AU 31/12/2019

2. TRAVAUX

A/ TRAVAUX EFFECTUES EN 2019
B/ DIFFICULTES A TRAITER EN 2020

3. INVENTAIRE DES BIENS

4. TAUX D'OCCUPATION DETAILLE DES LOCAUX

5. TYPOLOGIE DES USAGERS ET SERVICES

A/ DETAIL SUR LES LOCATAIRES
B/ DEMANDES ENTRANTES ET FINS DE CONTRAT
C/ DOMICILIATIONS TELEPHONIQUES
D/ POINT COURRIER

6. PROMOTION ET COMMUNICATION

A/ ANIMATIONS
B/ ACTIONS DE COMMUNICATION

7. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE LA DSP

8. TARIFS ET AUTRES RECETTES

A/ TARIFS 2019
B/ LOCATION DES SALLES DE REUNION

9. ANNEXE: Propositions d'amélioration et d'évolution

vipe Services

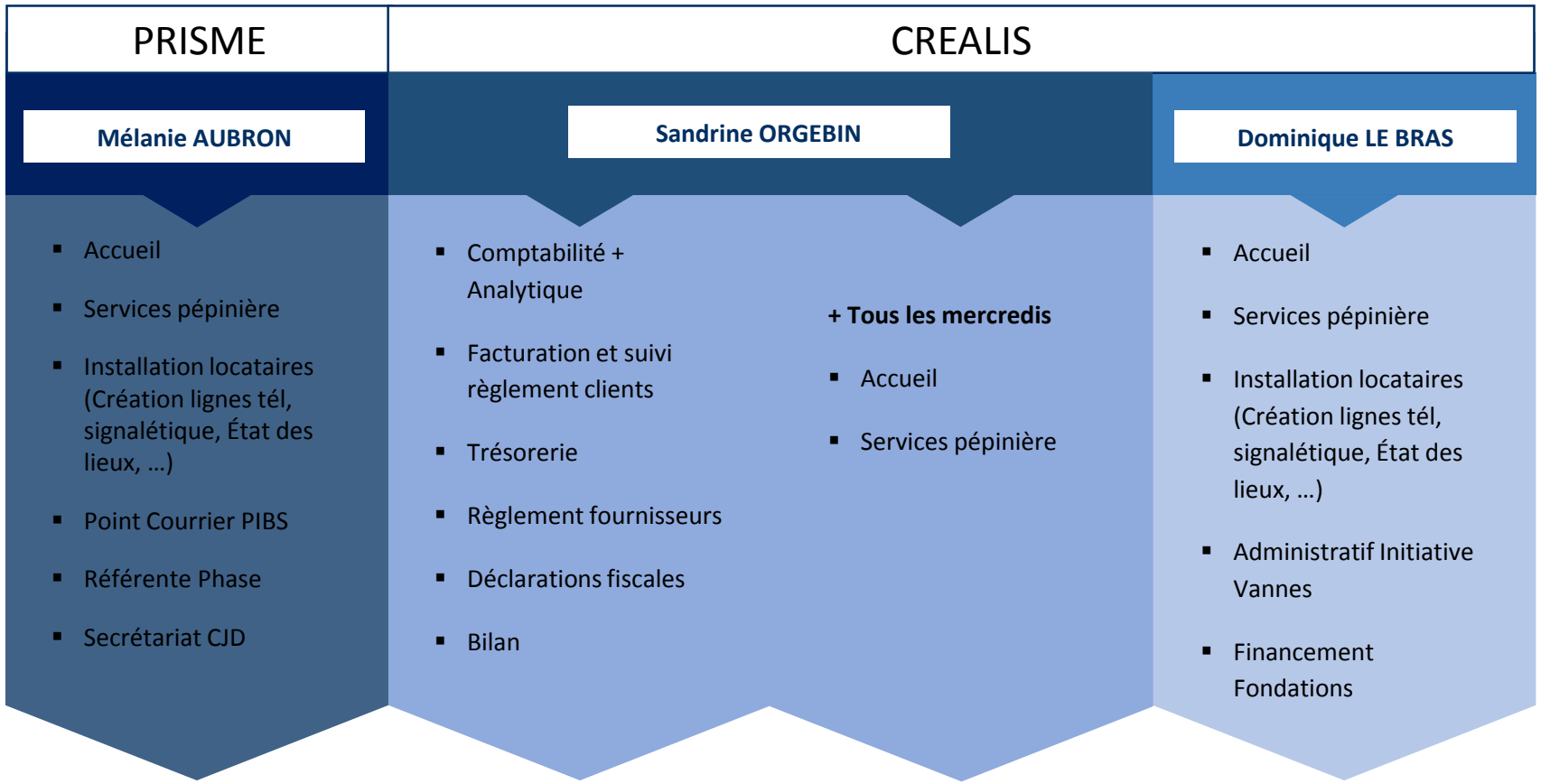
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

A/ ORGANIGRAMME

Président Vipe Services : Maryvonne LE ROCH-NOCERA

Directeur : Xavier COLAS



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

B/ Procédure de gestion des demandes de location

ACCUEIL :

- Accueil des prospects, visiteurs, sans rendez-vous, du lundi au vendredi
- Prise de renseignements sur l'activité, le profil du créateur, le local souhaite, la date d'entrée souhaitée…
- Visite du local et des services communs
- Présentation des actions d'accompagnement, d'informations, de formations

CRITERES DE SELECTION :

- Créateur d'entreprise (de 0 à 2 ans) (l'ancienne DSP indiquait « cible prioritaire : 0 à 2 ans)
- Porteur de projet/Auto entrepreneur/ Entreprise de moins de 12 mois (Créalis uniquement)
- Prisme : activités tertiaires, technologies de l'information et de la communication (TIC) et projets tertiaires innovants.
- Créalis : activité tertiaire pour les bureaux et activité de petite production, d'e-commerce ou de transformation pour les ateliers.
- Qualité du Plan d'affaires et équilibre financier

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : PIECES JUSTIFICATIVES

- Extrait k-bis
- Prévisionnel sur 3 ans
- Compte de trésorerie
- Dossier type d'information sur l'activité, le profil du candidat

ETUDE ET VALIDATION DU DOSSIER PAR COMITE MENSUEL VIPE SERVICES/GMVA

PREPARATION ADMINISTRATIVE DE L'ENTREE

- Rédaction du bail, du contrat de services, du contrat postal
- Etat des lieux
- Assurance du local

ACCUEIL DU LOCATAIRE

• <u>Installation technique du locataire :</u>
- Connexions téléphonique, internet, outils de communication (copieur, scan)
- Communication sur l'arrivée du locataire : petit déjeuner d'accueil, mail de présentation, signalétique entreprise

• <u>Entrée comptable :</u>
- Facturation des frais de dossier et de la caution
- Règlement des loyer/charges par prélèvement automatique

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

C/ Descriptif des services proposés

Accueil physique et téléphonique

⇨ Horaires d'ouverture :

- Prisme : de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30
- Créalis : de 8h30 à 12h30 & de 14h00 à 18h00 (17h00 le vendredi)

⇨ Standard téléphonique personnalisé

Domiciliations

⇨ postales (Vannes Services Entreprises)
⇨ téléphoniques (Prisme)

Courrier

⇨ Réception et enlèvement des colis
⇨ Distribution du courrier, mise à disposition d'une machine à affranchir, expédition du courrier affranchi

Services

⇨ Service de téléphonie (mise à disposition d'un poste et d'une ligne téléphonique)

⇨ Pose d'une signalétique personnalisée sur chaque porte

⇨ Sécurisation du site (alarme au Prisme)

⇨ 4 Salles de réunion au Prisme et 2 à Créalis : mise à disposition de vidéo projecteurs

⇨ Signalétique intérieure

Conseils

⇨ Conseils et accompagnements des entreprises

⇨ Conseils administratifs et comptables aux entreprises

Animations régulières

Cafétéria

Micro-ondes
Frigo
Machine de boissons chaudes et froides + confiseries
Mise à disposition de journaux (Télégramme, Ouest France)

Achats groupés (dans le but d'obtenir des tarifs préférentiels)

Fournitures
Cartes de visites pour les locataires
Service de ménage aux entreprises
Offre de prestation de plateaux repas pour les réunions

Récupération des cartouches imprimantes pour recyclage

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

D/ Les baux

Les contrats en vigueur depuis la nouvelle DSP 2019 sont:

- Le bail de courte durée de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois)
- Le bail de colocation (Créalis uniquement)
- Le bail commercial pour les structures d'accompagnement (Prisme uniquement)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION

E/ Etat de l'offre au 31/12/2019

En 2019, Le Prisme propose :

Pour les entreprises de < 2 ans : 37 Bureaux

Pour les structures d'accompagnement : 21 Bureaux

En 2019, Créalis propose :

Pour les entreprises de < 2 ans :

Bureaux de l'étage : 8 bureaux

Bureau co-location : 1 bureau de 20 m², divisé en 3 postes de co-location

Ateliers : 12 ateliers

Pour les porteurs de projets ou entreprise < 12 mois ou auto-entrepreneur :

Bureaux du rez-de-chaussée : 8 petits bureaux

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. TRAVAUX

A/ Etats des travaux effectués en 2019

- Maintenance / contrôles par GMVA 2019 (refacturés à Vipe services)

TOTAL : 10 341,50€HT (8.585,20€HT en 2018) dont Nouveauté 2020 : COMMUN PEPINIERES (numérique) **:** 2.795 € HT

- Entretien/réparations pris en charge directement par VIPE Services :

Le Prisme

INTERVENTIONS		PRESTATAIRES	MONTANT HT
RECHERCHE INFILTRATION TOIT PRISME	14/01/19	SRIO	522,30€
ENLEVEMENT DU VERRE	Répétitif	LES CLES DU TEMPS	140€
POSE PANNEAU PRISME	31/05/19	LES CLES DU TEMPS	212€
REMPLACEMENT DALLE PLAFOND	30/09/19	LES CLES DU TEMPS	180€
TRAVAUX DIVERS	30/11/19	LES CLES DU TEMPS	91,45€
RECYCLAGE DES CARTOUCHES	31/12/19	LES ATELIERS DU BOCAGE	39€
TOTAL HT			**1.184,75€**

Créalis

INTERVENTIONS		PRESTATAIRES	MONTANT HT
ENTRETIEN COMPRESSEUR	14/01/19	BERTHO-LAMOUR	80,58€
TRAVAUX DIVERS	Répétitif	LES CLES DU TEMPS	364€
INTERVENTION IMPRIMANTE	18/03/19	DELTA INFORMATIQUE	69€
CLE VACHETTE AGIFORCE	25/03/19	LTM	46,76€
PORTE LOCAL COURRIER	4/04/19	VANNES SERRURE	47,50€
TOTAL HT			**607,84€**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Travaux

A/ Etats des travaux effectués en 2019 - Détails

Créalis

Des travaux de rafraichissement ont été effectués au RDC de la pépinière Créalis.
[Nota mai 2020] A ce jour, les travaux terminés sont les suivants : peinture, réfection du sol, mobilier hall.

Les travaux restants pour 2020 sont :
- Signalétique complète du RDC
- Projet artistique cage d'escalier
- Aménagement du coin cuisine en fonction du crédit restant

En parallèle :
Des travaux de réfection du réseaux d'eaux usées sont prévus sur 2020.
la 1ere étape : passage caméra pour connaître les dégradations.



AVANT



APRES

Prisme

Concernant les infiltrations, 3 expertises ont eu lieu.

Ces expertises ont démontré que l'origine du dommage provenait de l'absence de mise en œuvre de membrane d'étanchéité qui doit recouvrir totalement le précadre au linteau des châssis menuisés.

Les services techniques de GMVA sont dans l'attente d'une expertise contradictoire de la société REALU, qui a effectué la pose des menuiseries.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Travaux

B/ Difficultés restant à traiter en 2020

Prisme

NATURE DE LA DIFFICULTE	LOCALISATION	ATTENTE VIPE Services	PLANIFICATION GMVA
Infiltrations au niveau des fenêtres, tablettes moisies	**De nombreux bureaux et parties communes**	**Solution définitive du problème**	**Garantie décennale en cours : 3 expertises réalisées**
Infiltrations fenêtres et sol au niveau de la porte fenêtre (sortie de secours)	**Club Entreprises**		**Garantie décennale en cours : 3 expertises réalisées**
De nombreuses personnes se perdent sur la place et viennent se renseigner ici	**Place Albert Einstein**	**Reprise de la signalétique (par exemple numérotation des bâtiments) + Indiquer PRISME et VIPE de manière plus visible**	**Mémona va échanger sur la faisabilité d'une signalétique plus claire sur toute la zone du PIBS.**
Manque un panneau « Point de rassemblement » en cas d'évacuation	**Place Albert Einstein**	**Installation sur la Place d'un panneau**	
Aérations trop fortes air froid + bruit . Les mousses installées ne tiennent pas.	**Bureaux + salles de réunions**	**Etudier la possibilité de remplacer les aérateurs ?**	
Stationnements gênants devant la rampe d'accès **+ plinthe dangereuse le long de l'accès PMR**	**Devant bâtiment**	**Marquage au sol « arrêt minute » devant l'entrée** **Marquage au sol « interdit de stationner » devant local vélo et accès rampe PMR**	
Stationnements gênants devant poste local courrier	**Arrière du bâtiment**	**Marquage au sol « interdit de stationner »**	
Liste des entreprises susceptibles d'intervenir au Prisme et à Créalis	**Documents à fournir**		
Digicode manuel sur la porte extérieure du local courrier **Poubelle verre : emplacement à trouver.**	**Sujets complémentaires**		
Mauvais fonctionnement du vidéoprojecteur	**Prisme, salle Plate du Golfe**	**Remplacement par modèle identique à celui de la salle Sinagot**	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Travaux

B/ Difficultés restant à traiter en 2020

Créalis

TRAVAUX, MAINTENANCE, ENTRETIEN À ENVISAGER

Nature de la difficulté	Localisation	Solution amélioration
Bouchage récurent à cause de la chute des feuilles d'arbres	Chéneaux gouttières	Débouchage plus régulier
Se bouchent régulièrement	Toilettes	Intervention prévue par GMVA en 2020
Oxydation du support et usure des bandes plastifiées réutilisables (sont déchirées, difficiles à changer)	Tableau signalétique à l'entrée bâtiment	Remplacement du système vieillissant devenu inesthétique et usé.

CRÉALIS : AMÉLIORATIONS À ENVISAGER

Nature de la difficulté	Localisation	Solution amélioration
Le local postal (qui reste ouvert) ne permet pas le dépôt de courrier, dans les BP personnelles. En dehors des horaires d'ouverture de l'accueil, l'impossibilité de déposer des courriers aux Entreprises est problématique.	Boite aux lettres extérieure	Demande de création d'une boite aux lettres communes, accessible de l'extérieur, et sécurisée (type dépôts de livres en bibliothèque)
Les containers sont déposés au bord de la rue Lefèvre Utile, pour enlèvement. Ils sont renversés et vidés de leur contenu par temps de vent.	Enclos pour containers	Demande de fourniture d'un enclos en bois ou autre, pour maintenir les containers en place.
Les salles de réunion ne sont pas équipées d'une solution fixe de vidéo-projection (écran + vidéo-projeteur)	Salles de réunion	Demande de fourniture d'écrans enroulables au plafond et vidéo-projecteurs
Pas de système d'alarme opérationnel	Ensemble de la pépinière	Installation des équipements et mise en place d'une vidéo-surveillance.

3. Inventaire des biens

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Prisme

Mobilier (inventaire décembre 2019)	
Bureaux	88
Caissons	72
Chaises de Bureau	85
Chaises	235
Armoires Hautes	6
Armoires Basses	1
Fauteuils	6
Tables	47
Tables rondes	4
Tables Hautes rectangles	5
Tables Hautes rondes	3
Petite étagère	1
Chaises Hautes	19
Canapé de jardin	1
Table de jardin	1
Sièges de jardin	2
Transats	2
Tables en fer de terrasse	2
Chaises en fer de terrasse	4

- Un inventaire par les services techniques de GMVA du mobilier au Prisme a été réalisé en décembre 2019.
- Celui du mobilier de Créalis est en cours.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. Inventaire des biens

Prisme

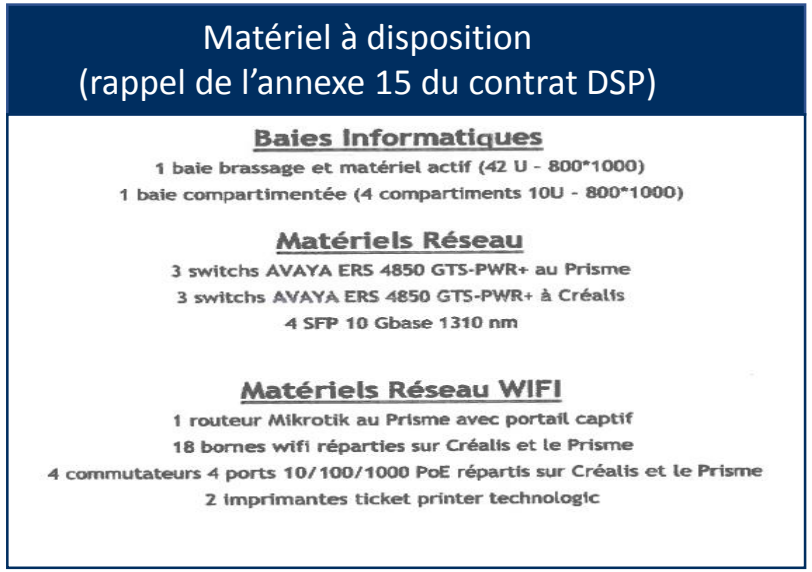
Vidéo (Aloes) : rappel du contrat DSP - Prisme	
Vidéoprojecteur + télécommande	4
Cordon VGA 5ml	4
Cordon HDMI 2 ml	4

Extincteurs/Sécurité Incendie (Extincteurs Nantais) : (rappel du contrat DSP)	
Extincteur eau pulvérisée 6L	15
Extincteur poudre polyvalente 6kg	1
Extincteur Neige CO2 2kg	6
Panneau classe feu	22
Plan d'évacuation 600*400	13
Plan d'évacuation 600*400	1
Panneau Espace Attente Sécurisé	6
Registre de Sécurité	1
Boite Alu Brossé pour cache Extincteur	1

Postes téléphoniques (rappel de l'annexe 15) : rappel du contrat DSP

	Téléphones			Câbles téléphoniques	Câbles réseau(bureau+baie)
	Marque	**Type**	**Nombre**		
Prisme	Alcatel	IP 4018	48	50	189
	Alcatel	IP 4028	7		
	Alcatel	IP 8068	1		
	Alcatel	400DEC	1		
	Alcatel	Gateway	1		

Matériel à disposition
(rappel de l'annexe 15 du contrat DSP)



Baies Informatiques

1 baie brassage et matériel actif (42 U - 800*1000)
1 baie compartimentée (4 compartiments 10U - 800*1000)

Matériels Réseau

3 switchs AVAYA ERS 4850 GTS-PWR+ au Prisme
3 switchs AVAYA ERS 4850 GTS-PWR+ à Créalis
4 SFP 10 Gbase 1310 nm

Matériels Réseau WIFI

1 routeur Mikrotik au Prisme avec portail captif
18 bornes wifi réparties sur Créalis et le Prisme
4 commutateurs 4 ports 10/100/1000 PoE répartis sur Créalis et le Prisme
2 imprimantes ticket printer technologic

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. Inventaire des biens

Créalis

Mobilier : (rappel du dernier inventaire, inventaire en cours d'actualisation)

Mobilier de bureau

table/bureau	9
bureau	17
caisson à roulettes	15
fauteuil à roulettes	8
chaise à roulettes	18
chaise visiteur	28
armoire	6
étagère/meuble rangement	6

Mobilier à usage du Personnel de VIPE SERVICES (compris dans cette liste ci-dessus)

Mobilier des Locaux Communs

Salle HOUAT :	
table rectangle marron	10
angle table marron	4
chaise tissu bleu/noir	23
desserte blanc/rouge	1
vestiaire métal	1
Salle HOEDIC :	
table rectangle beige	5
chaise plastique	6
chaise tissu	2
chaise métal vert	4
Coin CUISINE :	
bar/banque	1
meuble rangement 2 P	1
meuble étagère	1
chaises pliantes tissu	17
table pique nique bois	1
Hall ACCUEIL :	
table basse noire	2
table basse marron	1
fauteuil tissu noir	12
présentoir métal gris	1
table mange-debout noir	2
siège haut simili	5
DOUCHES :	
placard vestiaire bois	4
Salle COPIEUR :	
table rectangle gris	1
étagère métal blanc	1
meuble 2 P gris	1
chaise toile style transat noir	6

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. Inventaire des biens

Créalis

Matériels divers : téléphonie, internet (rappel du dernier inventaire, inventaire en cours d'actualisation)	
Matériels	
écran projection	1
paper board	2
tableau magnétique mural	1
tableau magnétique sur pied	1
frigo ARTHUR MARTIN petit	1
frigo LIEBHERR grand	1
babyfoot	1
four micro-ondes SHARP	1
four micro-ondes WHIRLPOOL	1
charriot "diable" à roulettes	1
billot IDEAL	1
machine a affranchir (location)	1
porte-manteau perroquet noir	1
imprimante EPSON 4720	1
UC DELL	1
ecran SAMSUNG	1
clavier CHERRY DW 8000	1
lampe bureau noire	1
paire enceintes audio GUILLEMOT	1
standard ALCATEL LUCENT (location)	1
standard mobile DECT ALCATEL (location)	1
terminal tickets wifi	1
imprimante HP	1
UC HP	1
ecran VIEWSONIC	1
clavier HP	1
calculatrice FIDUCIAL	1

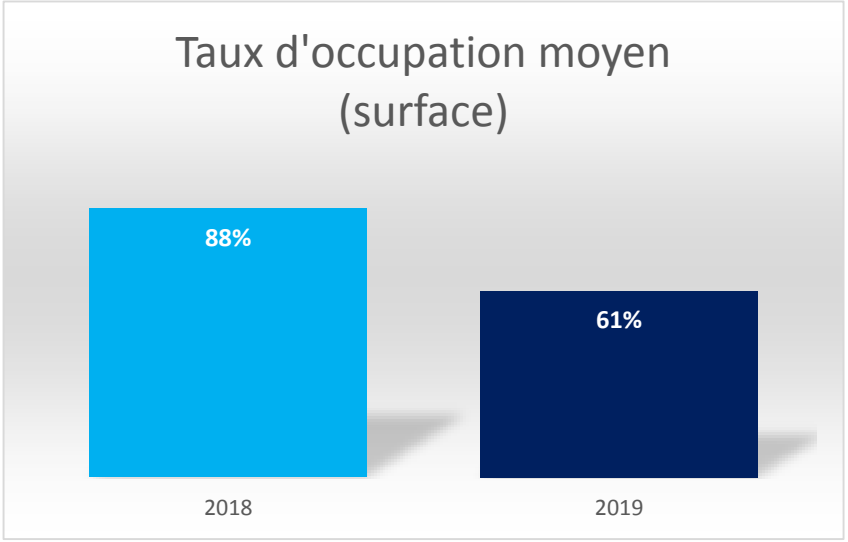
4. Taux d'occupation détaillé des locaux

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Prisme

En surface occupée :

LE PRISME	% Occupation	Nombre d'entreprises	Nombre de structures d'accompagnement	Nombre total de personnes
Au 30 Novembre 2018	77%	17	9	59
Au 31 Décembre 2018	74%	16	9	58
Au 31 Janvier 2019	57%	9	9	40
Au 28 février 2019	57%	9	9	40
Au 31 Mars 2019	55%	8	9	39
Au 30 Avril 2019	56%	9	9	40
Au 31 Mai 2019	55%	9	8	38
Au 30 Juin 2019	56%	10	8	40
Au 31 Juillet 2019	54%	9	8	39
Au 31 Août 2019	54%	9	8	39
Au 30 Septembre 2019	73%	12	9	51
Au 31 Octobre 2019	75%	13	9	55
Au 30 Novembre 2019	75%	13	9	55
Au 31 Décembre 2019	66%	11	9	46



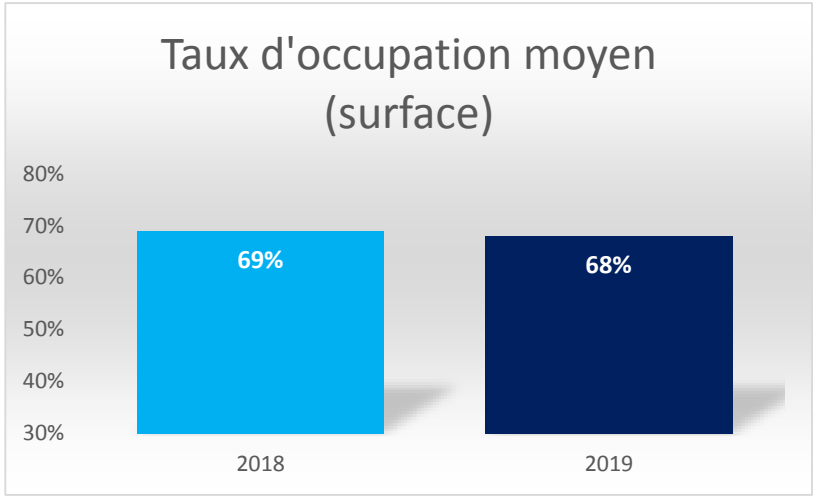
4. Taux d'occupation détaillé des locaux

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Créalis

En surface occupée :

CREALIS	Atelier	Petit bureau	Bureau Etage	TOTAL	Nb Entreprises	Nb Salariés
31-janv.-19	73%	100%	33%	**68%**	16	29
28-févr.-19	73%	90%	33%	**68%**	15	28
31-mars -19	82%	90%	29%	**74%**	15	30
30-avr.-19	50%	90%	29%	**50%**	14	22
31-mai -19	74%	65%	29%	**67%**	13	22
30-juin-19	75%	65%	29%	**66%**	14	24
31-juil.-19	83%	55%	13%	**71%**	14	21
31-août-19	92%	55%	13%	**77%**	13	22
30-sept.-19	83%	40%	0%	**68%**	10	21
31-oct.-19	83%	40%	0%	**68%**	8	20
30-nov. -19	83%	40%	0%	**68%**	8	20
31-déc.-19	83%	40%	0%	**68%**	8	20
TAUX MOYEN année 2019	**78%**	**63%**	**17%**	**68%**	**12**	**23**



5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Locataires	Nom du contact	Effectif fin 2018	ACTIVITE	Date d'entrée	Date de départ du dernier bail signé	Date de fin de contrat	Ancienneté au 31/12/2019 ou au moment du départ	Informations Complémentaires
H.L.B - ELIXANCE	LEGENTIL Bruno	1	Spécialiste en Colorants et Additifs pour Plastiques	01/05/2015	01/01/2019	31/12/2019	4 ans et 8 mois	Avait été prolongé en 2019
	GRESSET Mathieu	1	Logiciels & matériels informatiques	01/05/2015	01/02/2019	30/11/2019	4 ans et 7 mois	Avait été prolongé en 2019
FRANCOIS BERTHEMET	BERTHEMET François	1	Graphisme	01/09/2018	01/09/2018	28/02/2019	6 mois	
Bretagne Consultant Travaux	LESELLIER Marc	1	Consultant Ingénierie - Coordination de travaux	01/06/2016	01/06/2019	30/11/2019	3 ans et 6 mois	Avait été prolongé en 2019
OCEA PATRIMOINE	MORVAN Patrick	1	Conseil en gestion de patrimoine	01/07/2016	01/07/2016	30/06/2019	3 ans	
OPTIC PERFORMANCE	FAVRE Sébastien	3	Logiciel d'optimisation commerciale	01/09/2016	01/09/2019	31/08/2020	3 ans et 4 mois	Avait été prolongé en 2019
ORIENT'ACTION (Lvld Consulting)	ANDRE Laurence	1	Conseillère en évolution professionnelle, bilan de compétences, bilan d'orientation, recrutement, formation en entreprise, ressources humaines	01/05/2017	01/05/2017	31/04/2020	2 ans et 8 mois	
LODAEL CONSEIL FORMATION	SINQUIN Gwenaël	1	Conseil et formation en entreprise.	01/10/2018	01/10/2018	30/09/2021	1 an et 3 mois	
LE PRINTEMPS DE L'ENTREPRISE	HAMONIC Christophe	1	Enseignement, promotion des étudiants au sein du monde professionnel.	01/11/2018	01/11/2018	31/10/2021	1 an et 2 mois	
VAKOM (Galy Man)	LAURENT Olivier	1	Conseil en ressources et relations humaines. Formation, conseil, coaching, recrutement…	01/09/2019	01/09/2019	31/08/2022	4 mois	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Locataires	Nom du contact	Effectif fin 2018	ACTIVITE	Date d'entrée	Date de départ du dernier bail signé	Date de fin de contrat	Ancienneté au 31/12/2019 ou au moment du départ	Informations Complémentaires
GEOLINK	LE GUENNEC Gwénaël	1	Services dédiés pour la promotion des territoires et l'implantation d'entreprises à travers des plateformes digitales et des équipes sectorielles	01/06/2019	01/06/2019	31/05/2022	7 mois	
LE MONDE EST A VOUS	LIOT Cécile	2	Prestation de Conseil, formation et accompagnement des particuliers et entreprises dans les domaines de la stratégie, du marketing et de la vente.	01/04/2019	01/04/2019	31/03/2022	8 mois	
LH DIGITAL CONSEIL (INWIN)	HERVAULT Ludovic	1	Conseil et accompagnement des entreprises vers les nouvelles technologies	01/09/2019	01/09/2019	31/08/2022	4 mois	
RGA EURL	GREGOIRE Romain	1	Architecte	01/10/2019	01/10/2019	30/09/2022	3 mois	
RPAE	DUVAL Stéphanie	1	Conseil, formation et coaching auprès des entreprises pour développer les compétences et l'épanouissement professionnel	01/09/2019	01/09/2019	31/8/2022	4 mois	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

LES FINS DE CONTRAT

Locataires	Nom du contact	Effectif fin 2018	ACTIVITE	Date d'entrée	Date de départ du dernier bail signé	Date de fin de contrat	Ancienneté au 31/12/2019 ou au moment du départ	Informations Complémentaires
H.L.B - ELIXANCE	LEGENTIL Bruno	1	Spécialiste en Colorants et Additifs pour Plastiques	01/05/2015	01/01/2019	31/12/2019	4 ans et 8 mois	Avait été prolongé en 2019
SCRIBA	GRESSET Mathieu	1		01/05/2015	01/02/2019	30/11/2019	4 ans et 7 mois	Avait été prolongé en 2019
FRANCOIS BERTHEMET	BERTHEMET François	1	Graphisme	01/09/2018	01/09/2018	28/02/2019	6 mois	
Bretagne Consultant Travaux	LESELLIER Marc	1	Consultant Ingénierie - Coordination de travaux	01/06/2016	01/06/2019	30/11/2019	3 ans et 6 mois	Avait été prolongé en 2019
OCEA PATRIMOINE	MORVAN Patrick	1	Conseil en gestion de patrimoine	01/07/2016	01/07/2016	30/06/2019	3 ans	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

LES LOCATAIRES DU PRISME PAR ANNEE D'ENTREE

Année	Nombre d'entrées	Liste des locataires
2015	2	*H.L.B ELIXANCE *SCRIBA
2016	3	*BRETAGNE CONSULTANT TRAVAUX *OCEA PATRIMOINE *OPTIC PERFORMANCE
2017	1	*ORIENT'ACTION
2018	3	*FRANCOIS BERTHEMET *LODAEL CONSEIL FORMATION *LE PRINTEMPS DE L'ENTREPRISE
2019	6	*LE MONDE EST A VOUS *GEOLINK *VAKOM *LH DIGITAL CONSEIL *RPAE *RGA

LES DEPARTS DU PRISME PAR CAUSE

Cause de départ	Nombre de départs	Liste des locataires
Fin de bail	**5**	*FRANCOIS BERTHEMET *OCEA PATRIMOINE *SCRIBA *BRETAGNE CONSULTANT TRAVAUX *HLB ELIXANCE

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DU PRISME

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT AU PRISME
(BAUX COMMERCIAUX)

LOCATAIRES	CONTACTS	ACTIVITE
ADIE	COZIEN Maïwenn	Association pour le droit à l'initiative économique L'Adie aide des personnes à l'écart du marché du travail et n'ayant pas accès au système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit
BGE	TOSTEN Agnès	Le Réseau s'adresse aux : demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, étudiants, retraités, etc… Il mobilise les ressources nécessaires pour assurer conseil et formation (financements publics, financements privés, fondations…)
BRETAGNE ACTIVE	GUILLEMOTO Sébastien	Favoriser le financement d'entreprises créatrices d'emplois par ou pour des personnes en difficulté - Accompagner les structures d'utilité sociale dans leurs démarches de développement et de professionnalisation
CPME	DOZOUL Claude	Union départementale des activités du commerce de l'industrie et des services
CLUB ENTREPRISES	BARBIER Marie	Réseau d'entreprises
ENTREPRENDRE AU FEMININ (départ fin avril 2019)	BERTHO Cynthia	Accompagner le parcours professionnel des femmes vers la création/reprise d'entreprise. Promotion et mise en réseau des femmes
FILEO GROUPE	JAFFRELO Martine	Permet de tester en grandeur réelle leur activité en toute sécurité dans une entreprise coopérative en leur apportant conseil, formation & accompagnement.
INITIATIVE VANNES	CANDAU Frédéric	Plateforme de prêt
POLE E2S (arrivée sept 2019)	FLEURY Laurianne	Primo-accueil et accueil des porteurs de projet d'économie sociale et solidaire du Pays de Vannes, gestion du Tag56, propulseur de l'entrepreneuriat d'innovation sociale
VIPE VANNES	COLAS Xavier	Technopole

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Locataire en 2019	Local	Nom Dirigeant	Activité	Effectif	Date d'entrée initiale	Ancienneté au 31/12/2019 OU au départ	Date dernier bail signé	Type/Durée de Bail ou COP	Date de fin de contrat	Information Comptable
ABYSS – STRATO	Atel 4	SCACCHETTI Arnaud	Rénovation maisons individuelles	2	01/12/14	5 ans et 1 mois	01/12/19	6 mois de prolongation	31/05/20	
TERSYS	atel 2/atel 5 bis	ORANGE Philippe	Systèmes électroniques	4	20/02/15	4 ans et 11 mois	21/02/20	1 an de prolongation	21/02/21	
TES 56	At 2 bis	LE STRAT Nicolas	SAV Chauffage climatisation	1	01/03/18	1 an et 10 mois	01/03/18	3 ans	28/02/21	
WARP CODE	Bur 4	CHAMPALAUNE Sébastien / LE TALLEC Cédric	Développement Web	2	01/03/19	10 mois	01/03/19	3 ans	28/02/22	
KANATA/ELABORE	At 3, 3 bis et 1 bis	GUENEGO Laure Anne	Import d'épicerie fine et bio	4	01/04/19	9 mois	01/04/19	3 ans	28/02/22	
MADAME POP UP	Bur 7 et 8	LARCHER Anne Lise	Studio photos	1	01/04/19	9 mois	01/04/19	3 ans	31/03/22	
NS GROUP - XI EVENTS	At 5	VALIENTE Sullivan	Location Installation matériel Evenementiel	2	01/06/19	7 mois	01/06/19	3 ans	31/05/22	Redressement puis liquidation 2020 (à jour sur 2019)
LES INOXYDABLES	At 1	GRAESSEL Fabrice/CORNEC Yann	e-commerce visserie de détail	2	01/08/19	5 mois	01/08/19	3 ans	31/07/22	
GEMS LYNE	Bur 3	KERNEUR Evelyne	Import Export de bijoux	1	01/04/18	1 an et 9 mois	01/04/18	3 ans	30/09/19	
TIWAL	Atelier 1/1bis/2bis/3bis	BERTRAND Emmanuel	Construction de bateaux	8	01/05/13	5 ans et 11 mois	01/01/19	3 mois de prolongation	31/03/19	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Locataire en 2019	Local	Nom Dirigeant	Activité	Effectif	Date d'entrée initiale	Ancienneté au 31/12/2019 OU au départ	Date dernier bail signé	Type/Durée de Bail ou COP	Date de fin de contrat	Information Comptable
COGEO	Bur 9	OVAERT David	Géomètre expert	2	01/10/14	4 ans et 9 mois	01/10/16	3 ans	30/06/19	
SYGETYK	atel 6 bis	GUEZELLO Stéphane	Vente sur catalogue de Thé, Café, Pâtisseries	1	01/05/15	4 ans et 4 mois	01/05/19	8 mois de prolongation	31/08/19	
OZ IDEA	bur 6	MAYET Anaïs	Graphisme	1	01/02/16	3 ans et 3 mois	01/03/19	1 an de prolongation	30/04/19	
LA P'TITE FAMILLE	bur 8	TEJERA Emmanuelle	Garde et accompagnement d'enfants à domicile	1	01/05/16	2 ans et 11 mois	01/05/16	3 ans	31/03/19	
PLANTARD YANN	bur 3	PLANTARD Yann	Gestion patrimoine & protection des personnes	1	01/05/17	2 ans et 3 mois	01/05/17	3 ans	31/07/19	
AGIROUTE	bur 1	GIRARD Virginie	Prévention & formation sur les risques routiers	1	01/05/17	1 an et 9 mois	01/05/17	3 ans	31/01/19	
GOLFE DU MORBIHAN AVENIR	bur 10	LECHARD Amaury	Golfe du Morbihan Avenir	1	01/09/17	2 ans	01/09/17	3 ans	31/08/19	Montant 2018 à régler : 505,23€
KAP-D	bur 5	RANDA Déborah	Conseil RH, Formation & Coaching Entreprises	1	01/12/17	1 an et 7 mois	01/12/17	3 ans	30/06/19	
AGIRORCE	Bur 4	LECOINTRE Yannick	Force de vente - Commercialisation de produits divers	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	Impayé 2018+2019 de 6994,21€ HT (provisionné sur bilans précédents: 95 % : 944,49€ HT)
QUELSENS	Coloc Bur 14	GHESQUIERES Perle	Communication visuelle	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

LES FINS DE CONTRAT

Locataire en 2019	Local	Nom Dirigeant	Activité	Effectif	Date d'entrée initiale	Ancienneté au 31/12/2019 OU au départ	Date dernier bail signé	Type/Durée de Bail ou COP	Date de fin de contrat	Information Comptable
GEMS LYNE	Bur 3	KERNEUR Evelyne	Import Export de bijoux	1	01/04/18	1 an et 9 mois	01/04/18	3 ans	30/09/19	
TIWAL	Atelier 1/1bis/2bis/3bis	BERTRAND Emmanuel	Construction de bateaux	8	01/05/13	5 ans et 11 mois	01/01/19	3 mois de prolongation	31/03/19	
VERT MER	coloc Bur 14	LE MAITRE Géraldine	Communication graphique	1	01/08/14	5 ans	01/08/16	3 ans	31/07/19	
COGEO	Bur 9	OVAERT David	Géomètre expert	2	01/10/14	4 ans et 9 mois	01/10/16	3 ans	30/06/19	
SYGETYK	atel 6 bis	GUEZELLO Stéphane	Vente sur catalogue de Thé, Café, Pâtisseries	1	01/05/15	4 ans et 4 mois	01/05/19	8 mois de prolongation	31/08/19	
OZ IDEA	bur 6	MAYET Anaïs	Graphisme	1	01/02/16	3 ans et 3 mois	01/03/19	1 an de prolongation	30/04/19	
LA P'TITE FAMILLE	bur 8	TEJERA Emmanuelle	Garde et accompagnement d'enfants à domicile	1	01/05/16	2 ans et 11 mois	01/05/16	3 ans	31/03/19	
PLANTARD YANN	bur 3	PLANTARD Yann	Gestion patrimoine & protection des personnes	1	01/05/17	2 ans et 3 mois	01/05/17	3 ans	31/07/19	
AGIROUTE	bur 1	GIRARD Virginie	Prévention & formation sur les risques routiers	1	01/05/17	1 an et 9 mois	01/05/17	3 ans	31/01/19	
GOLFE DU MORBIHAN AVENIR	bur 10	LECHARD Amaury	Golfe du Morbihan Avenir	1	01/09/17	2 ans	01/09/17	3 ans	31/08/19	
KAP-D	bur 5	RANDA Déborah	Conseil RH, Formation & Coaching Entreprises	1	01/12/17	1 an et 7 mois	01/12/17	3 ans	30/06/19	
AGIRORCE	Bur 4	LECOINTRE Yannick	Force de vente - Commercialisation de produits divers	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	Impayé 2018+2019 de 6994,21€ HT (provisionné sur bilans précédents: 95 % : 944,49€ HT)
QUELSENS	Coloc Bur 14	GHESQUIERES Perle	Communication visuelle	1	01/03/18	1 an	01/03/18	3 ans	28/02/19	

5A. DETAIL SUR LES LOCATAIRES DE CREALIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

LES LOCATAIRES DE CREALIS PAR ANNEE D'ENTREE

Année	Nombre d'entrées	Liste entreprises
2013	1	*TIWAL
2014	3	*VERT MER / COGEO / ABYSS
2015	2	* TERSYS / SYGETIK
2016	2	* OZ'IDEA / LA P'TITE FAMILLE
2017	4	* PLANTARD / AGIROUTE / GMVA / KAP-D
2018	4	* AGIFORCE / QUELSENS / TES 56 / GEMS LYNE
2019	5	*WARP CODE/KANATA/MADAME POP UP/NS GROUP/LES INOXYDABLES

LES DEPARTS DE CREALIS PAR CAUSE

Cause de départ	Nombre de départs	Liste entreprises parties
A trouvé un local adapté à son besoin	2	• KAP-D • YANN PLANTARD
Impayés	1	• AGIFORCE
A souhaité réduire ses charges fixes	2	• GEMS LYNE • QUELSENS
Fin de bail ou anticipation sur la fin de bail	6	• TIWAL • VERT MER • OZIDEA • SYGETIK • LA P'TITE FAMILLE • COGEO
Autre	2	• GOLFE DU MORBIHAN AVENIR • AGIROUTE

5B. DEMANDES ENTRANTES ET FINS DE CONTRAT

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

LES DEMANDES DE LOCATION AU PRISME

Nous avons enregistré **37** demandes de renseignements pour la pépinière en 2019.

- **7** ont abouti à un contrat de location au PRISME
- 2 ont opté pour une simple domiciliation postale

2019:

- 7 nouveaux contrats (dont Pôle E2S)
- 6 fins de contrats (dont Entreprendre au Féminin)

LES DEMANDES DE LOCATION À CRÉALIS

Nous avons enregistré **16** demandes de renseignements :

- 5 dossiers ont été validés et fait l'objet d'un contrat de bail (pour un bureau, aucun atelier).
- 1 dossier a abouti à des locations ponctuelles de bureaux

2019:

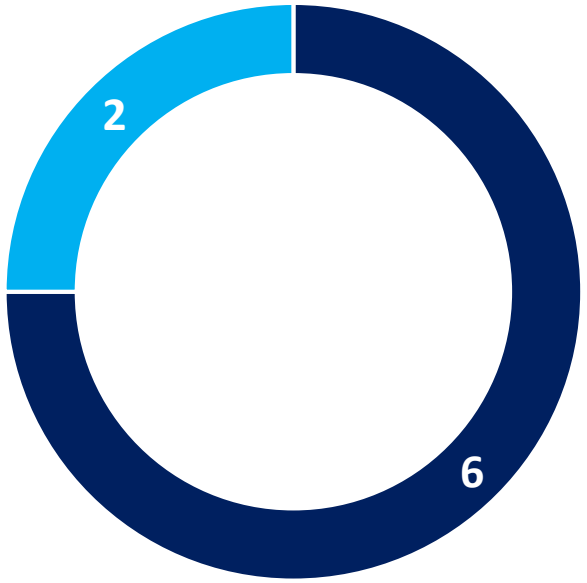
- 5 nouveaux contrats
- 13 fins de contrats

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

5C. Domiciliations téléphoniques (Prisme)

Vipe Services propose 2 types de domiciliation téléphonique :

-Domiciliation téléphonique avec renvoi d'appels
-Domiciliation téléphonique avec prise de messages



Nombres de contrats de domiciliations téléphoniques
Au 31/12/209

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

5D. Point courrier Prisme



Le point courrier est géré par la SASU Vannes Services Entreprises.

Au 31 décembre 2019, au Prisme, on compte :

• **98** Cases et domiciliations postales (dont 77 entreprises et associations hors pépinière et 21 locataires)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6. Promotion et communication

A/ Animations

Prisme :

Date	Thème	Nb de participants
Jeudi 17 janvier	Le Tribunal de Commerce : son rôle, son fonctionnement	5
Mardi 19 mars	St Patrick	Annulé faute de participants
Vendredi 28 juin	Petit déjeuner présentation nouveaux arrivés	20
Jeudi 12 septembre	Apéro de rentrée PIBS	40
Vendredi 11 octobre	Petit déjeuner présentation des nouveaux arrivés	30
Vendredi 8 novembre	Petit déjeuner de présentation des incubés Nov'Activ et Tag 56	25
Jeudi 19 décembre	Cocktail de fin d'année 2 pépinières (BBF Vannes)	10

Créalis :

Date	Thème	Nb de participants
tous les vendredis	Petit déjeuner	varie de 6 à + de 15
Jeudi 17 janvier	Le Tribunal de Commerce : son rôle, son fonctionnement	5
Jeudi 19 décembre	Cocktail de fin d'année 2 pépinières (BBF Vannes)	10
Vendredi 20 décembre	repas de fin d'année	25

Animations de Vipe Vannes auxquelles les locataires étaient conviés :

- Territoire de réseaux
- Planète E-Commerce Bretagne
- Territoire d'Optimisme
- Jeudis du Numérique
- Assemblée Générale de Vipe Vannes (en qualité d'invités si non adhérent)
- Les Rencontres Économiques de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Technoférence Images&Réseaux "Usine du Futur »
- Apéro de rentrée PIBS
- Congrès des pompiers

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6. Promotion et communication

B/ Actions de communication

Campagne d'affichage 2019/2020



ABRI SERVICES : du 10/10/2019 au 9/01/2020







PUBLI ESPACE : DU 30/11/2019 AU 29/02/2020

6. Promotion et communication

B/ Actions de communication

- Communication digitale régulière sur les réseaux sociaux





Thématiques :

Booster son activité professionnelle

Fin du travail à domicile

Convivialité au travail

Accès à des structures d'accompagnement



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



- Présence digitale accrue en 2020 :
  - Création d'un site web pépinières dédié
  - Création d'un compte Linkedin Vipe Services

7. Compte de résultat annuel de l'exploitation de la DSP

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

A/ Compte de résultat de la DSP

Rappel des redevances d'affermage prévues au contrat:

	1ère année	2ème année	3ème année
Redevance revenant au délégant	12.627€	30.609€	52.329€

Il est précisé que concernant 2019, le contrat de DSP a été signé le 28/02/2019.
Il y a donc eu une situation comptable faite au 28/02/2019 sur le mode de calcul de l'ancienne DSP.
Cette situation fait apparaitre une redevance affermage complémentaire de 11 928,74 €.
A cette somme s'ajoute la redevance prévue dans le nouveau contrat, proratisé sur la période considérée.

Soit un total de redevance de 22 451,24 €. **(11 928,74 € + 10 522,50 € (10/12 de 12 627 € du 01 03 au 31 12 2019) = 22 451,24 €)**

Notre expert-comptable se tiendra à votre disposition pour répondre à toute question sur ce sujet.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

VIPE Services
Compte de résultat 31/12/2019

PRODUITS	2019	2018
Produits		
- Loyers	159 282 €	187 785 €
- Redevances services	88 291 €	121 088 €
- Charges refacturées	35 949 €	60 856 €
- Produits exceptionnels et financiers	1 816 €	7 592 €
- Reprise provision indemnité départ à la retraite	10 009 €	- €
- Reprise provision dépréciation clients	15 054 €	4 551 €
- Divers exploitation	3 674 €	1 051 €
- Autres produits	50 123 €	80 417 €
TOTAL PRODUITS	**364 196 €**	**463 340 €**

CHARGES	2019	2018
Charges		
- Refacturation Personnel détaché VIPE	81 132 €	85 394 €
- Personnel détaché autres	28 680 €	33 183 €
- Redevance affermage	22 451 €	61 382 €
- Taxe Foncière	25 351 €	25 806 €
- Autres charges externes	149 393 €	166 467 €
	307 007 €	**372 232 €**
- Impôts et taxes	**826 €**	**827 €**
- Amortissements	**1 353 €**	**3 359 €**
- Provision clients douteux	**932 €**	**16 112 €**
- Provision indemnité départ à la retraite	**- €**	**1 270 €**
- Provision pour pertes sur contrats	**- €**	**31 395 €**
- Divers exploitation	**7 683 €**	**4 176 €**
- Divers exceptionnel	**80 €**	**3 304 €**
- Autres charges	**8 421 €**	**29 665 €**
- Impôt sur les bénéfices	**4 183 €**	**3 937 €**
TOTAL CHARGES	**330 486 €**	**466 277 €**

RESULTAT	33 710 €	- 2 937 €

B/ Rapport des commissaires au compte

Non applicable

8. Tarifs et autres recettes

A/ Tarifs 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Tarif 2019 au m²:

- Loyer : 9,35€HT
- Taxe Foncière : 1,53€HT
- Redevance Services : 11,10€HT

Incluant une évolution au 1er janvier 2019 (ILAT pour les loyers et pas d'augmentation des services)

Surface du bureau	Loyer total (internet compris)
12 m²	293,66 €HT
13 m²	315,64 €HT

8. Tarifs et autres recettes

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

A/ Tarifs 2019

	CREALIS		PRISME		
SERVICES	**TARIFS 2019**		**TARIFS 2019**		
	Coût total				
Bureau (étage)	**19,22 €** ***(internet en sus)***		***Bureau***	**21,98 €**	***(internet en sus)***
Atelier	**7,56 €** ***(internet en sus)***				
Bureau attenant à l'atelier	**8,57 €** ***(internet en sus)***				
Petit Bureau du Rez-de-chaussée	**8,57 €** ***(internet en sus)***				
Bureau en co-location (6.80 m²) selon activité	*129,15€ HT/poste de travail (internet inclus)*				
Abonnement et connexion Internet					
1 poste	29,90 € HT / mois				
2 postes et plus	40 € HT / mois				
DETAIL DES SERVICES	**TARIFS 2019**		**TARIFS 2019**		
	Loyer et taxe foncière				
Bureau (étage)	6,97 €	HT / m² / mois	***Bureau***	9,35 €	HT / m² / mois
Atelier	4,76 €	HT / m² / mois			HT / m² / mois
Bureau attenant à l'atelier	6,34 €	HT / m² / mois			HT / m² / mois
Petit Bureau du Rez-de-chaussée	6,34 €	HT / m² / mois			HT / m² / mois
Taxe foncière	0,65 €	HT / m² / mois	***Taxe foncière***	1,53 €	HT / m² / mois
	Redevance services				
Bureau (étage)	11,60 €		***Bureau***	11,10 €	HT / m² / mois
Atelier	2,15 €				
Bureau attenant à l'atelier	1,58 €				
Petit Bureau du Rez-de-chaussée	1,58 €				
	Ménage				
Option	14,00 € - de 12 m² 21,00 € de 12 m² à 20 m² 26,00 € + de 20 m²				
Domiciliations					
Domiciliation téléphonique avec renvoi direct	62,42 € HT / trimestre				
Domiciliation téléphonique avec prise de message	234,60 € HT / trimestre				
Domiciliation Fax	62,42 € HT / trimestre				

8. Tarifs et autres recettes

A/ Tarifs 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
PRISME
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

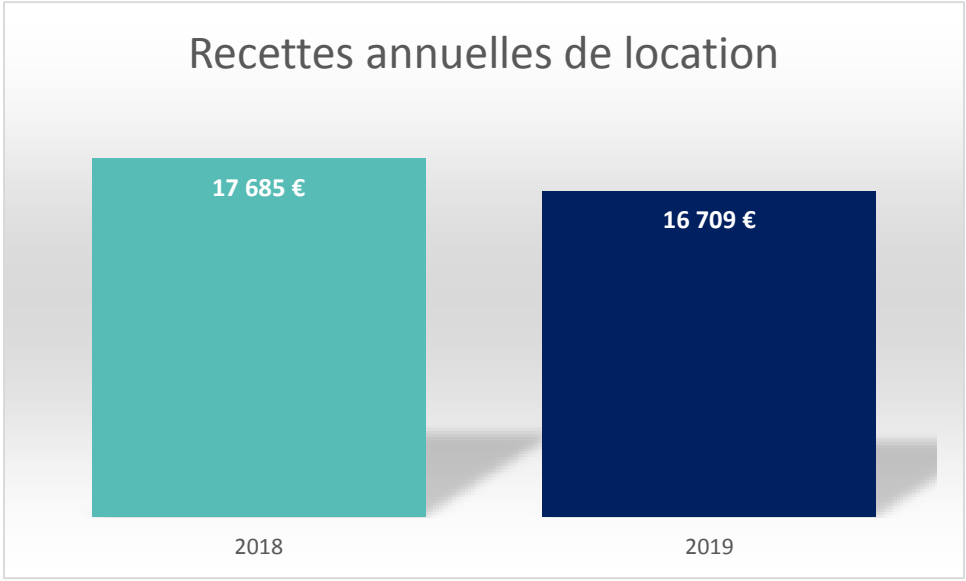
	CREALIS
Frais d'installation et de dossier :	
forfait installation	**190.00 € HT**
Ligne supplémentaire	
ligne supplémentaire téléphone ou fax	16,12 € HT / mois
ligne supplémentaire interne	10,20 € HT / mois
Photocopie	
Noir et Blanc de 1 à 100	0,11 €.
Noir et Blanc de 101 à 500	0,10 €.
Noir et Blanc + 500	0,09 €.
Couleur de 1 à 25	0,63 €.
Couleur de 26 à 500	0,56 €.
Couleur + 500	0,35 €.
Services hors redevance	
Utilisation machine à affranchir (si montant affranchissements > 15.24 €)	14,18 € HT / mois
Cases et domiciliations postales	
Case postale	147,90 € HT / trimestre
Case postale avec livraison courrier	232,50 € HT / trimestre
Domiciliation postale	199,92 € HT / trimestre
Location de salles de réunion (service gratuit pour les locataires)	
jusqu'à 10 personnes	66,30 € HT / 1/2 journée
	91,80 € HT / journée
de 11 à 20 personnes	86,70 € HT / 1/2 journée
	122,40 € HT / journée
de 21 à 25 personnes	96,90 € HT / 1/2 journée
	132,60 € HT / journée
Plus de 25 personnes	127,50 € HT / 1/2 journée
	168,30 € HT / journée
Location bureau polyvalent (service gratuit pour les locataires)	
6 pers max	31,62 € HT/ la 1/2 journée
	41,82 € HT / la journée

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8. Tarifs et autres recettes

B/ Location des salles de réunion

Société	Recette HT
CNFPT	5916 €
CIBC	3116,10 €
FONGECIF	1244,40 €
RPAE	1082,22 €
SOLVEIG ROLLAND	990,42€
FABIENNE FICHOT	703,80 €
HOLONOMIE	550,80 €
ANTHEA RH	481,44 €
RHIZOME	367,20 €
ATELIER CONSEIL RH	347,82 €
MAGNETIC WAY	270,30 €
AUTO BILAN SYSTEM	244,80 €
EUROVIA	183,60 €
SEMAPHORES	158,10 €
ADEL PRO RH	132,60 €
AUTRES	919,02 €
TOTAL	16 708,62 €



9. ANNEXE: Propositions d'améliorations et d'évolutions

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Une enquête de satisfaction sera réalisée au mois de Octobre 2020. (Dans le contexte actuel, nous avons réalisé une enquête au début de la phase de confinement qui sera actualisée au mois de juin)

Les indicateurs de satisfaction proposés sont les suivants:

- **Taux de satisfaction des locataires**
- **Nombre cumulé de participants aux animations**
- **Taux de recommandation par les locataires**

Nos propositions d'amélioration sont les suivantes:

- **Améliorer la qualité et la quantité des animations à partir de septembre 2020**
- **Mise en place d'équipements digitaux dans la pépinière (projet à détailler)**
- **Mise en œuvre d'une salle de créativité (A chiffres / faisabilité + budget à étudier)**
- **Améliorer l'aspect extérieur de l'entrée de Créalis (selon possibilités budgétaires restantes)**

9. ANNEXE: Proposition d'une nouvelle offre

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Notre proposition d'évolution pour une meilleure satisfaction et un meilleur taux d'occupation est d'ajouter une nouvelle offre d'hébergement comme suit:

Nouvelle offre d'hébergement

QUI ?

Les entreprises ou porteurs de projets **accompagnés** sous la forme du Pass Création ou autre par une des structures d'accompagnement présentes au Prisme (dont la Technopole)

OÙ ?

Au Prisme (pour tester)
Dans la limite de 6 bureaux au 2ème étage : 2.5 / 2.6 / 2.7 / 2.8 / 2.11/2.12.
2 X 12 m² , 1 X 13m² , 2 X 13.4 m² , 1 X 14m²

OFFRE ?

Une offre tout compris: loyer, services, internet et taxe foncière inclus.

PRIX ?

	1ère année	2ème année	3ème année
Tarifs HT (12m²)	99 €	169 €	298 €
% du tarif normal	33%	57%	100%
Economie Locataire:	- 199 €	- 129 €	-

Rappel: tarif actuel bureau 12m² services et TF inclus: 298,34€ HT

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DU PAYS DE VANNES

Rapport Annuel du Délégataire 2019

CRÉMATORIUMS DE FRANCE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Table des matières

1. PREAMBULE 3

2. ACTIVITE DE L'ANNEE 4

2.1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 4
2.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE 7
2.3. LA CREMATION EN REGION BRETAGNE 8
2.4. VOLUMES DES PRESTATIONS REALISEES PAR L'ETABLISSEMENT EN 2019 9
2.4.1. Volumes des prestations réalisées par le crématorium 9
2.4.2. Volumes des prestations réalisées par le parc mémorial 13
2.5. EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACE AUX ETABLISSEMENTS VOISINS 14
2.6. MOYENS HUMAINS 15
2.6.1. Salariés 15
2.6.2. Qualifications 15
2.6.3. Formations 15

3. LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE 16

3.1. RELATIONS AVEC LES USAGERS 16
3.1.1. Mesure de la qualité du service rendu 17
3.1.2. Réclamations, litiges et contentieux 19
3.2. TARIFS PRATIQUES PAR NOTRE ETABLISSEMENT 20
3.2.1. Les clauses de révisions 20
3.2.2. Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués 21
3.2.3. Gratuité pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes 22
3.3. PRINCIPE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION 23
3.4. PRINCIPE DE NEUTRALITE 24
3.5. PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT 25
3.6.1. Biens de retour / biens de reprise et biens propres 25
3.6.2. Liste des engagements 25
3.6.3. Contrats avec Orthometals 26
3.7. MAINTENANCE 27

4. LES COMPTES 29

4.1. COMPTE DE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT 29
4.1.1. Details des recettes de l'année 2019 29
4.1.2. Compte de résultat complet 30
4.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS 33
4.2.1. Etat de variation de patrimoine 33
4.2.2. Tableau des immobilisations et amortissements 33

5. CONCLUSION & PERSPECTIVES 35

5.1. PREVISIONNEL 2020 35
5.2. GESTION DE LA CRISE COVID-19 35

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1. Préambule

La Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes (devenue Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération) a confié la construction et l'exploitation du Crématorium et du Parc Mémorial du Pays de Vannes à La Société des Crématoriums de France par contrat de concession pour une durée initiale de 20 ans à compter du 5 juin 2007, soit jusqu'au 5 juin 2027.

La durée du contrat a été prorogée de 7 ans et demi par voie d'avenant du 30 décembre 2017, en contrepartie de la mise en conformité du crématorium par le délégataire. Ainsi, le terme du contrat de concession est fixé au 5 décembre 2034.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2019 constitue donc le 13ème rapport que notre société vous remet et a pour but de vous présenter en détail l'activité de ce crématorium en 2019, les principaux faits marquants de l'exercice qui vient de s'achever, ainsi que les principaux indicateurs économiques y relatifs.

Comme vous pourrez le lire plus bas, cette année a été marquée par :

- Une activité et un chiffre d'affaires en hausse (volume des crémations en augmentation de 5,9% par rapport à l'exercice précédent) ;
- L'ouverture prochaine du crématorium d'Allaire (56) dont nos estimations laissent penser à une baisse de l'activité du crématorium de Vannes d'environ 300 crémations par an ;
- Un taux de satisfaction des usagers toujours de très haut niveau (96%).

Nous espérons que la lecture de ce rapport vous apportera tous les éléments nécessaires à vous assurer des efforts engagés par La Société des Crématoriums de France pour conduire, avec tout le professionnalisme requis, cette mission de service public que vous nous avez confiée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2. Activité de l'année

2.1. Présentation de l'établissement

Inauguré le 1er juin 2007, le Crématorium et Parc Mémorial du Pays de Vannes est implanté sur une surface légèrement vallonnée de près de 20 000 m². Il dispose de deux salles de recueillement indépendantes, l'une pouvant accueillir 100 à 200 personnes, l'autre environ 20 personnes.

A l'issue du moment de recueillement, le salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de se retrouver pour un temps de convivialité avec les proches.
Le salon des retrouvailles est réservé par la famille ou par l'entreprise de pompes funèbres avant l'accueil au crématorium.

L'établissement est doté d'un parking public de 50 places, dont 3 pour personnes handicapées. 3 places supplémentaires ont été créées du côté de l'accès technique. En 2019, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a acquis une parcelle contiguë au crématorium pour y construire un parking qui permettra de régler les problèmes de stationnement rencontrés par les usagers du crématorium et du parc mémorial.

L'entrée du bâtiment est précédée d'un préau et d'un parvis. Le crématorium est entouré d'un parc paysager destiné à la mémorialisation.

Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 640,40 m², comprend :

Partie publique

- Un espace d'accueil comprenant une borne d'accueil et un espace d'attente
- Un bureau d'accueil des familles
- Un salon d'attente
- Un bureau d'accueil administratif
- Un bureau de direction
- La salle de recueillement n°1, comportant 102 places assises
- La salle de recueillement n°2 qui a été transformée en local d'archives
- Un condouloir qui a doublé de capacité depuis les travaux
- Un salon des retrouvailles avec sortie directe vers l'extérieur
- Une salle de remise des urnes et de visualisation
- Des sanitaires pour le public

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Partie technique

- Les sas de départ n°1 et n°2 contigus aux salles de recueillement
- Un dégagement, pour mener les cercueils des sas de départ à la salle de transfert
- Une salle de transfert comportant deux appareils de crémation Facultatieve Technologies de type FT III (2ème appareil mis en service en mai 2017) et une ligne de filtration double
- Un local de stockage des urnes fermant à clé
- Une entrée mortuaire
- Un local technique pour le stockage du matériel et du réactif de la filtration
- Des vestiaires pour le personnel, avec douche et sanitaires
- Un local détente, avec cuisinette, réservé au personnel
- Un local matériel donnant sur l'extérieur, pour entreposer le matériel de jardinage

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation n° 14/56/393, délivrée par arrêté du Préfet du département du Morbihan le 16 juin 2014 et valable jusqu'au 16 juin 2020. En vertu du décret 2020-352 du 27 mars 2020, notre habilitation funéraire a été prorogée de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020. Nous avons transmis à la préfecture du Morbihan un dossier de renouvellement au courant du mois de mai 2020.

Suivi de la conformité

Au cours de cet exercice, l'ensemble des mesures obligatoires relatives à la conformité de votre équipement a été réalisé dans les temps. La Société des Crématoriums de France s'appuie pour cela sur l'expertise du service qualité de Funecap Groupe, sa maison-mère, qui se tient en permanence au fait des nombreuses et régulières évolutions réglementaires, et de plus en plus restrictives compte tenu de la sensibilité liée à cet ERP (Etablissement Recevant du Public) particulier, et a réalisée dans le cadre du plan groupe de Prévention et Gestion des Risques les missions suivantes :

- 15 janvier 2020 : contrôle des rejets atmosphériques
- 15 janvier 2020 : contrôle de conformité du bâtiment
- 30 janvier 2019 : contrôle des installations électriques
- 29 mars 2019 : contrôle des moyens de secours
- 29 mars 2019 : contrôle des installations de gaz
- 5 avril 2019 : contrôle périodique des extincteurs
- 23 mai 2019 : diagnostic sur l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du crématorium
- 18 juillet 2019 : contrôle des appareils de levage

Références des règlements intérieurs

Le règlement intérieur du crématorium et le règlement intérieur du Parc Mémorial ont été signés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes le 6 juin 2007. Ils sont à la disposition du public au crématorium.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Rappel des horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert 6 jours sur 7, du lundi au samedi, sur le mode de fonctionnement suivant :

- Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- Et le samedi de 10h00 à 12h00

Une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 depuis le numéro du standard du crématorium par le personnel de l'établissement, sauf pour les appels qui arrivent entre 21h30 et 7h30 qui sont redirigés vers un répondeur téléphonique. Le personnel de l'établissement traite les messages à l'ouverture. Cette mobilisation permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des opérateurs funéraires.

Le Parc Mémorial

Dans ce parc qui descend en pente douce vers le ruisseau du Pont Bellec, les proches du défunt ont la possibilité d'honorer sa mémoire et de se recueillir auprès des cendres. Les cendres peuvent être enfouies dans la terre au pied d'un rosier ou d'un arbre, ou conservées dans une urne disposée dans un petit caveau. Ce parc est le premier parc cinéraire en France conçu selon une approche écologique. Un programme d'entretien basé sur le développement durable a été mis en place, notamment pour maintenir une certaine biodiversité. Ce programme respectueux de l'homme et de l'environnement permet, par exemple, d'éviter le recours aux pesticides.

Une prairie fleurie a été aménagée pour favoriser l'équilibre naturel entre les différentes espèces animales et végétales de l'écosystème local.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2.2. Evolution de la crémation en France

Les données 2019 ne seront disponibles qu'à compter du dernier trimestre 2020. Nous vous présentons ainsi les statistiques 2018, dernières données publiques disponibles à ce jour.

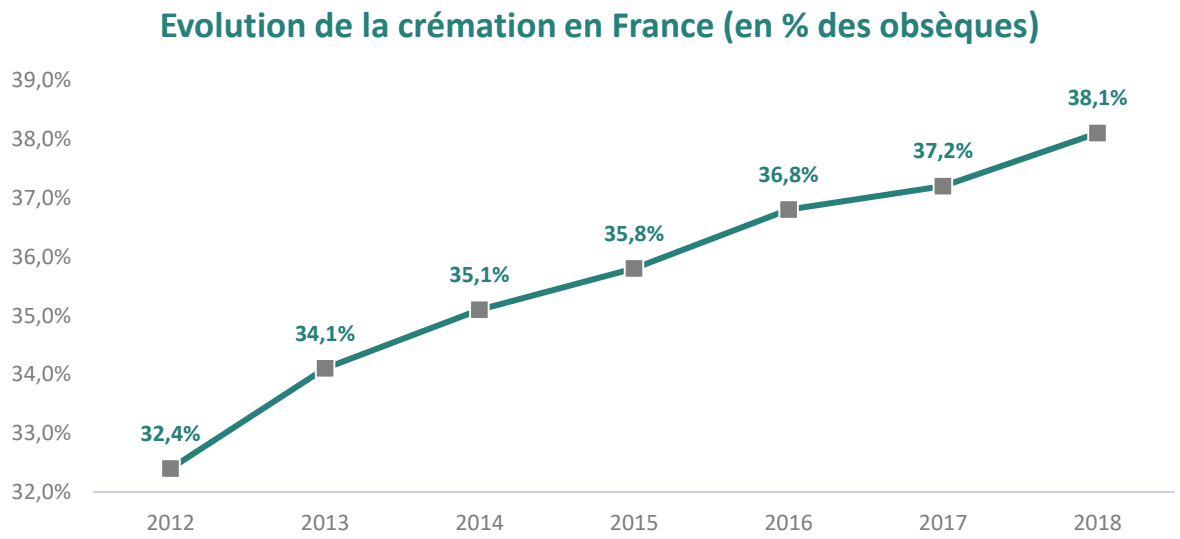
L'année 2018 en France (derniers chiffres disponibles) :

- 188 crématoriums en France Métropolitaine
- 232 577 crémations réalisées
- 38,13 % de taux de crémation
- 50% des français souhaitent être incinérés

(dernières enquêtes disponibles)

En 2018, le nombre de crémations réalisées en France Métropolitaine a augmenté de 3,5 % par rapport à l'année 2017 alors que le nombre de décès n'a augmenté que de 1,2 % sur cette même période.
Le choix de la crémation est hétérogène selon les régions (entre 30% et 70% des obsèques) et est en général sensiblement plus élevé dans les zones urbaines que rurales.
En 2018 et sur l'ensemble du territoire métropolitain, 38,1 % des défunts ont été incinérés. Cette pratique est donc en constante évolution.

Evolution de la crémation en France							
Année	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Taux de crémation	32,4%	34,1%	35,1%	35,8%	36,8%	37,2%	38,1%



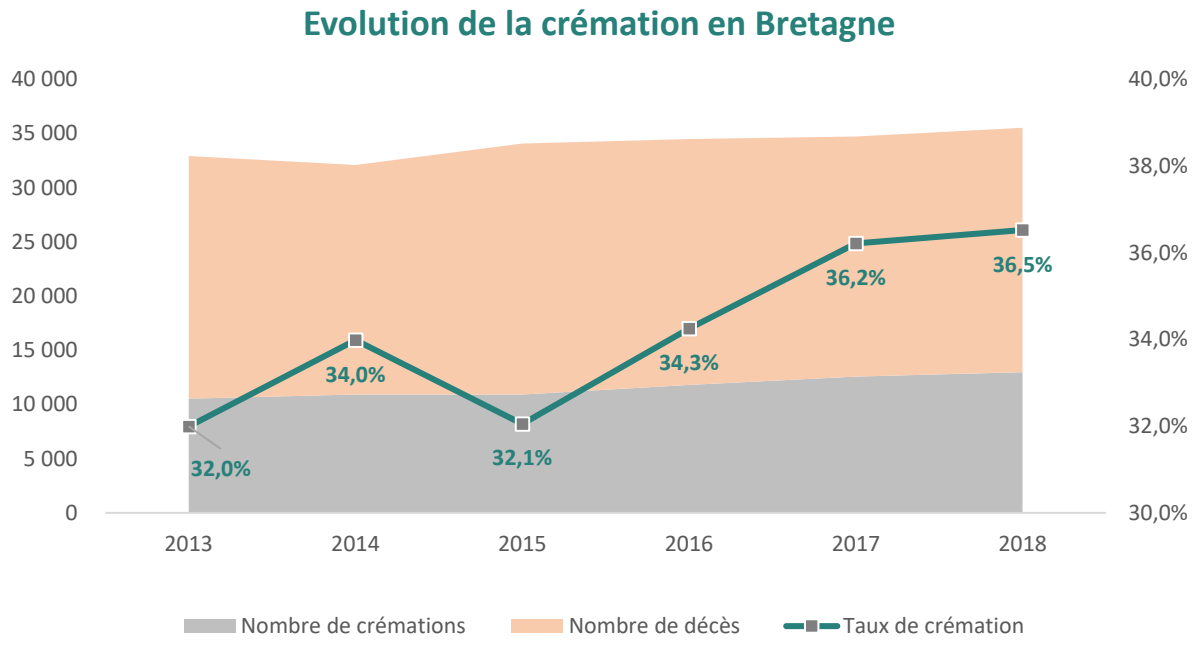
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2.3. La crémation en région Bretagne

La crémation en Bretagne en 2018 :

- 13 crématoriums en activité
- 13.905 crémations réalisées
- 39,1 % de taux de crémation

Le nombre de crémations réalisées en Bretagne en 2018 a augmenté de 3,1% par rapport à 2017. Le nombre de décès a quant à lui évolué de 2,3 % sur cette même période. Le taux de crémation de la région Bretagne est toujours en-deçà du niveau national et est resté quasiment stable entre 2017 et 2018 (+0,3 point).



Evolution de la crémation en Bretagne						
Année	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Nombre de décès	32 931	32 104	34 090	34 489	34 739	35 532
Variation N/N-1		*-2,5%*	*6,2%*	*1,2%*	*0,7%*	*2,3%*
Nombre de crémations	10 536	10 910	10 927	11 813	12 580	12 978
Taux de crémation	*32,0%*	*34,0%*	*32,1%*	*34,3%*	*36,2%*	*36,5%*

Liste des crématoriums de la région Bretagne :

Bégard, Brest, Carhaix-Plouguer, Lorient, Noyal-Pontivy, Montfort sur Meu, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Thégonnec, Vannes

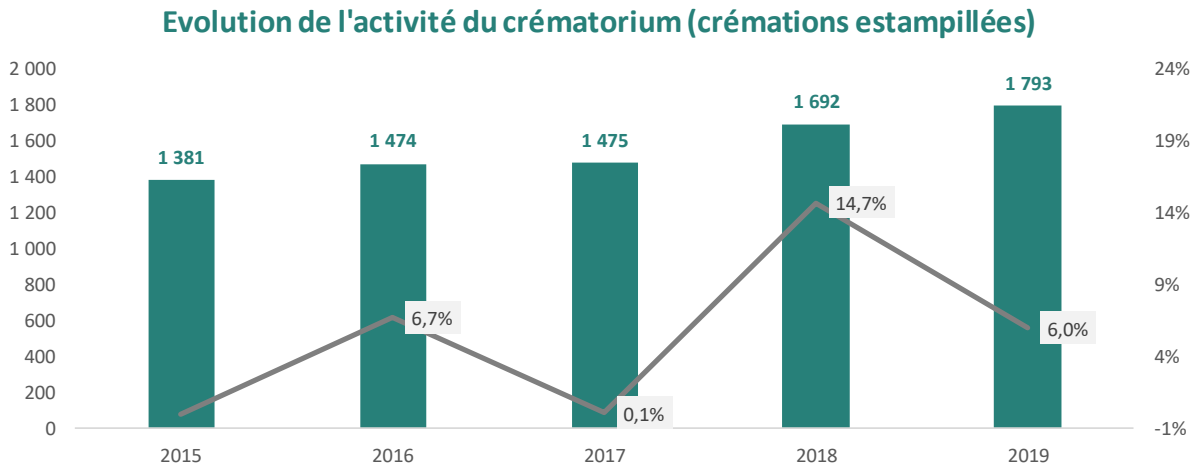
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2.4. Volumes des prestations réalisées par l'établissement en 2019

2.4.1. Volumes des prestations réalisées par le crématorium

Le nombre de crémations adultes a augmenté de 5,9 % par rapport à l'année 2018 (de 1.650 à 1.761) et se décompose de la manière suivante. Les salles de recueillement sont toujours autant demandées par les familles (**89,9% des crémations en 2018 et 90% en 2019 donnent lieu à une demande de cérémonie au sein du crématorium**), témoignant de la parfaite correspondance de ce modèle de cérémonies personnalisées aux demandes des familles et évolutions sociétales.

Nombre de crémations et autres prestations	2018	2019
Crémation adultes	1 650	1 761
Crémations d'enfants 1 à 12 ans	2	0
Crémations d'enfants - d'un an	11	10
Crémations d'indigents	0	0
Crémations de restes mortels exhumés de moins de 5 ans	4	3
Crémations de restes mortels exhumés de plus de 5 ans	25	19
Total des crémations estampillées	**1 692**	**1 793**
Crémations de relèves collectives de sépultures	0	0
Crémations de pièces anatomiques	1	25
Locations salle de recueillement dans le cadre d'une crémation	1 496	1 599
Location de salle de recueillement dans le cadre d'une inhumation	0	3
Locations salon des retrouvailles	5	44



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

L'activité du crématorium est en augmentation constante depuis le début de la DSP (+6,8% de crémations par an en moyenne depuis 2015). L'exercice 2019 poursuit cette tendance et a ainsi enregistré une augmentation de +5,9% des crémations réalisées, après +14,7% l'année précédente.

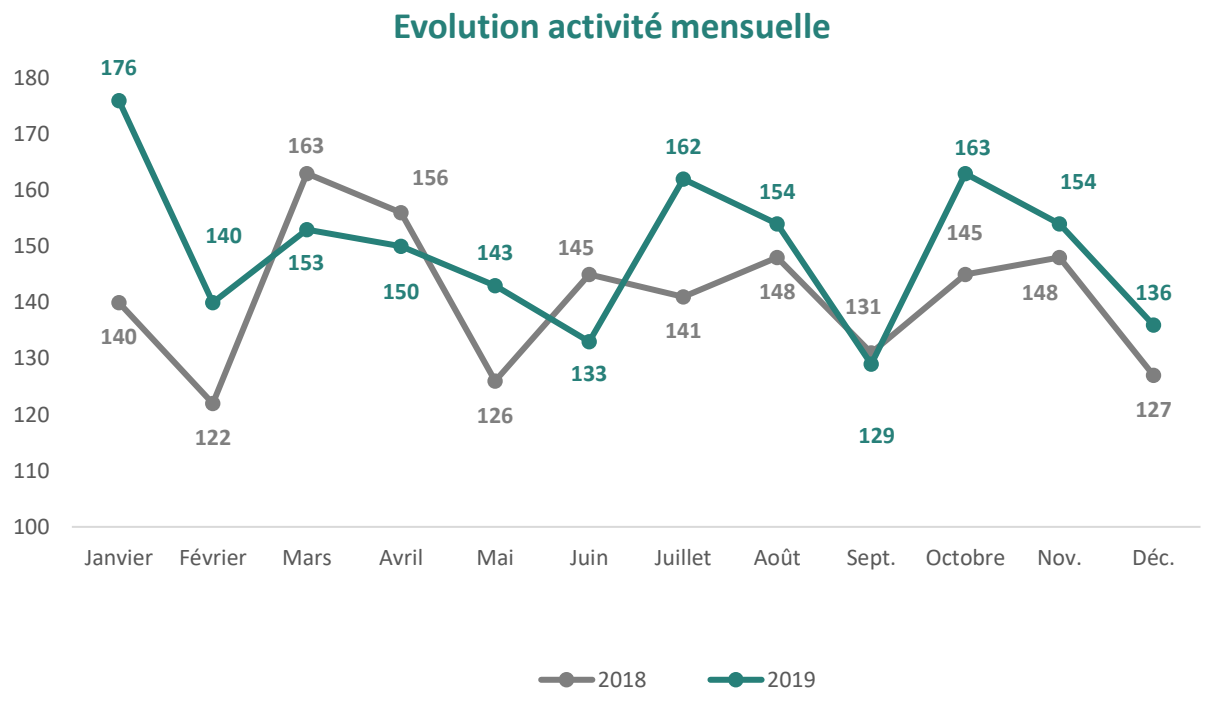
Nous avons analysé l'évolution de la mortalité sur le bassin de population situé dans un cercle de 20 kilomètres de rayon autour du crématorium. Sur la base des décès enregistrés auprès de l'état-civil et publiés par l'INSEE, recensant l'intégralité des défunts dont le décès a été déclaré auprès des communes visées ci-dessus, le contrôle de gestion de Funecap Groupe nous a communiqué les statistiques suivantes :

Evolution de la mortalité sur le bassin de population du crématorium (distance : 20 kilomètres)					
Année	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Nombre de décès enregistrés à l'état-civil	2 770	2 822	2 816	2 862	2 883
Taux croissance	*n.d.*	*1,9%*	*-0,2%*	*1,6%*	*0,7%*

La croissance de 5,9% des volumes en 2019 est ainsi sensiblement supérieure à la hausse du nombre de décès sur le secteur servi par le crématorium, qui se limite à +0.7%. Cette croissance plus rapide des volumes au sein du crématorium s'explique (i) par la croissance naturelle du taux de crémation à l'échelle régionale (les statistiques 2019 publiées courant 2020 permettront de valider cette hypothèse) mais aussi et surtout (ii) **par l'attrait des opérateurs funéraires pour notre crématorium qui a été capable de développer sa part de marché sur son territoire.**

La gestion du crématorium selon le modèle La Société des Crématoriums de France (cérémonies personnalisées, prestation « clé en main » permettant de prendre le relais des opérateurs funéraires et d'élever le niveau de qualité dans la prise en charge des familles endeuillées) est en effet régulièrement mise en avant lors des échanges entre notre équipe et les opérateurs funéraires.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Evolution de l'activité mensuelle (nombre de crémations estampillées)												
Mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Octobre**	**Nov.**	**Déc.**
2018	140	122	163	156	126	145	141	148	131	145	148	127
2019	176	140	153	150	143	133	162	154	129	163	154	136
Var. 2019 vs. 2018	*25,7%*	*14,8%*	*-6,1%*	*-3,8%*	*13,5%*	*-8,3%*	*14,9%*	*4,1%*	*-1,5%*	*12,4%*	*4,1%*	*7,1%*

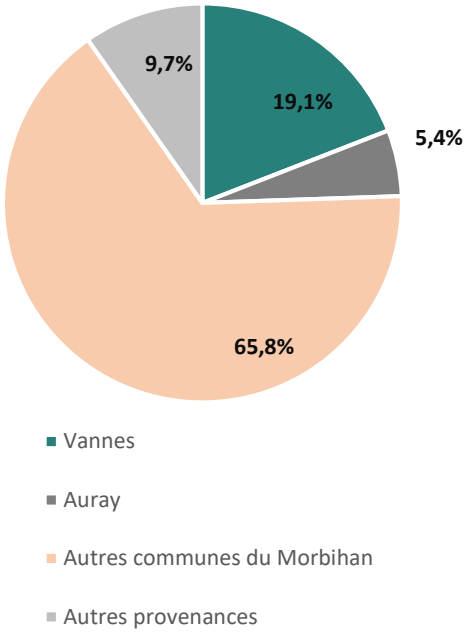
Le crématorium réalise en moyenne 149 crémations par mois, contre 141 en 2018. L'activité est légèrement supérieure à 2018 avec des variations similaires durant l'année, le crématorium ayant cependant connu une activité plus soutenue sur le deuxième semestre 2019, comme visible sur le graphique ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

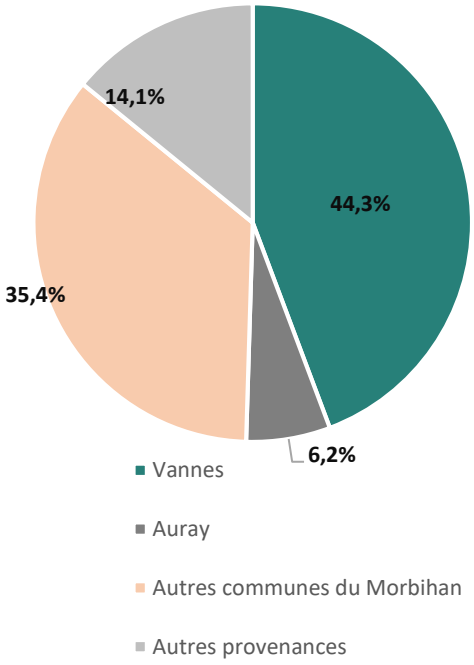
Provenance des crémations

Le crématorium parvient à attirer davantage encore les familles du Morbihan (90.3% au lieu de 89.2% en 2018, +1 point). Vannes est davantage représentée dans le graphique relatif aux lieux de décès compte tenu de la présence du centre hospitalier Bretagne-Atlantique.

Provenance des crémations en 2019
Selon le lieu de résidence des défunts



Provenance des crémations en 2019
Selon le lieu de décès des défunts



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

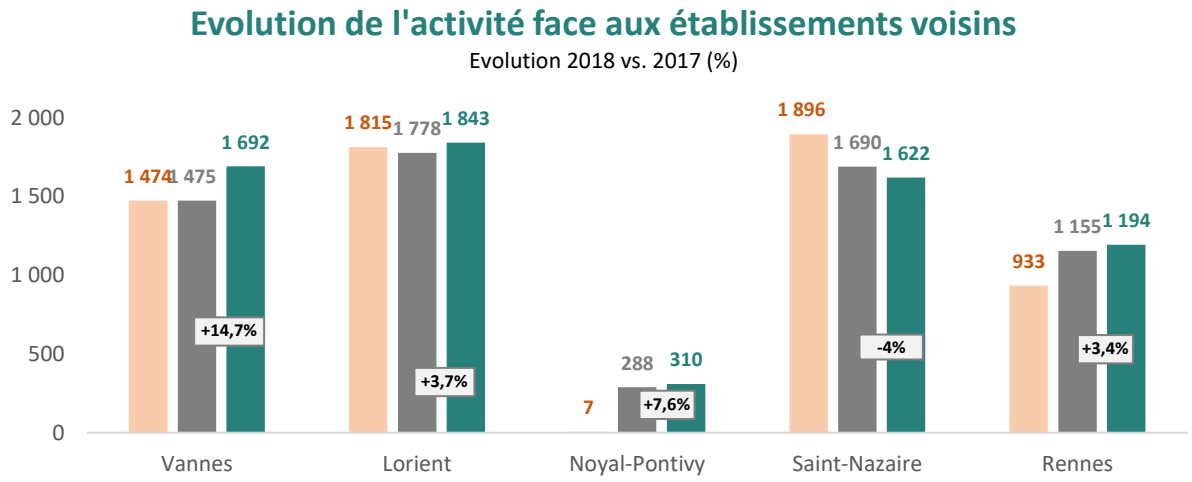
2.4.2. Volumes des prestations réalisées par le parc mémorial

Nombre de prestations du parc mémorial	2019	2018
Arbre, réservation et entretien pendant 10 ans	**1**	1
Arbre, réservation et entretien pendant 20 ans	**0**	1
Arbre, réservation et entretien pendant 30 ans	**1**	1
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 10 ans	**4**	5
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 20 ans	**1**	3
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 30 ans	**1**	1
Dispersion des cendres	**60**	72
Dispersion des cendres et accompagnement famille	**47**	56
Gravure par lettre	**112**	341
Inhumation des cendres	**2**	0
Ouverture - fermeture de case	**5**	8
Plaque de bronze	**35**	29
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 10 ans	**8**	6
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 20 ans	**2**	3
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 10 ans	**25**	17
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 20 ans	**0**	2
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 30 ans	**1**	1

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2.5. Evolution de l'activité face aux établissements voisins

L'évolution de l'activité face aux établissements voisins sur la période 2016-2018 est présentée ci-dessous. Précisons que la Société des Crématoriums de France est également gestionnaire du crématorium de Rennes Métropole. Les données de l'activité des autres établissements voisins ne seront connues qu'au dernier trimestre 2020 (source : Fédération Française de Crémation).



Fait marquant de l'exercice 2019 : au cours de l'exercice 2019, **la ville d'Allaire** (56), située à proximité de Redon (à 1h en voiture du crématorium de Vern-sur-Seiche), **a lancé un appel d'offres relatif au financement, à la construction et à l'exploitation d'un crématorium situé sur sa commune**. Les travaux débuteront en 2021 et l'activité devrait se situer autour de 600 crémations à la mise en service en 2022. Une partie de cette activité prévisionnelle impactera négativement celle de notre crématorium à partir de l'exercice 2022. **Nous avons estimé que le crématorium de Vannes perdra environ 300 crémations par an dès l'ouverture de l'établissement d'Allaire, soit entre 15% et 20% de son activité actuelle**.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

2.6. Moyens humains

2.6.1. Salariés

L'équipe est actuellement constituée de 5 salariés, étant précisé que Madame Elise PETER est en congé maternité depuis l'année 2018 et a été remplacée par du personnel intérimaire. Cette organisation permet d'assurer sans difficulté le maintien de l'activité.

Nom	Fonction	Date d'entrée dans la société	Date de sortie de la société
Michel DEGARDIN	Directeur d'établissement	01/11/1999	n.a.
Jérémy CONNOUE	Adjoint du directeur	02/09/2002	n.a.
Jérémy LAIGNIER	Assistant funéraire	05/11/2012	n.a.
Elise PETER	Agent de crématorium-Paysagiste	14/12/2015	n.a.
Samuel MELSENS	Assistant funéraire	01/02/2018	n.a.
Hugo GUEGUEN	Assistant funéraire	05/11/2018	n.a.

2.6.2. Qualifications

Michel DEGARDIN est titulaire du diplôme d'assistant funéraire (Niveau 4) et de responsable d'agence (niveau 6).
Jérémy CONNOUE, Jérémy LAIGNIER, Samuel MELSENS et Hugo GUEGUEN sont titulaires du diplôme d'assistant funéraire (niveau 4).

2.6.3. Formations

Le service RH du siège de La Société des Crématoriums de France, soutenu par le service RH de Funecap Groupe, a organisé cette année une session de formation incendie pour l'intégralité des salariés du crématorium (le 2 décembre 2019).

Tous les salariés de La Société des Crématoriums de France bénéficient généralement d'une ou plusieurs formations par an leur permettant (i) de développer leurs compétences et (ii) de se maintenir au niveau des exigences réglementaires, notamment en termes de sécurité, compte tenu de la sensibilité de cet établissement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3. Les conditions d'exécution du service

3.1. Relations avec les usagers

En tant que gestionnaire de crématorium, nos interlocuteurs sont multiples :

- Au premier rang d'entre eux figurent **les opérateurs funéraires** qui nous contactent dans le but de réserver un horaire de crémation pour la famille en deuil qu'ils accompagnent dans l'organisation des obsèques. Cette **prise de contact a lieu quelques jours avant les obsèques** et vise dans un premier temps à réserver un temps pour la réalisation de la crémation et, le cas échéant, l'accueil des familles au sein de notre établissement dans le cadre d'une cérémonie (prestation très demandée au sein de notre crématorium avec plus de 90% de cérémonies) ;

- Nous entrons ensuite directement en relation avec **les familles** : préalablement à l'accueil au sein du crématorium, **la spécificité de La Société des Crématoriums de France est en effet de proposer aux familles un accompagnement personnalisé**. Nous contactons les familles quelques jours avant le jour de la crémation afin de recueillir leurs souhaits pour **l'organisation du moment de recueillement et notamment les textes, musiques, photos ou vidéos qu'elle souhaite voir diffuser pendant la cérémonie ;**

- Contrairement à ce que pratiquent de nombreux acteurs sur le territoire national, et c'est ici la principale spécificité du fonctionnement de *La Société des Crématoriums de France,* le personnel du crématorium assure lui-même les cérémonies. **Notre personnel est ainsi polyvalent et en mesure d'assurer chacune des tâches nécessaires au fonctionnement du crématorium**, allant de la réalisation de l'acte technique de crémation à l'accueil des familles et l'animation des cérémonies personnalisées ;

- **Cette organisation des cérémonies en interne permet d'assurer aux familles tout le professionnalisme de rigueur dans un moment si particulier et chargé en émotion** : là ou certains délégataires (opérateurs indépendants ou groupes de services funéraires) n'assurent pas eux-mêmes les cérémonies et laissent aux opérateurs funéraires le soin de gérer non seulement l'animation des cérémonies mais également leur organisation technique (ordinateurs, câbles, etc.), ne leur permettant pas de maîtriser de façon homogène le niveau de cette prestation délivrée au sein de l'établissement dont ils ont la charge, **l'organisation mise en place par La Société des Crématoriums de France permet au contraire d'accueillir les familles avec un standard de qualité élevé et constant**, à la hauteur des attentes fortes des familles en ces circonstances (comme en témoignent les indicateurs de satisfaction client que vous trouverez au paragraphe suivant).

Les principales relations avec nos usagers au cours de l'année 2019 furent les suivants :

- Le comité éthique s'est tenu le 29 mai 2019 afin d'établir le bilan de l'activité de l'établissement ;

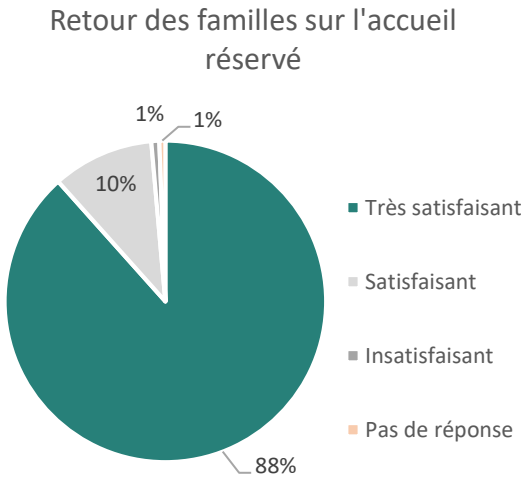
- La journée du Souvenir, organisée le 1er novembre 2019. Une annonce est parue dans la presse afin d'informer les usagers et riverains de l'organisation de la journée du

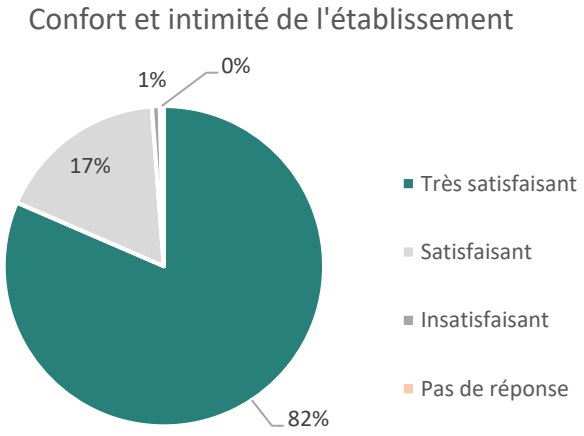
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

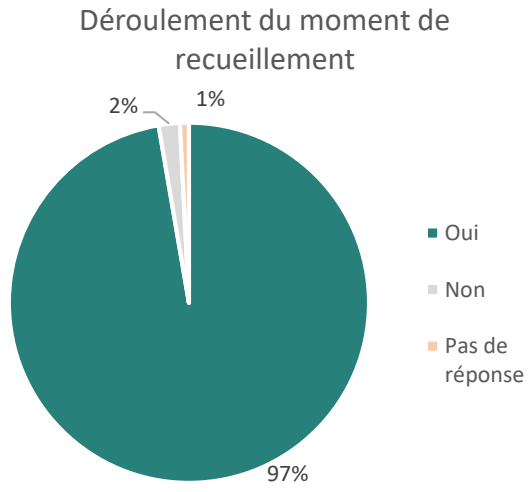
Souvenir. L'établissement a accueilli une vingtaine de personnes en matinée et une quarantaine en après-midi. La journée a été ponctuée par des performances du harpiste celtique, Tristan LE GOVIC. L'après-midi, une visite du crématorium a été organisée.

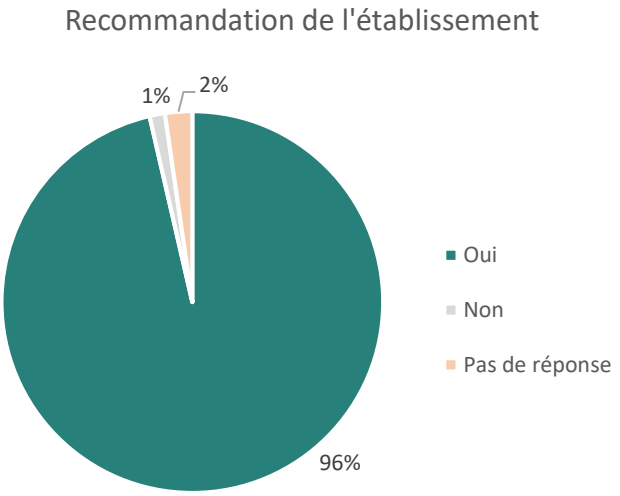
3.1.1. Mesure de la qualité du service rendu

Depuis le 1er janvier 2017, le personnel remet un questionnaire qualité aux familles ayant accompagné le défunt au crématorium pour un moment de recueillement afin d'avoir leur ressenti sur les prestations mises en œuvre et dans un souci permanent d'amélioration des prestations que nous proposons.
Vous trouverez ci-dessous les résultats synthétisés pour l'année. L'analyse des questionnaires montre un **très haut niveau de satisfaction (environ 96%)**, encore en progression par rapport à 2018 sur les items « accueil réservé » (+3 points) et « confort de l'établissement » (+4 points).









Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Ces enquêtes sont remises sous forme d'un questionnaire papier après le moment de recueillement ou lors de la remise de l'urne. Le taux de retour s'élève à 30 % (soit 480 questionnaires). Nous considérons qu'il s'agit d'un **taux de retour très satisfaisant** compte tenu de la nature sensible de notre activité et de la moyenne constatée sur nos établissements.

Il est prévu au cours de l'année 2020 l'évolution vers un **nouveau système de questionnaire par SMS** (via le prestataire Avis Vérifiés, qu'un grand nombre d'établissements accueillant du public utilise et dont Funecap Groupe a déjà l'expérience). Nous considérons que ce nouveau questionnaire sera en mesure de nous apporter des retours plus rapides que les questionnaires clients utilisés actuellement, et qu'un nombre plus important de familles sera susceptible de l'utiliser, permettant de profiter de retours encore plus précis et de **gagner encore en qualité de service auprès des familles**.

➲ La certification de services :

Depuis 2010, *La Société des Crématoriums de France* s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de services sous le contrôle de la société Bureau Véritas Certification.

En 2018, le périmètre de certification s'étendait à 13 des établissements qui lui ont été confiés.

Gérer un crématorium en France : Un métier de service public à part entière

Caractéristiques certifiées :

- L'information sur nos métiers et nos prestations est complète et facilement accessible.
- Chaque famille et chaque professionnel bénéficie d'un accueil personnalisé et professionnel
- Nous exerçons nos missions dans le respect total de l'éthique et des défunts
- Le moment de recueillement est un moment de sérénité personnalisé en fonction des attentes des familles
- Nous assurons l'intégrité du service public
- Nous assurons la satisfaction des familles

VeriSelect
CERTIFICATION DE SERVICES

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

En 2020, La Société des Crématoriums de France a décidé de faire évoluer son référentiel pour obtenir la certification ISO 9001, une norme qualité reconnue au niveau national et international. Nous visons la certification de l'ensemble des établissements de notre société en 2021.

3.1.2. Réclamations, litiges et contentieux

3 réclamations nous ont été adressées en 2019 sur 1.793 crémations, soit un taux de retour très faible de 0,15% (**99.85% des cérémonies n'ayant donc donné lieu à aucune réclamation des familles**) :

- Une réclamation concernait la qualité de la cérémonie, et plus particulièrement un problème informatique en ayant affecté le déroulement normal ;
- Nous avons reçu une réclamation en janvier 2019 relative aux volontés du défunt ;
- Une réclamation en juin 2019 concernait la prestation du maître de cérémonie.

Pour chacune de ces réclamations, le Directeur de l'établissement a immédiatement pris contact avec la famille et a ensuite rédigé un courrier à destination de cette dernière afin de présenter à nouveau les excuses de l'équipe et de réaffirmer notre volonté de les accompagner de la meilleure manière possible. Ces 3 réclamations se sont conclues par un échange avec les familles qui ont apprécié la réaction de l'équipe du crématorium.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.2. Tarifs pratiqués par notre établissement

3.2.1. Les clauses de révisions

La formule de révision des tarifs (définie au contrat de délégation de service public en son annexe 5) **qui permet prendre en compte la hausse mécanique des charges d'exploitation du crématorium due aux évolutions de marché** est la suivante :

$P/P_0 = 0.15 + 0.85 [(0.75 S/S_0) + (0.10 EG/ EG_0) + (0.15 FSD1/ FSD1_0)]$

Po = Tarif en vigueur au jour de la signature du contrat de délégation de service public puis tarif à réviser

P = Tarif Révisé

S = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de *l'indice trimestriel du salaire mensuel brut de base*, base 100 en 1998

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice *Electricité, gaz et Chaleur*, base 100 en 2000

FSD1 = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice *Frais et Services divers 1*, base 100 en juillet 2004

S_0, EG_0 et $FSD1_0$ sont les dernières valeurs connues de ces indices au jour de la signature du contrat.

Les indices "N" sont le résultat, pour chacun des indices, de la moyenne arithmétique des douze valeurs mensuelles ou quatre valeurs trimestrielles sur la période de Septembre N-2 à Août N-1.

Conformément au contrat de délégation de service public, les tarifs du crématorium ont donc été augmentés de 1,54% à compter du 1er janvier 2019.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.2.2. Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➢ **Liste des tarifs T.T.C. du crématorium**

Tarifs du crématorium	1er janvier 2018	1er janvier 2019
Crémation adulte	601	610
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit
Accueil – personnel de portage	Inclus	Inclus
Remise de l'urne	Inclus	Inclus
Dépôt provisoire de l'urne, forfait mensuel au-delà du 1er	88	89
Supplément pour le samedi après-midi	176	179
Crémation pièces anatomiques	197	200
Crémation restes mortels de moins de 5 ans	601	610
Crémation restes mortels de plus de 5 ans	439	446
Crémation relève collective de sépultures hors pulvérisation	769	781
Location salle avec recueillement personnalisé	147	149
Location du salon des retrouvailles	110	112

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

➢ **Liste des tarifs T.T.C. du parc mémorial**

Tarifs du Parc mémorial	1er janvier 2018	1er janvier 2019
Rosier individuel (1 enfouissement)		
Plantation, entretien pendant 10 ans	694	683
Plantation, entretien pendant 20 ans	1 198	1 180
Plantation, entretien pendant 30 ans	1 634	1 609
Rosier arbustif (2 enfouissements)		
Plantation, entretien pendant 10 ans	1 420	1 398
Plantation, entretien pendant 20 ans	2 603	2 564
Plantation, entretien pendant 30 ans	3 902	3 843
Arbre familial (7 enfouissements)		
Plantation, entretien pendant 10 ans	2 284	2 249
Plantation, entretien pendant 20 ans	3 961	3 901
Plantation, entretien pendant 30 ans	5 740	5 653
Enfouissement des cendres (rosiers / arbres)	119	117
Plaque de bronze (rosiers/arbres)	167	164
La plaque de granit noir pendant 10 ans	528	520
Caveau à urnes familial et rosier (4 urnes, plaque de granit)		
Pour une durée de 10 ans	1 473	1 451
Pour une durée de 20 ans	2 720	2 679
Pour une durée de 30 ans	3 824	3 766
Ouverture/fermeture du caveau	110	108
Gravure par lettre	12	12
Enfouissement des cendres		
Avec remise d'un certificat	119	117
En présence de la famille	156	154

3.2.3. Gratuité pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes

Il n'y a pas eu de crémation de personnes dépourvues de ressources suffisantes au Crématorium du pays de Vannes en 2019.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.3. Principe de continuité d'exploitation

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité du Crématorium du Pays de Vannes, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums voisins. Aucun arrêt de ce type n'a eu lieu en 2019.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.4. Principe de neutralité

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, **nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale de tous les usagers sans discrimination possible**, entreprises de Pompes Funèbres et familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, de façon parfaitement transparente.

En ce qui concerne les moments de recueillements, une latitude complète est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour choisir l'horaire de réservation d'une des salles de recueillement qui sont mises à disposition par notre personnel pour toutes les confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, des entreprises et des familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.5. Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

3.6.1. Biens de retour / biens de reprise et biens propres

Les *biens de retour* sont les biens meubles et immeubles (terrains d'assiette des ouvrages compris), affectés à l'exploitation du service public et indispensables à celle-ci, qui reviennent à la collectivité concédante au terme du contrat.

Les *biens de reprise* sont les biens acquis par le délégataire, qui sans être indispensables au service public, sont utiles à son exploitation et qui peuvent être transférés à la personne publique qui jouit sur eux d'un droit de reprise. Ils sont transférés en contrepartie du paiement de la valeur (valeur vénale ou valeur nette comptable généralement) si elle actionne ce droit. Dans le cas contraire, ils restent propriétés du concessionnaire.

Un inventaire a été établi le 31 décembre 2019 par le délégataire et a été annexé à ce rapport.

3.6.2. Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc.) contractés pour le Crématorium et le Parc mémorial du Pays de Vannes est détaillée ci-dessous :

- Contrats de travail avec :
  - Michel DEGARDIN, Directeur du crématorium.
  - Jérémy CONNOUE, Adjoint au Directeur.
  - Jérémy LAIGNIER, Assistant funéraire
  - Elise PETER, Agent de crématorium-paysagiste
  - Samuel MELSENS, Assistant funéraire
  - Hugo GUEGUEN, Assistant funéraire

- Contrat de location pour trois fontaines à eau avec la société ELIS
- Contrat d'abonnement avec la société ELIS pour la mise en place et le renouvellement des distributeurs de papier toilettes et bobines essuie-mains dans l'établissement et l'entretien des tapis
- Assurance multirisques professionnelle auprès de MMA Pro par l'intermédiaire du Cabinet Condorcet, pour la responsabilité civile et dommages aux biens
- Assurance du véhicule de fonction avec la société MMA Pro par l'intermédiaire du Cabinet Condorcet
- Contrat de maintenance préventive pour les appareils de crémation avec la société Facultatieve Technologies
- Contrat de maintenance préventive et corrective pour les portails et portes sectionnelles avec la société ASSA ABLOY (anciennement Crawford)
- Contrat de télésurveillance avec Nextecur (CTCAM)
- Abonnement avec la SAUR pour l'alimentation en eau potable
- Abonnement EDF pour la fourniture d'électricité
- Abonnement Gasnatural pour la fourniture de gaz depuis le 1er octobre 2016
- Abonnement Orange pour ligne support ADSL et alarme
- Abonnement SFR pour 5 téléphones portables et 2 téléphones fixes
- Contrat avec la société MQB pour l'entretien, la maintenance et les dépannages des installations de chauffage et climatisation

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Contrat avec Eurofeu relatif au contrôle des extincteurs.
- Contrat avec la société SIPROPRE pour l'entretien régulier de l'établissement
- Convention avec la société PROSERVE DASRI pour l'élimination des pièces anatomiques avec divers centres hospitaliers (clinique Océane de Vannes, Hôpital Chubert de Vannes, Clinique Mutualiste de Lorient, Hôpital de Redon et Centre CHBS
- Contrat avec la société Ropert Paysages pour l'entretien des pelouses
- Contrat avec le pressing 5àsec pour le nettoyage des vêtements professionnels de l'équipe

- Nouveau contrat de maintenance (préventif et curatif) pour l'appareil de crémation et l'équipement de filtration signé à partir du 1er janvier 2020 avec la société Prodestis
- Convention avec EMTA (filiale de Veolia) pour le transport et le traitement des réactifs usagés issus du système de filtration des fumées de crémation. Ce contrat, mis en place à l'aide du service de Prévention et de Gestion des Risques de Funecap Groupe, s'est poursuivi cette année et nous permet d'aller bien plus loin que la réglementation en vigueur et d'anticiper sur ses évolutions en assurant une traçabilité complète des réactifs issus de la crémation et de leur élimination dans le strict respect des normes environnementales.

3.6.3. Contrats avec Orthometals

Il existe des résidus métalliques produits par la crémation qui proviennent essentiellement du cercueil et des prothèses et sont principalement constitués d'acier, de chrome, de cobalt, de titane et parfois d'or en quantités infimes. Ces métaux sont légalement considérés comme des résidus ne faisant pas partie intégrante des cendres du défunt et doivent être obligatoirement recyclés et éliminés.

Comme pour l'ensemble des établissements gérés par notre groupe, la collecte, le recyclage et la valorisation de ces résidus métalliques s'effectuent dans le cadre d'un partenariat global entre Funecap Groupe et la société Orthometals – société qui suit les règles les plus strictes de traçabilité et de respect des normes environnementales dans le cadre d'une certification ISO 9001 & 14001.

Dans le respect de l'éthique qui est la nôtre, l'intégralité des fonds collectés (~10€ par crémation) est reversée à la Fondation Funecap, sous l'égide de la Fondation de France. Dans ce cadre très stricte, cette fondation ne peut participer qu'à des actions en faveur d'œuvres caritatives ou d'intérêt général et d'associations à but non lucratif.

Ainsi en 2019, la fondation a soutenu les actions de plusieurs partenaires associatifs afin de leur donner les moyens d'agir concrètement notamment dans le secteur de l'enfance en difficulté ou du développement d'actions sociales locales. Au premier rang de ces associations, se trouve l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque qui permet de sauver des enfants qui, sans les opérations cardiaques financés par elle, seraient condamnés à terme. Ainsi notre action a permis de sauver 10 enfants en 2019 et près d'une centaine depuis 10 ans.

MECENAT CHIRURGIE CARDIAQUE
enfants du monde

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3.7. Maintenance

En vertu de l'article 15 du contrat de DSP, le délégataire est responsable du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages et équipements durant toute la durée du contrat
Dans les faits, plus d'une vingtaine d'opérations de maintenance ont eu lieu en 2019 afin de conserver en très bon état l'appareil de crémation et de filtration.

L'ensemble des dépenses correspondantes s'élève à 23.906 € en 2019. Par ailleurs, 18.490 € ont été dépensés en 2019 au titre de l'entretien du parc cinéraire.

- **Janvier 2019 :**
  - Réparation fuite d'air sur FT3 n°2 (2017)
  - Changement des roues de translation pour la table d'introduction
- **Février 2019**
  - Maintenance sur FT3 n°2 (2017)
  - Maintenance sur Pulvérisateur High Speed
- **Mars 2019**
  - Vérification du Joint de la porte d'introduction, vérification table d'introduction et filtration
  - Vérification des FT3 n°1 (2007), FT3 n°2 (2017) et la filtration
- **Avril 2019**
  - Modification sur le joint de la porte d'introduction et remplacement du joint d'étanchéité de la porte de décendrage, réparation de micro-fuite de gaz au niveau du brûleur de combustion FT3 n°1 (2007)
- **Mai 2019**
  - Pose de roulement pour porte de décendrage FT3 n°1 (2007)
- **Aout 2019**
  - Vérification et réglage FT3 n°2 (2017)
  - Maintenance Pulvérisateur High Speed, réglages sur FT3 n°2 (2017)
  - Maintenance FT3 n°1 (2007)
  - Changement Tube o2 sur FT3 n°1 (2007)
- **Septembre 2019**
  - Remplacement du Joint port fût usager filtration
  - Remplacement du capteur de dépression FT3 n°2 (2017)
- **Octobre 2019**
  - Réfection des allées dans le parc en béton désactivé
  - Création de panneaux de circulation dans le parc
  - Pose de barrières à la sortie du condouloir pour éviter le stationnement sur la pelouse du parc
- **Novembre 2019**
  - Maintenance FT3 n°2 (2017) les 4 et 5 novembre
  - Maintenance pulvérisateur et filtration le 26 novembre
- **Décembre 2019**
  - Mise en place d'une prise électrique pour le branchement d'une fontaine à eau branchée sur le réseau dans le SAS d'accueil des entreprises de pompes funèbres.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Maintenance de la porte sectionnelle
- Pose d’un traitement anti-mousse sur la toiture

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4. Les comptes

4.1. Compte de résultat de l'établissement

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable est appliqué par les entreprises depuis les exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions, sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles s'appuie sur la méthode « par composants » : chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre dans la limite de la durée de la DSP ;
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

4.1.1. Details des recettes de l'année 2019

Chiffre d'affaires de l'exercice (en € HT)	2018	2019	Var 2019/2018 (€)	Var 2019/2018 (€)
Crémation adulte	826 375	895 175	68 800	8,3%
Crémation d'exhumation moins de 5 ans	2 003	1 525	(478)	(23,9%)
Crémation d'exhumation plus de 5 ans	9 146	7 062	(2 084)	(22,8%)
Crémation enfant de moins d'un an	0	0	0	n.a.
Crémation pièces anatomiques - petit conteneur	164	4 167	4 003	2438,0%
Arbre, réservation et entretien pendant 10 ans	1 874	1 903	29	1,6%
Arbre, réservation et entretien pendant 20 ans	3 251	0	(3 251)	(100,0%)
Arbre, réservation et entretien pendant 30 ans	4 711	4 783	73	1,5%
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 10 ans	6 046	4 910	(1 136)	(18,8%)
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 20 ans	6 698	2 267	(4 431)	(66,2%)
Caveau à urnes, réservation et entretien pendant 30 ans	3 138	3 187	48	1,5%
Dispersion des cendres	7 020	5 950	(1 070)	(15,2%)
Dispersion des cendres et accompagnement famille	7 187	6 112	(1 075)	(15,0%)
Gravure par lettre	3 410	1 120	(2 290)	(67,2%)
Inhumation des cendres		198	198	n.a.
Ouverture - fermeture de case	720	458	(262)	(36,3%)
Plaque de bronze	3 963	4 871	907	22,9%
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 10 ans	6 990	9 467	2 477	35,4%
Rosier 2 personnes, réservation et entretien pendant 20 ans	6 410	4 338	(2 072)	(32,3%)
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 10 ans	9 676	14 458	4 783	49,4%
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 20 ans	1 967	0	(1 967)	(100,0%)
Rosier individuel, réservation et entretien pendant 30 ans	1 341	1 362	21	1,6%
Location salle recueillement dans le cadre d'une crémation	183 262	198 543	15 281	8,3%
Location salle recueillement dans le cadre d'une inhumation	123	373	250	204,1%
Location salon des retrouvailles jusqu'à 1 heure	458	4 107	3 648	796,0%
Accueil et prise en charge	0	0	0	n.a.
Remise commerciale	-123	-2	121	(98,6%)
Chiffre d'affaires total	**1 095 809**	**1 176 333**	**80 523**	**7,3%**

En 2019, le crématorium a réalisé **1.793 crémations estampillées, soit une progression de 6.2% de l'activité** par rapport à l'exercice 2018. L'évolution du chiffre d'affaires total (+7.3%) s'explique donc (i) principalement par l'effet des **volumes de crémations supplémentaires - +5.9%**, (ii) de **l'effet, plus marginal, de la formule d'indexation** des tarifs appliquée au 1er janvier 2019 (+1,54%, voir §3.2.1) et enfin (iii) de la **facturation de davantage de cérémonies en lien avec l'augmentation de** l'activité (comme précisé plus haut, 88% des crémations sont accompagnées de cérémonies personnalisées réalisées au sein du crématorium par le personnel, +1 point vs. 2018).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Nous avons réalisé 10 crémations d'enfants de moins de 12 ans, qui ne sont pas visibles dans le tableau ci-dessus en raison de **notre choix de proposer la gratuité des prestations** de ce type, qui ne génèrent donc aucun chiffre d'affaires.

4.1.2. Compte de résultat complet

Compte de résultat (en €)	2018	2019	Var 2019/18 (€)	Var 2019/18 (%)
Produit d'exploitation	**1 067 626**	**1 158 742**	**91 116**	**9%**
Achats (y compris variation de stocks)	**(84 956)**	**(84 389)**	**566**	**(1)%**
Achats d'articles funéraires	(9 061)	(12 466)	(3 405)	38%
Eau	(240)	(387)	(147)	61%
Gaz	(42 189)	(39 336)	2 853	(7)%
Electricité	(20 577)	(18 828)	1 749	(9)%
Réactifs de l'unité de filtration	(4 813)	(2 487)	2 326	(48)%
Fournitures administratives et équipements	(8 076)	(10 886)	(2 810)	35%
Services extérieurs	**(73 811)**	**(97 367)**	**(23 556)**	**32%**
Entretien et réparations sur biens immobiliers	(33 773)	(25 139)	8 634	(26)%
Entretien et maintenance sur biens mobiliers	(1 925)	(6 544)	(4 618)	240%
Maintenance et contrôle des équipements de crémation et filtration	(15 149)	(28 436)	(13 287)	88%
Communication et télécommunications	(5 928)	(6 163)	(235)	4%
Autres dépenses (assurance, télésurveillance, etc.)	(17 035)	(31 085)	(14 049)	82%
Autres services extérieurs	**(193 599)**	**(194 307)**	**(708)**	**0%**
Impôts et taxes	**(22 546)**	**(15 204)**	**7 341**	**(33)%**
Charges de personnel	**(216 360)**	**(273 204)**	**(56 844)**	**26%**
Dotations aux amortissements	**(160 476)**	**(151 940)**	**8 536**	**(5)%**
Résultat d'Exploitation	**315 878**	**342 330**	**26452**	**8%**
Résultat financier	**24**	**(54)**	**(78)**	**(326)%**
Resultat exceptionnel	**(23)**	**447**	**470**	**(2028)%**
Résultat avant impot	**315 879**	**342 723**	**26 844**	**8,5%**
Impôts sur les bénéfices	**(86 399)**	**(95 963)**	**(9 564)**	**11,1%**
Résultat net	**229 480**	**246 761**	**17 281**	**7,5%**

ACHATS

Le gaz et l'électricité représentent les principaux postes de dépenses dans cette section :

- **Le gaz** est lié à la consommation des appareils de crémation. Ce poste de dépenses a été réduit de 7% au cours de l'année 2019 grâce (i) **aux négociations des équipes Achats de Funecap Groupe**, qui ont réussi à obtenir une baisse du prix de l'approvisionnement en gaz en septembre 2019 et (ii) à l'activité plus élevée. Il est plus économique, en effet, de solliciter intensément un appareil de manière continue (compte tenu de l'inertie permettant de maintenir la température à haut niveau tout au long de la journée sur un appareil pleinement sollicité) plutôt qu'alterner des périodes de forte puis faible activité qui présentent l'inconvénient de nécessiter de l'alimentation supplémentaire en gaz afin de maintenir la température à son niveau requis. L'activité

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

plus intense en 2019 a donc paradoxalement permis de consommer moins de gaz qu'en 2018.

- **L'électricité inclut à la fois l'énergie nécessaire pour alimenter le bâtiment (éclairage, etc.) et le fonctionnement du système de filtration** et des appareils de crémation. Dans le même schéma que pour la consommation de gaz, il a été signé avec Engie un contrat cadre pour l'ensemble de nos crématoriums pour l'approvisionnement en énergie.

- Les autres postes d'achat ont été contenus, malgré l'augmentation plus prononcée du chiffre d'affaires réalisé, signe de la capacité de SCF de la bonne gestion de ces coûts dans un contexte de croissance de l'activité.

SERVICES EXTERIEURS

- Les coûts d'entretiens du bâtiment – hors appareils de crémation et de filtration - ont diminué en 2019. Ceux-ci s'expliquent par un ensemble de petit travaux non récurrents effectués en 2018. Les dépenses 2019 correspondent essentiellement à l'entretien des espaces verts et au nettoyage des locaux ;

- Les coûts d'entretien et de maintenance des appareils de crémation et filtration ont fortement augmenté en 2019. Cette hausse s'explique par la fin de la garantie des fours et de la ligne de filtration par le constructeur Facultatieve Technologie et à la hausse des coûts de maintenances imputables à l'ajout de la ligne de filtration depuis 2018. **La décision, début 2020, de signer un contrat de maintenance avec Prodestis va nous permettre de gagner en qualité et en réactivité d'intervention sur nos crématoriums.**

- Les autres charges concernent principalement les assurances, les honoraires, la maintenance des outils informatiques, la télésurveillance du site et les frais de pressing des vêtements de travail et du matériel de protection du personnel du crématorium.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS, IMPÔTS ET TAXES

Pas de variation matérielle en 2019.

Les autres services extérieurs comprennent les coûts de personnel extérieur et les frais de structure et de siège qui correspondent aux charges d'accompagnement et de gestion de la Direction de La Société des Crématoriums de France et de l'utilisation des fonctions support et expertises de Funecap Groupe, telles que décrites tout au long de ce rapport et indispensables à la gestion du crématorium. Elles concernent :

- L'**assistance informatique** (téléphonie, logiciel de gestion, etc.) afin de prévenir toute interruption du service public ;
- L'assistance **comptable, financière, fiscale** ;
- L'administration du personnel et l'organisation de sa formation (paie, etc.) ;
- Les **nombreuses interventions du service PGR de Funecap Groupe (Prévention et Gestion des Risques)**, s'agissant du suivi au quotidien des nombreuses évolutions réglementaires toujours plus contraignantes compte tenu de la sensibilité particulière d'un crématorium ;
- La **production du rapport du délégataire** ainsi que la communication au délégant, sur simple demande, de tout élément demandé relatif à l'activité.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

CHARGES DE PERSONNEL

Elles correspondent aux salaires et aux charges sociales :

- De **l'équipe du crématorium** qui assure l'accueil des familles, les cérémonies de recueillement, l'accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles, la tenue des registres de crémation, les contrôles administratifs, les crémations et l'entretien courant des installations ;

- Du **responsable du crématorium**, pour la gestion globale de l'activité et les relations avec le délégant, les opérateurs funéraires et les familles et la coordination avec le Siège de *La Société des Crématoriums de France* ;

- Les **frais de formations du personnel** (voir le paragraphe 1.2.3 décrivant les actions de développement des compétences des salariés mises en place par Funecap Groupe au cours de cet exercice).

AUTRES ELEMENTS

Le détail des dotations aux amortissements est présenté en Annexe 2.

Le résultat financier comprend les charges et produits financières des intérêts sur comptes courants.

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits exceptionnels dont la reprise de provisions sur les amortissements dérogatoires.

La hausse du chiffre d'affaires ainsi que la bonne gestion des coûts du crématorium nous permettent donc de dégager un bénéfice net en 2019 de 247k€, en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires. Comme précisé au §2.5, l'ouverture d'ici 2022 du crématorium d'Allaire va cependant peser significativement sur l'activité du crématorium de Vannes. Le siège de SCF, en collaboration avec l'équipe du crématorium, mettra en place toutes les mesures nécessaires afin de fidéliser les opérateurs existants, très satisfaits de la qualité du service qui leur est offert. Il est cependant à craindre une baisse d'activité d'environ 300 crémations par an, soit 15% à 20% de l'activité actuelle.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

4.2.1. Etat de variation de patrimoine

Le détail des acquisitions et des amortissements vous est joint en Annexe 2.

En 2019, les travaux d'installation pour le deuxième appareil de crémation ont été finalisés et immobilisés.

Le remplacement de la chaudière de la ligne de filtration qui a eu lieu fin 2018 conformément au contrat de DSP pour un montant de 98.769 € a été immobilisé en 2019.

4.2.2. Tableau des immobilisations et amortissements

Libellé	Date acquisition	Durée	Px Achat HT	Amortis. Antérieur	Dotation exercice	Amortis. cummulé	V.N.C.
VANNES - ACCUEIL - LICENCE OPEN OFFICE STANDARD	18/03/2013	1	348	348	-	348	-
VANNES - BUREAU - LICENCE OPENOFFICE STANDARD	18/03/2013	1	348	348	-	348	-
VANNES - VIDEO - LICENCE OPEN WINDOWS CLIENT PRO	18/03/2013	1	127	127	-	127	-
VANNES - BUREAU - LICENCE OPENWNDOWS CLIENT PRO	18/03/2013	1	127	127	-	127	-
VANNES - ACCUEIL - LICENCE OPEN WINDOWS CLIENT	18/03/2013	1	127	127	-	127	-
Total 205000			1 079	1 079	-	1 079	-
VANNES - PARC MEMORIAL	02/11/2007	10	127 034	127 034	-	127 034	-
Total 214100			127 034	127 034	-	127 034	-
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - CONCESSION DROIT	01/09/2015	7	12 785	6 092	1 826	7 918	4 867
VANNES - LICENCE WIN &1 PRO 64BITS	21/10/2015	1	189	189	-	189	-
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - DEVELOPPEMENT	01/12/2015	7	713	328	119	447	266
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - DEVELOPPEMENT	01/12/2016	5	389	142	70	212	177
VANNES - LOGICIEL CREMAGEST - DEVELOPPEMENT	01/12/2017	4	181	42	39	81	100
Total 205000			14 258	6 794	2 055	8 848	5 410
VANNES - CONSTRUCTION CREMATORIUM	05/06/2007	30	1 247 910	722 055	41 597	763 652	484 259
VANNES - PORTAIL METALLIQUE A BARREAUDAGE VERTICAL	01/03/2018	12	1 121	78	93	172	949
VANNES - DEPOSE CLOTURE EXISTANTE ET RACCORD	26/03/2018	12	225	14	19	33	192
VANNES - AMENAGEMENT EXERTIREUR DEVANT SA	30/11/2018	10	15 000	132	1 500	1 632	13 368
Total 214100			1 264 256	722 279	43 209	765 488	498 768
VANNES - EXTINCTEURS LA PROTECARMORICAINE	31/05/2007	5	498	498	-	498	-
VANNES - EXTINCTEURS LA PROTECTION ARMORICAI	27/06/2007	5	176	176	-	176	-
VANNES - CAVEAU A URNES BONNA SABLA	21/09/2007	10	3 482	3 482	-	3 482	-
VANNES - DETECTION VOL NORD PROTECTION	30/04/2008	10	6 467	6 467	-	6 467	-
VANNES - MOTORISATION PORTES SECTIONNELLES SALLE	19/07/2008	5	690	690	-	690	-
VANNES - PORTILLON CLOTURE	19/07/2008	5	936	936	-	936	-
VANNES - 75 CAVURNE TRAPEZE / PUPITRE GRIS	26/04/2017	10	8 784	1 480	878	2 358	6 426
VANNES - 80 CAVURNE NOIR AFRIQUE IMPALA	31/05/2017	10	3 767	599	377	975	2 792
VANNES - ECLAIRAGE PARC MEMORIAL	15/02/2008	10	6 318	6 318	-	6 318	-
VANNES - CPLT CONSTRUCTION CREMATORIUM	01/01/2008	10	5 109	5 109	-	5 109	-
VANNES - AMENAGEMENT PARC VARIANTE	08/04/2009	10	26 060	25 368	693	26 060	-
VANNES - AMENAGEMENT PARC VARIANTE	08/06/2009	10	215	206	9	215	-
Vannes - 5 caveau ... Urne grisavec porte noire	06/02/2009	10	1 151	1 140	11	1 151	-
BASSIN	01/03/2010	10	6 560	5 798	656	6 454	106
PERGOLAS	01/03/2010	10	2 220	1 962	222	2 184	36
BASSIN - ENROCHEMNT ET PAILLAG	01/03/2010	10	1 050	928	105	1 033	17
BANCS SQUARE	07/05/2010	10	1 485	1 286	149	1 434	51
AMENAGEMENT PARC	09/08/2010	10	6 179	5 189	618	5 807	372
VANNES - AMENAGEMENT DES ABORDS DE VOIRIES	16/12/2011	10	3 820	2 691	382	3 073	747
VANNES - AMENAGEMENT ALLEE BROCELIANDE	25/06/2012	10	6 088	3 970	609	4 578	1 509
VANNES - TRAVAUX AMENAGEMENT ALLEE SALON DES	14/06/2013	10	13 334	7 401	1 333	8 735	4 599
VANNES - AMENAGEMENT ESPACE DEDISPERSION	14/06/2013	10	14 804	8 189	1 480	9 669	5 135
VANNES - FOURNITURE ET POSE TOITURE DE PROTECTON	01/01/2014	13	2 285	851	176	1 027	1 258
VANNES - SYSTEME DE TELESURVEILLANCE	08/09/2015	10	2 602	862	260	1 123	1 479
Total 214500			124 080	91 594	7 958	99 553	24 527
TONDEUSE JOHN DEERE JS63 6.5CV	02/04/2010	4	581	581	-	581	-
Total 215400			581	581	-	581	-
VANNES - TRAVAUX ELECTRIQUES	29/05/2018	10	1 798	107	180	287	1 511
VANNES - RECOUVREMENT DES RIVES ET DES POUTRES	05/07/2018	10	2 057	101	206	307	1 750
VANNES CONSTRUCTION/MISE EN CONFORMITE	02/02/2018	16	455 459	25 971	28 466	54 437	401 022
VANNES - SUPPRESSION DECHETS +ENGAZONNEMENT	05/07/2018	16	3 930	121	246	367	3 563
VANNES - REGLAGE ET RABOTAGE PORTES	09/10/2018	16	1 935	28	121	149	1 786
VANNES - POSTE DE TRAVAIL ACCUEIL + FONTAINE	14/12/2018	16	567	2	35	37	530
VANNES - BUTEES DE BANQUETTES	19/10/2018	16	541	7	34	41	500
Total 214500			466 287	26 336	29 288	55 624	410 663

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Libellé	Date acquisition	Durée	Px Achat HT	Amortis. Antérieur	Dotation exercice	Amortis. cummulé	V.N.C.
VANNES - FOUR CREMATION FT IIIFACULTATIEVE	06/06/2007	10	105 581	105 581	-	105 581	-
VANNES - SONORISATION PETITE SALLE EQUITUS	22/06/2007	5	2 053	2 053	-	2 053	-
VANNES - AUTOPORTEE J DEERE MARQUER	24/08/2007	4	3 349	3 349	-	3 349	-
VANNES - HP JAMO EQUITUS	24/04/2007	5	3 790	3 790	-	3 790	-
VANNES - INSTAL + M.E.S SONO	05/06/2007	5	1 056	1 056	-	1 056	-
VANNES - SOLDE FOUR FTIII	01/01/2008	10	16 604	16 604	-	16 604	0
VANNES - AUTOLAVEUSE OCCASION	02/01/2012	5	100	100	-	100	-
VANNES - CHARIOT A PLATEAUX AMOVIBLES	24/10/2012	5	500	500	-	500	-
VANNES - REFECTION COMPLETE FTIII - PART REBRIQU	17/12/2012	10	31 200	18 848	3 120	21 968	9 232
VANNES - CATAFALQUE EN CHENE VERNIS	11/03/2013	10	1 296	753	130	882	413
VANNES - ECRAN DE VIDEO SURVEILLANCE COULEUR	11/04/2013	10	535	306	53	360	175
VANNES - DEFIBRILLATEUR LIFEPAK CR PLUS AUTO	26/12/2013	5	1 000	1 000	-	1 000	-
VANNES - REFECTION PARTIELLE FTIII	04/12/2015	5	16 264	10 008	3 253	13 261	3 003
VANNES - CATAFALQUE	30/10/2018	10	1 772	31	177	208	1 565
FILTRATION VANNES FT	10/01/2018	13	392 571	29 444	30 198	59 642	332 929
VANNES CONFORMITE APPAREIL	02/02/2018	13	39 194	2 750	3 015	5 765	33 429
VANNES - TONDEUSE JD JS63V 53 CM MULCHING	17/02/2017	4	564	264	141	405	159
VANNES - DEBROUSSAILLEUSE FR410 CE STIHL	31/03/2017	4	908	398	227	625	282
VANNES - SOUFFLEUR THERMIQUE ADOS GRAND CONFORT ST	31/03/2017	4	583	256	146	401	181
VANNES - REMORQUE MONOBLOC AUTOPORTEE - REHAUSS	31/03/2017	4	769	338	192	530	239
VANNES - GRANDE SALLE RECUEILLEMENT - AMPL	21/06/2017	5	1 347	413	269	682	665
VANNES - APPAREIL DE CREMATIONFT III	04/05/2017	13	68 164	8 717	5 243	13 961	54 203
VANNES - APPAREIL DE CREMATIONFT III - PART REBRIQ	04/05/2017	5	27 266	9 069	5 453	14 522	12 744
VANNES - APPAREIL DE CREMATIONFT III - PART REBRIQ	04/05/2017	10	40 898	6 801	4 090	10 891	30 007
VANNES - 1 CATAFALQUE	26/06/2017	10	1 069	162	107	269	800
Total 215400			758 431	222 590	55 814	278 404	480 027
VANNES - LIAISON INFORMATIQUE POUR CAMERA	31/10/2012	10	1 383	853	138	992	391
Total 218100			1 383	853	138	992	391
VANNES - CITROEN C3 CLUB HDI 7	26/04/2012	1	236	236	-	236	-
Total 218200			236	236	-	236	-
VANNES - HP PAVILIN DM1 4030 SF ULTRA PORTABLE 11	11/01/2012	3	270	270	-	270	-
VANNES - FIREWALL UTM9S NETGEAR POSECURE UNI	05/04/2013	3	753	753	-	753	-
VANNES - TABLETTE APPLE IPAD MINI 16 GO WIFI	30/10/2014	3	203	203	-	203	-
VANNES - IMPRIMANTE KONICA C3350	08/03/2016	3	1 956	1 838	118	1 956	-
VANNES - IMPRIMANTE KONICA BH3300P	08/03/2016	3	521	490	31	521	-
Total 218300			3 704	3 555	149	3 704	-
VANNES - CREMATORIUM AM DE CO	31/05/2007	10	69 666	69 666	-	69 666	-
VANNES - CHAISES SALLE RECUEILLEMENT AMDECO	20/02/2008	10	288	288	-	288	-
Total 218400			69 954	69 954	-	69 954	-
VANNES - ECRAN DELL OPTIPLEX 3240	01/01/2017	3	733	489	244	733	-
VANNES- OPTIPLEX5260 AIO BTX ACCUEIL	30/11/2018	3	700	20	233	254	446
VANNES -FUJITSU LIFEBOOK A357 - PORTABLE PARC JCO	30/11/2018	3	633	19	211	230	404
Total 218300			2 066	528	689	1 216	850
VANNES- PC E300 PC TACTILE COMPLET	31/01/2019	3	4 333	-	1 322	1 322	3 011
VANNES- REFECTION COMPLETE GARNISSAGE FTIII	31/12/2018	10	67 250	18	6 725	6 743	60 507
ASPIRATEUR A AMIANTE - VANNES	17/12/2018	10	469	2	47	49	420
VANNES - REMPLACEMENT POMPE DECIRCULATION D'EAU GL	17/07/2018	10	1 986	91	199	290	1 696
Total 215400			74 038	112	8 292	8 404	65 634
VANNES - MEUBLE EN MEDIUM PEIN	12/06/2009	10	3 377	3 227	150	3 377	-
ARMOIRE VESTIAIRE	23/10/2009	10	2 074	1 906	168	2 074	-
VANNES - SUPPORT ECRAN PLAT	23/10/2009	10	972	893	79	972	-
VANNES - 22 BANCS A3 BACK MODULAR CHENE NATURE	25/05/2017	10	22 572	3 624	2 257	5 881	16 691
VANNES- ARMOIRE BASSE A RIDEAUX BUREAU / BRU	13/12/2018	10	347	0	35	35	312
VANNES- RAYONNAGE ARCHI PRO H200*L150 ACIER (pet	28/02/2019	10	657	-	55	55	602
VANNES -MOBILIER BRUNEAU	30/11/2018	10	1 637	14	164	178	1 459
Total 218400			31 635	9 665	2 907	12 572	19 063
FRAIS D ETABLISSEMENT VANNES	03/04/2007	3	2 950	2 950	-	2 950	-
Total 201000			2 950	2 950	-	2 950	-
VANNES - DEPOT DE GARANTIE ELI	29/05/2007	0	602	-	-	-	602
Total 275060			602	-	-	-	602
PLESCOP - TRAVAUX EXT PARC FA2612002319	02/12/2019	10	18 490	-	147	147	18 343
Total 212000			18 490	-	147	147	18 343
PLESCOP - MISSENARD POMPE A CHALEUR FA LORP699	15/12/2019	5	3 739	-	33	33	3 707
Total 215400			3 739	-	33	33	3 707
VANNES - GUEDON INTERVENTION PORTAIL F2232	14/10/2019	10	2 780	-	59	59	2 721
VANNES - GUEDON MISE AUX NORMES F2158	25/04/2019	10	850	-	58	58	792
Total 218100			3 630	-	118	118	3 512
VANNES - APORTECH 2 ENCEINTES F1813	24/12/2019	3	1 345	-	9	9	1 336
Total 218300			1 345	-	9	9	1 336
VANNES - AMBIANCE AGENCEMENT F0005180	07/10/2019	4	1 955	-	114	114	1 841
Total 218420			1 955	-	114	114	1 841
Total général			2 971 733	1 286 139	150 919	1 437 058	1 534 675

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

5. Conclusion & Perspectives

5.1. Prévisionnel 2020

Au vu du nombre de crémations réalisées en 2019, l'activité prévue pour 2020 devra être revue à la hausse. La Société des Crématoriums de France estime à 2% la hausse du nombre de crémations comparé à 2019, sans préjudice de la concurrence. Concernant les dépenses 2020, elles devraient être maintenues en ligne avec 2019.

5.2. Gestion de la crise Covid-19

En ces temps aussi graves qu'inédits de pandémie, il est important de souligner que La Société des Crématoriums de France a su assurer la **pérennité du service public qui lui est confié**. La solidité financière de la société et de sa maison mère, la culture du service au famille profondément ancrée en chaque employé, la profondeur de ses équipes et de ses expertises internes (notamment juridiques pour respecter une réglementation en constante évolution et parfois contradictoire) sont autant d'atouts pour affronter avec force cette crise sans précédent.

Notre établissement est ainsi demeuré ouvert depuis le début de la crise sanitaire qui frappe notre pays : l'accueil des familles s'est poursuivi et des cérémonies ont été organisées en extérieur afin de garantir la sécurité de tous (des familles endeuillées tout comme du personnel de l'établissement) tout en prenant en compte l'extrême importance pour une famille de pouvoir se recueillir (même en groupe limité aux plus proches). Là où la plupart des crématoriums concurrents demeuraient fermés au public.

La Société des Crématoriums de France a **mis un point d'honneur à toujours maintenir l'organisation de moments de recueillement à 5 personnes minimum puis à les étendre jusqu'à 20 personnes** au sein de ses crématoriums. A compter de fin avril, les cérémonies dans leur intégralité qui ont repris au sein de l'ensemble des établissements de La Société des Crématoriums de France dont l'activité pouvait le permettre.

Tout au long de cette période, **votre crématorium a continué à proposer, grâce à la mobilisation de son équipe et de son Directeur, le maintien de véritables cérémonies en extérieur du crématorium, tout en assurant la gratuité de cette prestation.**

Nous avons également testé à cette occasion dans plusieurs de nos établissements un système de *streaming* des cérémonies permettant la diffusion des cérémonies via un site internet dédié et sécurisé afin que les proches qui ne pouvaient se déplacer puissent néanmoins participer à la célébration. Ce système sera pérennisé et étendu à tous nos établissements dans les mois à venir.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

CRÉMATORIUMS DE FRANCE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Inventaire

31-déc-19

Crématorium et Parc Mémorial du Pays de Vannes

		Type de biens	état général		
Espace	Description	Retour / Reprise	neuf	bon état	Mauvais état
Hall d'accueil	1 banque d'accueil	Retour		x	
	Ecran Télévision	Reprise		x	
	2 Assises coussins sur murets	Reprise		x	
	1 fauteuil (Cuir)	Reprise		x	
Bureau d'accueil	2 Bureaux	Retour		x	
	2 Chaises	Retour		x	
	2 fauteuils de bureau	Retour		x	
	4 armoires basses 2 étagères	Reprise		x	
	1 poste téléphonique (fixe) + 4 téléphones portables	Reprise		x	
	1 imprimante - fax multifonctions	Reprise		x	
	1 PC fixe	Reprise		x	
	1 écran caméras extérieures	Reprise		x	
	1 dispositif interphone	Reprise			x
	1 PC portable	Reprise		x	
	2 corbeilles	Reprise		x	
Bureau du directeur	1 bureau - plan de travail	Retour		x	
	2 chaises	Reprise		x	
	1 caisson 2 tiroirs	Reprise		x	
	1 poste téléphonique	Reprise		x	
	1 imprimante laser (NB)	Reprise		x	
	1 corbeille	Reprise		x	
	1 téléphone portable	Reprise		x	
	2 écrans de PC (PC Portable + Ecran)	Reprise		x	
	1 Vestiaire Métallique +4 armoires basses + 1 armoire Mi haute	Reprise		x	
	1 écran cameras extérieures + Dispositif interphone	Retour			x
Salon d'attente	4 fauteuils (cuir) + 1 fauteuil (tissus)	Retour		x	
	2 canapés 2 places (tissus)	Retour		x	
	2 meubles bas (3 portes et 2 portes) +1 meuble haut	Retour		x	
Salle de remise des urnes	1 meuble de présentation des urnes cinéraires	Retour		x	
	1 dispositif de visualisation	Retour		x	
	2 fauteuils (tissus)	Retour		x	
Salle de cérémonie	1 Sellette en bois	Retour		x	
	1 système de sonorisation	Retour		x	
	1 micro	Retour		x	
	20 bancs en bois	Retour		x	
	2 Chaises	Retour		x	
	1 écran TV + Ordinateur pour vision et lecteur DVD	Retour		x	
	1 ambon (intégrant le matériel audio)	Retour		x	

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Salle d'Archives	4 Etagères métalliques pour archives	Retour			
	1 Armoire métallique pour archives mémorialisation	Retour	x		
	Ambon	Retour			x
	2 Bancs (de la grande salle)	Retour		x	
	6 petits bancs ancienne salle de recueillement 2	Retour		x	
Condouloir	1 table à hauteur pour registres avec supports registres	Retour		x	
	2 Tables Hautes (ancienne salle des retrouvailles)	Reprise		x	
	1 Canapé 2 Places (tissus) + 5 Fauteuils (tissus)	Retour		x	
Salon des retrouvailles	3 tables hautes	Retour	x		
	12 chaises hautes	Retour	x		
	4 canapés 2 places en simili	Retour	x		
	Comptoir avec étagères	Retour	x		
	6 fauteuils en simili cuir	Retour	x		
	3 éléments bas	Retour	x		
	3 consoles	Retour	x		
	3 tables basses carrées	Retour	x		
	1 table basse rectangulaire	Retour	x		
	1 évier + meuble bas et réfrigérateur	Retour	x		
Accès funéraire	1 tablette murale	Reprise		x	
	Baie informatique dans placard	Reprise		x	
	3 chariots à fleurs 4 niveaux	Reprise		x	x
	2 portes-cercueils métalliques noirs + 3 en bois	Retour			x
Salle des appareils	1 appareil de crémation FT3 2007	Retour		x	
	1 appareil de crémation FT3 2017	Retour		x	
	1 pulvérisateur high speed FT	Retour		X	
	1 unité de transfert FT	Retour	x		
	1 meuble bas métallique pour estampilles et urnes	Retour	x		
	2 barres de décendrage	Retour	x		
	1 pince métallique	Retour	x		
	1 aimant	Retour	x		
	1 aspirateur	Retour	x		
	1 disperseur de cendres	Retour			
	5 bacs métalliques - cendriers	Retour	x		
	1 ligne de filtration FT	Retour	x		
	1 aspirateur de classe H	Retour	x		
	1 Table d'introduction FT pour les deux appareils	Retour	x		
	1 Brosse de Décendrage	Retour			
	Pinceaux pour ramassage cendres	Retour	x		
	1 caméra de visualisation	Retour	x		
Cuisine	4 chaises	Reprise	x		
	1 table	Reprise	x		
	1 réfrigérateur	Reprise	x		
	1 four à micro-ondes	Reprise	x		

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

	1 Cafetière dolce gusto + bouilloire électrique + Cafetière	Reprise	x		
	Meuble de cuisine avec plaque céramique	Retour	x		
	Etagère et Meuble Bas pour Stockage café et Biscuit	Retour	x		
	1 évier double	Retour	x		
	1 Poubelle	Reprise	x		
Local de conservation des urnes cinéraires	6 niveaux d'étagères intégrées	Retour	x		
Local Nettoyage	Étagère à six niveau pour Produits d'entretiens etc	Reprise	x		
	1 aspirateur	Reprise	x		
	1 chariot de ménage	Reprise	x		
	1 ballon d'eau chaude	Retour	x		
Local Archives	6 niveaux d'étagères intégrées	Retour	x		
Local matériel Parc	Souffleur à feuille thermique	Reprise		x	
	Tondeuse auto-tractée John Deehr	Reprise		x	
	Tondeuse auto-portée John Deehr	Reprise		x	
	petit matériel sécateur, échenilloir, cisailles etc	Reprise		x	
	Armoires type vestiaires	Reprise		x	
	Pulvérisateur pour rosiers	Reprise		x	
local fitration	Chariot pour transport de fûts de 220 Litres	Reprise			

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Rapport Annuel
VANNES AGGLO NUMERIQUE

Exercice 2019

Délégant : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Sommaire

1 Avant-Propos 5
1.1 Edito 5
1.2 Introduction 7
1.3 Vos interlocuteurs en 2019 8
2 Vision synthétique 9
2.1 Faits marquants de l'année écoulée 9
2.2 Historique du contrat 9
2.3 Comités – Réunions réalisés 11
3 Rapport de conception et construction du réseau 12
3.1 Déploiement 12
3.1.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service 12
3.1.2 Rapport de l'activité 2019 13
3.2 Recette 13
3.2.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service 13
3.2.2 Rapport de l'activité 2019 14
3.3 SIG Bureau d'études 14
3.3.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service 14
4 Exploitation Maintenance 15
4.1 Le Contrat d'Exploitation Maintenance 15
4.2 Fonctionnement général de l'Exploitant 16

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.3 Eléments techniques pris en exploitation 16
4.3.1 Cartographie du réseau exploité 16
4.3.2 Eléments en exploitation 17
4.3.3 Réception des DOE 18
4.3.4 Base de données adresses (IPE) 19
4.4 Exploitation Commerciale 19
4.4.1 Marketing 19
4.4.2 Relations opérateurs 25
4.4.3 Administration des ventes 32
4.4.4 Volume facturé 41
4.5 Exploitation technique 45
4.5.1 Les raccordements 45
4.5.2 Supervision et exploitation du réseau 61
4.5.3 Maintenance du réseau 75
4.5.4 Gestion du Patrimoine 79
4.5.5 Le système d'information 85
5 Communication 95
5.1 Communication 95
5.1.1 Organisations et missions 95
5.1.2 Reporting actions de communication - Manifestions spécifiques 95
5.1.3 Reporting réunion publique 97
6 Rapport administratif et financier 98

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6.1 Juridique 98
6.1.1 Préambule 98
6.1.2 Attestations d'assurance actualisées 100
6.1.3 Extrait Kbis 100
6.1.4 Inventaire des Contrats conclus sur la DSP 100
6.1.5 Contrat de Crédit 100
6.2 Financier 100
6.2.1 Préambule 100
6.2.2 Faits Marquants 101
6.2.3 Indicateurs financiers 102
6.2.4 Comptes sociaux 103
6.2.5 Situation de trésorerie de l'exercice 2019 105
6.2.6 Charges 107
6.2.7 Recettes 108
6.2.8 État des immobilisations 109
6.2.9 Rapports annuels (CAC / Activité / Gestion) 110
6.2.10 Indicateurs prévisionnels & Plan d'affaires 111
7 Conclusion et Perspectives 112
8 Annexes 113

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1 Avant-Propos

1.1 Edito



2019 a été une année riche pour Altitude Infrastructure.

- 570 000 prises contractualisées en 2019
- Soit 3,3 millions de prises à ce jour
- 4 projets remportés
- 280 M€ de Chiffre d'affaires
- 500 000 prises déployées
- 80 000 foyers et entreprises raccordés
- 500 collaborateurs

Une année riche de succès avec la signature de 4 nouveaux projets FttH départementaux (Tarn-et-Garonne, Côte-d'Or, Vendée, Landes) représentant un total de 550 000 prises FttH, portant ainsi à 17, le nombre de projets Très Haut Débit opérés par le Groupe. Le projet de la Côte d'Or et des Landes marquent également la concrétisation des réseaux AMEL pour Altitude Infrastructure avec un déploiement 100% en fonds propres, qui montre de nouveau notre capacité d'investissement.

Une année riche sur le plan humain, plus des 150 collaborateurs ont rejoint nos effectifs pour mieux vous accompagner et répondre à nos attentes et ambitions respectives.

Une année riche en partenariats, 67% des NRO commandés par les 4 OCEN, réunis sur nos réseaux aux côtés des opérateurs alternatifs. Plus de 73 000 prises de commandes ont été enregistrées, ce qui confirme l'engouement des usagers pour une connexion 100% fibre.

Une année riche en débats sectoriels : mode STOC, bandeaux verts (Enedis), accélération du rythme de déploiement, etc. Autant de sujets sur lesquels nous nous mobilisons afin d'améliorer la qualité des réseaux pour tenir nos engagements à vous restituer votre patrimoine dans les meilleures conditions d'exploitation.

Une année riche également pour l'ensemble de notre écosystème. Le marché des RIP en 2019 a représenté plus de 150 000 nouveaux abonnés FttH (Fiber to The Home), 8 projets attribués, 10 Appels à Manifestation d'Engagements Locaux - AMEL, 1 000 000 de prises déployées. En tant que Vice-président d'InfraNum, je ne peux que m'enorgueillir.

Engagé depuis plus de 15 ans aux côtés des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de vos stratégies d'aménagement numérique, Altitude Infrastructure est aujourd'hui un acteur essentiel du Plan France Très Haut Débit. Le succès croissant de notre Groupe est aussi le vôtre et nous vous en remercions.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

L'année 2020 s'inscrira dans notre histoire à tous de manière singulière. Cette crise sanitaire que nous traversons a démontré que les réseaux d'initiative publique étaient fiables et dimensionnés et que notre secteur d'activité est un secteur économique essentiel. Nous espérons que les éléments factuels présentés dans ce rapport d'activités 2019 illustrent notre implication au quotidien et conforteront la pérennité de notre collaboration.

David EL FASSY

Président Altitude Infrastructure,
Vice-président InfraNum

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1.2 Introduction

Après la finalisation de la construction du réseau REV@ en 2017, 2019 est la seconde année d'exploitation du réseau en nominal. Les équipes se sont efforcées, encore plus en 2019, à travailler l'attractivité du réseau auprès des opérateurs pour faire progresser le chiffre d'affaires de la Délégation de Service Public (DSP).

Le rapport d'activité fera un bilan de l'activité commerciale à fin 2019. Nous verrons ainsi que la vente de services auprès du grand-public et des professionnels confirme la dynamique observée sur les années précédentes

Il s'intéressera également au volet technique lié au réseau REV@. Nous nous intéresserons à l'exploitation de ce réseau et à sa maintenance. Nous ferons également un focus sur l'activité production (raccordement des clients) et le volet système d'information.

Enfin financièrement, nous présenterons les chiffres liés à l'exercice comptable 2019 de la délégation de service public.

Ce document présentera ainsi l'activité de Vannes Agglo Numérique sur une période qui correspond à l'exercice 2019, qui s'étend sur une année pleine du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

1.3 Vos interlocuteurs en 2019

Sur les différentes activités principales de la DSP les interlocuteurs, au cours de l'année 2019, sont les suivants :

altitude THD infrastructure



Ilham DJEHAICH
Directrice Générale Altitude Infrastructure THD



Ludovic Bardin
Directeur Régional Nord



François CHEVALLIER
Responsable commercial de DSP



Sébastien BOUILLON
Responsable Administratif et Financier

altitude infrastructure Construction



Guillaume CAVALIER
Directeur Général Attitude Infrastructure Construction



Christophe DEVOS
Responsable Attitude Infrastructure Construction



Khelil Cherifi
Chargé de déploiement

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

altitude infrastructure Exploitation



Tony CAVELIER
Directeur Général
Altitude Infrastructure Exploitation



Alain PORTAIS
Directeur des Opérations
Altitude Infrastructure Exploitation



Anthony DELEMARLE
Chargé d'exploitation

2 Vision synthétique

2.1 Faits marquants de l'année écoulée

- Février : arrivée de l'Opérateur Commercial à Envergure Nationale (OCEN) Free
- Avril : Arrivée de Ludovic Bardin, Directeur Régional Nord
- Mai : Arrivée de Virginie Hoarau, Assistante Administrative Région Nord
- Juin : Signature du protocole d'accord avec Orange
- Juillet : arrivée des OCEN Bouygues et SFR
- Décembre : l'agglomération donne son accord à V@N pour l'application d'une offre promotionnelle à destination des professionnels.
- Décembre : arrêt du réseau Wimax

2.2 Historique du contrat

Exercice 2013 :

- 22/01/13. Le tribunal administratif de Rennes déboute Orange de leur demande d'annulation d'attribution de la convention de Délégation de Service Public.
- 28/01/13. Le marché est notifié à Vannes Agglo Numérique (Groupe Altitude infrastructure).
- Avenant n°1 : Modification du périmètre ferme et conditionnel de la mission 3 au regard de l'autorisation par l'ARCEP pour l'utilisation de la technologie VDSL2 et de son impact sur le territoire de la DSP.
- Avenant n°2 : Modification du catalogue de service.
- PV de réception du réseau/ REV@ : Réception par Vannes Agglo Numérique du réseau REV@ remis par Vannes agglo 28/03/13
- Mise en place contrat Exploit/Maintenance entre Vannes Agglo Numérique et AIE : 09/10/13

REV@ Le très haut débit Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Mise en place contrat de SI entre Vannes Agglo Numérique et AIE : 09/10/13
- Mise en place du contrat de travaux entre Vannes Agglo Numérique et AIH : 08/04/13
- Mise en place GAPD Travaux : 25/06/13

Exercice 2014 :

- Signatures de contrats de service avec divers FAI au cours de l'année.

Exercice 2015 :

- Mise en place d'un contrat de licence de marque entre Vannes agglo et Vannes Agglo Numérique pour l'usage du nom commercial REV@.
- Signature d'un contrat de mise à disposition d'autorisation d'utilisation de la fréquence 3.5Ghz sur Vannes entre Vannes Agglo Numérique et la société Nomotech.
- Signatures de contrats de service avec divers FAI au cours de l'année.
- Signature du contrat d'utilisation des supports aériens avec ERDF.
- Avenant n°3 : Modification du catalogue de service. Ce nouveau catalogue est réorganisé pour en faciliter la lecture, clarifier les prestations, formaliser les engagements de services et officialiser les options.
- Avenant n°4 : Remplacements des 2 PM supprimés d'Arradon et Saint Avé suite aux déploiements de prises FTTH sur ces zones par un opérateur privé. Ces deux PM sont remplacés par la pose d'un PM sur l'île d'Arz et par un fibrage de la ZA Aéropark.

Exercice 2016 :

- Levée partielle de la garantie à première demande travaux : 300.000€ ont été levé le 28/01/16
- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception des travaux pour la mission 1, le 7 Avril 2016
- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception des travaux pour la mission 2, le 7 Avril 2016
- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception partiel des travaux pour la mission 3, le 7 Avril 2016

Exercice 2017 :

- V@N et la collectivité signent un procès-verbal de réception général des travaux pour les missions 1, 2 et 3 le 13/04/17
- Levée du solde de garantie à première demande travaux : 300.000€ ont été levé le 28/07/17

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Vote avenant n°6 substituant le point-haut radio de réserve par le déploiement de la ZA de Lann Borne à Surzur le 06/10/17
- Reprise du capital de la DSP par ALTO le 21/11/17
- Le 10 septembre 2017, le siège social a été transféré au 23 rue des Tanneurs, ZA du Landy 56450 Theix-Noyalo

Exercice 2018 :

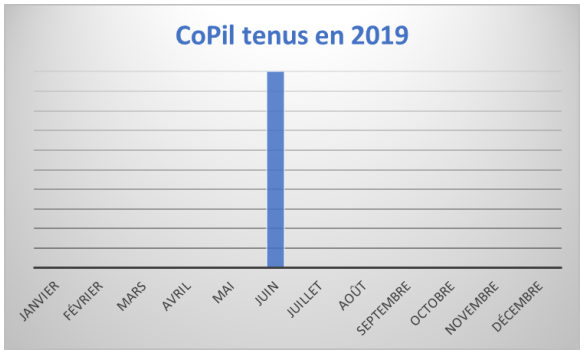
- Notification de l'avenant n°7 substituant le point-haut radio de réserve par le déploiement de la ZA de Lann Borne à Surzur le 03/07/18 (rectificatif de l'avenant 6).
- Notification de l'avenant n° 8 le 03/07/18, apportant des modifications du catalogue de service de la DSP.
- Notification de l'avenant n° 9, apportant des modifications du catalogue de service de la DSP. Notamment la mise en application de l'offre d'accès FTTH passif V 3.0
- Notification de l'avenant n° 10, apportant des modifications du catalogue de service en V 3.1

Exercice 2019 :

- Notification de l'avenant n°11 ayant pour objet l'approbation du nouveau catalogue de service en version V3.2 et l'approbation des nouvelles conditions d'accès aux Fourreaux et Chambres en version V2.0, le 27 juin 2019.
- Validation de l'avenant n°12 ayant pour objet l'Arrêt de la Mission 2 (Activité Radio à éteindre fin 2019), l'extension de la Mission 1, l'extension de réseau FTTO, l'extension de la Mission 3 et l'extension de réseau FTTH, suite à la délibération du 23 décembre 2019. Cet avenant sera notifié sur le début d'année 2020.

2.3 Comités – Réunions réalisés

1 Comité de pilotage :



Le deuxième comité de pilotage initialement prévu en décembre a été décalé en début 2020 pour des raisons de disponibilités d'agenda.

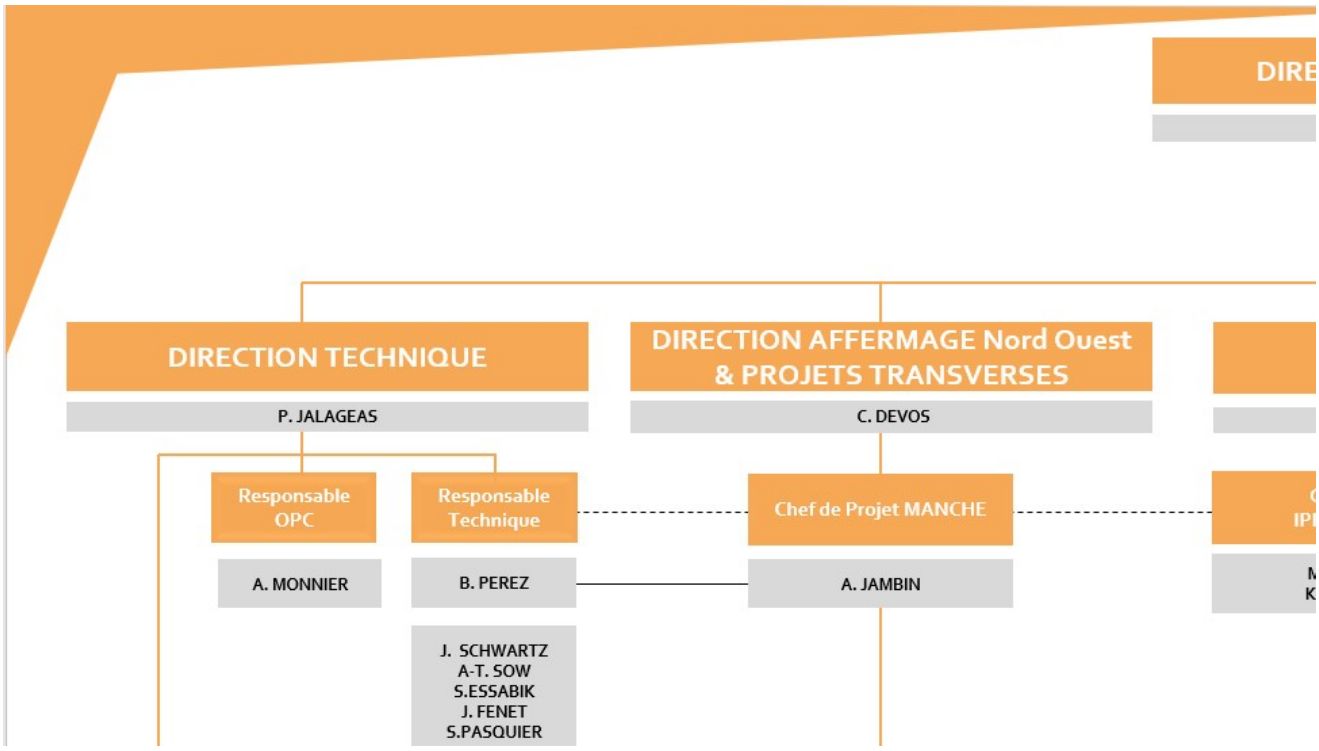
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

3 Rapport de conception et construction du réseau

3.1 Déploiement

3.1.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service

Voici l'organigramme de la société Altitude Infrastructure Construction qui réalise les constructions de prises FTTH, ou qui accompagne les collectivités lors des phases de conception et réalisation des prises FTTH dans le cadre d'un affermage.



Les actions consistent à :

- Faire le lien entre la collectivité et AI.
- Participer aux réunions techniques avec l'ensemble des acteurs.
- Collecter les informations pour le reporting interne.
- Travailler en amont pour faciliter une prise en exploitation du réseau
- Coordonner l'ensemble des tâches de AI
- Validations des règles d'ingénierie.
- Réunions de travail
- Commander les équipements actifs
- Pose et mise en service des équipements actifs
- Transformer les shelters en NRO

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

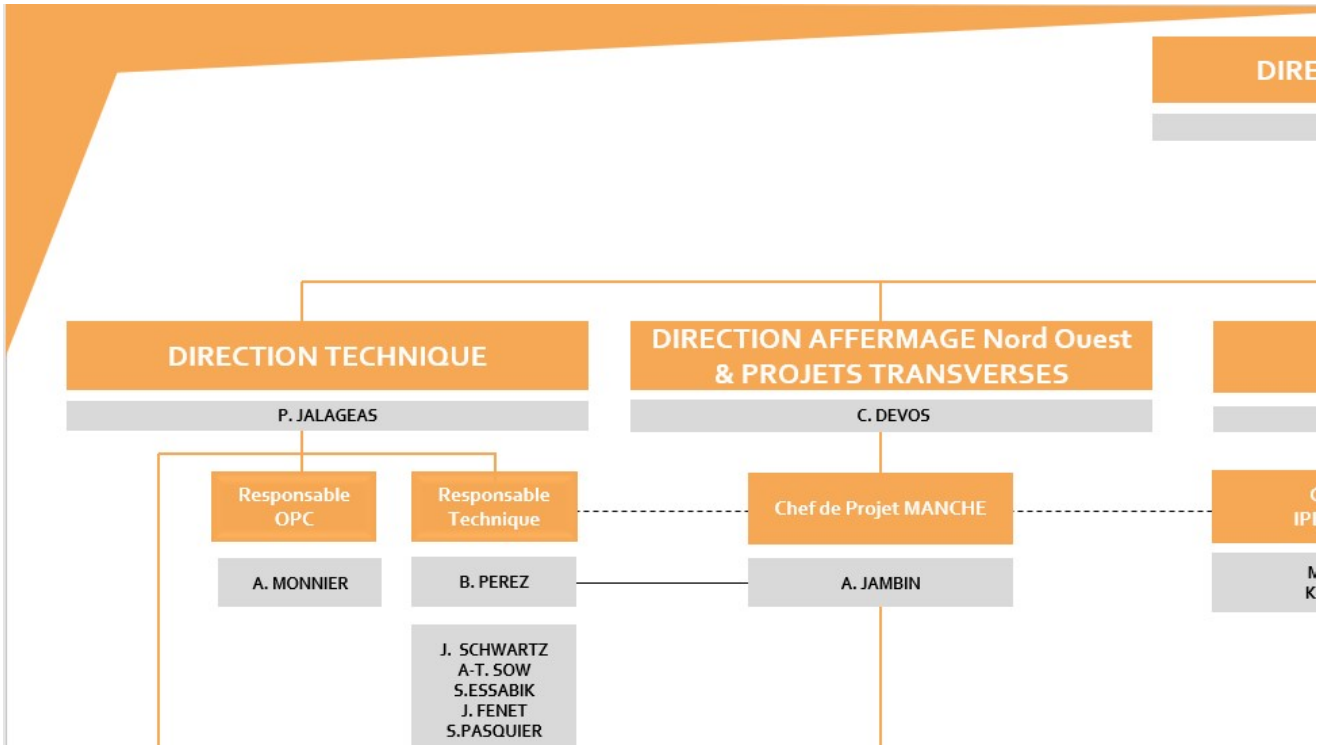
- Analyse des livrables DOE
- Transformer et intégrer les données SIG du Délégant dans le SIG de l'exploitant
- Déclaration ARCEP de Cofinancement et déclaration préalable
- Commander les FO nécessaires aux liens de collecte et de transport

3.1.2 Rapport de l'activité 2019

La conception et construction initiale du réseau étant terminées, Altitude Infrastructure Construction continue néanmoins d'intervenir en réalisation par exemple des extensions ou densification de réseau.

3.2 Recette

3.2.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service



Le service Recette, rattaché à la Direction Générale d'Altitude Infrastructure Construction, est composé d'un Responsable National, d'une Assistante technique et d'un Responsable régional dédié au projet. Ceux-ci gèrent l'organisation du chargé de Recette basé localement et des techniciens mobiles s'assurent des applications et transmissions des procédures ainsi que les échanges avec le Délégataire. De plus, l'Assistante du pôle réalise les contrôles de fichiers d'adresses ainsi que les lancements réglementaires CRMAD.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Ces techniciens auditent le réseau, valident le respect des règles ainsi que la conformité par rapport aux documents. Des bilans sont ensuite établis et remontés au Responsable au siège d'Altitude Infrastructure pour traitement de l'information.

3.2.2 Rapport de l'activité 2019

La conception et construction initiale du réseau étant terminées, le service de recette n'a plus à intervenir.

3.3 SIG Bureau d'études

3.3.1 Rôle, Organisation & Objectifs du service

Organisation Direction Technique depuis Mars 2018.

- Inventaire exhaustif du réseau (mise à jour annuellement + shape/Grace THD/NetGeo)
- Suivi annuel des déploiements Très Haut Débit des opérateurs tiers sur le territoire et stratégie de mise en cohérence des réseaux (ENEDIS, Orange, Etc.)

POLE SIG	1 Responsable SIG National 1 Gestionnaire Base de Données 1 Géomaticien	Le rôle de ce pôle dans les affermages est d'accompagner les collaborateurs AIC et les collectivités dans la gestion des données SIG afin de mieux les contrôler, les intégrer dans NETGEO et les exporter ou importer dans le modèle GRACE THD. Création d'une Base de données Unique pour AIC « ODIN » Création d'outils de contrôle des données SIG Création d'outils d'intégration, transformation, et export des données SIG sous le modèle GRACE THD.
POLE ACTIVATION	1 Responsable Activation 1 Technicien Activation	Le rôle de ce pôle dans les affermages est d'accompagner les collaborateurs AIC local pour réaliser les mises en service de nos équipements actifs Réalisation des Configurations d'équipements Réaliser l'architecture du réseau Actif
POLE PROCESS & REGLES D'INGENIERIES OPERATIONNELLES	1 Responsable Process 1 Responsable Ingénierie Opérationnelle	Le rôle de ce pôle dans les affermages consiste principalement à accompagner les collectivités et les collaborateurs AIC pour répondre aux diverses questions techniques et créer des process internes afin de clarifier les actions de chacun.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4 Exploitation Maintenance

4.1 Le Contrat d'Exploitation Maintenance

Le contrat d'Exploitation Maintenance a été signé en mars 2018 entre Vannes Agglo Numérique et Altitude Infrastructure Exploitation (AIE) suite à l'intégration de la société de DSP au sein d'ALTO. Ce contrat cadre les missions que Vannes Agglo Numérique a confié à l'Exploitant Mainteneur. Les missions principales sont, entre autres, les suivantes :

- Supervision du réseau
- Administration et gestion technique du Réseau
- Administration de l'éligibilité des Usagers
- Gestion de la capacité en connectivité optique du Réseau, reconstitution de la capacité
- Sur demande du Délégataire : travaux de raccordements et de raccordements longs, de dévoiement et d'enfouissement, de densification
- Provisionning des liens de communications et leurs mises en service
- Fourniture des liens de collecte nationaux
- Maintenance préventive et curative des éléments actifs et passifs du Réseau
- Exploitation du Système d'information
- Assistance à la commercialisation et à la promotion du réseau : des technologies et des services, prospection commerciale…
- Gestion commerciale du Réseau : assistance à la commercialisation, aide à l'évolution du catalogue de services, prise de commande des Usagers, support en ligne des Usagers, gestion de la relation commerciale via notamment la facturation et le recouvrement, suivi des contrats de services…
- Gestion administrative du Réseau : fournir les tableaux de bord liés à l'exploitation technique et commerciale du Réseau, rédaction des documents techniques à destination des Usagers, assistance à la rédaction de modèles de contrats de services….

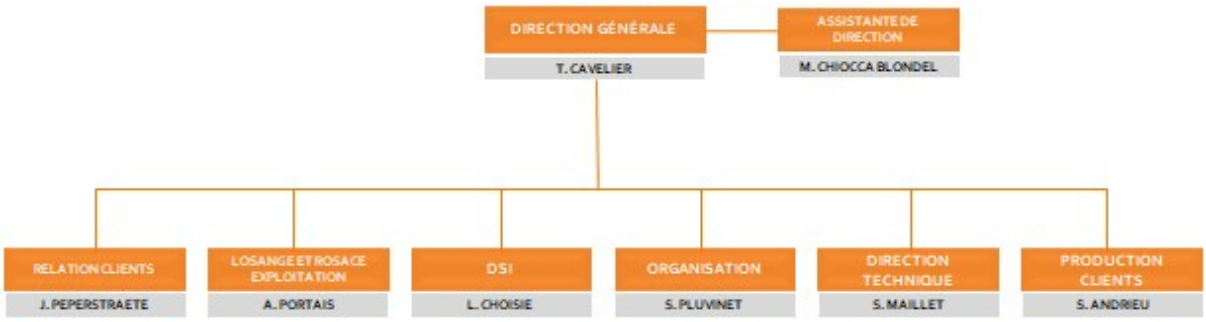
Aucun avenant au contrat d'Exploitation-Maintenance n'a été signé au cours de l'exercice.

CEM et avenants	Reva
Contrat initial	28/03/2018
Avenant 1	En cours
Objet	Intégration nouvelles missions et rémunérations liées à l'offre d'accès passif V2.2 et V3.0. (BPU : BRAM + Baie Opérateur). Mise à jour BPU : Déplacement à tort raccordeur + signalisation à tort incident FAI Démontage Radio

REV@ Le très haut débit Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

4.2 Fonctionnement général de l'Exploitant

En 2019, l'Exploitant-Mainteneur est organisé sous la Direction d'Altitude Infrastructure Exploitation. L'organisation est la suivante :



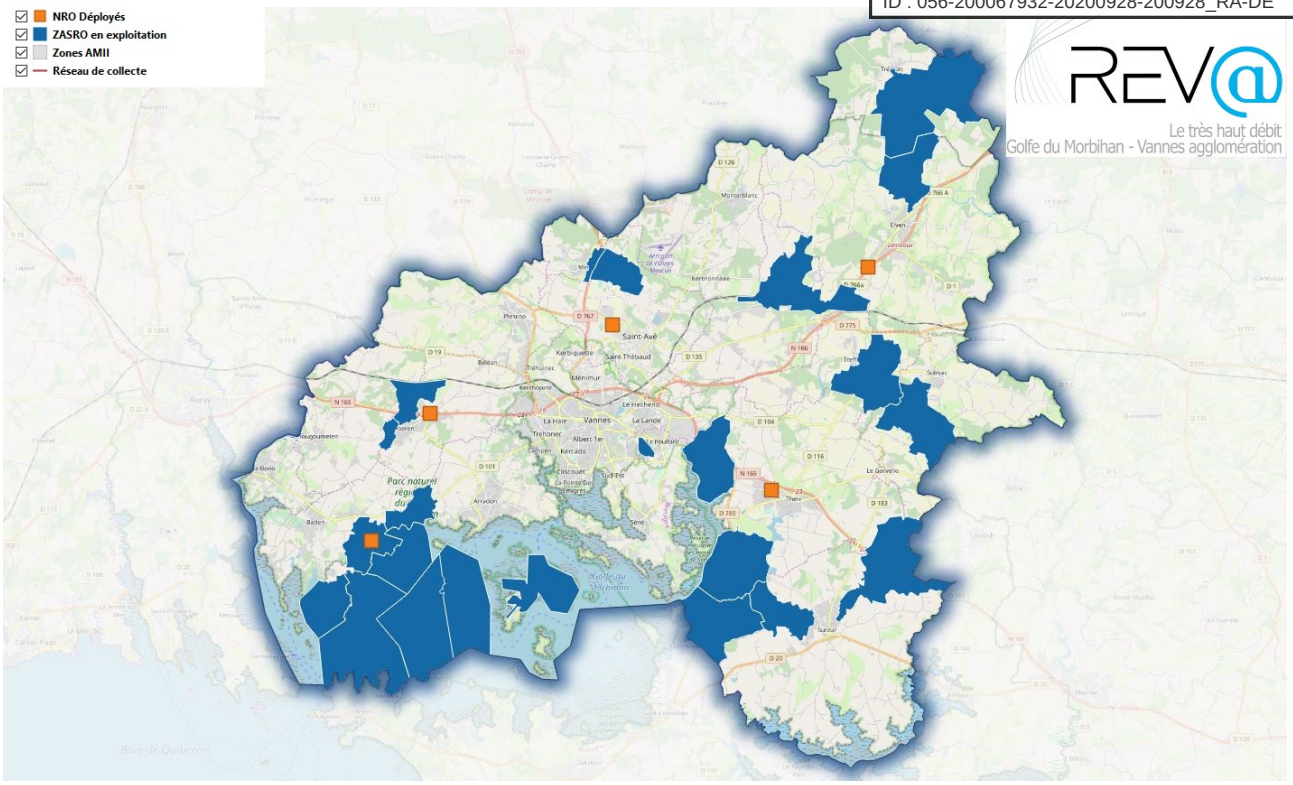
L'année écoulée a été riche en activité et l'équipe de Direction AIE a globalement maintenue sa structure 2018. Toutefois, il faut souligner un changement majeur avec l'arrivée d'un pilier fort de cette organisation qui est le service Relation Clients sous la responsabilité de Julie Peperstraete.
Cette nouvelle branche apporte les dimensions relationnelle et contractuelle indispensables à la création de la Relation clients au sein d'AIE. Enfin, autre changement notable avec l'arrivée de Melissa Chiocca-Blondel auprès de Tony Cavelier en tant qu'Assistante de Direction.

Le rôle et l'organisation de chaque pôle d'Altitude Infrastructure Exploitation est abordée de façon plus détaillée dans la suite du rapport annuel.

4.3 Eléments techniques pris en exploitation

4.3.1 Cartographie du réseau exploité

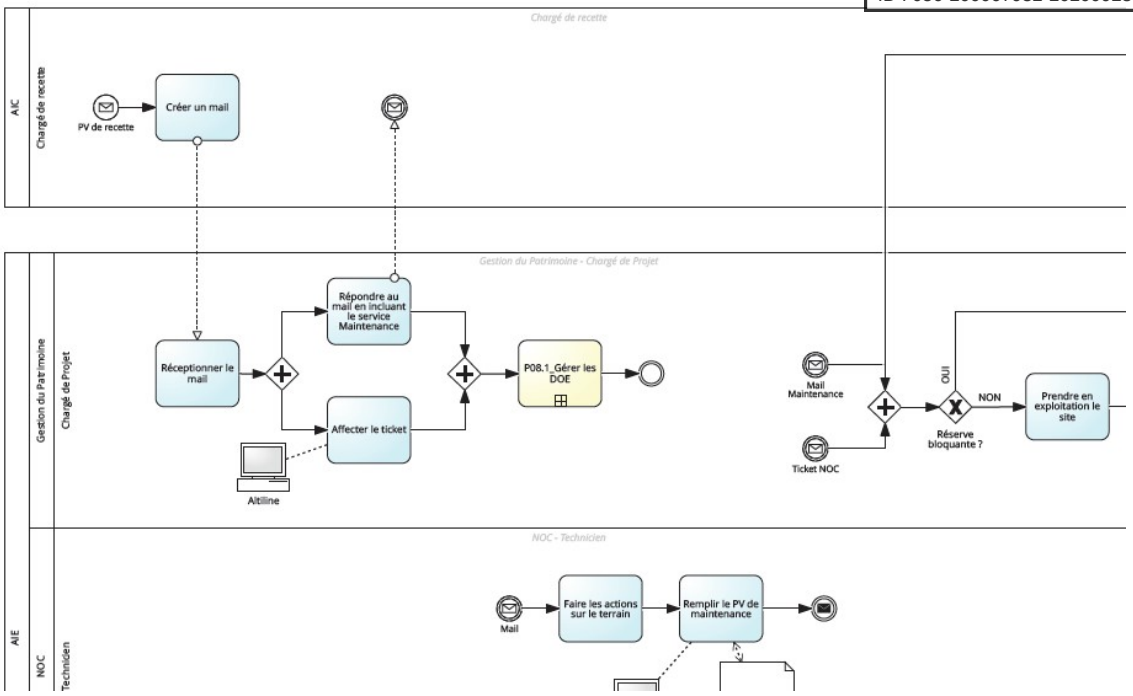
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



4.3.2 Eléments en exploitation

Le service Gestion du Patrimoine est le point d'entrée chez Altitude Infrastructure Exploitation de toute prise en Exploitation d'un site. Il pilote les différentes actions métiers pour s'assurer d'une prise en Exploitation optimale.

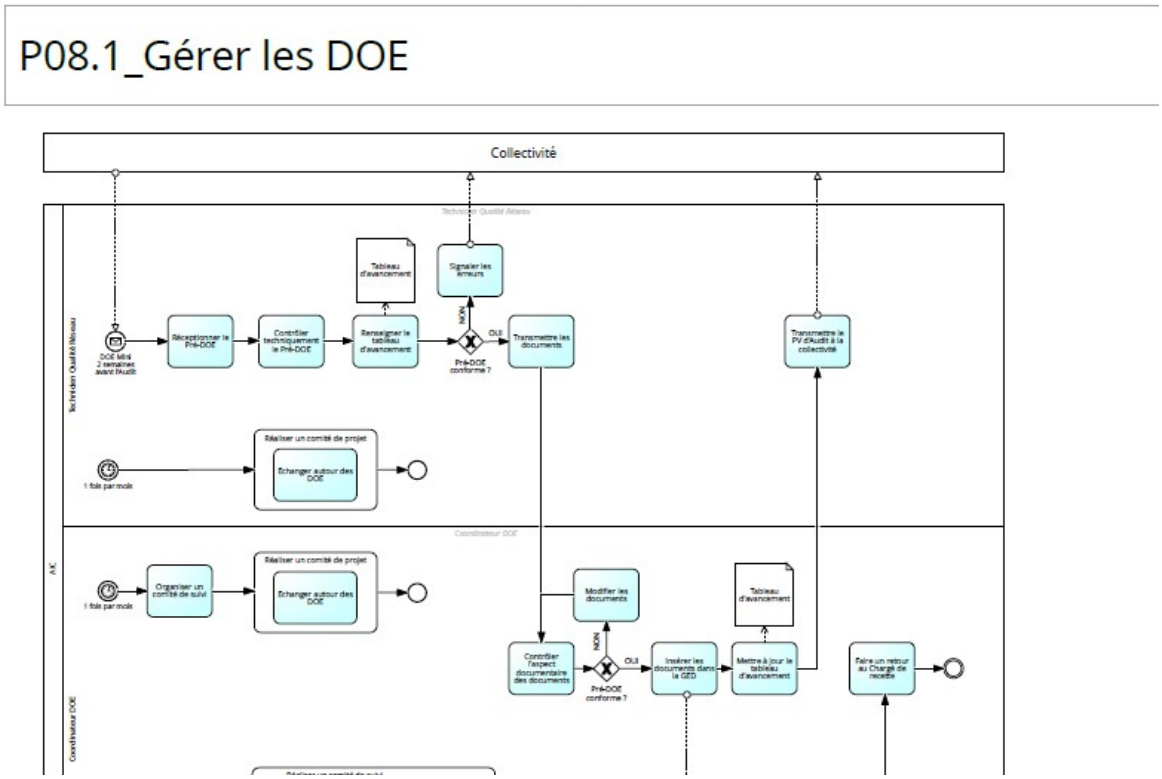
Voici un schéma explicatif du processus de prise en Exploitation :



4.3.3 Réception des DOE

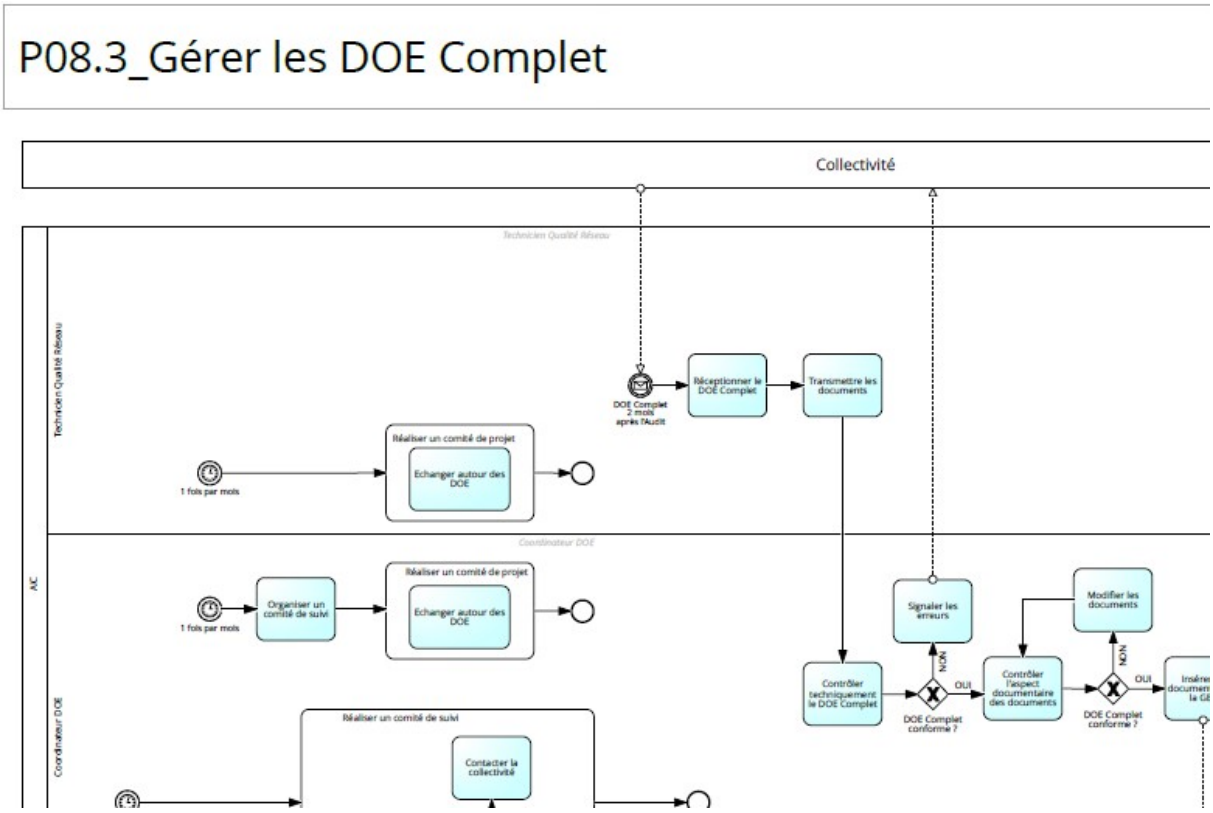
Vous trouverez ci-dessous le processus de contrôle des DOE.

Gestion des PRE-DOE (DOE minimal pour la prise en Exploitation) :



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Gestion des DOE complets :



4.3.4 Base de données adresses (IPE)

Annexe 1 : **Annexe IPE REVA.csv**

4.4 Exploitation Commerciale

4.4.1 Marketing

4.4.1.1 Organisation et missions

Constitué de 3 personnes, le service Marketing concentre et mutualise l'ensemble des réflexions liées à l'évolution des gammes de service proposées sur le réseau. En lien constant avec les Usagers et l'ARCEP, il a pour mission de définir une stratégie tarifaire globale cohérente par rapport aux évolutions du marché.

Pour cela, il pilote des missions de benchmarks, d'analyse économique et d'échanges techniques, pour garantir la mise en œuvre d'offres bien positionnées et qu'il sera possible de déployer de manière industrielle.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

De plus, le service a pour but d'observer et d'anticiper les futurs besoins. A court terme, les chantiers liés au développement des territoires intelligents et de prise en charge des besoins des professionnels sur les réseaux FttH sont au cœur des réflexions.

Altitude Infrastructure THD propose une gamme de services complète, conçue de manière à satisfaire différents objectifs :

- Permettre la réponse à l'ensemble des usages en télécommunications fixes sur un territoire ;
- Être en mesure de proposer des alternatives aux différentes offres Haut Débit, dans le cadre de la bascule technologique vers le Très Haut Débit ;
- Répondre, tant sur un plan technique qu'au plan tarifaire, aux besoins des différentes typologies opérateurs (nationaux, locaux, alternatifs, spécialisés) ;
- Être et demeurer compétitif afin de contribuer efficacement à la stimulation du marché sur les territoires desservis ;
- Assurer un mode de gestion industriel de ses services, afin de simplifier et de fluidifier les processus opérationnels entre opérateurs d'infrastructures et opérateurs de services.

Dans le cadre de cette stratégie, Altitude Infrastructure THD met à disposition des opérateurs plusieurs types de services adaptés aux contraintes du marché, ceci afin de leur permettre de vendre des services aux usagers finaux, de favoriser leur implantation sur votre territoire et ainsi de développer l'offre de services haut-débit sur ce territoire.

Une veille technique et tarifaire est réalisée constamment, afin de s'assurer de la compétitivité des services proposés. De plus, un regard attentif est porté sur la compatibilité des offres proposées avec le cadre réglementaire.

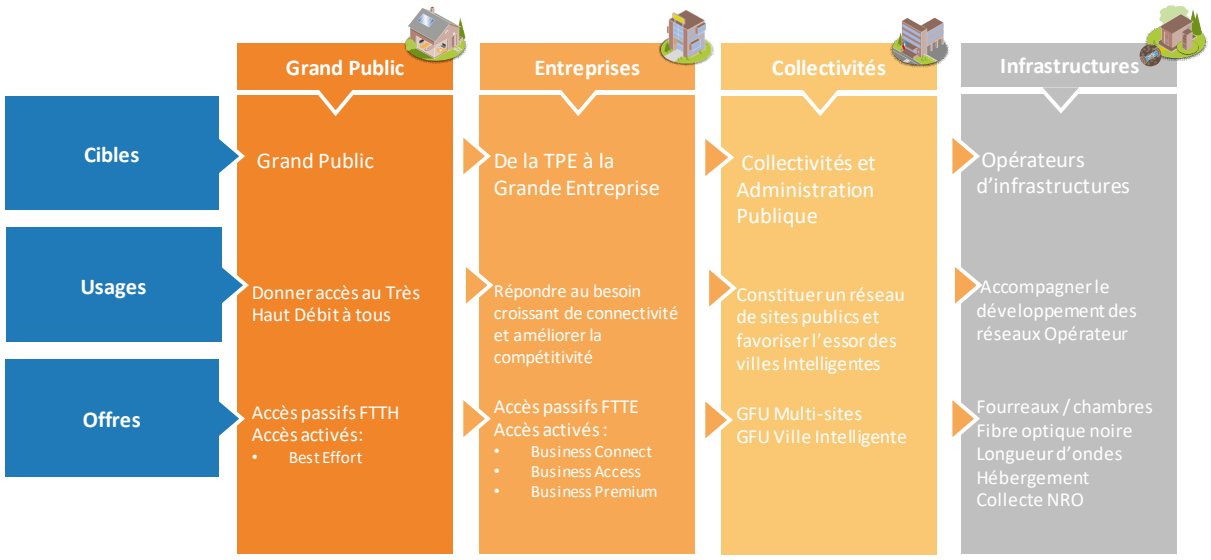
Le service Marketing est donc force de proposition pour contribuer à l'évolution du catalogue de services proposé sur votre Réseau.

4.4.1.2 Le catalogue de services

Le nouveau catalogue de services proposé sur votre réseau en 2019 est basé sur 4 grands piliers et se tourne vers les usages :

- Gamme **« Grand Public » :** permet de proposer des offres passives ou actives sur le réseau BLOM selon les modalités et volontés des opérateurs.
- Gamme **« Entreprise » :** cible et répond aux besoins des TPE jusqu'à la grande Entreprise
- Gamme **« Collectivité » :** permet de constituer un réseau de sites publics et qui anticipe l'essor des villes intelligentes.
- Gamme **« Infrastructure » :** vise à répondre aux besoins propres des opérateurs afin d'établir leurs réseaux de collecte, d'interconnexions et d'hébergement.

Les quatre (4) gammes de Services du catalogue :

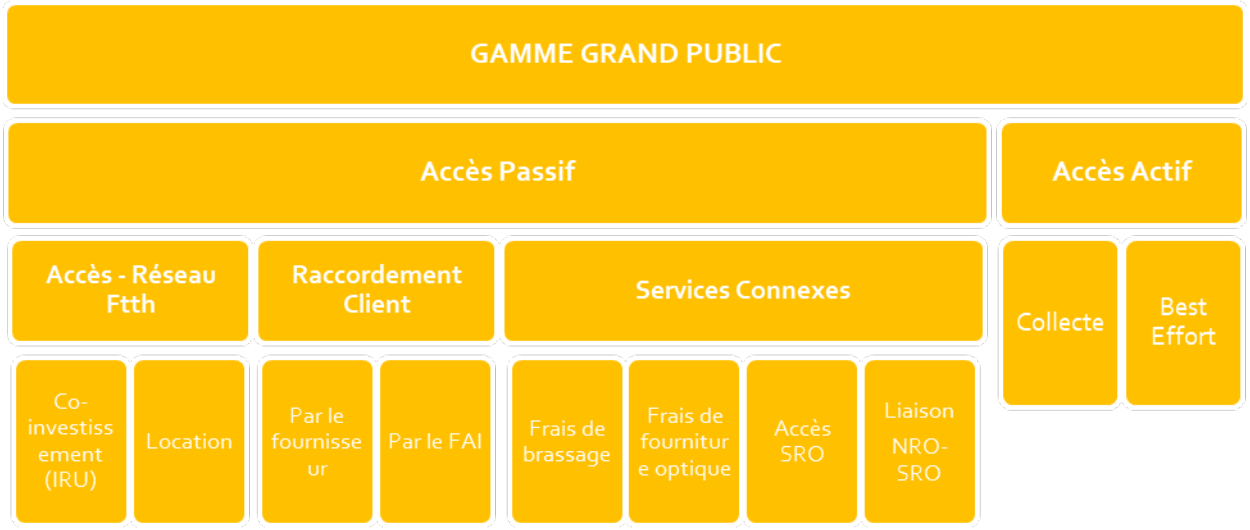


- Gamme Grand Public

Sur la gamme « Grand Public », le service Marketing a notamment travaillé sur cette année à bonifier son offre d'accès FttH passif afin de répondre au mieux aux différentes demandes des OCEN et de l'autorité de régulation et est ainsi en mesure de proposer une offre d'accès unique pour l'ensemble des OCEN.

L'offre FttH activée n'a quant à elle pas subie de modification majeure mais reste constamment benchmarkée pour analyser des évolutions du marché.

Schématisation des Offres FttH passif et actif :

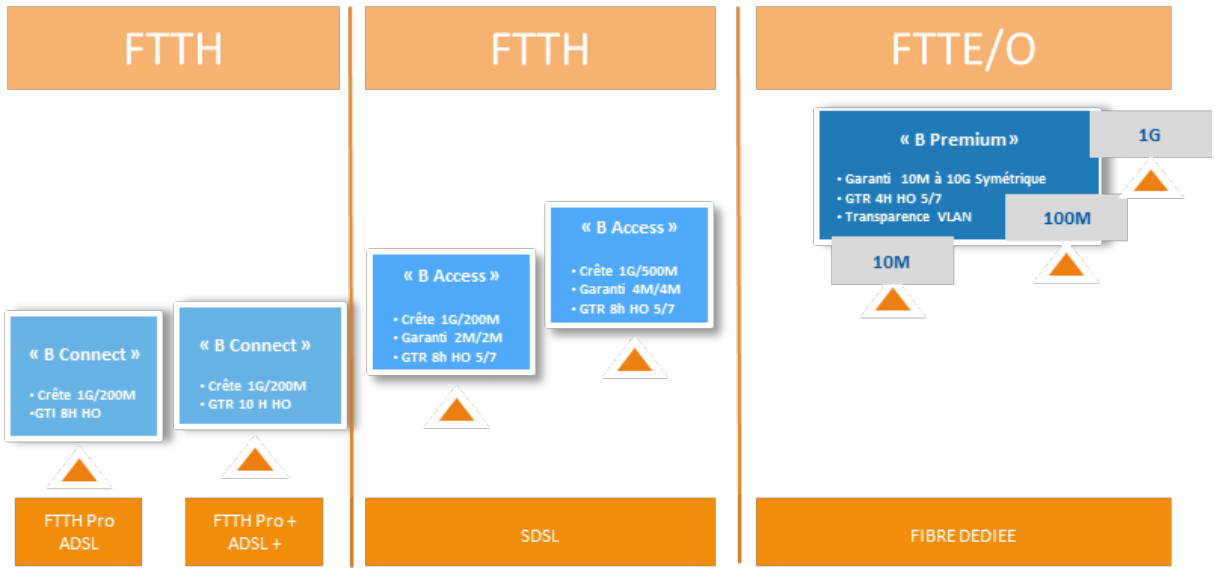


- Gamme Entreprise

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

La gamme « Entreprise » a pour sa part été remise à jour dans son ensemble avec la création des offres « Business C.A.P » (Business Connect, Business Access, Business Premium) permettant d'offrir une solution adaptée à chaque segment du marché (TPE, PME, Grandes Entreprises) avec des liens de types FTTH/FTTE/FTTO en réponse notamment à des accès cuivre proposés sur le bas et le milieu du Marché.

L'escalier des offres activées Entreprise « Business C.A.P. » :



- Gamme Collectivité

Cette nouvelle gamme regroupe l'ensemble des services permettant de constituer des réseaux de sites publics ou d'équipement publics, premiers pas vers la « Smart city ».

Elle contient deux offres de services destinées à des Groupes Fermés d'Utilisateurs (G.F.U) et construites pour favoriser les budgets d'investissements plutôt que de fonctionnement grâce à son modèle de tarification en I.R.U.

Proposées sur une base d'accès passif, des options d'activation des accès sont également disponibles au catalogue.

Structure de la gamme Collectivité :



Schématisation des offres de la gamme Collectivité :



- Gamme Infrastructure

Cette gamme propose des services largement différenciés, afin de permettre de répondre aux principaux besoins de développement des Opérateurs.

Ainsi le catalogue de services propose entre autres des offres, telles que des accès en Fibre Optique Noire (en location ou en IRU), de l'hébergement d'équipements en local technique (type NRO), une offre de Collecte Activée au NRO.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.4.1.3 Les contrats de services

Opérateurs / Offres souscrites	Business Connect	Business Access	Business Premium	Best Effort
ADISTA			1	
ALCATRAZ			1	
ALPHALINK		1	1	1
ALSATIS			1	
BLUE COMM	1			
BOUYGUES TELECOM			1	
BRETAGNE TELECOM	1		1	
CELESTE			1	
CODEPI	1		1	1
COMCABLE	1			1
CORIOLIS	1			1
FLEXNETWORK	1	1	1	
GROUPE CONVERGENCE	1	1	1	
HEXANET		1	1	
INFOMIL			1	
IPEVA	1		1	
KEYYO			1	
LASOTEL	1		2	1
LINKT	1		1	
METRO OPTIC			1	
NERIM			1	
NETALIS	1		1	1
NETENSIA			1	
NETWORTH TELECOM			1	
NORDNET				1
NUMLOG			1	
OPEN IP			1	
OZONE	1		1	1
SERVEURCOM	1	1	1	
SEWAN COMMUNICATIONS	1		1	
SFR			1	
STELLA TELECOM			1	
TDF			1	
VOIP TELECOM	1	1	1	1
WAYCOM INTERNATIONAL			1	
WIBOX	1			
K NET	1		1	1
Total général	**17**	**6**	**33**	**10**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.4.2 Relations opérateurs

2019 aura été marquée sur le marché grand public par l'arrivée massive des OCEN (Opérateur Commercial d'Envergure Nationale) que l'on reconnait comme étant les 4 acteurs majeurs du marché : Orange SFR Bouygues et Free.

Bouygues Telecom et SFR ont continué leur développement à un rythme régulier tandis que le dynamisme important de FREE a poussé Orange à arriver rapidement pour rattraper son retard. La course à la protection du parc client DSL et à la conquête est donc définitivement lancée tandis que les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Locale (OCEL) tentent de résister, tant sur la conquête que sur leur parc Fibre installé.

Sur la marché Pro, les grands opérateurs nationaux ont poursuivi sur leur lancée de 2018 tandis que les grossistes et les opérateurs locaux ont gagné des parts de marché sous l'angle de la proximité client et d'un positionnement tarifaire agressif.

4.4.2.1 Relations opérateurs – Grand Public / OCEN

La Relation Opérateurs Grand Public OCEN est réalisée suivant le modèle ci-dessous :

- Responsable de Comptes dont les principales missions sont les suivantes :
    - Interface principale de l'OCEN
    - Assurer l'arrivée de l'OCEN sur l'ensemble des NRO d'une plaque
    - Faire évoluer les contrats avec les OCEN en concertation avec toutes les parties prenantes
    - Développer le commerce avec les OCEN
    - Piloter les instances commerce avec l'OCEN
- Responsable Opérationnel de Comptes dont les principales missions sont les suivantes :
    - Interface opérationnelle de l'OCEN
    - Faire évoluer les contrats STOC (Sous traitance à l'Opérateur Commercial) avec les OCEN en concertation avec toutes les parties prenantes
    - Piloter les instances exploitation et production avec l'OCEN
    - Gestion des escalades des OCEN
    - Gestion des offres sur mesure et des projets transverses liés aux OCEN

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

En résumé, une fois le référencement national des OCEN sur les réseaux exploités par AIE, l'objectif est de faire venir l'OCEN sur l'ensemble des NRO d'une plaque tout en respectant le cadre réglementaire des contrats signés avec ces derniers : offre d'accès aux lignes FTTH passif et contrat STOC ; et en respectant le cadre réglementaire imposé par les instances telles que l'ARCEP.

Les équipes travaillent au quotidien pour établir et entretenir des relations de confiance avec les opérateurs.

4.4.2.2 Relations opérateurs - Grand Public / Alternatifs et OCEL

La Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs est l'interface entre les Fournisseurs d'Accès à Internet alternatifs et Altitude Infrastructure THD. Sa mission première est de référencer l'ensemble de ces opérateurs sur tous nos réseaux, à l'exception des acteurs purement locaux, de les suivre et de les animer commercialement afin de développer leur présence sur nos réseaux.

Ce service est constitué d'un Responsable de la Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs qui s'appuie sur les autres membres de l'équipe DIVOP (un Directeur, un Responsable des Ventes B to C, une Assistante Commerciale, un Responsable Marketing Opérationnel en charge du développement des outils commerciaux, et une Responsable Communication en charge de la communication locale).

Dans le cadre de sa mission, la Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs œuvre pour :

- Trouver de nouveaux opérateurs GP pertinents, leur présenter nos offres et les référencer sur nos marchés, en local et/ou au national,
- Piloter l'ensemble des démarches (administratives, contractuelles, techniques, SI) nécessaires à l'initialisation d'un partenariat commercial,
- Améliorer le taux de pénétration des FAI GP sur nos marchés et booster la rentabilité,
- Définir des plans d'action commerciaux et marketing en étroite collaboration avec les opérateurs clients, afin de les animer commercialement,
- Accompagner les clients pour optimiser leurs relations auprès d'autres services de la société (Administration des ventes, production, exploitation, ingénierie, systèmes d'informations, responsables de développement commerciaux) mais aussi des délégants ;
- Assurer la communication, auprès des opérateurs GP sur les actualités, l'évolution des services/outils, les indicateurs de performances… mais également en interne sur leur activité.

Le marché du Grand Public est un marché de masse, structuré autour des principes de volumes et de rentabilité unitaire. Les clients sont donc essentiellement des opérateurs en capacité de se déployer sur l'ensemble de nos marchés, plus quelques acteurs locaux identifiés selon leur potentiel et leur capacité technique/commerciale à venir sur nos marchés (FAI locaux comme ma Box Internet, FAI associatif ou coopératif).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Les opérateurs alternatifs sont donc gérés par le service DIVOP de la maison mère, avec l'appui ponctuel local du Responsable de Développement Commercial quant à la relation avec des opérateurs GP locaux et l'animation des forces de vente sur le terrain notamment lors des réunions publiques.

Ce sont aujourd'hui 5 acteurs qui sont présents quasiment sur tous nos marchés (Coriolis Telecom, K-Net, Nordnet, Ozone, Vitis Netgem Videofutur), plus des acteurs locaux (Vialis, ENES, Blue Infra, Comcable, Ma Box Internet…) ainsi que certains opérateurs pros qui viennent sur l'offre Best Effort afin d'adresser les artisans, professions libérales et TPE/TPI.

Afin de faire venir et de fidéliser les Opérateurs Télécoms Grand Public Alternatifs, les critères d'automatisations sont essentiels, avec de forts volumes à traiter et un ciblage commercial essentiellement réalisé sur l'ouverture de nouvelles prises commercialisables.

Les FAI Grand Public Alternatifs ont besoin avant tout :

- De forts volumes de prises commercialisables, avec une livraison régulière, des plannings fiables et des informations techniques relatives notamment à la qualité du réseau DSL,
- De bénéficier de processus industrialisés et d'outils fiables : la qualité de notre Extranet est plébiscitée par l'intégralité de nos FAI Grand Public Alternatifs et notamment l'intégration des services en Webservice,
- D'animations commerciales / co-marketing, avec des incitations financières pour les faire venir et/ou les fidéliser sur nos marchés ;
- La nécessité de proposer des délais de raccordement bas et de faibles taux d'échecs de raccordement.

Nos équipes travaillent au quotidien pour établir et entretenir des relations de confiance avec les opérateurs, basées sur les principes suivants :

- La **neutralité,** afin de garantir un climat de saine concurrence entre les opérateurs GP,
- La **fiabilité** et le **respect** de nos engagements, passant par une exigence de qualité d'exploitation et de conception ;
- **L'évolutivité** de nos services, dans le but de répondre constamment aux besoins du marché et d'autoriser le développement des usages,
- La **compétitivité** de nos tarifs, gage d'une accessibilité des services pour les clients finaux,
- **L'écoute**, permettant d'entretenir une relation commerciale de confiance avec nos interlocuteurs chez les FAI Grand Public Alternatifs,
- La **réactivité et la disponibilité**, pour garantir sur le long terme la satisfaction de nos Usagers,
- Un **accompagnement de qualité**, afin d'optimiser les performances commerciales des opérateurs sur nos marchés.

En 2019, la Relation Opérateurs Grand Public Alternatifs a assuré :

- La mise en place du nouveau catalogue avec l'offre Best Effort au forfait, proposant des FAR lissés, afin de répondre aux attentes du marché et de faciliter la venue des opérateurs alternatifs avec un investissement initial minimal ;
- Le développement commercial des FAI Grand Public Alternatifs sur l'intégralité de nos marchés, notamment Ozone, Nordnet et K-Net qui ont connu un développement de leur prise de commande en 2019 malheureusement ralentie sur le 2nd semestre par l'arrivée massive des OCEN sur l'ensemble de nos marchés,
- L'accompagnement des clients avec la mise en place de RDV récurrents avec les FAI Grand Public Alternatifs pour dresser le bilan commercial de la période, améliorer la qualité de nos raccordements lors de comités de production, analyser la facturation et échanger autour de sujets comme le recouvrement avec le service SRO, écouter leurs attentes en termes d'outils liés à notre système d'informations et les intégrer à notre road map dans le but de faciliter leur développement commercial,
- Le développement de la communication auprès des FAI sur les évolutions des outils et des procédures (tickets administratifs, anonymisation des données RGPD…), sur les alertes des incidents réseaux, la formation des FAI (outil MyMaps, évolution de l'extranet), meilleure collaboration avec le service communication locale et Responsables de Développement Commercial local… ;
- L'amélioration de la Feuille de Route envoyée tous les mois à nos clients, comme outil d'information et de formation des FAI, complétée par le fichier de déploiement prévisionnel des prises par DSP et par un fichier de taux de pénétration par communes et par DSP, avec emprises xDSL pour améliorer les performances commerciales de nos clients,
- L'utilisation généralisée d'un outil de signature dématérialisée de contrats (Docusign), afin de fluidifier et simplifier la signature des offres sur nos marchés par les FAI,
- L'organisation, l'animation et le reporting auprès des FAI Grand Public Alternatifs d'un challenge à vocation commerciale dont le périmètre était limité à certains marchés dans le but de développer les ventes de nos clients spécifiquement sur ces marchés avec un bilan mitigé pour certains FAI qui n'ont pas joué le jeu du fait de règles du jeu prévoyant un seuil de prises de commandes à atteindre pour débloquer une gratification dont ils auraient aimé bénéficier dès la 1ère prise de commande.

4.4.2.3 Relations opérateurs – Professionnel

- Les missions :

La Relation Opérateurs Professionnels constitue le point d'entrée pour le référencement des opérateurs de services Pros sur l'ensemble de nos réseaux. De manière nationale et centralisée, ce positionnement a pour but d'étendre « naturellement » les accords de commercialisation d'une plaque à une autre, au profit d'un lancement commercial rapide et d'une offre riche et variée.

Constituée d'un Responsable des Relations Opérateurs Professionnels, d'un ingénieur Avant-Vente National destiné à épauler nos partenaires, disposant du support d'un Responsable Marketing

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Opérationnel en charge du développement d'outils commerciaux et d'une Responsable en charge de la Communication Locale, ainsi que d'une Assistante, elle a pour but :

- D'initialiser les relations avec l'ensemble des opérateurs ;
- De piloter l'ensemble des démarches (administratives, contractuelles, techniques, SI) nécessaires à l'initialisation d'un partenariat commercial ;
- De mettre en relation les interlocuteurs locaux de chaque opérateur avec les membres de la société ad hoc
- De définir des plans d'actions commerciaux en lien avec les Usagers ;
- De faire la passerelle entre les opérateurs et l'ensemble des services opérationnels de l'entreprise qui est amené à collaborer avec ces usagers (Administration des ventes, production, exploitation, ingénierie, systèmes d'informations).
- D'animer la relation commerciale à l'échelle nationale et de fournir les outils nécessaires au déploiement commercial et de répondre aux interrogations des Usagers.

La gestion des Opérateurs Commerciaux adressant le marché pro est prise en charge par le service Front Office de la société mère. Le Marché Professionnel répond à des contraintes d'industrialisation croissantes à mesure du développement des offres professionnelles sur les infrastructures FttH (Business Connect et Business Access notamment), tout en nécessitant une relation rapprochée afin d'adresser au mieux les demandes de services émanant des acteurs publics et des entreprises du territoire.

De manière générale, l'animation des plus de 80 Opérateurs Commerciaux B to B référencés chez Altitude Infrastructure s'articule de la manière suivante :

- Les Opérateurs Commerciaux nationaux sont animés par la maison-mère en ce qui concerne leur siège et au niveau local en ce qui concerne les agences
- Les Opérateurs Commerciaux Locaux sont animés directement au niveau local.

Afin de satisfaire aux exigences des Usagers finaux, le rôle du Délégataire est de créer une relation de partenariat constructif avec les opérateurs de services, les Usagers.

La mission de la Relation Opérateurs Pro consiste non seulement à animer les Opérateurs Commerciaux déjà usagers des réseaux opérés par la maison-mère mais également d'en recruter de nouveaux afin de renforcer l'animation commerciale. A ce titre, au niveau national, 2019 a vu l'officialisation de partenariats prometteurs avec des sociétés comme Waycom, Networth Telecom, FlexNetworks (Groupe Alliance) qui ont vocation à travailler sur toutes les plaques.

Parmi les plus de 80 Opérateurs Commerciaux B to B référencés, un certain nombre d'entre eux sont des opérateurs de gros ou opérateurs d'opérateurs, qui permettent à des entreprises de taille plus modeste de proposer des services opérés, à valeur ajoutée, le plus souvent en marque blanche, sur nos réseaux.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Grâce à ces offres en marque blanche, se sont plusieurs centaines d'entreprises de services informatiques locales, d'opérateurs ou d'intégrateurs locaux, qui commercialisent les offres Pro sur les territoires qui nous sont confiés.

Pour cela, nos équipes travaillent au quotidien pour établir et entretenir des relations fortes avec les opérateurs, basées sur les principes suivants :

- La **neutralité**, afin de garantir un climat de saine concurrence entre les opérateurs ;
- La **fiabilité** et le **respect** de nos engagements, passant par une exigence de qualité d'exploitation et de conception ;
- **L'évolutivité** de nos services, dans le but de répondre constamment aux besoins du marché et d'autoriser le développement des usages de demain ;
- La **compétitivité** de nos tarifs, gage d'une accessibilité des services pour les clients finaux ;
- **L'écoute**, permettant d'entretenir une relation commerciale de confiance avec nos interlocuteurs parmi les FAI ;
- La réactivité et la disponibilité, pour garantir sur le long terme la satisfaction de nos Usagers.

- Les faits marquants de 2019 :

2019 a été une année riche en évènements pour la Relation Opérateurs Pros. En effet, l'équipe s'est agrandie et structurée dans le but d'accompagner la croissance de l'activité Pro.

Cette année a été celle d'une promotion sur le catalogue Pro sur presque toutes les plaques, afin de garantir un tarif attractif sur toutes nos offres Pros et pour dynamiser les ventes des gros débits Business Premium et pour favoriser une plus grande présence des opérateurs nationaux sur tous nos réseaux

Toujours dans la volonté de gagner en efficacité, 2019 aura été une année où l'activité avant-vente a beaucoup progressé, notamment via le développement d'outil à disposition des Responsables de Développement Commercial.

Par ailleurs, dans l'optique de garder en permanence le lien avec nos partenaires usagers du réseau, une Feuille de Route est envoyée régulièrement à tous les partenaires Pros de la maison-mère, afin de les tenir au courant des évolutions du réseau, des processus, des actualités des offres et des marchés.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.4.2.4 Cotations réalisées et offres sur mesure

Quelques cotations de dimensions nationales ont été effectuée sur 2019 et ont impacté ou impacteront notre activité commerciale. Voici une énumération des différentes études :

GAMME	PROJET
ELIGIBILITE EN MASSE pour raccordement FTTO d'établissements	ENVIRON 75 ETUDES
ELIGIBILITE EN MASSE 1 > Grande distribution	INFOMIL
ELIGIBILITE EN MASSE 2 > Industrie automobile	LINKT
ELIGIBILITE EN MASSE 3 > Grande distribution	CODEPI
ELIGIBILITE EN MASSE 4 > Finance et banque	BOUYG
ELIGIBILITE EN MASSE 5 > Institution gouvernementale	LINKT
ELIGIBILITE EN MASSE pour raccordement de points hauts pour accès 5G	SFR
ELIGIBILITE EN MASSE pour raccordement de points hauts pour accès 5G	ATC
Etude pour mise à disposition d'une fibre optique noire	KOSC
Etude OSM en déport de collecte en POP vers site client	TYCLOUD
Etude pour mise à disposition d'une Business Premium en 2G	NETANCIA

4.4.2.5 Perceptives 2020

Fin 2019 une nouvelle organisation commerciale destinée à accélérer la progression des marchés Pros a été dévoilée :

Création d'une DIVOP (Division Opérateurs) PRO comprenant

- Un Directeur Commercial
- Arrivée d'un second Responsable de la Relation Opérateurs Professionnels afin de gagner en présence chez nos clients opérateurs commerciaux
- Priorité donnée aux Responsables de Développement Commercial des réseaux opérés par Altitude Infrastructure sur le marché professionnel

De plus 2020 sera l'année d'une évolution technique majeure des offres Pros activées d'Altitude Infrastructure, la version 2 de l'offre Business CAP comprenant notamment :

- Une porte de collecte 10G mutualisée pour tous les services Pros

- L'allocation de VLAN pour chaque « site client final », ce qui permet à Altitude Infrastructure de répondre aux attentes de certain grands opérateurs nationaux et internationaux (SFR, Jaguar, Verizon, …)
- L'arrivée de la QOS (Qualité de service) sur l'offre Business Access, ce qui permettra d'enrichir les offres de nos clients opérateurs par la priorisation de la voix, de la visio, etc.

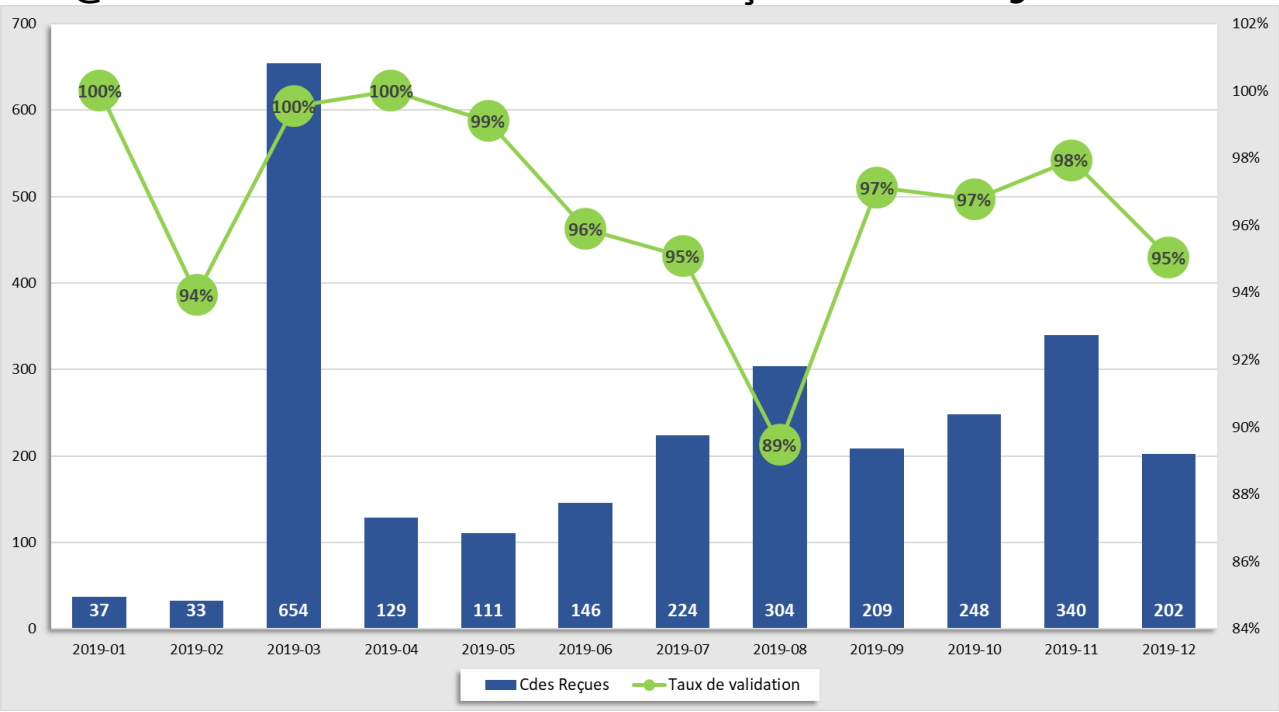
Cette offre permettra (permet déjà…) d'améliorer la présence d'acteurs majeurs sur le marché entreprise : SFR Business, Jaguar Networks, ou d'acteurs internationaux – Verizon, Colt, …- qui attendaient avec impatience ces évolutions majeures.

4.4.3 Administration des ventes

4.4.3.1 Etat des commandes

4.4.3.1.1 Volume commandes envoyées/validées (ICC)

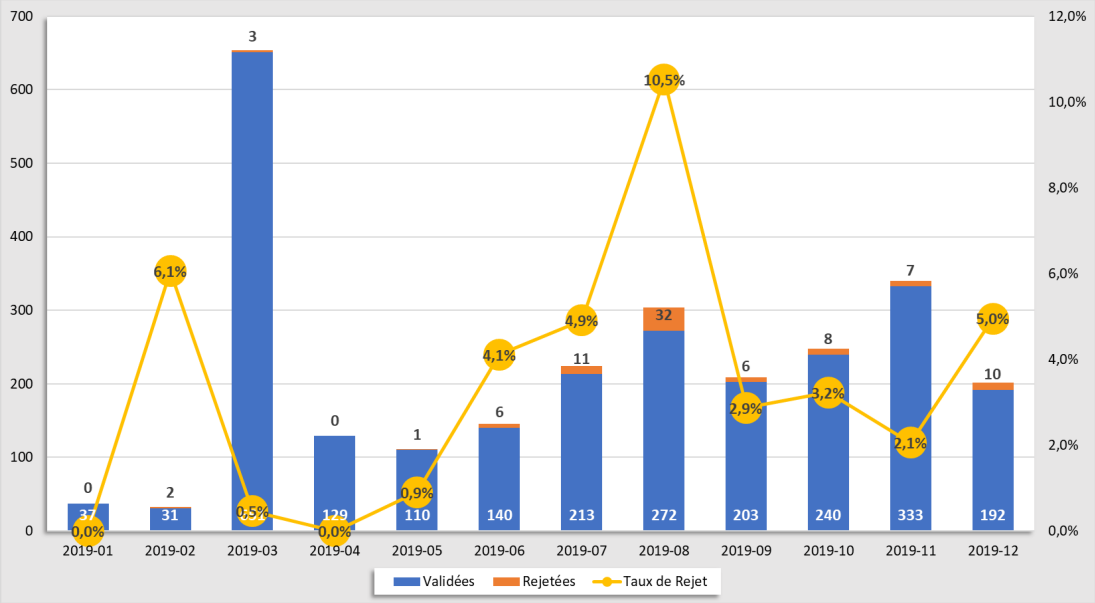
REV@ - Taux de validation des commandes reçues - Année 2019



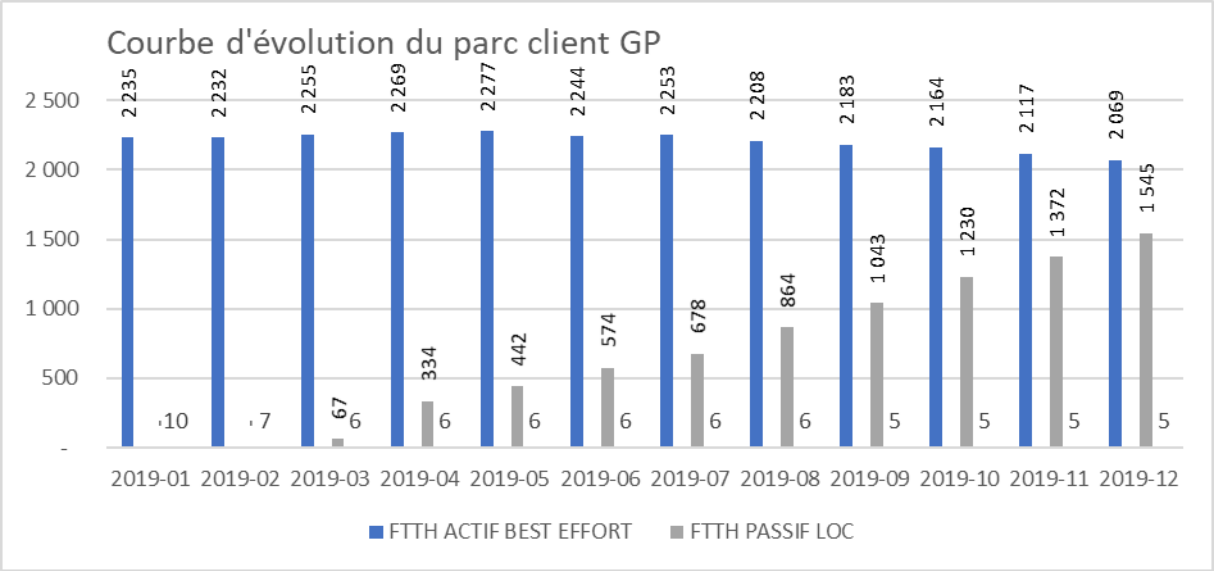
L'arrivée des OCEN, notamment de Free, impacte fortement le volume de commandes dès mars 2019.

4.4.3.1.2 Volume commandes rejetées (ICC)

REV@ - Taux de rejet des commandes reçues - Année 2019

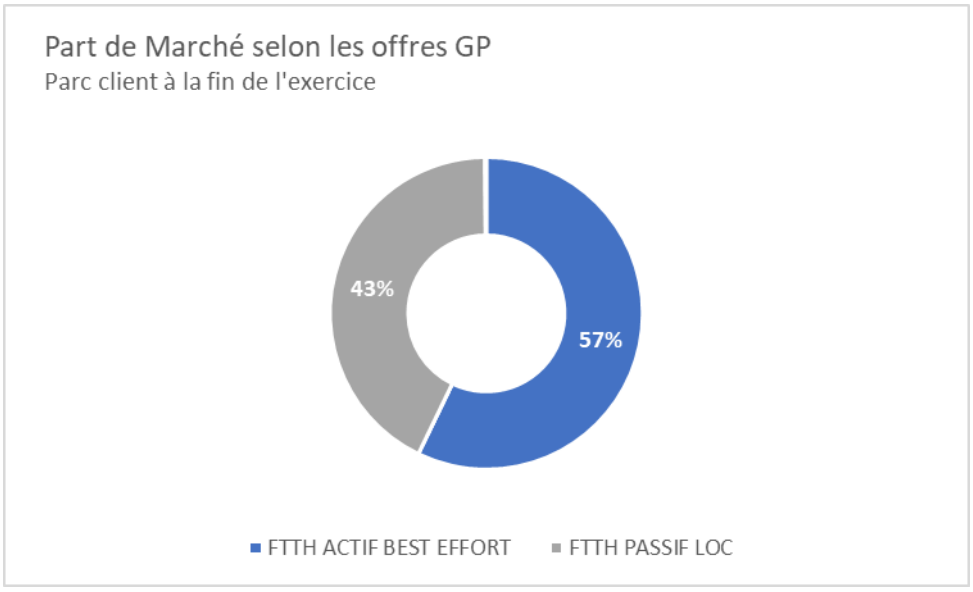


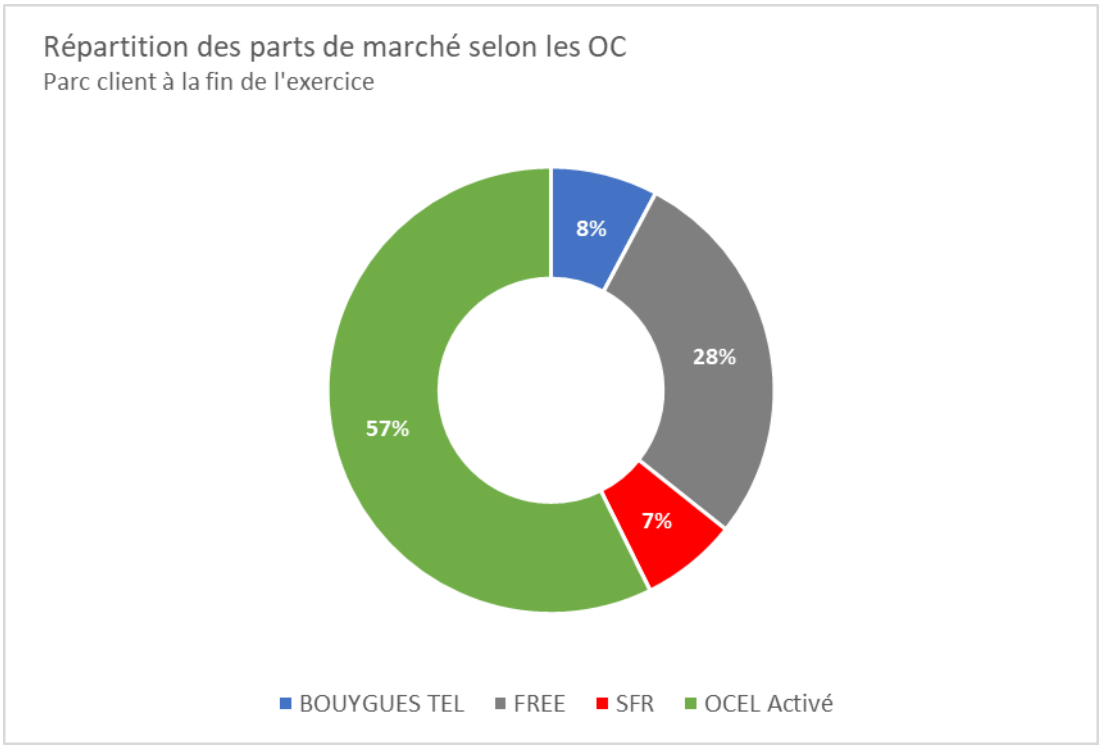
4.4.3.2 Offre à destination du Grand Public



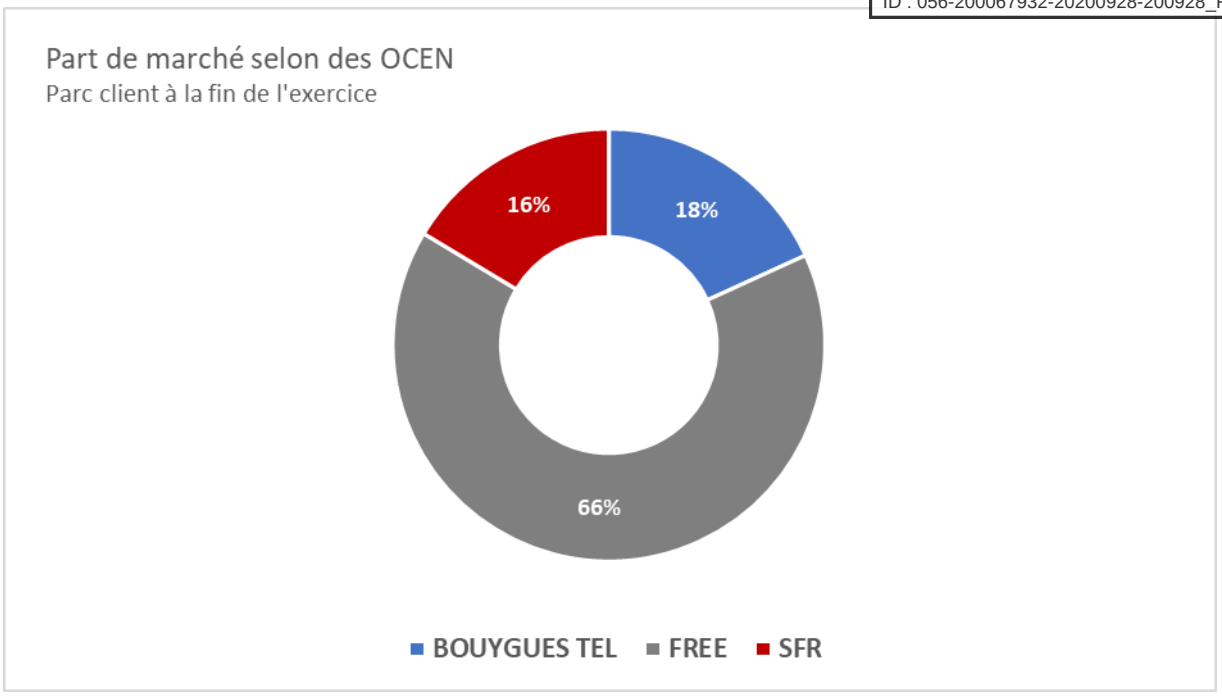
Le parc GP atteind 3 619 abonnés à fin 2019 avec une majorité en FTTH activé pour 2 069 clients, puis en FTTH location passive avec 1 545 clients et enfin la fin du Wimax avec 5 clients radio.

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

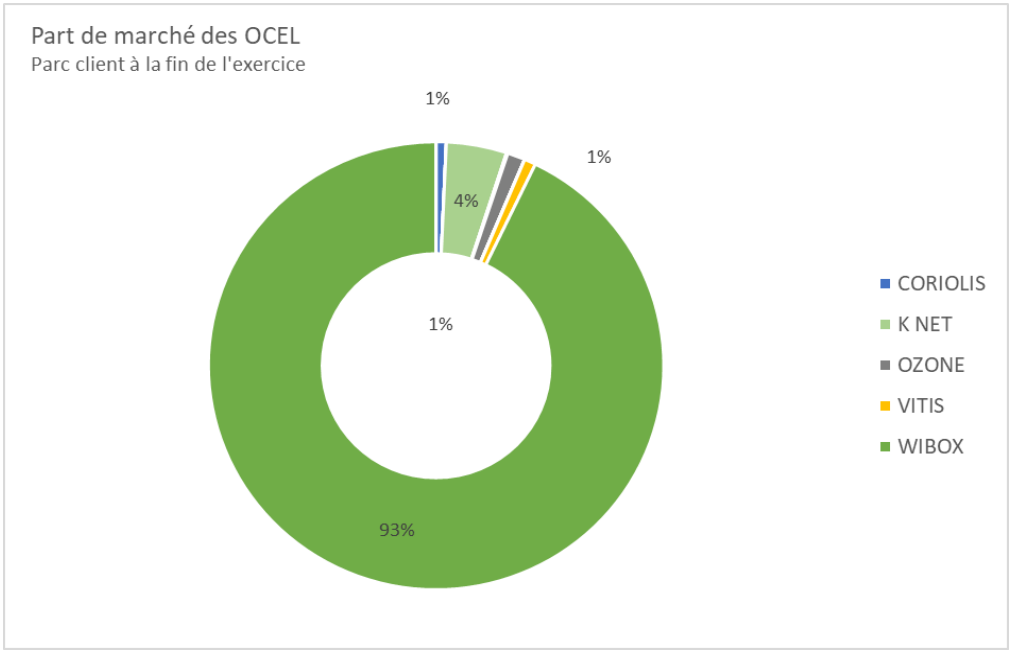




Les OCEL conservent une part de marché conséquente avec 57% face aux opérateurs nationaux.



Sur ce focus des opérateurs nationaux (hors opérateurs locaux), on constate que Free a su se constituer une part de marché dominante tandis que Bouygues et SFR développent leurs parcs depuis leurs arrivées respectivement en Avril et Juillet 2019.



Sur les 57% que représentent les OCEL, Wibox reste très dominant avec 93% du parc client.

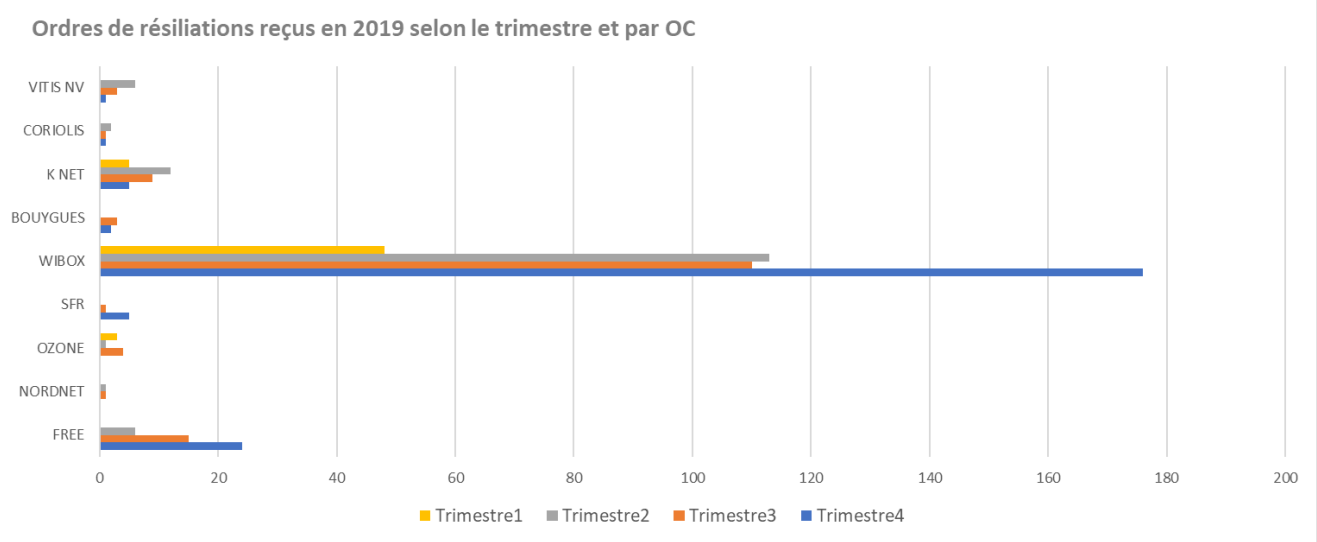
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Evolution des prises de commandes distinction OCEN - OCEL

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
BOUYGUES TEL	-	-	-	-	5	13	16	69	57	60	51	57
FREE	1	-	414	86	72	80	84	69	60	84	122	43
SFR	1	-	-	-	-	-	48	72	33	38	66	65
ORANGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total OCEN	**2**	**-**	**414**	**86**	**77**	**93**	**148**	**210**	**150**	**182**	**239**	**165**

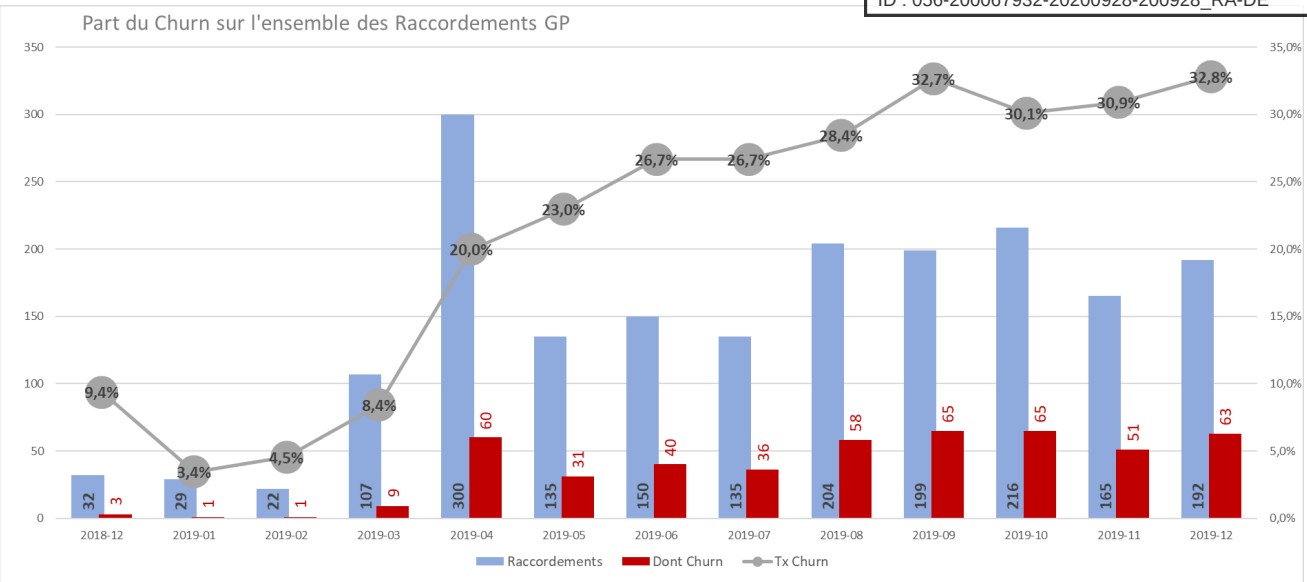
WIBOX	27	26	24	19	17	25	17	8	16	16	9	5
VITIS	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CORIOLIS	1	-	2	1	-	-	1	-	-	-	1	-
K NET	4	1	3	1	-	-	3	2	1	-	-	-
NORDNET	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-
OZONE	1	1	1	-	2	-	-	-	-	1	-	-
Total OCEL	**33**	**28**	**34**	**21**	**20**	**25**	**21**	**10**	**18**	**17**	**10**	**5**

Total Commandes GP	**35**	**28**	**448**	**107**	**97**	**118**	**169**	**220**	**168**	**199**	**249**	**170**



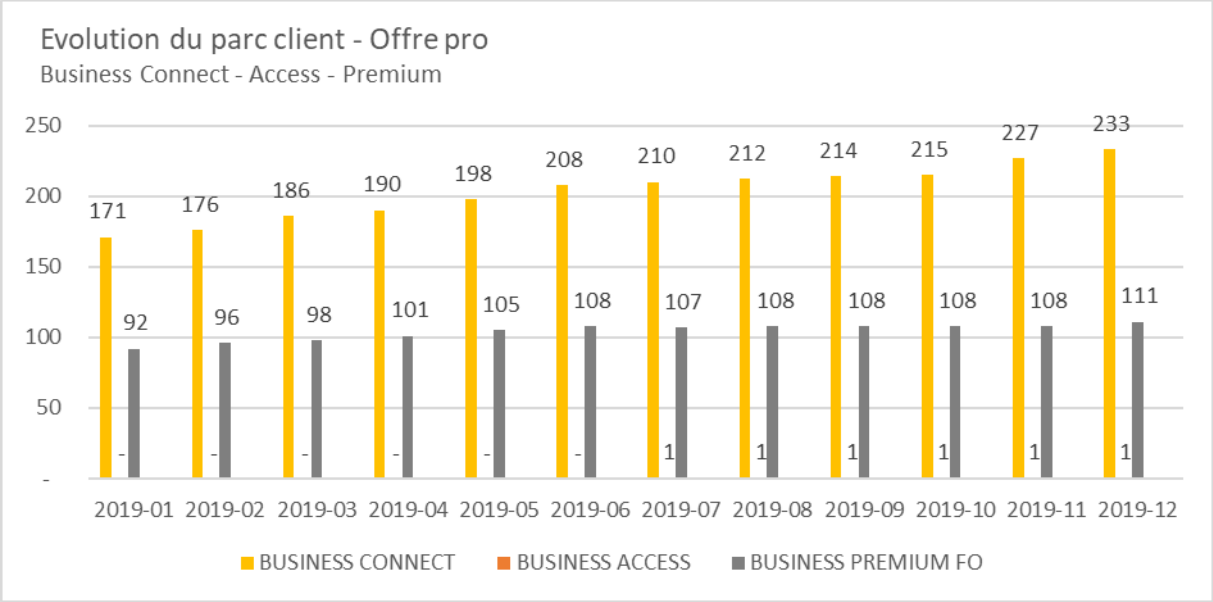
Dans la suite de cette analyse, nous vous proposons de concentrer votre attention sur le Churn. Il est communément admis que les résiliations de liens FTTH pour changer de technologie sont rarissimes. La qualité de service de technologies concurrentes tel que l'ADSL, hertziennes, câbles ou satellitaires ne pouvant rivaliser avec le FTTH, nous vous proposons d'analyser les résiliations que nous pouvons recevoir par le biais du Churn, c'est à dire le changement d'opérateurs commercial.

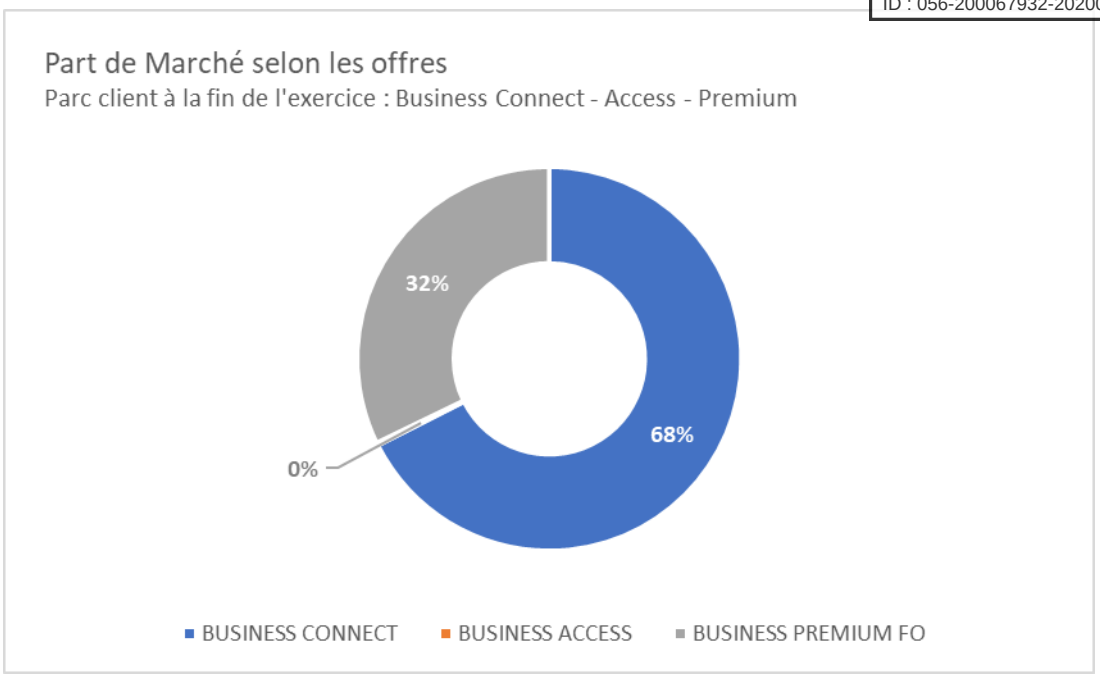
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

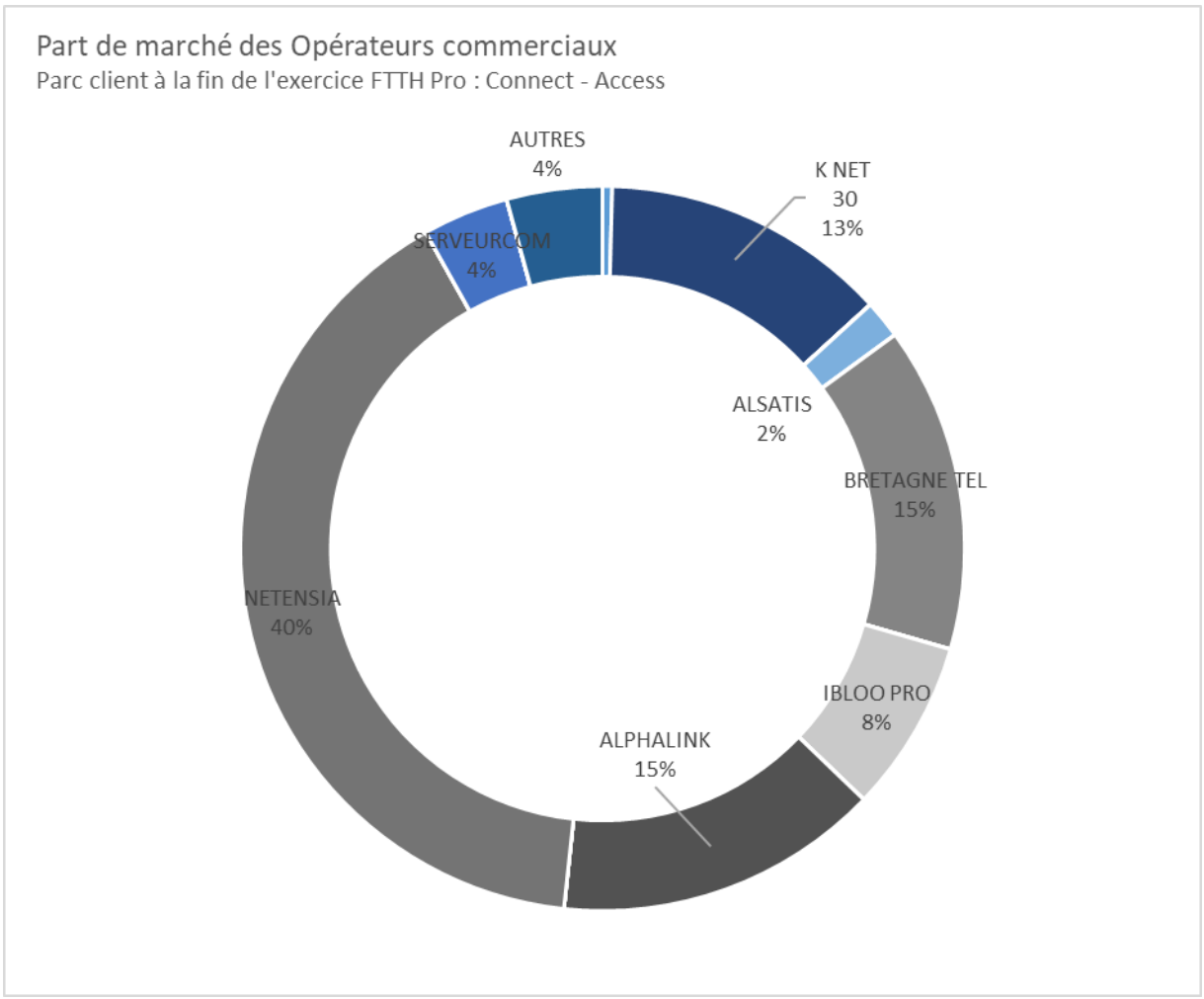


On peut constater que l'arrivée des OCEN sur le territoire dynamise le marché et provoque l'intérêt des abonnés qui n'hésitent pas à changer d'opérateur.

4.4.3.3 Offres à destination des Entreprises



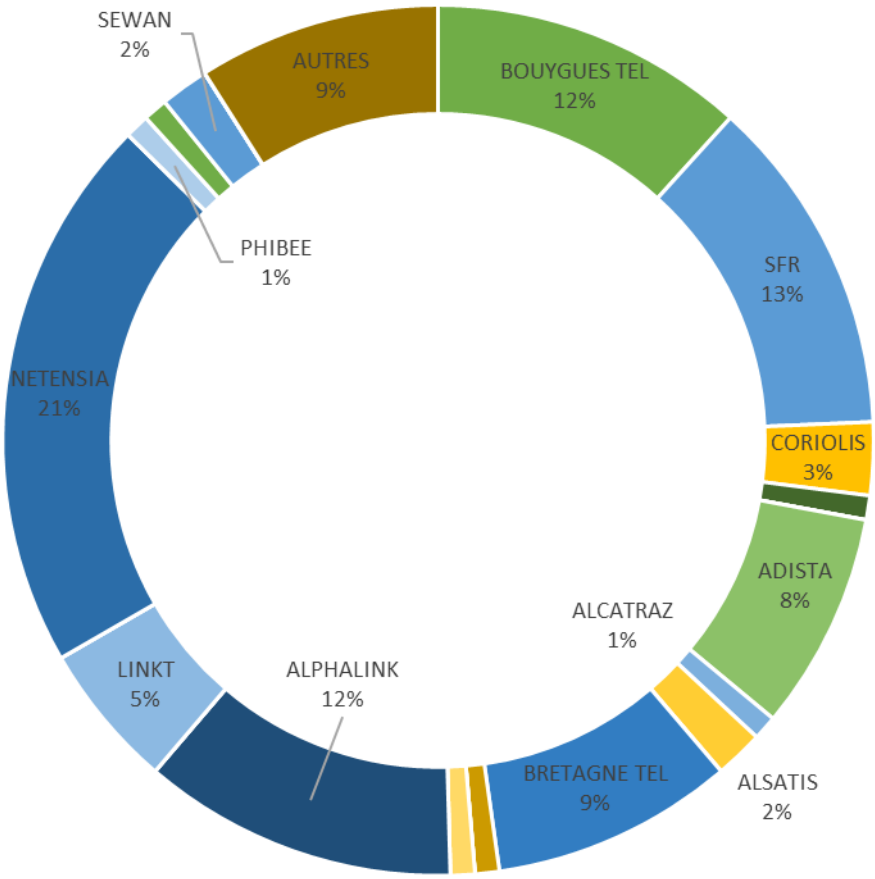




REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Part de marché des Opérateurs commerciaux
Parc client à la fin de l'exercice Produit Premium



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Evolution des prises de commandes par OC - distinction des produits

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
NETENSIA	1	5	2	6	-	1	1	1	4	4	3	1
K NET	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
SERVEURCOM	-	2	1	1	2	-	1	-	-	2	2	-
ADISTA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
GROUPE CONVERGENCE	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1	-
BRETAGNE TELECOM	1	2	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1
ALSATIS	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
ALPHALINK	1	2	-	6	2	1	2	-	2	-	3	2
Autres OC mineurs	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3	1	1
Total FTTH Pro Connect - Access	**3**	**11**	**6**	**13**	**5**	**2**	**6**	**1**	**9**	**9**	**14**	**5**

SFR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-
ADISTA	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-
BOUYGUES TEL	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3
LINKT	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
COMPLETEL	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
ALPHALINK	-	-	3	1	-	-	-	-	-	1	-	-
SEWAN	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
CORIOLIS TELECOM	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-
GROUPE CONVERGENCE	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
NETENSIA	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1
BRETAGNE TELECOM	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Autres OC mineurs	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Total Premium FTTE Passif - FTTO	**1**	**2**	**6**	**3**	**2**	**3**	**2**	**-**	**1**	**3**	**7**	**6**

Total Commandes PRO	**4**	**13**	**12**	**16**	**7**	**5**	**8**	**1**	**10**	**12**	**21**	**11**

4.4.3.4 Offres de la gamme infrastructure

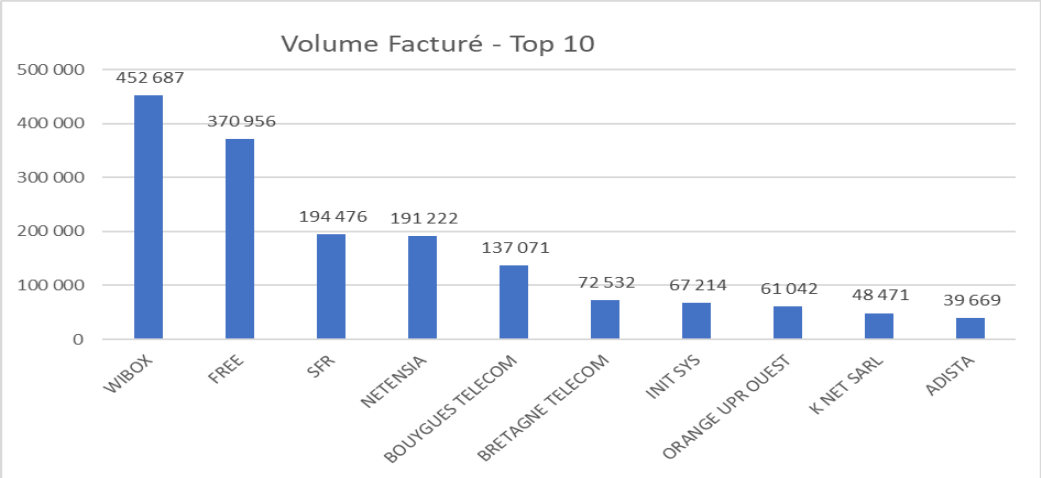
Nous vous proposons de porter notre attention sur le déploiement des opérateurs d'envergure nationale au sein de notre infrastructure à fin 2019. Nous pourrons ainsi mesurer leur influence et leur capacité d'action sur le territoire.

Bouygues Telecom a assuré son déploiement au sein de 5 NRO, lui permettant de porter son influence commerciale sur 100% des prises commercialisables à fin 2019.

Free est présent également sur 5 NRO s'assurant une couverture de 100% du parc de prises commercialisables fin Décembre 2019.

SFR investit 3 NRO ce qui lui permet d'adresser 86% des prises commercialisables à fin 2019.

4.4.4 Volume facturé



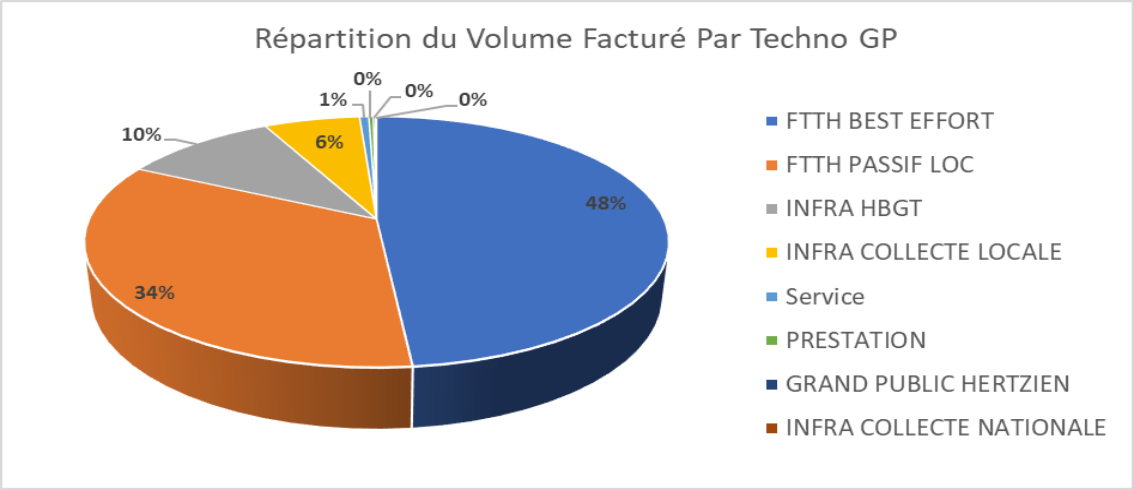
4.4.4.1 Volume facturé – Grand Public

Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Client GP

GAMME	Nom FAI	Mois janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
GRAND PUBLIC	WIBOX	39 018	38 575	39 446	39 225	38 772	37 754	36 368	37 983	37 532	32 589	36 398	35 303	448 965
	FREE			10 898	46 963	31 439	16 636	52 306	29 630	33 509	31 635		59 001	312 017
	K NET SARL	1 943	2 060	2 048	2 042	1 959	1 883	1 957	1 869	1 976	1 884		3 522	23 142
	BOUYGUES TELECOM						95	545	1 280	2 155	3 082	4 185	4 349	15 688
	SFR							26	1 383	2 602	2 736	4 336	4 165	15 248
	OZONE	568	716	566	532	648	573	555	555	515	459	499	499	6 686
	VITIS NETGEM VIDEOFUTUR	430	409	409	815	455	437	470	363	345	327		654	5 113
	CORIOLIS TELECOM SAS	273	424	274	605	478	312	297	288	275	429		559	4 213
	NORDNET		173	193	37	182	185	37	144	19	181		74	1 226
INFRASTRUCTURE	BOUYGUES TELECOM	1 600	1 600	1 600	1 620	1 620	1 620	1 620	1 559	1 881	52 097	2 307	2 444	71 570
	LASOTEL	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170		340	2 040
	ORANGE SA						205						-	205
	MORBIHAN HAUT DEBIT						205				- 77			128
Total général		**44 172**	**88 547**	**57 255**	**93 661**	**82 167**	**70 018**	**97 044**	**88 116**	**83 897**	**128 440**	**49 005**	**115 495**	**997 817**

Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Offre GP

GAMME	OFFRE	Mois janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
GRAND PUBLIC	FTTH BEST EFFORT	42 033	42 221	42 815	43 136	42 374	41 025	39 564	41 129	40 561	35 770	36 798	40 512	487 937
	FTTH PASSIF LOC			10 898	46 963	31 439	16 731	52 877	32 293	38 265	37 453	8 520	67 515	342 953
	GRAND PUBLIC HERTZIEN	199	136	120	120	120	120	120	73	100	100	100	100	1 408
INFRASTRUCTURE	INFRA HBGT	1 940	46 190	3 421	3 442	8 234	12 142	4 484	4 622	4 683	4 606	2 862	6 505	103 131
	INFRA COLLECTE LOCALE								10 000	197	50 347	494	594	61 632
	INFRA COLLECTE NATIONALE									90	164	231	270	755
Total général		**44 172**	**88 547**	**57 255**	**93 661**	**82 167**	**70 018**	**97 044**	**88 116**	**83 897**	**128 440**	**49 005**	**115 495**	**997 817**



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.4.4.2 Volume facturé – Entreprises

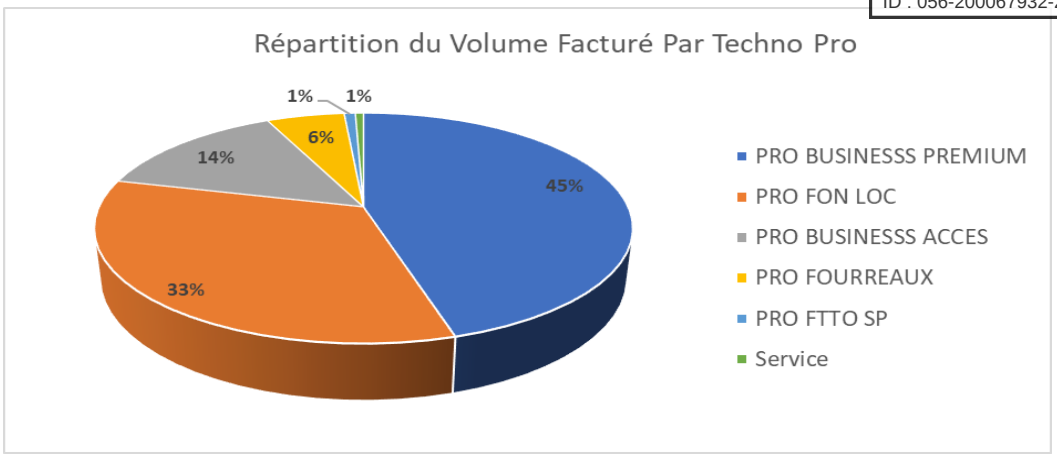
Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Client Pro

GAMME	Nom FAI	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
SITE PUBLIC ET PRIVE	NETENSIA	12 431	14 283	15 006	13 992	13 333	36 185	14 670	13 133	12 821	14 016		26 434	186 304
	SFR	18 506	6 135	6 135	13 438	10 395	45 108	13 315	5 350	5 350	5 350	5 243	21 356	155 681
	BRETAGNE TELECOM	5 301	6 498	5 993	6 433	5 850	5 850	5 850	5 850	7 100	5 790		12 017	72 532
	INIT SYS	4 278	5 362	7 269	4 035	6 060	5 261	6 005	5 313	5 352	5 816	6 133	6 331	67 214
	ORANGE UPR OUEST	- 3 608			3 000		57 650		4 000				-	61 042
	BOUYGUES TELECOM	4 405	3 940	3 940	3 940	4 240	4 087	4 110	4 110	398	7 822	4 110	4 710	49 812
	ADISTA	3 305	3 305	3 305	3 305	3 305	3 305	3 762	3 075	3 075	3 375	3 307	3 245	39 669
	VILLE DE VANNES	682	-	1 100	-	3 399	45 062	2 196	- 5 071	2 358		-	19 705	30 021
	K NET SARL	2 080	2 080	2 080	2 080	2 080	2 080	2 080	2 269	2 110	2 110		4 130	25 179
	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN						25 172						-	25 172
	COMPLETEL						20 395	300	482	800	800	800	800	24 377
	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO	2 486					2 085				443	- 443	17 483	22 053
	MAIRIE DE GRAND-CHAMP			10 186						7 777	3 422		476	21 862
	LINKT	1 221	1 360	1 802	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760	1 760		3 820	20 523
	LASOTEL	1 510	1 510	1 510	1 510	1 510	3 565	1 510	1 510	1 510	1 510		3 020	20 175
	MAIRIE DE SAINT NOLFF	8 843	2 256	5 159			46						648	16 951
	IBLOO PRO	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080	1 080		2 160	12 960
	SERVEURCOM	410	410	2 274	545	1 614	1 460	1 087	725	2 068	770		1 540	12 902
	SDIS 56	4 108				-	21 738	- 15 454					2 045	12 436
	COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN	3 618						2 457					6 000	12 075
	ALSATIS	735	735	735	1 068	1 165	780	- 372	735	735	735	1 100	1 070	9 221
	CORIOLIS TELECOM SAS	60	60	60	4 560	148	230	850	570	570	570		1 140	8 818
	ORANGE SA						8 404						-	8 404
	UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD						7 977						-	7 977
	VILLE D ARRADON						2 133	4 660					112	6 905
	SEWAN COMMUNICATIONS	545	545	545	545	545	895	872	440	440	440		880	6 692
	STELLA TELECOM	415	415	415	415	715	771	585	585	585	585		1 170	6 656
	ESPE DE BRETAGNE						6 255						-	6 255
	TY CLOUD									2 000			3 960	5 960
	VILLE DE PLOEREN			5 667			250						42	5 959
	SERVICE DES EAUX VANNES							4 482	-				1 394	5 876
	GROUPE CONVERGENCE.COM		1 250		440	220	595	265	265	655	610		1 450	5 750
	CENTRE D ONCOLOGIE SAINT YVES						5 561						-	5 561
	NUMLOG	455	455	455	455	455	455	455	455	455	455		910	5 460
	PREFECTURE DU MORBIHAN						2 136			2 917			-	5 053
	MAIRIE DU BONO	4 724											178	4 902
	RECTORAT DE L ACADEMIE DE RENNES						6 125			1 000		- 2 298		4 827
	NERIM SAS	170	170	470	385	340	340	340	340	340	340		680	3 915
	INFOMIL	320	320	320	320	320	320	320	320	320	320	320	320	3 840
	ALCATRAZ	300	165	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	2 665
	DDTM VANNES						2 603						-	2 603
	ASERTI INTERNATIONAL										2 448			2 448
	THEATRE ANNE DE BRETAGNE						2 174						-	2 174
	CROUS DE RENNES						2 114						-	2 114
	PHIBEE SARL	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	2 040
	HEXANET SAS	300		38	170	170	170	170	170	170	170		340	1 868
	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATL						1 637						-	1 637
	VIPE SERVICE VANNES						1 498						-	1 498
	CODEPI	60	60	60	381	105	105	105	105	105	105		210	1 401
	DEPARTEMENT DU MORBIHAN										1 019		312	1 331
	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERAT						1 090							1 090
	CELYA	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90		180	1 080
	MAIRIE DE ST AVE						1 014						-	1 014
	LYCEE CHARLES DE GAULLE VANNES						952						-	952
	LYCEE LESAGE VANNES						952						-	952
	LYCEE JEAN GUEHENNO VANNES						952						-	952
	CORIOLIS TELECOM		152	170	170	170	170							832
	MAIRIE DE SENE						779						-	779
	LABORATOIRE DEP D ANALYSE MORBIHAN						592						-	592
	CCAS							590						590
	DRFIP BRETAGNE ET ILLE ET VILAINE						543						-	543
	DRFIP35						543						-	543
	GROUPEMENT COPRO SDEM EDM AMPM						512						-	512
	MORBIHAN HAUT DEBIT						740		-	278				463
	CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN						449						-	449
	MAIRIE D ILE D ARZ						442						-	442
	MAIRIE DE THEIX						362						-	362
	VILLE DE SURZUR						307						-	307
	AXIANS MASSELIN COMMUNICATIONS												300	300
	MAIRIE DE PLESCOP						111		-				27	138
	VILLE DE LARMOR BADEN						134						-	134
	MAIRIE DE PLOUGOUMELEN						61						-	61
Total SITE PUBLIC ET PRIVE		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**
Total général		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**

Volume Facturé sur 2019 par Gamme & Offre Pro

GAMME	OFFRE	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total général
SITE PUBLIC ET PRIVE	PRO BUSINESSS PREMIUM	36 551	39 371	40 408	46 419	38 660	38 568	39 364	37 777	35 633	42 682	18 540	59 511	473 485
	PRO FON LOC	30 418	2 571	22 112	3 633	8 074	238 540	6 525	- 1 071	13 775	6 313	- 2 741	21 223	349 373
	PRO BUSINESSS ACCES	10 357	10 863	13 733	11 456	12 725	11 842	12 640	11 345	12 646	12 326	2 862	24 795	147 590
	PRO FOURREAUX	392					57 650						-	58 042
	PRO FTTO SP	1 282									1 019		6 045	8 346
	PRESTATION				3 000									3 000
	INFRA COLLECTE LOCALE									2 000				2 000
Total SITE PUBLIC ET PRIVE		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**
Total général		**79 000**	**52 805**	**76 254**	**64 508**	**59 459**	**346 601**	**58 530**	**48 051**	**64 053**	**62 341**	**18 661**	**111 573**	**1 041 836**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.4.4.3 Etat du recouvrement

Clients	>= 60 JRS	30 / 59 JRS	0 / 29 JRS	Non Echues	Total Créances au 31/12/2019
FAI	**76 922**	**55 397**	**116 898**	**294 956**	**544 173**
FREE	11 708	42 180	40 125	74 392	**168 405**
BOUYGUES TELECOM	20 592	10 788	60 389	24 659	**116 429**
WIBOX	-	-	180	72 221	**72 401**
SFR & COMPLETEL	1 303	40	10 997	43 899	**56 239**
NETENSIA	80	600	-	26 514	**27 194**
ORANGE	20 632	40	-	-	**20 672**
INIT SYS	6 335	120	-	6 371	**12 826**
BRETAGNE TELECOM	339	-	-	12 097	**12 436**
CORIOLIS TELECOM SAS	8 547	1 039	-	1 779	**11 366**
K NET SARL	993	40	-	8 212	**9 245**
ADISTA	244	40	3 307	3 245	**6 836**
LASOTEL	2 137	-	-	3 428	**5 565**
LINKT	536	40	-	3 860	**4 436**
SDIS 56	-	-	-	3 222	**3 222**
ALSATIS	280	40	1 100	1 110	**2 530**
STELLA TELECOM	524	40	-	1 490	**2 054**
VITIS NETGEM VIDEOFUTUR	1 239	40	-	734	**2 012**
SERVEURCOM	-	-	-	1 540	**1 540**
SEWAN COMMUNICATIONS	40	40	-	1 320	**1 400**
NERIM SAS	-	380	-	960	**1 340**
CODEPI	642	-	-	570	**1 212**
OZONE	-	-	539	539	**1 079**
NUMLOG	-	-	-	910	**910**
CORIOLIS TELECOM	751	-	-	-	**751**
ALCATRAZ	-	40	260	220	**520**
HEXANET SAS	-	-	-	380	**380**
NORDNET	-	21	-	314	**336**
INFOMIL	-	-	-	320	**320**
AXIANS MASSELIN COMMUNICATIONS	-	-	-	300	**300**
CELYA	-	-	-	180	**180**
PHIBEE SARL	-	-	-	170	**170**
CELESTE	-	- 40	-	-	- **40**
MORBIHAN HAUT DEBIT	-	- 92	-	-	- **92**
SITE PUBLIC & PRIVE	**91 928**	**3 385**	**- 1 797**	**15 991**	**109 506**
VILLE DE VANNES	57 574	-	-	- 24 780	**32 794**
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO	- 126	532	- 532	20 979	**20 853**
MAIRIE DE SAINT NOLFF	10 612	-	-	778	**11 389**
MAIRIE DE GRAND-CHAMP	9 333	-	-	571	**9 904**
COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN	32	-	-	7 200	**7 232**
TY CLOUD	2 000	-	-	4 410	**6 410**
DDTM VANNES	6 189	-	-	40	**6 229**
IBLOO PRO	796	-	-	2 520	**3 316**
ASERTI INTERNATIONAL	-	2 938	-	40	**2 978**
SERVICE DES EAUX VANNES	-	-	-	1 713	**1 713**
GROUPE CONVERGENCE.COM	-	-	-	1 450	**1 450**
DRFIP35	1 331	-	-	-	**1 331**
DRFIP BRETAGNE ET ILLE ET VILAINE	1 291	-	-	-	**1 291**
RECTORAT DE L ACADEMIE DE RENNES	2 440	-	- 1 240	40	**1 240**
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	-	-	-	374	**374**
MAIRIE DU BONO	-	-	-	213	**213**
MAIRIE DE PLESCOP	173	-	-	33	**205**
VILLE D ARRADON	85	- 85	134	-	**134**
VIPE SERVICE VANNES	40	-	-	40	**80**
VILLE DE PLOEREN	-	-	-	50	**50**
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	-	-	-	40	**40**
PREFECTURE DU MORBIHAN	40	-	- 40	40	**40**
LYCEE LESAGE VANNES	40	-	- 40	40	**40**
CCAS	40	-	- 40	40	**40**
MAIRIE DE ST AVE	40	-	- 40	40	**40**
MAIRIE DE SENE	-	-	-	40	**40**
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN	-	-	-	40	**40**
CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATL	-	-	-	40	**40**
Total général	**168 850**	**58 781**	**115 101**	**310 947**	**653 679**

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.5 Exploitation technique

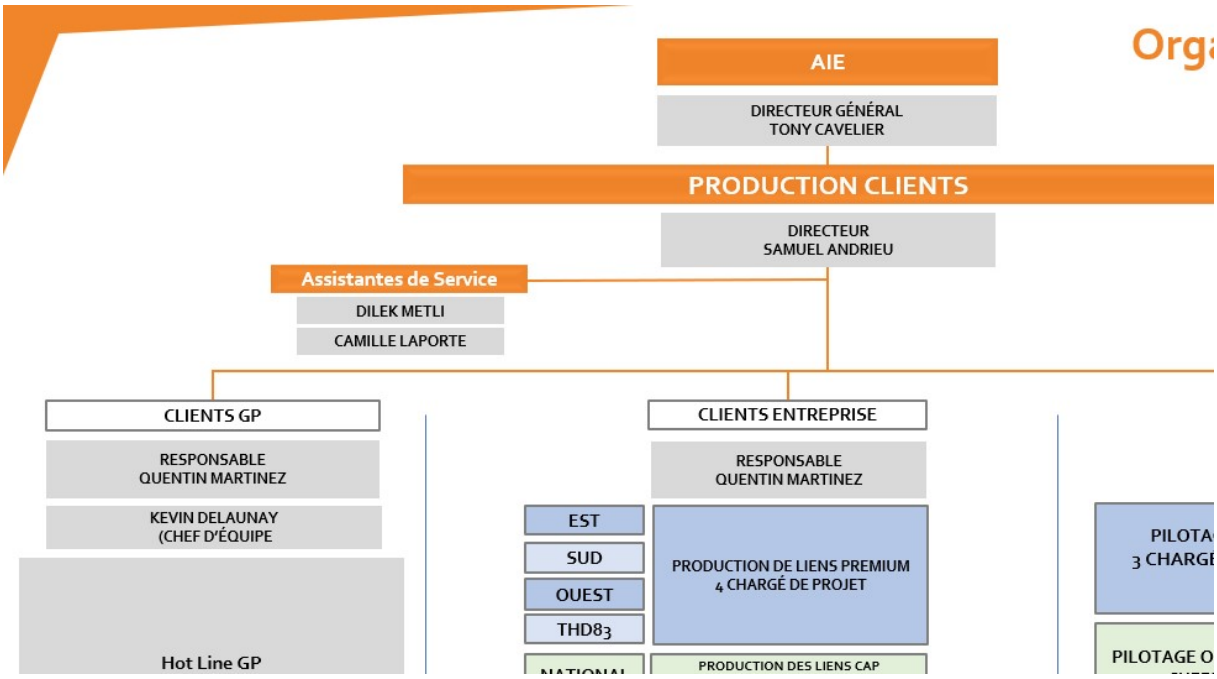
4.5.1 Les raccordements

4.5.1.1 Organisation et rôle

Le service Production Clients est une Direction dédiée au sein d'Altitude Infrastructure Exploitation.

Il est composé d'une trentaine de collaborateurs répartis en trois pôles.

- Le Pôle Production Grand Public
- Le Pôle Production Entreprises
- Le Pôle Production Transverse



Ses missions principales sont :

- Mettre en place les processus de traitement des commandes dans le cadre des protocoles inter-opérateurs pour produire les commandes reçues des FAI aussi bien en mode OI qu'en mode STOC ;
- Dimensionner les ressources et les moyens pour produire en mode industriel les commandes GP ou Entreprise dans des volumes en forte hausse ;
- Organiser la planification des opérations de raccordements clients sur l'ensemble des marchés en fonction du flux de commandes entrantes des FAI ;
- Sélectionner les sous-traitants et partenaires à qui sont confiés les prestations de raccordements clients GP ou Entreprise sur l'ensemble des marchés opérés par Altitude Infrastructure ;

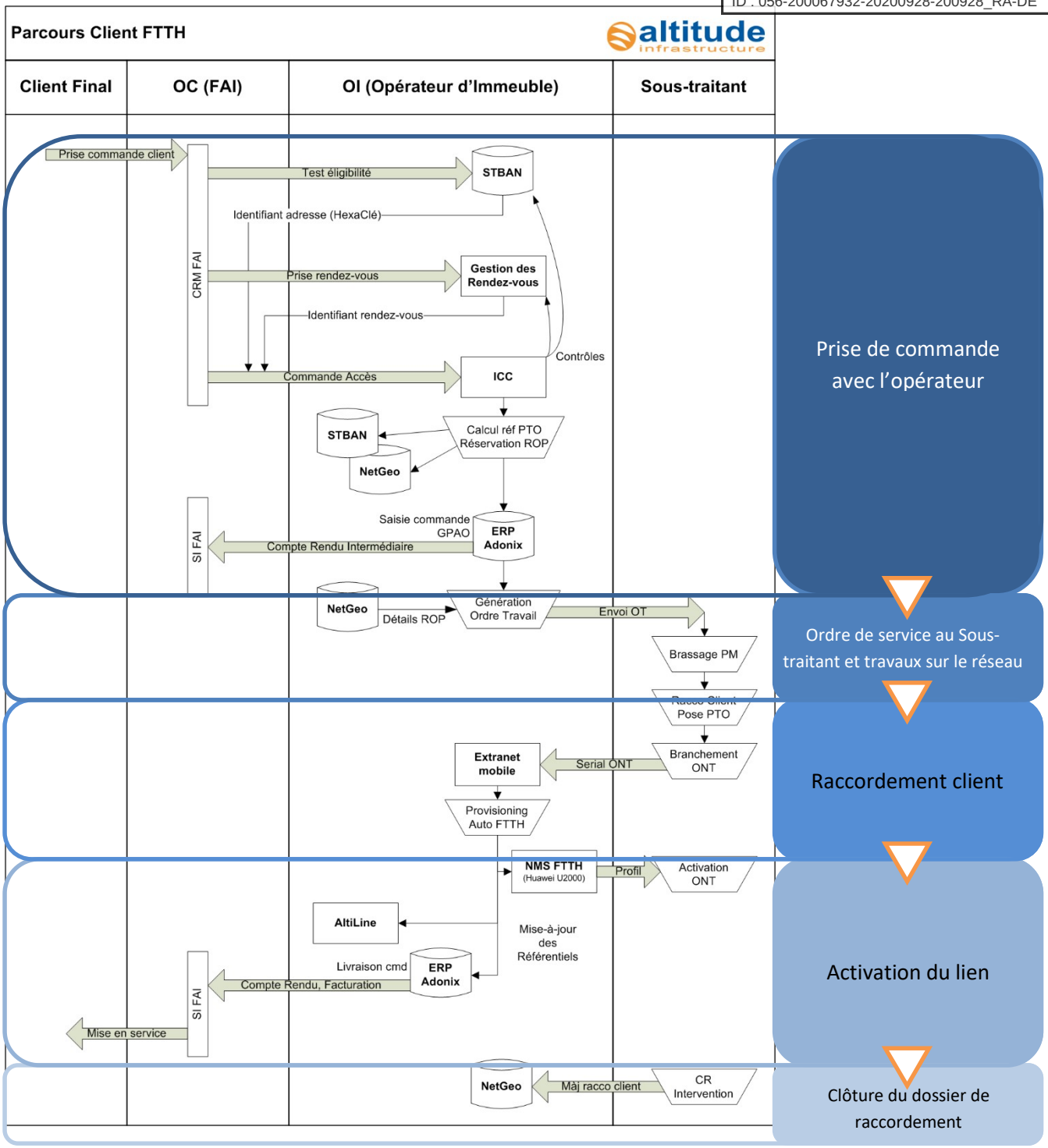
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- Piloter ces entreprises pour réaliser les raccordements clients dans les délais et avec le niveau de qualité requis en garantissant la satisfaction des Clients Finaux ;
- Assurer le support aux opérations le jour J à travers une plateforme d'appel (Hotline), composée d'une dizaine de personnes en charge d'accompagner les techniciens raccordeurs sur le terrain (reprovisionning à chaud, modification de ROP, etc.) ;
- Organiser et planifier la mise à disposition des infrastructures et emplacements dans les NRO pour permettre aux FAI en mode passif (OCEN) d'installer et de mettre en service leurs équipements en vue de la commercialisation de leurs offres ;
- Produire en fonction des plannings de raccordements les liens NRO/PM afin d'anticiper la saturation capacitaire des liens (ajout de coupleurs, etc.).

4.5.1.2 Procédure pour les raccordements

En vue de la réalisation des raccordements finaux, tant pour ce qui concerne les parties du Réseau réalisées sous la maitrise d'ouvrage du Délégataire que des Délégants, le processus de raccordement en mode OI suit les étapes décrites ci-dessous :

L'organisation du raccordement client s'appuie sur notre SI qui centralise l'ensemble des étapes du raccordement client.

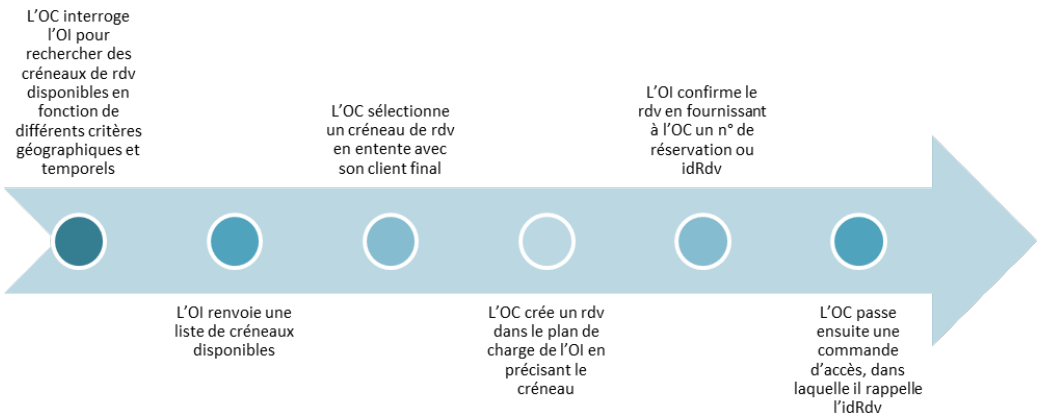


La prise de commande du client final est réalisée par l'opérateur commercial qui saisit tout nouvel abonné via son accès extranet au Système d'information d'Altitude Infrastructure.

Le système d'information va permettre en temps réel :

- De s'assurer de l'éligibilité de l'abonné via la base STBAN ;

- D'accéder au module de gestion des rendez-vous pour définir une date de raccordement, selon le processus suivant :



Provisionning du lien

Pour chaque client, une route optique est définie pour vérifier la capacité fibre et définir les points d'intervention sur le réseau afin de rendre le raccordement opérationnel entre le NRO et le SRO.

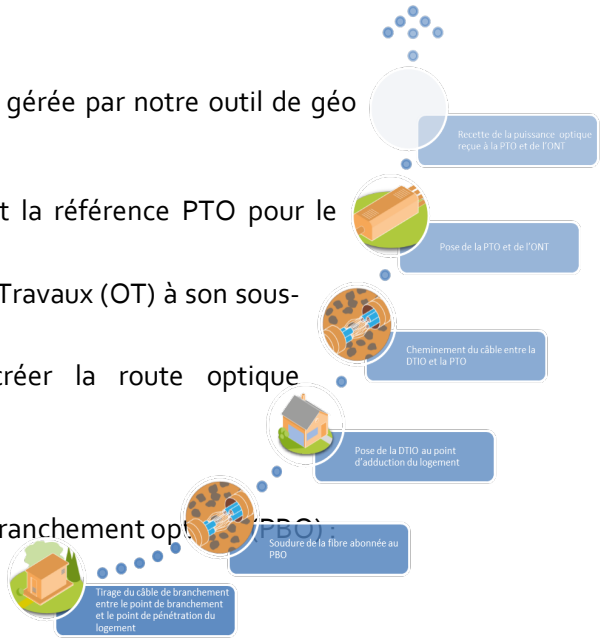
La route optique désigne le chemin parcouru par la lumière pour aller d'un point « A » vers un point « B ».

Pour qu'un service puisse être amené jusqu'au logement du client final, il faut déterminer la route optique entre le PBO du client jusqu'au SRO où celui-ci sera connecté à l'équipement de l'Opérateur Commercial.

Ce provisionning a pour objectifs :

- d'attribuer une fibre depuis le NRO au PBO
- d'identifier les alignements de fibre à réaliser dans les BPE
- de vérifier et attribuer la fibre au coupleur dans le SRO
- de générer un ordre de travaux au sous-traitant

L'attribution des fibres et des connecteurs aux têtes de câbles est gérée par notre outil de géo référencement de la fibre NetGéov2.



- NetGéo calcule automatiquement la route optique et la référence PTO pour le client final
- Altitude Infrastructure génère et envoie les Ordres de Travaux (OT) à son sous-traitant
- Le sous-traitant intervient sur le réseau pour créer la route optique conformément à l'ordre de travaux.

Raccordement final du client

Le sous-traitant réalise le raccordement du client final au Point de Branchement op[illegible](PBO).

Activation du lien

Le cas échéant, l'activation du lien se déroulera en 2 étapes :

1. L'intervention du technicien chez le client final se conclut par l'activation de l'ONT en saisissant le numéro de série de l'ONT via son accès extranet.
2. La saisie du numéro de série déclenche le provisionning automatique FTTH en ouvrant les ports et les services associés au nouvel abonné.

À l'issue de ces actions Altitude Infrastructure communique au FAI via son ERP le rapport d'intervention et la facturation associée.

Clôture du dossier de raccordement

La prestation de raccordement est terminée lorsque le technicien a renseigné le Système d'Information Géolocalisé (NetGeo).

Cela permet de saisir l'ensemble des informations relatives aux raccordements :

- Identification de l'infrastructure mobilisée
- Mise à jour concernant le PBO
- Mise à jour des fibres du coupleur utilisées
- Identification de l'entrée de câble utilisée

4.5.1.3 Raccordement Wimax

Aucun raccordement sur le Wimax n'a eu lieu en 2019.

4.5.1.4 Raccordements FTTH Grand Public

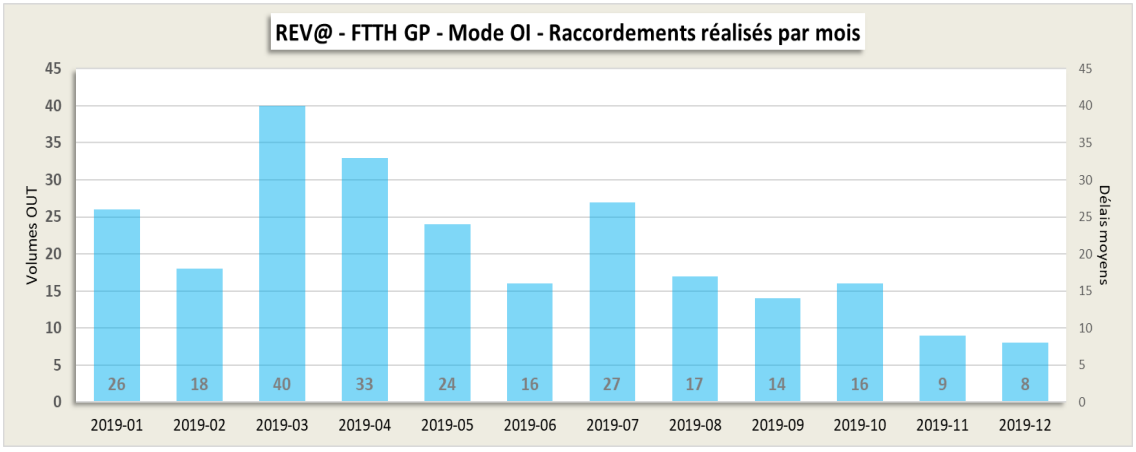
4.5.1.4.1 Liste des raccordeurs en mode OI présents sur le réseau

ELCARE (SPIE) a été la seule entreprise intervenante en mode OI pour la réalisation des raccordements.

La liste de l'ensemble des raccordements réalisés en 2019 en mode STOC et OI est présente en annexe 2.

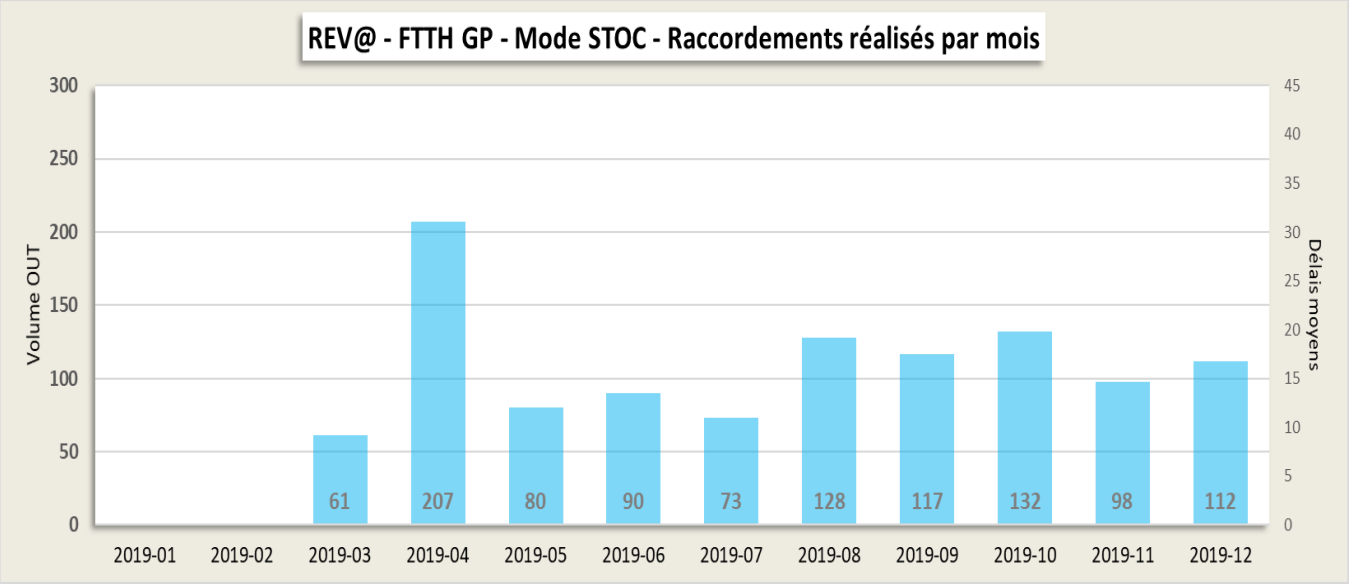
4.5.1.4.2 Volume raccordements en mode OI et en mode STOC

MODE OI



En mode OI le nombre total de raccordements réalisés sur l'année 2019 est de 248.

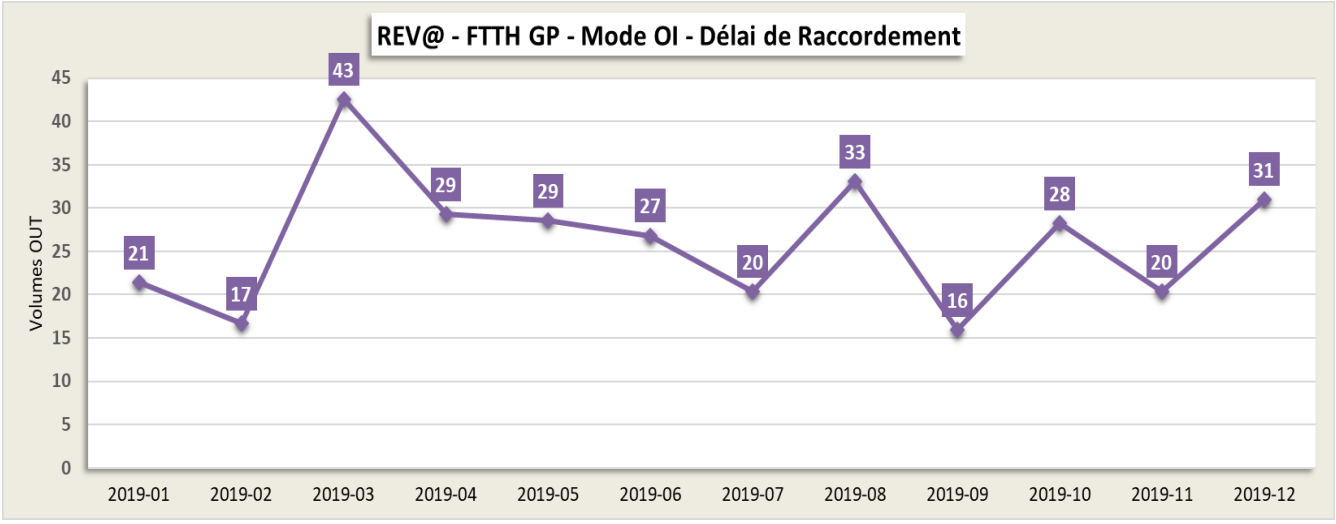
MODE STOC



En mode STOC le nombre total de raccordements réalisés sur l'année 2019 est de 1098

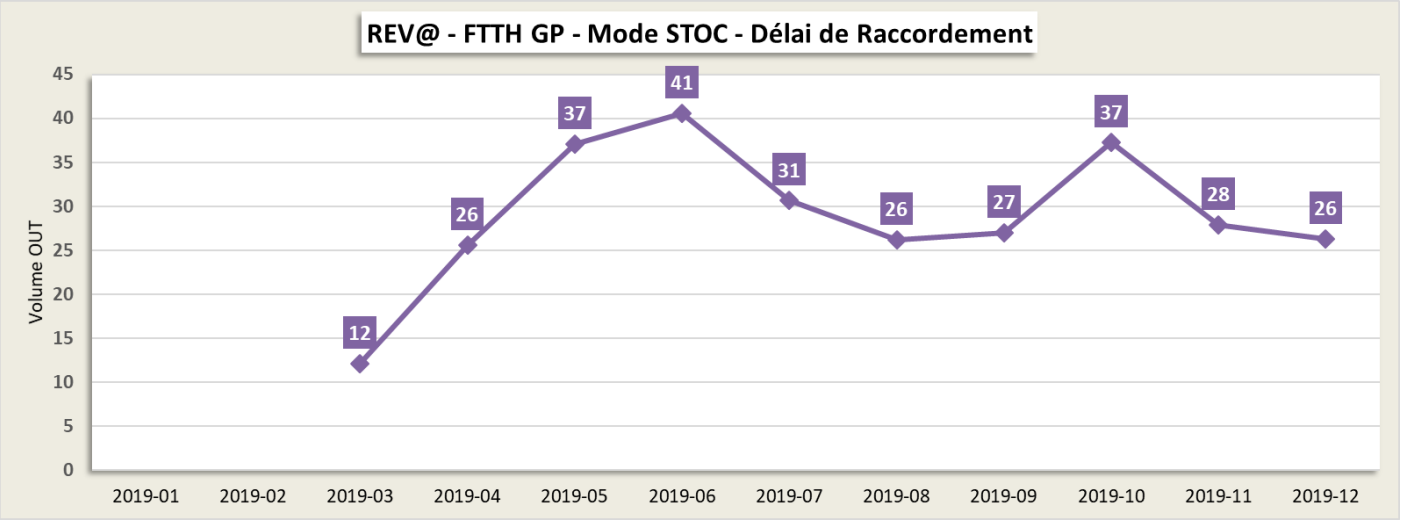
4.5.1.4.3 Délai de raccordements en mode OI et en mode STOC

MODE **OI**



Le délai moyen des raccordements réalisés en mode OI s'établit sur l'année 2019 à 27 jours calendaires en moyenne.

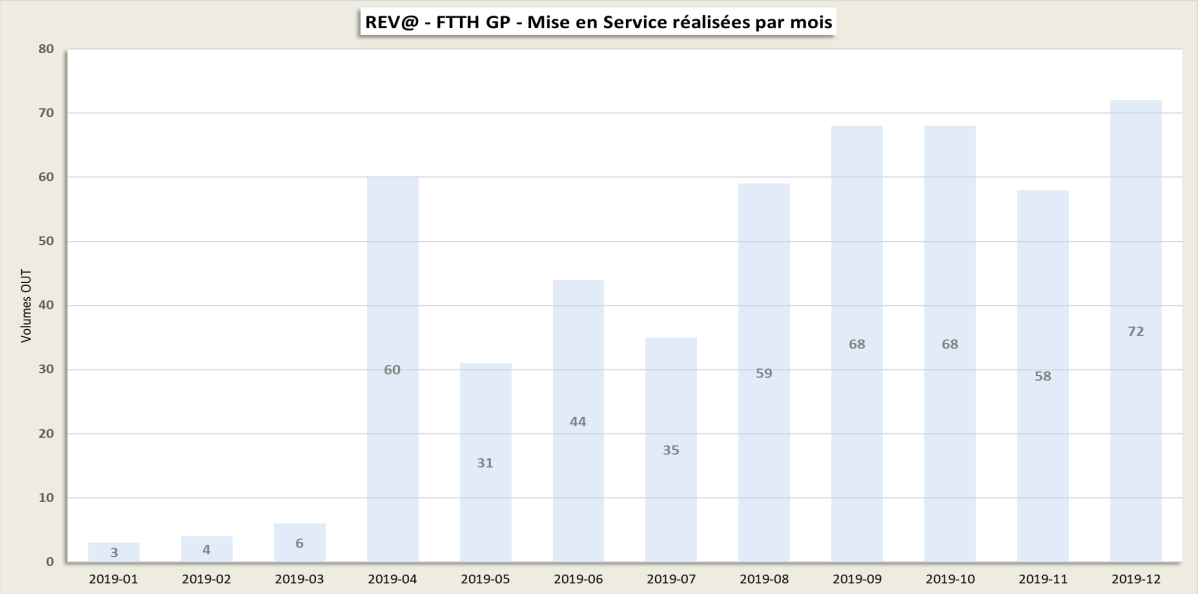
MODE STOC



Le délai moyen des raccordements réalisés en mode STOC s'établit sur l'année 2019 à **27** jours calendaires en moyenne.

4.5.1.4.4 Volume des mises en service réalisées

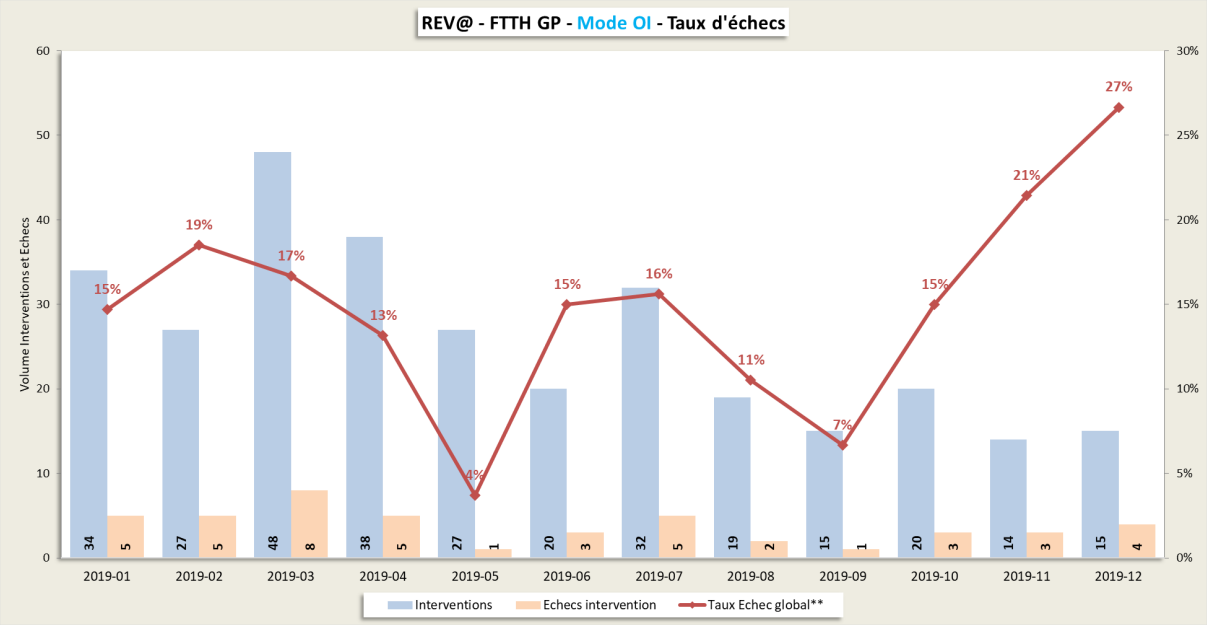
MODE OI et MODE STOC



Le nombre de Mises en Service réalisées en 2019 (sur PTO existante) s'élève à **508.**

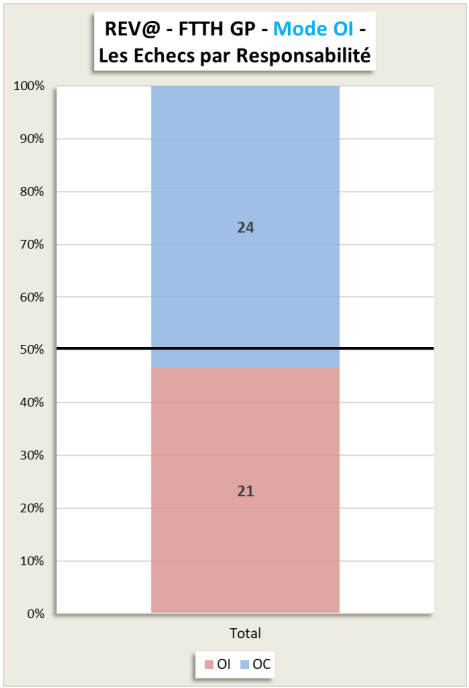
4.5.1.4.5 Echec de raccordements en mode OI et en mode STOC

MODE OI : pourcentage d'échec à la première intervention

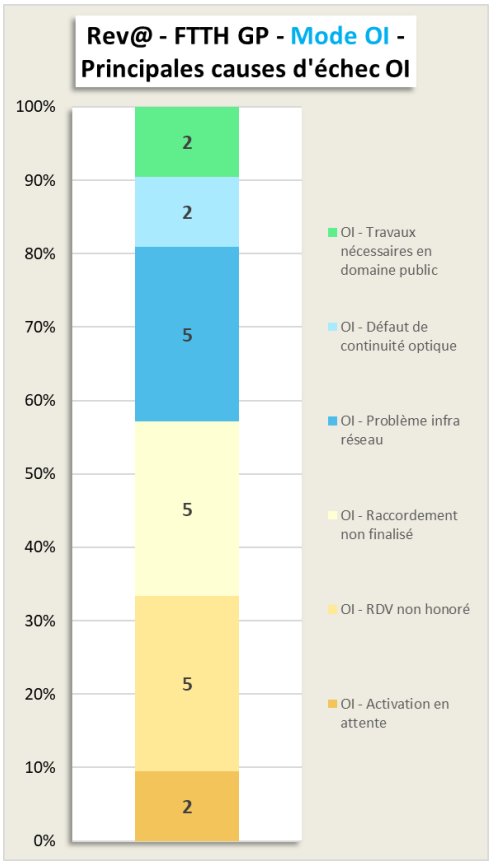


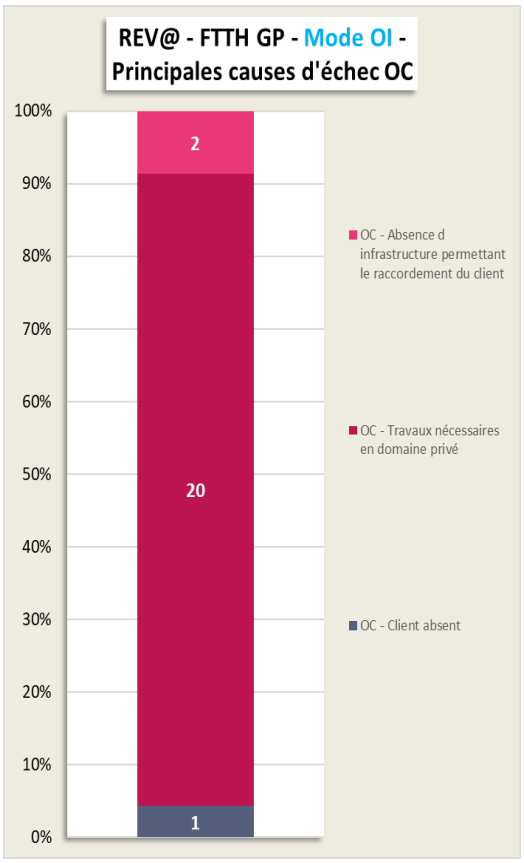
Le taux d'échec moyen jour J sur l'ensemble des opérations en mode OI réalisées en 2019 est de 15%.

MODE OI répartition des échecs cause OI et cause OC

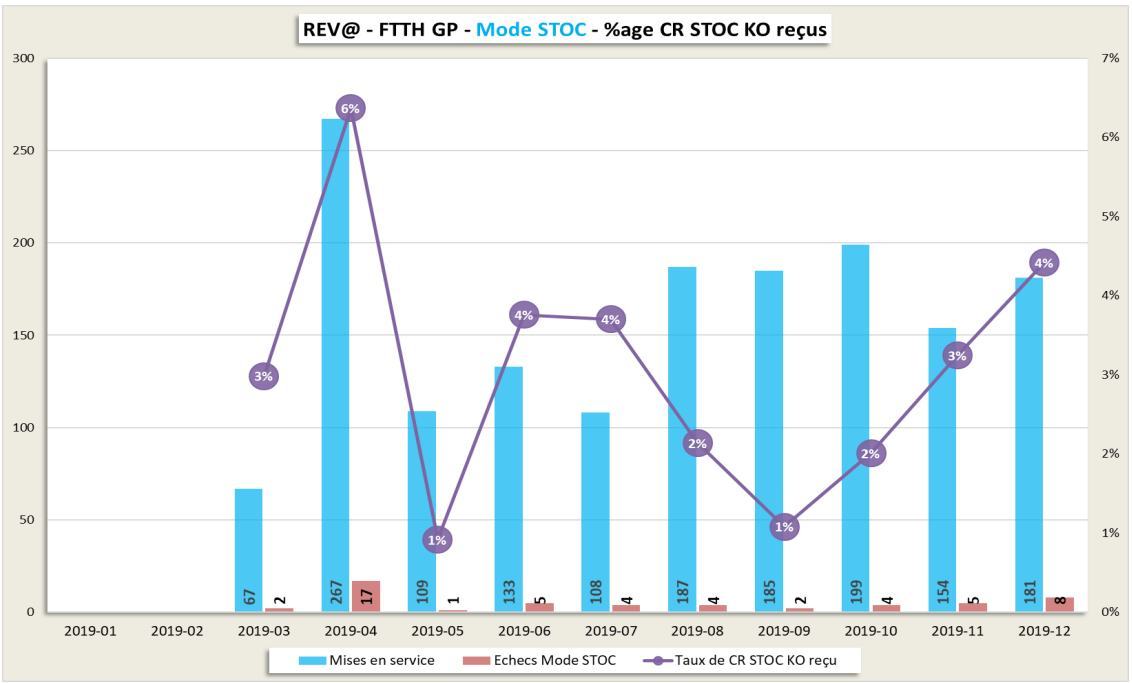


MODE OI : répartition des échecs cause OI et cause OC par grands items





MODE STOC : pourcentage de CR STOC KO reçus VS raccordements réalisés

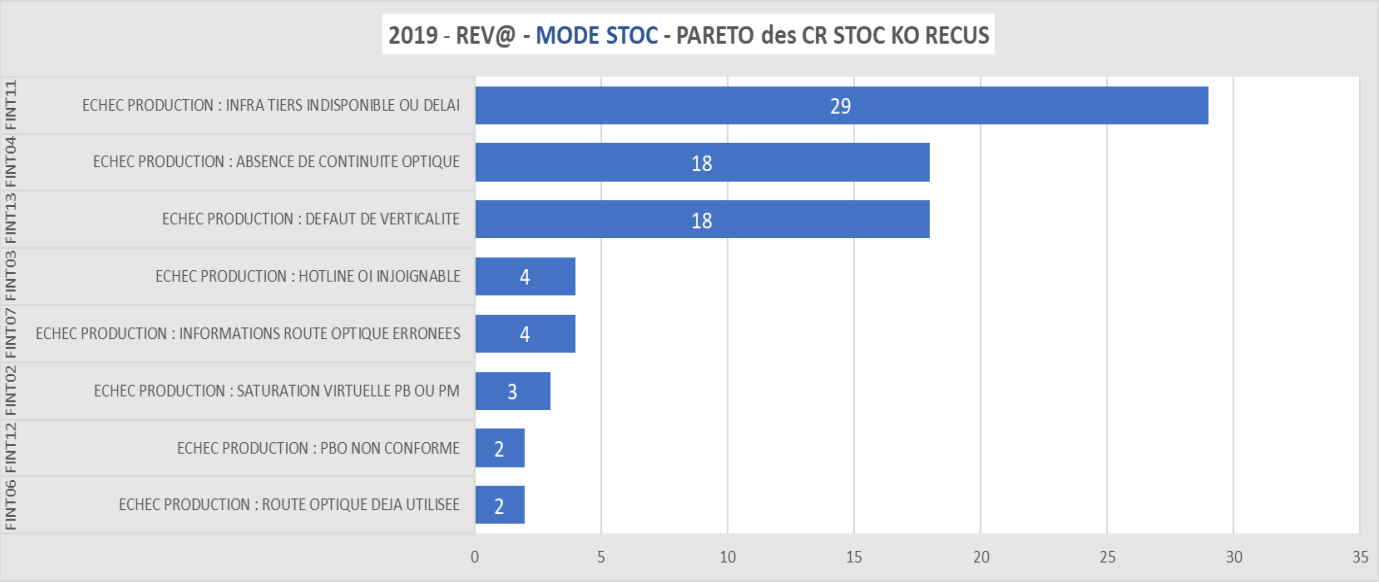


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Le taux de CR STOC KO reçus en mode STOC sur l'année 2019 est de 3%.

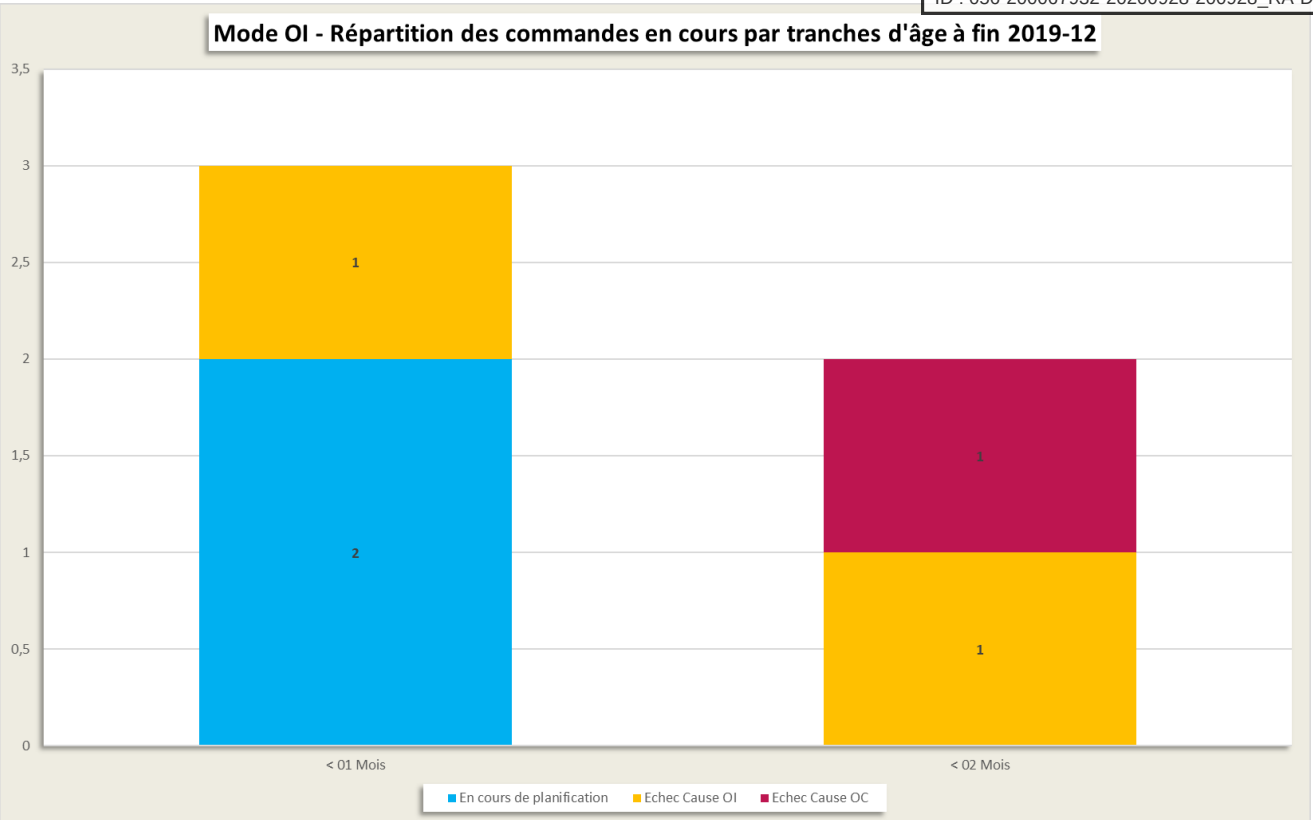
MODE STOC : répartition des CR STOC KO cause OI transmis par grands items

En mode STOC, l'OCEN ne communique que sur les échecs (CR STOC KO) de la responsabilité de l'OI tels que définis dans la matrice du protocole InteropFibre.



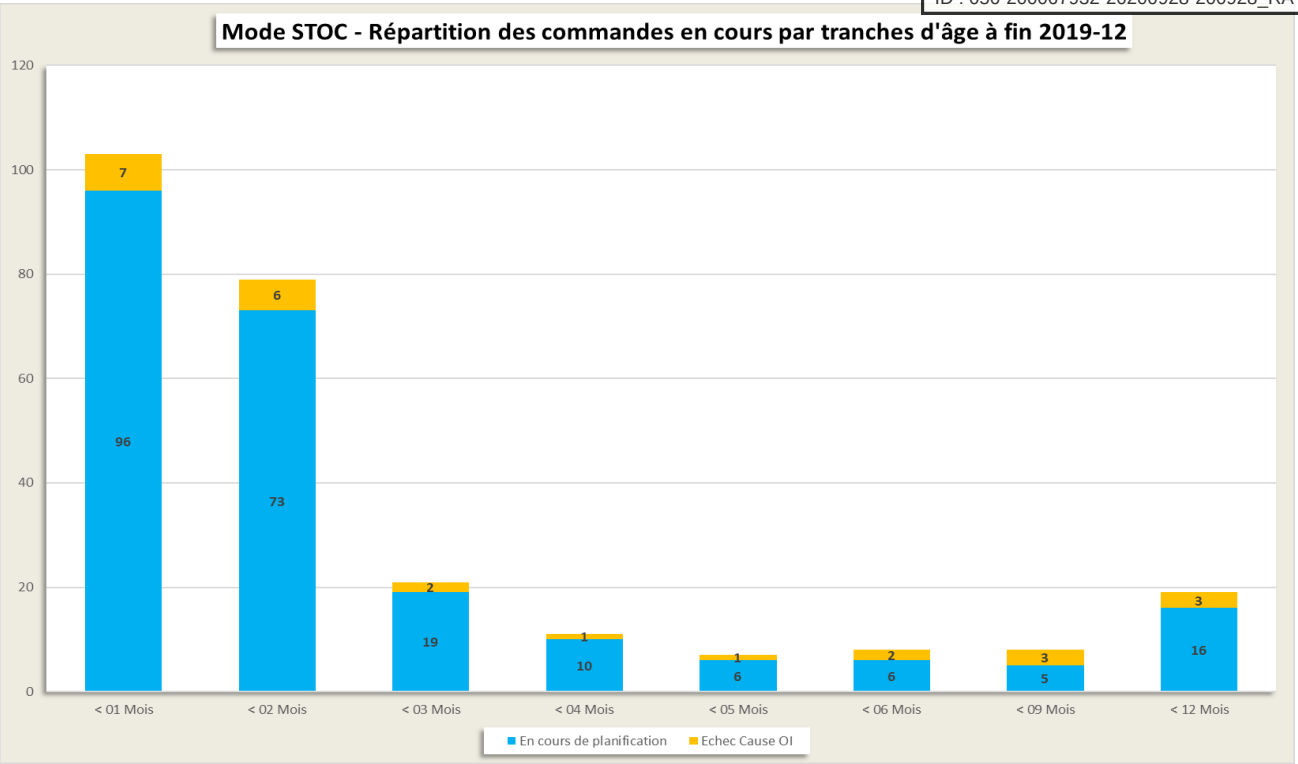
4.5.1.4.6 Age des commandes en attente en mode OI et en mode STOC

MODE OI



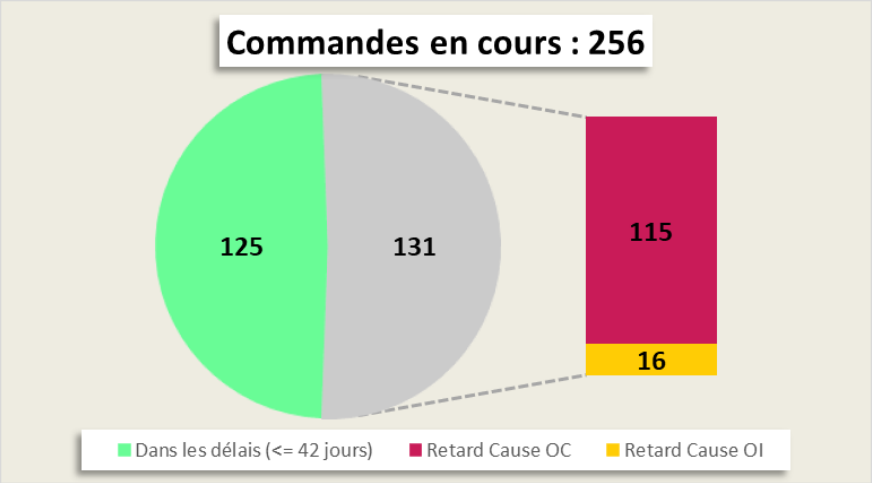
Pour le Mode OI, le volume de commandes en cours au 31/12/2019 est de 5, toutes ont moins de 2 mois.

MODE STOC



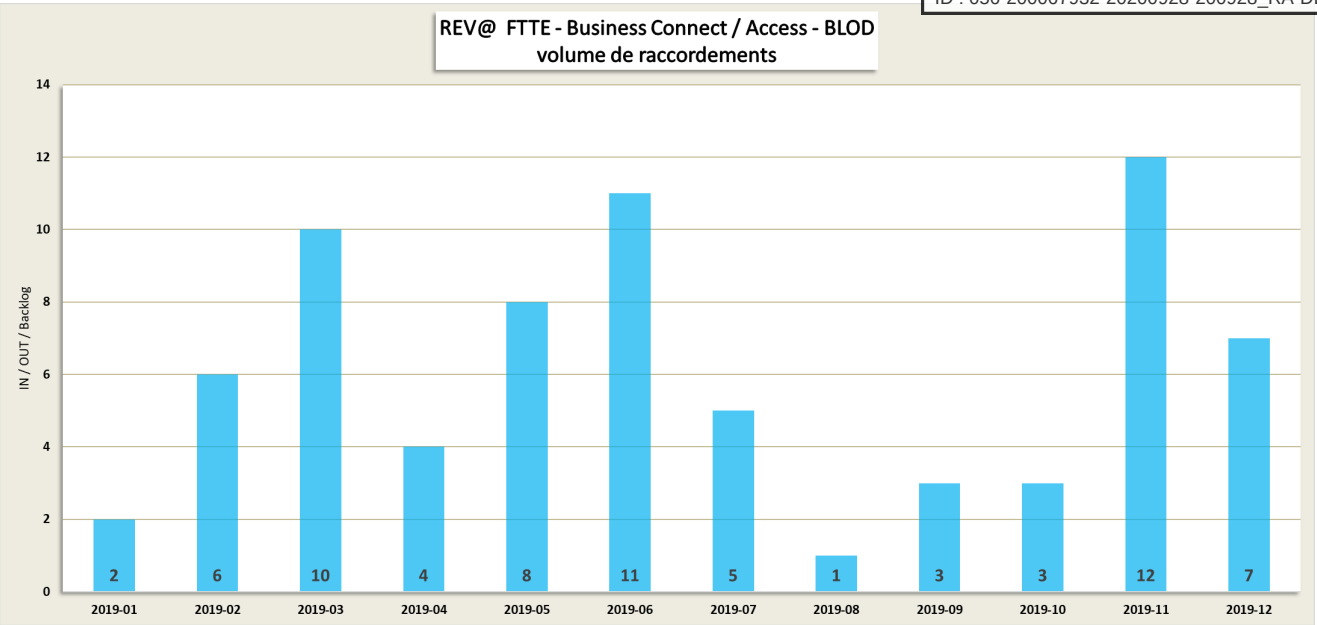
Pour le Mode STOC le volume de commandes en cours au 31/12/2019 est de 256.

Elles se répartissent de la manière suivante :

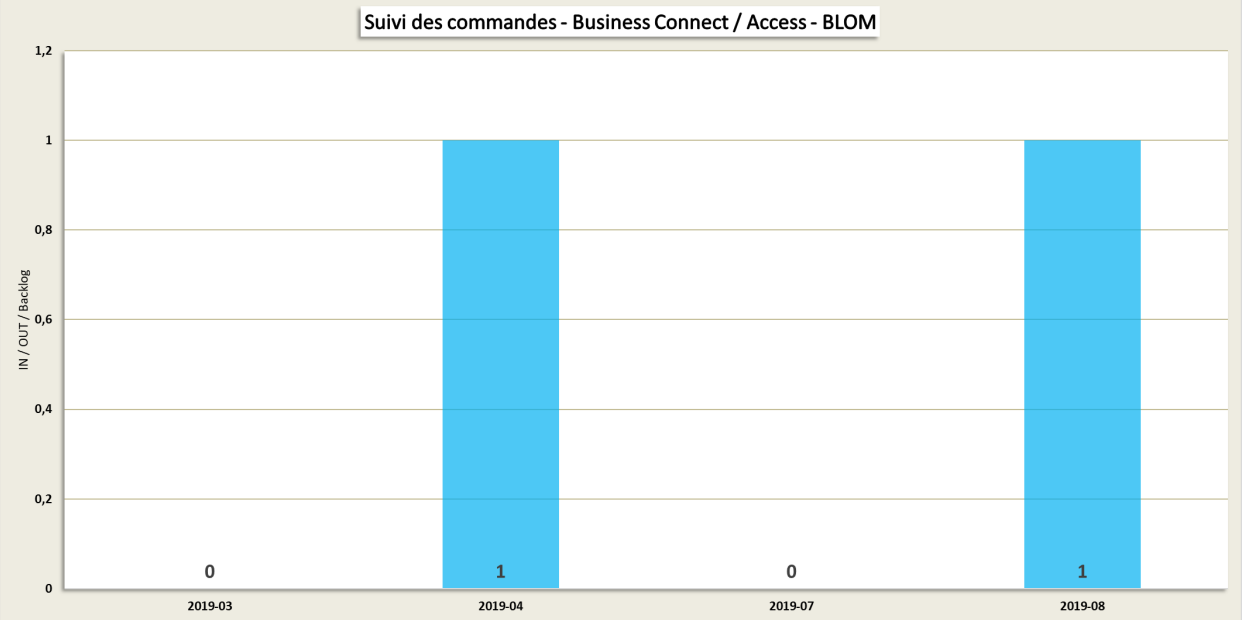


4.5.1.5 Raccordements FTTH TPE

4.5.1.5.1 Volume de raccordement



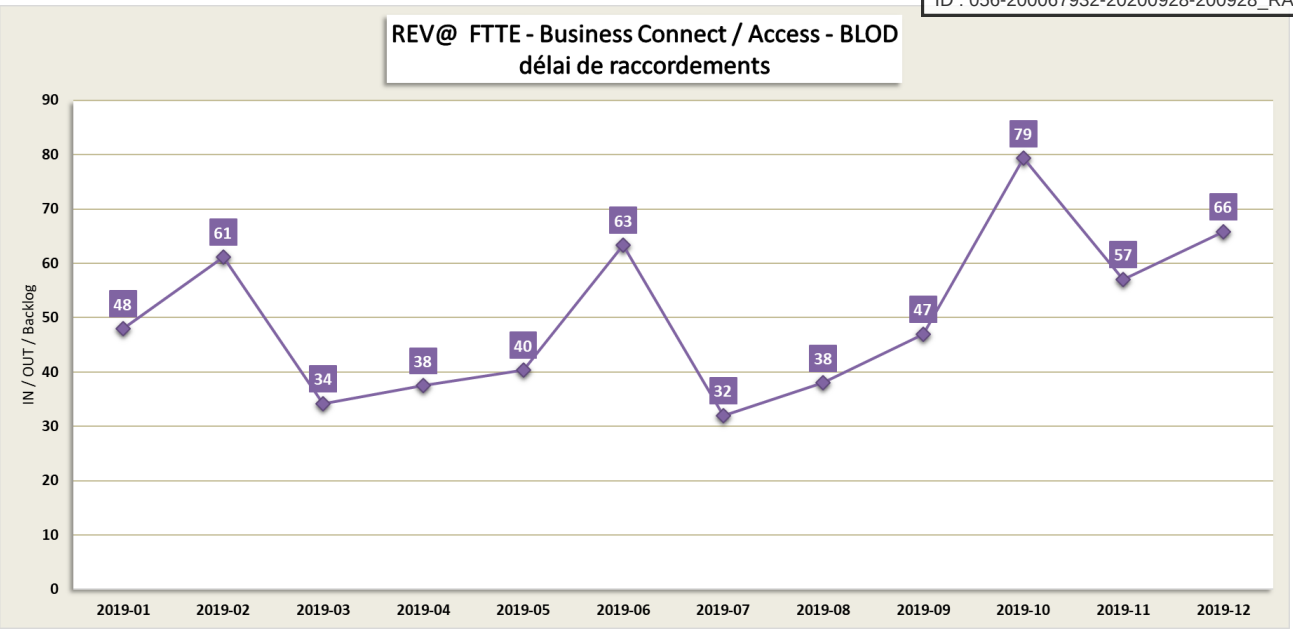
Le nombre de raccordements FTTE Connect/Acces en BLOD s'élève à 72 liens mis en service sur 2019.



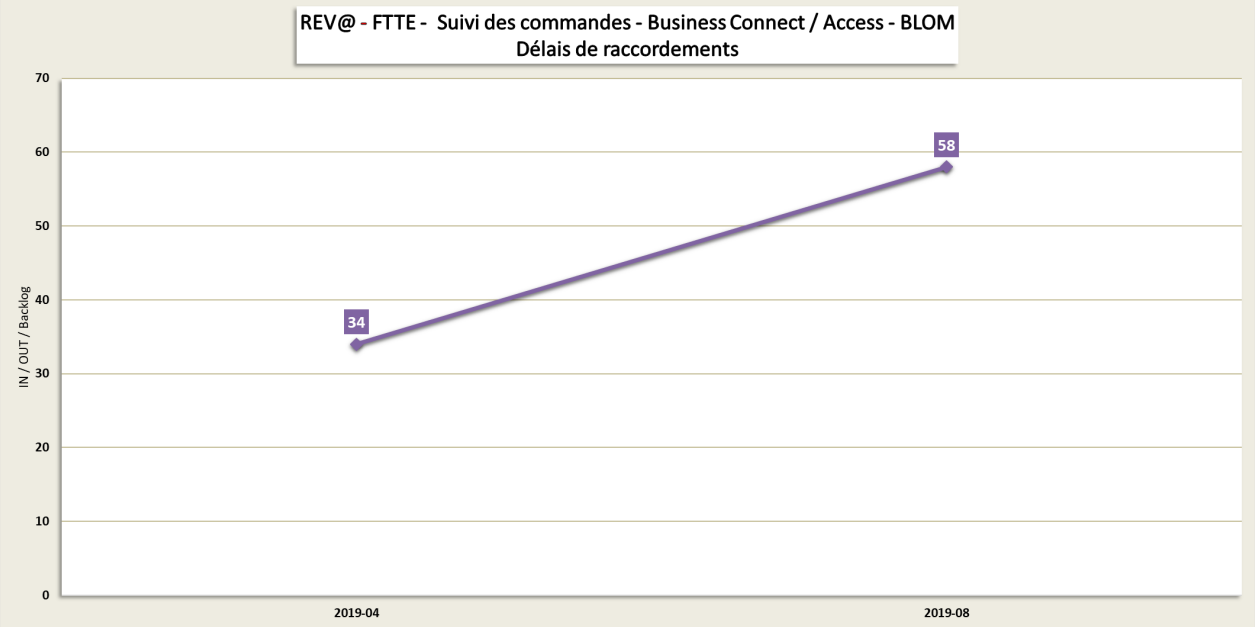
Le nombre de raccordements FTTE Connect/Acces en BLOM s'élève à 2 liens mis en service sur 2019.

4.5.1.5.2 Délai de raccordement

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



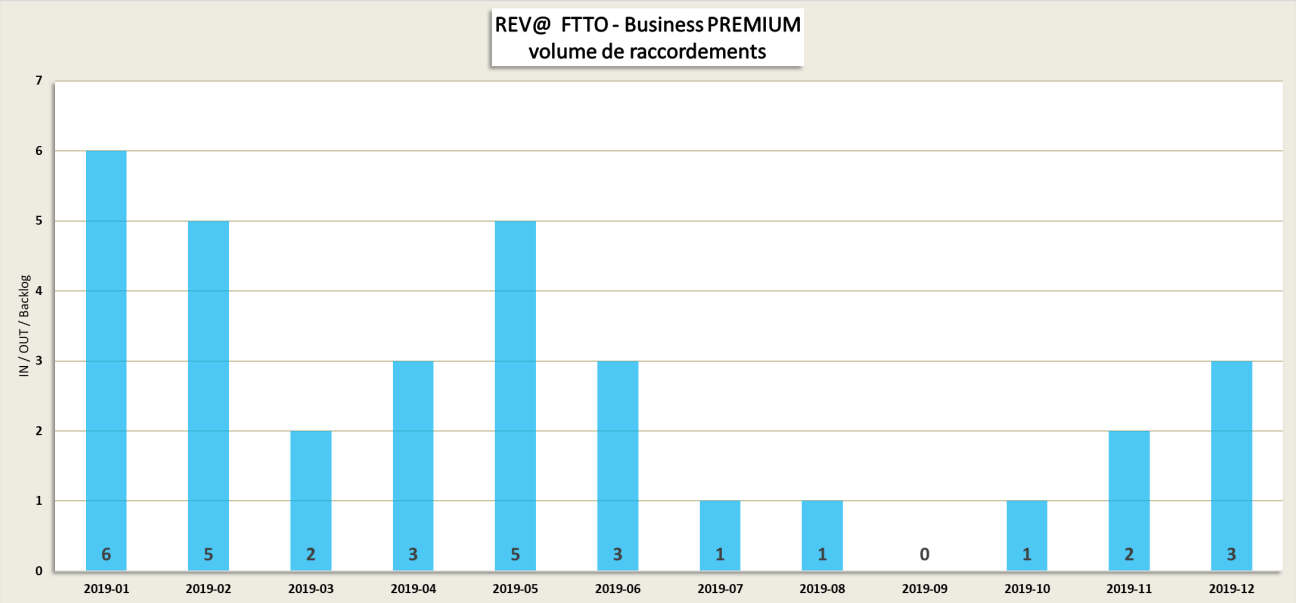
Le délai de raccordement moyen FTTE en 2019 est de 51 jours calendaires.



Le délai de raccordement moyen FTTE en 2019 est de 46 jours calendaires.

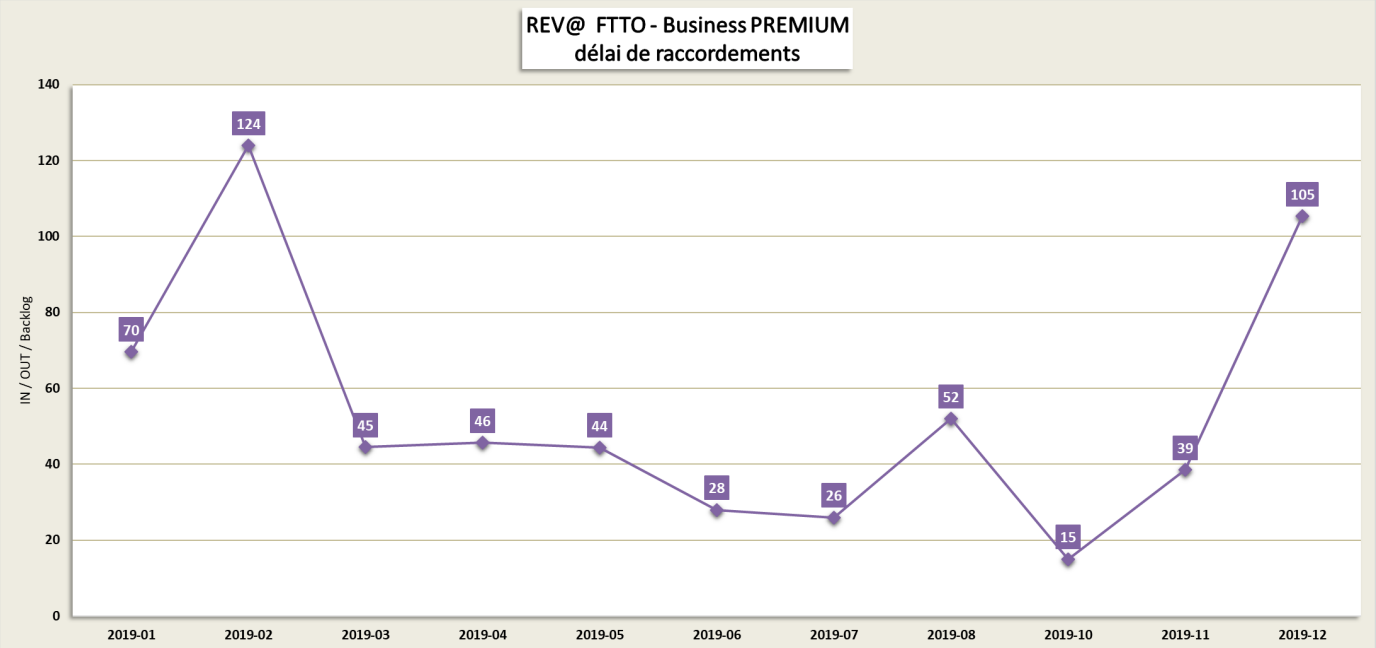
4.5.1.6 Raccordements FTTO

4.5.1.6.1 Volume de raccordement



Le nombre de raccordements FTTO PREMIUM s'élève à 32 liens mis en service sur 2019.

4.5.1.6.2 Délai de raccordement

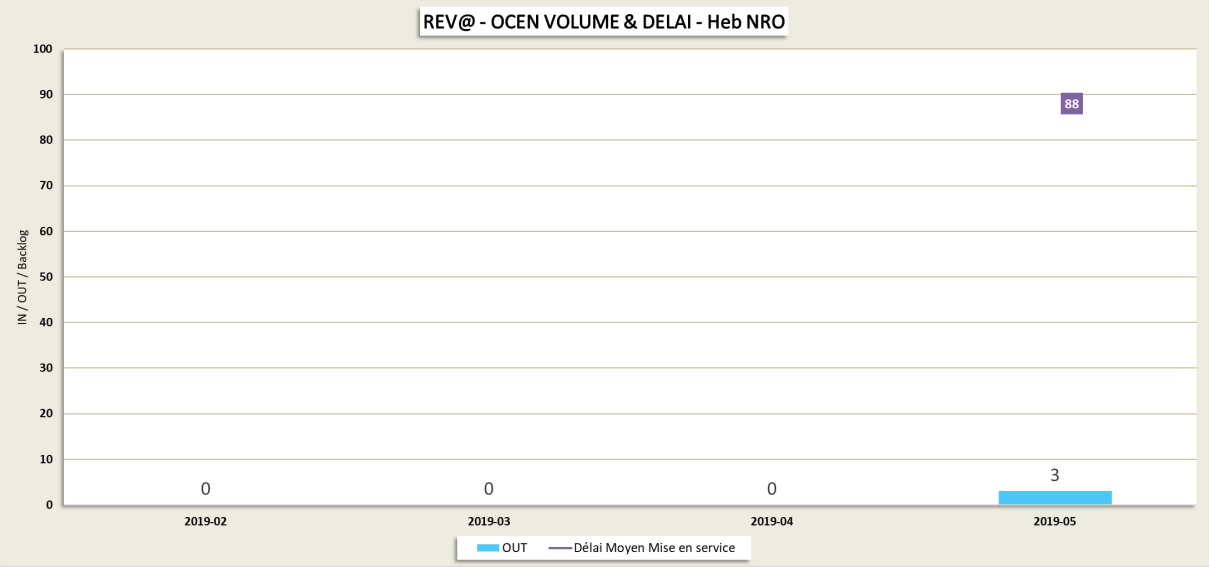


Le délai de raccordement moyen FTTO en 2019 est de 64 jours calendaires.

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

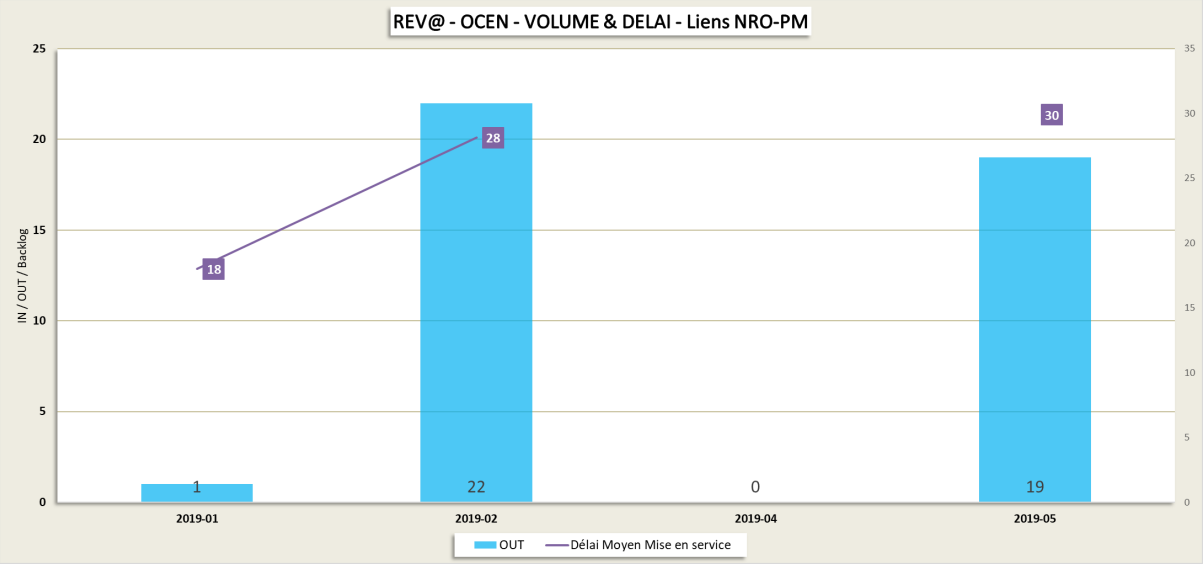
4.5.1.7 Prestation d'installation des OCEN

4.5.1.7.1 Hébergements en local technique



3 commandes d'hébergement NRO ont été livrées en 2019 sur REV@.

4.5.1.7.2 Liens NRO-PM



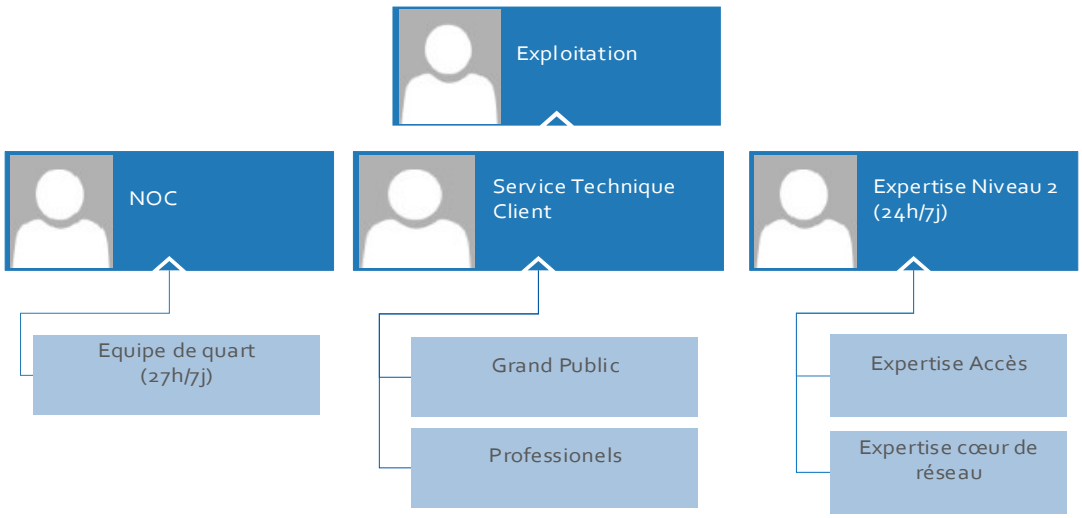
42 commandes de liens NRO-PM ont été livrées pour les OCEN dans un délai moyen de 29 jours calendaires.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.5.2 Supervision et exploitation du réseau

4.5.2.1 Organisation et rôle

Les équipes Exploitation d'Altitude Infrastructure Exploitation sont organisées comme décrit dans l'organigramme ci-dessous :



Le NOC (Network Operating Center) a la responsabilité de la supervision de l'ensemble du réseau ainsi que du traitement des incidents sur celui-ci. Il est situé à Val-de-Reuil. Une équipe de 8 personnes se relaie pour assurer une présence 24h/24 et 7j/7. Cette présence est renforcée en heures ouvrées.

Le NOC est aussi garant de l'ensemble des opérations réalisées sur le réseau. Il réalise les opérations de configurations demandées par les autres services en HNO et pilote à distance l'ensemble des autres opérations.

Le NOC est prévenu dès lors qu'un technicien pénètre sur l'un de nos sites actifs ou le quitte et peut donner accès à distance aux techniciens (via une ouverture de porte à distance de nos NRO). L'implication du NOC sur les accès permet d'être extrêmement réactif en cas d'erreur humaine lors d'une intervention et de s'assurer systématiquement que lorsqu'un technicien quitte un site, aucun dysfonctionnement n'est à signaler.

Le Service Technique Client (STC) est constitué d'une équipe de techniciens dont la mission est le traitement des incidents client unitaire. Le STC travaille en étroite collaboration avec le NOC afin de confronter en permanence les remontées du réseau aux remontées des clients. De plus, le STC s'appuie sur le NOC pour le traitement des incidents en heures non ouvrées.

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

En cas de difficulté technique, le NOC et le STC peuvent faire appel aux compétences du pôle Expertise Niveau 2. Celui-ci est disponible 24h/24 et 7j/7 par le biais d'astreintes techniques.

De la même manière, le management de l'exploitation est disponible 24h/24 et 7j/7 par le biais d'astreintes managériales.

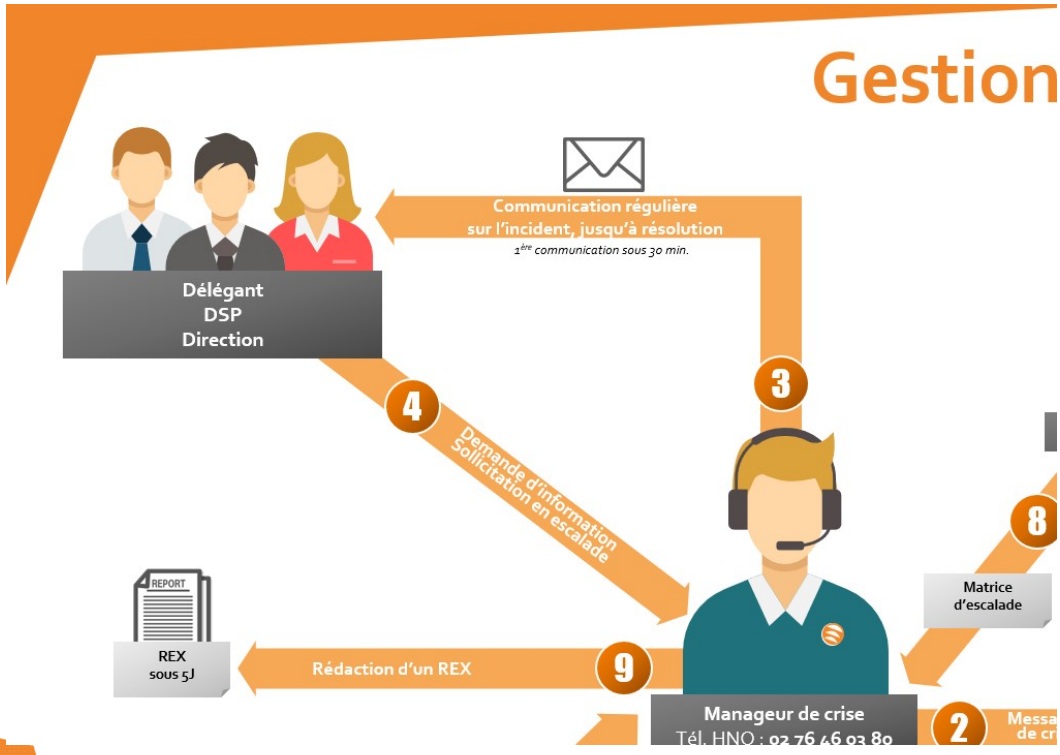
L'équipe Expertise Niveau 2 travaille en étroite relation avec le pôle ingénierie d'Altitude Infrastructure Exploitation, qui réalise notamment :

- La configuration de l'ensemble des équipements et supports de communication ainsi que la validation des procédures associées,
- Les évolutions de l'architecture du réseau et la formation le cas échéant de l'exploitation. Toute évolution de l'architecture déjà existante et/ou de la capacité d'accès, est réalisée selon des règles d'ingénierie strictes qui doivent être conformes aux spécifications techniques de l'ensemble du Réseau afin de conserver son homogénéité et sa sécurité,
- Les évolutions possibles des offres de services.

Jean-Baptiste Mouterde - Responsable Exploitation : fort de 10 ans d'expérience dans les télécommunications, dans l'exploitation des réseaux opérateurs puis en responsabilité de services techniques chez différents opérateurs d'envergure nationale, il a rejoint Altitude Infrastructure en tant que responsable Exploitation.

4.5.2.2 Procédures

En cas d'incident important, un processus de communication est mis en place :



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

De plus, en cas de besoin, les Usagers comme les Délégants peuvent solliciter le management de l'exploitation en escalade. Voici la matrice d'escalade en place :

HO :

Niveau 1	AIE HO Tel : 09 70 84 51 00 Mail : stcn1-operateurs@altitudeinfra.fr lien extranet : https://extranet.altitudeinfra.fr/index.php **Horaires : Lundi au vendredi de 9h00 à 18h00**
Niveau 2	**Responsable Niveau 1** Anthony SAIDI Tel. : 02 76 46 30 77 Tel. : 07 62 18 97 55 E-mail : anthony.saidi@altitudeinfra.fr N° de téléphone de Backup : 02 76 46 31 08
Niveau 3	**Responsable Exploitation** Jean-Baptiste Mouterde Tél. : 02 76 46 10 60 Tél. : 06 99 47 14 31 E-Mail: jeanbaptiste.mouterde@altitudeinfra.fr N° de téléphone de Backup : 02 76 46 03 80
Niveau 4	**Directeur Exploitation** Alain Portais Tél. : 02 76 46 30 71 Tél. : 06 64 74 05 08 E-Mail: alain.portais@altitudeinfra.fr N° de téléphone de Backup : 02 76 46 03 80

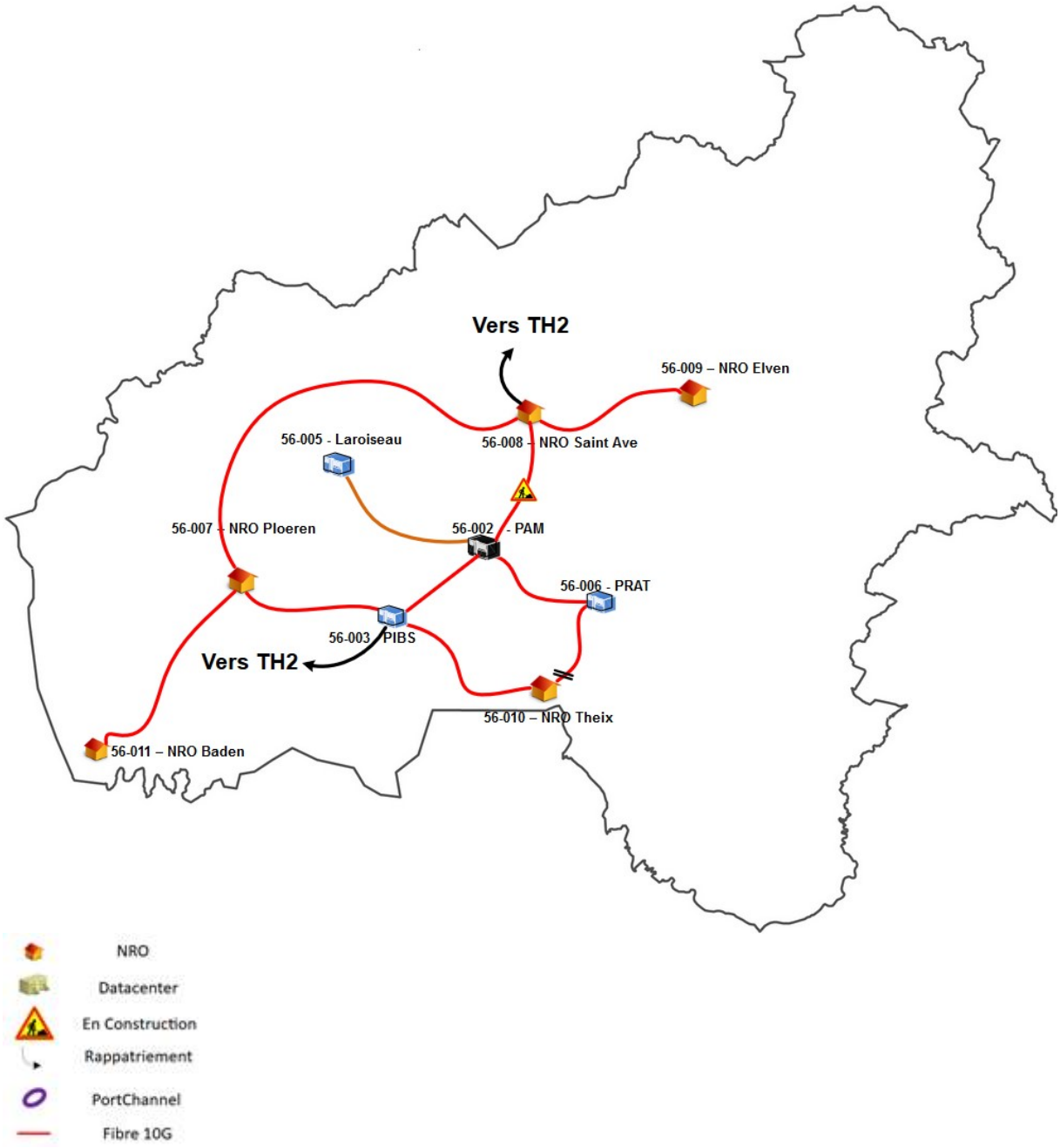
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

HNO :

Niveau 1	AIE HNO et Week-end Tel: 09 70 84 51 00 Mail : noc-support@altitudeinfra.fr Lien extranet : https://extranet.altitudeinfra.fr/index.php
Niveau 2	**Manager d'astreinte niveau 1** Tél. : 02 76 46 31 08
Niveau 3	**Manager d'astreinte niveau 2** Tél. : 02 76 46 03 80

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

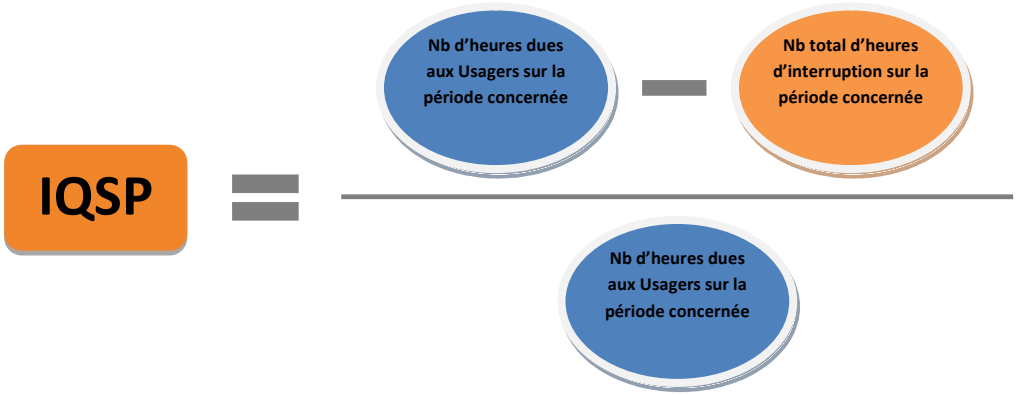
4.5.2.3 Schéma logique du réseau



4.5.2.4 Qualité de services

Taux de disponibilité du réseau : cet indicateur correspond à l'Indice de Qualité du Service Public (IQSP), c'est-à-dire à la moyenne de la totalité des taux de disponibilités de l'ensemble des services commercialisés par le Délégataire, sur une période d'un mois.

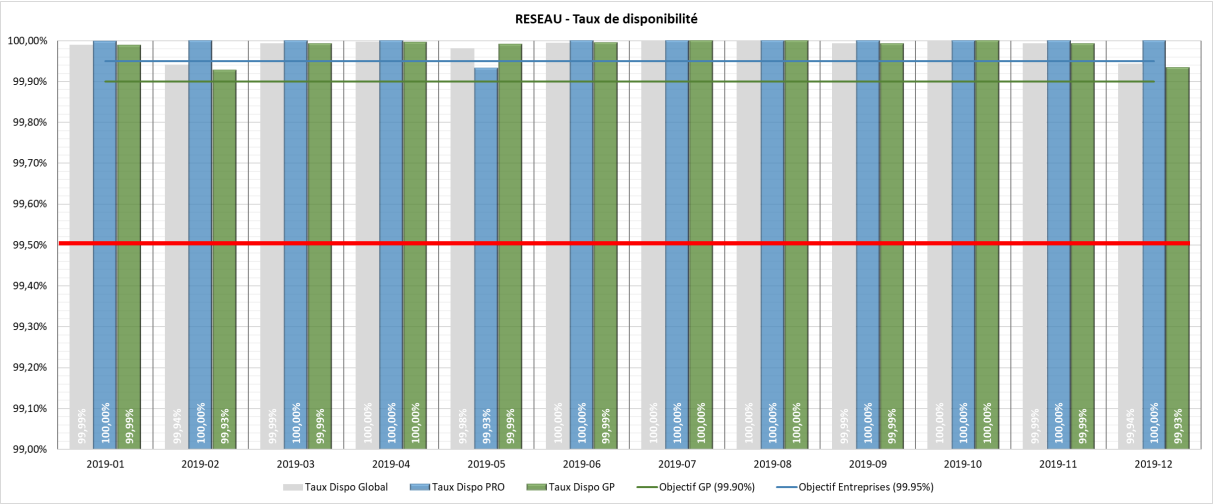
Il est calculé de la manière suivante :



De plus, afin de mieux mesurer le ressenti utilisateur, celui-ci est représenté par trois taux de disponibilité :

- En gris, le taux de disponibilité global
- En bleu, il s'agit d'un focus sur les services de type professionnel
- En vert, il s'agit d'un focus sur les services de type grand public

De même, deux objectifs sont présentés : un objectif entreprise à 99,95% (courbe bleue sur le graphique) et un objectif grand public à 99,9% (courbe verte sur le graphique). Ces objectifs sont les objectifs que se fixe l'exploitation. L'objectif de la convention de DSP est quant à lui de 99,5% (courbe rouge).



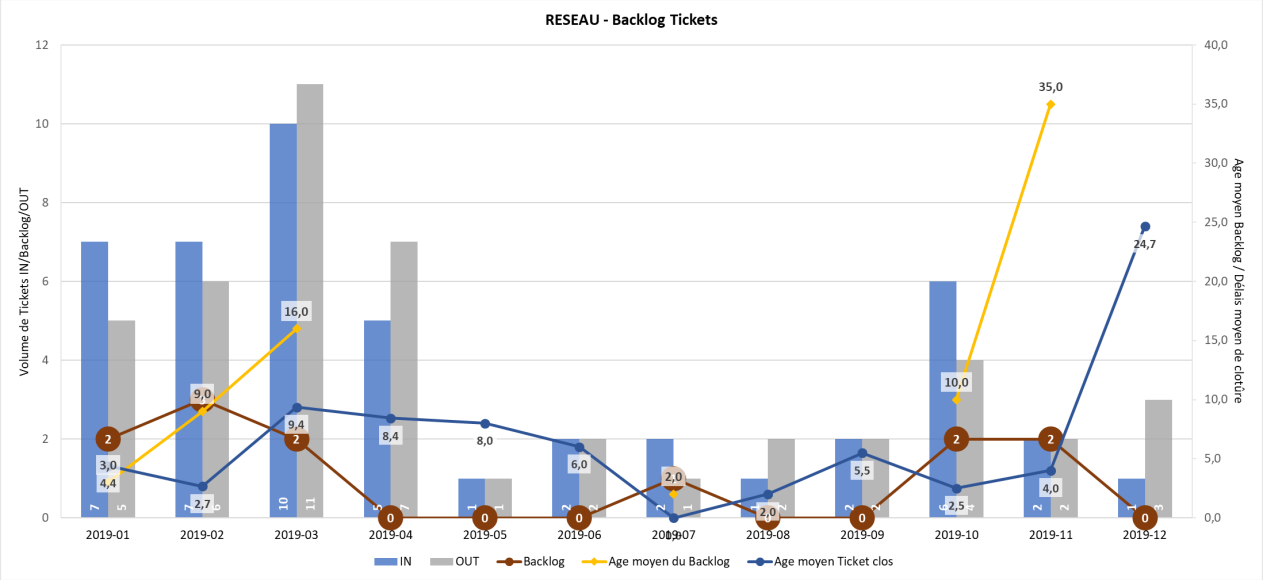
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Suivi des tickets d'incident sur le réseau : cet indicateur mesure l'activité sur les tickets d'incident sur le réseau :

- En terme de volume :
  - nombre de tickets d'incident ouvert (IN)
  - nombre de tickets d'incident clos (OUT)
  - nombre de tickets d'incident en stock (Backlog)
- En terme d'âge :
  - moyenne d'âge des tickets au moment de leur clôture (en jours)
  - moyenne d'âge des tickets en stock (en jours)

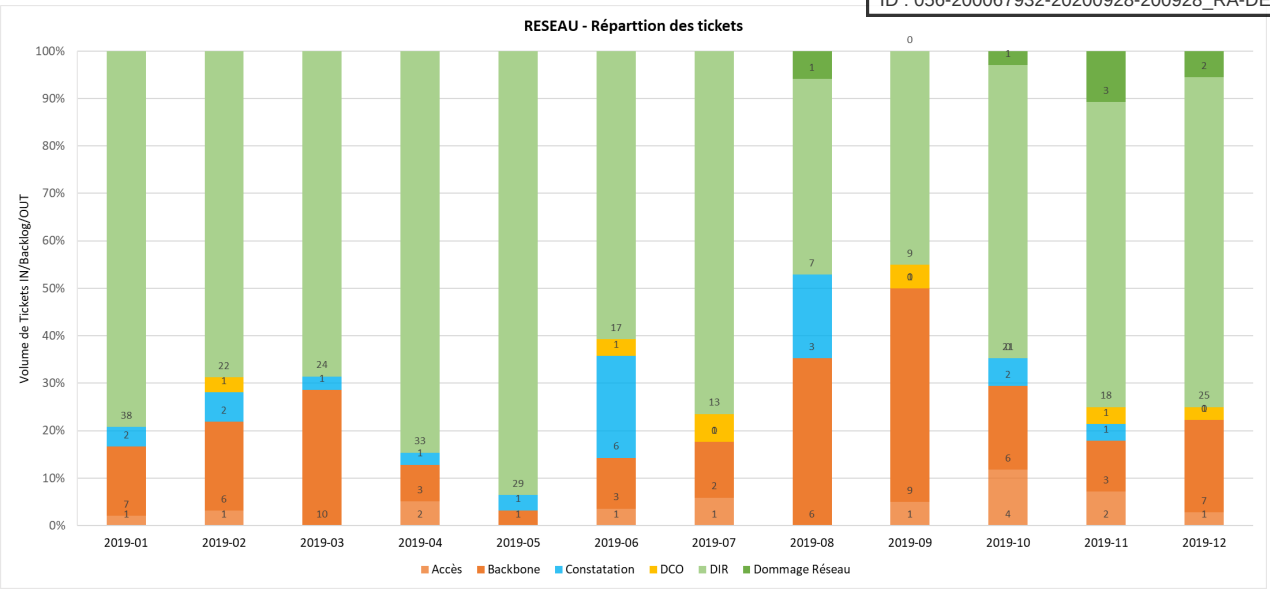
Il ne répertorie que les incidents (interruption ou dégradation) de nature à impacter la qualité de service fourni aux clients de ce réseau.



Répartition de l'ensemble des tickets réseau par catégorie : cet indicateur reprend la répartition de l'ensemble des tickets réseau par catégorie.

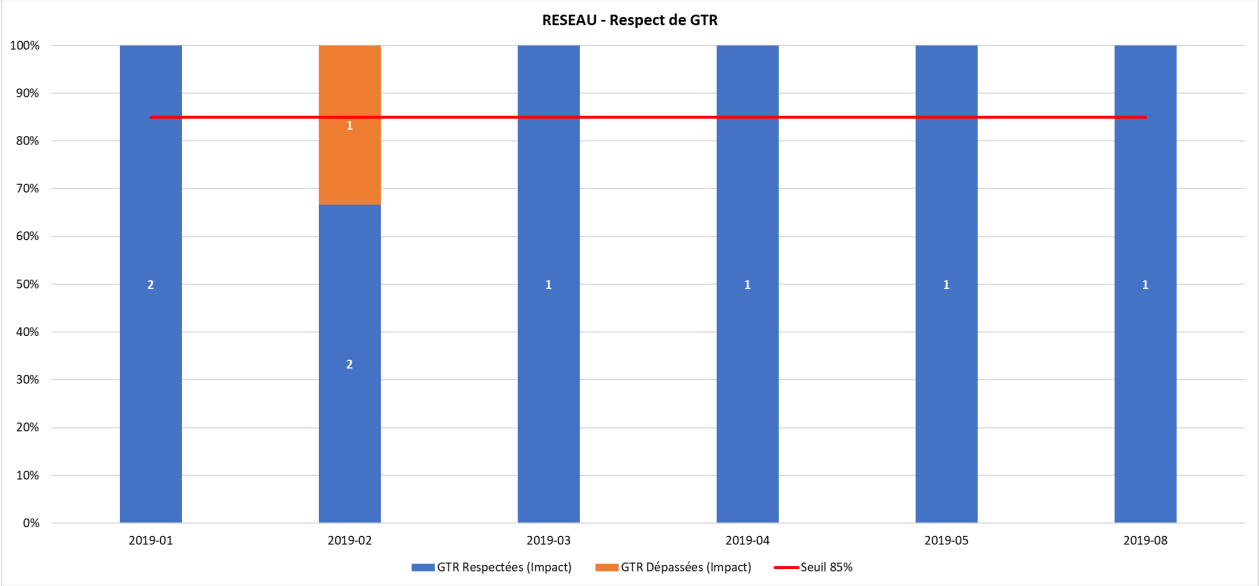
On y retrouve :

- Accès : ensemble des tickets d'incident ouverts entre les NRO et les clients
- Backbone : ensemble des tickets d'incidents ouverts sur les NRO ou entre les NRO et notre cœur de réseau
- Constatation : tickets sans impact, nécessitant un suivi dans le temps
- DIR : ensemble des opérations planifiées sur le réseau
- Dommage réseau : catégorie créée en cours d'année afin de regrouper les signalements de dommages sur nos réseaux, signalement sans impact client.



Taux de respect de GTR pour les coupures totales sur le réseau : cet indicateur mesure le respect de GTR pour l'ensemble des pannes réseau, jusqu'en sortie du SRO, en coupure totale de service. La GTR sur l'ensemble des éléments du réseau est de 4h, 24h/24 et 7j/7.

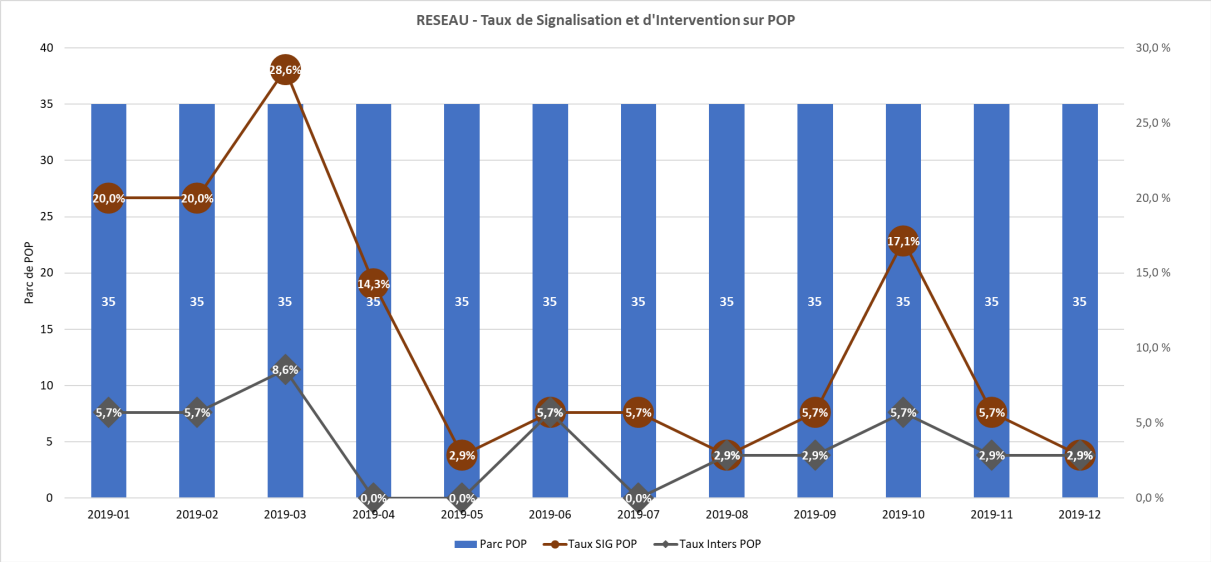
L'objectif de 85% de respect de la GTR est l'objectif de l'exploitation.



Taux de signalisation et d'intervention sur les POP : cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents sur l'ensemble des POP du réseau.
On y retrouve :

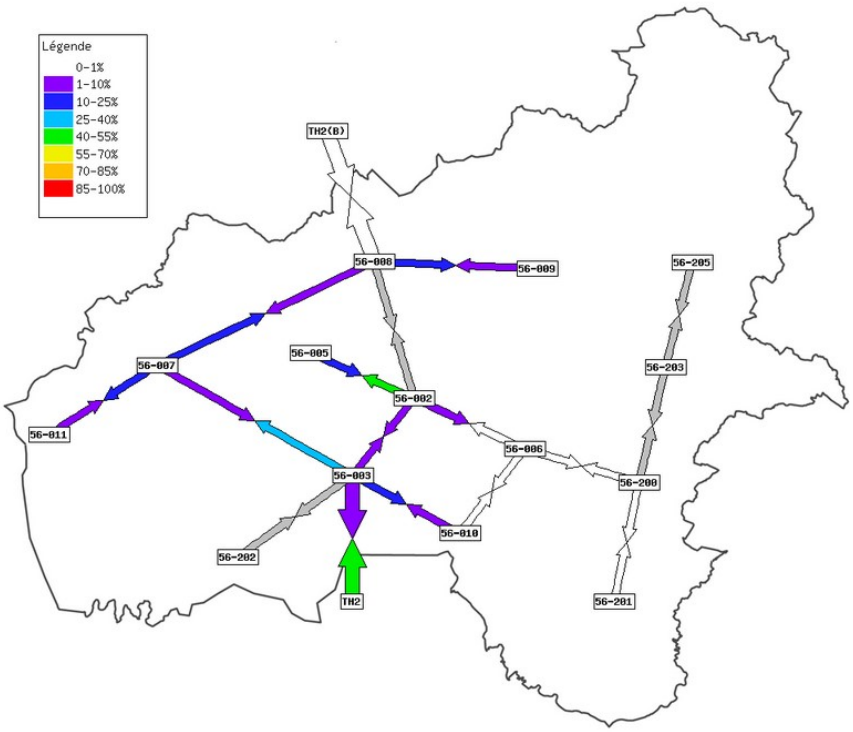
- Le nombre de POP (en barres)
- Le taux de signalisation (par exemple, un taux de signalisation de 10% sur un ensemble de 10 POP indique qu'il y a eu un incident)

Le taux d'intervention (par exemple, un taux d'intervention de 10% sur un ensemble de 10 POP indique qu'il y a eu une intervention sur site dans le cadre d'un incident).



4.5.2.5 Capacité du réseau

Schéma du réseau et taux d'occupation : ce schéma reprend les éléments de cœur de réseau ainsi que les liens entre eux. Il montre de plus le taux d'occupation de ces différents liens.

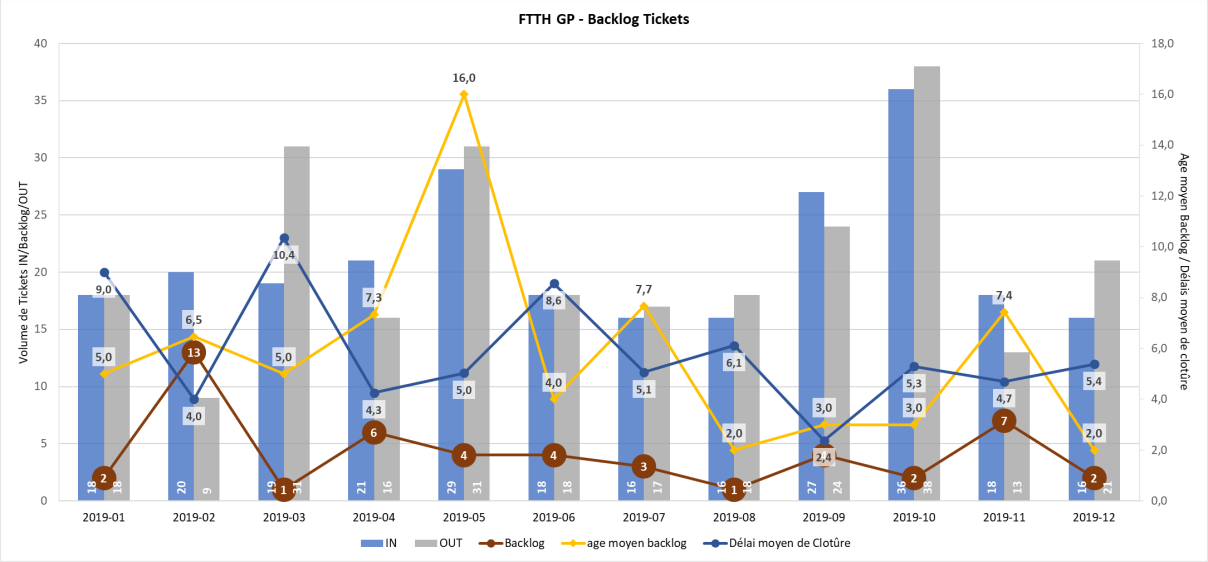


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

4.5.2.6 Incidents clients

Suivi des tickets d'incident clients grand public : cet indicateur mesure l'activité sur les tickets d'incident client, sur les offres grand public.

- en terme de volume :
  - nombre de tickets d'incident ouvert (IN)
  - nombre de tickets d'incident clos (OUT)
  - nombre de tickets d'incident en stock (Backlog)
- en terme d'âge :
  - moyenne d'âge des tickets au moment de leur clôture (en jours)
  - moyenne d'âge des tickets en stock (en jours)

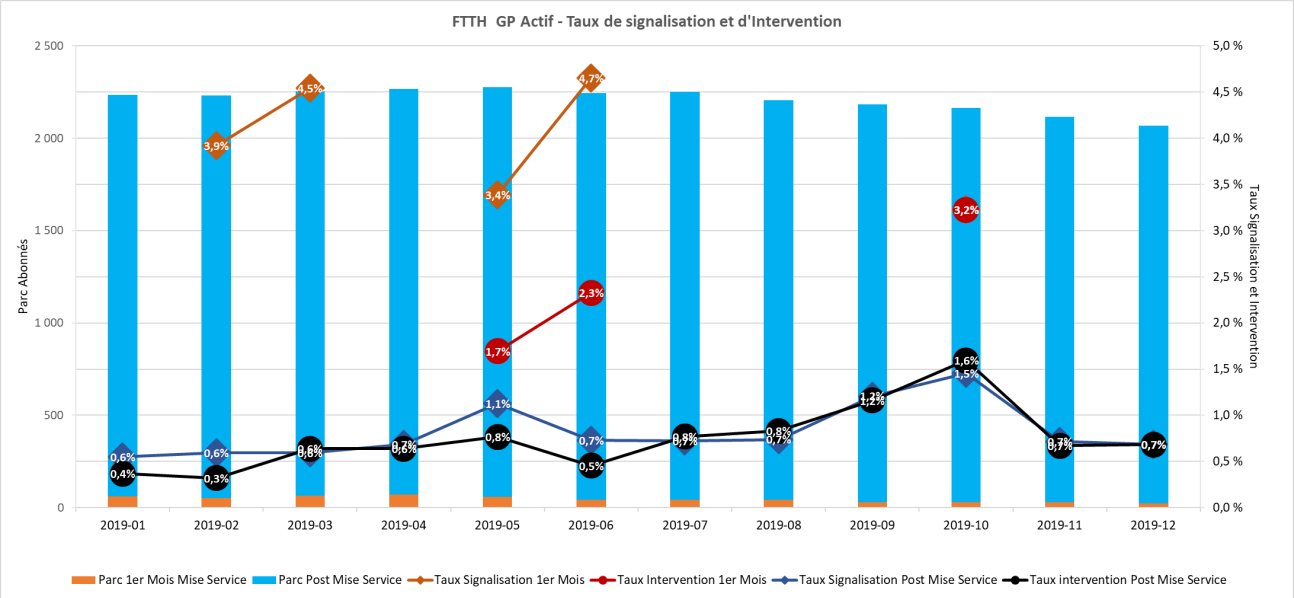


Taux de signalisation et d'intervention pour les clients grand public en service activé : cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents. Afin d'être au plus proche des indicateurs de l'ARCECP, celui-ci dissocie les incidents lors du mois suivant l'installation d'un lien des incidents survenant après ce premier lien. En effet, lors du premier mois d'installation d'un lien, des incidents peuvent être ouverts pour des ajustements de configuration ou de l'installation. Ce même lien est réputé stable une fois le premier mois passé.

Nous retrouvons donc sur ce graphique :

- pour le premier mois d'installation :
  - le nombre de liens concernés : barres oranges
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe orange
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe rouge
- pour les liens installés depuis plus d'un mois :

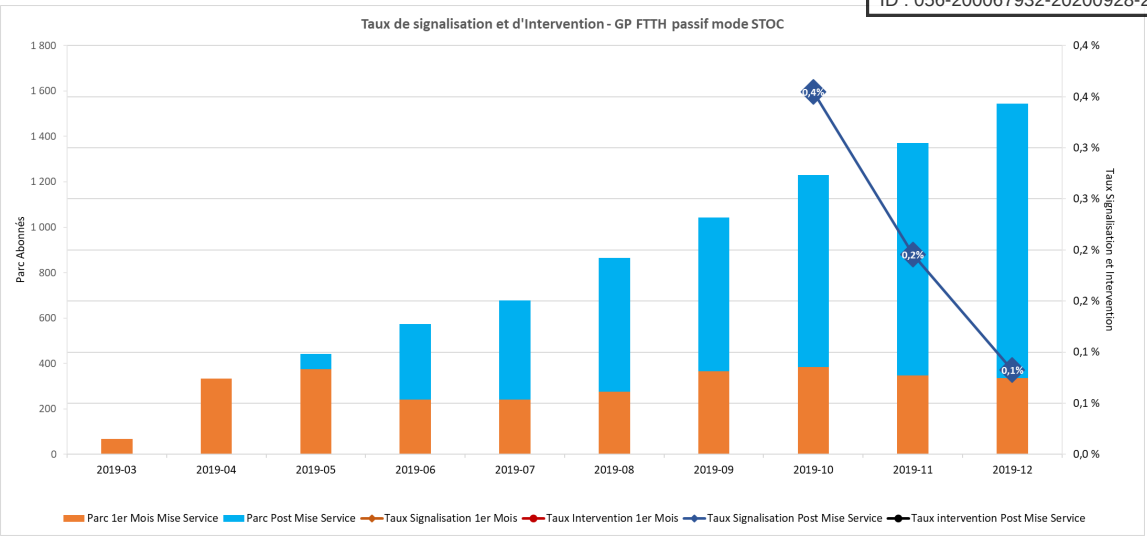
- le nombre de liens concernés : barres bleues (en cumulatif avec les barres oranges)
- le taux de signalisation sur ces liens : courbe bleue
- le taux d'intervention sur ces liens : courbe noire



Taux de signalisation et d'intervention pour les clients grand public en service passif, traité en mode STOC : cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents. Afin d'être au plus proche des indicateurs de l'ARCECP, celui-ci dissocie les incidents lors du mois suivant l'installation d'un lien des incidents survenant après ce premier lien. En effet, lors du premier mois d'installation d'un lien, des incidents peuvent être ouverts pour des ajustements de configuration ou de l'installation. Ce même lien est réputé stable une fois le premier mois passé.

Nous retrouvons donc sur ce graphique :

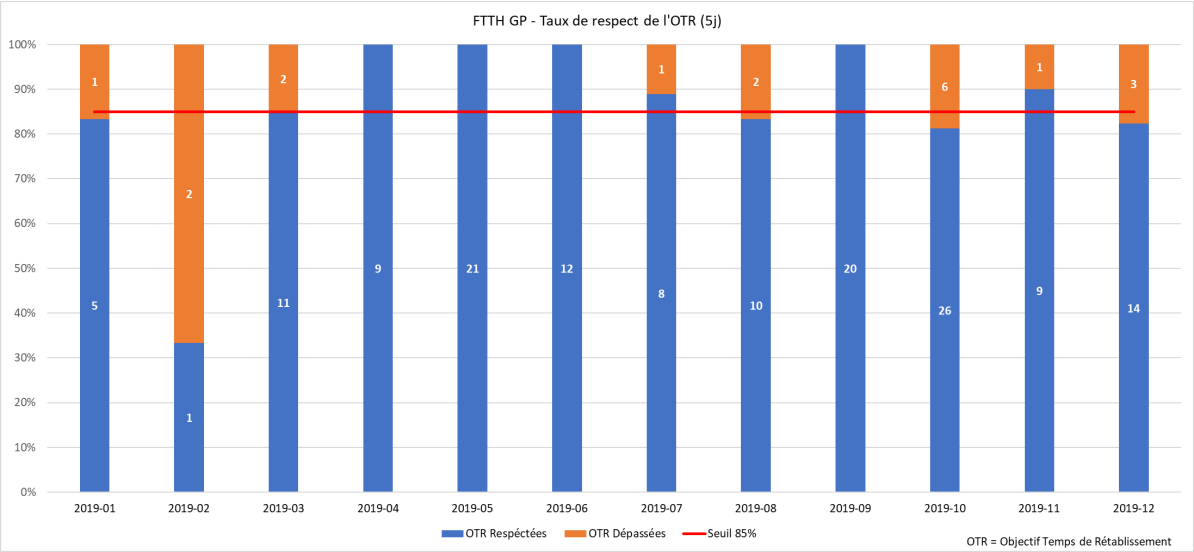
- pour le premier mois d'installation :
  - le nombre de liens concernés : barres oranges
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe orange
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe rouge
- pour les liens installés depuis plus d'un mois :
  - le nombre de liens concernés : barres bleues (en cumulatif avec les barres oranges)
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe bleue
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe noire



Respect d'OTR pour les clients grand public : même si les clients grand public ne sont pas sur des offres soumises à GTR, nous nous fixons 5 jours comme objectif de temps de rétablissement (OTR).

Cet indicateur mesure le respect de cette OTR pour l'ensemble des incidents clients grand public en coupure totale, pour les pannes de notre responsabilité.

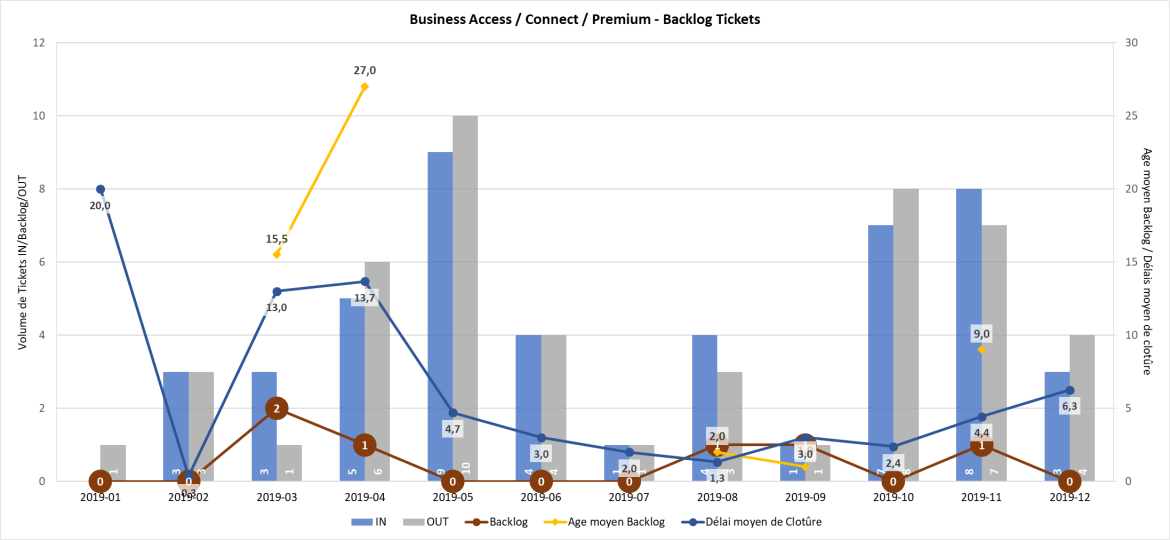
Le service exploitation se fixe pour objectif de respecter un taux d'OTR de 85%.



Suivi des tickets d'incident clients entreprise : cet indicateur mesure l'activité sur les tickets d'incident client, sur les offres entreprise.

- en terme de volume :
  - nombre de tickets d'incident ouvert (IN)
  - nombre de tickets d'incident clos (OUT)
  - nombre de tickets d'incident en stock (Backlog)
- en terme d'âge :

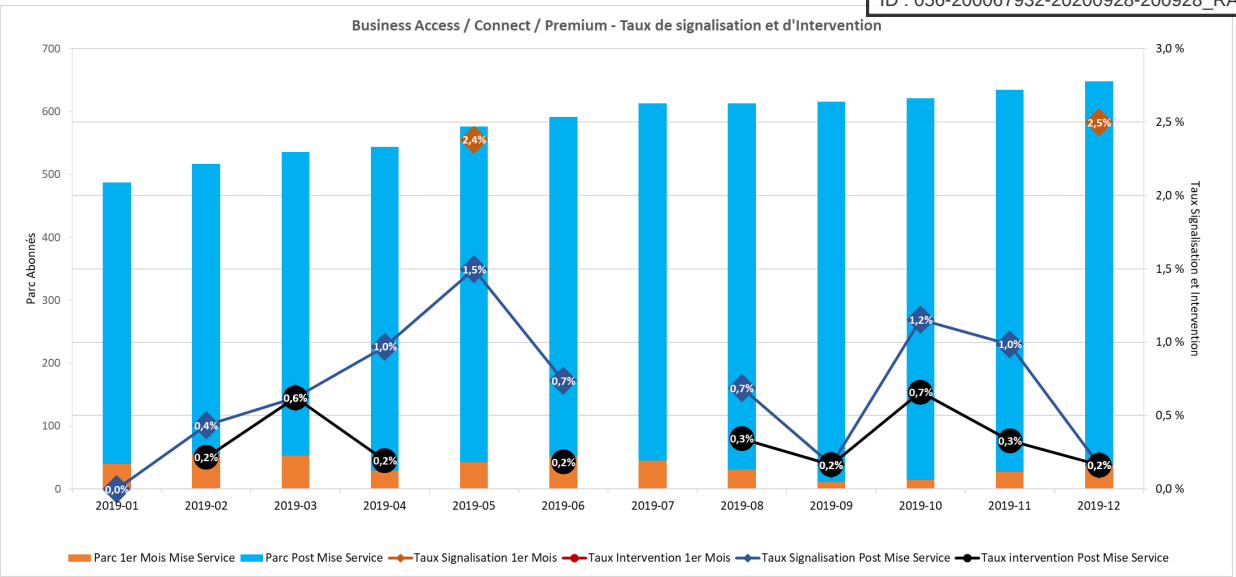
- moyenne d'âge des tickets au moment de leur clôture (en jours)
- moyenne d'âge des tickets en stock (en jours)



Taux de signalisation et d'intervention clients entreprise : de la même manière que pour les clients grand public, cet indicateur montre le taux de signalisation et d'intervention dans le cadre d'incidents. Afin d'être au plus proche des indicateurs de l'ARCECP, celui-ci dissocie les incidents lors du mois suivant l'installation d'un lien des incidents survenant après ce premier lien. En effet, lors du premier mois d'installation d'un lien, des incidents peuvent être ouverts pour des ajustements de configuration ou de l'installation. Ce même lien étant réputé stable une fois le premier mois passé.

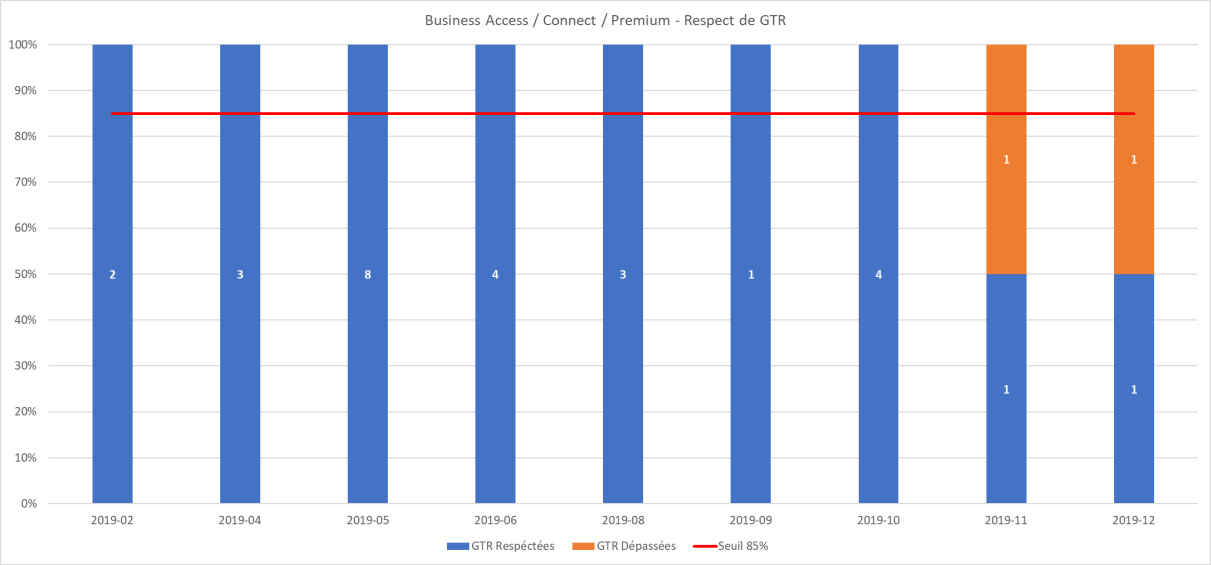
Nous retrouvons donc sur ce graphique :

- pour le premier mois d'installation :
  - le nombre de liens concernés : barres oranges
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe orange
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe rouge
- pour les liens installés depuis plus d'un mois :
  - le nombre de liens concernés : barres bleues (en cumulatif avec les barres oranges)
  - le taux de signalisation sur ces liens : courbe bleue
  - le taux d'intervention sur ces liens : courbe noire



Respect de GTR clients entreprise : cet indicateur mesure le respect de cette GTR pour l'ensemble des incidents clients entreprise en coupure totale, pour les pannes de notre responsabilité. Pour chaque incident, la durée de celui-ci est comparée avec le niveau de GTR souscrit sur le lien concerné.

Le service exploitation se fixe pour objectif de respecter un taux de GTR de 85%.



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.5.3 Maintenance du réseau

4.5.3.1 Organisation et rôle

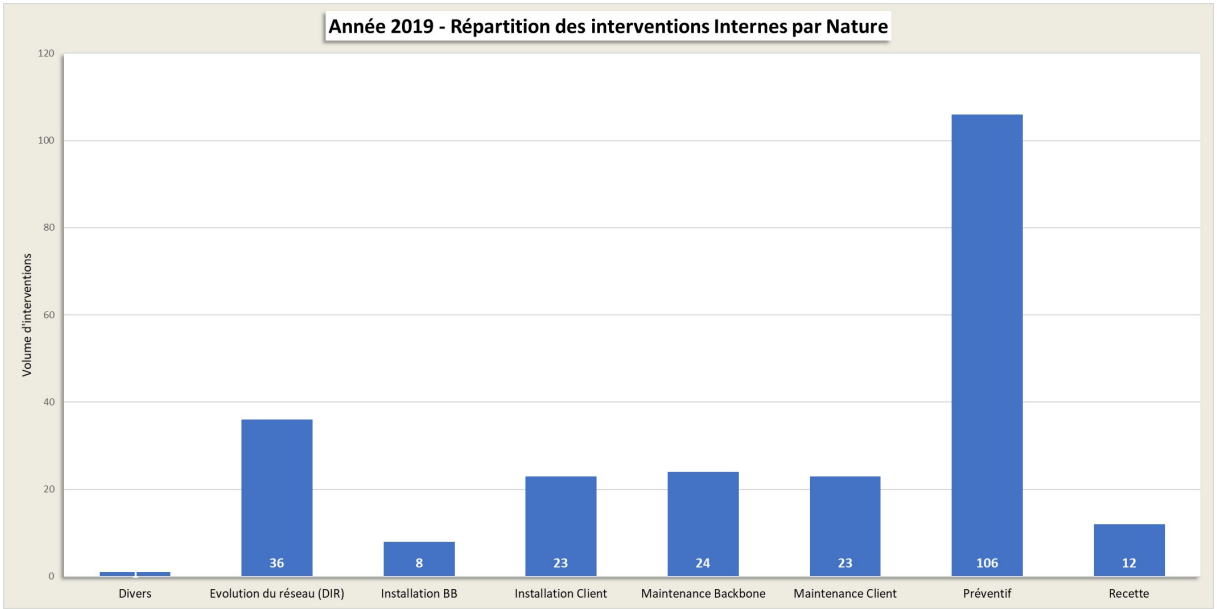


Pour répondre localement aux incidents et assurer le bon fonctionnement du réseau, Rev@ compte sur une équipe technique organisée sur la plaque Ouest. Celle-ci s'organise de manière à assurer une GTR de 4 heures sur le réseau la semaine et les week-ends. Une partie de l'équipe est ainsi présente sur le département (Anthony Delemarle), une autre partie intervient en renfort si nécessaire. De plus, un contrat de sous-traitance avec la société Axians a été souscrit. Le technicien est équipé d'un véhicule de type Kangoo permettant de se déplacer de manière autonome avec à son bord le spare nécessaire pour parer à tous types de pannes.

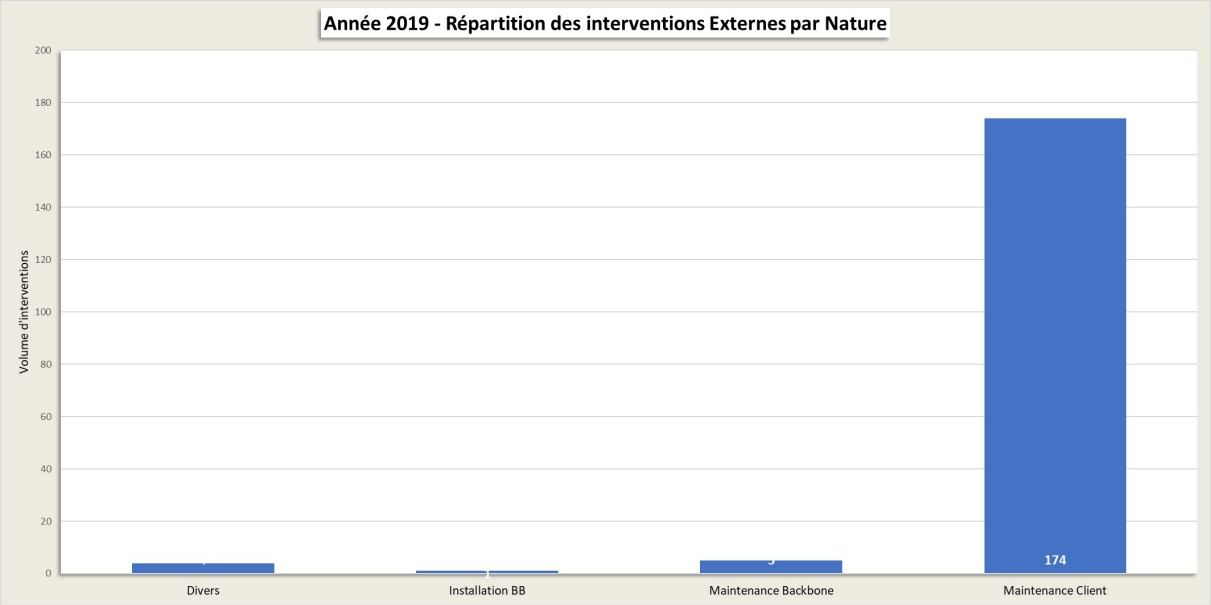


4.5.3.2 Répartition des interventions

4.5.3.2.1 Interventions internes par nature

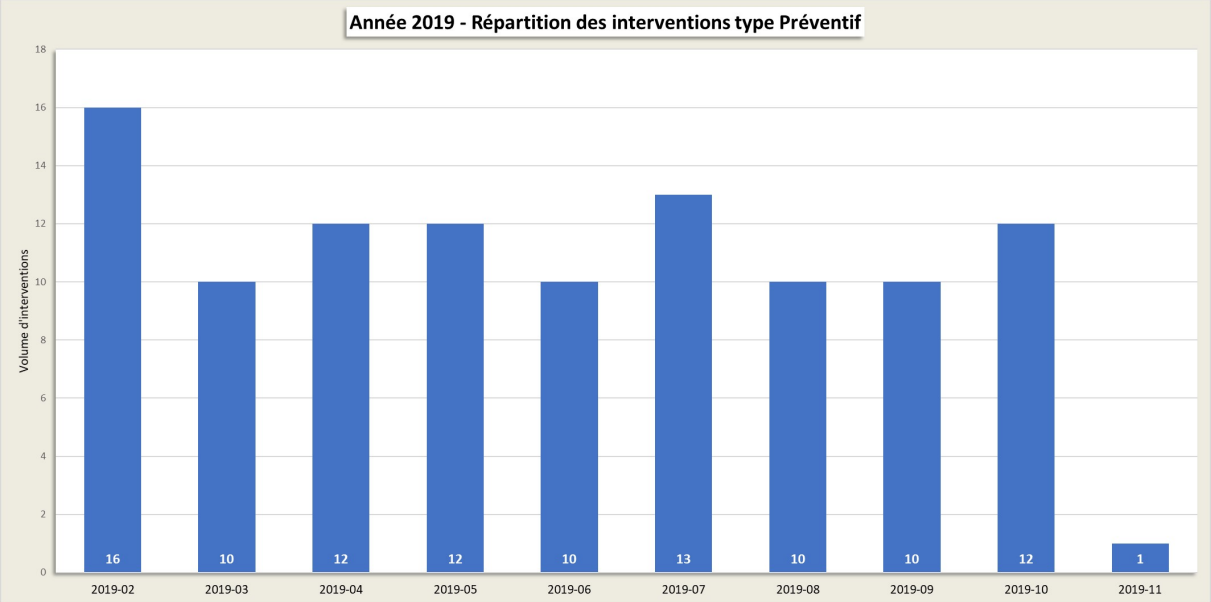


4.5.3.2.2 Interventions externes par nature



4.5.3.3 Maintenances préventives

4.5.3.3.1 Maintenances préventives de l'année écoulée



4.5.3.3.2 Compte rendu des visites de maintenances préventives

Selon annexe 3 « Rapports Préventifs 2019 ».

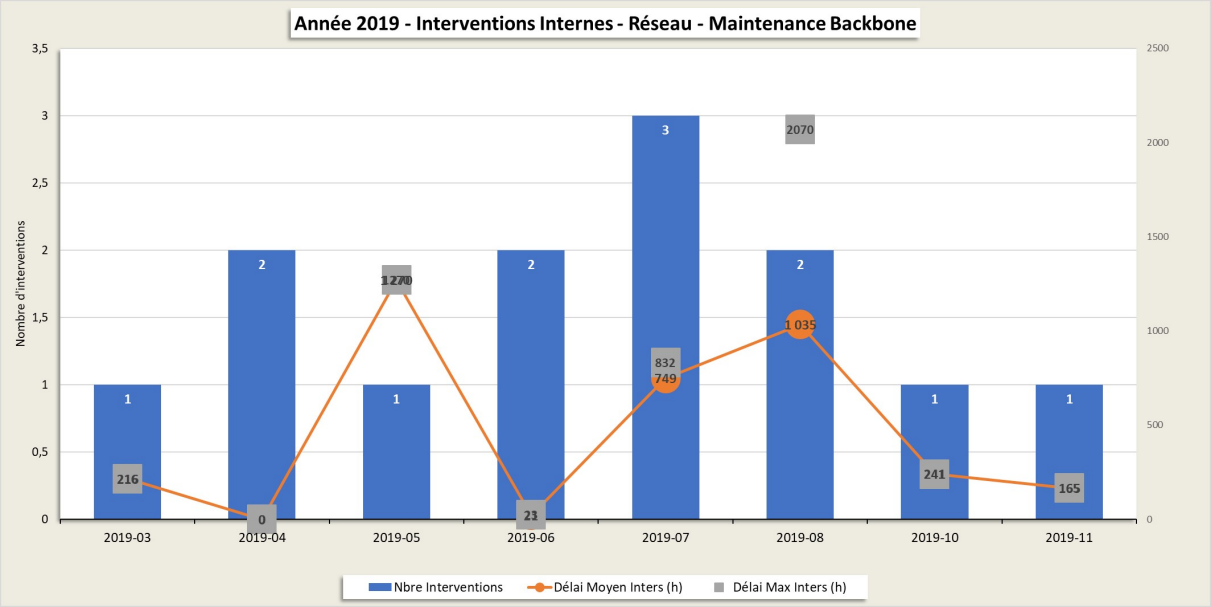
4.5.3.3.3 Programme de maintenances préventive à venir

Programme maintenances préventives 2020 - réseau Rev@			
T1	T2	T3	T4
56-002 POP PAM	56-008-HA MEUCON	56-010 NRO THEIX	56-011-KD ILE AUX MOINES
56-003 PIBS	56-008-HB SAINT AVE	56-010-JA THEIX	56-011-KE ILE AUX MOINES
56-004 PARC DU GOLFE	56-008-HC AEROPARK	56-010-JB SENE	56-011-KF ILE D ARZ
56-005 LAROISEAU	56-009 NRO ELVEN	56-010-JC NOYALO	56-011-KG BADEN
56-006 POP PRAT	56-009-IA TREDION	56-010-JD LE HEZO	56-011-KH LARMOR BADEN
56-007 NRO PLOEREN	56-009-IB SAINT NOLFF	56-010-JE LA TRINITE SURZUR	56-011-KJ BADEN
56-007-GA PLOEREN	56-009-ID TREFFLEAN	56-010-JG SURZUR	56-011-KR BADEN
56-007-GB PLOEREN	56-009-IE SULNIAC	56-011 NRO BADEN	56-012 GOHELIS ELVEN
56-008 NRO SAINT AVE	56-009-IF ELVEN	56-011-KC ARRADON	56-013 POMPIDOU

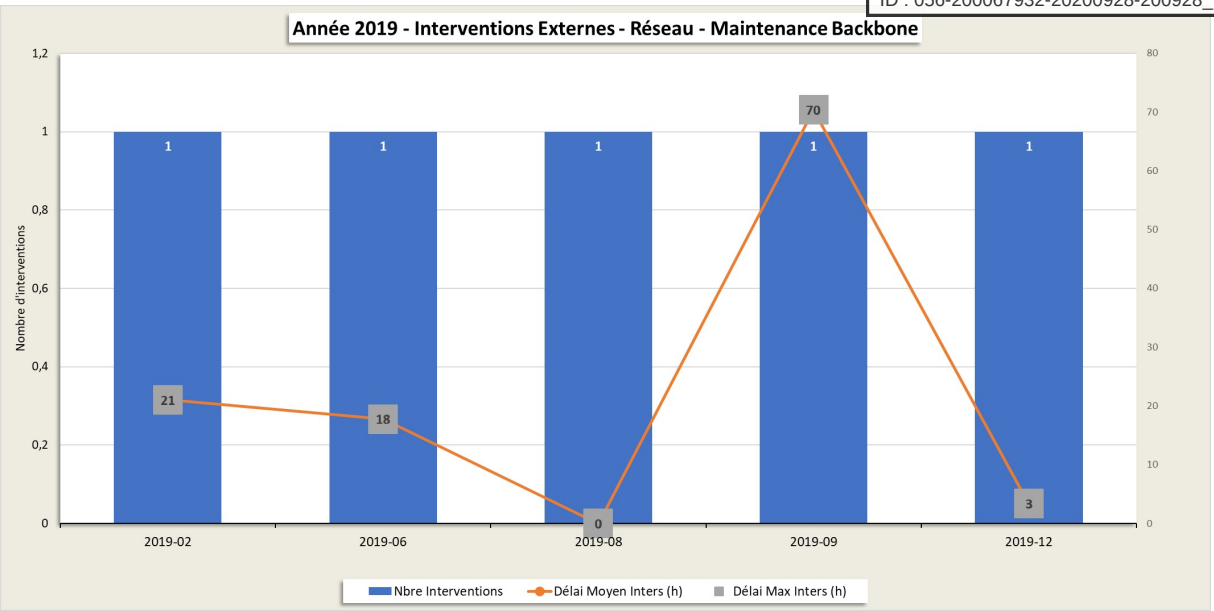
4.5.3.4 Evolution générale de l'état des matériels et des équipements exploités

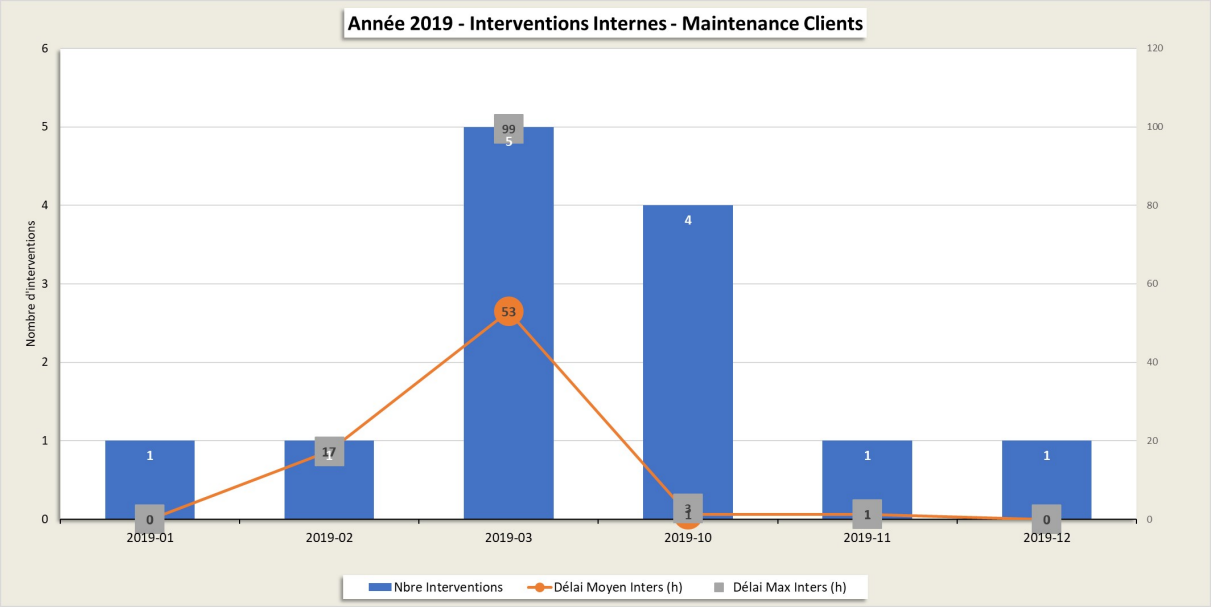
Selon annexe 4 « Etat Matériel Rev@ ».

4.5.3.5 Maintenances curatives

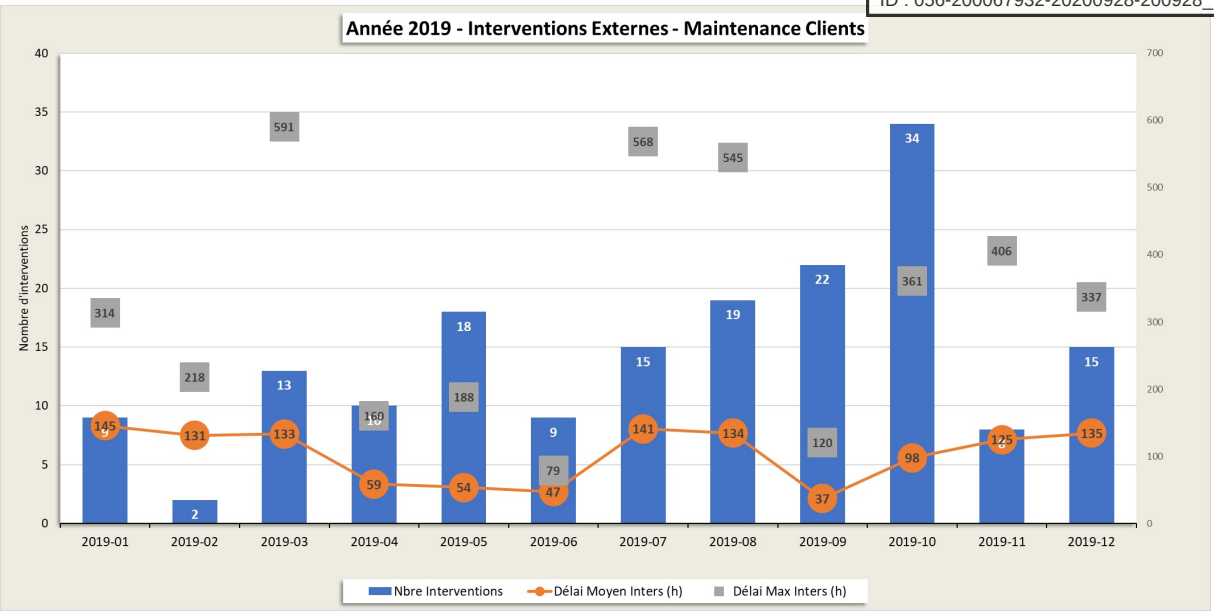


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération





REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

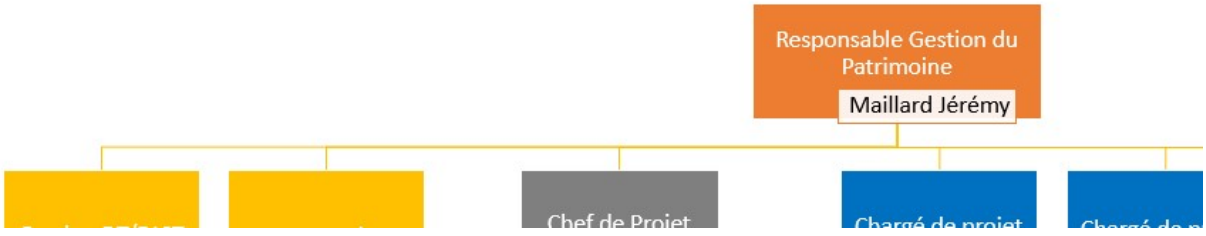


4.5.4 Gestion du Patrimoine

4.5.4.1 Organisation et rôle

Le service Gestion du Patrimoine a été créé en Avril 2018. Celui-ci a pour but de suivre le réseau, en étant garant des données métiers (DOE, DICT.FR, NETGEO,etc.), et réalise des audits pour s'assurer que le réseau continue de vivre et d'évoluer en respectant les règles d'ingénierie.

Celui-ci est garant des référentiels métiers d'Altitude Infrastructure Exploitation, il est organisé comme expliqué ci-dessous :



Les **gestionnaires de DT/DICT** traitent les demandes de travaux sous l'emprise du réseau que nous exploitons en répondant suivant la législature en vigueur et en étant disponible pour fournir des explications ou faire intervenir une personne sur le terrain si les entreprises de travaux en ont besoin.

Le **chef de projet transverse** traite les sujets tel que l'Evolution Réseau, la gestion de capacité, les enfouissements et dévoiements. Il a aussi la charge de projet spécifique comme sur l'année 2019 avec la reprise des PBO détaillée dans le paragraphe **5.4.6.3.**

Les **chargés de projet SIG** sont les garants des référentiels métier (NETGEO et STBAN). Ils œuvrent pour s'assurer de la qualité des bases de données et du respect de cohérence entre le terrain et le référentiel. Ils ont aussi la charge de réaliser les modifications ou création lors d'évolution, extension ou modification du réseau mais aussi la création ou mise à jour des adresses dans notre référentiel STBAN.

Le **chargé de projet DOE et suivi de Prise en Exploitation** ainsi que **le contrôleur DOE** sont garants de la prise en Exploitation des nouveaux sites à exploiter et à commercialiser. Ils réalisent le suivi des réserves et le contrôle de complétude des DOE pour s'assurer que les services opérationnels peuvent fonctionner de manière optimale.

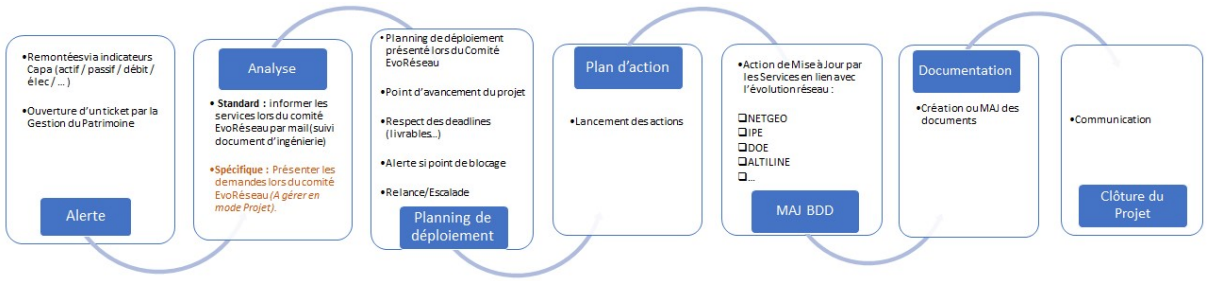
4.5.4.2 Procédures

Matrice escalade du service :

Niveau 1	**Gestion du Patrimoine** E-Mail: gestion-patrimoine-aie@altitudeinfra.fr
Niveau 2	**Responsable Gestion du Patrimoine** Jérémy Maillard Tel. : 02 76 46 30 65 Tel. : 06 66 12 15 89 E-mail : jeremy.maillard@altitudeinfra.fr
Niveau 3	**Directeur Général Adjoint** Sebastien Maillet Tel. : 02 76 46 10 57 Tel. : 06 99 47 14 94 E-Mail: sebastien.maillet@altitudeinfra.fr

Processus de gestion de L'évolution de nos réseaux :

Lors d'une remontée d'alerte d'un indicateur sur la capacité d'un équipement ou d'une infrastructure (équipement actif, câble, SRO, Coupleur, PBO, etc.), des actions sont réalisées. Vous trouverez ci-dessous le processus cible d'une demande d'évolution réseau :



Les demandes sont traitées de deux façons différentes :

- **Evolution Réseau dite « Standard »** : Ce sont les demandes d'évolution réseau qui sont prévues dans les documents d'ingénierie. Cette évolution sera communiquée à l'ensemble des parties prenantes du projet et au comité « Evo Réseau ». La gestion du Patrimoine sera présente en tant que Pilote.

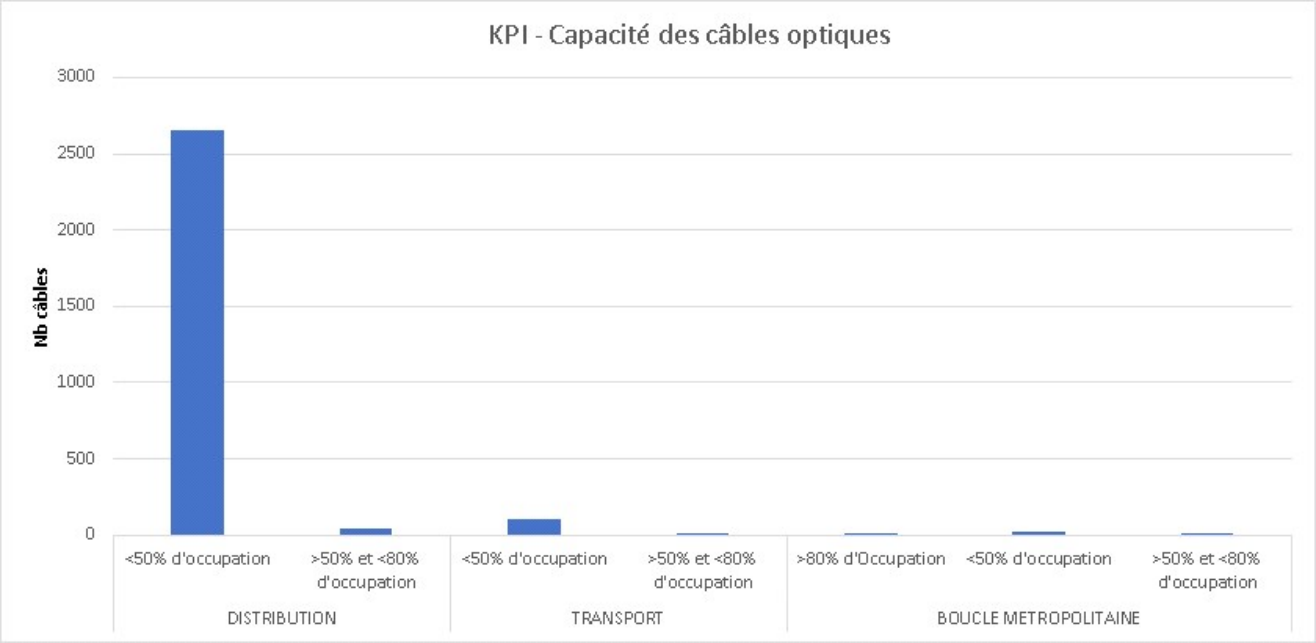
Evolution Réseau dite « Spécifique » : Ce sont toutes les demandes d'évolution réseau « non décrites » par les documents d'ingénierie, nécessitant une étude particulière. Celle-ci sera gérée comme un projet unique avec un chef de projet et son équipe. Dans le cas où cette évolution serait par la suite récurrente, un document d'ingénierie devra être créé.

4.5.4.3 Capacité du réseau

Vous trouverez plusieurs éléments sur la capacité du réseau :

- Capacité des ports des Switch, vous trouverez le détail dans l'annexe 5 : **Annexe Capa SWITCH REVA.xlsx**
- Capacité des ports des coupleurs, vous trouverez le détail dans l'annexe 6 : **Annexe Capa GPON REVA.xlsx**

De plus, voici un état de la capacité des câbles par type (COLLECTE/TRANSPORT/DISTRIBUTION) représenté en forme d'un graphique et en détail dans l'annexe 7 : **Annexe Capa Cable Optique REVA.xlsx**



4.5.4.4 Inventaire du réseau

4.5.4.4.1 Inventaire du réseau au format shape et/ou Grace THD

Annexe 8 : **Shape REVA.zip**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.5.4.4.2 Inventaire des éléments actifs du réseau

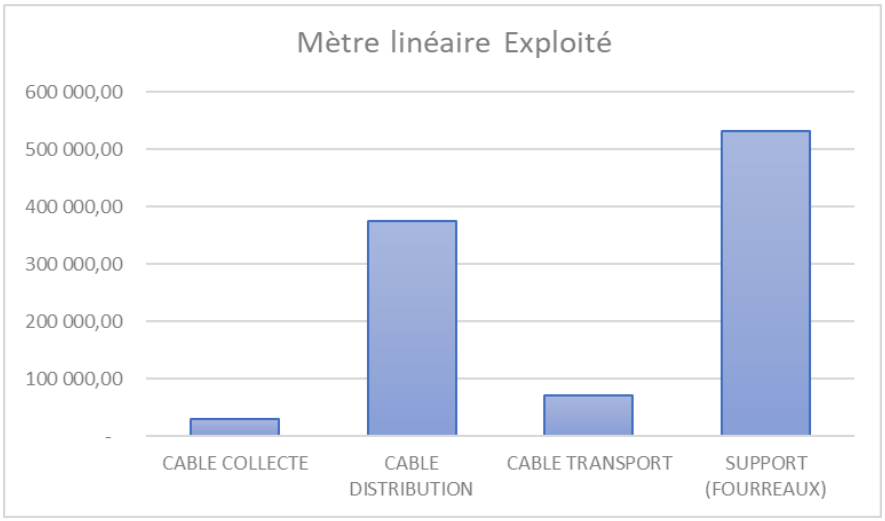
Annexe 9 : **Annexe Inventaire actif REVA.xlsx**

4.5.4.4.3 Mètre linéaire de réseau exploité

Sur l'année 2019, voici le mètre linéaire et kilomètre linéaire exploité dans le tableau ci-dessous.

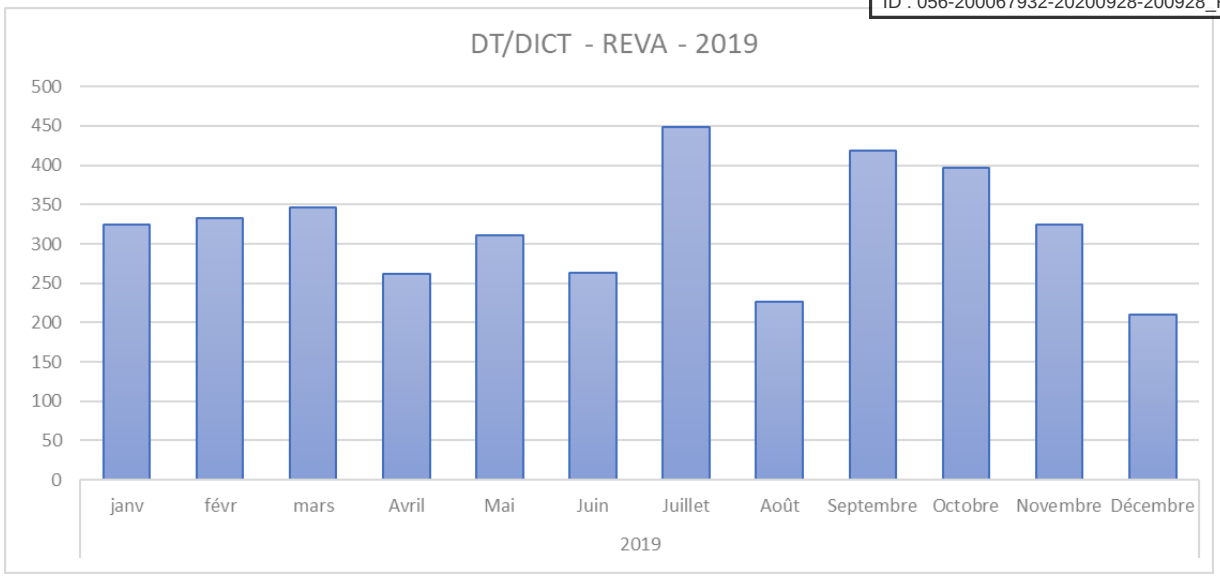
Nous avons le mètre linéaire des supports/fourreaux qui intègre un ou plusieurs câbles et le détail en mètre linéaire des câbles par type fonctionnel.

	ML	KL
CABLE COLLECTE	30 201,31	30,20
CABLE DISTRIBUTION	376 156,33	376,16
CABLE TRANSPORT	72 066,20	72,07
SUPPORT (FOURREAUX)	532 089,94	532,09



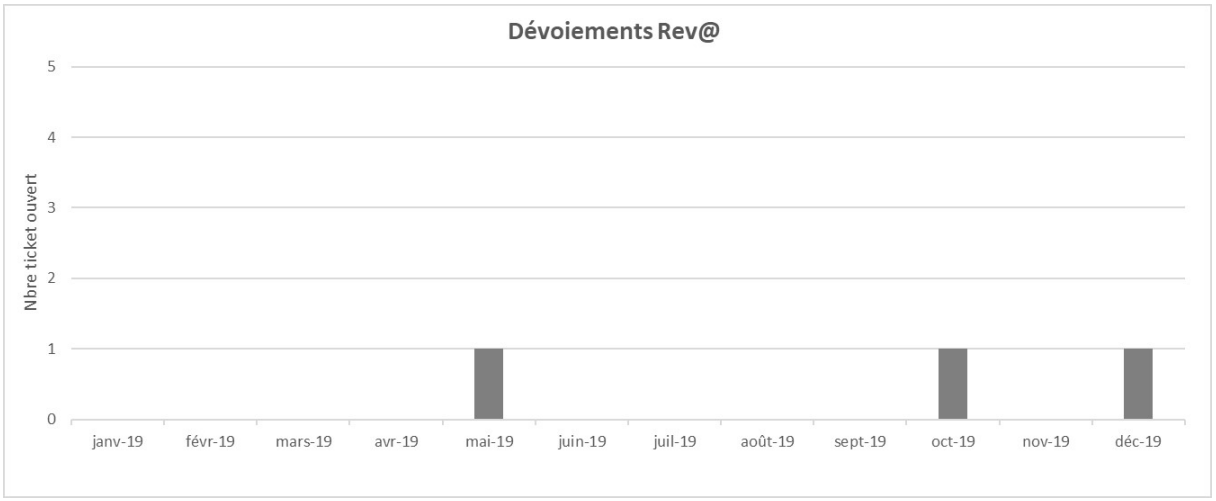
4.5.4.5 DT et DICT

Vous trouverez ci-dessous le graphique représentant le nombre DT/DICT répondues sur l'exercice 2019 :



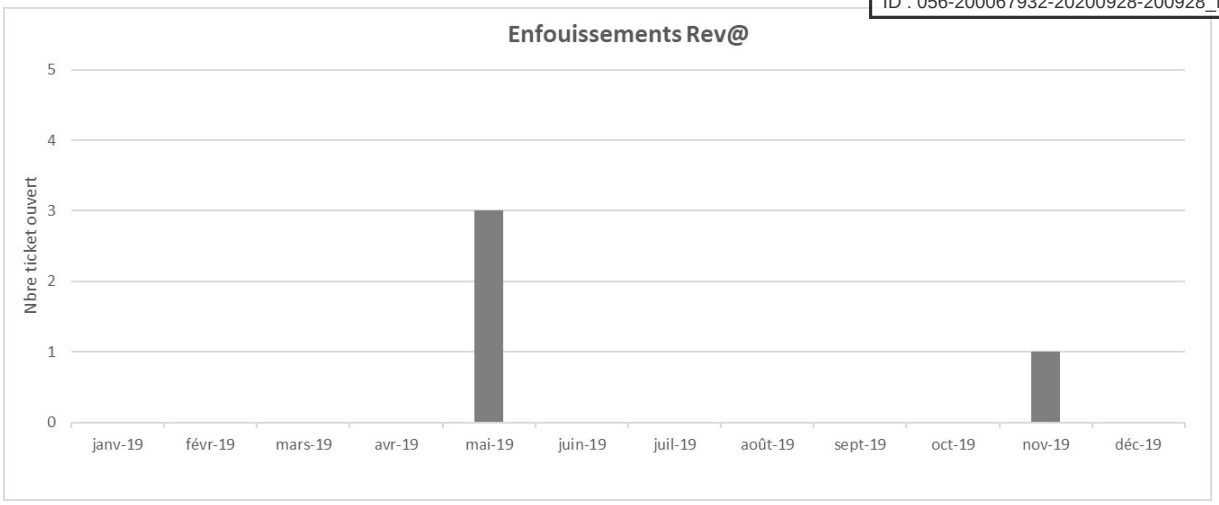
4.5.4.6 Vie du réseau

4.5.4.6.1 Dévoiement et enfouissement



Le listing est présent en annexe 10.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE



Le listing est présent en annexe 11.

4.5.4.6.2 Reprise et cession de réseaux

Il n'y eu aucune reprise ou cession de réseau pour la période concernée.

4.5.4.6.3 Autres

L'année 2019 marque la fin de la Radio sur la DSP. En effet, le service Wimax a été éteint le 31/12/2019 et le démontage des sites aura lieu début 2020.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.5.5 Le système d'information

4.5.5.1 Présentation

Un Système d'Information (SI) désigne l'ensemble des éléments logiciels, process, humains et matériels informatiques utilisés pour le métier d'opérateur de télécommunication.

Le SI est développé par le groupe Altitude Infrastructure au niveau national. Il est ensuite utilisé par chaque entité du groupe (AIC, ATHD, AIE) et mis à disposition sous forme d'un droit d'usage vers les différents marchés/concessions.

Techniquement, le SI est identique quels que soient les réseaux exploités par le groupe Altitude Infrastructure. En revanche, le découpage par marché est natif dans toutes les briques du SI. Cette distinction permet d'isoler un marché par rapport à un autre.

Le SI est d'origine multi-technologique : FTTH/FTTE (BLOM), FTTO (BLOD), 4G LTE, Wimax, radio 5.4GHz, Wifi, FH, ADSL, SDSL … Mais le développement de l'entreprise Altitude Infrastructure ces dernières années a orienté le SI quasi exclusivement vers les technologies Fibre Fttx.

Fonctionnellement, le SI permet d'automatiser les process à toutes les étapes du parcours client :

- Suivi du déploiement,
- Étude d'éligibilité,
- Prise en exploitation, ouverture à la commercialisation,
- Enregistrement de prospect,
- Réservation de rendez-vous,
- Prise de commande,
- Production et Mise en service,
- Facturation,
- Exploitation et Supervision,
- Gestion des incidents,
- Maintenance, Intervention.

Depuis sa création, Altitude Infrastructure a investi en continu dans son Système d'Information, avec par exemple une équipe internalisée d'informaticiens. Comme les années précédentes, le SI a donc continué d'évoluer et de progresser sur la plupart de ses composantes.

Le SI du groupe Altitude Infrastructure est développé, exploité et maintenu par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) sous la responsabilité de M. Laurent CHOISIE.

Enfin, les valeurs de la DSI sont :

- Structurer, fiabiliser et **industrialiser l'entreprise**
- Une DSI agile et **performante**
- **Transparence** envers nos clients

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

4.5.5.2 Organisation

Courant 2019, la Direction des Systèmes d'Information a conservé sa structure globale mais a continué sa croissance.

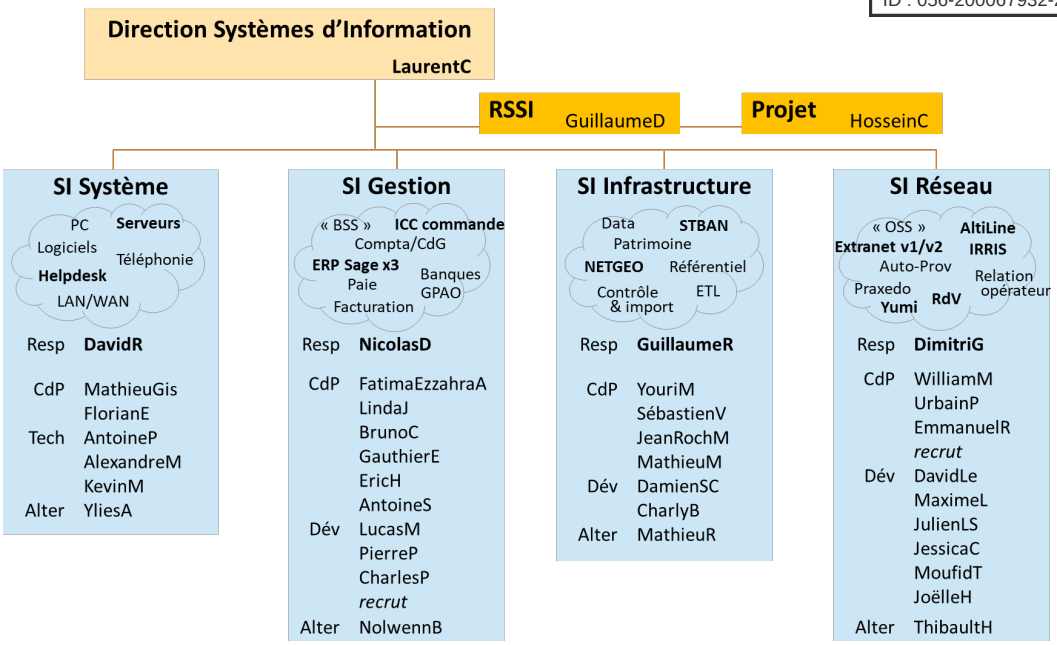
Dans le détail, le poste dédié à la cybersécurité a été pérennisé et transformé en RSSI, responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.
De plus, un chef de projet informatique a été recruté pour la gestion d'un marché spécifique.
Enfin et surtout, les effectifs de tous les services ont progressé. La DSI est passée de 33 collaborateurs présents au 1er janvier 2019 à 40 au 31 décembre 2019. Soit une augmentation forte de plus de 20%.

La DSI est organisée de la façon suivante :

- le directeur des Systèmes d'Information, M. Laurent CHOISIE,
- le service **SI Système**, responsable M. David RIBEIRO,
- le service **SI Réseau**, responsable M. Dimitri GUILLOT,
- le service **SI Infrastructure**, responsable M. Guillaume RAIMOND,
- le service **SI Gestion**, responsable M. Nicolas DELMAS,
- un **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information** directement rattaché au DSI,
- un **chef de projet informatique dédié** directement rattaché au DSI.

Chaque service possède son périmètre fonctionnel en fonction d'un grand métier du groupe Altitude Infrastructure. Le détail des mots-clés est indiqué dans l'organigramme ci-dessous.
Chaque service est structuré autour d'un responsable. Puis chaque application est détenue par un chef de projet. Enfin les développeurs sont répartis en fonction des projets en cours.
Les équipes de la DSI sont basées au siège du groupe Altitude Infrastructure à Val-de-Reuil (27).

L'organigramme de la DSI au 31/12/2019 est donc le suivant :



4.5.5.3 Description des applications et évolutions

A. Sécurité informatique

La sécurité informatique a toujours été une des préoccupations de la DSI d'Altitude Infrastructure.

Le périmètre de ce RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) est transverse à toute la DSI mais aussi à tout le groupe Altitude Infrastructure.

Sur 2019, les chantiers se sont poursuivis autour des axes suivants :

- Formation/sensibilisation à la sécurité informatique des collaborateurs,
- Construction d'une PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) et mise en application des règles de sécurité, notamment avec le service SI Système,
- Suivi de l'application du RGPD et de ses divers impacts dans l'entreprise,
- Charte informatique, remise à jour des chartes utilisateur,
- Audit de sécurité et actions correctrices.

B. Extranet

L'Extranet, vitrine du SI d'Altitude Infrastructure, est disponible sur https://extranet.altitudeinfra.fr .

Cette interface permet à nos clients FAI d'interagir directement avec Altitude Infrastructure en temps réel. Pour un client opérateur, il agrège tous les marchés sur lesquels il a souscrit des commandes. Pour un client Collectivités, il agrège toutes les commandes de tous les opérateurs sur son marché.

Les grandes fonctionnalités de l'Extranet sont :

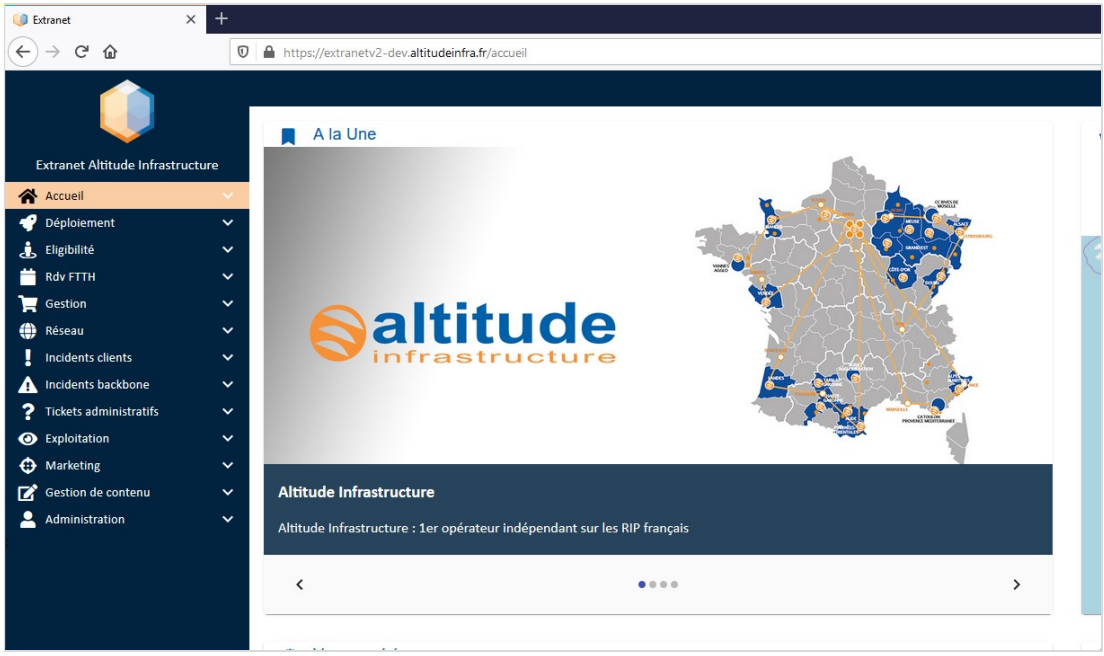
- Le suivi du déploiement et la vue cartographique du réseau,
- L'éligibilité,
- La prise de commande et le suivi de la production des liens clients,
- La consultation du parc et sa facturation,
- Les incidents, SAV.

Courant 2019, un projet de refonte technologique et ergonomique a été lancé. Cet Extranet v2 conservera des fonctionnalités identiques mais apportera :

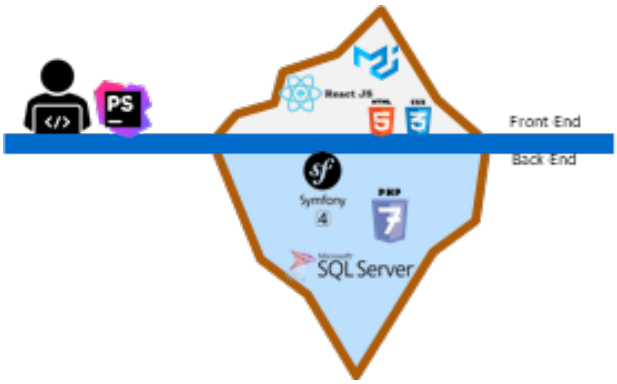
- un nouveau design plus adapté aux standards web actuels
- une page d'accueil repensée avec accès à des actualités, fil Twitter etc …
- la gestion des comptes sera confiée/déléguée aux clients
- les commandes en cours de production et les abonnements actifs seront regroupés dans un seul module « commandes »
- la gestion des tickets sera améliorée et également regroupée.

Des versions béta non-ouvertes aux clients ont été réalisées sur 2019. L'ouverture commerciale de l'Extranet v2 est prévue courant 2020, avec plusieurs étapes.

Vue prévisionnelle Extranet v2 :



Représentation graphique des technologies utilisées pour le projet Extranet v2 :

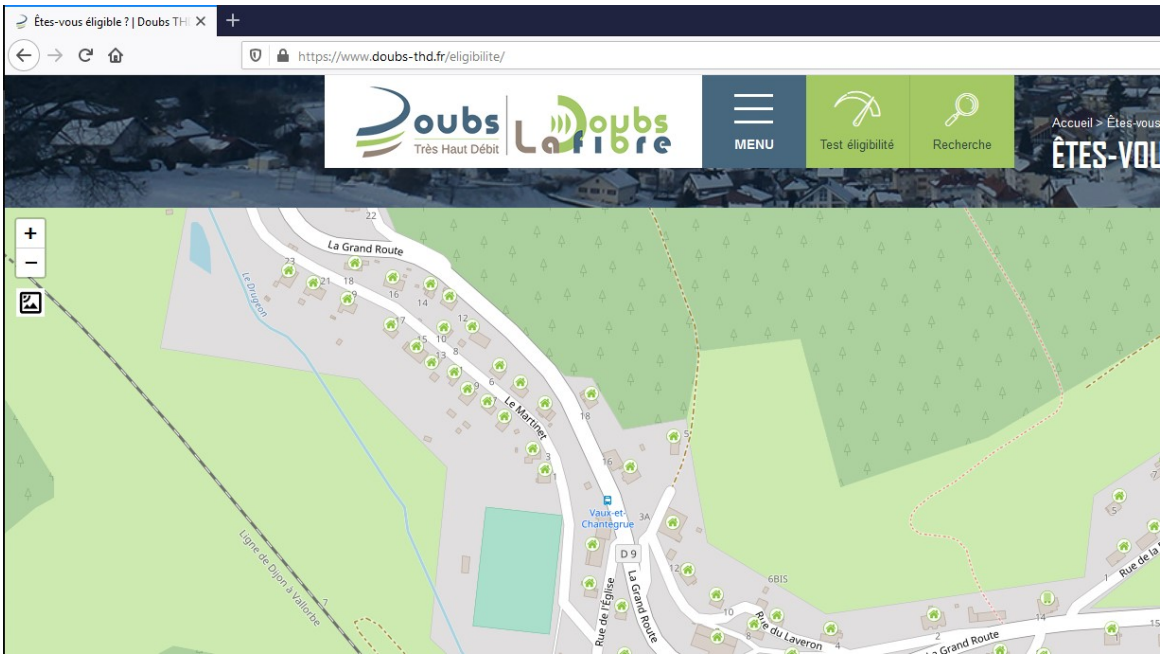


En parallèle, le support de la version 1 actuellement en production a permis de garder un rythme de développement soutenu avec 9 versions mises en production tout au long de l'année.
Le détail des versions Extranet mises en service sur l'année 2019 est fourni en annexe 12 ci-après.

C. Site web DSP, Prospect

A chaque marché, un site web dédié est créé. Ce site vitrine permet de communiquer spécifiquement sur une DSP. Il contient une présentation du projet et diverses informations.
Un module d'éligibilité est également présent. Il permet à tout administré de tester son éligibilité sur le réseau de la DSP.
Enfin, le site web permet d'enregistrer des contacts dans l'éventualité de les recontacter à des fins commerciales. On appelle donc ces contacts des prospects.

Une évolution importante de l'année 2019 a été la refonte des pages éligibilité dans les sites web des DSP. Précédemment réalisées en prestation externe, les pages d'éligibilité ne donnaient pas entière satisfaction. Elles ont donc été redéveloppées en interne par les équipes du SI Altitude Infrastructure.



REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

D. Éligibilité

Le SI AI met à disposition de ces clients FAI plusieurs modes d'éligibilité :

- **Extranet**, interface IHM pour des tests d'éligibilité FttH, FO pro, radio …
- WS STBAN, interface M2M pour des tests d'éligibilité FttH, correspond à « l'Outil d'Aide à la Prise de Commande » **OAPC** exigé par l'ARCEP, et normalisé par le Groupe Interop.
- Les fichiers réglementaires (ex. CRMAD, IPE) imposés par l'ARCEP et normalisés par le Groupe Interop dans le **protocole Infra-PM**, disponibles en FTP ou via l'Extranet.

Courant 2019, la principale évolution a été la reprise du moteur OAPC. Toutes les fonctionnalités ont été revues et les performances améliorées. Par ailleurs, en Groupe Interop, le SI Altitude Infrastructure a pris le lead technique sur le sujet et a proposé des nouvelles méthodes simplifiées et un upgrade technologique (passage en technologie REST).

E. Prise de commande, Interop Accès, ICC

La prise de commande est automatisée dans le SI AI via :

- l'application ICC (Interface Commande Client) pour les offres FttH actives,
- l'application ICCv4 pour les offres FttH passives « Interop »,
- le webservice Gestion,
- l'Extranet (formulaire de saisie).

Concernant l'application ICC utilisée pour les offres activées, il n'y a pas eu d'évolution majeure sur le protocole V1R6 courant 2019 car elle est destinée à être éteinte au profit du moteur ICCv4.

L'application ICCv4, utilisée pour les offres passives, est un nouveau moteur de traitement des commandes développé en interne pour la gestion des flux Interop.
A fin 2019, les 4 OCENs (Orange, Free, SFR, BouyguesTelecom) sont interconnectés avec le SI d'Altitude Infrastructure sur le nouveau moteur ICCv4.

Dans le détail, voici toutes les fonctionnalités qui ont été développées courant 2019 sur le moteur ICCv4 :

- mise en production du nouveau moteur ICCv4,
- mise en place des protocoles Interop Accès 1.3 et Accès 1.4,
- intégration des offres activées à partir du protocole Accès 1.4,
- gestion des zones de cofinancement,
- refonte du WebService eMutation (permettant le changement de route optique lors d'un reprovisioning à chaud),
- gestion des restitutions de PTO.

F. ERP Sage x3

La solution Sage x3 est un ERP complet de gestion d'entreprise.
De nombreux domaines fonctionnels sont gérés par l'ERP Sage x3 :

- les Ventes (commandes et abonnements),
- la Production,
- la Facturation,
- les Achats et les Stocks,
- la Compatibilité et le Contrôle de Gestion.

L'intérêt pour le groupe Altitude Infrastructure est de bénéficier d'une solution logicielle unique pour tous ces domaines fonctionnels et pour toutes ses entités. L'ERP Sage X3 peut être considéré comme la colonne vertébrale du SI.

Après le projet de refonte mis en production en février 2018, l'année 2019 a permis d'améliorer les process de l'entreprise, comme notamment :

- automatisation du process d'achats,
- amélioration du suivi de production,
- indexation des commandes,
- méthode de regroupement des contremarques d'achat,
- industrialisation de la facturation (génération automatique des fichiers et dépôt automatique sur la plateforme de transfert),
- gestion des pénalités de recouvrement en automatique,
- consolidation des comptes pour tout le groupe Altitude,
- import de pièces comptables en masse,
- import de stock en masse pour AIC,
- etc …

G. Production client

La production des différents liens client s'appuie sur la fonctionnalité GPAO de notre ERP, mais aussi sur des briques fonctionnelles plus techniques :

- **Gestion des rendez-vous**. Afin de permettre aux FAI de sélectionner des créneaux dans les plans de charge des techniciens raccordeurs, un outil a été développé. Il permet aux FAI, en amont de la commande, de programmer la date d'installation avec son client final.
- **Calcul des PTO**. Si la commande porte sur un nouveau logement non encore raccordé, un numéro est calculé pour identifier la prise qui va être posée. Cette numérotation doit répondre aux exigences de l'ARCEP (format 2-4-4 et unicité au niveau national)
- **Génération des ROP**. À partir des informations d'adresses présentes dans la commande, le SI sélectionne une route optique possible pour le raccordement du client, et passe son statut à l'état « Réservé ». Lors du raccordement, cette ROP passera à l'état « Affecté ».
- **Ordre de travail terrain**. Dans le cas d'une commande STOC, les informations de ROP sont transmises à l'opérateur via les flux Interop. En revanche, dans le cas d'une commande en mode OI, un ordre de travail est envoyé au sous-traitant directement depuis le SI AI. Pour ce faire, nous utilisons l'application Praxedo mise en œuvre courant 2018. Cette application mobile est destinée aux techniciens sur le terrain. On parle de FieldManagement.
- **Provisioning automatique**. Lors du raccordement d'un client FttH activé, l'équipement ONT chez le client final et l'équipement OLT dans le backbone sont paramétrés en direct et automatiquement pour récupérer leurs configurations.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Courant 2019, l'application Praxedo a été utilisée pour une nouvelle fonctionnalité : les audits production. Ces audits servent au service Production pour contrôler, à froid, sur le terrain, la réalité des échecs des FAI en mode STOC.

De plus, courant 2019, l'application de provisioning automatique a dû évoluer pour suivre des évolutions technologiques des matériels d'accès. En effet, Altitude Infrastructure installe désormais des nouveaux équipements GPON et la façon de les paramétrer a évolué. Cet upgrade a été réalisé sans coupure de la production et en gérant les 2 versions des équipements.

H. SAV, AltiLine et IRRIS

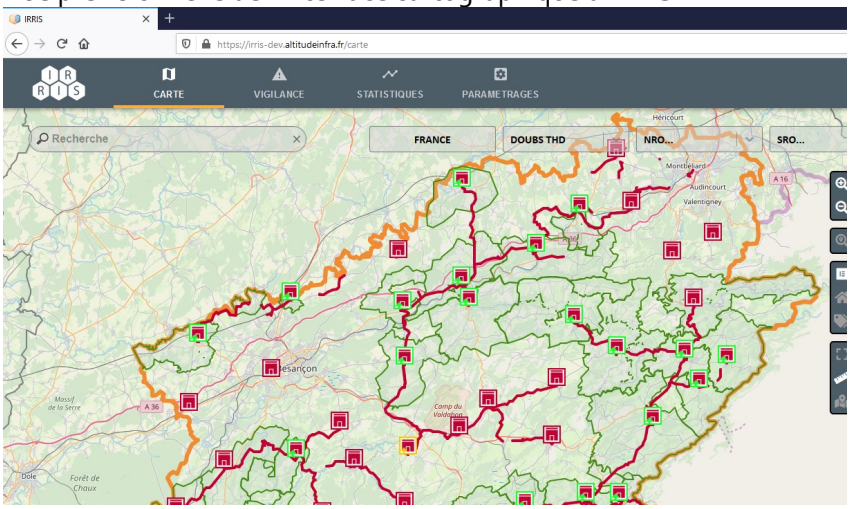
L'outil interne pour la gestion des incidents s'appelle AltiLine. C'est l'outil quotidien de l'Exploitation aussi bien pour le traitement des incidents client que Backbone.

En 2019, un projet majeur de refonte d'AltiLine a été lancé. La nouvelle solution s'appellera « **IRRIS** » pour Interface Référentiel du Réseau d'Infrastructure et de Services.
Le périmètre fonctionnel de ce nouvel outil IRRIS est large :

- base référentiel modélisant tous les réseaux fibre optique exploités,
- agréger les différents référentiels internes dans un seul outil pour l'exploitant,
- gérer les incidents SAV clients, backbone et administratifs,
- calculer les impacts en cas d'incident,
- gérer le capaplanning,
- produire des statistiques sur le réseau et les incidents,
- etc…

Plus globalement, il doit fournir à l'exploitant Altitude Infrastructure un outil pensé et dédié pour des réseaux de fibre optique FttH. Il devra également supporter la montée en charge des volumes à venir. Enfin, il devra surtout améliorer la productivité des équipes d'exploitation et de maintenance.

Vue prévisionnelle de l'interface cartographique d'IRRIS :



Une équipe dédiée a été créée autour d'un chef de projet pour le développement de ce nouvel outil.

REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

L'objectif d'une mise en production pour un premier lot de fonctionnalités est défini au 10/02/2020, mais les développements ont débuté dès mai 2019.

Malgré ce nouveau projet et les ressources qu'il mobilise, le support de l'application AltiLine existante a continué. 9 nouvelles versions d'AltiLine ont été mises en production sur 2019.

Le détail des versions AltiLine mises en service sur l'année 2019 est fourni en annexe 12 ci-après.

I. Patrimoine Fibre, NetGeo et Mux

Altitude Infrastructure a retenu le logiciel métier « NetGeo » de l'éditeur GISmartware pour gérer le patrimoine fibre optique de ses réseaux. Ce logiciel de référence permet de structurer les données métiers : supports et infrastructures (fourreaux), câbles, tubes-brins, épissures, boîtes de protection, chambres et routes optiques.

Les interfaces mises à disposition autour de NetGeo sont les suivantes :

- **Client lourd NetGeo Telecom**, application SIG fonctionnant en local sur la machine d'un utilisateur, permettant de lire, modifier et importer des données.
- **Serveur applicatif**. L'architecture Client/Serveur mise en place par Altitude Infrastructure permet aux sous-traitants une saisie des données à distance via un flux web.
- **Client web NetGeo Online**. Interface web cartographique ne nécessitant aucune installation et mise à disposition gratuitement auprès de toutes les Collectivités.

Courant 2019, il n'y a pas eu de mise à jour majeure. En revanche, on peut noter :

- de nombreuses tâches d'administration ont été menées,
- de nouveaux réseaux ont été créés,
- des patchs fournis par l'éditeur ont été mis en place,
- le volume des données a vu une croissance très importante.

Altitude Infrastructure n'étant pas suffisamment satisfait des performances de l'outil, plusieurs réunions ont eu lieu avec l'éditeur. Un plan d'action a été décidé fin 2019.

Malgré tout, en parallèle, un nouveau projet a été lancé pour étudier et mettre en place une nouvelle solution afin de mieux gérer les données optiques. Ce projet s'appelle Mux.
L'objectif de Mux est d'agréger les données STBAN et NetGeo dans un nouvel environnement très performant lui permettant de supporter la montée en charge.
Son modèle de données est similaire à gracethd. Mux utilise des nouvelles technologies comme Kafka et ElasticSearch pour le traitement et la mise à disposition des données.

J. Référentiel Adresses, STBAN

Altitude Infrastructure a développé une solution propriétaire appelée STBAN (Système Traitement Base Adresse Normalisée) pour la gestion des adresses éligibles au FttH.
STBAN et la base de référence contenant l'ensemble des bâtiments (« Immeuble ») et des logements couverts par les déploiements FttH d'Altitude Infrastructure.
La solution STBAN est utilisée pour produire les flux d'échange Interop, protocole Infra-PM.

Or, courant 2019, une évolution importante a été d'adapter STBAN au nouveau protocole Interop Infra-PM 3.1. Cette nouvelle version s'accompagne de nouvelles spécifications techniques « STBAN 2.4 » publiées vers le constructeur.
Le SI AI est donc opérationnel pour le flux Infra-PM 3.1. Nous sommes dans l'attente de nos clients opérateurs qui ne souhaitent pas de double run avec le flux Infra-PM 3.0. Les annonces des différents opérateurs rendent une bascule PM3.0 vers PM3.1 courant 1er semestre 2020.

Pour remplir la base de données STBAN, une interface de contrôle et d'import en masse a été développée. Cette interface s'appelle « l'ETL STBAN ». Elle permet aux constructeurs de contrôler la qualité des données produites et d'importer en masse les informations des adresses déployées.
Une équipe dédiée fait évoluer l'application au quotidien. Sur l'année 2019, 9 mises en production ont eu lieu.

Le détail des versions ETL STBAN mises en service sur l'année 2019 est fourni en annexe 12 ci-après.

K. Reporting et Business Intelligence BI

Altitude Infrastructure a lancé début 2019 un projet d'informatique décisionnelle ou Business Intelligence (BI). L'objectif est de mieux exploiter les données présentes dans le SI AI dans un but de reporting métier.

Courant 2019, plusieurs solutions ont été étudiées selon différents critères :

- Capacité à s'intégrer dans le SI AI existant
- Capacité à tenir des volumes de données importants et une montée en charge rapide
- Capacité à fournir une interface moderne et ergonomique à destination du management de l'entreprise
- Capacité à laisser certains utilisateurs clefs autonomes dans la production de rapport
- Capacité à partager des rapports

La solution PowerBI de Microsoft a été retenue.

La mise en place et l'intégration de la solution a duré plusieurs mois ; notamment, la réplication quotidienne des données et leur structuration dans des entrepôts de données.
Les premiers indicateurs ont été mis en place pour le service Production en novembre 2019 et sont désormais utilisés opérationnellement.

4.5.5.4 Versioning des applications

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

Un versioning détaillé et horodaté des principales applications est joint en annexe 12 au présent rapport.

5 Communication

5.1 Communication

5.1.1 Organisations et missions

La Délégation de Service Public dispose d'un Directeur de projet et d'une assistante de direction. Le Responsable du développement local est chargé de la commercialisation du réseau, en relation directe avec la chargée de communication du siège. Des échanges récurrents sont réalisés entre les équipes. Nous attachons une attention particulière aux actions commerciales et de communication qui sont menées sur le territoire afin de continuer à faire progresser la notoriété de la marque et mettre en lumière la disponibilité de la fibre optique sur notre périmètre.

Notre mission passe par une communication multi-canals afin de toucher un public des plus larges.

5.1.2 Reporting actions de communication - Manifestions spécifiques

Le réseau étant intégralement déployé, nous mêlons des actions à grande échelle afin de toucher le plus de cibles possibles. En parallèle, des actions de proximité permettent de répondre aux interrogations des administrés et d'informer les personnes éligibles sur le périmètre du réseau fibre REV@.

Notre stratégie se base sur une communication 360° afin d'adapter les messages à chacune de nos cibles :

- **Evènements et partenariats**

Le réseau fibre REV@ soucieux de soutenir les initiatives locales, a ainsi apporté son aide dans l'élaboration d'un lien fibre optique pour l'évènement « La Semaine du Golfe ». Cette manifestation, qui a lieu tous les ans, est l'un des grands évènements maritimes de Bretagne. Nous avons en contrepartie pu mettre en lumière le réseau très haut débit par l'installation d'oriflammes publicitaires à plusieurs endroits du rassemblement.

De même, REV@ participe activement au développement local, et a renouvelé son adhésion à l'Agence de Développement et Technopole VIPE Vannes, avec pour objectif de tisser des liens entre les acteurs économiques et accentuer le dynamisme du secteur grâce au très haut débit.



- **Supports de communication**

Sur l'exercice 2019, nous avons créé de nouveaux supports permettant de toucher l'ensemble des usagers ; passant des foyers éligibles, aux élus et aux entreprises du territoire via :

- La création d'une vidéo explicative sur le raccordement à domicile : un format assez court avec des termes simplifiés. La vidéo permet d'expliquer en quelques minutes le raccordement d'un abonné à la fibre optique, de la partie publique jusqu'au salon.

- Une autre vidéo, cette fois-ci pour promouvoir la fibre optique et présenter les usages numériques rendus possibles grâce à cette technologie. Nous avons pu travailler avec des images de l'Agglomération, de l'office de tourisme et des banques d'images afin d'avoir un rendu vraiment personnalisé. Nous souhaitions mettre en avant le territoire afin que chaque lecteur s'approprie la vidéo.

- La création de supports de communication. Qu'ils soient plutôt à titre pédagogique ou essentiellement commercial, ces visuels sont destinés à la fois aux entreprises et au grand public. Nous avons produit une brochure destinée spécifiquement aux professionnels leur expliquant les démarches d'accès à la fibre PRO.

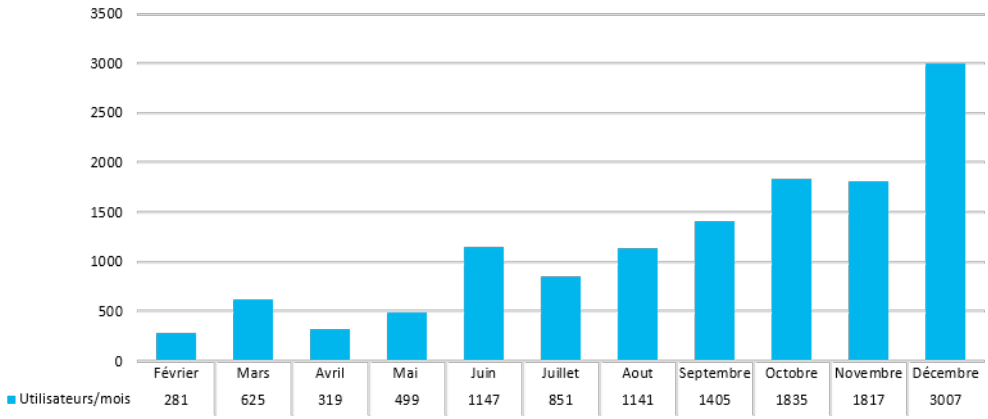
- La communication digitale : site web et réseaux sociaux. L'équipe a régulièrement animé nos interfaces afin d'apporter les informations nécessaires aux administrés du territoire.

  En complément, nous avons travaillé sur plusieurs campagnes de communication digitale comme le Google Adwords ; avec l'achat de mots clés pour toujours développer le référencement du site web. YouTube est également une plateforme très en vogue ; nous profitons du trafic que ce site génère pour y intégrer une campagne publicitaire « La fibre Rev@ ». Le ciblage a été réalisé selon les centres d'intérêts des lecteurs ainsi que via les codes postaux. Notre message a comptabilisé plus de 24 000 impressions (= une impression vidéo est comptée lorsque la lecture de l'annonce publicitaire débute).





De plus, le site web nous a permis de toucher et d'informer en moyenne plus de 1000 usagers/mois au cours de l'année 2019. On remarque facilement l'impact des campagnes digitales sur le flux de visites.



- Une campagne de cross media

Sur la fin de l'année, nous avons mis en place une campagne de communication cross media, permettant d'informer les usagers de la disponibilité de la fibre et des démarches d'accès, via divers canaux : envois d'e-mails, de SMS, accompagné d'une communication digitale via Facebook. A cela s'ajoute une campagne de diffusion en boîtes aux lettres sur les adresses éligibles.
Cette communication a généré près de 1 000 visites sur le site web, et touché plus de 6 000 personnes sur une période d'une semaine.

- La Relation presse

En parallèle, les relations presse sont également un très bon moyen de relayer les actualités phares du réseau Rev@ via des médias locaux et nationaux. Nous travaillons avec une attachée presse qui gère les relations avec les journalistes et est donc chargée de développer la visibilité du projet.

5.1.3 Reporting réunion publique

Le réseau REV@ n'est pas concernée par cette information sur la période donnée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6 Rapport administratif et financier

6.1 Juridique

6.1.1 Préambule

La Convention de DSP (type affermo-concessif) a été signée le 24 janvier 2013 entre La Communauté d'agglomération du Pays de Vannes et Vannes Agglo Numérique et est entrée en vigueur le 29 janvier 2013.

Aux termes de l'article 2 de la Convention de DSP, la société Vannes Agglo Numérique, Délégataire du service public, s'est vu confier l'établissement et l'exploitation du Réseau pour une durée de 25 années.

Le capital social du Délégataire est détenu à 100% par Alto.

Alto est une société holding créée dans le cadre du financement et du refinancement de six sociétés de projet (SPV) titulaires de contrat de délégation de service public relatif à la conception, au financement ainsi qu'à l'exploitation de réseaux de communications électroniques très haut débit. La société ALTO est actuellement détenue à 68 % par AI THD et à 32 % par la Caisse des dépôts et consignations. Etablissement public français de premier plan et partenaire de long terme, la Caisse des dépôts et consignations assure, en qualité d'investisseur, une sécurité d'actionnariat de la société ALTO.

Les avenants signés depuis le début de l'exécution de la Convention de DSP sont présentés ci-après :

- **Avenant n°1** (2013) :
    - Ajustement de la découpe des zones arrières des points de mutualisation ;
    - Ajustement de la priorisation d'une zone initialement programmée en raison de l'introduction de la VDSL2.
- **Avenant n°2** : (2013) : Modification du catalogue de services.
- **Avenant n°3** (2015) :
    - Evolution du catalogue de services et de la grille tarifaire ;
    - Modification de l'annexe 9 (catalogue de services).
- **Avenant n°4** (2015) :

- Modification du nombre de sites remarquables et du nombre de points remarquables des déploiements des prises FTTH ;
- Modification de l'annexe 1 "spécification du réseau".

- **Avenant n°6** (2017) :
  - Modification des spécifications du Réseau ;
  - Modification des dispositions financières pour tenir compte de la modification des spécifications du Réseau.

- **Avenant n°7** (2018) :
  - Modification des spécifications du Réseau ;
  - Modification des dispositions financières pour tenir compte de la modification des spécifications du Réseau.

- **Avenant n°8** (2018) :
  - Modification du catalogue de services ;
  - Modification de l'annexe 9 (catalogue de services).

- **Avenant n°9** (2018) :
  - Approbation du nouveau catalogue de services ;
  - Approbation de la mise en application de l'offre d'accès FTTH passif V.3.0.

- **Avenant n°10** (2018) :
  - Evolution de l'annexe 9 résultant des prescriptions ARCEP relatives à la correction des redevances mensuelles du cofinancement ;
  - Modification de l'annexe A : catalogue de services ;
  - Modification de l'annexe B : Offre d'accès.

- **Avenant n°11** (2019) :
  - Approbation du nouveau catalogue de services V.3.2 ;
  - Approbation des nouvelles conditions d'accès aux Fourreaux et Chambres v.2.0.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6.1.2 Attestations d'assurance actualisées

En annexe 13 et 14, vous trouverez les attestations d'assurances suivantes :

- Responsabilité Civile 2019 ;
- Dommage aux biens 2019.

6.1.3 Extrait Kbis

En annexe 15, vous trouverez l'extrait K-bis à jour.

6.1.4 Inventaire des Contrats conclus sur la DSP

En annexe 16, vous trouverez un inventaire des contrats conclus sur la DSP.

6.1.5 Contrat de Crédit

En annexe 17, vous trouverez une copie de l'Avenant n°1 à la Convention d'Avances en Compte Courant Délégataire.

6.2 Financier

6.2.1 Préambule

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux méthodes comptables en vigueur et aux principes du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition tandis que les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition selon l'avancement de la construction.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6.2.2 Faits Marquants

- Organisation Opérationnelle

A compter de Février 2019, une nouvelle organisation territoriale a été mise en place ayant pour vocation d'assurer une relation de proximité avec l'ensemble de l'écosystème de la Société de Projet. Deux opérationnels mutualisés avec d'autres DSP du groupe Altitude dans le Nord de la France sont ainsi arrivés courant 2019 :

- un Directeur
- une Assistante de Direction.

- Déploiement et extension du réseau

L'Agglomération de Vannes a souhaité que Vannes Agglo Numérique assure la couverture de 100 nouveaux sites professionnels répartis sur 6 Zones d'Activité Economique ce qui représentera à terme 110 km de réseau supplémentaire pour un montant total d'investissement de 1 780 000 €. Cet investissement sera subventionné en totalité par l'Agglomération.

- Activité commerciale

L'activité commerciale a été particulièrement soutenue sur le réseau THD de l'Agglomération de Vannes. Ainsi le parc d'abonnés est passé de 1 820 fin 2018 à 3 384 au 31/12/2019 soit une progression d'un peu plus de 85%. Ce dynamisme commercial découle de l'arrivée de trois Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (FREE, Bouygues et SFR) sur le réseau THD durant l'exercice 2019.

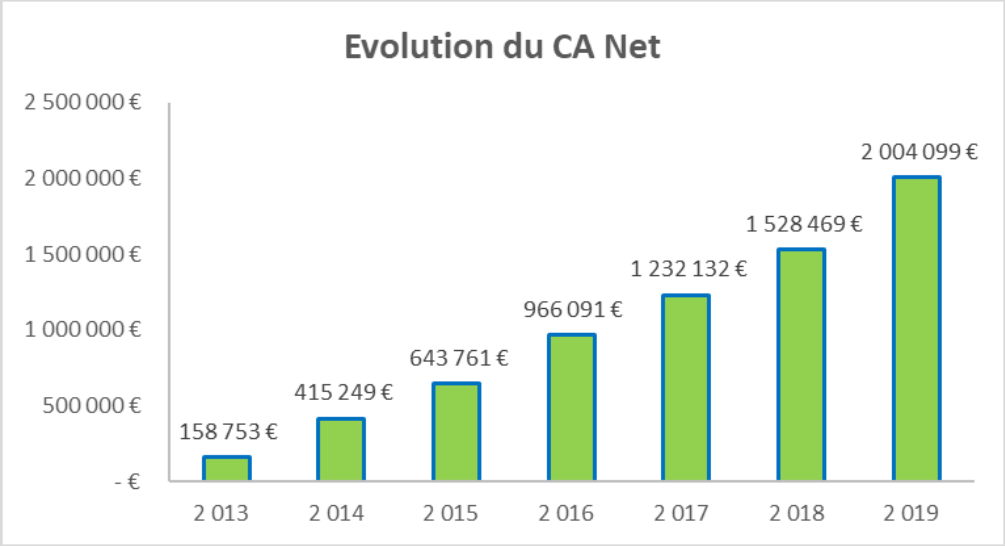
Les prises de commandes massives de ces derniers (1564 sur l'année) ont aussi permis une forte progression du taux de pénétration qui atteint près de 30% au terme de l'exercice 2019.

- Situation Financière

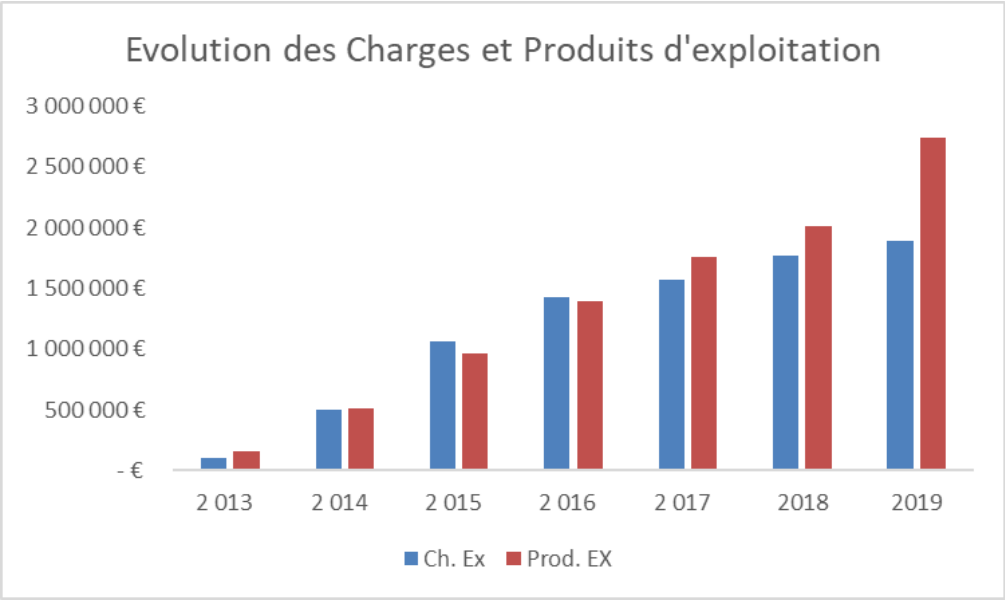
L'arrêt de l'activité radio, validé par le biais de l'avenant N°12 au contrat de DSP, a généré en fin d'exercice une dépréciation des immobilisations liées à cette technologie à hauteur de 390 000 € ainsi que des coûts liés au démontage de ces installations comptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 49 000 €.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

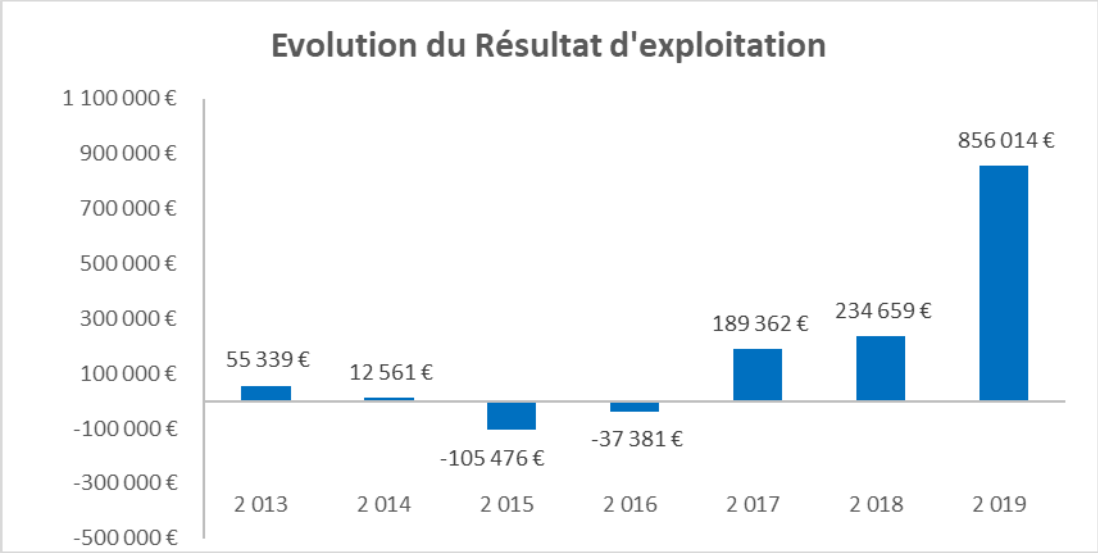
6.2.3 Indicateurs financiers



• Le chiffre d'affaires net réalisé sur l'exercice 2019 a progressé de plus de 31% par rapport à l'année 2018. Ainsi, la gamme de services dédiés au marché Grand Public a généré près de 300 K€ de recettes supplémentaires tandis que les prestations vendues pour le marché des professionnels ont augmenté de 135 K€. A noter également que les produits enregistrés pour les prestations en lien avec l'arrivée des OCEN (hébergement au sein des NRO, collecte activée…) sont en hausse d'environ 75 K€.



• Les charges d'exploitations enregistrées en 2019 sont en hausse de 115 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de 6% comparée à l'année précédente est essentiellement due aux postes de charges externes ainsi qu'aux charges supportées par la société Ad hoc qui sont détaillées dans la partie 6.2.6. du présent rapport d'activité.



• Comme lors des exercices 2017 et 2018, le résultat d'exploitation est positif pour l'année 2019. Il a par ailleurs été multiplié par plus de 3,5 par rapport à l'exercice précédent, ce qui souligne les bonnes performances économiques et commerciales enregistrées par la société Rev@ sur 2019.

6.2.4 Comptes sociaux

Compte de résultat simplifié

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires net	2 004 099 €	1 528 469 €	1 232 132 €	966 091 €	643 761 €	415 249 €	158 753 €
Subvention reprise au compte de résultat	739 616 €	478 459 €	522 419 €	422 471 €	313 776 €	96 479 €	- €
Transfert de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	10 €	6 €	8 €	- €	- €	1 €	2 €
Produits d'exploitation	**2 743 726 €**	**2 006 935 €**	**1 754 559 €**	**1 388 562 €**	**957 537 €**	**511 729 €**	**158 755 €**
Achats et charges externes	875 263 €	770 389 €	617 370 €	552 140 €	468 120 €	239 273 €	83 463 €
Impôts et taxes	22 520 €	22 537 €	16 507 €	19 758 €	9 087 €	1 331 €	1 239 €
Salaires, traitements et charges	137 266 €	147 230 €	117 058 €	123 140 €	94 955 €	83 342 €	18 488 €
Dotations aux amortissements	852 654 €	822 220 €	804 569 €	730 905 €	490 851 €	175 221 €	- €
Autres charges	10 €	9 901 €	9 693 €	- €	- €	1 €	226 €
Charges d'exploitation	**1 887 712 €**	**1 772 276 €**	**1 565 197 €**	**1 425 943 €**	**1 063 013 €**	**499 167 €**	**103 416 €**
Résultat d'exploitation	**856 014 €**	**234 659 €**	**189 362 €**	**- 37 381 €**	**- 105 476 €**	**12 561 €**	**55 339 €**
Produits financiers	26 351 €	11 €	283 832 €	- €	5 769 €	15 €	- €
Charges financières	332 826 €	319 882 €	852 326 €	246 495 €	215 479 €	54 728 €	- €
Résultat financier	**- 306 475 €**	**- 319 870 €**	**- 568 495 €**	**- 246 495 €**	**- 209 710 €**	**- 54 713 €**	**- €**
Résultat courant avant impôts	**549 539 €**	**- 85 211 €**	**- 379 133 €**	**- 283 875 €**	**- 315 187 €**	**- 42 152 €**	**55 339 €**
Produit Exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges Exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat exceptionnel	**- 443 258 €**	**- 442 €**	**- 4 867 €**	**85 937 €**	**- 24 881 €**	**3 900 €**	**- €**
Impôts sur les bénéfices		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	**106 281 €**	**- 85 653 €**	**- 384 000 €**	**- 197 938 €**	**- 340 069 €**	**- 38 251 €**	**55 339 €**

L'année 2019 fait apparaître une forte hausse du poste « reprise de subvention » ainsi qu'un résultat exceptionnel négatif de 443 K€. La forte progression de ces deux postes s'explique par l'arrêt de l'activité radio proposée jusqu'alors par Vannes Agglo Numérique et validé par l'avenant 12 en décembre 2019. En effet, cet arrêt a entraîné la comptabilisation sur l'exercice 2019 d'une reprise

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

exceptionnelle de 257 K€ correspondant aux subventions perçues par le délégant pour le financement des investissements liés à cette technologie ainsi que la constatation en charge exceptionnelle de la dépréciation de la valeur nette comptable de ces mêmes investissements enregistrés en immobilisation corporelle.

Le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 106 K€.

Bilan simplifié

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Immobilisations incorporelles	573 339 €	606 076 €	638 814 €	671 551 €	344 494 €	344 940 €	175 000 €
Immobilisations corporelles	14 025 450 €	14 209 781 €	14 580 913 €	14 805 157 €	13 389 247 €	8 193 595 €	3 548 066 €
Immobilisations financières	373 €	53 €	53 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Autre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Actif immobilisé net	**14 599 162 €**	**14 815 911 €**	**15 219 780 €**	**15 476 739 €**	**13 733 771 €**	**8 538 565 €**	**3 723 096 €**
Créances et acomptes	5 483 943 €	3 674 614 €	3 738 028 €	777 771 €	652 306 €	1 652 906 €	483 864 €
Disponibilités et valeurs mobilières	79 795 €	965 277 €	230 509 €	176 299 €	259 389 €	221 800 €	1 313 142 €
Actif circulant	**5 563 738 €**	**4 639 891 €**	**3 968 537 €**	**954 070 €**	**911 695 €**	**1 874 706 €**	**1 797 006 €**
Charges constatées d'avance	2 564 €	2 415 €	27 142 €	2 117 €	5 487 €	9 436 €	13 924 €
Capital souscrit non appelé	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total Actif	**20 165 464 €**	**19 458 216 €**	**19 215 458 €**	**16 432 926 €**	**14 650 952 €**	**10 422 707 €**	**5 534 026 €**
Capital social	1 272 058 €	1 272 058 €	1 272 058 €	1 272 058 €	1 272 058 €	636 000 €	636 000 €
Report à nouveau	- 1 009 046 €	- 923 393 €	- 539 393 €	- 341 454 €	- 1 386 €	36 866 €	- 284 €
Résultat de l'exercice	106 281 €	- 85 653 €	- 384 000 €	- 197 939 €	- 340 069 €	- 38 251 €	37 150 €
Subvention d'investissement	7 727 058 €	8 462 579 €	8 941 025 €	8 944 037 €	7 648 721 €	5 741 004 €	2 956 378 €
Capitaux propres	**8 096 351 €**	**8 725 591 €**	**9 289 690 €**	**9 676 702 €**	**8 579 324 €**	**6 375 618 €**	**3 629 244 €**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- €	2 015 €	6 238 €	4 779 349 €	5 080 964 €	2 402 452 €	1 801 940 €
Compte(s) courant(s) d'associé(s)	10 615 469 €	10 282 646 €	9 684 490 €	19 501 €	19 098 €	20 943 €	18 189 €
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	- €	- €	- €	2 018 €	- €	6 315 €	- €
Dettes fournisseurs	1 241 071 €	304 627 €	114 250 €	1 873 386 €	917 055 €	1 554 706 €	39 264 €
Dettes fiscales et sociales	131 242 €	117 001 €	84 832 €	57 538 €	36 856 €	43 391 €	29 396 €
Autres dettes	- €	7 262 €	- €	- €	7 511 €	1 418 €	591 €
Dettes	**11 987 781 €**	**10 713 551 €**	**9 889 810 €**	**6 731 792 €**	**6 061 484 €**	**4 029 224 €**	**1 889 380 €**
Produits constatés d'avance	81 332 €	19 074 €	35 959 €	24 432 €	10 144 €	17 865 €	15 402 €
Total Passif	**20 165 464 €**	**19 458 216 €**	**19 215 458 €**	**16 432 926 €**	**14 650 952 €**	**10 422 707 €**	**5 534 026 €**

L'actif de la société s'élève à 20 165 K€ à fin 2019. Comparé à l'exercice précédent, on constate que l'actif immobilisé est en légère diminution tandis que l'actif circulant (Créances et disponibilités) augmente de quasiment 900 K€.

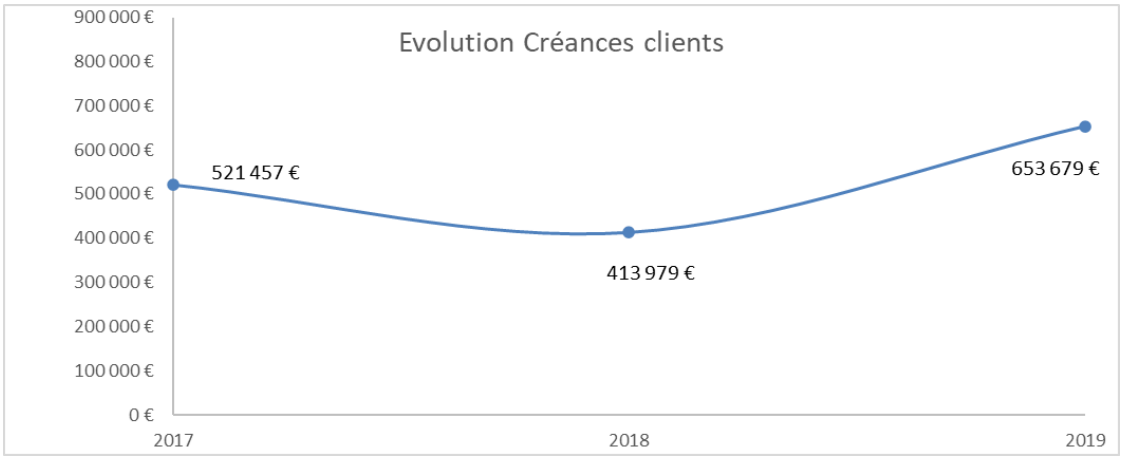
Concernant le passif de la société, on constate une dégradation des fonds propres d'un peu plus de 600 K€ principalement lié à la reprise exceptionnelle au compte de résultat de l'intégralité des subventions perçues sur les immobilisations relatives à l'activité radio. Le passif circulant a quant à lui augmenté d'un peu plus de 1,25 M€, avec notamment une hausse importante des dettes fournisseurs par rapport à l'exercice 2018 (+ 937 K€).

6.2.5 Situation de trésorerie de l'exercice 2019

Créances clients 2019

4 500 K€ des créances sont constitués du compte courant ALTO à la suite des opérations de cash pooling réalisées au cours de l'exercice avec la société mère. L'essentiel du reste des créances se décompose comme suit :

Clients	>= 60 JRS	30 / 59 JRS	0 / 29 JRS	Non Echues	Total Créances échues au 31/12/2019	Total Créances au 31/12/2019	% Créances échues au 31/12/2019
FAI	**76 922**	**55 397**	**116 898**	**294 956**	**249 217**	**544 173**	**46%**
FREE	11 708	42 180	40 125	74 392	**94 013**	**168 405**	56%
BOUYGUES TELECOM	20 592	10 788	60 389	24 659	**91 770**	**116 429**	79%
WIBOX	-	-	180	72 221	**180**	**72 401**	0%
SFR & COMPLETEL	1 303	40	10 997	43 899	**12 340**	**56 239**	22%
NETENSIA	80	600	-	26 514	**680**	**27 194**	3%
ORANGE	20 632	40	-	-	**20 672**	**20 672**	100%
INIT SYS	6 335	120	-	6 371	**6 455**	**12 826**	50%
BRETAGNE TELECOM	339	-	-	12 097	**339**	**12 436**	3%
CORIOLIS TELECOM SAS	8 547	1 039	-	1 779	**9 586**	**11 366**	84%
Autres	7 385	589	5 206	33 024	**13 181**	**46 205**	29%
SITE PUBLIC & PRIVE	**91 928**	**3 385**	**- 1 797**	**15 991**	**93 515**	**109 506**	**85%**
VILLE DE VANNES	57 574	-	-	- 24 780	**57 574**	**32 794**	176%
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO	- 126	532	- 532	20 979	**- 126**	**20 853**	-1%
MAIRIE DE SAINT NOLFF	10 612	-	-	778	**10 612**	**11 389**	93%
MAIRIE DE GRAND-CHAMP	9 333	-	-	571	**9 333**	**9 904**	94%
COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN	32	-	-	7 200	**32**	**7 232**	0%
TY CLOUD	2 000	-	-	4 410	**2 000**	**6 410**	31%
DDTM VANNES	6 189	-	-	40	**6 189**	**6 229**	99%
Autres	6 314	2 853	- 1 266	6 793	**7 902**	**14 695**	54%
Total général	**168 850**	**58 781**	**115 101**	**310 947**	**342 732**	**653 679**	**52%**

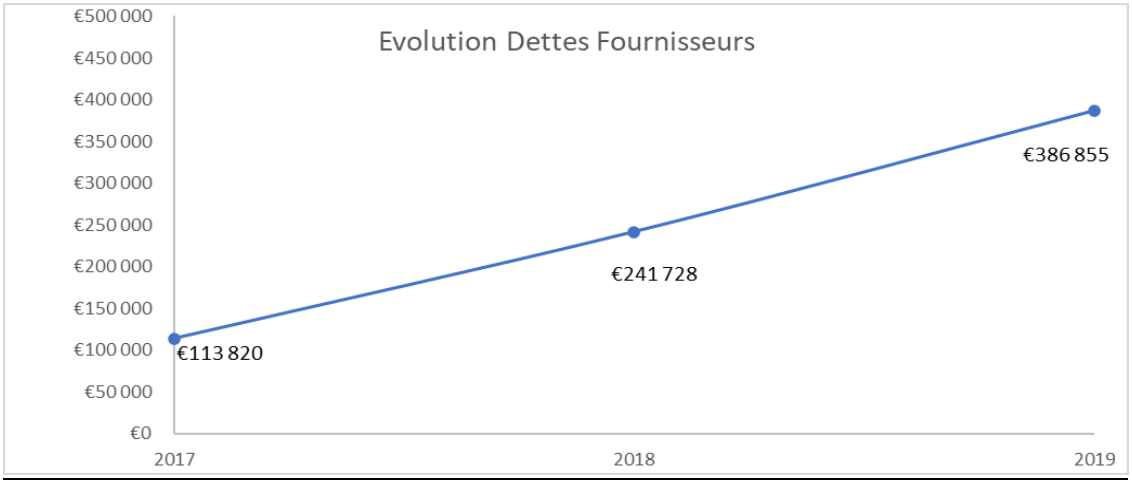


REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Dettes fournisseurs 2019

Le poste dettes fournisseurs se décompose comme suit :

Fournisseurs	Montant	%
AIE	376 189 €	97%
ORANGE	7 272 €	2%
PAIERIE DPT	2 541 €	1%
DEC	2 160 €	1%
Autres Fournisseurs -	1 307 €	0%
Total	386 855 €	100%

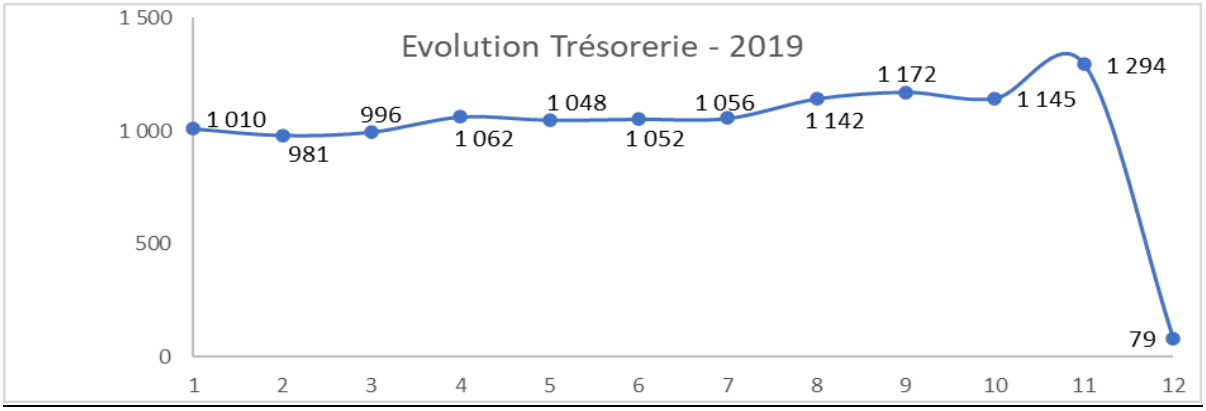


Evolution de la trésorerie mensuelle sur l'exercice 2019

Trésorerie 2019

Vannes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Disponibilités en K€	1 010	981	996	1 062	1 048	1 052	1 056	1 142	1 172	1 145	1 294	79
Evolution mensuelle	45	-29	15	67	-14	4	4	86	29	-27	149	-1 214

965 Solde Trésorerie au 31/12/2018 (en K€)



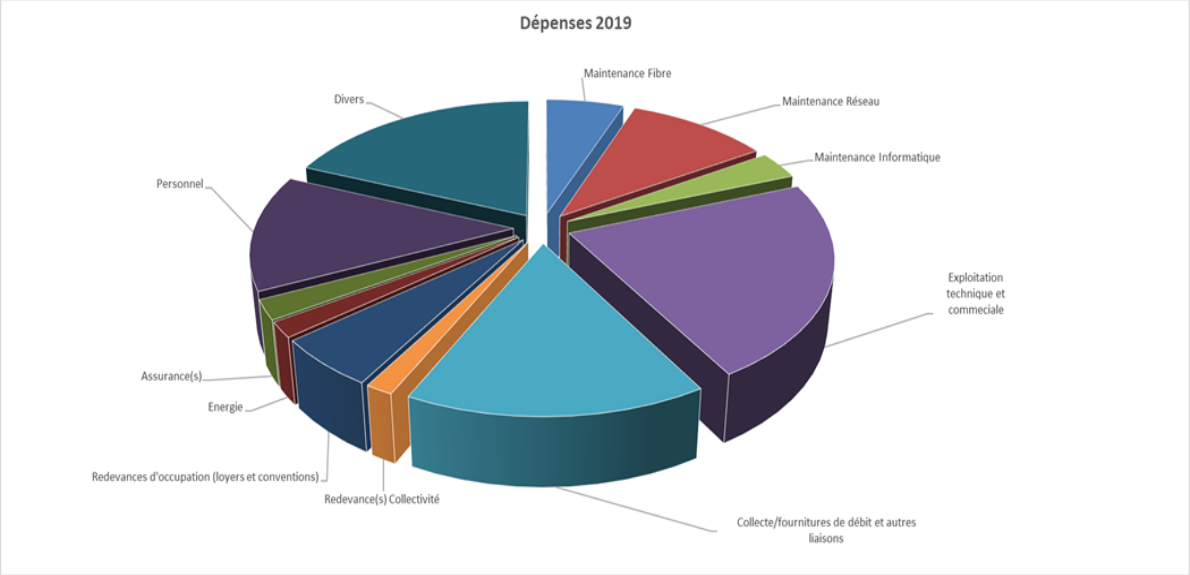
REV@
Le très haut débit
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6.2.6 Charges

Evolution des charges 2019 vs 2018 en K€			
Exercices			
	2019	2018	% évolution
Maintenance Fibre	59	104	-43%
Maintenance Réseau	107	92	16%
Maintenance Informatique	33	34	-3%
Exploitation technique et commeciale	231	239	-3%
Collecte/fournitures de débit et autres liaisons	161	158	2%
Redevance(s) Collectivité	15	15	0%
Redevances d'occupation (loyers et conventions)	57	11	418%
Energie	18	13	38%
Assurance(s)	23	21	10%
Personnel	137	147	-7%
Divers	194	116	67%
Total Dépenses	1035	950	9%

Pour l'exercice 2019, les charges d'exploitation de la société Vannes Agglo Numérique s'élèvent à 1 035 K€ ce qui constitue une légère progression de près de 9% comparé à l'année 2018.
On constate que les charges de maintenance fibre ont été quasiment divisées par deux suite à la régularisation d'un trop payé en 2018.
A l'inverse, le poste de redevances d'occupation a été multiplié par 5. Cette forte hausse est due à l'arrêt de la radio qui génère des frais de résiliation relatifs au contrat des points hauts utilisés pour la technologie Wimax.
Les charges diverses ont également fortement progressé avec la mise en place à compter de 2019 de la refacturation par la Holding ALTO de la quote-part des salaires des collaborateurs intervenant sur la DSP. Ces frais n'ayant jamais été facturés depuis le démarrage de l'activité, une facturation rétroactive pour les années 2017 et 2018 a été réalisée.

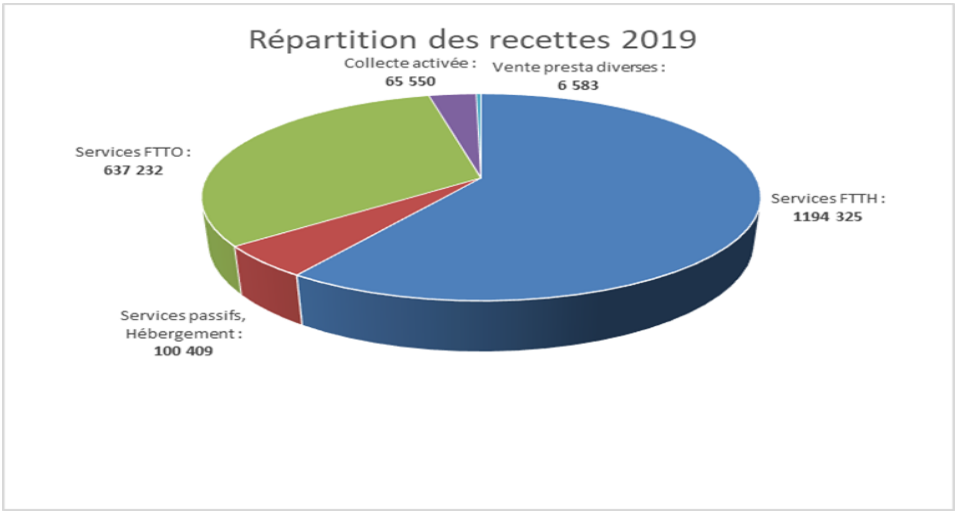


6.2.7 Recettes

En 2019, la société Rev@ a réalisé un chiffre d'affaires net qui s'établit à 2 004 K€ dont la répartition par type de services est la suivante :

Répartition des recettes (en €)

Nature de services	Montant	%
Services FTTH	1 194 325	60%
Services passifs, Hébergement	100 409	5%
Services FTTO	637 232	32%
Collecte activée	65 550	3%
Vente presta diverses	6 583	0%
Total	2 004 099	100%



6.2.8 État des immobilisations

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente l'état des immobilisations telles qu'elles figurent à l'actif du bilan de la société au 31 décembre 2019.

Immobilisations							
	Brut	Amort 31/12/2019	Net	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Immobilisations incorporelles	**715 000 €**	**141 661 €**	**573 339 €**	**606 076 €**	**638 814 €**	**671 551 €**	**344 494 €**
Système d'information	700 000 €	135 160 €	564 840 €	596 078 €	638 814 €	671 551 €	344 494 €
Frais Accès Service	15 000 €	6 501 €	8 499 €	9 999 €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	**17 479 749 €**	**3 454 300 €**	**14 025 450 €**	**14 209 781 €**	**14 580 913 €**	**14 805 157 €**	**13 389 247 €**
GC / Fibre	4 142 €	924 €	3 219 €	3 396 €	3 574 €	3 752 €	3 929 €
Terminaux Clients	10 580 €	132 €	10 448 €	- €	- €	- €	- €
Extension réseau	46 374 €	2 024 €	44 350 €	- €	- €	- €	- €
Conception réseau	3 043 036 €	677 383 €	2 365 653 €	2 496 467 €	2 627 282 €	2 758 096 €	2 566 247 €
Locaux réseaux Vannes	1 281 373 €	259 399 €	1 021 974 €	1 078 486 €	1 134 999 €	1 191 511 €	919 911 €
Equipements actifs	492 134 €	163 873 €	328 261 €	307 207 €	343 035 €	378 863 €	231 694 €
Equipements prises non desservies	- €	- €	- €	446 805 €	503 608 €	560 412 €	519 227 €
Infrastructure horizontale	9 485 526 €	1 986 915 €	7 498 611 €	7 913 249 €	8 411 037 €	8 789 703 €	7 329 158 €
Evolution Réseau	164 112 €	9 202 €	154 909 €	53 390 €	- €	- €	- €
Dévoiement	78 173 €	9 515 €	68 658 €	68 035 €	- €	- €	- €
Enfouissements	50 087 €	2 262 €	47 825 €	- €	- €	- €	- €
Invest baies NRO	62 236 €	151 €	62 085 €				
Install.Clients	2 479 660 €	320 509 €	2 159 151 €	1 780 219 €	1 551 828 €	1 034 348 €	611 642 €
Outillage industriel	12 462 €	12 462 €	- €	- €	- €	2 895 €	7 048 €
Matériel de Transport	10 065 €	9 548 €	517 €	3 033 €	5 550 €	8 066 €	64 €
Autres immo en cours	259 790 €	- €	259 790 €	59 494 €	- €	77 512 €	1 200 326 €
Immobilisations financières	**373 €**	**- €**	**373 €**	**53 €**	**53 €**	**30 €**	**30 €**
Cautionnement	373 €	- €	373 €	53 €	53 €	- €	- €
Total immobilisations	**18 195 122 €**	**3 595 961 €**	**14 599 162 €**	**14 815 911 €**	**15 219 780 €**	**15 476 739 €**	**13 733 771 €**

Méthode comptable retenue :

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles a débuté le 01/07/2014. Les investissements corporels sont amortis en linéaire selon les règles suivantes :

- Equipements actifs => 10 ans
- Installations clients, Baies NRO et Enfouissements => amorti à caducité
- Outillage industriel et matériel de transport => 3 ans
- Matériel informatique => 5 ans

Sur l'exercice 2019, les principales évolutions concernant les immobilisations sont :

- la sortie d'immobilisations corporelles relatives à l'activité radio pour un montant de 447 K€,

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

- la réalisation de nombreuses nouvelles opérations d'installations/raccordements clients commandés par les OCEN pour leurs abonnés à leur arrivée sur le réseau. Le poste a ainsi augmenté d'environ 360 K€ par rapport à l'année précédente,
- la réalisation et la livraison d'extension de réseau supplémentaire opéré par notre sous-traitant à hauteur de 100 K€,
- l'acquisition et la mise en service de baies au sein des NRO du réseau permettant d'accueillir les OCEN pour 62 K€,
- la réalisation d'opérations d'enfouissement du réseau pour un montant de 49 K€.

6.2.9 Rapports annuels (CAC / Activité / Gestion)

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Rev@ étant postérieure à la rédaction du présent compte-rendu d'activité, l'approbation des comptes et le rapport du commissaire aux comptes conséquents seront remis au délégant à cette issue.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

6.2.10 Indicateurs prévisionnels & Plan d'affaires

	2 020 PREV
Produits d'exploitation	**1 478 199 €**
Recettes d'exploitation	**1 478 199 €**
Services FTTH	**851 424 €**
Services FTTH - services activés	126 614 €
Services FTTH - loc FON	156 217 €
Services FTTH - Co-invest	568 594 €
FttB	**507 990 €**
Hébergements NRO	**22 333 €**
Location annuelle FON	**61 425 €**
IRU FON	**35 027 €**
Charges d'exploitation	**727 395 €**
Sous-traitance d'exploitation	**412 703 €**
Maintenance SI	22 607 €
Maintenance Réseau	109 250 €
Spare	- €
Back Office / Exploitation	134 441 €
Gestion commerciale	33 610 €
Maintenance des infrastructures Fibre	111 474 €
Liaisons de Management Outband	1 320 €
Charges externes	**157 396 €**
Livraison de trafic (collecte + liaison louée)	30 000 €
Redevance d'occupation du domaine public	5 531 €
Taxe ARCEP	4 782 €
Offre FTTX	15 575 €
Offre RCA	58 062 €
Energie	28 446 €
Frais de contrôle	15 000 €
Charges Société Ad Hoc	**157 297 €**
Impôt et Taxes	6 379 €
Assurances	30 000 €
Salaires et traitements	120 918 €
Excedent Brut d'Exploitation	**750 803 €**
Dotations aux amortissements	935 662 €
Reprise de subvention	1 084 450 €
Résultat d'exploitation	**899 591 €**
Résultat financier	**- 260 107 €**
Impôts sur les bénéfices	**65 484 €**
Résultat net (marge)	**574 000 €**

Affiché le 06/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

7 Conclusion et Perspectives

Les efforts initiés en 2018 visant à travailler l'attractivité du réseau pour les OCEN ont été récompensés par leur arrivée sur le territoire au cours de l'année 2019.

La signature du protocole abouti avec Orange concrétise sa commercialisation qui sera effective dès le second semestre 2020.

La présence des opérateurs historiques sur le territoire laisse présager de belles perspectives de développement économique qui, associée à l'implication des équipes de Rev@ et du Groupe Altitude Infrastructure, contribueront à faire de la DSP REV@ une réussite et un exemple de partenariat Public / Privé dans le domaine des Délégations de Service Public.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA-DE

8 Annexes

Annexe 1 - IPE REVA

Annexe 2 - REVA_2019-liste des raccordements OI-STOC-5.1.3.2

Annexe 3 - Rapports Préventifs 2019

Annexe 4 - Etat Matériel Rev@.xls

Annexe 5 - Capa SWITCH REVA.xlsx

Annexe 6 - Capa GPON REVA.xlsx

Annexe 7 - Capa Cable Optique REVA.xlsx

Annexe 8 - SHAPE REVA

Annexe 9 -Inventaire actif REVA.xlsx

Annexe 10 - Dévoiements Rev@

Annexe 11 - Enfouissement Rev@.xlsx

Annexe 12 - Versioning_Extranet_Altiline_ETL ESTEBAN

Annexe 13 - RC Vannes_2019

Annexe 14 - BRIS Vannes_2019

Annexe 15 - RA_2019_Rev@_KBIS_2020

Annexe 16 - RA-2019_REV@ - Inventaire des contrats.vFT.xls

Annexe 17 - RA_Rev@_2019_Annexe10a_Contrat_de_Crédits

Annexe 18 - RA_Rev@_2019_Annexe10b_Avenant_n1_Contrat_de_Crédits

Annexe 19 - RA_Rev@_2019_Annexe10c_Avenant_n2_Contrat_de_Crédits

rapport d'activité 2019

Golfe du Morbihan Vannes agglomération



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Sommaire

TERRITOIRE ET INSTITUTION 3
Le territoire en chiffres 4
Une institution en évolution 5
- Des compétences définies... 5
- ...gérées par des services organisés autour de la direction générale. . . 5
- Des équipements structurants. 6

ÉLÉMENTS FINANCIERS 7
Budget 8
Ressources : d'où vient l'argent de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ? 9
Dépenses : où va l'argent de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ? . . . 10
Informations financières 11

DES RESSOURCES AU SERVICE DES PROJETS..... 12
Affaires juridiques et instances 13
Communication 14
Ressources humaines 15
Systèmes d'information 16
Services techniques. 17
Finances, comptabilité, marchés publics 18
Contrats territoriaux 19

DES PROJETS LIÉS AUX COMPÉTENCES 20
Aménagement et urbanisme 21
Habitat et logement 22
Développement économique 23
Emploi, Insertion, Enseignement supérieur 24
Tourisme. 25
Collecte et valorisation des déchets 26
Politiques environnementales 27
Qualité de l'eau 28
Eau potable et assainissement 29
Mobilité 30
Aménagement numérique. 31
Culture 32
Sports et loisirs 33
Solidarités 34

TERRITOIRE & INSTITUTION

- Le territoire en chiffres 4
- Une institution en évolution 5
  - ◆ Des compétences définies... 5
  - ◆ ...gérées par des services organisés en 4 pôles 5
  - ◆ Des équipements structurants 6



Le territoire en chiffres

34 communes

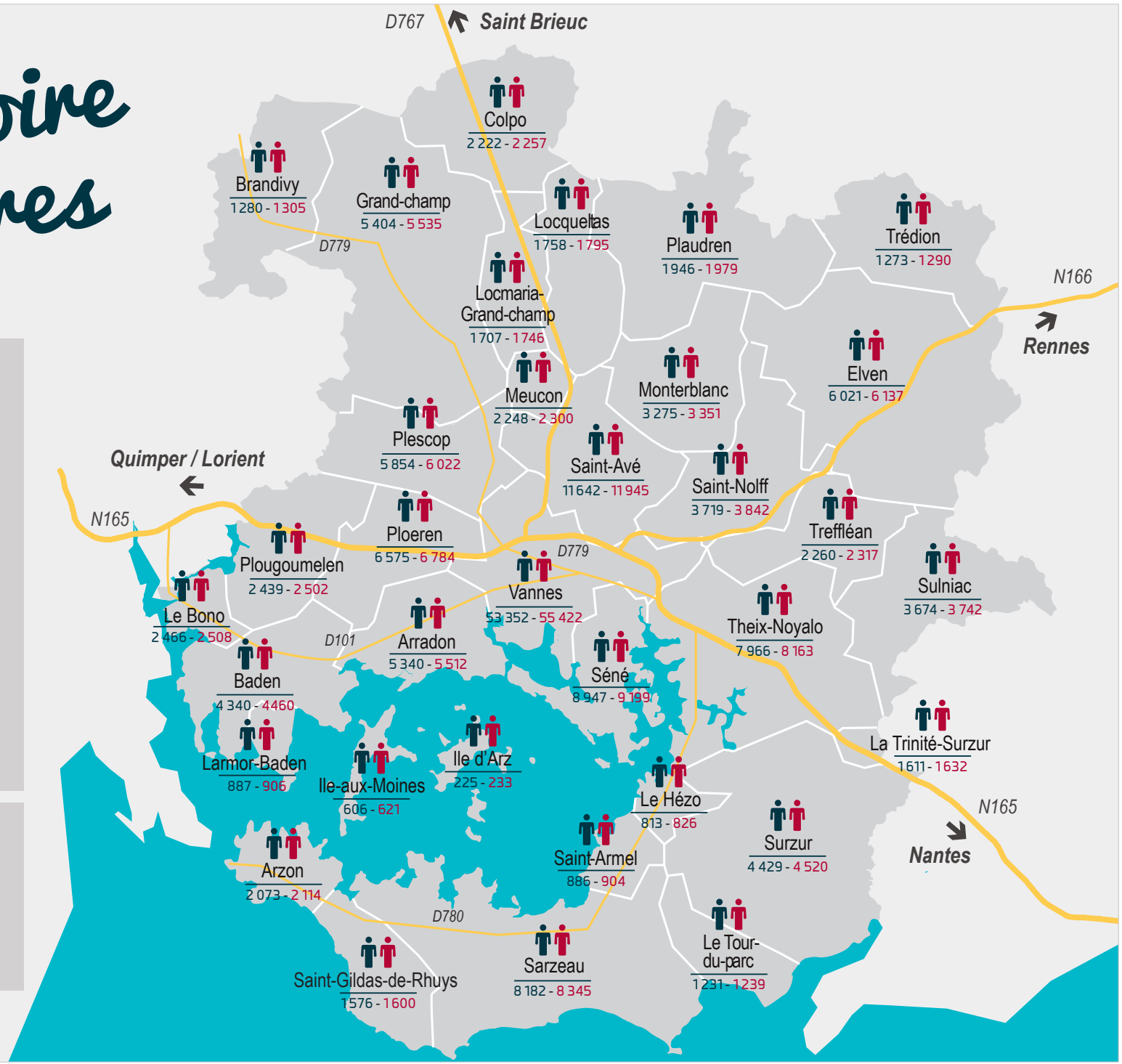
+ de 170 000 habitants

807 km²

*Source : Insee, populations légales des communes en vigueur au 31 décembre 2019 basées sur le recensement de la population 2017

Population municipale

Population totale



Une institution en évolution

90 élus dont...

> 1 président : Pierre Le Bodo

> 14 vice-présidents

440 agents au service de la population

(au 31 décembre 2019)



DES COMPÉTENCES DÉFINIES... :

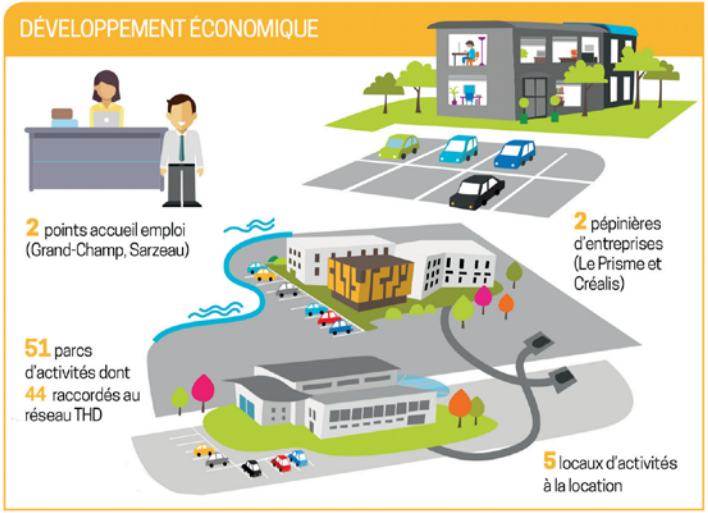
- Aménagement et urbanisme
- Habitat et logement
- Développement économique
- Tourisme
- Collecte et valorisation des déchets
- Politiques environnementales
- Eau
- Mobilité
- Aménagement numérique
- Culture
- Sports et loisirs
- Solidarités
- Enseignement supérieur

...GÉRÉES PAR DES SERVICES ORGANISÉS AUTOUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

- Secrétariat général
- Pôle Ressources communautaires
- Pôle Attractivité et développement
- Pôle Environnement et aménagement
- Pôle Services à la population

DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



2 points accueil emploi (Grand-Champ, Sarzeau)

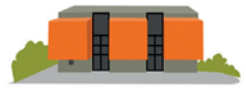
2 pépinières d'entreprises (Le Prisme et Créalis)

51 parcs d'activités dont **44** raccordés au réseau THD

5 locaux d'activités à la location

CULTURE

2 équipements culturels : **L'Echonova,** salle de musiques actuelles (Saint-Avé) avec **4** studios de répétition, **1** salle de concert modulable.



L'Hermine, centre culturel (Sarzeau) avec 1 salle de spectacle de 470 places, 1 conservatoire, 1 médiathèque, 1 espace d'exposition.



SPORTS ET LOISIRS

4 circuits nature (bois du Huelfaut à Elven, Polygone à Saint-Avé), dont 2 étangs (Locqueltas et Brandivy)



4 piscines Aquagolfe (Surzur, Grand-Champ, Vannes-Kercado, Vanocéa)

1 base de loisirs (Brandivy) : 11 activités de pleine nature, 1 gymnase, 1 salle polyvalente



1 vélodrome à 2 pistes (Vannes)
1 piste BMX de niveau national (Sarzeau)



47° Nautik : base nautique multi-sites (Arradon, Baden, Larmor-Baden, Séné)

Golf **18** trous sur 6 000 m² (Baden)



TOURISME

1 aéroport (Monterblanc)



1 office de tourisme intercommunal



9 bureaux d'informations touristiques (5 permanents, 4 saisonniers)

MOBILITÉ



1 parking relais de **140** places (Vannes Ouest)

Réseau Kicéo : **20** lignes régulières
2 services de transport à la demande : Mobicéo (PMR) et Créacéo (tout public)

26 aires de covoiturage **573** places

50 vélos électriques en libre-service
6 stations



COLLECTE DES DÉCHETS

2 équipements dédiés à la collecte (CED à Theix-Noyalo, centre technique à Sarzeau)





48 véhicules de collecte
Plus de **114000** bacs de collecte
Près de **1700** conteneurs (enterrés et aériens)

Environ **1 200** composteurs distribués chaque année

1 bus environnement





12 déchèteries

SOLIDARITÉS



7 centres de secours (Elven, Plescop, Ploeren, Surzur, Vannes, Île d'Arz, Île-aux-Moines)

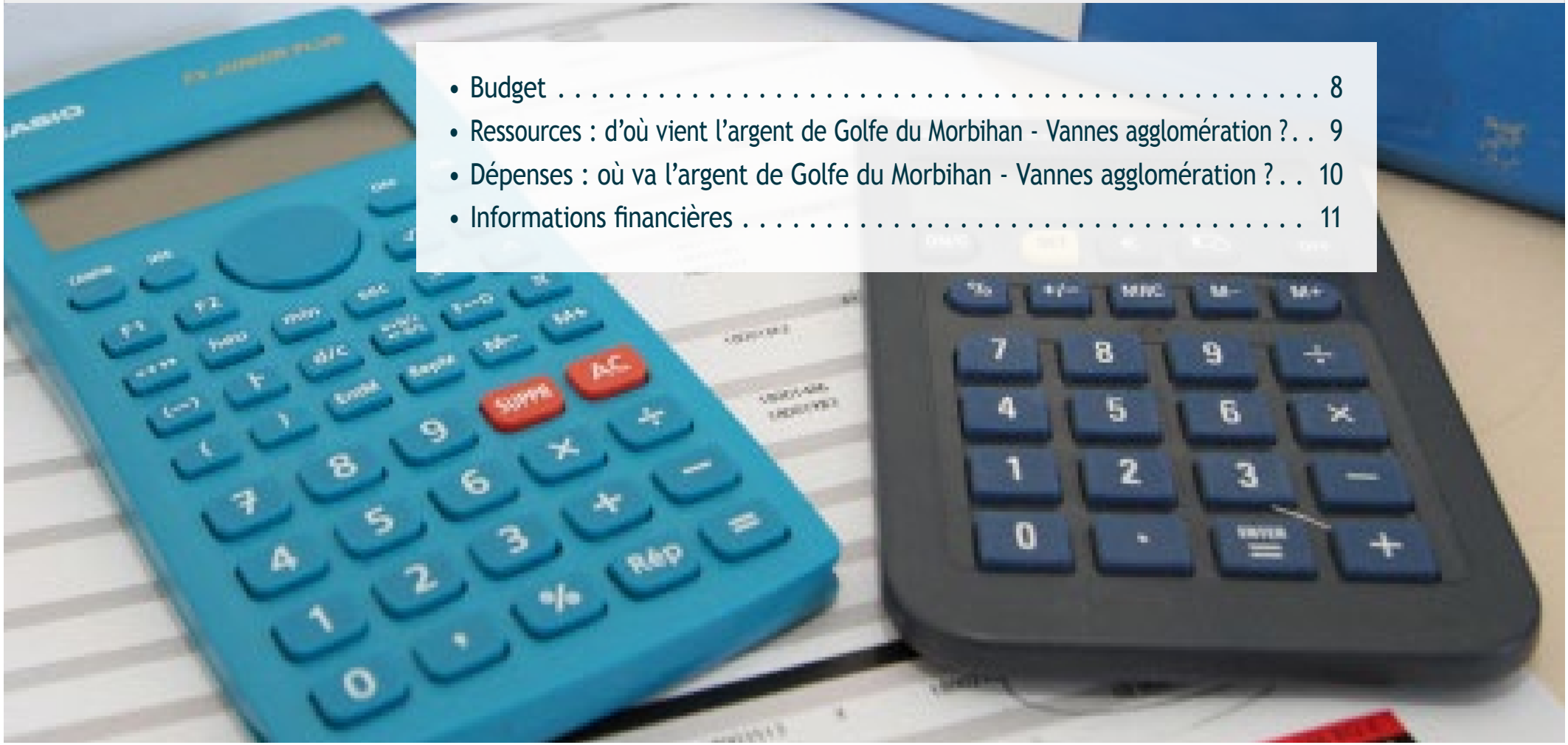
1 crématorium avec parc mémorial de 2 ha (Plescop)





1 maison de services au public (Grand-Champ)

ÉLÉMENTS FINANCIERS



- Budget 8
- Ressources : d'où vient l'argent de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ? . . 9
- Dépenses : où va l'argent de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ? . . 10
- Informations financières 11

Budget 2019

Budget global : 120 M€

Montant de l'encours de la dette : 18,01 M€

> La dette par habitant s'élève à **105 € /** 

> Capacité de désendettement *(budget principal)* **1,5 ans**

Montant des investissements globaux : 16,9 M€

Ressources :

D'OÙ VIENT L'ARGENT DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION ?

(en millions d'euros)

Dotation de l'État
14,814 M€ : 12 %



Impôts directs
66,999 M€ : 56 %

Ressources d'investissement
7,541 M€ : 6 %

Vente, prestations et autres
17,104 M€ : 14 %

Versement mobilité
13,641 M€ : 12 %

Dépenses :

OÙ VA L'ARGENT DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION ?

(en millions d'euros)

Transports et déplacements
19,795 M€ : 18 %

Culture sport et jeunesse
9,863 M€ : 9 %

Développement économique et tourisme
8,417 M€ : 7 %

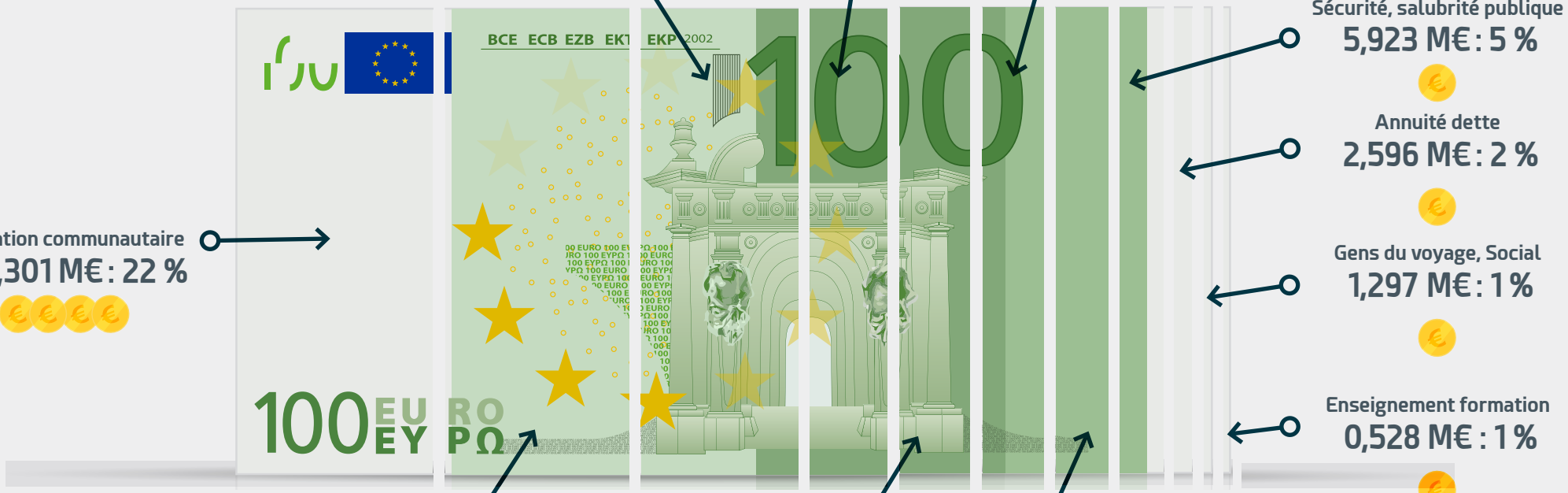
Sécurité, salubrité publique
5,923 M€ : 5 %

Annuité dette
2,596 M€ : 2 %

Gens du voyage, Social
1,297 M€ : 1 %

Enseignement formation
0,528 M€ : 1 %

Dotation communautaire
25,301 M€ : 22 %



Collecte et traitement des déchets
24,139 M€ : 21 %

Aménagement urbain - Logement Environnement
9,175 M€ : 8 %

Services généraux
6,568 M€ : 6 %

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(ratios obligatoires selon l'article L. 2313 – 1 du Code général des collectivités territoriales)

Sources :
- données du compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération
- données INSEE pour la population

	Golfe du Morbihan Vannes agglomération	Moyenne nationale des communautés d'agglomération
	2019	2017
Dépenses réelles de fonctionnement / population	414	366
Produit des impositions directes / population	271	333
Recettes réelles de fonctionnement /population	467	439
Dépenses d'équipement brut / population	57	79
Encours de la dette / population	78	345
Dotation globale de fonctionnement / population	69	95
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	16,41 %	37,9 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	90,3 %	90,2 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,2 %	17,9 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	16,6 %	78,7 %

DES RESSOURCES AU SERVICE DES PROJETS



- Affaires juridiques et instances 13
- Communication 14
- Ressources humaines 15
- Systèmes d'information 16
- Services techniques 17
- Finances, comptabilité, marchés publics 18
- Contrats territoriaux 19

Affaires juridiques et instances

CHIFFRES CLÉS

- 8 conseils pour 270 délibérations
- 17 bureaux pour 143 décisions
- 10 commissions

ACTIONS 2019

◆ Accompagnement des services à l'exercice des compétences communautaires

◆ Préparation de la recomposition du conseil communautaire et répartition des sièges par communes pour le mandat 2020-2026

◆ Mise en place d'une gestion électronique des données (GED) du courrier

◆ Gestion des affaires juridiques (règlement des contentieux, veille réglementaire…) et activités de conseil juridique

PROJETS 2020

◆ Préparation de l'installation du nouveau conseil communautaire

◆ Accompagnement des nouveaux élus

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

◆ Gestion dématérialisée des convocations et pièces transmises aux élus pour les instances

◆ Gestion électronique des données (GED) du courrier

Communication

CHIFFRES CLÉS

- 89 points presse organisés
- 4 numéros du magazine 360 diffusé à 99 000 exemplaires
- 494 413 visites uniques sur le site internet (+ 47 %)

ACTIONS 2019

- Mise en place de sites internets spécifiques :
  - Opération Rénovée
  - Entreprendre Golfe du Morbihan - Vannes
- Mise en place d'un outil de photothèque
- Réalisation d'un agenda numérique pour relayer les événements du territoire
- Développement du magazine 360 en version numérique accessible (visuelle et audio)
- Mise en place d'un e-registre dans le cadre des consultations publiques de l'élaboration du SCOT, PDU et PCAET
- Élaboration d'un extranet à destination des agents (espace agents)
- Accompagnement des services dans leurs projets de communication :
  - élaboration de supports
  - communication numérique
  - diffusion d'information
  - relations presse

PROJETS 2020

- Élaboration d'un kit de communication pour accompagner les nouveaux élus (trombinoscope, guide...)
- Création d'un support de présentation des compétences de l'agglomération
- Poursuite de l'accompagnement des services
- Intégration des outils numériques en lien avec la compétence Eau et assainissement (formulaires, cartographie, actualités)

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Optimisation de la communication print
(volumes d'impression, développement de la communication numérique...)
- Impression sur papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement, recours aux encres végétales...
- Dématérialisation des démarches administratives (formulaires, inscriptions...)

Ressources humaines

CHIFFRES CLÉS

- 440 agents au 31/12/2019 dont :
  - 379 emplois permanents (86 % des effectifs)
  - 61 emplois non permanents
- 270 agents ayant suivis une formation
- 7,24 % absentéisme
- 26 bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées

FIPHFP 2018 basée sur les effectifs au 1er janvier 2017

ACTIONS 2019

- Préparation du transfert des services de l'eau et de l'assainissement (une centaine d'agents supplémentaires)
- Déploiement du plan de formation incendie sécurité avec la direction des services techniques
- Mise en place de l'action d'accompagnement au management
- Déploiement du prélèvement à la source
- Rédaction des documents cadres RH pour l'espace agents

PROJETS 2020

- Intégration des nouveautés de la loi de transformation de la fonction publique
- Mise en œuvre de la déclaration sociale nominative
- Préparation du document unique

ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Traitement numérique des procédures de recrutement

Systèmes d'information

CHIFFRES CLÉS

- 18 sites de l'agglomération gérés
- 1594 tickets de demande d'intervention des agents
- 357 utilisateurs SIG
- 11 cartes web grand public, 2 applications métier (cadastre et PLU, réseaux humides)
- RGPD :
  - 90 % des services sensibilisés
  - 60 % des services formés sur la déclaration de traitement
  - 21 communes en délégation sur le rôle de délégué

ACTIONS 2019

- Règlement général de la protection des données :
  - Mise en conformité de l'agglomération
  - Mise en place de conventions avec les communes pour les accompagner dans la mise en application du RGPD
- Systèmes d'information géographique (SIG) :
  - Déploiement d'une solution globale en ligne
  - Mise en place d'une solution métier pour la direction de l'eau
- Gestion informatique :
  - Intégration des piscines vannetaises
  - Intégration du Pays de Vannes et du syndicat mixte du Loc'h et du Sal
  - Raccordement de la piscine du Loc'h au siège de l'agglomération
  - Fin de la virtualisation de l'autocommutateur
  - Raccordement téléphonique des principaux sites extérieurs à l'autocommutateur du siège
  - Acquisition d'une solution de supervision
  - Sécurisation de la salle serveur

PROJETS 2020

- Mise en place d'indicateurs de suivi de l'activité de la direction
- RGPD : poursuite de la mise en conformité de l'agglomération et de la mutualisation avec les communes (délégation liée)
- Mise en place d'une démarche Open Data
- Intégration SIG (métiers de l'eau, observatoire de l'habitat, mise à jour en temps réel avec le logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme)
- Intégration des 13 nouveaux sites de l'eau
- Évolution du réseau (solution de supervision, remplacement des pare-feux, refonte de l'architecture, remplacement des coeurs de réseaux, installation de nouvelles baies de stockage)
- Changement des outils de messagerie pour la REMA et la RENVA

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Économie de papier par une gestion numérique optimisée des documents
- Mise à disposition de matériels de visioconférence pour limiter les déplacements

Services techniques

CHIFFRES CLÉS

- 145 sites à gérer
- + 80 véhicules dont 12 électriques
- + 18 M € TTC de travaux d'investissement suivi
- + 1,1 M€ TTC de budget de fonctionnement

ACTIONS 2019

- Réhabilitation de la déchèterie de Theix-Noyalo
- Études de la base nautique de Toulindac (Baden)
- Travaux de création d'une nouvelle zone d'activités au Poteau (Saint-Avé)
- Début des travaux du centre aquatique (Elven)
- Études sur le projet Ostréapolis (Le-Tour-du-Parc)
- Études sur la réhabilitation du clos couvert et amélioration énergétique de l'ICAM (Vannes)
- Études sur la réhabilitation des équipements techniques du centre aquatiques Aquagolfe (Grand-Champ)
- Rénovation du hall d'accueil de la piscine Aquagolfe Vanocéa (Vannes)
- Amélioration acoustique du hall de L'Echonova (Saint-Avé)

PROJETS 2020

- Développement de l'organisation des interventions sur le patrimoine de l'agglomération
- Gestion élargie de la flotte de véhicules légers
- Travaux :
  - Construction du centre aquatique Aquagolfe Elven
  - Réhabilitation de la base nautique de Toulindac à Baden
  - Réhabilitation de l'ICAM
  - Création d'une voirie à Kérentré (Sarzeau/Saint-Armel)
  - Conversion de la chaufferie fioul en chaufferie bois du bâtiment de l'Hermine
  - Renouvellement des zones d'activités Botquelen (Arradon) et Kergrippe ½ (Séné)
  - Études et travaux du centre de secours de l'Ile d'Arz
- Études :
  - Espace France Services à Elven
  - Terrain familial des gens du voyage à Plescop
  - Centre d'interprétation de l'huître Ostréapolis et début des travaux
  - Phase 3 de la requalification de la zone d'activités Kerollaire à Sarzeau
  - Pôle d'échanges multimodal à Vannes
  - Création d'un centre de secours à l'ouest de l'agglomération

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Prise en compte du PCAET dans les projets
- Sollicitation dès la phase programmation de la direction de l'environnement (conseil, suivi, assistance).

Budget, comptabilité, marchés publics

CHIFFRES CLÉS

- 194 marchés publics, 37 avenants
- 26 délibérations, 99 décisions du Président, 51 du Bureau
- 15 626 liquidations de mandats et de titres
- 8 budgets pour 120 M€ (écritures réelles)
- 17 directions gestionnaires de crédits
- 57 délibérations financières
- 2484 lignes budgétaires
- 21 emprunts en dette réelle, 619 en dette garantie

ACTIONS 2019

◆ Mise en place d'un nouveau module « bons de commande » avec refonte du circuit de validation

◆ Mise en place de la signature électronique des bordereaux

◆ Préparation du transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020

◆ Deux CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour les transferts de charges entre les communes et la communauté d'agglomération liés à l'actualisation des statuts de fin 2018 :

- soit par rétrocession de compétence
- soit par prise de compétence

PROJETS 2020

◆ Assimilation du transfert de la compétence eau et assainissement effectif au 1er janvier 2020 (récupération de marchés, emprunts…) : 4 nouveaux budgets annexes

◆ Actualisation de la prospective financière

◆ Tenue d'une CLECT compte tenu de la prise de compétence eaux pluviales urbaines

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

◆ Poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable

◆ Déploiement de Chorus Pro (réception des factures dématérialisées par l'ensemble des entreprises)

◆ Mise en place effective du dispositif TOTEM (transmission de flux dématérialisé des documents budgétaires)

Contrats territoriaux

CHIFFRES CLÉS

- 4 fonds européens et régionaux disponibles
- 11 915 500 € de subventions attribuées
- 100 primo-accueils effectués de l'idée au projet
- 135 projets publics/privés soutenus dont 45 en 2019
- 5 comités de sélection

ACTIONS 2019

◆ Première année de transfert au sein de l'agglomération et mise en place de l'entente Pays de Vannes avec Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté

◆ Un programme européen Leader soutenant la culture en milieu rural

◆ Un programme régional et européen soutenant la rénovation énergétique et les services essentiels

◆ Une exposition « l'Europe et vous » en prêt gratuit

◆ Deux visites de terrains élus/partenaires projets soutenus

◆ Lauréat d'un prix programme européen Leader à Narbonne

◆ Candidature pour le contrat de ruralité 2019

PROJETS 2020

◆ Mise en place d'un guide des projets transposables

◆ Evaluation des contractualisations

◆ Préparation de nouvelles candidatures

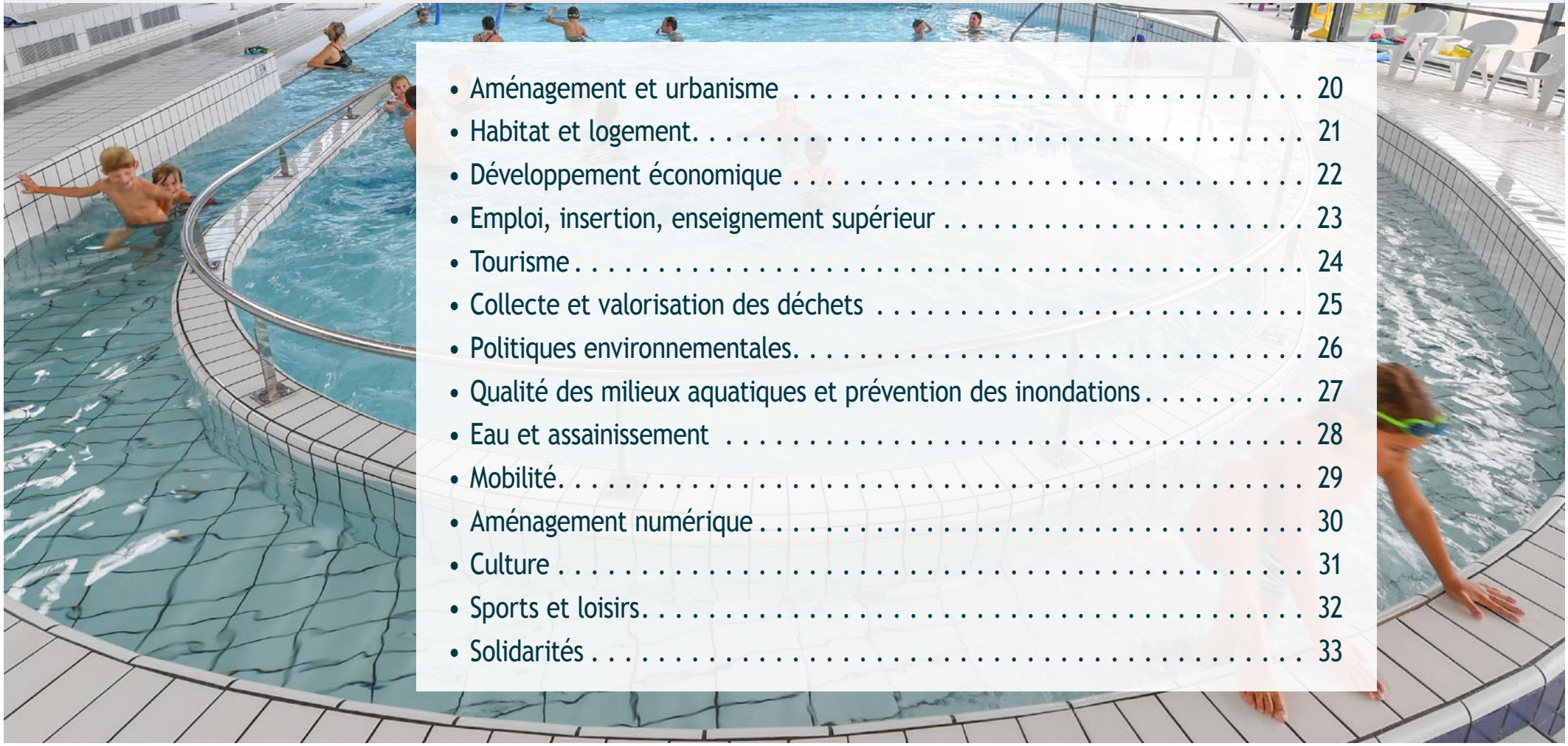
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

◆ Financements appuyant la rénovation énergétique-production Energies renouvelables

◆ Critères de sélection développement durable et mise en place d'une bonification des matériaux biosourcés

◆ Poursuite dématérialisation des demandes de financement

DES PROJETS LIÉS AUX COMPÉTENCES



- Aménagement et urbanisme 20
- Habitat et logement. 21
- Développement économique 22
- Emploi, insertion, enseignement supérieur 23
- Tourisme 24
- Collecte et valorisation des déchets 25
- Politiques environnementales. 26
- Qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations 27
- Eau et assainissement 28
- Mobilité. 29
- Aménagement numérique 30
- Culture 31
- Sports et loisirs. 32
- Solidarités 33

Aménagement et urbanisme

CHIFFRES CLÉS

- 19 555 actes traités pour le service ADS sur les territoires de l'agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert communauté
- 16 communes accompagnées sur leur PLU en AMO ou en régie
- 16 communes accompagnées sur des études thématiques en lien avec leur PLU (assainissement pluvial, diagnostic agricole...)
- 44 ha de terres préemptées depuis 2006
- Gestion de 15 portages sur 9 communes pour environ 2,5 M€
- Cession de 18 terrains en lien avec la vocation économique de l'agglomération

ACTIONS 2019

- Autorisations du droit des sols (ADS)
  - Signature de la charte nationale sur l'urbanisme numérique
  - Nouvelles méthodes de travail en vue d'une instruction des dossiers ADS sans papier
  - Ouverture de 2 portails (services et notaires) pour des échanges dématérialisés
- Accompagnement des communes
  - en matière d'urbanisme de planification et d'études pré-opérationnelles
  - dans l'appel à projet régional « Dynamisme de centre bourg » (12 communes candidates)
- Lancement d'un appel à projet « Innove la Ville » sur 3 communes
- SCOT :
  - Réalisation du document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT
  - Arrêt le 25 avril et enquête publique du 19 août au 20 septembre
- Foncier : 5 portages nouveaux et 18 cessions

PROJETS 2020

- Approbation du SCOT et mise en application de celui-ci
- Poursuite de la dématérialisation de l'instruction ADS

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Poursuite de la réflexion en vue d'une gestion économe du foncier et du maintien d'une bonne qualité de vie sur le territoire
- Accompagnement des transitions sociales, économiques et environnementales

Habitat et logement

CHIFFRES CLÉS

- 344 logements locatifs sociaux agréés et financés
- 60 logements en location accession agréés
- 2 093 025 € d'aides Anah et Habiter Mieux pour la rénovation des logements privés et des copropriétés en difficulté
- Opération Rénovée :
  - 1156 ménages conseillés
  - 202 ménages aidés aux travaux

ACTIONS 2019

- Élaboration du Programme local de l'habitat 2019-2024 (PLH)
- Habitat privé :
  - Lancement de l'étude OPAH-RU et de l'étude sur la vacance du centre-ville de Vannes dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville »
  - Aide au financement de travaux de deux copropriétés en difficulté dans le cadre de l'OPAH Copropriétés
  - Organisation d'ateliers « Mieux concevoir la vie en copropriété »
- Habitat social :
  - Adoption du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
  - Approbation du document cadre de la conférence intercommunale du logement
  - Élaboration de la convention intercommunale d'attribution
- Accueil des gens du voyage :
  - Accueil des missions évangéliques sur le terrain permanent des grands passages à Elven
  - Accueil des groupes familiaux à Plescop, Sarzeau et Grand-Champ
  - Évaluation de la mise en place de la télégestion sur les aires

PROJETS 2020

- Étude de préfiguration pour la mise en place d'un organisme de foncier solidaire (OFS)
- Étude sur le logement des saisonniers
- Mise en œuvre de l'OPAH-renouvellement urbain dans le cadre de « Action Cœur de Ville »
- Évolution des aides de l'Opération Rénovée
- Étude de mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social
- Aide à la rénovation thermique des logements sociaux
- Création de terrains familiaux pour les gens du voyage à Plescop et à Plougoumelen (requalification de l'aire d'accueil permanente)

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Politique volontariste en matière de production et réhabilitation de logements sociaux
- Incitation à la rénovation énergétique des logements et lutte contre l'habitat indigne
- Accompagnement des publics les plus fragiles
- Veille aux bonnes conditions d'accueil des gens du voyage

Développement économique

CHIFFRES CLÉS

- 51 parcs d'activités communautaires, 24 en commercialisation
- 19 terrains cédés pour 3,9 ha
- 370 demandes d'accompagnement traitées
- 2 pépinières, 36 entreprises hébergées
- 11 structures d'accompagnements soutenues pour 380 000 €
- 13 remises d'aides à la première installations aux agriculteurs
- 15 Pass commerce et artisanat accordés pour 88 000 €
- 32 000 mouvements à l'aéroport

ACTIONS 2019

- Travaux d'aménagement du parc d'activités du Poteau Nord
- Mise en place de l'aide à l'installation des activités aquacoles
- Instauration du Pass Export VIE pour s'ouvrir à l'international
- Mise en ligne du portail internet dédié aux entrepreneurs : www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh
- Création de l'incubateur Nov'Activ et 1re promotion de 7 Nov'Acteurs
- Signature d'un partenariat avec les agences d'immobilier professionnel pour faciliter le parcours des entrepreneurs
- Renouvellement de la délégation de service public des pépinières Créalis et le Prisme avec VIPE SERVICES

PROJETS 2020

- 1re cession de terrains au sein du parc d'activités du Poteau Nord
- Signature d'une charte des espaces collaboratifs pour renforcer le parcours résidentiel
- Densification des parcs d'activités par l'acquisition et restructuration de parcelles
- Mise en place d'un schéma d'accueil des entreprises
- Renforcement des outils de communication et d'attractivité auprès des entreprises
- Lancement de la consultation pour la concession de l'aéroport Vannes Golfe du Morbihan
- Travaux de réaménagement de la pépinière Créalis

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Mise en place d'un cahier des charges du parc d'activités du Poteau Nord (critères environnementaux majeurs à respecter et objectifs de densité de construction)
- Proposition aux entrepreneurs d'une offre de services gratuite en économie circulaire
- Renforcement des centres-bourgs via le dispositif Pass commerce et artisanat

Emploi, Insertion, Enseignement supérieur

CHIFFRES CLÉS

- 6 113 demandes traitées par le Loc'h Info Services
- 40 salariés accueillis dans le cadre des chantiers d'insertion

ACTIONS 2019

- Participation, soutien et organisation de rencontres sur l'emploi et la formation : jobs datings, réunion d'informations…
- Accompagnement des entreprises pour favoriser les recrutements (rencontres économiques, accompagnement de porteurs de projets…)
- Relance de l'outil « jobconjoints.bzh » sur le territoire Bretagne Sud
- Développement des « rdv de l'info » pour aider les usagers et les entreprises dans leurs démarches administratives
- Démarche de labellisation du Loc'h Info Services en espace France Services et déploiement de nouveaux espaces France Services
- Renforcement des liens entre les chantiers d'insertion et promotion du dispositif
- Projets collaboratifs entre les chantiers d'insertion et le service prévention et sensibilisation des déchets
- Soutien à l'enseignement supérieur aux établissements, échanges avec les structures périphériques pour renforcer les liens avec les entreprises
- Lancement du 2e appel à projets Innov'Campus pour valoriser les projets des lycéens/étudiants ou des enseignants chercheurs
- Organisation d'un Alternance meeting (mise en relation entreprises/étudiants)

PROJETS 2020

- Renforcement des liens entre l'agglomération, les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises du territoire
- Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans leurs problématiques de recrutement
- Poursuite du déploiement des espaces France Services sur Elven, Sarzeau et le secteur ouest du territoire (démarche Innov'Services)
- Poursuite des dispositifs Alternance meeting et de l'appel à projets Innov'Campus
- Élaboration d'un schéma territorial de la formation (démarche Innov'Campus)

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Accompagnement des usagers dans les démarches dématérialisées
- Entretien des sentiers de randonnées par les chantiers d'insertion

Tourisme

CHIFFRES CLÉS

- 498 748 visiteurs accueillis à l'office de tourisme (+12 %)
- 450 000 € de soutien aux évènements et congrès
- 1 943 571 € de taxe de séjour
- 108 000 € d'aides au patrimoine
- 33 443 voyages vendus sur les Petits Passeurs

ACTIONS 2019

- Poursuite de la démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire en lien avec la ville de Vannes
- Soutien financier :
  - pour la valorisation et la rénovation du patrimoine
  - pour des événements structurants
- Valorisation des mégalithes des Landes de Lanvaux : lauréat d'un appel à projets régional et soutien au dossier de classement UNESCO
- Évolution des Petits Passeurs : deux liaisons maritimes d'avril à septembre et préparation de l'acquisition de bateaux électriques
- Organisation de temps forts (Rencontres du tourisme, assises nationales, Bouge ta santé...)
- Mise en œuvre de l'itinérance touristique :
  - Identification des circuits de randonnée (balisage, signalétique)
  - Participation à la mise en œuvre de circuits trail
  - Premières actions de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan
- Poursuite d'Ostréapolis : élaboration de l'avant-projet

PROJETS 2020

- Organisation d'un colloque à dimension européenne sur les mégalithes
- Lancement d'un appel à projets « hébergements touristiques »
- Mise en œuvre du schéma routier de signalisation touristique
- Pays d'art et d'histoire : inventaire du patrimoine, diagnostic patrimonial et définition des enjeux, animation autour des patrimoines
- Mise en œuvre du projet mégalithes de Lanvaux
- Achat, aménagement d'infrastructures de recharges électriques pour les Petits Passeurs
- Mise en œuvre d'un observatoire du tourisme
- Mise en place de la signalétique des circuits de randonnée et véloroutes
- Ostréapolis : dépôt du permis, finalisation du projet pour préparation des appels d'offres

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Mise en place des bateaux électriques pour les Petits Passeurs
- Ostréapolis : construction d'un équipement à haute qualité environnementale, labellisé tourisme handicap

Collecte et valorisation des déchets

CHIFFRES CLÉS

- 120 290 tonnes pris en charge, soit 620 kg/habitant (DGF) dont :
  - 36 765 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
  - 10 094 tonnes de papiers et emballages légers
  - 10 377 tonnes de verre
  - 864 tonnes de textiles
- 62 068 tonnes collectées en déchèteries (principaux flux)
- 122 tonnes de déchets amiantés collectés

ACTIONS 2019

- Définition du schéma territorial du réemploi :
  - création de 2 sites de recyclerie (Grand-Champ et cœur d'agglomération)
  - création de 2 nouveaux équipements de valorisation (Elven et presqu'île de Rhuys dans le cadre de l'évolution du réseau des déchèteries)
- Travaux de réaménagement de la déchèterie de Theix-Noyalo
- Poursuite des installations de conteneurs enterrés (presqu'île de Rhuys) et finalisation sur le quartier de Kercado
- Préparation de la réorganisation des circuits de collecte individuelle, avec dispositif numérique (géoguidage et de remontée d'informations)
- Amélioration des performances de tri dans les campings
- Programme d'actions « Défi zéro gaspillage » :
  - Offre d'accompagnement des entreprises à l'économie circulaire
  - Lancement de 3 défis « zéro déchet » aux familles, communes et scolaires
  - Organisation de la seconde journée Défi zéro gaspillage.

PROJETS 2020

- Amélioration des collectes (nouvelles tournées, optimisation en apport volontaire, collectes du carton auprès de certaines zones d'activités, optimisation sur les îles...)
- Lancement de l'appel à projets pour l'exploitation et l'animation de deux recycleries
- Études préalables à l'implantation d'équipements type « supermarché inversé », permettant la dépose et la reprise d'objets et matériaux
- Test de zones de gratuité dans les déchèteries
- Réflexion sur la gestion des biodéchets
- Préparation de la candidature à la démarche « Territoire économe en ressources »
- Mise en œuvre du défi « de la fourche à l'assiette » (service de restauration collective) et du défi « familles à alimentation positive »
- Actualisation de l'exposition du bus environnement.

PLUS D'INFORMATIONS :

- Rapport d'activités complet sur : *www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh* > Institution > Compétences > Déchets

Politiques environnementales

CHIFFRES CLÉS

- Conseil info-énergie :
  - 917 contacts auprès des conseillers info-énergie
  - 29 jours d'animations
- Lutte contre le frelon asiatique :
  - 17 555 € de subventions accordées
  - 425 nids détruits.

ACTIONS 2019

- Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et lancement de la procédure d'approbation
- Campagne de médiation autour du PCAET en itinérance sur le territoire (Climat énergie tour)
- Reprise de l'espace info énergie et mutualisation avec les territoires d'Arc Sud Bretagne et de Questembert Communauté
- Étude de positionnement et de stratégie de la politique de transition énergétique
- Lancement du cadastre solaire et mise en œuvre du dispositif d'accompagnement pour le développement de cette filière
- Entrée au capital de la société de projet de l'unité de méthanisation d'Elven « Métha'Elven »
- Études pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du futur centre aquatique Aquagolfe Elven
- Engagement dans la démarche Cit'ergie
- Appui aux communes sur la gestion énergétique de leur patrimoine (conseil en énergie partagé).

PROJETS 2020

- Approbation du PCAET
- Étude d'optimisation énergétique de la compétence eau / assainissement
- Préparation d'une boîte à outils pour l'intégration des enjeux du PCAET dans les plans locaux d'urbanisme
- Opération Éco-Défis avec la chambre des métiers et de l'artisanat
- Engagement dans une démarche territoriale pour la valorisation de la ressource bois
- Actions en lien avec le secteur agricole pour développer la séquestration du carbone dans les prairies et la baisse des consommations énergétiques
- Études réglementaires et construction de l'unité de méthanisation (Elven)
- Nouveau programme d'animations du conseil info-énergie.

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Optimisation des ressources
- Développement des énergies renouvelables dans la mise en œuvre des projets

Qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations

CHIFFRES CLÉS

- Qualité des eaux de baignade :
  - 41 sites en qualité « excellente », 2 sites en qualité « bonne »
  - 480 analyses réglementaires et 154 en gestion active
  - 14 évènements contaminants ; 20 fermetures temporaires
- 23 actions planifiées sur 3 ans

ACTIONS 2019

- Baignades
  - Reconduction de la certification « Démarche qualité eaux de baignade »
  - Extension de la gestion à l'ensemble du territoire
- Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
  - Définition de la politique en matière de prévention des inondations
  - Mise en place d'une gouvernance locale
  - Labellisation du PAPI d'intention
  - État des lieux des ouvrages de protection sur le littoral
- Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les pollutions diffuses
  - Poursuite de l'élaboration du contrat territorial sur les bassins versants (Golfe du Morbihan, rivière d'Auray, rivière de Pénerf)
  - Structuration du service protection des eaux et des milieux aquatiques

PROJETS 2020

- Harmonisation des démarches de gestion proactives des sites de baignade
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :
  - Étude des modalités de financement de la compétence GEMAPI
  - Mise en œuvre du PAPI d'intention
  - Participation à l'élaboration du 3e PAPI de la Vilaine
  - Définition de la politique en matière de gestion du trait de côte
  - Assurer l'objectif de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du territoire en suivant une étude de prise de compétence « eaux pluviales urbaines » et leur impact sur les inondations
  - Application de la réglementation sur la sécurité des ouvrages hydrauliques de protection
  - Poursuite de l'élaboration des contrats territoriaux sur les bassins versants
  - Poursuite des actions sur l'intégralité des bassins versants (contrat territorial, profils de vulnérabilité conchylicole, Breizh Bocage, suivi qualité...)

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Suivi physico-chimique et pesticide sur le bassin versant de Pénerf
- Travaux de plantations bocagères sur le bassin-versant du Loc'h et du Sal
- Animations scolaires par «Eau et Rivières» sur le bassin versant du Plessis

Eau et assainissement

CHIFFRES CLÉS

Assainissement non collectif :

- 2684 installations autonomes
  - 73 % d'installations non conformes à la réglementation
    - 10 % comportant un rejet polluant au milieu superficiel
- 259 visites périodiques de fonctionnement
- 89 contrôles de conception sur étude de sol et de définition de filières assainissement non collectif
- 56 contrôles de réalisation sur chantiers d'assainissement non collectif
- 59 contrôles lors de ventes immobilières
- 10 dossiers de réhabilitation dirigés et suivi du 2e programme

ACTIONS 2019

- Gestion de la compétence d'assainissement non collectif (SPANC) sur six communes (compétence territorialisée) :
  - Brandivy
  - Colpo
  - Grand-champ
  - Locmaria Grand-champ
  - Locqueltas
  - Plaudren
- Poursuite de la concertation dans le cadre de la prise de compétence au 1er janvier 2020
- Définition de l'organisation future du service :
  - L'agglomération comme acteur unique en assainissement et en distribution d'eau potable
  - Action partenariale avec Eau du Morbihan pour assurer la production d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

PROJETS 2020

- Réflexion sur l'harmonisation des pratiques au sein du service eau et assainissement
- Étude de valorisation énergétique des filières eau / assainissement en lien avec le PCAET

ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- SPANC : clôture du 2e programme de réhabilitations groupées sous maîtrise d'ouvrage publique (coordination, prise de décision, suivi et contrôle des remises aux normes).

Mobilité

CHIFFRES CLÉS

- + de 7,5 millions de voyages [+ 5 % en un an]
- 20 lignes régulières, 2 types de services de transport à la demande
- Près de 9 000 élèves transportés
- 6 stations de 50 vélos électriques
- 40 vélos étudiants prêtés gratuitement
- 342 subventions de vélo à assistance électrique (VAE) attribuées
- 26 aires de covoiturage

ACTIONS 2019

- Arrêt du Plan de déplacements urbains (PDU) et enquête publique
- Évolution des services de transports collectifs :
  - Mise en œuvre de bornes d'information voyageurs
  - Renfort de l'offre de transports sur les lignes périurbaines
  - Étude d'opportunité relative à la création d'un site propre de bus
  - Étude relative à la transition énergétique de la flotte de bus
- Déploiement et promotion en faveur des modes doux :
  - Poursuite des opérations vélo (marquage, prêt étudiant, subvention VAE)
  - Lancement des études techniques pour mettre en œuvre la politique cyclable
  - Poursuite des fonds de concours aux communes pour l'aménagement d'itinéraires cyclables
- Signature du protocole de gouvernance du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Vannes et poursuite des études techniques
- Déploiement du covoiturage
  - Étude d'extension de l'aire de covoiturage de Vannes Chapeau rouge
  - Poursuite des partenariats avec Ehop et OuestGo
- Finalisation des travaux d'aménagement de Port-Blanc

PROJETS 2020

- Approbation du PDU
- Poursuite des actions engagées en faveur de la politique cyclable (réalisation d'itinéraires intercommunaux et fonds de concours pour les itinéraires communaux)
- Poursuite des études relatives au PEM et premiers travaux d'aménagements annexes + lancement du concours de maitrise d'oeuvre de la passerelle
- Transports collectifs :
  - Définition d'un schéma d'amélioration du réseau de voirie des transports en commun
  - Poursuite de la mise en accessibilité du réseau Kicéo
  - Attribution du marché d'acquisition de bus électriques
  - Travaux : réagencement du point Infobus et réaménagement de la place de la Libération

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Développement des solutions de mobilité alternatives à la voiture
- Acquisition de bus électriques (transition énergétique)

Aménagement numérique

CHIFFRES CLÉS

- Raccordements au réseau REV@ :
  - 322 entreprises (+ 30 %)
  - 377 sites publics (+ 33 %)
  - 3 775 particuliers (+52 %)
- 9 opérateurs pour les particuliers dont 3 opérateurs nationaux

ACTIONS 2019

- Suivis :
  - de la délégation de service public Très Haut Débit
  - du projet de déploiement FttH Mégalis
  - du projet national « New deal » pour la téléphonie mobile
  - des réseaux de télédistribution (Arradon, Saint-Avé et Vannes)
- Contrôle de la cohérence des trois projets Très Haut Débit (REV@, Orange et Mégalis BTHD)
- Mise en place d'un protocole entre REV@ et Orange
- Étude de l'extension du réseau REV@ vers les communes non raccordées pour l'interconnexion des sites publics
  - permettre la proposition des mêmes offres professionnelles sur toutes les zones d'activités de l'agglomération

PROJETS 2020

- Suivi des trois projets THD pour maintenir la complémentarité et le rythme des déploiements
- Suivi du projet d'extension REV@
- Poursuite du suivi du projet « New deal »
- Suivi technique des points hauts de l'agglomération pour la téléphonie mobile
- Poursuite du suivi des réseaux de télédistribution

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Limitation des déplacements grâce au THD : facilite les visioconférences, le télétravail, la télémédecine, les téléformations, ...
- Réduction de la fracture numérique et les zones blanches

Culture

ACTIONS 2019

- Réalisation de la phase II de la mise en réseau des médiathèques du Golfe
- Ouverture des médiathèques aux ressources numériques en ligne
- Mise en œuvre de navettes de circulation des documents entre médiathèques du réseau
- Mise en œuvre d'une résidence d'auteur (contrat de territoire lecture) à Grand-Champ, Colpo, Locqueltas, Brandivy et Locmaria-Grand-Champ.
- Refonte du site internet « Déclic » à destination des enseignants (offres éducation artistique et culturelle et école du spectateur).
- État des lieux des pratiques culturelles associées au patrimoine culturel immatériel
- Signature de la charte « Ya d'ar Brezhoneg » (soutien à la pratique linguistique du breton)
- Officialisation du label de « Scène de musique actuelle » (SMAC) pour l'Échonova
- Finalisation du document unique de l'Echonova (prévention des risques).

PROJETS 2020

- Extension du festival des Hivernales du jazz
- Anniversaire des 10 ans de l'Echonova
- Festival Plages de danse : création chorégraphique avec 200 élèves des écoles de danse de l'agglomération
- Réflexion sur un parcours scolaire d'éducation artistique consacré à l'éducation à l'image (réseaux sociaux, images numériques...)
- Phase III de la mise en réseau des médiathèques du Golfe.

CHIFFRES CLÉS

- Dispositifs d'éducation artistique et culturelle :
  - 654 classes demandeuses
  - 588 projets affectés pour 17 000 élèves concernés
- Fréquentation des équipements communautaires :
  - **L'Hermine** : 17 000 spectateurs
    - 9 000 sur les 24 spectacles de la saison
    - 8 000 sur les autres spectacles amateurs
  - **L'Echonova** : 18 530 spectateurs, 61 concerts, 210 groupes bénéficiaires des studios de répétition
  - **Hivernales du Jazz** : 3 958 spectateurs, 15 concerts, 1 158 participants aux actions culturelles associées
  - **Semaine de la voix** : 4 700 participants
  - Déclic Tribu : 38 actions culturelles, 10 expositions
  - Conservatoire de Rhuys : 644 élèves distincts
  - Médiathèques de Rhuys : 4 000 lecteurs, 165 000 prêts
- 355 000 € de subventions aux associations (événements, aide à la création)

ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Équité dans l'accès aux activités culturelles des élèves du territoire

Sports et loisirs

CHIFFRES CLÉS

- 3 400 élèves en voile scolaire (CM1, CM2)
- 5 600 élèves en natation scolaire (CP, CE1, CE2)
- Montants prévisionnels :
  - 7 161 000 € HT de travaux pour le centre aquatique Aquagolfe Elven
  - 852 000 € HT de travaux pour la base nautique de Toulindac

ACTIONS 2019

- Début de la construction du centre aquatique Aquagolfe Elven (déc. 2019)
- Finalisation des études et attribution des marchés de travaux pour la base nautique de Toulindac à Baden
- Engagement d'un équipage (Diam 24) sur le Tour Voile 2019
- Intégration des deux piscines vannetaises dans le giron des piscines communautaires
- Harmonisation des dispositifs natation et voile scolaires pour l'ensemble du territoire

PROJETS 2020

- Construction du centre aquatique Aquagolfe Elven (livraison prévue mi 2021)
- Construction de la base nautique de Toulindac à Baden (livraison prévue février 2021)
- Accueil d'une étape du Tour Voile les 13 et 14 juillet à Arzon
- Participation d'un bateau « Agglo » au Tour Voile 2020

ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Équité dans l'accès aux activités nautiques des élèves (voile scolaire)

Solidarités

CHIFFRES CLÉS

- 199 350 € de subventions
  - 65 % entraide alimentaire
  - 8 % accès aux droits
  - 19 % action sociale
  - 2 % habitat
  - 6 % aide internationale
- Épicerie sociale et solidaire
  - 1632 foyers accueillis, soit 3869 personnes
  - 385 tonnes de denrées vendues à un prix compris entre 10 et 30 % de leur valeur marchande

ACTIONS 2019

- Accessibilité : recrutement de deux ambassadeurs d'accessibilité pour sensibiliser les commerces et artisans aux conditions d'accueil des personnes en situation de handicap
- Participation au dispositif de soutien aux associations œuvrant dans les deux quartiers prioritaires de la ville de Vannes (Kercado, Ménimur)
- Crématorium : animation du comité d'éthique et réalisation d'un 2nd parking
- Action sociale
  - Rencontre avec les CCAS du territoire
  - Coordination d'un projet de mise à disposition d'une conseillère en économie sociale et familiale auprès des communes volontaires
  - Accompagnement des projets associatifs et engagement auprès d'une association franco-burkinabé pour soutenir une éducation à la citoyenneté internationale.
  - Épicerie sociale et solidaire : ouverture du droit d'accès aux habitants des 34 communes du territoire
- Participation aux instances de l'espace autonomie Santé (accompagnement des + de 60 ans en fragilités ou problématiques liées à la perte d'autonomie, le maintien à domicile, l'habitat et l'isolement).

PROJETS 2020

- Accessibilité :
  - Poursuite de l'accompagnement des commerces et des entreprises
  - Formation des agents d'accueil des sites communautaires à l'accueil des personnes en situation de handicap
  - Appui aux opérations de travaux communautaires pour tout équipement recevant du public
- Construction d'un local mis à disposition des Restos du cœur
- Création d'une aide à l'investissement pour les associations bénéficiaires du FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) et du PNAA (plan national d'aide alimentaire).

ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Soutien aux associations locales luttant contre l'exclusion et les discriminations et favorisant la solidarité

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler
CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24

communication@gmvagglo.bzh

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 22 septembre 2020, s'est réuni **le 28 septembre 2020, à** GRAND-CHAMP, à l'Espace 2000, route de Plumergat, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Moran GUILLERMIC
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Nadine FREMONT
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 18h30) - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (jusqu'à19h45) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Eric ANDRIEU Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SAINT-ARMEL	: Christian LE MENACH a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à François ARS à compter de 19h45 Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Ont été représentés :

LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a été représentée par Hélène BARON

Absents :

TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: Anne LE HENANFF Mohamed AZGAG Michel GILLET Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'ECHONOVA - REMA

Les régies dotées de l'autonomie financière, au même titre que les délégataires de services publics, doivent produire, chaque année à l'autorité délégante, un rapport comprenant un compte-rendu technique, financier et qualitatif. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

L'Echonova, l'équipement culturel communautaire dédié aux musiques actuelles, est confié à la REMA, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le rapport d'activité de l'équipement sera mis à la disposition du public dans les différentes communes, conformément aux dispositions des articles L.1411-13 et L.1411-14 du CGCT.

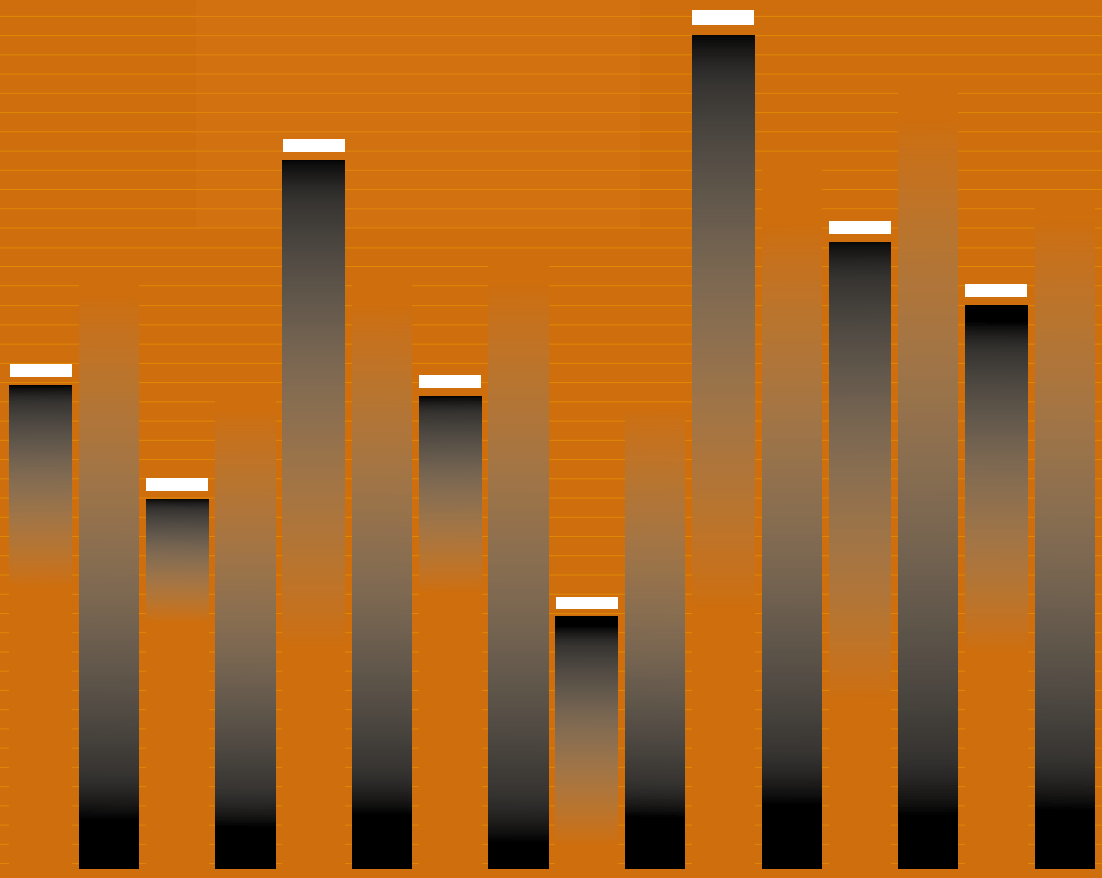
Je vous demande de prendre acte de l'information donnée au Conseil Communautaire, au titre de l'année 2019, sur la gestion de l'Echonova, par la REMA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

L'ECHO NOVA
LIEU DE MUSIQUES ACTUELLES
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019_

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

2019
EN QUELQUES CHIFFRES

90 ÉVÉNEMENTS

61 concerts et événements musicaux
12 événements sensibilisation & relation aux publics
17 événements Music Act' (hors concerts)

48 ÉVÉNEMENTS PAYANTS

42 ÉVÉNEMENTS GRATUITS

↓ 13 concerts et événements musicaux

78 GROUPES (Hors Vannes All Star)

↓ 22% lead féminin

Origine territoriale

6% Agglo 35% Bretagne 44% France 15% Internationale

25 PROJETS ACCOMPAGNÉS

13 groupes musicaux
12 structures artistiques & culturelles
→ Asso Shaker & Pépi



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

BILAN QUANTITATIF & ARTISTIQUE

46 concerts organisés par L'Echonova

20 concerts en grande jauge (600 places)

23 concerts en club (350 places)

3 ciné-concert «Hors les murs»

10 concerts gratuits
36 concerts payants

« Une programmation très partagée »

La programmation de L'Echonova est largement partagée avec d'autres acteurs culturels du territoire : associations militantes, lieux culturels, producteurs de concerts.

3 types d'organisations à L'Echonova :

> Les productions directes
> Les mises à disposition aux associations
> Les coproductions avec lieux culturels de l'agglomération

10
mises à disposition
en 2019

« Une augmentation des groupes/artistes avec un leader masculin »

	2017	2018	2019
Leader masculin	74%	53%	68%
Leader féminin	15%	22%	16%
Groupe mixte	11%	25%	16%

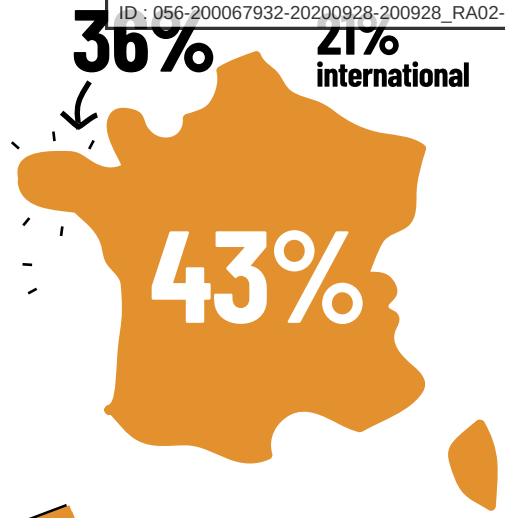
Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

« Une programmation régionale plus importante »

En 2019, la part de la programmation régionale est en hausse comparé à 2018. Cela s'explique notamment avec la programmation d'évènements mettant en valeur les artistes émergeants de la région Bretagne comme Label Charrues, L'Echo des studios et également avec le retour des mises à dispositions d'associations locales comme Adoc, Margoulins Productions, Treffl En Fête.

La priorité pour les premières parties est donnée aux groupes de l'agglomération puis aux groupes bretons. La scène locale est suffisamment variée et qualitative pour pouvoir programmer ces groupes en support d'artistes ayant une notoriété nationale ou internationale.



PROGRAMMATION REGIONALE (25% EN 2018)



77 artistes ou groupes programmés ou accueillis à L'Echonova

- Pop / Rock / Metal : 39%
- Hip-Hop / Raggae / Soul : 25%
- Chanson : 17%
- Jeune public : 7%
- Musiques électroniques : 6%
- Musique du Monde : 5%

Le style Chanson est stable depuis 2018, tout comme le jeune public, dont un nouveau concept a vu le jour cette année : la Boum avec Dj Vadim

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

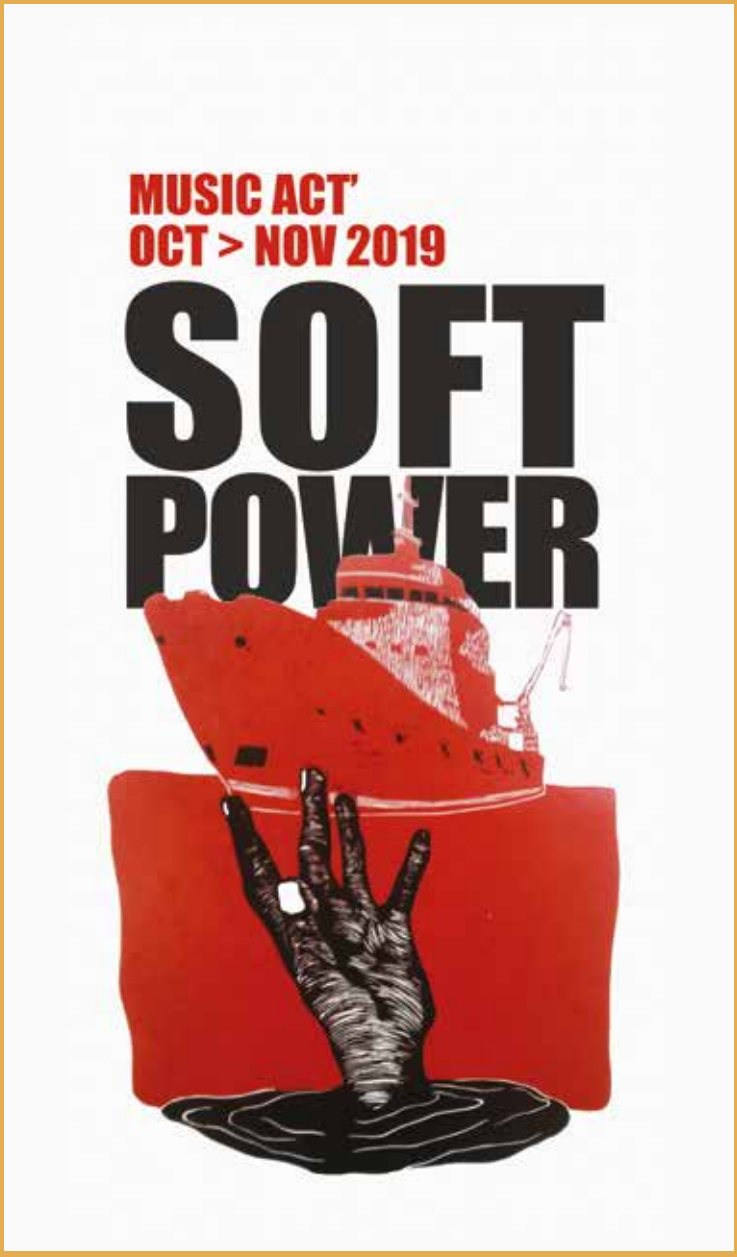
MUSIC ACT'

Créé en 2011, Music Act' propose de découvrir les musiques actuelles sous un nouvel angle : comment la musique nourrit les autres arts (cinéma, jeux vidéo, gastronomie...), imprègne la culture d'un pays (Italie, Islande...) et impacte notre mode de vie (la place des femmes dans les musiques actuelles, la musique est-elle encore contestatrice ?...). Cette année, nous avons d'abord axé notre regard sur le rapport entre musique et santé, puis sur la notion de soft power.

« Music Act', un temps de réflexion sur notre rapport avec la musique »

> Musique et santé : Du son sans ordonnance

> Soft Power, quand la musique devient un objet



865 Participants sur les deux éditions de Music Act'.

27 Actions ont été organisées : conférences, expositions, ateliers...

12 Lieux partenaires répartis dans six communes

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



Depuis des années, l'Echonova développe dans son programme d'action culturelle des propositions relevant de l'éducation artistique et culturelle. Il nous semble en effet essentiel de participer à l'ouverture culturelle des plus jeunes par le biais d'actions sur et hors du temps scolaire.

Qu'il s'agisse de se rendre dans un lieu culturel, de rencontrer un artiste ou d'en devenir un soi-même, ces propositions ont vocation à donner à tous les clés nécessaires pour choisir et vivre une vie culturelle épanouissante dans les pratiques, les références et la construction même de l'identité des personnes. Pour cela, nous tâchons de soutenir et promouvoir la diversité des formes d'expression, d'encourager l'échange et le partage, et de réduire les freins, quels qu'ils soient, à l'exercice d'une pratique culturelle qu'il s'agisse des musiques actuelles ou non.

• SUR LE TEMPS SCOLAIRE

« Laisser une place à chacun et déployer un espace de découverte et de création»



Lyrics #8 : Paroles de collégiens

10 Collèges investis dans le projets répartis sur tout le département

217 élèves et professeurs participant en groupe classe ou en groupes volontaires

20 heures d'intervention & d'ateliers pour chaque classe

5 groupes du grand-ouest, anglophones / anglophile, complices du projet

L'école du spectateur

Dans le cadre de sa saison jeune public, L'Echonova participe étroitement à L'Ecole du spectateur, dispositif d'éducation artistique et culturelle mis en place par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération. Ce dispositif permet à des classes de CM1 et CM2 de découvrir, au travers d'un parcours composé de spectacles, visites de lieux et ateliers de pratique artistique, une diversité de propositions et de pratiques ainsi que les différents lieux culturels du territoire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

« C'est dans la boîte » avec Praa

Cette rencontre artistique entre Marion Lagassat (Praa) et les élèves de l'école Armorique a permis de travailler sur la puissance de la parole, l'importance des mots que l'on emploie et du sens qu'ils ont pour celui qui émet et celui qui reçoit. Cette ambition s'est matérialisée dans la création d'un clip vidéo, de sa conception à sa réalisation, pour le morceau de Praa « Won't Forget 'bout You » (non diffusé à ce moment-là) autour de l'histoire d'une agression verbale.



(c) Manu Gadet

26 élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école Armorique

6 journées d'interventions regroupant discussion philo, atelier de réalisation du clip et ateliers danse

1 visite de L'Echonova : coulisses, technique, catering, bureaux...

1 concert live de Praa au Centre Socio-culturel de Kercado

1 temps de restitution du résultat en présence des parents, enseignants et partenaires

• HORS TEMPS SCOLAIRE

Explorations électroniques avec Blutch et le SESSAD Autisme les Vénètes

7 adolescents accompagnés par le SESSAD ont pu partir à la découverte des musiques électroniques, explorant les possibilités de ce mode de création au travers d'ateliers de composition musicale, avec l'artiste Blutch, accueilli en résidence à L'Echonova dans le cadre du soutien à la production mutualisée (dispositif de la Région Bretagne).



7 jeunes accompagnés par le SESSAD ont participé au projet, certains pour partie et d'autres dans l'intégralité

18 heures d'ateliers de découverte des musiques électroniques et de création ont été proposés, lors desquels Blutch et les jeunes ont composé plusieurs morceaux

24 personnes ont assisté à la restitution de ce travail, dans le cadre intimiste du studio 5 de L'Echonova

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

Partenariat avec la Sauvegarde 56, autour de l'accueil de jeunes en bénévolat à L'Echonova

« Permettre aux jeunes de s'approprier L'Echonova par eux-même »

A été pensé un partenariat visant à renforcer la curiosité et l'ouverture culturelle ainsi qu'à désacraliser les lieux culturels. L'objectif étant que ces actions permettent aux jeunes en bénéficiant de s'approprier L'Echonova par eux-mêmes, en tant que spectateurs, bénévoles...
L'entrée principale choisie a consisté en du bénévolat sur des soirées « concert » à L'Echonova. En 2019, ce partenariat s'est traduit par deux rendez-vous pour permettre aux jeunes accompagnés de réaliser des missions de bénévolat et d'animation.

ROMPRE L'ISOLEMENT

Si la culture est parfois vécue comme un loisir, elle est surtout un vecteur fort de lien social, et propose un autre regard sur soi et sur le monde. C'est dans cette optique que plusieurs projets ont été pensés, à la fois prétexte à la rencontre et au partage autant que découverte d'un propos artistique et donc d'une autre vision et d'une autre façon de l'exprimer.

Parcours culturel contre l'exclusion

En partenariat avec Grain de sel, Le Dôme, le foyer Keranne, le CIDFF, Mine de Rien, Moments pour elles, l'AMISEP et le café citoyen L'Atelier.

« Un parcours qui mêle culture et cuisine pour se nourrir l'esprit et le corps ! »

Musique en prison – avec The Blue Butter Pot

« Maintenir le lien entre le dehors et le dedans »



8 heures d'ateliers ont été proposés sur deux jours, autour de la découverte du blues, de son histoire et de ses origines, ainsi que dans la pratique des percussions corporelles

7 personnes ont participé aux ateliers, certaines pour partie, d'autres en intégralité.

55 personnes étaient présentes lors du concert de The Blue Butter Pot

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

DÉCOUVERTE DES MUSIQUES ACTUELLES

Journées du patrimoine 2019

Les 21 et 22 septembre se déroulaient les 36èmes journées européennes du patrimoine, autour de la thématique « arts et divertissements ». Difficile de passer à côté d'une occasion pareille d'ouvrir les portes de L'Echonova.



111 personnes ont passé la porte de L'Echonova, certains pour la première fois et par curiosité de ce bâtiment qui se trouve dans leur environnement sans savoir ce qui s'y passe, d'autres habitués curieux de découvrir l'envers du décor

27 personnes ont participé au jeu de piste familial, résolvant les énigmes les unes après les autres pour arriver au bout de la journée type d'un musicien à qui il arriverait tout de même un certain nombre d'embûches

RELATIONS AUX PUBLICS

Nouveauté : le Pass Culture !

L'offre Pass Culture permet à tous les jeunes dans leur année de 18 ans de bénéficier d'un crédit de 500€ pendant 1 an.

Les entreprises du territoire

L'année 2019 a été celle de la réflexion pour proposer aux entreprises un cadre aux demandes de privatisations ponctuelles de l'Echonova. Ces modalités posées, l'année 2020 permettra d'expérimenter ces nouveaux modes relationnels au monde de l'entreprise.

Le tarif réduit pour les jeunes

Afin de continuer à mettre en valeur ce tarif réduit et avantageux pour les jeunes, la décision pour 2020 a été prise de le systématiser (quand cela est possible) à 10€ sur tous les concerts organisés par L'Echonova.

« Moins d'Addicts en 2019 »

En 2019, 226 nouvelles cartes ont été créées. Ce chiffre est en nette baisse p

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

FRÉQUENTATIONS

• DIFFUSION

10767 places payantes

4908 places gratuites

921 invitations

Soit au total **16597** places en 2019

>>> Le tableau détaillé des fréquentations pour la diffusion est à retrouver en annexe 5

• MUSIC ACT'

720 participants
Parcours « Musique et santé »

145 participants
Parcours « Soft Power »

865 participants au total

>>> Les tableaux détaillés des fréquentations pour Music Act' sont à retrouver en annexe 6

• ACTION CULTURELLE

Education artistique et culturelle

769 personnes impliquées

Actions en direction des personnes isolées

120 personnes impliquées

Visites guidées de L'Echonova

287 personnes impliquées

Soit au total **1176** personnes impliquées

>>> Les tableaux détaillés des fréquentations pour l'action culturelle sont à retrouver en annexe 7

FREQUENTATION GLOBALE DE L'ECHONOVA EN 2019 :

18638 PERSONNES



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

LA RÉPÉTITION

Véritable lieu de rencontres et d'expérimentations musicales, l'activité des studios de répétition est un axe majeur dans le quotidien de L'Echonova.

Les studios drainent une attraction qui s'étend à la fois sur le territoire de l'agglomération vannetaise, mais aussi sur l'ensemble du département du Morbihan, de la région Bretagne et aussi hors Bretagne.

Répétitions en journée

Réservé aux groupes accompagnés ou sous convention, aux scolaires ainsi que ponctuellement aux groupes professionnels locaux, l'accès aux studios en journée est une réalité qui rythme L'Echonova.

« Un travail quotidien pour se sentir bien aux studios »

Nous avons, dans la continuité de ce travail quotidien recensé exhaustivement les groupes et artistes du pays vannetais (au sens large) en activités.

Piste de travail pour 2020 :

- Mise en place des évènement « Studio 6 », concert trimestriel dans le hall exclusivement réservé aux groupes amateurs répétant aux studios.
- Mise en place d'outils de recensement fiables pour attester les dynamiques ressenties de non-parité ainsi que celle de l'augmentation de l'âge moyen des usagers depuis 2010.



5 studios de 15m² à 50m²
entièrement équipés

5162 heures de répétition

2092 réservations de studios

69 % d'occupation des studios



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

L'ENREGISTREMENT

Outil incontournable de L'Echonova, le studio d'enregistrement a bénéficié d'un investissement en 2019. Une nouvelle console a été acheté pour la régie MAO (Digico S21) ainsi que deux licences logiciel (Pro Tools et Ableton).

Il y a une aujourd'hui une volonté de développer l'activité du studio d'enregistrement. Nous avons décidé de re-communiquer (site internet, programme) cette possibilité auprès des groupes locaux. Il y a tellement plus à obtenir d'un enregistrement qu'un simple support de sa musique.

LES PRATIQUES ARTISTIQUES

En 2019 ont été mis en place environ une dizaine d'ateliers et formations : pratique instrumentale, travail autour de la voix, atelier autour de la technique du son, etc.

« Une fréquentation en hausse »



9 intervenants (8 hommes / 1 femme)

63 heures de formation

72 participants (53 hommes / 19 femmes)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

L'ACCOMPAGNEMENT

L'Echo des Studios

Ont été accompagnés sur la saison 2018-2019 :
- **EVII** (rap): @music.evii (facebook)
- **Falling Sky** (rock): @rockfallingsky (facebook)
- **Scale** (metal): @BandScale (facebook)

« Un dispositif en évolution pour être au plus près des artistes »

Les nouvelles pistes à explorer en 2020 :

- Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets, notamment sur le plan administratif (création et gestion d'une association, recherche de financements), un rendez-vous spécifique avec la chargée d'administration de L'Echonova est en étude pour être intégré au programme.
- Une nouvelle organisation pour la mise en place des temps de répétitions accompagnée sera aussi à l'étude : plannings, nombre d'interventions, implication éventuelle d'un intervenant du conservatoire.

#GO

Deux groupes ont été accompagnés sur la saison 18-19 :

- **Walter's Choice** : pypoproduction.com/portfolios/walters-choice
- **Trio Bacana** : www.triobacana.fr

Les nouvelles pistes à explorer en 2020 :

- Trouver de nouveaux financements pour répondre au mieux aux attentes des artistes et offrir la possibilité d'élargir des temps de travail comme : la résidence scénique, les interventions extérieures (coaching scénique, voix, chorégraphe, techniciens)
- Impliquer lorsque cela est possible, d'autres acteurs du territoire (Smac, partenaires professionnels) dans l'accompagnement de nos artistes en développement afin de créer de nouvelles dynamiques entre structures, de la visibilité supplémentaire pour les artistes.

Chacun des 3 groupes bénéficie de :

3 sessions
de diagnostic enregistré

3 sessions
de diagnostic scénique au plateau, dont la première filmée (nouveauté)

2 sessions
de répétitions accompagnées

2 rendez-vous
autour de la communication avec le chargé de communication de L'Echonova

2 rendez-vous
autour de la structuration et le développement avec le chargé d'info-ressources



Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

L'INFO-RESSOURCES

La Pépi

« Pour soutenir les porteurs de projet »

Pour aider les acteurs des musiques actuelles à se structurer et à développer leur activité, nous avons créé ce dispositif d'accompagnent pour soutenir les porteuses et porteurs de projet. Il se déroule sur un an reconductible et s'axe en trois temps :

« 11 structures culturelles bénéficient de ce dispositif d'accompagnement »

JIRAMA #7

Rendez-vous incontournable de l'info-ressource, la 7ème édition de la JIRAMA (Journée d'Information et de Rencontres aux Acteurs des Musiques Actuelles) a proposé un ensemble d'ateliers gratuits ainsi qu'un temps de rencontres pour les artistes, les développeurs d'artistes et les organisateurs de notre territoire.

« La JIRAMA : un temps de rencontres, d'échanges et d'information »

12 ateliers gratuits

11 structures culturelles partenaires

164 participants aux ateliers

6 rendez-vous personnalisés





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Le budget

Le compte administratif 2019 présente 1 062 119 € de dépenses pour 1 054 006 € de recettes, soit un solde d'exercice qui s'équilibre négativement avec un résultat déficitaire de 8 113 €.

La part subventionnée du budget est stable en 2019. Elle représente 71% du budget pour cet exercice. Le résultat cumulé reporté pour l'année 2019 s'élève quant à lui à 39 208 €, compte-tenu du résultat constaté en 2019 et du report des résultats cumulés des exercices précédents.

Au regard des exercices précédents, le type et le volume de dépenses reste très stable. La variante globale à l'économie de 11 824€ est principalement due à l'année blanche pour la taxe d'apprentissage, au non-recours en 2019 à du personnel mis à disposition et à la baisse des déplacements à l'étranger du chargé de programmation. Les autres dépenses sont globalement à la stabilité et à la recherche constante d'économies.

Concernant les recettes, la variation est de 24 452 €. Une baisse est constatée au 74 sur les dotations et aides CNV (droit de tirage). La perte a été maîtrisée puisqu'anticipée pour la plus grande partie par une contribution exceptionnelle GMVA. A noter que le poste «Partenariats privés» en 70 n'a malheureusement pu être développé cette année.

L'équilibre de la répartition des activités par pôle reste très stable en 2019 au regard du volume financier déployé et conforme aux répartitions programmées au budget primitif.

Les bénévoles

« Un des poumons de L'Echonova »

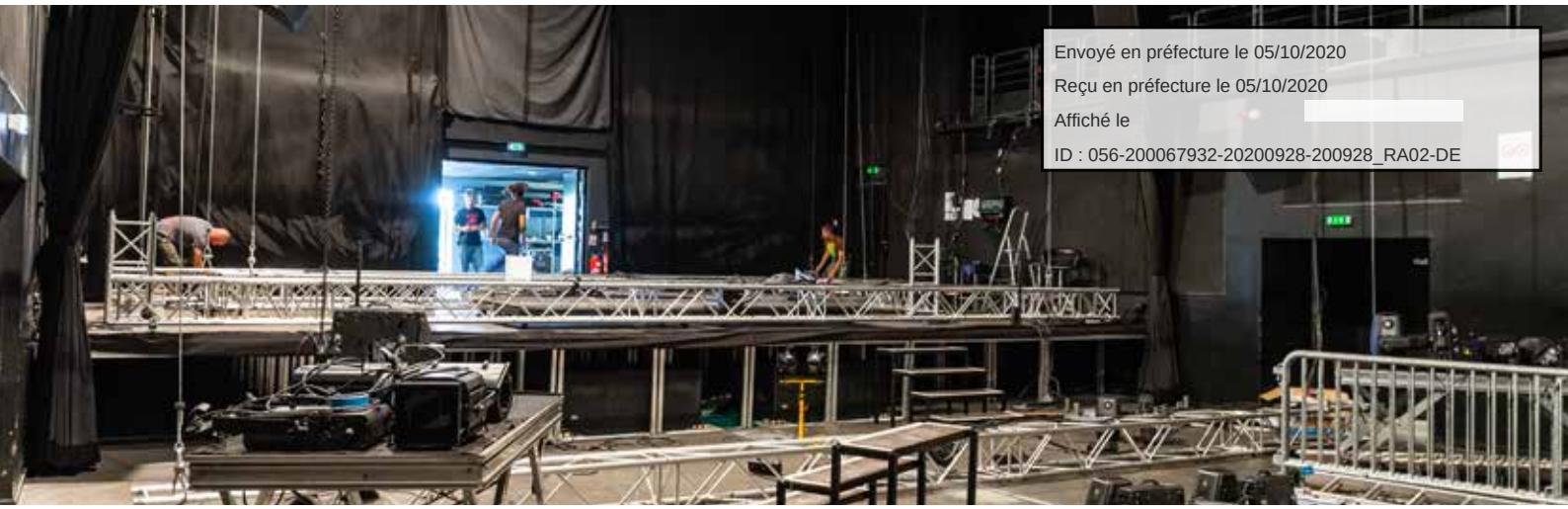
Le comité des usagers

« Le trait d'union entre L'Echonova et les publics »

Une des conditions de l'efficacité du comité des usagers, est sa représentativité. Il est composé de douze membres issus d'artistes, des spectateurs, d'associations, de publics, de bénévoles, de professionnels avec une recherche de la parité F/H.

74 bénévoles (2/3 de femmes)

2807 heures de bénévolat



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

TECHNIQUE & BÂTIMENT

Bâtiment / sécurité

Le bâtiment et son fonctionnement ont connu quelques modifications :
- La pose de panneaux et modules correcteur acoustique dans le Hall.
- Modification de l'accueil billetterie aux normes PMR.
- La pose d'une armoire électrique sur le parvis.

Mise en place du Document Unique

Le Document Unique est un document évaluant les risques professionnels et les moyens utilisés pour les minimiser.
A l'issue de cette analyse, il est ressorti ce qui suit :
- Les facteurs aggravant de notre activité sont le travail de nuit, un environnement de travail bruyant et la manipulation d'outils dangereux.
- La maîtrise de ces risques avaient déjà été bien anticipé par l'équipe et les moyens préventif à mettre en place sont minimes.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

L'ECHO NOVA
LIEU DE MUSIQUES ACTUELLES
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

Budget réalisé de fonctionnement HT 2019

	DIF	Diffusion (production - partenariats)
	PRAT	Pratiques artistiques (répétition - accompagnement - création)
	INFO	Informations, ressources et irrigation du terrritoire
	AC	Action culturelle et éducation artistique

			TOTAL	DIF	PRAT	INFO	AC
				55%	26%	10%	9%
		DÉPENSES	1 062 119	588 497	277 698	94 596	97 327
604		Achats d'études et de prestation	124 877	102 571	3 848	7 697	10 760
	6041	Achats de concerts	105 635	99 685			5 950
	6048	Autres achats artistiques	19 242	2 886	3 848	7 697	4 810
606		Achats non stockés de matières et fournitures	70 137	53 550	11 178	2 975	2 434
	6061	Energies	25 814	12 649	9 293	1 949	1 923
	60631	Linges, vêtements de travail et EPI	370	278	56	19	19
	60632	Décoration et aménagement	568	290	153	63	63
	60635	Fournitures activités (bar…)	1 222	1 222			
	60634	Petit outillage, petit matériel électrique et technique	1 536	1 229	154	77	77
	60635	Fournitures et frais de régie	5 153	4 122	515	515	
	6063	Autres fournitures d'entretien	-	-			
	60642	Fournitures de salle, billetterie, vestiaire	635	635			
	60644	Fournitures de bureau	1 931	985	521	212	212
	60646	Petit matériel informatique	50	25	13	5	5
	6066	Carburant	1 350	608	473	135	135
	60681	Achats bar	31 508	31 508			
	60682	Achats fournitures studio	-		-		
	60683	Achats merchandising	-	-	-	-	-
611		Sous-traitance	8 423	3 791	2 106	1 264	1 264
	6111	Sous-traitance communication	8 423	3 791	2 106	1 264	1 264
613		Locations, droits de passage et servitude diverse	183 649	91 422	64 483	13 959	13 785
	6132	Location immobilière	173 050	84 794	62 298	13 065	12 892
	61351	Location matériel et mobilier de bureau	4 827	2 317	1 255	628	628
	61352	Location matériel et mobilier technique	3 114	3 114			
	61353	Location matériel de transport	2 658	1 196	930	266	266
615		Entretien et réparations	13 051	4 655	6 358	1 019	1 019
	61551	Sur matériel roulant	262		262		
	61558	Sur biens mobiliers (backline)	5 148	2 316	1 802	515	515
	61561	Maintenance logiciel	5 838	1 786	3 281	385	385
	61562	Entretien mobilier technique (nacelle)	1 804	552	1 014	119	119
616		Primes d'assurances	9 574	5 346	3 191	519	519
	6161	Multirisques	9 574	5 346	3 191	519	519
618		Divers	1 241	158	123	925	35
	6181	Documentation	890			890	
	6185	Frais de colloques, séminaires	351	158	123	35	35
621		Mise à disposition de personnel	-	-	-	-	-
	6214	Mise à disposition de personnel	-	-	-	-	-
622		Rémunération d'intermédiaires et honoraires	9 894	4 845	2 367	1 341	1 341
	6222	Commissions sur courtage et ventes	791	712	79		
	6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs	608	310	164	67	67
	6226	Graphiste	8 495	3 823	2 124	1 274	1 274
623		Publicité, publications, relations publiques	14 518	7 997	2 859	1 831	1 831
	6231	Annonces et insertions	2 793	2 793			
	6236	Catalogues et imprimés	10 281	4 627	2 570	1 542	1 542
	6237	Publications	1 444	577	289	289	289
625		Déplacements, missions et réceptions	38 525	24 019	8 830	2 838	2 838
	6251	Transports	4 057	6 440	- 477	- 953	- 953
	6256	Missions	15 380	7 844	4 153	1 692	1 692
	6257	Réceptions	19 088	9 735	5 154	2 100	2 100
626		Frais postaux et de télécommunication	9 775	4 888	2 607	1 140	1 140
	6261	Frais d'affranchissements	3 232	1 551	840	420	420
	6262	Frais de télécommunication	6 543	3 337	1 767	720	720
628		Divers	32 175	22 191	6 157	1 914	1 914
	6281	Concours divers / Cotisations	4 026	2 053	1 087	443	443
	6282	Service d'ordre et de garde	12 940	11 646		647	647
	6282	Frais de gardiennage et de sécurité	436	244	145	24	24
	6283	Frais de nettoyage des locaux	14 772	8 248	4 924	800	800
631		Impôts, taxes sur rémunérations (Impôts)	20 856	8 342	6 257	3 128	3 128

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

Budget réalisé de fonctionnement HT 2019

DIF	Diffusion (production - partenariats)
PRAT	Pratiques artistiques (répétition - accompagnement - création)
INFO	Informations, ressources et irrigation du terrritoire
AC	Action culturelle et éducation artistique

			TOTAL	DIF	PRAT	INFO	AC
				55%	26%	10%	9%
	6312	Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-
	6311	Taxe sur les salaires	20 856	8 342	6 257	3 128	3 128
633	**Impôts, taxes sur rémunérations (autres)**		**5 844**	**2 495**	**1 982**	**680**	**688**
	6332	FNAL	323	138	110	38	38
	63331	Formation professionnelle - AFDAS	4 548	1 941	1 542	529	535
	63332	Formation professionnelle - CNFPT	-	-	-	-	-
	6338	Contribution solidarité	973	415	330	113	114
	6358	Autres droits	1	0	0	0	0
637	**Autres impôts, taxes et versement assimilés**		**3 641**	**3 436**	**-**	**-**	**205**
	6371	CNV	3 641	3 436	-	-	205
641	**Rémunération du personnel**		**330 874**	**141 252**	**112 184**	**38 514**	**38 924**
	6411	Salaires, appointements, comissions de base	330 874	141 252	112 184	38 514	38 924
645	**Charges de sécurité sociale et de prévoyance diverse**		**120 596**	**51 483**	**40 889**	**14 037**	**14 187**
	6451	Cotisations à l'URSSAF	59 368	25 345	20 129	6 910	6 984
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	38 673	16 510	13 112	4 502	4 549
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	16 360	6 984	5 547	1 904	1 925
	6458	Congés Spectacles	6 195	2 645	2 100	721	729
647	**Autres charges sociales**		**5 160**	**2 203**	**1 749**	**601**	**607**
	6474	Versements aux autres œuvres sociales	4 184	1 786	1 419	487	492
	6475	Médecine du travail	140	60	47	16	16
	6478	Aide au paritarisme - FCAP	836	357	284	97	98
648	**Autres charges de personnel**		**1 049**	**535**	**283**	**115**	**115**
	6481	Formation du personnel	1 049	535	283	115	115
	6484	Indemnités non soumises	-	-	-	-	-
651	**Redevances pour licences et Droits d'auteur**		**8 758**	**8 265**	**-**	**-**	**493**
658	**Charges diverses de gestion courante**		**45 501**	**45 054**	**246**	**100**	**100**
	658	Charges diverses dont opérations faites en commun	912	465	246	100	100
	6581	Rétrocession de billetterie	44 589	44 589			
67	**Charges exceptionnelles**		**4 001**	**4 001**	**-**	**-**	**-**
	673	Annulation titre sur exercices antérieurs	-				
	678	Autres charges exceptionnelles	4 001	4 001			
695	**Impôts sur les bénéfices**		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
	TOTAL DEPENSES		**1 062 119**	**588 497**	**277 698**	**94 596**	**97 327**

			TOTAL	DIF	PRAT	INFO RESS	AC
				57%	26%	8%	8%
	RECETTES		**1 054 006**	**601 313**	**274 433**	**88 671**	**89 589**
706	**Prestations de services**		**165 713**	**161 029**	**-**	**-**	**4 684**
	7061	Recettes de spectacles	148 434	144 596			3 838
	7063	Recettes de co-réalisations et co-productions	4 231	3 385			846
	7065	Recettes d'abonnement et autres cartes	2 138	2 138			
	7064	Vestiaires	976	976			
	7068	Autres prestations de services -Partenariats	9 933	9 933			
707	**Ventes de marchandises**		**68 244**	**68 229**	**8**	**3**	**3**
	7071	Recettes bar	68 214	68 214			
	7073	Recettes divers produits dérivés	30	15	8	3	3
	7078	Autres ventes de marchandises	-		-		
708	**Produits des activités annexes**		**27 737**	**10 337**	**17 400**	**-**	**-**
	70831	Location de salle aux associations	10 337	10 337			
	70832	Location de salle aux privés	-	-			
	70839	Location studios	16 570		16 570		
	70834	Location de salles pour résidences	-		-		
	7087	Remboursement de frais	-				
	70881	Participation ateliers	829		829		
	70882	Enregistrement	-		-		
74	**Subventions de fonctionnement**		**752 960**	**340 798**	**248 485**	**83 722**	**79 956**
	7411	Europe - Leader	9 176	918		8 258	
	7412	DRAC	100 000	50 000	30 000	10 000	10 000
	7412	DRAC - Appels à projets	1 600				1 600

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA02-DE

Budget réalisé de fonctionnement HT 2019

	DIF	Diffusion (production - partenariats)
	PRAT	Pratiques artistiques (répétition - accompagnement - création)
	INFO	Informations, ressources et irrigation du terrritoire
	AC	Action culturelle et éducation artistique

			TOTAL	DIF	PRAT	INFO	AC
				55%	26%	10%	9%
	7413	Conseil Régional de Bretagne	58 588	11 718	23 435	12 889	10 546
	7414	Conseil Général du Morbihan	-	-	-	-	-
	7414	Conseil Général du Morbihan – Lyrics	13 096				13 096
	7415	Vannes Agglo : subvention bâtiment	172 500	96 313	57 500	9 344	9 344
	7415	Vannes Agglo : subvention équilibre	393 000	176 850	137 550	43 230	35 370
	7417	SACEM	5 000	5 000			
	7418	Aides à l'emploi	-	-	-	-	-
74	**Fonds de soutien sectoriel**		**11 121**	**10 000**	**1 121**	**-**	**-**
	7421	CNV	11 121	10 000	1 121		
	7428	Autres	-				-
75	**Produits divers de gestion courante**		**501**	**501**	**-**	**-**	**-**
	758	Dons et apports en mécénat	500	500			
	7588	Autres produits de gestion courante	1	1			
77	**Produits exceptionnels**		**27 730**	**10 419**	**7 419**	**4 946**	**4 946**
	778	Autres produits exceptionnels	27 730	10 419	7 419	4 946	4 946
	TOTAL RECETTES		**1 054 006**	**601 313**	**274 433**	**88 671**	**89 589**

Part de financement subventions
71,44%

		DIF	PRAT	INFO	AC
DÉPENSES	1 062 119	55%	26%	10%	9%
		588 497	277 698	94 596	97 327
RECETTES	1 054 006	57%	26%	8%	8%
		601 313	274 433	88 671	89 589

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 22 septembre 2020, s'est réuni **le 28 septembre 2020, à** GRAND-CHAMP, à l'Espace 2000, route de Plumergat, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Moran GUILLERMIC
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Nadine FREMONT
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 18h30) - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (jusqu'à19h45) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Eric ANDRIEU Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SAINT-ARMEL	: Christian LE MENACH a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à François ARS à compter de 19h45 Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Ont été représentés :

LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a été représentée par Hélène BARON

Absents :

TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: Anne LE HENANFF Mohamed AZGAG Michel GILLET Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE 47° NAUTIK - RENVA

Les régies dotées de l'autonomie financière, au même titre que les délégataires de services publics, doivent produire, chaque année à l'autorité délégante, un rapport comprenant un compte-rendu technique, financier et qualitatif. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

47° Nautik, base nautique multi sites communautaire dédiée à la gestion des bases nautiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, est confié à la RENVA, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le rapport d'activité de l'équipement sera mis à la disposition du public dans les différentes communes, conformément aux dispositions des articles L.1411-13 et L.1411-14 du CGCT.

Je vous demande de prendre acte de l'information donnée au Conseil Communautaire, au titre de l'année 2019, sur la gestion de 47° Nautik, par la RENVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

47° NAUTIK
BASES NAUTIQUES
GOLFE DU MORBIHAN

Rapport d'activités

2019

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Sommaire

INTRODUCTION ____ **P.3**

LA FILIÈRE NAUTIQUE EN BRETAGNE ____ **P.4**

Les chiffres clés

LE PROJET 47°NAUTIK ____ **P.6**

La genèse
Le mode de gestion retenu

NOTRE ORGANISATION
ET SON ÉVOLUTION DEPUIS 2013 ____ **P.8**

Les lieux de pratique
La gouvernance en 2019

UN ÉTAT DE LA SITUATION
BILAN D'EXPLOITATION DE 2014 À 2019 ____ **P.9**

Avant affectation des résultats
Après affectation des résultats

LE FONCTIONNEMENT DE 2014 À 2019 ____ **P.10**

Produits totaux
Charges totales

LES INVESTISSEMENTS DE 2014 À 2019 ____ **P.11**

Recettes
Dépenses

NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES 2013/2019 ____ **P.12**

Comparatif 47 Nautik / Région Bretagne

LES EMPLOIS AU SEIN DE 47°NAUTIK ____ **P.13**

Évolution des contrats / etp de 2013 à 2020

LES ÉQUIPES DE 47°NAUTIK ____ **P.14**

Organigramme
Comparatif profil type des salariés 47 Nautik / Région Bretagne

LA TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTÈLE ____ **P.17**

Âge et provenance

LA VOILE SCOLAIRE CHEZ 47°NAUTIK ____ **P.18**

UN NOUVEAU CYCLE À IMAGINER ____ **P.19**

Nos forces
Nos faiblesses
Nos axes d'amélioration / points d'attentions

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Depuis la fin des années 90, l'agglomération s'est engagée dans une démarche de réflexion permettant de valoriser le patrimoine nautique et maritime du territoire.

LES ENJEUX
EN TERME D'ACTIVITÉ

De ce travail, les enjeux autour de 3 secteurs apparaissent clairement :
- Le champ éducatif / scolaire
- Le champ sportif
- Le champ tourisme / loisirs

Si le **champ éducatif** apparaît comme une responsabilité de la collectivité, le **champ sportif** est le plus souvent l'affaire du monde associatif. Concernant **l'offre tourisme/loisirs**, elle intervient sur le champ concurrentiel et permet de générer des recettes non négligeables. Elle doit donc s'organiser en toute intelligence entre la collectivité (ou son délégataire) qui doit encourager l'existence d'une offre tout public disponible et attractive, et l'associatif. Sur Vannes Agglo, si l'offre de stages pendant les vacances scolaires existe déjà, l'offre week-end et vacances (hors stages) manque sans doute de dynamisme et pourrait servir davantage **l'attractivité du territoire et l'attente de la population locale.**

LES ENJEUX
ORGANISATIONNELS

Ce travail de concertation a également fait ressortir un vif intérêt pour la mutualisation des équipes (encadrement, administration), permettant d'une part de garantir des perspectives et une réelle évolution de carrière pour les professionnels salariés, mais aussi d'alléger le poids de la responsabilité du salariat aux équipes bénévoles, qui sont de plus en plus difficile à mobiliser

Les équipes associatives ont donc vocation à se mobiliser pour leurs projets sportifs et la pratique loisirs d'adhérents à l'année, ainsi que pour l'organisation de compétitions ou rencontres, là où la structure mutualisée des équipes professionnelles aurait vocation à organiser et encadrer la voile scolaire ; développer l'offre commerciale tout public ; assurer l'organisation de la sécurité sur l'eau lors de rassemblements ou compétitions .

Fin 2011, l'Agglo a mené des entretiens individuels avec les 4 clubs (Séné, Arradon, Baden, Larmor Baden) pour leur expliciter clairement la situation et les enjeux c'est-à-dire :

- **L'obligation de la collectivité de repenser son mode gestion**
(sortir de la simple mise à disposition comme à Séné) et de mettre dans un cahier des charges unique et commun la gestion et l'exploitation des bases nautiques (Séné et Baden), ainsi que les prestations de voiles scolaires.

- **L'opportunité « historique » pour les clubs, en cas de DSP, de se positionner comme interlocuteur unique et privilégié de la collectivité.**

A ce titre, la possibilité de la mutualisation en SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif, a été abordée. Il a été précisé l'importance de la participation des professionnels au même titre que les bénévoles dirigeants associatifs au sein du projet, et la probable nécessité d'un actionnaire extérieur aux clubs, pour garantir la solidité financière et l'expérience de management dans la structure.

Le choix retenu aura été l'EPL (modèle en place à L'Echonova depuis 2010) et donc bien maitrisé par les élus et la collectivité. L' établissement sera le premier en France sous ce statut.

Le choix de l'EPL (Etablissement Publique Local) s'est donc imposé pour le futur fonctionnement. Il garantira la pérennité des clubs (leur implication aussi), et une gouvernance politique forte.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

FOCUS

La filière nautique EN BRETAGNE



TOURISME, SPORTS NAUTIQUES ET DE BORD DE MER

757 PRESTATAIRES NAUTIQUES

1,1 millions DE CLIENTS/AN

137 millions d'euros DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+ de 50 millions d'euros DE RETOMBÉES INDIRECTES D'ACHATS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES DONT 73% RÉALISÉS DANS L'ÉCONOMIE BRETONNE

3 680 CONTRATS DE TRAVAIL SOIT **1 985** EMPLOIS ETP

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

PORTS DE PLAISANCE

+ de 160 PORTS DE PLAISANCE (POUVANT ACCUEILLIR AU MOINS 20 NAVIRES DE PLAISANCE, SUR DES QUAIS/PONTONS OU/ET ZONES DE MOUILLAGES)

+ de 400 ZONES DE MOUILLAGE COLLECTIFS

68 900 BATEAUX EN ESCALE ET **225 800** NUITÉES

52,3 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+ DE 15 MILLIONS D'EUROS
DE RETOMBÉES INDIRECTES

385 EMPLOIS

INDUSTRIE, COMMERCE ET SERVICES

1 235 ENTREPRISES

883 millions d'euros DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+ de 680 millions d'euros DE RETOMBÉES INDIRECTES

5 541 EMPLOIS



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

A
Affiché le 05/10/2020

Le projet 47°Nautik

LA GENÈSE

1991
Clubs réunis en Association Nautisme en Pays de Vannes

1992
Décision de réalisation d'un équipement Pointe du Bill à Séné

1994
Soutien en investissement pour les locaux du Centre nautique d'Arradon

1995
Livraison de la base nautique de la pointe du Bill à Séné, où la Mouette sinagote développe son activité depuis 18 ans

1996
Politique de prise en charge des transports des élèves vers les bases nautiques d'Arradon, Baden, Larmor Baden et Séné

1997
Lancement d'une étude de développement du nautisme afin de définir le marché potentiel

1998
Projet de mutualisation des moyens sur le site de Toulindac

2008
Choix d'un programmiste pour élaboration du projet et lancement d'une nouvelle concertation des acteurs

2009
Pré-programme du projet, faisant l'objet d'une démarche HQE, présenté et validé par les élus de l'agglomération.

2010
Architecte du projet retenu.

2011
Vannes Agglo choisit de prendre le nautisme scolaire comme une compétence pleine et entière

2012
Lancement de le concertation projet EPL

2013
Première année de mise en œuvre de ce dispositif, 2900 élèves auront pratiqué 6 séances sur l'année
Octobre : le projet de la base nautique de Baden est stoppé.
Recrutement d'un chargé de mission nautisme en vue de la création de l'établissement

2014
L'EPL est crée et l'établissement se nomme 47°Nautik (RENVA) et il sera actif au 1er juillet (Baden/Séné/Larmor-Baden)

2015
La base nautique d'Arradon intègre le dispositif 47°Nautik (en même temps qu'est livré de nouveau bâtiment portuaire)

2016
Plan de redressement économique voté par le Conseil d'Administration

2018
La base nautique de Larmor-Baden sort du dispositif 47°Nautik.
Les élus de GMVA votent une revalorisation de la tarification scolaire

2019
Le dispositif scolaire s'étend aux enfants du nouveau territoire GMVA (enfants du EX LOCH)

2021
La nouvelle base nautique de Baden sera inaugurée

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Le mode de gestion RETENU

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX EPL

DÉFINITION JURIDIQUE

Cet acronyme est à connaître car il figure parmi les nombreuses questions phares d'un concours de la fonction publique... Les **entreprises publiques locales** (EPL) sont des entreprises au service des collectivités locales mais quels sont leurs objectifs et pourquoi sont elles si importantes ?

En France, les **entreprises publiques locales** (EPL) sont des entreprises au service des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité : aménagement, logement, transports, tourisme, énergie, déchets...

Positionnées entre le tout public et le tout privé, les Entreprises publiques locales (EPL) peuvent être : des Sociétés d'économie mixte (SEM), des Sociétés publiques locales (SPL) ou des Sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) ou encore des établissements publics locaux (c'est le cas de 47Nautik)

Sur le plan des relations contractuelles, si les SEM ne se voient attribuées leurs missions qu'au terme d'une mise en concurrence, les SPL/EPL sont assimilées à des opérateurs internes aux collectivités locales et peuvent se voir confier des missions en direct.

Les Entreprises publiques locales sont créées à l'initiative des collectivités locales dans une finalité d'intérêt général. Elles créent de la valeur pour les habitants, les entreprises et les territoires en dotant ceux-ci des équipements et des services nécessaires à leur attractivité, en créant des emplois productifs et durables, en réinvestissant leurs résultats, année après année, dans l'amélioration du service à leurs clients.

Une Entreprise publique locale (EPL) se caractérise par sa nature d'entreprise commerciale, son capital public majoritairement (SEM) ou exclusivement (SPL) contrôlé par les collectivités territoriales, sa vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales.

- Son marché est un territoire.
- Son métier : le développer.
- Sa valeur ajoutée : la maîtrise publique alliée à la performance économique

MODE DE FONCTIONNEMENT

Les établissements publics locaux sont régis par le décret ou la délibération qui définit les règles constitutives et les placent sous la tutelle administrative des collectivités.

C'est ainsi que doivent être constituées dans la décision de création :

- Les missions de l'établissement
- Les organes dirigeants, leurs rôles et conditions de désignation
- Les ressources de l'établissement
- Les obligations vis-à-vis de la collectivité de rattachement

L'EPL est constitué d'un conseil d'administration (ici 7 élus politiques de l'Agglo et 3 élus associatifs représentant les clubs de voile historique du Golfe), d'un Président et d'un directeur général.
Le directeur est généralement nommé sur un emploi fonctionnel de direction (ici contractuel de droit public car il doit pouvoir engager des dépenses auprès du Trésor Publique)
Les agents sont soit soumis aux règles du secteur privé, soit au Code du travail (EPL à caractère commercial et industriel), 47Nautik dépend de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Notre organisation
et son évolution depuis 2013

LES LIEUX DE PRATIQUE



LA GOUVERNANCE
en 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Élus Politiques

MAIRE DE BADEN
PRÉSIDENT 47°NAUTIK
MICHEL BAINVEL

MAIRE DE SÉNÉ
VICE-PRÉSIDENT 47°NAUTIK
LUC FOUCAULT

MAIRE DE PLOEREN
VP SPORTS GMVA
GILBERT LORHO

MAIRE LE BONO
VP COMMERCE GMVA
JEAN LUTROT

MAIRE DE BRANDIVY
JEAN MARIE FAY

ADJOINTE AU MAIRE ARRADON
HÉLÈNE DE BOUDEMANGE

ADJOINT AU MAIRE VANNES
MICHEL GILLET

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Élus Associatifs

PRÉSIDENTE CLUB NAUTIQUE BADEN
ISABELLE ROUDIER

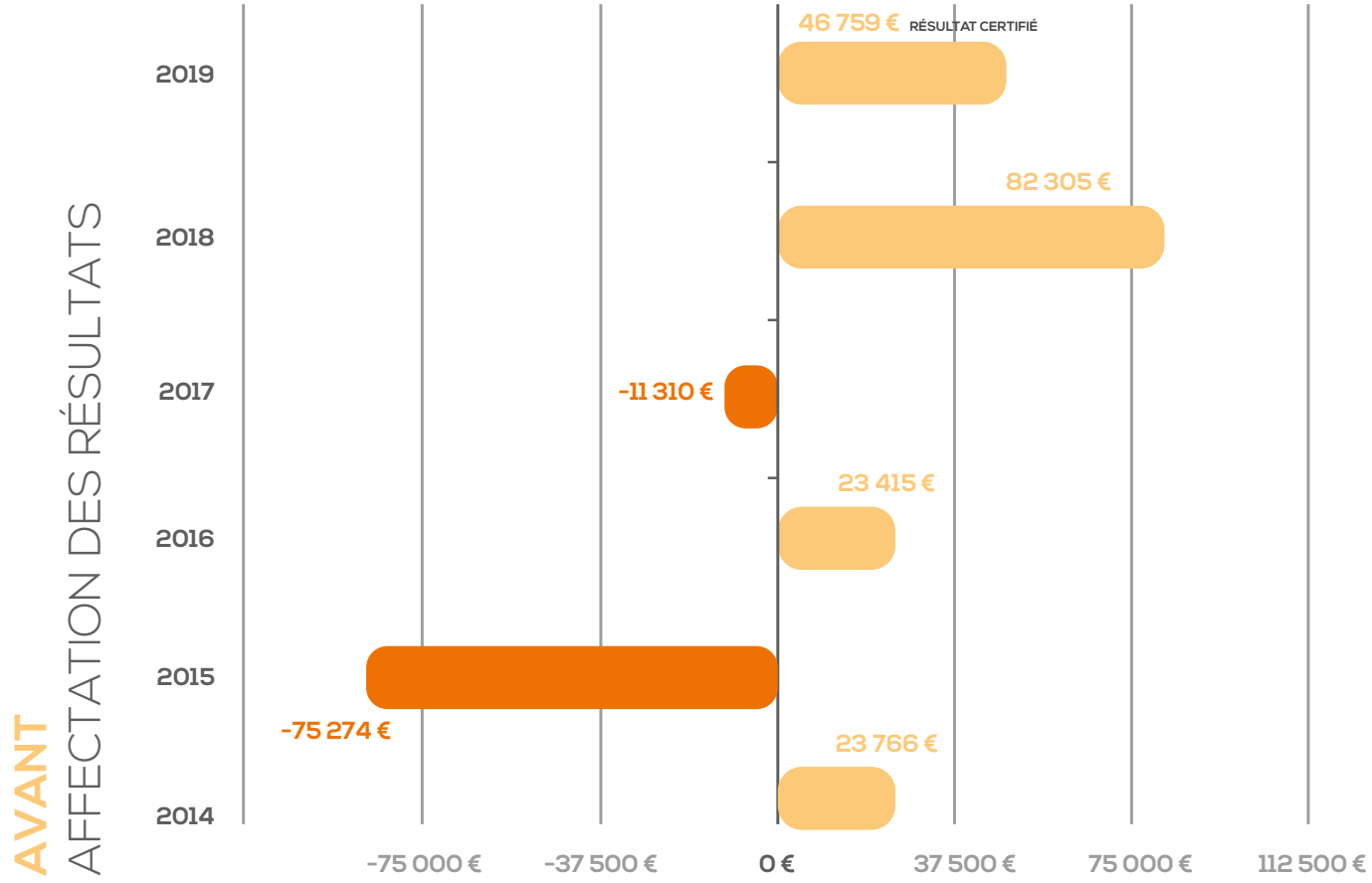
PRÉSIDENT CENTRE NAUTIQUE ARRADON
PHILIPPE LOBERT

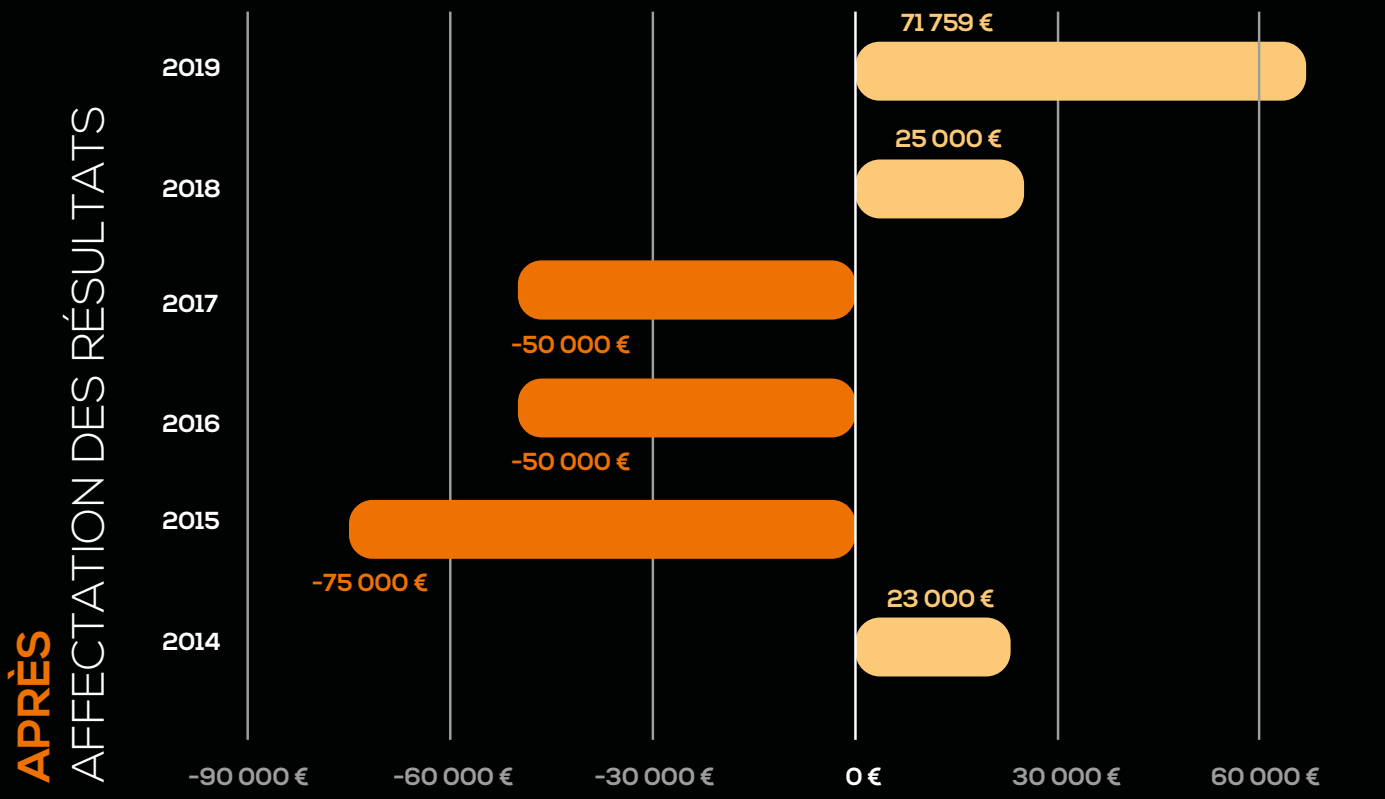
PRÉSIDENT MOUETTE SINAGOTE SÉNÉ
REMI VIDOR

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Un état de la situation
Bilan d'exploitation 2019





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Le fonctionnement 2019

Le chiffre d'affaires a augmenté de 25 % (par rapport aux Clubs en 2013). Ceci est principalement lié à l'amélioration des compétences des prestataires en matière de gestion et à la diversification des offres. La montée en gamme des produits a également permis d'augmenter les chiffres d'affaires en proposant, logiquement, des tarifs plus adaptés.

PRODUITS TOTAUX	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	RÉALISÉ 2016	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
CHIFFRES D'AFFAIRES	358 355	756 236	770 646	883 274	923 543	991 933
Subventions	99 954	117 827	108 915	20 745	15 000	16 727
Autres pro : exceptionnels, etc	35 178	29 120	25 574	13 433	142 121	18 341
Remboursements charges de personnel			2 851	7 769	3 257	32 657
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'ex.		112 000	113 000	113 308	119 271	74 384
	493 487	1 015 183	1 020 986	1 038 529	1 203 192	1 136 389

CHARGES TOTALES	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	RÉALISÉ 2016	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
Charges à caractère général	113 837	217 784	218 920	217 606	244 922	236 770
Charges personnel et assimilées	304 800	738 033	657 594	683 076	743 898	709 515
Autres charges : exceptionnelles, financières, etc	22 795	21 291	11 313	7 671	14 699	35 380
Dotation aux amortissements	28 289	113 349	109 744	141 486	116 368	125 883
	469 721	1 090 457	997 571	1 049 839	1 119 887	1 119 497
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**23 766**	**-75 274**	**23 415**	**-11 310**	**83 305**	**46 759**

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

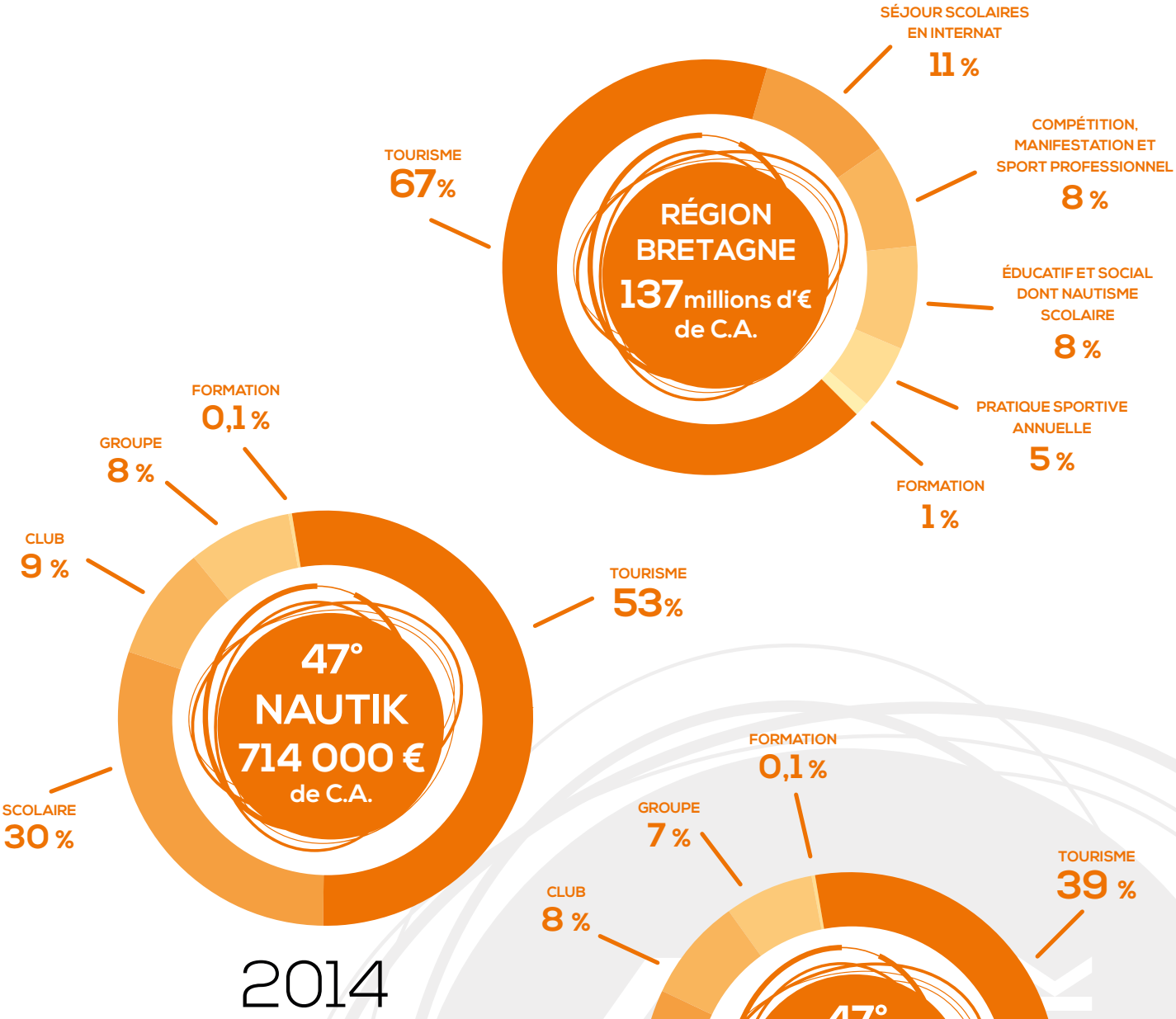
Les investissements EN 2019

RECETTES	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	RÉALISÉ 2016	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
Autres réserves (affect résultat)		23 765				
Opérations afférentes à l'emprunt				20 000	60 000	60 000
Subventions d'investissement	280 000	255 000	31 541	29 841	55 518	61 068
Cession immobilisations	21 709	6 611	9 256	3 926	8 623	1 680
Dotation aux amortissements	28 289	113 349	109 744	141 486	116 367	106 596
	329 998	398 725	150 541	195 253	240 508	227 663

DÉPENSES	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	RÉALISÉ 2016	RÉALISÉ 2017	RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
Remboursements emprunts				4 988	12 572	27 384
Concessions et droits assimilés						7 255
Autres	3 248					
Matériel de bureau et info			1 675	1 713	1 455	
Flottes neuves scolaires	141 220		7 225	57 969	113 766	115 232
Flottes neuves loisirs	70 247	159 592	49 891			
Rachats flottes clubs	139 051	91 951				
Opération d'ordre Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exploitation	353 765	363 543	171 791	177 978	247 065	224 255
RÉSULTATS INVESTISSEMENTS	**-23 767**	**35 182**	**-21 250**	**17 275**	**-6 557**	**3 407**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Notre Chiffre d'Affaires 2019



Tous les montants financiers sont exprimés en € HT

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Les emplois
au sein de 47°NAUTIK

ÉVOLUTION DES CONTRATS/ETP
en 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de salariés traités	62	49	69	63	60	67
ETP	11	19	18 + 1 apprenti	19 + 2 apprentis	19 + 1 apprenti	20
Salaire moyen brut mensuel	année incomplète	2 164	2 009	1 933	2 056	2 168



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

LES ÉQUIPES
de 47°NAUTIK

EPL RENVA
47 Nautik - Siège



1 DIRECTEUR D'EXPLOITATION
CDD - Droit public



1 ADMINISTRATRICE SIÈGE
CDI TP - Privé



1 ASSISTANTE SIÈGE
CDI TP Privé



1 COORDINATEUR
CDI - TP



1 ADJOINT TECHNIQUE EN CHARGE DU CORBEAU DES MERS
CDI - TP

BASE NAUTIQUE **Séné**



1 RESPONSABLE DE SITE
CDI TP



1 ADJOINTE
CDI TP



2 MONITEURS
TP
1/2 TPS ANNUALISÉ
(mission sportive quasi exclusive - club et CED)



1 APPRENTI



1 ACCUEIL
CDD - TP DE MAI À OCTOBRE

BASE NAUTIQUE **Arradon**



1 RESPONSABLE DE SITE
CDI TP



1 ADJOINT
CDI TP



2 MONITEURS
2 TP CDI



1 ACCUEIL
CDD - TP DE MAI À OCTOBRE

Ile d'Arz
SAISON ESTIVALE - ECOLE DE VOILE



1 MONITEUR
CDD - 2 MOIS

BASE NAUTIQUE **Baden**



1 RESPONSABLE DE SITE
CDI TP



1 ADJOINT
CDI TP



1 MONITEUR
CDD 6 MOIS TP



1 APPRENTI



1 ACCUEIL
CDD - 3 MOIS

Ile-Aux-Moines
SAISON ESTIVALE - ECOLE DE VOILE

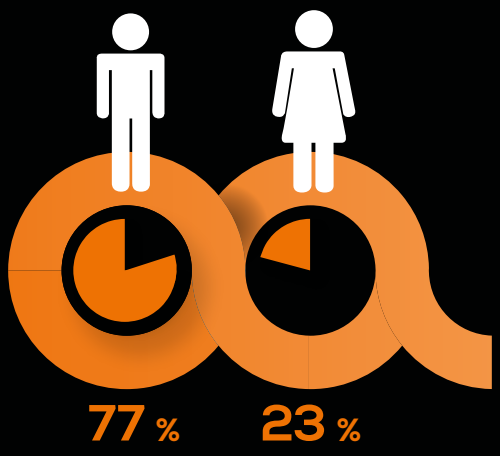


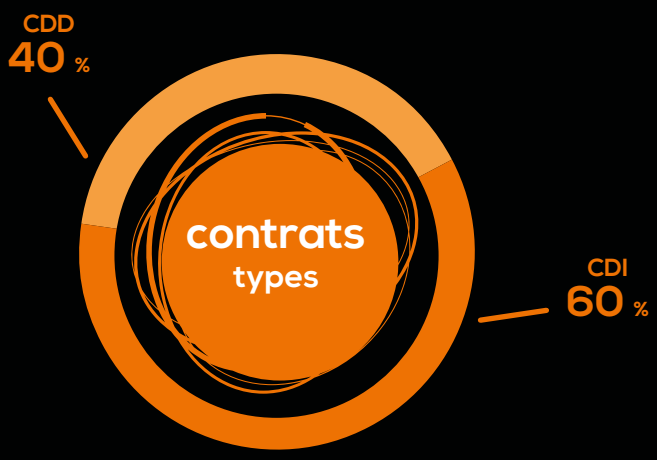
1 MONITEUR
CDD - 2 MOIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

LE PROFIL TYPE DES SALARIÉS 47°NAUTIK

TYPOLOGIE DE CONTRAT EN 2019

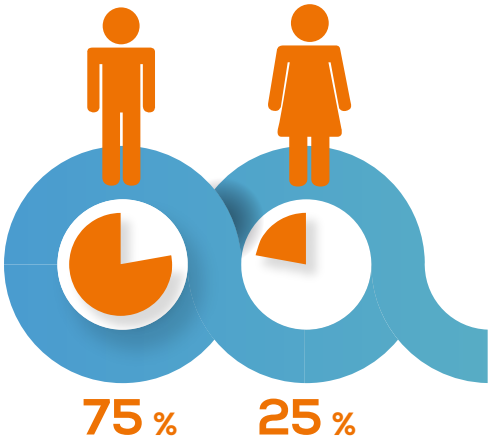


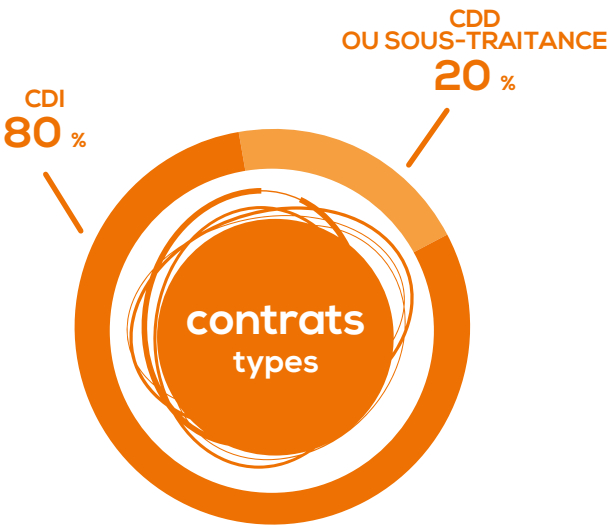


LE PROFIL TYPE DES SALARIÉS RÉGION BRETAGNE

Affiché le 05/10/2020

TYPOLOGIE DE CONTRAT EN 2019





Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

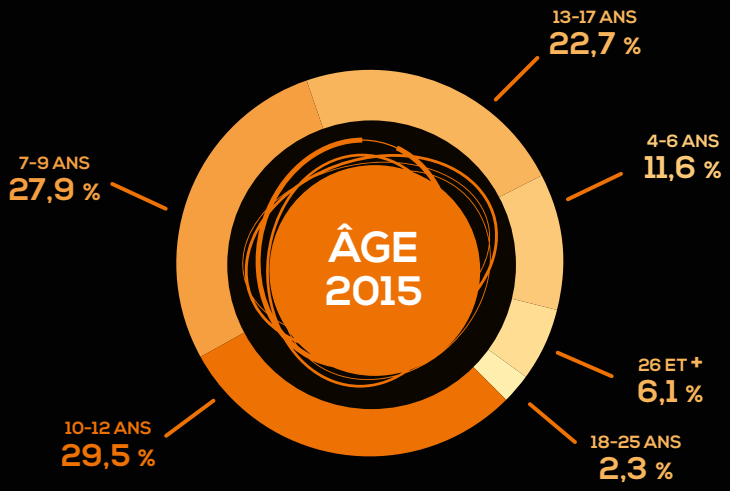


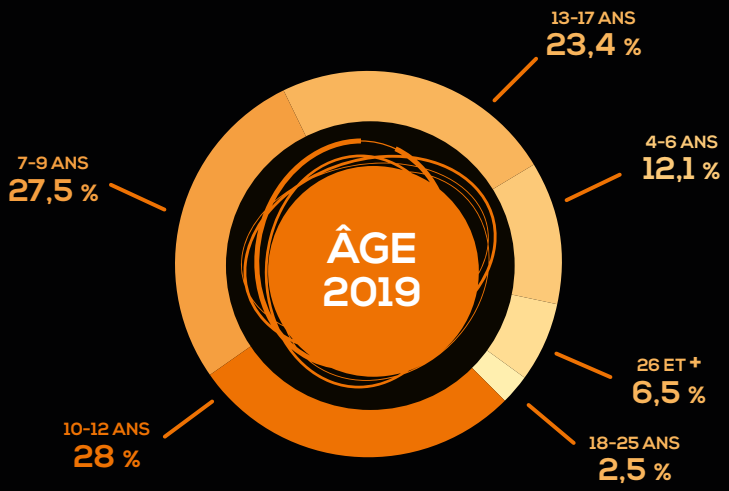




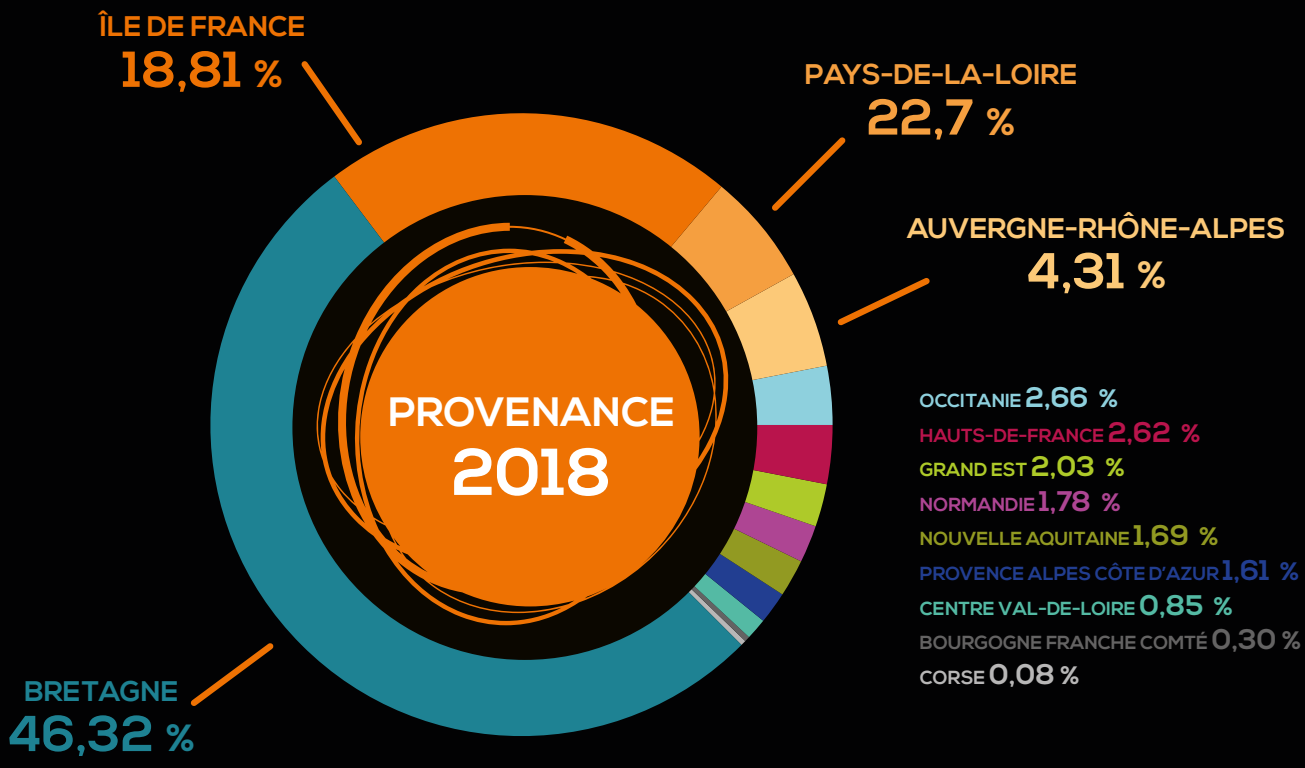
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

La typologie DE NOTRE CLIENTÈLE





Notre clientèle est encore majoritairement composée de jeunes, cet état de faits confirme l'idée et l'importance de développer un marché vers le public adulte et en particulier les entreprises (secteur peu ou pas exploité à ce jour sur le Golfe du Morbihan).



Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

FOCUS

La voile scolaire CHEZ 47°NAUTIK

	NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS	NOMBRE DE SÉANCES RÉALISÉES	VOLUME FINANCIER EN EUROS
2011	1315	7892	23 600
2012	1270	7618	24 474
Dès 2013 l'Agglomération prend la compétence nautisme (prise en charge du transport et de l'activité)			
2013	2027	12 163	158 119
2014	2971	17 862	201 875
2015	3053	18 318	214 699
2016	2898	17 388	205 600
2017	2725	16 350	204 490
2018	2609	15 654	271 741
Dès 2019 l'Agglomération revalorise le prix de la prestation scolaire			
2019	2641	15 846	419 700



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

Un nouveau cycle À IMAGINER

NOS FORCES

- La voile scolaire est payée **à sa juste valeur** (elle garantie un modèle stable et efficace)
- Une **activité à l'année** qui favorise de **l'emploi perenne**
- Un modèle économique stabilisé et pérenne (la structure s'autofinance très largement - seulement 7.5% de subvention de la collectivité)
- Un socle de **professionnels confirmés** qui s'élargie avec des postes durables
- **Un parc matériel en constante évolution** (qualitativement et quantitativement)
- Une organisation interne nettement optimisée depuis un fonctionnement vis-à-vis du Trésor Public qui a fait augmenter notre **exigence administrative**
- Bonne intégration dans les réseau d'entreprises du pays vannetais
- Une collectivité (GMVA) qui nous soutient mais nous demande une certaine autonomie financière
- **Une trésorerie solide depuis 2018** (sans ligne de trésorerie)

NOS FAIBLESSES

- Un socle de fonctionnement vis-à-vis des clubs encore fragile
- Une relation au Trésor Public très lourde et compliquée au regard de notre métier
- Difficulté à trouver du financement privé (entre autre des partenaires bancaires)
- Un modèle économique qui impose encore la prise d'emprunt tous les ans
- Une image d'établissement publique à faire évoluer
- Une gestion multi sites à optimiser
- La jeunesse de 47°Nautik avec des lieux qui ont longtemps vécus en autarcie

NOS AXES D'AMÉLIORATION
POINTS D'ATTENTION

- Une structure juridique inadaptée aux exigences du métier (vers un nouveau mode juridique)
- Pas ou peu de fonds propres (difficulté à innover)
- Un manque de lisibilité de 47°Nautik (établissement très lié à GMVA – en particulier le siège qui est dans les bureaux de l'agglomération)
- Un outils logistique (stockage/atelier/siège) qui devrait se situer au même endroit, centralisé vis-à-vis des sites de production afin d'optimiser le fonctionnement
- L'âge moyen des salariés impose une réflexion quant à leur avenir professionnel (interne ou externe).



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA03-DE

47° NAUTIK
BASES NAUTIQUES
GOLFE DU MORBIHAN

30, rue Alfred Kastler
CS 70206
56006 Vannes Cedex
02 97 68 28 17

www.47nautik.com

Création et impression IMP. NUM'ETIKET - Crédits photos 47 NAUTIK

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 22 septembre 2020, s'est réuni **le 28 septembre 2020, à** GRAND-CHAMP, à l'Espace 2000, route de Plumergat, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Moran GUILLERMIC
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Nadine FREMONT
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 18h30) - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (jusqu'à19h45) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Eric ANDRIEU Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SAINT-ARMEL	: Christian LE MENACH a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à François ARS à compter de 19h45 Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Ont été représentés :

LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a été représentée par Hélène BARON

Absents :

TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
VANNES	: Anne LE HENANFF Mohamed AZGAG Michel GILLET Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'intercommunalité présente dans les six mois suivant la fin de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif.

Je vous demande de prendre acte de l'information donnée au Conseil Communautaire, au titre de l'année 2019, sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Affiché le 05/10/2020

RAPPORT ANNUEL 2019



Sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

1- PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Historique

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) a été créé le 17 décembre 2004 conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 dans un souci de préserver le patrimoine naturel et de protéger la salubrité publique.

Le service SPANC est géré dans le cadre d'une régie totale dotée de la seule autonomie financière. Son territoire d'action est composé de six communes :

- Grand-Champ : 1018 installations
- Brandivy : 447 installations
- Plaudren : 480 installations
- Colpo : 317 installations
- Locmaria Grand-Champ : 258 installations
- Locqueltas : 197 installations

Total : 2717 installations

Voici l'historique du SPANC en plusieurs dates :

Entre 2005 et 2007

Réalisation des diagnostics en prestation (SAUR)

1 janvier 2008 :

Mise en régie du SPANC (recrutement d'un agent) pour les contrôles neufs et visites de fonctionnement périodiques

Fin de l'année 2009 :

Mise en place de la redevance annuelle du SPANC

1er janvier 2011 :

La loi Grenelle 2 modifie le code de la construction et de l'habitation et oblige le SPANC à mettre en place un contrôle d'assainissement non collectif lors de transactions immobilières

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

15 octobre 2013 :

Recrutement d'un agent en renfort sur la mission des visites de fonctionnement périodiques afin de respecter la fréquence des contrôles

15 décembre 2015

Recrutement d'un agent technique au sein du service SPANC

29 mai 2017 :

Recrutement d'un agent en renfort (période de 7 mois) sur la mission des visites de fonctionnement périodiques afin de respecter la fréquence des contrôles

2018 :

Retour à la configuration du SPANC avec 2 agents de contrôle

1.2 Moyens humains

En 2019, le service est constitué d'un technicien Jérémy Morice, d'un agent technique Céline Faure-Lemetayer.

1.3 Missions du service

Le SPANC de la collectivité assure 4 missions de contrôle obligatoire :

- ✓ Contrôle de conception
- ✓ Contrôle de réalisation
- ✓ Contrôle périodique de fonctionnement
- ✓ Contrôle dans le cadre de ventes immobilières

Et il assure également la gestion de la compétence « Réhabilitations groupées d'installations d'assainissement non collectives polluantes sous maîtrise d'ouvrage publique ».

- Contrôle de conception :

Il consiste à contrôler le dossier d'étude de sol, préconisant la filière d'assainissement lors d'une construction ou d'une réhabilitation. Ce dossier est réalisé par un bureau d'études spécialisé, à la demande du particulier.

Le contrôle de conception peut être constitué de deux étapes :

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

- ❖ *Etape 1 (Non automatique)* : Contrôle de l'étude de sol à l'aide de plusieurs sondages à la tarière à main sur la parcelle concernée par l'étude. Dans certains cas, si doutes, un complément est réalisé par un contrôle topologique du terrain (calcul des pentes de la parcelle concernée) à l'aide d'un laser.

- ❖ *Etape 2 (bureau)* : Contrôle de la filière préconisée, ce contrôle consiste à vérifier le choix de la filière par rapport à la perméabilité du sol, la pente de la parcelle, et les aménagements du terrain. Il consiste également à contrôler chaque pente entre chaque ouvrage du système et à vérifier le bon dimensionnement du dispositif d'assainissement par rapport au nombre de pièces principales. Cette étape donne lieu à un avis et un dossier à transmettre aux particuliers et aux mairies.

- Contrôle de réalisation :

Ce contrôle de réalisation est effectué lors de l'achèvement des travaux d'assainissement non collectif par l'entrepreneur, choisi par le particulier. Une partie terrain et une partie bureau composent ce contrôle de réalisation.

- ❖ *Etape 1 (terrain)* : Le contrôle de chantier d'assainissement se divise en plusieurs vérifications :
  - La longueur et la qualité des canalisations pleines et des drains.
  - La qualité et la quantité des matériaux utilisés (graviers, sable,…)
  - Les côtes et les pentes de tous les ouvrages constituant le dispositif d'assainissement.
  - Le dimensionnement des ouvrages.
  - La bonne mise à niveau de tous les regards.
  - La mise en place de la ventilation secondaire de la fosse.
  - Toutes les préconisations diverses du bureau d'études.

- ❖ *Etape 2 (bureau)* : Cette étape consiste à dessiner au mètre près, sur le cadastre, l'habitation et son assainissement individuel, et à rédiger toutes les réserves et les modifications concernant le dispositif contrôlé. Cette étape donne lieu à un avis et un dossier à transmettre aux particuliers et aux mairies.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Affiché le 05/10/2020

- Contrôle périodique de fonctionnement:

Ce contrôle est périodique, il a lieu tous les 5 ans. Il comporte, aussi, deux étapes : une chez le particulier, et une étape de saisie du dossier au bureau.

- *Etape 1 (terrain)* : La vérification du bon fonctionnement de l'installation d'assainissement se divise en plusieurs points :
  - La localisation des ouvrages, cette vérification consiste à sonder ou même à creuser afin de situer exactement l'installation sur la parcelle du particulier,
  - Définir le niveau de boues dans la fosse,
  - Contrôler le dimensionnement de chaque ouvrage,
  - Vérifier l'écoulement des eaux usées et le fonctionnement de l'installation,
  - Définir la profondeur de la fosse, du préfiltre et de l'épandage (si présence),
  - Contrôler la présence et la position de la ventilation,
  - Constater l'usure et l'état de chaque ouvrage d'assainissement,
  - Prendre les côtes et définir les pentes de la partie traitement du système d'épuration,

- *Etape 2 (bureau)* : Cette étape consiste à modifier ou à réaliser le dessin de l'installation sur le cadastre, et à rédiger toutes les réserves, les modifications et les observations concernant le dispositif contrôlé. Elle donne lieu à un avis et un dossier à transmettre aux particuliers.

- Contrôle dans le cadre de ventes immobilières :

Depuis le 1 janvier 2011, le diagnostic d'assainissement non collectif relatif à une transaction immobilière a été imposé par le Grenelle 2. Cette visite est obligatoire dans le cas où le dernier contrôle de l'installation date de plus de trois ans.

Le contrôle de l'installation reprend tous les points de la visite de fonctionnement. Une attention particulière et plus poussée est faite sur les écoulements et la qualité du sol en place. La principale différence avec les visites de fonctionnement est la conclusion de l'avis et du rapport à transmettre au vendeur et également aux notaires (ou aux agences immobilières). En effet, par cette visite, nous devons conclure sur la conformité ou la non-conformité de l'installation.

Dans le cas où la conclusion du contrôle émet une non-conformité de l'installation, l'acquéreur de l'habitation concernée a l'obligation de réaliser les travaux de remise aux normes de l'assainissement dans l'année qui suit la signature de l'acte de vente.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

- La compétence « Réhabilitations groupées d'installations d'assainissement non collectives polluantes sous maîtrise d'ouvrage publique »

Sur le territoire 2717 habitations possèdent un système d'assainissement non collectif. Actuellement 175 de ces assainissements autonomes ont un impact plus ou moins important sur la qualité de l'environnement.

Afin de contrer la dégradation des installations du territoire et son impact non négligeable sur l'environnement, le 22 avril 2015 anciennement Loc'h Communauté a décidé de mettre en place la compétence réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique totale sur son territoire.

Définition

La compétence « Réhabilitation » est une compétence facultative destinée au service public d'assainissement non collectif (SPANC). Elle consiste à apporter une aide financière et technique aux propriétaires ayant un système d'assainissement défectueux, afin de le remettre aux normes.
Cette aide financière est attribuée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Dans le cadre de leur 10ème Programme d'Intervention, les particuliers répondant aux critères d'éligibilité (fixé par l'agence de l'eau) peuvent bénéficier d'aides à hauteur de 60% d'un montant plafonné à 8500 € pour la réhabilitation de leur assainissement.

Le principe de cette compétence facultative positionne le SPANC comme maître d'ouvrage sur l'ensemble de la procédure de remise aux normes. Il propose une opération clé en main à l'usager concerné, sur base de volontariat.

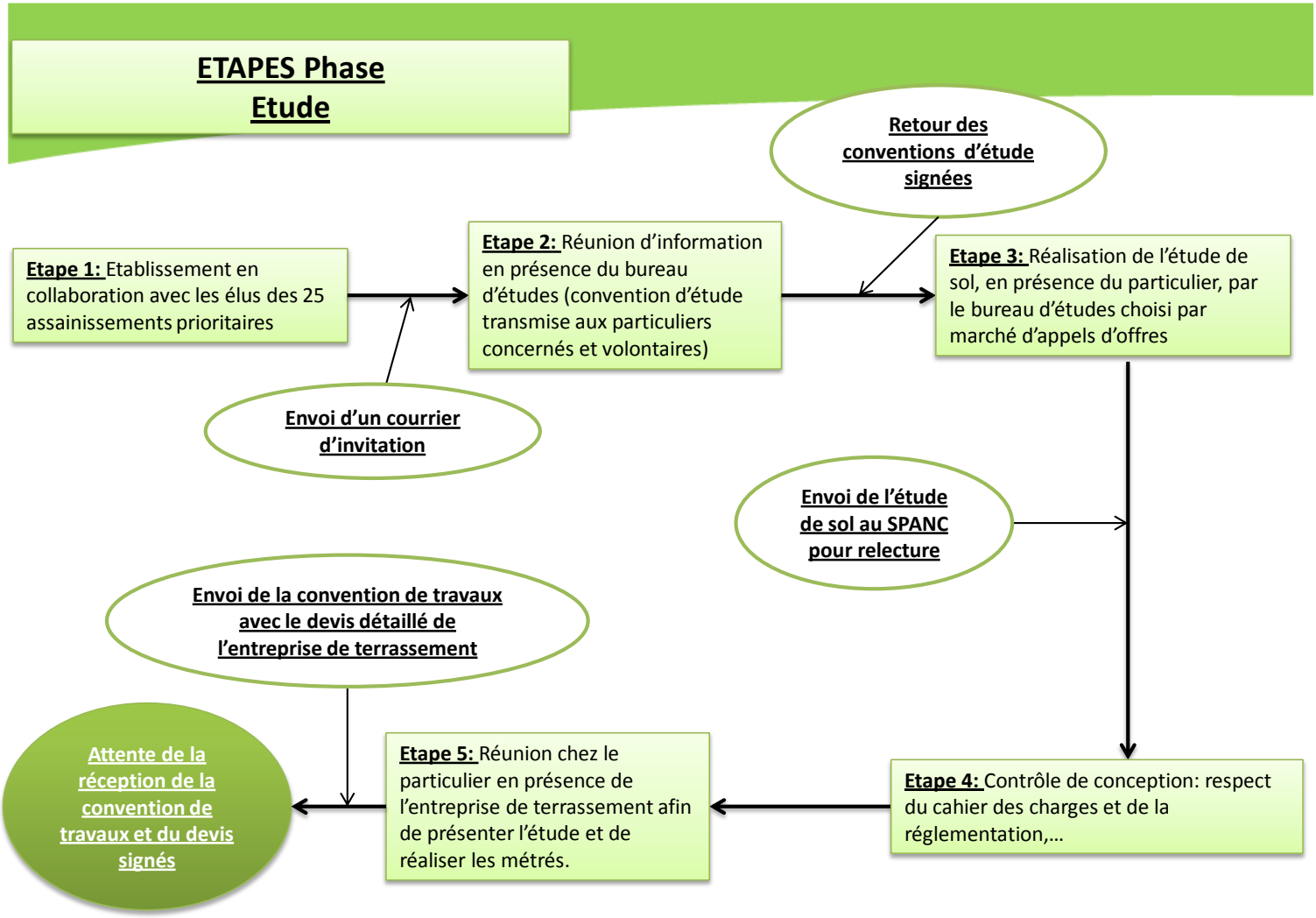
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Affiché le 05/10/2020

La démarche :

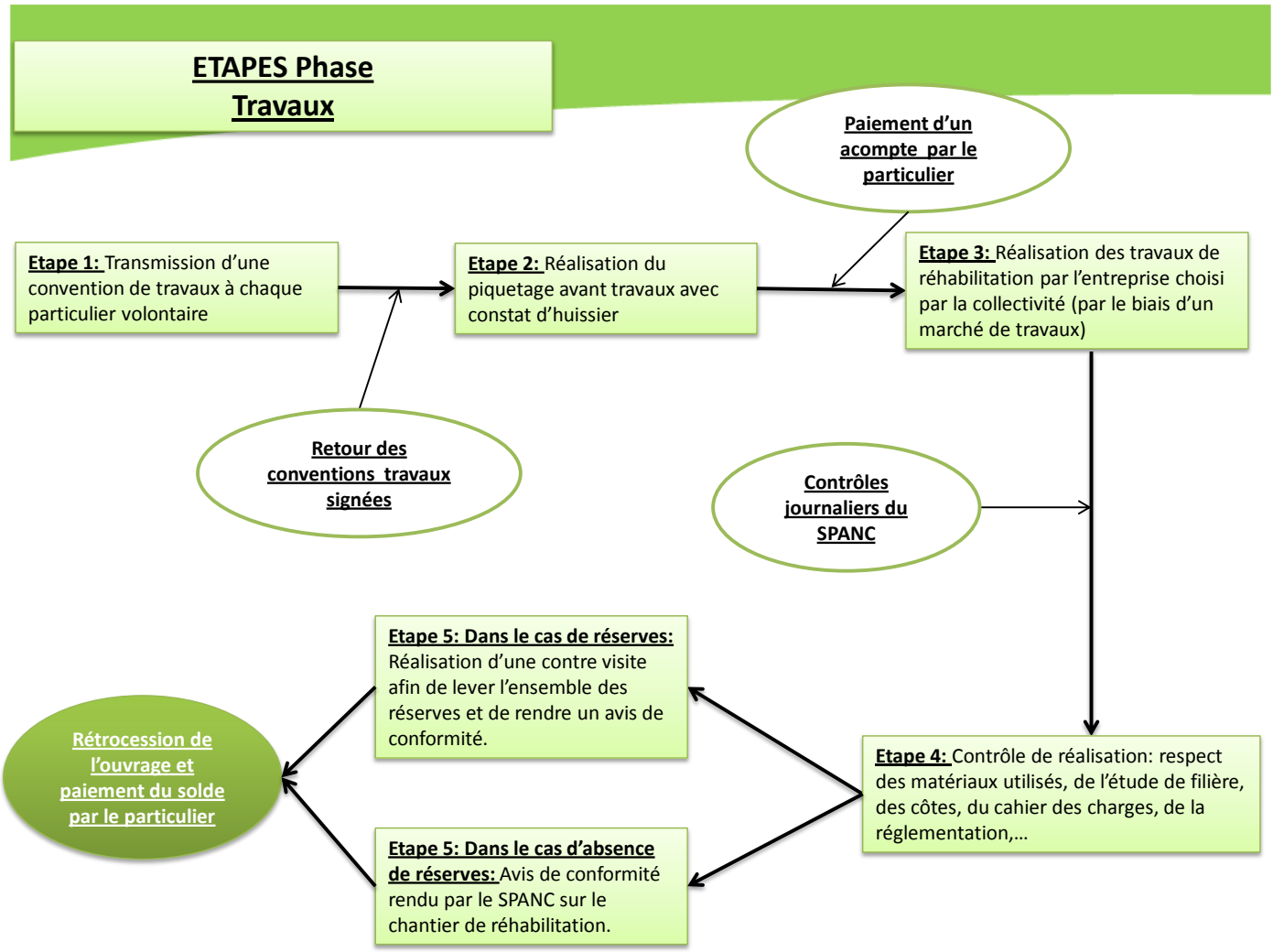
Le SPANC adopte une démarche fonctionnant en deux étapes :

- Une phase étude de sol et préconisation de filière d'assainissement non collectif



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

- Une phase préparation et exécution des travaux de remise aux normes de l'assainissement non collectif

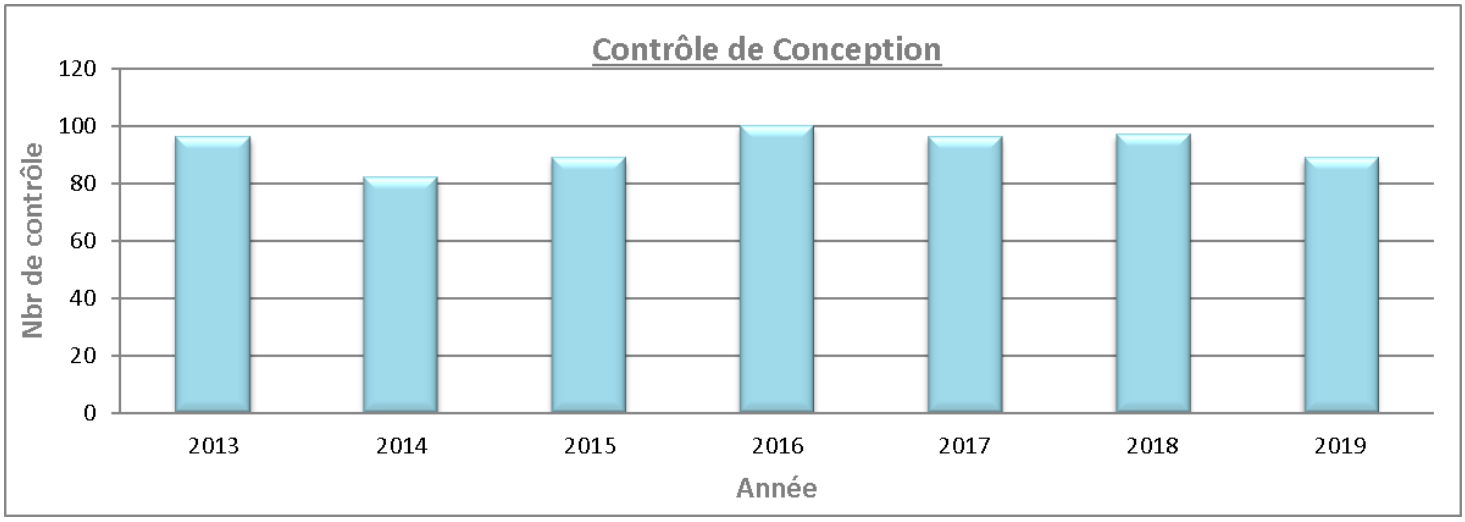


Le 11e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a démarré le 01 janvier 2019 et a définit les actions pour l'eau et la biodiversité éligibles aux aides de l'agence de l'eau pour la période 2019-2024.
Concernant les aides aux actions de réhabilitations groupées des assainissements non collectifs polluants, elles sont abandonnées sur notre territoire pendant la période de ce nouveau programme.
Ces actions sont maintenant aidées uniquement sur les collectivités éligibles au dispositif de solidarité urbain-rural.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

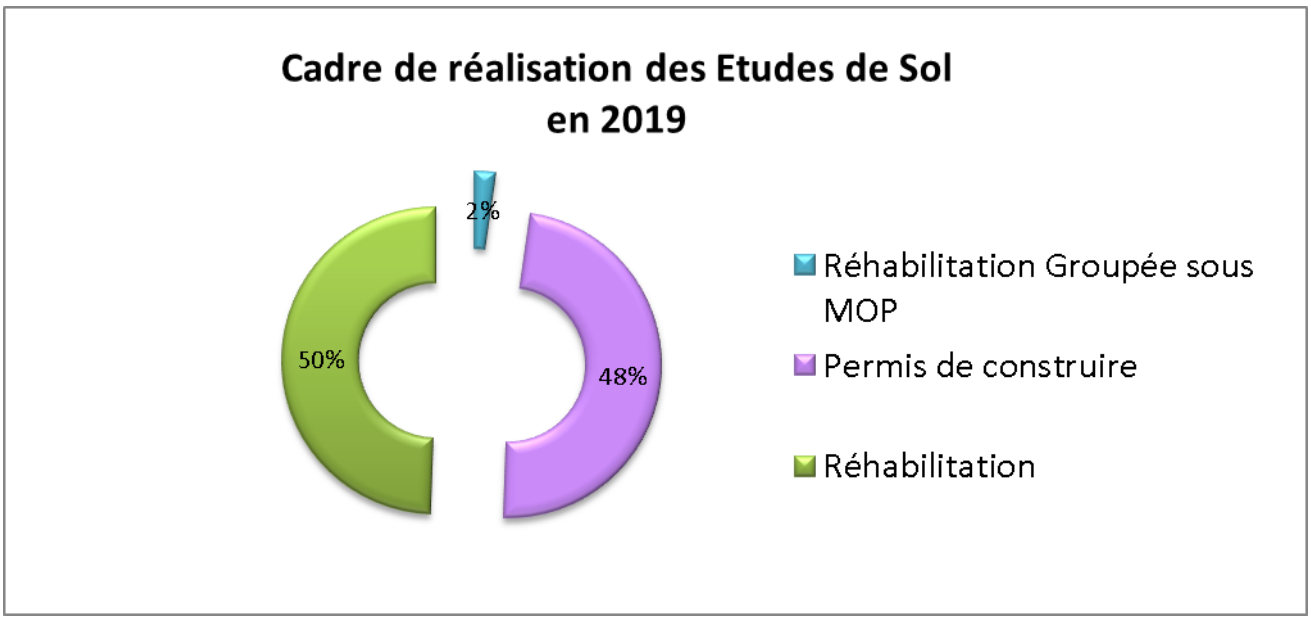
Affiché le 05/10/2020A
Affiché le 05/10/2020

2- RESULTATS DES CONTROLES DE CONCEPTION



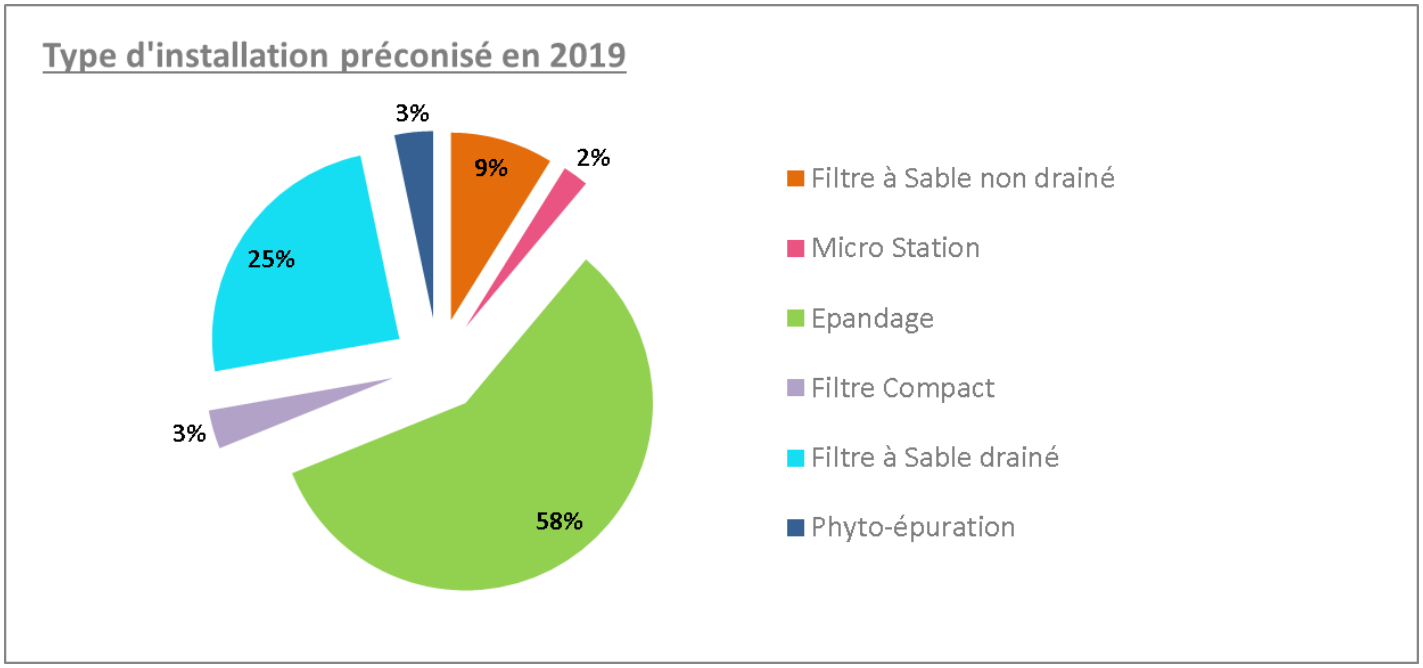
Sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération**, 89 études de sol** ont été réalisées et contrôlées dans le cadre de mise en place d'installation d'assainissement autonome.

Ces études ont été demandées, par les particuliers concernés, pour différents projets :



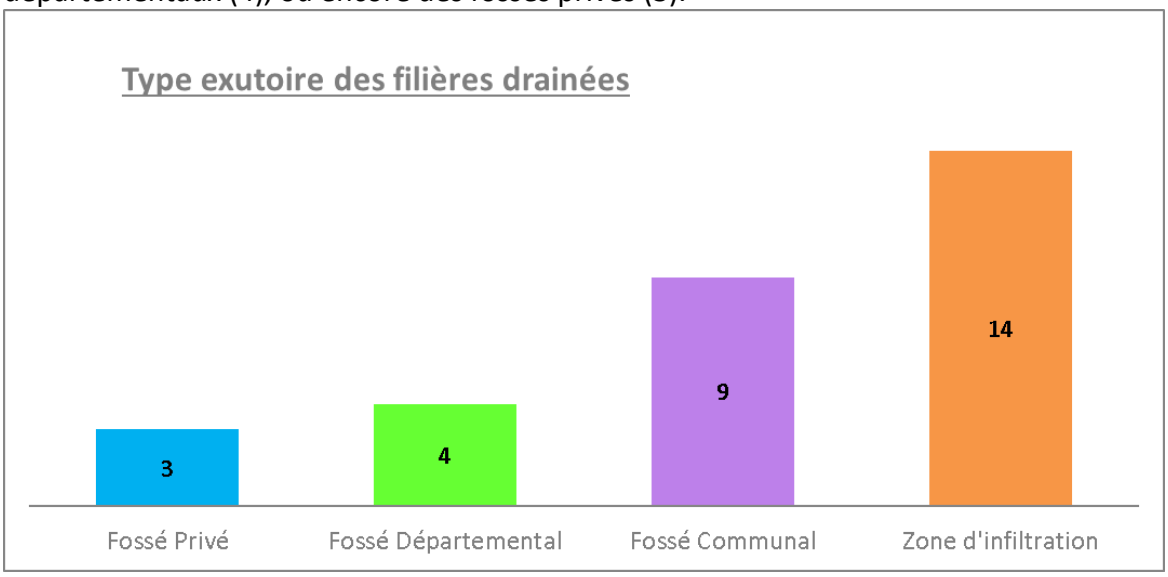
Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Les bureaux d'études, ayant réalisé ces études de sols sur le territoire, ont préconisé la mise en place de différents types de filière d'assainissement. Ils se répartissent comme ceci :



92% des filières préconisées sont des **filières traditionnelles** dites « de techniques courantes » et **8% sont des filières industrielles** dites « de techniques non-courantes ».

30 installations préconisées sont de type drainé, par conséquent ils comportent un rejet.
Ces rejets des eaux traitées sont préconisés vers des fossés communaux (9) ou des fossés départementaux (4), ou encore des fossés privés (3).

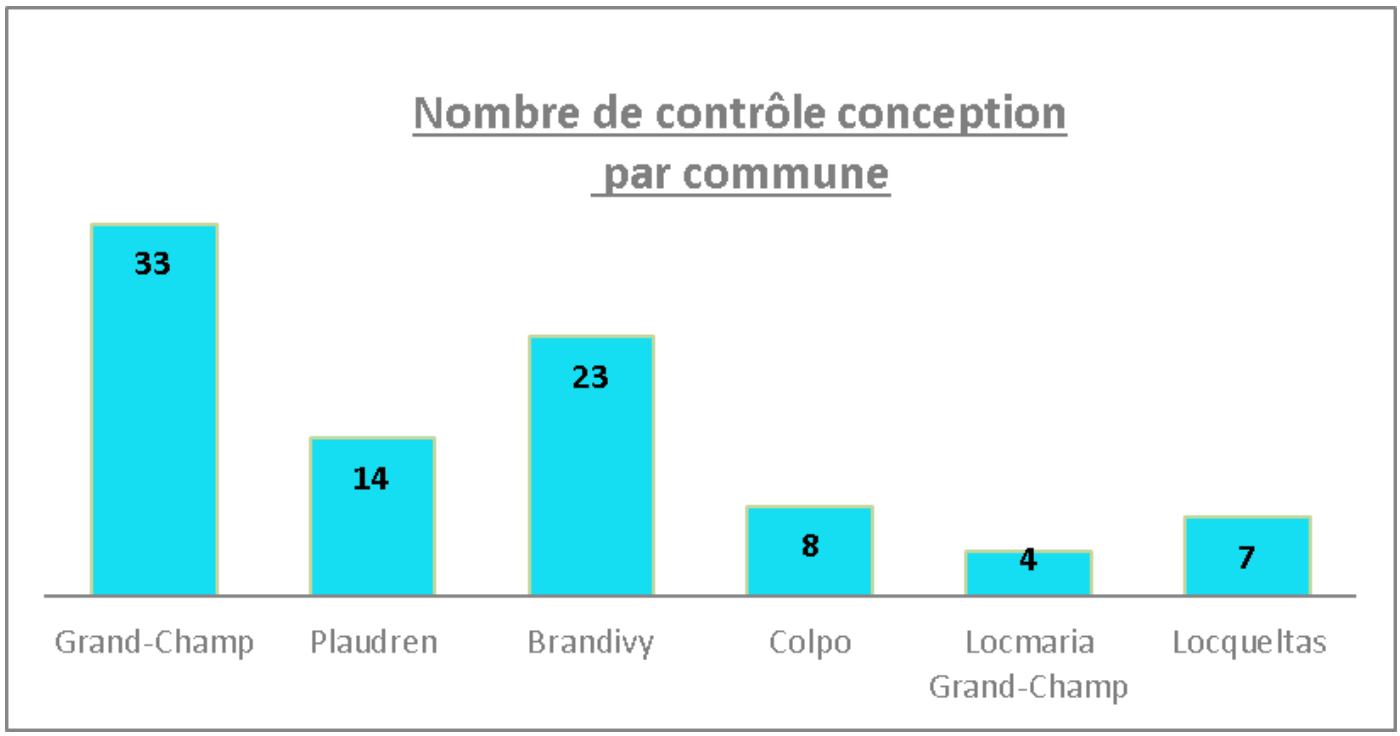


A contrario, dans **47%** des projets d'assainissement (14) de 2019 est infiltré sur la parcelle à l'aide de drains mis en place en superficie dans le sol en place (zone d'infiltration).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

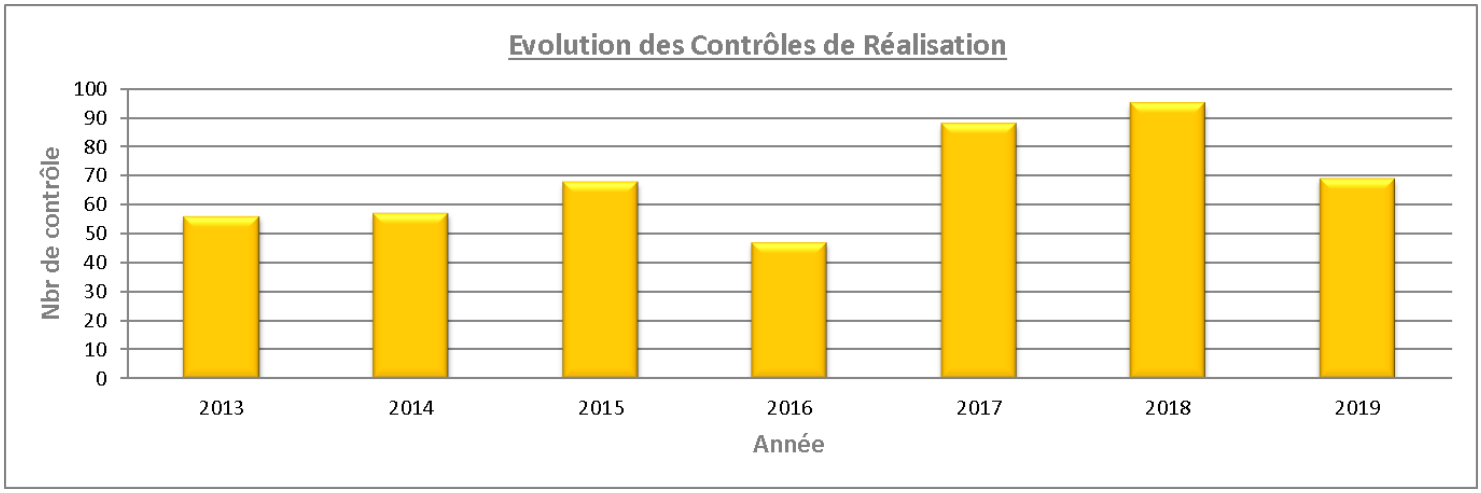
Affiché le 05/10/2020

Voici la répartition des contrôles de conception effectués en 2019 sur les 6 communes de l'ancien territoire de Loc'h Communauté :

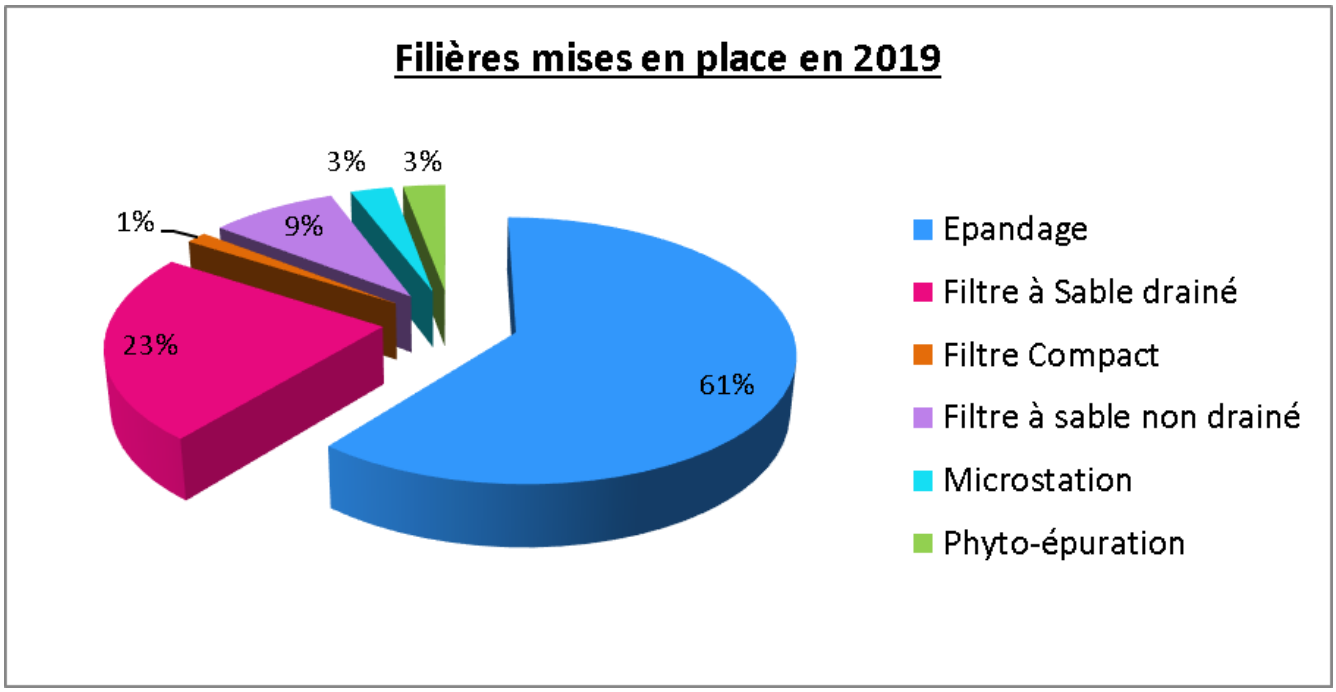


Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

3- RESULTATS DES CONTROLES DE REALISATION



Le SPANC a contrôlé 69 chantiers d'assainissement non collectif en 2019 sur le territoire. Voici la répartition de ces contrôles par type de système autonome mise en place.



93% des filières mises en place sont des **filières traditionnelles** dites « de techniques courantes » et **7% sont des filières industrielles** dites « de techniques non-courantes ».

Depuis les premiers agréments en 2010 plus de 400 nouveaux systèmes individuels de traitement des eaux usées ont vu le jour au niveau national. Ces nouveaux types d'installations se classent en quatre grandes familles :

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

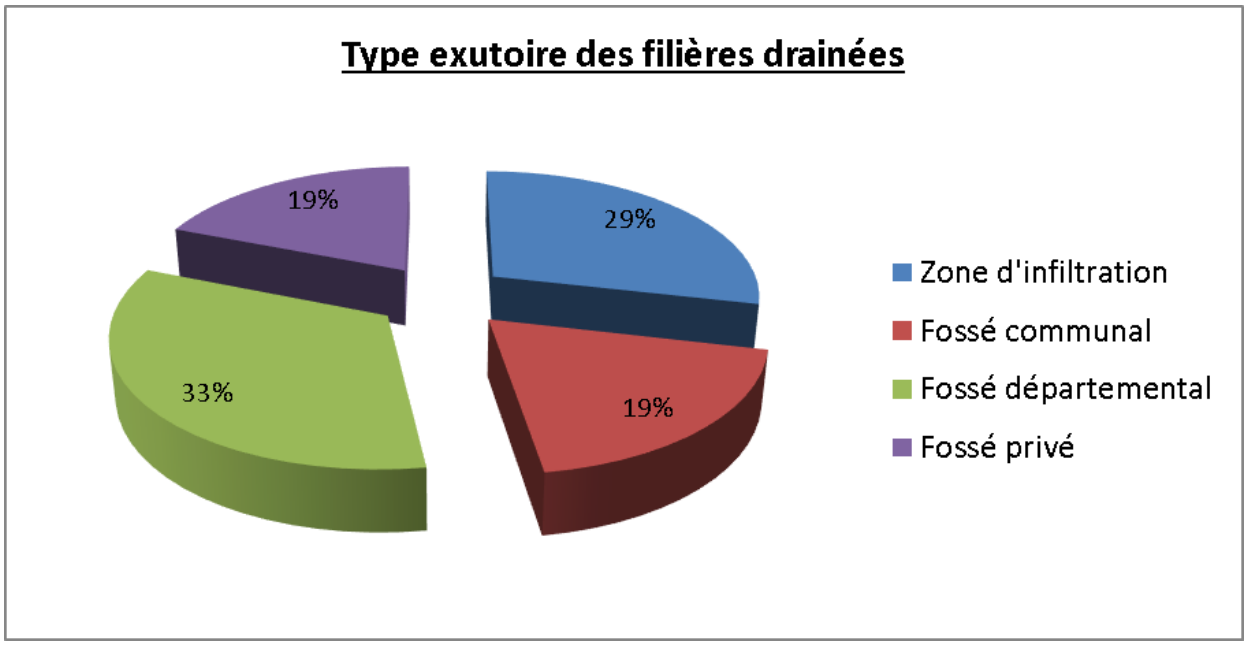
- Filtre compact,
- Filtre planté (Phytoépuration)
- Microstation à cultures fixées
- Microstation à cultures libres

L'ensemble de ces nouveaux systèmes sont préconisées pour des projets dont l'environnement extérieur est compliqué (manque de place, faible perméabilité du sol en place,…). Ils comportent, sans exception, un rejet d'eaux traitées.

En 2019, 5 nouvelles filières agréées ont été mises en place sur le territoire. Elles se répartissent comme ci-dessous :

- ✓ 1 Filtre à fragment de noix de coco,
- ✓ 2 Phytoépurations (filtre planté de la marque Aquatiris),
- ✓ 1 Microstation à culture libre
- ✓ 1 Microstation à culture fixée

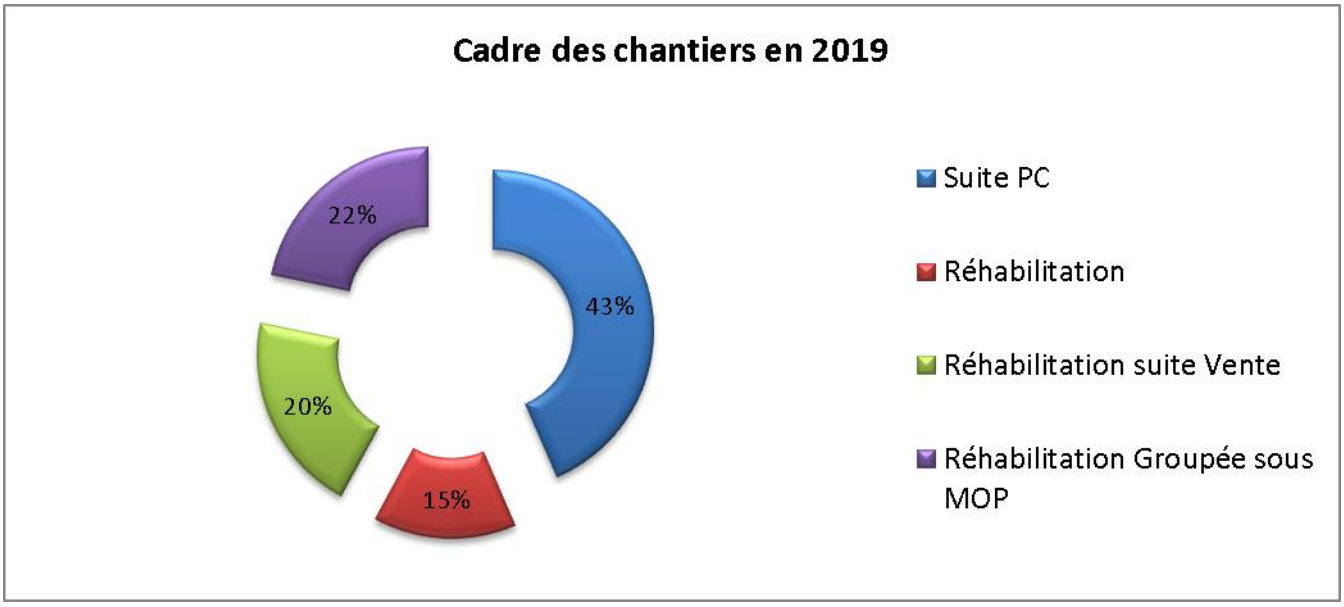
21 installations avec rejet d'eaux traitées ont été posées sur le territoire du SPANC. Voici les différents exutoires où se rejettent les eaux traitées :



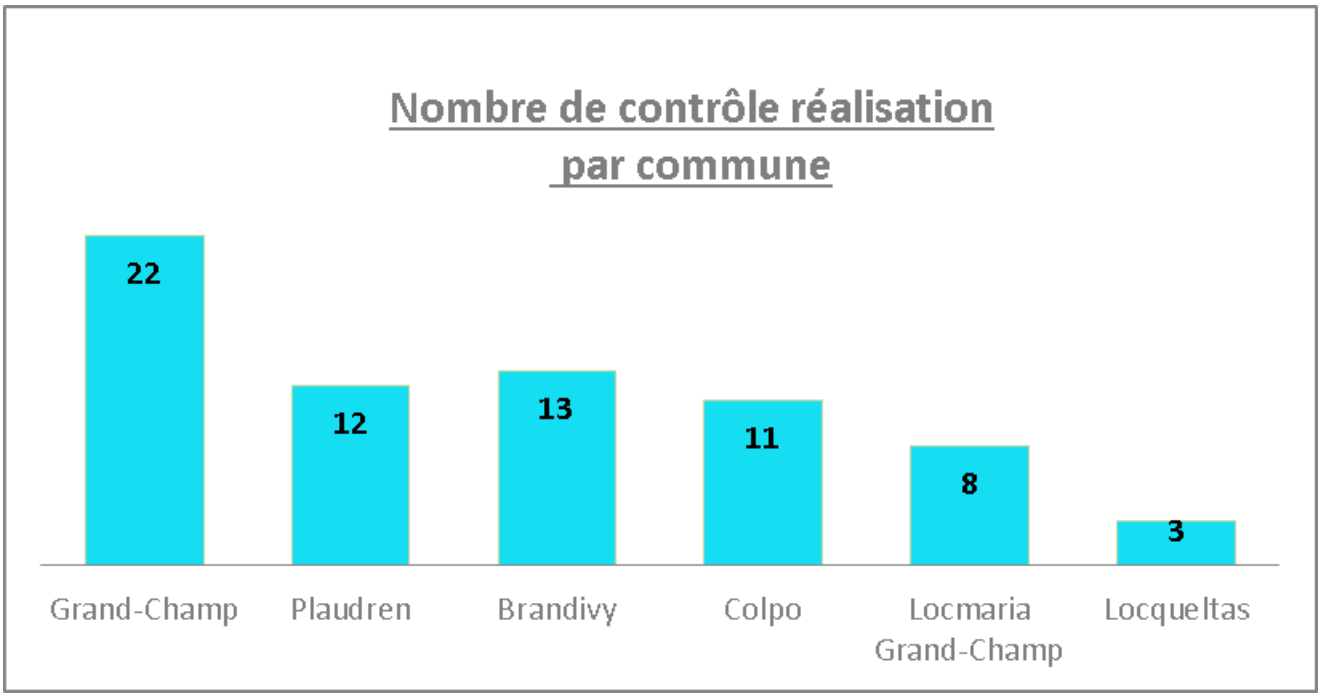
11 autorisations de rejet ont été délivrées par les gestionnaires de réseaux aux particuliers concernées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Les travaux d'assainissement autonome en 2019 ont été réalisés à la suite de permis de construire, de remise aux normes, mais aussi à la suite de vente immobilière. Le graphique ci-dessous répartit les chantiers contrôlés par rapport à leur cadre d'exécution.



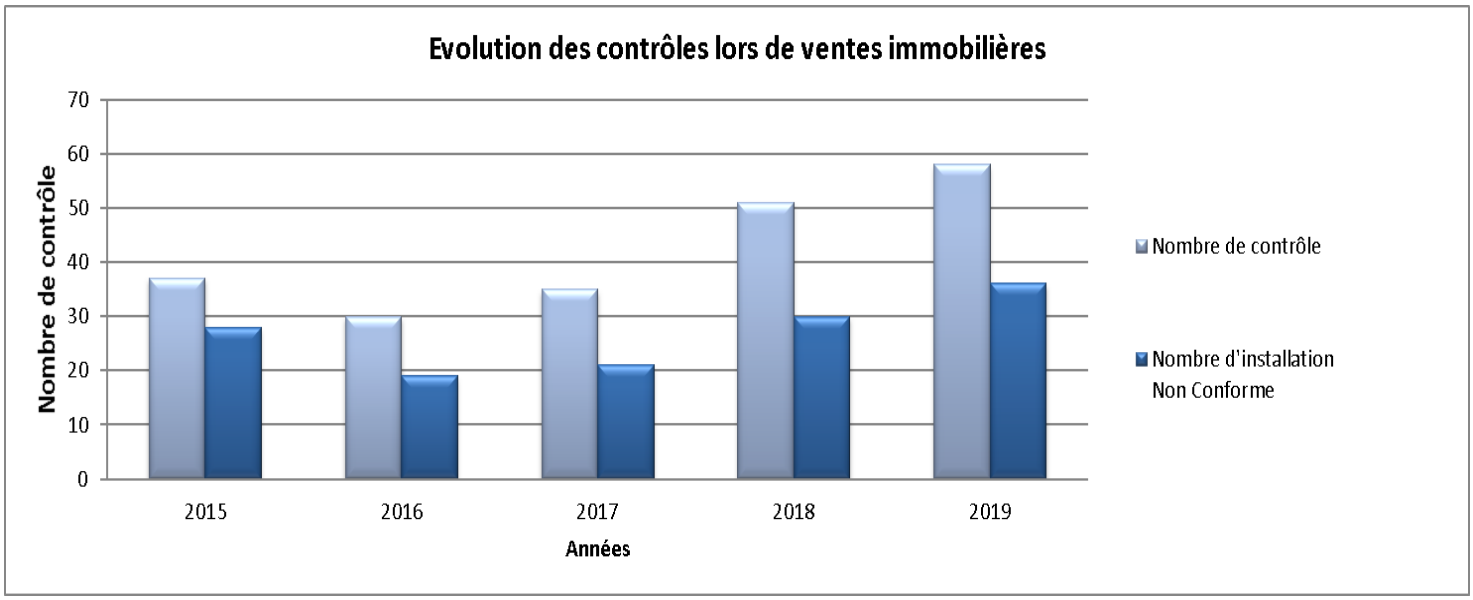
Voici la répartition des contrôles de réalisation effectués en 2019 sur les 6 communes du territoire du SPANC :



Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

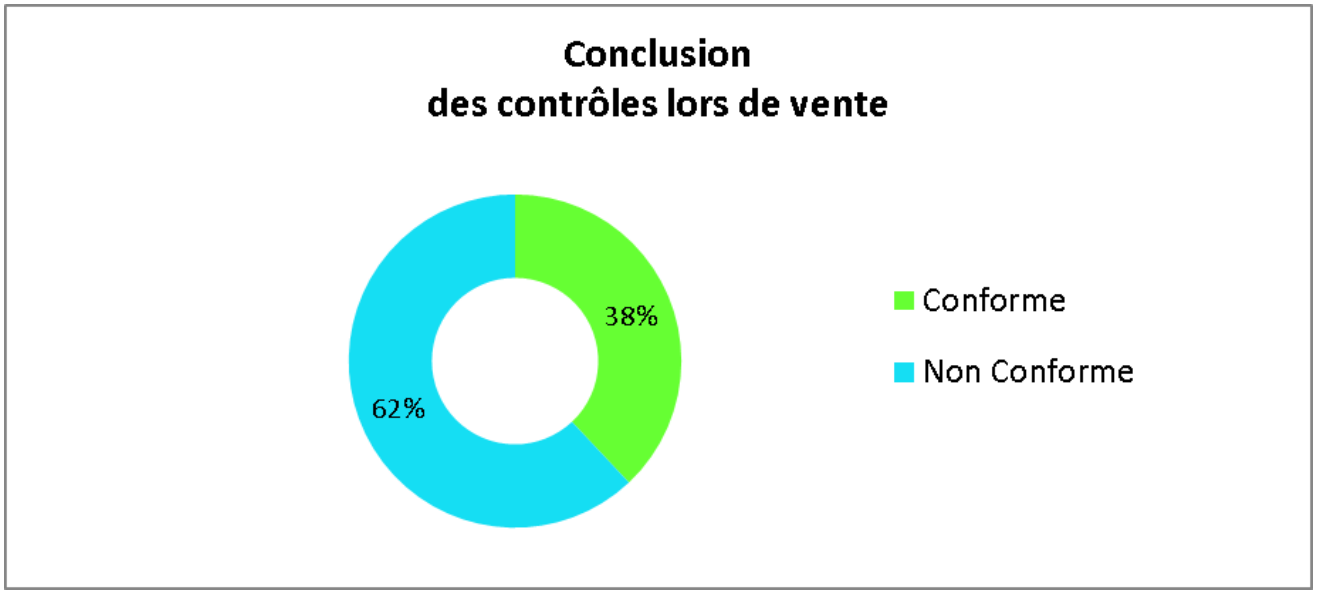
Affiché le 05/10/2020

4- RESULTATS DES CONTROLES LORS DE VENTE IMMOBILIERE



58 contrôles ont été réalisés par le SPANC dans le cadre de ventes immobilières, sur la collectivité. Ces visites concluent à une conformité ou à une non-conformité de l'installation. En 2019, 36 installations ont été classées « non conforme ».

Le taux de non-conformité des installations suite aux contrôles lors de transactions immobilières est de 62 %.

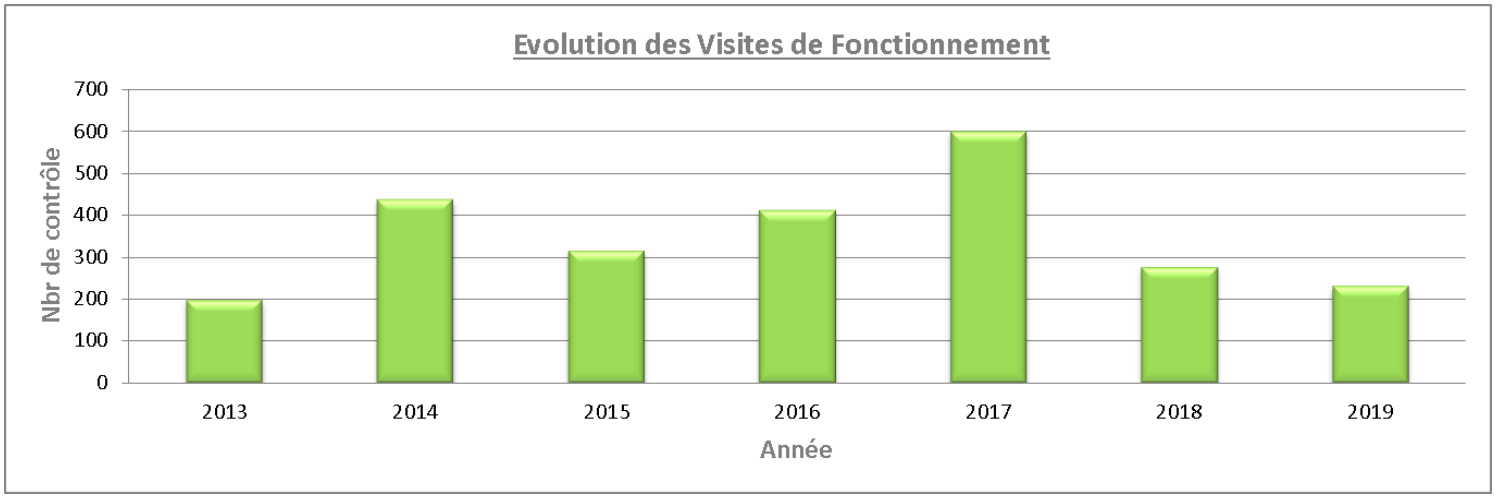


Ces non-conformités entraînent obligatoirement la réalisation d'une étude de sol et des travaux de remises aux normes un an après la signature de l'acte authentique de vente.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Depuis la mise en place de cette mission de contrôle (1er janvier2011), **208 installations** ont été contrôlées « non-conforme » dont **103 ont été réhabilitées**. Ce qui nous donne un taux de réhabilitation **de 50 %.**

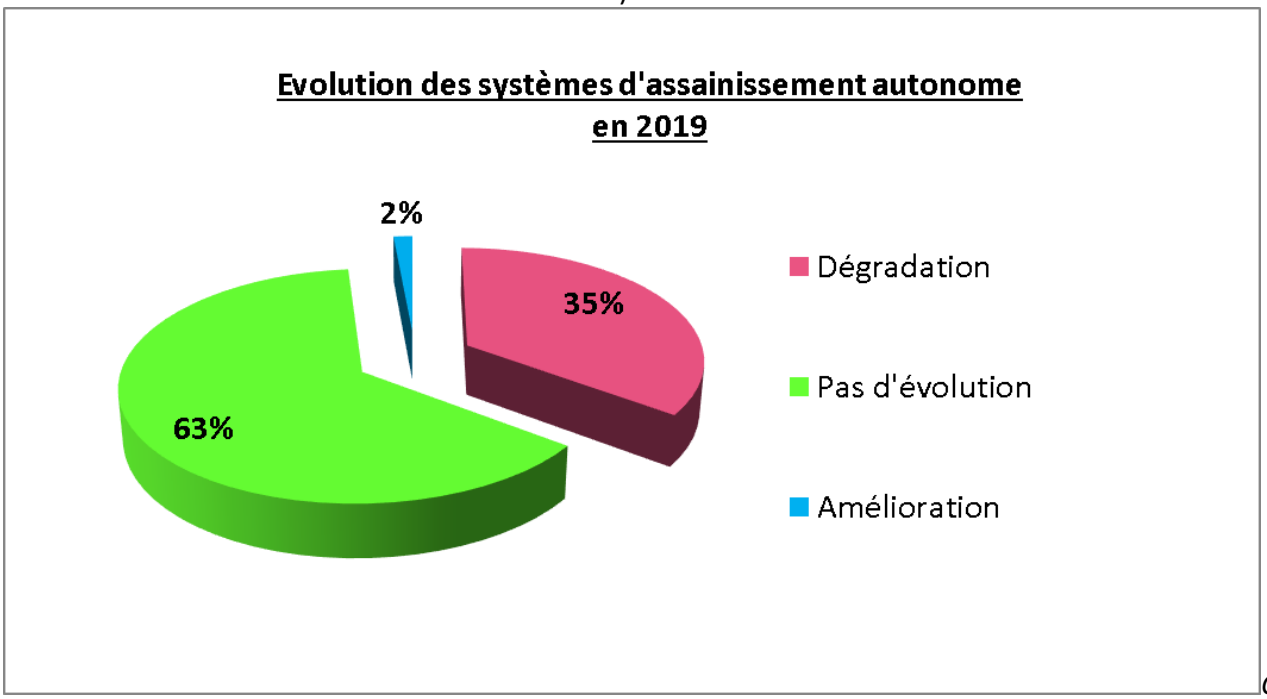
5- RESULTATS DES CONTROLES PERIODIQUES DE FONCTIONNEMENT



Lors de l'année 2019, 237 avis de passage ont été envoyés à des particuliers habitant sur le territoire du SPANC de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération afin de contrôler l'entretien et le fonctionnement de leur installation :

- 230 contrôles ont été réalisés (98 %)
- 7 absents ont été dénombrés (2 %)

Voici une représentation de l'évolution des systèmes d'assainissement autonome **ressortant de ces 230 visites de fonctionnement** (ceci n'est pas une représentation du fonctionnement de l'ensemble des installations sur le territoire) :



Ce graphique a été réalisé en comparant la conclusion des contrôles précédents les visites périodiques de 2019 et la conclusion de ces dernières

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

En 2019, **39 assainissements** ont révélés des risques forts de dysfonctionnement par rapport à leur dernier contrôle et surtout le fonctionnement de **3 installations** a montré de nouveaux danger pour la santé des personnes (Défaut de sécurité sanitaire, défaut de structure,…) suite à ce nouveau contrôle.

A l'occasion de ces contrôles, plusieurs anomalies importantes ont été relevées pouvant engendrer des risques de dysfonctionnement voir des dysfonctionnements avérés. Voici leur description :

- ✓ Les problèmes d'accès. L'ensemble des ouvrages d'une installation comporte des ouvertures. Cependant de nombreux regards se trouvent sous terre en grande profondeur, ce qui entraîne un mauvais entretien du système et dans le temps un dysfonctionnement important.

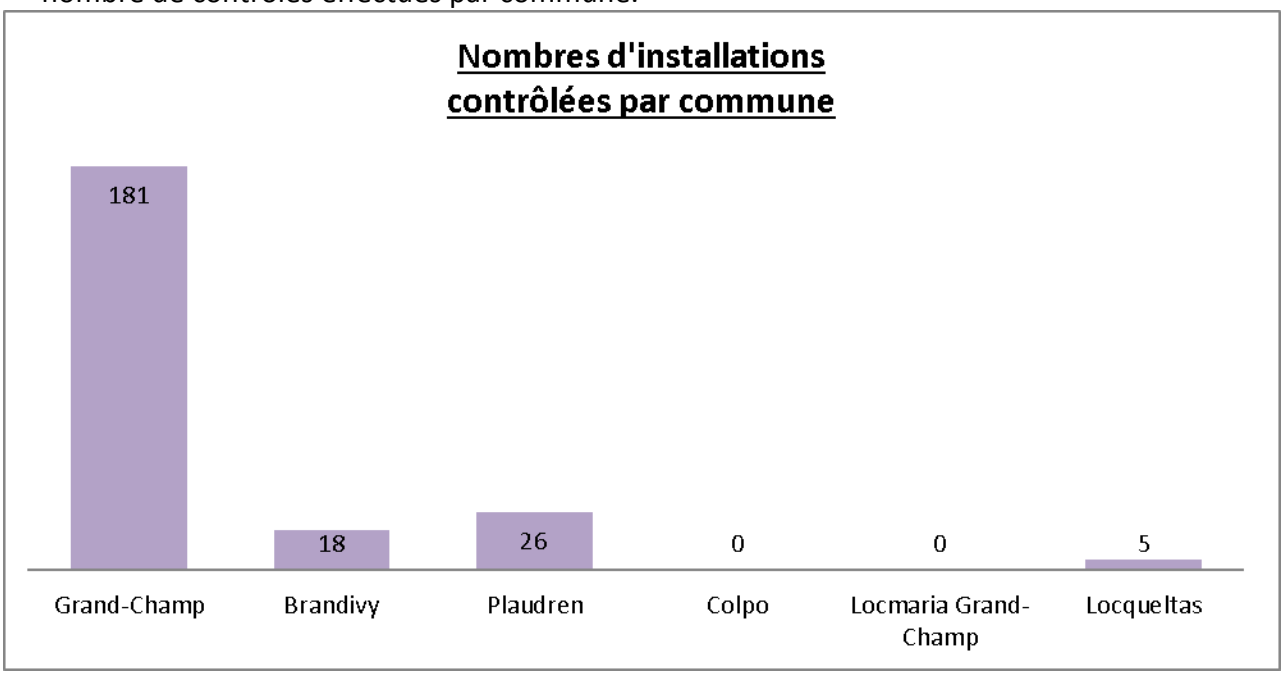
- ✓ La dégradation des ouvrages. La ventilation d'une installation autonome est primordiale. Dans le cas où cette ventilation est absente ou insuffisante, les ouvrages (fosse, préfiltre, regards de traitement,…) sont corrodés par les gaz se formant dans la fosse. Les ouvrages se dégradent, ne sont plus étanches et ne sont plus sécurisés.

- ✓ Colmatage de l'installation. Les colmatages observés viennent dans la plupart des cas de défauts d'entretien du particulier (oubli de vidange, de nettoyage du préfiltre et/ou du bac à graisse,…). Cependant ils peuvent résulter également de dégradations d'ouvrage, d'eaux parasites (eaux pluviales) ou de terrains non perméables.

- ✓ Absences d'ouvrages importants. Cette observation est décrite par l'absence de prétraitement des eaux ménagères ou des eaux vannes (absence de bac à graisse et/ou de préfiltre), ou l'unique présence d'une ancienne fosse étanche

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

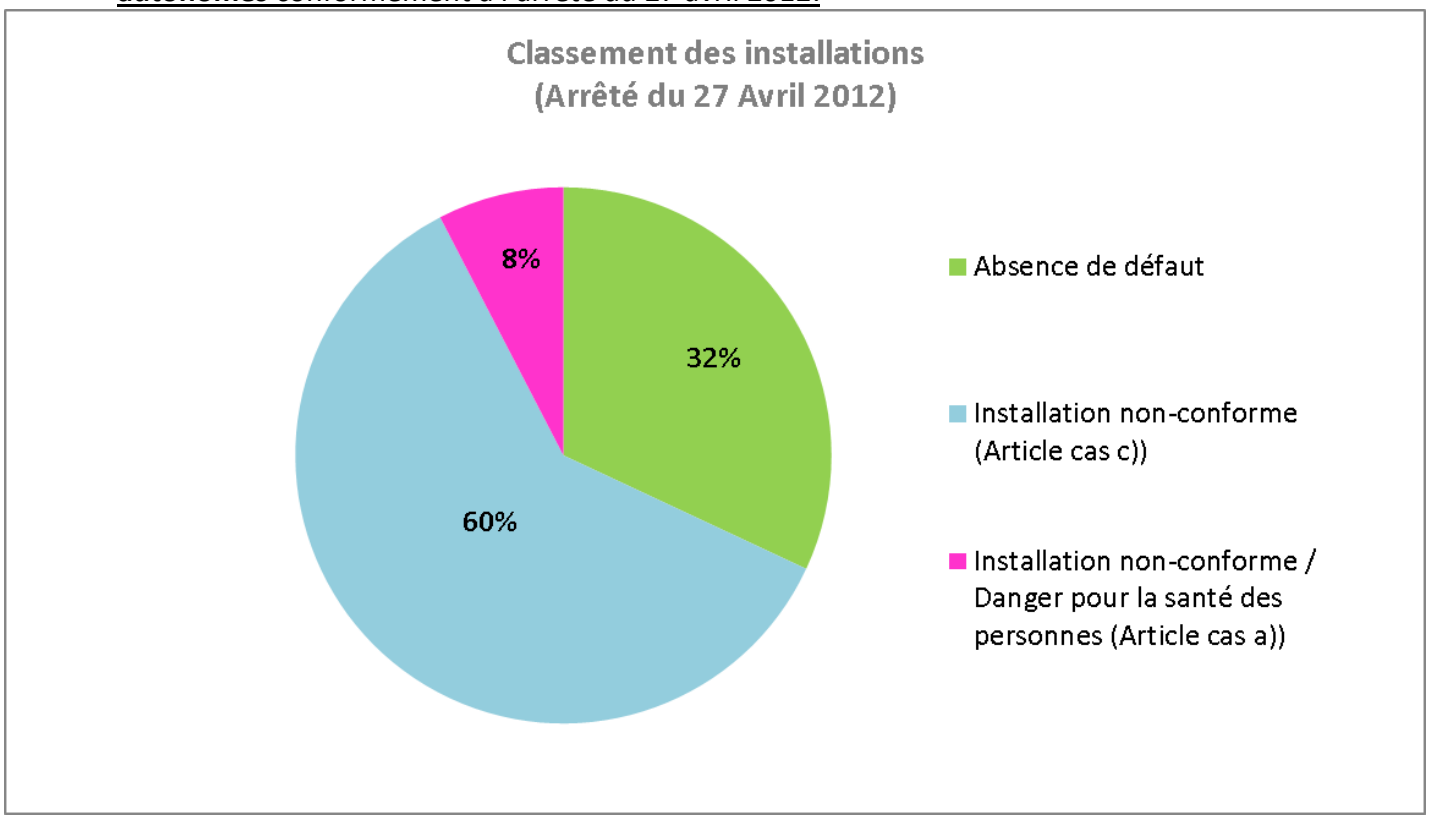
Ces visites périodiques se sont déroulées sur les six communes du territoire. Voici le nombre de contrôles effectués par commune.



Le territoire du SPANC comporte 2717 installations :

- **413 systèmes** ont subi un contrôle de réalisation et ont été classées conforme et répondant aux normes actuelles (ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un contrôle périodiques pour le moment)
- **2304** ont fait l'objet d'un ou plusieurs contrôles périodiques.

Le graphique ci-dessous détaille le classement actuel de ces **2304 installations autonomes** conformément à l'arrêté du 27 avril 2012.



Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Les 60 % d'installations classées « Installation non-conforme (article cas c)) possèdent des risques de dysfonctionnement plus ou moins important. Ces risques sont évalués lors des visites périodiques.
-**51% (697)** de ces installations ont un risque faible de dysfonctionnement et leur fonctionnement est correct.
-**49 % (693)** ont un risque fort de dysfonctionnement. Ce qui implique une forte possibilité d'un déclassement en « Installation non-conforme / Danger pour la santé des personnes » dans les années à venir.

6- RESULTATS DE LA COMPETENCE REHABILITATION

La mise en place de la compétence « Réhabilitations groupées d'installations d'assainissement non collectives polluantes sous maîtrise d'ouvrage publique » a débuté en janvier 2016 par l'établissement de 25 (nombre fixé par les élus) particuliers prioritaires à ce programme.

En 2018, le deuxième programme de réhabilitation groupé a été lancé pour 20 systèmes à remettre aux normes et le choix des particuliers s'est porté tout d'abord sur les critères de l'Agence de l'Eau et ensuite sur plusieurs critères importants fixés par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération:

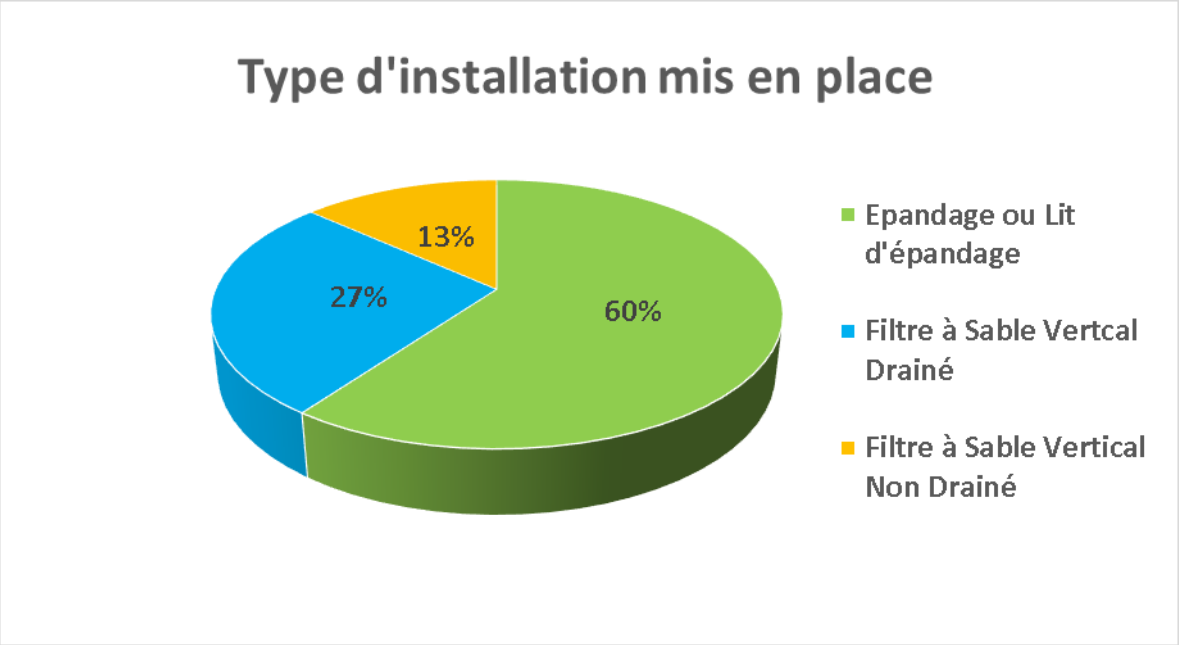
- Situation dans un périmètre de captage d'eau
- Proximité d'un cours d'eau ou zone humide
- Proximité puits, fontaine, plan d'eau
- Type de résidence (principale, secondaire)
- Nombre d'habitants
- Historique des contrôles périodiques

Un appel d'offres a été réalisé afin de choisir le bureau d'études réalisant les prescriptions des nouveaux systèmes à installer (marché études de sol). Le bureau d'études retenu était SICAA Etudes situé à LOCMARIA GRANDCHAMP.
Le marché de travaux (entreprise de terrassement se chargeant des travaux de réhabilitation) du premier programme a été reconduit d'un an et six mois. (Entreprise Paulic TP –BAUD)

Après une réunion d'information pour les particuliers prioritaires effectuée fin mars 2018, le bureau d'études SICAA Etudes a réalisé les études de sol et de définition de filière de **20 volontaires** à ce programme. Ces études ont eu un avis de conformité du SPANC et chacun des 20 particuliers concernés a reçu une convention de travaux leur indiquant le montant de l'opération restant à leur charge.
Cependant **1 volontaire s'est retiré** du programme pour raison budgétaire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Durant l'année 2019, l'entreprise Paulic TP a réalisé 15 chantiers de réhabilitation. Voici la répartition en pourcentage du type d'installation mis en place :



- ✓ **4 installations comportent un rejet au milieu superficiel**. Sur ces installations nous avons favorisé l'infiltration par le sol en place en réalisant des filtres non étanches et/ou en mettant en place un drain d'infiltration avant le rejet.

- ✓ **100%** de filières d'assainissement traditionnelles posées

Le prix moyen d'une opération de réhabilitation (comprenant l'étude de sol, l'intervention de l'huissier, la redevance maîtrise d'œuvre, les travaux de réhabilitation) est de 7 927 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants de l'opération :

	Coût de l'opération (Etude, Huissier, Suivi, Chantier,…)			Coût Chantier			Coût Huissier			Coût à la Charge du Particulier		
	Coût Moyen	Coût Max	Coût Mini	Coût Moyen	Coût Max	Coût Mini	Coût Moyen	Coût Max	Coût Mini	Coût Moyen	Coût Max	Coût Mini
Montant TTC en euros	**7 927**	10 305	4 856	**7 213**	9 567	4 168	**136**	160	110	**3 380**	5 205	1 942

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

Affiché le 05/10/2020

7- EVALUATION DU SERVICE SELON LA REGLEMENTATION

L'arrêté du 2 mai 2007 a inscrit dans la réglementation la réalisation d'un rapport annuel pour les services d'eau et d'assainissement.

Concernant le SPANC, il s'agit d'indices spécifiques du service avec des notes intermédiaires qui donnent une note totale sur 140 points.

Voici sous forme de tableau, les critères d'évaluation et les notes obtenues par le SPANC de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération :

Indicateur Retenu		**2018**
1- Eléments obligatoires		
20	Zonages d'assainissement réalisé	0
20	Application du règlement et approuvé	20
30	Vérification conception et exécution	30
30	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	30
2- Eléments Facultatifs		
10	Compétence entretien proposée aux usagers	0
20	Compétence réalisation et/ou réhabilitation proposée aux usagers	20
10	Existence d'une aire de traitement des matières de vidanges	10
140	**TOTAL**	**120**

Affiché le 05/10/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200928-200928_RA04-DE

8- RESULTAT FINANCIER DU SPANC

Les montants des redevances sont adoptés par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2015. En 2019, les montants sont les suivants :

Intitulé de la redevance	Tarifs TTC 2018
Contrôle de Conception et d'implantation	75 euros
Contrôle de bonne exécution des travaux	95 euros
Contrôle diagnostic en cas de vente immobilière	115 euros
Redevance forfaitaire annuelle	30 euros
Redevance Maîtrise d'œuvre (Compétence Réhabilitation)	200 euros

La perception de la redevance annuelle a été confiée à la société SAUR, par délibération du 15 décembre 2010. La redevance est incluse sur la facture d'eau de l'usager au mois de novembre de chaque année.

Le produit des redevances perçues en 2019 est de 82 050,15 euros.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général et Charge de personnel	160 678.73	**Redevances Usagers**	82 050.15
		Subventions	45 401.33
Autres Charges de gestion Courante	190	**Travaux (Programme Réhabilitation)**	35 754.99
Charges Exceptionnelles et Dépenses imprévues	0	**Produits Exceptionnels**	0
Dépenses d'ordre d'exploitation	2 337,74		
TOTAL	163 206.47	**TOTAL**	163 206.47

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Immobilisation Corporelles	3 117.36	Opération d'ordre transfert entre sections	0
Dépenses Imprévues	0	Dotations, fonds divers et réserves	3117.36
Opération ordre transfert entre sections	0		
TOTAL	3 117.36	TOTAL	3 117.36

Le budget du SPANC 2019 est équilibré et ne fait apparaître aucune dette.